MEMOIRES DE MAXIMILIEN DE BETHUNE, DUC DE SULLY, PRINCIPAL MINISTRE DE...

Digitized by Google

201
26 K
9

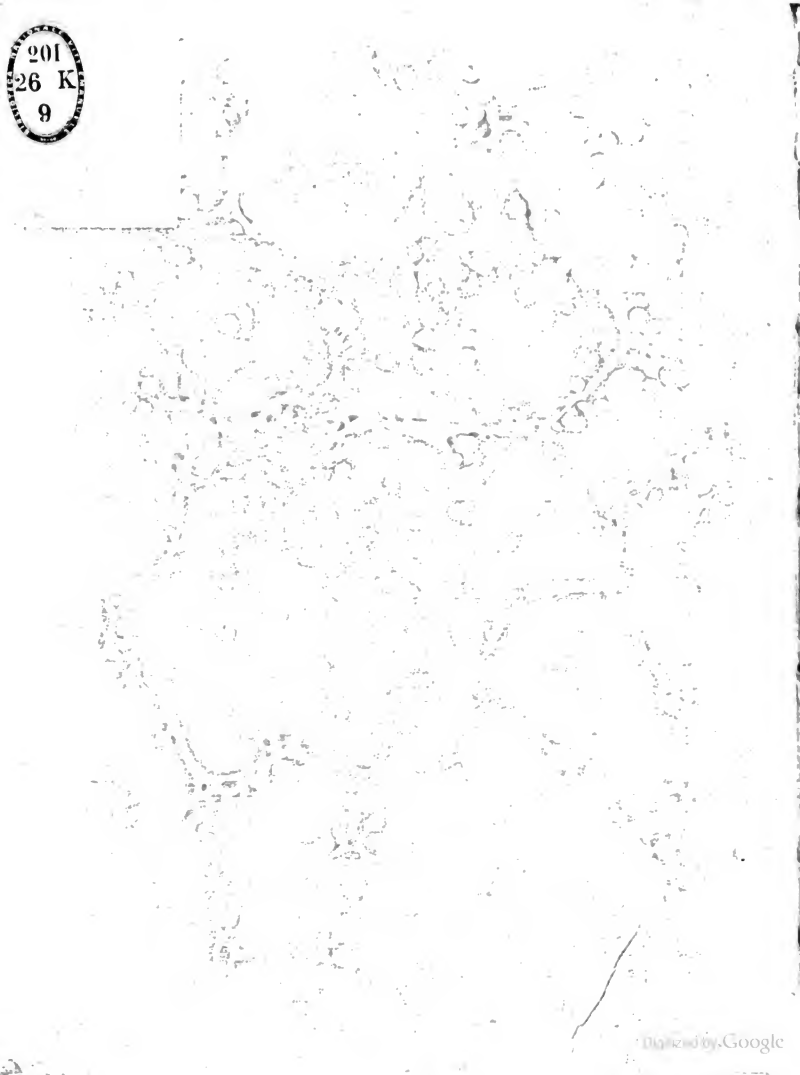

Digitized by Google

Digitized by Google

F 3

8 — 1 . B . 4 8

Digitized by Google

MEMOIRES
DE
SULLY.

NOUVELLE EDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME TROISIEME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN DE BETHUNE, DUC DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE DE HENRY LE GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

PAR M. L. D. L. D. L.

TOME TROISIEME.

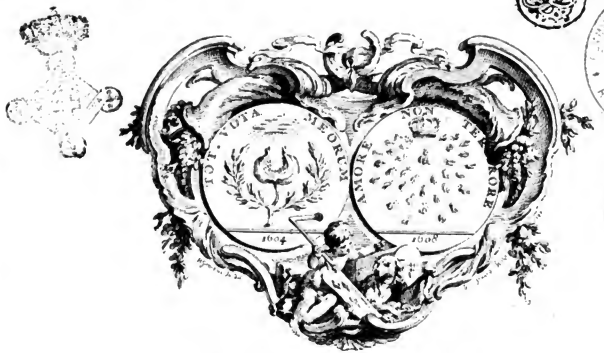

A LONDRES.

M. DCC. XLVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRES
DES LIVRES
CONTENUS DANS LE TROISIEME VOLUME.

SOMMAIRE
DU VINGT-QUATRIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1607. Occupations & Lettres de Henry. Mort du Chancelier de Bellièvre. Naissance du second Fils de France. Marques de confiance & d'amitié de Henry pour Sully : Brouillerie entr'eux, dans laquelle Henry recherche Sully. Services que Sully rend au Roi dans l'Assemblée des Calvinistes à La Rochelle ; dans l'Affaire du P. Séguiran avec les Rochellois : Nouvelles graces accordées par Henry aux Jésuites. Brigues de l'Espagne à la Cour & dans le Conseil, contre Henry & contre Sully : conversation entr'eux à ce sujet ; & conseil donné par Sully : Autres services qu'il rend au Roi dans les brouilleries de Cour. Suite des Affaires entre l'Espagne & les Provinces-Unies : Sentiment de Sully sur les offres faites au Roi par les Flamands : Conseil tenu à ce sujet. Victoire Navale remportée par les Flamands sur les Espagnols : Conférences pour une suspension d'Armes, & pour la Trêve. Suite des Affaires de la Valteline entre l'Espagne & les Grisons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre, & autres Etrangères. Différend du Pape & des Venitiens terminé par la médiation de Henry. Bref de Paul V. à Sully. Travaux de Sully dans la Finance, la Police & les autres parties du Gouvernement. Artifices des Courtisans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau Conseil, qui demeure sans exécution. Autres Affaires de Finances, de Gouvernement, de Police &c. Dépenses de Henry IV. au Jeu, pour ses Manufactures &c. Vie privée & brouilleries dans la maison de ce Prince. Il rend Sedan au Duc de Bouillon.

Digitized by Google

SOMMAIRE
DU VINGT-CINQUIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1608. Spectacles & fêtes à l'Arcenal : Avanture comique entre le Duc de Sully & Pimentel. Grandes offres faites par Henry IV. à Sully, & refusées. Amours & Maîtresses de ce Prince. Conversation intéressante entre lui & Sully sur ses sujets de mécontentement contre la Reine, la Marquise de Verneuil & leurs conseillers : Il y emploie Sully. Naissance d'un troisiéme Fils de France. Sully est pris pour juge entre Henry & la Marquise de Verneuil. Affaires du Prince de Joinville, du Comte de Sommerive, du Duc d'Eguillon ; & autres querelles & intrigues de Cour. Difficulté à conclurre le mariage du Duc de Vendôme avec Mademoiselle de Mercœur. Mutinerie des Chefs Calvinistes, & affaires de ce Corps. Services rendus au Roi par Sully, dans l'Assemblée des Protestans à Gergeau. Vie privée de Henry : Il donne l'Evêché de Metz au Duc de Verneuil : Graces qu'il accorde & qu'il refuse au Clergé : Ouvrages publics qu'il fait faire : ses dépenses au Jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de Finance : de Police, & autres de Gouvernement. Mémoire de Sully sur la Taille : Considérations sur les changemens de Gouvernement dans ce Royaume. Séjour du Duc de Mantouë à Paris. Suite des Affaires des Provinces-Unies : Trêve concluë : part qu'y eut Henry : foiblesse de l'Espagne. Révolte des Maures, & leur expulsion de l'Espagne. Affaires d'Allemagne.

SOMMAIRE
DU VINGT-SIXIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1609. Etats de Finance : contestation à ce sujet entre le Duc de Sully & le Chancelier de Sillery. Sully traite & loge le Roi à l'Arcenal. Indiscrétion du Pere Cotton, dont Henry accuse Sully. Entretien important entr'eux, sur les complots à la Cour & en Espagne, contre la Personne de Henry sur son amour pour la

Digitized by Google

Princeſſe de Condé, &c. Conſeils que lui donne Sully. Projet d'un Cabinet d'Etat, très-utile pour toutes les parties du Gouvernement : Moyens différens de recouvrer de l'argent, dans un beſoin ; Réglement contre le luxe, les diſſipateurs, les abus dans le Barreau ; & autres Pièces de ce Cabinet. Portrait des trois Miniſtres de Henry, fait par lui-même. Autres détails de Finance & de Gouvernement. Edit contre les Banqueroutes frauduleuſes : Autre Edit contre le Duel. Intrigues de Cour contre Sully. Evaſion du Prince de Condé : chagrin qu'en reſſent Henry : conſeil que lui donne Sully ; Lettre de Sully au Prince de Condé ; & autres détails ſur cet Incident. Faux avis donnés à Henry contre les Calviniſtes. Avis d'une Conſpiration à La-Fléche, contre la Perſonne de Henry.

SOMMAIRE

DU VINGT-SEPTIEME LIVRE.

SUITE des Mémoires de 1609. — 1610. Affaires Etrangères : Traité de Tréve entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies ; & d'Intervention des Rois de France & d'Angleterre : Article en faveur du Prince d'Epinoy. Henry IV. ſe fait rendre juſtice du traitement fait à ſon Ambaſſadeur par le Grand-Duc de Toſcane. Autres affaires d'Allemagne, Italie & Suiſſe. Mort du Duc de Cléves : Mémoire hiſtorique & Politique ſur l'Affaire de cette Succeſſion : Les Princes d'Allemagne ſe mettent ſous la protection du Roi : Entretiens de Henry & du Duc de Sully ſur ce ſujet, & ſur l'exécution du Grand-Deſſein : Défiance inſpirée à Henry contre Sully : Succès des Négociations dans les différentes Cours de l'Europe : Indiſcrétion de Henry : Converſations entre le Roi & ſon Miniſtre ſur cette expédition : Conſeil de Régence établi ; & autres préparatifs dans & hors le Royaume. Preſſentimens & Pronoſtics de la Mort prochaine de Henry IV. converſations entre lui & Sully à ce ſujet. Avis donnés d'une Conſpiration ; & affaire de la Demoiſelle de Coman. Cérémonie du Couronnement de la Reine. Parricide commis dans la Perſonne de Henry le Grand : ſentimens de Sully en en recevant la Nouvelle : Particularités ſur cet aſſaſſinat, & ſur les derniers jours de la vie de Henry :

Digitized by Google

Autre détail des Affaires d'Etat & de Cour qui suivirent cette mort : Jugement sur les différentes opinions touchant les causes & les Auteurs de l'assassinat de Henry IV.

SOMMAIRE
DU VINGT-HUITIEME LIVRE.

SUITE des Mémoires de l'année 1610. Remarques sur l'assassinat de Henry IV. Particularités & traits sur sa Personne, sa Vie, son caractère, ses bonnes & mauvaises qualités. Situation du Duc de Sully, après cette mort : Raisons qu'il a de se défier du nouveau Conseil : Il se renferme à la Bastille : Il va au Louvre : réception gracieuse que lui fait la Régente. Il assiste à la Cérimonie du Lit-de-Justice. Nouveaux Conseils public & particulier de Marie de Medicis, où l'on change de Politique & de Maximes de Gouvernement : Plaintes de Sully à cet égard : il n'est point écouté. Retour de M. le Comte de Soissons : Démêlés entre lui & Sully. Conseils sur l'Armement de Henry IV. sur le Duc de Savoie &c. où Sully fait d'inutiles représentations. Il songe à se défaire de ses Charges & à se retirer : Sa famille l'en empêche. Il députe Arnaud à Conchine, qui reçoit mal cette politesse. Il s'unit au Prince de Condé : Sages conseils qu'il lui donne ; malgré lesquels ce Prince se joint à ses ennemis. Autres intrigues de Cour & différends de Sully avec les Ministres & Courtisans. Suite & fin de l'Affaire de Clèves.

SOMMAIRE
DU VINGT-NEUVIEME LIVRE.

SUITE des Mémoires de 1610. — 1611. Motifs de la haine que les Princes, les Grands & les Ministres portent au Duc de Sully : Il s'oppose aux injustices du Conseil : Refus qu'il fait à la Régente de signer un Comptant : Querelle qu'il a en plein Conseil avec le Duc de Bouillon. Brouilleries à la Cour & dans le Conseil. Sacre de Louis XIII. Sully va à Montrond, & y tombe Malade : Raisons qui obli-

Digitized by Google

gent la Régente & les Miniſtres à le rappeller : Accueil que lui fait cette Princeſſe, qui prend enſuite le parti de Conchine & des Miniſtres contre lui. Sa fermeté à réſiſter aux demandes injuſtes des Grands ; & à la diſſipation des Threſors du Roi : Chagrins qu'on lui ſuſcite à cet égard. Grand démêlé entre lui, Villeroi & d'Alincourt, en plein Conſeil. Les Princes, Seigneurs & Miniſtres ſe liguent contre lui. Il prend le parti de ſe retirer tout-à-fait : Jugemens différens ſur cette Retraite. Sully remet la Surintendance des Finances, la Capitainerie de la Baſtille &c. Utiles conſeils qu'il donne à ſes Secretaires : Bienfaits qu'ils avoient reçus de lui. Il ſort de Paris, & ſe retire à Sully. Il prévient les artifices de ſes ennemis pour le perdre : Lettres qu'il écrit à la Régente à cet effet, où il juſtifie ſa conduite & ſon adminiſtration : Réponſes de la Régente. Le Roi lui accorde une augmentation conſidérable de Penſion. Compte général qu'il rend de ſa conduite publique & particuliére, de l'état de ſes biens, & de ſes affaires domeſtiques : Sa fidélité à remplir ſes engagemens avec Henry IV.

SOMMAIRE
DU TRENTIEME LIVRE.

EXPOSITION du Projet Politique, appellé communément le Grand Deſſein de Henry IV. Conſidérations préliminaires ſur l'Empire Romain, ſur l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, ſur ſes différens Gouvernemens ſous les trois Races de nos Rois &c. On prouve la poſſibilité du Grand Deſſein. Difficulté qu'eut Henry IV. à le faire goûter à Sully. Comment ce Prince & Eliſabeth le formérent. Obſtacles & événement favorables ou contraires, qui ſurvinrent. Utilité générale du Projet, pour toute l'Europe. Partie du Projet qui regarde la Religion, conſiſtant à maintenir & à pacifier les Religions reçuës en Europe, & à en chaſſer les Infidéles. Partie politique, conſiſtant à établir quinze Dominations égales ; à réduire la trop grande puiſſance de la Maiſon d'Autriche, & à partager ce qu'on lui ôtoit entre les Princes & les Républiques de l'Europe : Moyens de l'en dédommager ; &

juſtice de ce procédé à ſon égard : Modération & déſintéreſſement de la France dans ce partage. Etabliſſement d'un Conſeil-Général de la République Chrétienne. Négociations & autres moyens employés auprès des Princes & Etats de l'Europe, pour la réuſſite du Grand-Deſſein. Détail des forces & des dépenſes néceſſaires pour l'exécuter. Marche & diſpoſition des Armées des Princes confédérés. Ce qui devoit en réſulter.

SOMMAIRE

DU SUPPLEMENT A LA VIE DU DUC DE SULLY, DEPUIS SA RETRAITE.

CONDUITE du Duc de Sully à l'Aſſemblée des Proteſtans à Châtelleraut, & de cette Aſſemblée ſur les affaires perſonnelles de Sully. Part qu'il a à l'affaire du Duc de Rohan au ſujet de Saint-Jean-d'Angely. Confiance qu'a en lui la Régente, & Lettres qu'elle lui écrit pendant la Révolte des Princes & des Calviniſtes : Conſeils qu'il donne & ſervices qu'il rend en cette occaſion. Il eſt fait Maréchal-de-France. Chagrins que lui cauſe la conduite de ſon Fils & de ſon Petit-fils. Etat de ſa famille ; & diſpoſitions qu'il fait de ſes biens entre ſes Enfans. Sa mort : Honneurs que lui rend la Ducheſſe de Sully : Son Mauſolée & ſon Epitaphe. Détails ſur ſa conduite dans l'intérieur de ſa maiſon, & ſur ſa vie privée. Occupations de la Ducheſſe ſon Epouſe. Sentimens du Duc de Sully par rapport à la Religion. Ouvrages publics & particuliers, qu'il a fait conſtruire.

Fin des Sommaires du troiſiéme Tome.

MEMOIRES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Henry IV. montre à Mr. de Sully des lettres venant du Poitou et contenant les détails d'une conjur

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

LEs Affaires du dedans du Royaume furent pendant cette année dans une ſituation ſi tranquille, qu'elles ne nous laiſſent preſqu'aucun événement remarquable à particulariſer: Mais elles offrent en récompenſe un ſpectacle bien plus touchant, malgré ſon uniformité, que ces Cataſtrophes ſingulières, leſquelles n'amuſent à décrire & à lire, que par ces mêmes traits d'inhumanité, ou de dépravation, qui ne devroient nous inſpirer que du dégoût & de l'horreur. Ce ſpectacle eſt l'abondance & le repos répandus par toute la France. On n'avoit jamais tant vû de plaiſirs & de divertiſſemens, qu'il y en eut cet Hiver à la Cour & dans Paris; & les Campagnes reſſentoient auſſi tous les effets d'un heureux Régne. 1607.

Cette diſpoſition, qui prenoit ſa premiere ſource dans le

1607. cœur bienfaisant de Henry, réjailliſſoit à ſon tour ſur lui, & lui faiſoit partager la jouiſſance de ſes propres bienfaits. Débarraſſé de toute affaire tumultueuſe, juſqu'à ce que le temps qu'il s'étoit preſcrit pour mettre le comble à la gloire de ſon Régne, fût arrivé; ce Prince n'avoit preſque rien à faire, qu'à ſe livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ſes Serviteurs, & dans ſes Maiſons Royales, qu'il viſitoit les unes après les autres. Il étoit le premier Janvier à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à Leurs Majeſtés les devoirs ordinaires; ma plaie de la bouche, qui s'étoit rouverte par une apoſtume, m'arrêtant chez moi. Sa Majeſté eut la bonté de m'écrire, pour me marquer la part qu'elle y prenoit; & elle m'envoya, pour conférer ſur les Affaires du Gouvernement, dont on vouloit former le plan dès le commencement de l'année, les deux de ſes Miniſtres, auxquels elle donnoit la principale part; je veux dire, Villeroi & le Garde-des-Sceaux. Celui auquel j'ai deja donné ce nom, eſt Sillery, que Sa Majeſté avoit aſſocié aux fonctions de Chancelier; juſqu'à ce qu'il les éxerçât ſeul, par la mort de Bellièvre, qu'on voyoit bien n'être pas éloignée. L'eſprit de ce Magiſtrat, juſques là ſi ſain, avoit commencé depuis quelque temps à s'altérer, de maniere qu'il fallut lui donner un ſucceſſeur, de ſon vivant. Il vit cette aſſociation d'une maniere qui étoit une nouvelle preuve combien elle étoit néceſſaire (1); quoique Sillery s'y comportât avec toute la complaiſance poſſible: Sa foibleſſe en augmenta:

(1) » Vous voyez, dit-il, à M. de » Baſſompierre, un homme qui s'en » va chercher une ſépulture à Paris. » J'ai ſervi, tant que j'ai pu le faire; » & quand ils ont vû que je n'en étois » plus capable, ils m'ont envoyé re- » poſer, & donner ordre au ſalut de » mon ame, à quoi leurs affaires m'a- » voient empeché de penſer: Un » Chancelier ſans Sceaux, eſt un Apo- » thicaire ſans ſucre. « *Journal de Baſſompierre.*

Lorſque Henry IV. demanda les Sceaux à M. de Bellièvre pour Sillery ſe ſervant de l'occaſion de ſon voyage en Limoſin, où le grand âge & la foibleſſe de Bellièvre ne lui permettoit pas de le ſuivre; ce Chancelier lui répondit: » Que s'il ne » vouloit faire courir la poſte aux » Sceaux, il les rendroit toujours à » temps, au même lieu où Sa Maje- » ſté arriveroit ... Il ſemble, Sire, » ajoûta-t-il, que vous craignez qu'il » n'y ait point de terre en Guienne » pour m'enterrer: Je me porte bien; » & n'ai ſouci de ma vie, que pour » votre ſervice; laquelle me ſeroit » fort-ennuyeuſe ſi j'en étois éloi- » gné. « *P. Matt. tom. 2. l. 3. p. 688.* Ce grand Chancelier, dont la probité & la fermeté ont été généralement reconnuës, avoit ſervi ſous cinq Rois. Il eſt auteur de pluſieurs utiles Reglemens pour la Chancelerie. Il mourut le 5 Septembre de l'année ſuivante, âgé de 78 ans. Il étoit de la Ville de Lyon.

Digitized by Google

il revint tout-à-fait en enfance ; & paya enfin le dernier tribut de l'humanité, après avoir payé presque tous les autres. 1607.

Le Roi vint à Paris le 2 Janvier, en intention d'aller & de mener la Reine à Vigny : voyage, dont je le détournai. Il se contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau ; doù il revint à Paris, à la fin de Février, pour aller à Chantilly, qui étoit sa promenade ordinaire du mois de Mars : il s'y plaisoit beaucoup dans cette saison : » Il fait ici fort-beau, » m'écrivoit-il de cet endroit, le 8 Mars : j'y passe bien mon » temps : tous les jours je suis à cheval ; & j'y ai bien du » plaisir. « Il ne se fixa nulle part, que lorsque de retour à Paris, il eut pris le 20 Mars, le chemin de Fontainebleau : il y passa le Printemps. Sa Majesté eut fort-beau temps depuis Paris jusqu'à Fleury, par où elle passa pour voir ses Enfans, qui étoient encore dans cette maison ; mais la pluie l'accompagna depuis Fleury jusqu'à Fontainebleau. Dans la Lettre où Henry me fait tout ce détail, il me mande encore, Que le Dauphin étoit venu une lieuë à sa rencontre, & qu'il l'avoit trouvé fort-joli, aussi bien que ses autres Enfans : Que la Reine, qui étoit grosse alors, se portoit bien, & devoit se rendre incessamment à Fontainebleau. » Mandez-moi des » Nouvelles de la Ville, m'écrivoit ce Prince, le premier » Avril : Je me porte bien ici ; comme aussi font ma Femme, » mon Fils & mes autres Enfans, qui sont les plus jolis du » monde, & me donnent bien du plaisir (2). «

La Reine y accoucha le 16 Avril, à onze heures du soir, de son second Fils, auquel on donna dans la suite le nom de Duc d'Orleans (3). Sa Majesté me le fit aussi-tôt sçavoir par un Billet, que Montmartin m'apporta de sa part ; & je reçus presque dans le même moment, une seconde Lettre de sa main, pour faire tirer le Canon. Cette naissance redoubla la joie dans la Famille Royale. Le Roi qui avoit compté revenir à Paris au commencement de Mai, ne songea plus à

(2) » Il aimoit, dit Pérefixe, tous » ses Enfans, légitimes & naturels, » avec une affection pareille, mais » avec différente considération : Si » ne vouloit pas qu'ils l'appellassent, » *Monsieur* : nom, qui semble rendre les Enfans étrangers à leur Pere, & qui marque la servitude & » la sujétion ; mais, qu'ils l'appellassent, *Papa* : nom de tendresse & » d'amour. «

(3) Il n'eut point de nom de Baptême ; parce qu'il mourut dans sa cinquiéme année, avant que les Cérémonies de son Baptême eussent été faites.

1607. s'éloigner de Fontainebleau ; d'où il fit ſeulement un voyage pour voir Madame de Moret.

La Chaſſe y tenoit toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ſes divertiſſemens. Après l'exemple qu'on a, que cet éxercice a un attrait inſurmontable pour une infinité de perſonnes ; je n'ai garde de décider qu'il ne ſçauroit être que très-médiocrement divertiſſant, parce qu'il ne l'eſt point du tout pour moi. Le récit que Praſlin me faiſoit de Fontainebleau, des parties de Sa Majeſté, n'étoit aſſûrément pas bien propre à me l'inſpirer : Il me mandoit, Que le même jour Sa Majeſté, après avoir chaſſé le matin à l'Oiſeau, avoit fait une Chaſſe du Loup, & fini ſa journée par une troiſiéme du Cerf, qui avoit duré juſqu'à la nuit, & malgré une pluie de trois ou quatre heures. On étoit alors à ſix grandes lieuës du gîte : C'eſt de-là qu'il fallut faire retraite, entiérement pénétrés d'eau, excepté le Roi ſeul, qui changea de tout, avant que de regagner Fontainebleau ; où il arriva un peu fatigué à la vérité, mais avec cela gai & content, parce qu'il avoit pris ce jour-là tout ce qu'il avoit attaqué. Voilà ce que les Princes appellent s'amuſer : mais il ne faut diſputer, ni des goûts, ni des plaiſirs. Henry ne laiſſa pas de s'occuper le lendemain tout le matin, à viſiter tous ſes Ouvriers, & à courir d'attelier en attelier. » Il eſt » vrai, ajoûtoit Praſlin, qu'au retour du Parc, il ſe ſentit » un peu de fiévre ; mais ce ne fut rien. « Pour ce Prince, quand il m'écrivoit ſur ce ſujet, c'étoit en vrai Chaſſeur, qui paſſe légérement ſur toutes ſes fatigues, & appuie ſur ce qu'il appelle ſes bonnes fortunes. Il me mandoit par éxemple, le 20. Mai, Qu'il avoit chaſſé la veille avec le plus grand plaiſir du monde, & ſans avoir beaucoup de chaud : Qu'il avoit pris ſon Cerf de bonne heure ; étoit venu dîner à Ponthierry, à dix heures ; & revenu à deux & demie, à Fontainebleau ; où il avoit rencontré la Reine, qui venoit au-devant de lui. Une autre fois : » Je viens de prendre un Cerf, » avec grand chaud & grand plaiſir. « Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce Prince ne perdoit pas de vûë ſes Affaires pour tout cela : mais comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine ; il en étoit quitte pour m'écrire de temps en temps,

Digitized by Google

ou pour m'appeller à Fontainebleau, lorſqu'il avoit quelque choſe d'important à me communiquer. Il m'y fit venir le Mercredi de Pâques, avec le Préſident Jeannin ; & y manda ſon Conſeil, pour le Lundi de la Quaſimodo. Il n'oublioit jamais à payer le moindre ſurcroît de peine, par de nouvelles libéralités : » Je n'attends point, m'écrivoit-il, que ceux » qui me ſervent bien, me demandent. Vous m'aidez ſi bien » à faire mes affaires, que je veux auſſi vous aider à faire » les vôtres : Je vous donne vingt mille écus, ſur mes deniers » extraordinaires ; faites-en faire les dépêches néceſſaires. » J'ai ſçu, me mandoit-il une autre fois, que vous faites » bâtir à La-Chapelle, & que vous y faites un Parc : comme » ami des bâtiſſeurs, & votre bon Maître, je vous donne ſix » mille écus, pour vous aider à faire quelque choſe de » beau. « 1607.

Il y avoit une autre ſorte de Lettres de Henry, que je mets autant au-deſſus de celles-cy, que la confiance d'un auſſi grand Prince doit l'emporter ſur les préſens, dans l'eſprit d'un Miniſtre fidèle & affectionné : ce ſont celles où ce Prince m'ouvroit ſon cœur, ſur ce que nous avions lui & moi de plus chers intérêts : » Il s'eſt paſſé, c'eſt ainſi qu'il » s'exprimoit dans une de ſes Lettres, ce matin quelque » choſe dans mon ſein, pourquoi j'ai affaire de vous, comme » de mon plus confident Serviteur. « Il en étoit de même de tout ce qui lui arrivoit de capable de troubler ſa tranquillité. Mon Fils ſe bleſſa en maniant un cheval. Sa Majeſté envoya auſſi-tôt un Courier exprès, ſçavoir l'état de ſa ſanté ; en me mandant, Que comme Pere & comme Maître, il y prenoit toute la part poſſible. Mon Fils fut encore plus dangereuſement malade au mois de Novembre ; & le Roi ne ſe contenta pas d'y envoyer Du-Laurens, ſon premier Medecin, & de lui recommander lui-même le malade : il m'écrivit, Qu'il ne m'aimoit pas ſi peu, que s'il penſoit que ſa préſence y fût néceſſaire, il ne vint lui-même me donner cette preuve de ſon affection ; & il conſentit le plus obligeamment du monde, que je différaſſe le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non-ſeulement de deux jours, mais encore tout le temps que je me croirois utile auprès de mon Fils.

Digitized by Google

1607. Dans l'affaire malheureuſe, arrivée à Amiens, ou Rambures tua mon Neveu d'Epinoi; le Roi inſtruit de la vive douleur & des larmes que ce cruel accident cauſoit au Frère du Mort (4), l'envoya viſiter, & lui fit porter trois fois de ſa part des paroles de conſolation. On avoit cherché à animer toute la Famille contre Saint Paul (5), qu'on accuſoit d'avoir eu part à cet aſſaſſinat. Saint Paul juſtement indigné de ces bruits, vint auſſi-tôt trouver Sa Majeſté, avec l'aſſûrance qu'inſpire l'innocence : Il juſtifia qu'il n'étoit pas même ſorti de Calais, pendant tout ce temps-là. Il parla de la malheureuſe victime de cette avanture, avec des éloges & des regrets ſi ſincères, qu'il me fit regreter à moi-même qu'il ne ſe fût pas trouvé à Amiens, où il ſe tenoit aſſûré qu'il auroit prévenu cet accident : Il proteſta qu'il auroit volontiers racheté le ſang du Mort, d'une partie du ſien. Il ſe plaignit enſuite qu'à tous ces bruits injurieux l'on avoit ajoûté celui de dire, Que Sa Majeſté avoit réſolu de le citer; & qu'elle m'avoit promis de le traiter durement : Que je ne le ſaluërois point; & même, qu'il lui ſeroit fait défenſe de venir à Paris, tant que j'y ſerois. Saint-Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour diſſiper tous les ſoupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai ſon procedé d'un tout-à-fait galant homme; & je crois que de ſon côté, il fut content de la maniere dont je le traitai. Pour Henry, il ne ſe donna pas moins de mouvemens, que ſi l'affaire l'eût regardé perſonnellement. Il me juſtifia toute la conduite de Saint-Paul; & me manda, que je me donnaſſe bien de garde d'ajoûter foi aux bruits du Quartier de la Baſtille; où mes ennemis n'avoient pour but que de faire joindre un ſecond malheur au premier : Il m'exhorta même à me ſervir de la confiance que Saint-Paul paroiſſoit avoir en moi, pour empêcher

(4) De pluſieurs Enfans mâles, ſortis du mariage de Pierre de Melun, Prince d'Epinoi, Marquis de Richebourg, & d'Hyppolite de Montmorency, dont on a vû cy-devant que M. de Sully avoit pris la Tutelle; il n'en reſtoit plus alors que d'eux; Guillaume de Melun, Prince d'Epinoi, Vicomte de Gand, Connétable de Flandre, Grand-Bailli de Hainaut, Chevalier de la Toiſon d'or &c. C'eſt celui qui eut avec la Princeſſe de Ligne, le grand Procès, dont il ſera parlé dans la ſuite : Et, Henry de Melun, Marquis de Richebourg, ſon Frere puîné : c'eſt ce Henry, qui fut tué par Rambures.

(5) François d'Orleans, Comte de Saint-Paul.

Digitized by Google

avec lui que la choſe n'eût aucune ſuite. 1607.

J'étois encore arrêté chez moi, lorſque le Roi y vint un jour m'entretenir de je ne ſçais quelle intrigue de galanterie, dont j'ai perdu la mémoire. Je me ſouviens ſeulement qui je m'emportai fort contre Madame d'Angoulême (6), & une autre perſonne, qui y jouoient les premiers rôles; & que j'oſai repréſenter à Henry avec beaucoup de fermeté, que des deſſeins ſi peu ſéans à ſon âge & à ſon rang, étoient autant de flétriſſures à ſa gloire, & pouvoient bien produire quelque choſe de pis encore. Ma liberté, quelquefois heureuſe, ne m'attira cette fois-cy qu'une vive colère & de piquans reproches de ce Prince. Il étoit encore ſi échauffé, lorſqu'il ſortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout-haut: » Voilà un homme que je ne ſçaurois plus » ſouffrir: Il ne fait jamais que me contredire, & trouver » mauvais tout ce que je veux; mais Pardieu! je m'en ferai » obéïr; je ne le verrai de quinze jours. « Ma diſgrace parut à tous les Aſſiſtans une choſe décidée: mes Domeſtiques s'en affligerent, & pluſieurs des autres s'en réjouïrent, je crois, intérieurement.

Dès les ſept heures du lendemain matin, on vit arriver Sa Majeſté à l'Arcenal, avec cinq ou ſix perſonnes, qu'elle avoit dans ſon carroſſe. Ce Prince monta à mon appartement, ſans vouloir qu'on m'avertît, & frappa lui-même à la porte de mon cabinet. Je ne fus pas peu ſurpris, lorſqu'ayant demandé *Qui eſt-là*, j'entendis répondre *C'eſt le Roi*; & que je connus au ſon de la voix, que c'étoit lui-même qui avoit répondu: » Hé-bien! que faiſiez-vous là, « me dit-il, en entrant avec Roquelaure, De-Vic, Zamet, La-Varenne & l'Ingenieur Erard: car il avoit à me parler des fortifications de Calais? Je lui répondis, Que j'écrivois des Lettres, & apprêtois du travail à mes Sécrétaires: ma table étoit effectivement toute couverte de Lettres, & d'Etats des matieres que je devois traiter ce jour-là au Conſeil: » Et depuis » quand êtes-vous là, me dit encore Sa Majeſté? Dès les » trois heures du matin, repris-je. Hé bien! Roquelaure, » dit ce Prince, en ſe tournant vers lui, pour combien vou-

(6) Charlote de Montmorency, Femme de Charles de Valois, Duc d'Angoulême.

1607. » driez-vous mener cette vie-là ? Pardieu ! Sire, pour tous vos » tréſors, répondit Roquelaure. « Henry ne repliqua rien. Il fit ſortir tout le monde ; & il commença à m'entretenir de choſes ſur leſquelles il me fut impoſſible de me ranger à ſon avis : ce qu'il connut aiſément, lorſqu'il vit que je lui répondis froidement, que je n'avois aucun conſeil à lui donner : Que Sa Majeſté ayant pris ſa réſolution, après une mûre déliberation ſans doute ; il ne me reſtoit rien à faire, que de lui obéïr ; puiſqu'auſſi-bien elle ne trouvoit pas bon qu'on fût d'un ſentiment contraire au ſien. » Oh, oh ! vous faites le reſervé, me dit Henry en ſoûriant, & en me donnant un petit coup ſur la jouë ; » & vous êtes encore en colère d'hier : » Je n'y ſuis plus moi : là, là, embraſſez-moi, & vivez avec » la même liberté, que vous aviez accoutumé : car je ne » vous en aime pas moins : Au contraire, dès l'heure que » vous ne me contredirez plus, dans les choſes que je ſçais » bien qui ne ſont pas de votre goût, je croirai que vous ne » m'aimerez plus. «

Voilà un de ces traits, qui ſont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henry : & en vérité, c'eſt le montrer par un bel endroit. Il n'eſt pas rare de voir des Miniſtres & des Confidens de Princes, diſgraciés : il n'eſt pas rare non plus, qu'ils méritent ce traitement par des procédés reprochables. Lorſque cela arrive, eſt-ce véritablement les fautes que les Princes puniſſent ? preſque jamais : ils ſont par caprice, par légéreté, par orgueil, par mauvaiſe humeur, ce qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire, par le ſeul motif de la juſtice. Il ſemble que le ſort de la Raiſon eſt de n'être écoutée, ni lorſqu'elle combat les paſſions, ni lorſqu'elle conſeille la même choſe qu'elles.

Le Roi m'entretint après cela de choſes, qu'il ne m'eſt pas permis de rapporter, m'embraſſa, & me dit adieu. En ſortant, il dit à De-Vic : » J'ai pourvu à l'Affaire de Calais : « & tout haut : » Il y en a d'aſſez ſots, pour croire que quand » je me mets en colère contre Monſieur du Sully, c'eſt à bon » eſcient & pour long-temps : mais tout au contraire : Car » quand je viens à conſidérer qu'il ne me remontre, ou ne » me contredit, que pour mon honneur, ma grandeur & le » bien de mes Affaires, & jamais pour les ſiennes ; je l'en aime » mieux,

» mieux, & ſuis impatient de le lui dire. » Tout Prince qui entend ſes intérêts, ne négligera point de donner de temps en temps des marques éclatantes de ſon eſtime aux Miniſtres dont il a fait choix; ſuppoſé que ce choix ſoit bon, elle lui aſſûrera celle du Public : ce qui eſt un point eſſentiel. 1607.

Je reviens aux Affaires, dont Villeroi & Sillery étoient revenus par ordre du Prince, conférer avec moi. L'une des principales regardoit les Proteſtans. Le Roi leur ayant permis l'année précédente, de tenir en celle-cy un Synode; ils l'indiquerent à La-Rochelle, & firent nommer dans des Aſſemblées Provinciales, les Députés dont il devoit être compoſé. Ce furent quelques-uns de ces Députés mêmes qui firent ſçavoir à Sa Majeſté, Que leurs Cahiers étoient chargés de l'Article du Synode de Gap, touchant le Pape, dont il a déja été tant parlé. De quelque mauvais eſprit que fuſſent pouſſés une partie de ceux qui dirigeoient cette Aſſemblée, ils ſe crurent obligés de prévenir Sa Majeſté; en lui envoyant trois Députés, tant ſur cette affaire, que ſur quelques autres, qu'ils avoient raiſon de croire ne pas être de ſon goût : C'eſt qu'ils avoient réſolu d'y remettre ſur le tapis la queſtion, déja ſi fort diſcutée à l'Aſſemblée de Châtelleraut, ſur la nomination, le nombre & le temps d'exercice, des Députés Généraux du Parti Réformé; à l'occaſion des deux actuellement en charge, dont le ſervice alloit expirer.

Le Roi, en m'envoyant de Fontainebleau ces Députés particuliers, prit le parti qu'il prenoit ordinairement dans ces ſortes d'occaſions; je veux dire, de me faire notifier ſes intentions à l'Aſſemblée, comme de moi-même, & par un motif d'affection pour mes Confréres : ſe reſervant à prendre le ton d'autorité, ſi l'on ne réüſſiſſoit pas par cette voie. Mon Frere vint en conférer avec moi, le 27 Avril, de la part de Sa Majeſté : & comme je m'attendois toujours que le Roi, viendroit lui-même inceſſamment à Paris; je retins les Députés deux ou trois jours, ſans leur donner une réponſe, que je n'aurois pas été fâché de concerter avec ce Prince. Il m'écrivit de Fontainebleau, le 5 Mai, lorſqu'il eut changé d'avis ſur ſon voyage, & il me parut inquiet-

1607. de ſçavoir ce que j'avois fait avec les Députés : « Je ne ſçais, » me diſoit-il, ce qu'ils peuvent vous avoir dit, ſur ce que je » vous ai mandé par votre Frére. M. de La-Nouë, auquel » je parlai hier matin, en préſence de M. de Villeroi, m'en » a avoué la plus grande partie, & m'a dit n'avoir vû de ſa » vie tant de fous dans une Compagnie : entr'autres, il m'a » nommé Rivet. Il ne faut point douter que les Députés » n'ayent, avant de vous voir, conféré avec M. Du-Pleſſis, » qui les aura inſtruits de ce qu'ils devoient dire. «

J'écrivis à l'Aſſemblée la Lettre, que Sa Majeſté avoit éxigée de moi. Je les exhortai à ne rien s'arroger ſur l'Article des Députés Généraux de ce qui appartenoit à la Police, ou au Gouvernement ; & à ne rien changer de ce qui avoit été ſtatué à cet égard, dans une de leurs plus ſolemnelles Aſſemblées. Je leur faiſois comprendre, Que la durée de la Députation Générale ne pouvoit être moindre que de trois ans ; les Députés ne pouvant en moins de temps s'inſtruire des affaires, & ſe faire connoître : & qu'on ne devoit point nommer pour deux Députés ſeulement ; parce que ce choix devant être fait dans des Aſſemblées générales, toujours précédées d'Aſſemblées particuliéres : formalité ; qui emportoit un temps conſidérable, s'il arrivoit accident à l'un de ces deux Députés, le Parti s'expoſoit à manquer d'un Agent auprès du Roi : au-lieu qu'en en propoſant toujours ſix à Sa Majeſté, ce vuide ſe trouveroit auſſi-tôt rempli, par la nomination qu'elle pourroit faire dans le moment, de quelqu'un de ces ſix, marqués ſur la liſte. Quant au Pape ; je leur fis ſentir, Qu'en remuant imprudemment une Queſtion déja jugée ſi inutile, & ſans aucune conſidération pour un Pape, qui par ſon caractère doux & pacifique, ne méritoit pas ce traitement ; ils riſquoient à perdre par leur faute, & pour un rien, cet état heureux & tranquille, qui avoit été ſi long-temps l'objet de tous leurs vœux. Je les rappellois là-deſſus à leurs propres ſentimens, & même à leurs aveux : & je finiſſois en leur repréſentant fortement, que toute déſobéïſſance à leur Maître les compromettoit : mais qu'une déſobéïſſance injuſte & déraiſonnable, étoit capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes termes, par quelques autres perſonnes, que je ſçavois avoir plus de créan-

Digitized by Google

ce dans le Parti ; & je les priai d'écouter attentivement les raiſons que pourroit y ajoûter Montmartin, que je fis le porteur de cette Lettre, & que Sa Majeſté jugea capable d'être dans cette occaſion, l'interpréte de ſes volontés. J'employai encore un autre motif, que Sa Majeſté crut devoir faire effet : c'eſt que comme les Rochellois venoient tout fraîchement de faire inſtance, pour obtenir deux mille livres pour leur Collège ; je leur donnai à entendre que Sa Majeſté accorderoit cette grace à la déférence, qu'ils perſuaderoient à leurs Confrères d'avoir pour ſes ordres. Une Lettre du Roi m'inſtruiſit au bout de quelques jours, Que Montmartin & les Députés, renvoyés avec les ordres de Sa Majeſté, avoient été à la vérité aſſez bien reçus à l'Aſſemblée : mais qu'il s'en falloit beaucoup qu'on eut eu les égards qu'on devoit avoir, pour les diſcours du premier, non-plus que pour mes Lettres, & pour celles qui y étoient jointes ; dont les Auteurs avoient été appellés par dériſion, *les quatre Voyans de l'Egliſe.* Ce que Montmartin mandoit de temps en temps au Roi, des diſpoſitions des eſprits, ne le ſatisfaiſoit pas davantage : » Si cela continuë, m'écrivit-il, ils ſe» ront les Rois, & nous, les Aſſemblées. « Cependant le Parti favorable au Roi, l'emporta à la fin. Montmartin s'y employa avec un zèle, que le Roi récompenſa d'une Penſion. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complettement réüſſi ; eu égard aux obſtacles qu'il avoit ſurmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit poſſible de faire, lorſqu'il put atteſter à Sa Majeſté, que ſa volonté y avoit été ſuivie : » Montmartin a fort-bien travaillé, me mandoit en» core Henry, quoiqu'envain : ce qu'il ne croit pas : Il a ap» porté de l'ombre, & le corps eſt demeuré ; l'Article de » Gap n'ayant emporté que deux ſeules voix. « 1607.

L'Egliſe de Pons ſe fit connoître par un trait d'une grande hardieſſe ; lorſque ſe faiſant une ridicule application de la maniére de gouverner les Affaires de la Religion par Députés Généraux, elle oſa nommer au Roi trois Sujets, Verac, Longchamp & Bertauville, pour leur remettre, en qualité de Députés particuliers, le Gouvernement de cette Ville. Henry ne répondit qu'en faiſant parler les Edits : mais il ne fut pas moins irrité de cette témérité, que des Conférences qu'on lui manda que Leſdiguieres & Murat avoient ſecret-

1607. tement ensemble, & du manque de respect du Ministre Chamier pour M. le Connétable, à son passage à Montelimar. Je fis ensorte que ce Ministre alla se justifier à ce Prince des imputations dont il se plaignoit.

Les Rochellois donnerent à la fin de cette année, un autre sujet de mécontentement au Roi; en écrivant en Corps au Roi d'Angleterre, à l'insçu de Sa Majesté & de moi, pour lui demander la liberté d'un Ministre Ecossois, nommé Maluin, qui avoit été mis à la Tour de Londres, pour avoir tenu des discours, & publié des Ecrits offensans, contre Sa Majesté Britannique & son Conseil. Les Rochellois n'avoient rien à alléguer contre un fait, que le Ministre Primerose, celui-là même qui avoit été porteur de leur Dépêche, atteſta à Sa Majesté, qui lui permit, en considération de cet aveu, de retourner exercer le Ministère à Bordeaux: Et ce qui les rendoit encore plus coupables, c'est qu'ils prétendoient donner retraite au Prisonnier dans leur Ville, & même s'en servir en qualité de Ministre. Il y avoit dans tout ce procédé, une affectation d'indépendance, que rien ne pouvoit excuser. Le Roi d'Angleterre ne s'étoit pas fait prier pour accorder à une Ville qu'il affectionnoit, une aussi petite grace, que l'étoit l'élargissement d'un Etranger, dont il délivroit son Royaume: je ne voudrois pas même assûrer que le Conseil de Londres n'eût un secret contentement de faire un pareil présent au Roi de France: Mais ce Prince, outre l'intérêt de son autorité blessée, avoit les mêmes raisons de ne point recevoir Maluin dans ses Etats, que le Roi Jacques avoit de le chasser des siens. Henry m'envoya Bullion, & m'écrivit sur cette affaire plusieurs Dépêches, soit lui-même, soit par Villeroi. Je fus encore chargé par ce Prince, d'en demander l'explication à la Ville de La-Rochelle; de la lui reprocher; & de lui en faire demander pardon à Sa Majesté, qui témoigna être tout-à-fait contente des démarches que je fis en cette occasion.

Parmi plusieurs torts effectifs, il se trouvoit quelquefois qu'on en imputoit à cette Ville de bien gratuits. Il prit envie aux Jésuites d'envoyer un des leurs, pour faire les fonctions de Prédicateur dans La-Rochelle. La-Varenne, le Pere Cotton & quelques autres, jetterent les yeux pour

Digitized by Google

ce ſujet, ſur le Pere Séguiran (7): & afin de ne pas courir le riſque d'un refus de Sa Majeſté, ils s'adreſſerent aux deux Sécrétaires d'Etat, Beaulieu & Freſne, qui délivrerent à ce Pere, de leur chef & ſans en parler à Sa Majeſté, des Lettres qui le mettoient en droit de s'y faire recevoir. Le Jéſuite s'étant préſenté aux portes de la Ville, on lui demanda qu'il il étoit: » Je ſuis, répondit-il hardiment, Séguiran, » de la Compagnie de Jeſus, qui viens pour prêcher en cette Ville, en vertu de Lettres du Roi. Retirez-vous, lui dit » la Sentinelle aſſez peu reſpectueuſement: nous ſçavons » bien que JESUS n'a point eu de Compagnons; & que vous » n'avez point de Lettres du Roi. « Sans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de ſe retirer: ce que le Pere fit, en menaçant d'un ton très-emporté, de s'en plaindre au Roi; & il n'y manqua pas. Tous ſes Partiſans à la Cour le ſeconderent ſi bien, en éxagerant à Sa Majeſté ce manque de reſpect pour ſes ordres; & lui cachant tout, ou partie de la vérité; que ce Prince me manda incontinent à Fontainebleau, par un Billet très-preſſant, & qui marquoit beaucoup de colère. 1607.

Je trouvai toute la Cour en rumeur, & le Roi environné de perſonnes, qui animoient ſon reſſentiment: » Hé-bien! » me dit-il, vos Gens de La-Rochelle ont bien fait des leurs: » Voilà le reſpect qu'ils me rendent, & la reconnoiſſance de » l'amitié que je leur porte, & des gratifications qu'ils reçoivent de moi. « Il me conta le fait, d'un air qui me parut ne reſpirer que le châtiment. Mais m'ayant enſuite tiré à quartier, il me dit: » J'ai fait ainſi le fâché, pour fermer la bouche à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes actions: mais » je vous dis à vous, que les Rochellois n'ont pas tout le tort » du monde: car je n'ai commandé, ni été informé de telles » Lettres; je les euſſe bien empêchées, ſi j'en avois été averti. » Cependant il y faut pourvoir, par une autre voie qu'en dé- » ſavouant les Sécrétaires d'Etat; parce que cela tireroit à » conſéquence pour toutes leurs autres Dépêches: Aviſez » quel moyen il y aura. «

J'écrivis aux Rochellois, après en être convenu avec Sa Majeſté, Que leur devoir étoit avant toutes choſes, d'envoyer faire ſoumiſſion au Roi, & lui marquer le regret qu'ils

(7) Gaſpard Séguiran: Il fut dans la ſuite Confeſſeur de Louis XIII.

1607. avoient de lui avoir déplu. Je leur donnai à entendre qu'un peu d'obéïſſance les feroit ſortir de cette affaire à leur avantage. Je les aſſûrai, Que la choſe s'étoit faite ſans la participation de Sa Majeſté : Qu'elle n'arriveroit plus ; & qu'elle ſe termineroit, ſans qu'on touchât à leurs privileges : enfin que j'aurois tout le ſoin imaginable de ménager leurs intérêts, avec deux ou trois de leurs plus notables & plus honnêtes Citoyens, que je leur mandai de m'envoyer. Le biais que je pris, fut que le Pere Séguiran reçût de nouvelles Lettres, de la main même de Sa Majeſté ; en vertu deſquelles il prêcha : mais il fut révoqué au bout de quelques jours. Les Jéſuites eux-mêmes ne parurent pas mécontens de ce tempérament.

Il eût été fort-difficile d'en trouver un, propre à ſatisfaire la Ville de Poitiers. Depuis que cette Ville avoit enfin été obligé de ſouffrir les Jéſuites, je ne recevois plus que des plaintes, de vive voix, ou par Lettres, contre ces Peres, de la part de l'Evêque, du Lieutenant-Général & des principaux habitans, ſoit ſéparément, ſoit en Corps. Ces plaintes, qui ne venoient pas ſeulement des Proteſtans, mais des Catholiques eux-mêmes, rouloient ſur ce que les Partiſans que les Jéſuites avoient à Poitiers, les ayant mis à leur arrivée en poſſeſſion d'un Collége, & ayant fait en leur faveur, de fort-grandes dépenſes en maiſons & en meubles ; ayant même fait paſſer entre leurs mains les plus riches Bénefices du Canton ; on ne voyoit pas que ces Peres, depuis deux ans qu'ils étoient établis parmi eux, & avoient été chargés de l'Inſtruction de la meilleure partie des jeunes gens de la Ville, euſſent encore produit aucun fruit : Ce qui leur étoit d'autant plus ſenſible, qu'avant cela, diſoient-ils, ils avoient de très-bons Colléges & d'excellens Régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves ſur la zizanie, qu'on accuſoit ces Peres d'avoir ſemé dans la Ville & dans la la Province : & ils revenoient à de nouvelles inſtances, pour obtenir qu'on rappellât les Jéſuites, & qu'on fondât un Collége Royal. Qu'aurois-je pu faire pour eux auprès de Henry, qui venoit d'accorder tout récemment à ces Religieux, que ſon Cœur fût mis dans leur Maiſon de La-Fleche ; au lieu de l'Egliſe de Notre-Dame, où l'on a coûtume de dépoſer celui de nos Rois ? C'eſt à ce ſujet qu'un Chanoine de cette

Digitized by Google

Egliſe, rencontrant en ce temps-là un Jéſuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux, de mettre le cœur du Roi dans La-Flèche, ou de mettre la flèche dans le cœur du Roi (8). 1607.

Malgré tant de faveurs & de bienfaits, dont Sa Majeſté combloit ainſi chaque jour les Jéſuites, ils ſe croyoient ſans doute tout autrement obligés encore au Roi d'Eſpagne; puiſqu'ils continuoient à appuyer tous ſes deſſeins : deſſeins, qui ſe tramoient dans le Royaume, & au milieu de la Cour même. L'Ambaſſadeur Eſpagnol s'ouvrit confidemment aux Amis que cette Couronne avoit en grand nombre chez nous, de la réſolution où il diſoit qu'étoit Sa Majeſté Catholique, d'empêcher par quelque moyen que ce fût, qu'un Roi ſi ambitieux, diſoit-il, ſi prudent, ſi habile Général d'Armée, d'une ſi grande réputation, & ſi particuliérement uni de Politique avec les Proteſtans, n'exécutât les projets, que ſes amas d'argent, d'armes & de munitions, déclaroient aſſez : Qu'il ne falloit pas laiſſer prendre à ce Prince l'eſſor hors de chez lui; parce que rien ne pourroit lui réſiſter : mais lui ſuſciter aſſez d'affaires dans l'intérieur de ſon Royaume, pour l'empêcher d'en ſortir; en ſe ſervant, avec le même fruit qu'on avoit fait du temps de la Ligue, de la haine que ſe portoient les deux Religions : Que c'étoit l'affaire de tous les Catholiques de l'Europe, dont la crainte étoit d'autant mieux fondée, que Henry, par la protection qu'il avoit accordée aux Provinces-Unies, avoit ſçu affoiblir la ſeule Puiſſance qui auroit pu faire quelqu'effort conſidérable en leur faveur : Qu'il falloit lui rendre la pareille; en cherchant à conſumer ſes forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raiſon ouvertement.

J'étois moins épargné que perſonne, dans ces diſcours. On diſoit, Que je mettois dans la tête de Sa Majeſté, d'entreprendre de plus grandes choſes, qu'aucun Roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cens ans : Que mon principal objet étoit de détruire la Religion Catholique. Je ne me défends que contre cette derniere imputation, abſolument fauſſe : mais on la croyoit permiſe, comme le motif le plus capable de faire impreſſion. Au reſte, je ne

(8) J'aurois bien voulu faire honneur à M. de Sully, de mépriſer un Bon-mot, ſi plat & ſi plein de malignité.

1607. mets rien ici gratuitement sur le compte de l'Ambassadeur Espagnol. Quelques-uns des Ecclésiastiques qu'il prit pour Confidens, se trouverent encore assez bons François, pour être scandalisés de pareils discours. Ils crurent satisfaire leur conscience & leur honneur, en faisant jurer par la Foi & les Saints Evangiles, au Cardinal Du-Perron & à son Frere, auquel ils les redirent, que du moins ils ne les nommeroient point : On ne soupçonnera pas les deux Du-Perron d'avoir forgé une imposture ; tout y étoit trop bien circonstancié : on ne rapportoit rien, que d'après l'Ambassadeur, qui avoit dit encore, Que la chose n'en étoit plus aux termes d'un simple projet : mais que plusieurs bons Ecclésiastiques & amis de Sa Majesté Catholique, y avoient déja travaillé, & y travailloient si bien tous les jours, qu'on devoit s'attendre à voir dans peu arriver quelqu'heureuse Révolution. D'ailleurs, ce n'étoit pas seulement dans sa Cour, que ces avis étoient donnés au Roi : ils lui venoient de toutes les Cours étrangeres, où les Ambassadeurs d'Espagne disoient publiquement, Que la balance commençoit trop à pencher du côté de la France, pour que la Paix pût durer encore long-temps entre les deux Couronnes : Et l'on ajoûtoit, Que ces Espagnols soûtenoient ces discours par de puissans efforts, & par toutes sortes de manèges propres à s'attacher les Amis & Alliés de la France.

Henry ému, comme il devoit l'être, de ces avis qui se multiplioient de tous côtés, avoient commencé dès la fin de l'année derniere à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par La-Varenne, de si grand matin, que je le trouvai encore couché. Si-tôt qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me disant : » Mon Ami, j'ai des choses d'impor-» tance à vous dire : allons-nous en au Cabinet des Livres, » afin de pouvoir nous entretenir long-temps : Car quoique » j'aye eu quelque ressentiment de Goutte, je ne laisserai pas » de me promener quelquefois. « Après qu'il m'eut rapporté tous les avis qu'il recevoit : » Hé-bien ! dites la vé-» rité, me dit-il : Vous n'êtes pas fâché de voir, par tout ce » que je vous ai dit, confirmer l'opinion que vous avez tou-» jours euë, qu'il falloit que les grands Rois se résolussent » à être Marteaux ou Enclumes, quand ils ont des Rivaux » puissans ; & qu'ils ne doivent jamais compter sur un bien » profond repos : ce que je ne nie point que je ne vous

» aye

» aye quelquefois conteſté : Mais puiſque nous voyons la 1607.
» choſe ſe vérifier aujourd'hui ; au moins donnons ordre à
» les réduire en tel état, qu'ils ne puiſſent mettre en exé-
» cution leurs mauvais deſſeins après moi : car peut-être
» n'y trouveront-ils pas tant de difficultés, qu'ils feront
» moi vivant, qui connois leurs fineſſes. Je ne ſuis pas ſi
» fou, continua ce Prince, que de vouloir me venger à
» mes dépens de ces petites fraſques que me font quel-
» quefois vos Huguenots. Ils s'abuſent, s'ils penſent que je
» ne connois pas mes forces en comparaiſon des leurs, &
» que je ne ſçache bien qu'il eſt en ma puiſſance de les
» ruiner quand il me plaira : Mais je ne veux pas, par un
» dépit frivole, ni pour plaire à autrui, affoiblir ſi fort
» mon Etat en les voulant détruire, que je devienne la
» proie de mes Ennemis : j'aime mieux leur donner deux
» coups, que d'en recevoir un de leur main. Ainſi, pour-
» ſuivit Henry, en s'animant de lui-même, puiſque la ma-
» lice de ces Marauds eſt telle ; il faut eſſayer de la préve-
» nir : & Pardieu ! j'en jure, car ils m'ont mis en colere,
» s'ils me preſſent davantage par leurs complots contre ma
» Perſonne & mon Etat ; car j'ai été averti encore hier,
» qu'en leurs menées il y a de l'un & de l'autre ; s'ils me
» font une fois mettre les armes à la main, ce ſera de
» manière que je leur ferai maudire l'heure où ils auront
» troublé mon repos. Préparez donc tout le mieux que
» vous pourrez ; & faites ſur-tout abondante proviſion
» d'armes, d'artillerie, de munitions & d'argent, qui eſt
» ce qui donne vigueur aux autres : pour le ſurplus ; je
» m'en charge : Et voyez ſi pour cette année prochaine
» 1607, vous ne pourriez point trouver une Deviſe, qui
» exprime, ſuivant ce que nous venons de dire, que s'ils
» nous font la Guerre en Renards, nous la leur ferons en
» Lions. «

Je fus charmé d'entendre le Roi parler de la ſorte ; & j'éxécutai ſes ordres avec la plus grande joie du monde. Sur les Jettons d'or que je lui préſentai au commencement de l'année, étoit repréſenté le Temple de Janus : Un Lis paroiſſoit en tenir la porte fermée : ce qui étoit encore mieux expliqué par ces trois mots, qui en étoient la Deviſe : *Clauſi, cavete recludam.* Le Roi trouva que j'avois

1607. fort-bien réüſſi à marquer la diſpoſition où il étoit, de ne pas ſe laiſſer prévenir par ſes Ennemis.

Henry avoit de la peine à ne pas regarder comme tels, ſix ou ſept perſonnes de la Cour, entre pluſieurs autres, ſur leſquelles on lui donnoit preſque continuellement des avis très-ſérieux. La Maiſon de Lorraine y étoit compriſe toute entière : ce qui lui faiſoit un jour m'écrire » Toutes les » Croix de Lorraine ſont diſſimulées; & j'ai peur que les » Fleurs-de-lis n'en reſſentent de la contagion. « Ces plaintes étoient aſſez ſouvent mêlées de reproches de Sa Majeſté, de ce que je ſouffrois que tous ces Princes euſſent publiquement avec moi, des liaiſons plus étroites qu'elles lui ſembloient ne devoir l'être, avec une façon de penſer ſi differente: C'eſt que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à Sa Majeſté contre Meſſieurs de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaiſance pour ce Prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage : je n'en reçûs que des aſſûrances d'obéïſſance & d'attachement qui me parurent ſi ſincères, que je crûs être obligé de détromper Sa Majeſté ſur ſon ſujet. Je priai ce Prince de me rendre la juſtice de croire que je romprois ſans balancer, toute liaiſon qui me paroîtroit tant-ſoit-peu préjudiciable à ſon autorité : Et comme il ſouffroit que je lui donnaſſe des conſeils là-deſſus ; je lui fis obſerver, Que pour ſon intérêt propre, je ne devois point abandonner la perſonne dont il ſe plaignoit : parce qu'en ſuppoſant qu'elle m'eût caché quelque choſe de ſes ſentimens, j'étois ſûr, que tant que je conſerverois quelque pouvoir ſur ſon eſprit, elle ne ſe porteroit jamais juſqu'à manquer à ſon devoir ; & qu'il me paroiſſoit ſur-tout néceſſaire d'uſer de patience & de ſilence, pour ne pas effaroucher des eſprits, auxquels une ſemblable impoſture ſeroit d'autant plus ſenſible, qu'ils la méritoient moins.

Quant à toutes les autres perſonnes compriſes dans l'accuſation, le Roi ne me diſoit rien, dont je n'euſſe été informé avant lui : mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement & de réalité. Le motif qui faiſoit agir les Délateurs, m'étoit d'ailleurs ſi bien connu, qu'à la fin j'a-

Digitized by Google

vois pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendois ſeulement nommer les deux ou trois perſonnes, ſur leſquelles leur langue s'éxerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'eſt pas que le Parti Eſpagnol ne fût conſidérable à la Cour: j'ai été le premier à en convenir; & je crois que perſonne n'a mieux connu que moi, ceux qui en faiſoient profeſſion: mais quelle apparence de faire entrer dans cette aſſociation, qu'on vouloit qui fût ſecrette, des perſonnes connuës par une longue & invincible antipathie? 1607.

A cela Henry répondoit, Qu'il étoit toujours fort dangéreux qu'on fût perſuadé qu'il ne ſe tramoit aucun projet criminel contre l'Etat, dans lequel on ne pût eſpérer de faire entrer la premiere & la plus grande partie de la Cour: & il revenoit toujours à me ſolliciter de vérifier & de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe; j'y en oppoſois un autre, qui eſt encore plus inconteſtable: c'eſt, Qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne ſont qu'en idée & en deſirs, mais ſeulement prêter un œil attentif à ne pas leur laiſſer prendre un corps; en écartant les uns des autres, comme ſans deſſein, les germes dont il pourroit ſe former: ce qui doit toujours être plûtôt le ſoin du Miniſtre que du Maître. Que pouvoient faire après-tout ces perſonnes, qu'on peignoit ſi redoutables, en mettant la choſe au pis aller? c'eſt une réfléxion que je faiſois encore faire au Roi: Sa ſeule Perſonne n'en valoit-elle pas mille des leurs? & celles de ſes Serviteurs, décidés fidèles, ne lui faiſoient-elles pas un rempart aſſûré? Henry n'avoit point d'ennemis, que dèſlors il ne pût d'un ſeul mot faire trembler: Lui vivant, la tranquilité du Gouvernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune Révolution.

Voilà à-peu près tout ce qui fut dit & écrit à cette occaſion, entre Sa Majeſté & moi; ſoit d'elle à moi, ſoit par la bouche du Duc de Rohan, qui vint pluſieurs fois m'entretenir, ou me porter ſur tout cela des Lettres de ſa part. Ce Prince ſuivit à la fin l'avis que je lui donnois, de manier toute cette affaire par des voies détournées, & avec plus de ſubtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres dont le Roi me chargeoit à

1607. la Cour : j'y fis plusieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de dissiper ces vapeurs malignes : j'offris même à Sa Majesté d'y consacrer tout le temps, qu'elle me permettoit d'aller passer dans mes Maisons, & d'y travailler sans cesse auprès d'elle. Je convins avec ce Prince, en lui écrivant sur toute cette matiere, d'un Chiffre, qu'il n'étoit pas possible d'entendre, ni de soupçonner. J'envoyai Descartes à Barrault, pour l'instruire de ce qu'il falloit qu'il fît & qu'il dît à Madrid, tant sur ce sujet, que sur quelques autres.

Il étoit question d'un Mémoire, que le Secretaire d'Espagne venoit de présenter au Roi à Fontainebleau, le 5. Avril ; pour faire rendre par Sa Majesté aux Espagnols, certaine prise que Grammont avoit faite, & qu'il avoit refusé de restituer sans ordre. Il ne s'agissoit ici que de bien entendre la Loi des Débris & Naufrages : car la prise étoit de cette nature. Le Ministre Espagnol soûtenoit, Que cette Loi n'a point lieu par rapport aux Vaisseaux & Piéces d'Artillerie, qui appartienent en propre aux Rois & Princes souverains, & leur servent actuellement. Ni la Loi qu'on citoit, ni le cas présent, ne paroissoient pas si clairs au Conseil, que l'Espagne le disoit. Villeroi dit, Que lorsque la fameuse Flotte que le feu Roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre, fut dissipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre à la vérité les débris qui en vinrent à Calais ; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grace, que comme de droit. Le Roi me renvoya cette Question à décider, par l'autorité & les exemples des Archives de la Monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre entre l'Espagne & les Provinces Unies, paroîtra d'une toute autre conséquence pour nous. Le commencement de la Campagne donna quelque espérance que la Paix pourroit se reculer encore pour long-temps. Du-Terrail essaya de surprendre la Ville de L'Ecluse pour les Espagnols : il s'y ouvrit un passage par le pétard, & y entra si avant, à la tête des Soldats que l'Archiduc lui avoit donnés pour cette entreprise, qu'il est sans contredit qu'il s'en seroit rendu le maître, s'il avoit été mieux soûtenu : mais la peur saisit tout son monde ; il en fut abandonné, & obligé de sortir comme il étoit en-

Digitized by Google

tré. Le Prince d'Orange attaqua Anvers, & ne réüſſit pas mieux. Tant de molleſſe ne fit que montrer encore mieux, qu'on avoit déſapris de part & d'autre à faire la Guerre ; & donner plus de force aux Propoſitions de Paix, qu'on faiſoit publiquement. Une antipathie auſſi profondément enracinée, que l'étoit celle des Flamands pour l'Eſpagne, leur inſpira de tenter une derniere fois, le même moyen, qu'ils avoient employé auprès de nous l'année précédente, pour nous engager à faire notre Cauſe de la leur ; je veux dire, qu'ils réitérerent avec plus d'inſtance, l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures Places en ôtage. 1607.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'étoit paſſé dans le Conſeil à cette occaſion. On y avoit dit, Qu'il n'étoit pas raiſonnable que le Roi dépenſât tous les ans deux millions pour les Etats, ſans en retirer aucune utilité : Que l'exemple de la Reine Eliſabeth étoit une leçon pour nous ; & que les Flamands ſe trouveroient encore trop heureux de recevoir notre ſecours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du Conſeil ; ſi-non, qu'elle ne fut appuyée, à ce qu'on remarqua, que par les Catholiques zèlés ; ceux-là mêmes qui auroient tout ſacrifié, pour faire réüſſir le projet d'unir enſemble la France & l'Eſpagne : On ne devineroit peut-être pas, vers quel but tendoient ces Conſeillers, par des démarches en apparence ſi contradictoires. Le voici : Ils étoient fort-éloignés de croire l'offre des Flamands auſſi ſincère qu'elle l'étoit : & à leur compte, il ſuffiſoit de la recevoir, pour voir bientôt la déſunion & la diſcorde entre le Roi & les Etats. Cet avis l'emporta ; ſans que je fiſſe rien autre choſe, que de témoigner par un branlement de tête, que je refuſois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement : Le Conſeil des Provinces-Unies (9) reçut cette ouverture à bras ouverts ; & conſentit de donner en ôtage, au Roi, ſix Villes à ſon

(9) On ne ſçauroit douter que les Provinces-Unies n'ayent eû alors bien véritablement le deſſein, non-ſeulement de ſe mettre ſous la protection de la France ; mais encore de ſe ſoûmettre à ſa Domination. Voyez-en la délibération dans Vittorio Siri, (*Mem. Recond. tom.* 1. *pag.* 418.) Mais comme c'étoit la néceſſité ſeule qui les y forçoit, cette diſpoſition étoit-elle bien ſincère, & auroit-elle duré long-temps ? Je crois que le meilleur parti fut celui que le Duc de Sully fit prendre dans le Conſeil.

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

1607. choix ; moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs, & certaine quantité de poudre ; & qu'il favorisât, comme auparavant, leurs levées de Gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'Hiver précédent, comme je l'ai dit, signifier cette résolution ; nos Conseillers, dans l'embarras où elle les jettoit, ne sçavoient plus que dire, ni quel parti prendre : & je crois qu'alors, bien-loin de les fâcher, je leur rendis un grand service, en montrant, comme je fis, en plein Conseil, combien précipitamment ils avoient formé leur premiere Délibération. Je fis voir, Qu'il s'en falloit beaucoup que les différens secours, que Sa Majesté accordoit volontairement chaque année aux Etats, montassent à une somme aussi considérable, que celle qu'ils demandoient : Que les Villes qu'on offroit, n'étoient point, à bien l'éxaminer, une caution sûre de notre Argent. Enfin je taxai avec encore plus de satisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs raisons d'absurdité & d'ignorance. Ce Conseil avoit été assemblé extraordinairement ; & il étoit composé du Roi, de M. le Comte de Soissons, du Chancelier de Bellièvre, de Sillery, Château-neuf, Villeroi, Châteauvieux, comme Capitaine des Gardes, & moi. Personne n'ayant rien repliqué ; il ne fut plus question de Villes d'ôtage ; & on s'en tint en gros, aux premiers termes d'Amis & d'Alliés des Provinces-Unies, soit pour l'offensive, soit pour la défensive ; dont le prétexte exprimé dans le Traité (car les Etats en vouloient un), fut de les mettre en paix avec le Roi d'Espagne.

Les Etats, à qui ce manège donnoit beau jeu, pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change ; & dirent résolument, Que puisqu'on leur refusoit l'Argent dont ils avoient besoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit dans la nécessité de faire la Paix avec leur Ennemi ; & qu'on la verroit incessamment concluë. Ce n'étoit pas là le compte de Sa Majesté, qui s'étoit attenduë à tenir encore long-temps les choses sur le premier pied, moyennant ses secours & son assistance ordinaires ; & qui avoit commencé pour cela, par faire tenir aux Etats, au commencement de cette année, une somme de six cens mille livres. Mais ils prirent son Argent, & n'en firent pas moins la cessation d'Armes, à laquelle ils étoient résolus :

Digitized by Google

Et c'eſt apparemment pour prévenir nos reproches qu'ils envoyerent de nouveau nous fatiguer par les mêmes propoſitions de Villes d'ôtage, & d'acceptation de la Domination Françoiſe, dont ils ſçavoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoûte, qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque ſomme d'Argent conſidérable : Aërſens à ſon retour à Paris, au commencement d'Avril, n'ayant point eu honte de demander un ſupplément de deux cens mille livres. Henry eût ſa revanche : mais en refuſant Aërſens, il ne laiſſa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à ſuſpendre la réſolution des Etats pour l'accommodement ; quoiqu'il dît dès ce moment, qu'il n'étoit que trop clair que c'étoit un point arrêté entr'eux. 1607.

Preaux & Ruſſy avoient déja fait pluſieurs allées & venuës à ce ſujet, par Commiſſion du Roi. Sa Majeſté, qui regardoit comme un coup de partie, d'avoir en ce Pays-là quelqu'un, qui aſſiſtât de ſa part à l'Aſſemblée Générale des Etats, qui avoit été indiquée pour le 6 Mai, & dans laquelle on devoit nommer des Députés, pour envoyer faire part à ce Prince, des motifs de la ceſſation d'Armes ; Sa Majeſté, dis-je, jugea-à-propos que je fiſſe repartir précipitamment Buzenval, auquel elle donna Jeannin pour Adjoint. Leurs inſtructions furent à-peu-près les mêmes qu'on avoit données à La-Boderie, au ſujet de la ſuſpenſion d'Armes. Je délivrai à Buzenval ſes mêmes appointemens, pour ſix mois : j'y compris ſeulement les Frais, que Franchemen, ſon Sécretaire, pouvoit avoir faits en Flandre, pendant que ſon Maître étoit abſent. Antoine le Fèvre de La-Boderie.

Les choſes étoient en cet état, lorſqu'on apprit la Nouvelle d'une grande Victoire Navale, remportée le 25 Avril (10), par la Flotte des Provinces-Unies, ſur celle des Eſpagnols : & preſqu'auſſi-tôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila, Amiral Eſpagnol, croiſoit aux environs du Détroit de Gibraltar, pour défendre aux Hollandois l'entrée de la Méditerrannée, & leur ôter le Commerce de la Mer Adriatique. Les Hollandois, qu'on D. Joan Alvarès d'Avila.

(10) D'autres Hiſtoriens diſent le Lundi 30 Avril : il y a auſſi quelques autres differences dans la Relation du Combat, mais peu conſidérables.. *Voyez De-Thou, liv. 138, le Merc. Franç. ann. 1687. & autres Hiſtoriens*

Digitized by Google

1607. ne pouvoit mortifier plus ſenſiblement, donnerent dix ou douze Vaiſſeaux à commander à un de leurs meilleurs Hommes de Mer, nommé Heemskerk, avec la qualité de Vice-Amiral, pour aller reconnoître cette Flotte, & l'attaquer. Avila étoit déja plus fort que ſon Adverſaire, de près du double, ſoit en Vaiſſeaux, ſoit en Hommes : Il ne laiſſa pas de ſe renforcer encore de vingt-ſix grands Navires ou Gallions, dont quelques-uns étoient du port de mille tonneaux ; & d'augmenter ſes Gens de Guerre juſqu'à trois mille cinq cens hommes : mais auſſi avec ce renfort il ſe tint ſi aſſûré de la Victoire, qu'il ſe fit accompagner de cent-cinquante Gentilhommes, pour en être ſeulement les Témoins. Au lieu cependant de prendre la pleine Mer, comme il devoit le faire ; avec cette confiance, il ſe poſta ſous la Ville & Château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Jacob Heemskerk.

Heemskerk bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas pluſtôt apperçû que ſon Ennemi paroiſſoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, & lui livra le plus furieux Combat, dont on ait entendu parler de mémoire d'homme : il dura huit heures entieres. Le Vice-Amiral Hollandois s'attacha tout d'abord à l'Amiral Eſpagnol, l'accrocha, & vint à l'abordage : Un coup de Canon, qui lui emporta la cuiſſe dès le commencement de la mêlée, ne le laiſſa vivre qu'une heure ; pendant laquelle, & juſqu'à une minute près de ſa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût ſenti aucun mal : & lorſqu'il ſe vit prêt à rendre le dernier ſoupir, il mit ſon Epée entre les mains de ſon Lieutenant, en lui faiſant faire, & à tous ſes Gens, ſerment de vaincre ou de mourir. Le Lieutenant fit paſſer ce ſerment dans tous les Vaiſſeaux, où l'on n'entendit que ce cri général, *Mort ou Victoire.* Les Hollandois demeurés enfin Victorieux, trouverent qu'il ne leur en avoit coûté que deux Vaiſſeaux, & environ deux cens cinquante hommes. Pour les Eſpagnols, ils y perdirent ſeize Bâtimens, trois conſumés par le feu ; le reſte, du nombre deſquels étoit l'Amiral, fracaſſés à coups de Canon & coulés à fond. L'Amiral Avila, trente-cinq Capitaines de Vaiſſeau, cinquante de ſes Gentilhommes volontaires, & deux mille huit cens Soldats y perdirent la vie : Action mémorable, qui non-ſeulement coûta des larmes

mes aux Veuves & aux Particuliers ; mais encore pénétra d'horreur toute l'Eſpagne. 1607.

On peut dire que c'étoit finir la Guerre par un beau coup : Car les Négociations n'en furent pas diſcontinuées : elles n'en furent peut-être même pouſſées que plus vivement. On n'en parloit au commencement, que comme de moyens propoſés par le Marquis Spinola, ou tout-au-plus par l'Archiduc ; ſans faire mention du Roi d'Eſpagne : & quelques-uns furent aſſez ſimples pour croire, ſur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela ſe traitoit en effet ſans la participation de Sa Majeſté Catholique. Pour peu qu'on y eût fait attention ; on n'auroit trouvé aucune apparence, que Spinola ni l'Archiduc, euſſent oſé négocier avec les Ennemis mortels de l'Eſpagne, pour une Paix, ou une Trêve à longues années (car on diſoit l'un & l'autre) ſans le conſentement, du moins ſecret, du Roi d'Eſpagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce Prince étoit lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parût aſſez dans la ſuite : Et ſi l'on remarquoit quelque embarras politique, il venoit, ou de la choſe même, ou de la lenteur du Conſeil de Madrid ; ou enfin du côté de ceux auxquels il ſe croyoit obligé, pour la forme, de communiquer ſa réſolution, qui pour en bien parler, n'étoit pas ſans de grands riſques pour l'Eſpagne, & qui par conſéquent ne pouvoit lui être inſpirée que par une preſſante néceſſité.

On ſoûtint en France le pour & le contre, juſqu'au moment de la concluſion. Le Roi me mandoit ſon Avis ſur toutes les Dépêches qui lui venoient de ce Pays-là ; & nous les envoyoit éxactement à Villeroi, Sillery & moi, pour être éxaminées dans une eſpèce de Conſeil. L'Avis le plus important, fut celui qui fût apporté ſur la fin de Mai : Qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les Articles, ſinon ; que le Roi d'Eſpagne promît de ratifier ce qui ſeroit ſtatué par l'Archiduc, ou par Spinola & les Agens des Etats : Que le Sécretaire de ce Marquis, qui avoit paſſé, quelques jours auparavant, par Paris, étoit allé chercher cet engagement de ratification, avec la révocation de Dom Diego-D'Ibarra, qu'on diſoit qu'il avoit en effet rapportées. Sur cet expoſé, que me fit Henry, dans une Lettre qu'il m'écrivit de Monceaux, le 24 Mai ; je lui répondis,

1607. Qu'il falloit tenir la ratification de l'Eſpagne pour aſſûrée ; & par conſéquent la Paix, ou une longue Tréve : Que ce ſeroit apparemment ſous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Eſpagnols, que l'accord paroîtroit : A quoi j'ajoûtai, conformement à ce que je viens de dire : Que l'Eſpagne cédoit au beſoin ; ſuppoſé qu'elle ne cachât pas ſous cette démarche, un piége, par lequel elle eſpéroit regagner un jour, ce qu'elle ſacrifioit à la néceſſité.

Le Sécretaire de Spinola n'étoit point chargé du projet de ratification, comme on l'avoit dit ; puiſque ſi cela eût été, elle ſeroit arrivée en Flandre, & même à Paris, avant la fin de Juillet, ainſi qu'Henry s'y attendoit : Ou bien il ſe rencontra de nouveaux obſtacles, ou enfin l'Eſpagne jugea à-propos, pour d'autres raiſons, d'en retarder l'expédition ; puiſqu'elle ne parut datée que du 18 Septembre. Je le ſçus des premiers, par l'Ambaſſadeur de l'Archiduc, qui en répandit enſuite le bruit par tout Paris, avec des circonſtances tout-à-fait favorables à l'Eſpagne, qu'Henry ne crût point ; » les Eſpagnols, diſoit-il, ayant trop marchan» dé à le dire. « Je mandai à Fontainebleau, ce que m'avoit dit ſur cela l'Ambaſſadeur, & ce que je lui avois répondu, avec une ſincérité qui fit plaiſir à Sa Majeſté. La premiere Dépêche qui devoit venir de Hollande, & qui arriva enfin, le 15 Octobre, apprit au juſte, ce qu'on devoit croire de cette Piéce, qui étoit attenduë avec tant d'impatience.

Par cet Ecrit, Sa Majeſté Catholique, non-ſeulement approuvoit le Traité de ſuſpenſion d'Armes, qui avoit été fait par l'Archiduc ; mais engageoit encore ſa parole Royale, de ratifier de-même tout ce qui ſeroit conclu par ce Prince ou ſes Agens, avec le Conſeil des Provinces Unies, pour une Paix, ou une longue Tréve, leur en laiſſant le choix ; comme ſi elle avoit été concluë & arrêtée par lui-même. Il promettoit d'employer toute ſon autorité, pour la faire éxactement obſerver, & ſous de grandes peines, dans tous ſes Etats : Entendant ſeulement, que ſi rien ne ſe concluoit entre les Négociateurs, le préſent Ecrit ſeroit cenſé nul ; ſans pouvoir procurer à aucune des Parties, d'autre Droit, que celui qu'elles avoient dans la choſe ; & que tout demeu-

Digitized by Google

reroit au même état, où il étoit lors de la préſente Ratification. Elle étoit écrite & ſignée en Eſpagnol, *Yo el Rey*; & en placart: ce qui déplut aux Etats: Car pour la forme, ils en furent aſſez contens; excepté, qu'ils trouverent encore à redire à ces mots, *ſans préjudicier aux Droits des Parties*, qui étoient exprimés, dans la ſuppoſition qu'il ne ſe conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté, ſur ce qu'il y étoit ſtipulé, Que la préſente diſpoſition ne regardoit pas moins la Religion que la Politique & le Gouvernement; croyant que cette Clauſe y avoit été miſe, pour leur diſputer les Droits de vrais Souverains ſur la Police Eccleſiaſtique. Mais la Piéce fut jugée recevable en cette forme, par les Députés de France & d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin qui cherchoit à faire valoir, le plus qu'il pouvoit, le Nom de ſon Maître, leur dit: Qu'il n'approuveroit pas, qu'après avoir tout accordé, ils rompiſſent ſur une choſe, qui, à bien éxaminer, ne les engageoit à rien de plus que ce qu'ils avoient intention de faire: Qu'il leur conſeilloit ſeulement, Que toutes les douceurs, qu'ils pourroient accorder aux Catholiques dans leur République, paruſſent pluſtôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de Sa Maj. T. C. qu'en vertu d'un Contrat paſſé avec les Archiducs & l'Eſpagne. 1607.

Voilà quelle étoit cette Ratification, dont on avoit fait tant de bruit (11). » Le temps nous apprendra » m'écrivoit Henry; en m'en envoyant une Copie par le jeune Loménie, » quels avantages chacun en tirera: Le Prince Maurice tient » déja des diſcours, comme s'il ne vouloit pas la recevoir, » ni la Zelande non-plus. « La Tréve, par-où toute cette Négociation aboutit à la fin, ne fut conſommée ni publiée, qu'au commencement de 1609: différentes difficultés l'ayant tenuë accrochée pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire, qu'elle produiſit en celle-cy, une ceſſation totale d'hoſtilités, pendant laquelle on négocia ſincèrement pour la Paix. Le Roi tint continuellement ſur les Lieux (12), Jeannin & Preaux

(11) Voyez De-Thou, le Mercure François, & autres Hiſtoriens, *ann.* 1607. On peut auſſi conſulter le Volume 9981. des Mſſ. Royaux, rempli de Piéces curieuſes ſur les Affaires des Provinces-Unies.

(12) M. de Buzenval venoit d'y mourir, à Leyden, le 23 Septembre:

1607. de sa part. Le Roi d'Angleterre y fit aussi résider son Député. Ce Prince y donna assez à connoître son caractère, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenoit qu'à lui d'humilier une Puissance, qui lui étoit odieuse. La France, quoiqu'elle puisse mieux se passer, qu'aucune autre Couronne, de ses Voisins, lui en indiqua les voies, & offrit de lui en montrer l'exemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne sçavent, ni connoître le temps, ni saisir les occasions, ni rien exécuter, ni même rien vouloir bien positivement?

Sur l'avertissement donné par De-Vic, Qu'au mépris des Traités, & malgré les Déclarations réïtérées des Archiducs, nos Voisins continuoient à travailler au Fort de Rebuy, & qu'il seroit bien-tôt en état de défense; le Roi envoya à ce Vice-Amiral, ordre de faire marcher de ce côté là des Gens de guerre, qui surprirent les Ouvriers, & renversèrent tout leur travail, sans tuer ni blesser personne: » Nos Voisins, me » mandoit Villeroi, pourront bien s'en plaindre; mais il vaut » mieux qu'ils soient Demandeurs & Complaignans, que » nous. «

Les Grisons se déterminerent enfin, à en user à-peu près aussi peu respectueusement avec les Espagnols; après les avoir trop long-temps menagés. Les efforts que les Mutins faisoient parmi eux, pour mettre tout le Pays sous la Domination Espagnole, & pour en chasser tous les Réformés, venoient d'aboutir à une véritable sédition; dans laquelle le Sénat découvrit que le Comte de Fuentes avoit fait joüer le principal rôle à l'Evêque de Coire & à ses Adhérans, par le moyen de deux Pensionnaires d'Espagne, qui en porterent toute la peine: Ils furent saisis & abandonnés au Bras Séculier, qui en fit une prompte & éxemplaire justice. les Ligues firent en même-temps lacérer publiquement les Articles de Milan, le seul lien qui eût pû les tenir attachés à l'Espagne; & confirmerent solemnellement leur Alliance avec la France & les Vénitiens. Après ce coup d'éclat, les Grisons sentirent qu'ils avoient, plus que jamais, besoin du conseil & de l'assistance de Sa Majesté: Le Courier qui

homme de grande réputation chez les François & les Etrangers. » Pour » honorer sa valeur & sa mémoire » disent les Mémoires de l'Histoire » de France. Messieurs les Etats firent faire son enterrement à leurs dépens, avec pareille Cérémonie & pompe, qu'ils avoient fait au » Prince d'Orange. «

vint demander l'un & l'autre, en apportant cette bonne Nouvelle, ne mit que six jours à venir du fond de La-Valteline. 1607.

Quoique le Comte de Fuentes ne parlât publiquement, que de venger l'affront fait à son Maître, & qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne & en Suisse; on ne s'en émut guére en France; où l'on étoit persuadé que, s'il pouvoit par toutes ces vaines menaces, reculer une Décision sur l'Affaire de La-Valteline, il n'insisteroit que bien foiblement sur les deux Pensionnaires, & sur les Articles mis en pièces. L'Empereur avoit assez de ses affaires particulieres. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conscience aux Protestans de Transilvanie, un Transilvain, nommé Bostkay, s'étoit mis à leur tête, & avoit si fort mal-mené les Troupes Impériales, que l'Empereur, dans la crainte que les Turcs ne se joignissent aux mécontens, avoit été obligé de laisser ces Peuples en paix, & d'accorder à Bostkay la Seigneurie du Pays, en propriété, avec quelque sorte d'hommage, ou plustôt une simple redevance. A l'égard des Cantons Suisses, l'Espagne devoit bien se douter que les Ligues ne s'étoient pas portées à un pareil coup, sans la participation de ceux de ces Cantons qui sont Alliés du Duché de Milan. Rodolphe.

Le Roi fit entendre aux Grisons, qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même chose à la petite République de Genève, qu'il ne croyoit pas indifférente pour ses grands desseins: il y fit tenir de l'Argent, afin qu'elle pût maintenir ses Forces en état, & faire une abondante provision de munitions. Sa Majesté fit plus: En envoyant porter à Genève ses Lettres, toutes remplies de témoignages de sa bienveillance, par Boëssé, Mestre de Camp du Régiment de Navarre, & Gouverneur des Ville & Citadelle de Bourg; elle fit offre à cette Ville de la Personne de cet Officier, pour lui aider à conduire ses Entrepriſes: & elle ne fit pas difficulté de lui communiquer le dessein qu'elle avoit de faire dans Genève un Magasin de Canons, & de Munitions de guerre & de bouche, pour servir, tant à ses besoins, qu'à ceux de Sa Majesté dans ces Cantons. La République répondit au Roi, le 21 Avril, en acceptant avec reconnoissance ces marques de sa bonté, & lui promettant

1607. une grande exactitude à l'avertir de tout ce que leurs Ennemis communs pourroient entreprendre. Ce Prince ne rompit point pour cela avec le Duc de Savoie : Au-contraire, le Comte de Garmare, Envoyé de ce Prince, devant prendre congé du Roi à Fontainebleau, à la fin d'Octobre, pour repaſſer les Monts, avec le Marquis De-Beuillaque, autre Envoyé du Grand Duc de Toſcane, ſans prendre leur route par Paris, du-moins Sa Majeſté le crût ainſi ; Elle m'écrivit de lui envoyer deux Enſeignes de Pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire préſent.

L'Angleterre avoit auſſi ſes troubles. Après que Sa Majeſté Britannique eût fait expirer dans les tourmens, les deux principaux Acteurs du Complot contre ſa Perſonne, dont j'ai parlé l'année précédente, les Jeſuites Garnet & Oldecorne ; elle crût devoir faire prêter de nouveau le ſerment de fidélité à tous ſes Sujets : Ce qui ſe fit avec pluſieurs circonſtances contre la puiſſance & la Perſonne du Pape, auquel ce Prince s'en prenoit, qui aigrirent ſi fort l'eſprit de Sa Sainteté, qu'elle envoya un Bref dans la Grande-Bretagne, par lequel elle défendoit à tous Catholiques Anglois de prêter ce ſerment.

Le Saint Pere ſe voyoit alors heureuſement hors de l'embarras, que lui avoit cauſé Sa Querelle avec les Vénitiens. Le Roi termina cette grande affaire, à la ſatisfaction des deux Parties, par le Cardinal de Joyeuſe, qui envoya ſon Ecuyer, dans le mois d'Avril, en porter à Sa Majeſté la Nouvelle & les conditions. La République (13) faiſant les premieres démarches, comme il convenoit, remit par l'Ambaſſadeur de France, les deux Eccléſiaſtiques Priſonniers,

(13) Selon d'autres Hiſtoriens, le Doge & le Senat ne voulurent faire aucune ſatisfaction au Pape, ni recevoir l'abſolution, encore moins la demander ; & Paul V. fut très-choqué de l'indifférence, avec laquelle on reçut à Veniſe, ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grace. Freſne-Canaye diſoit, au retour de ſon Ambaſſade, Qu'on ne parloit pas plus reſpectueuſement du Pape dans Veniſe, que dans Genève. Il eſt certain du-moins, que tous ſes efforts furent inutiles pour y faire rétablir les Jeſuites. » Cette affaire, » dit M. de Péréfixe, retarda l'ac» commodement de quelques mois, » & penſa le rompre tout-à-fait ; » parce que le Pape conſidérant qu'ils » avoient été chaſſés pour ſa Cauſe, » vouloit abſolument que la Seigneu» rie les rétablît en leurs Maiſons & » en leurs Biens ; & qu'elle s'opiniâ» troit de tout riſquer, pluſtôt que » d'y conſentir. Enfin le Pape, per» ſuadé par l'éloquence du Cardinal » Du-Perron, comprit qu'il valoit » mieux ſe relâcher ſur ce point,

entre les mains d'une perſonne, nommée à cet effet par le Pape, ſans aucune proteſtation, qui pût déplaire à Sa Sainteté. Elle révoqua celle qu'elle avoit faite contre l'Interdit; ſur l'aſſûrance qui lui fut donnée par Sa Majeſté, que le Saint Pere leveroit enſuite cet Interdit dans la forme la plus gracieuſe. Tout cela ſe fit, ſans que les Miniſtres Eſpagnols y priſſent de part, qu'autant que le Cardinal de Joyeuſe voulut leur en donner: ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à Sa Majeſté (14). Voulant gratifier le Cardinal Aldobrandin, Henry laiſſa en ma diſpoſition de le faire: Je me doutai bien que cette Eminence trouveroit l'Argent plus de ſon goût que les Bagues & les Pierreries; & je décidai pour une penſion pluſtôt que pour un préſent. 1607.

Le Cardinal Barberin retourné à Rome de ſa Nonciature, s'y tint ſi fort obligé de tous les ſervices qu'il publia que je lui avois rendus, que cela me valut, au mois de Novembre, un Bref de Paul V. tout-à-fait obligeant: du-moins Sa Sainteté ſe ſervit de cette raiſon pour m'écrire, & me recommander celui qui alloit relever Barberin; qui étoit l'Elu de l'Egliſe du Mont-Politien. Je ne rapporterai, ni tous les remercimens du Saint-Pere, ni toutes les loüanges; les offres de ſervice, & les autres politeſſes dont cette Lettre eſt remplie: Je ne ferois que répéter à-peu-près ce que j'ai déja dit, en parlant du Bref qui m'avoit été adreſſé précédemment par Clement VIII. De fortes prières & de pathétiques exhortations d'embraſſer la Religion Catholique, avoient une égale part dans l'un & dans l'autre: & je répondis à Paul V, comme j'avois fait à ſon Prédéceſſeur, par les expreſſions les plus reſpectueuſes, les plus polies & les plus ſatisfaiſantes; excepté que je gardai encore le même ſilence ſur l'article de mon changement de Religion.

» que de mettre toute la Chrétienté » au hazard de ſe brouiller: de » ſorte qu'ils demeurerent bannis des » Terres de la Seigneurie. Le Pape » Alexandre VII. les y a rétablis par » ſon interceſſion. « *Péréfixe, Journal de L'Etoile, Mém. pour l'Hiſtoire de France, Mercure François, Matthieu &c. ann.* 1607.

(14) » C'eſt moi, diſoit alors Henry IV. » qui ai fait la paix en Italie. « Le Mercure François marque, Que François de Caſtro & Dom Inigo de Cardenas, Miniſtres d'Eſpagne à Rome, après avoir eſſayé inutilement de faire donner par Sa Sainteté, le Cardinal Zapula pour Adjoint au Cardinal de Joyeuſe. *Ann.* 1607.

Digitized by Google

1607. De ce détail d'Affaires Etrangeres, revenons à celles du Gouvernement; & commençons par la Finance: après avoir averti premierement, Que les Finances de la Navarre (15) furent réünies cette année à celles de France; en-sorte qu'on ceſſa de les traiter ſéparément; en ſecond lieu, Que le long ſéjour que Sa Majeſté faiſoit dans ſes maiſons hors de Paris, & loin de ſon Conſeil, fit qu'en cette année, encore plus que dans les précédentes, preſque rien ne s'expédioit que par Lettres: le Roi aimant mieux prendre cette peine avec ſes Secretaires d'Etat & ſes autres principaux Employés, que de les faire venir travailler auprès de ſa Perſonne. Il en étoit de-même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appelloient: jamais le ſervice de Sa Majeſté n'a moins coûté de peine & de dépenſe aux Subalternes.

En me parlant des opérations de Finance pour la préſente année, Sa Majeſté me demanda lorſqu'elle me vint voir, au commencement de l'année, un Etat ſommaire de ce qui étoit ſorti d'Argent de mes mains, depuis que je gouvernois les Finances, pour les parties que le calcul ſuivant va indiquer: je le lui donnai huit jours après, en cette forme:

Aux Cantons Suiſſes & Ligues des Griſons, dix-ſept millions trois cens cinquante mille livres. Dettes à l'Angleterre, en Argent donné aux Etats des Provinces-Unies ſix millions neuf cens cinquante mille livres. A differens Princes d'Allemagne, quatre millions huit cens quatre-ving-dix-ſept mille livres. Au Grand Duc de Toſcane & Princes d'Italie, dix-huit mille livres. A Gondy, Zamet, Cenamy & autres Traitans, de dettes ſur le Sel & les Groſſes-Fermes, quatre millions huit cens mille livres. Dettes contractées à cauſe de la Ligue, treize millions ſept cens ſoixante dix mille livres. Dettes aux Provinces de Dauphiné, Lyonnois, Languedoc

(15) L'Auteur veut ſans doute parler de l'Edit, qui pourtant ne fut paſſé qu'en 1609, par lequel le Domaine, & tous les Biens qui appartenoient à Henry IV. comme Roi de Navarre, & qui juſques-là avoient toujours été ſéparés de la Couronne de France, parce que ce Prince en avoit cédé l'uſufruit à Madame Catherine, ſa Sœur, furent réünis à perpétuité à cette Couronne, ſans pouvoir jamais en être aliénés &c. Ces Biens comprennent les Duchés de Vendôme & d'Albret, les Comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, La-Ferre, la Vicomté de Limoges, & autres Fonds & Droits. *Voyez les Hiſtoriens cy-deſſus.*

(16) Le

doc &c, acquittés des deniers de la Gabelle, quatre millions sept cens vingt-huit mille livres. Dettes à différens Particuliers, acquittées de toutes sortes de deniers Royaux, quatre millions huit cens trente-six mille six cens livres. Même partie, comprise dans un Etat différent, quatre millions trente-huit mille trois cens livres. Dons immenses de Sa Majesté, six millions quarante-deux mille trois cens livres. Achat d'Armes, Munitions & Ustenciles d'Artillerie, déposés dans les Magasins, douze millions. Constructions d'Eglises & autres Bâtimens, six millions cent cinquante mille livres. Réparations & Fortifications de Villes, cinq millions sept cens quatre-vingt cinq mille livres. Pavé, Ponts & Chaussées, Levées &c, quatre millions huit cens cinquante-cinq mille livres. Bagues & Meubles achetés par Sa Majesté, un million huit cens mille livres. Total : Quatre-vingt-sept millions neuf cens deux mille deux cens livres. 1607.

Il y a erreur de quelques millions dans ce calcul.

La Reine Marguerite avoit hérité de la Reine sa Mere de Biens assez considérables (16), dont elle fit cession à Monsieur le Dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte : Ces Biens valoient de Revenu annuel, lors de cette Démission, vingt-quatre mille trois cens soixante-dix livres. Par une augmentation, que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cens soixante livres. Je retirai encore un Capital de cent soixante-dix mille trois cens livres, produisant treize mille trois cens livres de rente ; qui en avoient été alienés, soit par la feuë Reine, soit par Marguerite. J'aurois bien souhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre vingt quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cens quatre vingt-quinze livres : mais il avoit été absolument vendu ou donné par ces deux Princesses.

J'entrepris de réünir au Domaine du Roi, tous les Greffes de Languedoc, qui en avoient été alienés. Ce dessein ne fut pas plustôt connu, que La-Fosse & plusieurs autres Traitans se présenterent pour faire leurs offres : Le parti que je pris, fut de permettre à ces Partisans de les racheter, à condition qu'au bout d'un certain nombre d'années, dont on convint, pendant lesquelles ils en jouïroient, ils les remet-

(16) Le dénombrement en a été donné cy-devant, à l'occasion du || Procès de la Reine Marguerite contre le Duc d'Angoulême.

1607. troient quittes à Sa Majesté. Œconomie louable, & en quelque sorte nécessaire, & autorisée de plus par toutes les Regles de la justice générale & particulière : les Contrats des Acquereurs portant expressément faculté de rachat perpetuel : Ce que je fais remarquer ; parce que le Parlement de Toulouse, en vérifiant les Lettres-Patentes, expédiées pour ce Traité, jugea à propos d'en excepter les Greffes de la Ville & de la Compagnie. J'écrivis au Premier Président Verdun, Que le Roi étoit justement irrité de ce mépris des Réglemens, plus extraordinaire encore dans des Personnes proposées pour maintenir la justice & l'ordre ; & qu'il auroit cité tout le Corps, si quelques Amis de ce Parlement n'avoient suspendu son courroux, en lui promettant une entiere obéïssance. De quel Droit le Parlement de Languedoc vouloit il excepter ses Greffes d'une Régle générale pour toute la Province ? Et si c'étoit l'espèce de Traité qui lui déplaisoit ; pourquoi, étant libre à tous les Propriétaires de ces Greffes, comme il l'étoit, de les vendre, aliéner, fieffer & transporter, de même qu'ils auroient pu faire une portion de leur héritage, vouloit-on ôter ce Droit à Sa Majesté, devenuë Propriétaire de ces Biens ? Il n'y avoit rien à repliquer à cela : le Parlement de Toulouse demeuroit convaincu de partialité, par le seul fait.

Celui de Dijon avoit consenti d'acheter, moyennant une somme de soixante mille écus, l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Bresse ; & il s'y étoit même engagé envers le Roi : Cependant il ne se donnoit aucun mouvement pour lever cette somme : ce qui détermina Sa Majesté à faire une augmentation sur la Gabelle de cette Province, qui lui en auroit du moins donné une partie. Le Parlement osa supprimer cette augmentation par un Arrêt, qui fut à la vérité cassé par le Conseil ; mais avec un risque de voir arriver un soûlevement parmi le Peuple, qui sans cela souffroit patiemment cette Imposition. Le Roi chargea le Baron De-Lux, de marquer sa colère au Parlement de Bourgogne. Pour moi, je conseillai à Sa Majesté, de lui prescrire un terme pour le payement de la somme qu'il avoit promise ; & s'il ne satisfaisoit pas, de déclarer sans autre forme, la Bresse transportée au Parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de Parlement, on est porté à y attacher l'idée de l'é-

Digitized by Google

quité & de la ſageſſe même : on eſt fâché de trouver dans tous ces Corps, des éxemples de conduites ſi irrégulieres, qu'on eſt obligé de conclurre que l'infaillibilité, ſi on pouvoit eſperer de la rencontrer parmi les hommes, ſe trouveroit encore pluſtôt dans un ſeul homme, que dans une multitude d'hommes. 1607.

J'ai toujours été ſcandaliſé ſur-tout des Chambres des Comptes. Etablies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture & de la vérité, parmi les Ordonnateurs, les différens Comptables & autres Parties prenantes, elles ne leur avoient appris qu'à tromper & à voler ; en ſouffrant qu'on employât, & en paſſant dans les comptes, mille articles, dont la fauſſeté étoit auſſi connuë des uns que des autres. Je voulus faire déclarer ſujets à reviſion, tous les comptes rendus depuis l'année 1598 excluſivement. J'en écrivis la Lettre circulaire aux Chambres des Comptes, le premier Avril : J'y marquois, Que pour me conformer à la volonté de Sa Majeſté, qui vouloit être éclaircie ſur la conduite de tous les Comptables de ſes deniers, j'avois fait une recherche éxacte des Etats vérifiés au Conſeil depuis l'annnée 1598 : & que n'y ayant point trouvé ceux de telles & telles Recettes, en telles & telles années ; ce que je ſpécifiois à chacune de ces Chambres, ſuivant l'éxamen que j'en avois fait pour chacune d'elles ; il falloit, ou bien que tels & tels Comptables euſſent négligé d'y porter les leurs, ou bien, que le Conſeil eût omis d'en retenir copie ou extrait. Pour ſçavoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces Chambres de ſe faire repréſenter les doubles de ces comptes, de les confronter avec les Etats du Conſeil du Roi, & de dreſſer un Extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que Sa Majeſté leur preſcrivoit ; parce qu'elles n'avoient pu s'éxempter de ſuivre le formulaire, qui leur en étoit adreſſé exprès chaque année, ſans renvoyer du moins à décider à Sa Majeſté, les points qui pouvoient y ſouffrir de la difficulté. Je n'oubliois pas de leur bien marquer comment devoit être fait cet Extrait ; où rien de toutes les parties excédentes, Epices, Frais, Redditions de comptes, Gages, Droits, Taxations, Recettes & autres choſes de cette nature, ne devoit être omis. Je leur enjoignois de faire ce dépouillement, non-ſeulement des comp-

Digitized by Google

1607. tes des Receveurs-Généraux, mais encore de ceux des Receveurs Particuliers; parce qu'on avoit fait entendre à Sa Majesté, que ceux-cy n'étant point dans l'usage de faire vérifier les leurs au Conseil, c'étoit dans ceux-là qu'il se trouvoit de la part des Chambres, plus d'induë vexation. J'ajoûtois à la fin de cette Lettre, Que je ne leur envoyois pour cette recherche, ni Arrêts, ni Commissions particulieres; parce qu'elles pouvoient le faire d'office: mais que si elles croyoient en avoir besoin, elles n'avoient qu'à me le mander; & qu'elles devoient être obligées à Sa Majesté, de ce qu'au lieu des rigueurs inséparables des Chambres de justice & des envois de Commissaires, elle ne se servoit, pour corriger les abus, que de ses propres Officiers ordinaires: Que c'étoit à eux à y répondre, par toute l'éxactitude & la bonne foi possibles.

C'étoit une affaire à démêler ensuite entre les Chambres des Comptes & les Tréſoriers, Receveurs & autres Comptables. Ceux-cy parerent le coup par deux moyens: le premier, en rejettant tout sur les Chambres; le second, en disant que le Roi leur avoit fait acheter une assûrance de n'être jamais inquietés, ni eux ni leurs Comptables subordonnés par une Taxe de six cens mille livres, qu'ils avoient en effet payée. Restoit le recours sur les Chambres des Comptes: ce qui présenta des difficultés d'une espèce bien différente. Ces Corps prétendirent à leur ordinaire, que l'autorité souveraine, dont ils sont dépositaires à tous ces égards, les mettoit en droit de recevoir tous les comptes en dernier ressort, sans être obligés d'en répondre à personne, pas même au Roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne tout au plus que de ces Chambres à moi, & je parus à Sa Majesté disposé à entreprendre ces Cours Souveraines, si elle vouloit de son côté donner tous les ordres nécessaires au Conseil, à elles & à moi. Ce n'est pas ma faute, si la chose n'alla pas plus loin.

Malgré le Réglement que j'avois fait l'année précédente, pour les Commissaires départis dans les Généralités, je recevois encore de fréquentes plaintes contr'eux. Hanapier me porta les siennes, contre celui du Grenier à sel de Buzançois. J'en fis citer quelques-uns au Conseil, où Tardieu reçut une rude reprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre que

Digitized by Google

toutes les vexations qu'ils faisoient au Peuple, sur le sel par exemple, sous une fausse apparence de profit pour le Roi, lui faisoient perdre beaucoup plus sur la Taille, par l'insolvabilité où elles réduisoient les Particuliers, qu'elles ne lui rapportoient : & pour bien dire, qu'ils ne travailloient que pour les Fermiers de Sa Majesté & les Partisans. Il fallut renouveller avec de plus fortes injonctions encore, le Réglement pour la Gabelle, sur la répartition du sel dans les Généralités, sur celui d'Impôt, & sur le Faux-saunage. Car pourquoi aggraver la condition de Collecteur du sel, déja si misérable, aussi bien que celle de Collecteur de la Taille, que personne ne se charge de cet emploi que par force, & que presque personne n'en sort que ruiné ? Je défendis aussi aux Commissaires, de poursuivre extraordinairement les Greffiers, Notaires, Sergens, Jaugeurs, & autres personnes publiques ; & de contraindre aucun Officier au payement de sa Taxe, sans avoir envoyé aux Commissaires Généraux de Paris, le Rôle entier de toutes ces Taxes, pour être examiné & autorisé, s'il étoit juste ; comme aussi, de rien décider dans les cas litigieux, que par le Conseil. Avec de pareilles vûës, mon intérêt n'étoit pas que ces dispositions demeurassent secrettes, comme ordinairement elles sont entre les Ministres & les intéressés : En obligeant Du-Monceau, Commissaire dans le Berry, à les observer ; je les communiquai au Maréchal de La-Châtre & aux Trésoriers de France ; avec lesquels je lui mandai d'agir de concert. 1607.

La même Province me parut avoir besoin d'un Réglement concernant les Maréchaussées. Une partie des deniers qui y étoient destinés, se trouvant divertie, ou retournant à la Recette Générale ; le reste ne suffisoit qu'à entretenir un nombre d'Archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur résidence étoient avec cela si mal distribués, qu'il en manquoit dans les endroits, où ils auroient été le plus nécessaires ; comme du côté de Vatan, Issoudun, Argenton, Châteauroux, La-Châtre & Saint-Amand, où l'Autorité Royale n'étoit pas trop bien respectée ; pendant que le milieu de la Province, qui n'en avoit presque pas besoin, en étoit tout rempli. J'en envoyai la distribution avec la réforme aux Trésoriers de la Province, après les avoir consultés là dessus. L'Election de Saint-Amand étant en par-

1607. tie du Bourbonnois ; on accorda au Vice-Sénéchal de cette Province, le Droit d'y placer un Lieutenant & une Brigade ; comme important fort-peu pour le bien de l'Etat : par quelle main ils le fussent.

J'obligeai ceux qui avoient cautionné les Receveurs des Consignations des Parlemens de Paris & Bordeaux, à rapporter dans quatre mois, les Déclarations de ces Receveurs, au Bureau de MM. de Maisses, Pont-carré, Caumartin & Maupeou, nommés à cet effet ; & je déclarai, de leur consentement, ces Offices réünis au Domaine, après seize ans, de ce jour.

Cussé & Marigné, proposés pour le rembourſement des six cens mille livres prêtées au Roi en 1598, par la Province de Bretagne, m'envoyerent leur Etat final de Recette & de Dépense ; ou plustôt un Extrait & un Abregé informe, dans lequel je vis seulement, que pour rembourser six cens mille francs, il étoit fait Recette & Dépense de près d'un million trois cens quarante mille livres. Les plaintes de la Province m'avoient déja prévenu sur le contenu de cet Etat, dont je repris sévèrement les Auteurs. Je poursuivis de même bien des larcins, que Vitry me fit découvrir en Guyenne (17).

Lorsqu'on sçut que le Roi songeoit à racheter différentes parties de son Domaine ; il se présenta une infinité de Traitans. L'un d'eux fit demander au Conseil, si l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres : il ne vouloit qu'on sçût ni son nom, ni quelle portion du Domaine, ni même à quelles conditions, ex-

(17) Une des principales actions de justice faites contre les Financiers, pendant le ministère du Duc de Sully, fut l'empriſonnement & le procès du fameux Partisan L'Argentier. Les Mémoires Hist. de Fr. après avoir rapporté *Tom. 2. p.* 271. ses malversations & ses dissipations, y joignent ce trait : » Au dernier » voyage du Roi à Fontainebleau, » L'Argentier étant venu prendre » congé de Sa Majesté, lui dit, que « bien-tôt il s'y acheminеroit, pour » lui baiser les mains, & recevoir » ses commandemens ; & ajoûta : ce » voyage me coûtera dix mille écus. » Ventre-saint gris, répondit le Roi, » c'est trop pour un voyage de Pa- » ris à Fontainebleau. Oui, Sire, » repliqua L'Argentier, mais j'ai au- » tre chose à faire, sous le bon plai- » sir de Votre Majesté, qui est de » prendre le modelle des frontispi- » ces de votre Maison, pour en ac- » commoder une des miennes, que » j'ai en Champagne ; à quoi le Roi » se prenant à rire, n'y répondit » rien pour lors : mais quand on lui » porta la Nouvelle de sa prison au » Châtelet ; comment, dit-il, veut- » il prendre le modelle des Frontis- » pices du Châtelet ? «

cepté qu'il disoit ces conditions fort avantageuses pour Sa Majesté ; n'étant question ni de Bail à longues années, ni de nouveaux Réglemens, mais de prendre les choses en l'état où elles étoient. Il exigeoit encore, que quand une fois il auroit parlé, Personne ne fût reçu à encherir sur lui, qu'en lui payant deux cens mille livres. La singularité de cette proposition n'empêchoit pas que le Conseil ne penchât à l'accepter : mais le Roi voulut qu'on obligeât celui qui la faisoit, à se nommer, & s'ouvrir du moins à lui, au Chancelier & à moi, sur le temps & la qualité de ce rachat : Sa Majesté craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de personnes, auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui présenta aussi sur ce sujet, de longs Mémoires, qu'il me renvoya, aussi-bien que les propositions, qu'étoient venu lui faire à Fontainebleau les Fermiers des Aides, en disant, qu'il avoit dans l'esprit que ceux qui venoient ainsi lui parler arriere de moi, cherchoient à le surprendre. 1607.

Le Duc de Nevers présenta Requête au Conseil, pour faire supprimer un Grenier à Sel, établi dans le Réthelois, à la sollicitation de la Duchesse sa Mere, à laquelle le Roi avoit abandonné le profit de ce Bureau, pour une somme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les Trésoriers de Champagne, l'éclaircissement de cette Affaire, qui n'étoit pas de mon temps ; & je n'eus pas de peine à retrouver le Brevet de concession à la Duchesse de Nevers. Le Roi jugea, en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette Maison : il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquiter ce qui, après un calcul juste, pourroit encore se trouver dû au Duc de Nevers ; mais qu'après cela j'améliorasse cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. Sa Majesté avoit deux Procès contre cette Maison, pour les successions de celles de Foix & d'Albret, par lesquels on se demandoit réciproquement des millions. Cette Affaire passoit pour être fort embrouillée. Je m'attachai, lorsque j'eus les Piéces entre les mains, à en faire un Mémoire si succinct & si clair, que je fis aisément comprendre au Roi, que je ne m'étois pas trompé, lorsque j'avois jugé que des deux côtés, il y avoit presque tout à rabattre.

Digitized by Google

1607. Ceux de Lyon avoient auſſi un Procès au Conſeil, contre Feydeau. Ils repréſenterent à Sa Majeſté, Que le refus, que le Conſeil faiſoit de leur délivrer un Arrêt qu'ils y avoient déja obtenu, portoit un préjudice notable à leur Commerce. Le Roi me les recommanda; & je fis finir leur Affaire: Le bien & le mal d'une Ville telle que Lyon, eſt celui de tout le Royaume: Elle m'en fit remercier par ſes Prévôt des Marchands, & Echevins.

Sur un Procès-verbal, que m'envoyerent les Tréſoriers de France de Beziers, de la maniere dont ſe faiſoit la levée du Marc d'or; je fis rendre un Arrêt au Conſeil pour ſurſeoir cette levée. Je ne ſçais ce qu'on fit entendre là-deſſus au Roi. Sa Majeſté m'écrivit de ne pas faire ſigner cet Arrêt; ou s'il l'étoit, de ne pas le faire ſignifier, ſans un ordre de ſa part: Non qu'elle prétendît autoriſer les abus, qui ſe commettoient dans cet Impôt; maispar ce qu'elle vouloit du moins les connoître: ils intéreſſoient ſi fortement la ſûreté des deniers qui en provenoient, que je fus perſuadé que le Roi ne nous blâmeroit, que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de Sa Majeſté, une autre imputation bien plus grave, au ſujet du Conſeil; dans lequel on voulut perſuader à ce Prince que je faiſois entrer des perſonnes, qui ne le métitoient, diſoit-on, ni eu égard au bien du ſervice, ni par leur propre perſonne; & que cette méthode avoit jetté beaucoup de confuſion dans le Conſeil. Si la choſe avoit été vraie; j'avouë que je méritois encore toute autre choſe, que les reproches que m'en fit Sa Majeſté; parce que c'eût été abuſer très-criminellement de la confiance, avec laquelle elle m'avoit remis tout le ſoin de ſes Finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu; je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de mêler à ce nombre de Maîtres des Requêtes, & autres Gens de Robe, qui compoſent pour l'ordinaire le Conſeil, quelques perſonnes d'Epée, choiſies parmi celles qui ont un Brevet pour pouvoir y aſſiſter extraordinairement: Et il eſt vrai que je ne trouvois jamais l'occaſion de mettre ſur ce chapitre les Princes, Ducs & Pairs, & autres Officiers de la Couronne, ceux principalement dans leſquels je remarquois du talent; que je ne cherchaſſe

cherchaſſe à leur inſpirer du goût pour cette ſorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles, leur fait regarder comme indigne de leur Naiſſance. Le vrai grand homme ne ſçait que chercher à être utile à ſa Patrie dans tous les temps, de quelque manière qu'il le ſoit : Et où eſt la baſſeſſe, ſinon à laiſſer flétrir par une vie délicieuſe & efféminée, telle que les perſonnes de Qualité la menent en France pendant la Paix, toute la gloire dont on a pû ſe couvrir pendant la Guerre ? 1607.

Bien-loin de pouvoir m'imaginer que j'euſſe mal fait, de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la Cour ; en avouant au Roi l'intention que j'avois eûë, je crus devoir approfondir avec lui cette matière, quoique par Lettres, & par conſéquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau Conſeil, dans lequel on feroit tenir à quatre perſonnes d'Epée, la place d'autant de Conſeillers, ſur les huit dont il eſt compoſé. Il auroit fallu, pour faire ce changement d'une manière encore plus ſenſible, avoir un Etat des plus qualifiés du Royaume, au-deſſus de trente ans ; ſur leſquels on en choiſiroit vingt, qui partagés en quatre, cinq par chaque Quartier, tinſſent toujours le Conſeil complet ; & qui s'y trouvaſſent aſſidument dès le matin les trois jours de la ſemaine où il ſe tient ; ſous peine d'être retranchés de l'Etat, & leurs places données à d'autres. Quelle difference entre un Corps ainſi compoſé, & une Aſſemblée qui ſe conduit par les reſſorts de la Chicane, dont ceux qui la compoſent ont fait toute leur étude ?

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail : Je marquois ſeulement au Roi, Que ſi cette idée lui plaiſoit autant qu'à moi, il feroit encore plus content du Réglement général, par lequel je croyois l'avoir perfectionnée, juſqu'à pourvoir à ce que les ſecrets de l'Etat fuſſent en ſûreté parmi tant de perſonnes, d'eſprits ſi differens. Le Roi alloit à la chaſſe, lorſqu'il reçut cette Lettre : Il la lut pourtant deux fois ; & me manda qu'il y penſeroit plus mûrement : Mais j'eus beau faire, il me fut impoſſible de le ranger à mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'eſt pas d'autoriſer des abus groſſiers : on peut porter à ceux-cy, preſqu'en tout temps, des coups infaillibles ;

1607. c'eſt d'accréditer certains abus moins ſenſibles, juſqu'à les revêtir d'un maſque de ſageſſe, & d'une fauſſe apparence d'utilité publique, qui les rend reſpectables aux Princes même du meilleur eſprit. Le moment marqué pour la deſtruction de ceux-cy, ne ſe trouve qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions & de conſéquences (18), qu'on manie lentement les unes après les autres: En toutes manières, la vie d'un homme ne ſuffit pas pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette ſeule occaſion, que je me trouvai d'avis contraire à Sa Majeſté. On lui perſuada d'établir une nouvelle Chambre de Juſtice contre les Financiers: Opération décidée inutile & abuſive, par mille expériences; mais toujours du goût de ce Prince, qui n'aimant pas à prendre ſur les deniers ordinaires, pour ſes dépenſes de jeu, bâtimens, Maîtreſſes, & autres de cette eſpèce; leſquelles, comme je l'ai dit, étoient très conſidérables; y employoit avec plaiſir une ſomme d'argent, qu'il trouvoit par-là ſans peine ſous ſa main; & que ſes Courtiſans intéreſſés lui faiſoient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne ſe trouvoit l'être. Je fus ſi fâché que Henry fût encore la dupe de tous ces gens-là, que j'en dis mon ſentiment en pleine Cour. La colere où ma ſincérité mit le Roi, donna à mes ennemis de grandes eſpérances de ma diſgrace. L'avanture de l'Arcenal, que j'ai rapportée, s'y joignit & les redoubla: mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en viſiere aux Commiſſaires de cette Chambre; lorſque je les voyois fermer les yeux ſur les principaux coupables, & punir avec autant d'oſtentation que de dureté, de légeres malverſations.

Mongot l'un de ces Commiſſaires, ayant pris des Concluſions, directement contraires à des ordres particuliers que le Roi lui avoit donnés (je ne ſçais plus ſur quelle

(18) Rien aſſurément n'eſt plus juſte que ce que dit ici l'Auteur; ni rien de plus heureuſement imaginé que ce Projet, pour détruire le préjugé, qui ſubſiſte encore aujourd'hui parmi la Nobleſſe Françoiſe, malgré les lumieres d'un Siécle auſſi éclairé que le nôtre. Pourquoi en effet ſe dégraderoit-elle davantage par la Finance, le Commerce, & les autres fonctions de bons Citoyens, que par les belles Lettres, qu'elle n'a plus honte de cultiver aujourd'hui? Eſperons que l'un viendra après l'autre.

Digitized by Google

affaire) ; je lui fis ſentir qu'il avoit dans ma perſonne, un ſurveillant déterminé à ne lui rien paſſer. Il ſe plaignit de moi à Sa Majeſté, & engagea ſes Confrères à ſe joindre à lui : du-moins on me le rapporta avec des particularités ſi poſitives, que je n'en doutai point. Le Roi ne m'en diſoit rien ; mais ce n'étoit pas pour moi une preuve du contraire. Je crus que c'étoit à moi à inſtruire Sa Majeſté, de ce que j'avois dit au ſujet de Mangot ; afin de ne pas laiſſer faire à ſon reſſentiment, tout le chemin que quelquefois je lui avois vû faire. J'avois dit à Mangot, Que je ne me ſoûmettois point à ces prétendus ordres du Roi, qu'on ne me les montrât : il n'étoit pas bien difficile d'empoiſonner cette parole. En écrivant à Sa Majeſté, je la remerciai de ce qu'elle n'avoit point ajoûté foi au rapport que mes ennemis lui avoient fait de moi. Je l'aſſûrai que la chaleur, que j'avois montrée dans cette occaſion, ne partoit que du dépit de voir ſes ordres tranſgreſſés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute ſon autorité ; & ſes intérêts ſacrifiés à toutes ſortes de conſidérations. Je finiſſois en la priant de m'excuſer, ſi contre mon intention, j'avois pû lui déplaire. 1607.

J'avois été trompé, comme on va le voir par la Réponſe que me fit le Roi : Qu'il étoit bien ſurpris d'apprendre la premiere Nouvelle de ce Différend, par ma bouche : Que ſi tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en Maître, qui aime ſon Serviteur : Que tout cela n'étoit qu'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler, & me mettre mal auprès de lui. » Je vous jure, ajoûtoit ce Prince, qu'on n'en a point entendu parler ici : » Vous êtes prompt ; & je vois par votre Lettre, que vous » croyez ce que l'on vous avoit dit : cependant le rapport eſt » entiérement menteur : Moderez votre colère, & croyez » moins tout ce qu'on vous dit ; & vous ferez enrager ceux » qui vous portent envie du bien que je vous veux. Je mets » la main à la plume pour la premiere fois depuis ma » Goutte ; la colere que j'ai contre ces rapporteurs, a ſurmonté ma douleur.

Caumartin avoit conduit avec une ſi grande œconomie, les deniers qu'on l'avoit chargé de diſtribuer aux Cantons

1607. Suisses, qu'il avoit trouvé le moyen de mettre en réserve trente mille écus par an, dont il avoit acquité d'autres dettes, en composant de six à un. Cet exemple est trop beau, pour le passer sous silence : il l'est d'autant plus, qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plausible de détourner une partie de la somme au profit du Distributeur, rien n'est si facile que de faire crier les Suisses, pour empêcher ce bon ménage. Je ne manquai pas de le bien faire observer à Du-Refuge, qui alloit prendre la place de Caumartin.

Le Roi venoit de créer une Compagnie de Gendarmes de M. le Duc d'Orléans, qu'il trouva si belle & si bien montée, lorsqu'il en fit la revûë, qu'il la fit payer avec celle de la Reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laissa à mon choix, de prendre les deux cens mille livres, que cette montre lui coûtoit, sur les six cens mille qu'on mettoit tous les ans dans le Trésor Royal, des deniers du Taillon; ou que l'Epargne prenant cette somme sur l'ordinaire de la Guerre, la rendit dans les temps où l'on avoit coûtume de payer ces Compagnies.

Quant a ce qui est du ressort de mes autres Emplois; ce qui fut fait de plus considérable dans l'Artillerie, c'est l'Equipage entier pour un Armement de Galeres dans un besoin : ouvrage que le Roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépense. J'avois trouvé dans de vieux Papiers de la Grande-Maîtrise, Qu'il avoit été donné sous les Régnes précédens, plusieurs Piéces d'Artillerie aux Capitaines de Galeres, pour armer celles qu'ils commandoient; avec engagement de les restituer : ce qu'ils n'avoient point fait. Le Conseil, à qui je communiquai cette Découverte; jugea comme moi, qu'on pouvoit poursuivre cette restitution dans la personne des Héritiers de ces Officiers de Vaisseaux. Mais, comme cette poursuite intéressoit beaucoup de personnes de Qualité, j'envoyai le Duc de Rohan en demander la permission à Sa Majesté, en lui présentant le Mémoire que j'avois dressé sur cette affaire. Le Roi consentit qu'on l'entamât; mais non pas, qu'on la poussât à toute rigueur : ce qui rendit mes soins inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce Prince, de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en commencer les recherches, pour s'en désister ensuite.

Digitized by Google

1607.

Je fis dreſſer des Plans de toutes les Places & Côtes de Bretagne, que j'envoyai porter à Sa Majeſté, afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis cette année en Provence, deux excellens Sujets en ce genre, Bonnefont & le jeune Erard (19), qui n'étoit pas déja moins bon Ingénieur que ſon Pere: leur mort me fit beaucoup de peine. Je priai le Roi, à qui l'on demanda incontinent leurs places, de ne pas en diſpoſer, que nous n'euſſions bien éxaminé enſemble la capacité de ceux qui y prétendoient.

L'enlévement de la Fille du Sieur de Fontange, par lequel je commence l'article de la Police, appartient auſſi au précédent; puiſque je reçûs ordre de Sa Majeſté, de faire conduire du Canon devant le Château de Pierrefort, que Fontange, aſſiſté de ſes Amis, aſſiégea, en pourſuivant le Raviſſeur. Les frais d'un Siége le réduiſirent bientôt à une grande néceſſité & l'obligerent à avoir recours au Roi. Ce Prince touché de la juſtice de ſa cauſe, dans laquelle il ne pouvoit guére ſe diſpenſer d'ailleurs d'entrer, en qualité de Pere commun de ſes Sujets, renvoya la requête & le porteur, à Sillery & à moi; en me mandant, Qu'il venoit de donner ordre à Du-Bourg & à Nereſtan (20), de tenir leurs Compagnies prêtes à marcher, & à Noailles, de s'avancer pour éxécuter ce que je jugerois à-propos qu'on fît en faveur de Fontange: mais que ſi je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du Siége de Pierrefort, je le fiſſe au meilleur marché, & de la manière la moins onéreuſe pour le Peuple. Henry nous renvoya auſſi Baumevielle, qui étoit venu propoſer un expédient, dans lequel il trouvoit, diſoit-il, plus de vanité que de fondement. Ce Prince envoya Vanterol ſe ſaiſir d'un homme qui avoit de mauvais deſſeins, & me dit de lui payer ſon voyage.

Henry de Noailles-Comte d'Ayen.

Le bon ordre de la Police me parut encore bleſſé dans la défenſe que le Juge de Saumur porta de ſon autorité privée, de tranſporter des bleds hors du Royaume & d'en vendre dans l'étenduë de ſa Juriſdiction de Saumur. Je fis

(19) N. Erard, de Barleduc, fit par ordre de Henry le Grand, un Traité des Fortifications, qui eſt le premier que nous ayons ſur cette matière: Son Neveu, A. Erard, le fit reimprimer en 1620.

(20) Philibert de Nereſtan, Capitaine-des-Gardes de Sa Majeſté, & nommé par elle, l'anné ſuivante, premier Grand-Maître de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de Saint-Lazare.

Digitized by Google

1607. casser cette Sentence au Conseil, avant même que d'en avoir donné avis à Sa Majesté; & je fis de plus ajourner personnellement les Officiers de Justice, qui l'avoient renduë.

Le Parlement de Rouen rendit deux Arrêts, soûtenus par les uns, fort-bons, & par les autres, très-injustes: l'un, sur la Châsse de Saint Romain, qu'il maintint dans le Privilege de conférer grace d'assassinat, quelque éxécrable qu'il puisse être (21): l'autre, sur le mariage d'un nommé Drouet, Auditeur de la Chambre-des-Comptes, dont l'histoire ne mérite pas place ici.

Le Premier Président de ce Parlement étant tombé dans

(21) En faveur de Guillaume de La Mothe-de-l'éhu, complice de l'assassinat de François de Montmorency, Sieur de Hallot, Lieutenant-Général pour le Roi en Normandie, commis seize ans auparavant, d'une manière très-indigne, par Christophe, Marquis d'Allegre. Henry IV, évoquant cette affaire à son Conseil, modifia la grace accordée à La-Mothe, en le condamnant à neuf ans de bannissement, à plusieurs amendes pécuniaires, &c. La peine auroit été plus grieve, selon les apparences, si la grande jeunesse du coupable n'eût diminué son crime. Ce Prince avoit déja beaucoup retranché dès l'année 1597. du Privilege, dont le Chapitre de Rouen est en possession. Ce Procès, qui fit alors un fort-grand bruit, donna occasion d'éxaminer de plus près toute cette Question. M. De-Thou, *tom. 4. pag.* 160. Nicolas Rigault son Continuateur & tous les Sçavans, autant qu'on le peut juger par la manière dont ce fait est traité dans le Mercure François, *ann.* 1607. *pag.* 179. ne balancerent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu, par lequel Saint Romain, Archevêque de Rouen, délivra cette Ville des fureurs d'un monstre, ou serpent, vulgairement appellé la Gargouille; aidé dans cette entrepriſe, par un criminel retenu pour meurtre dans les prisons: d'où est venu le privilege. Les titres eux-mêmes, par lesquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par plusieurs Rois de France, ne soûtinrent pas l'éxamen sévere de la Critique, qui trouva par-tout bien des erreurs, des suppositions & des fausſetés, pour les temps & les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuse fable, est un vrai miracle du saint Archevêque; mais qui a pour objet une inondation, dont la licence poëtique, selon ses usages, a fait un monstre; sans oublier d'orner l'histoire de ses autres figures ordinaires. Le mot, *Hydre*, auquel on substitua aisément celui de *Serpent*, a tant de ressemblance avec le mot, qui en Grec signifie *une inondation*, que ce nom seul peut bien avoir causé toute l'erreur. Il seroit trop long de rapporter ici les raisons contenuës, soit dans les plaidoyers & Ecrits de ce temps-là, soit dans les différentes dissertations faites depuis sur ce sujet, pour & contre le Privilege des Chanoines de l'Eglise Cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on se soit si fort récrié contre une dévotion aussi singuliere, que celle qui fait d'une action toute injuste & propre à autoriser le crime, la partie la plus essentielle du culte d'un saint Evêque. Les cérémonies qui s'y observent (car il subsiste encore aujourd'hui, & se pratique tous les ans à Rouen, le jour de l'Ascension: ce qu'on appelle, *lever la Ferte*,) sont aussi rapportées dans le même Mercure François, & dans plusieurs autres endroits.

Digitized by Google

une dangéreuſe maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis par ordre du Roi à Jambeville, qui demandoit cette dignité, que Sa Majeſté étoit toujours bien intentionnée pour lui; mais qu'il ne lui faiſoit pas plaiſir de la convoiter ſi publiquement. L'Office d'Avocat-du Roi au Parlement de Bordeaux, vacant par la mort du Sieur De-Sault, fut auſſi demandé pour le Fils de Du-Bernet, Conſeiller en cette Cour, par la Reine Marguerite & par D'Ornano: Le Roi la leur refuſa, ne voulant accorder cette place dont les troubles paſſés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connût parfaitement: mais le portrait que je lui fis de Du-Bernet, le fit revenir en ſa faveur. Henry regretta fort Dinteville & Bretauville, ainſi que deux Officiers de ſa Maiſon, Sainte-Marie & Caniſy. Il n'avoit créé leurs Charges, que pour leurs ſeules perſonnes; auſſi les ſupprima-t'il après leur mort. 1607.

L'éxactitude que je me ſuis preſcrite, m'oblige de marquer ici pluſieurs ſommes, que je trouve dans mes papiers payées en cette année, par des ordres & pour des dépenſes particulieres de Sa Majeſté: Trente-ſix mille livres, à D. Joan de Médicis: le Roi me les fit prendre ſur les cent mille livres employées dans l'Etat des Finances de la préſente année, ſous le nom de ſon Oncle, le Grand-Duc de Toſcane: Trois mille, au Cardinal de Givry; & autant, au Cardinal Séraphin; qui étoient un reſtant des fruits de l'Abbaye de Clérac, échus avant le Contrat paſſé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran: Trois mille deux cens vingt-cinq, à Santeny, que celui-cy lui avoit prêtées: Dix-huit mille ſoixante livres, à l'Evêque de Carcaſſonne, qui les ſollicitoit depuis long-temps avec beaucoup d'importunité, comme lui étant duës par Sa Majeſté, & propoſoit expédiens ſur expédiens, pour les toucher: le Roi me fit retirer de cet Evêque, une épée enrichie de pierreries & les papiers qu'il avoit pour garants de cette ſomme: Pluſieurs ſommes conſidérables, perduës au Jeu par Henry: mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Beringhen me demander neuf mille livres, qu'il avoit perduës à la Foire Saint-Germain, en bijoux & bagatelles; en me mandant que les Marchands *le tenoient au cul & aux chauſſes*, pour cette ſomme. Le même me vint encore demander quelques jours après, cinq mille deux cens

1607. ſoixante-cinq livres. Trois jours après, j'en donnai trois mille autres, & une autre fois, trois mille ſix cens.

Je ne confonds pas avec ces ſommes, celles que le Roi accorda au Prince de Condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie : il ne pouvoit trop en coûter à Henry, pour inſpirer à ce Prince de bons ſentimens : Je n'y mêle pas non-plus celles que lui coûterent à réparer les Baſtions de la Porte Saint-Antoine & la Place-Royale ; celles qui ſervirent à retirer les bagues de la Reine, des mains de Rucelay, auquel elles avoient été engagées ; enfin, celles qu'il dépenſoit aux Bâtimens de ſes Manufactures, quoique très-inutiles ſelon moi, & de plus très-conſidérables. Les Entrepreneurs vouloient abattre pour cela, tout un côté des maiſons de la Place-Royale : mais Henry, ſur le devis du Contrôleur Donon, leur ordonna de ſe contenter de faire au-devant de ces maiſons, une forme de galerie qui conſervât à ce côté de la Place, ſon uniformité avec les autres.

On eût de la peine à convenir de prix avec ces célebres Tapiſſiers Flamands, qu'on avoit fait venir à ſi grands frais. Enfin il fut conclu, en préſence de Sillery & de moi, qu'il leur ſeroit donné pour leur établiſſement, cent mille francs, que Henry fut très-ſoigneux de m'avertir de leur payer ; » ayant, diſoit il, grande envie de les conſerver, & grand-» peur de perdre les avances faites juſque-là. « Il auroit ſeulement bien voulu que ces Manufacturiers ſe fuſſent contentés d'autres deniers, que ceux qu'il s'étoit reſervés pour lui-même : mais enfin à quelque prix que ce fût, il falloit les ſatisfaire ; & Sa Majeſté uſa d'autorité avec De-Vienne, pour lui faire contrôler un Acquit de ces entrepreneurs de Toiles, de façon d'Hollande. Ce Prince faiſoit travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner piéce par piéce, pour ſçavoir ſi on ne le trompoit point. Je ſuis ſur tout cela de mauvais goût, & plus mauvais connoiſſeur encore : le prix m'en parut exceſſif, auſſi bien que la quantité. Henry en jugea tout-autrement, en voyant le meuble & mon Mémoire ; il m'écrivit, Qu'il n'y avoit rien de trop, & rien qu'il n'eût commandé : Qu'il n'avoit vû de ſa vie ſi belle marchandiſe, ni à ſi bon marché : & qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'Ouvrier demandoit.

Voilà

Voilà quels étoient les amuſemens de Henry. Il ne quitta Fontainebleau (22) qu'à la fin de Juillet, pour venir paſſer trois ſemaines à Monceaux. Il alla, ſur la fin d'Août, à Saint-Maur, où une indiſpoſition le retint quelques jours ; & la Reine prit pendant ce temps-là les eaux de Vanvres. Le Roi demeura le mois de Septembre à Paris, & n'y revint qu'au mois de Décembre, étant retourné à la mi-Octobre paſſer l'Automne à Fontainebleau. M. le Connétable fut de ce voyage, & reçut bien des careſſes de Sa Majeſté, lorſqu'ils ſe rencontrerent à Bouron. 1607.

Ce Prince n'avoit pas de plaiſir plus ſenſible, que quand il ſe voyoit avec ſes Enfans, qu'il aimoit tous avec la plus forte tendreſſe (13). Sur la Nouvelle qu'il reçut au mois d'Août, que l'air contagieux s'étoit fait ſentir à Saint-Germain, il manda auſſi-tôt à Madame de Montglat de les conduire à Noiſy ; & il envoya Frontenac en poſte, me dire qu'il ſe repoſoit ſur moi du ſoin d'envoyer les carroſſes, litieres & charrettes, néceſſaires pour ce déménublement. M. le Dauphin fut malade à Noiſy ; & Sa Majeſté me le manda encore, auſſi bien que ſa guériſon : car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, ſoit dans ſa ſanté, ſoit dans celle de quelqu'un de la Maiſon Royale, qu'il ne m'en donnât avis auſſitôt. On ne trouvoit aucun riſque à faire retourner les Enfans de France à Saint-Germain, lorſque le mois de Novembre fut arrivé : mais Henry, qui ne vouloit rien hazar-

(22) Il y fut attaqué de la Goutte, la veille de la Pentecôte. » La fluxion » fut grande, dit l'Hiſtorien Matthieu, la douleur fort-poignante ; » mais ſon courage & ſa bonne com» pléxion l'euſſent vaincu, s'il ne ſe » fût donné plus de liberté à man» ger des fruits, que ſes Médecins » ne lui en accordoient : Il ne ſlata » point ſon mal, ſe forçant à ſes exer» cices ordinaires : Et environ le 21. » jour du mois de Mai, étant cou» ché près de la Reine, ſe ſentant » chatouillé d'une nouvelle fluxion » à l'un des pieds, il ſe fit mettre » en un autre lit ; & voyant que ce » changement lui profitoit, il ſe le» ve & ſe fait porter au grand Ca» nal, où il ſe promena & agita en » telle ſorte, qu'étant de retour, il » dormit, & à ſon réveil ne ſentit » plus de mal. *Tome 2. liv. 3. pag.* » 768.«

(23) On a reproché à Henry IV. que cette tendreſſe ſi forte pour ſes Enfans légitimes & naturels, l'aveugloit juſqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts, & d'agir avec ſa prudence ordinaire, dans ce qui les regardoit : C'eſt dans le Livre qui a pour titre, *Hiſtoire de la Mere & du Fils*, que je trouve ce reproche, *tom. 1. pag.* 43. Mais je ne ſçais ſi toutes les Anecdotes dont il eſt plein, ſont auſſi ſûres, qu'elles ſont ordinairement curieuſes : J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines perſonnes, & de paſſion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriſer de ſon témoignage.

1607. der dans une choſe de cette conſéquence, m'écrivit & à Madame de Montglat, qu'il falloit encore laiſſer paſſer la Lune de ce mois (24); je ne les fis ramener que les premiers jours de Décembre.

Le temps n'apporta point dans le domeſtique de ce Prince, la tranquillité, qu'on y a vû ſi ſouvent troublée par les femmes; au contraire, tout ſe brouilla de plus en plus. L'entretien de Sa Majeſté avec moi, dans le Cabinet des Livres, dont j'ai cy devant parlé, roula en grande partie ſur ce ſujet: Henry me pria, comme on prie ſon Ami (pour me ſervir de ſes termes) de me mettre encore une fois entre les deux perſonnes, qui lui cauſoient ſes chagrins. Il ſera plus queſtion de tout ceci, l'année ſuivante: ainſi je n'en dirai rien en celle cy, que pour rendre raiſon de quelques Lettres, que ce Prince m'écrivit ſur ce chapitre. L'une de ces Lettres eſt datée de Verneuil près Senlis, du 15 Avril: Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre, de travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient paſſés, ſans qu'il vît rien de ma part. » Je vois bien, me diſoit-il, » que les prieres d'Ami n'étant pas ſuffiſantes pour vous perſuader, il faut que j'uſe du commandement de Roi & de » Maître: Vous n'y manquerez donc pas, ſi vous m'aimez, » & ſi vous deſirez que je vous aime: car je ſuis réſolu de » me débarraſſer l'eſprit de toutes ces intrigues, qui récidivent trop ſouvent, comme vous ſçavez bien me le dire; & » je veux y mettre fin, à quelque prix que ce ſoit. Je vous » aime bien, mais aimez-moi auſſi: ce que je croirai, ſi vous » me rendez le ſervice que je deſire de vous. «

J'en trouve une autre, de Fontainebleau, au mois d'Octobre, conçuë en ces termes: » Il m'eſt arrivé un déplaiſir » domeſtique, qui me donne une fâcherie la plus grande » que j'aye jamais eûë. J'acheterois votre préſence beaucoup: » car vous êtes le ſeul à qui j'ouvre mon cœur, & par les » conſeils duquel je reçois le plus de ſoulagement. Il n'y va

(24) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la ſanté des Enfans de France, fut la Comète qui parut en cette année, au mois de Septembre; parce que les Aſtrologues publioient qu'elle menaçoit leur vie. Henry IV. dit à Matthieu ſon Hiſtorien, qui le rapporte, Que la » Comète avoit fait ſon effet ſur la » Fille du Roi d'Angleterre; & que » les Aſtrologues s'étoient mécomptés, par la grace de Dieu. « *tom. 2. liv. 3. pag. 769.*

Digitized by Google

» ni de l'amour ni de la jalouſie : c'eſt affaire d'Etat. Hâtez 1607.
» vos affaires, pour revenir le pluſtôt que vous pourrez. M.
» de Sillery m'y ſert : mais il n'a pas l'eſprit aſſez fort. Vous
» pouvez bien juger de qui il s'agit : cette dureté d'eſprit me
» ſera à la fin inſupportable. Pour mon déplaiſir particulier,
me mandoit-il, quelques jours après, à la ſuite d'autres choſes, » il dure toujours : Si vous étiez ici, vous ſeriez bien en
» colère, & en diriez votre opinion. « Le Lecteur, je crois, plaint fort ce bon Prince ; & c'eſt auſſi preſque tout ce que je pouvois faire.

Le Duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté & de la douceur de ce Prince, lorſqu'il ſe réſolut à lui rendre Sédan, & à lui en confier la garde à lui-même, en retirant Nétancourt & la Compagnie qu'il y entretenoit. Le Sieur Gamaliel de Monſire, Commiſſaire Ordinaire des Guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'Inſtruction qu'on lui donna, eſt dattée du dernier jour de Decembre de cette année, & porte, Que quoique le terme de quatre ans, marqué à la Garniſon Royale, ne ſoit pas encore expiré ; Sa Majeſté, ſur de bonnes raiſons, a jugé à propos de la retirer, pour remettre le Duc de Bouillon en poſſeſſion de ſa Ville : Que Monſire fera la montre de cette Compagnie, pour les quatre mois reſtant à payer de l'année courante : Qu'après cela elle ſera licenciée ; & que Monſire aura l'œil à ce que les ſoldats payent éxactement ce qu'ils pouvoient devoir aux Bourgeois. Comme le Roi n'entendoit point déroger à l'Article de l'Acte de Protection, du 2 Avril 1696. par lequel Sa Majeſté doit y entretenir des Capitaines & un nombre de Gens de guerre, pour la ſûreté de la Ville ; il eſt enjoint à Monſire de faire prêter à ces Capitaines & ſoldats, qui y entreront en même temps que la Compagnie de Nétancourt en ſortira, un ſerment particulier à Sa Majeſté, outre celui qu'ils étoient obligés par le même Traité, de faire quatre fois l'année, aux jours de leur payement. Ces Officiers & ſoldats s'engageoient par ſerment à ſervir le Roi envers & contre tous, & même contre le Duc de Bouillon, par lequel ils étoient cependant cenſés établis, comme Gouverneur ; s'il venoit à manquer aux clauſes de l'Accord de 1606. Enfin Monſire étoit encore chargé de faire pareillement prêter ſerment aux Bourgeois de Sedan, le

1607. ſerment marqué dans l'Acte de Protection, & qui n'avoit rien de différent de l'autre, ſinon qu'il les relève du ſerment prêté au Duc de Bouillon, & de ſon propre conſentement, ſi quelque jour il étoit capable d'entrer dans des intérêts contraires à ceux de Sa Majeſté. Tout cela fut éxécuté : Les Actes de cette expédition, paſſés devant les Notaires de Sedan, en font foi, auſſi bien que les deux Actes de cette double preſtation de ſerment des Bourgeois & des ſoldats ; l'un, du 22, l'autre, du 23 Janvier ſuivant.

Fin du vingt-quatrième Livre.

Digitized by Google

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

JE n'ai à rapporter dans les Mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événemens extraordinaires, qu'on lit avec horreur, ou avec surprise. J'y continuerai mes détails ordinaires de Gouvernement, Nouvelles de la Cour, & de la vie privée de Henry, aussi-bien que de la mienne. L'Hiver se passa tout entier dans de plus grands divertissemens encore que les années précédentes, & dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le Roi avoit fait venir d'Italie des Comédiens, dont il s'amusoit volontiers : Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en sa présence ; & en mon absence il commandoit à mon Fils, qu'on eût grand soin de leur payer leurs appointemens. L'Arcénal étoit toujours l'endroit où s'éxecutoient ces Jeux, ou ces Spectacles, qui demandoient quelque préparation. Le Roi y venoit 1608.

Digitized by Google

1608. auſſi quelquefois courir la bague, moi abſent; quoiqu'il lui ſemblât qu'il n'y avoit pas alors le même ordre & la même exactitude, que lorſque j'y étois. La Reine & tous les Courtiſans ne trouvoient nulle part autant d'agrémens dans les ſpectacles de Théâtre. J'avois fait conſtruire & accommoder pour ce ſujet, une Sale très-ſpacieuſe; avec un parterre en Amphitéatre, & une grande quantité de Loges dans pluſieurs galeries, ſéparées les unes des autres, & ayant chacune leurs dégrès, & leurs portes particulières. Deux de ces galeries étoient deſtinées pour les femmes; aucun homme n'y entroit avec elles: c'étoit un point de ma police, que je ne fouffrois pas qu'on renverſât; & dont je ne regardois pas au-deſſous de moi, de prendre moi-même le ſoin.

Un jour qu'on repréſentoit un fort-beau Ballet dans cette Sale, j'apperçus un homme, qui tenoit une Dame par la main, avec laquelle il ſe préparoit à entrer dans une des galeries des femmes. C'étoit un Etranger; & je reconnus même aiſément de quel Pays il étoit, à ſon viſage baſané. » Monſieur, lui dis-je, vous chercherez, s'il vous plaît, » une autre porte: car je ne crois pas qu'avec votre teint, » vous puiſſiez eſpérer de paſſer pour une belle Dame. Sei» gneur, me répondit-il en très-mauvais François, quand » vous ſçaurez qui je ſuis, vous ne me refuſerez point, je » m'aſſûre, la courtoiſie de me laiſſer entrer avec ces belles » & blanches Dames, quelque noir que je ſois: Je m'appel» le Pimentel: j'ai l'honneur d'être vû de bon œil de Sa » Majeſté, & de jouer fort-ſouvent avec elle. « Cela étoit vrai, & trop vrai; cet Etranger, dont j'avois déja entendu parler, avoit gagné des ſommes immenſes au Roi. « Com» ment, ventre-de-ma-vie! lui dis-je, en faiſant l'homme » véritablement en colère, vous êtes donc, à ce que je vois, » ce gros piffre de Portugais (1), qui gagnez tous les jours » l'argent du Roi: Pardieu! vous êtes mal tombé; car je » n'aime ni ne veux ici de telles gens. « Il voulut repliquer: » Allez, allez, lui dis-je en le repouſſant, chercher une au» tre entrée: car vous ne me perſuaderez point avec votre » baragouin. « Le Roi lui ayant demandé s'il n'avoit pas trouvé beau & parfaitement bien danſé le Ballet qu'il avoit

(1) Pimentel n'étoit point Portugais, mais Italien.

Digitized by Google

vû ; Pimentel lui répondit, Qu'il en avoit eu envie ; mais qu'il y avoit trouvé à une porte, ſon grand Financier, avec ſon front négatif, qui l'avoit bien renvoyé : Et il conta ſon aventure, qui parut ſi plaiſante au Roi, de la maniere dont il la rapportoit, qu'il en rit de tout ſon cœur ; il n'oublia pas d'en regaler toute la Cour. 1608.

Je ne chercherai point ici les détours d'une fauſſe modeſtie, pour faire entendre que la confiance que le Roi me témoignoit, étoit dès-lors montée à un tel point, que ſi j'avois aſpiré au titre faſtueux de Favori, j'aurois pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par Sa Majeſté. Mais il faut reprendre la choſe un peu plus haut.

Parmi les calomnies qui me mirent en 1605 à deux doigts de ma diſgrace, on voulut perſuader à Henry par des avis ſecrets, qu'il me montra alors, Que je ſongeois à faire faire à mon Fils (2), en le mariant, une fortune ſi conſidérable, qu'il pût ſe rendre redoutable à Sa Majeſté elle-même, Que tant de perſonnes y travailloient par mon ordre, ou ſeulement dans l'envie de me faire leur Cour, qu'on me mettoit à même de choiſir entre Meſdemoiſelles de Bourbon, de Maïenne, de Montmorency, de Bouillon, & de Créquy ; & à plus forte raiſon, entre les Filles des Particuliers les plus riches du Royaume, ſi je préférois de grands biens à un grand nom. Ce fut-là un des principaux points de cette longue & ſérieuſe converſation, que j'eus avec Sa Majeſté l'année précédente, dans le Cabinet des Livres ; dont j'ai laiſſé à faire connoître ce qu'il m'eſt permis d'en réveler, lorſque l'occaſion s'en préſenteroit. Henry me demanda quelles étoient mes vûës pour mon Fils, & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce Prince, Qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait ſur chacun de ces partis, des offres bien capables d'éblouir un ambitieux ; mais que je n'y avois répondu qu'en diſant, que c'étoit de la main ſeule de Sa Majeſté que je devois recevoir une Femme pour mon Fils.

(2) Maximilien de Béthune, Marquis de Roſny, Fils aîné de M. le Duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, ſa premiere Femme. Il fut Surintendant des Fortifications, Gouverneur de Mante & de Gergeau, & Grand-Maître en ſurvivance de ſon Pere, avant lequel il mourut en 1634.

1608. Le Roi me témoigna qu'il me ſçavoit fort-bon gré de cette réponſe & de ces ſentimens ; & achevant de s'ouvrir à moi, il me dit, Que deux choſes lui feroient une égale peine de ma part : l'une, ſi connoiſſant avec quelle répugnance il voyoit ſa principale Nobleſſe mêler ſon Sang avec celui d'un Bourgeois & d'un Roturier, je ſongeois à me mésallier ; & l'autre, ſi je me mettois dans l'eſprit au contraire de choiſir une Femme dans la Maiſon de Bourbon, dans celle de Lorraine, & plus encore dans celle de Bouillon : Qu'ainſi des cinq Filles dont on avoit parlé pour Roſny, il ne voyoit que Mademoiſelle de Créquy, ſur laquelle il pût faire tomber ſon choix ; tout le monde connoiſſant les Maiſons de Bonne, de Blanchefort, & D'Agouſt, pour être des plus communes dans la Nobleſſe, quoique diſtinguées d'ailleurs autant par de grands éxemples de valeur perſonnelle, que par des Dignités éclatantes. Henry ſe confirmant dans ſa penſée, ajoûta, qu'il ne vouloit pas que la propoſition s'en fît par d'autres que par lui-même : & qu'il prendroit le temps convenable pour cela : Ce qu'il fit preſqu'incontinent.

Leſdiguieres & Créquy ne furent pas difficiles à perſuader : je puis dire même qu'ils ne ſe ralentirent point de l'empreſſement qu'ils me témoignerent pour la concluſion de cette Affaire, qu'ils ne viſſent tous les Articles du Mariage non-ſeulement arrêtés, mais même ſignés. Je dirai encore avec vérité, qu'ils ne trouverent ſur les conditions nulle chicane de ma part : je voulois me donner de tendres Amis, encore plus que de proches Parens. Il n'arriva rien dans les années ſuivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réüſſi à me donner cette ſatisfaction. Je ne ſongeois pas que ces années étoient pour moi un temps de gloire & de proſpérité. Il a paſſé : ces Amis ont diſparu avec ma faveur, ces Alliés ſi reſpectueux avec ma fortune : que dis-je ? on n'a pas voulu qu'il manquât à ma diſgrace, & à celle de mon Fils d'avoir à déteſter par mille endroits la plus malheureuſe de toutes les Alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les eſprits ? Mais peut-être ai-je à remercier le Ciel de mon erreur & de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis expoſé peu de temps après, en ſeroit peut-être devenuë inſurmontable pour ma conſcience.

Quoique

Quoique le Mariage (3) conclu ne fût pas encore célébré si tôt, parce que nous en laissâmes le temps à la disposition de Sa Majesté; je regardai dès ce moment comme indissoluble, le nœud qui unissoit les Créquy à ma Famille; & je fus si bien la dupe de mon cœur, que je pris dans cette union, l'un des motifs qui m'empêcha de me laisser éblouir par l'agréable & riante perspective, qui vint tout d'un coup s'offrir à ma vûë, sur la fin de l'année derniere; c'est-à dire, quelques mois après nos conventions, & encore plus dans le commencement de celle-cy. C'est ce qui me reste à expliquer; en faisant remarquer avant toutes choses, que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis, que je me trouvai dans une conjoncture, où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat & de grandeur, au-delà duquel on n'en imagine point pour un simple particulier. 1608.

Mes Ennemis donc commencerent à insinuer au Roi, sous une apparence de zèle pour lui & pour moi, que ce Prince crut fort sincère, Qu'il n'avoit point encore assez fait en ma faveur: Qu'il ne devoit point balancer à m'offrir & à me faire accepter tout ce qu'il étoit en son pouvoir de me donner; sans éxiger de moi qu'une seule chose, qui à la vérité paroissoit essentielle & indispensablement nécessaire: c'étoit de quitter la Religion Protestante, & d'embrasser la Catholique. Leur intention n'étoit point assurément de me procurer un si grand bien; au contraire je fournirois aisément la preuve, que l'objet qu'ils avoient dans l'esprit, étoit diametralement opposé à celui que paroissoit avoir leur proposition: C'est que comme ils avoient intérieurement assez bonne opinion de moi, pour être persuadés que je refuserois de devoir mon élévation à un moyen qui me coûteroit ma Religion; ils m'attendoient à ce refus, pour en faire inférer au Roi, Qu'il avoit tout à craindre d'un homme, capable de faire triompher ainsi sa Religion

(3) Il ne le fut qu'au mois d'Octobre dans l'année suivante, à Charenton, par le Ministre Du-Moulin: la Fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans: Elle s'appelloit Françoise, Fille de Charles de Blanchefort de Créquy, Prince de Poix, & ensuite Duc de Lesdiguières par son mariage avec Madelaine de Bonne de Lesdiguières, Fille du Connétable de ce nom. Le Marquis de Rosny eut de son mariage avec elle, Maximilien-François de Béthune, Duc de Sully &c. & Louise de Béthune, morte sans être mariée.

1608. d'un intérêt à qui rien ne réſiſte ordinairement, ni ſacré ni profane. Le Roi embraſſa cette idée, dont peut être il n'étoit pas lui-même fort-éloigné, avec un viſage ſi différent de ceux qui la lui propoſoient, que je ne ſçaurois aucontraire en conſerver pour ce Prince une trop parfaite reconnoiſſance.

M'ayant fait venir un matin au Louvre, il s'enferma ſeul avec moi dans le Cabinet aux Livres, & me dit : » Hé-bien ! » mon Ami, vous avez eu bien hâte de conclurre le Mariage » de votre Fils ; & je ne ſçais pas pourquoi ; car ni pour l'Al- » liance, ni pour les Biens, ni pour la Perſonne, je n'y vois » pas grand avantage pour vous. « Henry ne ſe ſouvenoit pas apparemment, que je n'avois rien fait que par ſon ordre exprès. » J'ai réſolu continua-t'il, de me ſervir de votre » perſonne plus que jamais, & de vous élever vous & les » vôtres à toutes ſortes de Biens, d'Honneurs & de Gran- » deurs : Mais il faut que vous m'y aidiez auſſi ; car ſi vous » n'y contribuez pas de votre côté, il me ſera difficile d'y » parvenir, ſans préjudicier au bien de mes affaires, & m'ex- » poſer à recevoir beaucoup de blâme : choſe, je m'aſſûre, » que vous ne voudriez pas. Ce que je deſire donc faire, eſt » de vous allier avec moi, en donnant ma Fille Vendôme (4) » à votre Fils, avec deux cens mille écus comptant, & dix » mille écus de penſion, le Gouvernement de Berry ; au- » quel je joindrai celui du Bourbonnois après la mort de » Madame d'Angoulême, & le Domaine qu'elle y poſſéde, » en rembourſant ce qu'il lui a coûté. Je veux auſſi donner » à votre Fils la Charge de Grand-Maître en ſurvivance, » & le Gouvernement de Poitou à votre Gendre, en vous » donnant celui de Normandie : car je vois bien que le pau- » vre M. de Montpenſier (5) ne la fera pas longue, non-plus » que M. le Connétable, dont je vous deſtine auſſi la Char-

(4) Catherine-Henriette de Vendôme, Fille légitimée de Henry IV. & de Gabrielle d'Eſtrées : Elle épouſa Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, & mourut en 1663.

(5) Henry de Bourbon, Duc de Montpenſier, mourut en effet dans le mois de Février de cette année, après avoir langui deux ans, pendant leſquels il ne vêcut que de lait de Femme ; & s'être préparé très-Chrétiennement à la mort. » Henry » IV. l'apprenant, dit tout-haut, » Qu'il falloit prier Dieu, pour avoir » du temps à ſe reconnoître, com- » me ce Prince en avoit eu. « *Matthieu, ibid.* 772. M. le Duc de Montpenſier étoit âgé ſeulement de trente-cinq ans. La Branche de Bourbon-Montpenſier fut éteinte avec lui ; puiſqu'il ne laiſſa qu'une Fille unique, fiancée à Monſeigneur le Duc d'Orléans, ſecond Fils de Henry IV.

Digitized by Google

» ge; & dès-à-préſent je vous en donnerai la réſerve. Mais 1608.
» pour favoriſer tout cela, il faut que vous & votre fils ſoyez
» Catholiques. Je vous prie de ne pas me refuſer cela; puiſ-
» que c'eſt le bien de mon ſervice, & l'entier & aſſûré établiſ-
» ſement de votre Maiſon. «

Le récit que je fais ici, eſt ſi propre à faire naître & à flater la vanité, que pour éviter ce piége dangereux, je m'abſtiendrai de toutes réflexions, même de celles ſur la bonté d'un Prince, qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis, autant qu'il m'en ſouvient, Qu'il me faiſoit plus d'honneur que je n'avois mérité, & même que je n'avois eſperé, ni deſiré: Que je n'avois rien à décider ſur les deux choſes qu'il me propoſoit pour mon Fils; Sa Majeſté étant ſeul maître de ſon établiſſement; & lui, étant devenu capable de ſe choiſir une Religion, depuis qu'un âge mûr l'avoit mis en état de faire toutes les réflexions néceſſaires pour cela: mais que pour moi la choſe étoit différente: Que je ſerois ſincèrement au deſeſpoir d'augmenter en Honneurs, en Biens & en Dignités, aux dépens de ma conſcience: Que ſi j'avois jamais à changer de Religion, je ſentois bien que la ſeule conviction intérieure m'y porteroit, & non point l'ambition, l'avarice, ni la vanité; & que ſi j'en uſois autrement, je donnerois lieu à Sa Majeſté elle-même, de tenir pour ſuſpect un cœur que je n'aurois pu garder fidèle à Dieu. » Pourquoi, reprit Henry, » avec une cordialité qui me toucha ſenſiblement, pourquoi » ne me fierois-je pas à vous; puiſque vous ne feriez rien » que je n'aye fait, & que vous ne m'ayez donné conſeil de » faire, lorſque je vous le propoſai? Je vous prie encore de » me donner ce contentement: penſez-y bien; je vous donne » un mois pour y réflechir: ne craignez point que je ne » tienne pas tout ce que je vous promets. Je ne doute nul- » lement, Sire, lui repliquai-je, que votre parole ne ſoit in- » violable: je ne deſire rien tant que de vous plaire; je n'y » manquerai jamais, tant qu'il ſera en ma puiſſance de le fai- » re: Je vous promets de penſer très-ſérieuſement à tout ce » qu'il vous a plu de me propoſer: J'eſpere toujours ſatisfaire » votre Majeſté; quoique je ne le faſſe peut-être pas de la » maniere qu'elle penſe. «

Lorſque les Proteſtans entendirent parler de rompre mon

1603. Alliance avec Lesdiguiéres, & de faire épouser Mademoiselle de Vendôme à mon Fils; car le bruit en fut bien-tôt répandu par-tout; ils crurent tous pour cette fois qu'ils alloient me perdre. Il y avoit long-temps qu'ils m'accusoient, avec les reproches les plus amers, de travailler à la ruine du Parti Protestant en France; en amassant au Roi ces sommes considérables, & toutes ces provisions de guerre, dont ils se figuroient dans leur frayeur, que le poids les accableroit les premiers. Envain je tâchois à leur persuader qu'ils n'avoient rien à appréhender de semblable, d'un Roi tel que Henry. Leur prétention les faisoit toujours revenir à leurs premiers soupçons contre moi. Ceci les y confirma. Les caresses que le Roi faisoit à Rosny, que fort-souvent il appelloit *Mon Fils*: l'accès que je donnois à tous les Ecclésiastiques: les réédifications d'Eglises, d'Hôpitaux, & de Couvents, auxquelles j'employois tous les ans une somme considérable de deniers Royaux, le Bref de Paul V, dont il couroit plusieurs Copies; que sçai-je, mille choses qu'on releva en ce moment, leur parurent la derniere preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce Corps, & sur tout les Ministres en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agissoit pas seulement d'un triomphe, que leurs ennemis alloient remporter sur eux; mais qu'ils étoient persuadés, & qu'ils disoient même assez hautement, Que si une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas à leur égard à la seule indifférence, mais que je serois leur plus ardent persécuteur. Je n'entendis pendant je ne sçais combien de temps, que des Exhortations, des Remontrances & des Harangues de leur part, qui n'auroient eu guère d'efficace auprès des Discours du Roi, si je n'avois heureusement trouvé ma force au-dedans de moi-même. La Comtesse de Sault, Lesdiguières, & tous les Crequys travailloient cependant de leur côté, avec vivacité, à empêcher que le Mariage arrêté ne fût rompu, ni celui avec Mademoiselle de Vendôme, achevé. Ils voulurent persuader à la Reine, qu'elle devoit s'intéresser pour eux, & se plaindre de ce qui se projettoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire; ils revinrent à employer pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort: assiduités, prévenances, assûrances, promesses, sermens; tout

Digitized by Google

fut mis en œuvre, pour me détourner d'un deſſein que je n'avois point. 1608.

Je partis de Paris ſur ces entrefaites, pour faire un voyage de dix ou douze jours, à Sully & dans mes autres Terres; d'où je ne fus pas pluſtôt de retour, que Sa Majeſté envoya Villeroi recevoir ma réponſe ſur tout ce qu'elle m'avoit propoſé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un Témoin, devant lequel je puſſe dire plus librement tous mes ſentimens : le temps ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroi, Que je remerciois très-humblement Sa Majeſté, de tout l'honneur qu'elle me faiſoit : Que je ne conſentirois point à me voir revêtu des Charges de perſonnes encore vivantes; & que quand elles viendroient à vaquer, je ne m'en eſtimois pas digne, ayant déja aſſez des miennes : Que pour ce qui regardoit mon Fils, je n'aurois jamais d'autre conſeil à lui donner, que d'obéïr au Roi, & de ne rien faire contre ſa conſcience. J'eus mes raiſons pour trancher encore plus court ſur l'article de mon changement de Religion : je dis à Villeroi, Que c'étoit le Cardinal Du-Perron que j'avois choiſi, pour en porter ma Réponſe à Sa Majeſté. Cette Eminence crut, auſſi-bien qu'Henry, que cette parole vouloit dire quelque choſe. Henry la lui annonça lui-même, avec une grande eſpérance; & je ne tardai pas à voir arriver chez moi Du-Perron, qui me preſſa de lui ouvrir mon cœur. Je mis aſſez de force, & même de Théologie (6) dans la Réponſe que je lui fis, pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudition, ni ſon éloquence ne me toucherent point : il rapporta au Roi que j'étois inébranlable.

Ce Prince, qui vouloit auſſi de ſon côté faire un dernier effort, m'envoya chercher : & quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendreſſe, & les ſollicitations d'une ancienne Amitié, s'il m'eſt permis de parler de la ſorte; je compris que le danger n'avoit point été juſque-là, auſſi preſſant qu'il l'étoit en ce moment; ſur-tout, lorſque je l'entendis me reprocher ma conſtance comme une dureté à ſon égard, & une marque, diſoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin, Qu'il m'en parloit pour la derniere fois, & que je lui

(6) Théologie qui pouvoit bien être de ſaiſon, dans ce moment-là, mais qui ſeroit fort-mal placée ici, & que je ſupprime encore, pour ne pas offenſer les oreilles Catholiques.

Digitized by Google

1608. donnaſſe du moins mon Fils. A quoi je répondis encore, Que je ne le lui refuſois pas; mais qu'il m'étoit impoſſible d'uſer envers lui de l'autorité de Pere, pour l'obliger à ſe faire Catholique. Sa fermeté égala preſque la mienne : Et le Roi qui ne vouloit donner ſa Fille à aucun des Princes, pour ne pas les rendre trop puiſſans, réſolut de marier Mademoiſelle de Vendôme au Fils de M. le Connétable. La Comteſſe de Sault prit ce moment, pour revenir plus fortement à la charge, ſur l'accompliſſement de celui de ſa Petite-Fille.

Reſtoit à parer le contre-coup de la part de mes Ennemis : & c'eſt ce que je ne négligeai pas. Lorſque je ſçus qu'ils étoient occupés à me le porter; je pris ce temps-là, pour écrire au Roi : Que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaiſe impreſſion de mes paroles, de mes actions & de mes penſées; & qu'on m'imputoit même ce que je ne diſois, ni ne faiſois, ni ne penſois : Que je le priois inſtamment de ſe ſouvenir toujours de la promeſſe qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui-même & ſes volontés & ſes ſujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une maniere bien propre à me tranquiliſer contre la Cabale de mes Ennemis : Que j'avois de commun avec toutes les perſonnes en place, de faire plus d'envie que de pitié : » Vous ſçavez, me diſoit-il, ſi j'en ſuis exempt, & » d'une Religion & de l'autre. Ce que vous avez à faire, » c'eſt que comme je prens conſeil de vous dans toutes mes » affaires, vous preniez auſſi conſeil de moi dans les vôtres, » qui importeront tant ſoit peu, comme du plus fidèle Ami » que vous ayez au monde, & du meilleur Maître qui fut » jamais. «

Ce n'étoit pas ſans fondement que Henry ſe citoit pour exemple : Il avoit ſes inquiétudes, & auſſi ſes ennemis plus ſécrets. Car quoiqu'on ne vît plus, comme dans les années précédentes, des ſéditions prêtes à éclater dans le Royaume; parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits, avoient obligé l'inſolence & la mutinerie à ſe tenir cachées : cependant il n'eſt que trop vrai, qu'on appercevoit encore à la Cour, & parmi tous les plus Qualifiés du Royaume, ce même eſprit turbulent, inquiet, & ardent pour les nouveautés, qui avoit tout brouillé pendant ſi long-temps. Il ne produiſoit plus que des diviſions dans les Familles, & des querelles

Digitized by Google

entre les Particuliers, que Henry s'appliquoit à appaiſer par tous les moyens poſſibles; les regardant comme un germe, dont il ne falloit attendre que des fruits pernicieux: & il lui fâchoit fort de ne pouvoir pas toujours y réüſſir, comme il l'auroit bien ſouhaité. Le Régne de ce Prince, ſemblable en beaucoup de choſes à celui d'Auguſte, eut encore cette conformité avec lui: & c'étoit auſſi cet éxemple que Henry ſe propoſoit à ſuivre le plus ordinairement. *Æquitate, non aculeo*: Voilà la Deviſe que je mis, ſuivant ſon intention, aux Jettons d'Or de cette année, qui repréſentoient un Eſſaim d'Abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles, leur Roi ſans aiguillon. Je les lui préſentai, comme il paſſoit de ſa petite Galerie dans la grande qui conduit aux Tuileries: Nous nous y promenâmes long-temps enſemble, en nous entretenant ſur le ſujet que je viens de dire, & ſur ces mêmes chagrins domeſtiques, qui m'ont déja fait déplorer tant de fois le malheur de ce Prince, trop bon & trop doux. 1608.

On a pu s'appercevoir dans les années précédentes, de ma fidélité à obſerver la promeſſe que j'ai faite précédemment; de ne plus entretenir le Lecteur des foibleſſes de Henry. J'ai caché avec ſoin à mes Sécrétaires, & à toute autre perſonne, ce qui s'étoit dit ſur ce ſujet entre ce Prince & moi, dans ces converſations ſi longues & ſi ſecrettes. Depuis la Marquiſe de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces Mémoires, à titre de Maîtreſſe du Roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât toût ce que j'ai eu de peines à eſſuyer par cet endroit, que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon Maître: Peut-être ai-je pouſſé ce ſcrupule trop loin; car le Public a été ſi rebattu des noms de Madame de Moret (7), de Mademoiſelle des Eſſarts, de la vieille Madame d'Angoulême, de la Comteſſe de Sault, de Meſdames de Ragny & de Chanlivault, deux de mes Parentes,

(7) Jacqueline Du-Beuil, Comteſſe de Moret: Charlotte des Eſſarts, Comteſſe de Romorantin, deux des Maîtreſſes de Henry IV. Il eut de la premiere, Antoine, Comte de Moret, tué à la journée de Caſtelnaudary, en 1632; & de la ſeconde, deux Filles; l'une Abbeſſe de Fontevraud; & l'autre, de Chelles. De ces deux Femmes, de la Ducheſſe de Beaufort, & de la Marquiſe de Verneuil, qui porterent ſucceſſivement & tour-ouvertement le titre de Maîtreſſe du Roi, ce Prince eut huit Enfans, qui furent les ſeuls qu'il légitima. Il aima encore Marie Babou, Vicomteſſe d'Eſtauges, deux Couſines de la belle Gabrielle, & pluſieurs autres. Voyez *l'Hiſtoire des Amours du Grand Alcandre.*

Digitized by Google

1608. du Commandeur de Sillery (8), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le Médecin, d'un autre Médecin Juif, & de bien d'autres des plus considérables de la Cour, tous différemment intéressés dans ces avantures, comme principaux Acteurs, ou comme participans; que je pourrois bien en dire beaucoup, sans rien apprendre de nouveau : Mais ce ne seroit après-tout qu'une répétition bien froide, de tracasseries toutes pareilles à celles dont on a vû cy-devant quelques échantillons.

La raison que j'ai d'excepter de cette régle le trait suivant; c'est qu'il suffit qu'il paroisse exiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le Public, auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens, où Henry sentoit le plus vivement les indiscrétions de la Reine, le bruit courut qu'il l'avoit quitté brusquement; & qu'il s'en étoit allé à Chantilly, sans la voir. Cela étoit vrai : ce Prince passa par l'Arcenal, & s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit sur le cœur. Le Roi parti; j'allai l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la Reine, accompagné d'un seul de mes Sécrétaires, qui n'entra point avec moi dans le petit Cabinet de cette Princesse, où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce Cabinet, la tête appuyée sur son coude, comme une personne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai : Elle me dit que la Reine n'avoit pas voulu la laisser entrer dans son Cabinet, dont la porte me fut pourtant ouverte (9), si-tôt que je me fus nommé.

Je

Après la mort de Henry IV. Mademoiselle des Essarts épousa secrettement le Cardinal de Guise, Louis de Lorraine, à qui le Pape donna Dispense pour ce Mariage, & en même temps pour garder ses Bénéfices. La chose a été prouvée par le Contrat de Mariage même, qu'on trouva parmi les papiers de ce Cardinal, après sa mort, passé dans la forme la plus autentique. Il en est fait mention dans le *Mercure Hist. & Pol. Avril* 1688. De ce Mariage sortirent trois Fils; l'un Evêque de Condom; & le second, Comte de Romorantin; & deux Filles, dont l'une épousa le Marquis de Rhodes. Charlotte des Essarts se remaria ensuite à François Du-Hallier-de-L'Hôpital, Maréchal de France, Comte de Rosnay &c. Le Commentaire des Amours du Grand Alcandre marque simplement qu'elle fut Maîtresse du Cardinal de Guise, & ensuite de N. De-Vic, Archevêque d'Auch. Elle étoit Fille Naturelle du Baron de Sautour, en Champagne. *Journal du Regne de Henry III. imprimé en* 1720. *tom. 1. pag.* 277.

(8) Noel de Sillery, Frere du Chancelier, Ambassadeur à Rome.

(9) La Reine eut pendant un assez long

1608.

Je trouvai la Reine occupée à composer une Lettre au Roi, qu'elle consentit que je lusse : elle y avoit répandu tant d'aigreur & de fiel, qu'elle n'eût pu assûrément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis si bien sentir les conséquences, qu'elle consentit à la supprimer, avec assez de peine, & à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne seroit oublié, de ce qu'elle disoit avoir à representer si justement au Roi son Epoux. Il fallut la servir selon cette idée, pour éviter pis : ce ne fut pas sans bien des chicanes entre nous deux, sur le choix des expressions, & sur la force de chaque terme. J'eus besoin de toute la présence d'esprit dont je suis capable pour trouver les moyens de satisfaire la Princesse, sans mécontenter le Roi, ni m'écarter du respect en parlant, à Sa Majesté. Cette Lettre est fort-longue : je ne la rapporte point. La Reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du Roi son Mari ; mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de posséder seule son cœur : Si elle paroissoit y exiger un peu trop absolument le sacrifice de sa Rivale ; son repos, sa conscience & son honneur ; l'intérêt du Roi, sa santé & sa vie ; le bien de l'Etat ; l'assûrance de la Succession Royale pour ses Enfans, qu'il plaisoit toujours à la Marquise de Verneuil de mettre en doute, étoient autant de motifs, qui lui en imposoient, disoit-elle, la nécessité : Elle toucheroit de compassion ce Prince, ajoûtoit-elle ; en menant les Enfans qu'elle avoit eûs de lui, se jetter à ses pieds : Elle lui rapelloit toutes ses promesses ; & elle prenoit Dieu à témoin, que s'il

long temps, beaucoup de confiance en M. de Sully. L'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils rapporte, Que cette Princeſſe ayant réſolu un jour, par le Conſeil de Conchine, d'avertir le Roi que tels & tels de la Cour avoient oſé lui parler d'amour ; elle voulut auparavant conſulter ce Miniſtre, qui la détourna de cette réſolution, en lui repreſentant, » Quelle alloit donner au » Roi, le plus grand & le plus juſte » ſoupçon, qu'un Mari de ſa Qua- » lité pût avoir de ſa Femme ; at- » tendu qu'il n'y avoit point d'hom- » me de jugement, qui ne ſçût fort- » bien, qu'on ne parloit point d'a- » mour à une perſonne de ſa condi- » tion, ſans avoir premierement re- » connu qu'elle l'auroit pour agréa- » ble, & ſans qu'elle fît la moitié du » chemin ; & que le Roi pourroit » penſer que les motifs qui l'auroient » portée à faire cette découverte, » ſeroient, ou la crainte qu'elle au- » roit qu'elle ne fût connuë par au- » tre voie, ou le dégoût qu'elle au- » roit pris de ceux qu'elle vouloit » accuſer, par la rencontre de quel- » ques autres plus agréables à ſes » yeux ; ou enfin la perſuaſion d'au- » tres, aſſez puiſſans ſur ſon eſprit, » pour la porter à cette réſolution. « *Tom. 1. pag. 10.*

1608. les effectuoit, elle renonceroit de son côté, à toute autre vengeance contre la Marquise de Verneüil.

J'eûs beau faire avec tous mes ménagemens ; je n'eûs apparemment pas encore assez d'adresse ou de fécondité ; car le Roi se tint grièvement offensé de cette Lettre, lorsqu'il l'eût reçûë ; & d'autant plus, qu'il reconnut aussi-tôt, qu'elle n'étoit pas de la façon de la Reine. J'en reçûs aussi tôt un Billet, écrit en ces termes : » Mon Ami, j'ai » reçû une Lettre de ma Femme, la plus impertinente qu'il » soit possible d'écrire : Je ne m'en offense pas encore tant » contre elle, que contre celui qui l'a dictée ; car je vois » bien que ce n'est pas de son stile : informez-vous & essayez » de découvrir qui en est l'Auteur ; je ne l'aimerai, ni ne » le verrai de ma vie. « Tout assûré que je croyois être ; ce Billet ne laissa pas de me donner à penser.

Trois ou quatre jours après, le Roi étant venu à l'Arcenal, à son arrivée de Chantilly ; je me trouvai assez embarrassé des questions, que je vis qu'il alloit me faire : car il ne venoit que pour ce sujet seul : » Hé bien ! me dit-il, » n'avez-vous point découvert qui a fait cette Lettre de ma » Femme ? Non pas encore certainement, Sire, lui répon- » dis je, en usant d'adresse ; mais dans deux jours j'espere vous » en rendre bon compte : je le ferois, poursuivis-je, peut- » être encore plustôt, si je sçavois ce qu'il y a dedans qui » vous offense. Comment ! dit-il, c'est une Lettre très-bien » faite, pleine de raisons, d'obéïssance, & de soûmission : » mais qui me mord en riant, & me pique en me flatant : » En particulier je n'y vois rien à reprendre : mais en gros » elle me fâche, & me fâcheroit encore davantage, si elle » venoit à être renduë publique. Mais, Sire, repris-je, si » elle est telle que vous le dites, elle peut avoir été faite à » bonne intention, & pour empêcher un plus grand mal. » Non, non, interrompit Henry, elle a été faite malicieu- » sement & pour me piquoter : Si ma Femme avoit pris avis » de vous, ou de quelqu'autre de mes bons Serviteurs, je » ne m'en offenserois pas tant. Quoi ! Sire repartis-je aussi- » tôt, si c'étoit un de vos bons Serviteurs qui l'eût faite ; » vous ne lui en sçauriez pas mauvais gré ? Nullement, me » dit encore le Roi ; car il l'auroit faite sans doute à bonne » intention. Cela est vrai, Sire, dis-je à mon tour : mais ne

Digitized by Google

» vous fâchez donc plus : car c'eſt moi qui l'ai faite, crainte » de pis ; & quand vous en ſçaurez les raiſons, vous direz » que j'ai fait ce qu'il falloit faire : & afin que vous n'en » doutiez point, je vais vous en montrer l'Original, écrit de » ma main, à côté de celle de la Reine. Je le tirai de ma » poche, & le lui preſentai, en diſant ces paroles. « 1608.

Le Roi en le liſant, m'y fit remarquer quelques mots, en la place deſquels la Reine en copiant cette Lettre, en avoit ſubſtitué d'autres beaucoup moins doux. » Oh-bien ! me » dit-il puiſque c'eſt vous, n'en parlons plus ; j'ai le cœur » content : « mais ce n'eſt pas tout, ajoûta-t'il, en ſe ſervant de l'aſcendant que j'avois parû avoir en cette occaſion ſur l'eſprit de la Reine : » Il faut que vous me rendiez deux ſer- » vices. » J'écoutai ce Prince avec attention, & ſans l'interrompre, quoiqu'il me parlât aſſez long-temps : & je rapporterai ici ſes propres paroles, que je mis dans le moment même par écrit : C'eſt par ces ſortes de diſcours familiers, que je crois qu'on peut mieux connoître l'intérieur des eſprits, & le vrai caractere d'un cœur. J'ai ſçû dit-il, Que » ma Femme eſt venuë ici par deux fois, pendant que j'é- » tois à la Chaſſe : Qu'elle s'y eſt enfermée ſeule avec vous, » dans le Cabinet de votre Femme : Qu'elle y a demeuré » chaque fois plus d'une heure : Qu'au ſortir de-là, quoi- » qu'elle eût le viſage enflammé de colere, & les yeux pleins » de larmes, elle n'avoit pas laiſſé de vous faire bonne mi- » ne, de vous remercier, enfin qu'elle avoit paru être tout- » à fait ſatisfaite de vous. Et afin que vous ſçachiez que je » ne ſuis pas mal averti, je ne vous celerai point que j'ai » ſçu tout ceci de ma Couſine de Rohan, votre Fille : non » pour faire la rapporteuſe ; mais parce qu'elle croyoit que » je ſerois bien-aiſe de vous voir en auſſi bonne intelligence » avec ma Femme. Il faut bien qu'il s'agît entre la Reine » & Vous de choſes de conſéquence : car elle ne m'a jamais » dit un ſeul mot, qui m'en ait pû faire découvrir la moin- » dre particularité ; quelques Queſtions que je lui aye faites » là-deſſus. Je vous défends bien au-moins & ſur peine de » m'offenſer bien-fort, de parler de cela à ma Couſine de » Rohan ; je n'aurois plus le plaiſir, que je prends avec elle » quand je viens ici ; & elle ne me conteroit plus rien, ſi » elle ſçavoit que je vous l'allaſſe redire : Quoique je rie

1608. » & joué avec elle, comme avec un enfant; je ne lui trouve » pourtant pas l'esprit d'un enfant : elle me donne quelque» fois de très-bons avis; & sur-tout elle est fort-secrette; » lui ayant confié plusieurs choses, dont j'ai bien vû qu'elle » n'a jamais parlé, ni à vous, ni à d'autres.

» Mais pour revenir à ces deux signalés services, qu'il me » semble que je ne puis recevoir que de vous seul; je veux » encore avant toutes choses, comme je vous l'ai déja dit » autrefois, qu'en tout ce que vous allez dire & faire de ma » part, il ne paroisse nullement que ce soit de concert en» tre vous & moi, ni de mon sçû; mais qu'au contraire vous » agissez de votre propre mouvement, & que vous craignez » même que cela ne vienne à ma connoissance. L'un de ces » services regarde Madame de Verneuil; & vous commen» cerez par celui-là, qui doit servir de préparatif à l'autre: » Vous lui direz, Que comme son Ami particulier, vous » l'avertissez qu'elle est à la veille de perdre mes bonnes gra» ces, si elle n'agit avec une grande prudence : Que vous » avez découvert qu'il y a des personnes, qui me sollicitent » de faire les doux yeux à d'autres : Que si cela arrivoit, » vous sçavez à n'en point douter, que je lui ôterois ses En» fans, & la confinerois dans un Cloître : Que ce refroidisse» ment, selon toutes les apparences, vient en premier lieu, » de l'opinion où je suis qu'elle ne m'aime plus, qu'elle se » permet de parler fort-souvent de moi avec mépris, & mê» me qu'elle m'en préfere d'autres : secondement, de ce » qu'elle cherche à s'appuyer de la Maison de Lorraine, com» me si elle avoit voulu prendre d'autre protection que la » mienne : Que ses intelligences sur-tout & ses familiarités » avec Messieurs de Guise & de Joinville, me déplaisent » au dernier point; étant persuadé qu'elle n'en recevoit que » des conseils pernicieux à ma Personne & à mon Etat, » non-plus que de son Pere & de son Frere; avec lesquels » elle ne laissoit pas, malgrémes défenses, de continuer » d'avoir commerce, lorsqu'elle auroit dû se trouver fort» heureuse qu'à sa priere je leur eusse fait grace de la vie : » Qu'elle faisoit parler à son Frere par sa Femme, à laquelle » j'avois permis de le voir : Mais que la principale raison de » mon éloignement pour elle, est causée par ses indignes » procédés envers la Reine. «

Digitized by Google

» Si vous pouvez, « continua Sa Majesté, après m'avoir dit sur le chapitre de Madame de Verneuil, tout ce qu'on a vû que j'ai dit moi-même cy-devant; » Si vous pouvez par » industrie, ou par bonheur, obtenir qu'elle se change sur » tout cela; outre que vous me tirerez de peine, & me met- » trez en repos de ce côté là, vous vous en servirez de » moyen & de cause, pour disposer ma Femme à s'accom- » moder à ma volonté: C'est le second service que j'attends » de vous. Vous remontrerez à celle-cy, toujours comme de » vous-même, Qu'elle ne sçauroit mieux faire, si elle veut » que je lui donne contentement: Qu'entre autres choses, » rien ne m'est plus insupportable que l'autorité absoluë, » qu'elle a laissé prendre sur elle à Conchine & à sa Femme: » Que ces gens-là lui font faire tout ce qu'ils veulent, s'op- » poser à tout ce qui ne leur plaît pas, & même aimer & » haïr qui bon leur semble: Qu'ils ont enfin poussé ma pa- » tience à bout: Que je me suis bien reproché de n'avoir » pas suivi le conseil de la Ducheſſe de Florence, de D. Joan, » de Jouanini, de Gondy, & le mien, de les renvoyer l'un » & l'autre en Italie dès Marseille... J'ai voulu, poursuivit » Henry, remédier depuis à cette faute, par le moyen de » D. Joan; mais je me suis bien-tôt apperçu qu'il étoit » trop-tard: Car à-peine D. Joan voulut-il en entamer le » propos, par forme de conseil, que ma Femme entra, » comme vous l'avez sçu, dans une si grande colere contre » lui qu'il n'y eut sorte de reproches, d'injures & de mena- » ces, dont elle n'usât en son endroit: jusqu'à ce que, lui » ne pouvant plus les souffrir, elle l'a obligé quelque cho- » se que j'aie pû dire & faire, de se retirer hors de France; » dont elle a été merveilleusement aise pour Conchine, qui » mouroit de peur que D. Joan ne le poignardât comme ce- » lui-ci s'en vantoit assez publiquement. Auparavant tout » cela, la Princesse d'Orange imagina & me fit proposer » d'autres expédiens par Madame de Verneuil, qui crût que » cette complaisance lui obtiendroit de la Reine la permission » de la voir, & de venir librement au Louvre: Ces expé- » diens, auxquels je consentis, parce que je vis que vous n'y » contrediſiez pas, furent de marier ensemble Conchine & » la Léonor, pour les renvoyer après en Italie; sous le pré- » texte honorable pour eux, de vivre splendidement en 1608.

1608. » leur Pays, des grands Biens qu'ils avoient acquis en Fran-» ce : Mais tout cela, bien-loin d'adoucir l'esprit de ma » Femme, n'a fait que lui apprendre à combattre encore » davantage toutes mes volontés : & eux-mêmes (parlant » des Conchines, Mari & Femme) en sont devenus si rogues » & si audacieux, qu'ils ont été jusqu'à user de menaces con-» tre ma Personne, si je faisois quelque violence à leurs Par-» tisans. «

Le Roi ne sortit pas si-tôt de cet article, dans la colere où il étoit contre toute cette séquelle. Il me rapporta entr'autres, le trait suivant, que je croyois qu'il avoit ignoré jusque-là. Mon Epouse ayant sçû que Conchine songeoit à faire l'acquêt de La-Ferté-au-Vidame, qui est une Pièce de deux ou trois cens mille écus; elle jugea que cet établissement alloit faire un éclat, qui ne pouvoit retomber que sur la Reine elle-même, à-cause de la protection qu'on sçavoit qu'elle lui accordoit. Elle ne balança pas à aller trouver cette Princesse, à laquelle elle sçut persuader qu'il étoit de son intérêt d'empêcher Conchine de pousser cette affaire plus avant. La Reine reçut fort-bien ce conseil de mon Epouse, & l'en remercia : mais si-tôt qu'elle eut revû les Conchines, ils lui tournerent si-bien l'esprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange manière contre Madame de Rosny, & fut quelque temps sans vouloir la voir : Ce qui peut-être eût duré beaucoup plus long-temps, sans la réflexion, qu'elle & ses Favoris avoient à toute heure besoin de moi. » On m'a dit, » ajoûta Henry, que Conchine fut assez effronté, pour » venir en faire des reproches à votre Femme, & d'une » manière si remplie d'insolence contre elle & moi, que je » me suis étonné qu'elle ne lui répondit pas plus vertement. » Je me doute que c'est dans la crainte de se mettre mal tout-» à-fait avec ma Femme. Combien encore pensez-vous que » j'eus de dépit (car Henry ne se lassoit point d'invectiver » contre cet Italien) lorsque je vis cet homme, entrepren-» dre d'être le tenant dans une célebre Course de Bague, » contre tout ce qu'il y a de galands hommes en France, » en public, dans la grande ruë Saint-Antoine, où ma Fem-» me & toutes les Dames se trouverent; & qu'il eut assez » de bonheur pour l'emporter. Rien ne m'a jamais fait tant » de plaisir, que j'en eus à cette Course, en voyant M. de

Digitized by Google

» Nemours & le Marquis de Rosny, votre Fils, arriver » montés sur deux chevaux, qu'ils manioient de même air, » & avec une singuliere justesse. « 1608.

Henry ayant repris en deux mots, après tout cela, ce qu'il avoit pris tant de plaisir à étendre : » regardez, me dit-il, à » manier bien tout cela, à differentes repriſes, sans rien » précipiter, enfin avec votre circonspection, votre respect » & votre dextérité accoûtumés. Je vous proteste que j'esti- » merai plus ces deux services, que si vous m'aviez gagné » une Bataille, ou pris avec vos Canons la Ville & Château » de Milan : car le cœur me dit que cet homme & cette » femme causeront un jour bien du mal ; je leur trouve des » desseins au dessus de leur Condition, & contraires à leur » devoir. Mais ne vous embarrassez pas, comme fit Dom » Joan. « Je voulus encore demander à ce Prince, pourquoi il persistoit toujours à me remettre une éxécution aussi douteuse entre mes mains ; pendant qu'il ne lui en couteroit, s'il vouloit bien s'en charger, que de prononcer du bon ton à deux femmes, un, *Je le veux*. Ce qu'il me répondit & ce que je lui repliquai, on l'a déja vû une infinité de fois dans ces Mémoires. Au bout de tout cela il s'en alla, & me dit en m'embrassant : » Adieu mon Ami ; je vous recommande » ces deux Affaires : car elles me tiennent bien-fort au cœur ; » & sur-tout soyez secret. «

Je ne pus, en réünissant toutes mes forces, rien faire pour la tranquilité de ce Prince, que de faire luire pour lui quelques instans de calme, au milieu de beaucoup d'autres d'orage. C'est ainsi qu'il passa le peu de jours, que le Ciel lui gardoit encore. L'un de ses plus longs intervalles de repos, fut le temps de l'accouchement de la Reine. Elle suivit Sa Majesté, qui prit au commencement de Mars, la route de Fontainebleau. Il étoit impossible de pousser plus loin les égards, que le faisoit Henry pour elle, dans l'état où elle étoit. Le caractère de ce Prince étoit de chercher à satisfaire tous ceux généralement avec lesquels il avoit à vivre. Il m'écrivit souvent de Fontainebleau ; & presque jamais, sans me donner des Nouvelles de la santé de la Reine. » Je » pensois, dit-il, vous mander l'accouchement de ma Fem- » me ; mais je crois que la partie est remise à cette nuit. « Une autre fois : » Ma Femme croit aller ju'squ'au bout du

Digitized by Google

1608. » mois, puiſqu'elle paſſa la journée d'hier. « Le vingt-ſix Avril fut le jour de cet accouchement du troiſiéme Enfant mâle (10) du Roi.

Ce Prince m'en écrivit les Lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles, Que je lui appriſſe comment cette Naiſſance avoit été reçûë ; » je ne dis pas de vous, diſoit-il ; » car je n'en doute point ; mais du Public. « Je dois garder bien préciéuſement la Lettre ſuivante, que m'apporta le Duc de Rohan, de ſa part, ſur ce que ma Femme venoit auſſi d'accoucher d'un Fils, & preſque dans le même-temps que la Reine : » Je crois qu'aucun de mes Serviteurs n'a pris » plus de part que vous, à la Naiſſance de mon Fils D'Anjou. Je veux auſſi que vous croyez que je ſurpaſſe en joie » tous vos Amis, de la Naiſſance de votre Fils : Vous aurez » bien la tête rompuë de leurs cajoleries ; mais l'aſſûrance » de mon amitié vous ſera plus ſolide que toutes leurs paro» les. Je fais mes recommandations à l'Accouchée. « (11)

La Reine ſe trouva plus indiſpoſée de cette Couche que des autres : Elle fut ſaignée du pied : les purgations ſupprimées revinrent ; & elle guérit bien-tôt totalement. Le Roi en eût tout le ſoin poſſible. Il vint à Paris au commencement de Mai : mais il s'en retourna bien-vîte ; & la joie que la Reine lui marqua de ce retour, lui en donna une véritable. Il accorda à cette Princeſſe, qu'on fit cette année, pour dix ou douze mille écus de Bâtimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre : car c'eſt dans des Lettres de Sa Majeſté, que je prends tout ce détail ; & il le réitera, ſur ce que le Maître-Maçon, qui étoit venu les entreprendre, avoit été contraint, dit-il, de rompre ſon attelier, faute d'Argent : C'eſt que j'avois aſſigné ce payement ſur une reſtitution de deniers, que devoit faire le Neveu de d'Argouges, & qu'il ne fit pas ; alléguant, pour gagner du temps, qu'il ne devoit rien. Sur quoi le Roi me manda encore, que je le preſſaſſe, & que j'avançaſſe d'ailleurs ces deniers, ſans m'en remettre ſur Freſne,

(10) Gaſton-Jean-Baptiſte de France, nommé d'abord Duc d'Anjou, & depuis Duc d'Orleans, mort en 1660. Siri fait dire à Henry IV. avant la naiſſance de ce Prince, Qu'il vouloit le donner à l'Egliſe, & le faire appeller le Cardinal de France. *Hiſt.* 568.

(11) » Je déſirerois, dit Henry IV. » que Dieu lui en eût donné une » douzaine ; car ce ſeroit grand » dommage que d'une ſi bonne tige, » il n'y eût point de rejettons. « *Mém. Hiſt. de France, ibid.*

(12) Elle

Freſne, qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignit que je n'ajoûtaſſe foi aux rapports qu'on m'avoit faits, que la Reine n'étoit pas contente de moi, & me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre Lettre, pour preuve du contraire, la manière dont cette Princeſſe avoit pris mon parti contre M. & Madame de Ventadour, qui avoient fait à leurs Majeſtés des plaintes contre moi. 1608.

On ne pouvoit guére lui faire de plaiſir plus ſenſible, que de ſe conformer à la complaiſance, qu'il avoit pour toutes les perſonnes qui l'environnoient. J'en reçus un remercîment, pour un ſervice rendu à Madame de Verneuil & à Madame de Moret; & pour la manière dont je m'employai à le débarraſſer de Mademoiſelle des Eſſarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge; parcequ'elle vouloit prendre ſur lui le même aſcendant, qu'avoient eû toutes ſes autres Maîtreſſes. Enfin elle parla de ſe retirer à l'Abbaye de Beaumont, à des conditions, ſur leſquelles Henry envoya ſouvent Zamet & La-Varenne conférer avec moi: il ſe donna la peine d'écrire au Préſident de Motteville, ſur un Office de Maître-des Comptes à Rouen, que la Demoiſelle lui demandoit; & à Montauban, pour avancer les deniers néceſſaires pour l'acquerir. Il fallut encore donner mille écus à cette Demoiſelle, & cinq cens à l'Abbaye de Beaumont (12): Le Roi me demanda l'un & l'autre, par une Lettre du 12 Mai: trop heureux d'en être quitte à ſi bon marché.

Il me conſultoit encore, pour ſçavoir comment il pourroit faire pour ne pas ſe brouiller avec la Reine, dans une occaſion où Conchine ſe trouvoit compétiteur de Madame de Verneuil, pour une grace que cette Dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. » J'aime mieux, m'écrivit » ce Prince, Madame de Verneuil que Conchine: « Cela n'eſt pas douteux; mais il avoit dans ce temps-là, de fort grands ménagemens à avoir pour la Reine. Tout ceci tient à une Intrigue de Cour, qui fera plaiſir à quelques perſonnes; & que je ne ſçaurois mieux entamer, que par la Lettre ſuivante, que le Roi m'écrivit de Fontainebleau.

» Quoique je ſois parti mal d'avec Madame de Verneuil; » je ne laiſſe pas d'être curieux de ſçavoir la vérité d'un

(12) Il ne s'y retira point, ou du-moins elle n'y demeura pas long-temps.

1608. » bruit qui court ici, que le Prince de Joinville la voit: apre-» nez-en la vérité, & me le mandez dans un Billet, que je » brûlerai, comme vous ferez celui-cy : On dit que c'eſt ce » qui le retient ſi long-temps : vous ſçaurez-bien ſi c'eſt fau-» te d'argent. « L'avis étoit véritable. Joinville s'étoit laiſſé ſurprendre aux charmes de la Marquiſe, qui ne le déſeſpera point, dit-on. Il ne fut bruit, pendant un aſſez long temps, que de leur bonne intelligence, & de Lettres fort-paſſionnées, qu'on prétendoit qu'ils s'étoient écrites. Enfin l'on aſſûra que la propoſition d'épouſer avoit été faite très-ſérieuſement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici, je ne parle que par la bouche de toute la Cour & de tout Paris : c'eſt que je ne laiſſe pas d'avoir dans cette affaire, toute frivole qu'on peut la juger, des ſecrets fort-importans du Roi à ſauver. Si la choſe alla auſſi loin entre les deux Amans, qu'on a voulu le faire croire; il paroît que Madame de Verneuil en fut la dupe; & que malgré toute ſon expérience, elle ne connut pas aſſez bien le ſtyle & la marche d'un Jeune-Homme, encore plus étourdi qu'amoureux : Engagement, Sermens, Privautés, Lettres; tout cela aboutit, en aſſez peu de temps, à une rupture, qu'on attribua à l'un & à l'autre : mais à dire vrai, la faute en eſt à Madame de Villars (13), qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidèle.

Madame de Villars ne ſe montra pas d'un abord ſi facile que ſa Rivale : elle ſe ſentoit du Sang Royal, avec lequel le ſien étoit mêlé. Joinville rebuté, déſeſperé, arracha d'elle la cauſe de ſes rigueurs : C'eſt, dit-elle, qu'après le commerce, qu'il avoit eû & qu'il continuoit d'avoir avec une auſſi belle & auſſi ſpirituelle Dame que la Marquiſe de Verneuil, il étoit trop dangéreux de ſe fier à lui. Joinville ſe défendit; il n'eſt pas néceſſaire de dire en quels termes. On le foudroya, en lui citant Epoques & Lettres; une ſur-tout de ces dernieres, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il eſt du bel uſage, en pareille occaſion, de faire à la Dame qu'on aîme, le ſacrifice des Lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre : il reſiſta, autant qu'il put; & enfin il remit entre les mains de Madame de Villars, la

(13) Juliette-Hyppolite d'Eſtrées, Femme de George de Brancas, Marquis de Villars.

Lettre prétenduë : je dis prétenduë ; car ce qu'il y a ici de plus plaiſant, c'eſt qu'il n'eſt rien moins qu'avéré que cette fameuſe Lettre, qu'il ſe faiſoit ſi fort prier de montrer, il l'eût reçûë effectivement de Madame de Verneuil. Paſſons cela ; puiſqu'auſſi-bien il étoit aſſez indifferent à Madame de Villars, pour l'uſage qu'elle en vouloit faire que Joinville dît vrai ou faux. 1608.

Cette Femme haïſſoit mortellement la Marquiſe de Verneuil. Le premier uſage qu'elle fit de la Lettre, fut d'aller incontinent la porter au Roi. Elle pouvoit ſe faire croire de tout, avec une pareille Pièce. Elle s'en ſervit ſi bien, que ce Prince, qui juſques-là avoit ignoré, ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue, vint dans le moment même, le cœur gros de dépit & animé de colère, me rapporter je ne ſçais combien de ces anecdoctes, qu'il trouvoit accablantes, & qui ne me parurent, à moi, rien moins qu'indubitables. Je lui dis, car il fallut traiter cette affaire méthodiquement, Qu'il devoit entendre Madame de Verneuil, avant de la condamner. » O Dieu ! l'entendre, s'écria Hen» ry ? c'eſt un ſi bon bec, que ſi je la laiſſe dire, j'aurai en» core tort, & elle raiſon : Je m'en vais pourtant parler à » elle & lui montrer les preuves de ſa perfidie. » Il ſortit, ne reſpirant que vengeance. Les menées de Joinville avec le Gouverneur de Franche Comté ne lui avoient jamais paru ſi criminelles.

La Marquiſe de Verneuil, accoûtumée de longue-main à de pareilles bourraſques, ne s'émut point beaucoup, & ſoûtint au Prince, Que Joinville étoit aſſez méchant pour lui ſuppoſer cette Lettre, qu'elle n'avoit jamais écrite. Le Roi adouci par ce dénoüement, qu'il n'avoit pas imaginé, ſe ſentit preſque tout-à fait calmé, lorſqu'elle lui propoſa de me prendre pour juge ſur la vérité ou la fauſſeté de cet Ecrit : connoiſſant que nous ne péchions pas ; elle, par un excès de confiance en moi ; moi, par trop d'eſtime pour elle. Les Pièces m'ayant été remiſes, & le jour pris pour le jugement, qui devoit ſe faire chez la Marquiſe ; je m'y en allai le matin. Je fus introduit dans ſon Cabinet, où elle attendoit ſon Juge & ſa Partie, décoëffée & preſque deshabillée.

J'avois déja commencé les informations lorſque Henry arriva, au bout de quelques momens, avec Montbazon. Le

1608. ſecret me ferme la bouche ſur tout le reſte : car le Roi voulut que perſonne n'aſſiſtât à l'éclairciſſement. On ne laiſſa pas de nous entendre parler fort-haut, conteſter, & la Marquiſe pleurer. Le Roi ſortit de ſon Appartement dans un autre, d'où il chaſſa encore tout le monde ; & il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, ſans que ſa Maîtreſſe y fût preſente, une reviſion encore plus éxacte des Papiers de ce Procès : Ce qui ne ſe fit pas encore aſſez tranquilement, pour qu'on n'entendît pas du dehors, diſcourir avec beaucoup de chaleur ; moi, retourner dans le Cabinet & revenir vers le Roi. La fin de cette ſcène fut, que le Roi s'en retourna très-bien remis avec ſa Maîtreſſe. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien-heureux d'avoir à faire à Henry ; & d'autant plus, qu'il entra incontinent après, dans une autre Intrigue, toute ſemblable à celle-cy, au ſujet de Madame de Moret (15), dont je ne pris aucune connoiſſance.

(14) Voici ce que je trouve dans les Mémoires de Baſſompierre, *tom.* 1. *pag.* 92. ſur cette Intrigue. » Peu » de jours après fut la brouillerie de » Madame de Verneuil avec le Roi, » cauſée ſur ce que Madame de Vil» lars donna au Roi des Lettres, » qu'elle avoit écrites au Prince de » Joinville, & il les lui avoit don» nées. L'affaire ſe raccommoda, ſur » ce que M. le Duc d'Eguillon ame» na au Roi un Clerc de Bigot, qui » confeſſa avoit contrefait ces Let» tres ; & le Prince de Joinville fut » banni. « Au-reſte, l'Epoque de cette Intrigue, que nos Mémoires placent dans cette année, eſt de l'année 1603. au retour de Henry IV. de ſon voyage de Metz.

(15) Les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, vont nous en rendre compte. » Le Prince de Join» ville s'étant adreſſé à une Comteſ» ſe, Favorite du Roi, laquelle » étoit de celles, que Tertullien ap» pelloit de ſon temps, *Publicarum* » *Libidinum victimæ*, & qui, pour cou» vrir ſon fait, alléguoit une pro» meſſe de Mariage, qu'elle avoit du » Prince ; encourt la diſgrace du » Roi, qui lui commande de ſe re» lever, ou de l'épouſer. Il fait d'a» bord mine de vouloir l'épouſer, » pour continuer ce qu'il avoit com» mencé ; mais enfin il déclare que » ſon intention n'a jamais été telle ; » & dit tout-haut que, la perſonne » du Roi exceptée, il n'y a Gentil» homme, ou autre de quelque Qua» lité qu'il ſoit, auquel, lui tenant ce » langage, il ne fâute à deux pieds » ſur les épaules. Ce que le Comte » de Lude ayant entendu, dit que » ce trait-là étoit celui d'un bour» reau. Madame de Guiſe toute » éplorée vint ſe jetter aux pieds du » Roi ; & comme ſi elle étoit déſeſ» perée, ſupplia Sa Majeſté de la » tuer : A laquelle le Roi répondit : » je n'ai jamais tué de femmes, & je » ne ſçais comme il faut faire pour » les tuer. Ceux, ajoûte-t'il, qu'on » tenoit à la Cour pour les plus ac» cords, diſoient que c'étoit le Roi » qui avoit fait faire à la Comteſſe, » ce qu'elle avoit fait. «

J'avertis, dit Baſſompierre dans ſes Mémoires, *tom.* 1. *pag.* 205. » M. » le Prince de Joinville & Madame » de Moret, du deſſein que le Roi » avoit de les ſurprendre enſemble.. » On ne les ſurprit pas enſemble ;

Digitized by Google

Le Comte de Sommerive (16) osa aussi se jouer à son Maître ; & prit de-même pour l'objet de ses galanteries, la Comtesse de Moret ; avec laquelle il débuta par une proposition de Mariage, dont on a crû même qu'il y avoit une Promesse par écrit : l'un ne coûte pas plus que l'autre à un Jeune-Homme emporté. Le Roi, lorsqu'on lui en parla, trouva cette Alliance de son gré ; & se contenta d'employer La-Borde, Gentilhomme qu'il connoissoit le plus affectionné à son service de tous ceux qui hantoient chez la Comtesse, à découvrir si de part & d'autre il y avoit de la sincérité ; & surtout à empêcher que cette Jeunesse ne sortît des bornes du devoir. Le rapport de La Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode Surveillant. Un jour que Sommerive, sortant de l'Eglise, où il venoit de faire ses Pâques, rencontra La-Borde, il le chargea, de manière que celui-ci n'eût obligation de sa vie qu'à la fuite. Le Roi me commanda d'informer de ce fait, qu'il qualifia dans sa colere, d'assassinat : le temps choisi par Sommerive, & le manque de respect pour le Roi, le rendoient en effet encore plus coupable. 1608.

Comme il ne laissoit pas cependant d'y avoir quelque tempérament à garder ; ne fut-ce qu'à cause de La-Borde lui-même : car Sa Majesté convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville ; La-Varenne vint de sa part conférer avec moi, sur le moyen de sortir de cette affaire ; dont le meilleur nous parut, que le Duc de Maïenne fît lui-même justice à Sa Majesté, de son Fils. Je fus chargé de ce Message, & laissé le maître de la manière dont je le traiterois. Je trouvai le Duc de Maïenne dans un accès si violent de Goutte & de fievre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler, & sur un pareil sujet. Le Duc D'Eguillon (17), aîné de Sommerive, me dit, Que le procédé de son Frere n'avoit causé plus de mécontentement & d'indi-

» mais le Roi en découvrit assez » pour chasser M. de Chevreuse » (c'est le nom que portoit le Prince » de Joinville) de la Cour ; & en eût » fait autant d'elle, si elle n'eût été » sur le point d'accoucher ; & le » temps racommoda l'affaire. « Henry donna ordre qu'on arrêtât le Prince de Joinville ; mais il se sauva hors du Royaume, où il ne revint qu'après la mort de Henry IV. sa Famille n'ayant jamais pû obtenir de ce Prince, qu'il fût rappellé. *Galanter. des Rois de France.*

(16) Charles-Emanuel de Lorraine, second Fils du Duc de Maïenne.

(17) Henry de Lorraine, Duc d'Eguillon & ensuite de Maïenne.

1608. gnation à perſonne, qu'à toute ſa Famille : Que la maladie de ſon Pere n'avoit point d'autre cauſe : Qu'il voudroit lui-même être mort, auſſi-bien que cet indigne Frere né pour être le fléau de ſes Parens : Que le Roi ne ſçavoit que trop bien lui-même comment il les traitoit tous ; quoiqu'ils cherchaſſent, pour l'honneur de la Famille, à en ôter la connoiſſance au Public : Enfin que ce dernier trait les mettoit tous au deſeſpoir. A quoi D'Eguillon, en me priant de l'aſſiſter de mes conſeils, ajoûta, Qu'il iroit, ſi Sa Majeſté l'éxigeoit, recevoir d'elle ſes ordres & les éxécuter lui-même, quels qu'ils fuſſent, contre ſon propre Frere ; & que pour lui, il manqueroit pluſtôt à ſa propre vie, qu'au ſerment qu'il avoit fait d'obéïr à ſon Maître avec toute la fidélité & le zèle d'un Serviteur & d'un Sujet.

Pour ne pas faire connoître à D'Eguillon, que je venois par Commiſſion du Roi ; je lui dis, Que je ne lui conſeillois pas de l'aller trouver ; parce que je ne ſçavois pas s'il étoit encore informé de l'action : Que je pourrois lui donner un bon conſeil dans vingt quatre heures, qui étoit le temps néceſſaire pour envoyer à Fontainebleau, ſçavoir les ſentimens de Sa Majeſté. Je me contentai, pour le moment preſent, de lui bien faire ſentir la noirceur, & craindre les ſuites de l'entrepriſe de Sommerive. Il encherit ſur tout ce que je pus lui dire, avec une ſincérité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à Sa Majeſté ; à laquelle je diſois en même-temps, qu'elle n'avoit qu'à prononcer ſur la ſatis faction : la Famille ne craignant rien tant que de perdre ſes bonnes graces.

Ce Prince me manda par Villeroi, Qu'il étoit content de ce que D'Eguillon m'avoit dit : quoiqu'il fut perſuadé que tout cet emportement contre le Coupable, ne les empêcheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public ; comme ils avoient déja fait en quelques autres occaſions ſemblables : Que je fiſſe bien valoir à toute la Maiſon de Lorraine, la bonté qu'avoit euë Sa Majeſté, de ne pas commencer par ſe faire raiſon de cet attentat : Que la Famille fît retirer avant toutes choſes le Coupable, ne fût-ce qu'à Soiſſons ; comme indigne de ſe montrer dans un lieu où il pût être vû de Sa Majeſté : cela fait, Que d'Eguillon pourroit venir dire à ce Prince, ce qu'ils avoient jugé devoir faire,

Digitized by Google

en attendant que lui même ordonnât de la peine : offrant de le repreſenter, & de le faire conduire même à la Baſtille, ſi c'étoit la volonté du Roi, où de le faire ſortir du Royaume pour deux ou trois ans. Henry faiſoit entendre, que ce ſeroit ce dernier parti qu'il prendroit ; & il méritoit quelque conſidération, à cauſe des menées de Sommerive avec l'Eſpagne. On avoit rapporté au Roi, en dernier lieu, Qu'il avoit voulu engager le Comte de Saint-Paul, à faire un voyage avec lui en Hollande ; comme ayant deſſein de paſſer au Service des Archiducs : Qu'il prenoit les avis de Du-Terrail ; & que ſi-tôt qu'il avoit eû fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ſes Domeſtiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit, ni dans aucun autre, appartenant aux Eſpagnols, que Sa Majeſté vouloit qu'il portât ſes pas ; mais du côté de Nancy, d'où il pourroit paſſer à la Cour de l'Empereur, & encore mieux en Hongrie. 1608.

A cette Lettre de Villeroi étoit joint un Billet en deux mots, que le Roi m'adreſſoit. » Je vous dirai que le plus » homme de bien de la race n'en vaut guére : Dieu veuille » que j'y ſois trompé. » Il fut pourtant fort-content du procédé de D'Eguillon, lorſqu'il vint ſaluer Sa Majeſté à Fontainebleau : il trouva ſeulement quelque affectation de ſa part, à diminuer le tort de ſon Frere : il lui ordonna que Sommerive paſſât en Lorraine, & qu'il n'en ſortît point ſans ſa permiſſion. Je fus chargé de notifier cet ordre au Duc de Maïenne : Sa Majeſté ayant bien voulu accorder aux prieres de D'Eguillon, de lui épargner ce chagrin.

D'Eguillon ne ſe ſouvint pas trop bien pour lui même, des leçons que le Roi venoit de lui faire pour ſon Frere. Perſonne n'ignoroit l'amitié que le Roi portoit à Balagny (18) : Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouiſſance des Greffes de Bordeaux, dont les Traitans avoient cherché à le dépoſſéder. D'Eguillon eût l'imprudence de ſe faire des affaires avec lui, pour des ſujets qui à la vérité ne paſſoient pas la galanterie ; & la lâcheté de l'attaquer preſque ſeul quelque temps après ; étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La prévention où

(18) Damien de Montluc, Seigneur de Balagny, Fils de Jean, Prince de Cambray, & de Renée de Clermont de Buſſy-d'Amboiſe : Il n'avoit alors que 25 ou 26 ans, & n'étoit point marié.

1608. étoit déja Henry contre toute cette Maiſon, lui fit enviſager avec indignation cette entrepriſe. Dans le premier mouvement de ſa colère il m'écrit, Qu'étant réſolu de punir D'Eguillon; il me prie d'oublier avant toutes choſes, que j'avois fait juſques-là profeſſion d'être de ſes Amis; parceque je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon Roi. Cette Lettre me fournit une grande preuve de l'habileté de ce Prince à ſe connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les ſervices que je rendois à D'Eguillon, ſeront oubliés de lui, ſi tôt que ma mauvaiſe fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage: & rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire: & ne conſidérant que ce qu'éxigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la Maiſon de Lorraine; la Lettre du Roi, que ſon Courrier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre auſſi-tôt à Sa Majeſté, & uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit; c'eſt-à-dire pour la fléchir en faveur de D'Eguillon; ſans attendre le voyage, que je me propoſois de faire inceſſamment à la Cour. Je puis dire que ma Lettre ne fut pas inutile à D'Eguillon, lorſqu'il ſe préſenta à Sa Majeſté, pour ſe juſtifier. Voici ce que m'écrivoit le Roi lui-même, le 22 May: » Votre » Lettre eſt venuë fort-à-propos; car il eſt arrivé ce ſoir, & » m'a parlé de façon qu'il s'en eſt peu fallu que je n'aye écla» té: Certes cette jeuneſſe devient bien inſolente. « Je fis encore plus, lorſque j'allai à Fontainebleau; il me fallut toute la perſévérance dont l'amitié ſeule la plus vive eſt capable, pour vaincre le reſſentiment de Sa Majeſté, & au point qu'elle me remit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je ſurmontai avec le même courage, d'autres difficultés, qui ne cédoient guère à celle-là: je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le paſſé à tout le monde; & je me félicitai même, lorſque je vis de quelle manière D'Eguillon en parla dans le public, & m'en marqua ſa reconnoiſſance.

Cependant cet homme lâche & ſans foi me mépriſa, & ſe mépriſa aſſez lui-même, pour mettre, fort-peu de temps après, le crime dont je venois de le faire abſoudre, à ſon comble, en faiſant aſſaſſiner Balagny par un guèt-appens. J'aime mieux qu'on ſoit inſtruit de ce coup infame, par la Lettre

tre que m'en écrivit auſſi-tôt le Roi, que par mes paroles : » Mon Ami, vous aurez déja ſçu la méchante action, com- » miſe contre Balagny : Je n'ai voulu vous en rien mander, » que je n'euſſe vû les informations : car dans ces choſes-là, » les parties ne doivent pas être cruës. Elle eſt pire qu'on » ne le ſçauroit dire. La foi qu'on vous avoit donnée, y eſt » fauſſée, & l'honneur tout-à-fait bleſſé, par la lâcheté de » Quatorze à tuer un homme ſurpris : Enfin j'aimerois mieux, » ſi c'étoit un de mes Enfans, qu'il fût mort, que d'avoir » commis un tel acte. Le Porteur vous en dira les particu- » larités... L'on a voulu donner ici des Batailles ; mais j'y » ai pourvû. Je vous aime bien ; & ſur cette vérité, je finis. « 1608.

Mais Henry (car je me ſens tant d'horreur pour cette indignité, que je ne puis même en parler davantage) ne devoit-il point s'en prendre un peu à lui-même ; puiſque c'étoit par ſa facilité, que le mauvais exemple des Duels avoit perdu la Cour, la Ville & tout le Royaume (19) ? Cette fureur y étoit pouſſée à l'excès, & me donnoit mille peines, & à Sa Majeſté elle-même, pour faire des raccomodemens, & empêcher chaque jour, des voies de fait. Avant que tout cela fût paſſé, le Baron de Courtaumer vint me dire de ſa part, qu'il étoit occupé à remettre ſes Neveux, M. le Prince de Conty & le Prince de Joinville. Montigny ſe brouilla ſans fondement avec d'Epernon, que je fus chargé d'appaiſer : » Car comme vous ſçavez, me mandoit Henry, il veut tou- » jours être le maître. « L'enlèvement d'une fille mit les La-Force & les Saint-Germain aux couteaux : Saint-Germain le Fils, qui étoit le Raviſſeur, mandé par le Chancelier, de la part du Roi, ſortit de Paris, au-lieu d'obéïr, & alla trouver ſon Pere ; laiſſant le Roi dans la crainte qu'il ne découvrît chez les Etrangers, des ordres importans, qu'il ne pouvoit ignorer avoir été donnés à La-Force.

C'étoit encore-là le vrai principe de cette licence & de cette mutinerie, que le Roi ſe plaignoit ſi amérement qui gâtoit tous les eſprits ; & que la Nobleſſe prenoit des Grands ; & les Grands, des Princes du Sang. M. le Comte de Soiſ-

(19) Loménie ſupputa en 1607. » combien il avoit péri de Gentils- » hommes François par les Duels, » depuis l'avénement de Henry IV. » à la Couronne. Il s'en trouva qua- » tre mille, de compte fait. « *Mém. Hiſt. de Fr. Ibid.*

1608. sons affichoit le mécontentement, Le Prince de Condé laſſoit la patience du Roi, par des échappées, quelques-unes ſeulement dignes de riſée, & d'autres, aſſez ſérieuſes pour bien fâcher Sa Majeſté. On crut que le Mariage ſeroit le vrai reméde à cette légèreté : Le Roi ſongea à lui faire épouſer Mademoiſelle de Montmorency (20); & ce Mariage mit le comble aux chagrins de Sa Majeſté, comme nous le verrons l'année ſuivante.

Celui de Mademoiſelle de Mercœur acheva auſſi de l'aigrir contre toute la Maiſon de Lorraine. C'étoit un Article décidé dès le temps du paſſage de Sa Majeſté en Bretagne, en 1598 : Les Parties étoient en âge de le conſommer; mais la Mere & la Grand'Mere de la Demoiſelle avoient ſçu lui inſpirer une telle averſion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit ſouffrir qu'on lui en parlât. Le Prince de Condé qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'une & de l'autre : & à ſon défaut, la Ducheſſe auroit voulu conſerver dans ſa Famille, les grands Biens de ſa Fille. Le Roi ne pouvoit s'ôter de l'eſprit, que les Ducs de Guiſe & de Maïenne ne contribuaſſent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme : & je ſoûtenois quelquefois à ce Prince, qu'il ne leur rendoit pas juſtice en cette occaſion : Ce que Sa Majeſté auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de réſiſtance qu'ils apporterent à ſes intentions, lorſqu'elles leur furent déclarées par le Marquis D'Oraiſon, qu'ils avoient envoyé au Roi.

Le parti de l'autorité & d'un commandement abſolu, étoit le plus prompt & le plus aſſûré : mais Henry (21) étoit encore moins d'humeur de s'en ſervir en cette occaſion, qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres; celui de la douceur & de la perſuaſion auprès des Dames, & celui d'une Déciſion en Juſtice. Celui-cy étoit indubitable, à ne traiter même Sa Majeſté que comme on fait le plus ſimple Particulier : mais auſſi à quelles longueurs n'expoſoit-il pas, par

(20) Marguerite-Charlotte de Montmorency.

(21) Henry, lorſqu'il étoit en colere menaçoit la Ducheſſe de Mercœur, de lui faire payer deux cens mille écus de Dédit, outre cens mille écus que portoit le Dédit. La Ducheſſe de ſon côté faiſoit dire au Roi, qu'il prît non-ſeulement les cent mille écus, mais encore tout ſon Bien, s'il en avoit affaire. La Fille ſe retira aux Capucines, où elle voulut ſe faire Religieuſe. *Mém. Hiſt. de Fr. Ibid.*

Digitized by Google

les délais & les autres tours de la Chicane? Les seules Procurations de Lorraine, sans lesquelles on ne pouvoit entamer la Procédure, entraînoient un temps considérable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin : encore pour cela falloit-il que Sa Majesté se mêlât de faire abréger en sa faveur, les formalités ordinaires. En toutes manières, le parti de la douceur étoit le plus souhaitable : parce qu'outre qu'il faut toujours tendre à l'union, non-seulement des Personnes, mais encore des Familles ; il reste encore bien des ressources à une Fille, qu'on a enlevée à ses Parens & mariée malgré elle, pour réclamer sa liberté ; lors même que l'observation de toutes les autres formalités semble la lui avoir fait perdre : sur-tout, si on ne peut l'empêcher de recevoir sous-main des conseils. Ce fut aussi le seul que je conseillai à Sa Majesté, dans une longue Lettre que je lui écrivis en Réponse ; & qui ne contenoit rien de plus que ce qu'on vient de voir. 1608.

Il se fit dans cette intention plusieurs allées & venuës chez les deux Duchesses, chez le Duc de Guise, sa Sœur, & la Princesse de Conty ; dont le Roi m'informoit très-exactement par Bullion & quelques autres. On tint pendant ce temps-là M. de Vendôme éloigné ; Sa Majesté le donna à conduire à La-Vallée en Bretagne. Pour moi, mon sentiment fut, Que personne n'étoit plus propre à manier cette Négociation, que le Pere Cotton. Je conseillai au Roi de s'en servir : & l'on s'en trouva si bien, que dans le temps que le Roi commençoit à croire plus que jamais, qu'on ne sortiroit de cette affaire que par la voie ordinaire de la Justice, & qu'il avoit même déja écrit au Premier Président à ce sujet ; ce Pere ramena tout-d'un-coup l'espérance de la voir finir autrement. L'Art de diriger les Consciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'est pas le moins essentiel ; je veux dire, qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faisoient qu'entretenir l'aigreur & l'antipathie. Le Pere Cotton ne manquoit pas d'aller, le plus souvent qu'il pouvoit, rendre compte de ses progrès au Roi, qui l'envoyoit de temps en temps prendre l'avis du Chancellier & le mien. Ce Prince lui sçut fort-bon gré du service qu'il lui rendit dans cette occasion.

La Mere & la Fille s'adoucirent les premières, non pas

1608. sans que la Ducheſſe fît encore eſſuyer tant d'inégalité & de mauvaiſe humeur contre le Roi, contre ſes Parens, contre tout le monde, que Henry croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir ſon conſentement, & il m'exhortoit bien à ne pas le laiſſer échaper. La Grand'Mere & quelques-autres Affidés des Ducheſſes, comme le Confeſſeur La-Porte, demeurerent plus long-temps obſtinés. Enfin tout s'appaiſa ; & le Mariage s'accomplit (22). Le Roi ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit, que les Guiſes & tous les Princes Lorrains n'euſſent véritablement cherché à le tromper, ſous les apparences d'une extrême déférence. C'eſt ce qui fit que Beauville, Premier-Préſident de la Chambre des Comptes de Provence étant mort, & le Duc de Guiſe ayant demandé, pour un de ſes Amis, cette place, que la Comteſſe de Sault ſollicitoit ; il la refuſa à l'un & à l'autre : » Ils ont tous deux été de la Ligue : « c'eſt toute la raiſon qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher avec le Chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit abſolument contre mon ſentiment & malgré toutes mes raiſons, que Henry donnoit, pour ainſi dire, droit à tout le monde de troubler ſon repos, en ne l'entretenant que d'avis continuels contre preſque toutes les Perſonnes diſtinguées du Royaume, Catholiques ou Proteſtans. On lui rapportoit, tantôt, que le Duc de Bouillon, Du Pleſſis & autres Principaux de la Religion, levoient des Soldats & des Officiers ; tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour ſe ſaiſir de différentes Villes, avec M. le Prince, M. le Comte, & tous ceux-là même qui avoient le plus fortement ſoûtenu la Ligue contr'eux. Une autre fois, Que le Duc de Roannais faiſoit des Aſſemblées en Anjou : ce que Pont-Courlai me manda auſſi. Mais rien n'allarma tant Sa Majeſté, que l'avis qui lui fut donné par un Gentilhomme de Poitou : car on vouloit toujours que cette Province fût le Siége de la Révolte. Cet Homme diſoit s'être trouvé en perſonne, à des Aſſemblées d'un grand nombre de Gentilshommes, agiſſans au nom de preſque tous les Grands du Royaume joints aux Proteſtans ; dans leſquelles il étoit témoin qu'on avoit

(22) Le 7 Juillet de l'année ſuivante. » Les Noces, diſent les Mémoires de l'Hiſtoire de France, furent triomphantes & magnifiques. » Le Roi étoit tout brillant de pierreries d'un prix ineſtimable, courut la Bague, & l'emporta preſque toujours. «

pris jour, pour s'emparer de cinq ou six Villes, qu'il nomma, & délivré de l'Argent pour faire provision des échelles, petards, armes & munitions nécessaires à ces entreprises. 1608.

Le Roi étoit à Fontainebleau, sans Suite, & seulement pour quelques parties de Chasse, lorsque ce donneur d'avis lui fut présenté : ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery & à Villeroi ; auxquelles il donna sur tout cela de si amples Mémoires, que le Roi crut n'en pouvoir douter, & en fut saisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, & par la Porte Saint-Antoine, & il envoya Saint-Michel me chercher pour affaires, me dit-on, de la derniere conséquence. Ma Femme & mes Enfans étoient en ce moment en Ville, avec tous les Carrosses de la maison : ce qui me fit tarder jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux.

Raimond Phelipeaux, Seigneur d'Herbaut ; ou Paul Phelipeaux, Seigneur de Ponchartain.

Je trouvai le Roi enfermé dans le petit Cabinet de la Reine, avec cette Princesse, le Chancelier & Villeroi ; où ils s'occupoient à un éxamen de tous ces Mémoires, qui avoit encore échauffé l'imagination vive & prompte de ce Prince. » Hé-bien ! Monsieur l'opiniâtre, me dit-il, en me voyant » entrer, nous voilà à la veille de la Guerre : Tant-mieux, » Sire, lui répondis-je ; car ce ne peut être que contre les » Espagnols. Non, non, interrompit-il ; c'est contre de plus » proches, appuyés de tous vos Huguenots : Tous les Hu» guenots ! repris-je. Hé, Sire ! qui vous a mis cela dans la » fantaisie ? Je réponds déja de plusieurs, qu'ils n'en ont pas » eu l'idée ; & je répondrois bien de presque tous les autres, » qu'ils ne l'oseroient. Ne vous le disois-je pas bien, M'a» mie, dit Sa Majesté en se tournant vers la Reine, qu'il » n'en croiroit rien : il lui est avis que personne n'oseroit me » regarder pour me déplaire ; & qu'il ne tient qu'à moi, que » je ne donne la loi à tout le monde. Cela est vrai, Sire, ré» partis-je ; vous le pouvez, quand il vous plaira. «

Villeroi & Sillery voulurent appuyer le sentiment de Sa Majesté. Je leur fis voir, Qu'il n'y avoit que de la foiblesse, à se laisser intimider ainsi par de pures bagatelles. Je pris le Mémoire de leurs mains ; & je ne pus m'empêcher de soûrire, en voyant qu'il n'y étoit fait mention que de dix ou douze misérables Gentilshommes & Soldats, que je connois-

Digitized by Google

1608. fois, parce qu'en effet ils étoient de mon Gouvernement, & de cinq ou six Villages, comme La-Haye en Touraine, Saint-Jean-d'Angle, La-Rochepozai, Saint-Savin, & Chauvigny-le-blanc en Berry. » Pardieu ! Sire, repris-je en colere, je crois que ces Messieurs se moquent de vous & de » moi, de vouloir vous faire marcher pour de telles niaiseries : c'est un homme qui cherche quelque centaine d'écus ; & puis c'est tout. Vous direz ce qu'il vous plaira, » répliqua le Roi ; mais il faut que j'y aille, où que vous » partiez dans deux jours, pour y donner ordre. S'il vous » plaisoit, Sire, lui dis-je, après qu'il m'eut fait tout de suite » un détail de ce qu'il falloit mener d'Artillerie pour cette » Expédition, me laisser faire à ma fantaisie, j'en viendrois » bien à bout, sans tant de bruit & de dépense. Pardieu ! » dit-il, vous êtes l'homme le plus têtu que je vis jamais : » Hé-bien ! que voulez-vous dire ? Que je ne demande, Sire, » que le Prevôt Moret & vingt Archers, pour vous en rendre bon compte. Vous le voulez, dit enfin ce Prince, vaincu par ma persévérance, & moi aussi : S'il en arrive inconvénient, je m'en prendrai à vous. « Il n'en arriva rien ; sinon, Qu'avec vingt Chevaux, pour toute Armée, je fis prendre tous les Accusés, dont il n'y en eut que fort-peu de punis : Sa Majesté ayant trouvé que la plupart étoient innocens, & que les autres ne valoient pas la peine qu'on s'y arrêtât.

L'Assemblée des Protestans, qu'il étoit nécessaire de faire cette année, pour nommer deux Députés Généraux, parut au Roi mériter encore plus d'attention, à cause de la conjoncture. Il me nomma pour y assister : c'étoit pour la troisiéme fois : Et afin que je pusse le faire commodément, il l'indiqua à Gergeau, dont j'étois Gouverneur, & où je pouvois tout conduire de Sully, qui vient jusqu'aux portes de cette Ville. Je ne dirai rien de mes Instructions. L'Assemblée n'avoit encore pris aucune forme, le 3 Octobre, que j'écrivis pour la premiere fois à Villeroi ; quoiqu'elle eût commencé quelques jours auparavant ; parce qu'on attendoit encore quelques Députés Provinciaux. Lorsque je vis que d'un seul mot, que j'avois dit en public & en particulier, j'avois fermé la bouche aux mal-intentionnés, dès-lors je répondis à Sa Majesté, qu'il ne s'y feroit rien contre sa vo-

Digitized by Google

lonté : C'eſt ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ſes Lettres, & celles de Villeroi, n'étoient pleines que de ſes ſujets de mécontentement contre les Proteſtans. » Renvoyez moi » promptement mon Courier, m'écrivoit-il ; il y a des eſ- » prits à Gergeau, qu'il n'eſt pas beſoin qu'il flaire : Ils vous » ont traité en Catholique : je ſçavois bien qu'ils le feroient ; » & j'ai vû une Lettre de Saumur, depuis quatre jours, qui » en preſcrivoit la Forme. « 1608.

Il eſt vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement ; principalement, ſur ce que Sa Majeſté avoit établi deux Gouverneurs Catholiques dans les Villes de Montendre & Tartas, qu'ils diſoient leur avoir été cédées par le Roi : ils appuyoient leurs demandes par la teneur des Edits ; & ſe plaignoient d'avoir ainſi perdu Caumont. Ils me députérent ſur ce ſujet, à Sully, Chambaut, Du-Bourg & Du-Ferrier, avec toutes ſortes de paroles de ſoumiſſion à Sa Majeſté ; à laquelle ils concluoient de députer ſur cette Affaire, deux ou trois perſonnes du Corps. Je cherchai à les en détourner ; parce que je ſçavois bien, que Henry ne verroit pas favorablement cette Députation : Je leur dis, que je n'avois aucune Commiſſion pour traiter de ce point ; & que j'en écrirois à Sa Majeſté. Je m'excuſai de me mêler de Moncenis, autre Place du genre des deux premieres ; parce qu'elle appartenoit à M. le Comte.

J'écrivis à Villeroi la propoſition de l'Aſſemblée ; & je le chargeai de repréſenter au Roi, Que s'il vouloit qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la ſatisfaire ſur ce qu'elle demandoit de juſte, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ſes Cahiers : A quoi Sa Majeſté conſentit. Cet Article expédié, qui étoit l'un des huit, dans leſquels ſe renferma l'Aſſemblée ; je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au Conſeil, comme étant de la compétence de ce Tribunal : & l'on ſe réduiſit à l'affaire principale, qui étoit de nommer deux Députés. Sa Majeſté notifia ſes intentions ſur cette matiére, conformément à ce qu'on a vû cy-devant aſſez au long, lorſque j'ai traité de l'Aſſemblée générale, tenuë à Châtelleraut : & cette Queſtion fut encore concluë avec une égale ſatisfaction des Parties, par la propoſition que je fis au Roi, de Villarnou pour la Nobleſſe, & de Mirande pour le ſe-

Digitized by Google

1608. cond Ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précédente, ſi ce n'eſt qu'il fut propoſé contre la forme preſcrite par Sa Majeſté. Il alla incontinent recevoir ſes ordres, avec une Lettre de ma part : Le Roi l'inſtruiſit en deux mots, des devoirs de ſa Charge, & parut fort-content de ce choix.

L'Aſſemblée ne dura plus après cela, qu'autant de temps qu'il en fallut pour recevoir le Brevet d'accceptation des Députés ; & tout fut fini avant le premier Novembre. Le Roi inſiſtoit ſur-tout, dans toutes les Lettres qu'il m'écrivoit, ſur une prompte expédition : les invitations à revenir au pluſtôt près de ſa Perſonne, & les marques ordinaires de ſa bienveillance, rempliſſoient preſque tout le reſte. Le dernier Courier que je lui dépêchai, trouva Sa Majeſté à l'Arcenal ; d'où Villeroi me mandoit, Qu'elle étoit revenuë auſſi-tôt à ſept heures du ſoir : Qu'elle l'avoit fait m'écrire à huit, ne voulant pas le faire elle-même, afin de ne pas retarder l'heure du Courier.

Je rendis à ce Prince un compte encore plus éxact que je n'avois fait dans mes Lettres, de tout ce qui s'étoit paſſé à Gergeau, & des diſpoſitions pacifiques d'un fort-grand nombre de Gens-de-bien, que j'avois trouvés dans le Corps Proteſtant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre ſéjour cette année, que les précédentes. Il s'y en retourna, à la mi-May, après le court voyage à Paris, dont j'ai parlé ; & il y paſſa les mois de Juin & de Juillet entiers. De retour à Paris au mois d'Août, il fit un tour à Saint-Germain ; enſuite un autre de quinze jours, à Monceaux ; d'où il revint à Paris, après avoir paſſé par Fontainebleau, au commencement d'Octobre : Je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la mi-Octobre, il repartit pour Fontainebleau ; d'où il revint à la mi-Novembre, à Paris, pour expédier les Affaires. J'ai déja remarqué que cette maniere de vivre n'étoit gênante que pour ſa Perſonne, & pour celles d'un petit nombre de ſes principaux Miniſtres.

Sa ſanté ne fut troublée, cette année, par aucune maladie dangereuſe. Il m'écrivoit le 2 Juin, de Fontainebleau : » J'ai eu un accès de fièvre, qui m'a duré trente heures ; » mais ce n'eſt que du Rhume : j'eſpere avec l'aide de Dieu, » que ce ne ſera rien : Je vais avoir plus de ſoin que je n'ai

» eu

» eu juſqu'ici, de me conſerver : de quoi vous pouvez vous » aſſûrer ; & que je vous aime bien : « Mais pourtant le travail de la Chaſſe continua comme auparavant. Il me mandoit de Saint-Germain, Qu'il venoit de prendre un Cerf, qui n'avoit duré qu'une heure : Qu'enſuite il s'étoit mis dans ſon lit, une heure ; & de-là étoit allé ſe promener aux Grottes, & voir ſes Ouvriers. A ce Rhume, pendant lequel Henry trempoit huit ou dix mouchoirs par jour, ſe joignit une fluxion dans les oreilles & la gorge, qui l'incommoda beaucoup. Et comme il vouloit après cela commencer à ſe purger à Monceaux, pour prendre enſuite les eaux de Spa ; il lui prit un dévoiement, qui lui fit ſouffrir de violentes douleurs, pendant deux jours ; & il lui en reſta une foibleſſe, pendant pluſieurs autres : c'étoit la maladie non-ſeulement de tout ce Canton, où Sa Majeſté me mandoit, Qu'elle avoit avec elle le bonhomme Villeroi & plus de cent Gentilshommes de ſa Cour, qui en étoient incommodés ; mais encore de Paris & de tous les environs. 1608.

Preſque tous les Enfans de Sa Majeſté furent auſſi malades, pendant le mois de May. Sa tendreſſe paternelle le faiſoit entrer ſur tout cela, en m'écrivant, dans des détails, que ma propre diſpoſition ne me permet pas de regarder comme indifférens. » Je ne ſuis pas ſans beaucoup d'inquiétude, » m'écrivoit-il, le 16 May, de Fontainebleau ; ayant ici tous » mes Enfans malades. Ma Fille de Verneuil a la Rougeole : » mais elle s'en va éteinte, avec peu de fièvre. Mon Fils le » Dauphin eut hier deux vomiſſemens : il a un peu de fiè» vre avec un aſſoupiſſement & un mal de gorge, qui fait » croire aux Médecins, qu'il couve la Rougeole. Hier au » ſoir, ma Fille commença à avoir un peu de fièvre. Mon » Fils d'Orleans a toujours la fièvre continuë, mais plus » fort un jour que l'autre ; il ſemble qu'elle ſoit double-tier» ce ; (ce fut le plus & le plus long temps malade de tous) : » Jugez ſi avec tout cela je ſuis en peine. Je vous donnerai » tous les jours, avis de la ſanté de mes Enfans : « Heureuſement il n'en arriva aucun mal : » Il en ſera, me diſoit en» core ce Prince, tout ce qu'il plaira à Dieu, duquel je trou» verai tout bon. « Il me demandoit avec ſa bonté ordinaire, des Nouvelles de mon Fils, qu'on lui avoit dit avoir la Petite-Verole. Il choiſit Noiſy, pour y faire demeurer ſes

1608. Enfans tout l'Eté ; ne voulant les renvoyer à Saint Germain, que bien avant dans le mois de Novembre : alors il me donna ſes ordres, comme à l'ordinaire, de les faire ramener avec Madame de Monglat, dans les Carroſſes & Litieres de la Reine & de la Reine Marguerite ; & de dire à la Marquiſe de Verneuil, d'y renvoyer auſſi les ſiens : la Petite-Vérole étant à Paris dans ce mois-là.

Le Fils de cette Dame, qu'on appelloit le Marquis de Verneuil (23), étoit deſtiné par le Roi ſon Pere, à l'Egliſe, & l'Evêché de Metz étant venu à vaquer, il ſongea à le lui faire tomber. Il y avoit ſur cela trois grandes difficultés ; du côté de la Nomination de ce Prince ; de ſa Naiſſance illégitime ; & de ſon âge : car ce n'étoit encore qu'un Enfant. Il étoit au pouvoir du Chapitre de Metz de lever le premier de ces obſtacles, en poſtulant le jeune Prince ; & ſi la choſe étoit trop difficile, en poſtulant du moins le Cardinal de Givry, comme Evêque, ou comme Adminiſtrateur ; parce que de ſes mains il auroit été facile de le faire paſſer enſuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce Chapitre a le double Droit de ſe choiſir un Evêque, dans le cas de la Réſignation & de la Vacance par mort ; & de donner l'Adminiſtration des Revenus de l'Evêché, à qui bon lui ſemble. Il ne fut point beſoin de détour auprès du Chapitre : il ne ſe fut pas pluſtôt apperçu que c'étoit faire plaiſir au Roi que de nommer ſon Fils, qu'il fut poſtulé & nommé tout d'une voix.

Anne d'Eſcars, Card. de Givry.

Le Pape pouvoit ſeul accorder la Diſpenſe néceſſaire pour les deux autres points, de la Naiſſance & de l'âge. Pour l'y engager, Sa Majeſté envoya le Duc de Nevers (24) à Rome, lui rendre l'Obéïſſance. Valerio, Courier de Rome, reçut à Paris toutes ſortes de bons traitemens, qui l'y retinrent juſqu'à la fin de Mars. La Marquiſe de Verneuil n'y oublia rien de ſon côté. Malgré tout cela, on

(23) Henry de Bourbon, Marquis, ou ſelon quelques autres, Duc de Verneuil, enſuite Evêque de Metz. Si Paul V. ſe montra ſi difficile ſur l'Evêché de Metz, Innocent X. le fut encore davantage ; car il refuſa nettement de donner la Pourpre à ce Prince. Il jouiſſoit de plus de quatre cens mille livres de Revenu en Bénéfices, lorſqu'il les quitta tous, en 1668, pour ſe marier à Charlotte Séguier, veuve de Maximilien-François, troiſiéme Duc de Sully. Il mourut en 1682.

(24) Les Mémoires du temps parlent de l'Entrée magnifique, & de la Réception de ce Duc dans Rome.

Digitized by Google

ne put obtenir du Pape, que la moitié de qu'on lui demandoit. Il accorda ſans peine la Diſpenſe de la Naiſſance; & il ſe retrancha pour la ſeconde, ſur les Canons & la Diſcipline Eccléſiaſtique, qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant à force de ſollicitations, cette ſorte d'Agrément, qu'on appelle *Expectative* en ſtyle Romain; & que le jeune Prince pourroit porter dès à-préſent le Titre d'Evêque de Metz. Valerio rapporta cette Nouvelle à Fontainebleau, à la fin d'Avril; & le Roi me manda auſſi-tôt de le dire à Madame de Verneuil. 1608.

Ce manque de complaiſance de Paul V. lui fut bien rendu par Sa Majeſté, lorſqu'à ſa ſollicitation, les Cardinaux & Prélats du Royaume vinrent lui renouveller leurs inſtances pour la Publication du Concile de Trente en France, ſans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différens temps ſur ce ſujet. Henry leur répondit, Que ſi l'on n'avoit pu faire approuver ce Concile à François-I, Henry II & Charles IX, quoiqu'ils n'euſſent aucunes des obligations qu'il avoit aux Proteſtans, ni ne leur euſſent accordé des Edits auſſi favorables qu'il avoit fait; ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit enviſager tout le mal, qu'étoit capable de faire dans le Royaume, l'acceptation dont ils lui parloient; & il leur déclara enfin, Qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'Inquiſition en France; & qu'il trouvoit très-ſurprenant (car il ſentoit bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ſes Agens à Rome euſſent pu faire de cette étrange Clauſe, l'une des Conditions de ſon Abſolution. Sa Majeſté leur accorda ſeulement l'Etabliſſement de la Meſſe en Bearn (25).

Le Collége Romain perdit, cette année, les Cardinaux de Lorraine & Baronius. Le Duc de Florence & le fameux Scaliger moururent auſſi; & en France, le Chancelier de Belliévre, le Pere Ange de Joyeuſe & Miron (26).

(25) L'éxercice de la Religion Catholique avoit été rétabli en Bearn, dès le temps de l'Edit de Nantes: Il y a donc faute ici dans les Mémoires de Sully; & au lieu de la Meſſe, il faut lire, les Jéſuites: ces Peres s'y étant établis cette année, par Edit du Roi du 16 Février. Ils en eurent principalement obligation aux ſollicitations de l'Evêque d'Oleron. *Nic. Rigault. liv. 1. Merc. Fr. 1608. &c.*

(26) François Miron, Maître des Requêtes, Intendant au Gouvernement de l'Iſle de France, Préſident

Digitized by Google

1608. On fit cette année, à Fontainebleau, auſſi-bien qu'à Monceaux, de nouveaux embelliſſemens. A Paris le Pont Marchand (27) fut conſtruit, en la place de celui qu'on appelloit le Pont-aux-Meûniers. Je donnai au Roi un deſſein pour la

au Grand-Conſeil, Prévôt des Marchands, Lieutenant-Civil en la Prévôté de Paris &c. mourut au mois de Juin de cette année, extrêmement regretté, pour ſa probité & ſes autres bonnes qualités. Ses Partiſans lui ſçurent ſi bon gré de la fermeté avec laquelle il réſiſta au Surintendant, à l'occaſion de l'Arrêt du Conſeil, qui l'année précédente, fut porté pour la ſuppreſſion des Rentes de l'Hôtel de Ville; & des hardies remontrances qu'il fit au Roi ſur ce ſujet; qu'ils s'attrouperent, & vinrent d'une maniére ſéditieuſe, pour le défendre dans ſa maiſon, contre les menaces du Conſeil. Péréfixe, dont je tire ce fait, convient que la recherche contre les Rentiers étoit en ſoi fort-juſte; & cependant il en blâme les Auteurs; » parce que, dit-il, » la pluſpart de ces Rentes ayant » changé de main, ou ayant été par- » tagées, c'étoit troubler une infini- » té de Familles. Miron, ajoûte-t'il, » pria inſtamment les Bourgeois de » ſe retirer, & de ne le point rendre » criminel, leur remontrant, Qu'il » n'y avoit rien à craindre: Qu'ils » avoient affaire à un Roi, qui étoit » auſſi grand & auſſi ſage, que doux » & équitable, & qui ne ſe laiſſeroit » point emporter aux mouvemens » des mauvais Conſeillers. «

Pour moi, je n'admire pas tant ce Prévôt des Marchands, qui avec toute ſa probité, ſe laiſſa emporter, juſqu'à faire quelques comparaiſons odieuſes, » non pas à la vérité, dit » le même Ecrivain, de la Perſonne » du Roi, mais de certaines gens de » ſon Conſeil; « que j'admire le Roi lui-même, qui réſiſtant aux perſuaſions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force, & à punir ſévérement ſa hardieſſe, » reçut fort-humainement, continue M. de Péré- » fixe, les excuſes & les très-humbles » ſoûmiſſions de Miron; & au-reſte » défendit qu'on pourſuivît cette re- » cherche des Rentes, qui avoit » cauſé tant de bruit. « Je ſuis ſurpris qu'il ne ſoit rien dit de toute cette affaire, dans nos Mémoires.

Mais un autre trait, qui fait véritablement honneur à M. de Sully, (il eſt tiré des *Mém. pour l'Hiſt. de Fr.*) c'eſt qu'il ſollicita Henry IV. en faveur du Préſident Miron, Frere du mort, qui lui avoit réſigné l'Office de Lieutenant Civil, & enſuite, de ſon Fils: Le Roi lui ayant dit: » je » m'étonne que vous me priez pour » des gens, que vous avez autrefois » tant haïs: Et moi, Sire, répliqua » Sully, je ſuis encore plus étonné » de vous voir haïr des gens, que » vous avez autrefois tant aimés, » qui vous aiment, & qui vous ont » rendu de ſi bons ſervices. » La Reine fit donner cette Charge, à la recommandation de Conchini, à Nicolas Le-Geai, Procureur du Roi au Châtelet.

(27) » Ainſi appellé du nom du » Sieur Charles Le-Marchand, Ca- » pitaine des Arquebuſiers & Ar- » chers de Paris, qui entreprit, avec » la permiſſion du Roi, de bâtir le- » dit Pont à ſes frais & dépens; à » certaines conditions, qui lui furent » accordées entr'autres, que ledit » Pont porteroit ſon nom. » *Journal de l'Etoile, ibid.*

Ce Pont, qui s'appella d'abord le pont aux-Colombes, parce qu'on y vendoit des pigeons, ſe nomma enſuite le Pont-aux-Meûniers, parce qu'il y avoit un Moulin à chacune des Arches. Il avoit croulé, dès l'année 1596. pendant une inondation, le 22. Décembre, entre ſix & ſept heures du ſoir, écraſant ſous ſes ruines plus de cinq cens perſonnes, qui étoient, dit-on, pour la plus grande partie, de ceux qui s'étoient enrichis au Maſſacre de la Saint-Barthelemy; & il étoit demeuré ſans être

Digitized by Google

1608.

Place Dauphine, au moyen duquel, en laiſſant à l'Entrepreneur le fond pour ſon profit, elle ſeroit achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au Premier Préſident & au Parlement. Je fis auſſi un Plan pour le Pont de Rouen, que j'envoyai préſenter à Sa Majeſté par mon Fils; car je m'étois tranſporté exprès ſur les lieux: Henry trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrein. Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, pluſieurs Piéces d'Artillerie: ce qui me valut des remercimens de cette Province, par la bouche de Saint-Géran.

On auroit pu pouſſer beaucoup plus loin ces Ouvrages, de néceſſité ou de commodité publique, ſi le Roi avoit bien voulu, ſuivant mon conſeil, y ſacrifier une partie de ſes dépenſes particuliéres, ne fût-ce que celles de ſon Jeu. Il me fit donner tout d'un coup trente-quatre mille piſtoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès (28): cet ordre eſt daté du 27 Août. J'en reçus ſouvent de ſemblables, (29) pour deux ou trois mille piſtoles, & pour beaucoup d'autres ſommes moins conſidérables. Ce qui ne m'empêche pas de

rétabli: il fut commencé cette année, & achevé l'année ſuivante. Le feu y prit douze ans après, car il étoit de bois, & le brûla avec le Pont au Change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639: Et des deux Ponts l'on n'en fit qu'un, qui eſt aujourd'hui le Pont au Change. Voyez les Auteurs des Antiquités & des Deſcriptions de Paris.

(28) Il eſt parlé de cet Edouard Fernandès dans les Mémoires de Baſſompierre, comme d'un riche Banquier Portugais, qui prêtoit de l'argent aux Seigneurs de la Cour pour jouer, ſur gages, ou à gros intérêt.

(29) » Je ne ſçais, dit M. de Pé-» réfixe, ce qu'il faut répondre à » ceux qui lui reprochent qu'il a trop » aimé le jeu des Cartes & des Dés, » peu ſéant à un grand Roi; & » qu'avec cela il n'étoit pas beau » joueur, mais âpre au gain, timi-» de dans les grands coups, & de » mauvaiſe humeur dans les pertes.« Il n'y a rien à leur répondre, diroi-je à cet Ecrivain; & il faut convenir de bonne foi que c'eſt une des taches de la vie de ce grand Prince. Comment juſtifier la paſſion du Jeu, pouſſée au point où l'on ſçait que la porta Henry IV? Quoi de plus pernicieux dans le Maître de tout un Peuple? Quoi de plus mauvais exemple, de plus propre à renverſer l'ordre & à corrompre les mœurs?

On lit à ce ſujet dans les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, un trait auſſi plaiſant que plaiſamment conté. » M. de Créquy, qui fut de-» puis Duc de Leſdiguiéres & Maré-» chal de France, y fit de telles per-» tes, qu'il ſortit un jour de chez le » Roi, comme hors de ſoi: ſi qu'ayant » rencontré M. de Guiſe, qui alloit » au Château, il lui dit: Mon Ami, » mon Ami, où ſont aſſiſes les Gar-» des aujourd'hui? Alors M. de Gui-» ſe ſe retirant deux pas en arriere: » Vous m'excuſerez, Monſieur, je ne » ſuis pas de ce Pays-cy; & du même » pas alla trouver le Roi, qu'il en » fit bien rire. »

Le Maréchal de Baſſompierre dit

1608. convenir que ce Prince ne ſe refuſa jamais à tout ce qu'on pouvoit lui propoſer, où l'utilité publique fût intéreſſée.

La Loire fit un ravage (30) terrible au mois d'Octobre. Je penſai m'y trouver moi-même enveloppé, en paſſant d'Olivet à Orleans. Tout ce trajet n'étoit qu'une mer, où les bateaux paſſoient par-deſſus la cime des arbres & des maiſons, que l'eau avoit encore laiſſés debout. Il ne m'arriva aucun accident: Mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, & ſe briſa en deux morceaux: tous les Paſſagers ſe ſauverent à la nage, ſans qu'heureuſement il en périt aucun. La déſolation fut extrême, & le dommage inеſtimable. Les Requêtes des Villes & Bourgs ruinés, ne portoient plus ſimplement une décharge totale de la

que Pimentel, cet Etranger dont il eſt parlé au commencement de ce Livre, » gagna plus de deux cens mil-» le écus, avec leſquels il gagna pays; » & qu'il revint en France l'année ſui-» vante, & y fit encore bonne récol-» te.« On prétend que le ſtratagême dont ſe ſervit cet Etranger pour faire ces profits immenſes, fut de faire enlever tous les dés qui étoient dans les boutiques des Marchands de Paris, & d'y en ſubſtituer de pipés, qu'il avoit fait faire. Mais ce qu'il faut regarder comme un pur trait de ſatyre, c'eſt, comme quelques-uns ont voulu dire, que Henry IV. fut informé de cette tromperie & qu'il la favoriſa; dans l'intention d'appauvrir ſes Courtiſans, & par-là de ſe les rendre plus ſoumis. Le Duc d'Epernon perdit des ſommes conſidérables, & tous ſes bijoux. Le Duc de Biron avoit auſſi perdu en une ſeule année plus de cinq cens mille écus.

(30) » Ce ravage dura vingt-qua-» tre heures, & ſurvint en un inſtant. » Sans les levées qui ſe rompirent, » la Ville de Tours alloit être ſub-» mergée, & Blois couroit grand » riſque. M. de Sully, qui étoit lors » à Sully, eut beaucoup de peine à » s'en ſauver, & courut fortune avec » tout ſon Duché. *Mem. hiſt. de France, tird.*

Selon le Mercure François, ce malheur arriva deux fois cette année ſur la Loire: l'une, à la fin de l'Hiver, dans un dégel; & l'autre, au commencement de l'Eté, par la fonte ſubite des neiges des montagnes du Velai & de l'Auvergne: Il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'Octobre; en quoi il ſe trompe. » La perte, dit-il, des hom-» mes, femmes, enfans, bétail, » châteaux, moulins, maiſons, & de » toutes ſortes de biens, en a été in-» eſtimable. Il n'y eut Pont ſur cet-» te Riviere, qui a plus de cent cin-» quante lieues de cours, où quel-» ques arches ne fuſſent rompuës. » La force de l'eau fit des bréches » par toutes les levées. Les varennes » furent remplies d'eau juſqu'aux » côteaux; les terres, qui y ſont d'un » grand rapport, en furent long-» temps couvertes, pource qu'elles » ne ſe pouvoient écouler; & de-» meurerent ſtériles, à cauſe du ſa-» blon & pierres, que le courant de » l'eau y avoit amené de l'Auver-» gne.«

Cette année fut appellée l'Année du grand Hiver; parce que cette Saiſon y fut extraordinairement rude. » Henry IV. dit que ſa mouſta-» che s'étoit gelée au lit, & auprès » de la Reine. On lui préſenta du » pain gelé le 23 Janvier, & ne vou-» lut qu'on le dégelât. *Matth. tom. 2. liv. 3. pag. 771.*

Digitized by Google

Taille, mais un ſecours prompt & conſidérable, du moins pour les néceſſités les plus urgentes : ſans quoi la pluſpart des terres alloient demeurer incultes, & les maiſons deſertes. » Dieu m'a donné mes Sujets, ce ſont les termes dans leſquels Henry répondit à la Lettre que je lui écrivois ſur ce grand accident, » pour les conſerver comme mes » Enfans : Que mon Conſeil les traite avec charité. Les au- » mônes ſont très-agréables à Dieu, particuliérement en » cet accident : j'en ſentirois ma conſcience chargée : Qu'on » les ſoulage de tout ce que l'on jugera que je le pourrai » faire. « Je ſecondai de tout mon pouvoir les pieuſes intentions du Roi. 1608.

J'en obtins dans une même Lettre trois petites gratifications pour différentes perſonnes ; la jouiſſance d'un Moulin aux Portes de Paris ; un reſte de coupe de Bois brûlés ; & le Bois qui avoit ſervi à refaire le Pont de pierre de Mante.

Le mérite & la ſcience de Meſſieurs Fenouillet & D'Abeins, connus de tout le Royaume, me firent demander pour le premier, la reſerve de l'Evêché de Poitiers ; & pour le ſecond, l'Evêché qui vaqueroit le premier, & qui me fut promis. Je partois dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté Sa Majeſté, qu'on lui vint apprendre la Nouvelle de la mort de l'Evêque de Montpellier, qu'elle m'envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenuë du Roi. Je lui écrivis, Qu'il me ſembloit que l'Evêché de Montpellier, tout rempli de Proteſtans, demandoit un homme éloquent, tel que l'Abbé Fenouillet ; & celui de Poitiers, un homme d'un phlègme auſſi parfait que l'Abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des eſprits vifs & chauds de cette Province. Henry lut ma Lettre en riant aux Courtiſans, & leur demanda ſi les Catholiques, quand ils s'en ſeroient tous mêlés, auroient pu mieux faire (31). Fervaque fut aſſez ma-

(31) Péréfixe rapporte un peu différemment ce fait. » L'Evêché de » Poitiers, dit-il, étant venu à va- » quer, Roſny le ſupplia inſtamment » de conſidérer en cette occaſion un » nommé Fenouillet, réputé ſçavant » homme & grand Prédicateur. Le » Roi, nonobſtant cette recommandation, le donna à l'Abbé de La- » Rochepoſai, qui en ſon particulier avoit beaucoup de bonnes » qualités ; & outre cela étoit Fils » d'un Pere qui avoit également bien » ſervi de ſon épée pendant la Guer-

adreſſé aux Tréſoriers de l'Epargne, des Menus, des Poſtes, des Ligues Suiſſes, de l'Artillerie, de l'Extraordinaire des Guerres, de l'Extraordinaire deça les Monts, & autres; qui leur preſcrivoit une forme encore plus éxacte pour leurs Comptes, & les mettoit dans une extrême dépendance du Surintendant, ſans l'Ordonnance duquel il ne leur étoit preſque plus permis de rien faire. Ce Réglement (33) s'étendoit aux Greffiers mêmes & au Secretaire du Conſeil; & j'y aſſujettis auſſi les Employés ſous moi pour mes autres Charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la Direction du Pavé de Paris, de venir tous les Mercredis & Samedis à midi, me rendre compte du payement & de la diſtribution des atteliers. 1608.

Je défendis par une Lettre circulaire à tous les Comptable, des Finances, de rapporter de nouveau dans leurs Comptes les Parties qui avoient été une fois rejettées ou réduites par le Conſeil; n'ayant pour y revenir que la voie de la Requête: & afin qu'ils ne puſſent s'excuſer ſur le manque de Régles, je leur envoyai des Formulaires également éxacts & clairs. Ils étoient obligés d'y citer juſqu'à la date & aux ſignatures des Lettres-Patentes & Arrêts du Conſeil, qui y étoient mentionnés. Le Réglement des Epices de la Chambre-des-Comptes, & concernant les deniers divertis par les Tréſoriers-de-France & Receveurs-Généraux, fut joint au précédent: il en revint pour le préſent au Roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler lorſque ce Réglement ſeroit obſervé dans ſa perfection. La Chambre-des Comptes ne ſe départit de ſes Epices qu'avec bien de la peine; même après qu'on lui eut fait connoître qu'il n'y avoit rien de ſi faux que le pied ſur lequel elle les avoit établies: il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de Sa Majeſté, pour l'obliger à me délivrer les Regiſtres dont je pouvois avoir beſoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du Procureur-Général & des Préſidens de cette Chambre, pour y faire vérifier un Edit au ſujet des Payeurs des Rentes, & pour l'extinction de quarante-huit mille liv. de Rentes conſtituées.

Je déclarai aux Cours Souveraines & au Bureau-des-Finances de Languedoc, l'intention du Roi ſur pluſieurs Queſtions qu'ils m'avoient faites au ſujet des Droits de préſence,

(33) Voyez ce Réglement dans les anciens Mémoires *Tom. 3. p. 194.*

1608. Droits Seigneuriaux, Supplément de Domaine, Francs-fiefs & nouveaux Acquêts, Domaine de Navarre, Droits de Traite Foraine & Domaniale, Police des draps, & notamment de la Taille Réelle; sur laquelle le Conseil décida tout d'une voix que les Princes, les Officiers de la Couronne, & le Roi lui-même, n'étant pas exempts de la payer, pour les Biens ruraux qu'ils possédent dans cette Province; rien ne pouvoit l'être, ni Villes, ni Communautés. Je fis porter par Maussac des Lettres sur tout cela au Parlement de Toulouse, aux Tréforiers-de-France & aux Fermiers des Gabelles. J'adressai l'Edit du Rachat des Greffes à M. de Verdun, Premier Président de ce Parlement, pour le faire enregistrer: ce qui fut fait purement & simplement. Il m'écrivoit en même-temps, Qu'on avoit procédé au remboursement des Greffiers Civil, Criminel & des Requêtes; & il m'assûroit de l'éxacte soûmission de cette Cour aux volontés du Roi: avec quelques remercimens personnels, il joignoit celui de lui avoir envoyé pour Commissaire, Colange, homme doux & plein d'égards.

Je supprime autant que je puis des détails, qui ne peuvent qu'être ennuyeux: C'est ce qui fait que je ne parlerai point des Lettres que j'écrivis au Procureur Général de Dauphiné, au sieur Marion & aux Tréforiers de Bourgogne; soit sur les rachats de Domaine, soit en interprétation des Réglemens dont il vient d'être parlé; enfin, sur toutes sortes de sujets (34).

Lorsque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au Roi à Fontainebleau, Que sa présence étoit nécessaire pour l'Etat général de ses Finances: Que j'avois besoin de ses ordres pour mille choses, telles que l'Etat de ses Garnisons, Gens de guerre, Galeres, Officiers de la Maison du Dauphin & des Enfans de France: Que son absence tenoit indécises plusieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifférentes, & purement de mon invention. Je dirai avec vérité que j'ai toujours cherché à porter Sa Majesté à s'associer elle-même à ses Ministres pour le travail; parce qu'en effet les plus beaux Réglemens sont toujours inutiles, tant qu'on n'est pas persuadé

(34) On peut consulter là-dessus dans les anciens Mémoires de Sully, les Lettres de toute cette année 1608. *Tom.* 3.

que c'eſt véritablement s'expoſer à la diſgrace du Prince, que de n'y pas tenir la main. 1608.

Le Brevet de la Taille ne s'étoit jamais fait d'une manière auſſi ſolemnelle, qu'il le fut en cette année; pour 1609. Sa Majeſté vint le 16 Août prendre ſéance au Conſeil d'Etat & des Finances, ayant à ſa ſuite pluſieurs Princes, Ducs & Pairs, & Officiers de la Couronne; & fit expédier, elle preſente, un Arrêt du Conſeil, par lequel il eſt dit, Que le Roi après s'être fait repreſenter ſes Etats de Recette & Dépenſe de la preſente année, & entendu le Surintendant de ſes Finances & ſon Conſeil, auroit bien ſouhaité pouvoir avoir égard aux Remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le Peuple d'une partie de la Taille: mais que les dettes contractées par ſes Prédéceſſeurs, & le mauvais état où elle a trouvé ſes Finances, ne le lui permettant pas, & éxigeant au contraire qu'on l'augmentât, bien-loin de la diminuer; Sa Majeſté s'eſt contentée d'impoſer pour l'année prochaine, la même ſomme qu'en celle-cy, avec une augmentation ſeulement de vingt mille ſept cens cinquante livres dix ſols ſept deniers; en laquelle étoit convertie pareille ſomme, dont les Commiſſaires avoient coûtume de recharger enſuite les Paroiſſes, pour quelques menuës dépenſes dans les Provinces, qui par-là demeuroit ſupprimée.

Je rends compte avec quelque ſatisfaction d'un Mémoire que je preſentai au Roi, au ſujet de la Taille; parce que, par les détails & les réflexions qu'il contient, il peut paſſer pour un Abrégé de l'Hiſtoire de la Taille en France.

Il eſt indubitable qu'un Etat, tel qu'il puiſſe être, ſoûmis à une comme à pluſieurs têtes, ou conduit par le mêlange de toutes les différentes autorités unies enſemble, ne ſçauroit ſe paſſer de ſubſides. Suppoſé que content du dégré de puiſſance où il ſe trouve, il ne ſonge point à l'accroître; il eſt impoſſible que de-temps en-temps il n'ait pas des offenſes à venger, & des témeraires à réprimer: mille néceſſités intérieures & indiſpenſables, ne ſçauroient être ſatisfaites que par des dépenſes réglées, & pourtant tantôt plus fortes tantôt plus foibles. Ces dépenſes tant ordinaires qu'extraordinaires, ne ſe ſont priſes pendant un très long temps dans ce Royaume, que ſur des Impoſitions, à titre d'aſſiſtance vo-

1608. lontaire, ordonnées & réparties par une réſolution générale de tous les Ordres du Royaume, dans ces Aſſemblées ſolemnelles, qu'on a appellées les Etats; & encore, ſur le Domaine particulier du Roi ou de la Couronne (35). Il s'en falloit preſque tout qu'elles ne formaſſent ces ſommes immenſes, auxquelles on les a vuës monter depuis : C'eſt qu'alors on ſe renfermoit dans le ſimple néceſſaire, ſoit au-dedans, ſoit au dehors : Et une remarque que peut-être perſonne n'a faite, c'eſt que nous ne voyons aucun de nos Rois de la troiſiéme Race juſqu'à Charles VIII. s'engager dans des Conquêtes éloignées, ni même déclarer la Guerre en forme à aucun des Princes ſes Voiſins (36). Avec cet eſprit de mo-

(35) M. le Duc de Sully s'eſt ſi ſouvent & ſi fortement déclaré contre l'abus des Etats & des Aſſemblées populaires, qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'il cherche ici à les autoriſer : Mais il ſe laiſſe quelquefois tromper & mener trop-loin, par ſes idées d'œconomie & d'auſtérité. Ce qu'il ſemble y avoir dans tout cet endroit de peu favorable à l'Autorité Souveraine, part de cette ſource.

Des hommes conſidérés ſéparément, les uns ſont bons, & les autres ſont mauvais. Donc un Etat conduit par un homme ſeul, ſera tantôt bien, tantôt mal conduit. Les hommes conſidérés dans cette totalité, qui s'appelle Peuple, n'ont été, ne ſont & ne ſeront jamais, qu'une multitude d'eſprits bornés, prévenus, foibles, paſſionnés, craignant & ſe raſſûrant ſans ſujet; ſans expérience, comme ſans prévoyance; & pouſſés par inſtinct, vers le ſeul bien-être actuel. Par conſéquent un Etat gouverné par la multitude, ſera mal & toujours mal gouverné. Cette preuve eſt aſſez claire dans ſa ſimplicité, pour qu'on puiſſe l'appeller une démonſtration, & contre les Etats, & contre toute forme de Gouvernement, qui accorde plus ou moins de pouvoir à la multitude.

Le Principe qui fait conſiſter la principale richeſſe du Roi dans ſon Domaine, n'eſt pas plus heureux. Voyez l'*Eſſai Politique ſur le Commerce.*

(36) Cette remarque eſt fauſſe. Avant Charles VIII. la France a eû la Guerre en Eſpagne, en Flandre, en Angleterre; avec ſes Voiſins, comme avec les Etats plus éloignés; en attaquant, comme en défendant. Quel temps compare & préfere-t'on ici au nôtre? les derniers Régnes de la ſeconde Race de nos Rois, & les premiers de la troiſiéme? En pourroit-on choiſir un plus malheureux pour ce Royaume? Si les Guerres étrangeres y paroiſſent plus rares; c'eſt parce qu'il l'avoit preſque continuellement avec lui-même : ce qui eſt le comble de la calamité. Nos Rois n'avoient preſque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour le délivrer de mille Tyrans domeſtiques. La France ſe trouva ſans défenſe contre les Barbares & contre ſes Voiſins, dont elle fut le jouet tour-à-tour.

Ce temps, dira-t'on, étoit du-moins heureux pour la Nobleſſe : C'eſt ce que je ne ſçaurois encore accorder. Ce n'eſt qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors; puiſqu'il ne ſe pouvoit pas faire que le déſaſtre public & général, ne fût auſſi ſa ruine particuliere. En eſt-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on eſt ſoi-même l'auteur de ſon malheur? Si le repos, quoiqu'en diſe l'ambition, eſt le ſeul état heureux; le Cardinal de Richelieu a rendu à la Nobleſſe Françoiſe un beaucoup plus grand ſervice, qu'elle ne le croit.

Digitized by Google

dération & d'œconomie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit : ils ſatisfaiſoient à tout, ſans engager ni aliéner leur Domaine ; & par-conſéquent ils étoient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (37) que leurs Succeſſeurs, au milieu de tous les tréſors que leur ont 1608.

Enfin que fait-on en France depuis près de trois cens ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la Domination Françoiſe, ce temps dont on éxalte le bonheur & la ſageſſe ? Le Duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une choſe peut pourtant ſervir à l'excuſer. Il avoit été témoin d'une partie des malheurs, que la Guerre des Religions avoit cauſés dans le dernier Siécle ; & auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'éxemples dans notre Hiſtoire, peut-être même point-du-tout, qu'on puiſſe comparer. Il a crû ne point ſe tromper, en mettant ces malheurs ſur le compte du Gouvernement. Mais n'eſt-il pas plus vraiſemblable qu'ils ne furent ſi grands, que parce qu'au-contraire, le Gouvernement Monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous ? Un Roi qui auroit joui d'une puiſſance égale à celle dont heureuſement nos Rois ſont aujourd'hui en poſſeſſion, auroit trouvé le moyen de les prévenir ; parce qu'il auroit ſçu tenir dans le reſpect les Grands, auxquels ſeuls il faut les imputer.

S'il ne falloit pour mettre cette vérité dans tout ſon jour, qu'y joindre quelque éxemple qui donnât lieu à la comparaiſon ; nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occaſions ni de troubles Civils, ni de diſſenſions Religieuſes : nous pouvons même citer une Minorité, & dans un temps aſſez difficile. Qu'en eſt-il arrivé ?

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'eſt qu'il ſe trouve encore aujourd'hui des perſonnes, qui malgré l'expérience & contre l'évidence même, entreprennent de reſſuſciter dans leurs raiſonnemens, des opinions auſſi juſtement proſcrites.

(37) Autreerreur. Si l'on veut parler éxactement, on ne dira point, le Roi eſt riche ou pauvre. Le Roi eſt la plus publique de toutes les Perſonnes, à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne poſſede rien qui n'appartienne en même-temps à tout l'Etat : & à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenſes cenſées Royales, qu'on ne puiſſe & qu'on ne doive appeller auſſi dépenſes Civiles ; puiſqu'elles ſe font toutes au nom, pour l'utilité, & en vûë de l'Etat entier. Cela eſt déja inconteſtable pour l'entretien des Gens de guerre, de la Marine, des Fortifications &c. Cela ne l'eſt pas moins, quant à tous les Ouvrages d'utilité & de commodité publique, ou ſimplement, de grandeur & de magnificence : & ſi l'on veut y faire une attention ſérieuſe, on dira la même choſe des dépenſes mêmes qui ont rapport à la ſeule Perſonne du Roi ; comme ſa table, ſes habillemens, ſa Maiſon, ſes divertiſſemens &c. Dans tout cela il ne ceſſe pas plus d'être l'Homme de tout le Peuple, qu'il l'eſt, lorqu'il fait marcher ſes Armées.

Le mauvais uſage que font quelques Souverains des tréſors publics, ne détruit pas la vérité de ce Principe : Et encore un coup, c'eſt l'avantage de toute la Nation, qu'un ſeul homme diſpoſe & de la quantité & de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'attention de contribuer volontairement pour ce qui eſt de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire ; pour les dépenſes ſecrettes qu'éxige la Politique ; pour celles qui aſſûrent la récompenſe de la valeur, du mérite, des Sciences & des Arts ? Ce ſeroit ne pas connoître

1608. acquis un pouvoir sans bornes & une autorité absoluë. Il n'y a en ceci aucun Paradoxe. Un Prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, & entreprend tout, (38) sans s'appercevoir d'une erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ses forces; c'est l'affoiblissement & la ruine de ses Sujets, qui malce que c'est que le Peuple. La forme Républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit Etat.

(38) Voilà la plus forte Objection qu'on puisse faire, & celle qu'on fait effectivement sans cesse, contre l'Autorité Monarchique. Un seul homme Maître de tout! Que cet homme soit un ambitieux, un prodigue, un barbare; voilà tout un peuple de Sujets qui sont ses victimes. Je ne nie pas la possibilité du fait: il y en a des exemples: Et en l'admettant, je conviens que c'est-là le grand inconvénient, & en un sens, le seul, de cette sorte de Gouvernement.

Mais puisqu'un bonheur parfait à tous égards, n'est pas fait pour être le partage des hommes; & que la sagesse humaine, avec ses plus grands efforts, ne se promet que de diminuer la mesure du mal sur la terre: il n'est question ici que de sçavoir si l'institution du Pouvoir Monarchique remplit mieux ce plan, que toute autre forme de Gouvernement: Ce qui devient clair, ce me semble, avec un peu de réflexion.

A quelques excès que se porte un Roi, il ménage toujours jusqu'à un certain point, pour son propre intérêt, les biens & la vie de ses Sujets. D'ailleurs, de médiocres vertus suffisent ici pour le bien, si elles ne suffisent pas pour le mieux: Et d'un autre côté, tous les vices auxquels les Princes peuvent être sujets, ne sont pas à-beaucoup-près contraires au bonheur d'un Peuple: quelques-uns même y servent; & d'autres ne font que le suspendre. Enfin l'incapacité se supplée par le choix des Ministres. Ce sont toutes ces raisons, qui font que sous un Gouvernement Royal, nul mal n'est ni de très-longue durée, ni absolument irrémédiable. Il faudroit pour cela, que l'ignorance & la présomption prêtassent la main à presque tous les vices rassemblés.

Ces Principes nous menent à conclurre, Qu'il n'y a qu'un seul moyen, mais infaillible, de prévenir tous les maux qu'ont produit, en France, les Grands; en Angleterre, le Peuple; dans le Nord, le Clergé; les Moines, en Orient; les Soldats, dans plusieurs anciennes Monarchies; & dans une infinité d'Etats, la diversité des Religions: C'est d'augmenter l'autorité Royale jusqu'à un dégré suffisant, non-seulement pour contre-balancer toutes ces différentes Autorités, mais encore pour l'emporter sur elles. Le nom de Roi, pourvû qu'on ne le réduise pas à un vain nom, sera un écueil, contre lequel viendront se briser, sans même avoir pû former le moindre orage, ce qu'on voit de-temps-en-temps s'élever de flots, du côté des Parlemens, des Universités, de tout autre Corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée, pour ainsi dire, de pièces rapportées; qui par quelqu'endroit laisse entrer tous les Membres du Corps Politique en partage de la maîtrise, c'est-à-dire, d'un bien qui ne sçauroit être partagé. La seule puissance Royale tient tout en ordre, fait face & répond à tout; parce qu'elle est supérieure à tout, & que tout se confond devant elle. Elle ne manquera jamais son coup, que quand elle pourra paroître douteuse. Il faut dans l'Etat, comme dans l'Eglise, une Autorité visible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit sortir de sa place. Car c'est une vérité, qu'il me semble qu'on n'a pas assez reconnuë, Que tous les malheurs, toutes les Révolutions, qui affligent ou détruisent les Etats, viennent, sans exception, du manque de subordi-

Digitized by Google

heureuſement va comme ſes deſirs, toujours en augmentant, & le réduit enfin à ne pouvoir plus rien-du-tout. 1608.

Je n'ai rien dit de toutes les peines que lui coûte d'ailleurs à raſſaſier, une avidité véritablement inſatiable. La Taille, qui de tous les Impôts arbitraires, eſt ſans contredit le plus pernicieux, comme le plus inique; en comprenant ſous ce nom toute Capitation ou Cottiſation perſonnelle arbitraire, en fournit une infinité d'exemples frappans. Combien de fois n'a t'elle pas compromis l'Autorité Royale? Son coup-d'eſſai fut de renverſer du Trône Childeric, Pere de Clovis: & quelque-temps après, elle coûta la vie à Chilperic, aſſaſſiné par un Gentilhomme François, nommé Bodillon, qui ſe vengea de cette manière d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçû de ce Prince, pour lui avoir repréſenté un peu librement le danger d'une Impoſition exceſſive, qu'il ſongeoit à établir. Un pareil Impôt ſous Philippe Auguſte cauſa un ſoûlevement parmi la Nobleſſe, qui le rendit ſans effet.

Quelques autres plus heureux dans cette entrepriſe, ſe la reprocherent pourtant au point d'en ſentir de violens remords, contre leſquels ils ſe munirent de Bulles d'abſolution du Pape. Saint Louis n'enjoignit rien ſi fortement à ſon Fils, que de ne jamais rien lever ſur ſes Sujets, contre leur gré & ſans leur conſentement. Philippe de Valois affranchi de ce ſcrupule, ne ſe garantit pas du danger de la conduite

nation: Et c'eſt conſéquemment un Principe à mettre au nombre des Principes fondamentaux du Gouvernement, Qu'il faut donner la préférence ſur tous les autres moyens, à celui qui eſt le plus propre à entretenir cette ſubordination: avantage, qu'on ne ſçauroit refuſer à la Puiſſance Royale.

Pour prouver contre les Principes établis dans cet endroit de nos Mémoires ſur le gouvernement de ce Royaume, que tous les malheurs arrivés dans la ſeconde & la troiſiéme Race, ſont provenus des changemens faits à ſa premiere Conſtitution, par rapport aux droits & à l'autorité Monarchique; on ne ſçauroit mieux faire que de renvoyer à l'Hiſtoire Critique de l'Etabliſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules que j'ai déja citée. L'Auteur y démontre invinciblement, Que nos Rois de la premiere Race jouiſſoient d'une autorité peut-être encore plus abſoluë qu'ils ne l'ont aujourd'hui, pour lever des Impôts, condamner les Grands à mort &c: Que les Ducs & Comtes, en ſe faiſant Seigneurs propriétaires des Pays dont ils n'étoient qu'Adminiſtrateurs, uſurperent inſenſiblement & les droits du Roi, & les droits du Peuple: Que ce Peuple ſecoua en pluſieurs endroits les efforts que les Succeſſeurs de Hugues Capet commencerent à faire, pour le délivrer de la ſervitude de tant de Tyrans &c. *Tom. 3. liv. 6. chap. 11. 16.*

1608. contraire : il vit ſes principales Villes ſoûlevées contre lui. Il avoit aſſiſté, n'étant pas encore Roi, à une Aſſemblée des Notables, ſous le Regne de Louis, ſurnommé Hutin ; dans laquelle il avoit été ſtatué, Que les Rois de France feroient ſerment à leur Sacre de n'impoſer rien de nouveau ſur le Peuple, que par l'octroi des trois Ordres du Royaume aſſemblés. Jean I & Charles V. ſe ſoûmirent à cette Loi, & demanderent modeſtement des ſecours, qui leur furent accordés. Une Taille (39) répartie par têtes ſans Aſſemblée d'Etats ni conſentement des Peuples, ne fut pas regardée comme le moindre malheur du Regne de Charles VI : ce Regne ſi fécond en événemens ſiniſtres, qu'on peut preſque l'appeller

(39) La pluſpart des exemples que cite ici l'Auteur, c'eſt-à-dire, tous ceux qui précédent le Régne de Saint Louis, ſont moins appliquables à la Taille, qu'à tout Impôt, également inſupportable à un Peuple paſſionné pour la Liberté, & prévenu de l'opinion que la marque de cette liberté eſt de ne rien contribuer par obéïſſance au Souverain, ſans examiner ſi l'ordre eſt juſte ou injuſte, & ſi le Souverain demande pour lui ou pour le Peuple même. M. de Sully eſt bien éloigné de prendre le parti du Peuple, dans un ſentiment ſi peu raiſonnable ; après être convenu lui-même des néceſſités d'un grand Etat. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation.

Ce qui n'empêche pas que tous les bons eſprits ne ſoient de ſon avis, ſur le fond de la Queſtion qui regarde la Taille. On diroit que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peſer ſur le Peuple, par la forme, bien plus encore que par la choſe même. Je tire de-là-même de nouvelles inductions en faveur des Principes, que les Remarques précédentes ont établis. Car ſi l'on me demandoit pourquoi la Taille eſt telle ; j'oſerois répondre, parce qu'elle eſt un établiſſement populaire ; non pas à la vérité, quant au Subſide ; le Peuple ne ſe ſeroit pas forgé à lui-même cette chaîne : c'eſt au-contraire pour s'en débarraſſer, qu'il a tant bataillé ; mais je dis, populaire, quant à la façon de la lever & de l'impoſer.

Si l'un de ceux de nos Rois qui s'en ſont ſervis les premiers, Charles VII. par exemple, avoit été aſſez maître de ſes Sujets, pour pouvoir leur dire : l'Etat a beſoin d'un nouveau Subſide conſidérable : laiſſez-moi lever le Dixiéme de tous vos biens ; c'eſt cette ſomme qu'il me faut : mais ne vous en mêlez point, & donnez-vous bien de garde de troubler mon Opération ; on croit bien qu'il ſe ſeroit ſervi de quelqu'autre moyen, plus ſimple que n'eſt la Taille. Mais on croit que le moindre ménagement qu'on pouvoit avoir pour le Peuple, étoit de lui conſerver du-moins une eſpèce de liberté, dans la répartition, la levée &c. De-là vient, ſelon que le dit l'Auteur, qu'elle fut Capitale, ici ; là, Réelle ; & en un autre endroit, Mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la ſuite à un édifice appuyé ſur d'auſſi mauvais fondemens, ne ſervirent qu'à le charger encore mal à-propos, & à le rendre plus embarraſſant.

Voilà un exemple de la ſageſſe & des vuës populaires : Le Peuple paye bien aujourd'hui la peine de ſa mépriſe. Dans tous les anciens Impôts, il eſt aiſé d'appercevoir cette mauvaiſe complaiſance des Souverains, qui fait chercher des tempéramens dans la multiplicité des Réglemens ; là où il ne faudroit, s'il étoit poſſible, qu'une ſeule Régle.

(40) Dom

l'appeller le Tombeau des bonnes Loix & des bonnes Mœurs chez les François. La néceſſité augmenta le mal, en diminuant les murmures, ſous celui de Charles VII ; qui ayant à chaſſer les Anglois du Royaume, convertit avec adreſſe en levée ordinaire & reglée ce Tribut, à qui ſa cottiſation perſonnelle fit donner le nom de Taille ; quoiqu'elle ne fût établie dans différentes Provinces qu'avec différentes modifications ; Capitale, dans les unes ; Réelle & ſur les héritages, dans d'autres ; Mixte, ailleurs. Elle fut fixée par Charles VII à un million huit cens mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les Régnes ſuivans juſqu'à notre temps. 1609.

Louis XI augmenta la Taille juſqu'à quatre millions ſept cens mille livres. L'an 1498, qui eſt celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il eſt fait recette à l'Epargne, toutes ſortes de frais déduits, de quatre millions quatre cens ſoixante un mille ſix cens dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cens ſoixante-cinq mille ſix cens dix-ſept livres. Elle fit un ſaut prodigieux ſous François I, qui la laiſſa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henry II ne la laiſſa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens ſoixante trois livres : Elle diminua encore ſous les deux Régnes ſuivans ; n'étant qu'à onze millions cent quatre mille neuf cens ſoixante-onze livres, du temps de François II ; & qu'à huit millions ſix cens trente-huit mille neuf cens quatre-vingt-dix-huit livres, ſous Charles IX. Le Régne de Henry III lui fut favorable, à le conſidérer, non pas dans le temps où il ſe trouvoit dépouillé d'une grande partie de ſon Royaume, comme dans l'année où il mourut ; mais en 1581 par exemple, elle rapportoit trente-un millions ſix cens cinquante-quatre mille quatre cens livres. Au-lieu de ſe laiſſer entraîner au mauvais exemple, Henry le Grand, quoiqu'il eût & des dettes infinies à acquitter, & des dépenſes conſidérables à faire, n'a voulu en retirer de bon que ſeize millions, moitié des Tailles & moitié des Fermes.

Si ce Prince a trouvé malgré cela le moyen de mettre vingt millions dans ſes Coffres, comme on le verra dans la ſuite ; il n'en a eu l'obligation qu'à une œconomie, qu'on

1609. ne connoiſſoit point, & dont peut-être on auroit eu honte ſous tous ces Régnes. Les Etrangers ne mettoient plus comme autrefois impunément la main dans les Finances. L'Electeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidelberg, pour me demander avec toutes ſortes d'inſtances, de faire faire la pourſuite d'un rembourſement de deniers, qu'il avoit, diſoit-il, prêtés ſi ſincérement au Roi, & dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une ſeule Aſſignation. Carl-Paul, Conſeiller & Gentilhomme-Ordinaire de cet Electeur, me fut adreſſé de ſa part avec de grandes offres de ſervices, pour pourſuivre cette affaire. La Place que j'occupois m'a ſouvent attiré des complimens des Princes Etrangers. Le Duc de Savoie, en félicitant par le ſieur Jacop Sa Majeſté ſur la naiſſance de ſon troiſiéme Fils, m'écrivit en même temps une Lettre des plus polies.

La maladie de la Ducheſſe de Lorraine attira le Duc de Mantouë en Lorraine, & de-là en France. Cette Princeſſe ſe trouva ſi mal de ſa Couche, qu'elle fut long-temps deſeſpérée des Médecins : elle n'avoit eu qu'une Fille, qui ſe portoit bien ; & la Mere guérit auſſi à la fin. Leurs Majeſtés prirent beaucoup de part à ſon état ; & n'oublièrent rien non-plus pour faire trouver au Duc de Mantouë le ſéjour de France agréable : On lui donna force Ballets, & encore plus de bons repas ; dont le Roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repaſſa les Monts qu'à la mi-Octobre ; emportant beaucoup d'argent du Jeu, qu'il avoit gagné au Roi : il laiſſa encore quatre mille piſtoles qui lui étoient dûës, & qu'il pria Henry en partant de donner à ſon Commiſſionnaire ; j'en reçus l'ordre de Sa Majeſté, par un Billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les Négociations pour la Paix ou pour une longue Tréve, continuoient cependant dans les Pays-Bas à La-Hayé, lieu choiſi pour les Conférences ; mais de façon qu'on crut long-temps que le but dont on s'étoit cru ſi proche, alloit s'éloigner pour toujours : tant elles furent traverſées par la diverſité d'intérêts, la défiance & l'aigreur. Certain Cordelier Eſpagnol, auquel Sa Majeſté Catholique donnoit beaucoup de part dans toute cette Affaire, paſſant par Paris dès le commencement de cette année, eut l'honneur d'être pre-

Digitized by Google

1609.

ſenté au Roi, auquel il voulut perſuader que la Paix n'étoit pas éloignée. Dom Pedre (40) répandoit par tout Paris, Que les Courriers qui devoient en porter la Nouvelle en Eſpagne, alloient paſſer inceſſamment. Le Roi & tous ceux qui étoient inſtruits de l'état des choſes, par ce qu'en mandoient le Préſident Jeannin & les autres Agens de Sa Majeſté dans les Provinces-Unies, n'avoient aucun penchant à croire tous ces bruits, & avec raiſon : puiſque depuis ce temps-là juſqu'à la fin de Septembre & d'Octobre, & tout le reſte de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne ſeroit pas ſûr de décider que l'obſtacle ne vînt point de la part des Eſpagnols ; tout ce qu'on peut faire, c'eſt de laiſſer ce point douteux. Pour les Archiducs, ils travailloient ſincèrement pour la Paix. Sa Majeſté Très-Chrétienne donnoit auſſi contre ſes propres intérêts, les conſeils les plus pacifiques. C'eſt le ſeul parti que Henry crut avoir à prendre, au point où les choſes étoient amenées.

A l'égard du Prince d'Orange, s'il n'étoit pas le ſeul ennemi de la Paix, du-moins étoit-il le plus déclaré. Voici les raiſons & les prétextes, que lui & ſes Partiſans apportoient pour la faire échouer : Que quelqu'envie que l'Eſpagne montrât avoir de la Paix ou d'une longue Trêve, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement & expreſſément à toute ſouveraineté ſur les Provinces-Unies : Que ſans cette Clauſe cependant, il n'y avoit aucune aſſûrance à prendre pour ces Provinces ſur les Traités : puiſqu'autrement les Eſpagnols demeureroient toujours en droit de s'aſſûrer des Havres & Places fortes, des Gens-

(40) Dom Pedre étoit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France, où Henry IV. ne le voyoit pas de trop bon œil ; parce qu'il n'ignoroit pas que cet Ambaſſadeur travailloit par toutes ſortes de moyens, à mettre le Conſeil de Sa Majeſté dans le parti de l'Eſpagne. Conſultez *Vittorio Siri, Mém. Recond. tom. 1. Le-Grain, Décade de Henry le Grand, liv. 10. L'Etoile*, & autres Hiſtoriens. Le-Grain rapporte ce bon mot de Henry IV. à Dom Pedre, qui lui avoit dit, Qu'il ne voyoit perſonne d'auſſi mal logé à Fontainebleau, que Dieu : »Nous autres François, lui répon-»dit ce Prince, nous logeons Dieu »en nos cœurs, & non pas entre »quatre murailles, comme vous au-»tres Eſpagnols : Et encore doutai-»je fort ſi étant logé en vos cœurs, »il ne ſeroit point logé dans des »pierres. Voyez-vous pas, reprit-il »enſuite en ſoûriant, que l'Œuvre »n'eſt pas encore achevé ; Mon in-»tention n'eſt pas de laiſſer cette »Chapelle en l'état qu'elle eſt. Il »y a peu de Gentilshommes en mon »Royaume qui n'en ayent en leurs »maiſons : je n'ai pas envie que la »mienne en ſoit dégarnie.

Digitized by Google

1609. de guerre & des Matelots ; d'attirer à eux tout le Commerce ; & de s'ouvrir une seconde fois le chemin à la Tyrannie : Qu'on trouveroit moyen pendant ce temps-là, d'endormir les gens de bien, & de faire agir les brouillons & les ames vénales : Que le Parti Catholique dans ces Provinces, déja assez porté d'inclination pour la Domination Espagnole, leveroit la tête, se déclareroit, & entraîneroit le reste ou la plus grande partie du Pays : en sorte que le temps de la Tréve venant à finir, l'Espagne feroit cette fois la Guerre à coup sûr (41) : Que la Paix, si le Traité portoit ce nom, n'avoit rien de plus sûr que la Tréve ; puisque le Roi d'Espagne sçauroit bien la rompre, quand il trouveroit l'occasion propre à faire son coup. La Princesse d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu près dans ce même sens : excepté que quoiqu'elle me marquât que les Gens de guerre, des Villes & même des Provinces entieres, étoient dans les sentimens de son Beau-fils, & entiérement attachés à toute la Maison de Nassau ; elle ne pouvoit me dissimuler que le Parti contraire étoit pour le moins aussi fort.

Le Prince Maurice, avec de pareils sentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du Roi. Il lui envoya Lambert le Fils, au mois d'Octobre, avec une Lettre pour Sa Majesté, & toute sorte de créance sur ce qu'il lui diroit de bouche en son nom. Lambert éxalta fort les desseins de son Maître. Il voulut même faire croire que les choses étoient au point, que le Marquis Spinosa, le Président Richardot, & les Commissaires Espagnols, avoient été remerciés & congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les Conseillers de Sa Majesté, qui étoient présens au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé auparavant, Que les équipages de ces Députés Espagnols & eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles, le 4 Octobre. Ils voulurent tous en ce moment persuader à Sa Majesté, Que ses Amis, comme ses Ennemis, alloient être trop heureux de recevoir les conditions, qu'il lui plairoit de leur imposer : C'est ce que me manda Villeroi, en me faisant le détail de toute cette Affaire, & en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la Lettre du Prince d'Orange. Le Roi

(41) En effet l'Espagne recommença la Guerre contre les Flamands plus vivement que jamais, en l'année 1621. qui est le terme de la Trêve.

n'alla pas ſi vîte. Le diſcours de Lambert lui parut ſuſpect par pluſieurs endroits : Il ne voyoit aucune Lettre de la part du Conſeil des Etats : celle du Prince lui ſembloit pleine de réſerve & de diſſimulation ; & Maurice lui-même avoit agi juſques là ſi peu conformément à ſes paroles, qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorſque Lambert ajoûtoit, Que la Zélande ſe donneroit pluſtôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Eſpagne : Qu'on prioit Sa Majeſté de ſe tenir au moins neutre, ſi elle ne vouloit plus aſſiſter ſes Alliés comme auparavant ; parce que ne leur reſtât-il que trois Villes, ils donneroient encore de l'exercice aux Eſpagnols pendant cinquante ans ; Henry ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade & une fauſſeté, ou du moins une fineſſe très-groſſière. Ce manège ſautoit encore plus aux yeux, lorſque Lambert s'avançoit de mille choſes, que Jeannin n'auroit pu ignorer, & dont cependant il n'avoit donné aucun avis à Sa Majeſté. Selon Lambert, Barneveld & Aërſens étoient diſgraciés, & même en danger de ſe voir faire leur procès : On avoit tenu Conſeil dans pluſieurs Villes des Etats, ſi l'on ne prendroit point le parti de demander la Domination Françoiſe. Comment tout cela eût-il pu être ſi ſecret, qu'on n'en eût rien laiſſé tranſpirer dans toute la Flandre ? Mais les diſcours mêmes de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre Lettre du Prince d'Orange. 1609.

Je crois bien que ſi Sa Majeſté avoit vu plus de fond à faire ſur quelques-unes de ces propoſitions, comme celle par exemple de recevoir les Flamands ſous ſa puiſſance, il ne lui auroit pas été beſoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ſes vûës de ce côté-là : quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de ſçavoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce Prince prit enfin le parti le plus ſage ; ce fut d'écouter & de voir tout tranquillement, ſans montrer ni éloignement ni empreſſement pour la Paix ; en attendant un éclairciſſement, qui ne pouvoit ſe faire de quelque manière que ce fût, ſans qu'il ſe vît appellé au dénouëment. Il ordonna à Jeannin de ſe conduire ſur ce plan : & voulant avoir mon avis, il me fit un détail au plus juſte de tout par Villeroi ; & il m'envoya de plus Lambert. Celui-cy me tint tous les mê-

1609. mes discours, qu'il avoit tenus à Sa Majesté. J'avois un bon préservatif contre ses finesses, dans la seule Lettre que j'avois reçuë de la Princesse d'Orange. Il n'eut rien à me répondre ; quoique peut-être il ne s'accommodât pas de ma sincérité, ni des noms d'ingrats & d'indignes des bontés de Sa Majesté, que je donnai aux Etats.

Je répondis aussi par Lettres à Villeroi ; & je ne lui dis pas tout ce que je pensois : je le remis à mon retour pour en sçavoir davantage. Ce ne fut qu'avec le Roi seul que je me découvris de tout ce que je pensois sur ce qui se passoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidèle à suivre son plan, & même qu'il s'en fût quelquefois écarté assez visiblement, il n'étoit ni incroyable ni bien surprenant, qu'il songeât à soûtenir jusqu'à l'extrêmité un Parti, dans lequel son honneur pouvoit être véritablement intéressé : Mais pour Henry, il ne convenoit point à un grand Capitaine, ni à un grand Roi, d'aller se jetter tête baissée dans des affaires où on ne l'appelloit point, sur la foi d'un simple Particulier : il étoit de sa dignité d'examiner & d'attendre. Quant aux Etats, si c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard & à-contre-temps. Ils avoient fait des fautes, qu'ils cherchoient à faire réparer à Sa Majesté, ou plutôt ils joignoient à une ingratitude marqué pour le Roi, le dessein aussi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable ; & tout le reste, illusion, tromperie & artifice : à quoi Sa Majesté ne devoit répondre, qu'en continuant à se mêler des affaires de ces Provinces, autant qu'il convenoit pour sa gloire & son utilité propre.

C'est en partie pour ce sujet que Henry me souhaitoit si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude ; & les Nouvelles que l'on en recevoit, se ressentoient de cet état. Il arriva que l'Instruction que les Archiducs avoient donnée à leurs Députés, en les envoyant à La Haye, tomba en Original entre les mains du Prince d'Orange ; soit que le Président Richardot (42) l'eût oubliée ; soit qu'elle lui fût dérobée,

(42) Jean Richardot, Président au Conseil-Privé des Pays-Bas, bon Négociateur. Il avoit eu part au Traité de Vervins. Il mourut l'année suivante.

ou qu'il la laiſſât voir exprès, pour s'attacher les Catholiques, auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, & s'en ſervit pour animer ſes Partiſans. Les Conférences languirent ſouvent; mais elles ne furent point interrompuës. La Guerre étoit devenuë de toute impoſſibilité; & par-conſéquent un accord étoit de toute néceſſité. Ce qu'on voyoit ſeulement de clair, c'eſt que de quelque ſincérité que les Parties paruſſent faire profeſſion, elles ſongeoient à ſe garder des interprétations à leur ſens; pour en faire un motif de recommencer la Guerre, d'abord qu'elles pourroient le faire avec quelqu'apparence de ſuccès. Si donc la France perdoit une occaſion favorable d'humilier ſa Rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir ſe préſenter encore beaucoup plus belle; pourvû que juſques-là elle ſçût menager ſes forces. » Je ſuis toujours dans la même opinion, ainſi » m'écrivoit Sa Majeſté, que Dieu veut en cette affaire faire » un coup de ſa main, à quoi les hommes n'ont point pen- » ſé, & au contraire de tous leurs deſſeins: Je l'ai vû ainſi » arriver depuis trente ans, & toujours à mon avantage: » puiſſe-t'il encore en être de même, & que mes fautes & mes » ingratitudes ne l'en empêchent point: je l'en ſupplie de » tout mon cœur. « 1609.

Les habiles Politiques faiſoient une ſeconde remarque, encore plus importante que la précédente; c'eſt que la Puiſſance Eſpagnole étoit parvenuë à ſon premier dégré de décadence. Si l'on en jugeoit ainſi, ce n'étoit point à cauſe des égards qu'on voyoit que le Roi d'Eſpagne & les Archiducs avoient pour tous les Agens de Sa Majeſté, & particulièrement pour Jeannin: les reſtrictions qu'elle ſe menageoit contre les Flamands, montroient qu'elle avoit toujours la même arrogance & la même ambition; & elle ignoroit peut-être elle même, on ne vouloit pas avouer ſa maladie: Mais lorſqu'on voit qu'un Etat ne montre ni force ni conduite; qu'il manque à la fortune & à l'occaſion: dès-lors la choſe n'en eſt plus aux termes de la ſimple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre preuve, que ce qui ſe paſſa ſur les Frontieres de la Navarre & du Bearn. Les Eſpagnols y ayant renouvellé d'anciennes querelles ſur les limites des deux Royaumes, Henry bien réſolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le Chancelier; & d'en

Digitized by Google

1609. faire parler à l'Ambaſſadeur Eſpagnol par quelqu'un du Conſeil ; pluſtôt pour ſe juſtifier des ſuites que ce démêlé pouvoit avoir, que comptant le terminer par cette voie. Sa Majeſté écrivit encore dans le même eſprit à La-Force, dépoſitaire de ſon autorité ſur toute cette Frontiere, de ſoûtenir ſes droits par tous les moyens les plus prompts & les plus efficaces : Et comme il ne pouvoit attendre de grands ſecours des habitans du Pays, je reçus ordre de le rembourſer de toutes les avances qu'il avoit déja faites, & de lui faire un fond ſuffiſant pour ne pas avoir le deſſous.

Jacques Nompar de Caumont, depuis Duc de La-Force.

Ces précautions furent aſſez inutiles. Aux premieres plaintes que La-Force fit faire au Viceroi d'Aragon, celui-cy promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit ; & contre l'ordinaire du Conſeil de Madrid, elle ne ſe fit pas attendre : C'eſt qu'on n'y ignoroit pas que ſur une ſimple apparence de rupture, grand nombre de mécontens, dont les Royaumes de Navarre & d'Aragon étoient remplis, avoient déja offert leurs ſervices à la France. La-Force, auquel ils s'étoient adreſſés, en donnant cet avis à Sa Majeſté, mandoit en même-temps, Que quoiqu'il ſçût bien qu'il ne falloit pas faire grand fond ſur l'eſprit inquiet & changeant de ces Peuples, c'étoit ici une occaſion immanquable ; pourvû ſeulement qu'on ſe preſſât d'en profiter : Que toute l'habileté des Eſpagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foibleſſe & d'épuiſement, qui n'étoit plus ignoré de perſonne : Que toutes les affaires du Gouvernement y étoient dans une confuſion inexprimable. Il n'écrivoit jamais, ſoit à Sa Majeſté, ſoit à moi, que ſur ce ton ; & il étoit plus à portée que perſonne de connoître l'état des choſes, tant ſur ce ſujet, que pour ce qui regarde une autre Faction, qui donnoit de furieuſes inquiétudes au Conſeil de Madrid ; quoiqu'il ne s'agît que des miſérables reſtes d'un Peuple preſqu'entiérement exterminé ; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, ſans interrompre la narration. Henry n'étant encore que Roi de Navarre, avoit toujours eu dans l'eſprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'eſpagne de ces ennemis domeſtiques, moins conſidérables encore par leur nombre, que par le vif reſſentiment des

Digitized by Google

qu'on leur voyoit conſerver de leur oppreſſion. Les Maures de leur côté apprenant par le bruit public que le Parti Proteſtant, qu'ils ſçavoient être très-puiſſant en France, & oppoſé à l'Eſpagne, avoit à ſa tête un Roi de Navarre, c'eſt-à-dire, un Prince doublement ennemi de cette Couronne; commencerent à rechercher tous ceux qui pouvoient leur ménager cette protection, & entr'autres MM. de Saint-Geniés & D'Odou, auxquels ils promirent d'exciter en Eſpagne un ſoûlevement preſque général, pourvû qu'ils ſe ſentiſſent appuyés. Ils ne demandoient qu'un Général & de bons Officiers, auxquels ils s'engageoient d'obéïr ponctuellement. Ils offroient de fournir tout l'argent néceſſaire, bien loin d'en éxiger; & du côté du courage & des ſoldats, ils aſſûroient qu'on ſeroit content d'eux. Un aſyle en France, avec la liberté de leurs biens & de leurs perſonnes, étoit la ſeule condition qu'ils apportoient au Traité. Ils paroiſſoient de ſi bonne compoſition ſur la Religion, qu'ils offroient d'embraſſer celle du Royaume; non pas à la vérité la Religion Romaine; la tyrannie de l'Inquiſition leur avoit rendu cette ſeconde ſervitude encore plus inſupportable que la premiere; mais la Religion Réformée: Ils trouvoient qu'ils s'accommoderoient ſans peine d'un Culte dégagé des Images & des Cérémonies, qu'ils diſoient ſentir l'Idolatrie; & dont un ſeul Dieu, également adoré & invoqué de tous, étoit preſque l'unique objet.. 1608.

Saint-Geniés & D'Odou ne manquerent pas de faire un rapport fidèle de tout ceci au Roi de Navarre; ſur-tout lorſqu'il fit en Bearn & en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henry les chargea de ſçavoir des Maures, quelles étoient au juſte leurs facultés; de quelles armes ils avoient beſoin; de quelle ſomme de deniers ils promettoient contribuer; & par quels moyens ils comptoient entamer une entrepriſe ſi conſidérable. Ces deux Gentilshommes n'employerent d'abord à cette Négociation qu'un homme ſeul, nommé le Capitaine Danguin. A-meſure que les intelligences ſe multiplierent, ils y en firent entrer juſqu'à douze autres: & le ſecret confié à tant de perſonnes, fut pourtant ſi bien gardé, que l'Eſpagne n'en eût pas le moindre ſoupçon, juſqu'à l'avis qu'elle en reçût par Nicolas L'Hôte, ce Secretaire de Villeroi, dont on a vû l'hiſtoire. On décou-

1609. vrit aiſément le reſte ; & la choſe parut d'autant plus de conſéquence, qu'on vérifia que ce Parti, qui dans le commencement étoit fort peu de choſe, embraſſoit alors plus de cinq cens mille perſonnes. Deux choſes avoient ſervi à le groſſir ſi conſidérablement : premierement, le ſecours qu'ils avoient eû l'adreſſe & le temps de ſe menager chez les Turcs, grands Ennemis des Eſpagnols ; en ſecond lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Eſpagnols naturels.

Le Conſeil de Madrid ayant délibéré aux premieres Nouvelles qui lui furent portées de ce ſoûlevement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le Pays de ce reſte de Maures, en leur faiſant repaſſer la Mer, & ayant communiqué cette réſolution à la Nobleſſe du Royaume de Valence ; elle y fut reçuë ſi peu favorablement, qu'on en vit naître une ſédition dans pluſieurs Provinces, où la Nobleſſe ſe faiſant ſervir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les voir chaſſer, ſans perdre auſſi en même temps le quart de ſon revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent ſignifier la nouvelle Déclaration du Conſeil d'Eſpagne. Le Vice-roi crut appaiſer cette premiere émotion, en députant le Chef de la Juſtice, que la Chancellerie appelle le Régent. Ce Régent étoit un Vieillard timide, qui ſe voyant tout-d'un-coup environné d'armes & de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets ſans doute d'une frayeur ſubite.

Le Conſeil Eſpagnol ne pouvoit plus diſſimuler dans une pareille conjoncture : ſa foibleſſe ſe décela par l'inaction où on le vit pendant un aſſez long-temps. Les Maures, qui ne s'étoient pas attendus à être ſi fort ménagés, n'en leverent la tête que plus hardiment. Ils renouvellerent leurs inſtances auprès de Henry, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorſqu'il n'étoit que Roi de Navarre, Que ſon Parti étoit trop foible & trop traverſé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout pour ſecouer le joug Eſpagnol, ils le prierent de les prendre au nombre de ſes Sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes conſidérations qui empêchoient Sa Majeſté de prendre ouvertement le parti des Provinces-Unies, dans un intérêt qui le touchoit de beaucoup plus près, lui défendoient auſſi de ſe déclarer le Libérateur d'un Peuple, encore plus

Digitized by Google

particulierement Sujet de l'Eſpagne ; & qu'il falloit de-plus chercher dans des lieux fort-éloignés, & qui demandoient un Armement de Mer : car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie & de Grenade : ſans compter pluſieurs autres raiſons, tirées du caractère de ces Peuples ; & ſans parler des incidens ſi ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguiſe en partie. Tout cela fait qu'on ne ſçauroit aſſûrement blâmer Sa Majeſté, de n'avoir pas mieux répondu aux déſirs de la Nation Maure. Je laiſſe à penſer ſi pendant tout ce temps-là le Conſeil de Madrid, à qui rien de tout ce qui ſe projettoit n'étoit caché, étoit bien tranquile. Il y avoit cinq ans qu'il ſouffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoiſſance, jettât de profondes racines ; & c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonſtance. Il jugea enfin à-propos de faire un effort ; & le deſſein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Eſpagne, fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit auſſi plus difficile ; parce que le bruit couroit que les Turcs croiſoient du côté de Maïorque, pour prévenir ce coup : Il falloit armer une Flotte, pour l'oppoſer à la leur. Le mois d'Octobre vint, ſans que rien parût de côté ni d'autre ; & l'année ſe paſſa encore toute entiere, ſans aucun mouvement de la part des Eſpagnols, qui ſçavoient que les Barbares les attendoient avec dix mille hommes d'Infanterie, & cinq mille de Cavalerie, réſolus à ſe bien défendre. L'attente fut favorable à l'Eſpagne ; & le temps lui donna enfin les moyens de ſe défaire tout-à-fait d'un Ennemi (43), à qui toutes ſes reſſources manquoient : Ce qui ne put pourtant ſe faire, ſans que l'Eſpagne ſe privât elle-même de cinq cens mille Sujets (44) : c'eſt le nombre des perſonnes qu'elle chaſſa de ſes Etats, après les avoir dépouillés de tout. 1608.

(43) Les Maures, ayant à leur tête un certain Barberouſſe, donnerent un Combat, dans lequel leur Parti fut défait ; & on les obligea l'année ſuivante à s'embarquer. *Voyez le Merc. Franc. & autres Hiſtoriens.*

(44) D'autres font monter ce nombre juſqu'à ſept & huit cens mille : plaie, dont l'Eſpagne n'a jamais pu guérir ; mais dont nous ne profitâmes point, quoiqu'il nous fût ſi facile de le faire, ſi ce n'eſt pas en prenant le parti de ces malheureux, comme le Cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occaſion à-peu-près ſemblable ; du-moins, en leur donnant un aſyle en France, ne fût-ce que dans les Landes de Bor-

1608. L'empereur traita en Allemagne auſſi durement & avec moins de droit, la Ville de Donavert ; il s'en ſaiſit, quoique cette Ville ſoit du nombre des Villes Impériales ; & il lui ôta la liberté de conſcience, & la plus grande partie de ſes priviléges. Cette violence y excîta beaucoup de murmures & de troubles.

deaux, qu'ils demanderent inutilement, dit-on, la permiſſion d'habiter. Cette faute du Gouvernement a été judicieuſement relevée par l'Auteur de l'*Eſſai Politique ſur le Commerce*. » Défricher de nouvelles terres, dit-« il à ce ſujet, c'eſt conquérir de » nouveaux pays, ſans faire de malheureux. « On dira que la même raiſon qui faiſoit chaſſer les Maures de l'Eſpagne, empêchoit auſſi qu'on ne les reçût en France. Mais il ſemble qu'il auroit été facile de profiter de la triſte ſituation où ils ſe trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pû déſirer d'eux.

Fin du vingt-cinquième Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE VINGT-SIXIEME.

LE premier jour de l'année : j'allai ſuivant la coûtume préſenter au Roi les jettons d'or. La gloire que Sa Majeſté s'étoit acquiſe dans l'accommodement du Pape avec les Vénitiens, des Eſpagnols avec les Flamands, & de quelques autres Princes de l'Europe, faiſoit le ſujet de ceux-cy. Après quelques momens d'une converſation indifférente, ce Prince me tira dans l'embraſure d'une fenêtre, pour me dire de lui compoſer quatre Etats, dans le goût de pluſieurs autres que je lui avois déja remis : Le premier, des Equivalens perçus dans les douze Généralités du Royaume : Le ſecond, de tous les Droits & Redevances qui faiſoient partie des revenus Royaux : Le troiſiéme, des levées du principal de la Taille, nommé l'Ordinaire, depuis 1599 juſqu'à 1609, ces deux années compriſes : Le quatriéme, des levées de la Taille, ſous le nom de grande Cruë, ou Cruë 1609.

1609. extraordinaire, pendant ces mêmes onze années : C'etoit pour les faire voir, me dit Henry, à des perſonnes qui ſe croyoient fort-habiles dans les Finances, quoiqu'elles n'y euſſent rien fait qui vaille, & à ceux qui admiroient leur méthode, toute défectueuſe qu'elle étoit.

Ce Prince n'avoit pas beſoin de juſtifier à mes yeux une pareille demande. Le plaiſir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du Gouvernement, ne me laiſſoit pas ſeulement examiner par quel motif il agiſſoit. Je voyois bien que depuis quelque temps il faiſoit une étude particuliere de ma façon de conduire les Affaires générales & particulieres; & qu'à force de me demander; tantôt un Etat, tantôt un Mémoire, aujourd'hui une Inſtruction, le lendemain une explication; toutes ces Piéces lui compoſeroient bientôt un ſyſtème complet ſur la Finance & les autres Parties de l'Etat. Mais j'étois la-deſſus ſans aucune inquiétude : & ſoit que Henry ne cherchât en effet qu'à s'inſtruire lui-même; ſoit qu'il eût deſſein de former de nouveaux hommes d'Etat ſelon mes Principes, dans la crainte que je ne vinſſe à lui manquer ou dans le deſſein de m'employer hors ou dans le Royaume à d'autres fonctions, qui ne me laiſſaſſent plus de temps pour celles-cy; la maniére dont il ſe comportoit avec moi (1), ne me permettoit de rien voir dans cette conduite, que de bon, de ſage, & même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai, lorſqu'il revint à la fin du mois à l'Arcenal, ces quatre Etats, que je ne tranſcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le Total du premier faiſoit

(1) Le motif de cette conduite de Henry IV. avec le D. de Sully ſeroit tout autre, ſi nous en croyions l'Auteur de l'Hiſt. de la Mere & du Fils. » Il étoit peu ſatisfait, dit-il, » de la perſonne du Sieur de Sully; » il penſoit à lui ôter le maniement » de ſes Finances, & vouloit en com- » mettre le ſoin à Arnaud. Il avoit » dit pluſieurs fois à la Reine, qu'il » ne pouvoit plus ſouffrir ſes mau- » vaiſes humeurs... Son méconten- » tement étoit formé, & ſa réſolu- » tion priſe de le dépoüiller de ſa » Charge; mais le temps en étoit incertain &c. « Mais la ſuite même de ce Livre va fournir des preuves ſi ſenſibles de l'extrême confiance que Henry IV. avoit en M. de Sully, qu'on jugera que cet Auteur a donné dans le panneau, qu'un autre Ecrivain de ce temps-là nous avertit que ce Prince & ſon Miniſtre ont ſouvent tendu aux perſonnes trop crédules; lorſque pour le bien des Affaires, ils affectoient entr'eux deux tous les dehors d'une vraie mésintelligence : ce que les Courtiſans faiſoient entendre par ce mot: *Bon Maître & bon Valet.*

Digitized by Google

voir que les Equivalens montoient à cent cinquante-une mille ſoixante-treize livres : ſomme beaucoup moindre que ne ſe l'imaginoient bien des perſonnes, qui avoient fait entendre au Roi qu'elle devoit faire le ſol pour livre de tous les revenus Royaux. Ce Prince vit dans le ſecond bien des mots barbares pour lui ; quoique malgré mon application, il m'en eût encore échappé : je le lui promis complet dans l'année. Le Total du troiſiéme étoit de cent ſept millions quatre cens quarante-cinq mille trois cens cinquante-trois livres ſeize ſols onze deniers : celui du quatriéme, de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille ſept cens ſoixante-dix-neuf livres douze ſols ſix deniers. Henry ſe contenta pour le moment d'en voir le titre, & les donna à La-Varenne ; en lui diſant qu'il les lui rendît ſi-tôt qu'il ſeroit au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le Cabinet des Livres. Je lui donnai encore un Inventaire de tous les Etats, faiſant partie de l'Etat général de Finances, ou indiqués par cet Etat (2). 1608.

Comme Henry partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liſte d'Etats, qui fut un petit ſujet de diſpute, un jour que Sa Majeſté s'entretenant avec le Chancelier, Villeroi & moi, la converſation fut miſe ſur cette matière. Je dis, Qu'outre les Etats dont je pouvois laiſſer le ſoin à mes Sécretaires, en leur en donnant ſeulement un ſommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé d'écrire tous de ma main, au commencement de chaque année. Le Roi en parut étonné, & Villeroi auſſi : Je ſçais bien, Monſieur, reprit Sillery » avec ſon air benin, qu'il y en a beaucoup : mais, cent ! je » ne le penſe pas ; car j'en vois quelque choſe. Vous avez » bien fait, Monſieur, lui répondis-je, de dire quelque cho- » ſe ; mais vous auriez encore mieux fait de ne point par- » ler du-tout, de ce que vous ne pouvez ſçavoir que par » moi-même. « Il ne s'agiſſoit, pour voir qui avoit raiſon de nous deux, que de jetter les yeux ſur l'Inventaire que j'avois donné au Roi ; ils y étoient tous compris, & il n'y avoit que ceux-là ſeuls. Comme j'en avois une Copie dans le ſac de mes papiers, que portoit l'un de mes Secretaires, je le

(2) On trouve ces Etats tout-aulong dans les Mémoires de Sully. *Tome 3. & ſuivantes.*

Digitized by Google

1609. fis approcher ; & Sa Majeſté connut par cet Ecrit, que je n'avois rien avancé de trop. Ce fut Sillery lui-même qui en fit la lecture & le compte.

Le Roi étant à Chantilly, m'écrivit le Billet ſuivant, le Mercredi 25 Mars : » Mon Ami, je monte à cheval après » dîner, pour aller coucher à Luſarche. Je me rendrai de- » main de-bonne-heure à Paris, faiſant état d'aller dîner » chez vous : je vous prie de me le faire apprêter pour douze » perſonnes, & du poiſſon. Bon jour, mon Ami. « Il n'y manqua pas ; & je fis enſorte que le repas fût de ſon goût. Après que les nappes eurent été levées, je fis apporter des Cartes & des Dés ſur la table ; ſur laquelle je mis auſſi une bourſe de quatre mille piſtoles pour Sa Majeſté, & une ſeconde d'autant, pour en prêter à ceux de la compagnie de ce Prince, qui ne s'étant point attendus à jouer, n'avoient point d'argent ſur eux, Cette cérémonie ne déplut pas à Henry. Il me dit : » Grand-Maître, venez m'embraſſer : car je vous » aime, comme je dois. Je me trouve ſi bien ici, ajoûta- » t-il enſuite, que j'y veux encore ſouper & coucher : j'ai » des raiſons pour n'aller point d'aujourd'hui au Louvre, que » je vous dirai au ſortir du Jeu. Cependant faites-moi pré- » parer trois carroſſes pour aller me promener après que je » vous aurai un peu entretenu : & qu'il ne vienne perſonne » ici tant que j'y ſerai, ſinon ceux que j'y manderai ; & à » mon retour, que je n'y trouve perſonne. « La journée s'étant ainſi paſſée à la ſatisfaction du Roi, il voulut que je lui donnaſſe encore à dîner le lendemain. Il paſſa une grande partie de la matinée enfermé avec moi dans mon Cabinet : nous nous entretinmes de pluſieurs choſes, qui doivent être tenuës ſecrettes. Sa Majeſté lut auſſi avec plaiſir les Etats que je lui avois donnés, & me dit tout-haut en ſortant : » Vous m'avez donné des Mémoires, auxquels » j'ai pris grand plaiſir : mais il y a encore pluſieurs par- » ticularités, qu'il faut que vous m'expliquiez par écrit ; » car il ne me ſouviendroit pas de ce que vous m'en avez » dit. «

Tout le monde s'étant raſſemblé autour du Roi, il parla publiquement du deſſein qu'il avoit de venir paſſer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'Arcenal, de la même manière. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui

lui une Salle, une Chambre, une Garde-robe & un Cabinet; 1609.
ſans cependant rien prendre ſur mon logement. Il me dit, Que toutes les fois que cela arriveroit, il ne ſe feroit ni ſervir par ſes Officiers, ni rien apporter de ſa Cuiſine; mais qu'il vouloit que je le traitaſſe comme je venois de faire: ajoûtant obligeamment, Qu'en toutes manieres, il croyoit ne pouvoir être mieux nulle part qu'entre mes mains; & que comme il n'étoit pas juſte que cette confiance fût le ſujet d'un ſurcroît de dépenſe pour moi, celle-cy ſeroit priſe ſur une gratification de ſix mille écus par chaque année, qu'il m'accordoit pour cela ſeul: ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos la converſation vint à tomber, entre les quinze ou vingt perſonnes qui pouvoient être à la ſuite du Roi, ſur les Grands Hommes dont l'Hiſtoire a parlé; & Henry me demanda auquel de tous j'aurois le plus ſouhaité qu'il reſſemblât. Cette queſtion n'étoit pas de celles, auxquelles il ſoit facile de ſatisfaire d'un mot: d'autant-plus que Henry ajoûtant, Que j'euſſe égard non-ſeulement à la conduite & au mérite perſonnel, mais encore à tout ce qui peut être le juſte ſujet des déſirs d'un homme, comme les qualités du corps, la ſanté, & le concours de ces circonſtances qui font qu'on appelle un homme heureux; l'on ne pouvoit décider la queſtion, qu'après avoir examiné & comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occaſion ſe préſentât de faire honte à la pluſpart des Aſſiſtans, de leur ignorance dans des choſes, dont il me ſemble que tout galant homme doit avoir du-moins quelque teinture. Le Roi comprit mon intention, ſeulement à la maniere dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à ſa queſtion. » A ce que je puis juger, dit-il, vous » n'allez pas être homme à un mot: Mais je veux vous écou» ter juſqu'au bout: cela me fera bien autant de plaiſir & » beaucoup plus de profit, que je n'en aurois eu à voir jouer » au Mail, où j'avois deſſein d'aller me promener, en atten» dant que votre dîner fût prêt. «

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'Antiquité a compté d'hommes Illuſtres; parmi leſquels je n'oubliai pas ceux de nos Rois, auxquels on peut donner ce nom: tels que ſont Clovis, Charlemagne, Hugues

1609. Capet, Philippe Auguſte, Saint Louis, Charles V. Charles VII. & Louis XII. La qualité d'Ennemis de la France, ne me parut pas ſuffiſante, pour exclurre les noms d'Edouard III. & de Charles-Quint : je n'en nommai aucun, ſans les faire connoître, du-moins en gros, par quelques traits touchés le plus ſuccintement que je pus, ſur leurs bonnes & mauvaiſes qualités, & ſur les évenemens heureux ou malheureux de leur Regne. » C'eſt à vous même, Sire, » ajoûtai-je, après que j'eus fini cette énumération, qui » m'obligea à parler de ſuite pendant un aſſez long-temps, » de choiſir auquel de tous ces grands Rois vous aimeriez » le mieux reſſembler, toutes compenſations faites ; & de » voir ſi vous n'y perdriez point. Vous, qui certainement » les avez ſurpaſſez en pluſieurs choſes. Pour bien prononcer là-deſſus, répondit Sa Majeſté, il faudroit mieux & » plus attentivement conſidérer tout ce que vous avez dit » ſur chacun de bien & de mal : mais le dîner qui eſt ſervi, » ne nous en laiſſe pas le loiſir (on venoit d'avertir qu'il étoit » temps de ſe mettre à table) ; il faut remettre cela à une » autrefois : je vous prie de le faire rédiger par écrit ; & » puis je vous dirai ce que j'en penſe, auſſi-bien que de vos » dernieres paroles, que vous n'avez ajoûtées, dit agréablement ce Prince, que pour me faire trouver vos mets encore » meilleurs. «

Quelques-uns de la compagnie chercherent pendant le dîner à ſe faire honneur de leur lecture, par des traits ſur le ſujet qui venoit d'être traité ; mais ils confondoient à chaque mot les noms & les choſes, d'une maniere ſi plaiſante, qu'elle ne ſervit qu'à faire rire le Roi, & à m'attirer de Sa Majeſté un compliment ſur ma mémoire. Je laiſſai ce Prince dans ſa bonne opinion juſqu'au ſortir de table, que je lui avouai en particulier un effet aſſez heureux du hazard : c'eſt que j'étois tombé, il n'y avoit pas trois jours, ſur un Extrait des Vies des Hommes Illuſtres, que j'avois fait longtemps auparavant, pendant que je m'occupois de l'Hiſtoire ; & que ce même jour j'en avois fait le ſujet d'une converſation avec quelques Amis, qui m'en avoit rappellé tou-

(3) Je coupe court ſur tout ce narré, qui tient une aſſez grande place dans les Mémoires de Sully, *tom. 3. pag* 283 ; parce qu'il m'a paru froid, déplacé, & d'une Critique peu ſûre.

tes les idées. Les cartes, les dés & les piſtoles, ſuccéderent à cette ſcéne ſçavante. Je deſcendis pendant ce temps-là dans la Salle d'en-bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à Sa Majeſté, qui paſſoit des momens plus de ſon goût; ayant gagné cette après-midi deux mille cinq cens piſtoles: auſſi ſortit-elle de fort-bonne humeur, pour s'aller promener comme la veille, dans les carroſſes que je lui avois fait tenir prêts, & pour retourner au Louvre. 1609.

Cinq ou ſix jours après que j'eus eu l'honneur de traiter & de loger le Roi à l'Arcenal, on lui donna avis de bruits répandus dans quelques Provinces, ſur des choſes qu'il croyoit renfermées entre lui & moi; parce qu'en-effet il m'en avoit parlé avec un grand ſecret. Il me ſoupçonna d'indiſcrétion pendant quelques jours, ſans que je m'en douta ſſe; quoiqu'il m'eût demandé pluſieurs fois quels Amis ſi intimes j'avois donc en Berry & en Bourbonnois. Enfin il m'appella un jour, & me dit: » Venez-çà, Grand Maître: me » direz-vous éxactement la vérité ſur ce que je vais vous » demander? « Je le lui promis, avec la ſeule réſerve, que s'il s'agiſſoit de quelque choſe qui pût déplaire à Sa Majeſté, je me ferois commander abſolument de répondre, & promettre qu'elle ne s'en fâcheroit pas. » Ce que j'ai à vous de» mander, reprit-il, n'eſt pas de cette nature: « & il me dit tout ce qu'il avoit ſur le cœur. Après que je me fus juſtifié par les ſermens, qu'il ſçavoit que je n'employois jamais en vain, ſon étonnement ſuccéda au dépit; & je n'en eus pas un moins grand.

Mais il ne ſe paſſa pas trois jours, ſans que je viſſe clair dans cette Enigme. Une Lettre écrite de la propre main du Pere Cotton au Pere Ignace, Jéſuite à Moulins, qui me fut rendu le ſur-lendemain dans un Paquet venant de Bourges, me mit au fait. Muni de cette Lettre, qui me donna une vraie joie, je m'en allai trouver le Roi, qui arrivoit au Louvre avec la Reine, au-devant de laquelle il s'étoit avancé juſqu'à Anet. Après quelques diſcours ſur Anet & ſur Chantilly, je lui dis: » Sire, vous me deman» dâtes l'autre jour mon ſerment que je vous dirois la vé» rité: ne trouverez-vous pas mauvais, ſi j'oſe vous prier à » mon tour de me dire ſi vous n'avez jamais parlé à d'au» tres perſonnes qu'à moi, de ce que vous m'accuſiez d'a-

1609. » voir révélé ? Si cela n'eſt pas, il faut que parmi ceux qui » vous approchent, il y en ait qui ont un eſprit familier, & » ſçavent deviner les penſées. « Le Roi ſoûrit, en me donnant un petit coup ſur la joüe, & m'embraſſa enſuite. » Je » ſouhaite trop, me dit-il, que vous ſoyez toujours ſincère » avec moi, pour vous donner l'éxemple d'un menſonge. Je » vous avoüerai donc que j'en ai encore parlé au Pere Cotton & à Béringhen. Pour celui-cy, je répondrai bien qu'il » n'en a dit mot : Auſſi n'eſt-ce pas lui, repris-je, mais le » Jéſuite. Cette Lettre ajoûtai-je, en la lui mettant entre les » mains, vous le prouvera. « Sa Majeſté la lut, & la voici tranſcrite toute entière :

» Mon R. P. *Pax Chriſti*. Je ne vis jamais écrire ſi peu » ſouvent, & deſirer ſi ſouvent de le faire. V. R. en jettera la coulpe s'il lui plaît, ſur mes occupations, notamment en ce temps. M. de Cîteaux ſe contentera d'une » Abbaye proche la ſienne, qui eſt à un Chanoine de la » Sainte-Chapelle, ſeptuagenaire ; & moyennant ladite Abbaye, il nous fera accorder par le Chapitre Général, qui » ſe tiendra environ la Pentecôte, ce que nous deſirons de » Bellebranche. Il y a du trouble à Orléans, ſur le fait du » Collége, par les menées de la Prétenduë ; mais Dieu ſera » le Maître. Le Roi a écrit aux Maire & Echevins, à M. » d'Orleans, M. le Lieutenant-Général, M. le Prévôt, ſon » Procureur d'Office, & à M. de La-Châtre. Je joignis les » miennes à M. D'Eſcures, qui part demain, & promet de » parfaire le tout. Le Roi a encore accordé trente mille livres » à La Flèche, ſur l'avis que je communiquai à V. R. Sa » Majeſté part Mardi pour Chantilly, & la Reine, quatre » jours après pour Chartres, qui l'ira trouver à Anet ; puis » de rechef ici & à Fontainebleau. L'affection que ſçavez, » continuë, nonobſtant laquelle ſe feront après Pâques les » Mariages de M. le Prince & de M. de Vendôme. Tout eſt » rapatrié avec l'homme de l'Arcenal, quelques pratiques » que l'on ait pu faire. L'aîné de M. de Créquy aura la petite » de Verneuil ; & le premier deſſein ſe continuëra, de M. le » Marquis de Roſny avec l'aînée du même Sieur de Créquy : » le Pere ne voulant point ouir parler de changer. M. Dès » Yveteaux eſt en éxercice. Le Sieur Collin demande de » demeurer au Collége du Mont juſqu'à la mi-Août. M.

Digitized by Google

» de Savari ne lui veut accorder que juſqu'à Pâques. On » preſſe fort pour l'Edit des Duels : les Prédicateurs y font » bien leur devoir ; mais le P. Gontery dégoûte le Roi de » temps en temps, encore que j'aille parant aux coups : Il » dit que ſes Sermons ſont ſéditieux, & qu'un jour il fera » Schiſme en notre Religion, ou en l'Egliſe. M. Bremont » s'eſt réſolu à la Compagnie : V. R. verra ſon louable de- » ſir par l'adjointe, avec une du R. P. de La-Tour, que » j'ai trouvée ſur ma table, ſans ſçavoir comment. M. de » Bourges m'a dit cejourd'hui que le Pere Sallian conten- » te, & que l'on n'a rien perdu au change. On a voulu per- » ſuader que le Pere Changer s'étoit changé ; ſeroit ce » que ſouvent on a redouté. Je ſuis rapatrié avec M. le » Comte de Soiſſons autant & mieux que jamais ; mais » je n'ai encore touché ni viande ni argent depuis le mois » de Janvier. La Reine me mene à Chartres, & ſe confie » en moi de ce que ſçavez, plus que de coûtume. M. de » La-Varenne dit qu'il s'emploiera volontiers pour M. vo- » tre Frere, mais que cette voie n'eſt pas bonne ; ne pou- » vant introduire des chevaux de louage, au préjudice des » Relais & des Poſtes : toute autre qu'il pourra, il offre de » le faire. Le R. P. Raimond a été ici, & a apporté quel- » ques quatre cens livres d'aumône, ſans les matériaux de » Talan en partie, que M. le Grand lui a promis. Notre » Frere Paran eſt maintenant déchargé de l'Office : car j'ai » réponſe de Rome comme l'union a été agréée par notre » Saint-Pere, & le *gratis* donné par Sa Sainteté à ma conſi- » dération ; *quaſi fuit ejus benevolentiæ.* J'ai remis la revi- » ſion & l'Impreſſion de mon Livre à cet Eté, ou après l'Au- » tomne. La Trêve pour neuf ans eſt preſque aſſûrée en » Flandre. Dix de nos Peres ont été pris venant des Iſles » Baléares en Eſpagne, par Simon Danſa, Corſaire Hollan- » dois, marié à Marſeille ; le Roi s'emploie pour leur déli- » vrance : & nonobſtant quelques amertumes, il ne laiſſe » de priſer & chérir la Compagnie. *Quod ſupereſt*, je ſuis » grandement néceſſiteux de ſecours ſpirituels ; *oraque pro* » *paupere*, qui eſt de V, R. le Serviteur plus humble & » plus affectionné. *Pierre Cotton.* A Paris, ce quinziéme » Mars 1609. Madame la Marquiſe de Meſnelay va ſe ren- » dre Capucine, nonobſtant tout le monde. M. Avias, Re-

1609.

1609. » œur de la principale, eſt malade à mort de pourpre, pris » prêchant & ſervant à l'Hôpital : c'eſt un bon Prêtre & un » bon ami, qui va à Dieu. «

Henry lut deux fois de ſuite la Lettre entière ; & quoiqu'il me cachât la moitié de ce qui ſe paſſoit au-dedans de lui-même, je lus aiſément ſur ſon viſage ſon mécontentement. » J'avouë, me dit-il, qu'il y a plus de conduite, de » prudence & de fidélité en vous, & de vérité dans vos pa- » roles, quelque méchant Huguenot que vous ſoyez, que » dans beaucoup de Catholiques, & même d'Eccléſiaſtiques, » qui ſont bien les dévots & les ſcrupuleux. « Il me quitta, pour aller entretenir M. le Comte de Soiſſons, qu'il voyoit s'approcher ; & je crois qu'il lui conta tout, & même qu'il lui montra la Lettre, dans laquelle ce Prince avoit ſon mot comme les autres. Je me ſçus bon gré d'en avoir retenu une copie : car Sa Majeſté ne voulut jamais me rendre l'Original.

Le Pere Cotton ſçut le contre-temps arrivé à ſa Lettre, & en fut mortifié au dernier point (4). Il ſe conſola un peu, quand on lui dit qu'excepté le Roi, je ne l'avois fait voir, ni parlé à perſonne de ce qu'elle contenoit : il crut m'en devoir un remercîment ; & il ſentit auſſi qu'un petit mot de juſtification n'étoit point ici de trop. La Lettre que j'en reçus, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Province, eſt à ces deux fins : il me l'écrit de Fontainebleau, où la Cour étoit alors ; & moi, j'étois à Paris. Le Pere Cotton y prend occaſion de louer la bonté de mon eſprit & la douceur de mon naturel, de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaiſe impreſſion de lui, n'ont pas été capables, dit-il, d'altérer ma premiere bienveillance à ſon égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu mauvaiſe humeur, auroit pu faire ſervir la Lettre dont il vient d'être fait mention, de prétexte à ſon reſſentiment : il ne dit pas de cauſe ; parce que ſelon lui, les termes dans leſquels il s'y exprime ſur mon ſujet, n'ont pas cette gravité, qui

(4) On voit dans l'Anti-Cotton, *pag. 46.* que le Pere Cotton fut diſgracié du Roi pendant ſix ſemaines, pour avoir revelé ſes ſecrets à un Provincial d'Eſpagne : Mais c'eſt un de ces Libelles qui ne méritent aucune créance. Dans une occaſion ſemblable, Henry IV. dit à ſes Miniſtres, en prenant le Préſident Jeannin par la main : » Je réponds pour » le Bon-homme : c'eſt à vous au- » tres à vous éxaminer. «

Digitized by Google

peut ſeule autoriſer un galant homme à ſe fâcher : Auſſi ne l'ai-je pas fait : j'ai cru que le Pere Cotton devoit mieux entendre le ſens de ſes Lettres, que perſonne ; & que s'il ſe fût ſenti véritablement coupable envers *l'homme de l'Arcenal*, il n'auroit pas eu la hardieſſe qu'on lui voit dans cette Lettre, de le prier de ſe ſouvenir du Bâtiment de l'Egliſe des Peres Jéſuites, & des appartemens deſtinés pour tenir leurs Claſſes à Poitiers, en dreſſant les Etats où ſont compriſes ces ſortes de dépenſes : Autre louange à cette occaſion ſur ma charité, ſuivie d'une fervente priere à Dieu d'achever ſon ouvrage, en m'inſpirant le reſte des ſentimens de la bonne Religion (5). 1609.

Je connus clairement quelque temps après, qu'il étoit ſurvenu au Roi quelqu'autre ſujet de chagrin, & beaucoup plus violent. Tout ce qu'il faiſoit pour le diſſiper, ne ſervoit qu'à le mieux faire paroître, & peut-être à l'augmenter encore. Il paſſa huit jours entiers hors de Paris, à promener ſa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit jamais, Livry, & une autre maiſon appartenante à Montbazon. De retour de cet endroit, tous les jours étoient pour lui des jours de Chaſſe ; afin ſans doute de pouvoir ſe trouver plus long-temps & plus ſouvent ſeul. Tout cela n'étant pas le vrai remède à ſon mal, il paſſa enfin par l'Arcenal, pour

(5) On vera par le trait ſuivant, tiré des Mémoires pour l'Hiſtoire de France, que M. de Sully ne pardonna pas ſi facilement au Pere Cotton. » Sur la fin de cet an, les Jéſuites » ayant obtenu un don du Roi de » cent mille francs, pour paracheve- » ver le bâtiment de leur Chapelle » à La-Flêche, ſe retirerent vers M. » de Sully pour en être payez. Le » Pere Cotton lui dit, avec ſa dou- » ceur ordinaire, que Sa Majeſté » leur avoit fait un petit don de cent » mille livres, pour la Chapelle de » La-Flêche : A quoi le Duc répon- » dit : appellez-vous cent mille li- » vres, pour vous un petit don ? le » Roi vous en donne trop ; & je ne » vous donnerai rien. Quelle eſt la » raiſon de ce refus, demanda le Pere » Cotton ? Ce n'eſt pas à vous, re- » pliqua le Duc, à qui je la veux & » dois rendre ; je la rendrai au Roi. » Le Pere Cotton s'en plaignit au « Roi, qui pour le contenter, tança » publiquement le Duc, & dit qu'il » vouloit que ſon Mandement eût » lieu. M. de Sully ne fit rien de ce » que le Roi avoit ordonné pour la » Chapelle des Jéſuites à La-Flê- » che. « Le même Auteur marque en quelqu'endroit, & le bruit en étoit aſſez commun alors, que lorſque le Roi & ſon Miniſtre paroiſſoient ainſi d'avis oppoſé en public, c'étoit ſouvent après en être convenus enſemble en particulier. Ce qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici, c'eſt que » Sa Maje- » ſté, ajoûte cet Ecrivain, donna à » M. de Sully préciſément dans ce » même-temps, trente mille écus » pour ſes Etrennes ; au-lieu de vingt » mille qu'elle avoit accoûtumé de » lui donner : dequoi les Jéſuites ne » furent guére contens. « *Ann.* 1609.

Digitized by Google

1609. se soulager en m'ouvrant son cœur. Il monta droit à mon Cabinet, sans vouloir qu'on m'avertît, & y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille surprise, & n'ayant que ma robe-de-chambre & tout le reste de l'habillement de nuit. Il me dit *Bon jour*; me demanda ce que je faisois; fit éloigner tout le monde; rentra avec moi, & referma la porte: sans que je fisse rien de mon côté, qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent s'asseoir, se lever, se promener & parler avec beaucoup de feu, pendant plus de deux heures que nous passâmes ensemble. On va sçavoir le sujet de cette agitation: je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort-aisément entendu de dehors: Sa Majesté croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite Salle, pour aller se promener dans la grande Salle, dans les cours & les jardins: mais il en étoit demeuré une partie à la porte du Cabinet, pressés par la curiosité; car la mélancolie de ce Prince frappoit les yeux de tout le monde: ceux-là purent entendre à un mot près, tout ce que nous dîmes.

Ce ne fut d'abord que des Nouvelles indifférentes sur l'Empereur, quelques Princes d'Allemagne, les Archiducs & le Président Richardot: après quoi ce Prince m'avoua qu'il y avoit quelqu'autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur; & il commença là-dessus un discours qui fut fort-long, & pendant lequel je ne fis presque qu'écouter Sa Majesté. Comme je pouvois croire avec tout le monde, que les nouveaux démêlés de Henry avec la Reine son Epouse, n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit pour Mademoiselle de Montmorency, depuis quelques jours Princesse de Condé; il traita d'abord cet article, qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henry, j'en prévis de beaucoup plus grands inconvéniens que de toutes les autres, à cause de l'extraction & de la Famille de cette Demoiselle; & je fis tous mes efforts, pour l'empêcher de faire des progrès: efforts, qui furent inutiles, & que je redoublai pourtant lorsque le Roi me proposa le dessein qu'il avoit de la faire épouser à M. le Prince. Je n'attendois point

Digitized by Google

point de Henry dans cette occaſion la généreuſe réſolution dont quelques Amans ſe ſont montrés capables, de s'impoſer par ce moyen la néceſſité de renoncer à la perſonne aimée : C'étoit tout le contraire que j'appréhendois ; & ce point de vûë ne m'offrant que reſſentimens & fureurs de la part du Prince outragé, des parens de la Princeſſe & de la Reine, rien ne peut exprimer l'ardeur de mes inſtances & de mes ſoins, pour détourner cette réſolution. Je ſuppliai, je remontrai, je me jettai aux pieds de Henry ; je ne l'importunai pas ſeulement, je le fatiguai, je le perſécutai : le fatal Mariage ne s'en fit pas moins (6). 1609.

Toutes ces circonſtances me furent rappellées à moi-même par le Roi ; afin que je convinſſe, diſoit-il, que ſi je ne m'étois pas trompé, en prédiſant les effets de l'amour & de la jalouſie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ſes ennemis avoit ſçu y lier d'étranger. Ce Prince, dont le caractère étoit de reſpecter la vérité, lors même qu'elle le rendoit plus coupable, n'oſa s'inſcrire en faux contre le ſentiment & les diſcours publics ; il ſe ſeroit trahi d'ailleurs, par la manière toute paſſionnée dont il me parloit de l'eſprit, de la naiſſance & de toutes les perfections de Mademoiſelle de Montmorency : Mais étoit-ce à de miſérables Italiens, tels que Conchini, Vinti, Guidi, Joannini, qu'il étoit reſponſable de ſa conduite ? & n'étoit-ce pas au-contraire dans tous ces Etrangers, une hardieſſe bien puniſſable, que de donner à toutes ſes démarches un éclat qu'elles n'avoient point ; pour en prendre droit de jetter la Reine dans des réſolutions violentes, qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicieux deſſeins. C'étoit ces deſſeins, dont on inſtruiſoit Henry de toutes parts, qui l'inquiétoient juſqu'à ne lui pas laiſſer goûter un ſeul moment de repos. Il m'en avoit déja écrit quelque choſe, lorſque ſes penſées là-deſſus ſe réduiſoient à de ſimples ſoupçons : Mais la choſe s'étoit tournée en certitude, par des Lettres que La-Varenne & Zamet lui avoient communiquées ; par les diſcours que lui avoit tenus le jeune Zamet, à ſon retour d'Italie & d'Eſpagne ; & en dernier lieu, par tout ce que lui avoit

(6) Il fut fait à Chantilly, ſans aucune pompe... La Marquiſe de Verneuil diſoit » que le Roi avoit fait » ce mariage, pour abaiſſer le cœur » au Prince de Condé, & lui hauſſer » la tête. « *Mém. Hiſt. de Fr. ann. 1609.*

1609. mandé Vaucelas, ſon Ambaſſadeur à Madrid. On va convenir que mon Beau-frere n'étoit pas en cette occaſion un témoin ſuſpect.

Lorſqu'il étoit parti pour l'Eſpagne, c'étoit avec des Inſtructions (7) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de deſſein de s'approcher de la Maiſon d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les Agens de la Reine faiſoient à Madrid, d'une manière ſi libre & ſi publique, qu'il ne pût ſe figurer que le Roi n'en eût aucune connoiſſance, & même qu'ils n'agiſſent pas par ſon ordre : Ce qui le ſurprit d'abord, & enſuite le mortifia au dernier point ; parce qu'il crut que le Conſeil de France ayant abſolument changé de ſyſtême, Sa Majeſté avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui, & ne lui laiſſoit plus que le vain titre d'Ambaſſadeur, pendant qu'elle ſe remettoit à un autre de l'eſſentiel de ſes Affaires & de ſon ſecret. Il ſuppoſoit dans la même idée, que ſi le Roi paroiſſoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans ſa manière ordinaire de ſe conduire à ſon égard ; c'étoit par ménagement pour moi, & pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on mépriſoit mon Beau frere, qui n'auroit pas manqué de m'en porter ſes regrets, ſi le Roi ne l'avoit ſoûtenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces penſées qu'il crut tout-à-fait juſtes, Vaucelas prit le parti d'inſinuer en deux mots à La-Varenne, & par ſon moyen au Roi, qu'il craignoit avec raiſon d'avoir perdu les bonnes graces de Sa Majeſté. Il déchargea ſon cœur à ſon Beau-pere, par une Lettre beaucoup plus longue ; dans laquelle il le prioit de ſçavoir ce qui lui avoit attiré cette diſgrace, & de ſe plaindre à Sa Majeſté avec tout le reſpect poſſible, de ce qu'elle faiſoit à ſon Ambaſſadeur l'injuſtice, & en quelque ſorte l'injure, de lui préferer celui d'un Prince Etranger, pour porter ſes paroles : il vouloit parler de l'Ambaſſadeur du Duc de Florence, qui agiſſoit ſur tout cela à Madrid, à l'inſçu ou du gré du Conſeil Eſpagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'eſt pas ſurprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-cy ſupplioit encore Sa Ma-

(7) Le Comte de Vaucelas eſt qualifié dans cette Inſtruction, de Conſeiller-d'Etat &c. Meſtre-de-Camp du Régiment des Compagnies de Gens-de-pied, du titre de Piémont. *Vol.* 8955. *Mſſ. Royaux.*

jesté par la bouche de son Beau-pere, de vouloir bien lui rendre sa premiere confiance; & d'être persuadée que ni l'amitié ni l'alliance, ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions & le secret du Roi son Maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la chose la plus sacrée. 1609.

Le Roi comprit mieux par cette Lettre, qu'il ne l'eût fait autrement, la vérité de toutes choses; & il en fut dans une surprise extrême. En effet, qui pourra se figurer qu'une moitié toute entiere du Conseil & de la Cour, osât faire jouer à découvert de pareils ressorts contre les desseins du Roi, sur lesquels il s'étoit expliqué lui-même; & que ses ennemis lui supposassent tous leurs sentimens dans le Public, sans craindre ni son ressentiment, ni la honte qui en toute autre occasion suit de bien près de pareils procédés? Voilà assûrément une circonstance politique bien singulière, & bien différente de toutes les autres. On y forme un Parti par tous les moyens, qui communément le détruisent: On feint d'avoir, pour obtenir; & le secret est tout ce qu'on cherche le moins: ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur & de l'apparence de la chose, & non des vûës ni des moyens: Car après que le Roi eût répondu à Vaucelas, de la maniere la plus propre à le rassûrer; Vaucelas ne put avec toute son application, découvrir ni le fond de ce mystère, ni bien des particularités qu'il cherchoit: il sçût seulement, Qu'il s'agissoit de faire échouer tous les desseins de Sa Majesté contre la Maison d'Autriche, en l'unissant de gré ou de force avec l'Espagne: Que l'Ambassadeur Florentin étoit sur tout cela en relation de Lettres avec certaines personnes de la Maison de la Reine, qu'il nommoit, & avec quelques autres plus distinguées, que par respect il n'osoit nommer: Pour tout le reste, il ne put en sçavoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuses circonstances, que Henry m'apprenoit en ce moment. Ce Prince ajoûta, Qu'il ne pouvoit guére douter que ces noms, qui faisoient tant de peine à prononcer à son Ambassadeur, ne fussent celui de la Reine & celui de Villeroi: tous les discours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but; & les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double Mariage, ne pouvant tomber sur d'autres que sur eux; puisque ceux qui y travail-

1609. loient, s'avançoient, disoit-on, au Conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire consentir le Roi; même avec la clause, Que l'Espagne en donnant l'Infante au Dauphin, se réservoit tous les droits que ce Mariage pouvoit lui donner dans la suite (8). Voilà ce qui étonnoit & même effrayoit Henry. Il auroit pû trouver un sens à des affirmations si fortes & si positives, si ses desseins contre la Maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant: Mais qu'on parlât ainsi dans une Cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit; voilà ce qui lui faisoit naître malgré lui les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec le Duc de Savoie; ainsi qu'à faire épouser l'Héritiere de Lorraine au Dauphin, afin d'unir un jour cet Etat à la France: & que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit par ses bienfaits les Princes d'Allemagne, qui pouvoient l'aider dans cette entreprise, contre ceux qui la traverseroient. On sçavoit de-plus qu'il songeoit à marier son second Fils avec Mademoiselle de Montpensier (9) ils étoient déja fiancés); à donner sa seconde Fille au Prince de Galles, celui de tous les Princes de l'Europe dont, sur mon rapport, il se promettoit le plus; enfin à faire réüssir le Mariage de son troisiéme Fils avec la Princesse de Mantouë, Petite-fille de Savoie, pour se donner une raison ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que Sa Majesté possédant le Mantouan & le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits Etats; & qu'étant assûrée du Duc de Savoie, devenu de son côté possesseur du Milanois, aussi-bien que des Vénitiens, nos inséparables Alliés; rien ne pouvoit l'empêcher de donner la loi à toute l'Italie, & sans qu'il

(8) On est bien surpris après cela de voir avancer à Siri, *Mém. Recond. t. 1. p.* 187. que Henry IV. ne souhaitoit rien tant que le Mariage du Dauphin avec l'Infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve, que cet Etranger n'a connu que par ouïdire les Affaires du Conseil de France de ce temps-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il montre presque par-tout, contre la Personne & la Politique de ce Prince.

(9) Marie de Bourbon, Fille & unique Héritiere de Henry, Duc de Montpensier, mort l'année précédente.

Digitized by Google

lui en coûtât, disoit ce Prince, l'injustice de retenir le bien d'autrui. 1609.

Henry trouvoit tant de plaisir à parler de la suite de toús ses Projets Politiques, qu'il ne songeoit pas qu'il parloit à un homme, qui en étoit tout aussi bien informé que lui-même: Mais il revint bien-tôt à la Cabale Espagnole, & à ses propres frayeurs de ce qu'il la voyoit se conduire, comme si elle avoit été assûrée qu'il n'avoit plus que très-peu de temps à vivre. Quel que pût être le fondement de cette supposition, elle lui devenoit plus frappante, lorsqu'il faisoit réflexion qu'on répandoit de toutes parts dans le Public mille pronostics, qui fixoient sa mort dans la cinquante-huitiéme année de son âge: prédiction, qu'on donnoit pour une inspiration divine; parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine Religieuse, alors en grande vénération. Pasithée (c'est le nom de cette Dévote) avoit été quelque temps en France; & depuis qu'elle en étoit sortie, elle étoit demeurée en commerce de Lettres avec la Reine. C'est elle dont on se servoit pour persuader à cette Princesse de se faire couronner à Paris, avec toute la magnificence & les cérémonies propres à lui conserver l'autorité dont elle avoit besoin, disoit-on, après la mort prochaine du Roi; & l'on parloit même hautement de faire revenir cette Entousiaste.

Ce dessein, tous ces discours & ces présages, ne sortoient presque plus de l'esprit de Henry, & le rempliſſoient d'amertume. » Je n'ai aucune inclination à cela, me dit-il, en parlant du Couronnement; & je crois devoir rapporter ses propres paroles, qui assûrément sont remarquables; » non » plus qu'à souffrir, continua-t'il, que cette Pasithée revien» ne en France: le cœur me présage qu'il me doit arriver » quelque désastre ou signalé déplaisir à ce Gouvernement. » Si ma Femme s'y opiniâtre, comme on m'a dit que Con» chine & sa Femme lui conseillent obstinément, & à faire » venir cette Religieuse; il n'y a point de doute que nous ne » nous piquotions bien-fort ma Femme & moi, sur ces deux » affaires: mais sur-tout, que ce que je vous ai dit touchant » ses desseins en Espagne, ne m'altere & me fasse cabrer » tout-à-fait, si j'en puis découvrir davantage. « Je ne sçais si ce Prince à bien connu la Reine son Epouse: mais j'avouë

1609. que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite, qui est, Que cette Princesse ne faisoit tant de vacarme avec lui, au sujet de Mademoiselle de Montmorency & de toutes ses autres amourettes, que parce que ses indignes Conseillers lui persuadoient qu'elle avoit besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le Roi, ou du moins pour paroître l'être: Qu'on payoit le Public de celui-là, faute d'un meilleur: Qu'enfin tout le monde, & moi-même tout le premier, attribuoient à la jalousie, ce qui étoit l'effet d'une malice très-raffinée. Je découvre ici des choses bien odieuses, s'il est vrai que le Conseil de la Reine se soit servi de ce damnable artifice, pour cacher & faire réussir des desseins si noirs, qu'on n'oseroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henry me faisoit remarquer comment, sur une apparence aussi légère que celle de parler plus souvent à la Duchesse de Nevers, & de prendre plaisir à sa compagnie, on avoit fait entrer cette Dame sur les rangs l'année précédente, & Mademoiselle de Montmorency en celle-cy, afin de ne pas laisser refroidir la Cour ni le Public, sur ces sujets de divorce entre lui & la Reine, qu'il étoit nécessaire d'entretenir à quelque prix que ce fût: & il en concluoit qu'il ne se donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire cesser, & que quand même il renonceroit à voir de sa vie la Princesse de Condé, ce seroit à recommencer éternellement avec des gens, qui avoient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix. Il me dit sur ce dernier article, Qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette Dame: Que s'il ne pouvoit vaincre son amour, il sçauroit du-moins prévenir un éclat dangereux, & respecter le lien sacré, qu'il n'avoit fornté que pour imposer silence à ses desirs. C'étoit avec beaucoup de sincérité qu'il me parloit ainsi (10): je me serois reposé sur cette assûrance, si je n'avois sçu avec com-

(10) Le Maréchal de Bassompierre, auquel il fut proposé de donner Mademoiselle de Montmorency en mariage, rapporte entr'autres discours sur cette matière, celui-cy que lui tint Henry IV. « Lors il me » répondit après un grand soupir: » Bassompierre, je te veux parler en » Ami. Je suis devenu non-seulement amoureux, mais furieux & outré de Mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses, & qu'elle t'aime, je te haïrai: si elle m'aimoit, tu me haïrois. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre notre bonne intelligence; car je t'aime d'affection & d'inclination. Je suis résolu de la marier

bien de facilité un cœur trop tendre ſouffre d'être trompé par lui-même. 1609.

Le Roi continuant à me parler des Conſeillers de la Reine, entr'autres de Conchine & de ſa Femme, m'apprit des choſes, après leſquelles je ne puis regarder ces Etrangers que comme des monſtres; Qu'ils empêchoient la Reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit; & qu'ils lui perſuadoient de faire faire fort ſouvent ſa cuiſine dans leur Chambre. Mais de quoi ſervoit-il à Sa Majeſté d'invectiver ainſi alternativement & contre les Italiens & contre la Reine? Je convenois aſſez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritaſſent; & qu'il étoit tout-à-fait ſingulier, comme le remarquoit Henry, que cette Princeſſe n'eût jamais eu de liaiſon qu'avec des perſonnes qui avoient donné les conſeils les plus violens contre ſa vie, au temps du Tiers-parti; ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien préſentement (11): Mais que pouvoisje faire pour tirer ce Prince de l'état où je le voyois, lorſque lui-même

» à mon Neveu le Prince de Condé, » & de la tenir auprès de ma Famil- » le: ce ſera la conſolation & l'en- » tretien de la vieilleſſe, où je vais » déformais entrer. Je donnerai à » mon Neveu, qui aime mieux mille » fois la Chaſſe que les Dames, cent » mille livres par an, pour paſſer ſon » temps: & je ne veux autre grace » d'elle que ſon affection, ſans rien » prétendre davantage. « *Tom. 1. pag.* 229. Mais dans la ſuite cette paſſion, comme M. de Sully l'avoit prévu, porta Henry bien au-delà des bornes qu'il s'étoit preſcrites.

(11) La Reine Marie de Medicis a donné en toute occaſion tant de marques convaincantes d'une véritable tendreſſe pour ſon Mari, que ceux qui ont juſtifié & loué toutes ſes actions, comme l'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, n'ont pas même ſongé qu'il fût beſoin de relever aucune des accuſations des Mémoires de Sully: Et ce Miniſtre lui-même, ſi l'on y fait bien attention, ne lui impute, ou ne lui fait imputer par Henry IV. que d'autoriſer par trop de confiance & de crédulité, les méchans deſſeins de quelques perſonnes de ſa Cour: deſſeins, auxquels ces perſonnes avoient ſoin de ne jamais faire ſervir cette Princeſſe, qu'en intéreſſant la jalouſie, qu'il lui étoit naturel de montrer contre les Maîtreſſes de ſon Mari. Ce n'eſt même qu'en penſant de cette manière ſur l'un & l'autre, qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles & de démarches de ces deux Epoux, qui ſans cela paroîtroient tout à-fait contradictoires; parce qu'elles marquent en-même-temps dans les mêmes perſonnes, confiance & défiance, eſtime & indifférence, tendreſſe & froideur. L'Hiſtorien que je viens de citer, rapporte une infinité de ces traits en bien & en mal: Il repreſente Henry IV. ſe plaignant & ſe louant tour-à-tour de la Reine; tantôt diſpoſé à la renvoyer tout-à-fait, ou à l'éloigner; tantôt ne voyant qu'elle dans tout ſon Conſeil, capable de l'adminiſtration des Affaires en ſon abſence, & du poids d'une Régence. *Hiſt. de la Mere & du Fils, tom. 1. Paſſ.*

Digitized by Google

1609. ne s'aidoit en rien ? Croiroit-on que tout ce long discours, auquel je suis persuadé qu'il n'y a personne qui ne se sente intéressé, n'aboutit de sa part qu'à des prieres de redoubler d'attention contre les artifices des Espagnols; & d'entreprendre de nouveau de persuader à la Reine, qu'elle devoit le sacrifice des Conchines & autres brouillons, à l'assûrance qu'il lui donnoit par ma bouche, de ne plus voir, si elle l'exigeoit, ni femmes ni filles : » N'étant pas juste, me disoit » ce Prince trop bon, que je me prive de tous mes plaisirs » pour la contenter, sans qu'elle fasse le semblable ; ni que » je m'accommode à toutes ses volontés, pendant qu'elle » contredira toutes les miennes. «

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à-propos de ce que je venois d'entendre, mais non pas à Villeroi. » Je vous y laisse, dit-il, penser tout à loi- » sir, pour m'en aller dîner (il étoit en effet fort tard). Je » suis levé dès la pointe du jour ; n'ayant point dormi toute » cette nuit, parce que mon esprit n'a fait que rêvasser sur » toutes ces brouilleries ; & que je n'aurois pas eû plus de » repos la nuit suivante, si je ne m'en fusse déchargé à vous. « Sa Majesté monta dans mon carrosse, que je lui avois fait préparer ; en me disant en présence d'un fort-grand nombre de personnes qui étoient dans la cour : » Adieu, Mon Ami : » aimez-moi bien ; servez-moi de-même ; & vous souvenez » de tous les discours que nous avons tenus ensemble : car » je vous aime autant que vous pouvez le désirer. «

Je crois avoir justifié cy-devant par les plus solides raisons, ma persévérance dans l'opinion que tous ces prétendus complots, moitié étrangers moitié domestiques n'ont jamais été ni bien réels, ni bien à craindre. J'avouë pourtant qu'il y avoit des momens, où la force de mon attachement pour mon Prince ne me permettoit pas d'écouter indifféremment tout ce que j'entendois dire à ce sujet ; & que quelle que fût ma fermeté, je me laissois épouvanter malgré moi de ce que je sçavois n'être qu'un phantôme. Voilà l'état où je me trouvai tout le temps que Henry me parla, & après qu'il fut parti. Notre conversation fut singuliere, en ce que je ne proférai presque pas un mot, pendant un si long-temps : Et lorsque je voulus me mettre à table pour dîner ; l'agitation de mon cœur, & les nuages dont mon esprit étoit investi,

Digitized by Google

vesti, me jetterent dans un abattement secret, & un dégoût pour tout ce qu'on me servit. Il n'étoit certainement pas besoin que le Roi m'excitât à faire de nouvelles réflexions : je m'y plongeois tout entier ; & j'en faisois jusqu'à prévoir & arranger l'une après l'autre dans mon esprit, toutes les choses dans lesquelles j'appercevois la moindre possibilité. 1609.

Cependant lorsque cette premiere confusion d'idées eut fait place à un sentiment plus froid & plus arrêté, je fus forcé de conclurre, comme j'avois toujours fait, que mes alarmes ne portoient que sur celles de Henry, qui n'avoient elles mêmes aucun fondement bien certain. Le Conseil de Madrid voyant que le Roi de France commence à avancer en âge, & qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes, prend les devants pour faire goûter à la Reine & au Conseil de France, une Politique qui doit être son salut : il n'y a en ceci rien de bien extraordinaire. Il trouve parmi les François des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vûës ; & il met cette personne en jeu, afin de s'épargner la honte de démarches suivies d'un refus : Si elles le sont véritablement, le Conseil Espagnol peut long-temps feindre le contraire, & rompre ou rallentir l'ardeur des Alliés de la France, trompés par cette apparence : Il n'y a encore rien dans cette conjecture, qui ne quadre avec le caractére Espagnol, décidé par une infinité de démarches semblables. Lorsque Philippe II. jetta feu Monsieur, Duc d'Alençon, dans l'entreprise d'Anvers, qui ruina ses affaires & sa réputation ; c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieurement, lorsqu'à l'extérieur il paroissoit la regarder comme un coup nécessaire pour assûrer à ce Prince la souveraineté des Pays-Bas, dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maîtresse de la vie du Roi ? Combien de raisons rendoient la Personne & les intérêts de ce Prince chers à tous les François, & à ceux mêmes des Courtisans qu'il sembloit que cette Couronne eût mis dans son parti ? A quoi que le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il est agité par une forte passion ; j'avois horreur des idées de crime, qu'il falloit nécessairement supposer dans des personnes, que la naissance, l'éducation, les sentimens, soûtiennent contre la noirceur & les attentats ; quoiqu'elles les laissent capables de quelques foiblesses pas-

1609. sageres. Est-ce respect, ou délicatesse de sentiment, qui me fait penser & parler ainsi ? est-ce simplement l'horreur & l'éloignement de toute action lâche & infâme ? Quoiqu'il en soit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, aussi tranquille que je l'étois avant que le Roi m'eût parlé : & si la douceur qu'on lui connoissoit, me faisoit encore de temps en temps appréhender que la licence ne s'en autorisât, par l'espérance de l'impunité ; je n'en appréhendois du moins aucun de ces coups accablans (12), qui portent une consternation subite.

Quant à l'autre point du discours de Sa Majesté : Il eût été bien plus à propos pour ce Prince, de fermer la bouche une bonne fois à la Reine, en commençant à rompre tout-

(12) Je crains bien que M. de Sully ne se soit rassûré avec trop de facilité, sur des bruits & des soupçons d'une aussi grande conséquence que ceux dont il est question ici. » Il y » avoit lors, dit l'Auteur des Mé» moires pour l'Histoire de France, » tant de bruits de Conspirations » contre le Roi, que l'on croyoit à » Paris que c'étoit le point principal » du long séjour qu'y faisoit Dom » Pedre de Tolede : c'est pourquoi » on souhaitoit fort son éloigne» ment. « Les craintes de Henry n'étoient donc pas mal-fondées : Et c'est le Duc de Sully qui, dans cette occasion comme dans plusieurs autres, a été malheureusement pour ce Prince, trop attaché à son sens. Il ne servitoit de rien de dissimuler, qu'un peu de vanité & d'entêtement ont été les défauts d'un caractère, digne d'ailleurs d'être envié par mille belles parties.

On croit toujours s'appercevoir, en lisant les Mémoires de ce temps-là, que ce petit nombre de Serviteurs auxquels Henry IV. étoit véritablement cher, n'employerent point tout ce qu'on auroit pu prendre de précautions, pour parer le malheur qui arriva. On n'auroit peut-être rien de bien solide à répondre à quelqu'un, qui appelleroit ce sentiment, un jugement après coup : Et il faut convenir encore, que si tous les complots sourds & secrets, dont il est parlé dans une infinité d'endroits de ces Mémoires, sans pourtant qu'on y voie rien articuler de bien positif, ont été réels, comme l'événement veut qu'on le croie ; ils ne pouvoient guère manquer d'avoir leur effet, par l'éloignement qu'on connoissoit à ce Prince pour la sévérité & la vengeance. On doit bien haïr ceux qui par de pareils exemples, tournent l'esprit des Souverains vers le Despotisme & la cruauté.

Au-reste, la manière dont le Duc de Sully expose ici le fond de ses sentimens sur tous ces complots, détruit absolument un soupçon, qui est venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une sérieuse attention sur tout ce qui se passa en ce temps-là. Ce soupçon est, que le Duc de Sully n'ignora rien de ce qui se tramoit contre la Personne de Henry IV : Mais qu'après avoir fait tous ses efforts pour engager ce Prince à faire usage de son autorité, & voyant que la foiblesse de Henry lui avoit toujours fait rejetter les conseils qu'il lui avoit donnés là-dessus, il demeura intérieurement convaincu que ce Roi malheureux n'éviteroit point sa cruelle destinée : & qu'il prit le parti de ne point augmenter inutilement ses alarmes ; mais seulement de le faire sortir tout le plutôt qu'il seroit possible, d'une Ville où il demeuroit exposé à de si grands dangers.

Digitized by Google

à-fait des liens, que l'âge de Henry rendoit encore plus meſ- 1609.
ſéans : mais il devoit du moins ſe conſerver dans de pareils égaremens, aſſez d'empire ſur ſa raiſon, pour éviter toute intrigue, qui pût faire une affaire de Politique, d'une ſimple galanterie. Toutes celles dans leſquelles on avoit vû Henry engagé, avoient nui ou à ſa fortune, ou à ſa gloire, & certainement à ſon repos : Mais il eſt ſans contredit, que le plus dangéreux de tous les piéges, eſt celui que lui tendoit l'amour dans la perſonne de la Princeſſe de Condé : toutes les ſuites en étoient à craindre ; & elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vû d'avance dans ces réflexions, la réponſe que je fis au Roi, lorſque ſuivant ſon ordre j'allai le trouver cinq ou ſix jours après. Il ſortoit de ſa Chambre, pour aller aux Tuileries par la Grande Galerie. Nous nous promenâmes dans la premiere galerie près d'une heure. Je remis la tranquillité & la joie dans ſon eſprit : Il réſolut de redoubler ſes efforts pour extirper, s'il étoit poſſible, dans ſon Conſeil & dans la Cour, toute cette Politique Eſpagnole ; & il ſe promit bien d'élever ſes Enfans, ſur-tout le jeune Prince qui devoit être ſon Succeſſeur, dans toutes ſes maximes : Attacher étroitement les Proteſtans à leur Roi & à leur Patrie ; & éloigner avec un égal ſoin tous les Etrangers de la participation aux affaires de l'Etat : c'étoient-là, ſelon lui, les deux principales, & les plus capables d'aſſûrer la tranquillité publique contre tous les Troubles Civils.

Une concluſion naturelle de tout ceci, c'eſt que Henry ne devoit perdre que le moins de temps qu'il ſe pourroit, à travailler à l'éxécution de ſes grands deſſeins ; donc c'eût été riſquer le ſuccès, que de la remettre au temps d'une vieilleſſe impuiſſante : Auſſi ſon application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de Sa Majeſté à l'Arcenal devinrent plus fréquens ; & j'allois à preſque toutes les heures du matin & de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carroſſe juſques dans la cour : le Roi accorda cette diſtinction, dont il n'y avoit de toute la Cour que deux autres Ducs (13) qui jouiſſoient, à mes incomodités, qui me rendoient le ſe-

(13) Le Duc d'Epernon : je ne ſçais quel peut être l'autre. L'Hiſtorien du Duc d'Epernon avance, qu'il fut le ſeul qui joüit de cette prérogative

1609. rein incommode ; au besoin qu'il avoit presque continuellement de ma présence ; & comme je le crois encore, à son amitié pour moi.

Il continua à me faire dresser tous les Etats & Mémoires, propres à former un Cabinet complet de Politique & de Finance : Et afin que rien ne manquat à l'éxécution de cette idée, dont il ne me cachoit plus l'objet ; il voulut que je lui fisse construire une espèce de Cabinet, ou grand Bureau, proprement travaillé, & entièrement garni de tiroirs, de layettes & de cassetins, tous fermans à clef, doublés de satin cramoisi, & en assez grand nombre pour y renfermer chacune dans leur ordre, toutes les Pièces qui le devoient composer. Le travail en est presque immense, quoique du premier coup d'œil il ne le paroisse point.

Pour en donner une idée, sans user de redites ; qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la Finance, à la Guerre, à l'Artillerie, à la Marine, au Commerce, à la Police, aux Monnoyes, aux Mines, enfin à toutes les Parties du Gouvernement intérieur & extérieur, Ecclésiastique & Civil, Politique & Domestique. Chacune de toutes ces Parties, dis-je, avoit son quartier séparé dans ce Cabinet d'Etat, qui devoit être placé dans le grand Cabinet des Livres du Louvre ; avec toutes les commodités possibles, pour que toutes les Pièces qui les concernoient, pussent se trouver sous la main, d'un simple coup d'œil, en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la Finance, se verroient le Recueil des différens Réglemens, les Mémoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des sommes à recevoir ou à payer ; une quantité presqu'innombrable d'Etats, de Mémoires, de Totaux & de Sommaires, plus ou moins abrégés : cela est plus facile à imaginer qu'à représenter : Toutes les Lettres de quelque conséquence, que Sa Majesté m'avoit écrites, y seroient en liasse, &

du vivant de Henry IV. La Reine-Mere l'accorda pendant la Régence à tous les Ducs & Pairs, & Officiers de la Couronne, qui sont demeurés en possession d'entrer en carrosse dans les Cours des Maisons Royales. Le Duc d'Epernon l'obtint en 1607. sous prétexte que sa Goutte ne lui permettoit pas de faire un trajet un peu long à pied : & ce prétexte lui servoit encore à se faire porter entre les bras de ses Estafiers, jusque dans la Chambre de la Reine, chez laquelle il alloit jouer tous les jours & à toutes sortes d'heures.

Digitized by Google

cottées, avec un Extrait indicatif de chacune d'elles. 1609.

Sur le Militaire ; outre les Comptes, détails & Mémoires, ſervant à en marquer l'état actuel, on trouveroit les Ordonnances & Papiers d'Etat, les Ouvrages de Tactique, des Plans, des Cartes Géographiques & Hydrographiques, ſoit de la France, ſoit des différentes Parties du Monde : ces mêmes Cartes en grand, & mêlées de différens morceaux de peinture, devoient être placées dans la grande Galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore à Sa Majeſté & à moi, de deſtiner une grande Salle-baſſe avec ſon premier étage à faire un Magazin de Modelles & d'Originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en Machine, concernant la Guerre, les Arts, les Métiers & toutes ſortes d'Exercices nobles, libéraux & méchaniques ; afin que tous ceux qui aſpirent à la perfection, puſſent venir ſans peine s'inſtruire à cette Ecole muette : l'appartement bas auroit ſervi à mettre les Pièces les plus lourdes ; & le haut, les plus légères : Un Inventaire éxact des unes & des autres, eût été une des Pièces du Cabinet dont je parle (14).

Des Liſtes de tous les Bénéfices du Royaume, avec leur dénomination & qualification juſtes ; des Etats de tout l'Ordre Eccléſiaſtique, Séculier & Régulier, depuis le plus grand Prélat juſqu'au moindre du Clergé ; avec diſtinction des Naturels & des Etrangers, & dans l'une comme dans l'autre Religion ; n'auroient pas été les Pièces les moins curieuſes, parmi celles qui appartenoient au Gouvernement Eccléſiaſtique. Ce travail étoit le modelle d'un autre dans la Police, par lequel le Roi eût pu voir, à un près, le nombre des Gentilshommes de tout le Royaume, diviſés par Claſſe, & ſpécifiés, par la différence des Titres, Terres &c : Idée d'autant plus agréable au Roi, qu'il formoit depuis long-temps le plan d'un nouvel Ordre de Chevalerie, avec celui d'une Académie, d'un Collége & d'un Hôpital Royal, deſtinés à la ſeule Nobleſſe ; ſans que cette Inſtitution, ſi utile & ſi

(14) La mort de Henry IV. empêcha l'éxécution totale de ces deſſeins, auxquels on ne peut refuſer ſes louanges : On voit même fort-aiſément, que tout imparfait qu'eſt demeuré ce Cabinet d'Etat, il eſt pourtant le berceau où ont pris naiſſance pluſieurs beaux & utiles Etabliſſemens, qui ont fait honneur aux Miniſtres ſuivans. On aura dans tout ce Livre, bien des ſujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la Préface.

1609. glorieuſe, eût été à charge au Peuple, ni aux Finances (15). Il avoit été propoſé en même temps, & avec les mêmes avantages, de créer un Camp, ou Corps permanent, de ſix mille hommes d'Infanterie, de mille Chevaux, & de ſix Piéces

(15) Cette idée du Duc de Sully pourroit encore être étenduë. On ſe plaint depuis long-temps avec raiſon, que l'éducation publique qu'on donne à la Jeuneſſe dans les Colléges de France & de toute l'Europe, ſe ſent encore de la rudeſſe des temps les plus barbares; & qu'il ſemble, à la manière dont on élève tous les enfans indifféremment, que nous ne connoiſſions d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des Prêtres & des Théologiens. Le Latin & le Grec; une Rethorique, qui n'eſt propre qu'à dépraver le goût, & à rendre l'eſprit faux; un Cours de Philoſophie, où dans le long eſpace de deux années, l'on n'apprend preſque que des choſes ſi ſéches & ſi rebutantes, ſi frivoles & ſi inutiles, qu'il faudroit mettre autant de temps à les oublier, ſi la forme & la Langue dans leſquelles on les montre, ne produiſoient pas d'elles-mêmes cet effet; enſuite un Cours de Droit encore plus long, où avec les mêmes inconvéniens la Juriſprudence Françoiſe, eſt ce qu'on enſeigne le moins: Voilà à quoi ſe réduit cette Méthode, dont le malheureux fruit eſt que dans un temps, où la quantité de bons Livres ſur toutes ſortes de matiéres, devroit inſpirer le goût de toutes les Sciences & de tous les Arts, en même temps qu'elle en applanit les difficultés; les Jeunes-gens non-ſeulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenus contre toute eſpéce de Littérature; & pleins d'averſion pour tous les Livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter ſi laborieuſement: averſion, dont ſouvent ils ne reviennent jamais; ou dont ils ne reviennent que pour ſe faire de la lecture un ſimple amuſement, dans un âge où leur eſprit a perdu cette vigueur, ſans laquelle le talent le plus décidé n'eſt plus qu'un avantage inutile.

Seroit il donc impoſſible que réduiſant de moitié au moins ce nombre prodigieux de Colléges Latins, on convertit le reſte en des Colléges plus utiles à la Jeuneſſe, pour les différentes profeſſions auxquelles elle eſt appellée? Qu'en conſacrant par éxemple les premiéres années de l'enfance, à apprendre les premiers devoirs de la Religion & de la Vertu, à bien lire; bien écrire & bien chiffrer; on fit paſſer enſuite les Jeunes-gens dans d'autres Colléges, où avec une ſimple teinture des Langues ſçavantes, pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort-grand uſage, on les éxerçât à bien parler & à bien écrire dans notre Langue; à ſe familiariſer avec ſes différens ſtyles, le ſtyle épiſtolaire ſur tout; & à entendre du moins celles de quelques-uns des Peuples voiſins, avec leſquels nous avons le plus de relation: Qu'à ces Ecoles ſuccédaſſent celles, où l'on enſeigneroit les Elemens des plus néceſſaires parties des Mathématiques, de la Géographie & de l'Hiſtoire; où la Tactique, la Politique, la Juriſprudence, le Commerce, préſentés ſous des Principes courts & clairs, s'éviſſent aux Maîtres à développer le talent de leurs Eleves, & aux Eleves, à ſe fixer à celui pour lequel la Nature leur donne plus de diſpoſition & d'attrait.

Le peu que je viens de marquer, peut à peine paſſer pour une ébauche trés-groſſiére d'un meilleur Projet: Il doit pourtant ſuffire, ce me ſemble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en ſuivant une ſemblable idée, qu'on parviendra à inſpirer aux Jeunes-gens l'émulation de la vraie gloire, du travail & de l'application; à les retirer de l'oiſiveté & de la débauche, auxquelles

Digitized by Google

d'Artillerie complettement équipées: Douze Vaiſſeaux ronds, & autant de Galères entretenus en bon ordre, répondoient, pour la Marine, à ce nouvel Etabliſſement militaire. 1609.

Comme les projets d'amélioration & de rectification à toutes ſortes d'égards, y tenoient une des principales places; à commencer par celui qui devoit ſuivant le deſſein de Henry, faire changer la face de toute l'Europe, & qui y étoit éclairci & développé de la manière la plus nette, & dans la forme la plus étenduë; il y en avoit de particuliers, ſur toutes ſortes de ſujets. Dans ceux par éxemple qui regardoient la Guerre, on indiquoit les moyens de maintenir ſi éxactement la diſcipline, conſidérée non-ſeulement dans l'éxercice actuel de la Guerre, mais encore dans le temps de la Paix; qu'ils euſſent rendu ſacrée pour le Soldat, la perſonne du Marchand, de l'Artiſan, du Paſteur & du Laboureur. Ces quatre ſortes de Profeſſions, ſur leſquelles il eſt vrai de dire que roule tout l'Etat, auroient trouvé toute ſorte de ſûreté contre les violences de la Nobleſſe, dans d'autres Mémoires ſur la Police & le Gouvernement intérieur. Ceux cy marquoient ſi juſte la diſtinction des Conditions, & l'étenduë de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu dans la ſuite, ni abuſer de la ſupériorité, ni ſe ſouſtraire à la ſubordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au Clergé, étoit d'engager tous les Eccléſiaſtiques à faire d'un bien, qui à proprement parler n'eſt point à eux, l'uſage qu'éxigent les Canons; à ne point unir enſemble deux Bénéfices, de la valeur de ſix cens livres de revenu, à n'en poſſéder aucun, qui apportât plus de dix mille livres; du reſte, à s'acquitter dignement de leurs fonctions, & à regarder le bon éxemple comme la première des loix qui leur ſont impoſées.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail; parce que j'ai eu occaſion de traiter ces ſujets, dans différens endroits

on les voit ſe livrer; enfin, à donner à l'Etat les plus éxcellens Sujets en tout genre. On voit tous les jours, que la connoiſſance de cette vérité eſt ce qui détermine tant de Parens à préférer pour leurs Enfans l'éducation privée & domeſtique, à celle des Colléges: On ne ſçauroit les en blâmer; quelque perſuadé qu'on ſoit des avantages que celle-cy a d'ailleurs ſur l'autre: Et c'eſt ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde ſent qu'elle pourroit & qu'elle devroit être.

1609. de ces Mémoires (16). Je renvoie de même à tout ce que le Lecteur a déja vû, où qu'il verra, sur le chapitre de la Morale, & des Maximes pour un bon & sage Gouvernement, qui y tenoient aussi leur rang. J'abrege un détail que je pourrois rendre infiniment plus long; & par la raison même que quelqu'étenduë que je lui donnasse, je ne pourrois tout marquer ici; du moins sans jetter dans la fatigue & l'ennui inévitables, lorsqu'on n'a rien d'absolument nouveau à exposer.

Entr'autres Etats sur la Finance, en voici un sur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres Pièces du Cabinet d'Etat dont je ne fais aucune mention: On pouvoit s'en promettre plus de cent millions, en trois ou quatre ans. La seule attention que j'y recommandois, étoit de ne s'en servir que dans la nécessité, & de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles & moins onéreux: ils y étoient exprimés dans l'ordre qu'on va voir; mais ce n'est qu'un simple abrégé que j'en donne ici (17):

Un nouveau Réglement sur les Maîtrises des Ports & Havres, Bureaux des Traites-Foraines & Domaniales, Péages des Rivieres & droits d'embouchures; avec une nouvelle réappréciation de ces droits, & une création de Charges

(16) Cette espèce d'Ecole muette pour la Finance, la Guerre, le Commerce &c. me paroît une idée si heureuse, que je ne vois rien en effet, à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les personnes qu'on appelle à la participation des différentes Affaires du Gouvernement, font-elles tant de fautes? Parce que n'y ayant ni régles positives, ni principes écrits, qu'ils puissent consulter, & qui servitoient, ou à leur donner les vûës qu'ils doivent avoir, ou à redresser les leurs; ils travaillent presque toujours au hazard, & qu'ils agissent souvent hors du véritable plan. De-là vient qu'à tous égards, nous arrivons si tard au but qu'on devroit se proposer, & que très-souvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guère de Corps ou de Communautés, qui pussent subsister seulement deux ou trois siécles, sans le secours d'une Régle d'institut, toujours présente à ceux qui les conduisent: Comment l'Etat, qui les renferme tous, pourra-t'il s'en passer? Comment sans cela, ceux qui succédent dans les Places & les Emplois, seront-ils au fait de ce que les conjonctures changent ou ne changent point aux Principes qu'ils voient qu'ont suivi leurs Prédécesseurs? Faute de cette Régle, de cette Loi permanente, une bonne idée qui n'a pu s'exécuter, périt avec l'Inventeur; & une infinité de mauvaises, adoptées par vivacité, par ignorance, se perpétuent.

(17) On voit un autre Etat sur le même sujet, dans les Mémoires de Sully. *Tom. 4. pag. 99*: des deux, je n'en fais qu'un seul.

(18) Les

ges & d'Offices pour les percevoir. Autre Réglement sur les Marchands vendeurs & acheteurs de bestiaux, vins & autres boissons, poisson frais & salé, bois, foin & autres denrées. Autre sur les Postes; dans lequel étoient compris les Maîtres & Contrôleurs des Postes, les Chevaucheurs d'Ecurie du Roi, les Courriers & Banquiers & leurs Commis, les Coches (18), les Messagers à pied & à cheval, & tous Chariots & Voitures par eau & par terre. Lorsque je lisois cet article au Roi, il me dit: » Je vous recommande à La-Varenne & » à tous les Chevaucheurs; je vous les renverrai tous. » Autre, sur les Marqueurs de cuirs, Jaugeurs, Cabaretiers, Regrattiers, Commissaires, Assesseurs & Collecteurs, Propriétaires des maisons à louer &c: » Bon, bon, dit Henry sur cet » article; il faut faire tout cela pour nous: car aussi-bien » suis-je tous les jours importuné de l'accorder au profit des » uns & des autres. « Sur les Aides, Quatriéme & Huitiéme, Entrée & sortie des Marchandises, soit de Ville à Ville, soit de Province à Province: Création de nouveaux Officiers aux Greniers à sel, avec augmentation de droits pour eux & pour les vendeurs à petite mesure: Augmentation d'un écu par Minot de sel; & autres Réglemens, tant pour les salines, que pour le transport du sel qui y est pris: » Je le voudrois » bien, dit Henry, mais il y aura bien des crieries; si vous » ne commencez par votre Gouvernement. « Sur les Parties Casuelles & le Droit Annuel (19). Sur les Sécretaires du Roi, à augmenter de seize: Cruës sur le Sel, par forme de Taille, 1609.

(18) Les Chevaux de Poste, & les Coches publics, sont un des Etablissemens du Régne de Henry IV.

(19) Voilà la première & la seule fois qu'il est fait mention dans nos Mémoires, du Droit Annuel. J'en suis d'autant plus surpris, que l'établissement de ce Droit, par lequel les Charges de Judicature, devenuës vénales sous le Régne de François I. sont renduës héréditaires, a été fait, comme chacun sçait, sous Henry IV; que M. le Duc de Sully en est vrai-semblablement le principal auteur; & que lorsque l'Edit en fut porté, on n'entendit aussi-tôt par-tout que murmures & que plaintes, de ce que ces Charges portées au moyen de ce nouveau droit, à un prix éxorbitant, alloient être fermées à la Noblesse & aux personnes de mérite, & devenir le partage des gens de fortune; de ce qu'on autorisoit par-là les vexations de la Justice, au-lieu de les reprimer &c.

Le Cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raisons qu'avoit euës M. de Sully d'en user ainsi, & qu'il avoit apprises de la bouche même de ce Ministre, employe la *Section premiere du Chap. de son Testam. Politiq. 1. Partie*, à prouver que ni la vénalité ni l'hérédité des Charges de Judicature, ne doivent être abolies dans ce Royaume. » Le feu Roi, dit-il, as-

1609. pour en faire le fond deſtiné aux Gages & émolumens de pluſieurs Compagnies ſouveraines & ſubalternes, principalement de Juſtice. Sur les deniers communs, patrimoniaux & d'octroi des Provinces, Villes & Communautés. Sur les Offices des Lieutenans, Contrôleurs & Tréſoriers, tant

» ſiſté d'un fort-bon Conſeil, dans » une profonde paix, & un régne » exempt de néceſſité, ajoûta l'éta- » bliſſement du Droit Annuel à la » vénalité... Il n'eſt pas à préſumer » qu'il l'ait fait ſans quelque conſi- » dération, & ſans en avoir prévu, « autant que la prudence humaine » le peut permettre, les conſéquen- » ces & les ſuites... Rien ne donna » tant de moyen au Duc de Guiſe, » de ſe rendre puiſſant dans la Ligue » contre le Roi & ſon Etat, que le » grand nombre d'Officiers qu'a- » voit introduit ſon crédit, dans les » principales Charges du Royaume: » Et j'ai appris du Duc de Sully, » que cette conſidération fut le plus » puiſſant motif, qui porta le feu » Roi à l'établiſſement du Droit » Annuel &c. «

Le Cardinal de Richelieu ſoûtient donc, qu'il vaut encore beaucoup mieux que ces Charges s'obtiennent à prix d'argent, qu'elles ſoient données à des perſonnes pauvres & de néant, ou emportées par l'ambition & la faveur. » Au-lieu, dit-il, d'ou- » vrir la porte à la vertu, on l'ou- » vriroit aux Brigues & aux factions; » & on rempliroit les Charges d'Of- » ficiers de baſſe extraction, ſouvent » plus chargés de Latin que de » biens... Une baſſe naiſſance pro- » duit rarement les parties néceſſai- » res à un grand Magiſtrat... Le » bien eſt un grand ornement aux » Dignités qui ſont tellement rele- » vées par le luſtre extérieur, qu'on » peut dire hardiment que de deux » perſonnes dont le mérite eſt égal, » celle qui eſt la plus aiſée en ſes » affaires, eſt préférable à l'autre. » D'ailleurs, un Officier qui met la » plus grande partie de ſon bien à » une Charge, ne ſera pas peu rete- » nu de mal faire, par la crainte de » perdre tout ce qu'il a valant... Si » l'on pouvoit, dit-il encore, entrer » aux Charges ſans argent le Com- » merce ſe trouveroit abandonné de » beaucoup de gens, qui éblouis de » la ſplendeur des Dignités, cour- » roient pluſtôt aux Offices & à » leur ruine tout enſemble; qu'ils » ne ſe porteroient au trafic, qui » rend les familles abondantes. «

Il prouve en particuliet l'utilité du Droit Annuel, parce que ſans cela tous les vieux Officiers ſe déferoient de leurs Charges, » lorſque » l'expérience & la maturité de leur » âge les rend plus capables de ſer- » vir le Public. « Il devoit, ce me ſemble ajoûter à cette raiſon, qu'un jeune homme qu'on deſtine à poſſéder une de ces Charges, reçoit de ſes Parens une éducation propre au genre de vie qu'on ſçait qu'il embraſſera. Le conſeil par lequel l'Auteur finit cet article, c'eſt de taxer les Offices à un prix raiſonnable, » qui n'excedera pas, dit-il, la moi- » tié de celui auquel le déreglement » des eſprits les porte maintenant: « Et il rend là-deſſus juſtice à Henry IV. » Le feu Roi, dit-il, prévoyant » ce mal, avoit inſéré dans l'Edit » qu'il fit ſur ce ſujet, des précau- » tions capables de le prévenir; ex- » ceptant non-ſeulement du Droit » Annuel les Charges des Premiers- » Préſidens, des Procureurs & Avo- » cats-Généraux; mais ſe réſervant » de-plus le pouvoir de diſpoſer des » Offices qui y ſont compris, lorſ- » qu'ils viendront à vaquer, en » payant préalablement aux héri- » tiers de ceux qui en étoient pour- » vus, le prix auquel ils ſeroient » évalués... Les maux que cauſe pré- » ſentement le Droit Annuel, ne » procedent pas tant du vice de ſa » nature, que de l'imprudence avec » laquelle on a levé les correctifs » que ce grand Prince y avoit ap-

Digitized by Google

Généraux que Provinciaux, de l'Artillerie, Ponts & Chauſſées, &c. à ériger en Titres. Sur les Charges des Bailliages, Elections & Greniers à ſel, à augmenter en attributions de Gages, Priviléges, &c : le fond pris ſur les Tailles, juſqu'à la concurrence de cinq ſols par livre. Sur des Elections à créer en Guyenne, Languedoc, Bretagne & Bourgogne : Le Roi prévit bien des murmures dans ces quatre Provinces. Sur les créations de nouveaux Tréſoriers dans les Bureaux des Finances, deux à Sens & à Cahors, ſix en Bretagne, & trois par-tout ailleurs : Henry diſoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces Harpies, que de l'augmenter. 1609.

Je propoſois un beaucoup plus grand nombre encore d'Offices à créer, dans le beſoin, parmi les Tréſoriers, Payeurs de Rentes & de Gages, Receveurs & autres Officiers des Tailles, Sécretaires & Officiers de grande & petite Chancellerie ; comme auſſi de nouvelles attributions aux Offices éxiſtans : Eriger en Charge les deux premiers Commis de tous les Officiers Comptables de France, &c : le détail de toutes ces parties tiendroit trop de place. Le bon cœur du Roi lui repréſentant comme déja arrivé, ce qui n'étoit ſimplement qu'en projet, le faiſoit ſe récrier contre tant de Réglemens, dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit ſurcharger le Peuple, que dans le cas d'une extrême néceſſité.

Achevons : De nouvelles Cours Souveraines à ériger en différentes Villes ; ſçavoir, Parlement, Chambre-des-Comptes & Cour-des-Aides à Lyon, & à Poitiers ; en ſupprimant la Cour-des-Aides de Montferrand : Cour-des-Aides en Bretagne ; parce qu'il étoit propoſé d'y porter auſſi les Ai-

» portés. Si l'Edit fût demeuré en la » pureté de ſon premier établiſſe- » ment, les Offices ne fuſſent jamais » venus à l'excès du prix auquel ils » ſont maintenant... Il ne faut donc » que remettre l'Edit du Droit An- » nuel aux premiers termes de ſon » établiſſement. «

Ces paroles juſtifient pleinement le Duc de Sully, du blâme qu'on veut qu'il ait encouru, par le conſeil qu'il donna à Henry IV. ſur le fameux Edit du Droit Annuel. En vertu de cet Edit, on fit payer aux Officiers de Judicature, le ſoixantième de la Finance de leurs Charges : ce qui s'eſt pratiqué de neuf en neuf ans, juſqu'en 1709, qu'on a obligé ces Officiers de racheter le fond de ce Droit. Voyez *le Journal de L'Etoile, ſur l'année* 1605. qui eſt celle de cet Edit, *De Thou, Mezerai &c.* Le nombre exceſſif des Officiers de Judicature, &c. eſt & le principal abus, & la vraie cauſe de tous ceux dont les bons eſprits ſe plaignent à cet égard.

1609. des : une seconde à Bordeaux, avec une Chambre-des Comptes ; une troisiéme en Bourgogne ; & une quatriéme en Provence. Le Roi branla ici la tête, & ne dit mot. Je ne répete point ce qui a déja été dit dans d'autres endroits de ces Mémoires. L'averſion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle luxe, a pû faire penſer que les dépenſes folles & ſuperfluës étoient rigoureuſement taxées ; & on ne ſe trompe point : On peut même être aſſuré que ſi j'avois été cru, outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenſes incompatibles avec les beſoins preſſans d'un Etat, je n'aurois toléré, ni les carroſſes, ni les autres inventions du luxe, qu'à des conditions, qui auroient coûté cher à la vanité.

S'il eſt néceſſaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné inſenſiblement toutes les parties de l'Etat ; il l'eſt encore bien davantage, d'en arrêter les funeſtes ſuites, dans ceux pour leſquels il n'eſt plus ſimplement une occaſion de diſſipation & de molleſſe, mais un inſtrument de corruption & de ruine domeſtique : C'eſt à quoi il étoit pourvu par un autre projet, qui faiſoit auſſi partie des Piéces du Cabinet d'Etat. Ce n'eſt pas un des moindres malheurs qui ont ſuivi la mort prématurée du Roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau, tant d'utiles Réglemens, au moment même de leur naiſſance.

Il étoit ordonné par un autre Réglement, aux Avocats & Procureurs-Généraux des Parlemens, de pourſuivre & de punir éxemplairement, tous ceux qui par le ſcandale d'une vie prodigue ou diſſoluë, portoient un notable préjudice au Public, aux Particuliers, ou à eux-mêmes ſous peine de répondre en leur propre & privé nom, de tous les déſordres arrivés par leur négligence, ou leur connivence. Le moyen qu'on leur donnoit pour pouvoir le faire, ſans rendre leurs fonctions exceſſivement pénibles, étoit de leur joindre en chaque Juriſdiction particuliere, trois perſonnes publiques, appellées Cenſeurs, ou Réformateurs, choiſies de trois en trois ans dans une Aſſemblée publique, & autoriſées par leur Charge, à laquelle étoient attachées toutes ſortes d'éxemptions, non-ſeulement à dénoncer aux Juges tous Peres, Enfans de Famille, & telles autres perſonnes, accuſées de porter la diſſolution au-delà des bornes de l'honneur, & les

Digitized by Google

dépenſes ſuperfluës, au-delà de leurs facultés ; mais encore à obliger les Juges eux-mêmes, en les prenant à partie en cas de refus, à apporter le remède qui leur étoit preſcrit, contre ces excès dans l'un & l'autre genre. Deux Monitions devoient précéder toute pourſuite criminelle ; mais à la troiſiéme on intentoit une eſpèce d'action de curatelle, par laquelle les mauvais ménagers voyoient le maniment de leurs biens & effets, paſſer en des mains qui ne leur en laiſſoient préciſément que les deux tiers, & reſervoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, & pour les réparations qu'éxigent les fonds : ce qui duroit juſqu'à ce qu'ils euſſent donné des preuves d'un retour ſincère à une manière de penſer & d'agir plus raiſonnable. Nulle Condition n'en étoit exceptée, & aucun Citoyen n'auroit vrai ſemblablement évité cette Cenſure ; parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ſes actions à un Tribunal ſupérieur, dont les Miniſtres étoient auſſi bien qu'elle, fixés dans leur devoir, par la menace d'une peine égale au deshonneur. 1609.

Il auroit été établi en même temps, pour détruire ce mal juſque dans ſa ſource, qu'aucune perſonne, de quelque Qualité & Condition qu'elle pût être, n'eût pû emprunter une ſomme, cenſée conſidérable par rapport à ſes facultés, ni aucun autre la lui prêter, ſous peine de la perdre, ſans qu'il fût déclaré en même temps dans les Contracts ou Obligations, à quoi on prétend employer cet emprunt ; quelles dettes peut déja avoir l'emprunteur, à quelles perſonnes, ſur quels biens ; & ce qui lui reſte de revenus, tant pour aſſûrer cette dette, que pour entretenir ſa Famille. Il étoit encore défendu dans la même vûë, à tous Peres de famille, ou perſonnes qui les repréſentent, de donner à un de leurs Enfans, en les établiſſant, une ſomme plus grande que de juſtice, eû égard à leurs moyens préſens, au nombre de ces Enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la vraiſemblance ; excepté le cas ſeul qui permettoit à l'autorité paternelle mépriſée ou bleſſée, de ſe venger d'un Enfant vicieux & dénaturé : mais ce cas devoit être clairement prouvé ; & alors les acquêts, conquêts & meubles, étoient encore les ſeuls effets dont on pouvoit diſpoſer pour les faveurs particulieres (20).

(20) M. le Duc de Sully n'a pas beſoin de ſe nommer ici, pour être

1609. Ce Réglement d'œconomie domeſtique n'étoit qu'une portion d'un Réglement général ſur le Barreau, & principalement ſur la Procédure, dont je crois qu'on ne ſera pas non-plus fâché que je rende compte : l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du Barreau, eſt trop fort, trop général & trop connu. Le deſſein de Henry étoit de le communiquer d'abord aux Préſidens des différentes Chambres, & aux Gens du Roi de ſes Parlemens ; non pour y être contredit ; mais pour recevoir leurs remontrances & leurs avis, ſuppoſé qu'entrant dans ſes vûës, ils imagina ſſent quelque choſe de plus propre à abréger les procès, & à détruire l'art mépriſable de la Chicane. Lorſ-

reconnu l'auteur de ces projets de réforme : on y découvre clairement ſon génie & ſon caractère. Sans vouloir rien diminuer du mérite de ſa Morale grave & auſtère ; & en convenant avec lui qu'il eſt d'une extrême importance de ne laiſſer, ni les bonnes mœurs ſe corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien : je dirai pourtant qu'il me ſemble que ſes vûës de réforme dans la Police, ont tous les mêmes défauts que celles de ſon Parti dans la Religion ; c'eſt-à-dire, qu'elles ſont fauſſes & outrées.

Qu'un petit nombre de Citoyens ſe ruine par déréglement & par folie, c'eſt un mal qui peut-être très-conſidérable dans la Morale ; mais du reſte, très-leger, & même à parler correctement, nul dans la Police : parce qu'au-fond l'Etat n'y perd rien ; les uns s'enrichiſſant de ce qui appauvrit les autres ; j'excepte ſeulement le cas des Banqueroutes. Je laiſſe les obſervations dont je me ſuis déja ſervi, pour prouver que ce mal eſt d'ailleurs inévitable dans un Etat immenſe, riche & ſoûtenu par le grand Commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet égard, c'eſt de laiſſer à la voix des Miniſtres de la Religion exercer cette Cenſure publique, que l'Auteur a cherché à rétablir ſur l'ancienne Cenſure Romaine. Si je voyois quelque uſage à faire de cette idée de nouvelles Perſonnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'Auteur traite à la ſuite de celui-cy, la Juſtice & le Barreau.

Je donnerois à éxaminer à fond à des perſonnes d'un eſprit juſte & étendu, s'il ſeroit poſſible d'accoûtumer les Particuliers de ce Royaume, à remettre la déciſion de tous leurs différends litigieux, entre les mains d'un petit nombre de Vieillards graves & reſpectables, choiſis par leur capacité & leur réputation d'intégrité, pour éxercer cet Emploi dans toutes les Villes, Bourgs & lieux conſidérables ; & pour l'éxercer de manière que l'honneur, les diſtinctions, la vénération & le reſpect public, & tout-au-plus quelques-uns de ces avantages, que le Souverain peut accorder ſans qu'il en coûte rien à perſonne, leur tinſſent lieu de tout profit & de toute récompenſe. Il n'eſt pas ſans éxemple, on peut dire même qu'il eſt aſſez commun, de voir cet office charitable rempli bien gratuitement encore par des perſonnes, que le ſeul intérêt des pauvres Particuliers ſuccombant ſous le faix des pourſuites ruineuſes de la Juſtice, oblige à s'en charger. Heureux le Canton, qui poſſéde un pareil Conciliateur ! il n'y manque pas de travail ; mais on voit qu'il l'embraſſe avec joie, par le reſpect & l'amour qui y ſont attachés.

Digitized by Google

que la derniere main auroit été miſe aux Articles du Réglement, ſelon les opinions jugées les meilleures ; Sa Majeſté étoit réſoluë de les porter au Parlement, écrits de ſa propre main, pour les y faire enregiſtrer. Voici ceux que nous avions dreſſés par proviſion, & dont apparemment on ne ſe ſeroit que très-peu écarté. 1609.

Dans les Procès entre Parens ; & cela en obſervant à-peu-près le nombre des degrés Canoniques de conſanguinité & d'affinité, ſoit corporelle ſoit ſpirituelle ; le Demandeur étoit tenu avant toutes choſes, de faire offre & même ſommation, de remettre tous ſes differends à l'arbitrage de quatre perſonnes, choiſies parmi les Parens ou Amis des Parties, deux par chacune ; de nommer ces deux Arbitres dès ce moment ; & d'articuler dans un Ecrit ſigné de ſa main, toutes ſes prétentions & demandes, ſans pouvoir enſuite y rien ajoûter : ce que faiſoit auſſi le Défendeur. Il n'avoit qu'un mois pour nommer ſes Arbitres. Dans un autre mois, les quatre Arbitres devoient être ſaiſis de toutes les Piéces & moyens des deux Parties. Autre mois, accordé aux Arbitres pour prononcer leur Jugement : Autre mois enfin, donné à un Sur-arbitre nommé par les Arbitres, pour juger définitivement les points, ſur leſquels les voix auroient été partagées : car tous les autres étoient cenſés décidés ; & le Sur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même Règle avoit lieu pour les Juges, devant leſquels étoit interjetté Appel de la Sentence des Arbitres : ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal, ni prendre connoiſſance du fond ; mais ſeulement, prononcer ſur le bien ou mal jugé, par les ſeules Piéces produites devant les Arbitres. Les Cours Souveraines n'avoient pas plus de privilége à cet égard, que les ſimples Juriſdictions : elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête, ni recevoir de nouvelles preuves ; & elles n'avoient qu'un mois ou ſix ſemaines pour porter leur Arrêt, qui autrement étoit nul, & les Juges condamnés eux-mêmes aux dépens, dommages & intérêts des deux Parties.

Les Notaires étoient déclarés Juges premiers & compétens de tous Contracts, Tranſactions, Obligations, Ceſſions, Tranſports, Echanges, Ventes, Baux-à-ferme, &c : enſorte que la Sentence qu'ils portoient en interprétation

Digitized by Google

1609. du sens des conditions de leurs Contracts avoit lieu par provision, malgré toute opposition ou appellation ; & les Juges supérieurs ne pouvoient, sous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder sur cette Sentence, que comme on procède sur celle d'un Tribunal véritable. La précaution qu'on prenoit contre la fourberie & la mauvaise foi qu'on auroit pû craindre de la part des Notaires, étoit premierement, que tout Acte devoit être passé devant deux Notaires, ou un Notaire & deux Témoins : en second lieu, que les Parties contractantes étoient obligées de se faire assister chez les Notaires d'un Avocat chacune, dont les Notaires prenoient les avis, & exprimoient les noms dans l'Acte. Il étoit défendu de plus de s'inscrire en faux contre tout Acte ainsi passé, dont la valeur étoit au-dessus de cent livres.

L'Exploit d'assignation ne pouvoit être porté devant aucun autre Juge, que celui du Défendeur ; & comme je l'ai dit, il devoit contenir si généralement tous les moyens du Demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du Défendeur, sous les peines-cy-dessus contre les Juges, Avocats & Procureurs. C'étoit donc à ceux-cy, j'entends les Avocats & Procureurs, à mettre tout-d'un-coup la Cause en état d'être jugée : Aussi étoit-il défendu de faire appeller & de plaider les Causes, qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables, celles dans lesquelles il faut produire & écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois : point de lieu à la Requête-Civile ; & ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le seul recours étoit aux Lettres Patentes, expédiées dans le Conseil d'Etat, & scellées du grand sceau.

Le Réglement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de Droit, ou de Coûtume, qui avoient besoin d'être rectifiés : tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment, sur le mauvais ménage des Citoyens ; sur la communauté entre Mari & Femme ; & autres, que j'omets ici. A l'égard des épices, salaires, vacations & autres frais, ainsi que de tous les differens subterfuges de la Chicane, & de tous les autres abus du Barreau dans les plaidoyers, les écritures, &c. dont les plaintes se font entendre

(21) Consultez les Mémoires de Sully, *pag.* 120. *& seq. tom.* 4.

(22) Ce

entendre par-tout ; le Roi croyoit ne pouvoir mieux faire, que de remettre tout ce détail à diſcuter & à régler, à douze hommes choiſis parmi les plus intelligens dans les affaires du Barreau, les plus ſages & les plus équitables, qui obſerveroient l'ordre ſuivant dans leur travail : Mettre par écrit en forme de Mémoire, toutes les formalités qui s'obſervent ordinairement dans les procédures, ſans en oublier aucune : enſuite, tout ce qu'ils jugeroient à propos qu'on en retranchât, pour le bien public ; & enfin, ce qu'ils croiroient qu'on devoit mettre à la place. Ce travail ainſi diſpoſé, ſeroit donné à examiner ſoigneuſement à trois des principaux Miniſtres & Conſeillers de Sa Majeſté, qui en donneroient leur avis ; après lequel, le Roi déclarant auſſi le ſien, y joindroit toute l'autorité néceſſaire, pour que cette pratique de Juriſprudence fût déſormais uniforme & invariable. 1609.

Lorſqu'une fois nous eûmes mis la main à la compoſition de cet Inventaire général d'Etat, il devint un des ſujets les plus ordinaires de nos entretiens ; & le Roi montroit une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des Garçons de la Chambre, un matin qu'il faiſoit extrêmement chaud : c'étoit, je crois, dans le mois de Juin. Lorſque je montai dans ſon Cabinet, il venoit d'en ſortir par la Galerie ; & il étoit déja aux Tuileries, où je ne pus le joindre que ſur la Terraſſe des Capucins, près de la petite porte, par où il ſortoit pour aller entendre la Meſſe chez ces Religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, ſuivi de cette foule de Cliens, qui ſemblent deviner tous les endroits où doivent ſe trouver les Miniſtres : » Allez » dire aux Capucins, dit-il, qu'on retarde ma Meſſe : car il » faut que j'entretienne cet homme-là, qui n'eſt pas hom. » me à Meſſe : S'il me vouloit croire en cela, je l'en aime- » rois bien davantage encore ; & il n'y a rien que je ne fiſſe » pour lui : quoique tel qu'il eſt, je l'aime bien, & m'en ſer- » ve utilement. « Sa Majeſté me prit par la main ; & pendant environ deux heures que nous paſſâmes à nous promener, ce Prince ne me parla que de nouveaux Mémoires, qu'il me demandoit pour les joindre au Cabinet. En me quittant, il me recommanda tout haut de mettre toute la diligence & l'éxactitude poſſibles à ce travail : » Peu de paro- » les, dit-il, & beaucoup de choſes ; & que tout ſoit pour-

1609. » tant bien éclairci : car je veux en communiquer quelque » chose à quelques-uns de mes Serviteurs que je vous dirai. « Je lui répondis, Qu'il falloit me donner un peu de temps ; puisqu'il s'agissoit de joindre ensemble l'ordre, la brièveté & la clarté : » Faites donc comme vous l'entendrez, reprit » Henry : vous connoissez mon style, & moi le vôtre ; ils » s'accordent bien ensemble. «

J'envoyai dire au Chancelier, que je n'irois point ce jour-là au Conseil ; & je me tins enfermé tout le reste du jour & une grande partie de la nuit, à remuer Livres & papiers : je ne me mis pas même à table pour souper. Dès les sept heures du matin, je vis arriver le Roi, avec les personnes dont il m'avoit parlé la veille, qui étoient MM. d'Ornano, de Boësse, Du-Bourg, De-Lisle, de Saint-André de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de La-Buisse, de La-Vieuville : il y avoit encore MM. de Vitry, De-Vic, de Nérestan, de Saint-Géran, La-Varenne, D'Escures, Erard & Châtillon, Ingénieurs (il étoit question en partie d'affaires de leur métier), Béthune mon Cousin, enfin quelques Etrangers envoyés, l'un de la part de Lesdiguières, l'autre, du Duc de Bouillon, & un troisiéme nommé Pucharnault, de la part de La-Force : mon Cabinet en étoit presque plein. Je n'avois pu dresser le Mémoire en question : la raison que j'en apportai à Sa Majesté, qui d'abord me le demanda, fut qu'une Dépêche que je venois de recevoir de La Force, sur une nouvelle tracasserie des Espagnols en Bearn & dans la Basse-Navarre, à laquelle il avoit fallu répondre sur le champ, avoit interrompu mon travail : » J'écrivois aussi, » lui dis-je, touchant mon Neveu & ma Niéce Biron, » qu'on veut démarier : ce qui seroit une belle besogne ; car » elle croit être grosse, & l'est en effet. Voilà, reprit Sa Ma- » jesté, une des fâcheuses & sottes affaires que j'aye guère » vûës ; & je serai bien trompé si jamais vous mettez tous » ces esprits à la raison. « Achevez vos Dépêches, ajoûta ce Prince, après m'avoir dit tout bas quelque chose qu'il avoit à me communiquer : » achevez aussi nos Mémoires le » plus promptement que vous pourrez ; & n'allez point plus- » tôt au Conseil d'aujourd'hui. Cela ne se peut, Sire, re- » partis-je ; car il y a des affaires qui pressent, & qui furent » remises hier, à cause que je n'y étois pas. Faites donc du

Digitized by Google

» mieux que vous pourrez, dit-il ; & Adieu : je m'en vais aux » Tuileries. « 1609.

Je ne laiſſai pas de travailler au Mémoire, avec tant d'application, qu'il étoit prêt le lendemain matin, que je fus encore mandé aux Tuileries par Sa Majeſté. Je donnai ces papiers à porter à mon Sécrétaire, enfermés dans une feuille de papier cachetée. Sillery & Villeroi étoient avec ce Prince ; & nous continuâmes à nous promener tous quatre, près de deux heures, diſcourant ſur le projet de ces Mémoires, avec tant de chaleur & d'action, que tout le monde s'apperçut aiſément que nous ne nous accordions pas. Je me retirois, ſans avoir parlé au Roi de mon Paquet, lorſqu'il me rappella de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon Sécrétaire ; auquel j'ordonnai enſuite de le préſenter à Sa Majeſté, lorſqu'elle voudroit le lire ; mais d'avoir ſoin de le retirer d'elle, & cacheté comme il l'étoit : ce qui venoit de ſe paſſer, m'obligeoit à uſer de cette précaution, dont mon Sécrétaire s'excuſa auprès de Henry, par le commandement poſitif que je lui en avois fait. Il ſuivit le Roi qui s'en alloit à la Meſſe aux Capucins ; & il profita de ce temps pour aller déjeûner : il lui auroit été difficile d'en trouver de long-temps la commodité. Le Roi ſortant de la Meſſe, lui dit : » Suivez-moi au Louvre ; & » n'en partez point que je ne vous le diſe. « Il lui demanda le Paquet, lorſqu'il fut arrivé dans ſon Cabinet d'en-bas ; & mon Sécrétaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi, Sa Majeſté ſe contenta de lui répondre : » Hé-bien ! je le ferai : mais encore une fois, ne partez donc » point d'auprès de moi. « Elle monta dans le Cabinet des Livres, pour y mettre le Paquet, pendant qu'elle alloit dîner. La Cour n'étoit pas groſſe, parce qu'il étoit plus tard que de coûtume Le Roi ne parla preſque à perſonne ; & ſa rêverie parut, en ce que de temps en temps il frappoit de ſon couteau ſur ſon aſſiette.

Mon Sécrétaire crut qu'il alloit être expédié, lorſqu'il vit ce Prince remonter au ſortir de la table, dans le même Cabinet, & qu'il s'entendit appeller au bout d'une demi-heure : Mais quelques Princes & Seigneurs étant arrivés dans ce moment, comme il vit que Sa Majeſté s'étoit miſe à s'entretenir avec eux, il ſe retira dans un coin avec La-

Digitized by Google

1609. Varenne & Béringhen. L'endroit où ils étoient, étoit assez obscur, pour qu'il ne fût pas facile de les appercevoir ; surtout avec un peu de soin de se cacher : ce qu'ils firent sans rien affecter, lorsque quelques instans après, ils virent Henry s'avancer avec quelques-uns de la compagnie qu'il avoit séparés des autres, assez près d'eux, pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit, quoiqu'il parlât entre haut & bas ; & ils redoublerent d'attention, lorsqu'ils l'entendirent parler ainsi : Je suis las de m'être tant promené ce matin : » car j'ai été plus de deux heures avec trois hommes, sur » de grandes matières, où je les ai trouvés aussi contraires » dans leurs opinions, qu'ils le sont dans leur temperament » & leur inclination. Un autre que moi auroit peine à s'en » bien servir : mais je connois leurs fantaisies, tellement que » je tire même profit de leurs contestations & contrariétés ; elles servent à rendre les affaires si claires & si bien » approfondies, qu'il m'est facile de choisir la meilleure ré» solution : Vous allez les connoître assez, sans que je les » nomme. «

Sa Majesté continua à faire le portrait de ses trois Ministres, comme on va le voir : j'aurai assez de sincérité pour ne rien changer à ses paroles, même dans ce qui me regarde ; & c'est par moi qu'elle commença. » Quelques-uns » se plaignent, dit Henry, & quelquefois moi même, qu'il » est d'une humeur rude, impatiente & contredisante. On » l'accuse d'avoir l'esprit entreprenant ; de présumer tout » de ses opinions & de ses actions, & de rabaisser celles » d'autrui ; de vouloir élever sa fortune, & avoir des biens » & des honneurs. Or quoique je lui connoisse bien une par» tie de ces défauts, & que je sois contraint de lui tenir » quelquefois la main haute, quand je suis de mauvaise hu» meur, qu'il se fâche, ou se laisse emporter par ses idées ; » je ne laisse pas pour cela de l'aimer, de lui en passer beau» coup, de l'estimer, & de m'en bien & utilement servir : » parce que je reconnois que véritablement il aime ma per» sonne ; qu'il a intérêt que je vive ; & qu'il desire avec pas» sion la gloire, l'honneur & la grandeur de moi & de mon » Royaume. Je sçais aussi qu'il n'a rien de malin dans le » cœur ; qu'il a l'esprit industrieux, & fort-fertile en expé» diens ; qu'il est grand ménager de mon bien, homme fort-

Digitized by Google

» laborieux & diligent, qui eſſaie de ne rien ignorer, & de 1609.
» ſe rendre capable de toutes ſortes d'Affaires de paix & de
» guerre ; qui écrit & parle aſſez bien, d'un ſtyle qui me
» plaît, parce qu'il ſent le ſoldat & ſon homme d'Etat. En-
» fin il faut que je vous avouë que malgré ſes bizarreries
» & ſes promptitudes, je ne trouve perſonne qui me con-
» ſole ſi puiſſamment que lui, dans tous mes différens cha-
» grins. « Je ne me recrierai ici ni ſur le blâme, ni ſur la louange, renfermé dans ces paroles. En convenant, comme il me ſemble que la bonne foi demande qu'on le faſſe, qu'apparemment il y a chez moi véritablement lieu à l'un & à l'autre ; tout ce qu'un honnête homme a à faire en cette occaſion, eſt de les faire ſervir également à rectifier de plus en plus ſon cœur & ſes mœurs.

» Le ſecond, pourſuivit Henry, en parlant du Chance-
» lier de Sillery, eſt d'un naturel patient & complaiſant,
» merveilleuſement ſouple, adroit & induſtrieux dans toute
» la conduite de ſa vie : Il a l'eſprit très-bon : il eſt aſſez verſé
» dans toutes ſortes de Sciences & d'affaires de ſa profeſſion ;
» il n'eſt pas même ignorant dans les autres ; parle aſſez bien,
» déduit & repréſente fort-clairement une Affaire ; n'eſt point
» homme pour faire de malices noires : Mais il ne laiſſe pour-
» tant pas d'aimer grandement les biens & les honneurs, &
» de s'accommoder toujours à tout pour en avoir : il n'eſt
» jamais ſans Nouvelles, ni ſans perſonnes en main pour lui
» en découvrir ; d'humeur à ne hazarder jamais légèrement
» ſa perſonne, ni ſa fortune, pour celle d'autrui. Ses vertus
» & ſes défauts étant ainſi compenſés, il m'eſt facile d'em-
» ployer utilement les premiers, & de me garantir du dom-
» mage des autres. « (22)

» Quant au troiſiéme, continua le Roi, parlant de Ville-
» roi ; il a une grande routine dans les Affaires, & une con-
» noiſſance entière de celles qui ſe ſont faites de ſon temps :

(22) Ce Chancelier a rendu trois ſignales ſervices à l'Etat ; en employant une partie de ſon bien à maintenir les Suiſſes dans notre Alliance ; à la Paix de Vervins ; & en moyennant le Mariage du Roi. » Le » Chancelier de Sillery n'avoit preſ- » que point étudié. Henri IV diſoit » de lui & du Connétable Henry de » Montmorency, Qu'avec ſon Chan- » celier, qui ne ſçavoit point de La- » tin, & ſon Connétable, qui ne ſça- » voit ni lire ni écrire ; il pouvoit » venir à bout des Affaires les plus » difficiles. « *Amelot de La-Houſſaye, Note 1. ſur la Lettre 193, du Cardinal D'Oſſat.*

1609. »il a été employé dès sa première jeunesse, plus qu'aucun »des deux autres : Il tient un grand ordre dans l'admini»stration de sa Charge, & dans la distribution des expé»ditions qui ont à passer par ses mains : Il a le cœur géné»reux ; n'est nullement adonné à l'avarice ; & fait paroître »son habileté, dans son silence & sa grande retenuë à par»ler en Public (23). Cependant il ne peut souffrir qu'on »contredise ses opinions ; croyant qu'elles doivent tenir lieu »de raison : il les réduit à temporiser, à patienter, & à s'atten»dre aux fautes d'autrui : de quoi je me suis pourtant quel»quefois assez bien trouvé.« Ce discours de Sa Majesté étoit adressé à des personnes de la première Qualité ; & qui dans leur cœur ne manquoient pas, je crois, d'envie d'y répliquer : aucun cependant ne dit mot : Et quelques momens après, le Roi ayant apperçu mon Sécrétaire, lui fit rendre mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

Avant de sortir de ces Affaires générales de Finance, il faut voir ce qu'il y a sur cet article, de particulier pour cette année. Denis Feydeau & ses Associés s'étoient fait adjuger la Ferme-Générale des Aides, en enchérissant de deux cens mille livres par an, sur les Fermiers précédens. Je prévis, ce qui ne manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pourroit retirer ses deniers : en effet, il présenta Requête à Sa Majesté, pour être déchargé de ces deux cens mille livres. Je trouvois que ces Fermiers ne souffroient rien, qu'ils n'eussent bien mérité ; n'étant survenu ni accident imprévu, ni obstacle à leur jouissance. Il me fâchoit encore, que l'imprudence de ces nouveaux venus, nous eût ôté des Fermiers très-solvables, pour mettre en leur place de mauvais payeurs. Je portai pourtant Sa Majesté à leur accorder cette diminution, à titre de grace ; sans laquelle on alloit être exposé à une Banqueroute, & à l'embarras de mettre de nouveau les Aides à l'enchére : je jugeai seulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier Janvier 1610, ou du moins, au premier Octobre de la présente année ; afin

(23) De tous les endroits de nos Mémoires, où il est parlé de M. de Villeroi, voilà celui auquel il faut principalement s'attacher, pour juger du caractère de ce Ministre, & sur-tout de l'opinion qu'en a eue Henry le Grand. Un seul trait rapporté d'Original, tel qu'est celui cy, mérite plus d'être cru, que des rapports incertains, ou dictés par la prévention, l'aversion, l'esprit de Parti.

Digitized by Google

que Sa Majesté n'y perdît pas tout-d'un-coup quatre cens mille francs. 1609.

Je fis faire le procès à Ferrand, Premier Huissier de la Chambre des Comptes de Paris : on le dépouilla de toutes les Charges & Commissions qu'il exerçoit dans cette Cour ; dont Sa Majesté gratifia, même avant le Jugement, La-Font, dont il a été parlé dans ces Mémoires : Il étoit déja Intendant ; & le Roi crut encore récompenser sa fidélité, en lui faisant don de ses meubles de la Conciergerie. M. le Comte de Soissons & les autres Officiers de la Maison du Roi, presentèrent aussi contre le Trésorier Pajot, une Requête, qui me fut renvoyée. Puget, autre Trésorier de l'Epargne, ayant fait l'année précédente, sur l'ordre & la garantie de Sa Majesté, une Déclaration favorable à Placin, autrefois son Commis, dont j'avois été fait dépositaire ; le Roi m'écrivit de rendre cette Promesse à Puget, comme il s'y étoit engagé, supposé que le procès que ces deux Financiers avoient ensemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devînt nécessaire.

Sa Majesté, après m'en avoir demandé mon avis, fit expédier à Mortier Choisy un Brevet, par lequel il étoit déclaré quitte du reste de sa Ferme, moyennant cinquante mille livres ; une moitié, comptant ; & l'autre, dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les Quittances des deux Offices des Restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus ; avec les Expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante neuf mille neuf cens & tant de livres, qu'il lui avoit assignées dès l'année derniere, sur les deux sols six deniers par Minot de sel ; pour pareille somme, que Zamet lui avoit avancée. Henry fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à D'Escures, & deux mille quatre cens livres à différens Pensionnaires dans la Bourgogne, par les mains de M. le Grand ; & payer le Président Tambonneau de sa Pension, pour l'année dernière. Je tire ces petits détails, des Lettres que j'ai, écrites de la main de Sa Majesté.

J'en reçus aussi quelques-unes de la Reine. Il s'agit dans l'une, de certains droits qui lui avoient été abandonnés, & dont elle se départ, sur les Terres de la dépendance de la Reine Marguerite, qui en avoit un Brevet. Il est question dans une autre, de faire toucher à la Femme de Conchine,

Digitized by Google

1609. vingt mille écus, que le Roi, par complaisance pour la Reine, lui avoit donnés à prendre sur les Présidens rétablis dans les Bureaux des Finances. La Léonor avoit si bien agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans cette Partie, que les deniers, me disoit la Reine, étoient en état d'être touchés.

Les sommes, du moins les principales, que j'employai aux dépenses personnelles de Henry, sont, vingt-deux mille pistoles, qu'il me manda le 18 Janvier qu'il avoit perduës au Jeu : Cent mille livres, d'une part ; & cinquante-un mille, de l'autre ; qu'il devoit, aussi du jeu, à Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces dernières cinquante-un mille livres, sur soixante mille, qui lui revenoient de l'Office d'Avocat-Général à Rouen, après la mort de Marguerit ; aux héritiers duquel il donna les neuf mille restans, en considération des bons services que leur Pere lui avoit rendus dans ce Parlement ; & il en accorda la Charge à Des-Yveteaux, Parent du mort : Mille pistoles, pour jouer : Henry n'en prit d'abord que cinq cens ; mais il renvoya ensuite Béringhen chercher les cinq cens autres, pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore pour le Jeu, en allant le trouver avec le Chancelier, à Fontainebleau, où il s'étoit purgé à la sortie des Fêtes de Pâques ; il s'agissoit d'une Dépêche, que Préaux apportoit de la part de Jeannin. Ce Prince faisant de plus sérieuses réflexions sur les excès où le portoit sa passion pour le Jeu, songea à s'en corriger ; & il me promit plusieurs fois du moins de se modérer. Il continua à faire la même dépense pour ses Bâtimens : c'étoit Zamet (14) qu'il envoyoit de Fontainbleau pour les visiter, quand il ne pouvoit pas y aller lui-même. Je trouve encore une Quittance de Marcadé, de quatre mille sept cens quarante-trois livres, pour onze cens seize perles, dont Henry fit présent à Mademoiselle de Vendôme, sa Fille : de trois mille livres, à Mademoiselle Des-Essarts ; & de trois cens livres, à Saubion, son Domestique.

Nicolas Vauquelin Des-Yveteaux.

Je fus chargé avec le Chancelier, de nommer des Commissaires

(14) Ce riche Partisan se qualifioit alors, Baron de Murat & de Billy, Conseiller-du Roi en tous ses Conseils, Gouverneur de Fontainebleau, & Surintendant de la Maison de la Reine. Il mourut à Paris, en 1614, âgé d'environ 65 ans ; laissant un Fils Maréchal-de-Camp, qui fut tué au Siége de Montpellier ; & un second, Evêque de Langres : il les avoit eus de Madeleine Le-Clerc Du-Tremblai, & les fit légitimer.

(15) Ce

missaires, pour travailler avec ceux du Duc de Lorraine, à regler les confins du Pays Messin, sur lesquels il s'élevoit tous les jours quelque nouvelle contestation. J'envoyai à Calais le Contrôleur des Fortifications, avec une somme d'argent, pour réparer le dommage que la Mer venoit de faire aux Dunes du Risban. J'en fus informé par le Vice Amiral De-Vic, qui auroit bien souhaité qu'on eût fait une dépense plus considérable pour cette Ville; & qui fournissoit, dans cet esprit, plusieurs projets, tant pour sa commodité & sa sûreté, que pour empêcher les inondations, auxquelles cette Ville & ses environs sont exposés. 1609.

Il ne se fit point de plus utile Réglement, que celui qu'on vit paroître contre les Banqueroutiers frauduleux. Il porte, Que ces Banqueroutiers seront punis de mort, comme voleurs & affronteurs publics: Que toutes Donations, Cessions, Ventes & Transports, faites par eux à leurs Enfans, Héritiers, Amis & Faux-créanciers, seront nulles; & tels Donataires, Cessionnaires & Acheteurs, punis comme complices des Banqueroutiers, pour peu qu'il paroisse aux Juges, que tout cela s'est fait en fraude des véritables Créanciers. Il y est fait défense, aussi sous peine de complicité, de donner retraite aux Banqueroutiers, à leurs Cautions, Commis, Facteurs: comme aussi de receler aucuns de leurs meubles, papiers & effets; enfin de leur prêter la main, ou même de leur donner assistance en rien. Permis à tous d'arrêter sans Décret ni permission & de mener en Justice, les Banqueroutiers, malgré tous Arrêts & Coûtumes à ce contraires. Enfin il est défendu aux véritables Créanciers des Banqueroutiers, de faire aucuns Accords, Contrats & Accommodemens avec eux, ou leurs Entremetteurs; sous peine de perdre leur dette, & même d'être poursuivis criminellement, suivant le cas: la voie de l'action en Justice, est la seule qu'on leur laisse. C'est à-peu-près tout ce qu'on peut faire, ce me semble, pour assûrer le Commerce & la tranquilité publique, également intéressés dans un abus, devenu si commun. *Mem. Franç. & autres Historiens. ann. 1609.*

A cet Edit, il en fut joint un autre contre les Duels, que je sollicitois depuis long-temps & avec bien des instances. Le Conseil ayant été assemblé extraordinairement à cet effet, dans la premiere Galerie de Fontainebleau; Sa Majesté,

1609. pour traiter cette matiere plus à-fond, demanda qu'on y fît rapport de l'origine des coûtumes & des différentes formes usitées du Duel. Ses Conseillers ne lui donnerent pas sujet de les féliciter sur leur érudition : tous demeurerent dans le silence. Je fis comme les autres ; mais de manière que le Roi s'apperçut aisément, que je n'avois besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi, & me dit : » Grand-Maître, votre mine me fait conjecturer » que vous en sçavez plus que vous ne faites semblant : je vous » prie, & je vous commande en même-temps expressément, » de nous dire ce que vous en sçavez & pensez. « Je refusai encore par bienséance : & pressé de-nouveau, Je fis un discours, que je ne rapporterai point ; parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit précédemment, en traitant cette matiere. J'eus soin d'envoyer aussi-tôt l'Edit contre les Duels (25) dans mon Gouvernement, & de l'y faire observer avec beaucoup d'exactitude.

Mêlons à ce détail d'Affaires de Gouvernement, le récit de quelques intrigues de Cour. Lorsque sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques Provinces, le Roi songea à y envoyer quelqu'un de sa part, il me proposa la personne de N... Cet homme n'aura ni la joie ni le chagrin, de se voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune manière ; sçachant que sa haine personnelle lui feroit supposer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eû la pensée, & je dis à Sa Majesté, Que s'il y alloit de sa part, je n'y enverrois personne de la mienne ; parce que je ne voulois avoir rien à partager avec un pareil Associé. N... déchu de cette espérance, résolut de se servir de toutes sortes de moyens, pour satisfaire son ressentiment contre moi ; & il s'offrit à ceux de la Cour qu'il sçavoit être mes ennemis, pour être l'instrument de leurs desseins.

Il aborda un jour le Marquis de Coeuvres, auquel il affirma, en éxigeant le secret sur une confidence, que le zèle seul l'obligeoit, disoit-il, à lui faire, Que j'étois allé au Parlement, sous prétexte de quelques affaires afin de retirer du

(25) Cet Edit, qui oblige ceux qui ont été offensés dans leur honneur, à s'adresser aux Maréchaux-de-France, ou à leurs Lieutenans, pour en obtenir la réparation, porte des peines très-séveres ; infamie, dégradation de Noblesse, & même, peine de mort. *P. Matthieu. Tom. 2. liv. 4. pag.*

Greffe les Lettres de légitimation de M. de Vendôme, qu'on y avoit portées pour être vérifiées au Parlement. De-Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la perſonne qu'il intéreſſoit le plus ; & M. de Vendôme alla auſſi dans le même inſtant s'en plaindre au Roi. Ce Prince lui demanda de qui il tenoit cet avis : mais ſans lui nommer le délateur, on lui en garantit la vérité, de manière que Sa Majeſté n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, ſi-tôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au Parlement Je répondis, Que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les Regiſtres, copie de quelques Pieces, dont j'avois beſoin. » Y a-t'il quelque choſe, reprit Henry, qui concerne mon » Fils de Vendôme ? Non, Sire, repris-je ; & pourquoi M. » de Vendôme, ajoûtai-je, ſurpris de l'air dont il me par- » loit ? Je le ſçais bien pourquoi, répliqua ce Prince, froi- » dement. « Quelques autres mots, auſſi peu clairs, qui échaperent à Sa Majeſté, me firent comprendre qu'elle avoit quelque choſe ſur le cœur. Je la priai de me le dire : ce qu'elle fit ; & elle demeura bientôt perſuadée que la calomnie jouoit ici ſon jeu ordinaire. 1609.

L'après-midi de ce même jour, le Roi étant chez la Comteſſe de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un Paquet au premier Laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un Billet, dans lequel on lui donnoit ſur ſes Enfans le même avis qu'on avoit donné à De-Cœuvres, ſur M. de Vendôme. Elle ſe mit à pleurer ; & le Roi lui ayant demandé le ſujet de ſes pleurs, elle lui donna le Billet à lire. Henry voulut entendre le petit garçon ; mais il ne ſe trouva plus : » Madame, dit-il à Madame » de Moret, d'un air réveur & un peu ſombre, il y a bien » de la malice ici, d'un côté ou de l'autre. « On ſe mit à faire des informations ſur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert aſſez facilement ; & par lui, le Roi devina bien tôt N.... : Car ayant inutilement voulu engager De-Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même ; & De-Cœuvres dans ſa ſurpriſe, ne put le nier : mais il donna auſſi-tôt avis à cet homme, de ce qui venoit de ſe paſſer. Celui-cy, qui vit que l'affaire prenoit un tour ſérieux, vint ſe jetter aux pieds de Villeroi ; le priant de le ſoûtenir contre moi. Villeroi y trouva tant de riſques, du-moins à le.

Digitized by Google

1609. faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre : il ſe contenta, l'occaſion s'en étant préſentée, de hazarder dans le diſcours quelques mots favorables à N... que Sa Majeſté reçut d'un air à faire bien repentir Villeroi de ſa complaiſance.

Henry venoit de découvrir deux autres traits de N... qui le déclaroient coupable de manque de reſpect envers Sa Majeſté elle-même : L'un, que N... avoit eu l'imprudence de ſuppoſer publiquement une intrigue de galanterie de Henry avec certaine Fille, & la malice d'en inſtruire la Reine : L'autre, qu'il avoit encouragé le Pere Gonthier, Jéſuite, à continuer cette manière de prêcher emportée, qui lui avoit déja fait quelques affaires; en lui aſſûrant que tel de ſes Sermons, qu'il lui cita, & qui étoit un des plus vifs, avoit été généralement admiré & applaudi par les Seigneurs de la Cour, & nommément par les Maréchaux de Briſſac & D'Ornano (26) : en quoi N... fut aſſez malheureux, pour que ces deux Meſſieurs ſe trouvant préſens à la

» (26) Le Pere Gonthier, Jéſuite, en » la préſence du Roi, qui aſſiſta dans » l'Egliſe de Saint-Gervais à ſes Ser- » mons, le Vendredi, jour de Noel, » le Samedi & le Dimanche, fit de » continuelles déclamations contre » les Huguenots, qu'il appella plu- » ſieurs fois *Vermine*, *Canailles* : Et » étant tombé ſur le nouvel Arti- » cle de leur Confeſſion, par lequel » ils appellent le Pape, Antechriſt : » S'il eſt vray, Sire, dit-il, que le » Pape ſoit Antechriſt ; que ſera- » ce de votre Mariage ? Où en eſt la » Diſpenſe ? Que deviendra Mon- » ſieur le Dauphin ?... Le Maréchal » D'Ornano dit un jour au Roi : Si » un Jéſuite à Bordeaux eût prêché » devant moi, ce que le Pere Gon- » thier a prêché en préſence de Vo- » tre Majeſté, je l'euſſe fait jetter » dans l'eau, au ſortir de la Chaire. « *Mém. hiſt. de France, ann. 1609.*

Tous les Sermons de ce temps-là, ſont pleins de ces traits, dont la hardieſſe & la ſingularité pour ne rien dire de plus, nous révolteroient aujourd'hui étrangement. Les Héretiques pouſſoient leurs ſatyres à l'excès ; & trop ſouvent les Prédicateurs, leurs Sermons, juſqu'aux déclamations les plus outrées. Un Hiſtorien contemporain, (Pierre Matthieu, *liv.* 3.) rend néanmoins ce témoignage aux Jéſuites, » qu'on » trouvoit plus d'ordre, de mo- » deſtie, de gravité, de tempéra- » ment, dans leurs Sermons, que » dans quelques autres. « Sauval parle auſſi des Prédications du P. Gonthier ; mais en louant beaucoup ſon éloquence & ſon zèle Apoſtolique. Il rapporte, Que Henry IV. aſſiſtant un jour, dans la même Egliſe de Saint-Gervais, à un Sermon du Pere Gonthier ; ce Prédicateur juſtement indigné de l'irréverence avec laquelle il vit que la Marquiſe de Verneuil & d'autres Dames de ſa compagnie, parloient, rioient & cherchoient à faire rire Sa Majeſté ; ſe tourna vers ce Prince, & lui dit : » Sire, ne vous laſſerez-vous jamais » de venir avec un Serrail entendre la » Parole de Dieu, & de donner un ſi » grand ſcandale dans le lieu Saint ? « Que le Roi, au-lieu d'envoyer le Prédicateur à la Baſtille, comme toutes ces femmes l'en prierent, retourna dès le lendemain à Son Ser-

reprimande que le Roi fit au Pere Gonthier ; ils donnerent, en s'adreſſant au Pere, un démenti à celui qui avoit oſé leur imputer d'admirer un diſcours ſi impertinent. Tout cela avoit ſi fort échauffé Henry contre l'impoſteur, que lorſque j'allai le lendemain le prier de m'en faire juſtice : » Je » n'en ſuis que trop bien éclairci, me dit ce Prince ; c'eſt ce » malin eſprit de N... qui a inventé tout cela : mais pour » l'amour de vous, je veux le bannir de la Cour ; & l'ordre » lui en fut en effet ſignifié. « Cette affaire fit tout le bruit qu'on peut s'imaginer ; & j'avouë qu'elle me mit dans l'embarras dix jours entiers 1609.

Ce n'eſt rien en comparaiſon de l'éclat que fit celle de M. le Prince de Condé. Le Mariage de ce Prince avec Mademoiſelle de Montmorency, qui avoit été célebré dans le commencement de cette année, loin de faire ceſſer à la Cour tous les bruits de galanterie entre le Roi & la Princeſſe, les réveilla au-contraire plus fortement ; comme je m'en étois toujours bien douté. Deux mille écus donnés par Sa Majeſté, pour les habits de noces de la Demoiſelle ; des pierreries de valeur de dix-huit mille livres achetées pour elle par Madame d'Angoulême, de Meſſier, Orfevre, demeurant ſur le Pont-au-Change, dont le Certificat, du 29 May, étoit connu ; une infinité d'autres bienfaits & gratifications en argent, faits au Prince de Condé, en faveur de ce Mariage ; parurent des preuves qui établiſſoient ſuffiſamment l'intelligence : quoiqu'à parler juſte, rien de tout cela ne fût ſans replique : Mais comme je ne veux pas non-plus donner dans l'autre excès des flateurs de ce Prince, qui affectoient publiquement de ſoûtenir qu'il ne regardoit pas ſeulement la jeune Princeſſe ; je m'en tiens à ce que j'ai déja dit de mes ſentimens à cet égard : c'eſt le milieu entre les uns & les autres ; peu de perſonnes le garderent. La Reine & le Prince de Condé, que cette affaire touchoit de plus près, échauffés par tous les diſcours qu'on ne ceſſoit de leur ſouffler, eurent bientôt mis toute la Cour en rumeur. Tous mes ſoins furent inutiles auprès de la Reine, véritablement furieuſe : & pour le Prince, il ne s'en tint pas à donner des

mon : & que l'ayant rencontré comme il montoit en Chaire, il lui dit, Qu'il lui ſçavoit bon gré de ſa correction ; & qu'il n'avoit rien à craindre : mais qu'il le prioit ſeulement de ne plus l'apoſtropher en Public.

1609. marques publiques de mécontentement ; il méditoit dès-lors l'imprudente démarche, qu'on lui vit faire quelque temps après.

Le premier avis en fut donné dans un Billet à Henry à Fontainebleau, où il étoit allé passer les Fêtes de Pâques ; & il me l'envoya aussi-tôt à Paris, où j'étois demeuré. Voici ce que le Billet contient : Que le Prince de Condé, parti de Fontainebleau après les Fêtes, étoit venu accompagné de son Médecin, coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne : Que toute la nuit s'étoit passée à délibérer, avec une violente agitation de la part du Prince, s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même : ce que son Hôte l'avoit empêché de faire, en lui en faisant sentir les conséquences : Que le lendemain on avoit apporté à M. le Prince, dans cette même maison, une bourse de mille doublons ; avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparemment il s'étoit déja fait promettre, par la médiation du Médecin, qu'on accusoit de conduire toute cette trame ; parce qu'il avoit déja travaillé à rompre le Mariage de M. le Prince, & à lui faire épouser Mademoiselle de Maïenne : Que cet homme étoit lié avec un autre Médecin Génois, qui avoit été à D. Joan ; & qui étoit allé depuis six semaines trouver le Comte Spinola à La-Haye, d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre : Ce qui étoit relatif avec un autre Billet d'avis, remis à Bérinhen, dont il étoit aussi fait mention, portant que M. le Prince avoit obtenu des Lettres du Roi d'Angleterre pour les Etats des Pays-Bas.

Tous ces avis, qu'on prioit Sa Majesté de tenir fort-secrets, ne purent lui faire croire M. le Prince capable d'une si grande faute. Henry fit un voyage au commencement de May à Paris, d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau ; & M. le Prince l'y suivit : il est vrai que par les discours qu'il y tint publiquement, on auroit pû croire qu'il n'y alloit que pour braver Sa Majesté. » Mon » Ami, m'écrivoit Henry le 12 Juin, M. le Prince est ici, » qui fait le diable : vous seriez en colere, & auriez honte » des choses qu'il dit de moi : enfin la patience m'échap- » pera ; & je me résous de bien parler à lui. « Pour le punir, le Roi m'ordonnoit de suspendre le payement du Quar-

tier d'Avril de ſa Penſion, & d'éconduire ſon pourvoyeur & tous ſes Créanciers, qui ſçachant les libéralités que Sa Majeſté avoit faites à ce Prince, à l'occaſion de ſon Mariage, s'adreſſeroient à moi, comme à celui qui en étoit le diſpenſateur. » Si l'on ne le retient pas par ce moyen-là, re- » prenoit Sa Majeſté, il en faudra prendre quelqu'autre : » car il eſt honteux d'oüir ce qu'il dit : Nous en aviſerons » enſemble, lorſque vous ſerez auprès de moi (27). « 1609.

Monſieur le Prince me choiſit pour me faire part de ſon mécontentement : en quelle qualité ? C'eſt ce qu'il ne me ſeroit pas facile de dire ; parce que ſi j'ai pû me flater que mes conſeils ne lui étoient pas indifférens ; j'ai dû ſoupçonner d'un autre côté, qu'il cherchoit dans les aſſûrances d'attachement qu'on fait à une perſonne de ſon rang, lors-même qu'en lui parlant on a la hardieſſe de ne pas l'approuver, un prétexte pour avancer dans la ſuite avec quelque vrai-ſemblance, que je ne m'étois point oppoſé au deſſein qu'il avoit de ſortir du Royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la converſation que nous eumes enſemble chez moi, où il vint un Mercredi l'après-midi, qu'il ſçavoit que je n'allois point au Conſeil.

Il entra dans mon Cabinet, portant ſur ſon viſage toutes les marques de l'agitation de ſon eſprit ; & je ne fus point ſurpris de ce que ſans autre préambule, il me parla des ſujets qu'il avoit de ſe plaindre de la conduite du Roi à ſon égard. Je lui répondis, en lui rappellant les obligations en quelque manière infinies, que toute ſa Maiſon en général, & lui en particulier, avoient à ſa Majeſté : obligations, dignes

(27) Voici comment en parlent les Memoires pour l'Hiſtoire de France. » Le Roi éperdument amou- » reux de la Princeſſe de Condé, » met tout le monde en beſogne, » juſqu'à la Mere du Mari. M. le » Prince s'en plaint, & demande » congé à Sa Majeſté de ſe retirer » avec ſa Femme, en l'une de ſes » Maiſons. Le Roi le lui refuſe ru- » dement, & en vient aux injures & » menaces : On dit que le Prince y » a repliqué hautement, & a mêlé » en ces propos le mot de tyrannie ; » & que le Roi, en relevant ce mot, » lui a répondu : Je n'ai fait en ma » vie acte de Tyran, que quand je » vous ai fait reconnoître pour ce » que vous n'étiez point. Le premier » a dit pouilles à Sa Mere, qui ſer- » voit d'inſtrument pour corrompre » la pudicité de ſa Femme... On di- » ſoit que la Marquiſe de Verneuil, » qui parle ordinairement au Roi, » non comme à ſon Maître, mais » comme elle feroit à ſon Valet, lui » avoit dit, bouſſonnant ſur ce pro- » pos : N'êtes vous pas bien méchant, » de vouloir coucher avec la Fem- » me de votre Fils : car vous ſçavez » bien que vous m'avez dit qu'il » l'étoit.

1609. non-seulement qu'il lui sacrifiât un dépit conçu sur un simple soupçon, & sur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juste. Monsieur le Prince ne goûtant point ces raisons, m'entretint de je ne sçais combien de desseins, qu'il supposoit qu'avoit Henry contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude & de la défiance, poussées trop loin; & que je m'imaginai dissiper, en lui représentant d'une manière qu'il ne lui étoit pas possible de ne pas croire sincère, Que Sa Majesté, loin d'avoir eû la pensée de se porter à quelque violence contre lui, ne se souviendroit qu'il étoit de son Sang, que pour joindre aux sentimens de douceur naturelle qu'elle témoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié & d'une distinction marquée: Et je me souviens fort-bien, qu'au lieu d'avoir accordé par complaisance à Monsieur le Prince, que Henry pût *opprimer un innocent*: paroles, qui me furent à la vérité souvent répetées; je lui dis simplement, Que les plus coupables étoient ceux qui abusoient ordinairement le plus de ce terme d'innocence; malgré lequel, on ne laissoit pas de les châtier.

Monsieur le Prince, qui après cela devoit être en garde contre moi, ne balança point à me déclarer qu'il étoit résolu à sortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole si imprudente, autrement que comme l'effet d'un cœur ulceré: & si je la relevai avec fermeté, c'est que je crus qu'en ces occasions, la fermeté doit accompagner le conseil qu'on donne: Je lui dis, Que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir jusqu'à ce point son Roi, sa Patrie, son honneur & son devoir: Que le Royaume, & même la Cour, étoit l'unique séjour des Princes du Sang: Que par-tout ailleurs, leur éclat ne faisoit que se ternir: Qu'ils étoient même réputés coupables, de la seule affectation à s'arrêter trop long-temps dans tout autre endroit; s'ils n'en avoient pas obtenu la permission de Sa Majesté. A quoi Monsieur le Prince ayant reparti, Qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à sa Condition, ni à sa Naissance; je lui repliquai aussi absolument, Que les Loix de l'Etat obligeoient les Enfans & les Freres du Roi, autant & peut-être plus étroitement encore, que le moindre de ses Sujets: & je le lui prouvai par des exemples, tirés de l'Histoire de Louis XI.

Digitized by Google

Louis XI. de feu M. le Duc d'Anjou, & de Henry lui-même. Ce n'étoit pas ſur ce ton que M. le Prince avoit ſouhaité de me voir parler. Je m'apperçus qu'il ne ſongea plus qu'à paroître, à l'aide de quelques correctifs, ſe rapprocher de mon opinion : & rien encore ne ſervit mieux qu'un changement ſi ſubit, à me faire comprendre qu'intérieurement il étoit décidé pour le parti, dont ſes dernières paroles vouloient me prouver ſon éloignement. 1609.

J'en doutai ſi peu, qu'apprenant que Monſieur le Prince, au ſortir de chez moi, avoit paru tout-à-fait radouci : Qu'il s'étoit même plaint à la Reine, qu'on fît courir le bruit qu'il ſongeoit à quitter la Cour avec éclat ; & qu'il avoit aſſûré cette Princeſſe qu'il n'en avoit jamais eu la penſée ; ajoûtant ces propres paroles, Qu'il étoit *aſſez content de Sa Majeſté* : Qu'enfin il parloit preſque publiquement dans les mêmes termes ; je ne voulus pas différer d'un moment à venir trouver le Roi, auquel j'aſſûrai, après lui avoir rapporté fidellement tout ce qui s'étoit paſſé entre Monſieur le Prince & moi, que dans huit jours il ne ſeroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henry ne me traitât d'extravagant : Il y avoit auſſi peu d'apparence, diſoit-il, qu'il pût vivre en Prince dans les Pays étrangers, ſans le ſecours qu'il recevoit de ſa main ; qu'il y en avoit, qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, ſans qu'on le vît & qu'on l'empêchât avec la dernière facilité : A quoi Sa Majeſté ajoûta ce que M. le Prince venoit de dire à la Reine. » Tout ce que vous » me dites, Sire, répondis-je, ne me fait point changer d'o» pinion : je m'y confirme de plus en plus : Vous vous en fâ» chez contre moi ; mais le temps & l'événement vous fe» ront connoître que j'ai raiſon. Je vois bien des perſonnes, » pourſuivis-je, qui ſont de cette menée, & qui vous trom» pent, quoiqu'elles vous ſoient des plus obligées : mais cela » ne doit pas être trouvé étonnant ; puiſque vous aidez vous» même à vous tromper. Vous ne me nommez perſonne, me dit Sa Majeſté, comprenant que je voulois lui parler des Domeſtiques de la Reine ; » mais je vois bien qui vous vou» lez dire. « Cela n'étoit pas bien difficile ; & ni le Roi ni moi, n'étions pas les ſeuls qui voyions que la Cabale jouoit ici un étrange manège : Car non-ſeulement elle débitoit comme certaines, mille choſes ſuppoſées, ſur le compte du Roi

1609. & de la Princeſſe de Condé ; il n'y auroit eu en ceci qu'une malignité ordinaire : mais ce qu'on ne ſçauroit bien caractériſer, c'eſt l'art déteſtable avec lequel ces gens ſçavoient faire ſervir leurs impoſtures à rendre le Roi ſouverainement odieux à la Reine, & à forcer cette Princeſſe à s'abandonner à eux du ſoin de ſa conduite : De-là, tous ces complots, où, ſans qu'elle le ſçût, on oſoit ſe ſervir de ſon nom : de-là, les motifs de mille nouvelles inſtances, pour ne pas différer plus long-temps la Cérémonie du Couronnement, dont il a été parlé.

Il ne ſe paſſa que quatre jours depuis celui où je m'entretenois ainſi avec le Roi, juſqu'à celui de l'évaſion de M. le Prince. Le 19 Août, à onze heures du ſoir, comme je venois de me coucher, je vis entrer Praſlin dans ma chambre, qui me dit que le Roi me demandoit, & que je vinſſe tout-à-l'heure. » Hé ! mon Couſin, que penſe faire le Roi, lui répondis-je, dans le premier mouvement, & ſans lui donner le têmps de s'expliquer ? » Pardieu ! il me fait mourir, à » force de me tourmenter ; je ne ſçaurois vivre & ne dor» mir point. Il faut, pourſuivis-je avec impatience, & croyant que ce voyage étoit un de ceux dont je pouvois me diſpenſer par de bonnes raiſons, » il faut que je me léve de-

(18) » Le dernier de Novembre (& non pas le 29 Août : ce qui eſt une faute de date dans nos Mémoires) » Monſieur le Prince, dit le Maré» chal de Baſſompierre, partit de la » Cour, pour s'en aller à Muret : d'où » il partit avec Rochefort & Tou» ray, & un Valet de-chambre qui » portoit en croupe Madame la Prin» ceſſe ſa Femme, Mademoiſelle » Du-Certeau, & une Femme-de» chambre, nommée Philipperte, » & s'en alla à Landrecy. Le Roi » jouoit en ſon petit cabinet, quand » D'Elbene premièrement, puis le » Chevalier Du-Guet, lui en por» terent la Nouvelle. J'étois le plus » proche de lui. Il me dit tout-bas » à l'oreille : Baſſompierre mon Ami, » je ſuis perdu : cet homme mene ſa » femme dans un bois, je ne ſçais ſi » c'eſt pour la tuer, ou la mener » hors de France : Prends garde à mon » argent, & entretiens le Jeu ; pen» dant que je vais ſçavoir de plus par» ticulières Nouvelles... Chacun ſe » retira du jeu ; & je pris l'occaſion » de rapporter au Roi ſon argent, » qu'il avoit laiſſé ſur la table. J'en» trai où il étoit, & ne vis jamais un » homme ſi éperdu, ni ſi tranſpor» té. « Baſſompierre raconte enſuite tout ce qui ſe paſſa dans la Chambre de la Reine, & le conſeil que donna M. de Sully au Roi, de la même manière que le rapportent nos Mémoires. Henry IV. donna ſur cet enlévement de la Princeſſe de Condé, de ſi fortes marques de douleur & de déſeſpoir, que quelques Ecrivains mal-inſtruits, tels que l'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, ont avancé, Que la Guerre qu'il alloit porter en Flandre, lorſqu'il fut aſſaſſiné, avoit en partie pour objet de contraindre l'Archiduc à lui remettre cette Princeſſe entre les mains. Voyez auſſi *Mézeray & autres Hiſtoriens.*

» main à trois heures du matin, pour voir des Lettres & des 1609.
» Etats que j'ai reçus, & y faire réponſe : Il me faut faire
» des Agenda de tout ce que je dois faire dans la journée ;
» de ce qui ſe doit faire au Conſeil ; de ce que je dois dire
» au Roi ; & de ce que mes Commis, mes Sécrétaires &
» tous ceux qui ſont ſous mes Charges, doivent faire auſſi.
» Jugez ſi j'ai du temps à perdre ; & ſi m'en allant à cette
» heure au Louvre, d'où je ne ſçaurois revenir, quelque
» diligence que je faſſe, qu'il ne ſoit deux ou trois heures
» après minuit, je me puis acquitter de tout cela, avant qu'il
» ſoit huit heures du matin, qu'il faut que je me rende au
» Conſeil. Quant à tout le reſte de la journée, il ne faut
» point parler de travailler dans mon cabinet ; je l'emploie-
» rai toute entière à donner audience à un chacun, & à par-
» ler aux Comptables & autres Officiers, qui ont affaire à
» moi. Je vois bien tout cela, me dit Praſlin ; & le Roi
» lui-même ne l'ignore pas : car il a dit tout-haut devant la
» compagnie, Que j'allois vous mettre en colère, venant
» vous chercher à une heure auſſi induë, & qui eſt le ſeul
» temps que vous ayez pour vous délaſſer le corps & l'eſ-
» prit : Mais il n'y a remède, Monſieur ; il faut venir : car
» c'eſt pour une affaire qui lui agite fort l'eſprit ; & à la-
» quelle il eſt perſuadé que s'il y a quelque remède à ap-
» porter, vous ſeul en êtes capable. L'homme que vous ſça-
» vez, comme le Roi a dit que vous l'aviez bien prédit,
» s'en eſt allé ; & a même emmené avec lui les Dames en
» croupe : ce qui eſt le pis. Ho, ho ! repris-je, c'eſt donc
» pour cette affaire là qu'on me demande ? Vraiment il y au-
» ra de la colère : car je me doute bien que nous ne nous
» trouverons pas tous de même opinion : Je ſçais bien que
» Mars & Venus ſont en bonne intelligence : mais cependant
» ſi nous voulons avoir de bons ſuccès par le premier, il faut
» que l'autre céde ; & cela peut nous fournir quelque bon-
» ne raiſon pour accélerer les affaires. Or, allons donc, mon
» Couſin. «

J'arrive au Louvre, où je trouve le Roi dans la Chambre de la Reine, ſe promenant la tête baiſſée & les mains jointes ſur le dos. Avec la Reine étoient préſens MM. de Sillery, de Villeroi, de Gêvres, de La-Force, La Varenne & quelques autres, collés contre les murs, & aſſez écartés les uns

1609. des autres, pour ne pouvoir même ſe parler bas. » Hé-bien! me dit Henry, en me prenant par la main, ſi-tôt qu'il me vit entrer, » notre homme s'en eſt allé, & a tout emmené : » Qu'en dites-vous ? Je dis, Sire, répondis-je que cela ne » me ſurprend pas ; & que depuis qu'il parla à moi à l'Ar- » cénal, je me ſuis toujours attendu à cette eſcapade, que » vous auriez bien empêchée, ſi vous euſſiez voulu me croi- » re. Je me doutois bien que vous m'alliez dire cela, reprit » ce Prince : mais il ne faut point parler des choſes paſſées, » auxquelles auſſi bien on ne ſçauroit remédier ; penſons ſeu- » lement à l'avenir, & voyons ce qu'il y aura à faire préſen- » tement : Dites-m'en le premier votre avis : car je ne l'ai » encore demandé à perſonne. Sire, je ne ſuis pas, repartis- » je, encore aſſez bien informé de toutes les circonſtances » de cette affaire ; & je n'y ai pas encore penſé autant qu'elle » le mérite : Je vous ſupplie de me laiſſer dormir deſſus ; & » demain je viendrai vous trouver, & je tâcherai de vous » donner un bon avis : au-lieu que ſi vous me preſſez main- » tenant, je ne vous dirai rien qui vaille : car mon jugement » ne va pas ſi vîte. Non interrompit Sa Majeſté, c'eſt tout » le contraire ; je vous connois bien : Dites-moi donc ce » qu'il vous en ſemble. Sire, je ne ſçaurois, dis-je encore ; » & infailliblement ſi vous me preſſez ſi fort, je ne dirai » rien qui vaille : de grace excuſez-moi juſqu'à demain. » Point du tout, répliqua Henry, je veux que vous parliez » tout préſentement : Que dois-je faire ? rien du tout, lui » répondis-je, ne pouvant plus reculer. Comment ! rien ? » s'écria-t'il : ce n'eſt pas-là un avis. Pardonnez-moi, Sire, » repris-je, c'en eſt un, & un des meilleurs que vous puiſſiez » prendre : il y a des maladies qui veulent pluſtôt du repos » que des remédes ; & je crois celle-cy de cette nature. » Tout ce raiſonnement n'eſt pas de ſaiſon, inſiſta Henry, » avec la même impatience : il faut des raiſons ; quelles ſont » les vôtres ? Je n'en ai point de bonnes, dis-je, ſi elles ſont » contraires à vos deſirs : il me ſemble pourtant que la cho- » ſe parle d'elle-même, & qu'elle veut qu'on attende quel- » qu'éclairciſſement, avant que de rien entreprendre ; afin » qu'il vous ſerve à prendre une bonne réſolution : En at- » tendant, je trouve qu'il ſeroit à propos de ne parler de » cette affaire, que le moins qu'il eſt poſſible, & de faire

Digitized by Google

» ſemblant qu'elle n'eſt d'aucune conſéquence, & qu'elle ne » vous inquiéte en aucune maniere. « 1609.

J'appuyai ce ſentiment, d'une réflexion qui me paroiſſoit juſte; c'eſt que le bon ou le mauvais accueil que les Eſpagnols feroient à M. le Prince, dépendroit peut-être de l'impreſſion forte ou foible que ſon évaſion auroit cauſée au Roi: enſorte qu'il n'étoit pas impoſſible qu'ils ne reçuſſent ce Prince avec mépris, pour s'épargner la dépenſe qu'il alloit leur coûter; ſur-tout ſi l'on pouvoit avec cela leur faire concevoir quelque ſoupçon, que cette démarche du Prince de Condé ne ſe faiſoit que d'intelligence entre Sa Majeſté & lui. » Quoi! diſoit le Roi, en branlant la tête, vous vou» driez que je ſouffriſſe qu'un petit Prince mon voiſin re» tirât contre mon gré le premier Prince de mon Sang, » ſans en témoigner du reſſentiment? Voilà un beau con» ſeil; auſſi n'en ferai-je rien: je veux que Praſlin (29) parte » dans quelques jours, pour faire ſçavoir mon intention. Je » vous avois bien dit, Sire, repris-je, que ne m'ayant pas » donné aſſez de temps pour y penſer, je ne dirois rien qui » vaille. Il me vient une autre idée dans l'eſprit, qui ne nui» ra point à ce que vous voulez faire; mais je ne puis vous » la dire, que dans deux jours; & je ſuis aſſuré que vous en » ſerez plus content que de ma première propoſition. « Sa Majeſté y conſentit, & me dit en m'embraſſant: » Allez vous » coucher, & dormez juſqu'à huit heures: car j'aime mieux

(29) » Praſlin partit effectivement » Mais l'Archiduc lui répondit, Qu'il » n'avoit jamais violé le droit des » Gens à l'occaſion de qui que ce fût; » & qu'il ſe garderoit bien de com» mencer à commettre cette faute, » par la perſonne du premier Prince » du Sang de France: & peu après » lui envoya de l'argent & eſcorte » d'hommes, pour venir à Bruxel» les. « *Mem. pour l'Hiſt. de Fr. ann.* 1609. Les Mémoires de Baſſompierre portent, Que l'Archiduc ſe ſentit d'abord ſi fort ébranlé de la déclaration de M. de Praſlin, qu'il envoya prier M. le Prince de ne faire que paſſer dans ſes Etats, ſans s'y arrêter; quoiqu'il lui eût auparavant promis de le recevoir: mais qu'enſuite il changea encore de réſolution, par les conſeils du Marquis Spinola; & qu'il traita ce Prince avec toutes ſortes d'honneurs. *Mem. de Baſſomp. tom.* 1. *pag.* 28.

Le Pere Daniel dans ſon Hiſtoire de France, *in*-4°. *tom.* 10. *pag.* 437. a tiré ſur cet incident, des éclairciſſemens des Lettres de la Bibliothéque de M. l'Abbé d'Eſtrées; par leſquelles il eſt prouvé, Que Henry IV. envoya ſecrettement le Marquis de Cœuvres à Bruxelles, pour tâcher d'enlever la Princeſſe de Condé: & que ce deſſein n'échoua, que parce que Henry l'ayant découvert à la Reine, cette Princeſſe dépêcha auſſitôt un Courrier au Marquis Spinola, qui fit prendre à la Princeſſe de Condé un appartement dans le Palais.

Digitized by Google

1609. » que le Conſeil ne ſe tienne point demain, & que mes af-
» faires ordinaires demeurent pour ce jour-là, que d'incom-
» moder votre ſanté. «

Je ne me trompois point lorſque je croyois que l'autre ouverture que j'avois à faire à Sa Majeſté, au ſujet de la retraite de M. le Prince en Flandre, ſeroit plus de ſon goût. Elle vint trois jours après à l'Arcénal, me la demander. Nous fûmes enfermés une heure dans mon cabinet; mais je ne dois rien révéler de ce qui s'y paſſa entre nous. Le Roi dit tout-haut, en ſortant: » Adieu, mon Ami: ne venez point; ache-
» vez mes affaires, & ſur-tout travaillez à l'éxécution de
» l'ouverture que vous m'avez faite: car je la trouve bien
» meilleure que le conſeil que vous me donnâtes dans la
» Chambre de ma Femme au Louvre. «

Monſieur le Prince crut devoir chercher à juſtifier ſon action, en écrivant quelques jours après une Lettre (30) au Roi. Il en adreſſa en même temps une ſeconde à M. De-Thou, beaucoup plus ample & plus réfléchie; dans laquelle, entr'autres choſes, il inſinuoit que j'étois la cauſe de ſa for-

(30)» Le dit Prince écrivit au Roi,
» Qu'à grand regret il étoit ſorti de
» la Cour, pour ſauver ſa vie & ſon
» honneur, & non à intention de lui
» être jamais autre que ſon très-
» humble Parent, fidèle Sujet & ſer-
» viteur. Je ne ferai jamais rien,
» ajoûtoit-il, contre le ſervice de
» Votre Majeſté, ſi je n'y ſuis for-
» & je la prie de ne trouver mau-
» vais, ſi je refuſe de voir ou rece-
» voir de qui que ce ſoit, les Let-
» tres qu'on m'écriroit de la Cour,
» hormis celles dont il vous plaira
» de m'honorer. « *Mém. pour l'Hiſt. de Fr. ann.* 1610. Siri qui traite fort au long l'Affaire de l'évaſion de M. le Prince, *Mém. Recond. t. 2. p. 82. & ſuivantes*, joint pluſieurs autres particularités, à celles qu'on voit rapportées ici; mais dont la plus grande partie ne me paroiſſent pas mériter qu'on y ajoûte beaucoup de foi: Comme, lorſqu'il avance hardiment, ſur des bruits populaires, Que le ſeul motif qui porta Henry IV. à entreprendre la Guerre contre les Eſpagnols, fut de les obliger à lui renvoyer la Princeſſe de Condé: & que voyant que malgré ſes menaces, ils perſiſtoient à la lui refuſer, il ſe repentit d'avoir pouſſé les choſes ſi avant. Il ajoûte, contre l'honneur de cette Princeſſe, Qu'elle étoit de moitié dans cette Intrigue contre ſon Mari, qu'elle n'aimoit point, à cauſe d'une infirmité naturelle, ou procurée, qui ſuffit pour rendre un mariage nul: Qu'elle brûloit d'envie de retourner en France: Qu'elle continua à recevoir à Bruxelles, des Lettes galantes de Henry IV: & que le Prince de Condé connut ſi bien les diſpoſitions de ſa Femme à ſon égard, qu'il en fit éclater ſon reſſentiment; & qu'il parla publiquement à ſon retour, de faire caſſer ſon Mariage. Ce que Siri dit de plus vrai, c'eſt que le Roi réſiſta opiniâtrément à tous les ſages conſeils que lui donnerent en cette occaſion, le Nonce, quelques-uns de ſes Conſeillers, & ſur-tout le Duc de Sully; qu'il loüe auſſi de la manière ferme & libre dont il parla & écrivit au Prince de Condé.

Digitized by Google

tie de France. » Qu'il accuſe ſa malice, diſoit le Roi, & » celle de beaucoup d'autres qui l'ont conſeillé, & non pas » vous : Je veux que vous lui répondiez par une bonne Ler- » tre, où vous lui repréſentiez tout ce qui s'eſt paſſé ; & » qu'avec le reſpect dû à ſa qualité, non à ſa perſonne, vous » lui diſiez toutes ſes vérités, & à quelle miſére il s'expoſe » infailliblement, s'il ne rentre dans ſon devoir. Je m'en vais » donc chez moi, Sire, lui répondis-je, (car nous étions » alors chez M. le Connétable), pour en faire un projet, & » vous l'apporter. Non, non, reprit Sa Majeſté : je veux » que vous écriviez ici préſentement ; je vous ferai donner » de l'encre & du papier. Mais, Sire, répliquai-je, cette Ler- » tre eſt de conſéquence ; elle mérite bien qu'on y penſe & » qu'on l'examine attentivement, avant que de l'envoyer : » car d'un côté, il faut qu'elle vous ſatisfaſſe ; d'un autre, » qu'elle ſoit convenable à la Qualité de M. le Prince & à » la mienne ; & que perſonne, ſoit en France, ſoit dans les » Pays étrangers, ni lui-même, que vous voyez bien ne cher- » cher que les occaſions de m'accuſer & de me blâmer, ne puiſ- » ſent y trouver ſujet de le faire : Je n'ai pas aſſez de reſſour- » ces dans l'eſprit, pour faire ſi bien avec tant de précipita- » tion. « J'eus beau dire ; je fus obligé d'écrire cette Réponſe à l'heure même, en préſence de Sa Majeſté, & ſur un bout de la table, près de laquelle nous étions aſſis. Le Roi ne laiſ- ſa pas d'être fort-content de la manière dont je m'expliquois avec le Prince : le voici en gros. 1609.

Je me plaignois d'abord à ce Prince, de ce qu'après avoir cru qu'il me conſidéroit aſſez, pour n'avoir eu d'autre intention en venant chez moi, que de me demander mon conſeil, il me forçoit aujourd'hui à le ſoupçonner de n'y être venu que pour me ſurprendre : Qu'au-reſte il ſçavoit mieux que perſonne, qu'il m'avoit inutilement tendu ce piége. A cette occaſion je déduiſois, moins pour lui que pour le Public, tout ce qui s'étoit paſſé dans notre entretien de l'Arcénal ; comme on l'a vu il n'y a qu'un moment. Après quoi, je lui apprenois ſans beaucoup de ménagement, qu'ayant, malgré toute ſon affectation, pénétré ſon deſſein, j'en avois averti le Roi, qui l'auroit bien empêché de l'éxécuter, s'il m'avoit cru, ou s'il n'avoit pas été ſi bon & ſi indulgent. Je ne m'excuſois à M. le Prince, du conſeil que j'avois don-

Digitized by Google

1609. né à Sa Majesté contre lui, que parce que c'étoit le bien de l'Etat, de Sa Majesté, & le sien à lui-même, pour peu qu'il y fît attention : Ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée ; Qu'avoit-il à attendre des Archiducs & des Espagnols, qui le regardant comme un fardeau inutile pour eux, insulteroient par la fierté de leurs traitemens à son malheur, & s'en applaudiroient intérieurement ? Je faisois parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la Naissance & du devoir, contre une faute, dont j'exhortois le Prince à chercher au plustôt le pardon. Je joignois à la priére des offres de service, qui lui prouveroient mon zèle & mon attachement pour sa personne.

On conviendra sans peine que ce discours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un, qui, dans la supposition de connivence, eût pu être foudroyé par un seul mot de replique, d'une personne telle que le Premier Prince du Sang. Je fis plus : afin qu'on ne se retranchât pas à dire que j'avois évité de toucher au contenu de la Lettre écrite à De-Thou ; j'ajoûtai à M. le Prince, Que les politesses, les louanges & les remercimens, dont il m'avoit comblé à l'Arcénal, alloient être mal payés, à mon grand regret, par la nécessité où sa Lettre me mettoit de faire connoître la vérité, d'une manière qu'il ne trouveroit peut-être pas facile à accorder avec le respect que je lui devois : Qu'il devoit me rendre intérieurement toute la justice que je méritois ; mais qu'il éprouvoit aujourd'hui, que le premier pas que fait tout homme hors de son devoir, lui fait aussi manquer, par une suite nécessaire, à toutes les loix de la sincérité : Qu'enfin quelle que fût son intention, en me prenant ainsi à partie, j'avois toujours tenu à gloire & à honneur, d'être ainsi traité par les Ennemis du Roi & de l'Etat : & que je priois le Ciel d'inspirer à M. le Prince un conseil, qui pût faire oublier que sa faute lui avoit fait donner avec justice ces deux noms. Cette Lettre (31) devint publique, & demeura sans replique : ce qui détruisit dans l'esprit de mes ennemis mêmes, les imputations de M. le Prince.

Il y eut une contestation entre Villeroi & De-Fresne, au

(31) » Les Lettres que M. le Duc » de Sully écrivit à M. le Prince » de..., furent rejettées par son Ex- » cellence, laquelle fit réponse à ceux » qui les lui présenterent, qu'il ne » vouloit rien recevoir venant de sa » part. « *L'Etoile, ibid.*

(32) Voyez

au sujet des Lettres (32) que le Roi fit écrire, deux jours après la sortie de M. le Prince, dans toutes les Provinces, pour y faire sçavoir ses intentions sur cet événement. Villeroi en composa un modèle, auquel il voulut que tous les autres Sécrétaires d'Etat se conformassent. De-Fresne trouva que les termes en étoient peu dignes de la majesté de celui dont elles étoient supposées partir : ce qui étoit vrai : Et comme il passoit avec vérité, pour avoir une aussi bonne plume que son Confrere, il craignit de se faire siffler, en envoyant cette Lettre, comme écrite de sa main, à tous ceux avec lesquels sa Charge le mettoit en relation : il vint me confier son embarras, & me prier de l'en tirer. 1609.

Je n'ai rien à dire des Affaires du Corps Protestant, sinon, qu'il se soûtint heureusement contre les calomnies qu'on continuoit d'inventer contre lui, & de faire passer jusqu'à Sa Majesté, par des avis & des discours de toute espèce. Il fut adressé au Roi une Lettre, datée du dernier Juillet, supposée écrite de La-Rochelle, d'une main contrefaite, & faussement signée *Emmanuel de La-Faye*. On y donnoit avis, Que dans une Assemblée tenuë à Saint-Maixant, le Ministre de Blois, nommé Viguier, avoit fait présenter un Livre, ayant pour titre *Le Théatre de l'Antechrist*, scandaleux, disoit-on, & emporté au dernier point : Qu'il avoit été résolu dans cette Assemblée, qu'on le feroit imprimer, après qu'il auroit été communiqué à l'Académie de Saumur : & que ce Livre (33) étoit actuellement sous la presse, malgré les défenses formelles de Sa Majesté.

Cette Lettre (34) est remplie de tant de minuties, & la pas-

(32) Voyez encore dans le *Vol. 9772. Mss. Royaux*, la Sommation faite au Prince de Condé, au mois de Février 1610, à Bruxelles par le Marquis de Cœuvres, MM. de Berny & Manicamp, de la part du Roi, de revenir en France, sous peine de se rendre coupable du crime de Lèze-Majesté; & le refus que fit ce Prince, d'y déférer. Le Parlement rendit contre lui un Arrêt, par lequel il le condamnoit à subir tel châtiment qu'il plairoit à Sa Majesté d'ordonner. Henry IV. alla lui-même au Parlement solliciter cet Arrêt; & pour marquer sa douleur, il y alla sans pompe & sans suite : Il s'assit à la place du premier Président, sans dais ni marchepied : le Parquet gardé comme à l'ordinaire, par les Huissiers du Parlement, au-lieu des Officiers de Sa Majesté.

(33) Le Supplément au Journal de Henry IV. imprimé en 1736, parle de ce Livre, & dit que le Pere Gonthier, dans un Sermon qu'il fit en Présence de Sa Majesté, s'étant grandement emporté sur ce sujet, contre ceux de la Religion; le Roi fit une réprimande à ce Pere, & donna ordre qu'on supprimât le Livre, qui en effet ne parut plus. *Ann.* 1609.

(34) On peut la voir dans les Mémoires de Sully. *Tom. 4. pag.* 335.

1609. sion s'y fait voir si à découvert, qu'on me sçaura gré de la supprimer. A qui l'Auteur se flatte-t-il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifioient leur Ville, s'attendant à avoir bien-tôt un Siége à soûtenir; & qu'il s'étoit tenu une Assemblée de Protestans à Marseille, pour obliger le Roi à accorder la convocation des Etats du Royaume? Du-Plessis étoit celui sur lequel on faisoit rouler ces complots; tous absolument faux, si l'on excepte les murmures contre la Gabelle dans le Mirebalais & le Loudunois, dans lesquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre de Protestans qui trempassent. Quant à Du-Plessis: ce fut lui-même qui en donna le premier avis à Sa Majesté; & je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'étoit montré jusqu'alors, de rendre témoignage à son innocence; lorsque je persuadai au Roi, qui me pressoit de faire un voyage en Poitou, pour réprimer ces prétendus desseins des Réformés, que les véritables ennemis de Sa Majesté cherchoient à se cacher, en donnant ce nom à des personnes qui ne le méritoient point. Du-Plessis me remercia par une longue Lettre, qui contient une justification en forme contre tous ces chefs d'accusation.

L'Avis suivant, qui me fut donné par un Gentilhomme d'honneur, paroît mieux circonstancié, & plus digne qu'on y fasse attention. Dans une des ruës de La-Flèche, nommée *des Quatre Vents*, & proche l'Hôtellerie où pend une Enseigne de même nom, demeuroit depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Avranche, chez une Veuve, appellée Jeanne Huberson, qui logeoit des Ecoliers de bonne Maison, dont ce Médor avoit la conduite. Une Niéce de cette Veuve, âgée d'environ vingt-six ans, nommée Rachel Renaud, qui demeuroit avec sa Tante & un Cousin, aussi nommé Huberson, entrant un jour dans l'Etude de Médor, y trouva un Livre qui attira sa curiosité: il étoit doré par-tout, relié très-proprement avec des rubans bleu & incarnat, & épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce Livre, écrit seulement jusqu'à la moitié, l'étoit moitié encre moitié sang; & qu'il étoit plein de signatures, presque toutes de sang, parmi lesquelles sa surprise ne l'empêcha pas de distinguer & de reconnoître celle de Médor, d'un nommé Du-Noyer, d'un Village aux environs de Paris près de Villeroi; & d'un nommé Du-Gros, d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au Duc de Mercœur. Elle connoissoit ces deux

Digitized by Google

hommes ; parce qu'ils venoient ſouvent voir ſon Hôte. 1609.

En ſortant du cabinet pour porter ce Livre à ſa Tante, elle rencontra Médor, qui le lui arracha des mains ; en lui demandant avec colère, ce qu'elle en vouloit faire : à quoi elle répondit ingénument qu'elle l'avoit trouvé ſi joli, qu'elle avoit voulu le faire voir à ſa Tante. Elle lui demanda ce que ſignifioient ces ſignatures de ſang, qu'elle y avoit vuës. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curioſité juſqu'à y chercher l'Ecrit, à la ſuite duquel étoient toutes ces ſouſcriptions ; qui renfermoit une aſſociation de Conjurés contre la Perſonne du Roi : & il lui dit que c'étoit un ſerment, que l'intérêt de la Religion faiſoit faire à quantité de zèlés Catholiques, de demeurer fidellement attachés au Pape : ce qui n'empêcha pas que la Fille n'en parlât à ſa Tante & à ſon Couſin, le ſeul de toute cette maiſon qui fût de la Religion Réformée ; & qui trouva cette découverte ſi grave, qu'après avoir tiré de la Fille tout ce qu'elle avoit vû, il alla en faire part à la perſonne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclairciſſemens néceſſaires (35).

Le Livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor, & porté, comme le croyoient Huberſon & la Fille, chez Du-Cros ; dont ils donnoient l'adreſſe, chez un nommé

(35) Ni l'Etoile, ni le Continuateur de M. De-Thou, ni le P. Châlons, ni même D'Aubigné, enfin aucun que je ſçache, des Hiſtoriens de ce temps-là, les plus ouvertement déclarés contre les Jeſuites, excepté le ſeul Mézerai, n'a parlé, ni par-conſéquent rien cru de cette Conſpiration contre le Roi, ou complot d'une nouvelle Ligue : car on ne ſçait lequel de ces deux ſens donner à un récit, qui étant deſtitué de preuves, peut ſignifier tout ce qu'on veut, ou pour mieux dire, ne ſignifie rien du-tout. Mézerai lui-même, qui tient pour l'opinion d'une nouvelle Ligue, pendant que le Duc de Sully conclut des mêmes paroles, pour un attentat contre la vie de Henry IV. Mézerai, dis-je, en parle, *Abregé Chr. & Hiſt. in-fol. imp. à Paris en 1667. t. 3. p.* 1443. de maniere qu'on voit clairement, qu'il ne fait que copier les Mémoires de Sully. Or comme dans ces Mémoires, unique ſource de cette accuſation, elle n'eſt appuyée que ſur le témoignage ſeul d'une jeune fille, & qu'elle y demeure dans les termes d'une ſimple conjecture ; tout homme ſenſé ſe gardera bien d'en tirer aucune induction maligne, ni pour la renaiſſance de la Ligue : ce qui eſt une idée folle & chimérique ; ni quant à l'aſſaſſinat de Henry IV. dont on ne voit nulle-part que l'Auteur eût aucune relation à La-Flêche. Mais en ſuppoſant de-plus le prétendu complot bien avéré ; je ne vois pas qu'il intéreſſe en aucune maniere les Jéſuites, que la fille dépoſante ne charge, en rien. L'amour de la verité m'a porté à faire cette remarque ; parce qu'on ne voit que trop de ces perſonnes, dont l'imagination vive, & encore échauffée par la prévention & la paſſion, n'a beſoin que de la plus ſimple petite conjecture, ou du moindre mot hazardé, pour porter des jugemens, que l'importance de la choſe rend encore plus condamnables.

1609. Dreuillet, demeurant dans une maiſon hors l'enceinte de la Ville, attenant la Porte de Saint-Germain, du côté droit; afin qu'on pût aller l'y chercher, ſi l'on trouvoit que cela fût néceſſaire. Ce Dreuillet avoit auſſi en penſion chez lui pluſieurs enfans de Qualité, ſur-tout de la Province de Bretagne; parce qu'il avoit pareillement été au ſervice du Duc de Mercœur. Du-Cros étoit l'ame de toute cette Cabale. Une Congrégation chez les Jéſuites, dans laquelle il tenoit une des principales places, & où il étoit ſouvent chargé de faire des diſcours publics, lui donnoit toutes les commodités poſſibles, pour aſſocier à ſes noirs deſſeins un grand nombre de perſonnes: C'eſt par ce moyen que Médor & Du-Noyer l'avoient connu.

A ces lumières ſe joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même; ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le Billet d'avis, c'eſt-à-dire, le 19 Octobre, une perſonne ſûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne ſe découvrît rien qui ne le confirmât, & que la fille offrît de ſoûtenir ſa dépoſition devant telle perſonne qu'on voudroit, & en préſence de Sa Majeſté elle même; le crédit & l'adreſſe de ceux que cette accuſation intéreſſoit, furent aſſez forts pour livrer au ſilence une affaire, qui aſſurément devoit être pourſuivie. Les diſſenſions domeſtiques & les pratiques interſtines, furent les deux fléaux qui pourſuivirent Henry juſqu'au dernier moment de ſa vie, après qu'il ſe fut défait de celui de la Guerre. Le Comte d'Auvergne étoit toujours dans ſa priſon de la Baſtille. Il fit demander à Sa Majeſté, qu'il lui fût permis de changer d'air, pour cauſe d'indiſpoſition; & il fut tranſporté dans le pavillon ſur l'eau, qui eſt au bout du jardin de l'Arcénal: mais on lui donna des Gardes, tout le temps qu'il y ſéjourna: Il obtint encore une autre fois la permiſſion de parler au Sieur de Châteaumorand.

La bonne ſanté de Henry ne fut interrompuë cette année, que par quelques légeres atteintes de Goutte. Il ne prit point les eaux; parce qu'elles ne valurent rien. M. le Dauphin & tous les Enfans de France, jouirent auſſi d'une bonne ſanté. Henry ne fit pas moins de ſéjour que de coûtume, à Fontainebleau: il y paſſa l'Automne entier, après un voyage de quelques jours pendant le mois d'Août, à Monceaux; & il revint à Paris, comme à l'ordinaire, au commencement de l'Hiver.

Fin du vingt-ſixiéme Livre.

Digitized by Google

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

CE qui me reſte à dire de cette année, regarde les Affaires Etrangeres, que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le Roi leur fit encore délivrer au mois d'Avril, une ſomme de trois cens mille livres : Préaux alla porter aux Etats l'agréable Nouvelle de cette gratification, & m'apporta l'Ordre de Sa Majeſté de faire tranſporter cette ſomme à Dieppe, où elle devoit être chargée ſur un Vaiſſeau de la République. Henry crut devoir cette derniere récompenſe, aux égards qu'eut le Conſeil des Provinces-Unies, de lui donner la principale part dans ſon Accommodement avec l'Eſpagne : car c'eſt en cette année que fut enfin concluë cette Tréve (1) attenduë pendant fort-long-temps, & ſi égale- 1609.

(1) Il eſt bon de conſulter, tant ſur les Négociations de cette fameuſe Tréve, que ſur toutes les Affaires de Flandre, dont il a été fait mention dans ces Mémoires, *les Vol. des Mſſ. Royaux, cottés 9759. 9981. 9005. le Merc. Franç. Matthieu, Vittorio Siri*, & les Hiſtoriens particuliers de cette République.

Digitized by Google

1609. ment ſouhaité de tout le monde, que ceux qui du commencement s'y étoient montrés les plus contraires, & le Prince d'Orange lui-même, y donnerent à la fin les mains.

Je ne rapporterai point le Traité qui en fut dreſſé à La-Haye, lieu ordinaire des Conférences; mais ſeulement celui de l'Intervention des Rois de France & d'Angleterre, comme garants de l'exécution. La date de cette Piéce, paſſée, comme la précédente, à La-Haye, eſt du 17 Juin 1609, en préſence de Meſſire Pierre Jeannin, Chevalier, Baron de Changy & Montreu, Conſeiller de Sa Majeſté Très-Chrétienne en ſon Conſeil d'Etat, & ſon Ambaſſadeur Extraordinaire auprès des Etats; & Meſſire Elie de La-Place, Chevalier, Seigneur de Ruſſy, Vicomte de Machaut, auſſi Membre du Conſeil d'Etat du Roi, Gentilhomme Ordinaire de ſa Chambre, & ſon Ambaſſadeur Ordinaire; tous les deux, au nom & comme ayant charge de Très-Haut, Trés-Puiſſant & Très-Excellent Prince Henry Quatriéme; &c. Les noms des deux Miniſtres de Sa Majeſté Britannique y ſont enſuite, avec les mêmes qualifications d'Ambaſſadeurs Extraordinaire & Ordinaire; & après ceux-cy, ceux des Conſeillers & Miniſtres des différentes Provinces des Pays-Bas: avec obligation réciproque de faire ratifier le contenu au préſent Traité, dans deux mois, par les Parties reſpectives.

L'Intervention & la Garantie y ſont exprimées de la manière ſuivante: Que les deux Rois n'ayant pu, quelques ſoins qu'ils ſe fuſſent donnés, parvenir à établir une Paix véritable & ſolide, entre les deux Puiſſances en Guerre, s'étoient réduits à leur propoſer une Tréve à longues années; ſur laquelle il s'étoit encore rencontré des difficultés, qui vrai-ſemblablement en auroient rompu le projet, ſi leurs Majeſtés, pour le bien des Parties, & pour l'entière aſſûrance des Etats, n'avoient conſenti à en être les Cautions & les Garants: Qu'ils promettoient donc & engageoient le ſecours de toutes leurs forces aux Provinces Unies, non-ſeulement dans le cas de l'infraction de la Tréve de la part de l'Eſpagne, mais encore dans celui de leur Commerce aux Indes arrêté, ou ſeulement incommodé, de la part de Sa Majeſté Catholique, des Archiducs, de leurs Officiers ou Sujets, quels qu'ils puiſſent être: ce qui s'étendoit, tant ſur ceux que les Etats jugeoient à propos d'aſſocier à ce Commerce, que ſur

Digitized by Google

les Pays où ils le faiſoient : pourvû cependant que la Répu- 1609.
blique ne prétendît pas prononcer elle-même ſur la réalité des torts qui pourroient lui être faits à cet égard ; mais qu'elle s'en rapportât à la déciſion des deux Majeſtés, dans un Conſeil commun, où elle auroit voix : permis à elle, dans le cas de trop de longueur au jugement, de pourvoir par proviſion à la ſûreté de ſes Sujets : Qu'en conſéquence, les Parties contractantes renouvelloient & confirmoient les Traités particuliers, faits l'année précédente, le 23 Janvier, entre la France & les Provinces-Unies, & le 26 Juin, entre l'Angleterre & les mêmes Provinces ; en appliquant à la Tréve les mêmes Conventions, promeſſes & obligations, que portoient ces Traités, pour le temps de la Paix, qu'on croyoit alors ſur le point d'être concluë : Qu'en reconnoiſſance de cette Garantie des deux Rois Médiateurs, & des ſecours que les Etats-Généraux avoient reçus d'eux, ils s'engageoient à ne faire aucun Traité ni convention avec les Archiducs, pendant les douze années de la Tréve, que de l'avis & du conſentement de Leurs Majeſtés ; leſquelles promettoient de leur côté, de n'entrer dans aucune Alliance préjudiciable à la liberté & à la conſervation de leurs Amis & de leurs Alliés : c'eſt le nom que ces Princes y donnent aux Etats.

Les Archiducs, pour ne pas déplaire au Roi d'Eſpagne, n'avoient pas voulu conſentir qu'il fût fait mention dans le Traité de Tréve, d'aſſûrer aux Hollandois le Commerce des Indes ; quelques inſtances que ceux-cy en euſſent faites : ils s'étoient ſeulement obligés de gré à gré, de la part de Sa Majeſté Catholique, de ſe leur laiſſer exercer. Voilà pourquoi la République qui cherchoit à s'aſſûrer contre un retour de mauvaiſe foi du côté des Eſpagnols, en avoit du moins fait un des Articles poſitifs de celui d'Intervention des Rois de France & d'Angleterre. Henry ne fut pas mécontent que la Guerre ayant à finir entre l'Eſpagne & la Flandre, elle finît au moins de cette ſorte.

Je ne dois pas omettre une obligation, que j'eus en cette occaſion, plus à ce Prince encore, qu'au Conſeil des Provinces Unies : elle regarde mes Neveux D'Epinoy. Sa Majeſté qui avoit ſouffert que je l'entretinſſe ſouvent de l'injuſtice que faiſoient à ces Enfans le Comte & la Comteſſe de Ligne, & qui dès le temps qu'ils me furent ame-

1609. nés en France, leur avoit fait sentir des effets de sa bonté, dont je crois avoir déja parlé dans quelqu'endroit de ces Mémoires, voulut bien faire quelque chose de plus pour eux. Jeannin (2) eut ordre d'entretenir l'Archiduc Albert sur cette Affaire; de le disposer à écouter favorablement les demandes de mes Neveux; & de le porter à leur rendre toute la justice qui leur étoit dûë: lui, ou bien Caumartin, remit même aux mains de ce Prince un Mémoire instructif que j'avois fait, des droits de la Maison d'Epinoy à la succession de la Maison de Melun. La Réponse que l'Archiduc fit au Roi en 1601, qui est l'année où ceci se passoit, me donna lieu de tout espérer. En effet, ce Prince voyant l'intérêt que Sa Majesté prenoit à ce démêlé, y entra si avant, que par un Accommodement provisionnel, dont il fut l'auteur, mon Neveu D'Epinoy (3), resté seul héritier par la mort de son Frere, obtint dès ce temps-là la restitution d'une grande partie des biens, qui avoient été confisqués sur son Pere. Cette Transaction, que l'intervention du Roi & de l'Archiduc rendoit une Piéce assez importante, fut dans la suite la meilleure dont la Princesse de Ligne (4) se servit, pour prouver que tout le reste des biens de cette succession, dont elle ne s'étoit point dépouillée, lui avoit été accordé.

Je m'avisai d'un expédient, pour mettre fin à toute cette chicane: ce fut d'obtenir du Conseil des Etats, qu'ils inséraſſent dans leur Traité de Tréve un Article, par lequel cette Question fut décidée de la manière la plus favorable pour le jeune D'Epinoy: ce que j'obtins sans peine, dès les premières instances que j'en fis faire sous-main. Cet Article porte, Que sur le refus que la Dame Princesse de Ligne a fait au Conseil des Provinces-Unies, de restituer les biens de

(2) On peut voir dans le Cabinet de M. le Duc de Sully d'aujourd'hui, une Lettre du Duc de Sully au Président Jeannin, dans laquelle, aprés l'avoir entretenu de l'état présent des Affaires des Provinces-Unies & de celles de Clèves, il lui recommande les intérêts du Prince d'Epinoy son Neveu: Cette Lettre, qui est trop longue pour pouvoir la transcrire ici, est datée de Fontainebleau, du 15 Juin 1609.

(3) Guillaume de Melun, Prince d'Epinoy, &c: Il avoit eu plusieurs autres Freres, morts en bas-âge, ou sans postérité: il en a été parlé cy-devant.

(4) Marie de Melun, Dame de Roubais, d'Antoing, &c. Femme de Lamoral, premier Prince de Ligne, Gouverneur d'Artois, Chevalier de la Toison d'Or.

(5) Matthieu

de la Maiſon d'Epinoy, dont elle jouiſſoit injuſtement ; il ſera nommé deux Arbitres de la part de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & autant de celle des Archiducs, qui s'aſſembleront à Vervins, dans la Saint-Jean prochaine, pour juger définitivement cette Queſtion : Que ſi les voix ſont partagées, ils conviendront d'un Sur-arbitre : & que s'ils ne peuvent s'accorder ſur ce choix, le Roi Très-Chrétien ſera ce Sur-arbitre ; à la Sentence duquel, la Princeſſe de Ligne & tous les autres Héritiers reſpectifs, ſeront obligés de ſe ſoûmettre, & les Archiducs, dont ces biens relevent, d'en permettre l'éxécution : cependant, que les biens de la Maiſon de Vaſſenard, & tous autres appartenans au Prince d'Epinoy, dans l'étenduë des Provinces-Unies, lui ſeront rendus par proviſion. 1609.

La Princeſſe de Ligne mit tout en œuvre, pour éluder la déciſion. Cette dernière clauſe lui ôtant toute eſpérance ; elle allegua encore la Tranſaction, dont il vient d'être parlé. Elle ſe défendit, ſur ce que la partie des biens qu'on lui demandoit, qui étoit dans la Province de Hollande, avoit été chargée de taxes conſidérables : ſur quoi, elle demandoit des compenſations. Lorſqu'elle ſe ſentit preſſée, elle parut s'adoucir, & ſe retrancha à demander qu'on terminât la choſe par toute autre voie, que par un jugement de rigueur : elle en fit propoſer pluſieurs ; ſur-tout lorſqu'elle s'aperçut que ſon Neveu étoit d'humeur à acheter la paix, par le ſacrifice de quelques-uns de ſes droits. L'Archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire déſiſter : car c'étoit moi qu'on regardoit dans cette occaſion, comme la véritable Partie adverſe. Il fut propoſé de faire épouſer à mon Neveu la ſeconde des Filles de Madame de Ligne, qui étoit encore à établir. Cet expédient étoit aſſez bien imaginé, ſi la Mere avoit été une femme raiſonnable : mais elle ne vouloit pas même donner à ſa Fille une dot égale à celle qu'elle avoit donnée en mariage à ſon aînée. Je lui fis faire par Préaux l'option de céder vingt-cinq mille livres de rente à d'Epinoy, pour la dot de ſa Fille, ou de ſe voir obligée de lui reſtituer tout ſon bien. Il y avoit à perdre, & même aſſez conſidérablement, pour mon Neveu, dans cette offre, qu'elle ne laiſſa pas de refuſer avec hauteur. Le reſte de l'année ſe paſſa à faire &

1609. à rejetter des propoſitions, qui ne conduiſoient à rien.

Il fut encore beſoin que Sa Majeſté s'en mêlât; comme elle eût la bonté de faire, en écrivant le 19 Octobre à l'Archiduc, pour ſe plaindre des procédés de la Princeſſe de Ligne, & du peu de ſoin qu'on montroit de mettre à exécution l'Article du Traité, qui regardoit le Prince d'Epinoy. Le Roi fait remarquer à l'Archiduc, ſur l'Article de la Tranſaction dont Madame de Ligne faiſoit ſon fort, Qu'outre qu'il n'y a rien à oppoſer à une déciſion portée dans un Traité fait entre Souverains; l'avis de ſon Conſeil conforme aux Loix de ſon Royaume, eſt que l'autorité du Roi qui intervient dans un Contrat, n'empêche pas celui de ſes Sujets qui s'en trouve lèzé, de réclamer ſon droit. Il le prie d'écouter là-deſſus, ce que lui diront Berny (5) & Préaux, qu'il a chargés de lui faire un plus grand détail de toute cette affaire: & après lui avoir fait une dernière inſtance en faveur de d'Epinoy, il veut bien ſe déclarer caution de l'obéïſſance & de la fidelité de ce nouveau Vaſſal. Il lui avouë dans le corps de la Lettre, que d'Epinoy acheteroit volontiers la paix & l'union avec ſa Tante, aux dépens d'une legère portion de ſon bien; mais qu'il a été le premier à lui conſeiller de ne pas l'écouter, tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans ſes demandes. Toute cette Lettre n'eſt pas d'un Roi, mais d'un Ami; & dans preſque toutes celles que Villeroi & Jeannin écrivoient par ſon ordre au Conſeil des Etats, il y avoit un article d'inſtances ſur l'affaire de d'Epinoy. Je continuois de mon côté de les preſſer fortement, dans celles que j'écrivois à Préaux, qui me rendit auprès d'eux des ſervices, que je lui promis de ne pas laiſſer ſans récompenſe.

Le Duc de Bouillon obtint des Lettres de naturalité pour ſes Enfans, nés à Sedan. Le Roi ne fit point attention que dans ces Lettres, & dans la Requête preſentée à ce ſujet à la Chambre-des-Comptes, Bouillon avoit pris la qualité de Seigneur ſouverain de Sedan, & n'y fit point faire oppoſition par ſon Procureur-Général: mais Sa Majeſté répara cette omiſſion, en faiſant demander par ce Pro-

(5) Matthieu Beulart, Sieur de Berny, Réſident de Sa Majeſté près de l'Archiduc.

Hector de Préaux, Gentilhomme Calviniſte, Gouverneur de Châtellerault.

cureur-Général, qui étoit Jerôme L'Huillier, acte que le consentement qu'elle avoit donné à la Requête du Duc de Bouillon, & son silence sur le titre qu'il avoit pris, ne préjudicioient point à ses droits; au cas que quelque jour il se trouvât justifié par les Papiers, Titres ou enseignemens, soit du Trésor, soit des Archives, que Sedan est un Fief anciennement relevant de celui de Mouson, uni au Domaine de la Couronne. Cet Acte du 11 Avril, est inséré dans les Registres de la Chambre-des-Comptes. 1609.

Le Député du Duc de Lunebourg-Brunswich me fut envoyé par Sa Majesté, pour le payement de sept mille écus, qu'il disoit être encore dûs à son Maître, & que le Roi m'ordonna de lui payer sans discussion, vû la modicité de la somme; j'y joignis les traitemens polis, avec lesquels Henry cherchoit à s'attacher de-plus-en-plus les Princes d'Allemagne. Je rendis pareillement à M. le Duc de Savoie quelques services, qui m'attirerent une Lettre de ce Prince, & un remerciment de M. de Jacop, son Ambassadeur. Cette déférence, jointe aux visites qu'on me voyoit rendre à l'Ambassadeur de Savoie, parut aux ennemis que j'avois à la Cour, un fondement suffisant pour faire craindre au Roi, que le Duc de Savoie ne fît de moi ce qu'il avoit fait du Maréchal de Biron. Henry se donna bien de garde de leur dire qu'il sçavoit toutes mes démarches, & qu'il les approuvoit: il les remercia au-contraire, & m'écrivit tous leurs discours, en me mandant de lui porter les dernieres Lettres que j'avois reçuës de Turin, la premiere fois que j'irois le trouver.

Il y eût encore cette année une entrepriſe sur la Ville de Genève; & elle fut conduite par ce même Du-Terrail (6), dont il a été assez souvent fait mention. Elle lui réüssit si mal, qu'il y fut fait prisonnier, & sans autre forme de procès, il eût le cou coupé: C'étoit un homme de beaucoup

(6) Louis de Combourſier, Sieur Du-Terrail, Gentilhomme de Dauphiné, & parent de Lesdiguieres. Les Mémoires pour l'Hist. de France en parlent comme ceux de Sully. » Le Roi, disent-ils, dont il » étoit Sujet naturel, lui avoit don- » né quatre graces: mais il n'en avoit » pas plustôt une, disoit Sa Majesté, » dans une de ses pochettes, que » dans l'autre il tenoit une conjura- » tion toute prête... La grace que » le Roi lui auroit donnée, ne lui » auroit pas sauvé la vie. Ceux de » Genève lui firent couper la tête, le » 29 Avril; & à La-Bastide, Gen- » tilhomme Bourdelois, pris avec » lui. «

1609. de tête & de cœur, mais plein d'ambition & de vices : auſſi le Roi ne fut-il pas fâché que la promptitude de la Juſtice l'eût prévenu. Il fut accablé de Sollicitations en faveur de Du-Terrail, aux premieres Nouvelles qui vinrent de ſa priſon ; mais les Nouvelles de la mort ſuivirent de ſi près celles de la détention, qu'il ne ſe vit pas long-temps dans l'embarras. » C'eſt une belle dépêche, me dit ce Prince ; » c'étoit un dangereux homme : depuis que je vis qu'il ceſſoit » de vous voir & de vous hanter, comme il avoit accoûtu- » mé ; & que nous lui vimes, vous & moi, étant ſur le bal- » con de la Galerie, tuer cet homme (7) ; je n'en eûs » plus d'eſpérance. «

Le Duc de Florence ayant envoyé après la mort du Duc ſon Pere (8), un Ambaſſadeur Extraordinaire à Rome, pour prêter l'obédience au Pape ; cet Ambaſſadeur, ſoit par ordre de ſon Maître, ſoit de ſon propre mouvement, ou peut-être par mégarde ; viſita l'Ambaſſadeur d'Eſpagne avant le nôtre. Henry ne l'eût pas pluſtôt appris, qu'il ſongea à en tirer raiſon ; & il commença par révoquer un ordre qu'il venoit de donner, ſur les repréſentations du Chevalier Guidi, pour le payement d'une ſomme de cent mille livres, qui ſe trouvoit encore duë au Grand-Duc. Jouanini, Agent de ce Prince, qui prévit toutes les conſéquences de cette affaire, aſſembla ſes Amis & ſes Partiſans pour concerter

(7) » Le Mardi 8. Août, le Ter- » rail tua, en préſence du Roi, & » devant les fenêtres de la Galerie » du Louvre, Mazancy, brave ſol- » dat Gaſcon, auquel Sa Majeſté » venoit de parler : il fut tellement » indigné & ſaiſi de ce coup, qu'il » vit donner, qu'il en changea, dit- » on, deux fois de chemiſe. « *Mém. pour l'Hiſt. de Fr. ann.* 1606. Du-Terrail avoit été obligé de ſortir du Royaume, après cet aſſaſſinat.

(8) Ferdinand de Médicis, Grand-Duc de Toſcane, qui avoit ſuccedé en 1587, à François-Marie de Médicis ſon Frere, étoit mort l'année précédente. » Le Roi, dit L'Etoile, ou l'Auteur du Supplément de ſon journal, » pour apprendre à la Reine » cette Nouvelle, d'une manière » qui ne l'effrayât point, ſuppoſa un » ſonge, dans lequel il avoit vu le » Grand-Duc mort, & qu'il lui ra- » conta à ſon lever. La Reine en a été » d'abord ſurpriſe ; mais enſuite elle » a dit au Roi, que ce n'étoit qu'un » ſonge : Mais, Madame, a repartí le » Roi, je crains que mon ſonge ne ſoit » vrai ; nous ſommes tous mortels : » Il eſt donc mort ? Ouï, ajoûta le » Roi ; voila la Nouvelle que j'en ai » reçûë... Cette mort fut cauſe que » les divertiſſemens ordinaires du » Carnaval furent ſuſpendus &c. « C'eſt Ferdinand de Médicis, qui fit cette réponſe à notre Ambaſſadeur, lequel lui faiſoit des plaintes de ſes liaiſons avec l'Eſpagne : » Si le Roi » eût eu quarante Galeres à Marſeil- » le, je n'euſſe pas fait ce que j'ai » fait. « Côme II. de Médicis, ſon Fils, eſt celui dont il eſt queſtion ici

Digitized by Google

avec eux les moyens de faire enſorte que la réparation que nous étions en droit d'éxiger, ſe bornât du-moins au Duc de Florence, & ne fût pas une eſpèce d'inſulte pour l'Eſpagne même : & comme je paſſois pour être celui du Conſeil, qui étoit le plus capable d'inſpirer au Roi une réſolution ferme & hardie ; ils convinrent que Jouanini viendroit me trouver, & feroit tous ſes efforts pour m'amener à des ſentimens plus doux. 1609.

Il ne me coûtoit rien d'accorder à ſes inſtances, que je n'agirois ni ne parlerois en cette occaſion, que pour éxécuter ſimplement les ordres du Roi : je ſçavois que ſur pareille matière, Henry n'avoit pas beſoin qu'on l'excitât à ſoûtenir ſes droits ; & Jouanini n'en étoit pas moins perſuadé que moi. Je lui dis pourtant, Qu'il me paroiſſoit fort-étrange, qu'un auſſi petit Prince que l'étoit ſon Maître, & tout récemment mis au rang des Ducs, ſe mêlat de régler le rang entre les Rois de France & d'Eſpagne. Jouanini reçut ces paroles, comme fait tout Ambaſſadeur en pareille rencontre : & pour me perſuader que je devois traiter ſon Maître avec plus de reſpect, il entra dans un long diſcours ſur ſes Qualités, & ſur ſa Généalogie, qu'il rapporta à la Maiſon d'Autriche, dont il commença auſſi à faire l'éloge. Je l'interrompis, en lui diſant, Que tout le monde pouvoit décider auſſi bien que lui, ſur le véritable dégré de la grandeur du Duc de Florence ; puiſqu'on l'avoit vûë commencer de nos jours : Que pour ce qui regarde la Maiſon d'Autriche, je n'avois pas beſoin d'être inſtruit ; moi, qui comptois parmi mes Aïeules, une Fille de cette Maiſon (9), morte il y avoit cent cinquante ans : mais qu'on ne pouvoit faire

(9) Jean de Béthune, Seigneur de Vandeuil, Locres &c. auteur de la branche de laquelle deſcendoit le Duc de Sully, épouſa Jeanne de Coucy, alliée à la Maiſon d'Autriche ; parce qu'Enguerrand VI. de Coucy, ou, pour parler plus juſte, de Guines, portant le nom & les Armes de la Maiſon de Coucy, éteinte, avoit pris en mariage Catherine d'Autriche, Fille de Léopold ; qui eſt cette Fille que déſigne ici M. de Sully. Il eût parlé plus correctement, s'il avoit dit qu'elle entra dans la Maiſon de Coucy, dans laquelle la ſienne s'allia. Il tombe encore dans une autre faute de Chronologie ; en ce qu'au-lieu de cent cinquante ans, il devoit mettre, deux cens cinquante ans : cet Enguerrand de Coucy, Mari de Catherine d'Autriche, ayant été tué à la Bataille de Crecy, en 1346. Conſultez *MM. de Sainte-Marthe, Du-Cheſne, Auſelme*, & autres Généalogiſtes. Voyez auſſi ce que nous avons remarqué précédemment ſur la Maiſon d'Autriche.

1609. ſérieuſement comparaiſon de cette Maiſon, à l'Auguſte Maiſon de France.

Il ſe fit à ce ſujet pluſieurs manèges à la Cour, dans leſquels la Reine parut pouſſer un peu loin ſa tendreſſe pour ſon Sang. Le Roi lui en fit des reproches aſſez vifs; & elle me fit bien ſentir qu'elle n'en accuſoit point d'autres que moi. Cependant cette affaire ne produiſit rien de plus fâcheux; parce qu'à la premiere plainte que le Roi en fit porter au Duc de Florence, celui-cy proteſta qu'il n'avoit aucune part à l'imprudent procédé de ſon Ambaſſadeur, & qu'il ſe ſoûmettoit à tout ce que Sa Majeſté voudroit exiger de lui, pour la réparation de cette offenſe. Il rappella cet Ambaſſadeur, ſans attendre que le Roi le preſſât davantage; & il lui ordonna de faire, avant que de partir, une déclaration authentique de ſa faute, qui fut renduë publique à Rome & en France. Henry ſe tint content de cette ſatisfaction: & pour montrer au Grand-Duc qu'il avoit tout oublié, il le fit aſſûrer qu'il auroit pour lui tous les mêmes ſentimens d'amitié & de bienveillance, qu'il avoit eus pour le Duc dernier mort; & il lui en donna le premier témoignage, en lui faiſant rendre ſur la mort de ſon Pere, & ſur ſon avenement à la Couronne, les complimens qu'il recevoit de tous les autres Princes de L'Europe.

L'Eſpagne s'en étoit acquitée par le Cardinal Zapata. Henry jugea à-propos de ſe ſervir auſſi d'un Cardinal; pour ne pas donner lieu à un ſecond contre-temps, pareil au premier, & dont l'explication auroit pu ne nous être pas auſſi favorable: car on ſçait de quelles prérogatives jouiſſent perſonnellement les cardinaux en Italie, auprès des Princes. Je lui nommai l'Abbé de La-Rochefoucault; qui alloit à Rome prendre poſſeſſion de cette dignité: Sa Majeſté ne l'agréa point par cette raiſon-là même; elle s'imagina que cet Abbé, qu'on ſçavoit bien n'être pas encore nommé Cardinal, & qu'on verroit n'être pas parti de France exprès pour ce miniſtère, ne ſeroit pas auſſi bien reçu qu'un ancien Cardinal, qu'elle feroit partir de Rome. Elle jetta donc les yeux ſur le Cardinal Delfin, auquel elle fit donner deux mille écus pour les frais de ſon voyage: car cette Eminence n'étoit pas riche. Conchini avoit brigué cet hon-

Digitized by Google

neur, & l'avoit obtenu par le moyen de la Reine; avant qu'on eût fait toutes ces réflexions. Il n'auroit certainement pas fait ce voyage à si peu de frais : aussi Henry se réjouissoit-il doublement qu'il eût été rompu, par le motif de sa haine pour cet homme, & par celui de son œconomie. 1609.

Au-reste, les raisons d'alliance n'avoient peut-être pas plus de part dans toutes ces complaisances du Roi pour le Duc de Florence, que sa Politique, & l'intérêt de ses grands desseins, qui ne lui permettoient pas de maltraiter, ou même de négliger, le plus petit Prince. L'assignation des cent mille livres au Chevalier Guidi fut rétablie : Henry se contenta d'exiger de cet Italien, que dans les quittances qu'il tireroit du Grand-Duc, il seroit fait déduction de sommes assez considérables, que Sa Majesté avoit avancées pour Dom Joan de Medicis. Avec cet argent, Guidi remporta à Florence une chaîne d'or de cinq ou six cens écus, dont je lui fis present de la part de Sa Majesté. Henry faisoit d'ailleurs cas de cet Italien; & soit qu'après cela il restât par-delà les Monts, ou que son Maître le renvoyât en France, le Roi ne regardoit point comme quelque chose d'indifférent de se l'attacher.

De-Refuge continuoit sa fonction d'Agent de France auprès des Suisses & des Grisons, avec si peu de ponctualité, que je crus devoir lui en faire faire des reproches par Villeroi. Il n'osa peut-être me répondre à moi-même : il s'excusa à Villeroi de sa négligence à envoyer des Etats de distribution des deniers, qui étoit le premier grief que j'avois contre lui; en disant que j'avois dû recevoir ces Etats, de la main des Commis qui avoient fait les deux précédentes distributions, outre ceux qui devoient m'être fournis plus en détail par les Tréforiers des Ligues; & que je recevrois sans doute de-même, ceux de la prochaine distribution. Sur l'article du rachat des dettes, qui étoit mon second grief; sans rien articuler, il répondit à Villeroi, qu'il en avoit acquité à differentes fois : & sur tout le reste des reproches qui lui étoient faits, il n'apportoit rien de plus précis, ni de plus satisfaisant.

Je lui récrivis moi-même, après que Villeroi m'eût montré sa Lettre; comme je crus que ma Place me mettoit en

1609. état, & même dans l'obligation de le faire : Que je n'avois point reçû les quatre Etats des Commis, dont il avoit fait mention à Villeroi : Que quand cela seroit, de pareils Etats en gros ne suffisoient point ; mais que comme les Ordonnances de payement partoient uniquement de lui, c'étoit aussi à lui à dresser des Etats, où tous les deniers de différente nature se trouvassent spécifiés, séparés & certifiés de lui : Que c'étoit même à lui à me répondre de l'exactitude des Trésoriers, & à m'informer s'ils n'employoient point des non-valeurs dans leurs Etats : Que c'étoit ainsi qu'en avoit usé Caumartin, son prédécesseur : qu'outre qu'il ne manquoit jamais d'envoyer de Quartier en Quartier, les Etats de Recette dressés par les Trésoriers des Ligues, avec celui de la distribution qu'il avoit faite, distinguée par chapitres ; il proposoit sans cesse de nouveaux moyens d'acquiter les dettes, & de ménager les deniers de Sa Majesté : Que son Emploi se réduisant presqu'uniquement à la Finance, & demandant par-conséquent une éxacte correspondance avec le Surintendant ; il étoit impossible de l'excuser sur le silence qu'il affectoit avec moi : Que ses excuses n'étoient pas meilleures, de ce qu'on ne voyoit aucune dette acquitée pendant sa gestion ; la chose ne lui devant pas être plus difficile, qu'elle l'avoit été à celui qu'il avoit remplacé : Que je le priois donc de me satisfaire au-plustôt, non par de longs discours, ni de mauvaises justifications, qui en matière d'argent ne doivent point être reçuës, mais par de bons effets & de véritables Pièces justificatives : qu'autrement je ne pourrois me dispenser de le représenter à Sa Majesté, comme indigne de la Charge qu'elle lui avoit confiée.

On donna l'idée au Grand-Seigneur d'avoir un Résident à Marseille, pour l'adresse & la commodité des Grenadins qui passoient par cette Ville. Le Grand-Visir en parla par son ordre à notre Ambassadeur, & consulta sur cet établissement l'Aga du Caire, nommé Agi-Ibrahim-Mustafa, homme qui avoit acquis en assez peu de temps, beaucoup d'autorité & de dignités à la Porte ; & qui lui parla de moi, comme du seul homme de la Cour auquel il devoit s'adresser. L'Aga Mustafa fut chargé de demander au Roi cette grace, au nom du Sultan Achmet, par une Lettre, à laquelle en étoit jointe une de Salignac pour moi ; & l'une

&

Digitized by Google

& l'autre fut apportée par un Grenadin, que le Grand-Visir destinoit à cet Emploi. Salignac en me donnant avis de tout ce qui s'étoit passé à la Porte à ce sujet, me mandoit, Que le Grand-Seigneur se tiendroit fort-obligé au Roi d'une grace, qui n'étoit d'ailleurs sujette à aucun inconvénient: & qu'on ne pouvoit mieux faire que d'accorder la place au porteur, dont la probité & le bon esprit lui étoient connus, & qui avoit déja demeuré cy-devant à Marseille. 1609.

De tout ce qui se passa cette année en Europe, il n'y eût rien de plus remarquable, ni de plus intéressant, que la Mort du Duc de Cleves, qui arriva presque dès le commencement. Henry n'en eût pas si-tôt appris la Nouvelle, qu'il vint à l'Arcenal; où, sans entrer chez moi, il marcha droit au jardin, après avoir seulement demandé en passant dans la premiere cour, où j'étois. Comme on lui eût répondu que j'écrivois dans mon cabinet, il se tourna vers Roquelaure & Zamet, & leur dit en riant: » Ne pensez-vous point » qu'on allât me dire qu'il est à la Chasse, ou chez la Coif- » fier ou avec des Dames? Allez, Zamet, poursuivit ce Prince, après avoir donné à mon application au travail plusieurs louanges, qu'il ne m'est pas séant de rapporter, » allez lui dire que je vais me promener dans sa grande allée, » & qu'il m'y vienne trouver tout à cette heure, au grand » balcon, où nous avons accoûtumé de n'être pas muets; » & que j'ai bien des choses à lui conter: car j'ai eu avis, dit » publiquement Sa Majesté, que le Duc de Cleves est mort: » il a laissé tout le monde son héritier; l'Empereur & tous » les Princes d'Allemagne prétendant à sa succession. « Zamet me rencontra sortant de mon cabinet; on m'avoit déja averti que le Roi avoit passé. La Nouvelle du jour, & tous les incidens auxquels elle alloit donner lieu, furent la matière d'un entretien de plus d'une heure sur le balcon. La chose parut à Sa Majesté valoir bien la peine que je composasse sur tout ce qu'il y avoit à dire à ce sujet, un Mémoire, que je vais amplifier ici de ceux que je reçus peu de jours après de Bongars, qui étoit alors particulièrement chargé de veiller avec la dernière éxactitude à nos affaires, auprès des Princes Protestans d'Allemagne. Je les montrai tous à Henry; & je crois que le Lecteur verra aussi avec plaisir un événement, que toute l'Europe attentive aux des- Jean-Guillaume, Duc de Cleves, &c.

1609. ſeins de Sa Majeſté, regardoit comme le ſignal d'une Guerre générale, traité avec toute l'étenduë qu'il mérite, ſoit ſur le droit, ſoit ſur la Politique.

Il eſt neceſſaire d'abord de ſçavoir comment s'étoit formé ce petit Etat, compoſé, lorſque ſon dernier Duc mourut, de quatre ou cinq grands Fiefs, tous ayant titre de Principauté. Un Comte de Julliers, vivant environ l'an 1130. joignit à ce Comté celui de Bergh, en épouſant la Fille unique du Comte de ce nom. Le Comté de Gueldre leur fut enſuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Rainold, premier Duc de Gueldre, avec l'Héritiere de Guillaume, premier Duc de Julliers. Preſque dans le même temps, un Adolphe de La-Mark quitta l'Archevêché de Cologne & l'Evêché de Munſter, pour ſe porter héritier de Marie, Comteſſe de Cleves, ſa Mere, contre ſes Couſins D'Erkel & Perweis, auſſi Fils de Cleves, mais par femmes, & l'emporta ſur eux; ſoit parce qu'il acheta le droit du ſecond, plus proche d'un dégré que lui; ſoit par la faveur que lui prêterent l'Empereur Charles IV. & les Etats du Pays.

Le Duché de Cleves ayant ainſi paſſé dans la Maiſon de La-Marck, ceux de Julliers & de Bergh s'y trouverent enſuite rejoints, dans la perſonne d'un Jean, Duc de Cleves, Comte de La-Mark, qui épouſa en 1496. Marie, Fille de Guillaume, Duc de Julliers & de Bergh. Le Duché de Gueldre en étoit alors démembré; parce que Arnold D'Egmont, qui le poſſedoit du chef de ſa Mere, Marie D'Erkel, Fille de N... D'Erkel & de Jeanne de Julliers & de Gueldre, l'avoit vendu en 1472, à Charles de Bourgogne, dont la Fille le porta dans la Maiſon d'Autriche: cette diſpoſition fut en vain conteſtée par un Guillaume de Julliers, auquel Charles D'Egmont, Petit-fils d'Arnold, le laiſſa par teſtament; la Maiſon d'Autriche ſe maintint par les armes en poſſeſſion du Duché de Gueldre. Cette coûtume de Fiefs féminins, reçuë dans tous ces Cantons, ſert bien, pour le dire ici en paſſant, l'opinion de ceux qui croient que les dix-ſept Provinces des Pays Bas, portées dans la Maiſon d'Autriche par le Mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, ne ſont pareillement qu'autant de Fiefs féminins.

L'Empereur ne convenoit point que Cleves, Julliers,

Bergh, La-Mark, Ravensperg & Ravestein, dont le Duc Jean-Guillaume venoit de mourir revêtu, fussent des Fiefs féminins: au contraire, son droit prétendu sur ces Fiefs, ne portoit que sur des preuves qu'il disoit avoir, qu'ils sont tous Fiefs masculins. Cette contestation n'étoit pas un point absolument nouveau. L'opposition qui se trouvoit entre les dispositions de differens Seigneurs de ce petit Etat, acceptées en differens temps par leurs Sujets, & les Déclarations de quelques Empereurs sur cette matière, en faisoit une Question agitée depuis long temps; & dont l'entière décision avoit été réservée de part & d'autre, au temps de la mort du dernier mâle de cette Maison, qui venoit enfin d'arriver. Pour voir plus clair dans ce point de droit, il est besoin de fouiller dans les Archives de cette Principauté. Nous verrons par même moyen, l'état de la Famille du dernier Duc, ce qui achevera de faire connoître comment étoit vrai ce que disoit Henry, que la Succession du Duc de Cleves, étoit celle de presque toute l'Allemagne. 1609.

Les argumens dont les Princes intéressés dans cette affaire se servoient contre l'Empereur, se tirent d'un grand nombre de Pieces testimoniales & matrimoniales, & autres Ecrits, soit particuliers, soit publics, revêtus d'une acceptation authentique des Etats du Pays: Voici les principales. Une Ordonnance d'Adolphe, premier Duc de Cleves, Comte de La-Mark, &c, en 1418, reçuë dans toutes ses Villes; qui donne la Principauté au Fils aîné du Duc, seul & sans partage avec ses Freres; & au défaut de Fils, à la Fille aînée, les autres Sœurs aussi exclusés. Pareille Ordonnance de Guillaume, Duc de Julliers & de Bergh, Comte de Ravensperg, & de Jean, Duc de Cleves, Comte de La-Mark, en 1496; à l'occasion de l'union de leurs Etats par le Mariage de Marie, Fille unique du premier de ces Princes, avec Jean, Fils du second. Autre Ordonnance des mêmes Jean de Cleves & Marie de Julliers, lorsqu'ensuite ils marierent en 1526, Sibylle, leur Fille aînée, à Jean Frédéric, Comte, puis Electeur de Saxe: disposition, à laquelle souscrivit en 1542, Guillaume lui-même, Fils de Jean & de Marie. L'an 1572, Guillaume, Duc de Julliers, de Cleves, &c, Pere de celui qui venoit de mourir, fait épouser Marie-Eléonor, l'aînée de ses Filles, à Albert-Fréderic de Brande- Il mourut en 1592.

1609. bourg, Duc de Prusse; & il lui reserve en la même forme, sa succession entière, la branche masculine venant à s'éteindre dans sa Famille. Deux ans après, Anne, Sœur de Marie-Eleonor, épouse à Neubourg le Duc Philippe-Louis, Comte Palatin; avec semblable substitution aux droits de sa Sœur aînée: le Contrat passé à Deux-Ponts, & signé par le Comte Louis, depuis Electeur Palatin, par le Landgrave de Hesse, Guillaume, & par le Duc Jean, Comte Palatin: le même Contrat ratifié une seconde fois en 1575, par le meme Prince Guillaume; lorsque le Duc de Cleves, sur la plainte de son Gendre le Duc Philippe-Louis, que la somme de deux cens mille florins, qui étoit la dot des cadettes, étoit une récompense trop petite de sa rénonciation à une pareille succession, se porta à l'augmenter de cent mille, pour chacune d'elles. A cette condition, Anne de Julliers fait dans la même année, un Acte solemnel de renonciation. Le Duc Jean, Comte Palatin de Deux-Ponts, épouse quatre ans après, la troisiéme des Filles de Guillaume de Julliers, nommée Magdeleine; & il fait les mêmes renonciations que le Duc Philippe-Louis, son Frere aîné, en faveur de l'aînée des trois Sœurs: Louis Electeur Palatin, Guillaume, Landgrave de Hesse, Philippe-Louis, Comte Palatin de Neubourg, y interviennent encore: c'étoit la quatriéme renonciation du Duc de Neubourg. Enfin la quatriéme de ces Princesses, Sibylle, épouse Charles d'Autriche, Marquis de Burgaw; & l'on peut bien croire que le Prince leur Frere n'oublia pas de requérir du Prince Autrichien la même renonciation, qu'avoient faite ses trois autres Beaux-freres: Cependant, comme on voyoit que ce Prince, qui n'avoit point d'Enfans, devenoit valétudinaire; que l'argent de la dot n'étoit point prêt; que le Gouvernement se conduisoit par des impressions étrangeres; la mort du dernier Duc de Cleves arriva, sans que le quatriéme de ses Beaux-Freres eût renoncé comme les autres. Tels étoient les droits des quatre Princes, Parties de l'Empereur; le Duc de Brandebourg & Prusse; le Comte Palatin de Neubourg; le Comte Palatin de Deux-Ponts; & le Marquis de Burgaw.

Il mourut âgé de 47. ans.

L'Empereur alléguoit en sa faveur les exemples suivans. L'an 1483, l'Empereur Fréderic III. donna de sa propre volonté, à Albert, Duc de Saxe, pour récompense des ser-

Digitized by Google

vices qu'il en avoit reçus, les Duchés de Julliers & de Bergh; lorſque par la mort du Duc Guillaume, il crut qu'ils étoient dévolus à l'Empire. Maximilien. I. Fils de Fréderic, ratifia cette Donation, en 1486, & l'étendit à la perſonne d'Erneſt, Electeur de Saxe, Frere d'Albert : Il la confirma derechef, en 1495; parce que les Princes de Saxe lui étoient alors néceſſaires : mais en l'an 1508, que cette conſidération ne ſubſiſtoit plus, cet Empereur laiſſa Guillaume de Julliers, le maître de diſpoſer de ſon bien en faveur de Marie, ou de telle autre de ſes Filles qu'il lui plairoit. Guillaume étant mort en l'an 1511, l'Electeur de Saxe voulut ſe prévaloir de la Donation de l'Empereur, pour ôter Julliers au Duc de Cleves, qui en avoit épouſé l'Héritiere : Mais lorſqu'il chercha à mettre Maximilien dans ſon parti, cet Empereur qui craignoit ſur toutes choſes de jetter le Duc de Cleves entre les bras de la France, refuſa de s'en mêler, exhorta l'Electeur à la patience, & ne lui donna que des aſſûrances générales qu'il n'y perdroit rien. Bienplus, lorſque Jean-Fréderic, Electeur de Saxe, épouſa en 1526. Sibylle, Fille de Jean, Duc de Cleves & de Julliers; l'Empereur Charles-Quint confirma formellement le droit de cette Princeſſe : Il ſe fit même une application de cette Regle, lorſqu'il eût vaincu en 1546, le Duc Guillaume de Julliers, & qu'il ſe fut raccommodé avec lui, moyennant que ce Duc épouſât Marie d'Autriche, Fille de Ferdinand, Roi des Romains & de Hongrie : car Charles conſentit qu'il fût employé dans le Contrat de Mariage de cette Princeſſe, qui étoit ſa Niece, qu'au défaut d'Enfans mâles, les Filles qu'elle auroit, ſuccederoient aux Duchés de Julliers, &c : ce que Maximilien II. accepta après lui, en 1566. Il eſt vrai que l'Empereur regnant, fortement ſollicité en 1602 par le Duc de Neubourg, de confirmer cette Conſtitution de ſes Prédeceſſeurs, le refuſa conſtamment : Il lui accorda ſeulement Acte de ſon refus; avec déclaration qu'il ne prétendoit préjudicier au droit de perſonne. 1609.

Je crois qu'après cela le Lecteur perce aiſément la vérité, ſur la ſuppoſition contradictoire des deux parts de Fiefs féminins & maſculins. Ce qu'on ne peut méconnoître ici, c'eſt une différence entre les preuves des uns & des

Digitized by Google

1609. autres, qui forme un préjugé auſſi heureux en faveur des vrais Héritiers, qu'elle eſt peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuient ſur une ſuite de Réglemens, qu'on voit unanimement & uniformement reçus : Ceux cy ne rapportent que des Titres de pure autorité, qui ne font pas honneur au Conſeil Aulique ; & d'ailleurs, ſi ſuſpects par leur variation, & même par leur contradiction, qu'à-peine peuvent-ils ſeulement ſervir à fonder un droit.

Quoiqu'il en ſoit, le Duc de Cleves n'eût pas pluſtôt les yeux fermés, que chacune des Parties ſongea ſérieuſement à ſe mettre en état de n'être pas obligée de céder. L'Empereur Rodolphe donna l'inveſtiture de Cleves & de Julliers, à l'Archiduc Léopold d'Autriche ; & n'oſa pourtant franchir ce pas, ſans du moins en prévenir Sa Majeſté Très-Chrétienne. Cette démarche fut faite au nom de Léopold, & par un Député, qui déclara de bouche au Roi, Que l'Archiduc venoit d'entrer dans les Etats de Cleves, où ſon intention n'étoit pas de rien faire, qui pût tant-ſoit-peu préjudicier aux intérêts de Sa Majeſté ; ni même de traiter à la rigueur les Princes ſes contendans : Qu'il ſera content, pourvû qu'ils ſe portent à rendre dans cette occaſion à Sa Majeſté Impériale, ce qu'ils lui doivent : & qu'il le prie de ne point entrer dans une diſcuſſion, qui lui eſt purement perſonnelle avec eux.

Henry ne répondit à ce Député, qu'en paroles très-générales. Il étoit bien ſurpris de n'entendre point parler pendant tout ce temps-là, des autres Princes, qui devoient être les premiers à s'adreſſer à lui : il ne l'étoit pas moins, de ce que lui mandoit Hottoman, Qu'aucun d'eux ne ſongeoit à lever des Troupes ; comme s'ils avoient pu eſperer de rien obtenir, autrement que par la voie des Armes : Mais ils ne tarderent pas à voir que c'étoit le ſeul parti qu'ils euſſent à prendre : & s'il eſt vrai que Sa Majeſté, en leur faiſant faire quelque eſpèce de reproche de leur ſilence, fit les premiers pas ; ils y répondirent ſi bien, qu'après avoir appellé à leur Conſeil Boiſſiſe, Bongars & les autres Agens du Roi, ils nommerent un Ambaſſadeur, qui vint ſupplier Sa Majeſté de leur part, de les ſoûtenir contre l'Archiduc, ou pluſtôt, contre l'Empereur. Cet Ambaſſadeur eût tout lieu d'être content. Mais avant que de donner la ſuite des

Digitized by Google

faits, faiſons quelques réflexions ſur le véritable intérêt Politique de la France, dans cet incident. 1609.

Cleves, Julliers, Bergh, La-Mark, Ravenſperg & Raveſtein; ces ſix Cantons, ou petites Provinces, non-ſeulement ne ſçauroient être appellées un objet indifférent pour la France; mais encore elles l'intéreſſent d'une façon particuliere, par pluſieurs endroits, dont celui de leur force & de leur richeſſe, n'eſt que le moindre. Cet Etat eſt l'une de nos Frontieres; ceux qui ſe le diſputent, nos Voiſins proches, & Voiſins redoutables, du-moins l'Empereur: c'en eſt aſſez, pour ne le pas laiſſer tomber en toutes ſortes de mains. La Guerre qui s'allumera pour ſa poſſeſſion, peut être une Guerre de toute l'Europe, & devenir par-conſequent la nôtre, malgré nous: Elle le ſera indubitablement, n'y eût-il que le ſeul intérêt des Provinces-Unies, ſur la liberté ou ſervitude deſquelles elle influë de toute néceſſité: relation ſi viſible, que donner les Pays conteſtés à nos Amis, c'eſt preſque ôter la Flandre à nos Ennemis; & les laiſſer envahir à la Maiſon d'Autriche, c'eſt conſéquemment leur laiſſer en proie les Provinces-Unies: car j'appelle de ce nom la néceſſité où celles cy ſe trouveroient réduites, n'ayant preſque plus que des Ennemis pour Voiſins, de fléchir ſous eux par d'éternels ſacrifices, qui entraîneroient à la fin leur ruine. La preuve de cette vérité ſe tire de ce que les Etats ne ſe ſont jamais ſentis plus incommodés, que lorſque les Ducs de Cleves favoriſoient ſeulement en ſecret le Parti Eſpagnol. Eſt-il ſenſé de laiſſer détruire, ſur le point de ſa conſommation, un ouvrage ſi utile, & qui a tant coûté; ajoûtons de bonne foi, & qui malgré tous nos efforts, a été ébranlé par le dernier Traité entre l'Eſpagne & la Flandre?

Si de cet objet, nous paſſons à celui des grands deſſeins de Sa Majeſté Très-Chrétienne ſur toute l'Europe; quel meilleur moyen d'y faire entrer des Potentats, auxquels on n'auroit peut-être jamais pu les faire goûter autrement? Ceci peut donc nous conduire à nous aſſurer toute l'Allemagne; à rétablir la dignité & la liberté du Corps Germanique; à porter le coup mortel à l'autorité Impériale, & la conſternation dans toute la Maiſon Autrichienne: & ce bien, que la France acheteroit, pour ſon ſeul intérêt, de tous ſes tréſors; nous en jouirions ſans ſoupçon & ſans envie, com-

Digitized by Google

1609. me de l'effet d'une générosité toute gratuite envers des Princes persécutés.

Ces Princes, dira-t'on, se sont montrés jusqu'à-présent bien éloignés de prendre ces sentimens; à en juger par la répugnance qu'on leur voit à nous rien devoir, lors même qu'ils conviennent ne pouvoir rien que par nous. Mais qu'arrive-t'il ici après tout, qui ne soit comme indubitable dans l'abord d'une affaire difficile, compliquée, & roulant sur plusieurs têtes differentes? On n'est occupé dans ces commencemens, qu'à balancer son intérêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour cela de la manière dont il faut le faire. Dans les affaires de communauté sur-tout, les modifications se multiplient à-proportion du nombre des intéressés. Je soûtiens au-reste, que ces tâtonnemens des Princes d'Allemagne, de quelque cause qu'on suppose qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher Sa Majesté de prendre parti pour eux. Dans les grandes choses, dans les choses qui ont pour objet un bien général, j'ai pour maxime que c'est à ce bien seul qu'il faut s'attacher, & jamais aux personnes. Celui-là n'a qu'une seule face, qui est toujours la même: Celles-cy sont si sujettes à en changer, elles nous en montrent tant & de si odieuses, qu'elles nous refroidiroient infailliblement pour les entrepriſes les plus utiles & les plus nécessaires. Politiquement parlant, on doit presque toujours se contenter d'avoir écarté les obstacles, & ne pas craindre d'aller en avant, quoiqu'on laisse peut-être derriere soi quelques difficultés à lever: Le temps les levera de lui-même: je parle toujours ici de desseins, dont l'auteur n'a point à rougir; tel qu'étoit pour nous celui de soûtenir les Princes héritiers du Duc de Cleves, & celui d'arranger le Gouvernement & la Police de l'Europe entière, auquel j'ai voulu qu'on fît l'application de ces Principes. Il ne faut donc que commencer: Chaque moment ouvrira une ressource: l'éxercice mettra en haleine ces Princes trop lents; le succès les échauffera; & l'ardeur guerriere leur fera prendre de notre générosité la bonne opinion, qu'on ne sçauroit trop les condamner de n'avoir pas conçuë dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui approuvant cette générosité souhaiteroient pourtant que de notre part elle ne

ne fût pas purement gratuite. Quelques succès qu'ayent nos Armes, unies à celles des Princes prétendans à la succession de Cléves ; il restera toujours à ces Princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'Empereur ; les conjonctures venant à changer. Est-il téméraire de juger que cette crainte, jointe aux réfléxions qu'ils feroient sur la difficulté de conserver des Provinces, partagées entr'eux en tant de morceaux, si peu à la commodité d'une partie d'eux, & si exposées à la convoitise de leurs Ennemis, & même d'un Roi de France entreprenant, les porteroit à s'en accommoder un jour avec Sa Majesté Très-Chrétienne ; soit qu'ils en reçussent la valeur en argent ; ou l'équivalent, en fonds de terre dans le cœur de la France, comme dans le Berry, le Bourbonnois, la Marche & l'Auvergne. Si cela arrivoit, quel avantage pour la France, dans ce double lien d'intérêt & de dépendance, qui lui uniroit pour jamais une partie de l'Allemagne ! Ce qu'on ne sçauroit nier, c'est que le secours que le Roi accorderoit aujourd'hui à ces princes, seroit pour eux un engagement à lui en demander dans la suite, pour se conserver leur nouvelle acquisition, que Sa Majesté pourroit alors se faire payer. Mais qu'on ne croie pas pourtant que ce que je viens de dire, soit une idée chimérique. Je vais surprendre bien des personnes, en leur apprenant que la chose, loin d'être d'une impossibilité absolue, comme on se l'imagine, avoit déja été entamée par de tierces personnes ; & que sur le jour qui se présentoit à y réüssir, elle étoit à la veille d'être proposée, & vrai semblablement acceptée par les Princes intéressés. 1609.

Laissons toutes ces considérations publiques & particulieres, & prenons la chose plus simplement. Le Roi de France s'étoit déja engagé de lui-même à prendre la défense de ces Princes : il n'avoit rien négligé pour se les attacher ; il leur avoit de tout temps fait offre de son assistance ; il avoit déclaré assez hautement, qu'il ne souffriroit point qu'on les maltraitât ; il avoit déja même fait avancer des Troupes sur la Frontiere : c'étoit un point décidé de longtemps, par la justice & l'honneur ; il ne lui convenoit plus de reculer. Nos Rois ont rarement été insensibles à ce mouvement de générosité, qui porte à soutenir les Princes mal-

1609. heureux. Ce n'étoit pas ici purement le cas : Ceux dont il eſt queſtion, avoient rendu eux-mêmes des ſervices réels à Sa Majeſté, & montré en toute occaſion, qu'ils ne manquoient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus grands : comme Ami, ou comme obligé, Henry avoit à ſe ſouvenir de ce qu'ils avoient fait pour lui, dans des temps malheureux. Lorſque François I. aida Philippe, Landgrave de Heſſe, Aïeul du Landgrave d'aujourd'hui, à remettre le Duc Ulric en poſſeſſion du Duché de Wirtemberg; lorſque Henry II. tendit la main à l'Electeur Maurice de Saxe, pour délivrer les Princes d'Allemagne, opprimés par Charles-Quint; leur honneur ſeul, celui de leur Couronne, les porta à ces démarches, qui leur coûterent conſidérablement : ils avoient de moins que Henry le Grand, le motif de la reconnoiſſance, plus puiſſant lui ſeul que tous les autres.

Je contredis ici avec aſſûrance, ceux qui ſe plaignent que pour un intérêt étranger, qui peut ſe démêler ſans ſeulement tirer l'épée, on rengage de gaieté de cœur Sa Majeſté, dans une Guerre avec l'Eſpagne, capable d'embraſer toute la Chrétienté. Ces perſonnes ignorent également la nature de la choſe, & les conſéquences de l'entrepriſe : ils conviendroient, Que dans la conjoncture préſente, l'expédition qui a pour objet d'aſſûrer la ſucceſſion de Cléves aux vrais Héritiers, eſt d'une éxécution ſi rapide, qu'elle ne ſeroit preſque connuë dans le Public, que par l'effet même : Que l'Eſpagne, en faiſant la paix avec ſes propres Sujets, & une paix, par laquelle, quoiqu'aux abois, ils ne ſe ſont relâchés ſur rien, a donné une preuve de foibleſſe & d'épuiſement, qui la ſoûmet aux loix d'une Neutralité forcée : Que l'Empereur n'eſt pas plus en état de rien diſputer avec nous; lui, deſtitué des ſecours d'une partie de l'Allemagne; nous, plus en moyens d'agir, que nous n'ayons été de long-temps : Qu'enfin il ne doit preſque en coûter à la France, que de dire qu'elle le veut. La ſuite a juſtifié tout cela clairement.

C'eſt donc proprement une affaire de rien, que l'entrepriſe préſente, bornée au ſeul objet de Cléves; & ceux qui parlent autrement, ne le font ſans doute, que parce qu'ils conviennent ſecrettement qu'en bonne Politique, elle ſeroit l'introduction à une autre, beaucoup plus éclatante, plus

Digitized by Google

étenduë ; en un mot, aux grands deſſeins que l'Europe entiere remarque dans Sa Majeſté, pour l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche. Je ſuis de ſi bonne foi, que je conviens d'abord, qu'en-effet il n'en faut pas faire à deux fois ; que j'ai toujours donné ce conſeil au Roi mon Maître ; & que ce Prince ne penſoit pas différemment. Je n'en convaincrai que ceux qui éxamineront la choſe avec moi, ſans paſſion ni préjugé : mais pour ceux-là, je m'en tiens ſûr ; parce qu'on en revient-là néceſſairement, de toutes les réfléxions qu'on fait ſur les différentes manieres de procéder dans cette affaire. Je vais les mettre ici ſous les yeux, telles à-peu-près que je les ai faites, dans le temps qu'elles m'occupoient le plus fortement. 1609.

Un premier avis, & c'eſt le plus inſoûtenable, eſt de regarder les bras croiſés, les Parties intéreſſées débattre leur droit par la voie des armes, & d'aſſiſter nos Amis tout au plus de nos conſeils. Comme il eſt contraire à toutes les régles de la prudence, de ſe tenir déſarmé devant des perſonnes qui ſe battent ; il eût fallu de toute néceſſité, tenir un Corps de Troupes ſur la Frontiere ; ne fût-ce que pour être prêt à tout changement, qui de moment à autre pouvoit arriver. Nous ne gagnons donc rien dans ce parti, du côté de la dépenſe, que d'être expoſés à la faire beaucoup plus long-temps, que ſi en nous mêlant de l'action, nous l'euſſions terminée tout d'un coup.

Je dis la même choſe d'un ſecond parti, qui d'abord paroît aſſez ſpécieux ; qui eſt, d'appuyer les Princes contre la Maiſon d'Autriche, non pas ouvertement, mais ſous-main, comme nous avions fait dans les Guerres de Flandre ; la Paix ſubſiſtant d'ailleurs entre toutes les autres Puiſſances de l'Europe. Il eût été à craindre que ces ſecours cachés & trop foibles, n'euſſent pas pu mettre nos Alliés en état de réſiſter aux deux branches de la Maiſon d'Autriche, réünies contr'eux : ce qui eſt le but, qu'on convient qu'il ne faut pas perdre de vûë. Nous n'euſſions pas été diſpenſés de tenir dans les trois points par où les Etats débattus touchent à la France & à la Flandre, chacun un Corps au-moins de quatre mille hommes d'Infanterie, & de huit cens Chevaux, avantageuſement poſtés ſur les Terres neutres, ou ſur les nôtres ; où elles n'auroient fait aucun acte d'hoſtilité,

1609. mais ſeulement gardé quelques paſſages, tenu l'Ennemi en reſpect, empêché quelque Allié de ſe déclarer, & prévenu dans le cas de la néceſſité, la ruine totale de ceux qu'on ſoûtient : Encore une fois voilà bien de la dépenſe, uniquement employée à faire durer une Guerre, qu'on auroit finie tout d'un coup, en s'y prenant mieux. Il y a un Proverbe dans la Politique, qui dit que *Qui donne tôt, donne deux fois* : j'y ajoûterois plus volontiers celui-cy, que *Qui donne à demi, donne deux fois, & ne donne rien.* Nous en avons un éxemple récent, dans la révolte des Provinces-Unies, que cette maniere de ſoutenir des Alliés, auſſi onéreuſe à la longue, que l'eſt un prompt & puiſſant ſecours, n'a fait que les jetter un peu plus tard dans la néceſſité de s'accommoder ; lorſqu'on auroit pu les ſouſtraire tout-à fait à la domination Eſpagnole. Si c'eſt-là tout l'avantage que notre amitié doit procurer aux Princes d'Allemagne, nous ne les obligeons guére, ou point du tout : y ayant cette différence entr'eux & la Hollande, que ſous quelqu'appas qu'on leur propoſe un Traité, il ne peut être qu'un leurre, dont l'Empereur ſe ſervira à coup ſûr, pour les attirer & les perdre. Eh ! qui peut dire que nous n'en ſentirions pas nous-mêmes le contre-coup ? *Léopold dans Julliers*, c'eſt un mot de Bongars, tout-à-fait juſte, *c'eſt un furet dans une garenne.* Ce parti n'eſt donc propre qu'à épargner de la peine à la ſeule perſonne de Henry, qui n'auroit été tenu au plus, que de s'avancer juſqu'à Châlons ou à Rheims.

Outre ce moyen & celui d'une conſpiration générale contre la Maiſon d'Autriche, on en imagine un qui tient le milieu ; la derniere expédition de Savoie peut en être donnée pour éxemple. On y ſuppoſe que les Alliés de part & d'autre, agiſſent comme s'ils étoient convenus entr'eux de ne ſoûtenir leurs Parties, que pour le ſeul fait dont il eſt queſtion ; & ſans prétendre donner atteinte par-là, à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le Traité de Vervins. Si ce n'eſt pas-là un cas de pure ſuppoſition ; je le trouve au-moins d'une procédure longue, embarraſſante & coûteuſe. Il faudra la commencer par une diſcuſſion de ce que chacun des Alliés doit fournir de Troupes pour ſon contingent, enſuite chercher des fonds pour les entretenir au moins deux années, dont celle-cy & les trois premiers mois de la ſui-

Digitized by Google

vante, seront uniquement employées en allées & venuës, & en arrangemens. L'Hiver est rude dans le Pays où l'on veut porter la Guerre; il faut attendre qu'il soit fini, pour ne pas voir ruiner son Armée, avant que d'avoir rien commencé. Dans une entreprise où le Roi ne tiendra point la tête comme Chef principal, il lui suffira bien de faire commander par un Prince, ou un Maréchal de France, l'Armée qu'il destinera pour Cléves: mais il n'en sera pas moins obligé de faire des préparatifs & des avances d'argent, d'autant plus considérables, que quelque chose qu'on fasse, il aura bien l'air de soutenir seul, ou presque seul, tout ce fardeau. Il n'est pas plus dispensé encore de tenir trois mille hommes en Dauphiné, autant en Provence, & autant en Languedoc & en Guyenne. Je ne verrois alors rien de mieux à faire, que de choisir certain nombre de Places, de situation à pouvoir se garder mutuellement, & servir comme d'échelles pour joindre les Etats de Cléves à la France & aux Provinces-Unies; & de fortifier ces Villes: ce qui est encore un surcroît considérable de dépense. 1609.

Ainsi toutes les réflexions nous ramenent au premier expédient, comme au plus sûr; & toutes celles qu'on fait ensuite, y confirment: Ne plus rien ménager avec l'Espagne: traiter la Maison d'Autriche en ennemie de toute l'Europe: rassembler de toutes parts ses rivaux & ses adversaires: fondre sur elle avec de fortes Armées, en lui redemandant les Etats de Cléves: se faire justice à soi-même, en se saisissant, & de ces Etats, & de toutes les Places qu'on jugeroit importantes pour la Cause commune, du côté du Luxembourg, Limbourg, Aix, &c: se répandre dans le même moment, & couvrir les Frontières du côté des Alpes & des Pyrenées: En un mot, arborer l'étendard, & apprendre à tout l'Univers, Que le moment pour lequel le Roi Très-Chrétien se prépare depuis tant d'années & avec tant de soin, est enfin arrivé: Que ce Prince va se montrer dans la Carriere, guidé par la gloire, & armé pour venger une Partie du Monde, des attentats d'une injuste & orgueilleuse Puissance. Qui refusera de l'y suivre? Nos intelligences nous assûrent presque toute l'Italie & l'Allemagne: Nous entraînons après nous les Provinces-Unies, en leur montrant leur Ennemi, que nous avons éloigné de leurs Frontières: Nous

Digitized by Google

1609. délions par-tout la langue & les bras des Puiſſances, que la crainte arrêtoit : & ſi nos efforts ne ſont pas également ſecondés par tout, le reſſentiment commun que nous ſervons, nous eſt garant que du moins ils ne ſeront traverſés que par un très-petit nombre.

La Maiſon d'Autriche, il faut s'y attendre, remuëra ciel & terre pour parer, ou pour ſoutenir, un coup accablant pour elle. Mais quand on lui verroit clairement, ſoit chez elle, ſoit dans ſes Alliés, toutes les reſſources, que je doute qu'elle ait, ſi de l'aveu de tout le monde, l'Europe eſt dans un état violent, dont elle ne peut ſortir que par de longues & cruelles Guerres, qui peut-être lui rendront la liberté, peut-être la lui raviront pour jamais; peut-elle mieux prendre ſon temps pour en jetter le ſort, que de ſaiſir le moment où le ſuccès eſt le plus apparent, & les riſques moins grands ? Voilà tout ce que je puis dire, ſans anticiper ſur le détail que j'ai promis de donner ſéparément, des grands deſſeins de Henry, & de la maniere de les éxecuter.

Ceux qui n'avoient rien négligé pour en détourner, ou pour en dégoûter Sa Majeſté : & ſous ce nom je comprends les Partiſans de l'Eſpagne, les Nourriçons de la vieille Ligue, les ennemis de la Religion Réformée, & les mauvais François, jaloux de la gloire du Roi & du Royaume ; voyant que malgré leurs efforts, on touchoit à l'éxecution, employerent tout ce qui leur reſtoit encore à mettre en œuvre. Ils chercherent à profiter du foible de Henry pour les plaiſirs, & à combattre dans ſon eſprit les ſentimens de la gloire, par tous ceux qui portent à la molleſſe & au repos. Ils eſſayerent de nouveau de le remplir de ſoupçons contre tout le Corps Proteſtant en général, & contre moi en particulier. Ils lui firent voir ſon Royaume déchiré par des factions, qui aſpiroient avidement après le moment de la Guerre, comme étant celui de l'impunité ; & les Princes ſes Aſſociés, comme des trompeurs, qui ſe jouoient de ſa ridiculité. Quoiqu'en garde contre les artifices, il y eut des momens, où Henry ſe ſentit ébranlé. J'aidois peut-être moi-même, ſans y penſer, à ſon découragement ; en lui repréſentant, Qu'un Prince, qui avoit ouvert ſon cœur à des projets ſi noble, devoit commencer à le fermer au goût des amuſemens frivoles, & des dépenſes qui n'ont pour objet que la commo-

Digitized by Google

dité : Qu'en ſemblable occaſion, Ferdinand & Iſabelle de Caſtille, & pluſieurs de nos Rois, avoient réformé leur propre Maiſon & celle de la Reine : enfin qu'il ne devoit plus y avoir de plaiſir pour lui, que dans la Victoire, ou du moins après la Victoire. 1609.

Il arriva fort-heureuſement pour fixer les irréſolutions de Henry, que les Princes d'Allemagne indiquerent une Aſſemblée à Hall, en Suabe, de leur propre mouvement & malgré l'Empereur, pour y déliberer ſur les moyens de rétablir les Cercles dans leur ancienne liberté. Ils s'y rendirent au jour marqué, au nombre de dix-huit ou vingt (10) : les Venitiens, le Prince d'Orange, les Etats de Hollande, le Duc de Savoie, qui étoit enfin réſolu d'entrer dans la Cauſe commune, y aſſiſterent par Députés. Les Manifeſtes qu'on eut ſoin d'y répandre, joints aux diſcours publics & particuliers de Boiſſiſe & des autres Agens de Sa Majeſté, y produiſirent un ſi bon effet, qu'on y délibera publiquement d'arrêter les progrès de la Maiſon d'Autriche ; & qu'il fut réſolu qu'on enverroit des Ambaſſadeurs à Sa Majeſté Très-Chrétienne, au nom des Puiſſances aſſemblées, pour lui offrir toutes leurs forces, & lui demander les ſiennes. Ces Ambaſſadeurs furent nommés, & partirent incontinent. Jean de Thumery de Boiſſiſe.

Henry venoit de leur donner une premiere Audience, lorſqu'il vint à l'Arcenal m'entretenir de tout ce qu'ils lui avoient dit & offert, & prendre mon conſeil ſur la maniere dont il répondroit à leurs propoſitions. Il me dit d'y penſer attentivement, pendant qu'il alloit dîner chez Zamet ; & qu'au ſortir, il reviendroit paſſer une partie de l'après-dînée avec moi, dans mon jardin, où il marquoit le rendez-vous.

Nous n'y manquâmes ni l'un ni l'autre. En arrivant, il me prit par la main ; & ayant fait écarter tout le monde, nous prîmes le chemin du bout de l'allée en terraſſe, l'endroit le plus ordinaire de nos entretiens ſérieux. » Hé-bien ! me » dit-il, que vous ſemble de nos affaires ? car les uns m'en

(10) Voyez les noms de ces Princes, le Diſcours du Sieur de Boiſſiſe, l'ordre & le réſultat de cette Aſſemblée, dans le *Vol.* 9765. *Mſſ. R.* *Mém. d'Etat de Villeroi, tom.* 3. *pag.* 230. *& ſuiv. Merc. Franç. ann.* 1610. *Sirì, Ibid. tom.* 4. *pag.* 68.

1609. » parlent d'une façon ; & les autres, d'une autre. « Le moment me parut favorable, pour l'affermir dans sa résolution. Je lui fis voir, Que ceux qui la combattoient, y étoient sans doute poussés par des motifs secrets, que je voulois ignorer : puisqu'à prendre les choses par ces trois principaux points de vûë, sa Personne, les dispositions du dedans de son Royaume, & celles du dehors ; elle ne paroissoit plus souffrir de difficulté : Sa Personne, parce que sans vouloir le flater, elle tenoit lieu aux François, des plus grands hommes de Guerre & d'Etat de son siécle ; & qu'une semblable Ecole ne pouvoit manquer de produire des hommes excellens dans l'un & l'autre genre, comme elle en avoit déja produit, qui lui aideroient à porter le nouveau fardeau, dont il alloit se trouver chargé : Les affaires du dedans ; parce qu'il n'y avoit ni Princes ni Grands, ni Villes dans son Royaume, qui fussent en état, en moyens & en disposition, de s'opposer à son entrepriſe ; encore moins qui osassent s'attaquer à lui, lorsqu'on le verroit commander aux forces de toute l'Europe : outre qu'on alloit ouvrir un Théâtre, où les Braves chercheroient & trouveroient mieux à se signaler, que dans d'obscurs complots, d'où il n'y a que de la honte à remporter : Enfin les affaires du dehors ; parce que la difficulté de réünir tant de têtes dans le même dessein, qui avoit toujours passé pour être la seule véritablement considérable, se trouvoit enfin heureusement levée, à fort-peu de chose près.

» Il reste à considérer, dis-je à ce Prince, si vous avez des » moyens suffisans pour continuer la Guerre, sur le même » pied que vous allez la commencer, tant qu'il sera néces- » saire qu'elle dure : « car je convenois bien qu'elle alloit rouler toute entiere sur la France, comme sur son pivot : » Sur-quoi je vous dirai, poursuivis-je, que pour le princi- » pal, qui est l'argent ; pourvû que votre Guerre ne dure que » trois ans, & que vous n'ayez pas besoin de plus de qua- » rante mille hommes ; je vous en fournirai suffisamment, » sans rien imposer de nouveau sur vos peuples. Quant aux » autres choses, qui sont les munitions de bouche, d'Artil- » lerie, &c ; je vous en montrerai tant, que vous direz. *C'est* » *assez* : Et puis je ne crois pas que de la manière dont nous » ferons

» ferons la Guerre, de trois Drapeaux, blanc, noir & rou- 1609.
» ge (11), nous ayons à déployer que le premier, & une pre-
» miere fois pour toutes : le ſort du premier qui nous réſi-
» ſtera, inſtruira tous les autres. Mais encore, ſans vous
» interrompre, me dit Sa Majeſté, combien ai-je bien d'ar-
» gent? car je ne l'ai jamais bien ſçu. Que penſez-vous bien
» avoir, Sire, lui dis-je? Ai-je bien douze millions comp-
» tant, reprit-il? Un peu davantage, répartis-je : Combien?
» quatorze? « Il alla ainſi en augmentant toujours de deux millions ; parce que je ne faiſois à chacune de ſes queſtions, que la même réponſe, *Un peu davantage* ; juſqu'à ce qu'étant venu à trente millions : » Oh ! je ne vous en demande
» plus s'écria-t'il, en m'embraſſant avec un véritable tranſ-
» port de joie. J'ai dreſſé, lui dis-je, un Etat, par lequel
» Votre Majeſté verra qu'elle peut s'aſſûrer d'un nouveau
» fond de quarante millions d'extraordinaire, en trois ans,
» ſans rien prendre ſur les dépenſes ordinaires de votre
» Maiſon & de l'Etat ; ſuppoſé que mon bon ménage ne ſoit
» point traverſé : Et où eſt cet Etat, reprit Henry avec pré-
» cipitation? Je vous le donnerai, lui répondis-je, quand il
» vous plaira, écrit de ma main.

Je fis voir enſuite à Sa Majeſté, combien elle pouvoit eſperer de joindre à ſes ſecours en hommes, en argent, &c. de la part de ſes Alliés ; pourvû qu'elle demeurât conſtante dans cette partie de ſes deſſeins, ſuivant laquelle nos étions convenus qu'elle feroit tout le monde riche de ſes Conquêtes ſur la Maiſon d'Autriche, ſans rien en réſerver pour elle. » Hé-quoi ! me dit ce Prince, vous voudriez que je dépen-
» ſaſſe ſoixante millions, à conquérir des Terres pour au-
» trui, ſans en rien retenir pour moi? ce n'eſt pas-là mon in-
» tention : Et l'Eſpagne? vous ne nous dites point ce qu'elle
» deviendra. L'Eſpagne, répondis-je, demeurera, Sire, là où
» elle eſt ; ſans en rien ôter à ſon Roi : Elle doit vous ſervir
» de frein, pour retenir ſous votre aile, ceux que vos libé-
» ralités auront enrichis : un Roi d'Eſpagne étant encore
» aſſez puiſſant, pour les opprimer chacun ſéparément, s'ils

(11) L'Auteur veut faire entendre par cette expreſſion, qu'aucun Prince ni Etat, ne refuſera de joindre ſes Armes à celles des Confédérés ; lorſqu'on aura une fois connu leur intention, & qu'on aura puni le premier qui aura cherché à s'y oppoſer.

1609. »ſe ſéparoient de vous ; ils ne s'écarteront point de la re-» connoiſſance qu'ils vous devront. « Sans recourir à la maxime générale, Que le trop d'étenduë d'un Etat, nuit plus qu'il ne ſert à ſa force ; je fis ſans peine convenir Henry de tous les inconveniens qu'il y auroit pour lui, à s'approprier des Pays, qui ſeroient un éternel ſujet de jalouſie & de haine ; & que tout bien peſé, le plus grand, le plus ſolide avantage qu'il pût ſe procurer par ſes Conquêtes, ſeroit celui d'acquerir, en les diſtribuant équitablement, le droit d'être regardé comme le Bienfaiteur & l'Arbitre de toute l'Europe.

Ce que j'approuvai davantage, fut de ſe tenir ſi bien en garde contre tous les revers, qu'arrivant, par éxemple, qu'il fût abandonné ou trahi par ſes Alliés ; il ſe ménageât toujours la facilité de ramener ſans riſque, & même avec honneur, ſon Armée dans ſon Royaume : à quoi rien ne me paroiſſoit plus propre, que la précaution de faire conſtruire ſur le chemin de Clèves, des Forts de diſtance en diſtance. Je joignis à ce conſeil, celui de commencer par faire d'amples proviſions de bouche, aux environs de ces Provinces : parce qu'outre qu'ils ne ſont pas de facile tranſport, dans un Pays auſſi ſerré & auſſi coupé de Rivieres, que l'eſt celui-là ; tout ce Canton eſt partagé entre tant de petits Princes, qui avoient déja ramaſſé les fruits de la préſente récolte, après en avoir vû piller une grande partie ; qu'une Armée y ſubſiſteroit difficilement pendant quinze jours entiers, ſans être obligée d'avoir recours aux Magaſins mêmes de ces Princes ; où ils lui ſeroient vendus ſi cher, que tout ſon argent n'y ſuffiroit qu'à peine. Je dis à Sa Majeſté, Que ſi elle le ſouhaitoit, j'enverrois chercher les Marchands, avec leſquels j'avois coûtume de traiter pour les grandes entrepriſes ; & que je compoſerois avec eux à un prix raiſonnable, pour toutes les choſes dont on pourroit avoir beſoin, ſans en omettre la plus petite.

Le Roi raſſemblant tout ce qu'il venoit d'entendre, me dit en ſe ſéparant de moi, Qu'il alloit faire de nouvelles réflexions très-ſérieuſes ſur le parti qu'il avoit à prendre : Que je ne négligeaſſe pas de mon côté, d'approfondir de-plus-en-plus la matiere : Qu'il viendroit en conférer fort-ſouvent avec moi : & que je pouvois toujours commencer

Digitized by Google

par faire les préparatifs & toutes les provisions, dont je venois de lui parler : Ce qui me fit juger que j'avois obtenu du moins une partie de ce que j'avois demandé. 1609.

Je fis venir mes Marchands de Liége, Aix, Trèves & Cologne, avec lesquels je fis, sous la restriction du bon plaisir de Sa Majesté, le marché suivant : Qu'ils me fourniroient dans trois mois, aux endroits de la Frontière que je leur marquai du côté de Clèves, toutes sortes de munitions de bouche & de guerre, marchandises, ustenciles, &c. (j'avois fait un détail complet de tout ce qui est nécessaire à une Armée de vingt-cinq mille hommes d'Infanterie, & de cinq mille de Cavalerie) : & cela, au même prix que toutes ces choses y valoient lors du marché, qui étoit le mois d'Octobre : Que de mon côté, je leur avancerois une somme de six cens mille écus ; laquelle demeureroit entre leurs mains, au moins un an, en donnant caution à Paris d'un million, pour la sûreté de cette somme : ce qui leur tiendroit lieu de dédommagement, pour les frais d'achat & de revente, de déchet, & autres.

Le Roi approuva si fort ce marché, qu'il me commanda de le finir : mais n'ayant pu, dans le contentement qu'il en avoit, s'empêcher d'en faire part à Sillery, Villeroi & Jeannin, & ensuite à M. le Comte de Soissons, au Cardinal de Joyeuse, au Duc d'Epernon & à plusieurs autres ; quelques-uns s'y prirent si malignement & si adroitement, pour lui donner à entendre qu'enfin je l'avois mis dans mes filets, en lui faisant faire hors du Royaume, ces Magazins que je souhaitois, disoit-on, depuis si long-temps d'y former pour moi-même ; que ce Prince, quoiqu'en garde contre tout ce qui venoit de leur part, avala enfin le poison. Lorsque je le revis quelques jours après, il me demanda si le Contrat des Vivres étoit passé. Je lui répondis que non ; parce que la chose m'avoit paru d'assez grande conséquence, pour mériter une attache du Conseil, qui ne s'étoit point encore assemblé depuis. Henry trouva dans cette idée, qui ne devoit le faire appercevoir que de mon exactitude, je ne sçai quel air de fausse & frauduleuse précaution, qui lui parut la confirmation de ses soupçons. Il me dit de ne pas conclurre, qu'il ne m'en donnât l'ordre. » Les Marchands ne voudront » pas attendre, Sire, repris-je, sans penser à rien. S'ils ne François de Joyeuse.

1609. » veulent pas attendre, répliqua t'il, du même ton sec, qu'ils » s'en aillent. « J'ouvris les yeux ; & le dépit se mettant de la partie, de mon côté comme du sien : « Ho, ho, Sire, je » vois bien, lui dis-je, que vous avez quelque chose dans » l'esprit, que je ne sçais pas : je les renverrai, puisque vous » le voulez ; mais vous vous souviendrez, s'il vous plaît, de » cette affaire, en temps & lieu : « & nous nous séparâmes après ces paroles, très-froidement.

Il ne fut plus question de l'affaire des Vivres, jusqu'à ce qu'un assez long espace de temps après, le Roi m'ayant entretenu sur d'autres sujets à l'Arcenal, devant quelques personnes, comme à l'accoûtumée, il me tira à part, & me dit : » J'ai eu des Nouvelles que Messieurs les Etats m'envoient » des Ambassadeurs dans peu de jours, afin de convenir en- » semble de tout ce qu'il nous faudra faire : Nous les enten- » drons : & cependant il faut que nous préparions nos af- » faires, afin qu'il n'y manque rien. « Il n'en dit pas davantage pour cette fois. Les Députés arrivèrent presque aussitôt après, chargés de Lettres du Prince d'Orange & du Conseil des Pays-Bas pour Sa Majesté & pour moi. Henry ouvrit les unes & les autres, & y vit qu'on lui garantissoit la réüssite de son entreprise ; pourvû qu'il eût eu la précaution de faire sur les lieux, les provisions dont il auroit besoin : sur quoi on lui donnoit à peu-près les mêmes avis, que je lui avois moi-même donnés. Ce rapport lui dessilla les yeux. Il referma mes Lettres, & les donna à L'Oserai pour me les apporter. Je m'apperçus aisément de cette supercherie, que je crus pouvoir payer par une autre, dont la fin étoit bonne. Je refermai à mon tour les Lettres, après les avoir luës ; & je convins avec L'Oserai, qu'il viendroit me les apporter, comme pour la premiere fois, lorsqu'il sçauroit que le Roi, qui devoit venir l'après-midi à l'Arcenal, seroit avec moi.

Ce Prince y vint en effet ; & il commença par me dire : » Avez-vous reçu des Lettres de Messieurs les Etats : car l'on » m'a dit qu'il y en a pour vous. Je ne les ai point, Sire, » lui répondis je. Vous les verrez, reprit-il : car j'ai com- » mandé qu'on vous les apporte, & les miennes aussi. Mais » cependant parlons de ce que nous avons à faire : Quel or- » dre donnez-vous aux Vivres ? car nous irons là en un temps,

Digitized by Google

» où il ne s'en trouvera guére. Sire, il y a long-temps, lui 1609.
» dis-je, que j'avois prévu cela ; & j'y avois voulu donner
» ordre : vous-même vous l'aviez alors non-seulement trouvé
» bon, mais encore vous me l'aviez ordonné : On vous en
» détourna, par malice contre moi ; j'ai bien peur que le
» contre-coup n'en retombe sur vous : car ce qui se fût fait
» facilement & à bon marché, dans ce temps là, qui étoit
» peu à près la récolte, se fera maintenant très-difficilement
» & chèrement : & qui plus est, je ne sçais qui est celui qui
» sera assez hardi pour entreprendre de fournir de vivres
» une Armée, où il y aura plus de cent cinquante mille bou-
» ches à nourrir, & plus de trente mille chevaux. Qui l'en-
» treprendra, interrompit Henry ? ce sera vous si vous ne
» voulez me fâcher. J'aimerois mieux, Sire, mourir que
» vous fâcher, lui répondis-je : mais vous ne devez pas non-
» plus me commander des choses devenuës impossibles, après
» que je les ai voulu faire en leur temps. Ne parlons plus des
» choses passées, dit le Roi ; pensons à l'avenir. Il faut que
» vous me serviez à cela ; & qu'avec vos autres Charges,
» vous preniez encore celle de Surintendant des Vivres ;
» & je vous en prie, comme mon Ami : car je sçais que si
» vous voulez faire comme vous avez accoûtumé, vous vous
» en acquitterez bien. «

Je représentai à Sa Majesté, tout-à-fait sérieusement, Que c'en étoit déja assez, & même trop pour moi, que d'être chargé du soin de l'Artillerie, qui pourroit seul occuper quatre personnes entieres, sur tout en cette conjoncture ; & de celui de pourvoir à toutes les dépenses ordinaires de l'Etat, pour la Maison de Sa Majesté, de la Reine sa Femme & de ses Enfans ; pour ses Fortifications, Bâtimens & autres Ouvrages publics ; enfin pour tous ses Gens de guerre, soit au-dedans, soit au dehors du Royaume. » Comment ! me dit Henry, » vous me voulez refuser une chose, dont je vous prie avec » tant d'affection, & comme un Ami feroit un Ami ? Vrai- » ment si vous le faites, je croirai que vous ne m'aimez plus ; » & que vous avez des desseins, dont il y a long-temps qu'on » m'a voulu embarrasser l'esprit. « Hé-quoi ! Sire, répartis-je aussi-tôt, profitant de la parole qui venoit de lui échapper ; » je suis donc si malheureux, que lorsque je me tuë pour » votre service, pour votre honneur & pour votre gloire,

1609. » vous retournez toujours, & sur les moindres suggestions, » à la défiance & aux soupçons de ma fidelité? Je vous avoue » que cela me fait perdre courage, & me fera mourir à la » fin. Hé-bien ! reprit ce Prince, qui avoit entrepris de me livrer toutes sortes d'assauts ; » puisque vous le prenez sur ce » pied-là, je remédierai bien sans grande peine, à tant de » sortes de difficultés : C'est qu'il faut rompre notre voyage, » passer le temps comme nous pourrons ; & vivre en paix » avec tout le monde, m'accommodant avec un chacun, & » les contentant à force d'argent: nous en avons assez d'amas- » sé : il le faudra employer à cela. C'est bien penser, Sire, » répondis-je : & pour mon particulier, cela m'exemptera de » beaucoup de chagrins, de veilles, de travaux, de repro- » ches & de dangers. «

Henry m'interrompit, avec un mouvement de colère, dont il ne fut pas le maître, & me reprocha que je devenois dissimulé. » Je sçais, dit-il, que ce que vous me dites, » est au plus loin de votre desir & de votre pensée ; & que » vous seriez le plus fâché, si nous ne faisions pas la Guerre, » dont il y a si long-temps que vous me pressez. Oui, Sire, » il est vrai, répliquai-je ; je vois les occasions tout-à-fait » propres à acquérir de la gloire, si votre inclination vous » y porte : ce qu'il faut pourtant faire semblant de ne pas » voir, si vous n'êtes pas disposé à les seconder par vous- » même : « Et j'ajoûtai, Que non-seulement ses desseins rouloient sur sa propre Personne, mais encore, qu'ils dépendoient si bien de lui, que comme il pouvoit tout pour le succès, il pouvoit aussi d'un seul geste, ou d'une simple parole échappée imprudemment, les ruiner pour toujours. » Enfin, lui dis-je, après avoir cherché un tempérament » qui put nous rapprocher ; » que votre Majesté commette » M M. Jeannin & Caumartin à la Surintendance des Vi- » vres ; & je vous promets de les assister de conseil, de tra- » vail, de crédit, de gens & d'argent, comme s'il y alloit » de ma vie : mais si je l'entreprenois seul, jamais vous ne » croiriez que les difficultés vinssent d'ailleurs que de né- » gligence, ou de défaut d'attachement de ma part. Or- » bien, reprit aussi Henry, je verrai ce qui se pourra faire : » Mais si les autres ne veulent pas l'entreprendre sans vous, » préparez-vous à y travailler conjointement avec eux ; sinon

Digitized by Google

» je romprai mon voyage. « L'Oſerai entra dans ce moment, avec les Lettres : il reçut une verte réprimande, de ne me les avoir pas apportées pluſtôt. 1609.

Le Roi ne ceſſa plus depuis ce moment-là, de s'occuper preſqu'uniquement de l'éxécution de ſon entrepriſe. Les Conſeils qui ſe tinrent à ce ſujet, de-là en avant, ſe paſſerent néanmoins dans un fort-grand ſecret, & le plus ſouvent à l'Arcenal. Il y appelloit toujours M. de Vendôme, qu'il prenoit ſoin d'inſtruire dans toutes les Affaires de l'Etat & de la Guerre : Et comme il s'apperçut qu'il y avoit quelque froideur entre ce Prince & moi, il ſe propoſa de nous rendre Amis : & voici la manière dont il s'y prit. » On m'a rapporté, dit-il un jour, que mon Fils de Vendôme, & le vôtre, ne ſont pas trop bien enſemble : je veux les raccommoder : Faites trouver votre Fils demain à huit heures, dans votre cabinet : j'y viendrai avec le mien ; & je parlerai à tous deux, comme il faut. « Lorſque nous y fûmes tous quatre ſeuls, Henry prit les deux jeunes-gens par la main, & leur dit : » Vous voyez comme j'aime M. de Sully, » & avec quelle franchiſe j'agis avec lui : je veux que vous ſoyez de même enſemble, & que vous nous croyez ; afin » qu'étant vieux, vous nous ſerviez de bâton de vieilleſſe : » Et vous, mon Fils, je veux que vous honoriez M. de » Sully, comme moi-même, & que vous le veniez voir ſouvent, ſans l'importuner néanmoins ; afin d'apprendre de » lui le métier de la Guerre, & l'ordre qu'il faut tenir dans » les Affaires : l'affection qu'il a pour moi, me rendant ſûr » qu'il ne vous cachera rien de tout ce qu'il ſçait, non plus » qu'à ſon Fils, que je veux que vous aimiez, comme ſi c'étoit votre Frere. Je vous commande à tous deux, d'oublier » tout ce qui pourroit avoir cauſé quelque refroidiſſement » d'amitié entre vous.

Nous voyons avec joie, que chaque jour levoit quelqu'obſtacle. La propoſition d'Alliance, dont il a été parlé, nous réüſſit parfaitement auprès du Duc de Savoie (12). Le Roi

(12) Voyez le Traité fait cette année entre la France & la Savoie, dans les Mémoires de Nevers. *Tom. 2. p.* 832. & le Traité définitif, paſſé à Bruſol, le 25 Avril de l'année ſuivante ; par lequel le Roi de France s'engage entr'autres choſes, à mettre le Duc de Savoie en poſſeſſion du Milanois. *Ibid. pag.* 880. Ce Traité eſt rapporté ſuivant l'Original Italien, dans Vittorio Siri, *Ibid. Tom. 2. pag.* 236. Mais cet Ecrivain

1609. de Suède s'offrit de lui-même : & pour lier plus fortement ſes intérêts avec les nôtres, il fit entendre au Roi, qu'il ſe tourneroit du côté de la France, pour chercher une Femme au Prince ſon Fils, qui tout jeune qu'il étoit, ſecondoit courageuſement ſes réſolutions. Les Rois d'Angleterre & de Dannemarc, étoient plus qu'à-demi gagnés. Les Proteſtans de Hongrie, Bohême, Moravie, Sileſie & Haute-Autriche, pouſſés par nos Agens, & déterminés encore plus fortement par la perſécution & les cruautés que les Jéſuites faiſoient éxercer contr'eux aux Miniſtres de l'Empereur, venoient de nous donner parole que ſi-tôt que la Guerre ſeroit déclarée, ils feroient une puiſſante diverſion dans ces extrémités de l'Allemagne. On comprit par les Lettres de Bongars, & par celles du Langdrave de Heſſe, que l'Electeur de Saxe ne ſe porteroit point à prendre parti contre l'Empereur : mais en récompenſe, l'Electeur de Baviere s'engagea à tout, moyennant des aſſûrances qu'il ſeroit choiſi pour ſuccéder à l'Empereur, & dès actuellement nommé Roi des Romains. Les Suiſſes paroiſſoient diſpoſés très-favorablement. Rien ne réſiſtoit à l'appas des Conquêtes, dont on prenoit ſoin de flater tout le monde. Le Pape lui-même, qui devoit paſſer pour le plus difficile à gagner, n'y paroiſſoit pas inſenſible. Lorſque j'eus dit un jour au Nonce, que je ſongeois à faire ſon Maître Roi ; il me remercia de cette parole, comme de la meilleure Nouvelle qu'il pût jamais, diſoit-il, apprendre à Sa Sainteté.

Mais une reſſource bien plus ſûre, dont nous avions déja commencé à nous ſervir, en cas de refus du Souverain Pontife, comme de tous les autres petits Etats d'Italie, Florence, Mantouë, Montferrat, Modéne, Urbin, Génes & Lucques, c'étoit de faire marcher une Armée du côté du Milanois, pour les obliger tous, ou à s'unir à nous, ou à contribuer du-moins de quelques ſommes d'argent, à l'Armement commun. Leſdiguiéres avoit reçu les Commiſſions, pour mettre ſur pied un Corps de douze mille Fantaſſins, & de deux mille Chevaux, avec douze Piéces d'Artillerie ; & » attendant,

ſe contredit, en ce qu'il convient, *tom. 1. pag. 512.* que ce fut le Duc de Sully, qui moyenna cet Accord entre la France & la Savoie ; & qu'il aſſûre après, *pag. 566.* Que dans les vuës du Duc de Sully, ce Traité ne devoit valoir au Duc de Savoie, que la ſeule protection de la France.

Digitized by Google

j'avois mis à part, pour l'entretenir, un fond de cent mille écus par mois, dont les assignations étoient expédiées & déja envoyées. Je faisois état que le Duc de Savoie, les Vénitiens, les plus ardens, comme en effet les plus intéressés dans cette partie du Projet, & le Pape, supposé qu'on réüssît à le faire déclarer, en fourniroient autant à eux trois. 1609.

L'orage devant commencer à se former du côté de l'Allemagne, on levoit actuellement pour la grande Armée qu'on destinoit pour le pays de Clèves, vingt mille hommes d'Infanterie, quatre mille de Cavalerie, & six mille Suisses. L'équipage d'Artillerie n'étoit pas moindre que de cinquante Canons; les charrettes, chevaux, mulets, & tout le reste du Bagage à proportion, aussi bien en état de servir, que bien entretenus. Les levées étant achevées, tout cela commença à défiler vers Clèves; quoique la Guerre ne fût pas encore déclarée. La Compagnie de deux cens Hommes-d'armes sous le titre de la Reine, dont j'étois Capitaine-Lieutenant, eût ordre de se trouver pour le dernier Juillet, à Mézieres, complette & équippée comme elle devoit l'être.

Le Roi qui attendoit à arborer l'étendard, que le Printemps de l'année suivante eût ramené le temps de se mettre en Campagne, vouloit éviter tout ce qui pouvoit avoir l'air d'aggression, jusqu'à dix jours près de celui où il comptoit partir. Il jugea même à-propos d'écrire une Lettre à l'Archiduc, par laquelle il lui mandoit, Qu'ayant été prié par les véritables héritiers du Duc de Clèves, de les secourir contre quelques Particuliers, assistés de plusieurs puissans Princes, qui vouloient se saisir de leurs Etats; il n'avoit pu leur refuser son assistance: Et que comme le chemin de ses Armées s'adonnoit par les Pays de sa dépendance, il le prioit de trouver bon qu'il y passât comme Ami, Qu'il n'useroit d'aucune hostilité, à-moins qu'il n'y fût forcé; & qu'il maintiendroit ses Troupes dans une éxacte discipline. La Réponse de l'Archiduc ne vint qu'après la mort de Sa Majesté: la voici. Monseigneur, Je suis votre très-humble » Serviteur: En cette qualité, je vous supplie de passer dans » mes Pays: car ni portes, ni vivres, ne vous y seront refu- » sés; me confiant sur l'assûrance qu'il plaît à Vôtre Majesté » de me donner, qu'il ne s'y commettra, ni désordre, ni » aucun acte d'hostilité.

1610. Voilà dans quel état étoient les Affaires de France, lorsque l'année mil six cens neuf finit. Henry en avoit passé les derniers mois, uniquement occupé de son Projet. Le commencement de la suivante n'apporta, ni changement à sa résolution, ni intermission à ses soins. Il en étoit si rempli, qu'assez souvent il lui arrivoit d'en faire des confidences tout-à-fait indiscrètes. Lorsque j'allai lui rendre le salut & le présent d'usage, le premier jour de l'année, il goûta si fort l'idée dans laquelle j'avois fait faire les Jettons d'or que je lui présentai, qu'il en prit deux dans sa poche, pour les faire voir à quelques-uns des Courtisans. On y voyoit représenté le Globe de la Terre, soûtenu par sa propre pesanteur, au milieu d'un Athmosphère, que les vents & les orages paroissoient vouloir bouleverser : & ces mots latins *Suo se pondere fulcit*, qu'on lisoit dans l'Exergue, achevoient d'exprimer le rapport de cet Emblème avec la situation des Affaires de l'Etat, rendu capable par le bon gouvernement de Henry le Grand, de triompher des efforts de tous ses Ennemis. Ce Prince sortant de son dîner, trouva M. le Comte de Soissons, & les Cardinaux de Joyeuse & Du-Perron, qui s'entretenoient dans son Cabinet des Livres; & il leur montra les jettons. Ces Messieurs, pour lui faire plaisir, renchérirent encore sur les louanges qu'il me donnoit; en disant que j'en étois d'autant plus digne, qu'on voit rarement les Gens-de-Qualité unir au goût pour les Affaires du Cabinet & de la Guerre, celui des Belles-lettres.

J'étois présent à ce discours, avec beaucoup d'autres personnes qui avoient suivi le Roi. Henry les écarta tous, excepté M. de Vendôme, pour entretenir ceux que je viens de nommer. La-Varenne & Béringhen demeurerent aussi; mais ils se tinrent auprès de la porte. Ce ne fut pas sans beaucoup de chagrin, que ce Prince s'étant mis à parler de ses grands desseins, devant des personnes que je ne croyois pas toutes également bien intentionnées, je lui entendis dire, Que pour le coup, il alloit mettre si bas l'Espagne & toute la Maison d'Autriche, qu'elle cesseroit désormais d'être un objet redoutable à la France; à quelque changement que celle-cy se vît exposée, soit par rapport à la Famille Royale, soit dans la forme de son Gouvernement : Mais je souffris plus qu'on ne peut dire, lorsqu'au-lieu de s'arrêter après

Digitized by Google

ces paroles déja ſi imprudentes, je le vis prêt à trahir le reſte de ſon ſecret, en découvrant des particularités tout-à-fait eſſentielles. Il ne ſe ſouvenoit pas qu'il m'avoit lui-même dit pluſieurs fois, l'année précedente, qu'il étoit obſédé de gens, qui lui tendoient ſans ceſſe des pieges, pour pénétrer le fond de ſon ame; & dont la curioſité ſur ce ſujet, ne procédoit que d'un très-mauvais motif. 1610.

Je pris la liberté de le tirer par ſon manteau, ſans que perſonne s'en apperçût: ce qu'il entendit ſi bien, qu'il s'arrêta tout-court, comme ſi le défaut de mémoire l'obligeoit à s'interrompre lui-même:» Ma mémoire, dit-il, devient » la plus mauvaiſe du monde; j'oublie ſur-tout preſque tous » les noms des Perſonnes, Villes & Pays: Je vous prie, » pourſuivit-il, en s'adreſſant à moi, pour une choſe qu'il avoit déja commencé à me demander, » de me dreſſer » par écrit des Mémoires de tous mes propres deſſeins, de » leur cauſe, des expédiens propres à les amener à leur » perfection, & des differens diſcours que nous avons tenus » enſemble, à prendre du plus loin qu'il peut vous ſouve- » nir; afin que m'en étant rafraîchi la mémoire, j'en puiſſe » mieux communiquer avec ceux de mes Serviteurs, aux- » quels j'ai le plus de confiance. « Il ſe tira ainſi adroitement de la néceſſité où il s'étoit mis, de leur en dire davantage. Je lui répondis, au ſujet des Etats qu'il me propoſoit, Que je n'y manquerois pas: mais que ce n'étoit pas un ouvrage, ni ſi court, ni ſi facile, que j'euſſe pu le ſatisfaire, ſi je n'en avois heureuſement dreſſé les Memoires de longue-main; & que je craignois encore avec tout cela, que mon ouvrage ne fût défectueux du côté de mille circonſtances, qu'on ne pouvoit ſçavoir au-juſte, que de ſa propre bouche, & ſur leſquelles il ne m'avoit jamais parlé qu'à bâtons rompus. La converſation finit là.

Le Roi emmena à la Chaſſe une partie des Courtiſans; & moi, je m'en allai travailler chez moi à raſſembler & à arranger mes Recueils. Il y en avoit de très-importans ſur les Finances, mais qui ne regardoient qu'indirectement les Deſſeins de Sa Majeſté. Je mis à-part ceux que je jugeai à propos; & je retournai ſix ou huit jours après, les porter au Roi; auquel je dis, en les lui préſentant, Que ceux qui voyoient ſon Projet d'un œil ſi chagrin, ſeroient bien plus

1610. affligés encore, s'ils sçavoient ce que j'avois à lui montrer. » Comment donc ! me dit-il, m'auriez-vous caché jusqu'à-» présent quelque chose d'important sur ce sujet ? je ne le » sçaurois croire. « Je lui répondis, Qu'aussi cela n'étoit pas: mais que mille choses, dont à-peine on se souvient, lorsqu'on les a traitées séparément, & à mesure qu'elles se sont présentées, avoient une toute autre force, lorsqu'elles se trouvoient rassemblées. Je lui laissai mes Mémoires.

De ceux qui concernoient ses Desseins, je ne lui avois encore donné que les plus généraux. Lorsqu'il les eût examinés, il vint un matin à l'Arcenal, où s'étant enfermé avec moi dans mon cabinet: » J'ai lu & relu vos Mémoires, me » dit-il: il y a plusieurs bonnes choses, faciles à entendre & » à exécuter, mais il y en a d'autres où il me semble qu'il » y a beaucoup à redire, & où j'ai peur que vous-même » ne trouvassiez pas votre compte. Je m'étois bien douté, » Sire, lui répondis-je, que vous me tiendriez ce langage: » je vous prie d'attendre, avant de m'en dire davantage, » que vous avez vu deux autres Etats que j'ai encore dres-» sés; je m'assûre qu'ils éclairciront une bonne partie de vos » doutes, & qu'ils vous satisferont. Ho-bien ! laissez-les » moi, reprit-il, afin que je les voie tout-à-loisir; & puis » je vous en dirai mon avis. « Ces seconds Mémoires ne contenoient en-effet que des éclaircissemens, principalement sur les difficultés qu'on pouvoit former, où le Roi prendroit le grand nombre de soldats nécessaires à l'exécution de ses vastes desseins, & tout l'argent propre à les entretenir.

Le Roi attendit impatiemment ce second Ecrit, & vint de-même le recevoir chez moi. Il prit ses lunettes, qui étoient sur la table de mon cabinet; & l'ayant lu d'un bout à l'autre avec attention, il m'avoua que le Mémoire que je lui avois donné huit jours auparavant, lui devenoit clair à l'aide de celui-cy; & qu'il commençoit à bien espérer de la réüssite, en voyant des sommes si considérables, ou actuellement amassées, ou d'un recouvrement très-facile: » Car » pourvû que nous ne manquions point d'argent, poursui-» vit il, je sçais que je ne manquerai, ni d'hommes, ni de » courage, ni de diligence: Ne le croyez-vous pas ainsi ? » Oui, Sire, lui répondis je, je le crois; & il n'y a rien de

Digitized by Google

» grand, que je ne croie & que je n'attende de vous : mais » voilà de quoi vous le faire encore mieux croire, » ajoûtai-je, en lui montrant un dernier petit Etat, écrit & ſigné de ma main, qui n'étoit qu'un ſimple Bordereau des ſommes d'argent actuellement dans ſes coffres. Henry m'embraſſa étroitement par trois fois, lorſqu'il vit que le montant de ce petit Ecrit n'étoit pas moins que de trente-ſix millions ; & il le ſerra ſoigneuſement. » Voilà deux Etats, qui m'ont grandement » ſoulagé l'eſprit, dit-il, en ſe levant : Je vois donc le fond » de ma dépenſe aſſûré. Ne croyez pas, Sire, lui répondis-» je, comme il ſortoit de mon Cabinet, que ce ſoit-là tout » le fond de ma ſcience : en cas d'extrême néceſſité, je trou-» verai bien les moyens de vous en avoir encore autant ; » votre Royaume étant ſi fertile & ſi opulent, qu'il ne ſçau-» roit être épuiſé ; pourvû qu'il ſoit bien menagé, & que les » deniers qu'on deſtine à la Guerre, y ſoient uniquement » employés. « Au-reſte, je crois devoir épargner à mes Lecteurs, l'ennui de voir ici tous ces Etats tranſcrits : j'en inſérerai le précis dans l'expoſition que je dois bientôt donner ſéparément, des grands deſſeins du Roi. 1610.

Ce Prince fit encore un voyage à Fontainebleau, au commencement de Mars : mais il n'y fut que quinze jours. Il revint incontinent à Paris : & il paroît bien par les Lettres que je reçus de lui pendant ce temps-là, qu'il ne perdoit guère de vuë ſon Projet ; puiſqu'elles ne contiennent que des détails de Guerre. Il me parloit dans l'une, des Recruës des cinq Compagnies du Régiment de Piémont, miſes chacune à deux cens hommes : dans une autre, d'une Compagnie de Chevaux-legers, qu'il avoit commandé à Soubiſe de faire ; & pour laquelle il lui donna douze mille livres, qu'il m'ordonnoit d'employer dans le premier Comptant. Il me mandoit une autre fois, d'aſſembler le Chancelier, Villeroi & Jeannin, pour conférer avec eux, de ce qui étoit néceſſaire pour fournir de vivres toutes ſes Troupes, & de préférer les Magaſins le long de la Meuſe, à tous les autres. Une autre de ces Lettres marquoit l'ordre que ce Prince croyoit qu'on devoit tenir, dans les levées de ſoldats, leur enrôlement, leur marche vers le rendez-vous ; & autres détails de cette nature : Cette Lettre me fut adreſſée, parce qu'elle avoit été faite plus particulierement

1610. à l'occasion des levées qui se faisoient dans mon Gouvernement.

Je supprime à mon ordinaire quelques autres Lettres, pareilles à toutes celles des années précédentes, en ce qu'elles ne roulent que sur quelques petits payemens, & autres menus détails de Finance : je n'en transcrirai tout entiere, qu'une seule ; c'est celle où le Roi croit devoir répondre à quelques mots que j'avois laissé échapper, sur le plaisir qu'il trouvoit à chasser & à demeurer à Fontainebleau : » Mon Ami, je sçais bien ce que vous avez dit touchant ma » Chasse & mon séjour en ce lieu : Mais ne croyez pas que » le plaisir que je prends à l'un & à l'autre, me détourne du » soin de pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour notre » voyage, & la composition de mon Armée, en ce qui » dépend de moi. Donnez seulement ordre à l'Artillerie & » à l'argent, afin que rien n'y manque ; mais sur-tout, » aux vivres : Car puisque suivant l'Etat que vous m'avez » donné des Ambassadeurs qu'il faut que nous envoyons, » les Présidens Jeannin & Caumartin doivent être du nom- » bre ; c'est à vous à en choisir d'autres, tels que bon vous » semblera : car je m'adresserai de tout à vous. Au surplus, » j'ai pensé & repensé aux propos que vous me tintes der- » nierement touchant ma Femme, & une autre que vous » sçavez, & les promesses que vous desirez tirer de moi : sur » quoi je vous en dirai davantage, lorsque je vous verrai ; » ce qui sera dans deux jours. Adieu, mon Ami. De Fon- » tainebleau, ce quinzieme Mars. «

De retour de Fontainebleau, Henry employa le reste du mois de Mars & le mois d'Avril entier, à mettre la dernière main à tout ce qui restoit encore à faire pour ouvrir la Campagne : ce qu'il se disposoit à faire tout le plustôt qu'il pourroit. Il ne se passoit presque plus de jours, que ce Prince ne vînt à l'Arcenal, & qu'il n'y demeurât enfermé pendant plusieurs heures. Le temps passoit bien vîte à discourir sur l'accomplissement de ses Grands desseins, & sur mille considérations qui se présentoient à faire, à la veille d'une entreprise si importante, soit touchant les Affaires Etrangeres, soit par rapport à l'ordre qu'il étoit besoin de mettre à toutes les Parties de l'intérieur, afin que l'absence de Sa Majesté n'y apportât aucun dérangement. Le Roi m'a-

Digitized by Google

voit fait faire à cette intention, un Livre, ou long Memoire, sur la Guerre & sur les Affaires de l'Etat, qu'il prenoit plaisir à corriger de sa main, après que nous en avions éxaminé chaque point. 1610.

Pour résider dans les differentes Cours de l'Europe, en qualité d'Ambassadeurs ou de Députés, pendant qu'il travailleroit à l'éxecution de son Dessein, il nomma les Personnages suivans: Mon Frere, pour Rome & les autres Princes & Républiques d'Italie, qui ne s'étoient point encore déclarés pour la Confédération: Bullion, vers les Vénitiens & le Duc de Savoie: Caumartin, chez les Suisses, Grisons & leurs Alliés: Schomberg, auprès des Ducs de Saxe, de Baviere & de Brunswich, le Marquis de Brandebourg & les autres Princes & Villes d'Allemagne, qui n'avoient point encore embrassé l'Alliance. Bongars, en Hongrie, Bohême & Transilvanie: Boissise, en Dannemarc & Suède, & dans les Villes situées sur la Mer Baltique: Jeannin, dans la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, & auprès des Princes héritiers de Cléves: Ancel, à Vienne & en Pologne: Préaux, vers les Archiducs; & Montglat, à Constantinople.

Quant au Gouvernement intérieur; la direction en fut destinée à la Reine, avec le titre de Régente, assistée d'un Conseil, sans l'avis duquel elle ne pourroit rien conclurre. Sa Majesté le composa des Cardinaux de Joyeuse & Du-Perron; des Ducs de Maïenne, de Montmorency & de Montbazon; des Maréchaux de Brissac & de Fervaques; & de MM. de Châteauneuf, Garde du Sceau de la Régence, de Harlay, de Nicolaï, de Châteauvieux, de Liancourt, de Pont-carré, de Gêvres, de Villemontée & de Maupeou. Ce Conseil, outre qu'il étoit obligé de se conformer aux Instructions qu'il auroit reçuës, ne pouvoit rien statuer sur les Affaires de grande conséquence, qu'après en avoir informé & consulté Sa Majesté. Il avoit sous lui quatorze autres petits Conseils, composés de cinq personnes, prises dans le Clergé, la Noblesse, la Justice, la Finance & les Corps de Villes. Le nombre de ces petits Conseils avoit rapport à celui des Provinces, ou Gouvernemens, en quoi fut partagé le Royaume, dans l'ordre suivant: L'Isle-de-France; la Bretagne; la Normandie; la Picardie; la Champagne; la Bourgogne & Bresse; le Lyonnois, Forez, Beau-

Digitized by Google

1610. jolois & Auvergne ; le Dauphiné ; la Guyenne ; le Poitou, Aunis, Xaintonge, Angoumois & Limosin ; l'Orléanois, l'Anjou & la Touraine ; le Maine & le Perche ; le Berry, Bourbonnois, Nivernois & la Marche.

Il se faisoit pendant ce temps-là dans Paris, d'autres préparatifs, d'une espèce bien différente, que Henry voyoit avec beaucoup de chagrin : je parle de ceux du Couronnement de la Reine. Il y répugnoit si fort, qu'il ne fallut pas un motif moins puissant, que l'étoit sa complaisance pour cette Princesse, pour l'y faire consentir. Elle n'en eut pas plustôt obtenu l'ordre, qu'elle y fit travailler avec ardeur. J'ai marqué plus haut les raisons dont se servoient ses Créatures, pour lui faire hâter cette Cérémonie : on ne peut que les juger, ou bien extravagantes, ou bien criminelles. Henry comptoit sortir de Paris immédiatement après : & comme ce retardement ne pouvoit être que d'une quinzaine, l'ordre fut expédié pour toutes les Troupes de pied & de cheval, qui prirent sans tarder le chemin de la Champagne. Les six mille Suisses que le Roi avoit fait lever, furent conduits à Mouson, par le Duc de Rohan, qui étoit allé les recevoir sur la Frontiere. Je fis partir toute l'Artillerie : on n'avoit jamais vû en France, & peut-être n'y verra t'on jamais, un Equipage plus complet & mieux fourni. Mon Fils se mit à la tête, en vertu de la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie, dont Sa Majesté avoit eu la bonté de lui donner la survivance. Je me disposois à le suivre de près, faisant porter avec moi une somme de huit millions.

Enfin le Roi avoit déja donné aux Etrangers le signal de son départ, par la Lettre qu'il écrivit à l'Archiduc : La voici, telle que je la fis moi-même, & telle qu'elle lui fut envoyée ; si Villeroi, entre les mains duquel comme Sécretaire d'Etat elle passa, n'y changea rien : car il en avoit beaucoup d'envie : » Mon Frere, Ne pouvant refuser à mes meil-» leurs Alliés & Confédérés, le secours dont ils m'ont re-» quis, contre ceux qui les veulent troubler en la succession » des Duchés & Comtés de Cléves, Julliers, La-Mark, Bergh, » Ravensperg & Ravestein ; je m'avance vers eux, avec mon » Armée : Et parce que mon chemin s'adresse à passer dans » vos Pays, j'ai desiré de vous en avertir, & sçavoir de vous » si j'y dois entrer comme Ami, ou comme Ennemi. Sur quoi » attendant

» attendant votre Réponſe, je prie Dieu, &c. « 1610.

Je ne ſçais ce qu'on doit juger d'un bruit fort-commun alors, & qui fut confirmé au Roi à Fontainebleau par Girard, qui arriva à Bruxelles le 7 Mars ; c'eſt qu'on étoit perſuadé à la Cour & dans les Etats de l'Archiduc, que le Roi de France affectoit d'avoir de grands deſſeins, dans la ſeule vûë de faire peur à ſes Ennemis ; & qu'on y étoit ſi aſſûré que c'étoit tout le but de ſon Armement, qu'on n'y faiſoit pas le plus petit préparatif pour s'y oppoſer. Le dernier pouvoit être vrai, comme en effet il l'étoit, ſans que pour cela l'Archiduc fût auſſi tranquille, qu'il affectoit de le paroître. Il eût été dans des ſentimens bien différens de tout le reſte de ceux qui prenoient quelqu'intérêt à l'Eſpagne & à la Maiſon d'Autriche. Leur conſternation ne ſe peut exprimer. Pendant que le Parti de leurs Adverſaires, qu'on appelloit chez les Etrangers, la Faction Françoiſe, ſe montroit avec un air de triomphe, qui ſembloit lui promettre tous les ſuccès, qu'elle s'entendoit ſouhaiter de toutes parts ; le Parti Autrichien ſe tenoit dans le ſilence, l'inaction & le tremblement : objet de la haine publique, & s'attendant à en être bientôt la victime : Nul moyen de réſiſter à la foudre, dont il étoit à la veille de ſe voir écraſé. Mais hélas ! c'eſt bien mal-à-propos que je lui inſulte, Il ne lui reſtoit encore malheureuſement, que trop de reſſources. (13) Ce n'étoit ; ni les larmes, ni un noble

(13) » Il falloit bien, dit Péréfixe, » qu'il y eût pluſieurs conſpirations » ſur la vie de ce bon Roi : puiſque » de vingt endroits on lui en donnoit avis : puiſque l'on fit courir le » bruit de ſa mort, en Eſpagne & à » Milan, par un Ecrit imprimé : » puiſqu'il paſſa un Courrier par la » Ville de Liége, huit jours auparavant qu'il fût aſſaſſiné, qui dit » qu'il portoit Nouvelles aux Princes d'Allemagne, qu'il avoit été » tué : puiſqu'à Montargis on trouva » ſur l'Autel un Billet, contenant la » prédiction de ſa mort prochaine, » par un coup déterminé, &c. « *pag.* 409.

L'Archevêque d'Embrun (Honoré Du-Laurens, Frere du Premier Médecin) étant avec d'autres Prélats, dit à l'heure même que le Roi » fut tué : » *Il eſt impoſſible qu'en l'état où ſont aujourd'hui les affaires, il n'en prenne mal au Roi : Et à cette heure que nous en parlons, il lui arrive peut-être quelque déſaſtre.* « *Premiere Lettre de Nicolas Paſquier.* » Un Prêtre de Douai dit, au moment même de l'exécution que l'on tuoit le plus grand » Monarque de la Terre. La Sœur de » Vilars-Houdan, Gouverneur de » Dieppe, Religieuſe à Saint-Paul, » en Picardie, dit à ſon Abbeſſe : » *Madame, faites prier Dieu pour le Roi car on le tuë* : & un peu après : *Hélas il eſt tué.* « *Par Matthieu. Ibid. pag.* 815. Paſquier dit encore dans cette même Lettre, Que La-Font, Prévôt de Baïonne, vint en 1608 trouver le Roi, pour lui donner avis qu'il y

1610. déſeſpoir, qu'il avoit envie d'oppposer au Prince, que l'Europe avoit nommé pour ſon vengeur, & choiſi pour ſon bras droit. Il ne falloit, pour abattre la tête qui donnoit le mouvement à tout ce corps, qu'un crime; & jamais la trahiſon, l'empoiſonnement, l'aſſaſſinat, n'avoient pu procurer un triomphe plus digne d'eux : triomphe honteux, & ſi déteſté, que les termes manquent pour en exprimer toute l'horreur. J'acheve en frémiſſant ce que j'ai de circonſtances plus particulieres à apprendre au Public, ſur le funeſte accident, dont le ſouvenir coûte encore à mon cœur des larmes de ſang.

Quel jugement porterons-nous ſur les noirs preſſentimens, qu'il n'eſt que trop conſtant que ce malheureux Prince eut de ſa cruelle deſtinée? ils ſont d'une ſingularité, qui a quelque choſe d'effrayant. (14) J'ai déja rapporté avec

avoit un attentat formé contre ſa Perſonne : & que deux ou trois jours avant celui où ce Prince fut poignardé, ce même La-Font avertit encore M. le Chancelier, que celui qui devoit tuer le Roi, étoit actuellement dans Paris : Que l'on lui avoit révelé, &c. Ce fait eſt le même dont parle Du-Pleix, *pag.* 411. ſous le nom d'un Gentilhomme Béarnois. Paſquier ajoûte, Qu'un Marchand de Douai, écrivant quinze jours avant cet aſſaſſinat, à un Marchand de Rouen, lui demande s'il eſt vrai que le Roi ait été tué : Qu'un des principaux Bourgeois de Cambrai dit, huit jours auparavant : » *Ce Vieillard* » *a de grands deſſeins ; mais il n'ira pas* » *loin* : « & quelques autres circonſtances ſemblables. On en trouve auſſi de particulieres, dans le premier Tome de la vie de Marie de Medicis, *pag.* 68. & dans quantité d'autres Ecrits.

(14) Voici comme en parle le Maréchal de Baſſompierre, dans ſes Mémoires, *tom.* 1. *pag.* 292. *& ſuiv.* » Il » me dit, peu devant ce temps-là : Je » ne ſçais ce que c'eſt, Baſſompierre; » mais je ne puis me perſuader que » j'aille en Allemagne: le cœur ne me » dit point que tu ailles auſſi en Ita» lie. Pluſieurs fois il me dit, & à » d'autres auſſi : Je crois mourir bien» tôt... La Reine eut une paſſion » particuliere de ſe faire couron» ner, avant le département du Roi » pour aller en Allemagne. Le Roi » ne le deſiroit pas, tant pour évi» ter la dépenſe, que parce qu'il n'ai» moit guère ces grandes fêtes : « Il y a toute apparence que ce Prince cachoit ſoigneuſement à tout autre qu'à M. de Sully, le véritable motif qui le portoit à s'oppoſer à cette Cérémonie : » Toutefois, continuë » cet Ecrivain, comme il étoit le » meilleur Mari du monde, il y con» ſentit, & retarda ſon département » pour aller en Allemagne, juſques » après qu'elle auroit fait ſon Entrée » dans Paris... Le Sacre de la Rei» ne ſe fit avec la plus grande ma» gnificence qu'il fût poſſible : le Roi » y fut extraordinairement gai... » Le Roi lui dit (à Monſieur de Gui» ſe) & à moi auſſi : Vous ne me » connoiſſez pas maintenant vous au» tres : mais je mourrai un de ces » jours; & quand vous m'aurez per» du, vous connoîtrez lors ce que » je valois, & la différence qu'il y » a de moi aux autres hommes. Je » lui dis alors : Mon dieu! ne ceſſe» rez-vous jamais, Sire, de nous » troubler, en diſant que vous mour» rez bien-tôt? Ces paroles ne ſont » point bonnes à dire. Vous vivrez,

qu'elle répugnance il s'étoit laiſſé aller à permettre que la Cérémonie du Couronnement de la Reine ſe fit avant ſon départ. Plus il en voyoit approcher le moment, plus il ſen- 1610.

» s'il plaît à Dieu, bonnes & lon-
» gues années. Il n'y a point de féli-
» cité au monde pareille à la vôtre.
» Vous n'êtes qu'en la fleur de votre
» âge, & en une parfaite ſanté &
» force de corps; plein d'honneur,
» plus qu'aucun des mortels; jouiſ-
» ſant en toute tranquillité du plus
» floriſſant Royaume du Monde; ai-
» mé & adoré de vos Sujets; plein
» de bien, d'argent, de belles mai-
» ſons; belle Femme, belles Maî-
» treſſes, beaux Enfans, qui devien-
» nent grands: Que vous faut-il de
» plus? où qu'avez vous à déſirer
» davantage? Il ſe mit lors à Soûpi-
» rer, & me dit: Mon Ami, il faut
» quitter tout cela, &c.«

»On obſerva, diſent les Mémoi-
» res de l'Etoile, qu'en la largeſſe
» des pieces d'or & d'argent, qu'on
» jetta au Peuple, ſelon la coûtume,
» on ne cria jamais, ni *Vive le Roi*,
» ni *Vive la Reine*... Je laiſſe ici,
» continuë cet Ecrivain, les ſonges
» qu'on dit que Sa Majeſté & la
» Reine auſſi, eurent cette nuit, d'u-
» ne maiſon qui tomboit ſur lui, dans
» la ruë de la Ferronnerie, &c. Il eſt
» bien certain qu'il y a environ ſix
» mois, que le Roi étant chez Za-
» met, & y ayant dîné, ſe retira dans
» une chambre ſeul, diſant vouloir
» repoſer, & y demanda Thomaſſin,
» qu'on tient un des plus célébres
» Aſtrologues de ce temps, & qu'on
» dit même avoir un Diable: Et là,
» Sa Majeſté l'ayant interrogé de
» pluſieurs choſes, concernant ſa
» Perſonne & ſon Etat; Thomaſſin
» lui dit, qu'il avoit à ſe garder du
» mois de Mai 1610; juſqu'à lui dé-
» ſigner le jour & l'heure, auxquels
» il devoit être tué. Mais le Roi ſe
» moquant de lui & de ſon Aſtro-
» logie, le prenant tantôt aux che-
» veux, & tantôt à la barbe, lui
» fit faire deux ou trois tours de
» chambre, & le renvoya de cette
» façon: En quoi il étoit louable: il
» l'auroit été encore plus, de ne le pas
» écouter du-tout, & de bannir de
» ſa Cour & de ſon Royaume de tel-
» les peſtes.« *Ann.* 1610. Voyez auſſi dans *l'Hiſtoire de Mézerai*, *Edit. in-4°. Paris, ann.* 1667. *t.* 3. *p.* 1447. les differens pronoſtics de la mort de ce Prince, qui coururent, ſoit alors, ſoit depuis, dans le Public.

P. Matthieu remarque, Que la Reine s'étant réveillée la nuit, pleine d'agitation & de frayeur, elle dit au Roi, qui voulut en ſçavoir la cauſe: » Je ſongeois qu'on vous don-
» noit un coup de couteau, ſur le pe-
» tit degré: Loué ſoit Dieu, répon-
» dit Henry, que ce n'eſt qu'un ſon-
» ge.« Le même Ecrivain joint à toutes ces prédictions, pluſieurs paroles de Henry IV, comme autant de traits de preſſentiment ſecret qu'a le cœur, d'une fatalité inévitable: c'eſt ainſi du moins qu'on en juge après l'événement: Telles ſont celles-ci, qu'il dit à la Reine: » M'amie, ſi
» cela ne ſe fait Jeudi, je vous aſſû-
» re que Vendredi paſſé, vous ne me
» verrez plus: non, Vendredi je dirai
» adieu.« Une autre fois: » Paſſez,
» paſſez, Madame la Régente.« A la même, qui ſe diſpoſoit à faire ſes dévotions: » M'amie, confeſſez-vous
» pour vous & pour moi.« Aux Courtiſans, en leur montrant le Dauphin: » Voici votre Roi.« En parlant de l'entrée de la Reine: » Cela
» ne me touche, je ne le verrai pas...
» Ne rions pas tant le Vendredi; car
» nous pleurerons le Dimanche, &c.«
tom. 2. *liv.* 4. *pag.* 810 *& ſuiv.* Moriz zot remarque, qu'au Couronnement de la Reine, le Peintre, au-lieu d'émailler l'écuſſon d'argent, comme le porte la Maiſon de Médicis, le peignit par ignorance; de couleur de châtaigne, qui eſt la couleur des Veuves; & qu'au-lieu de Palmes, il le ceignit de cordes entortillées: autre marque de viduité. *Heur. Mag. pag.* 51.

1610. toit la frayeur & l'horreur redoubler dans son cœur. Il venoit l'ouvrir tout entier à moi, dans cet état d'amertume & d'accablement, dont je le reprenois comme d'une foiblesse impardonnable. Ses propres paroles feront une toute autre impression, que tout ce que je pourrois dire. : » Ah ! » mon Ami, me disoit-il, que ce Sacre me déplaît ! je ne » sçais ce que c'est ; mais le cœur me dit qu'il m'arrivera » quelque malheur. « Il s'asseyoit en disant ces paroles, sur une chaise basse, que j'avois fait faire exprès pour lui, & qui ne partoit point de dedans mon cabinet ; & livré à toute la noirceur de ses idées, il frappoit des doigts sur l'étui de ses lunettes, en rêvant profondément : s'il sortoit de cette rêverie, c'étoit pour se lever brusquement, en frappant des mains sur ses cuisses, & pour s'écrier : » Pardieu ! je mourrai » dans cette Ville, je n'en sortirai jamais : ils me tuëront ; » je vois bien qu'ils mettent toute leur derniere ressource » dans ma mort : Ah ! maudit Sacre ! tu seras cause de ma » mort. Mon-dieu ! Sire, lui dis-je un jour, à quelle idée » vous livrez vous-là ? si elle continuë, je suis d'avis que vous » rompiez ce Sacre & Couronnement, & voyage & Guerre : » Le voulez-vous ? cela sera bientôt fait. Oui, me dit-il, enfin, après que je lui eus tenu ce même discours deux ou trois fois, » oui, rompez le Sacre, & que je n'en entende plus » parler : j'aurai par ce moyen l'esprit guéri des impressions » que quelques avis y ont faites ; je sortirai de cette Ville, » & ne craindrai plus rien. « A quel trait reconnoîtra-t'on ce cri secret & importun du cœur, si on le méconnoît à ceux-cy ? » Je ne veux point vous celer, me disoit-il encore, qu'on m'a dit que je devois être tué à la premiere magnificence que je ferois, & que je mourrois dans » un carrosse ; & c'est ce qui fait que j'y suis si peureux. Vous » ne m'aviez, ce semble, jamais dit cela, Sire, lui répondis-» je. Je me suis plusieurs fois étonné, en vous entendant » crier dans un carrosse, de vous voir si sensible à un si petit » danger ; après vous avoir vû tant de fois intrépide au mi-» lieu des coups de canon & de mousquet, & parmi les pi-» ques & les épées nuës. Mais puisque cette opinion vous » trouble jusqu'à ce point ; en votre place, Sire, je parti-» rois dès demain : Je laisserois faire le Sacre sans vous, ou » je le remettrois à une autre fois ; & de long-temps je ne

» rentrerois, ni dans Paris, ni dans aucun carroſſe. Voulez- 1610.
» vous que j'envoie tout à cette heure à Notre-Dame & à
» Saint-Denis, faire tout ceſſer, & renvoyer les Ouvriers. Je
» le veux bien, me dit encore ce Prince : mais que dira ma
» Femme ? car elle a merveilleuſement ce Sacre en tête. Elle
» dira ce qu'elle voudra, repris-je, voyant combien ma pro-
poſition avoit fait de plaiſir au Roi : » mais je ne ſçaurois
» croire, que quand elle ſçaura la perſuaſion où vous êtes,
» qu'il doit être la cauſe de tant de mal, elle s'y opiniâtre
» davantage. «

Je n'attendis point d'autre ordre, pour aller donner celui d'interrompre les préparatifs du Couronnement. Ce n'eſt qu'avec un véritable regret, que je me vois obligé de dire, que quelques efforts que je fiſſe, je ne pus jamais engager la Reine à donner cette ſatisfaction à ſon Epoux. Je paſſe ſous ſilence les ſollicitations, les prières & les conteſtations, que j'employai pendant trois jours entiers, pour tâcher de la fléchir (15). Ce fut à ce Prince à céder ; & comme après tout il étoit le premier dans certains momens, à ſe reprocher à lui-même ſes frayeurs ; il ceſſa de m'en parler & de m'en faire parler à la Reine. Les Ouvriers furent mis pour la ſeconde fois en beſogne : mais Henry n'en revint pas moins fortement à ſes premieres appréhenſions, qu'il m'exprimoit ordinairement par ces paroles-cy, qu'il avoit ſouvent dans la bouche : » Ah ! mon Ami, je ne ſortirai ja-
» mais de cette Ville ; ils me tuëront ici. O maudit Sacre !
» tu ſeras la cauſe de ma mort. « Je n'ai pas dû oublier ces triſtes paroles.

Il y a dans tout ceci quelques particularités plus ſecrettes, que je crois devoir ſupprimer : je pouſſerois le ſilence beaucoup plus loin, ſi ce n'eſt qu'il me paroît inutile pour les choſes dont mes Domeſtiques, ou d'autres perſonnes, ont eu quelque connoiſſance. Le fait ſuivant eſt dans ce genre. Schomberg, qui vivoit avec moi dans une familiarité, qui auroit preſque pu le faire regarder comme de la Maiſon, y étant un jour à dîner, un Page vint lui apporter un Billet,

(15) Ceci détruit ce que Matthieu aſſûre, contre le ſentiment de tous les Hiſtoriens, que la Reine ne ſouhaitoit point d'être couronnée. *Ibid.* 804.

1610. que je remarquai qu'il lui gliſſoit par deſſous ſon bras, avec un fort-grand myſtère. J'en badinai avec lui, comme ſi ce Billet le convainquoit d'une intrigue galante. Il me répondit que ſans l'avoir lu, il croyoit pouvoir m'aſſûrer que ce n'étoit pas ce que je penſois: mais qu'il me promettoit que de quelque ſecret dont il y fût queſtion, il ne m'en cacheroit rien. Le Billet ne contenoit que deux mots. Lorſqu'au ſortir de table, il ſe fut approché d'une fenêtre pour le lire, il me le mit entre les mains, en me diſant qu'il étoit de Mademoiſelle de Gournai: nom, qui devoit d'abord m'ôter tout ſoupçon de galanterie, ſi je la connoiſſois; & qu'elle le prioit qu'elle pût parler à lui tout préſentement, pour affaire de grande conſéquence. Il me promit de revenir incontinent me dire de quoi il s'agiſſoit; & il étoit en-effet de retour au bout d'une demi-heure.

Mademoiſelle de Gournai avoit appris d'une femme, qui avoit appartenu à Madame de Verneuil (16), qu'il y avoit actuellement une Conſpiration formée contre la Perſonne

(16) L'Auteur veut parler de Jacqueline Le-Voyer, du Village d'Orſin, entre Epernon & Ablis, Femme d'Iſaac de Varennes, Ecuyer, Sieur de Coman, d'Eſcoman, ou d'Eſcouman: C'eſt ſous ce premier nom, qu'elle eſt bien connuë; & ſon Hiſtoire fait un incident au Procès de Ravaillac, trop important pour le paſſer ſous ſilence: Nous y reviendrons plus d'une fois. » Elle avoit » donné, diſent les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France p. 357. » ſa déclaration par écrit, qui con» tient un détail bien circonſtancié » de la Conjuration & des deſſeins de » Ravaillac, dont elle diſoit auteurs » le Duc d'Epernon & la Marquiſe » de Verneuil. Le Roi, la Reine, & » tous ceux auxquels elle s'adreſſa, » pour découvrir ce qu'elle ſçavoit, » ne voulurent point l'entendre, & » la traiterent de folle. Le Mardi » 15 (Janvier 1611: car ce Procès » ne fut conſommé que bien avant » dans l'année ſuivante) les Cham» bres furent aſſemblées ſur le fait » de la Coman, où furent décernées » quelques priſes-de-corps & ajour» nemens perſonels: La-Villiers» Horman, la Préſidente Saint-An» dré, & la Charlote Du-Tillet, ſa » Sœur, y comparurent. La Coman » parloit bien & de bon ſens, réfu» luë, ferme & conſtante en ſes ré» ponſes & accuſations, munies de » raiſons valables, & preuves très» fortes, qui rendoient les Juges tout » étonnés. Elle avoit été autrefois à » la Reine Marguerite, à laquelle » même elle s'adreſſa, pour la décou» verte de cette conjuration & me» née d'importance; dont la Reine » Régente bien avertie, dit que c'é» toit une mauvaiſe femme, qui ac» cuſoit tout le monde, ne ſçavoit ſi » enfin elle ne l'accuſeroit point elle» même... Les reproches qu'elle & » la Du-Tillet ſe firent à la confron» tation, ſur leur mauvaiſe vie, ſont » plaiſantes. Si la Coman ne ſe fût » mêlée que de ce métierlà, elle n'en » eût été guére recherchée; mais » l'autre eſt trop hazardeux: Car à ſe » bander contre les Grands, il y a » ſouvent perte de biens & de vie,

du Roi. Ayant demandé à cette femme le nom des perſonnes qui y entrojent ; celle-cy lui avoit nommé la Marquiſe de Verneuil même, Monſieur N. & quelques autres : ce qui fit prendre le parti à cette Demoiſelle, de faire paſſer cet 1610.

» c'eſt ce qui me fait craindre pour » elle. « Il eſt marqué à la marge, ſur cette Du-Tillet : » Charlote Du-» Tillet, fille d'intrigue, de la con-» fidence de la Marquiſe de Ver-» neuil : c'eſt par elle que la Demoi-» ſelle d'Ecoman avoit été inſtruite » des deſſeins de Ravaillac...

Le Dimanche 30 Janvier, la Mar-» quiſe de Verneuil fut, ſur les dé-» poſitions de la Coman, ouïe de » M. le Premier Préſident, depuis » une heure après midi juſqu'à cinq ; » & ce, au logis dudit Premier Préſi-» dent, où je l'avois fait aſſigner, » pour l'interroger là-deſſus. « La marge porte encore : » Elle étoit ac-» cuſée par la Demoiſelle d'Eſcoman, » & ne fut décretée que d'un aſſigné » pour être ouïe ; quoiqu'il s'agît » de l'aſſaſſinat du Roi, & de crime » de Léze-Majeſté au premier chef. «

Le Samedi 5 Mars, la Cour aſ-» ſemblée ſur le fait de la Coman, » & autres Priſonniers déférés par » elle ſur l'aſſaſſinat du feu Roi, » donna ſon Arrêt, qu'on diſoit être » l'Arrêt des Aréopagites, leſquels » remettoient à cent ans le Jugement » d'une Cauſe, où ils trouvoient trop » de difficulté : Auſſi la Cour n'en » trouvant pas peu en cette affaire, » en remit le Jugement en une ſaiſon » plus commode ; ouvrant cepen-» dant les priſons aux Accuſés, & y » retenant Mademoiſelle de Coman » ſeule, qui ſembloit en devoir ſor-» tir pluſtôt que les autres : mais le » temps ne portoit pas de faire au-» trement ; & le même Premier Pré-» ſident, qui aſſiſta au Jugement, fut » de cet avis, ayant égard à la qua-» lité des Accuſés, qui routefois par » cet Arrêt ne demeurerent déchar-» gés : ce qui les fâcha fort, & au » repos de cet Etat. « La marge por-te : » Cet Arrêt ordonne un plus am-» plement informé ; & cependant, » qu'Etienne Sauvage, Valet-de-» chambre du Sieur d'Entragues, Pe-» re, & Jacques Gaudin, Accuſés & » priſonniers en la Conciergerie, ſe-» ront élargis. Il y eut Arrêt défini-» tif, le 31. Juillet ſuivant, qui dé-» clare la Marquiſe de Verneuil, la » Demoiſelle Du-Tillet, Gaudin & » Sauvage, purs & innocens de l'aſ-» ſaſſinat du Roi ; & condamne la » Demoiſelle d'Ecoman à finir ſes » jours entre quatre murailles, tous » ſes biens acquis & confiſqués, ſans » réparation pour la téméraire accu-» ſation : Eſt encore ordonné que » tous les Procès pour raiſon de ce, » ſeront ſupprimés. Cette peine eſt » douce, ſi la d'Ecoman accuſoit à » faux. « *ibid. pag.* 361. On travailloit à ſon Jugement, dès le Samedi précédent 23 ; & les Juges ſe trouverent partis, neuf contre neuf. *pag.* 377.

Le Mercure François, *ann.* 1611. *pag.* 14. *& ſuiv.* porte ſur l'affaire de la d'Ecoman, un jugement de tout point contraire à celui de L'Etoile : & comme ce jugement eſt appuyé ſur des preuves, on ne peut ſe diſpenſer de s'y rendre. Il y eſt donc prouvé, Que cette femme, décriée par ſa vie libertine, enfermée à l'Hôtel Dieu, & enſuite au Châtelet, qui rendit même une Sentence de Mort contr'elle, inventa cette calomnie, pour s'ouvrir une entrée, & ſe faire un mérite auprès de la Reine Marguerite : Qu'ayant accuſé la Marquiſe de Verneuil de lui avoir adreſſé Ravaillac, avec une Lettre pour le faire parler à la du Tiller ; & celle-cy, d'avoir fait entrer ce meurtrier dans ſa chambre, lorſquelles y étoient toutes d'eux : elles fut convaincuë ſur ce fait ſeûl, de pluſieurs menſonges ; entr'autres, de n'avoir jamais vû, & de ne pas même connoître Ravaillac : Qu'elle n'en entendit en effet parler

1610. avis juſqu'au Roi, en le faiſant dire à la Reine, par celle de ſes Femmes-de-chambre, qu'on appelloit Catherine. Mademoiſelle de Gournai en y faiſant plus de réflexion, craignit que ce qu'elle faiſoit, ne ſuffît pas ; & elle jetta les yeux ſur M. de Schomberg, comme ſur un homme qui pouvoit en entretenir directement Sa Majeſté. Schomberg aprés m'avoir fait tout ce récit, me fit part de l'embarras où il ſe trouvoit, & me demanda mon conſeil pour en ſortir. La choſe étoit trop de conſéquence, pour la mépriſer & la tenir ſous le ſilence : d'un autre côté, la révéler à Sa Majeſté, c'étoit s'expoſer à ſe faire autant d'ennemis implacables, de tous ceux ſur qui tomboit l'accuſation, que ce Prince n'auroit pas manqué de nommer. Ma Femme ſeule étoit préſente à cette déliberation.

Nous convinmes que Schomberg en parleroit au Roi, avec le plus de circonſpection que faire ſe pourroit ; & que ſi Sa Majeſté demandoit à connoître les Complices, il lui indiqueroit les deux femmes qui viennent d'être nommées, comme celles qui étoient le plus en état de l'en inſtruire. Ce que perſonne n'a ignoré de la ſuite de cette affaire ; c'eſt que la femme, dont Mademoiſelle de Gournai tenoit ce qu'elle dit à M. de Schomberg, a été interrogée ; qu'elle a ſoutenu hautement ſa dépoſition ; & qu'elle eſt morte en y perſiſtant. Voilà une Anecdote qui ne ſera pas oubliée de ceux qui cherchent à tirer des conſéquences de l'affectation

pour la premiere fois, que lorſqu'il fut conduit dans la Conciergerie, où elle étoit auſſi : ce qu'il prouve par les propres paroles de cette femme : Que Gaudin, dans la confrontation, la couvrit de confuſion : enfin qu'il n'y eut aucun de ceux auxquels elle fut confrontée, qui ne la convainquit clairement de fauſſeté, de fourbe & de calomnie.

L'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, juſtifiant l'Arrêt du Parlement, qui paroît ſi blâmable à L'Etoile : « Cette auguſte Compagnie, dit-» il, l'eût fait mourir par le feu, à la » vûë de tout le monde, ſi la fauſſe » accuſation eût été d'un autre gen-» re : mais où il s'agit de la vie des » Rois, la crainte qu'on a de fermer » la porte aux avis qu'on peut don-» ner ſur ce ſujet, fait qu'on ſe diſ-» penſe de la rigueur des loix. « *Tom. 1. p.* 154. Voyez une Piéce qui vient d'être réimprimée dans le 4. tome des nouveaux Mémoires de l'Etoile, *pag.* 256. intitulée *Interrogatoire & déclaration de Mademoiſelle de Coman :* Il y eſt parlé de cette Lettre à Mademoiſelle de Gournai & au Comte de Schomberg. » Elle ſçut ſi bien » pallier ſes diſcours, & ſoûtenir ſes » accuſations d'une maniere ſi réſo-» luë, que l'on ne trouva pas aſſez » de fondement pour la faire mou-» rir. « *Mém. de la Reg. de* M. *de Médicis, tom. 1. pag.* 74.

ſtation qu'on a remarquée à ſupprimer des Piéces (17), par leſquelles le Procès du déteſtable Parricide ſe trouvoit inſtruit. 1610.

La Cérémonie du Couronnement de la Reine commen-

(17) C'eſt un fait preſqu'univerſellement connu, que cette ſuppreſſion des Piéces du Procès de Ravaillac, par le Parlement de Paris. A ce reproche qu'on fait à ſes Juges, on joint celui de n'avoir point fait, ou du-moins fort-peu & de très-foibles informations, ſur la mort de quelques perſonnes détenuës pour ce ſujet dans les priſons, qui a paru à pluſieurs perſonnes n'être pas naturelle : D'avoir négligé d'ajourner & d'interroger beaucoup d'autres perſonnes, dont on pouvoit tirer de grandes lumiéres; telles que la Mere du Parricide, qui ſçavoit bien qu'il étoit parti d'Angoulême le jour de Pâques, ſans avoir ſatisfait à ſon devoir Paſchal; pluſieurs de ſes Parens, qu'il avoit nommés dans ſon Interrogatoire; le Curé de Saint-Severin; le Pere de Sainte-Marie-Magdeleine des Feuillans; les Capucins d'Angoulême, qui lui avoient donné un cœur de coton, enfermé dans un Reliquaire, avec du bois de la vraie Croix, du-moins ils le lui faiſoient accroire: & cela diſoient-ils, pour le guérir d'une fiévre qu'il avoit : De n'avoir point entendu non-plus le Sieur Guillebaut, Chanoine d'Angoulême; le Pere Gilles Oſieres, ancien Gardien des Cordeliers de Paris; le Févre, autre jeune Cordelier; pluſieurs Aumôniers du Cardinal Du-Perron, que Ravaillac dit qu'il reconnoîtroit bien de viſage, mais dont il ne ſçavoit pas les noms; les nommés Béliard, Bréteau, Collet, Du-Bois, de Limoges, &c. On s'eſt encore plaint que Ravaillac avoit été ſi peu ſoigneuſement gardé dans ſa priſon, que pendant treize jours qu'elle dura, il ne ſe préſenta preſque perſonne pour le voir, à qui on ne le laiſſât parler. Une derniere plainte plus grave encore, ſi le fait étoit vrai, c'eſt qu'à la premiére tirade des chevaux, Ravaillac ayant demandé qu'on reçût ſa dépoſition; il dicta un Teſtament de mort, que le Greffier Voiſin écrivit ſi mal, que quoique cette Piéce éxiſte encore aujourd'hui, dit-on, il n'y a point d'Ecrivains-Jurés, quelqu'habiles qu'ils ſoient, qui ayent pu en déchiffrer un ſeul mot.

Ce ſont toutes ces conſidérations qui portent une infinité de perſonnes à juger que le Parlement n'en a ainſi uſé, que par la crainte que la vérité ayant été découverte & renduë publique, il ne ſe mît lui-même dans la néceſſité de pourſuivre à toute rigueur, un trop grand nombre & de trop puiſſantes têtes. Ce ſeroit peine perduë que de vouloir s'attacher à perſuader le contraire à toutes ces perſonnes. Mais enfin, puiſque par la ſuppreſſion des Piéces de ce Procès, il ne reſte plus aujourd'hui aſſez de lumiéres pour pouvoir prononcer avec connoiſſance de cauſe ſur un fait, lequel, même en ſon temps, n'a jamais pu être éclairci; on doit au-moins convenir qu'il y a de la témerité dans tous les Jugemens qu'on porte ainſi ſur cette affaire après un eſpace de cent trente années qui ſe ſont écoulées depuis : Et à Dieu ne plaiſe que je m'expoſe moi-même à encourir ce reproche! Si pour ſatisfaire aux loix preſcrites à tout Auteur de Mémoires, je me ſuis aſſujetti à joindre à mon texte, ici & à la fin de ce Livre, tout ce que j'ai pu ramaſſer dans les Hiſtoriens les plus dignes de foi, ſur ce fait particulier; ainſi que je l'ai pratiqué par rapport à tous les points hiſtoriques, qu'on a vûs dans cet Ouvrage : ma juſtification, ſuppoſé pourtant qu'il en ſoit beſoin dans une choſe ſi ſimple, vient de ce que j'y expoſe le Pour & le Contre, avec la même impartialité. Et pour

1610. ça cependant à s'éxécuter, avec toute la magnificence qu'on attendoit de ſi grands préparatifs : elle devoit durer pluſieurs jours, & être terminée par la principale de toutes, le Dimanche 16 Mai (18). Le Roi avoit la complaiſance pour la Reine, d'aſſiſter à un ſpectacle, qui lui perçoit le cœur : mais auſſi il comptoit qu'après cela rien ne le retiendroit plus ; & il avoit nommé pour le jour de ſon départ, le lendemain même de cette fête, Lundi 17 Mai. Pour moi, je n'aurois pas attendu juſqu'à ce jour à partir, ſi dans le moment que je m'y préparois, une grande douleur que je ſentis dans le cou & dans la gorge, cauſée par mon ancienne bleſſure, ne m'avoit obligé de me mettre entre les mains des Médecins, qui jugerent à propos de me faire prendre le Bain dans ma chambre, trois matins de ſuite. Je ne portois aucune envie à tous ceux, qui ayant pu demeurer pendant ce temps-là à Paris, couroient avec empreſſement voir la Cérémonie qui s'y préparoit : l'intérêt ſi vif que Henry avoit paru y prendre, me l'avoit renduë preſqu'auſſi odieuſe qu'à lui-même. M. le Comte de Soiſſons trouva qu'on y avoit manqué au Cérémonial à ſon égard ; & il prit ce

répondre d'un autre côté, à ceux qui pourroient ſe plaindre qu'après tous ces éclairciſſemens, ils ne voient rien de décidé : ce n'eſt pas ma faute, s'il ne ſe préſente ſur toute cette matiere, que des conjectures; & même, des conjectures qui ſouvent ſe détruiſent l'une l'autre.

(18) La Cérémonie du Sacre, ou Couronnement, ſe fit à Saint-Denis, le Jeudi 13 May, avec une magnificence & des apprêts, dont on peut voir le détail dans le *Merc. Fr. Matth. le Vol.* 9361. *Mſſ. Royaux*, & les autres Hiſtoriens. Celle à laquelle on ſe préparoit pour le Dimanche ſuivant, étoit l'Entrée de la Reine dans Paris, dont la pompe devoit encore ſurpaſſer celle du Couronnement. » Henry IV. diſoit le Mardi : J'irai » coucher à Saint-Denis, Mercredi ; » j'en reviendrai, Jeudy ; je mettrai » ordre à mes affaires, Vendredi ; Sa» medi, je courrai ; Dimanche ſe fera » l'Entrée de ma Femme ; Lundi, les » Noces de ma Fille de Vendôme ; » Mardi, le feſtin ; & le Mercredi, à » cheval. « *Matthieu, Ibid. pag.* 804. Cet Hiſtorien parlant de la Cérémonie du Couronnement, faite à Saint-Denis : » Henry IV. s'étonna, dit-il, » de ce que l'Ambaſſadeur d'Eſpa» gne ne ſe découvroit point (dans » l'Egliſe). Cicogne lui dit que le » feu Roi d'Eſpagne ne faiſoit que » tirer ſon chapeau, à l'élévation, » & le remettoit incontinent, com» me s'il eût ſalué un Gentilhom» me de cinq cens livres de rente. » Et à cela le Roi : Si nous avions » le reſſentiment de la Religion, tel » que nous le devrions avoir ; nous » apporterions bien plus de réveren» ce à ces Myſteres, que nous ne fai» ſons : Car il faut croire que depuis » les Paroles de la Conſécration pro» noncées, juſqu'à la Communion, » Jeſus-Chriſt eſt toujours préſent » ſur l'Autel. «

Digitized by Google

prétexte pour ſe retirer de la Cour, mécontent (19). 1610.

La Cérémonie ayant été ſuſpenduë, le Vendredi 14 May, jour bien malheureux; cet infortuné Prince avoit deſtiné d'en paſſer une partie à conférer avec moi : c'étoit la derniere fois qu'il pouvoit le faire, avant ſon départ. Je ſçais ce qu'il avoit à me dire. On avoit depuis peu fait courir malicieuſement le bruit, Que dans le temps qu'il paroiſſoit ainſi prêt à fondre ſur la Maiſon d'Autriche, avec l'appareil le plus formidable; il étoit ſous-main d'accord avec elle, non-ſeulement de ne pas paſſer plus avant, mais encore de trahir pour elle ſes Alliés; moyennant qu'elle conſentît qu'il gardât pour lui-même Clèves, & toute la ſucceſſion qui avoit été le ſujet de ſon Armement. On y joignoit une ſeconde condition; c'étoit que l'Eſpagne lui remît entre les mains le Prince & la Princeſſe de Condé (20). Henry vouloit me raſſûrer contre un bruit, ſi injurieux à ſa réputation. On lui avoit encore fait entendre, Que je n'avois tant fait de difficulté de prendre la charge des Vivres, que parce que je m'étois toujours flaté qu'il ſe porteroit de lui-même & ſans que je l'en priaſſe, à ériger en ma faveur la Charge de Maréchal-Général de ſes

(19) » On parloit diverſement de » cette retraite. Une choſe eſt bien » certaine, que Sa Majeſté, après » lui avoir accordé tout plein de » choſes contre ſon gré, lui manda, » Que ce qu'il lui avoit promis, il le » tiendroit; mais qu'il s'aſſurât auſ- » ſi de n'avoir plus de part en ſes » bonnes graces; & que l'ayant con- » traint de lui accorder ce qu'il ne » vouloit point, il ne le verroit ja- » mais de bon cœur. Laquelle paro- » le étant portée au Comte, il mon- » ta auſſi-tôt à cheval, & avec Ma- » dame la Princeſſe ſa Femme, ſe » retira en une de ſes maiſons. « *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. de France ann.* 1610.

(20) » Le Nonce ſe trouvant à la » fin fort-preſſé de Sa Majeſté (qui » lui demandoit ce qu'on penſoit à » Rome & en Italie, de la Guerre » qu'il entreprenoit); il répondit, Que » les plus aviſés avoient opinion que » le principal ſujet de ſes armes, étoit » Madame la Princeſſe de Condé, » qu'il vouloit ravoir. Lors le Roi » tout ému & en colere, & jurant, » non Ventre-ſaint-gris, mais un M.. » Je la veux ravoir voirement; & je » la aurai : perſonne ne m'en peut » empêcher, non pas même le Lieu- » tenant de Dieu en Terre. « *Mém. pour l'Hiſt. de Fr. ann.* 1610. Ces paroles n'empêchent pas qu'on ne doive regarder comme une calomnie, ce bruit que quelques Ecrivains ont cru trop legerement, Que le principal objet de Henry IV. en commençant une Guerre ſi importante, étoit de ſe faire rendre par l'Eſpagne le Prince, ou pluſtôt, la Princeſſe de Condé: c'eſt ce qui n'a pas, ce me ſemble, beſoin de preuve. C'eſt une ſeconde accuſation, plus injuſte & plus calomnieuſe encore, que de dire, Que ce Prince étoit d'accord avec l'Eſpagne, de ne pas pouſſer plus loin ſon deſſein; moyennant la ceſſion qu'elle lui feroit des Etats en litige.

1610. Camps & Armées, en Grand Office de la Couronne & à me revêtir de cette Dignité. Il eſt abſolument faux que j'aye jamais eu cette penſée. Les bontés & la confiance de ce grand Roi, plus marquées encore dans les derniers jours de ſa vie qu'elles ne l'avoient jamais eté, me donnent la hardieſſe d'avancer, Que ſi cela eût été il n'auroit pas voulu me mécontenter, par le refus d'une faveur, qui quelque grande qu'elle fût, n'étoit pas la plus conſidérable de celles que de lui-même il m'avoit offertes. J'oſe encore aſſûrer qu'il m'en jugeoit capable. Ce qui eſt demeuré incertain pour moi, c'eſt de ſçavoir s'il a eu réellement, ſans m'en faire rien connoître, cette bonne volonté pour moi; & s'il n'en a point été détourné uniquement par l'adroite inſinuation, qu'on veut que mes ennemis lui ayent faite, Que ma réſolution étoit priſe de quitter tout-à-fait le ſoin des Finances pour celui de la Guerre, ſitôt que je me verrois élevé à cette éminente Dignité.

C'étoit donc, comme je le préſume, pour me faire de nouvelles inſtances au ſujet des Vivres, que Henry envoya le Vendredi dès le matin La-Varenne, me dire que je le vinſſe trouver aux Tuileries, où il avoit envie de ſe promener ſeul avec moi. La-Varenne me trouva dans le Bain; & voyant que je voulois en ſortir, pour faire ce que Sa Majeſté m'ordonnoit, il m'en empêcha, en me diſant, Qu'il ſçavoit à n'en pouvoir douter, que le Roi ſeroit venu lui-même à l'Arcenal, pour peu qu'il eût eu connoiſſance de l'état où j'étois: & qu'il me ſçauroit fort-mauvais gré d'avoir ainſi expoſé ma ſanté, ſans aucune néceſſité: « Attendez, me dit-il, que j'aye eu le temps de lui parler, & de » vous rapporter ce qu'il m'aura dit; je ne ferai qu'aller & » venir. « Il ne mit effectivement qu'une demi-heure à ſon voyage: & voici ce qu'il me dit de la part de Sa Majeſté: » Monſieur, le Roi vous mande que vous acheviez de vous » baigner, & vous défend de ſortir d'aujourd'hui; parce que » M. Du-Laurens lui a aſſûré que cela préjudicieroit à vo» tre ſanté: Qu'il a un petit voyage à faire dans la Ville, » dont il vous parlera: mais que demain (21) ſur les cinq » heures du matin, il ſera ſans faute à l'Arcenal, pour ré-

(21) Henry IV. n'avoit en-effet intention d'aller à l'Arcenal, que le lendemain matin: il changea malheureuſement d'avis, l'après-midi.

» foudre toutes les Affaires avec vous : car il veut partir » Lundi, à quelque prix que ce ſoit : Qu'il a trouvé que ce » que vous lui avez dit au ſujet de ſon paſſage & de tout » le reſte de ſon deſſein, eſt vrai : & qu'enfin rien ne l'en » peut détourner, que le *défaut de votre perſonne, ou de la* » *ſienne* (ce ſont les termes dont il s'eſt ſervi.) Il vous or- » donne donc, continua La-Varenne, de l'attendre demain » en robe de chambre & en bonnet de nuit ; afin que vous » ne vous trouviez pas incommodé de votre dernier Bain : » Il m'a même dit, que s'il vous trouve habillé, il ſe fâche- » ra. « A quoi La-Varenne ajoûta encore de ſa part ; Qu'il avoit ſuivi mon avis, en faiſant partir la Lettre écrite à l'Archiduc ; quoiqu'il ne vît dans cette démarche, qu'une formalité aſſez inutile : étant bien réſolu, diſoit ce Prince, de s'en faire croire d'une façon ou d'une autre. Mes Domeſtiques m'ont dit qu'ils m'avoient tous remarqué, après que La-Varenne fut ſorti de chez moi, un fond de triſteſſe, dont ils ne comprirent point la cauſe ; comme en-effet elle n'en avoit aucune. 1610.

Je venois d'entrer dans ma Garde-robe, ſur les quatre heures après midi, lorſque j'entendis Caſtenet, & après lui mon Epouſe, jetter un grand cri, & dans le même moment demander où j'étois, & toute ma Maiſon retentir de cette douloureuſe exclamation : » Ah, mon Dieu ! tout eſt perdu : la » France eſt détruite. « Je ſortis précipitamment deshabillé comme j'étois. » Ah ! Monſieur, m'écria-t'on de toutes parts, » le Roi vient d'être dangereuſement bleſſé d'un coup de » couteau dans le côté. « Il me fut impoſſible d'en douter : car je vis dans le moment même arriver Saint-Michel (22), qui avoit preſque été témoin du coup ; & qui m'apportoit encore tout ſanglant, le couteau qu'il s'étoit fait donner.

(22) Saint-Michel étoit l'un des Gentilshommes ordinaires de Sa Majeſté, qui avoit ſuivi ce Prince. Il avoit déjà mis l'épée à la main pour tuer l'aſſaſſin, lorſque le Duc d'Epernon lui cria, & aux Valets-de-pied qui avoient la même penſée, Qu'il y alloit de leur vie : Qu'on s'aſſûrât de ſa perſonne ; mais qu'on ſe gardât bien de rien faire davantage. » Le Duc ſe reſſouvenoit, dit l'Hiſtorien de ſa Vie, du déplaiſir qu'il » avoit reſſenti, & du blâme qu'on » avoit donné avec raiſon, à ceux qui » tuerent Jacques Clement, &c. « *p.* 238. P. Matth. ajoûte, Que Saint-Michel ſe contenta d'arracher le couteau des mains de Ravaillac : Que le Comte de Curſon lui donna du pommeau de ſon épée à la gorge ; & que La-Pierre, Exempt-des-Gardes, ſe ſaiſit de lui, & le mit entre les mains des Valets-de-pied, qui le remirent à Montigny.

Digitized by Google

1601. » Ah ! m'écriai-je, en levant les yeux & les mains au Ciel, dans une confusion de sentimens inexprimable, » voilà ce » que ce pauvre Prince avoit toujours apprehendé : O mon » Dieu ! ayez compassion de lui, de nous & de l'Etat ; c'en » est fait, s'il est mort : Dieu n'a permis un si cruel accident, » que pour déployer toute sa colère contre la France : qu'el- » le va tomber en d'étranges mains ! « (23)

(23) Il semble que sur un fait aussi public & aussi récent, que l'est l'assassinat de Henry IV. les Histoires & Mémoires du temps devroient montrer une parfaite conformité. Cependant une partie des Ecrivains contemporains ne conviennent entr'eux, ni sur le nombre des personnes qui étoient dans le carrosse de ce Prince, lorsqu'il fut frappé, ni sur le nombre & la quantité de coups qu'il reçut, ni sur plusieurs autres circonstances moins essentielles. Je trouve que pour faire ce récit d'une maniere également fidéle & complette, il faut rapprocher & joindre ensemble M M. de Péréfixe, Matthieu, de L'Etoile, le Continuateur de M. De-Thou & le Mercure François. *Ann.* 1610

» La nuit de cette triste journée, » Sa Majesté ne put jamais prendre » aucun repos, & fut en continuel- » le inquiétude. Le matin, s'étant » levé, dit qu'il n'avoit dormi, & » qu'il étoit tout mal-fait : sur quoi » M. de Vendôme supplia Sa Ma- » jesté de se vouloir bien garder, » même ce jour, auquel on disoit » qu'il ne devoit pas sortir, parce » qu'il lui étoit fatal. Je vois bien, » répondit le Roi, que vous avez » consulté l'Almanach, & oui par- » ler de ce fou de La-Brosse, de » mon Cousin le Comte de Soif- » sons : c'est un vieil fou ; & vous » êtes encore bien jeune & guére » sage : Et sur ce, le Duc de Ven- » dôme fut avertir la Reine, qui » pria le Roi de ne pas sortir du » Louvre, le reste du jour : à quoi » il fit la même réponse. « *P. de L'Etoile.*

» Sa Majesté alla ensuite ouir la » Messe aux Feuillans, où ce mi- » sérable le suivit en intention de » le tuer ; & a confessé depuis, que » sans la survenuë de M. de Ven- » dôme qui l'empêcha, il eût fait » son coup là-dedans. « *Ibid.*

» Fut remarqué que le Roi avoit » beaucoup plus de dévotion que » de coûtume, & plus longuement » se recommanda à Dieu ce jour- » même. La nuit, qu'on pensoit » qu'il dormît, il se mit sur son lit » à prier Dieu à deux genoux : & » dès qu'il fut levé, s'étant retiré » pour cet effet en son Cabinet ; » pource qu'on voyoit qu'il y de- » meuroit plus long-temps qu'il » n'avoit accoûtumé, fut interrom- » pu ; dequoi il se facha, & dit : Ces » gens-cy empêcheront-ils tou- » jours mon bien ? « *Ibid.*

» Après le dîner, le Roi s'est mis » sur son lit pour dormir : Mais ne » pouvant recevoir de sommeil, il » s'est levé triste, inquiet & rê- » veur, & a promené dans sa Cham- » bre quelque temps ; & s'est jetté » de rechef sur son lit : mais ne » pouvant dormir encore, il s'est » levé, & a demandé à l'Exempt- » des-Gardes, quelle heure il est

Digitized by Google

1610.

» L'Exempt lui a répondu qu'il » étoit quatre heures, & a dit : Si- » re, je vois Votre Majeſté triſte & » toute penſive : il vaudroit mieux » prendre un peu l'air ; cela la ré- » jouiroit : C'eſt bien dit : & bien, » faites appréter mon carroſſe ; j'i- » rai à l'Arcenal voir le Duc de Sul- » ly, qui eſt indiſpoſé, & qui ſe bai- » gne aujourd'hui. « *Ibid.*

Matthieu rapportant ſes diſcours avant & après ſon dîner : » Il ne » ſe pouvoit, dit-il, tenir en pla- » ce, & beaucoup moins couvrir » ſes irréſolutions ; en la diverſe » agitation deſquelles, il dit à la » Reine, Qu'il ne ſçavoit que faire : » Qu'il étoit en peine d'aller à » l'Arcenal ; parce qu'il ſe mettroit » en colère. La Reine lui dit ſur » cela : Monſieur, n'y allez point ; » envoyez-y : vous êtes en bonne » humeur, & vous irez vous fâ- » cher... Il vint à la fenêtre, & » portant la main ſur ſon front, » dit ces paroles : Mon Dieu ! j'ai » quelque choſe là-dedans, qui me » trouble fort... Je ne ſçais ce que » j'ai ; je ne puis ſortir d'ici... Ra- » vaillac entendant qu'il deman- » doit ſi ſon carroſſe étoit en bas, » dit entre ſes dents : *Je te tiens ;* » *tu es perdu.* « *P. Matthieu.*

» Etant prêt d'y monter, arriva » M. de Vitry, qui lui demanda » s'il plaiſoit pas à Sa Majeſté qu'il » l'accompagnât. Non, lui repon- » dit le Roi : allez ſeulement où je » vous ai commandé, & m'en rap- » portez réponſe. Pour-le-moins, » Sire, répliqua Vitry, que je vous » laiſſe mes Gardes. Non, dit le » Roi : je ne veux ni de vous, ni » de vos Gardes ; je ne veux per- » ſonne autour de moi. Entrant » dans le carroſſe, & penſant, com- » me il eſt à préſuppoſer, aux mau- » vaiſes prophéties de ce jour, » qu'on lui avoit voulu mettre en » la tête, demanda à l'un des ſiens, » le quantiéme du mois il étoit : » C'eſt le 13, Sire : Non, dit un au- » tre, c'eſt le 14. Il eſt vrai, dit le » Roi ; tu ſçais mieux ton Alma- » nach, que ne fait pas l'autre : Et » ſe prenant à rire, entre le 13 & » le 14, dit-il : & ſur ces mots, fait » aller le carroſſe. « *L'Etoile.*

» Il dit au Cocher : Mettez-moi » hors de céans. Quand il fut de- » vant l'Hôtel de Longueville, il » renvoya tous ceux qui le ſui- » voient. On lui demanda encore » une fois, où il voit le carroſſe. Il » dit : à la Croix-du-Tiroir : Et » quand il y fut, il dit : Au Cime- » tiére Saint-Innocent. Ravaillac » demeura longuement au Lou- » vre, aſſis ſur les pierres de la por- » te, où les Laquais attendent leurs » Maîtres. Il penſoit faire ſon coup » entre les deux portes : le lieu où » il étoit, lui donnoit quelque avan- » tage : Mais il trouva que le Duc » d'Epernon étoit en la place, où » il jugeoit que le Roi ſe devoit » mettre. « *Matthieu.*

Ce Prince étoit dans le fond du carroſſe, dont il voulut, pour ſon malheur, qu'on levât tous les mantelets ; parce qu'il faiſoit beau temps, & qu'il prenoit plaiſir à voir en paſſant, les préparatifs qu'on faiſoit par toute la Ville, pour l'Entrée de la Reine. Il avoit à côté de lui, à ſa droite, le Duc d'Epernon : les Maréchaux de Lavardin & de Roquelaure étoient à la portiere droite ; le Duc de Montbazon & le Marquis de La-Force, proche de lui, à la portiere gauche ; & ſur le devant, le Marquis de Mirebeau & Du-Pleſſis-Liancourt, ſon Premier Ecuyer. Vitry, Capitaine

Digitized by Google

1610. de ſes Gardes, étoit allé, par ſon ordre, au Palais, pour hâter les préparatifs de l'Entrée de la Reine ; & il avoit fait demeurer ſes Gardes au Louvre : de maniere qu'il n'étoit ſuivi que d'un petit nombre de Gentilshommes à cheval, & de ſes Valets-de-Pied. *Péréfixe, Matthieu L'toile, N. Rigault. Ibid.*

Le carroſſe entrant de la ruë Saint-Honoré dans celle de la Férronnerie, qui étoit alors fort-étroite, & encore retrécie par les boutiques adoſſées au mur du Cimetiére des Innocens ; un embarras, formé par la rencontre d'une charrette chargée de vin, qui ſe préſenta à droite, & d'une autre chargée de foin, qui venoit à gauche, l'obligea de s'arrêter dans le coin de cette ruë, vis-à-vis l'Etude d'un Notaire, nommé Poutrain. Les Valets-de-pied entrerent dans les Charniers, pour rejoindre plus facilement le carroſſe au bout de la ruë : il n'en reſta que deux à la ſuite du carroſſe ; dont l'un s'avança pour diſſiper l'embarras, & l'autre prit ce moment pour renouer ſa jarretiere. *Ibid.*

Ravaillac, qui avoit ſuivi le carroſſe depuis le Louvre, voyant qu'il étoit arrêté, & qu'il n'y avoit perſonne à l'entour, s'avança du côté où il avoit remarqué qu'étoit le Roi ; le manteau pendant ſur l'épaule gauche, & lui ſervant à cacher le couteau qu'il tenoit dans ſa main. Il ſe gliſſa entre les boutiques & le carroſſe, ainſi que faiſoient ceux qui cherchoient à paſſer ; & s'appuyant d'un pied ſur un des rais de la rouë, de l'autre ſur une borne, il tira un couteau tranchant des deux côtés, & en porta un coup au Roi, un peu au-deſſus du cœur entre la troiſiéme & la quatriéme côte ; dans le temps que ce Prince étoit tourné vers le Duc d'Epernon, liſant une Lettre ; où, ſelon d'autres, penché vers le Maréchal de Lavardin, auquel il parloit à l'oreille. Se ſentant frappé, Henry s'écria : *Je ſuis bleſſé :* Mais dans l'inſtant même, l'aſſaſſin, qui s'étoit apperçu que la pointe du couteau avoit été repouſſée par l'os de la côte, redoubla d'une ſi grande viteſſe, qu'aucun de ceux qui étoient dans le carroſſe, n'eut le temps de s'y oppoſer, ni meme de l'appercevoir. Henry en hauſſant le bras, ne donna que plus de priſe à ce ſecond coup, qui porta droit dans le cœur, ſelon Péréfixe & L'Etoile ; &, ſelon Rigault & le Mercure François, proche l'oreille du cœur, dans la veine cave, qui en fut coupée : Ce qui faiſant jetter à ce malheureux Prince, le ſang à gros bouillons, par la bouche & par l'ouverture de ſa bleſſure, lui ôta la vie ; ſans qu'il pût faire autre choſe, que pouſſer un grand ſoupir ; où, comme le dit Matthieu, proférer d'une voix éteinte, ce peu de mots : *Ce n'eſt rien.* Le meurtrier paſſa juſqu'à frapper un troiſiéme coup, que le Duc d'Epernon reçut dans ſa manche. *Ibid.*

L'opinion de l'Auteur du Mercure François, c'eſt que Henry IV. expira du premier coup. » Le premier coup, dit-il, porta entre » la cinquiéme & ſixiéme côte ; » perça la veine intérieure, vers l'oreille du cœur ; & parvint juſqu'à » la veine cave, qui ſe trouvant » percée, fit à l'inſtant perdre la » parole & la vie à ce grand Monarque : Quant au ſecond, il ne » pénétra pas avant, & n'effleura » guère que la peau. « *Mercure François*

L'Ecrivain

L'Ecrivain qui nous a donné la Vie du Duc d'Epernon, penſe d'une façon bien plus ſinguliére. Il avance, ſans aucune preuve, Que le Duc d'Epernon, qui vit porter le ſecond coup, avança le bras pour le parer; & même, qu'il le reçut en partie dans la manche de ſon habit, qui en fut percée. Il a ſans doute voulu faire honneur à ſon Héros, par ce trait: Mais je ne ſçais s'il y penſoit bien, lorſqu'il ajoute tout de ſuite, Que l'aſſaſſin, après ce ſecond coup, eut le temps d'en porter un troiſiéme, mortel comme le ſecond, & que le Roi reçut à plein. Comment, ſi le Duc d'Epernon apperçut aſſez le premier de ces deux coups, pour le détourner en partie, lui & les autres, ne purent-ils pas empecher le coup ſuivant? Cet Hiſtorien eſt donc dans le cas d'avoir beaucoup trop prouvé: Et ſi ce n'eſt qu'heureuſement pour lui, il eſt très-facile de le convaincre d'erreur, ſon rapport même pourroit devenir une accuſation contre le Duc d'Epernon. *Vie du Duc d'Epernon.* 2. *Part. pag.* 238.

» Choſe ſurprenante! Nul des » Seigneurs qui étoient dans le » carroſſe, n'a vu frapper le Roi: & » ſi ce monſtre d'enfer eût jetté » ſon couteau, on n'eût ſçu à qui » s'en prendre; mais il s'eſt tenu-là, » comme pour ſe faire voir, & pour » ſe glorifier du plus grand des aſ- » ſaſſinats. « Péréfixe dit la même choſe: & ce ſentiment eſt plus conforme au caractére dont on nous repréſente Ravaillac, que ce que dit le Continuateur de M. De-Thou, Que ce fut l'agitation & le trouble de ſon eſprit, qui l'empêcherent de s'enfuir, de ſe cacher, ou de laiſſer tomber le poignard. » Il confeſſa, dit au contraire Mat- » thieu, qu'il donna dans le corps » du Roi, comme dans une botte » de foin. « *L'Etoile. Ibid.* 1610.

» Les ſix Seigneurs qui étoient » dans le carroſſe, en deſcendirent » incontinent; les uns s'empechant » à ſe ſaiſir du Parricide, & les au- » tres autour du Roi: Mais un d'en- » tr'eux voyant qu'il ne parloit » point, & que le ſang lui ſortoit » par la bouche, s'écria: *Le Roi eſt* » *mort.* A cette parole, il ſe fit un » grand tumulte; & le peuple qui » étoit dans les ruës, ſe jettoit dans » les boutiques les plus proches, » les uns ſur les autres, avec pa- » reille frayeur, que ſi la Ville eût » été priſe d'ennemis. Un des Sei- » gneurs (le Duc d'Epernon) ſou- » dain s'aviſa de dire, Que le Roi » n'étoit que bleſſé; & qu'il lui » avoit pris une foibleſſe. On de- » mande du vin; & tandis que » quelques habitans ſe diligentent » d'en aller querir, on abat les por- » tieres du carroſſe, & dit-on au » peuple, Que le Roi n'étoit que » bleſſé; & qu'ils le remenoient vî- » tement au Louvre, pour le faire » panſer. « *Mercure Franç. Ibid.*

» Je courus lors comme un in- » ſenſé, & pris le premier cheval » que je trouvai, & m'en vins à » toute bride au Louvre. Je ren- » contrai devant l'Hôtel de Lon- » gueville M. de Belancourt, qui » revenoit du Louvre, & me dit: » *Il eſt mort.* Je courus juſques » aux barrieres, que les Gardes- » Françoiſes avoient occupées, & » celles des Suiſſes, les piques baiſ- » ſées; & paſſâmes, M. le Grand » & moi, ſous les barrieres; & puis » courûmes au Cabinet du Roi, où » nous le vîmes étendu ſur ſon lit; » & M. De-Vic, Conſeiller d'Etat, » aſſis ſur le même lit, qui lui avoit

1610. » mis sa Croix de l'Ordre sur la » bouche, & lui faisoit souvenir de » Dieu. Milon, son premier Méde- » cein, étoit à la ruelle, pleurant, » & des Chirurgiens, qui vouloient » le panser : mais il étoit déja pas- » sé : Bien vîmes-nous une chose, » qu'il fit un soupir : ce qui en-ef- » fet n'étoit qu'un vent qui sortoit. » Alors le premier Médecin cria : » *Ah! c'en est fait ; il est passé.* M. » le Grand en arrivant, se mit à » genouil à la ruelle du lit, & lui » tenoit une main qu'il baisoit : & » moi je m'étois jetté à ses pieds, » que je tenois embrassés, pleurant » amérement. M. de Guise arriva » lors aussi, qui le vint embrasser » &c. » *Mém. de Bassompierre, tom. 1. pag.* 297.

» La Reine reçut dans son Ca- » binet cette triste Nouvelle ; & » toute émuë, en sortit inconti- » nent, pour aller voir celui qu'el- » le honoroit le plus en ce monde, » privé de vie. Mais M. le Chance- » lier, qui étoit lors au Conseil, où » pareil avis étoit venu, étant mon- » té vers elle, la rencontra à la » sortie, & l'arrêta. Elle, dès qu'el- » le le vit, lui dit : *Helas! le Roi est* » *mort.* Lui, sans faire semblant » d'aucune émotion, lui repartit : » *Votre Majesté m'excusera, les* » *Rois ne meurent point en France.* » Puis l'ayant priée de rentrer dans » son Cabinet, il lui dit : il faut » regarder que nos pleurs ne ren- » dent nos Affaires déplorables : il » les faut réserver à un autre temps. » Il y en a qui pleurent, & pour » vous & pour eux : C'est à Votre » Majesté de travailler pour eux & » pour vous : nous avons besoin » de remédes, & non de larmes. » *Mercure François, ibid.*

» A cinq heures du soir, il n'y » avoit qu'au Louvre qu'on sçût » certainement la mort du Roi : » dans le Quartier meme de la Fé- » ronnerie, où il avoit été tué, on » croyoit qu'il avoit été blessé seu- » lement. Ce bruit parvint aux Au- » gustins, avant la fin de l'Audien- » ce ; le bruit, le murmure, qui » augmentoit chaque instant, par » les gens qui se rendoient dans la » cour, qui est devant la Salle de » la Grand'Chambre, parvint bien- » tôt jusqu'aux oreilles de M. de » Blancmesnil, deuxiéme Préfi- » dent de la Grand'Chambre, & » actuellement tenant l'Audience » en icelle. A ce bruit, il se leva, » comme pour recueillir les avis » sur la Cause qui se plaidoit : mais » au-lieu de parler de la Cause, il » remontre à la Chambre l'impor- » tance de ce bruit, qui ne pouvoit » être, sans qu'il fût arrivé quelque » funeste accident ; les disposa à le- » ver le siége & rompre l'Audience: » ce qui fut éxécuté... On envoya » querir sur le champ Messieurs les » Gens du Roi.., Des qu'ils furent » arrivés, ils furent députés pour » aller au Louvre, pour apprendre » l'état des affaires & la volonté du » Roi.... D'un autre côté les Prin- » ces, Ducs & Grands Seigneurs, » qui étoient à Paris, s'étoient ren- » dus en hâte au Louvre, pour ser- » vir le Roi... Le Sieur de Vitry » eut ordre d'assembler tous les » Enfans du Roi en une chambre » & sur-tout le Roi à présent re- » gnant ; & que personne n'eût à » approcher d'eux. Les Ducs de » Guise & d'Epernon furent char- » gés de faire monter à cheval le » plus de Noblesse qu'il se pour- » roit, & aller par toute la Ville » dire que le Roi n'étoit point mort, » mais seulement blessé. Le-Jay,

Digitized by Google

1610.

» lieutenant-Civil, & Sanguin, » Prévôt-des-Marchands, eurent « ordre de faire fermer les portes » de la Ville, de s'emparer des » clefs, de prendre tous leurs Offi- » ciers, d'empecher toutes émo- » tions & attroupemens... Les Gar- » des qui étoient dans les Faux- » bourgs, eurent ordre de ſe venir » placer ſur le Pont-Neuf, dans la » ruë Dauphine, & aux environs » des Auguſtins; afin d'inveſtir le » Parlement, & le contraindre, s'il » falloit, de déclarer la Reine Ré- » gente... Les Gens du Roi reve- » nus du Louvre, trouverent aux » Auguſtins M. le Premier Préſi- » dent, qui s'y étoit fait porter en » une chaiſe; auquel, & aux Cham- » bres aſſemblées, ayant confirmé » la mort de Sa Majeſté, ils com- » mencerent à délibérer ſur la ré- » quiſition faite par les Gens-du- » Roi. Lors ſont entrés dans la » Grand'Chambre, M. de Guiſe » M. d'Epernon, envoyés par la » Reine, pour voir ce qui ſe paſſe- » roit, &c. « *L'Etoile, Péréf. Ibid.*

» Vers les neuf heures du ſoir du » même jour, un grand nombre des » Seigneurs alloient par la Ville, & » diſoient en paſſant: Voici le Roi » qui vient; il ſe porte bien, Dieu » merci. Comme il étoit nuit, le » peuple croyant que le Roi étoit » en cette compagnie, ſe mit a » crier à force: *Vive le Roi.* Ce cri » s'étant communiqué d'un Quar- » tier à l'autre, toute la Ville reten- » tit de *Vive le Roi*: Il n'y avoit » que les Quartiers du Louvre & » des Auguſtins, où l'on ſçut la vé- » rité. « *Ibid.*

» Le ſoir on panſa le corps du » Roi, & lava avec la même céré- » monie; que s'il eût été en vie. M. » Du-Maine lui donna ſa chemiſe, » M. le Grand ſervit; & l'on me » commanda de ſervir, & repréſen- » ter la place de M. de Bouillon. « *M. Baſſompierre, Ibid.*

» Le Samedi 15 du mois de » Mai, le corps du Roi fut ouvert, » en préſence de vingt-ſix Méde- » cins, ou Chirurgiens, qui lui » trouverent toutes les parties ſi » bien conditionnées, qu'il auroit » pu vivre encore trente ans, ſelon » le cours de la nature... Son cœur » étoit petit, mais gros & ſerré, & » merveilleuſement ſain. « *L'Etoile, Ibid.*

» C'étoit le plus épais eſtomac, » au rapport des Médecins & Chi- » rurgiens, que l'on ait vu. Il avoit » le poumon gauche un peu atta- » ché aux côtés. « *Baſſompierre, Ib.*

» Ses entrailles furent envoyées » dès l'heure même à Saint-Denys, » ſans aucune cérémonie. Les Peres » Jéſuites demanderent le cœur, » & le porterent à leur Egliſe de » La-Fléche. Le corps embaumé » dans un cercueil, couvert d'une » bierre de bois, avec un drap d'or » par-deſſus, fut mis dans la Cham- » bre du Roi, ſous un dais; avec » deux Autels aux deux côtés, ſur » leſquels on dit la Meſſe dix huit » jours durant; puis il fut conduit » à Saint-Denys, &c. « *Péréf. Ibid.*

Voyez dans les mêmes Hiſtoriens, pluſieurs autres détails intéreſſans, tant ſur ce qui ſe paſſa dans le Parlement, & en différens endroits de Paris, que ſur les Cérémonies funèbres, obſervées en cette occaſion. Conſultez auſſi ſur ce dernier article, les Mſſ. Royaux. *Vol.* 9361.

Les Mémoires du temps nous préſentent ici une infinité de remarques & d'anecdotes curieuſes ſur l'aſſaſſinat de Henry IV. que

Digitized by Google

1610. nous ne pouvons nous diſpenſer d'ajouter au texte de nos Mémoires. Leur nombre ſeul & leur diverſité m'embarraſſent : Car pour ce qui eſt des perſonnes auxquelles elles ont rapport, qui ſont les Jéſuites, le Duc d'Epernon & pluſieurs des principaux Seigneurs du Royaume, la Marquiſe de Verneuil & le parti qu'on ſuppoſe qu'elle conduiſoit, les Officiers de la Maiſon de la Reine, &c; bien-loin que tout cela puiſſe faire tort à leur mémoire, on conviendra ſans peine, que leur intérêt demande qu'on ne ſupprime ni ne déguiſe aucun de ces traits : puiſque toute l'application & la malignité de leurs ennemis, n'ayant pu venir à bout d'en vérifier clairement un ſeul ; il en réſulte que ce ſont autant de calomnies, inventées par des gens oiſifs & méchans.

Une ſeule remarque générale & applicable à tous, ſuffit pour en convaincre ; c'eſt que Ravaillac n'a jamais accuſé, ni même donné lieu de ſoupçonner, aucune de ces perſonnes : Qu'il a toujours ſoûtenu au contraire, que perſonne n'a eu connoiſſance de ſon deſſein ; & qu'il ne l'avoit formé, que parce qu'il avoit entendu dire que le Roi vouloit faire la Guerre au Pape. C'eſt ſur quoi il ne varia jamais. Il parla à la Queſtion, comme il avoit fait ſur la ſellette. Les plus violentes douleurs ne le firent point changer de langage. Il proteſta, il le répéta ſur l'échaffaud, Qu'il n'avoit eu, ni confident, ni complice. » Il ſe retourna (Ravaillac prêt à expirer) vers ſon » Confeſſeur, & le pria de lui » donner l'abſolution, parce qu'il » n'en pouvoit plus : Ce que le » Confeſſeur lui ayant refuſé, diſant que cela leur étoit defen- » du pour le crime de Lèze Ma- » jeſté au premier chef, tel qu'é- » toit le ſien, s'il ne vouloit ré- » véler ſes complices : Donnez-là » moi, dit Ravaillac, à condition » qu'au cas que ce que je vous ai » proteſté n'avoir de complices, » ſoit vrai : Je le veux, répondit » le Confeſſeur, à cette condition » voirement ; & qu'au cas qu'il ne » ſoit ainſi, votre ame au ſortir » de cette vie, s'en va droit à tous » les Diables : Je l'accepte & la re- » çois, dit Ravaillac, à cette con- » dition : Et ce fut la derniere pa- » role qu'il dit à MM. de Filleſac » & Gamache, tous deux hom- » mes-de-bien, & des plus ſuffi- » ſans de la Sorbonne. « Paroles trés-remarquables, venant de celui de tous les Ecrivains, qui s'eſt montré le plus libre & le plus envenimé. *Mem. pour ſervir à l'Hiſt. de F. p.* 323.

Je commence après cette Remarque déciſive, par ce qui regarde les Jéſuites, ceux de tous, qui ont été le moins ménagés, & que notre Auteur va attaquer les premiers, au commencement du Livre ſuivant ; quoiqu'il ne les nomme pas : Et je crois être encore obligé de rapporter avant tout, un aveu ſingulier dans un homme, grand Critique, qui fait profeſſion de ne pas craindre la Societé, & de n'épargner perſonne. » J'ai eu la curioſité, dit-il, » de lire ce que les Jéſuites ont » répondu aux accuſations de leurs » ennemis ; ce qu'on leur a repli- » qué, ce qu'ils ont repliqué eux- » mêmes : & il m'a paru qu'en plu- » ſieurs choſes, leurs accuſateurs » demeuroient en reſte. Cela me » fait croire qu'on leur imputo

» beaucoup de choſes, dont on » n'a aucunes preuves; mais que » l'on croit facilement, à l'inſtiga- » tion des Préjugés. « On ne trouve en effet rien de ſolide ni de prouvé, dans les déclamations de Morizot, & d'une infinité d'autres Ecrivains Anonymes. *Bayle, Lettres choiſies, T. 1. Lettre 230.*

Entrons dans le détail, par la diſcuſſion des paroles attribuées à un Jéſuite, parlant à Ravaillac, *Mon Ami, n'accuſez pas les Gens-de-bien.* » Le P. Cotton même y » alla, qui lui dit qu'il regardât » bien *d'accuſer des Innocens*: paro- » le, qui ne tomba pas à terre: Puis » lui eût bien voulu perſuader, s'il » eût pu, qu'il eût été Huguenot; » lui diſant que jamais on ne lui » perſuaderoit qu'il pût tomber » en l'eſprit d'un Catholique Ro- » main, de perpetrer un ſi mau- » vais acte: Mais celui-cy ſe mo- » qua dudit P. Cotton, bien que » Jéſuite, comme des autres, leſ- » quels il renvoyoit plaiſamment: » Vous ſeriez bien étonnés, diſoit- » il à qui lui demandoit des Nou- » velles, ſi je diſois que ce fût vous » qui me l'auriez fait faire: Il ne le » dit pas au Pere Cotton; car en lui, » tout méchant qu'il étoit, reſtoit » encore quelque ſcrupule de conſ- » cience, pour ne point ſcanda- » liſer les Freres de la Société. « *Journal du Régne de Henry IV. année 1610.*

Pierre Matthieu, dans l'Hiſtoire particuliére qu'il a compoſée de la Mort de Henry IV. *art. 4. p. 116.* dit que » la Reine jugeant que ſi ce » miſérable Ravaillac pouvoit etre » conduit au repentir de ſon cri- » me, il diroit plus librement ce » qui l'auroit conduit à le commet- » tre; trouva bon qu'il fût viſité » par des Docteurs, & Religieux, » qui miſſent ſon ame en telle diſ- » poſition, qu'elle appréhendât » plus les tourmens éternels que » les temporels. « Le P. Cotton pouvoit être du nombre de ces Religieux; mais l'Auteur ne le nomme pas en particulier, & ne fait nulle mention des paroles qu'on lui attribuë: Il ne dit pas que ce Pere en abordant Ravaillac, l'ait appellé, *Mon Ami.* Le P. d'Orleans d'ailleurs ne dit pas un ſeul mot de ce fait; dans la Vie du Pere Cotton, où il étoit naturel d'en parler; & où il étoit entré dans un auſſi grand détail, par rapport à ce Pere, que Matthieu a traité toutes les circonſtances de la Mort de Henry IV. 1610.

» On remarqua deux choſes, » dit Mézerai, dont le Lecteur » tirera telle conſéquence qu'il lui » plaira: L'une, que lorſqu'on » l'eut pris (Ravaillac), on vit ve- » nir ſept ou huit hommes, l'épée » à la main, qui diſoient tout-haut » qu'il falloit le tuer; mais ils ſe » cacherent auſſi-tôt dans la foule: » L'autre, qu'on ne le mit pas d'a- » bord en priſon, mais entre les » mains de Montigny; & qu'on le » garda deux jours dans l'Hôtel de » Rais, avec ſi peu de ſoin, que tou- » tes ſortes de gens lui parloient: » entr'autres, un Religieux qui » avoit de grandes obligations au » Roi, l'ayant abordé, & l'appel- » lant, *mon Ami*, lui dit qu'il ſe » donnât de garde d'accuſer les » Gens-de-bien. « Mézerai a pris apparemment la premiére de ces Remarques, de P. Matthieu, qui dit que ce fut le Baron de Courtaumer, qui mettant l'épée à la

1610. main, contre ce gros de dix ou douze hommes, les obligea de ſe perdre dans la preſſe. Mais je ne vois pas quelle conſéquence il y a à tirer du premier des deux faits, rapporté par Mézerai; ſinon, que des hommes tranſportés de colère & de douleur, à cauſe de la mort du meilleur des Rois, ont pu d'abord vouloir faire périr l'Aſſaſſin ſous leurs coups. Pour le ſecond fait: après ce que nous en venons de dire dans la Remarque ſupérieure, il doit du-moins paroître bien hazardé; ſuppoſé que par le Religieux qui avoit de grandes obligations au Roi, l'Auteur ait voulu faire entendre le P. Cotton. Enfin, ſi ce Pere a vu en-effet Ravaillac; s'il lui a dit: *Mon Ami, n'accuſez pas les Gens-de-bien:* que conclurre d'une expreſſion de douceur & de charité, qui ne préſente par elle-même, ni directement ni indirectement, rien d'odieux à l'eſprit? *Abr. Hiſt. & Chron. T. 3. p. 1450.*

Voici ce qu'on trouve encore en différens endroits, à cette occaſion, contre les Jéſuites. » Le P. » d'Aubigny, qui avoit confeſſé » Ravaillac, fut interrogé particu» lierement par le Premier Préſi» dent, ſur le ſecret de la Confeſ» ſion: mais il n'en put tirer autre » choſe, ſinon que Dieu, qui avoit » donné aux uns le don des lan» gues, & aux autres le don de » prophétie, de révelation, &c. » lui avoit donné le don d'oublian» ce des Confeſſions: Au-ſurplus, » ajoûta-t'il, nous ſommes Reli» gieux, qui ne ſçavons que c'eſt » que le monde; qui ne nous mé» lons & n'entendons rien aux af» faires d'icelui. Je trouve au-con» traire, repliqua le Premier Pré» dent, que vous en ſçavez aſſez, » & ne vous en mêlez que trop: » & ſi vous n'en euſſiez pas été » plus que vous dites, tout ſe fût » mieux paſſé. « *Mém. pour l'Hiſt. Fr. Ibid. p. 320. & 321.*

Ce qu'on vient de lire touchant le P. d'Aubigny, eſt ſans doute le plus fort de tous les traits, qu'on a avancé contre les Jéſuites. On ſçait que Ravaillac avant dépoſé, Qu'il connoiſſoit ce Jéſuite: Qu'il avoit aſſiſté à ſa Meſſe: Qu'il lui avoit fait part des viſions de ſon imagination troublée, &c. il fut confronté avec ce Pere, qui ſoûtint en face à Ravaillac, Qu'il ne l'avoit jamais vû; & que tout ce qu'il avançoit, étoient de purs menſonges. Le Mercure François, beaucoup plus croyable que tous les Ecrivains que nous venons de citer; parce qu'il parle de toute cette affaire avec tant de détail & de netteté, qu'on diroit qu'il a entre les mains toutes les Piéces du Procès: le Mercure François, dis-je, après avoir rapporté les circonſtances de cette confrontation, ajoûte: » Le Pere d'Aubigny dit » à Ravaillac, Qu'il étoit fort-mé» chant: & qu'après avoir fait un » ſi méchant acte, il ne devoit ac» cuſer perſonne à faux; ains ſe » contenter de ſes péchés, ſans » être cauſe de cent mille qui ar» riveroient. Ravaillac admoneſté » s'il veut reprocher le P. d'Aubi» gny, le faire préſentement; a dit » que non, & qu'il le tenoit pour » homme-de-bien, bon Religieux, » & le vouloit croire. Pareillement, » ledit d'Aubigny averti repro» cher, & de l'Ordonnance qu'il » n'y ſeroit plus reçu, ſi préſento-

Digitized by Google

» ment il ne le faiſoit ; a dit, Qu'il » ne vouloit alléguer d'autres re- » proches, ſinon que c'étoit un » méchant, qui mentoit impu- » demment. « *Mercure François, ann.* 1610.

Le ſilence de Ravaillac, après de ſemblables paroles, peut paſſer pour une conviction de la calomnie. Il faudroit voir ce morceau entier du Procès de Ravaillac, dans le Livre même. Matthieu dit que ce fut Servin, Avocat-du Roi, qui interrogea le P. d'Aubigny. Selon cet Hiſtorien, le Pere d'Aubigny répondit en effet, » » Que depuis que par la diſpoſi- » tion de ſes Supérieurs, il avoit » quitté les Prédications pour s'a- » donner aux Confeſſions, Dieu » lui avoit fait cette ſingulière gra- » ce, d'effacer incontinent de ſa » mémoire, tout ce qu'on lui di- » ſoit ſous le ſceau de la Confeſ- » ſion. « Mais c'eſt tout ce que cet Ecrivain en rapporte ; ſans faire nulle mention de replique maligne de la part de l'Avocat-du-Roi, quelqu'ennemi qu'il fût des Jéſuites : & il mérite ſans doute d'être crû, pluſtôt que les Mémoires pour l'Hiſtoire de France ; parce qu'il étoit contemporain & qu'il s'intéreſſoit très-particuliérement à la mémoire de Henry IV. qui l'avoit honoré de ſes bonnes graces. Paſquier, grand ennemi des Jéſuites, en ne les accuſant de rien, montre aſſez qu'il les croit innocens. *Hiſtoire de Henry IV. ibid. Lettres de Nicolas Paſquier.*

» Le Dimanche 23. May, le » Pere Portugais, Cordelier, avec » quelques Curés de Paris, en- » tr'autres ceux de Saint-Barthe- » lemy & de Saint-Paul, en pa- » roles couvertes, & toutefois in- » telligibles, taxerent les Jéſuites » comme complices de l'aſſaſſinat » du Roi ; les arguans par leurs » propres Ecrits & Livres, nom- » mément ceux de Mariana & de » Becanus... Il fut auſſi propoſé, » dit encore ſur ce ſujet le même » Auteur, de défendre les Chaires » publiques aux Jéſuites. On ſe » contenta de faire brûler le Livre » de Mariana ; comme il fut ce » jour, Mardi 8. Juin, par la main » du Bourreau, devant l'Egliſe de » Notre Dame. Ce Livre ſoûtient » apertement le fait de Frere Clé- » ment ; & a été imprimé en deux » façons : l'une en petit folio ; l'au- » tre, in-octavo. Dans le premier, » il appelle ce Frere, *Æternum* » *Galliæ decus* : leſquels trois mots » ſont ôtés du ſecond, que j'ai. « *Mémoires pour l'Hiſt. de Fr. ibid. p.* 325.

1610.

Si tous les Auteurs qui avoient écrit dans les principes de Mariana & Becanus, devoient être taxés d'avoir contribué à la mort du Roi ; » il falloit faire le procès à » Jean Petit, Docteur de Sorbon- » ne, dont le Concile de Conſtan- » ce avoit réprouvé les ſentimens, » au célebre Jean Gerſon, à Jac- » ques Almain, à Richer, à Jean » Boucher de la même Maiſon » & Societé. Ignore-t'on que la » Sorbonne s'aſſembla extraordi- » nairement, pour procéder à l'a- » pothéoſe de Jacques Clement, » aſſaſſin de Henry III : & que par- » mi tant de Docteurs qui ſe trou- » verent à cette Aſſemblée, il n'y » eût que le Maître Jean Poite- » vin, qui s'y oppoſa? Une haine » furieuſe éteignoit dans ces mal- » heureux temps, les lumieres

1610. » les plus naturelles : & quelque » révoltante que soit la Doctrine, » qui enseigne qu'il est quelque- » fois permis de tuer les Rois, » quelque opposée qu'elle soit à » l'Ecriture & à la raison ; elle » étoit, à la honte de la raison » & de la Religion, la Doctrine » dominante. Mariana, Jésuite Es- » pagnol, dans un Livre inutilé, » *De Rege & Regis institutione*, » tient en effet qu'il est quelque- » fois permis de tuer les Tyrans; » quoiqu'il enseigne d'ailleurs, » qu'un Prince légitime ne peut » être tué par aucun Particulier, » de son autorité privée. Les enne- » mis des Jésuites avançoient, Que » Ravaillac y avoit pris ses premie- » res leçons, qu'il n'avoit que trop » pratiquées. Il est cependant cer- » tain qu'il n'avoit jamais lu le Li- » vre, qu'il ne connoissoit guére; & » qu'il ne sçavoit pas assez de La- » tin pour l'entendre : mais la pas- » sion ne fait pas tous ces raison- » nemens. Pour empêcher que la » témérité de quelques Ecrivains » ne suscitât dans la suite une pa- » reille affaire à tous le Corps des » Jésuites, le Pere Aquaviva dé- » fendit dès le 8 Juillet, sous pei- » ne d'Excommunication & de sus- » pension des Ministères sacrés, à » tous les Sujets de la Compagnie, » de rien dire ou écrire, qui pût » autoriser en aucune façon & » sous aucun prétexte, le parricide » des Rois : que la Loi de Dieu, » dit-il, ordonne d'honorer & de » respecter, comme personnes sa- » crées, que la main du Seigneur » a placées sur le Trône. « *Mem. Chronol. & Dogm. tom. 1. pag. 115. & sui*.

Ce qui est dit ici de Mariana, convient également à Becan : Et je ne vois, à bien parler, qu'une seule de ces accusations, dans le cas d'avoir été faite avec quelque vraisemblance : c'est celle que l'on tire du Livre de ce Jésuite Espagnol, condamné par le Parlement, comme étant capable d'armer les Sujets contre leurs Souverains. Mais que conclurre enfin contre les Jésuites de France, & sur un fait, du Livre d'un Etranger, déja condamné comme très-pernicieux, dés l'année 1606, par les Jésuites eux-mêmes ?

» Le Pere Cotton étant entré » en conférence, sous la permission » de la Reine, qui désiroit l'accor- » der avec l'Abbé Du-Bois, enne- » mi déclaré de lui & des Jésuites; » y étant demeuré cinq heures en- » tieres, au logis de M. le Lieu- » tenant-Civil, sans se pouvoir » accorder : finalement ledit Pere » Cotton, pour le surprendre, lui » auroit demandé s'il pensoit que » les Jésuites eussent fait mourir » le feu Roi ; & s'il croyoit qu'il » l'eût tué. Non, lui répondit l'Ab- » bé Du-Bois : car si je le croyois, » je vous sauterois, dit-il, tout à » cette heure (jurant une bonne » Mort-dieu d'Abbé) à la gorge » & vous étranglerois, & vous » jetterois par ces fenêtres. Puis » il lui demanda si les Jésuites n'é- » toient point Catholiques : Com- » me le Diable, dit-il. « *Journal du Regne de Henry IV. par P. de L'Etoile, pag.* 233.

» Il y eut prise ce jour (Mardi » 25 Mai) entre M. de Loménie » & le Pere Cotton, en plein Con- » seil ; auquel Loménie dit que c'é- » toit lui voirement qui avoit tué » le Roi, & la Société de ses Jé- » suites,

» ſuites. Et ſur ce que ceux du » Conſeil lui dirent qu'il apportât » un peu plus de moderation ; dit » que le regret qu'il avoit de la » mort de ſon bon Maître, lui pou- » voit bien cauſer un peu trop de » paſſion en paroles ; mais qu'il ne » parloit qu'en préſence de la Rei- » ne. En même-temps Béringhen » en eût à De-Lorme, Premier » Médecin de la Reine, qui ſoute- » noit les Jeſuites ; & lui en dit » autant. « *Ibid. pag.* 160.

Eſt-il étonnant que dans la vivacité & la colère, dans des momens où on ſe laiſſe aller à ſes inimitiés, à ſes préventions, à ſes préjugés ; on ſe répande en paroles piquantes, en invectives, qu'on ne ſçauroit prouver ? On avance bien des diſcours, qu'on ne croit point & qu'on déſavouë intérieurement, quand on eſt de ſens raſſis.

Jean Du-Bois, Abbé de Beaulieu, ayant été obligé peu de temps après, de ſortir du Royaume, fut arrêté à Rome, & mis à l'Inquiſition, à la pourſuite, ſoit des Jéſuites, ſoit du Procureur-Général des Céleſtins : Car il avoit d'abord été Céleſtin ; & l'on veut qu'il ſoit ſorti de cet Ordre, ſans rendre compte des deniers qu'il avoit eûs entre les mains. Enſuite il avoit porté les armes, & ſervi avec diſtinction Henry III. qui l'appelloit l'*Empereur des Moines*. Après cela, il reprit l'habit Eccleſiaſtique, & ſe rendit célebre par ſes Prédications. Quoiqu'il en ſoit, il fut détenu dans les priſons juſqu'en 1626, qui eſt l'année où il mourut, peu de jours après que le Pape Grégoire XV. lui eût rendu la liberté. *Mém. pour l'hiſtoire de France, Mercure François & Moreri.* 1610.

L'Etoile fait tenir à La-Varenne un diſcours bien ſingulier aux Jéſuites, à ſon retour de La-Flèche, où il les avoit accompagnés dans la Cérémonie du tranſport du cœur de Henry IV. en l'Egliſe de ces Peres ; & après leur avoir donné à dîner à tous, au nombre de vingt-quatre. » Au- » reſte, leur dit-il, à la ſuite d'autres paroles déja très-fortes, » je » ne vous célerai point qu'il court » ici un bruit mauvais & ſourd, » qui eſt venu à mes oreilles ; & » qu'on m'a voulu faire croire qu'il » y avoit aucuns d'entre vous fau- » teurs & complices de ce malheu- » reux coup & aſſaſſinat du feu » Roi. Je n'en ai rien cru : Mais ſi » tant eſt que j'en découvriſſe quel- » que choſe, je vous déclare que » je vous enverrai tous prendre les » uns après les autres, & vous fe- » rai étrangler dans mon écurie. » Voilà la harangue de La-Varen- » ne aux Jéſuites : Mais il eſt bien » temps, diſoit-on, de fermer l'é- » table, quand les chevaux s'en » ſont allés. « *Ibid. pag.* 176.

Comme ce diſcours de La-Varenne ne ſe trouve point dans les bons Auteurs de ſon temps ; on doit le regarder comme un de ces Contes faits en l'air, qui ne ſont propres qu'à amuſer la populace, & à ſatisfaire les préventions d'un ennemi, pour qui tout ce qui eſt conforme à ſa paſſion, devient raiſon & vérité.

Le même Auteur, en parlant du Prévôt de la Maréchauſſée de Pluviers, dit qu'il avoit deux fils Jéſuites, & veut encore qu'on en tire contre ces Peres, des conſéquences

1610. de complicité. Mais il eſt évident qu'on ne peut, ni plus mal raiſonner, ni plus mal conclurre, que fait cet Ecrivain, dans le fait du Prévôt de Pluviers. Les Jéſuites ſe fuſſent-ils entendus avec ce Prévôt, parce qu'il avoit deux fils Jéſuites; il ne s'enſuivroit pas qu'ils euſſent contribué au crime de Ravaillac: à-moins qu'on ne prouvât, ce qui eſt impoſſible, que le Prévot s'étoit pendu, de peur de tomber entre les mains de la Juſtice, pour avoir travaillé de concert avec les Jéſuites, à inſpirer à Ravaillac ſon déteſtable attentat. Mais cette inſigne calomnie ſe trouve ſolidement réfutée par le Mercure François. Après avoir remarqué que tout ce qui eſt avancé contr'eux ſur ce ſujet, eſt tiré de l'Anti-Cotton, du Remerciment des Beurrieres, & ſemblables Ecrits: » Ils ſe devroient, dit-il, accorder en leurs » ſatyres; puiſqu'ils ſortent d'une » même boutique. De ces deux Livres ici, le premier n'a été imprimé qu'à la mi-Septembre; & » l'autre, ſur la fin d'Octobre: Et » toutefois, on a cru que ce Prévôt » s'étoit pendu, parce qu'on lui » avoit trouvé des Coins, & qu'il » étoit Faux-monnoyeur, & pour » d'autres péchés Prévotables, » dont il ne pouvoit éviter la mort; » & non, pour l'accuſation ſuſdite, » que l'on tient avoir été ſuſcitée » par ſes ennemis, &c. « *Mercure François, ann.* 1610.

Cette remarque, qu'on n'alléguoit rien en ce temps-là contre les Jéſuites, qui ne fut pris dans des Libelles très-mépriſables, pourroit ſeule ſervir d'une excellente réponſe à toutes les autres calomnies de cette nature: & l'on n'en doutera point, après un mot, qui eſt peut être échappé à l'un des plus furieux adverſaires qu'ait eu cette Société. » L'anti-Jeſuite, » dit-il paroiſſoit lors: & hors les » injures, il n'y faut rien chercher. » L'Auteur eſt Boneſtat, jeune » homme: Le Facteur de la Guil» lemot en fut priſonnier. Parut » auſſi le Catholicon de Saumur, » marchandiſe melée. « *L'Et. ibi.*

» La-Barilliere, qui eſt un peu » libre en paroles, ayant rencon» tré ces jours paſſés deux Jéſui» tes: Meſſieurs, leur dit-il, je crois » que vous êtes Jéſuites: Il y a là » un Marchand de Châtelleraut, » qui a de bons couteaux, & de » toutes ſortes; je ne ſçais s'il n'y » en auroit point quelqu'un, qui » vous fût propre. « Ce n'eſt point là une preuve, mais un Bon-mot, qui peut plaire, moins parce qu'il eſt vrai, que par le tour de malignité & de plaiſanterie, qui peut le faire goûter. *Mem. pour l'hiſt de France, ibid. pag.* 353.

» Divray, Greffier de la Cour, » dit le lendemain à un de mes » Amis, que comme on reconduiſoit cette Demoiſelle (la Co» man, dont il a été parlé cy-deſ» ſus) de devant Meſſieurs, elle » lui dit: J'ai révelé en Confeſſion » aux Jéſuites, tout ce que je ſça» vois de cette menée; mais ils » m'ont conjurée de n'en point par» ler. « Comment le diſcours de la Coman, n'a-t-il pas eû de ſuite, par rapport aux Jéſuites? Pourquoi les bons Auteurs du temps, qui ſont entrés dans le plus grand détail, n'en parlent-ils point? *Ibid. pag.* 358.

Il n'eſt pas plus difficile de réfuter les citations ſuivantes, contre

les differentes perſonnes que nous avons annoncées. Elles portent meme leur réfutation avec elles, en ce qu'elles comprennent dans une même accuſation, des perſonnes non-ſeulement ſans liaiſon d'amitié ni d'intéret entr'elles, mais encore ennemies déclarées, & connuës pour telles; je veux dire, la Reine & la Marquiſe de verneuil, & leurs partiſans. Nous croyons par cette raiſon, pouvoir nous abſtenir de joindre à chaque citation des réflexions, qui groſſiroient inutilement ces Notes, & que tout Lecteur judicieux fera de lui-même.

» Le Dimanche de devant le » Vendredi que le Roi fut tué, qui » étoit le 9 May, ce ſoldat (mé- » chant garnement, qui avoit été » Prêtre, dit l'Auteur quelques » lignes auparavant) rencontra au- » delà de la Porte Saint-Antoine, » ſur le chemin de Charenton, la » Veuve du Capitaine Saint-Mat- » thieu, Huguenot. L'ayant re- » connuë, & elle lui, l'accoſta; & » après quelques propos, lui de- » manda ſi elle étoit toujours à » Paris. Elle lui dit qu'ouï. & qu'y » faites-vous tant? va dire l'autre. » Que j'y fais? dit-elle; j'y ai prou » d'affaires.. Ma-foi! dit-il, il n'y » a ni Procès, ni affaires, que je » ne quittaſſe-là, ſi j'étois que de » vous: Je voudrois pour le bien » que je vous veux, que vous en » fuſſiez bien dehors. Pourquoi? » dit elle. Pource, dit-il que devant » qu'il ſoit huit jours, il y a danger » qu'il ne tombe un ſi grand eſ- » clandre à Paris, que bienheureux » ſera celui qui en ſera bien loin: » & de moi, je vous conſeille en » ami d'en ſortir pluſtôt que pluſ- » tard; & m'en croyez ha dirent.. » Etant parvenus à l'entrée du » Temple, où le Prêche n'étoit en- » core commencé; le ſoldat lui » commence à dire qu'il ne vouloit » pas ouïr leur Preche; mais bien, » voir, dit-il en riant, la diſpoſi- » tion de vos Gardes, qui ſont une » multitude de pauvres, arrangés » en haye des deux côtés, à l'en- » trée du Temple. Les ayant re- » gardés, il dit à cette femme: Voi- » là tous ces gros marauds & gueux » que nous avons accoûtumé de » voir à Paris, à l'entrée de nos » Egliſes. Voyez-vous pas, lui dit- » il, ces ſoldats, mêlés parmi? Il » n'y en a un ſeul que je ne con- » noiſſe de ceux-là: Ce ſont tous » voleurs; mais entre les autres, » j'en remarque quatre que voilà, » deſtinés pour quatre mauvais » coups: Mais le plus méchant & » le plus déterminé de tous, je ne » le vois point ici, & m'étonne » qu'il n'y eſt: Et là-deſſus prend » congé de cette femme... Le Ven- » dredi venu, auquel jour le Roi » fut aſſaſſiné; cette femme com- » mence à penſer aux diſcours de » ſon ſoldat: & le Dimanche d'a- » près, ne ſçachant ſi elle devoit » aller à Charenton, ou quoi; » ayant ſçû que d'autres avoient » déjà fait la planche, s'enhardit » d'y aller après eux. Sur le che- » min elle rencontra encore ſon » ſoldat, auquel toute étonnée » elle dit: Je crois que vous êtes » Prophète: je vous croirai une » autre fois: mais pour ce coup, » graces à Dieu, nous en avons » été quittes pour la peur. Ce n'eſt » encore rien que cela, lui dit » l'autre; la partie n'eſt pas ache- » vée: Il y a d'autres coups qui ſui-

1610.

1610. » vent ceſtui-cy auſſi mauvais & » plus dangereux : & pour-tant, » ſi me voulez croire, comme vous » dites, vous ne ſerez que ſage de » ſortir de là où vous etes, pluſtôt » que plus tard... En avertit in- » continent les Miniſtres, entr'au- » tres, M. Durand, qui tout auſſi- » tôt lui donna entrée, par le » moyen d'un de ſes Amis, à M. » Defunctis; lequel l'ayant oüie là- » deſſus, ayant appris d'elle la de- » meure du compagnon, & l'heure » qu'on lui pourroit parler, s'y » tranſporta à dix heures du ſoir, » ſi à point, qu'il n'eût autre peine, » ſinon à lui commander de le ſui- » vre : ce qu'il fit ; & le logea en » maiſon de ſureté. Cette hiſtoire » étant bien véritable, comme elle » eſt, a fait eſpérer à beaucoup, » la découverte enfin d'une ſi mal- » heureuſe & abominable entre- » priſe ; ſi les lâches procédures » qu'on y tient, au grand regret » de tous les gens-de-bien, n'en » empêchent les fruits & les effets: » Car il ſemble, à en oüir parler, » que nous craignons de nous mon- » trer trop éxacts & ſéveres à la re- » cherche d'un crime, le plus mé- » chant & barbare, & qui plus im- » porte à cet Etat, qu'aucun autre » qui ait été perpetré en Europe, » depuis plus de mille ans en-ça. « *Journal de l'Etoile, pag.* 150. *& ſuiv.*

» Le Mardi 18. la Cour aſſem- » blée, délibera ſur les formes & » procédures, qu'on devoit tenir » au Procès & condamnation de ce » déteſtable parricide & aſſaſſin de » ſon Roi, François Ravaillac; & » ſur-tout des Queſtions & tortu- » res les plus extraordinaires & » cruelles, où il étoit beſoin d'ap- » pliquer ce miſerable.. Fut déli- » beré en cette Aſſemblée, de ſe » ſervir en ce fait extraordinaire » d'extraordinaires Queſtions, » même étrangeres... Fut propo- » ſée entre les autres, celle de Ge- » nève, qu'on nomme la Barathe, » ou la Beurriere ; qui eſt une » Queſtion ſi preſſante & ſi cruelle, » qu'on dit qu'il n'y a jamais eû per- » ſonne à qui on l'ait donnée, qui » n'ai été contraint de parler. Sur- » quoi les opinions ſe trouverent » fort-diverſes; les uns, qui étoient » les meilleurs & plus anciens, l'ap- » prouvant : les autres, nageant » entre deux eaux, ſujets à chan- » ger d'opinions & à revenir, ne » firent rien qui vaille... Ainſi la » pluſpart d'entr'eux, qui ne ſe » connoiſſoient qu'à courir après » le ſac & l'argent, ayant opiné *in* » *mitiorem* (*ſeu deteriorem*), l'em- » porterent ce jour-là à la pluralı- » té des voix. *Ibid. pag.* 154.

» Suivant ledit Arrêt, pour la » révelation de ſes complices, il » fut appliqué à la Queſtion des » Brodequins. Ce qui s'y paſſa, eſt » ſous le ſecret de la Cour. « *Merc. Fr. ann.* 1610. *fol.* 454.

» Un garnement ayant loué » tout haut Ravaillac, dénigré pu- » bliquement le feu Roi, & dit que » c'étoit une belle dépêche, fut » pris & amené à Paris. Les Infor- » mations, comme celles du Ma- » çon, furent miſes par-devers M. » le Chancelier, & ſont demeu- » rées au ſac : On n'a depuis ouï » parler ni de l'un, ni de l'autre, » pour en faire juſtice. « *Mém. pour l'hiſt. de Fr. tom.* 2. *pag.* 324.

» Cet aſſaſſin étant parvenu au » lieu du ſupplice ſe voyant prêt » d'être démembré, & qu'un cer-

» tain homme qui étoit prêt de » l'échafaud, étoit deſcendu de » ſon cheval, pour le mettre en la » place d'un qui étoit recru, afin » de le mieux tirer : On m'a bien » trompé, va-t'il dire, quand on » m'a voulu perſuader que le coup » que je ferois, ſeroit bien reçu » du peuple; puiſqu'il fournit lui-» même les chevaux pour me dé-» chirer. Preuve, ajoute l'Auteur, » en marge, qu'il avoit été excité » par quelqu'un à faire ce coup » éxécrable, & qu'il avoit des » complices. « *Ibid. pag.* 322.

» Voici ce qui regarde le fait du Prévôt de Pluviers. » Le Prévôt de » Pluviers ou Pétiviers, Ville en » Beauce, éloignée de Paris de » deux journées, accuſé d'avoir dit » le même jour que le Roi fut tué : » *Aujourd'hui le Roi eſt tué, ou* » *bleſſé*; étant amené priſonnier à » Paris, fut trouvé mort & étran-» glé dans la priſon, avec les cor-» dons de ſon caleçon. Il fut pen-» du par les pieds, le 19 Juin, en » Place de Grève. « *Mercure Fran-çois, ann.* 1610. *fol.* 493.

L'Etoile, après avoir dit la même choſe, y joint les traits ſuivans. » Cet homme mal-famé & renom-» mé par tout, (& qui avoit deux » fils Jéſuites, *quod notandum*), » reconnu de tous pour un très-» mauvais ſerviteur du Roi (mais » très bon de la Maiſon d'Entra-» gues & de la Marquiſe de Ver-» neuil), au-reſte tenu au pays » pour un larron & un concuſſion-» naire; fut déféré & accuſé, par » bonne vérification de témoins, » d'avoir dit dans Pluviers, jouant, » ou regardant jouer dans un Jar-» din à la courte boule, à l'heure-» même que le Roi fut tué : *Le* » *Roi vient d'être tué, & eſt mort à* » *cette heure; n'en doutez point.* Et » quelques jours auparavant, avoit » tenu le même ou ſemblable lan-» gage : à quoi on n'avoit autre-» ment pris garde; juſqu'à ce que » la fortune avenuë, fit croire que » le paillard ſçavoit l'entrepriſe, & » qu'il étoit des complices de ce » malheureux aſſaſſin : Tellement » qu'étant veillé, guetté, & couru » en toute diligence, fut finale-» ment attrapé, & conduit priſon-» nier à Paris, en la Conciergerie » du Palais, où on fut tout-ébahi » que peu après on le trouva mort; » & diſoit-on qu'il s'étoit étranglé » avec les cordons de ſes caleçons. » La Cour du Parlement, tout » mort qu'il étoit, ne laiſſa pas de » lui faire ſon procès, double-» ment criminel, & pour s'être ren-» du coupable du crime de Lèze-» Majeſté : Mais au bout, un hom-» me mort ne parle point (qui » étoit ce qu'on demandoit) : car » s'il eût parlé il en eût trop dit » pour l'honneur & prouſit de » beaucoup qu'on ne vouloit point » fâcher. C'eſt pourquoi on a eu » opinion de ces pieds-plats de » Beaucerons, qui par-tout à Plu-» viers & aux environs, vont di-» ſant : Mon Dieu ! que la mort de » ce méchant homme avenuë, » vient bien à-point pour M. d'En-» tragues, la Marquiſe de Ver-» neuil ſa Fille, & tous ceux de ſa » Maiſon ! On trouva à ce miſé-» rable un outil & inſtrument de » Faux-monoyeur, qu'ils appel-» lent une jument; duquel on pen-» ſoit que cet homme, qui avoit » le bruit de s'en mêler, s'aidoit : » mais on trouva que c'étoit un » engin, propre à rompre des 1610.

1610. » treillis & barreaux de fer, voire » des plus forts, comme sont ceux » de la Bastille pour en tirer le » Comte d'Auvergne. « *Journ. du regne de Henry IV. pag.* 183.

» La Reine envoya querir le » Médecin Duret, qui étoit l'hom- » me du monde que le Roi aimoit » le moins, qu'il ne vouloit pas » voir, & duquel il avoit même » défendu à la Reine de se servir; » le retint pour son Médecin, & le » fit de son Conseil avec bon ap- » pointement: le tout en faveur de » Conchine, qu'on disoit porter » fort-constamment la mort du » Roi. « Et à la marge est écrit: » » On étoit persuadé que lui & sa » Femme, avoient beaucoup con- » tribué à la mort du Roi « *Mem.* » *pour l'hist. de France, tom.* 2. » *pag.* 309.

» Le Dimanche 30 Janvier, la » Marquise de Verneuil, fut sur » les dépositions de la Coman, » oüie de M. le Premier Président, » depuis une heure après midi jus- » qu'à cinq, & au logis dudit Pre- » mier Président, où il l'avoit fait » assigner pour l'interroger là-des- » sus. « La marge porte: » Hen- » riette de Balzac-d'Entragues, » Marquise de Verneuil, Maitresse » du Roi Henry IV. Elle étoit ac- » cusée par la Demoiselle d'Eco- » man, & ne fut décretée que d'un » assigné pour être ouie; quoiqu'il » s'agît de l'assassinat du Roi, & du » crime de Lèze-Majesté au pre- » mier chef. « *Ibid. pag.* 358.

» Le lendemain, la Reine lui » envoya (au Premier Président) » un Gentilhomme, pour le prier » de lui mander ce qui lui sembloit » de ce Procès; auquel le bon- » homme répondit: *Vous direz à* » *la Reine, que Dieu m'a réservé à* » *vivre en ce siécle, pour y voir & entendre des choses si étranges, que je n'eusse jamais cru les pouvoir voir, ni oüir, de mon vivant.* Un » de ses Amis & des miens, lui di- » sant, que beaucoup avoient opi- » nion que cette Demoiselle ac- » cusant tant de gens, & même des » plus Grands du Royaume, elle » en parloit à la volée & sans preu- » ves; ce bon-homme levant les » yeux au Ciel, & ses deux bras » en haut: *Il n'y en a que trop*, dit- » il; *il n'y en a que trop.* « *Ibid.*

» Monsieur d'Epernon en-mê- » me-temps, qui avoit le plus d'in- » térêt en cette affaire, & qui pour- » suivoit animeusement contre » cette Demoiselle pour la faire » mourir, allant ordinairement » pour cela au conseil à M. Se- » guier; vint voir le Premier Pré- » sident, pour en apprendre des » Nouvelles: Mais ce Personnage, » avec sa gravité ordinaire, & » maintien assez rebarbatif, princi- » palement à l'endroit de ceux qui » ne lui plaisoient pas, le rebuta » fort; lui disant: *Je ne suis pas* » *votre Rapporteur, mais votre* » *Juge.* Et comme le dit Sieur lui » eût expliqué que c'étoit comme » Ami qu'il le lui demandoit: *Je* » *n'ai point d'Amis*, répondit-il: *je* » *vous ferai justice; contentez-vous* » *de cela.* M. d'Epernon s'en étant » retourné mal-content, en fit sa » plainte à la Reine; qui lui dépê- » cha aussi-tôt un des siens avec » charge de lui dire, qu'elle avoit » entendu qu'il traitoit mal M. » d'Epernon; & qu'elle le prioit » de le vouloir à l'avenir traiter » plus doucement, comme un » Seigneur de la qualité & mérite

Digitized by Google

» qu'il étoit. A quoi le Premier » Préſident fit réponſe : *Il y a cinquante ans que je ſuis Juge, & trente que j'ai cet honneur d'être le Chef de la Cour Souveraine des Pairs de ce Royaume ; & je n'ai jamais vû ni Seigneur, ni Duc, ni Pair, ni homme de quelque Qualité qu'il fût, accuſé d'un crime de Leze-Majeſté, comme eſt M. d'Epernon, qui vint voir ſes Juges, tout botté & éperonné, avec une épée à ſon côté : Ne faillez de dire cela à la Reine.* C'eſt parler » en Premier Préſident cela ; que » je n'euſſe enregiſtré ici, ſi je ne » l'euſſe ſçû certainement. «

» Si l'on me demande, dit M. de » Péréfixe, qui furent les Démons » & les Furies qui lui inſpirerent » une ſi damnable penſée, & qui » le pouſſerent à effectuer ſa mé» chante diſpoſition : l'Hiſtoire ré» pond qu'elle n'en ſçait rien ; & » qu'en une choſe ſi importante, » il n'eſt pas permis de faire paſſer » du ſoupçon & des conjectures, » pour des vérités aſſurées. Les » Juges mêmes qui l'interrogerent, » n'oſerent en ouvrir la bouche, & » n'en parlerent jamais que des » épaules. » *Péréf. Hiſt. de Henry le Grand.* 3. *Part. pag.* 410.

Le Continuateur de l'Hiſtoire Latine de M. De-Thou dit qu'il y a eû ſur ce ſujet deux opinions differentes : Selon lui, les uns étoient perſuadés que l'aſſaſſinat de Henry IV. étoit l'ouvrage de quelques Grands du Royaume, qu'il ne nomme point ; leſquels immolerent ce Prince à leurs anciens reſſentimens : les autres crurent que l'Eſpagne fit faire ce coup par les Partiſans qu'elle avoit dans le Royaume ; & cet Ecrivain ajoûte que cette dernière opinion étoit celle du Préſident De-Thou, & des plus ſages têtes du Parlement. Il parle encore avec beaucoup d'autres, de Lettres écrites de Bruxelles, Anvers, Malines & Bolduc, avant le 15 May, qui marquoient que c'étoit le bruit commun dans ces Provinces, que Henry IV. avoit été tué. *Nic. Rigalt. ann.* 1610. *tom.* 6. *p.* 492. 1610.

L'endroit de L'Etoile, *p.* 150. que je viens de citer, ſuppoſé qu'on pût faire quelque fond ſur cette autorité, donneroit lieu à une troiſiéme opinion, qui eſt, Que ce complot, ou pluſtôt, tous ces differens complots, devoient aboutir à une révolte, & même, à une eſpèce de Saint Barthelemi, dans Paris ; & qu'elle ne manqua à s'éxécuter, que parce que les Conjurés voyant le Roi mort, ce qui étoit leur grand & principal objet, regarderent comme inutile de pouſſer les choſes plus loin.

Je ne ſçaurois me diſpenſer de parler ici de quelques Piéces, qu'on trouve dans le 4e. Tome du Journal de l'Etoile, nouvellement imprimé, ſous le titre de *Piéces Juſtificatives*. Les unes regardent l'affaire & le procès de la Demoiſelle de Coman : elles n'ajoûtent rien, ou fort-peu de choſe, à ce que nous en avons dit : Voici les autres.

La premiere eſt un Manuſcrit, que l'Auteur prétend avoir été trouvé dans le Cabinet du Duc d'Aumale (Charles de Lorraine, ſecond Fils de Claude) mort dans les Pays-Bas, en l'année 1631. Ce Manuſcrit, qui charge beaucoup les Jéſuites & le Comte d'Auvergne, quoiqu'il fût alors en priſon,

Digitized by Google

1610. porte, Que le Duc d'Epernon, qui étoit dans le carroſſe de ſa Majeſté, » voyant frapper le Roi à la » mort, ce ſont ſes paroles, lui » donna un coup de couteau dans » le côté pour pluſtôt abreger le » cours de ſa vie. Le Duc de Mont- » bazon, ajoûte-t'il, vit bien don- » ner le coup de couteau par D'E- » pernon : mais il n'avoit garde » d'en dire aucune choſe ; comme » adhérant à cet aſſaſſinat. «

La ſeconde de ces Piéces eſt intitulée : *Rencontre du Duc d'Epernon & de François Ravaillac.* On y avance, Que ce Duc s'étant fait préſenter à Angoulême, Ravaillac & deux autres de ſes complices ; lui & le Pere Cotton, les exhorterent à poignarder Henry IV ; apportant pour raiſon, que ce Prince étoit l'ennemi du Pape, du Roi d'Eſpagne & de la Religion Catholique, qu'il avoit entrepris d'abolir en Europe : Qu'après qu'ils s'y furent engagés par ſerment, en recevant la Communion de la main du Pere Cotton, on donna deux cens écus à chacun d'eux : Qu'ils prirent enſuite le chemin de Paris ; où ayant été fort long temps, ſans trouver l'occaſion d'éxécuter leur entrepriſe, ils ſe firent encore donner par D'Epernon, cent écus chacun : Qu'enfin au moment du parricide, » comme » le Duc d'Epernon eût aviſé ledit » Ravaillac, il commença à amu- » ſer le Roi de diſcours : & alors le » perfide Ravaillac ſe jetta ſur le » Roi, & lui bailla un coup de » couteau : Mais ledit Duc voyant » que ce n'étoit rien, & que le » Roi s'écria qu'il étoit bleſſé, il » lui fit ſigne qu'il redoublât : alors » ce miſérable du ſecond coup tua » le Roi, en lui perçant le cœur. « Toutes ces imputations, qui ne partent que de Libelles mépriſables, ont encore moins beſoin que les précédentes, qu'on s'arrête à en démontrer la fauſſeté. Voyez la Lettre de Paſquier à M. de Monac, où il juſtifie le Duc d'Epernon, *pag.* 436.

Les autres Piéces regardent le fait de Pierre Du-Jardin, connu ſous le nom du Capitaine de La-Garde, dont nous n'avons point eû occaſion de parler : Voici ce qu'elles nous en apprennent. Du-Jardin étoit de Rouen. Il ſervit d'abord dans le Régiment des Gardes ; puis, dans la Cavalerie-légere. De-là il paſſa en Provence, où il fut employé par le Duc de Guiſe, pour le ſervice de Sa Majeſté. Le Maréchal de Biron le connut lorſqu'il étoit Chevau-léger ſous M. de Leſdiguieres, & ſe l'attacha à cauſe de ſa bravoure. Après la Paix de Savoie, il ſe mit au ſervice de la République de Veniſe, juſqu'à ſon accommodement avec le Pape ; après quoi, il alla ſervir en Allemagne, ſous le Duc de Mercœur. Il revint à Veniſe ; d'où, après quelque ſéjour à Florence & à Rome, il vint à Naples. Ayant eû en cette Ville occaſion de connoître un Ligueur Réfugié, nommé La-Bruyerre, il fut preſenté par lui à un Jéſuite, nommé le Pere Alagon, Oncle du Duc de Lerme, Favori du Roi d'Eſpagne. Ce Jéſuite voulant ſe ſervir d'un auſſi brave homme, pour le deſſein projetté d'ôter la vie à Henry IV, le lia avec Hébert, ce Sécretaire du Maréchal de Biron, dont il a été parlé dans ces Mémoires, avec Louis d'Aix, dont il a auſſi été ſait

fait mention dans l'article de la réduction de Marſeille ; & avec un autre Provençal, nommé Roux, tous François Réfugiés.

Dans une de leurs parties de plaiſir, on leur préſenta Ravaillac, qui ne leur cacha rien de ſes deſſeins, & dit qu'il apportoit une Lettre du Duc d'Epernon pour le Viceroi de Naples. La-Garde ſe voyant ſuffiſamment inſtruit, alla faire part de tout ce qu'il avoit découvert à Zamet, Ambaſſadeur de France à Veniſe, qui le manda incontinent à M. De-Brèves, notre Ambaſſadeur à Rome, & à Zamet ſon Frere, à Paris. De-Brèves donna à La-Garde des Lettres pour M. de Villeroi, avec leſquelles il revint en France à la ſuite du Duc de Nevers, qui le préſenta à Sa Majeſté à Fontainebleau. Henry IV. ordonna à cet Officier d'accompagner le Grand-Maréchal de Pologne en Allemagne, pour le bien de ſon ſervice ; après lui avoir dit qu'il avoit pris des meſures qui rendroient inutile le deſſein de ſes ennemis ſur ſa Perſonne. La Garde repaſſant en France, chargé de Nouvelles fort-importantes de la part du Grand-Maréchal de Pologne, apprit à Francfort la mort du Roi, & ſe retira malade à Metz, d'où il ſuivit le Maréchal de La-Châtre à l'expédition de Julliers. Comme il revenoit en France, après la Paix, il fut attaqué près le Village de Fize, par des gens armés, qui le percerent de coups, & le laiſſerent pour mort dans un foſſé. Il gagna comme il put Mézieres, où étoit le Duc de Nevers, qui le fit conduire à Paris ; où ſur une Requête qu'il préſenta au Roi, il obtint un Office de Controleur-Général des Bierres : mais lorſqu'il s'y attendoit le moins, on ſe ſaiſit de lui & on le mit en priſon. Avant qu'on eût prononcé ſon Arrêt, qui ne pouvoit manquer de lui être favorable, parce que les Juges ne trouverent rien qui le chargeât ; un Exempt vint le tirer de priſon, lui mit entre les mains un Brevet de ſix cens livres de penſion, & ſes proviſions de Contrôleur des Bierres à Paris. Il paroît qu'il ſe retira à Rouen, & qu'il y mourut, 1610.

Un autre Ecrivain encore plus moderne, qui a rétabli les cinq Interrogatoires de Ravaillac, ſur le Vol. 192. des Mſſ. de la Bibl. du Roi (car le Merc. Franç. ne rapporte les quatre derniers qu'en abregé & d'une maniere toute hiſtorique, & ne dit rien du tout du premier) a cru y trouver des preuves, Que le Criminel a cherché à tromper ſes Juges, & qu'il ne dit pas tout : Que ſes Juges de leur côté, ſemblent craindre de lui demander comment il a connu le Duc d'Epernon. Il ne doute point encore que Ravaillac n'ait été véritablement en Italie, quoiqu'il l'ait toujours nié fortement. Les Piéces du Procès de la Coman & du Capitaine La-Garde, lui paroiſſent ſuffiſantes pour établir que le complot du parricide avoit été formé à Naples, dès l'année 1608 : & qu'on y travailloit dans le même temps en Italie, en Eſpagne, en Flandre & en France : A quoi il ajoute, Que le Duc d'Epernon & la Marquiſe de Verneuil, ſe donnerent à ce ſujet différens rendez-vous à Saint-Jean en Greve : Qu'on entendit de leur propre bouche quelque choſe de leur projet ; & qu'on le rapporta à Henry IV. lui-

1610. même: mais que ce Prince ſoit par aveuglement, ſoit par excès de bonté, négligea cet Avis.

Ceux qui ont remarqué que le Duc de Sully avouë en quelqu'endroit, qu'il ne dit pas tout ce qu'il ſçait à cet égard, trouveront dans ces paroles matiere à bien des ſoupçons. Mais dans la vérité rien de tout cela n'eſt aſſez clair, ni aſſez poſitif, pour qu'on puiſſe ſur de pareils indices, accuſer nommément telle, ou telle perſonne: Et encore une fois, il n'y a rien de mieux à faire aujourd'hui, que de tirer abſolument le rideau ſur ce myſtere d'iniquité, & de livrer à l'oubli pour jamais, s'il étoit poſſible, tout ce point de notre Hiſtoire. On devroit encore prendre ce parti, quand même il ſeroit vrai, comme quelques perſonnes en ſont perſuadées, qu'il y a un petit nombre de Cabinets dans Paris qui peuvent fournir de nouveaux éclairciſſemens. Ceux qui pourroient avoir chez eux ces ſortes de Piéces, ſont très-louables de les cacher avec le plus grand ſoin, & devroient même ſe réſoudre à les brûler.

Je n'ai point cité dans tout ceci Vittorio Siri. Ce n'eſt pas qu'il n'ait parlé & de l'aſſaſſinat de Henry IV. & du procès de Ravaillac, *Mémor. Recond. tom. 2. pag* 246. 276.: Mais il le fait ſi négligemment, en homme ſi mal-inſtruit, ou même ſi partial contre les Maximes de Gouvernement & la Perſonne de Henry le Grand, que ſon témoignage ne ſçauroit être d'un grand poids. Je remarque ſeulement que ſon ſentiment eſt, que Ravaillac n'a eû abſolument aucun complice.

Fin du vingt-ſeptiéme Livre.

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-HUITIEME.

ON ne verra point ici le détail d'un forfait ſi exécrable : il pénetre mon cœur d'une douleur, qui s'y renouvelle à chaque moment, & qui s'y conſervera juſqu'à mon dernier ſoupir : Je ne comprends pas même, de quelle trempe peuvent l'avoir ceux qui parlent encore aujourd'hui, ou qui entendent parler froidement, du plus grand des malheurs qui ayent pu arriver à ce Royaume. Mais la vive horreur dont ce ſentiment eſt accompagné, fait que je détourne les yeux, autant que je le puis, de deſſus cet objet déplorable ; & que ma bouche réfuſe de prononcer le nom (1) du Monſtre abominable, qui a cauſé tous nos maux ; lorſqu'intérieurement j'implore la vengeance divine contre 1610.

(1) François Ravaillac étoit natif d'Angoulême, où il éxerçoit la profeſſion de Maître d'Ecole, & étoit alors âgé de 31 à 32 ans. Matthieu le croit un peu attaqué de folie. Dans le ſens qu'on attache communément à ce mot, je ne vois point dans tous ſes diſcours, pendant ſa priſon & ſon ſupplice, qu'il ait donné ſujet de l'en taxer ; mais ſeulement, d'ef-

Digitized by Google

1610. lui, & contre ceux qui ont armé ſon bras. Le cri public les déſigne, de manière à fixer tous les doutes ſur ce déteſtable Complot. Je ne ſçaurois pourtant m'empêcher de me récrier avec tout le monde, ſur une particularité que perſonne n'a ignoréé : C'eſt qu'après que le Parricide eût commis ſon crime, il fut ſi peu ſévérement gardé, & même ſi peu obſervé dans la maiſon (1) où on le mit d'abord, que pendant plus de quatre heures, on laiſſa à toutes ſortes de perſonnes la liberté de s'approcher de lui, & de lui parler : & que certaines gens, qu'il n'eſt pas beſoin de nommer ici, uſerent ſi imprudemment de cette liberté qu'ils oſerent lui dire, en l'appellant *leur Ami*, qu'il ſe donnât bien de garde, je rapporte les paroles dont ils ſe ſervirent, *d'accuſer les Gens-de-bien, les innocens & les bons Catholiques* ; parce que ce ſeroit un crime irrémiſſible, & digne de la damnation éternelle. Quelques perſonnes vraîment ſcandaliſées de ce qu'elles voyoient, commencerent à parler ſi haut contre une pareille négligence, qu'on ſe crut obligé de garder dans la ſuite le meurtrier, avec plus de ſoin.

Quoiqu'il en ſoit, telle fut la fin tragique d'un Prince, auquel il ſemble que la Nature avoit voulu accorder avec profuſion tous ſes avantages ; excepté celui d'une mort, telle qu'il devoit l'avoir. J'ai déja marqué qu'il avoit le corps, la taille & tous les membres, formés avec cette propor-

fronterie, de fureur & d'égarement de raiſon. Il fut conduit le Jeudi 27 May, devant l'Egliſe de Notre-Dame où il fit amende honorable ; & de-là, à la Gréve, où il fut tenaillé aux mamelles, bras, cuiſſes, &c. tenant le couteau dans ſa main droite ; ſes playes arroſées de plomb fondu, d'huile & de poix réſine bouillante ; enfin, tiré à quatre chevaux, ſes membres conſommés au feu, & ſes cendres jettées au vent. Le peuple furieux vouloit à tous momens ſe jetter ſur lui pour le déchirer, & refuſa de chanter le *Salve*. Il étoit aſſez grand & gros, & d'une Conſtruction ſi robuſte, que les chevaux ne purent jamais le démembrer ; & que l'Exécuteur fut obligé de le couper en quartiers, que la populace traîna par la Ville, &c : Voyez les Hiſtoriens cy-deſſus. Paſquier dit qu'il étoit Parent par femmes de Poltrot, qui aſſaſſina le Duc de Guiſe. *Ibid. pag.* 32. Je ne vois pas qu'il y ait aucune apparence dans ce que rapporte Guy-l'atin, *Lettre* 122 : Que Ravaillac avoit un Frere qui mourut en Hollande, & qui déclara en mourant, que ſi ſon Frere avoit manqué ſon coup, il auroit entrepris la même choſe ; pour venger, dit-il, l'injure que Henry IV. leur avoit faite, en débauchant leur Sœur, & en la mépriſant après.

(1) Dans l'Hôtel de Retz. L'Etoile dit qu'il fut mené le lendemain, de l'Hôtel d'Epernon à la Conciergerie.

Digitized by Google

1610.

tion, qui conſtituë non ſeulement ce qu'on appelle un homme bien fait, mais encore l'homme fort, adroit, vigoureux & ſain (3) qu'il avoit le teint animé, & tous les traits du viſage vifs & agréables : (4) ce qui faiſoit une phyſionomie douce & heureuſe, aſſortie à des manières ſi familieres & ſi engageantes, que ce qu'il y mêloit quelquefois de majeſté, n'en ôtoit jamais tout-à-fait cet air de facilité & d'enjouëment (5). Je n'apprendrois non-plus rien de nouveau ſur la trempe de ſon cœur, & ſur le caractère de ſon eſprit,

(3) » Henry IV. dit Le-Grain, étoit » de ſtature médiocre, tenant toute- » fois plus du grand que du petit ; » le front large, le nez aquilin & » royal, la bouche bien faite, la le- » vre merveille, &c. « *Décade de Henry le Grand, Livre* 1. Morizot plus mal inſtruit, dit au-contraire, qu'il étoit de taille petite & quarrée. Le même aſſûre qu'il s'habilloit preſque en Hiver comme en Eté. *Chap.* 49.

(4) D'Aubigné nous apprend qu'il avoit la vuë extrêmement perçante, & l'oüie monſtrueuſe, pour me ſervir de ſon expreſſion ; & il en rapporte une preuve ſenſible. » Le Roi, » dit-il, étant couché à La-Garnache » en une grande chambre royale, & » ſon lit, outre les rideaux ordinai- » res, bardé d'un tour de lit de groſſe » bure ; Frontenac & moi à l'autre » coin de la chambre, en un lit qui » étoit fait de-même : Comme nous » drappions notre Maître, ayant mes » levres ſur ſon oreille, & ménа- » geant ma voix ; lui répondoit ſou- » vent, *Que dis-tu?* Le Roi repartit : » Sourd que vous êtes, n'entendez- » vous pas qu'il dit que je veux faire » pluſieurs Gendres de ma Sœur ? » Nous en fumes quittes pour dire » qu'il dormît ? & que nous en » avions bien d'autres à dire à ſes » dépens. « *Tom.* 3. *l. ch.* 21. Une réponſe aſſez ſemblable à celle-cy, eſt celle que le Duc de Bellegarde fit à ce Prince, étant tous deux couchés dans la même chambre, peu de temps après la mort de Henry III. Henry IV. réveilla Bellegarde trois ou quatre fois pendant la nuit, pour lui propoſer de ſe défaire de quelques-unes de ſes Charges, en faveur des perſonnes qu'il lui nommoit : » Je le veux bien, Sire, lui dit enfin » le Grand-Ecuyer ; mais au nom de » Dieu ne vous réveillez plus. « Ce ton de raillerie & de plaiſanterie avoit paſſé, comme il arrive toujours, du Maître aux Courtiſans : Et Siri le reproche avec aſſez de raiſon, à Henry IV. comme un défaut dans un Roi ; ſoit à-cauſe des querelles que la raillerie ne manque jamais d'occaſionner parmi les Grands ; ſoit parce qu'elle diminuë toujours du reſpect que l'on doit au Maître : & il en rapporte des exemples. *Mém. Recond. tom.* 1. *pag.* 560.

(5) L'Hiſtoire de Henry IV. fournit une infinité de traits de cet enjouëment & de cet air affable & populaire, qui ont peut-être plus contribué que ſes grandes qualités, à le faire aimer du Peuple. » Le Roi, diſent les Mém. pour l'Hiſtoire de France, *tom.* 2. *pag.* 277. « paſſant » pour aller au Louvre & ayant ren- » contré une pauvre femme qui » conduiſoit une vache, s'y arrêta, » & lui demanda combien ſa vache. » Cette femme lui en ayant dit le » prix : Ventre-ſaint-gris ! dit le Roi, » elle ne vaut pas tant ; je vous en » donnerai cela. Vous n'êtes pas, » repartit la femme, Marchand de » vaches, je le vois bien. Hé ! pour- » quoi ne le ſerois-je pas, ma Com- » mere, repliqua le Roi, qui étoit » accompagné de force Nobleſſe ? » voyez-vous pas tous ces veaux qui » me ſuivent ? « Son Jardinier de Fontainebleau ſe plaignant un jour à lui, qu'il ne pouvoit rien faire ve-

1610. en disant qu'il étoit né sensible & compatissant, droit, vrai, généreux (6), intelligent, pénétrant; en un mot doué de toutes les qualités, qu'on a eû fréquemment sujet d'admirer dans ces Mémoires.

Il aimoit tous ses Sujets comme un Pere, & tout l'Etat comme un Chef de famille; & cette disposition le ramenoit toujours, & du sein même des plaisirs, au projet de ren-

nir dans ce terrein-là: » Mon Ami, » lui dit Henry IV. en regardant le » Duc d'Epernon: s.mez-y des Gas- » cons, car ils prennent par-tout. « Comme on lui présenta un homme extraordinairement grand mangeur, il lui dit: » Ventre-saint gris! si » j'avois six hommes comme toi dans » mon Royaume, je les ferois pen- » dre; de tels coquins l'auroient » bientôt affamé. » On rapporte encore, que s'étant un jour vanté à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il iroit déjeûner à Milan, entendre la Messe à Rome, & dîner à Naples; cet Ambassadeur lui répondit: » Sire, si Votre » Majesté va si vite, elle pourra bien » être à Vêpres en Sicile. « Il ne se fâchoit point des reparties qu'on pouvoit lui faire dans ce goût-là. Matthieu dit qu'aucun de ses Courtisans n'entendoit aussi bien que lui, à rendre un Conte d'une manière plaisante.

(6) » Quant à ses ennemis, il en a » toujours parlé avec respect, quel- » que jeune & offensé qu'il ait été.. » Il ne nomma pas un de ses enne- » mis, qu'il ne dit, *Monsieur.* « *Decade de Le Grain, liv.* 8. » Il n'y auroit pas » assez de forêts en mon Royaume, » dit-il, pour dresser des Gibets, s'il » falloit pendre tous ceux qui ont » écrit & prêché contre moi.. Quand » on lui eût fait lire les calomnies » contre la feuë Reine sa Mere, il » haussa les épaules, & dit: O le » méchant! Mais il est revenu en » France, sous la foi de mon passe- » port: je ne veux point qu'il ait de » mal. « *Merc. Fr. an.* 1610. *pag.* 482. Il n'avoit pas la même indulgence pour les offenses qui ne le regardoient pas. » Le jour des Rois, com- » me le Roi s'acheminoit pour aller » à la Communion, M. de Roque- » laure qui avoit épié cette occa- » sion, comme la plus propre pour » la grace qu'il vouloit demander » pour Saint-Chamand (François » d'Hautefort) son Parent, lequel » avoit fait donner les étrivieres au » Lieutenant-Général de Tulles » (Pierre de Fenis, Sieur Du-Teil) » sans aucun sujet, & dont Sa Ma- » jesté avoit ordonné qu'on fît une » justice exemplaire; s'approcha du » Roi, & le supplia de vouloir bien » pardonner à Saint-Chamand, » pour l'amour de celui qu'il alloit » recevoir, & qui ne pardonnoit » qu'à ceux qui pardonnoient: Au- » quel Sa Majesté répondit, en le » regardant: Allez, & me laissez en » paix: je m'étonne comme vous » osez me faire cette requête, lors- » que je vais protester à Dieu de faire » justice, & lui demander pardon » de ne l'avoir pas faite. « *Idem. pour l'hist. de Fr. Tom.* 2. *pag.* 262. Il répondit à M. le Grand, qui l'importunoit en faveur du Fils du Comte de La-Martiniere, condamné à mort pour avoir tué sa Sœur: » Qu'après » qu'on lui auroit rompu les os des » bras & des jambes, il lui en don- » neroit les cendres: « Et à un autre » Seigneur: Que s'il eût été Pere de » ce misérable, il n'en eût pas voulu » faire la requête. Il fit encore à un » autre une plaisante réponse, mais » chrétienne & remarquable: Ven- » tre-saint-gris! lui dit-il, se pre- » nant à gratter sa tête, j'ai assez de » péchés sur ma tête, sans y mettre » encore ceftui là. « *L'Etoile.* 2. *Part. p.* 115. Quelqu'un voulant l'engager à punir l'Auteur de *l'Iliste des Hermaphrodites:* » Je ferois conscience, » dit-il, de fâcher un homme, pour » avoir dit la vérité.

Digitized by Google

dre ſon Peuple heureux, & ſon Royaume floriſſant: De-là, cette fécondité à imaginer, & cette attention à perfectionner une infinité d'utiles Réglemens. J'en ai ſpécifié une bonne partie: j'acheverai en diſant, qu'on ne peut imaginer ni états, ni conditions, ni fonctions, ni profeſſions, ſur leſquelles ſes réflexions ne ſe fuſſent portées; & de manière que les changemens qu'il projettoit d'y faire, ne puſſent être renverſés après la mort de leur auteur, comme il n'eſt que trop ſouvent arrivé dans cette Monarchie. Il vouloit, diſoit-il, que la gloire diſpoſât de ſes dernières années, & les rendît tout enſemble utiles aux hommes, & agréables à Dieu. Les idées des grandes, rares & belles choſes, ſe trouvoient placées comme d'elles-mêmes dans ſon eſprit: ce qui lui faiſoit regarder l'adverſité comme un ſimple obſtacle paſſager, & la proſpérité comme ſon état naturel. Il avoit fait deſſécher des marais, pour s'eſſayer à un plus grand Ouvrage qu'il alloit entreprendre: c'étoit de joindre les deux Mers & les grands Fleuves, par des Canaux. Le temps eſt tout ce qui lui a manqué pour ſes glorieuſes entrepriſes. 1610.

Il diſoit ſouvent qu'il demandoit à Dieu dix choſes; d'où eſt venu le mot des *Dix Souhaits de Henry IV.* il n'eût pas le bonheur de les obtenir toutes: Les voici. 1°. La grace & les biens ſpirituels. 2°. De conſerver juſqu'à la mort, l'uſage de toutes les facultés de ſon eſprit, & de tous les membres de ſon corps. 3°. De voir la Religion qu'il avoit autrefois profeſſée, dans une ſituation fixe & tranquile. 4°. D'être délivré de ſa Femme (c'eſt de la première que cela doit s'entendre); & d'en retrouver une ſelon ſon humeur, qui lui donnât des Princes, qu'il eût le temps d'élever & d'inſtruire lui-même. 5°. De rendre à la France ſon ancienne ſplendeur. 6°. De conquérir ſur l'Eſpagne, ſoit la Navarre, ſoit la Flandre & l'Artois. 7°. De gagner une Bataille en perſonne contre le Roi d'Eſpagne, & une autre contre le Grand Seigneur: c'eſt ſur quoi il portoit envie au Prince Dom Juan d'Autriche. 8°. De faire rentrer dans ſon devoir, ſans être obligé d'avoir recours à des remedes violens, la Faction Huguenote, qui avoit pour Chefs les Ducs de Bouillon, de La-Trémouille, &c: Et il y joignoit pour neuviéme ſouhait, de voir ces deux hommes & le Duc d'Eper-

Digitized by Google

1610. non, réduits à implorer sa clémence. Il fut long-temps sans vouloir déclarer le dixiéme, qui regardoit l'accomplissement de ses Grands desseins. Les deux objets principaux qu'il s'y proposoit, firent qu'il le partagea en deux. L'un avoit rapport à la Religion : & c'étoit de réduire du-moins aux trois principales, ce nombre prodigieux de Religions, qui rempliſſent & diviſent l'Europe ; puiſqu'il étoit impoſſible de réünir tout le monde ſous une ſeule. L'autre étoit purement Politique, & regardoit le nombre, le partage & l'égalité des Puiſſances, dont il avoit intention de compoſer cette eſpèce de grande République, ſuivant le Plan que j'en tracerai bientôt.

Je démentirois tout ce que j'ai dit juſqu'aprés ſent, ſi après avoir loué ce Prince ſur une infinité de qualités vraîment louables, je ne convenois pas qu'elles ont été balancées par des défauts, & même aſſez grands. Je n'ai diſſimulé, ni ſa paſſion pour les Femmes, ni ſon attachement au Jeu, ni ſa douceur, ſouvent pouſſée juſqu'à la foibleſſe, ni ſon penchant pour tous les plaiſirs. Je n'ai déguiſé, ni les fautes qu'ils lui firent commettre, ni les folles dépenſes qu'ils lui firent faire ; ni tout le temps qu'ils lui firent perdre. Mais j'ai remarqué en même-temps, pour donner à la vérité ce qu'on lui doit des deux côtés, Que ſes ennemis ont outrément éxaggeré tous ces objets : Que s'il fut, ſi l'on veut, l'eſclave des femmes ; jamais pourtant elles ne déciderent, ni du choix de ſes Miniſtres, ni du ſort de ſes Serviteurs, ni des délibérations de ſon Conſeil. Il faut en dire autant de tout le reſte : Et pour tout comprendre en un mot, il ſuffit de voir ce qu'il a fait, pour convenir qu'il n'y a aucune comparaiſon à faire dans ſa perſonne, entre le bien & le mal : & que puiſque l'honneur & la gloire ont toujours eû le pouvoir de l'arracher au plaiſir, on doit les reconnoître pour ſes grandes, ſes véritables Paſſions.

Je trouve une Lettre, qu'il me fit écrire par Loménie ; parce qu'il s'étoit, diſoit-il légérement bleſſé au pouce : Elle eſt écrite de Chantilly, du 8. Avril, mais ſans date d'année : on ne ſera pas fâché, je crois, de l'entendre parler lui même ſur cette matière. Ce qui lui fit naître le deſſein de la traiter, comme il me le dit lui-même au commencement de cette Lettre, ce ſont tous les diſcours du Public

Public, qu'il ſe plaiſoit à ſe faire rapporter, en s'entretenant tous les jours familièrement avec Roquelaure, Frontenac, La-Riviere, Du-Laurens, d'Arambure, Morlas Salette, La-Varenne, Bonniers, Du-Jon, Béringhen, L'Oſerai, Armagnac, Jacquinot, Perroton & quelques autres, qui ſouvent s'acquittoient aſſez éxactement de l'ordre qu'il leur donnoit, de ne lui rien cacher de ce qu'ils entendoient dire contre lui. 1610.

Il rapporte donc d'abord, Que ſes ennemis & ſes envieux l'accuſent de négliger, & même de mépriſer, ce ſont ſes termes, les Grands & les plus qualifiés de ſon Royaume, & de conſommer en folles & inutiles dépenſes, l'argent, qui ſelon eux auroit été mieux employé à leur accorder des gratifications (7). » Les uns, dit-il, me blâment d'aimer » trop les Bâtimens & les riches Ouvrages; les autres, la » Chaſſe, les chiens & les oiſeaux; d'autres, les cartes, les » dés & autres ſortes de jeux; d'autres, les Dames, la Ta» ble, les Aſſemblées, la Comédie, la Danſe, les Courſes » de bague & autre divertiſſemens dans ce genre (8); où, » diſent-ils, on me voit encore auſſi gai avec ma barbe gri» ſe, & tirant autant de vanité d'avoir fait une belle cour» ſe, donné deux ou trois dedans, diſent-ils en riant, & ga» gné une bague de quelque belle Dame, que je pouvois » faire en ma jeuneſſe, & que le Jeune-homme le plus vain » de la Co r. Je ne nierai pas, pourſuit-il, que dans tout » cela, il n'y ait quelque choſe de vrai: Mais il me ſemble » auſſi que n'y faiſant rien avec excès, ce doit être pluſtôt » un ſujet de louange que de blâme pour moi: & en tout

(7) » On dit, dit-il, que je ſuis » chiche: mais je fais trois choſes » bien éloignées d'avarice; car je fais » la guerre, l'amour, & je bâtis. « *Le-Grain liv.* 8. » Aucuns l'ont eſti» mé un peu bien ménager; mais ſont » ceux qui n'ont pas ſçu les gran» des néceſſités où il s'étoit trouvé; » juſques à avoir pu dire lors du Sié» ge de Dieppe, Qu'il étoit Roi ſans » Royaume, Mari ſans Femme, & » faiſoit la Guerre ſans argent. « *Merc. Franç. ann.* 1610 *pag.* 485.

(8) » Dans les feſtins & dans les » Carrouſels, il vouloit paroître auſ» ſi bon compagnon & auſſi adroit » que pas un autre. Il étoit de bel» le humeur, le verre à la main, quoi» qu'il fût aſſez ſobre; ſa gaieté & » ſes Bons-mots faiſoient la plus « douce partie de la bonne chere. Il « ne témoignoit pas moins d'adreſſe » & de valeur aux combats à la bar» riere, aux courſes de bagues & à » toutes les galanteries, que les plus » jeunes Seigneurs: il ſe plaiſoit mê» me au Bal, & il danſoit quelque» fois, mais à dire vrai, avec plus » d'enjouëment que de bonne grace. « *Péréfixe, pag.* 380.

1610. » cas, on doit me passer quelque chose dans des divertisse-
» mens qui n'apportent ni dommage ni incommodité à mes
» Peuples, par compensation de travaux, par où j'ai passé de-
» puis mon enfance jusqu'à cinquante ans... Je vous ai oui
» dire, ajoûte ce Prince, lorsque quelqu'un blâmoit vos ac-
» tions, que l'Ecriture n'ordonne pas absolument de n'avoir
» ni péchés ni défauts, parce que ce sont des infirmités at-
» tachées à la nature humaine; mais seulement, de ne pas
» s'en laisser dominer, ni les laisser régner sur nos volontés:
» C'est à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux (9).
» Vous sçavez par beaucoup de choses qui se sont passées
» avec mes Maîtresses (ce que tout le monde regarde com-
» me celle de toutes les passions qui a le plus d'empire sur
» moi) si je ne vous ai pas souvent soûtenu contr'elles, jus-
» qu'à leur dire, lorsqu'elles faisoient les acariâtres, Que
» j'aimerois mieux avoir perdu dix Maîtresses comme elles,
» qu'un Serviteur comme vous: C'est ce que vous me verrez
» encore faire, je vous en donne ma parole, lorsque les oc-
» casions se présenteront d'exécuter les glorieux desseins,
» que vous sçavez que j'ai depuis long-temps dans l'esprit:
» je vous ferai bien voir alors, que je sçais quitter Maîtresses,
» chiens, oiseaux, jeux, bâtimens & festins, plustôt que de
» manquer à acquerir de l'honneur & de la gloire. Je mets
» ma principale, après mon devoir envers Dieu, ma Femme,
» mes Enfans, mes fidéles Serviteurs & mes Peuples, que j'ai-
» me comme mes Enfans (10), à être tenu pour Prince plein
» de foi & de parole, &c. «

Mais il est temps de reprendre le désagréable récit de ce qui arriva après la mort de ce bon Prince: Quelque triste qu'il soit pour moi, ces Mémoires ne doivent finir que là

(9) » Je demande, disoit ce Prin-
» ce, tous les jours, trois graces à
» Dieu: L'une, qu'il lui plaise de par-
» donner à mes ennemis: L'autre,
» de me donner Victoire sur mes pas-
» sions, & notamment sur la sensua-
» lité: La troisiéme, de bien user de
» l'autorité qu'il m'a donnée, & n'en
» abuser jamais.. Je voudrois bien
» faire ce qu'ils disent, ajoûtoit-il,
parlant des remontrances que lui faisoient quelquefois les Prélats & autres Ecclésiastiques; » mais il ne
» pensent pas que je sçache tout ce
» qu'ils font. « *Matthieu, tom. 2. liv. pag.* 838.

(10) » Je n'ai que deux yeux &
» deux pieds, disoit encore ce bon
» Prince: en quoi suis-je donc diffé-
» rent du reste de mes Sujets, sinon
» en ce que j'ai la force de la justice
» en ma disposition? « *Ibid.*

où j'ai ceſſé de prendre part aux Affaires du Gouvernement. 1610.

Dans le cruel abatement où me jettoit la Nouvelle de la mort du Roi mon cher Maître, je penſai qu'il ſe pouvoit bien faire que, quoique bleſſé à mort, il lui reſtât encore quelque peu de vie; & mon eſprit embraſſant avidement cette foible lueur d'eſpérance & de conſolation: » Qu'on me donne mes habits & mes bottes, dis je à ceux » qui étoient autour de moi: Qu'on me faſſe ſeller de bons » chevaux: car je n'irai point en carroſſe; & que tous mes » Gentilshommes ſe tiennent prêts pour m'accompagner: » je veux aller voir ce qui en eſt. « Je n'avois dans ce moment que deux ou trois de mes Domeſtiques auprès de moi; tous les autres voyant que mon indiſpoſition m'empêcheroit de ſortir de tout le reſte du jour, & même de m'habiller, s'étoient diſperſés en différens endroits: Mais le bruit de la bleſſure du Roi, qui ne tarda pas à être répandu dans tous les Quartiers de la Ville, les avoit preſque tous ramenés avant que je fuſſe à cheval; & avec eux, un ſi grand nombre d'autres perſonnes qui m'étoient particuliérement attachées, qu'avant que je fuſſe vis-à-vis la maiſon de Beaumarchais, j'avois déja plus de cent Chevaux à ma ſuite: & en peu de momens ma troupe ſe trouva encore groſſie de plus de moitié; parce qu'à meſure que je m'avançois, je rencontrois quelques uns des fidéles Serviteurs du Roi, qui venoient me trouver, pour ſçavoir de moi le parti qu'ils avoient à prendre dans cette triſte conjoncture. La conſternation & le deuil public (11) furent une preuve combien ce bon Prince étoit tendrement aimé dans ſa Capitale. C'é-

(11) La deſcription qu'en fait Pérefixe, *pag.* 415. eſt tout-à-fait touchante. » Quand le bruit de cet ac- » cident ſi tragique, dit-il, fut épan- » du par tout Paris, & qu'on ſçut » aſſurément que le Roi, qu'on ne » croyoit que bleſſé, étoit mort; ce » mélange d'eſperance & de crainte, » qui tenoit cette grande Ville en » ſuſpens, éclata tout d'un-coup en » de hauts cris, & en de furieux gé- » miſſemens. Les uns devenoient im- » mobiles & pâmés de douleur; les » autres couroient les ruës tout-éper- » dus: Pluſieurs embraſſoient leurs » Amis, ſans leur dire autre choſe, » ſinon, *Ah! quel malheur!* Quelques- » uns s'enfermoient dans leurs mai- » ſons: d'autres ſe jettoient par ter- » re. On voyoit des femmes éche- » velées, qui hurloient & ſe lamen- » toient, Les peres diſoient à leurs » enfans: Que deviendrez-vous, mes » enfans? vous avez perdu votre Pe- » re. Ceux qui avoient plus d'appré- » henſion pour l'avenir, & qui ſe » ſouvenoient des horribles calami- » tés des Guerres paſſées, plaignoient » les malheurs de la France, & di- » ſoient que ce funeſte coup, qui

1610. toit quelque chose de véritablement touchant, que de voir en combien de manieres & par combien de démonstrations sensibles, les Bourgeois & toute la populace de cette grande Ville, exprimoient leur affection & leurs regrets: des gémissemens, des pleurs, un morne silence, des cris douloureux; lever les bras vers le Ciel, joindre les mains, hausser les épaules, se frapper la poitrine : voilà le spectacle qui s'offrit partout à mes yeux. Quelques uns m'envisageoient tristement, & me disoient : » Ah! Monsieur, nous sommes tous perdus, » notre bon Roi est mort. «

En passant dans la ruë de la Pourpointerie, un homme que je n'appercevois point, & qu'à peine je remarquai, passa à côté de moi, & me mit entre les mains un Billet, que je donnai à lire à trois ou quatre de ceux qui étoient les plus proche de moi : il contenoit ce peu de mots : » Monsieur, » où allez-vous ? c'en est fait, je l'ai vû mort : si vous entrez dans le Louvre, vous n'en réchapperez pas non plus » que lui. « Ce Billet me donnant l'affreuse certitude que je cherchois, je ne pus m'empêcher de fondre en larmes : Il me fut bientôt confirmé de mille endroits. Du-Jon, que je rencontrai vers Saint-Innocent, me dit : » Monsieur, notre mal est sans remède : Dieu en a disposé; je le sçais » pour l'avoir vû : Pensez à vous : car cet étrange coup aura » de terribles suites. « A l'entrée de la ruë Saint-Honoré, vers la Croix du Trahoir, on me jetta encore un Billet tout-semblable au précédent. Je continuois pourtant malgré tout cela, mon chemin vers le Louvre; & j'avois bienalors trois cens Chevaux; lorsque je trouvai Vitry, au carrefour des Quatre-coins. Il vint m'embrasser, en poussant des cris lamentables, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de retenir : je n'ai jamais vû un homme aussi affligé, qu'il me parut l'être :

» avoit percé le cœur du Roi, » coupoit la gorge à tous les Fran» çois. On raconte qu'il y en eut plu» sieurs qui en furent si vivement » touchés, qu'ils en moururent, » quelques-uns tout-sur le-champ, » & les autres peu de jours après. » Enfin il ne sembloit pas que ce fût » le deuil d'un homme seul, mais de » la moitié de tous les hommes. On » eût dit que chacun avoit perdu » toute sa famille, tout son bien & » toutes ses espérances, par la mort » de ce grand Roi. Tous les Rois » & Princes, ajoûte l'Historien Mat» thieu, déplorerent sa mort... Le » Roi d'Espagne, pressé de la vérité » & de la douleur, dit, Que le plus » grand Capitaine du Monde étoit » mort.. Les Vénitiens disoient : *Notre Roi est mort.* « *Ibid. pag.* 834.

» Ah ! Monſieur, s'écria-t'il, on nous a tué notre bon Maî- 1610.
» tre : c'eſt fait de la France ; il faut mourir : Pour moi, je
» ſuis bien aſſûré de n'avoir pas encore beaucoup de temps
» à vivre ; & je vais ſortir de France, pour n'y rentrer ja-
» mais : il faut dire adieu à tout le bon ordre que vous aviez
» établi. Mais, Monſieur, me dit-il enſuite, où allez-vous
» avec tant de gens ? on ne vous laiſſera pas approcher du
» Louvre, ni entrer dedans, avec plus de deux ou trois per-
» ſonnes ; de cette maniere je ne vous le conſeille pas, &
» pour cauſe (12) : Il y a de la ſuite dans ce deſſein, ou je
» ſuis bien trompé : car j'ai vu des perſonnes, qui ſentent ſi

(12) On ſent par la maniere dont s'exprime pat tout ici M. le Duc de Sully, qu'il ſe croit obligé de ſe juſtifier ſur une faute qu'on l'accuſe d'avoir faite en cette occaſion. Voici comme en parle le Maréchal de Baſſompierre : » En ſortant pour al-» ler vers la ruë Saint-Antoine, nous » rencontrâmes M. de Sully avec » quelque quarante Chevaux ; le-» quel étant proche de nous, com-» mença d'une façon épleurée à nous » dire : Meſſieurs, ſi le ſervice que » vous aviez voué au Roi, qu'à no-» tre grand malheur nous venons de » perdre, vous eſt auſſi avant en l'a-» me, qu'il le doit être à tous les » bons François ; jurez tout-préſen-» ment de conſerver la même fidé-» lité que vous lui avez renduë, » au Roi ſon Fils & ſucceſſeur, & » que vous employerez votre ſang » & votre vie, pour venger ſa mort. » Monſieur, lui répondis-je, c'eſt » nous qui faiſons faire ce ſerment » aux autres ; & nous n'avons pas » beſoin d'exhortateur en une choſe, » à quoi nous ſommes ſi obligés. Je » ne ſçais ſi ma réponſe le ſurprit ; ou » s'il ſe répentit d'être venu ſi avant » hors de ſon Fort. Il partit en mê-» me temps & nous tourna le viſa-» ge, & alla s'enfermer dans la Ba-» ſtille, envoyant en même temps » enlever tout le pain qu'il put trou-» ver aux Halles & chez les Bou-» langers. Il dépêcha auſſi en dili-» gence vers M. de Rohan ſon Gen-» dre, pour lui faire tourner tête » avec ſix mille Suiſſes qui étoient » en Champagne, & dont il étoit » Colonel-Général, & marcher droit » à Paris : ce qui fut depuis un des » prétextes que l'on prit pour l'éloi-» gner des Affaires : Joint à ce qu'il » ne put jamais être perſuadé par » MM. de Praſlin & de Créquy, qui » le vinrent ſemondre de ſe préſen-» ter au Roi, comme tous les autres » Grands ; & n'y vint que le lende-» main, que M. de Guiſe l'y amena » avec peine : Après quoi il contre-» manda ſon Gendre avec ſes Suiſſes, » qui étoient déja avancés une jour-» née vers Paris. « *Tom. 1. pag.* 300. L'Etoile ſe contente de dire : » M. » de Sully, plus mort que vif, vint » trouver la Reine, qui lui fit bon » accueil, le continua en toutes ſes » Charges, & le renvoya à l'Arce-» nal pour y exercer ſa Charge. « *Mém. Hiſt. de Fr. p.* 309. Mais ſon Commentateur paroît du même avis que Baſſompierre, dont il cite à la marge l'endroit que nous venons de rapporter. L'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils invective fort à ce ſujet contre M. de Sully ; ſans pourtant faire mention, ni de l'enlevement du pain, ni de la députation vers les Suiſſes. Il n'accuſe ce Miniſtre que de s'être laiſſé aller avec trop de foibleſſe, à la crainte que pouvoient lui donner les ennemis qu'il avoit auprès de la Reine. » Quel-» ques-uns de ſes Amis, dit-il, nou-» blierent rien de ce qu'ils purent, » pour le conjurer de ſatisfaire à ſon

1610. » peu la perte qu'ils ont faite, qu'ils ne ſçauroient cacher » qu'ils n'ont point dans le cœur la triſteſſe qu'ils y de- » vroient avoir, cela m'a penſé faire crever de dépit; & ſi » vous l'aviez vû vous penſeriez comme moi. Je ſuis d'avis, » ajoûta-t'il, que vous vous en retourniez: il y a aſſez d'af- » faires à quoi vous avez à pourvoir, ſans aller au Lou- » vre. «

» devoir, paſſant par-deſſus ces ap- » préhenſions & craintes: Mais com- » me les eſprits les plus audacieux, » ſont ſouvent les moins hardis & les » moins aſſûtés, il fut d'abord im- » poſſible de lui donner la réſolution » néceſſaire à cet effet... Il fut long- » temps ſans pouvoir s'aſſûrer. Sur » le ſoir, Saint-Geran qu'il avoit » obligé, & qui témoignoit être » fort de ſes Amis, l'étant venu trou- » ver, il le fit enfin réſoudre à quit- » ter ſon Arcenal, & aller au Louvre. » Comme il fut à la Croix-du-Tra- » hoir, ſes appréhenſions le ſaiſirent » de nouveau, & ſi preſſamment, » ſur quelques avis qu'il reçut en ce » lieu, qu'il s'en retourna avec cin- » quante ou ſoixante Chevaux qui » l'accompagnoient, à la Baſtille, » dont il étoit Capitaine; & pria le » Sieur de Saint-Geran d'aller faire » ſes excuſes à la Reine, & l'aſſûrer » de ſa fidelité & de ſon ſervice.» *Tom. 1. pag.* 49.

A s'en tenir à cet expoſé, tout deſavantageux qu'il eſt au Duc du Sully, il n'y auroit lieu tout au plus qu'à le blâmer d'avoir porté trop loin la précaution contre une entrepriſe ſur ſa perſonne, qu'on ſuppoſe chimérique: Mais l'Hiſtorien Matthieu, le mieux informé de tous ces Ecrivains, nous apprendra que cette crainte du Miniſtre n'étoit pas auſſi mal-fondée, que ſes ennemis ont voulu le faire croire. Voici comme il traite cet article. » On avoit donné à la » Reine quelque ombrage du Duc » de Sully, & on la conſeilloit de » s'aſſûrer de lui; parce qu'il avoit » en main la Baſtille, l'Artillerie & » l'argent du Roi. Il s'étoit baigné » ce jour là; & étant averti de ce » malheureux accident, monta à che- » val pour aller au Louvre; & étant » à la Croix du Trahoir ſuivi de qua- » rante Gentilshommes, il eut quel- » que avis qui le fit rebrouſſer. La » Reine, pour le faire venir, lui en- » voya le Duc de Guiſe; qui le trou- » va vers la grande allée du jardin, » du côté de la Baſtille, & lui dit le » commandement de la Reine. Il » pria de l'excuſer, parce qu'il étoit » averti qu'on lui dreſſoit quelque » partie... La réſolution qu'il prit » (avec le Duc de Guiſe, le Comte » de Bethune & quelques autres » Amis) fut qu'il acheveroit le reſte » du jour, & que le lendemain il » iroit voir la Reine; & le Duc de » Guiſe lui promit de le venir pren- » dre, & l'aſſura qu'il perdroit là » vie, & celle de tous ſes Amis, pre- » mier que de ſouffrir qu'aucun dé- » plaiſir lui fût fait... Il retourna vers » la Reine, & lui fit agréer les con- » ſidérations qui retenoient le Duc de » Sully, ſous la parole qu'il avoit » donnée de la venir voir le lende- » main. Incontinent après, le Duc de » Sully entra, avec bon nombre de » Gentilshommes, à la Baſtille, où il » avoit fait porter tout le pain qu'il » avoit trouvé chez les Boulangers » de Paris, &c. « *Hiſtoire de Louis XIII. pag.* 2. & 3. Ajoûtez à cela ce que dit le Duc de Sully, des avis qu'il recevoit de toutes parts, que ce coup pouvoit avoir de terribles ſuites, à quoi l'on ne s'attendoit point; on trouvera peut-être qu'il n'y a eu que de la prudence dans ce Miniſtre, à en uſer ainſi, pour la tranquillité publique, & pour ſa ſûreté particuliere.

Digitized by Google

Ce concert de discours, de Billets & d'Avis, me frappa à la fin. Je m'arrêtai tout court : & après avoir tenu conseil avec Vitry & dix ou douze des principaux de la troupe, je crus qu'il étoit plus sage de m'en retourner chez moi ; & je me contentai d'envoyer offrir à la Reine mon obéïssance & mes services Je la fis assûrer en même temps, qu'en attendant qu'elle me fit part de ses commandemens, j'allois toujours commencer par veiller avec plus de soin qu'auparavant, sur la Bastille, l'Arcenal, les Troupes, l'Artillerie, & sur les Affaires, soit de mon Gouvernement, soit de mes autres Emplois. 1610.

Je ne faisois qu'entrer dans la ruë Saint-Antoine, & le Gentilhomme que j'avois chargé de ce Message, ne pouvoit encore s'en être acquitté ; lorsque j'en vis arriver un de la part de cette Princesse, qui me prioit de venir le plus promptement que je pourrois au Louvre, & d'amener peu de gens avec moi : Qu'elle avoit des choses de grande importance à me communiquer ; & que je m'en reviendrois aussi-tôt. Cette proposition d'aller seul au Louvre me livrer entre les mains de mes ennemis dont il étoit rempli, n'étoit guére propre à me faire revenir de mes soupçons : Ajoûtez qu'on vint me dire en ce moment, Qu'un Exempt des Gardes & quelques Archers, avoient été vûs aux premieres portes de la Bastille : Qu'on en avoit envoyé d'autres au Temple, où étoient les poudres, & chez les Tréforiers de l'Epargne, pour y arrêter tous les deniers. Je tirai un si mauvais augure de ce que tout cela s'étoit fait sans m'en donner avis, que je ne balançai point sur la réponse que j'avois a faire à la Reine. Je lui fis dire par un Gentilhomme, Que j'étois persuadé que lorsqu'elle auroit entendu celui que j'avois eu l'honneur de lui députer, elle entreroit dans mes raisons, & changeroit de sentiment : Qu'ainsi j'attendrois la réponse qu'il devoit m'apporter de sa part, à l'Arcenal & à la Bastille, d'où je ne m'éloignerois point.

La Reine ne s'en tint pas là. Elle me députa coup-sur-coup MM. de Montbazon, de Praslin, de Schomberg, La-Varenne, & après tous ceux-là, mon Frere. Je ne sçavois que penser de ces instances réïtérés, en les voyant arriver tous à un quart d'heure l'un de l'autre : ma défiance en augmenta. Je resolus de n'aller point au Louvre, de tout le

1610. reſte du jour. Aſſûrément l'état dans lequel j'étois, pouvoit tout ſeul me ſervir d'une bonne excuſe. L'effort que j'avois fait après le Bain que j'avois pris le matin, & après un repas très leger; l'état de mon eſprit plus cruel encore que celui de mon corps; tout cela m'avoit cauſé une ſueur dont j'étois pénetré, & une laſſitude ſi grande, que je ne pouvois plus me ſoutenir : ce qui m'obligea, lorſque je fus arrivé à mon appartement de la Baſtille où je me rendis, de changer de chemiſe & de me mettre au lit, où je demeurai juſqu'au lendemain. MM. le Connétable & D'Epernon m'y envoyerent viſiter, & offrir leurs ſervices. La maniere dont ils me donnerent le conſeil d'aller voir la Reine, me faiſant croire que je pouvois le faire ſans riſque, & cette Princeſſe m'en ayant encore preſſé par de nouveaux Courriers qu'elle m'envoya toute l'après-midi; je paſſai enfin par-deſſus la condition qu'on y mettoit toujours, que ce ſeroit avec peu de perſonnes à ma ſuite, & je réſolus d'y aller le lendemain.

Trois cens perſonnes à cheval attendoient dès le matin le moment de ma ſortie, pour m'accompagner comme la veille : c'étoient ou des Parens, ou des Amis, ou des gens qui n'étant ni l'un ni l'autre, paroiſſoient attachés à moi par l'apparence d'une nouvelle faveur, peut-être par la honte de s'en détacher trop tôt. Je les remerciai tous, & leur fis entendre les raiſons que j'avois de ne me faire eſcorter d'aucune perſonne tant-ſoit-peu remarquable, & de me reſtreindre au petit nombre qui compoſoit mon train ordinaire Ce fut donc avec mes ſeuls Domeſtiques, au nombre d'environ vingt, que j'arrivai au Louvre. En y entrant, je n'apperçus de marques d'une douleur ſincère, que dans ceux qui étoient attachés par quelque Emploi à la Perſonne du Roi : Pour ceux-cy, Officiers & ſubalternes, ils paroiſſoient tous ſentir vivement la perte publique. A meſure que je paſſois les différentes portes, je les voyois s'avancer vers moi, les larmes aux yeux, pour m'embraſſer ou gémir en ma préſence : » Hélas ! Monſieur, s'écrioient-ils, nous avons » tout perdu, en perdant notre bon Maître; « & ils me conjuroient avec une véritable effuſion de cœur, de ne point abandonner les Enfans, après avoir, diſoient-ils, ſi bien ſervi le Pere.

Mais

Mais il s'en falloit beaucoup, je suis obligé de le dire, que l'intérieur du Palais, & ce qu'on appelle la Cour, me présentât le même objet. Je ne vis, ou que des visages composés, qui m'affligerent d'autant plus qu'ils s'efforçoient inutilement de me paroître affligés, ou que des visages si gais, qu'ils me firent joindre l'indignation à la douleur. Lorsque je me trouvai en présence de la Reine, le peu de constance dont je m'étois armé, m'abandonna si absolument, que j'éclatai en cris & en sanglots. Elle ne retrouva plus elle-même cette force, avec laquelle elle s'étoit préparée à me recevoir, & nous fîmes ensemble une scène qui dut paroître bien touchante. Elle me fit apporter le Roi, dont les embrassemens & les caresses furent un nouvel assaut, auquel mon cœur eut bien de la peine à ne pas succomber. Je ne me souviens plus, ni de ce que me dit ce jeune Prince, ni de ce que je lui dis moi-même en ce moment. Je sçais seulement qu'on eut beaucoup de peine à me l'arracher d'entre les bras; tant je le tenois étroitement serré: » Mon Fils, lui disoit la Reine sa Mere, pendant ce temps-là, c'est M. de Sully; il le faut bien aimer: » car c'est un des meilleurs & des plus fidéles Serviteurs » du Roi votre Pere; & je le prie qu'il continuë à vous » servir de même. « Nous tînmes quelques autres discours cette Princesse & moi, sans pouvoir trouver le moment d'essuyer nos larmes. Elle a dit depuis, que j'étois, avec une autre personne de la Cour, celui dont la vûë l'avoit le plus attendrie. 1610.

Une réception si remplie de marques de distinction & de confiance, mit tous les Princes, les Seigneurs & les Membres du Conseil, qui étoient aux côtés de la Reine, dans la nécessité d'enchérir les uns sur les autres en protestations d'amitié, de service & d'attachement. Ils ne me trompoient pas assûrément; car je connoissois leur intérieur, comme eux-mêmes. Je sçavois déja que dans le projet qu'ils avoient formé, de profiter de la conjoncture présente, pour augmenter en biens & en dignités, aux dépens même de la gloire de l'Etat, de l'honneur du Roi & de l'utilité publique, je devois m'attendre à être en butte à tous leurs coups; parce qu'ils s'attendoient eux-mêmes à ne trouver d'obstacles, que dans la fermeté de mon esprit, & dans la

1610. ſévérité de mes Réglemens. Ils en avoient aſſez d'exemples, pour ne pas douter que le ſeul parti qui leur reſtât à prendre, étoit de chercher à m'ôter tout-à-fait l'adminiſtration des Affaires. Ainſi lorſqu'on fit jouer dans la ſuite les grandes batteries, pour me mettre mal dans l'eſprit de la Reine : ſuppoſé qu'on n'eût pas déja commencé : lorſque les Jéſuites & leurs adhérens firent agir le Nonce, pour prononcer l'Arrêt de mon éloignement : lorſque mes Confreres dans le Conſeil & les Finances, mirent en œuvre Conchine & ſa Femme, pour inſinuer aux deux Princes du Sang, qu'ils n'auroient jamais de véritable autorité, tant que je ſerois à la tête des Affaires ; mais qu'elles ne pouvoient m'être ôtées, que pour tomber entre leurs mains ; lorſqu'on eut fait goûter à tous les autres, que dépendre de Conchine étoit être véritablement maître : enfin lorſque je vis tout le monde travailler avec une égale ardeur à préparer ma chute ; il n'arriva rien, que je n'euſſe prévu & prédit.

Le premier acte du Parlement, ſitôt qu'il eut vû le Roi mort, ayant été de déférer la Régence à la Reine-Mere, on jugea néceſſaire que le Roi y allât en perſonne tenir ſon Lit-de-juſtice, & confirmer cette nomination (13). La matinée du lendemain de la mort du Roi ayant été choiſie pour cette Cérémonie, je fus encore prié dès la pointe du jour, de la part de la Reine, d'y accompagner Sa Majeſté. J'apportai toutes ſortes d'excuſes pour m'en diſpenſer ; je feignis même de me trouver ſi mal, qu'il m'étoit impoſſible de me lever de tout ce jour-là : je ſentois une extrême répugnance pour ce qu'on exigeoit de moi. Il fallut pourtant encore avoir cette complaiſance : la Reine m'en ayant fait faire inſtances ſur inſtances. Ne trouvant que de nouveaux ſujets d'amertume & de ſerrement de cœur, dans le ſon des Tambours & des Inſtrumens, & jugeant qu'un viſage baigné de pleurs, figuroit mal avec les cris de joie & d'alégreſſe, dont tout retentiſſoit ; je perçai la foule, &

(13) Voyez l'ordre & le détail de cette Cérémonie, dans le Mercure François & les Hiſtoriens. *Ann.* 1610. Dans le Conſeil qui fut aſſemblé, pour ſçavoir ſi la Reine devoit aller au Parlement, le Duc de Sully ſe contenta de dire ſimplement : »Que n'y ayant point de Loi qui »défendit à la Reine d'aller au Par»lement, il étoit indifférent d'y al»ler, ou de demeurer. « *Matthieu, ibid. pag.* 4.

Digitized by Google

vins des premiers dans la Salle des Auguſtins, où ſe tenoit le Parlement. 1610.

Deux ou trois Cardinaux ayant voulu comme moi éviter la preſſe, s'étoient rendus avant les autres dans la Salle, où ils allerent s'aſſeoir ſur le banc deſtiné aux Eccléſiaſtiques, au côté gauche du Trône préparé pour Sa Majeſté, dont ils prirent le haut bout. Les Evêques de Langres, de Beauvais & de Noyon, ſurvenant enſuite, ces Meſſieurs, dont la chimère eſt que leur qualité de Pairs leur donne droit de préceder dans le Parlement Princes & Cardinaux, n'eurent garde de ſe ranger au-deſſous de ceux-cy, qu'ils voyoient placés : ils paſſerent au côté droit, & ſe mirent au plus haut du banc. Je les y trouvai en arrivant, & leur dis fort-doucement, qu'ils n'étoient pas à leur place, & que je leur conſeillois comme leur Ami, de paſſer du côté gauche, parce qu'ils ne devoient pas s'attendre que quantité de Pairs Laïcs, qui alloient entrer dans le moment, leur laiſſaſſent tranquillement la main droite. Ils commencerent à vouloir m'étourdir de leur diſtinction ordinaire de Pairies de premiere érection & de Pairies Eccléſiaſtiques, qui ſelon eux les mettent beaucoup au-deſſus des nouveaux Ducs. La conteſtation ne fut pas longue de ma part; je leur dis ſeulement, qu'ils alloient bientôt trouver à qui parler : ce qui ne manqua pas. La déciſion qu'on fut obligé de porter ſur l'heure, les condamna à laiſſer le banc droit aux Pairs Laïcs, & à paſſer à celui des Clercs, du côté gauche; où les Cardinaux n'étant pas plus d'humeur de leur ceder, ils aimerent mieux ſortir tout-à-fait, & ne point aſſiſter à la Cérémonie. Je n'y pris pas plus de part qu'eux, quoique préſent. La Reine dut être fort-contente (14): tout lui fut accordé, ſans même recueillir les ſuffrages.

Je ne fus pas long-temps ſans m'appercevoir que quoiqu'on affectât à l'extérieur de ne négliger aucune des formalités, qui s'obſervent ordinairement dans l'établiſſement d'une légitime Régence; quoiqu'on voulût faire paſſer le changement qu'on commençoit à laiſſer appercevoir dans l'Adminiſtration, pour l'effet commun & néceſſaire d'une mutation de Gouvernement; enfin que quoiqu'on s'étudiât à faire entendre que ce Gouvernement n'avoit pour objet,

(14) Voyez ſur l'ordre de cette Cérémonie, les Hiſtoriens cy-deſſus.

Digitized by Google

1610. que de donner plus de force & de luſtre à l'autorité d'un Roi enfant? ceux qui faiſoient agir la Reine, ne ſongeoient pourtant réellement qu'à travailler ſous ce maſque pour leur compte. Toutes ces apparences de régularité s'évanouiſſoient lorſqu'on les regardoit d'un peu près, & ne laiſſoient plus voir que des manquemens réels à l'ordre & à la forme, qui effrayoient le petit nombre de perſonnes bien intentionnées. Je crus être dans l'obligation, & en quelque ſorte encore en droit, de faire ſentir que je voyois l'abus, & que je ne l'approuvois pas : Mais le temps des libres remontrances, que le deuil du premier jour de la mort du Roi, & l'embarras du ſecond, avoient laiſſé ſubſiſter, étoit déja preſque paſſé dès le troiſiéme. On ſecoua en auſſi peu de temps le joug de la contrainte, des dehors compoſés; & d'une montre de douleur, dont le cœur avoit trop à ſouffrir. La ſtupidité, au défaut de véritable ſujet de joie, produiſit cet effet dans quelques-uns : dans quelques autres, ce fut la légereté; dans d'autres, le ſimple mouvement des Affaires publiques & particulières, & ſur-tout la crainte de déplaire à des perſonnes, dont l'exemple eſt fait pour donner le ton à toute la Cour.

Voici donc quelle fut après les trois premiers jours, la face de ce nouveau Monde. A s'arrêter au ſimple dehors, & à tout ce qui étoit fait pour attirer les yeux, rien n'auroit paru changé au Louvre. La pompe lugubre y paroiſſoit avoir raffiné ſur tout. Les tentures, dont les murailles, les planchers & les plafonds, étoient couverts, les meubles & tous les autres inſtrumens d'un deuil public, auroient pu faire regarder les Appartemens de parade de ce Palais, comme le ſéjour même de la triſteſſe & le domicile de la Mort. La choſe commençoit à paroître un peu plus douteuſe, lorſqu'on paſſoit de-là à enviſager le maintien des perſonnes deſtinées à faire les honneurs de cette triſte Cérémonie : car ſi parmi eux l'on voyoit encore pouſſer de ſincères gémiſſemens, & verſer de véritables larmes; il n'y avoit que trop d'ailleurs de quoi former & faire ſentir le contraſte. Mais ſi de-là on deſcendoit dans les Appartemens de deſſous, qu'on appelloit les Entre-ſols; c'eſt en ces endroits qu'on pouvoit prendre une véritable idée de la diſpoſition des cœurs & des eſprits. La magnificence, bannie de tout

Digitized by Google

le reſte du Palais, en avoit fait ſon aſyle. L'or, la pourpre, la broderie, les ornemens ſomptueux, en faiſoient un lieu de délices : le luxe y étoit dans toute ſa profuſion. Je ne pouvois y entrer, moi & un petit nombre de vrais François, ſans ſentir déchirer mon cœur du plus violent dépit, de voir quels objets on ſubſtituoit ainſi à celui de la perte publique. J'ai honte de dire que tout l'artifice dont on uſoit pour dérober aux yeux du Public ce ſpectacle d'inſenſibilité & d'ingratitude, ne ſe déceloit que trop ſouvent par les éclats de rire, par les épanchemens de joie, les chants d'alégreſſe, qu'on entendoit partir de ces endroits : Auſſi n'étoient-ils remplis que de gens heureux, ou qui croyoient l'être. C'eſt-là que réſidoit la vraie Cour, & que ſe tenoient les Conſeils, ſoit généraux, qu'on donnoit encore à la coutume & à l'apparence, ſoit cachés, où l'on ſçavoit bien détruire tout ce qui pouvoit encore être pris de bonnes réſolutions dans les premiers. 1610.

La Reine ne faiſoit entrer dans ces Conſeils ſecrets, qui ſe tenoient aux heures les plus induës, que Conchine & ſa Femme, le Nonce du Pape, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, le Chancelier & le Chevalier de Sillery, le Duc d'Epernon, Villeroi, Jeannin & Arnaud, qui pour être à moi, n'en étoit pas moins, auſſi-bien que Jeannin, tout entier à Conchine; le Médecin Duret, qui pourtant perdit bientôt cette faveur; Dollé & le Pere Cotton. On n'eſt pas embarraſſé de ſçavoir ce qui ſe traitoit alors : l'union des Couronnes de France & d'Eſpagne; le renoncement aux plus anciennes Alliances de la Couronne avec les Princes Etrangers; l'abolition de tous les Edits de Pacification; la deſtruction des Proteſtans; l'expulſion de tous ceux de cette Religion qui étoient en place; la diſgrace de tous ceux qui ne voudroient pas plier ſous le joug des nouveaux Favoris; la diſſipation des tréſors amaſſés par le feu Roi, pour s'attacher les avares & les ambitieux, & pour combler de biens & d'autorité ceux qu'on alloit faire monter aux premiers rangs : c'eſt-à-dire, mille projets auſſi pernicieux au Roi & à l'Etat, qu'avantageux à nos plus mortels ennemis, étoient le grand objet des Délibérations de ces nouveaux Conſeillers.

Quant au Conſeil public, qu'on étoit éxact à tenir tous

1610. les jours ; on y appelloit les Prince de Conty & Comte de Soiſſons (le Prince de Condé n'étoit pas encore de retour), le Cardinal de Joyeuſe, le Connétable, les Ducs de Maïenne, de Guiſe & de Bouillon, lorſque celui-cy fut arrivé, le Maréchal de Briſſac, Châteauneuf, Pontcarré, De-Vic (15), Caumartin & moi. Une partie de tous ces Meſſieurs parloient aſſez hautement de changer de Syſtême Politique : Mais ce qu'on agitoit le plus ordinairement dans ce Conſeil ; c'étoient les moyens d'augmenter les Revenus Royaux, de diminuer la Taille & les autres Impôts, d'augmenter les penſions dès Grands, & de leur procurer différens avantages. La ſorte poitrine du Préſident Jeannin le faiſoit entendre par-deſſus tous les autres : On eût dit que cet homme avoit été gagé pour promettre des Monts d'or à tout le monde. Quelques perſonnes, qui avoient encore retenu de la ſincerité de l'ancien Conſeil, de ne ſçavoir ni déguiſer ni flater, voulurent ſe joindre à moi, pour faire ſentir la groſſiere contradiction qu'il y avoit à prétendre augmenter les dépenſes, en diminuant les revenus.

Je ne voulus point avoir à me reprocher que des principes ſi faux priſſent cours par mon ſilence : je les combatris d'abord méthodiquement ; & je me flate que ſi l'avantage avoit dû reſter du côté de la raiſon, nous l'aurions emporté : Mais nous comprîmes bientôt, que l'ignorance n'étoit que le moindre des vices, que nous avions ici à combattre. C'étoit par les plus magnifiques promeſſes, dont pourtant celles qui regardoient le ſoulagement du Peuple, demeurerent ſans éxécution, que le nouveau Gouvernement cherchoit à gagner les cœurs, à faire oublier & même à rendre mépriſable la ſage œconomie, à laquelle on devoit la gloire du dernier Régne. A l'égard de Jeannin, il avoit ſon objet particulier. Dans l'envie qu'il avoit de diſpoſer des Finances, que pouvoit-il faire de mieux pour s'élever à cette Charge, que de donner à entendre que tout le monde trouveroit dans le nouvel Adminiſtrateur des

(15) Dominique De-Vic, Vice-Amiral, &c. dont il a été parlé cy-devant. Il mourut cette année à Paris, au retour d'un voyage à Calais dont il étoit Gouverneur ; & l'on aſſûre que ce fut un effet de la douleur dont il fut ſaiſi, en revoyant l'endroit, où il avoit vu apporter le corps de Henry IV. aprés ſon aſſaſſinat. *Merc. Fr. ann.* 1610. *pag.* 529.

Digitized by Google

Finances, toute la commodité, que les Grands ſe plaignoient de ne pas rencontrer dans celui qui l'avoit précédé. On dira qu'il n'avoit aucun des talens néceſſaires pour cet Emploi, qu'il obtint en-effet : mais il eut aſſez d'habileté pour s'y enrichir, lui, ſes Parens & Alliés, & ſur-tout Caſtille (16). Il falloit que l'argent coûtât bien-peu à ce dernier ; puiſque les meubles, qui dans toutes les autres maiſons ne ſont que de fer ou de bois, étoient d'argent dans la ſienne ; il ne le cedoit en ce point, qu'au ſeul Conchine. 1610.

J'achevai de me confirmer dans la penſée que je préſentois des remédes à des malades volontaires, en voyant que ma liberté qu'on avoit d'abord ſoufferte comme une eſpece de défaut d'habitude, commençoit à paroître ſi importune, que je liſois ſans peine ſur les viſages, la peine qu'on avoit à ſe taire, & qu'on s'affranchit bientôt de ce petit reſte d'égards. Dès-lors je me regardai comme un homme qui alloit bientôt être quelque choſe de plus qu'inutile ; & je formai très-ſérieuſement le deſſein de travailler peu-à-peu à me dégager d'une Place, où je ne pouvois ſoutenir ma réputation qu'avec des riſques infinis, ou la démentir qu'en me deshonorant tout-à-fait. De quel poids eût été la voix d'un homme ſeul, qui n'a que des choſes dures à dire, pour l'emporter auprès de la Reine, ſur le langage ſi affectueux, ſi attrayant, ſi complaiſant, des flateurs & des nouveaux Favoris ? C'eſt une choſe ſi rare qu'un Miniſtre ſe ſoûtienne auprès de ſon Maître par les ſeuls ſentimens d'une vénération mêlée de crainte (ce qui doit pourtant être, ſi l'on ſuppoſe que ce Miniſtre eſt honnête-homme), qu'on ne doit pas attendre ce miracle deux fois de ſuite. Auſſi lorſque mes Parens, mes Amis & mes Domeſtiques, à qui leur affection pour moi faiſoit voir les choſes d'un autre œil, s'uniſſoient pour m'engager à continuer des ſoins, qu'ils m'aſſûroient pouvoir encore être utiles ; ou même qu'ils me repréſentoient qu'il y avoit peut-être encore quelque choſe de bon à faire ſur le nouveau Plan : ma réponſe la plus ordinaire étoit, Que le coup que Dieu avoit permis qui arrivât, étoit une déclaration ſi viſible qu'il vouloit que la France fût enfin livrée à ſon mauvais deſtin, que

(16) Pierre de Caſtille fut Contrôleur-Général & Intendant des Finances.

Digitized by Google

1610. c'étoit presque le tenter, que de chercher à en empêcher l'effet. Un de mes Gens, ce même Arnaud dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment, eut l'impudence de me dire, un jour qu'il me voyoit extrêmement affligé de cette pensée, Qu'il lui sembloit que c'étoit à-tort que je me désespérois ainsi sur l'avenir : Qu'il se pourroit faire dans la suite des épargnes, que les grandes dépenses du feu Roi en bâtimens, chiens, oiseaux, jeu & Maîtresses, rendoient impossibles de son vivant. Ce discours me parut si criminel dans la bouche de celui qui me le tenoit, que dans le mouvement d'une violente colère, je le traitai d'ingrat, de méchant & d'effronté; que je le menaçai de lui donner un soufflet, & lui défendis de paroître jamais devant moi. Je ne disois que trop vrai, lorsque je lui reprochois en ce moment que son lâche manége & ses conseils pernicieux, alloient ouvrir la premiere voie à la dissipation & à la mauvaise administration.

M. le Comte de Soissons n'étoit pas à Paris, dans le temps que tout cela se passoit. Je ne sçais quel mécontentement, qu'il avoit eu pendant le Couronnement de la Reine, sur la forme de l'habillement des Enfans naturels (17) du Roi, lui avoit fourni un prétexte pour se retirer dans une de ses Maisons : ensorte qu'il ne fut témoin de rien de ce qui se passa, soit à la mort du Roi, soit les jours suivans; & qu'il n'arriva à Paris, qu'après la déclaration de la Régente, & tous les arrangemens pris. Ce fut un nouveau sujet pour lui de gronder & de se plaindre. Il trouva fort mauvais qu'on eût procédé à une action de l'importance de celle de la Régence, sans l'en avoir averti, & même sans avoir attendu qu'il y fût présent : car il soûtenoit que cette Cérémonie n'avoit pu se faire sans lui. Comme il s'imagina qu'il n'y avoit qu'à parler haut pour se faire craindre, il y blâma plusieurs choses dans la forme : il dit, ce que personne n'avoit osé dire avant lui, Qu'il n'y avoit eu qu'un fort petit nombre de Présidens & de Conseiliers, qui eussent eu part à la nomination de la Reine, dans la premiere Séance du Parlement :

(17) Il s'agissoit de la robe de Madame la Duchesse de Vendôme. Le Roi souhaitoit passionnément qu'elle la portât, comme les autres Princesses du Sang, semée de Fleurs-de-lis; & M. le Comte de Soissons ne voulut jamais y consentir.

Digitized by Google

Parlement : &, que dans celle du jour ſuivant, à laquelle avoient aſſiſté le Roi, les Princes, Pairs, Cardinaux & autres Officiers de la Couronne ; de peur de trouver de l'oppoſition dans la voie des ſuffrages, qui doit ſeule avoir lieu en ces occaſions, on s'étoit contenté d'une ſimple confirmation informe & précipitée de l'Acte de la veille : ce qu'il appelloit confirmer un Acte nul. Il vit bien qu'il ne ſe feroit écouter, qu'autant qu'il ſçauroit rendre ſon Parti conſidérable ; & il ſe contraignit pour cet effet, juſqu'à rechercher beaucoup de perſonnes à la Cour, avec leſquelles il n'avoit aucune liaiſon. Deux choſes l'empêcherent d'y réüſſir ; ſon humeur froide & dédaigneuſe ; & la préférence que les Courtiſans crurent devoir donner ſur lui, à ceux qu'on voyoit en figure de diſpoſer bientôt des tréſors & des graces. Tous les Princes, & ſon propre Frere M. le Prince de Conty, ne l'aimoient pas plus que les autres. Il ſe vit donc obligé de plier. 1610.

Je fus l'un de ceux dont M. le Comte de Soiſſons voulut bien pendant quelque temps ſe dire l'Ami (18) : mais il fit bientôt ſuccéder à ce nom, tous les procédés d'un ennemi véritable. Voici à quelle occaſion cela arriva. M. le Comte étoit ſouvent revenu à la charge du vivant du feu Roi, pour une affaire dont j'ai déja touché quelque choſe ; il s'agiſſoit d'engager Sa Majeſté à tranſiger avec lui ſur certains droits ; qu'il prétendoit devoir lui revenir en Piémont, du chef de ſa Femme, de la Maiſon de Montaffié. Henry extrêmement importuné ſur cette affaire, me l'avoit remiſe à examiner ; & la profeſſion que j'ai toujours faite d'être auſſi ſincère, qu'attaché aux intérêts du Roi, m'avoit obligé de lui répréſenter, Que ce marché ne lui convenoit point : Qu'il alloit s'engager dans des procès ſans fin & ſans nombre, contre le Pape, la Chambre Apoſtolique, pluſieurs

(18) » M. de Sully ne fut des der-
» niers à rechercher les bonnes gra-
» ces de ce Prince, qu'il ſçavoit avoir
» offenſé ; ſi que pour faire ſa paix,
» il l'alla incontinent trouver, &
» après pluſieurs excuſes & baſſes
» ſoûmiſſions, qu'il n'eût faites vi-
» vant ſon Maître, ſupplia ſon Ex-
» cellence de lui en vouloir pardon-
» ner la faute, qui n'étoit propre-
» ment ſienne, mais du feu Roi, par
» le commandement duquel il avoit
» fait tout ce qu'il avoit fait : De la-
» quelle ſatisfaction le Comte ſe
» contenta, ou fit ſemblant de ſe
» contenter ; & l'ayant embraſſé, ſe
» dit ſon Ami (comme devant) ; &
» Sully proteſta être ſon Serviteur
» (comme il avoit toujours été). «
Mem. Hiſt. de Fr. pag. 317.

1610. Cardinaux, & le Duc de Savoie; lesquels ayoient tous des prétentions sur ces biens, & qui pour la plus-grande partie, en étoient déja en possession : Qu'il ne sortiroit de dix ans de ce labyrinthe : & qu'ayant sur-tout à ménager le Pape & le Duc de Savoie, pour la réüssite de ses Grands desseins, il devoit éviter d'entrer dans une discussion, qui les rendroit ses ennemis. Il n'en fallut pas davantage, pour que Henry n'y pensât plus.

M. le Comte ne vit pas plustôt ce Prince mort, qu'il reprit le dessein interrompu, auprès du nouveau Conseil. Dans une affaire, du genre de celles qu'on regarde assez communément comme affaires de faveur, il ne lui fut pas difficile de former une brigue, qui lui fit obtenir ce qu'il demandoit. J'ai quelque peine à rapporter les moyens dont on se servit. M. le Comte, aidé de Conchine, sçut contrefaire le seing & appliquer le sceau du feu Roi; & il donna de cette manière la forme la plus authentique, à un prétendu Contrat de vente entre le feu Roi & lui, de tous les biens en question. Pour rendre la Piéce moins suspecte d'antidate, on jugea nécessaire que mon nom y parût : ce qui obligeoit à requérir ma signature; & ce fut-là la grande difficulté. On me représenta l'occasion présente, comme le moment qui alloit décider pour toujours, de l'amitié ou de la haine de M. le Comte pour moi. On allegua une infinité d'autres motifs; malgré lesquels je persistai non-seulement à refuser de signer, mais à soûtenir à tous ceux qui m'en parloient, que cette affaire ayant été agitée & ayant pris fin entre le Roi Henry & moi, nul autre ne pouvoit mieux sçavoir que son intention avoit été directement contraire à ce qu'on vouloit me persuader aujourd'hui : & je tranchai le mot, qu'on ne me présentoit qu'un Acte faussement signé & scellé de ce Prince. On desespéra de vaincre mon opiniâtreté : & le parti qu'on prit, fut de refaire un second Contrat, tout pareil à celui-cy; excepté que mon nom ne s'y trouva plus.

Nous en étions en ces termes, M. le Comte & moi; lorsqu'il se brouilla (19) ouvertement avec M. le Prince de Con-

(19) Cette brouillerie vint de ce que les carrosses de ces deux Princes s'étoient heurtés en passant, & que leurs Cochers s'étoient battus. M. le Duc de Guise allant le lendemain trouver M. le Prince de Conty, par

ty ſon Frere, & à-cauſe de lui, avec toute la Maiſon de Guiſe. La Reine m'envoya chercher; & me faiſant part des expédiens qu'elle avoit imaginés pour accommoder leurs différends (ce qui ſe devoit faire, le Conſeil étant aſſemblé) elle me pria de paroître juſqu'à ce temps ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre; afin que j'en fuſſe plus propre à faire le perſonnage de médiateur, lorſque le moment en ſeroit venu: à quoi je ſouſcrivis de bon cœur. Comme nous étions tous aſſis dans le Conſeil, où cette affaire devoit ſe traiter, où j'avois même déja opiné favorablement pour M. le Comte; ce Prince envoya Briſſac dire tout-bas à la Reine, Qu'ayant ſçu qu'il devoit être queſtion de lui dans le Conſeil, il la ſupplioit de ne permettre à perſonne de ceux qu'il pouvoit tenir pour ſuſpects, d'y délibérer; & qu'il me récuſoit nommément (20), comme Parent & Ami de toute la Maiſon de Guiſe. » Il ne devoit pas récuſer » Monſieur de Sully, dit la Reine, en prenant la parole » tout-haut: car perſonne n'avoit opiné ſi fort que lui à » ſon avantage. « Je l'avouë, je fus vivement choqué de ce trait; & je ne pus m'empêcher de dire, en me levant: » Ma» dame, je me récuſe moi-même, puiſqu'il le déſire; & je » m'en vais de ce pas, m'offrir à M. ſon Frere & à M. de » Guiſe: « ce que je fis en-effet. 1610.

Un troiſiéme ſujet de brouillerie avec M. le Comte de Soiſſons m'arriva, comme le précédent, dans le Conſeil, au ſujet du Gouvernement de Normandie, qu'il vouloit ſe

ordre de la Reine, pour chercher à aſſoupir ce différend, paſſe par-devant l'Hôtel de Soiſſons, avec vingt-cinq ou trente chevaux. Il n'en fallut pas davantage pour le brouiller lui-même avec M. le Comte: & cette double querelle cauſa une telle rumeur dans Paris, que la Reine craignant un ſoûlevement général, donna ordre que les Bourgeois ſe tinſſent prêts à tendre les chaînes & à prendre les armes par toute la Ville, au premier commandement; & qu'elle mit auprès de chacun des deux Princes, un Capitaine des Gardes. C'eſt dans les Mémoires de Baſſompierre, *tom.* 1. *pag.* 308. *& ſuiv.* qu'il faut voir toutes les particularités de ce démêlé; parce que lui-même contribua beaucoup à l'appaiſer. Voyez auſſi l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, *tom* 1. *pag.* 123. & le Mercure François, *ann.* 1611. où eſt rapporté un diſcours que M. de Sully tint à la Reine, en faveur du Duc de Guiſe.

(20) L'Auteur de la Vie du Duc d'Epernon nous apprend que M le Comte de Soiſſons porta la haine contre M. de Sully, juſqu'à ſolliciter ce Duc de permettre qu'il fît aſſaſſiner ce Miniſtre dans le Louvre même; & qu'il lui ſçut fort-mauvais gré de lui avoir refuſé, pour éxécuter ce coup, le ſecours des Gardes, dont il étoit le Commandant, *pag.* 249.

Digitized by Google

1610. faire accorder, La Reine m'en ayant demandé mon avis, je la suppliai de me dispenser de le donner. Mon excuse n'ayant point été reçuë ; je dis qu'il m'étoit impossible de conseiller d'ôter aux Enfans du feu Roi, une Charge dont ils étoient en possession, pour en revêtir quelque personne que ce pût être. Ce Prince n'étoit plus dès-lors aussi bien avec Conchine, qu'il l'avoit été : Il s'etoit même opposé à ce que ce Favori obtînt la Charge de Premier-Gentilhomme de la Chambre pour lui, & l'Archevêché de Tours pour son Beaufrere (21). Cette occasion les raccommoda ; parce qu'ils se prêterent tous deux la main, & qu'ils obtinrent par ce moyen ce qu'ils demandoient. C'est ainsi que tous ceux qui avoient quelques prétentions aux Charges & aux Emplois vacans, en userent dans la suite, & tout s'obtint bientôt au Conseil, par la brigue & la cabale : » Le temps des Rois est » passé, se disoit on les uns aux autres ; celui des Princes & » des Grands est venu : il ne faut que se faire bien valoir. «

Tout ce qu'il y avoit de personnes considérables à la Cour, furent appellées pour délibérer dans un Conseil extraordinaire, sur ce qu'on devoit faire des grands Armemens que le feu Roi venoit de faire avant de mourir, pour l'entreprise de Clèves. La diversité des opinions y fut infinie : Il y en eût pour se désister de tout : il y en eût au contraire (ce ne furent pas les plus nombreuses) pour tenir aux Princes Allemands intéressés dans cette Affaire, tout ce que Henry le Grand leur avoit promis. Le plus grand nombre fut pour les tempéramens entre ces deux avis si contradictoires : Les uns vouloient qu'on s'en tînt aux seuls huit mille hommes d'Infanterie & deux mille Chevaux, que portoient les Conventions générales de ce Prince avec ses Alliés ; les autres, qu'on se contentât de leur entretenir les deux seuls Régimens de Cavalerie Françoise qu'ils avoient : Un tiers

(21) Etienne Galigaï, Frere de Léonor Galigaï. Il étoit déja Abbé de Marmoûtier. » Il apprenoit, dit » L'Etoile, à lire depuis quatre ans, » & n'y pouvoit encore mordre : » On l'appelloit le magot de la » Cour, à-cause de sa laideur & de » sa mauvaise mine. Les Moines n'en » vouloient point pour leur Abbé, » disant qu'ils avoient accoûtumé » d'être commandés par des Prin- » ces, & non par des Menuisiers, » comme celui-cy, qu'on avoit vû » manier le rabot. Mais il est con- » stant, dit Amelot, que la Famille » de Galigaï est du Corps des Nobles » de Florence. « Il se retira en Italie, après la mort du Maréchal d'Ancre & de sa Femme.

Digitized by Google

opinoit pour embarquer quelques Fantaſſins à Calais : ceux-cy ; qu'on ne donnât aucun ſecours en hommes, mais ſeulement en argent : ceux-là, qu'on tînt notre Armée entiere ſur la Frontiere ſans agir, excepté le cas de beſoin ; & d'autres, qu'on en licenciât le gros ; & qu'on n'y fît demeurer que ce qui ſeroit néceſſaire pour notre propre ſûreté. Tout cela fut entremêlé d'ouvertures d'accord & de pacification entre les Puiſſances contendantes, telles qu'on peut ſe les imaginer. 1610.

Il me parut que tout le monde attendoit avec quelque impatience quel alloit être mon ſentiment, parce que j'avois été mêlé par le feu Roi dans cette Affaire, plus qu'aucun de ceux à qui il en avoit fait part. Je commençai par faire une diſtinction qui me parut juſte, entre les Troupes actuellement aſſemblées en Corps d'armée, & celles qu'on ne faiſoit encore que lever ; entre celles qui avoient été deſtinées pour la Champagne ; & celles qu'on avoit envoyées en Dauphiné. Je conclus pour le premier, Que la plus grande partie des Deſſeins de Henry le Grand, devant ſelon toutes les apparences demeurer ſans éxécution, dans la ſituation où je voyois les choſes ; il falloit d'abord ſurſeoir toutes les levées non-commencées, arrêter celles qui ſe faiſoient, payer & congédier celles qui étoient faites, & déja en marche ; parce que tout cela ne pouvant manquer d'arriver tôt-ou-tard, ce ſeroit autant d'argent épargné au Roi, en frais d'allées & de renvois, & autant de peine & de véxation ôté au Peuple. La mort de celui que je regardois comme le grand mobile de toute cette entrepriſe, me paroiſſoit y opérer un changement ſi conſidérable qu'en ſuppoſant même tous les eſprits bien intentionnés, je crois que je n'aurois pas laiſſé d'être de cet avis. Mais je ne m'accommodois pas non-plus du ſentiment de ceux qui vouloient que nous trahiſſions des Alliés, avec leſquels nous étions engagés par les plus ſolemnelles promeſſes ; que nous les trompaſſions par d'apparentes démarches de médiation, ou par de ſi foibles ſecours, qu'ils ne leur ſerviſſent preſque de rien.

C'eſt la réponſe que je fis à la pluſpart de ces opinions ambiguës, qui demandoient qu'on fît & qu'on ne fît pas. Je fis voir, Qu'il importoit à la gloire du feu Roi, que ſi ſes intentions ne s'accompliſſoient pas ſur de plus grandes vuës,

1610. qui en quelque manière donnoient encore lieu de douter s'il les avoit euës véritablement; elles euſſent du moins tout leur effet, par rapport à ce qu'il avoit déclaré, promis, & déja commencé : Qu'il ne falloit pas, pour l'intérêt de notre propre réputation auprès des Etrangers, leur laiſſer croire, & que toute la force de la France réſidoit dans un ſeul homme, & qu'on avoit ſi peu de reſpect pour ſa mémoire. Je concluois donc, quant à ce point, Qu'il falloit députer ſans perdre de temps, vers les Princes d'Allemagne & le Prince d'Orange, pour ſçavoir d'eux ſi nos Troupes leur étoient réellement néceſſaires, pour leur aider à réduire les Etats qu'on vouloit leur aſſûrer : je penſois qu'ils pouvoient s'en paſſer, s'ils n'avoient mis les armes à la main que pour ce ſeul objet ; & ſuppoſé qu'ils en euſſent beſoin, ſçavoir combien ils en demandoient : Que ſur leur réponſe, le ſecours s'avanceroit ſous la conduite d'un de nos bons Officiers, en prenant ſa route par-delà la Meuſe, qui n'étoit ni le plus beau, ni le plus court, mais le plus ſûr : ce qu'il ne falloit pas négliger : Ou bien, qu'on licencieroit toute l'Armée, à l'exception de trente mille Piétons & ſix cens Cavaliers, qui appuyés de quatre Canons ſeulement & de deux Coulevrines, feroient un Camp-volant, prêt à ſe porter là, où il y auroit apparence de mouvement : ce qui me paroiſſoit ſuffire, dans cette ſuppoſition, à tenir tout en reſpect : Que juſqu'à ce temps-là, il falloit faire entrer en garniſon les Troupes de la Champagne, après leur avoir fait faire montre, & les avoir bien payées.

Je diſois à-peu-près la même choſe de l'Armée de Dauphiné. Comme elle n'étoit là que pour prêter main-forte à M. le Duc de Savoie, qui par complaiſance pour nous s'étoit brouillé, ou vrai-ſemblablement alloit l'être, avec ſes Voiſins ; il tomboit à notre charge, ou de le réconcilier avec le Roi d'Eſpagne, ou de le mettre en état de n'en être pas accablé : Et comme cela ne pouvoit être décidé qu'après l'envoi d'un autre Député à ce Prince, peut-être même que long temps après ; je conſeillois auſſi de faire entrer cette Armée dans des Quartiers commodes, après une montre ſi éxacte, qu'il n'y fût ſouffert aucun paſſe-volant, juſqu'à ce qu'on pût s'en ſervir, ou la congédier tout-à-fait.

Digitized by Google

1610.

Je fus écouté fort-attentivement. Mes raiſons me parurent avoir fait une impreſſion générale : avec la différence, que les perſonnes de bon eſprit ne craignirent pas de la marquer par des ſignes d'approbation, & même d'applaudiſſement ; au-lieu que tous les autres non-ſeulement la cacherent ſoigneuſement, par vanité, par méchanceté, ou pluſtôt par jalouſie, mais encore combattirent mes raiſons avec feu. J'eus ſoin d'inſtruire de tout cela Béthune, mon Couſin, qui m'avoit écrit pour me demander conſeil ſur le changement, que le malheur public apportoit à ſes fonctions de notre Ambaſſadeur auprès des Princes d'Allemagne. Je ne rapporte point ſa Lettre, ni la Réponſe que je lui fis, parce qu'elle ne contient rien d'eſſentiellement différent de ce qu'on vient de voir ; ſinon peut être, que je diſcutois plus particuliérement avec lui, les bons ou mauvais effets de chacun des avis que j'ai rapportés. C'étoit par exemple quelque choſe qui méritoit bien d'être obſervé, que ſi de façon ou d'autre il arrivoit qu'on fît entrer en Allemagne un Corps de Troupes, pour être joint à celui des Princes Alliés ; cette entrée ſeroit accompagnée de grands riſques, ce Corps fut-il de dix mille hommes, ſi les Alliés n'avoient ſoin de la faciliter de leur côté, en s'avançant pour recevoir ces Troupes, à dix ou douze lieuës au-moins de nos Frontieres. L'embarquement propoſé à Calais, ſi cette idée étoit ſuivie, avoit auſſi des inconvéniens : Il ne pouvoit donner à nos Alliés que l'Infanterie ſeule, & au nombre de huit mille hommes au-plus : encore falloit-il qu'on s'entendît bien des deux côtés. Je prévenois Béthune ſur une choſe, à quoi lui & ſes Correſpondans avoient bien dû s'attendre ; c'eſt que tout avoit changé en France, avec le Maître : & je lui marquois mon étonnement de ce que les Princes Alliés qui le mettoient en œuvre, exprimoient d'une maniére ſi peu intelligible & ſi peu preſſante, leurs deſirs, leurs conſeils & leurs réſolutions. Je laiſſois à ſa diſcrétion à juger quel uſage il devoit faire d'une Lettre, où je devois prudemment lui laiſſer bien des choſes à deviner. De Conſeil, je ne lui en donnois point d'autre, que de continuer à ſe comporter comme il avoit fait juſqu'à ce qu'il reçût de nouveaux ordres ; & je lui promettois de veiller à

Digitized by Google

1610. ſes intérêts : Ce fut le vingt-quatre May que je lui écrivis cette Lettre.

Je fus encore appellé quelques jours après, à un autre Conſeil plus particulier ſur cette matière. M. de Jacop, Ambaſſadeur du Duc de Savoie, ſe doutant bien que les concluſions que prenoient les nouveaux Membres du Conſeil, n'étoient pas favorables à ſon Maître, avoit preſſé la Reine Régente de lui faire déclarer au pluſtôt & de la manière la plus formelle, ſes intentions ; afin que ſon Alteſſe prît là-deſſus les arrangemens, que ſon intérêt lui inſpireroit. Il s'agiſſoit de voir ce qu'on déclareroit à cet Ambaſſadeur. Je ne trouvai, en arrivant le matin au Louvre, que M. le Connétable, le Chancelier & Villeroi, avec cette Princeſſe ; je faiſois le quatriéme. Gêvres & Loménie en devoient être : mais Villeroi avoit perſuadé à la Reine de les faire ſortir ; dont Gêvres fit des plaintes amères. Je me doutai, aux geſtes concertés de cette petite Aſſemblée, & aux diſcours entortillés que commença à tenir l'un de ces Meſſieurs, qu'il y avoit quelque choſe de plus que ce que je voyois. » Madame, dis-je à la Reine, avec ma franchiſe » ordinaire, je ne ſçais pas à quelle fin il vous a plu m'ap» peller. Il ſemble que ma préſence empêche ces Meſſieurs » de s'expliquer ; ou qu'on ſoit ici pour ſe ſurprendre les uns » les autres. Je vois bien qu'il eſt queſtion de M. le Duc de » Savoie. On ſçait que je n'ai jamais été trop bien avec lui : » J'avouë pourtant qu'aujourd'hui que ſes intérêts ſont » joints avec ceux de la France, & qu'il eſt même, du» moins en eſpérance allié à la Famille Royale, je l'affec» tionne comme doit faire tout bon François. Je trouve que » le Roi eſt obligé indiſpenſablement de le protéger & de » le défendre ; qu'il y va même de l'honneur & de la répu» tation de Sa Majeſté, auſſi bien que de notre gloire à » tous de ne pas ſouffrir qu'il lui arrive le moindre dom» mage en ſa Perſonne & en ſes Etats. «

Je vis la Reine ſoûrire en m'entendant parler de la ſorte, & dire un mot à l'oreille de Villeroi. Enſuite elle ſe tourna vers moi, & me dit : » M. de Sully, il eſt vrai nous ſommes » ici pour parler des affaires de M. de Savoie : mais il » y en a d'autres, autant & plus importantes que celles» là,

» là, à quoi il faut pourvoir. Vous voyez les brouilleries qui » ſe préparent dans cet Etat, par la pluſpart des Grands » du Royaume, que vous m'avez dit vous-même avoir une » ambition & une cupidité inſatiables : c'eſt à quoi je » vous prie de bien penſer, afin que nous en diſcourions » dans le premier Conſeil. Aujourd'hui qu'il s'agit de M. » de Savoie, nous en avions déja parlé, ces Meſſieurs & » moi, avant votre arrivée ; & nous avons trouvé que le » meilleur étoit de réconcilier la France & l'Eſpagne ; & » qu'envoyant pour cet effet un Prince à Madrid, ſur le » ſujet de la mort du Roi Monſeigneur, il faut le faire ac- » compagner d'une perſonne inſtruite & ſecrette, qui en- » tame cette réconciliation, & propoſe l'Alliance des deux » Couronnes par un double Mariage que je ſçais que les » Eſpagnols déſirent encore auſſi fort qu'ils faiſoient aupara- » vant. Pendant qu'on traitera de cette Affaire, à quoi je ne » prévois ni grande difficulté, ni beaucoup de longueur, il » faudra entretenir le Duc de Savoie dans ſes premieres eſ- » pérances, juſqu'au temps où l'on ne riſquera rien à lui » tout déclarer. « 1610.

Cette réſolution me cauſa une peine, que je témoignai par mon ſilence, & en hauſſant les épaules. La Reine s'en apperçut, & me preſſa de dire mon avis : Ce que je fis, en montrant, Qu'on ne pouvoit, ſans s'expoſer au reproche de mauvaiſe foi, abandonner un Prince, qui avoit rompu tous ſes engagemens avec l'Eſpagne, & s'étoit même déclaré ouvertement contre cette Couronne (22), ſur les ſeules promeſſes & à la perſuaſion du feu Roi : Que le moins qu'on

(22) Par le Traité de Bruſol, qui venoit d'être conclu le 25 Avril : Voyez-le dans les Mém. de Nevers, *tom.* 2. *pag.* 880. M. le Duc de Savoie, abandonné par le nouveau Conſeil de France, n'évita le reſſentiment de l'Eſpagne, que par une démarche des plus humiliantes, auxquelles une Tête Couronnée puiſſe être réduite. Son Fils vint ſe jetter aux pieds du Roi d'Eſpagne, en le ſuppliant de prendre le Duc ſon Pere & toute ſa Maiſon, ſous ſa protection Royale. Il lui dit, Qu'il embraſſoit ſes genoux : Qu'il avoit recours à ſa clémence ; & qu'il lui demandoit pardon avec toute ſorte de ſoûmiſſion, des fautes qu'il avoit commiſes envers lui, &c. Siri ſe trompe aſſûrément, ſi c'eſt par de pareils traits qu'il prétend nous faire admirer la Politique du nouveau Conſeil. Il faut être auſſi prévenu que l'eſt cet Ecrivain, contre la Perſonne de Henry IV. & contre le Duc de Sully, & auſſi grand partiſan des Eſpagnols, pour approuver des procédés ſi éloignés de la droiture & de la généroſité, dont la France a toujours fait profeſſion.

1610. pouvoit faire pour lui, puiſqu'on avoit pris d'autres vûës, étoit de l'en avertir; & en-même-temps, de cacher ſoigneuſement cette démarche au Roi d'Eſpagne, & même de lui faire croire le contraire; juſqu'à ce que par des moyens efficaces d'une réconciliation générale, nous euſſions au-moins ſauvé du danger ceux qui ne s'y trouvoient qu'à cauſe de nous. Comment ne ſe pas rendre à des raiſons ſi juſtes; & pour-le-moins ne pas ſuivre le tempérament, que mes dernieres paroles avoient ouvert? On ne fit cependant ni l'un ni l'autre: On dit, Que ce ſeroit s'engager dans un circuit de Négociations trop long. Je repliquai, avec toute la confiance que donne une ſi bonne Cauſe. C'étoit un point déja arrêté, qu'on ſacrifieroit M. le Duc de Savoie; & tout ce que j'entendis, me convainquit qu'il étoit même arrêté de longue-main. Je tirai des indices auſſi certains, au déſavantage de nos autres Alliés, de toutes les mines & ſignes d'intelligence, que je ſurpris entre la Reine, le Chancelier & Villeroi. Mais bientôt les Confidens & les nouveaux Conſeillers de la Reine, ne s'embarraſſerent plus de cacher leurs ſentimens Le Gouvernement du feu Roi, ſi doux, ſi ſage, ſi glorieux pour la France, fut blâmé preſque hautement, & même mépriſé & tourné en ridicule. En même-temps qu'on traitoit ſes deſſeins de chimères, on le repréſentoit par d'autres endroits, comme un Prince foible, lâche & incapable de réſolution. Il ſemble que ce n'étoit pas aſſez de laiſſer impunie la mort de ce grand Prince, ſi l'on n'y joignoit encore toutes ſortes d'outrages à ſa mémoire: Et malheureuſement pour nous, le Ciel qui ſe reſervoit cette vengeance, ne l'a éxercée, qu'en laiſſant triompher l'envie & l'ingratitude.

Je revins chez moi, pénetré d'un vif chagrin de tout ce que j'avois vû & entendu: » Nous allons, dis-je triſtement & ſecrettement à Madame de Sully, dont je connoiſſois la diſcrétion, » tomber ſous la domination de l'Eſpagne & des » Jéſuites. Les bons François, & ſur-tout les Proteſtans, » doivent bien penſer à eux; car ils ne demeureront pas » long-temps en repos. « Cette penſée me tint dans une profonde rêverie pendant tout le dîner. Je fus abordé, comme je ſortois de table, par M. l'Evêque de Montpellier, qui me pria de paſſer un moment dans mon Cabinet. Je l'y

Digitized by Google

fis entrer, & l'en fis sortir au bout d'une demi-heure, par une des portes d'en-bas, avec beaucoup de secret : car il ne vouloit pas qu'on le reconnût ; & pour cela, il eût soin que mes Gens ne le vissent que par-derriere, & de se couvrir le visage presqu'entier de son mouchoir. » Je viens d'apprendre » bien des Nouvelles, di-je à mon Epouse, & à trois ou » quatre personnes auxquelles je me confois : c'est la suite » de ce que je vous dis l'autre jour. Il s'est tenu un Con- » seil secret chez le Nonce Ubaldini, où étoient le Chance- » lier, Conchine, Villeroi, l'Evêque de Beziers, & un hom- » me dont on n'a pu me dire le nom, qu'on croit pourtant » être au Duc d'Epernon. On y a blamé, on y a même par- » lé avec dérision, des projets & de la Personne du feu » Roi. J'y ai été encore moins épargné. Il y a été décidé, » Que l'on changeroit totalement de Principes de Gouver- » nement & d'Alliances politiques : Qu'on écriroit au Pape, » avec lequel on s'engageroit à n'agir que par ses conseils : » Qu'on s'uniroit intimement avec l'Espagne : & que lorsque » cette union seroit bien cimentée, tous ceux qui s'y mon- » troient contraires, particuliérement les Huguenots, se- » roient éloignés de toutes les Affaires, & bannis de la Cour. » Si je suis sage, poursuivis-je, j'imiterai le castor ; je me défe- » rai doucement de toutes mes Charges ; j'en retirerai le plus » d'argent que je pourrai ; j'en emploierai une grande par- » tie à acheter quelque bonne Place dans une Province » des plus éloignées, & je garderai le surplus pour m'en ser- » vir dans les besoins qui me surviendront. « 1610.

Nous étions encore sur ce propos, lorsqu'entrerent le Duc de Rohan, les deux Béthune mon Frere & mon Cousin, mon Fils, & deux ou trois autres de mes plus particuliers Amis, à qui je fis part de la confidence qui venoit de m'être faite, & de ma résolution. Ils soûtinrent, Que l'avis ne pouvoit être que faux : Que j'allois prendre un travers, qui me couvriroit pour jamais de la tache d'ingratitude envers l'Etat & les Enfans du Roi mon bienfaicteur : Qu'il m'étoit encore facile de demeurer en possession de mes Charges, & dans l'exercice de mes fonctions : Qu'il y avoit de la lâcheté & de la bassesse, à céder ainsi à ses ennemis, au moindre choc. Je ne convins pas que les raisons qu'ils m'alleguoient fussent bonnes : de leur côté, je ne pus

Digitized by Google

1610. les amener à se rendre aux miennes. » Vous voulez donc, » leur disje enfin, que je me sacrifie pour le Public, pour ma » Famille & pour mes Amis : car je vois bien que votre » intérêt a beaucoup de part à tout ce que vous me dites. » Je le ferai puisque vous m'y forcez : Mais souvenez-vous » de ce que je vous dis aujourd'hui, que ce sera avec peu » d'utilité pour vous tous, & avec beaucoup de peines, de » chagrins, de pertes & même de honte pour moi : & je » vais dès-à présent, ajoûtai-je, vous en faire voir un échan- » tillon.

En faisant réflexion à tout ce que les Courtisans les plus distingués & les plus dédaigneux, faisoient d'avances & même de basses démarches, pour avoir l'amitié de celui, en faveur duquel la Reine commençoit à montrer toute la sienne ; j'avois conclu en moi même, qu'il seroit bien difficile que conservant encore la même relation, & en quelque sorte la même bonne intelligence, du-moins apparente, que j'avois toujours euë avec la Cour, je pusse me dispenser de donner quelque signe d'amitié à ce nouveau Favori. J'avois eu dessein, supposé que cette pensée me durât, d'y faire servir le jeune Arnaud, qui n'avoit lui-même que trop de penchant à adorer le Soleil levant. Je l'avois fait venir ce matin-là-même ; & je l'avois prévenu sur la commission qu'il ne tarderoit pas à recevoir de moi, d'aller trouver Monsieur Conchine (23), & de lui faire des offres de services de ma part. Je lui avois même deja dit de quelle manière il falloit qu'il

(23) Concino Concini, Italien de basse naissance, & Gentilhomme Florentin, selon d'autres; mieux connu sous le nom de Maréchal d'Ancre, qu'il porta peu après. Il fut le principal Favori de la Reine Régente, & comblé par elle de biens & de dignités. On a dit qu'à son départ de Florence, un de ses Amis lui demandant ce qu'il alloit faire en France ; il répondit : *On fortune, ou périr* : & que l'un & l'autre lui arriva. Il fut tué dans le Louvre par Vitry, le 24. Août 1617, par ordre du Roi Louis XIII. & à la sollicitation des Grands. La haine qu'on lui portoit, l'a fait dépeindre avec les couleurs les plus noires : Assez peu de personnes ont rendu justice aux bonnes qualités qu'il avoit. Mais peut-être que la Justice Divine avoit résolu de venger l'horrible assassinat de Henry le Grand, dans la personne de cet Italien, l'un de ceux qu'il est le plus difficile d'en laver ; supposé que le l'arricide y ait été poussé par un mobile étranger. On fit aussi mourir sa Femme, cette même Léonor Galigaï, dont il est assez souvent parlé dans ces Memoires. On ne trouva point d'autres crimes à lui imputer, que celui d'avoir ensorcelé la Reine sa Maîtresse : » Je ne me suis jamais » servie, répondoit-elle à ses Juges, » d'autre sortilege que de mon es- » prit : Est il surprenant que j'aye

tournât ſon compliment : & le voici : Que je ne lui voulois aucun mal, de ce que la Fortune ſe préparoit à lui faire occuper auprès de la Reine, la même place que j'avois tenuë auprès du feu Roi : Que je regardois cet événement comme un de ces coups, que la Providence rend trop communs, pour qu'on s'en étonne : Que la Régente ne faiſoit même en cela que lui tenir compte avec juſtice, de l'attachement que lui & ſa Femme avoient toujours eû pour elle, & des bons ſervices qu'ils lui avoient rendus : Qu'en faiſant choix de ſa perſonne pour conduire les Affaires, elle s'étoit ſans doute attenduë à donner au Roi ſon Fils & à tout l'Etat, un Serviteur auſſi capable que fidèle : deux qualités, qui ſuffiſoient toutes ſeules à rendre un homme, quel qu'il ſoit, véritablement digne de tous les bienfaits que la faveur lui aſſûre : Qu'également perſuadé, & des louables deſſeins de la Reine, & de la diſpoſition où il étoit de la ſeconder en tout, je lui offrois avec cordialité tous les moyens qu'une longue expérience pouvoit m'avoir appris : Qu'il trouveroit que cette offre n'étoit pas à refuſer, s'il faiſoit attention qu'outre le bien public qui en réſulteroit, il y gagneroit pour lui-même de ne point acheter les faveurs dont il ſe verroit comblé dans la ſuite, par la jalouſie des Grands, la haine publique, le préjudice des Affaires, & la vexation du Peuple : Que je ne lui demandois pour prix d'entrer ainſi dans ſes vuës de grandeur & d'intérêt, que de les chercher dans les Principes de Gouvernement, qui avoient fait trouver au feu Roi le moyen de rendre ſon Royaume paiſible & floriſſant ; dont l'un des principaux, & celui dont il me paroiſſoit avoir le plus de beſoin préſentement, étoit de ne pas accoûtumer les Gens-d'affaires & tous ces éternels ſolliciteurs, à compter pour obtenir leurs demandes, ſur celui-là même qui doit ſe montrer le plus éloigné de les leur accorder : Qu'à ces conditions, il me verroit toujours diſpoſé 1610.

» gouverné la Reine, qui n'en a point » du-tout. Le Cardinal de Richelieu, ajoûte Amelot, devoit le » commencement de ſa fortune à » cette femme. Ils avoient tous deux » la magie de la parole. « C'eſt dans les Hiſtoires de la Régence de Marie de Médicis, & dans celles de Louis XIII. qu'il faut chercher ce qui regarde cet article. On en trouve auſſi des Anecdotes aſſez curieuſes dans les Mémoires de Baſſompierre.

1610. à m'unir avec lui ; & que dès ce moment je lui offrois mon amitié, & lui demandois la sienne.

On dira peut-être, après avoir bien pesé la force de mon compliment, que je mettois à mes avances des correctifs, qui devoient m'ôter la crainte de m'engager trop avant : Mais je crois qu'on conviendra pourtant, qu'il devoit satisfaire, & si je le puis dire, flater celui à qui je le faisois. Quoiqu'il en soit, il me parut tout-à-fait propre à produire l'effet, dont je voulois persuader ceux qui combattoient si fortement ma résolution. » Allez, dis-je à Arnaud, après l'avoir appellé & instruit en présence de ces Messieurs, allez-vous-» en trouver Monsieur de Conchine de ma part, & lui parlez comme je vous l'ai dit ce matin : faites diligence, & » revenez le plustôt que vous pourrez : Je serai bien trompé, si tous ces Messieurs, ajoûtai je en parlant à eux-mêmes, » qui ont une si bonne opinion de la Reine & de ses Conseillers secrets, ne voient par la réponse qu'il fera, s'il y » quelque chose de bon à en attendre. «

Tout le monde demeura assemblé en attendant cette réponse, qu'Arnaud nous rapporta au bout d'une heure, & d'une manière qui acheva de me confirmer dans tous les soupçons que j'avois déja conçus contre lui. Il ne nous entretint d'abord que de louanges de la personne de Conchine, de son habileté, de son intelligence dans les matières d'Etat, de son crédit, de ses Amis : & il trancha fort-court sur le sujet de son message, en me disant qu'il ne croyoit pas que j'eusse rien à espérer de lui, à-moins que je ne fusse d'humeur à complaire à toutes ses volontés. » Je crois vous entendre, lui dis-je, avec un petit mouvement de colere, » dont je ne fus pas le maître (24) : Mais que voulez-vous » dire, avec un discours si vague ? parlez-nous plus clairement ; & voyons tout ce que vous lui avez dit, & ce qu'il » vous a répondu. « Comme il se vit forcé d'obéïr, il nous fit le détail suivant, en branlant la tête, & avec un soûrire malin : Qu'en entrant chez Conchine, il avoit rencontré le Président Jeannin & Arnaud son Frere, qui en sortoient : Qu'ils avoient parus inquiets de le voir dans cet endroit,

(24) M. de Sully se gratoit la tête, quand on le fâchoit, ou qu'on l'embarrassoit.

quoiqu'ils ne lui euſſent rien dit, ni lui à eux : en quoi je ſuis perſuadé qu'il nous cachoit la vérité : Qu'un nommé Vincence, en l'introduiſant dans la chambre de ſon Maître, lui avoit dit : » N'êtes-vous pas à M. de Sully ? Plût-à-dieu » que nous ſuivifſions ſes conſeils, pluſtôt que ceux des deux » hommes qui viennent de partir d'ici, & beaucoup d'autres » encore pires : nous n'irions pas ſi vîte que l'on veut nous » porter : mais auſſi l'autorité de la Reine & notre fortune, » ſe trouveroient établies d'une manière plus louable, » plus certaine & plus durable : « Que le nouveau Favo- » ri lui ayant dit : » Hé-bien ! Monſieur Arnaud, me » venez-vous viſiter ? « il lui avoit répondu, en lui faiſant le compliment & lui tenant tous les mêmes diſcours, dont je l'avois chargé, & qu'il nous redit auſſi. 1610.

Arnaud s'arrêta encore après cela, & nous dit en héſitant, Qu'il n'avoit reçu qu'une réponſe ſi courte & ſi ſeche, qu'il lui ſembloit plus à-propos de n'en rien dire du tout. Ce qui lui reſtoit à nous apprendre, étoit préciſément ce que je ſouhaitois d'entendre; & il nous le dit enfin, après s'en être fait preſſer fort-long-temps. Conchine, ſans proférer un ſeul mot de remercîment à tout ce qu'on venoit de lui dire d'obligeant, ſans même montrer qu'il y eût fait la moindre attention, répondit en aſſez mauvais François, & d'un ton de voix aigre : » Comment ! M. Arnaud, M. de Sul- » ly penſe donc encore gouverner les Affaires de France, » comme du temps du feu Roi ? c'eſt à quoi il ne doit nul- » lement s'attendre. La Reine étant Reine, c'eſt à elle à » diſpoſer de tout ; & je ne lui conſeille pas de rien entre- » prendre, que ſelon ſa volonté. Quant à ma Femme & à » moi, nous n'avons beſoin de l'aide ni de la faveur de per- » ſonne : Sa Majeſté nous aime, parce que nous l'avons bien » ſervie : perſonne ne ſçauroit empêcher le bien qu'elle vou- » dra nous faire. Monſieur de Sully, s'il déſire quelque cho- » ſe aura plus beſoin lui-même de notre aſſiſtance, que nous » de celle qu'il nous offre : & s'il ſçavoit les pourſuites qui » ſe font, il nous rechercheroit plus qu'il ne fait : Il n'y a » ni Prince ni Seigneur à la Cour, qui ne nous ſoit venu voir ; » il eſt le ſeul, avec un autre. «

Perſonne dans toute la Compagnie ne s'attendoit à une réponſe auſſi cruë : Tout le monde s'entre-regarda, & ne fit

1610. que hauſſer les épaules, ſans dire un mot. » Hé-bien ! Meſ-» ſieurs, leur dis-je, croyez-vous encore qu'il me ſoit poſ-» ſible de me maintenir avec honneur dans mes Charges, » & qu'on me laiſſe conduire les Affaires comme aupara-» vant ? « Ils convinrent qu'ils avoient mal jugé de la véritable poſition des choſes : Ce qui donna lieu à pluſieurs autres diſcours aſſez longs, mais de trop peu de conſéquence pour être rapportés ici, & dont la concluſion fut, Qu'il falloit donner encore quelque choſe au hazard, ne rien précipiter, & voir ce que produiroit la venuë de M. le Prince, qu'on s'attendoit à voir reparoître inceſſamment, & ſur laquelle bien d'autres que moi fondoient de grandes eſpérances.

Le premier avis que je reçus de l'entrée de ce Prince dans le Royaume, me fut donné quelques jours après cet entretien, par Pallot. Il m'avertit en-même-temps, que M. le Prince n'étant pas fort-pourvu d'argent comptant, ce ſeroit bien lui faire ma Cour, que de lui faire toucher, ſans attendre qu'il me le demandât, au-moins une demi-année de ſa Penſion. Heureuſement je pouvois le faire, ſans craindre le reproche d'avoir diſpoſé de mon chef & ſans ordre, des deniers de Sa Majeſté : cette ſomme ſe trouvant portée ſur l'Etat, quoiqu'elle n'eût pas encore été délivrée à M. le Prince ; parce que le feu Roi, qui ne vouloit pas que ce Prince pût croire qu'il eût conſervé aſſez de bonne volonté pour lui, pour continuer à l'en gratifier, avoit attendu qu'il ſe préſentât une occaſion, où je paruſſe la lui envoyer de moi-même. J'en avois même déja donné la moitié à deux perſonnes, que M. le Prince avoit chargées de me la demander ; & je me ſouvins que ces deux hommes m'avoient dit, il n'y avoit que huit jours, qu'ils l'avoient encore entre les mains. Je fis donc donner le tout à Pallot, qui en le rendant à M. le Prince, lui fit bien valoir ce témoignage de mon attachement à ſa perſonne, que ce Prince, auquel on ne pouvoit guére alors rendre un plus grand ſervice, m'en ſçut fort-bon gré, & s'engagea hautement, comme me l'a rapporté un des Fils de M. d'Harcourt, de ne point entrer dans Paris, qu'il ne m'eût vu & pris mes conſeils. Ne voyant preſque autour de moi que des ennemis, je ſentis un véritable mouvement de joie, d'avoir ainſi éteint la haine que m'avoit

Pierre de Harcourt, Marquis de Beuvron.

Digitized by Google

m'avoit portée pendant quelque temps le Premier Prince du Sang. Il me fit même l'honneur de me députer à différentes fois MM. de Rieux, de Montataire, de Clermont & autres Gentilshommes, pour me faire part de sa situation & de ses desseins. 1610.

Lorsqu'on lui eut appris la mort du Roi, il ne balança pas un moment à s'acheminer vers la France. Il compta qu'en faisant une extrême diligence, il pourroit se trouver encore assez à temps, pour faire valoir les droits que lui donnoit son rang dans cette conjoncture, toute semblable à celle où le Roi de Navarre son Grand-oncle, avoit cherché à se faire préférer à la Reine Catherine de Medicis. Ils n'eurent pas un succès plus heureux l'un que l'autre, dans leurs prétentions. Le Prince de Condé fut bientôt informé que la Reine, sans l'attendre, ni lui, ni les autres Princes du Sang; sans faire précéder, suivant les Loix, l'établissement d'un Conseil de Régence, ni observer aucune des formalités pratiquées en pareil cas; avoit été plustôt déclarée que choisie Régente. Il comprit alors qu'il ne lui restoit plus aucune espérance de parvenir à la Régence: il douta même du traitement qu'on lui réservoit à la Cour, où sa présence ne pouvoit après cela qu'être désagrable. Cette incertitude lui fit ralentir sa marche, & souhaiter, avant de s'engager davantage, d'être plus particulierement instruit de la disposition des esprits, sur-tout de ceux qui avoient quelque pouvoir. Rien ne lui paroissant plus capable de le faire écouter & respecter, que les déférences qu'on verroit que les Grands témoigneroient publiquement avoir pour lui dans cette occasion; il les fit sonder presque tous, & leur fit sentir qu'il se tiendroit obligé envers ceux qui viendroient au-devant de lui, & l'escorteroient en entrant dans Paris.

Cette proposition me fut faite, ainsi qu'aux autres; & je crus que la Place que j'occupois, m'empêchoit d'y déferer, sans en avoir du-moins obtenu la permission de la Reine, comme représentant la Personne du Roi même. Elle ne me la refusa pas formellement: mais elle me donna bien à entendre, par l'air dont elle reçut ma demande, que c'étoit lui faire plaisir que de s'abstenir de ce devoir. Je compris encore, par le peu qu'elle me dit, qu'elle me donnoit, comme à tous les autres, à opter entr'elle & les Princes du Sang; avec les-

1610. quels elle s'attendoit apparemment à ne pouvoir jamais bien s'accorder. Peut-être que la froideur que je remarquai en ce moment sur son visage, provenoit aussi du mécontentement qu'elle avoit, de ce que j'avois fait tenir de l'argent à M. le Prince : car on n'avoit pas manqué de le découvrir & de le lui faire sçavoir ; & sans doute elle ne se souvint pas que c'étoit un Article de Dépense, employé sur les Etats. Il se pouvoit bien faire encore, que ce fût une suite du chagrin que lui avoit causé un Conseil, dont j'ai oublié à parler ; dans lequel il avoit été statué que jusqu'à nouvel ordre, je continuerois à manier les Finances, comme par le passé, & nommément pour ce qui regardoit les Pensions de l'Etat. Je craignis que la Reine ne m'attendît à ce passage, pour ne me le pardonner jamais ; & je résolus de ne point m'exposer à sa haine, pour une chose qui ne me sembloit pas d'aussi grande conséquence, qu'apparemment elle le paroissoit à M. le Prince. Il me dépêcha Courriers sur Courriers, pour me faire changer de résolution : & il me fit déclarer enfin par les mêmes Gentilshommes que j'ai nommés, qu'il étoit déterminé à ne point rentrer dans Paris ; puisque je refusois d'y paroître avec lui, & de l'entretenir sur des choses, qui décideroient du parti qu'il prendroit, & qu'il ne pouvoit sçavoir que de moi.

Je retournai faire de nouveaux efforts auprès de la Reine ; de laquelle je ne pus jamais tirer que cette sorte de permission, au travers de laquelle on apperçoit clairement un refus. L'alternative étoit d'autant plus embarrassante, qu'elle n'étoit que trop réellement entre deux Partis, qu'on pouvoit dès-lors regarder comme opposés. Je n'en fais point de mystère : je me déclarai pour celui qui pouvoit me procurer les fruits d'un service essentiel, contre celui qui ne me promettoit que l'obligation d'une simple complaisance, facile à oublier ; & j'allai trouver M. le Prince (25), qui, quelque chose que lui eût pu dire le Duc d'Epernon, n'avoit jamais voulu partir du lieu où il avoit dîné, qu'il n'eût sçu que j'en étois très-proche. Je le rencontrai en pleine campagne, & descendis pour lui accoler la cuisse : mais il descendit lui-même

(25) » Monsieur le Prince, dit l'Historien Matthieu, étoit en sa maison de Châteauroux. Il avoit vû le » Duc de Sully, qui l'avoit conseillé » de retourner à la Cour ; sa seule présence pouvant plus profiter au service du Roi, &c. « *Ibid.* 28.

1610.

presqu'aussi-tôt que moi, & vint m'embrasser avec des marques égales de distinction & de joie. Il se mit à m'entretenir à pied au travers de la campagne, où nous demeurâmes bien un quart-d'heure; quoique D'Epernon représentât à ce Prince, qu'il n'avoit que ce qu'il lui falloit de temps pour arriver. De fois à autres, il m'adressoit la parole sur differentes choses, dont le récit me paroît inutile ici. Je l'accompagnai jusqu'au Louvre, où je le laissai faire sa Cour (26), & entretenir la Reine; & je m'en retournai à l'Arcenal.

Il se pouvoit bien faire que M. le Prince, lors-même qu'il paroissoit craindre si fort d'être maltraité de la Reine, s'en promît interieurement une tout autre réception, lorsqu'il se rappelloit la bonne intelligence qui avoit été autrefois entr'elle & lui; & même, qu'il se bâtit là-dessus un plan, bien différent de celui dont il m'entretenoit. Personne n'avoit douté, lorsqu'il sortit du Royaume, que son mécontentement & sa fuite ne fussent l'effet des avis & des persuasions de cette Princesse; & le Roi lui-même en fut informé. Quoiqu'il en soit, M. le Prince, s'il eut cette pensée, ne tarda pas à être detrompé, & à connoître par son expérience, que rien ne tient contre la jalousie du pouvoir absolu. La Reine lui parut avoir entierement perdu le souvenir du temps où ils avoient donné le nom d'intérêt commun, au motif qui les faisoit agir: & ce ne fut assûrément pas le detail des affaires d'Etat & du Gouvernement, qui le lui fit oublier; elle ne lui en donna pas la moindre communication. Elle se retrancha avec lui à un Cérémonial si grave, si froid & si silencieux, qu'il sortit du Louvre très-mal édifié de tout ce qu'il avoit vû.

Je le compris aux discours que me tint ce Prince, dans une visite que je reçus de lui deux jours après; quoiqu'il ne se dé-

(26) »M. le Prince entra dans Paris, le 15 Juillet, accompagné de »quinze cens Gentilshommes, ce »qui donna quelque alarme à la »Reine, qui considéroit qu'ayant »les Canons, la Bastille & l'argent »du feu Roi, en sa puissance, par le »Duc de Sul'y, si le Parlement & »le Peuple n'eussent été fidèles, il »pouvoit entreprendre des choses »de très-dangereuse conséquence »pour le service du Roi. M. le Prince n'étoit pas en moindre méfiance, que celle qu'on avoit de lui. »Il reçut trois ou quatre avis en arrivant, que la Reine, à la susci»tation du Comte de Soissons: avoit »dessein de se saisir de sa personne »& de celle du Duc de Bouillon: »ce qui fit que nonobstant la bonne chère qu'il reçut de Leurs Majestés, il fut trois nuits alerte en »état de sortir de Paris, au premier »bruit qu'il entendroit de quelque »entreprise contre lui. « *Hist. de la Mere & du Fils, tom.* 1. *pag.* 101.

1610. clarât pas d'abord ouvertement, & qu'il ne nommât perſonne. J'attendis de mon côté à me livrer, qu'il m'eût découvert plus naturellement le fond de ſes ſentimens, & je me tins encore plus ſerré que lui. Mais dans la ſuite de cet entretien, il commença à me parler ſi clairement de ſes diſpoſitions; il me fit voir tout à la fois tant d'eſtime de confiance, de deſir de pouvoir trouver conjointement avec moi, les moyens de prévenir le bouleverſement dans les Affaires & le déſordre dans les Finances, dont on étoit menacé; il me demanda ſi ſincèrement mes conſeils ſur la maniére dont il pourroit marcher au bien public, au travers des obſtacles que la jalouſie, la haine & la cabale, alloient oppoſer à ſes deſſeins; que je crus devoir, & à ſa confiance, & au motif louable qui le faiſoit agir, de lui parler enfin à cœur ouvert ſur toute cette matiére. Ce qui acheva de me déterminer, c'eſt que ce Prince m'ayant avoué que de tous ceux à qui il avoit communiqué l'envie qu'il avoit de voir les Affaires Politiques & Domeſtiques de l'Etat continuer à être gouvernées par les Principes qu'avoit ſuivis le feu Roi, il n'y en avoit pas un qui ne ſe fût efforcé de la lui faire perdre; je craignis que la vûë de difficultés, ou abſolument inſurmontables, ou qu'on ne pouvoit vaincre qu'avec des riſques infinis, ſans en retirer que des fruits très-médiocres, ne le jettât dans la route où on cherchoit à l'engager.

Après donc l'avoir remercié de l'honneur de ſon eſtime & de ſa confiance, je lui fis la réponſe ſuivante, & preſque dans les mêmes termes qu'on va le voir: Que toutes les perſonnes qu'il avoit entenduës ou conſultées ſur la queſtion préſente, y étoient trop intéreſſées, pour lui donner un conſeil, qui auroit détruit toutes leurs eſpérances: Que je n'en avois point d'autres à lui donner, que celui que je donnerois à Meſſieurs les Princes du Sang ſes Oncles, les Prince de Conty & Comte de Soiſſons, & à la Reine elle-même, s'ils me le demandoient avec intention de le ſuivre; parce que leur intérêt à eux quatre, lorſqu'il étoit bien éclairci, ſe trouvoit être abſolument le même: je veux dire, de ſe tenir unis pour le Roi contre les Grands, & contre cette foule d'importuns ambitieux & intéreſſés, dont la Cour étoit remplie; parce qu'à coup-ſûr toutes ces perſonnes ne ſongeoient qu'à tirer parti, par les voyes les moins permiſes, d'une conjoncture, qui de tout temps a été

le triomphe de l'avarice & de la licence : Que c'étoit-là le point d'où il falloit partir : mais que pour ne pas s'en égarer d'une autre maniere, & pour ne pas montrer ſoi-même l'exemple qu'on condamnoit, il étoit néceſſaire qu'une déclaration ſolemnelle inſtruiſît tout le Royaume, que cette union n'avoit pour objet que de tendre en tout & de la maniére la plus noble, au plus grand bien de l'Etat ; & que les effets qu'on verroit s'enſuivre, appriſſent que c'étoit en marchant ſur les traces d'un Roi, dont le ſuccès avoit juſtifié tous les deſſeins & les ouvrages, qu'on prétendoit y arriver : Qu'un devoir, de tous points eſſentiel, étoit de proteſter ſouvent & hautement, qu'on étoit inſpiré du même eſprit, qui avoit fait trouver à ce grand Prince le ſecret de faire d'un Royaume abîmé un Royaume floriſſant ; & que la meilleure manière de montrer qu'on l'imitoit en effet, étoit de ne rien prétendre pour ſoi-même, en refuſant tout aux injuſtes demandes d'un peuple de Courtiſans avides : Que je ne voulois pas dire par-là, qu'on ſe privât de toute ſorte de récompenſes : Que c'étoit au contraire un des avantages de ce ſyſtême pour les mêmes quatre perſonnes, qu'en conduiſant ſagement les Affaires, il leur reviendroit naturellement & de plein droit plus de biens en un an, que de toute autre maniere en dix : mais qu'il ne devoit pourtant entrer rien de mercénaire dans leurs vûës : ce que je leur répeterois d'autant plus ſouvent, que de toutes les bonnes qualités néceſſaires aux Perſonnes d'Etat, il n'y en a aucune dont la pratique ſoit ſi difficile, que de ſe voir ſans ceſſe au milieu des tréſors & à-même de toutes les graces, ſans s'en laiſſer éblouir ; & que je ſçavois déja tous les plans que quelques-uns des Princes avoient fait, pour jouir de ce qu'on appelle les droits du rang : Mais auſſi qu'en ſe préſervant de ce piége dangereux ; aucune Puiſſance ne ſeroit capable de leur réſiſter ; duſſent-ils voir ſe liguer contr'eux toutes les têtes factieuſes & tous les Grands, ſans en excepter un ſeul ; l'intérêt du Roi devenant véritablement l'intérêt public & général, lorſqu'on le ſoutient par ces voyes ; & l'impreſſion que fait le nom Royal, ſe trouvant alors portée au plus haut point. 1610.

Je pourſuivis en diſant à M. le Prince, Qu'il ne reſtoit plus qu'à ſçavoir ſi l'on trouveroit dans la Reine & les deux autres Princes, les mêmes diſpoſitions propres à faire réüſſir ce deſſein : Que loin de le flater de cette eſpérance, je convenois

1610. qu'il ne devoit nullement compter ſur eux : Qu'il n'étoit pourtant pas diſpenſé pour cela de faire toutes les démarches néceſſaires auprès de la Reine ; tant parce qu'il étoit beſoin qu'on n'eût pas le moindre reproche à lui faire, dans un point de cette conſéquence ; que parce que cette Princeſſe étant déja en quelque maniere en poſſeſſion de l'autorité Royale, les plus fortes raiſons ne le ſeroient pas encore trop, pour juſtifier aux yeux du Public l'extrémité où l'on ſeroit peut-être obligé d'en venir avec elle, & pour en écarter le danger: Qu'après avoir pris cette précaution, rien ne devoit l'empêcher de ſe charger ſeul d'un devoir, que les Princes ſes Oncles n'auroient pas voulu partager avec lui : mais que c'étoit alors véritablement, que privé de tous ſes ſupports, il falloit qu'il fît parler pour lui un déſintéreſſement ſi décidé & une probité ſi éclatante, dans toutes ſes actions & ſes paroles, qu'on s'accoûtumât à le regarder comme le véritable Ami du Roi, de l'Etat & du Peuple : Qu'un homme qui n'emploie que de telles armes, & qui eſt en place de le faire, tôt ou tard ramene tout à ſoi : Que Meſſieurs les Princes de Conty & de Soiſſons le ſentiroient les premiers ; en comparant l'honneur qui rejaillit ſur le Sang Royal, d'un procédé ſi reſpectable, avec les déboires, les manques de reſpect, ſouvent les mépris, auxquels ils ne peuvent manquer d'être expoſés, lorſqu'ils ſe montrent dans la carriere confondus avec le reſte des Courtiſans, Que bien des raiſons viendroient balancer dans l'eſprit de la Régente elle-même, le penchant qu'elle avoit à une conduite contraire ; ſur-tout, ſi elle ſe voyoit en tête les Princes du Sang réunis : Que tout le pouvoir apparent dont elle étoit revêtuë, ne ſuffiroit pas à la ſoutenir ſix mois entiers contre un Parti ſi fortement autoriſé : Qu'enfin je croyois pouvoir lui être garant que la néceſſité, la confiance & le torrent, attireroient enfin tout de ſon côté ; & qu'il ne ſe paſſeroit plus rien entre la Reine, les Princes & les gens en place, liaiſons, déſunions, mutineries, raccommodemens, brigues, qui ne tournaſſent au profit de ſon autorité : s'il ſçavoit dès ce moment ſe former ſon plan, & être fidele à le ſuivre, tel que je venois de le tracer.

L'attention avec laquelle je fus écouté de M. le Prince, me fit voir que j'avois trouvé le chemin de ſon cœur, & que j'y avois fait cette impreſſion forte, qui eſt l'effet de la vérité

& de la juſtice, réunies dans le même objet. Ce qui eſt arrivé depuis ne prouve point que je me ſois trompé alors, ou bien prouve auſſi que M. le Prince ſe trompoit lui même tout le premier; puiſqu'il eſt certain que la force de mes raiſons le ſoûtint pendant un aſſez long-temps, contre tous les flots dont il étoit continuellement battu. De quelque artifice que ſe ſerviſſent les perſonnes dont il étoit obſédé, il ne pouvoit tantſoit-peu approfondir la nature des conſeils qu'ils recevoit d'eux, qu'il ne découvrît auſſi-tôt clairement, qu'ils étoient dictés par l'avarice & par l'ambition. Quelle différence entre de pareils ſentimens, & ceux que je cherchois à lui faire prendre? Il la ſentoit; il en étoit perſuadé: & cependant il ſe laiſſa enſuite entraîner, comme tous les autres, au torrent du mauvais éxemple. Le Duc de Bouillon contribua plus que perſonne, à l'engager dans le Parti de l'erreur (27). Je me repréſente, & peut-être je me groſſis à moi même, tout ce qui peut ſervir à juſtifier ce Prince, en convenant de bonne foi, qu'il n'étoit pas difficile de donner les plus belles couleurs aux motifs, par leſquels on prétendoit ſapper mes Principes; & qu'il ne doit pas paroître ſurprenant qu'un Prince jeune & ſans expérience, n'ait eu ni aſſez de diſcernement pour diſtinguer la réalité d'avec l'apparence, ni aſſez de force pour préférer ce qui n'eſt qu'utile à ce qui plaît & flate. Voici les raiſons qui effacerent dans ſon eſprit celles dont je m'étois ſervi. 1610.

On lui diſoit, Que tous mes raiſonnemens ne tendoient qu'à le jetter dans un ſyſtême abſurde & imaginaire: Que

(27) L'Auteur de la Vie du Duc de Bouillon, rapportant les conſeils que ce Duc donna au Prince de Condé: » Il lui conſeilla, dit-il, de » laiſſer à la Reine la qualité de Régente; mais de la réduire à un titre vain, qui ſatisferoit ſa vanité, » & de s'attirer effectivement toute » l'autorité. Il lui dit, Qu'il ſçavoit » pour cela un moyen infaillible; & » que s'il vouloit s'en ſervir, il lui » repondoit du ſuccès: Que ce moyen » conſiſtoit à rentrer dans la Religion » Calviniſte, dont le feu Roi l'avoit » tiré, & à ſe déclarer Protecteur des » Proteſtans de France: Qu'alors ſuivi de toute la Nobleſſe Calviniſte, » dont il ſeroit le Chef; maître de » toutes les places de ſureté, accordées à ce Parti (c'eſt-à-dire de cent » trois Villes ou Places, bien fortifiées); ſoûtenu par tout ce qu'il y » avoit de Suiſſes en France, dont » le Duc de Rohan étoit le Colonel-» Général; ſûr de l'argent laiſſé par » le feu Roi à la Baſtille, que le Duc » de Sully, mécontent de la Régente, pouvoit lui remettre entre les » mains: Qu'avec de ſi grands avantages, on ne pouvoit pas douter » qu'un Premier Prince du Sang » comme lui, pendant une Minorité, » ne fût en état de s'emparer de toute l'autorité, & de ſe rendre également redoutable au-dedans & au-» dehors du Royaume... Dieu ne per-

1610. ces beaux sentimens ne convenoient ni à nos temps ni à nos mœurs : Que la probité & la vertu ne viennent seules à bout de rien : Que les chimères dont je le repaissois, ne trouveroient cours chez personne : Qu'en se faisant l'arcboutant de tout le monde, il n'en recueilleroit qu'une haine générale, & le regret inutile de n'avoir pas mieux profité de la plus heureuse de toutes les conjonctures : Que le seul parti raisonnable qu'il eût à prendre, dans une occasion où les Tréforiers Royaux alloient devenir la proie de toutes les mains, étoit d'en revendiquer la meilleure & plus grosse portion, comme étant la premiere Personne de l'Etat après Leurs Majestés (18) : Qu'il avoit bien peu profité de la nécessité où il s'étoit trouvé, si elle ne lui avoit pas appris que l'occasion de s'en délivrer doit être reçuë à bras ouverts, lorsqu'elle se présente : Qu'il prît bien garde, au reste, que ce n'étoit pas tant pour lui, que pour moi-même, que je cherchois à le jetter dans un parti extrême : Qu'il ne me restoit que cette seule ressource, pour soûtenir mon crédit expirant : mais qu'il ne s'y trompât pas : Qu'en voulant joindre son intérêt au mien, je le ferois tomber avec moi dans le précipice : Que la haine des Grands & des Ministres contre moi étoit si forte, que le seul soupçon que j'entrasse pour quelque chose dans tout ceci, étoit suffisant pour ruiner ses desseins & ses esperances : Que j'avois dédaigné d'offrir mon amitié & mes services à personne : Qu'en revenche, tout le monde étoit si bien d'accord pour me détruire, qu'il n'y avoit point de condition qu'on n'acceptât de ceux qui alloient disposer des graces & des faveurs, pourvû que ma disgrace y fût attachée.

Lorsqu'on

» mit pas qu'il suivît le conseil du » Duc de Bouillon. S'il l'eût fait, les » Calvinistes recouvroient tous les » avantages, qu'ils avoient perdus « par la Conversion du feu Roi : Vrai- » semblablement le Royaume eût été » partagé entr'eux & les Catholi- » ques ; & leur République, qu'on » traitoit d'imaginaire, se fût enfin » trouvée quelque chose de réel. « *tom.* 2. *pag.* 307. Mais, & cet Historien l'avouë ensuite, bien des personnes demeurerent persuadées que ce n'étoit pas sérieusement que le Duc de Bouillon avoit fait cette proposition au Prince de Condé ; qu'il fut le premier à l'en détourner ; & que tout son but étoit de faire sentir à la Régente, qu'il voulut bien rassûrer lui-même, tout le mal qu'il pouvoit lui faire.

(18) » Il eût bien voulu, dit le » même Historien que je viens de » citer, contester la Régence, s'il » eût osé : Mais il en fut diverti par » le bon traitement qui lui fut fait. » On lui donna deux cens mille li- » vres de pension, l'Hôtel de Conty, » au Fauxbourg Saint-Germain, qui » fut augmenté deux cens mille francs, » le Comté de Clermont, & beau- » coup d'autres gratifications. «

1610.

Lorſqu'on a pu dans ces ſortes d'occaſions rendre les conſeils ſuſpects, on n'eſt pas bien éloigné de rendre le conſeiller odieux : c'eſt ce qu'on entreprit, & ce qui arriva. On fit comprendre à M. le Prince, que c'étoit par une néceſſité du ſyſtême qu'il alloit embraſſer, que ma ruine étoit décidée. Ce que je lui avois dit à lui-même, le lui confirma. Toutes mes paroles ſe tournerent dans ſon eſprit contre moi : enſorte que par une bizarrerie, dont la Politique fournit pourtant plus d'un exemple, ce fut dans ces mêmes ſentimens, qu'un moment auparavant il avoit admirés dans ma bouche, que M. le Prince trouva le fondement de la haine qu'il commença à me porter, & de la perſécution qu'il me ſuſcita. La réſolution fut dès-lors priſe de ne me laiſſer en place (29), qu'autant de temps qu'il en faudroit pour s'arranger ; de me porter cependant ſourdement tous les coups qu'il ſeroit poſſible ; de miner peu-à peu ce qui me reſtoit de pouvoir ; & de retirer avec le moins d'affectation que faire ſe pourroit, tous les Papiers, Mémoires & Inſtructions, dont j'étois dépoſitaire, ſur le fait des Finances ; juſqu'à ce que le moment fût venu de m'éloigner ſans retour. Si l'exécution de ce complot fut différée juſqu'à l'année ſuivante, c'eſt parce qu'il arriva pluſieurs embarras imprévus qui la retarderent.

Je ne ſçus peut-être pas dès ce temps-là tous les complots qui ſe faiſoient ainſi ſecrettement contre moi : mais j'en devinai du-moins une ſi bonne partie, que je revins plus fortement qu'auparavant, au parti que j'avois tâché de faire agréer à ma Famille, de me retirer, avant que je paruſſe y être forcé. J'allai même juſqu'à en parler à la Régente ; & à la ſupplier de ne pas s'y oppoſer. Quoique par cette propoſition j'allaſſe ſans doute au-devant de tous ſes vœux, elle uſa d'une ſi profonde diſſimulation dans la réponſe qu'elle me fit, que quand je m'y ſerois laiſſé tromper, je crois qu'on ne pourroit m'accuſer d'avoir été trop ſimple. Jamais Conchine & ſa Femme n'avoient été plus avant dans ſon eſprit, qu'ils l'étoient alors : elle commençoit à ne plus rien voir ni rien faire, que par eux : Cependant elle affecta de paroître auſſi mécontente de

(19) Toutes ces Intrigues entre les Princes, les Courtiſans & les Miniſtres, pour l'éloignement de M. de Sully, ſont rapportées dans les Mémoires particuliers, & ſur-tout dans l'Hiſtoire de la Mere & du Fils. *tom. 1. pag. 11. & ſuiv. 120. 127. & ſuiv.* dans l'Hiſtoire du Duc de Bouillon. *tom. 2. pag. 313. & ſuiv.* dans celle du Duc d'Epernon, &c.

1610. leurs procédés, qu'elle me voulut persuader qu'elle étoit satisfaite de ma conduite : c'est que je la jettois dans un embarras, qui étoit de trop dans un temps, où le Sacre du Roi lui donnoit bien assez d'occupation ; & qu'elle vouloit prendre tout le reste de l'année, pour se préparer au changement que la démission de mes Charges devoit apporter dans les Affaires. Je m'accommodai à sa volonté, sans m'écarter de la mienne : c'est à-dire, qu'en continuant mes premieres fonctions, je résolus de faire si bien la guerre à l'œil, que je pusse toujours mettre entre mes ennemis & moi, un espace assez considérable, pour leur ôter le plaisir de me joindre & de me dépouiller eux-mêmes.

On prit à la fin un parti sur l'affaire de Clèves. Il n'y avoit plus à retarder, pour peu qu'on voulût paroître encore s'y intéresser. L'Armée des Princes ligués jointe à celle des Etats des Provinces-Unies, étoit allée mettre le Siége devant Julliers ; & le Prince d'Orange, qui en avoit le Commandement, s'y étoit pris de maniere que cette Place ne pouvoit guère lui échapper. Notre secours lui étoit même absolument inutile ; parce que la Maison d'Autriche n'avoit fait aucune démarche, ni mis aucunes Troupes sur pied, pour les opposer à ses Ennemis ; & qu'après cet Exploit, la Guerre, telle qu'on s'étoit proposé de la faire, se trouvoit finie. Mais le nouveau Conseil de la Reine, composé des mêmes personnes que j'ai déja nommées, crut faire un chef d'œuvre de Politique, en accordant alors plus qu'on ne lui avoit demandé si long-temps, sans pouvoir rien obtenir. Il connoissoit bien en quel état étoit la Place assiégée. Il voulut se faire honneur de sa prise, qui devoit fort-peu tarder après l'arrivée de nos Troupes : & il imagina encore qu'on ne pouvoit donner un meilleur coup d'aiguillon au Roi d'Espagne, pour lui faire souhaiter & solliciter cette Alliance avec nous, pour laquelle on trouvoit qu'il ne s'empressoit pas assez, & dont on avoit encore quelque honte de faire seuls tous les frais. On résolut donc de faire avancer incessamment vers Julliers huit mille Hommes de pied, douze cens Chevaux & huit Piéces de canon, & de donner cette Armée à conduire au Maréchal de La-Châtre.

Lorsque cette résolution fut renduë publique, & portée pour la forme au Conseil général, je ne pus m'empêcher d'en dire mon sentiment. Je demandai à quelle fin se faisoient ce

Digitized by Google

voyage & cette dépenſe, contre des Ennemis qui ne ſe défendoient point, & pour des Alliés qui n'en avoient plus beſoin. Je déclarai ce que je penſois de ce retour après coup, qui ne me paroiſſoit pas fort-honorable pour nous. Je fis voir les difficultés & les longueurs de la marche, qu'on ſe propoſoit de faire faire à nos Troupes. En effet, pour faire faire ce trajet, ſans avoir rien à craindre des Ennemis que notre Armée pouvoit rencontrer dans ſon paſſage, il falloit qu'elle fît un grand détour, & qu'elle traverſât des Pays rudes, montagneux & ſtériles. Conchine, qui avoit attiré à ſon avis M. le Comte de Soiſſons & le Duc de Bouillon, & qui s'applaudiſſoit de ſes motifs ſecrets, me laiſſa dire, comme on fait un homme, qu'on n'a pas daigné inſtruire; & le départ des Troupes fut réſolu: Seulement, pour m'empêcher d'être plus importun, pour m'intéreſſer même perſonnellement dans cet Armement, on accorda à mon Gendre, qui ſollicitoit depuis aſſez long-temps un Emploi diſtingué dans l'Armée d'Allemagne, la Charge de Maréchal-de-camp-Général: ce qui devoit d'autant plus ſatisfaire, que cette qualité lui attribuoit de plein droit le Commandement en chef, s'il arrrivoit faute du Général. Il n'étoit pas même impoſſible que ſans cela, La-Châtre ne s'en dégoûtât de lui-même, & ne remît le Commandement. On l'avoit vû plus d'une fois prêt à le faire. La difficulté du chemin le rebutoit; auſſi bien que les périls qu'il pouvoit y rencontrer. Il m'avoua même, & avec moi à quelques autres perſonnes du Conſeil, que les Jéſuites lui mettoient un fort-grand ſcrupule dans l'ame, de ce qu'il ſe joignoit aux Hérétiques, contre de bons Catholiques. Je lui redonnai un peu de courage, en lui enſeignant un chemin plus commode que celui qu'il vouloit prendre; & il ſe diſpoſa à partir. 1610.

Les préparatifs de cet Armement, qui tomboient à ma charge, furent faits de maniere que l'Armée fut compoſée des meilleures Troupes que nous euſſions alors ſur pied; l'Artillerie complette & bien ſervie; & le fonds de la dépenſe ſi abondant, que le Tréſorier en rapporta encore cent mille écus: Auſſi le Prince Maurice confeſſa que de long-temps il n'avoit vû une Troupe ſi leſte & ſi bien appriſe: il parut ſeulement ſurpris que le Général, qui devoit ſuivant les apparences être un de nos meilleurs hommes de guerre, n'eût qu'une connoiſſance tout-à-fait commune de ce qui ſe pra-

Digitized by Google

1610. tique dans les Siéges, & des autres parties de la Guerre.

C'eſt tout ce que je dirai de cette Expédition. Les Hiſtoriens (30) expliqueront plus en détail, comment notre Armée paſſa en Allemagne, & comment elle en revint. La crainte d'être trop ſincère, & l'inutilité du perſonnage que je commence à jouer, m'engagent à avancer plus rapidement vers la fin de ces Mémoires.

(30) Voyez le détail de la priſe de Julliers & de toute cette Expédition, dans le Mercure François & les autres Hiſtoriens, *ann.* 1610.

La priſe de Julliers obligea l'Empereur à ſe déporter du ſequeſtre qu'il avoit voulu faire des Etats conteſtés, entre les mains de l'Archiduc Léopold d'Autriche; & les Ducs de Brandebourg & de Neubourg partagerent ſans aucune difficulté entr'eux deux, toute la ſucceſſion. L'Electeur de Brandebourg eut Clèves, La-Mark & Ravenſberg; & le Duc de Neubourg, Julliers & Bergh. Philippe-Louis, Fils de ce Duc de Neubourg, eut deux Fils; dont l'un continua la branche de Neubourg, & le Puîné fit celle des Comtes de Sulſback, qui doit aujourd'hui réunir les deux parts, parce que la branche de Neubourg finit dans l'Electeur Palatin d'aujourd'hui: Et voilà ce qui, après cent trente ans depuis la mort du Duc Guillaume de Julliers, fait renaître les mêmes difficultés ſur cette ſucceſſion éventuelle: Le Roi de Pruſſe, de la Maiſon de Brandebourg, pouvant apporter pour raiſon de ſon oppoſition à cette réünion, que les branches étoient ſéparées, lors qu'à été paſſé le Traité de *1666*, qui ſemble ne ſtipuler que pour les deſcendans des Contractans.(a) Et l'Empereur de ſon côté trouvant ſon intérêt à ſoûtenir le Prince de Sulſback; parce que ſi ce jeune Prince venoit à mourir ſans Enfans mâles, il allégueroit pour ſe mettre en poſſeſſion de Bergh & Julliers, ſon ancienne raiſon de Fiefs maſculins: outre un ſecond intérêt qu'il peut y prendre, pour les Princes de Saxe, ſes Alliés.

Il a paru en 1728. un Ouvrage en deux Volumes, où cette matiere eſt diſcutée, & très-bien éclaircie.

(a) Ceci a été écrit avant la mort du dernier Empereur, & du dernier Electeur Palatin.

Fin du vingt-huitiéme Livre.

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-NEUVIEME.

CE qui venoit de se passer au sujet de Clèves, & le dernier procédé de la Régente à mon égard, acheverent de m'ôter toute espérance de pouvoir jamais ramener le nouveau Conseil aux saines maximes sur les deux principaux points du Gouvernement, la Politique & les Finances : Au contraire, le changement de M. le Prince, ce que je voyois tous les jours se passer sous mes yeux, & sur-tout l'air de dissimulation dont on venoit en dernier lieu d'user, acheverent de me persuader que le mal étoit devenu sans remède ; & qu'on ne sortiroit de tout ce cahos, dans lesquels les Affaires du Conseil paroissoient ensevelies, que par le dénouëment que j'avois toujours si fort appréhendé. Il falloit du temps pour le préparer ; parce que quelqu'autorité qu'on ait, des liaisons aussi fortes & aussi sagement cimentées, que l'étoient celles qu'avoit contractées le feu Roi, pour la destruction de la puissance Autrichienne, avec tous les 1610.

Digitized by Google

1610. Potentats de l'Europe intéreſſés à ſon abaiſſement, & principalement avec les Princes Proteſtans, ne ſe rompent pas du premier coup, ni quelquefois ſans un effort, qui peut avoir de fâcheuſes ſuites. Mais que toute l'étude de la Régente & de ſes Conſeillers, ne ſe tournât pas à les rendre inutiles, c'eſt de quoi il m'étoit impoſſible de douter. La prévention en faveur de ce qu'ils appelloient le Parti de la Religion, la haine contre tous les Proteſtans François & Etrangers, un penchant naturel & fortifié par l'habitude, à s'unir avec l'Eſpagne, dont ils n'avoient pu s'empêcher de ſuivre même publiquement tous les mouvemens, lorſque les deſſeins de Henry le Grand prêts à ſe manifeſter, les convainquoient de ſoûtenir une Cauſe odieuſe & déſeperée : tout cela ne devoit pas ſe ralentir, lorſque par le hazard le plus ineſperé, ils touchoient à l'accompliſſement de ce qu'ils avoient le plus ardemment ſouhaité. Ma Religion, mes engagemens, les conſeils que j'avois donnés au feu Roi, dont l'effet indubitable auroit été du moins le libre éxercice de la Réforme en France & par toute la Chrétienté, la mort même de ce Prince, qui ſembloit me déclarer l'unique dépoſitaire de ſes ſentimens, & l'éxecuteur de ſes projets, des moyens pris d'une maniere aſſez ſage, pour en aſſûrer la réüſſite, la gloire & l'honneur qui conſéquemment en réjailliroient ſur moi : Voilà bien des titres de haine contre un homme, qui avoit déja tant d'ennemis : & de la maniere dont Sillery & Villeroi s'attachoient à les faire valoir, ils devoient néceſſairement avoir un effet prompt.

Un motif moins déclaré, mais peut-être plus fort encore, parce qu'il attaquoit plus directement l'intérêt particulier, réünifſoit une ſeconde fois tout contre moi : c'eſt celui d'une Adminiſtration des Finances trop nette, j'oſe le dire, & trop intégre, pour des perſones dont la cupidité avoit dévoré des yeux dès le premier inſtant tous les tréſors du Roi. Je vois la-deſſus une infinité de traits à rapporter, qui certainement ne feront pas honneur au nom François, mais qu'il ſeroit inutile de taire, parce qu'ils ont été publics. En voici quelques-uns des principaux, ſuivant que le hazard me les préſente : ils traceront une image de la Cour de ce temps-là.

Digitized by Google

1610.

Le Favori de la Régente fut celui qu'on vit paroître le premier ſur les rangs. Il jetta d'abord les yeux ſur la Charge de Premier-Gentilhomme de la Chambre ; non pas qu'il jugeât cette dignité capable de ſatisfaire ſes vûës ambitieuſes ; mais il falloit commencer par obtenir quelque grade, qui effaçât la diſproportion qui avoit été juſques-là entre le reſte des Courtiſans & lui. Il ſe mêloit à cela un grain de jalouſie perſonnelle contre Bellegarde, dont je tairai le motif, parce que cela me meneroit trop loin. Il étoit bien flateur pour Conchine, que le premier pas qu'on lui verroit faire à la Cour, le mît de pair avec ſon émule (1) Il fit donc propoſer au Duc de Bouillon de traiter avec lui de cette Charge. Celui-cy, qui avoit réellement deſſein de s'en défaire, fit la choſe libéralement : mais auſſi il en fut récompenſé de même : Car en premier lieu, il obtint la ſuppreſſion des Bureaux que Sa Majeſté avoit aux environs de Sedan, pour la levée de ſes Droits d'entrée & de ſortie : ce qui affranchiſſant au profit du Duc, tout ce qui entroit de denrées & de marchandiſes dans cette Ville, ou qui en ſortoit ; on peut dire ſans éxagerer, que cette gratification lui valut dans la ſuite plus que toute ſa Principauté même. Enſuite Conchine lui fit expedier ſur le marché un Acquit de deux cens mille livres ; ſous prétexte qu'on lui avoit promis cette ſomme, en traitant avec lui de la reddition de ſa Place. J'eus beau repréſenter que le Duc de Bouillon avoit été exactement payé de ce qu'on lui avoit promis, & qu'il n'y avoit qu'à jetter les yeux ſur le Comptant qui le juſtifioit ; on ne m'écouta pas : & les frais que Henry avoit faits pour ſe mettre en poſſeſſion de Sedan, n'aboutirent qu'à payer deux fois cette Place, & à ne rien avoir. Je ne doute pas qu'on ne trouve cela riſible : pour moi, je le trouve honteux pour le Conſeil.

Conchine n'en vint pourtant pas à ce point auſſi facilement qu'il l'avoit cru d'abord. M. le Comte de Soiſſons, comme j'en ai déja dit un mot, lui rompit en viſiere, & à ſon Beau-frere, pour lequel il demandoit l'Archevêché de Tours : Mais ce Prince n'agiſſoit pas de façon à lui faire déſeſperer

(1) Le Marquis d'Ancre, (car c'eſt ainſi qu'on commença à appeller Conchine), avoit eu un démêlé avec M. le Grand-Ecuyer, qu'on peut voir dans l'Hiſtoire de la Régence de Marie de Medicis.

1610. qu'on ne pût le gagner ; & Conchine en eut bientôt trouvé les moyens. Il lui ferma la bouche, en lui faisant donner le Gouvernement de Normandie, d'une maniere si généreuse, qu'il ne se fit aucune difficulté de l'ôter à Monsieur lui-même, second Fils de France. Après la mort de M. le Duc de Montpensier, Henry, pour ne mettre aucune jalousie parmi tous ceux qui prétendoient à ce Gouvernement, que je venois de refuser avec la condition de changer de Religion, & voulant obliger Fervaques, qui méritoit bien que Sa Majesté eût cette déference pour lui, en avoit pourvu son propre Fils. Il ne me fut pas possible de donner ma voix à cette disposition de Conchine ; non-plus qu'à la satisfaction que le Conseil donna encore à M. le Comte aux dépens de Sa Majesté ; en lui payant fort cher des droits trés-peu considérables & trés-inutiles : ce sont ceux de la Maison de Montaffié en Piémont, dont j'ai déja tant parlé. Malgré toutes mes représentations présentes & passées, ce marché fut conclu. On étoit accoûtumé à me laisser dire, & à passer outre.

Conchine trouva un moyen pour pouvoir disposer d'une partie de l'argent du Trésor-Royal, sans qu'il parût que les sommes qui en sortiroient, eussent été prises & employées en son nom : ce fût de persuader à la Reine de continuer à faire des Comptans, comme faisoit le feu Roi. Voici la Lettre qu'elle m'en écrivit le 15 Juin. » Mon Cousin, J'ai » résolu de continuer encore pour cette année, le payement du Comptant que le feu Roi Monseigneur faisoit mettre » en ses coffres, par les Trésoriers de l'Epargne. L'argent » qui en proviendra, sera distribué par Béringhen aux mê» mes personnes qu'il avoit coûtume de l'être. Je vous fais » donc ce mot pour vous dire de commander au Trésorier » de l'Epargne, étant à présent en Charge, de mettre entre » les mains dudit Béringhen le quartier de Juillet dudit » Comptant, &c. «

Puget & D'Argouges vinrent dès le lendemain m'apporter un de ces Comptans, afin que je l'arrêtasse, & que je misse au bas une Ordonnance de payement. Je le pris, & du premier coup d'œil je n'y remarquai en effet qu'une infinité de parties, que le feu Roi faisoit payer en cette forme. Mais comme le montant m'en paroissoit éxhorbitant, au lieu d'aller plus loin, je dis aux deux porteurs, Qu'il étoit vrai que la

Digitized by Google

1610.

la conduite de Henry le Grand ſembloit autoriſer cette forme : mais qu'elle ne me paroiſſoit plus ſuffiſante aujourd'hui, pour la décharge de ceux qui ſur ce ſimple écrit, oſeroient faire une Ordonnance de payement. Ils me répondirent, Que ſi je voulois me donner la peine de lire juſqu'à la fin, je trouverois la ſolution de mon objection, dans une décharge ſi valable, que je conviendrois qu'il n'étoit beſoin d'avoir recours à perſonne. Je continuai à lire, aſſez curieux de ſçavoir comment un Mémoire qui ne promettoit qu'un Menu de Comptant, & même qui n'étoit pas fort-long, alloit ſe trouver enfanter une ſomme de neuf cens mille deux cens dix livres quatorze ſols, que j'avois vuë en jettant les yeux ſur le Total. Ma curioſité ne tarda pas à être ſatisfaite. Après les premieres parties, j'en vis ſuivre d'autres, qui déja ne me plaiſoient pas trop, & qui ſembloient n'être-là, que pour me préparer à un morceau de bien plus difficile digeſtion : c'étoit un article tout ſeul de quatre cens mille livres, & qui n'étoit pas même motivé : il portoit ſeulement ce peu de mots, qui n'étoient guére propres à m'en juſtifier la fidélité : *Pour deniers mis aux mains du feu Roi.*

Je m'arrêtai court ; & regardant fixement Puget, je lui demandai ce que cela ſignifioit, & ſi c'étoit à lui qu'étoit duë l'invention de ce tour ingénieux. Je lui dis enſuite réſolument, Que le feu Roi n'avoit jamais pris pour lui tant d'argent à la fois dans ſes coffres : Que j'avois d'ailleurs des preuves qu'il n'avoit touché cette ſomme ni en gros ni en détail : qu'ainſi je ne pouvois la paſſer. Il continua de me répondre avec le même phlègme, Que ce que je verrois à la fin, ſurmonteroit toutes mes difficultés : c'étoit quatre ou cinq lignes, écrites de la main même de la Reine, en ces termes : » Nous avons vû le menu des parties cy-deſſus, » montant à neuf cens mille neuf cens dix livres quatorze » ſols : Et ayant connu que cette ſomme a été véritablement » payée par le commandement du feu Roi Monſeigneur, » pour être paſſée en forme de Comptant (1), ainſi qu'il » étoit d'uſage ; ce qui n'a pu être fait, ayant été prévenu

(1) Un Comptant étoit une Ordonnance de payement, ou la Quitance d'une ſomme payée par ordre de Sa Majeſté, ſans ſpécifier à quoi ces deniers avoient été employés. Henry IV. & Louis XIII. ou leurs Miniſtres ont bien ſenti l'abus qu'on en pouvoit faire : Mais une infinité de dépenſes, que l'intérêt de l'Etat demandoit qu'on tînt

1610. » par la Mort ; nous avons trouvé bonnes les susdites dépen-
» ses ? & ordonné d'en être expédié un Acquit de Comptant,
» pour servir de décharge au Trésorier de l'Epargne Puget.
» Fait à Paris, le 16 Juillet. 1610. *Signé*, Marie. «

Je ne vis pas tout-d'un-coup le parti que j'avois à prendre. Après y avoir pensé un moment : » Monsieur Puget,
» dis-je, tout ce que j'ai lû ne m'éclaircit pas pour quoi on
» me demande une si grosse somme : car on ne me persua-
» dera pas que jamais le feu Roi l'ait employée : Vous me
» presserez aussi inutilement de me la faire signer comme
» telle : contentez-vous donc si vous voulez pour votre dé-
» charge, de ce papier tel qu'il est ; parce que très-sûrement
» je n'y ajoûterai rien du mien : « Cette affaire n'en demeura pas là. On revint à la charge pour obtenir ma signature, avec autant d'opiniâtreté que j'en montrois à la refuser : je n'entendis parler que de cela seul, pendant deux jours entiers. On me laissa enfin en repos ; & il ne fut plus parlé du Menu de Comptant, qui est resté déchiré parmi mes Papiers : mais ni la Régente, ni Conchine n'en perdirent pas le souvenir. Conchine trouva que cette conduite étoit de trop mauvais exemple pour ceux qu'il avoit envie de ranger à toutes ses volontés : Pour la Reine, le ressentiment qu'elle en eût fut si fort, qu'elle ne put me le cacher, malgré le déguisement auquel elle s'étudioit. Si jusqu'alors elle avoit encore voulu faire de-temps-en temps quelque légere réflexion sur ce que lui avoit dit tant de fois le Roi son Epoux, de la nécessité dont je devois lui être pour les Affaires du Royaume ; de ce moment, tout ce souvenir fut entiérement effacé, & fit place à une résolution bien décidée de donner ma Charge à une personne qui fût plus traitable.

Le Chancelier m'en donnoit assez l'exemple : Mais bien-loin d'être tenté de le suivre, je ne pus m'empêcher de lui reprocher un jour une prévarication véritablement impardonnable, à l'occasion d'une Lettre d'exemption de Rachat du Greffe du Parlement & du Châtelet de Paris, qui parut

secrettes, les en empêcherent. Le Cardinal de Richelieu conclut à les abolir ; mais en-même-temps, à laisser un million d'or au Roi, en vûë de ces dépenses, pour en disposer à sa volonté. *Testam. Polit. 2. Part. pag.* 143.

Digitized by Google

en plein Conſeil comme ayant été expédiée & ſcellée par le feu Roi ; quoique je ſçuſſe que ce Prince l'avoit refuſé conſtamment à toutes les inſtances que Villeroi lui en avoit faites à différentes repriſes. La régle eſt que le Roi étant mort, le ſceau dont il s'eſt ſervi ſoit rompu. Non-ſeulement le Chancelier ne l'avoit pas fait, mais il oſa même ſe ſervir de ce ſceau, pour autoriſer de fauſſes diſpoſitions en faveur de Conchine & de quelques autres, pendant cinq années entières. Il avoit pour cela la double commodité de faire fabriquer par ſon Fils, qui étoit Sécretaire d'Etat, toutes les Piéces auxquelles il mettoit enſuite la dernière main. Monſieur l'Amiral reçut ce ſecours comme lui venant du Ciel. Il vint apporter au Parlement des Lettres de Duc & Pair pour la Seigneurie de Damville, en auſſi bonne forme & bien meilleure ſans doute, qu'elles ne l'euſſent été du vivant de Henry. 1610.

Charles de Montmorency, Duc de Damville.

Je trouve une ſeconde Lettre que m'écrivit la Régente, de même date que la précédente, c'eſt-à-dire, du quinze Juin, mais ſur un ſujet bien moins important : il ne s'y agit que d'une brèche à réparer aux Fortifications qu'on avoit faites cy-devant aux Ville & Château de Vendôme, à la prière du Sieur Jumeaux, qui en étoit Gouverneur.

Il étoit bien difficile, expoſé comme je l'étois à me faire des querelles, que je n'en euſſe pas quelqu'une avec le Duc de Bouillon, qui en toute occaſion ſçavoit bien me montrer qu'il ſe ſouvenoit que j'avois toujours préféré l'intérêt du Roi au ſien, & qui n'attendoit que le premier moment favorable pour m'en témoigner ſon reſſentiment. Il propoſa un jour dans le Conſeil, de faire rapporter par tous ceux qui étoient en poſſeſſion des principales Charges du Royaume, des Etats de Recette & Dépenſe, pour y être examinés. Le Conſeil reçut cette propoſition, qui toute générale qu'elle étoit, dans l'eſprit de celui qui la faiſoit ne regardoit que moi ſeul ; & Bouillon ſe chargea de me l'apprendre, en me diſant, auſſi en plein Conſeil, Qu'étant un homme d'ordre, & qui n'avoit cherché qu'à montrer le bon exemple aux autres, je ne manquerois pas ſans doute de commencer par ce qui regardoit ma Charge de Grand-Maître de l'Artillerie. Je lui répondis, d'un ton que peut-être il n'attendoit pas, Que quand il plairoit au Roi & à la Reine, je leur ferois

Digitized by Google

1610. voir tous mes Etats d'autant plus volontiers, que j'étois bien assûré qu'ils n'y trouveroient que des sujets de satisfaction pour eux, & de louange pour moi : Que les Princes du Sang représentant aussi la Personne du Roi dans une Minorité, je me ferois pareillement un devoir de les leur montrer : Mais que je connoissois assez l'étenduë des droits de ma Charge, pour sçavoir que c'étoit l'avilir, que de la rendre responsable à tout autre Tribunal. » Il me semble pourtant, Mon» sieur reprit-il, que le Connétable & les Maréchaux-de» France étant particuliérement établis sur les Armes, ils » peuvent prendre connoissance de toutes les Charges qui les » concernent ; & la vôtre est une des principales de cette » espèce. Je vois bien, Monsieur, repliquai-je, sans cacher » le dépit que je ressentois de ce procédé, que de-longue» main vous m'avez préparé cette collation ; & que vous » cherchez à vous fortifier adroitement de M. le Connéta» ble, j'estime & j'honore sa Qualité, son mérite, son âge, » & la bienveillance qu'il me porte ; & je suis sûr que je » m'accorderai toujours bien avec lui : Mais pour vous & » tous les autres, je vous déclare que je ne vous dois aucune » déférence, en ce qui regarde ma Charge : je ne dois compte » qu'au Roi seul, de mes fonctions. Vous conviendrez au» moins, Monsieur, reprit encore le Duc de Bouillon, que » vos Lettres nous étant adressées, cela emporte quelque » idée d'autorité sur elles. Monsieur, lui dis-je, vous avez » mal lû, ou mal entendu ; autrement je ferois aussi respon» sable de ma Charge aux Maires, Echevins & Capitaines » des portes des Villes : car il y a pareille adresse à eux, » qu'aux Maréchaux-de-France & aux Gouverneurs. Mais » sçavez-vous bien pourquoi ces clauses y sont mises ? C'est » afin que toutes ces personnes m'assistent en ce que je dé» firerai d'elles : ce qui emporteroit bien plustôt l'idée de » supériorité, que d'infériorité. «

La Reine, qui vit que les paroles s'échauffoient & alloient produire une véritable querelle, nous imposa silence à tous les deux ; & l'on mit une autre question sur le tapis. Bouillon avoit perdu son petit mot de flaterie, adressé à M. le Connétable J'en étois aussi particuliérement aimé, pour les services que je lui avois rendus dans des circonstances difficiles, que le Duc de Bouillon, qui l'y avoit engagé, en

Digitized by Google

1610.

étoit peu eſtimé. Il dit à la Reine au lever du Conſeil, en préſence de Bouillon, que ſa prétention étoit mal fondée ; & en s'adreſſant à lui, qu'il le prioit de ne plus chercher à le joindre à lui dans ſes idées de vengeance & de reſſentimens perſonnels. Ce démêlé fit aſſez de bruit, pour que de chaque côté les Amis cruſſent devoir venir s'offrir aux deux adverſaires. Ici ce ne fut pas comme au Conſeil : ma partie ſe trouva la plus forte ; les Maiſons de Guiſe, de Longueville & beaucoup d'autres, s'étant déclarées ouvertement pour moi.

Conchine & ſa Femme ne demeurerent pas eux-mêmes long temps en bonne intelligence avec les Miniſtres & les autres principales Perſonnes de l'Etat : C'eſt le ſort des alliances qui ne ſont produites que par l'eſprit d'intérêt, que la même cauſe qui les a fait naître, les détruiſe avec plus de facilité encore. De-là s'enſuivirent mille ſcènes ſcandaleuſes ; & l'on en vint publiquement à des reproches & à des injures, qu'un reſte de bienſéance auroit bien dû étouffer : Et comme le même eſprit regnoit dans toute la Cour, elle ne fut bientôt remplie que de haines, de jalouſies, de moyens bas ou criminels de ſe diſputer & de s'enlever les graces. Mille levains fâcheux fermentant dans tous les eſprits, on appréhenda pluſieurs fois les cataſtrophes les plus ſanglantes entre les perſonnes du plus haut rang. Il falloit être continuellement en mouvement pour les prévenir. Le Public fut inſtruit des ſujets qui animerent les uns contre les autres, les Princes du Sang, le Connétable, le Grand-Ecuyer, le Duc d'Epernon & beaucoup d'autres, au milieu deſquels Conchine ſe trouvoit toujours mêlé le plus avant (3). Quelquefois l'équilibre entre ces illuſtres Rivaux jettoit entre les mains des gens de néant, les faveurs ſur leſquelles on ne pouvoit s'accorder. La confuſion, la mauvaiſe foi, l'injuſtice, tous les maux qui ſuivent le mépris de la ſubordination inonderent la Cour & le Conſeil, & vengerent plus d'une fois la mémoire de Henry, de ceux qui lui inſultoient, par les mêmes voies qu'ils avoient choiſies pour ſe venger eux-mêmes.

Pour les Princes de l'Europe, aucun d'eux ne manqua à

(3) Voyez le détail de ces Intrigues & de ces brouilleries de Cour, dans Siri, *ibid. tom. 2. pag. 327. &* dans les mêmes Hiſtoriens.

1610. s'acquiter par ſes Ambaſſadeurs, de ce qu'ils devoient à ce grand Roi: Mais il n'étoit pas difficile de diſtinguer parmi eux, ceux dont le cœur mettoit beaucoup plus de ſincérité dans les complimens de conjouiſſance pour l'avénement du nouveau Roi au Trône, que dans les complimens de condoléance pour la perte de celui auquel il ſuccédoit. Il ſe trouva des François aſſez indignes de ce nom, pour dire aux Ambaſſadeurs du Roi d'Eſpagne & de l'Archiduc, ces propres paroles: » Vos larmes ne doivent pas beaucoup » détremper vos mouchoirs: c'eſt un coup du Ciel, qui a » ſauvé de leur ruine le Roi & la Religion Catholiques. « Je ne dirai rien de la réception qui fut faite à tous ces Ambaſſadeurs.

J'étois pareillement trop éloigné de tout ſentiment de joie, pour prendre part à la Cerémonie (4) du Sacre du Roi. Cela fit que pendant que tout le monde prenoit le chemin de Rheims, je pris celui de Montrond, après avoir obtenu de la Reine la permiſſion de faire un voyage dans l'une de mes maiſons. Je cachai ſoigneuſement que ce fût dans l'intention de ne point revenir à Paris; du-moins, tant que je verrois la même diſpoſition dans les eſprits, & le même déſordre dans les Affaires: mais j'avois formé auparavant cette réſolution, qui fut encore fortifiée par une fort-grande maladie, dont je fus attaqué, ſi-tôt que je fus arrivé à Montrond, & que je ne dois attribuer qu'aux ſituations triſtes & violentes, où mon cœur ſe trouvoit depuis quatre mois. C'eſt-là auſſi que pour faire diverſion à mes déplaiſirs, je compoſai les deux petits morceaux de Poëſie, dont l'un a pour titre, *Parallele de Céſar & de Henry le Grand*; & l'autre *Adieu à la Cour* (5).

Si cet adieu ne fut pas le dernier, ce ne fut pas tout-à-fait ma faute. Je voyois aſſez que ce ſéjour n'étoit plus fait pour moi. Je me rappellois ſans ceſſe le Conſeil ſecret, tenu chez le Nonce, dont j'ai parlé plus haut. J'y joignois certaines paroles qu'une Princeſſe, ma Parente & mon Amie intime, me rapporta qu'elle avoit entendu dire à la Reine,

(4) Cette Céremonie eſt décrite fort-au-long dans le Mercure François, les Mſſ. Royaux, P. Matthieu, &c. *ann.* 1610: Elle fut faite le 17. Octobre.

(5) Ces Pieces ſont rapportées dans les Memoires de Sully, à la fin du Tome 1. *pag.* 469.

dans le même temps. Mille autres particularités ſemblables jettoient dans mon cœur les plus forts preſſentimens que toute l'Egliſe Réformée étoit à la veille d'une perſécution. Préaux penſoit comme moi, lorſqu'il m'écrivoit de Châtelleraut, le 10 Novembre, qu'il lui ſembloit déja, diſoit-il, voir le théatre élevé pour renouveller nos Tragédies. Dans cette attente, mon parti étoit pris de me défaire de toutes mes Charges, en faveur de ceux qui me ſeroient adreſſés par Conchine & ſa Femme, comme gens auxquels l'argent coûtoit le moins à répandre : On m'en avoit déja fait porter parole ; & je n'avois pas à craindre que la Reine me refuſât ſon agrément. Je comptois envoyer un tiers de cet argent en Suiſſe, un tiers à Veniſe, & l'autre tiers en Hollande ; où je faiſois état de me retirer moi-même, avec ce que j'avois déja pû mettre d'argent à part tous les ans par mon bon menage, lorſque je verrois l'orage prêt à éclater. Tout mon arrangement étoit fait : Voici ce qui y apporta du changement. 1610.

La jalouſie & la méſintelligence des Grands & des Perſonnes en place, rendirent la Cérémonie du Sacre ſi tumultueuſe, qu'il penſa en arriver du déſordre. Je ne parle pas ſeulement des diſputes pour le rang & la préſéance. Le Duc d'Epernon, quoique lié très-étroitement, à ce qu'il ſembloit, depuis quelques années, avec Conchine, lui tint un jour publiquement, avec le Duc d'Eguillon, des diſcours également durs, injurieux, & même menaçans. Le Duc de Nevers appuyé des Princes, traita à-peu-près de même Sillery, Villeroi & Jeannin. La frayeur les prit ; ils ne ſe ſentirent pas aſſez forts, ni ſans doute aſſez nets, pour repouſſer ces reproches. Ils virent qu'ils avoient encore beſoin de moi dans cette occaſion. Il étoit d'une fâcheuſe conſéquence, que les Princes & les Grands s'accoûtumaſſent à gourmander les Miniſtres. Je leur parus le ſeul homme capable de mettre les choſes ſur un autre pied, par l'autorité, le reſpect, & même la crainte, que ma naiſſance, mon caractere, mes mœurs, m'avoient acquis de tout temps dans le Conſeil. Ils preſſerent donc ſi fort la Reine de me faire revenir, qu'elle m'envoya la Lettre ſuivante par un Exprès.

» Mon Couſin, Le Roi Monſieur mon Fils ayant heu-
» reuſement achevé ſon voyage & ſon Sacre à Rheims, nous

1610. » reprendrons dans peu le chemin de Paris : Et d'autant que » ſur la fin de cette année & le commencement de la pro- » chaine, il ſe préſentera pluſieurs affaires qui pourront re- » quérir votre préſence, à-cauſe de vos Charges & de l'in- » telligence que vous avez en icelles ; je vous prie de vous » en revenir au-pluſtôt, faiſant enſorte que vous arriviez » à Paris, au même temps que nous y ſerons : A quoi m'aſ- » ſûrant que ne manquerez, je prierai Dieu &c. Ecrit à » Rheims, ce 6 Octobre 1610. Votre bonne Couſine, » Marie. »

Je crus qu'en éludant pour-le-préſent le voyage qu'on éxigeoit de moi, on en perdroit l'idée dans la ſuite : Ce qui me fit répondre à la Reine en ces termes. » Madame, Mon » inclination, mon devoir, & l'honneur que vous me faites » de vous ſouvenir de moi, me portent également à obéïr » aux commandemens de Votre Majeſté : Mais la grande » foibleſſe qui m'eſt reſtée de la maladie dangéreuſe dont » je ne fais que ſortir, & la connoiſſance certaine que j'ai » que ma préſence dans les Affaires n'eſt pas agréable à » pluſieurs perſonnes qui y ont plus d'autorité que moi, » me font vous ſupplier très-humblement de trouver bon » que je diffère d'aller à la Cour, juſqu'à ce que j'aye re- » pris mes forces : & que quand j'y irai, ce ne ſoit que pour » rendre compte à Votre Majeſté, devant ceux qu'il lui » plaira nommer, de la manière dont j'ai conduit les Affai- » res de l'Etat, de la ſituation où je les laiſſe, & de la for- » me que je crois néceſſaire d'y obſerver, pour les faire » heureuſement ſubſiſter ; & nullement, pour continuer à » m'en mêler, comme j'ai fait juſqu'à-préſent. Je crois avoir » ſi bien pourvu à tout, comme les Tréſoriers de l'Epargne » & autres Employés pourront vous le certifier, que les » Affaires ſe ſoûtiendront d'elles-mêmes tout le reſte de » cette année ; à la fin de laquelle je ne manquerai pas, ſi » ma ſanté me le permet, de me trouver à Paris, pour ren- » dre toute obéïſſance aux commandemens du Roi & aux » vôtres. Sur cette vérité, je prierai le Créateur &c. De » Montrond, ce 12 Octobre 1610. «

Ce n'étoit pas là le compte de la Régente. Elle s'apperçut bien qu'en reculant mon retour à la Cour, je me ménageois des prétextes de n'y point revenir du-tout : Et

le

le perſonnage que je me propoſois d'y faire, n'étoit pas propre à obliger ceux qui s'étoient ſéparés de ſon Favori, a rechercher ſon amitié : qui eſt tout ce qu'elle avoit en vûë. Le moyen dont elle ſe ſervit pour m'amener à ſon but, fut d'y employer mes Amis (6), & particulierement mon Gendre, mon Fils & mon Epouſe. Elle commença à les rechercher & à les careſſer. Elle leur témoigna tant de confiance en moi, elle y joignit tant de belles paroles & de promeſſes, qu'ils revinrent plus fortement que jamais, à croire que je ferois une faute, en me démettant de mes Charges. Enſuite elle me les envoya l'un après l'autre, chargés des aſſûrances & des Lettres les plus obligeantes. Ce fut en vain que je cherchai à leur faire ſentir le manège de la Régente. Les ſollicitations & les prières dégenererent en une perſécution, qui me fatigua ſi fort à la fin, que pour ne pas me voir accablé de reproches ſans fin, & conſidérant que ma complaiſance pour eux ne m'expoſoit à rien pour le préſent, j'allai me jetter avec pleine connoiſſance, dans tous les piéges qui m'attendoient à la Cour ; & que je rompis encore cette fois, l'éxecution de mon premier deſſein. 1610.

Je repris donc la route de Paris, ſans pourtant montrer aucun empreſſement ; puiſque je n'y arrivai que le ſixiéme jour après celui de mon départ. Le lendemain matin, comme je me diſpoſois à aller faire la réverence au Roi & à la Reine, on m'avertit que le Roi paſſeroit la matinée dans les Tuſleries, & ne reviendroit que pour ſe mettre à table ; & que la Reine devoit dîner chez Zamet. Je ne doutai point que ce ne fût lui faire très-bien ma Cour, que d'aller la trouver dans cette maiſon : Auſſi ne peut-on rien ajoûter à la réception gracieuſe que j'en reçus. Elle me répéta pluſieurs fois, avec un air de franchiſe & même de joie, qui me trompa preſque moi-même, Qu'elle ne vouloit ſuivre que mes conſeils, Qu'elle me prioit de m'attacher au Roi ſon Fils, de la même maniere que je l'avois été au feu Roi : Qu'elle ne ſouffriroit point que j'abdiquaſſe mes

(6) » Bullion eut ordre de s'avancer, pour le trouver (M. de Sully) » à Paris, à ſon retour de ſa maiſon ; & lui faire entendre la bonne » volonté de la Reine, qui vouloit » avoir en lui une pareille confiance qu'avoit euë le feu Roi. Il accepta l'offre de la Reine, &c. « *Hiſt. de la Mere & du Fils, tom.* 1. *pag.* 112.

1610. Charges : Qu'elle feroit en ſorte que je les exerçaſſe avec une entiére indépendance : & qu'elle me prioit de commencer par les Etats de Finance pour l'année 1611, comme j'avois coûtume de le faire ; n'ayant voulu que perſonne prît ce ſoin, & aucun des Miniſtres ne s'en étant non-plus voulu charger, en mon abſence. Ce diſcours fût continué de la part de la Reine, juſqu'à ce que le dîner fût ſervi. Je ne ſçaurois rapporter qu'une très-petite partie des choſes qu'elle me dit. Après qu'elle fut ſortie de table, elle m'entretint des brouilleries arrivées pendant le Sacre. Elle me prévint ſur une infinité de demandes que lui avoient fait les Grands du Royaume ; ſur leſquelles elle n'avoit rien voulu ſtatuer, dit-elle, qu'après mon retour. Elle ne particulariſa pourtant rien ſur cet article : elle ajoûta ſeulement, Qu'elle m'en parleroit plus au-long, au premier moment favorable ; & qu'elle me feroit entendre les ſervices que je pouvois lui rendre à cet égard. Je n'apperçus aucun air de réſerve dans ces paroles. Toute cette Cour paroiſſoit ſi gaye, qu'on devoit trouver que ces diſcours ſérieux n'avoient déja que trop duré. On en tint d'autres plus communs : & ſur les trois heures, la Reine s'en retourna au Louvre.

J'y allai le lendemain rendre mes reſpects au Roi, à Meſſieurs ſes Freres & à Meſdames ſes Sœurs, qui me firent, à proportion de leur âge, toutes les careſſes que j'en recevois du vivant de leur Pere. Le mauvais air n'avoit point encore pénétré juſqu'à cette partie de la Cour. Les Gouvernantes, les Nourrices, les autres Femmes, les Officiers deſtinés au ſervice de ces jeunes Princes compoſoient une eſpece de petit Peuple ſéparé, auquel la mémoire du Roi Henry étoit toujours chère ; la ſource de leurs larmes & de leurs regrets n'étoit point encore tarie. Je m'attendris avec eux, en nous entretenant de celui qui en étoit l'objet. Ils me conjurerent par tous les motifs qu'ils connoiſſoient les plus propres à faire impreſſion ſur mon eſprit, par l'amitié de ce Prince pour moi, par mon attachement pour lui, de ne pas abandonner les Enfans d'un Pere, envers lequel il ne me reſtoit plus que ce ſeul moyen de m'acquiter. Leurs prières & leurs embraſſemens n'ajoûtoient ſur cela rien à mes ſentimens, & malheureuſement ne diminuoient rien auſſi de mon impuiſſance. En enviſageant attentivement les trois Princes, je

Digitized by Google

crus découvrir dés ce moment dans le viſage & les manières du Roi, des indices déja ſi forts des heureuſes diſpoſitions que le temps y a développées depuis, que je ne pus m'en taire à mon Epouſe, lorſque je fus retourné chez moi. Je jugeai au contraire avec douleur, que le Ciel n'accorderoit pas une vie bien longue au ſecond de ces Princes (7). 1610.

Je fus viſité de preſque toute la Cour, avec tous ces faux ſemblans d'amitié, de louanges & de careſſes, qui ſemblent n'imiter jamais ſi bien la vérité, que quand le cœur y a le moins de part. Conchine, qui avoit pris ſoin de m'inſinuer par Zamet & D'Argouges, que c'étoit à lui que j'avois la principale obligation de tout ce qu'on voyoit faire à la Reine pour moi, attendit pendant trois jours entiers que j'allaſſe l'en remercier, en lui faiſant la viſite que les Courtiſans l'avoient accoûtumé à regarder comme un tribut qu'on lui devoit; ou que je chargeaſſe du moins quelqu'un de ſatisfaire à ce devoir pour moi. Comme il vit qu'il n'entendoit point parler de moi, il prit enfin ſur lui de venir me trouver. Mais afin que je ne puſſe me prévaloir d'une démarche, par laquelle il eût cru trop s'abaiſſer, il eut grand ſoin de me faire ſentir, que ce n'étoit uniquement que pour me parler d'affaires qui le regardoient: & notre converſation roula en effet en grande partie, ſur ſa Charge de Premier Gentilhomme de la Chambre; ſur ſes Penſions, que la Reine avoit ordonné qu'on employât dans l'Etat, ſur le même pied que Bellegarde; & ſur un don qu'il venoit de recevoir dans les Offices de la Gabelle du Languedoc, dont il y avoit déja un Brevet obtenu dès le vivant du feu Roi: ce que je ne jugeai pas à propos de lui dire. Il me ſemble que toutes les réponſes que je lui fis, ne devoient pas le mettre fort en goût de ſortir du ſujet, pour lequel il me diſoit qu'il étoit venu. Il ne put pourtant s'empêcher de le faire: & je crois qu'il ne tarda pas à s'en repentir: Car ayant gliſſé par forme de conſeil, Que je ne pouvois mieux faire, que de m'acommoder aux volontés de la Reine: ce qui étoit m'ac-

(7) Ce Prince mourut le 16 ou 17 Novembre de l'année ſuivante, âgé de quatre ans & demi. On lui trouva de l'eau dans la tête; la trop grande épaiſſeur du crane arrêtant la tranſpiration dans cette partie: Ce qui prouva l'innocence de Le Maître, Medécin des Enfans de France, accuſé d'avoir empoiſonné ce jeune Prince. *Merc. Franç. ann.* 1611. *pag.* 148.

1610. cuſer tacitement de ruiner mes propres affaires par trop de roideur ; je lui fis cette courte & ſéche réponſe, Que j'obéïrois aux commandemens de la Régente, lorſque le ſervice du Roi, le bien des Affaires, le ſoulagement du Peuple, mon honneur & ma conſcience, me diroient que je pouvois le faire. Il me ſembloit que mon averſion pour lui, croiſſoit à chaque parole qu'il me diſoit. Il en lâcha quelques autres, avec toute la retenuë que je devois lui inſpirer ; & je les reçus avec la même froideur. Enfin nous nous ſéparâmes, aſſez mal ſatisfaits l'un de l'autre : lui, déſeſperant je crois plus que jamais, de me ployer à ſa façon d'agir ; & moi, déplorant d'avance tous les maux que cet homme préſomptueux, inſatiable, ſans ſcience ni expérience, & avec cela, revêtu d'une autorité abſoluë, alloit faire à la France. J'en fis la confidence à mon Epouſe.

Il me parut dès le lendemain de cet entretien, que la chance avoit déja tourné. La Reine que j'allai voir au Louvre, rabattit beaucoup de ſes premieres manieres. Elle ſe força pourtant, afin que ce changement ne me parût pas auſſi ſenſible qu'il l'étoit, & que je ne l'imputaſſe point à l'entretien de la veille entre Conchine & moi. Elle me parla encore des demandes importunes des Grands. Elle les taxa d'extravagantes, & parut réſoluë de les envoyer à éxaminer au Conſeil, auquel elle me pria d'aſſiſter toujours, afin d'empêcher qu'il ne s'y paſſât rien contre les intérêts du Roi & de l'Etat. Elle me donna ſa parole Royale, en me préſentant ſa main dégantée, qu'elle me ſoûtiendroit en tout cela, auſſi fortement qu'avoit fait le feu Roi. Je perdis mes premiers ſoupçons, à cette déclaration : je me flatai même un moment, que de plus mûres réflexions ſur ce qui s'étoit paſſé, avoient peut être déja commencé à ouvrir les yeux à cette Princeſſe, ſur le précipice où on l'engageoit. Mais que je fus bientôt détrompé ! il ne fallut pour cela, que ce qui ſe paſſa de temps entre trois Conſeils.

Tout prévenu que j'étois, je ne pus voir ſans une extrême ſurpriſe, qu'il ne s'y traitoit preſque plus d'autres matiéres, que de dons aux Grands : d'augmentations de Penſion à toutes les Perſonnes en place ; de payemens de dettes abolies ; de rabais des Fermes, & de décharges des Fermiers ; de révocations de Partis faits pour racheter les Rentes, les

Digitized by Google

Greffes & le Domaine ; de créations de nouveaux Offices, exemptions & priviléges ; de mille moyens enfin, de rendre les Peuples miſérables, bien-loin de leur appliquer les tréſors amaſſés par le feu Roi, comme la juſtice le demandoit, puiſque la conjoncture des temps les avoient rendus inutiles pour l'objet qu'on s'étoit propoſé : Mais l'avidité des Seigneurs en auroit dévoré de bien plus grands encore. Voici les demandes que les principaux d'entr'eux vouloient obliger la Reine & le Conſeil à leur accorder. On ne devroit pas s'attendre que cet article compoſât par ſa longueur, une liſte auſſi ennuyeuſe que je crains bien que celle-cy ne le paroiſſe, quoique j'en aye retranché la demande de tiercer, de doubler même les Penſions, comme un point commun à preſque tous ces articles. 1610.

Je mets en tête M. le Prince, qui me fit ſolliciter, tantôt ſous-main, tantôt ouvertement, pendant un mois entier, d'être favorable à ſes prétentions ſur la Capitainerie du Château Trompette, ſur le Gouvernement de Blaye, ſur la Principauté d'Orange, étenduë juſqu'au bord du Rhône. Monſieur le Comte de Soiſſons demandoit la Capitainerie du Vieux Palais de Rouën, celle du Château de Caën, & la création en ſa faveur de cet Edit des Toiles, dont j'ai parlé en ſon temps. Le Duc de Lorraine, le payement en entier des ſommes exprimées dans ſon Traité ; quoique ce fût une affaire que j'avois terminée il y avoit long-temps, aux deux tiers de réduction. Le Duc de Guiſe, ſon mariage avec Madame de Montpenſier ; la révocation des droits de Patentes en Provence, & des Bureaux aux portes de Marſeille, le payement de ſes dettes. Le Duc de Maïenne, de nouvelles ſommes, outre celles que portoit ſon Traité. D'Eguillon, un don de trente mille écus ; les Gouvernemens de Breſſe & de la Ville de Bourg ; l'Ambaſſade d'Eſpagne, avec des appointemens exceſſifs. Joinville, le Gouvernement d'Auvergne, ou le premier vacant. Le Duc de Nevers, les Gabelles de Réthelois en propre, avec les Gouvernemens de Mézieres & de Sainte-Menehout. Le Duc d'Epernon, un Corps d'Infanterie entretenu continuellement ſur pied ; la ſurvivance de ſes Gouvernemens, pour ſon Fils ; des Fortifications à Angoulême & à Xaintes ; des ſoldats des Gardes commenſaux ; Metz & le Pays Meſſin

1610. ôtés aux Montigny. Le Duc de Bouillon, une ſomme d'argent pour acquiter de vieilles dettes prétenduës ; les Aides, Tailles & Gabelles de la Vicomté de Turenne à ſon profit, & l'hommage de cette Vicomté réduit à l'hommage lige ſimple ; les arrérages de ſes Garniſons & Penſions pendant ſon éxil ; la tenuë d'une Aſſemblée de la Religion Réformée. Le Chancelier, les deniers provenans des petits Sceaux, ſes Gages doublés ; des Lettres de Nobleſſe en Normandie. Villeroi, l'entretien d'une Garniſon dans Lyon ; la Lieutenance-de-Roi du Lyonnois ôtée à Saint-Chaumont ; un Bâton de Maréchal-de-France pour ſon Fils d'Alincourt ; la révocation du Traité que j'avois fait pour le Rachat du Domaine de cette Province ; des ſurengagemens de ſes Greffes & du Domaine du Roi.

On croit bien que l'article de Conchine n'eſt pas le plus léger. Le Bâton de Maréchal-de-France ; les Gouvernemens de Bourg, de Dieppe & de Pont-de-l'arche ; la donation des deniers provenans des Offices de Gabelle du Languedoc, paſſés en un Comptant ; le profit des rabais accordés à Moiſſet & à Feydeau : tel étoit ſon partage. Châteauvieux, le Chevalier de Sillery, Dollé, Déagent, Arnaud l'Intendant, le Medécin Duret, tous ceux qui avoient part au Conſeil ſecret de la Reine, & qui y parloient ſi bien pour les autres, n'oublioient pas leurs affaires propres. Il ſeroit preſqu'auſſi court de nommer les perſonnes de quelque nom, qui n'avoient aucune part à cette profuſion de penſions, de gratifications de privileges, d'appointemens &c, que de nommer ceux qui étoient compris dans la Liſte : car tout le monde y trouvoit ſon compte, Princes, Gouverneurs de Province, Gentilshommes ſuivans, Lieutenant-Civil, Prévôt des Marchands ; & même Compagnies & Cours Souveraines. Tous les Officiers de la Couronne devoient avoir une augmentation de penſion de vingt-quatre mille livres chacun ; chacun des Membres du Conſeil, une augmentation d'Etats & d'Appointemens proportionnée : outre qu'on propoſoit d'en augmenter conſidérablement le nombre. Enfin l'on eût dit que tout le monde avoit concerté enſemble le pillage du Tréſor Royal, & que tout étoit devenu de bonne priſe.

L'indignation que je me ſentois contre une licence, qui

Digitized by Google

dégénéroit en attentat contre l'autorité Royale, ne me permit pas de peſer le parti le plus ſage. J'embraſſai ſans balancer celui de réſiſter à tout le monde, tant que la place qu'on me laiſſoit dans le Conſeil, me mettroit en droit de le faire. L'honneur, la conſcience, ma réputation à ſoûtenir, l'intérêt du Roi & du Peuple, dont je me regardois comme l'unique défenſeur, ne m'en laiſſerent point enviſager d'autres. Je m'y voyois encore autoriſé en un ſens, par les dernieres paroles, & même par les priéres de la Régente : & quoique je ſentiſſe bien que ce n'étoit pas lui faire grand plaiſir, que de les prendre à la lettre ; c'étoit pourtant, à bien éxaminer la choſe, lui rendre à elle-même un ſervice ſi eſſentiel, qu'on ne comprend pas par quelle raiſon elle s'y montroit ſi contraire. Ce motif à part (car je conſens qu'on connoiſſe juſqu'à mes plus ſecrets ſentimens), cette gloire, cet amour propre, qui m'ont toujours paru avoir quelque choſe de ſi grand & de ſi noble, lorſqu'on les rapporte au Vrai & au Bien, me diſoient, que puiſque c'étoit une néceſſité pour moi d'être privé tôt ou tard de la participation des Affaires, je riſquois peu à en avancer de quelque choſe le moment ; & que je gagnois beaucoup à donner une preuve convaincante, que cette diſgrace ne m'étoit arrivée, que parce que je m'étois montré éxempt des foibleſſes & des criminelles complaiſances de tous les autres Courtiſans. Il reſte à la Vertu malheureuſe un dernier dédommagement du bien qu'elle ne peut plus faire : c'eſt l'éclat dont les obſtacles & la perſécution la font preſque toujours briller. 1610.

La Reine me réduiſit bientôt à ce ſeul motif de conſolation, dans les peines que je commençai à ſouffrir. Toute ſa conduite acheva de me perſuader qu'elle ne m'avoit appellé & oppoſé à tout le monde, dans une conjoncture ſi tumultueuſe, que pour me faire eſſuyer l'alternative fâcheuſe du mépris public, ſi je trahiſſois mon devoir ; ou de haines particulieres, plus terribles encore, ſi j'en rempliſſois les obligations. Ce que j'avois rendu ſans effet en plein Conſeil, aux riſques de me faire mille ennemis cruels, étoit enſuite accordé comme gratification & ſecrettement, entre cette Princeſſe & ſon Confident.

Je n'ai pas deſſein de m'engager dans le détail de toutes

1610. les pourſuites qui ſe firent pendant ce peu de temps dans le Conſeil, & de tout ce que je dis & fis pour les rendre inutiles : Ce ſeroit inſtruire autant de procès, où l'on ne manqua pas d'employer tous les moyens ordinaires de corrompre un Juge trop ſévère ; & dans leſquels je fus encore plus ſujet à être pris à partie, par des brigues déclarées, ou des menées ſecrettes. Je n'en rapporterai qu'un éxemple ; afin qu'on convienne qu'un mal auſſi grand, ne demandoit pas des remédes moins forts que ceux que j'employois : & je choiſis ce qui ſe paſſa au ſujet de Villeroi, ou pluſtôt de D'Alincourt. Des articles qu'on vient de voir, ce n'eſt ni le moins curieux, ni le moins important.

Lors que D'Alincourt demandoit que Sa Majeſté établît & entretînt une forte Garniſon dans la Ville de Lyon, dont il étoit Gouverneur, il avoit deux vûës. L'une étoit d'augmenter ſes revenus, du profit qui lui reviendroit de cet établiſſement : & il ne pouvoit effectivement en avoir jamais trop, dans le deſſein où il étoit d'y vivre, non en ſimple Maréchal de France (car il s'attendoit à le devenir dans peu), mais d'y faire la figure d'un Prince : Faſtueuſe chimère, doublement ridicule en celui qui n'a que de grands biens à mettre en la place de la naiſſance (8) : L'autre, de contraindre par la crainte

(8) Les Actes de Rymer, *ſur l'année* 1518, en rapportant les Dépêches, ou Inſtructions, de l'Ambaſſade ſolemnelle, députée à Henry VIII. par François I. qualifient Nicolas de Neufville, Biſaïeul du Sécretaire-d'Etat, & l'un de ſes Ambaſſadeurs Extraordinaires, de Chevalier, Seigneur de Villeroi, &c. Sauval, *Antiq. de Paris, tom.* 3. *p.* 612. rapporte les Lettres Patentes, données à Cognac, au mois de Fevrier 1519, où François I. le nomme, Notre Amé & Féal Conſeiller, Nicolas de Neufville, Chevalier, Seigneur de Villeroi, &c. C'eſt le titre que porte l'Epître de Clement Marot, à la tête de ſon Poëme, intitulé *Le Temple de Cupido*, & dédié à Meſſire Nicolas de Neufville, Chevalier, &c. Cette Epître, ou Dédicace, qui avoit été ſupprimée dans la pluſpart des Editions, même anciennes, des Œuvres de ce Poëte, a été rétablie dans celle de 1731. *A La-Haye.* Herbert, *Vie de Henry VIII.* fait une mention honorable de ce même Nicolas de Neufville. Baluze dans ſes Comptes N°. 175. & 176, en parlant des Comptes de M. de Villeroi, Ambaſſadeur en Angleterre, y joint la Qualité de Grand-Audiencier de France. L'Etat des Officiers des Ducs de Bourgogne, *pag.* 233. porte un Nicolas de Neufville, Ecuyer-de-Cuiſine ; & un Amblart de Neufville, Ecuyer-Tranchant, Le Ducatiana, *pag.* 197. fait mention de Nicolas de Neufville, envoyé en 1500 : Ambaſſadeur à Rome, par Louis XII. & cite à ce ſujet la Vie d'Alexandre VI. *Tom.* 2 *pag.* 292. Ces recherches ont échappé à Morery & à la pluſpart de nos Hiſtoriens & Généalogiſtes, qui rendent d'ailleurs à l'illuſtre Maiſon de Villeroi, la juſtice que lui refuſe l'Auteur de nos Mémoires.

Digitized by Google

crainte de tant de gens armés, les Lyonnois à lui sacrifier leurs Priviléges & leurs droits les plus anciens, sur lesquels il méditoit depuis long-temps de faire main-basse. Quant au Parti pour le Rachat du Domaine Royal, qui montoit en cette Province à douze cens mille livres; il n'étoit porté à en demander la suppression, que parce que les Intéressés lui assûroient un Pot-de-vin de cent mille livres, s'il pouvoit faire ensorte d'empêcher ce Rachat. 1610.

Ses desseins étoient traversés par deux ennemis agissans & attentifs, toute la Ville de Lyon, & Saint-Chaumont, Lieutenant de-Roi dans la Province: Mais aussi il avoit deux forts arcboutans à leur opposer, le Chancelier de Sillery, & Villeroi son Pere, tout-puissans dans le Conseil & auprès de la Régente. Il commença à les faire agir d'autant plus puissamment, qu'ayant compris, lorsqu'il vint me prier de lui être favorable, qu'il ne devoit pas compter sur moi, dans le Conseil où ces demandes devoient être portées, il vit bien qu'il avoit besoin de toutes ses batteries: Mais aussi il ne douta plus du succès, lorsqu'il sçut que ces deux personnes avoient mis dans son parti Conchine, qui ensuite y avoit aussi fait entrer la Reine.

Nous étions tous assemblés dans le grand Cabinet, où se devoit tenir le Conseil sur cette Affaire. La Reine s'approcha de moi, & me parla en faveur de D'Alincourt. Je lui répondis franchement, Qu'on ne devoit point compter sur ma voix, dans deux propositions si injustes: Qu'il n'étoit pas raisonnable de faire perdre douze cens mille livres au Roi, pour en faire gagner cent mille à M. D'Alincourt; & d'ouvrir la porte à tout le monde, pour faire révoquer par tout le Royaume des Traités pareils de Rachats de Domaine, de Rentes & autres revenus Royaux, qui montoient à près de cinquante millions: Que je m'élevois avec la même force, contre l'autre proposition; quoique je sçusse bien qu'on prétendoit que ce n'étoit pas au Conseil d'en connoître; & qu'on ne l'y eût portée, que pour chercher à autoriser l'autre: Qu'on exposoit de gaieté de cœur, une des principales Villes du Royaume, jusque-là bien intentionnée, à manquer à son devoir, pour une chose de fantaisie, & d'ailleurs inutile; puisque par le dernier Traité, conclu par moi même avec le Cardinal Aldobrandin pour le Duc de

1610. Savoie, Sa Majesté demeurant en possession de la Bresse & de l'une & l'autre rive du Rhône, Lyon cessoit d'être Ville frontiere, & n'ayant plus de voisins à craindre, n'avoit aussi plus besoin de Garnison.

La Reine parut se payer de ces raisons, & retourna vers Villeroi, comme pour les lui faire goûter aussi. Il n'étoit pas si aisé à rebuter: Il lui en donna d'autres, tant bonnes que mauvaises, sur tout ce que j'avois dit; & étant venu à l'article de la Garnison, il lui dit, Qu'il étoit bien vrai que les Espagnols & les Savoyards n'étoient plus aussi proches voisins de cette Ville, qu'ils l'avoient été autrefois, Qu'aussi ce n'étoit pas contr'eux qu'il étoit important d'assûrer la Ville de Lyon; puisqu'avec cela, nous étions sur le point de les avoir pour Amis & pour Alliés: Que les véritables Ennemis qu'elle avoit à craindre, étoient les Huguenots, plus en situation, en état & peut-être en dessein, d'attenter sur elle, qu'ils ne l'avoient jamais été: Sur quoi il désigna nommément M. de Lesdiguieres.

Villeroi avoit été entendu par Berengueville, qui vint incontinent me redire jusqu'à la moindre de ses paroles. J'y trouvai la confirmation de ce qu'on m'avoit rapporté touchant ce Conseil secret, tenu chez le Nonce Ubaldini. Je vis avec indignation, que tout le but de ces Messieurs étoit de mettre les Religions aux prises & en France & par toute l'Europe. Je ne fus pas moins choqué de l'accusation calomnieuse de Villeroi, contre un homme qui m'étoit Allié. Je me levai soudain, & m'avançant vers la Reine, qui écoutoit encore Villeroi, je lui dis, Que j'avois oublié à la prévenir sur une chose, dont j'étois aussi assûré que si je venois de l'entendre: Que M. de Villeroi, peu scrupuleux sur les moyens de la rendre favorable à son Fils, ne faisoit point de difficulté de lui faire les plus malignes & les plus fausses insinuations contre tous les Protestans; sans même en excepter un, que mille grands & bons services devoient tenir hors de tout soupçon: Qu'il s'emportoit jusqu'à les traiter d'ennemis plus à craindre pour la France, que l'Espagne même: Que si Sa Majesté, jugeant les raisons de Villeroi & les miennes d'un égal poids, prenoit le parti de regarder sur le même pied les Espagnols & les Réformés; il ne nous restoit rien à faire à lui & à moi (je le regardois, en disant ces

Digitized by Google

mots), que de nous exclurre l'un & l'autre du Conſeil, & d'en ſortir nous tenant tous les deux par la main. C'étoit-là pouſſer Villeroi à bout portant : Mais cet homme, qui de ſa vie n'a ſçu ni parler en public, ni même opiner dans un Conſeil, ne trouva pas une ſeule parole pour me répondre : ſa ſurpriſe & le reproche de ſa conſcience, pouvoient bien en cette occaſion le rendre muet. Il ne fit que s'avancer du côté où le Chancelier & le Duc d'Epernon s'entretenoient enſemble : & la Reine quittant auſſi ſa place, alla, ſans dire un ſeul mot, joindre M. le Comte de Soiſſons & le Maréchal de Briſſac, qui parloient en particulier. Je n'augurai rien de bon de toutes ces liaiſons. 1610.

Il ne ſe fit rien ce jour-là ſur l'Affaire de D'Alincourt ; & je me flatois quelquefois, que la manière dont je m'y étois pris, l'empêcheroit peut-être d'y revenir : Mais il ne tarda à le faire, que juſqu'à ce que par de nouvelles brigues, que lui & ſon Pere, le Chancelier & ſon Frere, firent avec Conchine auprès des Conſeillers, il ſe vit aſſûré de toutes les voix, même de celle de Béthune mon Frere. Celui-cy vint me trouver, pour faire un dernier effort ſur mon eſprit. Il me repréſenta, Que tout ce que j'allois faire ſeroit inutile, & ne ſerviroit qu'à m'attirer tout le monde à dos : Que j'aurois le chagrin de voir que mon éxemple ne ſeroit pas ſuivi de mes Parens mêmes les plus proches. Je me contentai de lui répondre. Que je n'avois jamais attendu autre choſe de lui : mais que pour moi, je demeurerois juſqu'au bout fidèle à mon devoir & je tins parole, dès le premier Conſeil qui ſe tint ſur ce ſujet. Voyant le Conſeiller qui en étoit chargé, prêt à faire ſon rapport, je lui demandai bruſquement de quelles affaires il s'agiſſoit. A quoi ayant répondu, Que c'étoit de certaines propoſitions qu'on faiſoit touchant le Domaine du Lyonnois ; je l'interrompis en diſant, Que je ſçavois que M. D'Alincourt, que cette affaire regardoit, avoit fait de ſi fortes brigues dans le Conſeil, par ſes Parens & ſes Amis, qu'elle étoit déja réſoluë, même avant que d'avoir été rapportée : Que je proteſtois contre cette réſolution, comme abſolument contraire aux intérêts de Sa Majeſté : Que j'en demandois Acte au Greffier, pour l'envoyer enregiſtrer au Parlement ; afin que cette Piéce pût ſervir un

1610. jour au Roi à connoître la mauvaiſe conduite de ſon Conſeil, après la mort du Roi ſon Prédéceſſeur (9).

Ces derniers mots, quoiqu'aſſûrément des plus forts, ne firent que ſuſpendre pour le moment la Délibération à laquelle on ſe préparoit. Tous baiſſerent les yeux : pas un ne repliqua. Le Chancelier ſeul, ſans ſe montrer ému, dit au Rapporteur : » Prenez d'autres Papiers, & parlez d'autres affaires, qui ſoient plus du goût de tout le monde : celle-cy » trouvera ſon temps, lorſque les aigreurs & les animoſités

(9) Tout ce récit s'accorde avec ce qu'on lit dans l'Hiſtoire de la Mere & du Fils. » Il continua (le » Duc de Sully) dit cet Hiſtorien, » depuis le retour du Sacre, l'exercice de ſa Charge, environ quinze » jours ou trois ſemaines : après lequel temps, le Different des Suiſſes » de Lyon, dont j'ai déja parlé, ſe » renouvella, ſur ce que Villeroi » vouloit en aſſûrer le payement ſur » la Recette Générale dudit lieu. Le » Duc de Sully s'aigrit tellement ſur » cette affaire, que non-content de » ſoûtenir qu'il n'étoit pas raiſonnable de charger le Roi d'une telle » dépenſe, les habitans de Lyon pouvant faire la garde, comme ils » avoient toujours accoûtumé ; il ſe » prit au Chancelier, qui favoriſoit » Villeroi, & lui dit qu'ils s'entendoient enſemble à la ruine des Affaires du Roi. Comme cette offenſe » étoit commune avec tous ces Miniſtres, ils s'accorderent tous de » ruiner ce Perſonnage, dont l'humeur ne pouvoit être adoucie. « Cet Ecrivain rapporte enſuite les demarches qui furent faites, pour lier les Miniſtres avec M. le Comte de Soiſſons, le Marquis d'Ancre, le Marquis de Cœuvres & autres, contre le Duc de Sully. Je cite à deſſein cet Auteur, l'un des ennemis de M. de Sully ; afin qu'on ſente mieux la vérité de tout ce que dit ce dernier, Qu'il eût pû ſe conſerver en place, en donnant les mains à toutes les Opérations du nouveau Conſeil : & que ſa fermeté ſeule à ſoûtenir la juſtice, l'interêt de l'Etat, & la forme de gouverner du feu Roi, fut la cauſe de ſa diſgrace. Au-reſte, toutes les perſonnes judicieuſes n'ont pas porté ſur cette intégrité, le même jugement que l'Hiſtorien dont je parle; au ſuffrage duquel, tous les ennemis de ce Miniſtre ont joint le leur. On voit dans le Mercure François, *Adjonction à l'année 1610. pag. 9.* un diſcours entier ſur ce ſujet, qui le juſtifie d'une maniere bien glorieuſe pour lui. Voici encore ce qu'on lit dans les *Memoires de Villeroi. Tome 3. pag. 259.* » Ce changement de » viſage, que ledit Sieur de Sully a » donné à la France néceſſiteuſe, la » rendant opulente par ſon ménage » & induſtrie, témoigne aſſez ſa ſuffiſance. Ces remontrances qu'il » faiſoit aux volontés du Roi, & ſes » réſiſtances à tous les Grands, démontrent ſa vertu : & s'étant » maintenu entre tant d'ennemis, » ſans ployer ſous la crainte & ſous » leurs menaces, il a fait voir quelle » eſt ſa prudence & quel eſt ſon courage. Ses envieux mêmes diſent » que lui ſeul eſt plus utile au Public, & ſçait mieux les affaires, » que tous les autres enſemble : & » pourvû qu'il veuille relâcher un » peu de ſa trop aigre procédure, ce » ſera un digne ſerviteur à Votre » Majeſté. Il ne tient point à lui, » encore que l'on tâche à le reculer » des Affaires, qu'il ne diſe librement » ce qu'il penſe du peu de reſpect » que l'on porte à la mémoire du défunt Roi, & du peu d'état que l'on » fait de notre jeune Prince, &c. « Voyez auſſi le Diſcours manuſcrit, que nous avons cité dans la Préface de cet Ouvrage.

Digitized by Google

» ſeront adoucies, comme il arrive ordinairement dans les » choſes les plus conteſtées : il ne faut que prendre patience. « Le Rapporteur obéït. On agita d'autres Queſtions ; & celle-cy ne parut dans le Conſeil, pour y être décidée en faveur de D'Alincourt, que lorſque je m'en fus banni moi-même : ce qui arriva ſi peu de temps après, qu'on peut dire que c'eſt par ce coup de vigueur que je finis ma carriere. 1610.

A toutes ſortes d'égards, il ne me reſtoit plus d'autre parti à prendre. J'avois ſuffiſamment juſtifié aux yeux de toute la France, que ce n'étoit point faute de ſoins & d'efforts de ma part, que le déſordre & le renverſement avoient abſolument pris le deſſus dans toutes les Affaires : Elles étoient au point, que rien de tout ce que j'avois pu faire, n'étoit capable de les rétablir : c'eſt de quoi perſonne ne doutoit. Je m'ennuyois moi-même d'y travailler ſans fruit, & de ne recueillir pour prix de mes travaux & de mes bonnes intentions, que la haine des perſonnes, que je devois regarder comme les plus intéreſſées à me ſeconder. Conchine n'employoit ſa faveur, les Princes du Sang leur autorité, le reſte des Perſonnes en place leur crédit, qu'à me rendre odieux. Je ne voyois que des déboires à eſſuyer pour l'avenir. Toutes mes actions, mes paroles, & mon ſilence même, dépoſoient contre des perſonnes, qui ne ſentoient intérieurement que trop la juſtice de ces reproches. Ma Charge de Surintendant étoit devenuë l'objet de la convoitiſe des deux Princes du Sang, auxquels on faiſoit eſpérer de l'obtenir, dès qu'une fois je ſerois chaſſé de la Cour. En y demeurant trop long-temps, je pouvois courir le riſque de me voir enlever toutes les autres par un coup violent. Ce que j'avois d'Amis ſincères & inſtruits, me donnoient ſans ceſſe là-deſſus des avis, qui devoient l'emporter ſur les ſollicitations de quelques Parens, qui ſe livroient aux ſentimens d'une tendreſſe aveugle & intéreſſée. Je réſolus donc de ne plus différer d'un ſeul moment, à me défaire honorablement de mes Charges de Surintendant des Finances & de Gouverneur de la Baſtille, qui étoient les plus convoitées, parce que par elles on diſpoſoit des revenus & des tréſors du Roi ; & d'acheter par ce ſacrifice, qui avoit encore quelque choſe de volontaire, la confirmation de mes autres Dignités (10),

(10) Voici les Titres dont M. de Sully ſe qualifioit alors : Maximilien de

1611. dont il n'étoit pas au pouvoir de mes ennemis de me dépouiller ; sur-tout en prenant la précaution de leur ôter pour toujours la vuë d'un objet capable de ranimer leur haine, par l'effet d'une jalousie inévitable : Car pour n'en pas faire à deux fois, je me fixai dans la résolution, en abandonnant toutes les Affaires, d'abandonner en-même-temps la Cour, & Paris même.

C'eſt ce que je travaillai à éxécuter, ſi-tôt que je vis commencer l'année 1611. J'abrégerai tout ce détail, qui pourroit être aſſez long. La Reine parut vouloir encore combattre ma réſolution, mais ſeulement pour la forme. Voici la Lettre qu'elle m'écrivit à ce ſujet : » Mon Couſin, J'ai entendu avec déplaiſir le deſſein que vous témoignez avoir, de » vous décharger du ſoin des Affaires du Roi Monſieur mon » Fils & ſur-tout pour ce qui regarde les Finances ; contre » l'eſpérance que j'avois concuë, que vous continuëriez à » bien ſervir en cette Charge, comme vous aviez fait du » temps du feu Roi Monſeigneur. Je vous prie de bien penſer à ce deſſein, avant que de l'éxécuter ; & ſi cela arrive, » de me faire ſçavoir votre réſolution, afin que je puiſſe » prendre la mienne. Sur ce, je prie Dieu, mon Couſin, qu'il » vous ait en ſa digne garde. A Paris ce vingt-quatrième » Janvier 1611. « Ma Réponſe à cette Lettre ayant été telle que vrai-ſemblablement la Reine s'attendoit qu'elle ſeroit, deux jours après, c'eſt-à-dire, le 26 Janvier (11), Bullion vint m'apporter les Brevets de décharge, pour mes deux

Béthune, Chevalier, Duc de Sully, Pair de France, Prince Souverain de Henrichemont & de Boiſbelle, Marquis de Roſni, Comte de Dourdan, Sire d'Orval, Montrond & Saint-Amand, Baron d'Eſpineuil, Bruyeres-le-chaſtel, Villebon, La-Chapelle, Novion, Baugy & Bontin, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Capitaine-Lieutenant de deux cens Hommes-d'armes d'ordonnance du Roi, ſous le titre de la Reine, Grand Maître & Capitaine-Général de l'Artillerie-Grand Voyer de France, Surintendant des Finances, Fortifications & Bâtimens du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général pour Sa Majeſté en Poitou, Châtelleraudois & Laudunois, Gouverneur de Mante & de Gergeau, & Capitaine du Château de la Baſtille.

(11) Voici quelques jugemens ſur cet évenement, bien différens les uns des autres. « L'année 1611. commencera par l'éloignement de M. » de Sully, lequel, par l'inſtance & » la brigue des deux Princes du Sang, » fut reculé des Affaires. On lui ôta » la Surintendance des Finances & » la garde du Tréſor-Royal : Quant » à la Baſtille, la Reine la prit, & la » donna en garde à M. de Château-» neuf (il faut lire Châteauvieux). » On fit trois Directeurs pour manier » les Finances, qui furent MM. de » Châteauneuf, Préſident de-Thou

Charges de Surintendant des Finances & de Capitaine de la Baſtille, dans la forme la plus authentique, & en-même-temps la plus avantageuſe pour moi. Sa Majeſté y déclare, Que ce n'eſt qu'après des ſupplications réïterées de ma part, qu'elle 1611.

» & Jeannin : Mais à ce dernier, on y » ajouta la Charge de Contrôleur-» Général des Finances : ce qui lui » en donna l'entier maniment, à » l'excluſion des autres, qui aſſi-» ſtoient ſeulement à la Direction. « *Mem. de Bauml. tom.* 1. *pag.* 308.

» Le 24 de ce mois (Janvier), M. » de Sully hors l'Arſenal. Bruit, qu'il » a le Brevet expédié d'un Etat de » Maréchal-de-France, avec tant » de mille écus de récompenſe. Se » démet volontairement de l'admi-» niſtration des Finances, *tanquam à ſpeculo præviduus tempeſtatem futuram.* « *Journal de l'Etoile, pag.* 2; 6.

» M. le Prince & M. le Comte de » Soiſſons en parlerent les premiers » à la Reine, les Miniſtres s'ouvri-» rent, & le Marquis d'Ancre lui » donna le dernier coup. Ainſi il ſe » vit contraint de ſe retirer, au com-» mencement de Fevrier, &c. « *Hiſt. de la Mere & du Fils, tom.* 1. *pag.* 235.

» Les uns ont écrit que le Duc » de Sully s'étoit démis volontaire-» ment, peu après l'accord de MM. » les Comte de Soiſſons & Duc de » Guiſe, entre les mains de la Reine, » tant de la Baſtille, que de ſa Char-» ge de Superintendant des Finan-» ces. Aucuns diſent qu'offrant tout » ce qu'il poſſédoit à la Reine, il » fut pris au mot. D'autres en ont » parlé diverſement : Et lui, dit le » contraire, en cette Lettre adreſſée » à la Reine, & qui fut lors impri-» mée. « *Merc. Fr. ann.* 1611. Enſuite eſt rapportée la Lettre écrite par M. de Sully à la Reine, qui ne ſe trouve point dans les Mémoires de Sully. Les Mémoires de la Régence de Marie de Médicis, *tom.* 1 *pag.* 57. diſent de même, que ce fut le Duc de Sully qui ſollicita ſa démiſſion, & que la Reine eut beaucoup de peine à la lui accorder.

Il y a apparemment quelque choſe de vrai dans l'une & l'autre de ces deux opinions : C'eſt-à-dire, que M. de Sully auroit ſans doute conſenti fort-volontiers à garder ſa Place ; pourvû que ç'eût été avec la même autorité, quoique ce n'eût jamais été avec le même agrément, que ſous le feu Roi : mais que les efforts qu'il fit pour cela, aliénerent de lui la Reine, les Grands & les Miniſtres, & l'en dégoûterent lui-même, lorſqu'il vit qu'il y travailloit inutilement. Le récit de l'Hiſtorien Matthieu n'a rien que de conforme à cette idée, & s'accorde en-même-temps avec l'énoncé de nos Mémoires. » Le Duc » de Sully, dit-il, reconnut bien » après la mort de Henry le Grand, » qu'il ne pouvoit être en ce nou-» veau Règne, ce qu'il avoit été » au précedent ; & que l'inimitié » de M. le Comte de Soiſſons pour-» ſeroit à ſa ruine. Comme on lui » avoit déja ôté la connoiſſance » des Finances : la Reine fut con-» ſeillée de lui ôter la Baſtille. On » trouvoit cela ſi hardi, que l'on di-» ſoit que Henry le Grand ne l'eût » pas fait ; de crainte que ceux de » ſa Religion ne s'en reſſentiſſent. » Elle ne trouva toutefois que de » l'obéïſſance au Commandement » qu'elle lui fit, de remettre cette » Place à Châteauvieux, ſon Che-» valier-d'honneur. S'il en eût fait » quelque difficulté, quelques Grands » de la Cour, qui craignoient l'exem-» ple de la conſtance, euſſent rendu » cette remiſe plus difficile. Comme » il fut dépouillé de cette Place, il » reconnut le préjudice de cette fa-» cilité ; & demanda congé à la Rei-» ne pour s'en aller à Roſny, diſant » qu'il n'y demeureroit que trois » jours. Quand il y fut ; ceux de ſa » Religion lui dirent qu'il ne devoit » plus retourner à la Cour, où il » avoit été ſi maltraité. Sa Femme » & ſon Frere le conjurerent au-con-» traire ; & il y revint : mais ceux

1611. a accepté ma démission : & qu'elle entend que je ne puisse dans la suite être recherché ni inquieté, sous quelque prétexte que ce puisse être, sur le fait de ces deux Charges.

A ces Brevets en fut joint un autre, daté du lendemain, 27 Janvier, par lequel Sa Majesté, en considération des services que j'ai rendus au feu Roi pendant une longue suite d'années, dont elle fait une mention extrêmement honorable, m'accorde un don de trois cens mille livres, à prendre cette année sur les deniers de son Epargne, & francs du cinquiéme & dixiéme denier : droit attribué à l'Ordre du Saint-Esprit, dont elle veut bien m'exempter. Les autres Lettres écrites les jours suivans par leurs Majestés, sont, ou des ordres de remettre le Château de la Bastille au Sieur de Chateau-vieux, choisi par elle pour y commander en qualité de Lieutenant de Sa Majesté ; ou des décharges de quelques Pierreries de la Couronne, qui m'avoient été remises entre les mains ; consistant d'une part, en un Bijou, appellé la Licorne, & quelques autres Bagues & Pierres, pour lesquelles Puget étoit porteur d'une Promesse de dix mille livres de ma main, qu'il me rendit ; & de l'autre part, dans les trois gros Rubis de la Couronne, dont j'avois donné mon Récepissé à la Demoiselle Le-Grand, en les retirant de ses mains, où ils avoient été engagés.

J'employai le reste du temps en arrangemens & dispositions domestiques, qui n'ont rien d'intéressant ; excepté peut-être ce qui regarde les conseils que je donnai à mes Sécretaires. J'en avois ordinairement six en chef, tant pour mes quatre principales Charges, que pour les Affaires extraordinaires qui me survenoient à la Cour : & il étoit nécessaire que j'eusse encore plusieurs autres Clercs, ou Copistes, travaillant

» qui n'avoient pas été de cet avis, » s'éloignerent de lui ; estimant que » c'étoit peu de générosité, de ne pas » témoigner plus de ressentiment de » cette défaveur. La Reine le reçut » de bon œil : mais M. le Comte de » Soissons le fit éloigner entierement » de toutes les Affaires, dont il avoit » eu tant de connoissance sous le re- » gne de Henry le Grand. Se voyant » ainsi déchu & de créance & d'Em- » ploi, il s'en alla à Sully ; & ne s'y » tenant pas assez assuré, il passa en » Bourbonnois. « Cet Ecrivain ajoûte, Qu'un des principaux motifs qui faisoient tout tenter aux Protestans pour le jetter dans le mécontentement, étoit l'envie qu'ils avoient de profiter de ses grands biens, pour l'intérêt de la Cause commune : Mais qu'il se rendit au sage conseil que lui donna La-Vallée, ce Lieutenant-Général de l'Artillerie, dont il a été parlé, de se tenir retiré chez lui, sans se mêler d'aucune des brouilleries qui survinrent bientôt. *Ibid. pag.* 22

(13) » Bien

travaillant sous eux : Je ne parle ici que de ces principaux Employés, dont l'intelligence & l'assiduité avoient mérité que je leur donnasse part aux Affaires importantes, & quelquefois ma confiance dans les plus délicates. J'avois accordé une protection particuliere aux quatre Freres Arnaud. L'aîné de tous mourut jeune & avant le Roi. J'aimai assez le second, pour le faire, de mon simple Sécretaire, Conseiller-d'Etat & Intendant des Finances. Le troisiéme prit le parti des Armes, & devint Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie : & je fis prendre au dernier une Charge de Tréforier-de-France, & celle de Tréforier de la Grande-Voyerie. Tous les autres avoient été partagés à proportion : & je crois qu'on ne m'accusera pas d'avoir péché contre le principe naturel, qui ne souffre pas que l'attachement qu'ont pour nous, ou si l'on veut pour notre Place, ces sortes de personnes, soit frustré de la récompense que nous sommes en état de leur procurer, suivant leurs talens & leur mérite. Duret devint Tréforier de France, Préfident de la Chambre-des-Comptes, & Contrôleur-Général des Finances ; Renouard, Correcteur des-Comptes ; La-Clavelle, Intendant des Ponts & Chaussées ; Du Maurier, qui avoit quitté le Duc de Bouillon pour moi, fut selon son goût & son talent, employé dans les Affaires publiques : il a été Ambassadeur en Hollande ; Murat, Tréforier de l'Extraordinaire des Guerres ; La-Font, dont j'ai plusieurs fois fait mention dans ces Mémoires, s'attira la confiance du feu Roi, qui entr'autres bienfaits le fit l'Intendant de ses Meubles ; Gillot, Secretaire de l'Artillerie ; Le Gendre, &c. Toutes ces personnes sentirent avec raison, combien ils alloient perdre à ma retraite ; & il n'y eût ni prieres ni moyens qu'ils n'employassent pour rompre ma résolution. Je rends Justice à la plupart d'eux, qu'en agissant ainsi, ils crurent servir mon intérêt, du-moins autant que le leur. Pour les deux Arnauds, l'aîné sur-tout, & quelques autres, mon dessein les toucha médiocrement. Ils auroient même été bien fâchés que j'eusse changé de sentiment ; & ils furent cependant ceux de tous qui m'en firent les plus fortes instances. Arnaud l'aîné joignit en cette occasion l'ingratitude, l'avarice & la fourberie. Aussi mal prévenu de la capacité de Jeannin dans les Finances, que plein de la sienne propre, il fut un de ceux 1611.

1611. qui travailla le plus fortement auprès de Conchine, à lui faire donner une Charge, dont il se flatoit de garder tout l'essentiel pour lui.

Je lisois jusque dans le fond du cœur de ces personnes, des sentimens qu'ils s'imaginoient peut-être y tenir bien cachés: mais je me rendis maître d'un ressentiment, qui me parut trop bas pour m'y abaisser; & les prenant chacun séparément, je leur donnai le seul conseil, que la conjoncture présente & la connoissance de leurs dispositions, me firent juger véritablement utile à l'avancement de leur fortune. Je dis à l'aîné Arnaud, Qu'il avoit en main de quoi faire très-bien sa Cour à la Reine, par quantité d'excellens Mémoires sur plusieurs des Affaires de Finance les plus importantes, dont il étoit saisi: & qu'afin que ce sacrifice ne perdît rien de son prix, il falloit qu'il l'offrît par les mains de Madame de Conchine; à laquelle je lui conseillois très-sérieusement, de faire en-même-temps celui de sa personne & de toutes ses volontés. Je renvoyai de-même, l'autre au Chancelier, à Villeroi, à Jeannin, & sur-tout à Conchine, l'unique Oracle qu'il avoit à consulter dans l'exercice de sa Charge; aussi bien que le Mestre-de-Camp lui-même; & je crois que si le conseil étoit bon, avec cela il ne leur déplut pas. Duret, outre toutes ces mêmes personnes, pouvoit encore se servir utilement du Commandeur (12) & de Dollé: c'est à quoi je le fis songer. Du-Maurier n'étoit guére bien connu que de Villeroi: Avec cette protection, que je lui assûrai lui suffire, en la cultivant uniquement, & avec la science qu'il avoit des Affaires Etrangeres: jointe au talent de bien parler, & d'écrire encore mieux, je lui fis voir qu'il obtiendroit facilement de la Reine & du Favori, quelque Emploi honorable. Ce que j'ajoûtai de plus à Murat, qui étoit particuliérement responsable de sa conduite à ce Secretaire-d'Etat fut de lui recommander mes intérêts à la Cour, mais sobrement, & après qu'il en auroit obtenu la permission de Villeroi. La-Clavelle étoit un esprit délié & flateur: je lui garantis la réüssite de tout ce qu'il entreprendroit auprès des Ministres, & même de D'Escures, qui pouvoit plus que personne lui barrer son chemin dans les fonctions de sa Charge. La place de La-Font l'assujettissant par-

(12) Noel de Sillery, Frere du Chancelier.

Digitized by Google

ticuliérement à toutes les volontés de la Reine, ou pluſtôt de la Conchine, il n'avoit qu'un conſeil à ſuivre, que je lui donnai. Celui que je donnai à Renouard, fut de ne chercher de recommandation dans ſa Chambre, que le beſoin où il pouvoit mettre tous ſes Confreres de lui, par les qualités de ſon eſprit : Je le priai de joindre à cette occupation, celle de mes affaires domeſtiques à Paris. J'aſſignai à Gillot ſa place auprès de mon Fils, pour y tenir tout le détail de l'Artillerie dans le bon ordre où je le laiſſois. Je donnai de-même à tous les autres, les avis que je crus convenables à leur petite fortune : & je fis convenir ceux qui me parurent y apporter quelque répugnance, que j'avois eû égard ſurtout à la néceſſité, qui les contraindroit tôt-ou-tard d'agir comme je leur avois preſcrit : Ce que j'accompagnai d'un compliment & d'un ordre obligeant, qui leur parurent ſi bien partir du cœur, qu'ils ſe rendirent à mes raiſons : & aucun d'eux ne s'en eſt repenti. Je ne voulus pas pour cela me paſſer entiérement de Secretaires : Mais n'étant plus beſoin pour cet Office, de gens en place, à un homme qui venoit de ceſſer d'y être lui-même ; je choiſis deux hommes nouveaux, dont l'un des principaux ſoins dans un Cabinet déſoccupé de toute Affaire d'Etat, furent les Mémoires que je donne ici. 1611.

Cela fait, & enſeveliſſant pour jamais tout ce qu'un autre en ma place auroit pu former de déſirs & d'eſpérances, de regrets & de reſſentimens, je dis un adieu éternel à la Cour, avec la même froideur, je puis le dire, qu'un homme pour lequel elle n'auroit pas été pendant ſi long-temps un théatre de gloire & de bonheur (13). J'avois perdu

(13) » Bien que ce coup ne le prît » pas à l'imprévû, & qu'il le vît venir de loin, il ne put toutefois » compoſer ſon eſprit ; enſorte qu'il » le reçut avec foibleſſe. Il céda, par- » ce qu'il falloit obéïr ; mais ce fut » avec plaintes : Et ſur ce que la » Reine lui fit dire, qu'il lui avoit » pluſieurs fois offert de ſe démettre » de ſes Charges ; il répondit qu'il » l'avoit fait, ne croyant pas qu'on » dût le prendre au mot. &c. « *Hiſt. de la Mere & du Fils. Ibid. pag.* 131. Cet Ecrivain ajoûte pluſieurs autres traits, avec le même mépris de M. de Sully : Mais aux raiſons que nous avons déja apportées de récuſer ſon témoignage, il faut ajoûter que c'eſt le ſeul qu'on voie qui en ait parlé en ces termes.

» Le Samedi 5. (Février) M. de » Sully ſort de Paris ; rend le Brevet » de cent mille écus. Madame de » Sully lui reproche ſa hauteſſe & ſa » fierté, &c. « *Journ. de L'Etoile. Ibid. pag.* 257.

1611. du même coup, un Roi mon bienfaiteur & mon appui, ma fortune, mes Amis & ma faveur. Cette perte coûte ordinairement à ceux qui la font, tant d'autres disgraces qu'elle ne leur paroît à la fin que la moindre partie de leur malheur. Si ce surcroît d'infortune est presque toujours, comme on n'en peut douter, l'effet des inimitiés particulieres; personne ne paroissoit, plus exposé que moi, à les subir. Cependant on trouvera dans l'Histoire peu d'exemples de Ministres & de Favoris disgraciés, aussi menagés, & même aussi honorés & respectés dans leur chûte : C'est que quelquefois la faveur publique se met en la place de la faveur particuliere, pour soûtenir ceux qui ne sont que malheureux. Lorsqu'elle ne forme pas un contre-poids assez fort, pour faire pencher la balance de leur côté; c'est que ces prétendus opprimés ont toujours quelques endroits plus foibles, par-où on les attaque, & par-où ils ont de la peine à se défendre : car la probité & l'innocence reconnuës, triomphent toujours de l'envie, lors même que l'envie paroît triompher d'elles. Mes ennemis (car j'ose me faire l'application de cette Maxime) n'assouvirent donc que la plus petite partie de leur rage contre moi; parceque leur victoire étoit un de ces succès honteux, qu'on croit devoir cacher, & dont la jouissance n'est pas tout-à fait sans remords : Et leur contentement n'empêcha aucun des bons François, à qui toutes les occasions de s'acquiter envers la mémoire du feu Roi étoient précieuses, de combler d'honneur un homme, qui ne songeoit qu'à gagner obscurement le lieu de son éxil. Je fus accompagné en sortant de Paris, de plus de trois cens Chevaux.

Ce n'étoit pas pendant que je serois présent & en situation de me défendre, que je m'attendois à avoir à repousser les principaux traits que mes ennemis me réservoient. L'envie est une Passion, que la lâcheté ne caracterise guére moins que la noirceur. Je m'étois toujours douté qu'ils profiteroient avec avidité, des avantages que donne l'absence. En effet, je n'avois encore fait à Sully qu'un séjour de quelques jours, qu'il me revint de toutes parts, que la Cour se rempliſſoit de bruits, qui tendoient non seulement à donner la plus sinistre impression de ma conduite dans les Affaires

Digitized by Google

publiques ; mais encore à la rendre assez suspecte pour donner du-moins quelques couleurs aux poursuites criminelles, dont la honte & la peine étoient tout ce que mes ennemis souhaitoient de me faire essuyer. (14) Je pris dans cette occasion, le parti qu'il me semble que tout homme sage doit prendre ; c'est celui de désarmer l'envie par la voie la plus courte, en empêchant par de fréquentes Lettres, l'esprit de Leurs Majestés de se prévenir à mon désavantage. 1611.

Dans la premiere que j'écrivis séparément au Roi & à la Reine, je me plaignis des mauvais desseins qu'on formoit contre moi. J'offris de justifier ma conduite par toutes sortes de moyens, & même s'il le falloit, par des services nouveaux. Et après les assûrances les plus fortes d'obéissance, de fidélité & d'innocence, je représentai plus hardiment à Leurs Majestés, Que si elles en étoient aussi persuadées, qu'elles m'avoient donné sujet de le croire, je m'en appercevrois aux ordres qu'elles auroient la bonté de donner, pour l'accomplissement des differentes promesses qui m'avoient été faites, soit par rapport à mes Charges, soit au sujet des gratifications que le Roi m'avoit accordées. C'est que le premier artifice de mes adversaires avoit été d'en differer & ensuite de chercher à en empêcher tout-à fait l'éxécution : C'étoient autant de preuves, qui déposoient trop fortement en ma faveur, pour oser rien entreprendre, tant qu'elles subsisteroient : & cette même raison m'engageoit à en presser l'effet.

La Réponse que me fit la Reine, fut telle que je pouvois la souhaiter. Elle m'y marquoit, Que mes services passés & mes dispositions présentes, étoient si connus du Roi & d'elle, que rien ne seroit capable de donner la plus légere atteinte à leurs sentimens à mon égard : Qu'elle ne s'étoit pas encore apperçuë que personne cherchât à les altérer : mais qu'en tout cas, on n'y feroit que de vains efforts. Elle m'assûroit que ce n'étoit point par l'effet d'aucune mauvaise volonté,

(14) Sa retraite n'est pas plustôt » faite, dit l'Histoire de la Mere & » du Fils, *ibid. pag.* 128, que plu- » sieurs se mettent en devoir de » poursuivre la victoire contre lui, » pour avoir ses dépouilles... Mais » enfin la Reine changea d'avis, avec » grand sujet ; n'étant pas raisonna- » ble de maltraiter un Personnage, » dont les services avoient été avan- » tageux à la France, sans autre pré- » texte que parce qu'étant utile au » Public, il l'avoit été à lui-même. «

Digitized by Google

1611. mais du hazard tout ſeul, qu'il s'étoit rencontré quelques petites difficultés dans l'éxécution des conventions entre Sa Majeſté & moi : mais qu'elles ſeroient fidellement obſervées. Cette Lettre eſt datée du 7 Mars de cette année.

Je ne tardai pas à en renvoyer une beaucoup plus longue à la Régente, dont je ne me crois point diſpenſé de rendre compte ; parce que ce qui y eſt énoncé ſur mes diſpoſitions intérieures, eſt véritablement conforme à l'état où je me trouvois, à la ſortie du tumulte des Affaires. Je commençois par y rappeller à cette Princeſſe la profeſſion ouverte que j'avois toujours faite d'attachement à ſa perſonne, & les témoignages que j'en avois donnés, depuis & même avant ſon Mariage : ſur quoi je lui particulariſois certaines circonſtances, où je m'étois fait reprocher par le feu Roi ſon Epoux, de la ſoûtenir contre lui dans des choſes, où je croyois travailler également pour tous les deux : Ce qui me conduiſoit à un éloge des bonnes qualités de la Régente, ſur leſquelles je fondois l'opinion où je paroiſſois être dans cette Lettre, qu'elle n'avoit aucune part aux perſécutions qu'on me ſuſcitoit à la Cour.

Cet article, pour lequel ſeul toute la Lettre étoit faite, y étoit traité fort-au-long. Je m'y montrois parfaitement inſtruit, ſoit des diſcours déſavantageux auxquels on donnoit cours contre moi à la Cour, ſoit des obſtacles qu'on apportoit ſans ceſſe à terminer mes affaires particulieres, ſoit enfin des paſſe-droits qu'on ſe propoſoit de me faire, dans les Charges dont on n'avoit pu me dépouiller. Je prenois droit des bonnes intentions, où je ſuppoſois qu'étoit toujours cette Princeſſe à mon égard, ſur les paroles & les aſſûrances réïterées qu'elle m'en avoit données ; je prenois dis-je droit de tout cela, de lui porter mes plaintes contre ceux qui ſçavoient rendre inutile la bonne volonté de Leurs Majeſtés pour moi. J'y inſiſtois particulierement, ſur le bon traitement que devoit me procurer ma facilité à me rendre à des arrangemens, dans leſquels j'avois ſacrifié mon intérêt au bien de la paix ; lorſqu'il m'eût été d'autant plus facile de diſputer le terrein, que la connoiſſance preſque publique des motifs qui faiſoient agir mes adverſaires, me donnoit toutes ſortes d'avantages ſur eux. J'expoſois ici ſommairement les principaux points de ma geſtion, & une

Digitized by Google

partie des biens que mon travail & ma peine avoient procurés au Royaume, juſqu'en l'année 1610, où j'avois vû renverſer les meſures que j'avois priſes pour tenir les choſes dans leur premier état. Je laiſſois au temps à montrer auxquels de mes ennemis ou de moi, le Royaume auroit les plus grandes obligations. 1611.

Je ne négligeois pas d'entrer à cette occaſion dans quelque détail, au ſujet de ce que mes ennemis répandoient de plus ſpecieux contre moi. Je montrois combien c'étoit un langage ridicule dans leur bouche, que toutes leurs déclamations contre les richeſſes que j'avois acquiſes pendant ma faveur : eux, qui ſecrettement me taxoient d'avoir été aſſez mal-habile homme, pour avoir peu profité de la plus belle occaſion du monde, & qui ſe propoſoient bien de ne pas ſuivre mon exemple. Les bornes d'une Lettre ne permettant pas une preuve complette, je me réduiſois ſur ce point, à faire remarquer à la Régente, Qu'il m'étoit aiſé de prouver que ces biens qu'on me reprochoit, n'étoient que l'effet, ou d'un bon ménage, ou des libéralités d'un Maître, trop généreux pour laiſſer ſans récompenſe les peines d'un Miniſtre, livré infatigablement à un travail, qu'il n'étoit pas ordinaire de voir prendre à des Surintendans (15) : Qu'il ſuffiſoit que je n'euſſe rien reçu que de mon Maître, & qu'il ne m'eût formellement obligé d'accepter : ce que je pouvois juſtifier auſſi clairement, que l'emploi que j'en avois fait : Que je défiois ceux qui alloient me ſuccéder, d'en faire un jour autant : Qu'au-reſte je pouvois dire, ſans affecter ni vanité, ni dépit, que je regardois comme véritablement fait à l'Etat, tout le mal qu'ils avoient crû me faire aujourd'hui : Que je n'avois jamais deſiré de continuer à conduire les Finances du Royaume, que pour le bien des Finances elles-mêmes : Que devant avoir pour juges de mes actions Leurs Majeſtés, c'eſt-à-dire, des perſonnes équitables, & diſpoſées à ne me fermer contre mes enne-

(15) Il ſe retira » chargé de biens, » que le temps auquel il avoit ſervi, » lui avoient acquis.. On peut dire » avec vérité, que les premieres années de ſes ſervices furent excellentes : Et ſi quelqu'un ajoûte que » les dernieres furent moins auſteres; » il ne ſçauroit ſoûtenir qu'elles lui » ayent été utiles, ſans l'être beaucoup à l'Etat. « *Hiſt. de la Mere & du Fils, ibid. pag.* 128. Un ſeul témoignage d'un ennemi, tel qu'eſt l'Auteur de cette Hiſtoire, en vaut mille autres.

1611. mis, aucune des voies de la justice ; le repos dont j'allois jouir, cessoit de me présenter rien de dangéreux : Que j'avois au-contraire sujet de le trouver d'autant plus doux, qu'il commençoit à convenir à mon âge, & qu'il ne seroit troublé par aucun reproche, ni par aucun remords.

Sur la fin de cette Lettre, qui étoit remplie par intervalles, d'offres de services, d'assûrances de fidelité, & de toutes les marques de respect & d'obéïssance que je devois à la Reine, je lui marquois, Que je ne voulois point partir pour mon Gouvernement, où des affaires m'appelloient, sans l'en avertir & prendre ses ordres & que si elle croyoit que je pusse lui être utile dans l'Assemblée des Protestans à Châtelleraut, où j'étois invité, je m'y trouverois avec les mêmes dispositions à la servir, que j'y avois servi le feu Roi. Telle étoit à-peu-près la teneur de cette Lettre, qui est fort-longue ; & à laquelle la Régente répondit par une autre du 24 Avril, aussi à-peu près dans les mêmes termes, qu'elle avoit répondu à la précédente. Elle me laissa libre d'aller en Poitou, où à l'Assemblée de la Religion, & de m'y comporter comme je le jugerois à-propos ; connoissant mieux que tout autre, ce sont ses paroles, combien je pouvois être utile au service du Roi, dans ces deux endroits.

Mais ce qui acheva de m'assûrer contre tous les revers, c'est que Sa Majesté voulant marquer publiquement, que tous les efforts de mes ennemis, loin de l'avoir fait changer de sentimens à mon égard, l'avoient confirmée de plus-en-plus dans les siens ; elle m'accorda une augmentation de pension considérable, dont le Brevet me fut expédié, quelque peu moins d'un mois après la date de sa dernière Lettre. Cette augmentation est de vingt-quatre mille livres : ensorte que tout compris, mes pensions monterent depuis ce temps-là, à quarante-huit mille quatre cens livres. Le Brevet portoit, Qu'elle avoit commencé à courir du premier Janvier de la présente année, quoiqu'il fût daté du 20 Mai : & que Sa Majesté avoit crû devoir me l'accorder, tant pour reconnoître les services que j'avois rendus au feu Roi, qui y étoient décorés des termes de grands, fidèles, agréables & recommandables, que pour me donner le moyen de les continuer encore.

Je ne me crois pas dispensé pour cela, de fournir ici la preuve

preuve de celui des articles de la Lettre précédente, qui regarde mes biens. Un Surintendant des Finances, & tout Particulier qui a eu en manîment les deniers du Royaume, devient dès-là comptable de toutes ſes actions au Public. Je voudrois même pouvoir lui rendre compte de mes plus ſecrets ſentimens; parce que je me ſuis toujours étudié à les rendre tels, que leur connoiſſance, non-ſeulement ne donnât aucune priſe contre moi, ce qui eſt d'obligation indiſpenſable à tous les hommes; mais encore qu'ils puſſent devenir en quelque ſorte dignes de ſervir de modèle à ceux qui ſe trouveront après moi avoir les mêmes engagemens à remplir. Heureux, ſi je voyois lieu à eſpérer que ce modèle dût être un jour effacé par un autre plus parfait! Je vais donc, ſuivant le plan que j'ai commencé plus haut, continuer à donner une idée ſi préciſe de l'état de mes affaires domeſtiques, que tout le monde pourra ſe faire fort après cela, de les connoître comme moi-même. Afin même d'épargner à mes Lecteurs, la peine de rapprocher de trop loin la ſuite d'un calcul interrompu, & qu'ils puiſſent tout voir d'un coup d'œil, je ne ferai pas de difficulté de reprendre tout ce que je puis avoir répandu en differens endroits de ces Memoires, & de commencer par un Etat juſte de tous mes biens, ſelon l'ordre du temps où me ſont venuës les Charges, qui m'en ont donné la meilleure partie (16). 1611.

Je fus en premier lieu revêtu par Henry le Grand, dans le temps qu'il n'étoit encore que Roi de Navarre, de la Charge de ſon Chambellan Ordinaire, avec celle de Conſeiller de Navarre; dont les Gages réünis étoient de deux mille livres. Celle de Conſeiller-d'Etat, qu'y joignit ce Prince, devenu Roi de France, avoit pareille attribution; laquelle,

(16) Le Mémoire ſuivant eſt une réponſe ſans réplique à une calomnie répanduë contre le Duc de Sully, & qu'on trouve dans l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, *pag.* 130. exprimée en ces termes: » Qu'au-reſte, »s'il avoit bien fait les affaires du »Roi en ſon adminiſtration, il n'a»voit pas oublié les ſiennes: Ce qui »paroiſſoit d'autant plus clairement, »qu'étant entré avec ſix mille livres » de rente en ſa Charge, il en ſortoit »avec plus de cent cinquante mille »livres: ce qui l'avoit obligé à reti»rer de la Chambre des Comptes la »déclaration de ſon bien, qu'il avoit »miſe au Greffe, quand il entra dans »les Finances; afin qu'on n'eût pas de »quoi juſtifier par ſon propre ſeing, »qu'il eût tant profité des deniers du »Roi. »

1611. avec une Penſion de trois mille ſix cens livres, pour laquelle je fus couché ſur l'Etat, compoſa la ſomme de cinq mille ſix cens livres, dont mon revenu ſe trouva augmenté. Le produit de ma Compagnie d'Hommes-d'armes étoit de quatre mille livres. Le Roi m'ayant enſuite fait expédier deux Brevets; l'un, de Conſeiller au Parlement, ſans Gages; & l'autre, de Conſeiller de ſes Finances; l'état de mes Penſions fut augmenté à cette occaſion, de trois mille ſix cens livres. Lorſque Sa Majeſté jugea à propos de fixer les gratifications, penſions, dons, &c. quelle vouloit bien m'accorder comme Surintendant des Finances, à une ſomme qui demeurât toujours la même, & qui comprît tout en un ſeul article; cette ſomme, qui étoit de vingt mille écus, faiſoit un ſurcroît de dix mille huit cens livres de revenu annuel pour moi. Joignons à cela les produits de toutes mes autres Charges & Dignités. La Charge de Grand-Voyer de France & Voyer Particulier de l'Iſle-de France, me rapportoit dix mille livres. Celle de Grand-Maître de l'Artillerie, compris gages, émolumens, profits & penſions y attachées, vingt-quatre mille livres. J'ai toujours renfermé ſous un même article, le Gouvernement de Poitou, la Surintendance des Bâtimens, celle des Fortifications, Ports, &c. pour la ſomme de dix-huit mille livres. Les Gouvernemens de Mante & de Gergeau, douze mille livres. La Compagnie de Gendarmes de la Reine, dont j'étois Capitaine-Lieutenant, cinq mille livres: & la Capitainerie de la Baſtille, deux mille deux cens livres. Tous ces Articles raſſemblés, compoſent la ſomme de quatre-vingt-dix-ſept mille deux cens livres de revenu.

Voilà ce que j'avois déja marqué plus haut: & voici ce qu'il faut y joindre. Quarante-cinq mille livres de biens d'Egliſe, dont Sa Sainteté elle-même trouvoit ſi peu mauvais que je jouiſſe, ſous le nom emprunté de quelques Eccléſiaſtiques, qu'ordinairement elle en expédioit les Bulles *gratis*, lorſquelle ſçavoit que les Abbayes dont on lui demandoit la Collation, étoient pour moi. Je ne perdis rien de ce revenu, lorſqu'il fut décidé que l'on retireroit tous les biens Eccléſiaſtiques des mains des Proteſtans; parce que les Bulles des Papes qui exprimoient cette diſpoſition, permettoient aux Eccléſiaſtiques qui en étoient pourvus, d'en

Digitized by Google

donner une récompenſe, qui excédoit quelquefois l'équivalent. Un ſecond Article, eſt celui de mes biens propres, en fonds de terre & autres, que je crois eſtimer au juſte, en les mettant à ſoixante mille livres de revenu. Ces deux dernieres ſommes, jointes à celle de quatre-vingt-dix ſept mille deux cens livres, font un Total de deux cens deux mille deux cens livres, en quoi conſiſtoit mon revenu annuel. 1611.

Je préviens l'éclairciſſement qu'on pourroit me demander, ſur l'Article de ces vingt-mille écus en fonds de terre: & je demande qu'en premier lieu l'on ſe rappelle cette eſpèce d'accord, fait en 1601. entre le Roi & moi, par lequel ce Prince, qui ne me croyoit pas aſſez bien payé par mes gratifications & penſions ordinaires, de toutes les peines que je me donnois à ſon ſervice; & qui avoit peur auſſi-bien que moi, que tout ce qu'il étoit porté à m'accorder de temps en temps, en préſens & gratifications extraordinaires, ne tirât à conſéquence pour la ſuite, par l'air de profuſion qu'à cette maniére de gratifier, & par la confuſion qu'elle répand ſur l'état de ceux qui la reçoivent; fondit encore ſes dons & gratifications extraordinaires, en une nouvelle ſomme, fixée à ſoixante mille livres d'extraordinaires tous les ans, qui me tinſſent lieu de tout ce que je pouvois attendre de la ſeule bonté du Roi: dont il fut expédié des Lettres Patentes; afin que cette donation, connuë de toute la France, ne pût point un jour m'être reprochée. J'ai joui pendant huit années de cette Gratification extraordinaire: ce qui fait un produit de quatre cens quatre-vingt mille livres; dont je me ſuis ſervi, ſuivant l'intention de ce Prince, à faire les acquêts cy-après. J'ai fait le même uſage d'une ſomme de cinq cens trente mille livres, provenant des quatre ou cinq articles ſuivans, de deniers que j'ai perçus, mais qui ſont ſujets à être remplacés: deux cens mille livres, du mariage de mon Fils: cent mille livres, des propres de mon Epouſe: cent mille reçuës des mains de La-Borde: autant, de M. de Schomberg; & trente mille, d'un don fait par Sa Majeſté à mon Fils D'Orval (17).

(17) François de Béthune, qui a formé la branche des Comtes d'Orval, fut Chevalier des Ordres du Roi, Premier Ecuyer de la Reine Anne d'Autriche, Grand-Voyer de France, Surintendant des Bâtimens, Gouverneur de Saint-Maixant; Meſtre de Camp du Regiment de Picardie, Lieutenant Général des Armées du Roi. Après la

1611. Ces deux ſommes, dis-je, qui réünies, ſont un million dix mille livres, furent placées par moi, ainſi qu'on va le voir.

J'achetai une moitié de la Terre de Roſny, deux cens dix mille livres. La Terre de Dourdan, que j'achetai de Sancy, qui la tenoit des Suiſſes, me coûta, outre l'argent que me devoit Sancy, cent mille livres, d'argent débourſé : Celle de Baugy, cent vingt mille livres. J'ai eu Sully du Duc de La-Trémouille, pour cent cinquante mille livres ; & Villebon, par Decret, pour cent mille. Les trois Contrats que j'ai faits avec le Duc de Nevers, ſont de deux cens dix mille livres : ſçavoir, Montrond, cent mille ; La Chapelle, cinquante-ſix mille ; & Henrichemont, cinquante-quatre mille. Enfin, j'ai encore acquis de M. le Duc de Montpenſier la Terre du Châtelet, pour ſoixante mille livres, celle de Culand, par Decret, quatre vingt-huit mille ; & celle Des-Is en Beauce, ſoixante-quinze mille. Le Total de tous ces acquêts, qui eſt de onze cens dix-neuf mille livres, ſurpaſſant, comme on voit, celui des deux ſommes de Recette cy-deſſus, de cent neuf mille livres ; cette ſomme ſe trouvera à reprendre ſur les Articles de Recette, qui ſeront mis cy-après : Car je veux, pour l'entiere ſatisfaction du Lecteur, pouſſer ce détail, juſqu'à lui expoſer ce qu'il ne pourroit éxiger de moi, comme ſortant en quelque maniére de l'objet que je traite ; je veux dire, les différentes ſommes que j'ai touchées après la mort du Roi, en récompenſe de mes Charges, bien-faits du Roi régnant & autres effets : C'eſt pour cette raiſon que j'ai traité cy-deſſus cet article d'une maniere ſi abregée. J'en rendrai

mort de Céſar de Béthune, ſon Frere de Pere & de Mere, qui mourut ſans avoir été marié, les biens & Seigneuries dont le Duc du Sully leur Pere avoit diſpoſé en faveur de ſes Enfans du ſecond lit, comme nous le rapporterons bientôt, ayant été réünis ſur ſa tête ; ils furent érigés en Duché-Pairie, ſous le nom de Béthune : & cela, en conſidération des grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat ; & particuliérement, pour avoir mis ſur pied, à ſes frais, un nombre conſidérable de Gens de guerre, Infanterie & Cavalerie, dans le beſoin preſſant qu'avoit Sa Majeſté, alors en guerre avec les Eſpagnols, le Duc Charles de Lorraine, le Prince de Condé & autres Sujets rebelles : C'eſt en ces termes que s'expriment les Lettres de cette érection, données à Melun, au mois de Juin 1652. Le Duché de Sully a paſſé à cette Branche, en 1630, à la mort de Maximilien, cinquiéme Duc de Sully, dans la perſonne de Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, Petit-fils de ce François, Duc d'Orval, auquel il a été adjugé par un Arrêt du Conſeil des Dépêches, en en payant le prix à Armand de Béthune ſon Grand-oncle, Abbé, puis Comte d'Orval.

Digitized by Google

compte juſqu'au temps où je me déterminai à ne garder preſque plus rien de toutes les Charges que j'avois poſſédées. 1611.

Les trois cens mille livres, dont Sa Majeſté m'avoit expédié des Lettres-Parentes, étoient en même temps un don de ce Prince, & une eſpèce de récompenſe de la Surintendance des Finances & du Gouvernement de la Baſtille, que je réſignois entre ſes mains. Il me fit prendre ſoixante mille livres, de ma Compagnie de Gendarmes de la Reine, dont je refuſois deux cens mille livres. Je m'accommodai avec Fourcy de la Surintendance des Bâtimens, pour cinquante mille livres, qui fut le prix qu'y mit Sa Majeſté: j'en refuſois le double. On m'offrit trois cens mille livres, de mon Gouvernement de Poitou: je le cédai à Rohan, qui en avoit obtenu l'agrément du Roi, pour deux cens mille. Je perdis de la même maniere cent mille livres, ſur les Charges de Grand-Voyer & de Capitaine héréditaire des Canaux, Navigations des Rivieres, &c: les Tréſoriers de France ne m'en payerent que cent cinquante mille livres. Sa Majeſté me fit auſſi rembourſer cent cinquante mille livres, pour la Terre de Dourdan; & j'accommodai encore M. le Prince, de la Terre de Villebon, dont il me promit cent cinquante mille livres, qu'il m'a effectivement payées depuis. Je deſtinois ces deux dernieres ſommes pour la dot de ma jeune Fille, plus difficile à placer que ſon aînée. Je joins à ces ſommes, celles qui me revinrent de mes Bénéfices: car je crus qu'il ne m'étoit pas moins permis d'en tirer de l'argent, qu'aux Eccléſiaſtiques qui les achetoient, de m'en donner, & au Pape, de le permettre, comme il faiſoit par ſes Bulles. Je pris donc ſans façon une Indulgence de quatre-vingt mille livres, d'un Abbé qui me fut adreſſé de la part de M. le Prince, pour mon Abbaye de Coulon. Béthune, qui étoit auſſi bien que ſon Fils, le plus ſcrupuleux Catholique Romain que j'aye jamais connu, à l'ombre des Bulles, me retira l'Abbaye du Jard, pour quarante mille livres: un Abbé, des Amis du Duc de Rohan, celle de l'Or à Poitiers, pour ſoixante-dix mille; & l'Argentier Vaucemain, ou plutôt ſon Fils, celle de L'Abſie, pour cinquante mille livres. Toutes ces ſommes font enſemble un Total de treize cens mille livres, Mettons de ſuite l'emploi que j'en ai fait.

Digitized by Google

1611. J'achetai de M. de Lavardin la Terre de Montricoux, & celle de Cauſſade, du Sieur Palliers, pour cent ſoixante mille livres, les deux. Ma Fille cadette (18) ayant, comme je l'ai dit, beſoin d'un peu d'avantage, pour trouver un parti ſortable, à cauſe de quelques incommodités; je lui donnai, en la mariant à M. de Mirepoix, quatre cens cinquante mille livres, en eſpèces. Les autres frais, meubles, & ſur-tout les pierreries; que me coûta ce Mariage, forment encore un article de plus de cinquante mille livres: je mets pour tout cinq cens mille livres: Et je dirai en paſſant, ce que tout le monde a ſçu d'ailleurs, qu'une tendreſſe paternelle, qui ſe déclaroit par des marques ſi peu équivoques, n'a été payée de la part de la Fille, comme de celle du Gendre, que d'une inſigne ingratitude. J'ai prêté à quelques Villes, & principalement à ceux de La-Rochelle, plus de deux cens cinquante mille livres, que le Siége & la priſe de cette Ville, & les guerres qui ſe ſont élevées contre la Religion, m'ont preſque fait perdre entièrement. Ce que j'ai prêté à différentes fois au Marquis de Roſny, ou ce que j'ai payé de dettes pour lui, monte au moins à trois cens mille livres. Les revenus que je me ſuis faits en Languedoc & en Guyenne, par les Greffes & les Rentes que j'y ai achetés, m'ont coûté de débourſé, un principal de quatre cens mille livres: & la maiſon que j'ai achetée dans Paris, deux cens vingt mille livres. Enfin, en calculant mes Mémoires de dépenſe en Bâtimens & autres Ouvrages, en meubles, en frais de voyage, & autres de cette eſpèce, je trouve un capital de ſept cens mille livres. La ſomme de tous ces articles compoſe deux millions cinq cens trente mille livres: ce qui la rend ſupérieure au Total de la Recette qui la précede, de douze cens trente mille livres. Les articles ſuivans indiqueront d'où étoit provenu ce ſurplus.

On a pu remarquer preſque dès le commencement de ces Mémoires, que mon application à l'œconomie domeſtique, me la fit mettre en uſage juſque dans une partie, qu'on en croit naturellement exceptée; je veux dire, dans les profits militaires qu'on fait, ſoit ſur des Priſonniers, ſoit de la rançon ou du ſac des Villes priſes d'aſſaut, & dans d'autres oc-

(18) Louiſe de Béthune: Elle épouſa le 29 Mai 1620, Alexandre de Lévis, Marquis de Mirepoix.

Digitized by Google

casions de cette nature, qu'il n'est pas besoin de détailler ici. 1611.
A la Paix de Vervins, je trouvai que tous ces profits, si petits en détail, qu'on ne daigne presque pas y faire attention, faisoient pourtant un Total de cent mille livres, ou environ. La Guerre de Savoie vint ensuite, qui me valut le double, en Canons, Armes, munitions, &c. pris sur les Ennemis, pour ma portion comme Grand Maître de l'Artillerie. Voilà donc premierement, trois cens mille livres de cette part. J'en trouve autant en rassemblant le prix de tous les présens qui m'ont été faits en différentes occasions: Je ne parle que de ceux que jai reçus comme personne publique, & dans des occurrences où il ne m'eût pas été séant de les refuser: comme, dans mes Ambassades & Négociations; au Mariage du Roi, de la part de la Reine & du Grand-Duc; de celle du Duc de Lorraine & de Madame, aux Noces de cette Princesse; les premiers jours de chaque année, de la part de Leurs Majestés & de la Reine Marguerite. Il auroit été ridicule de témoigner sur ces présens & sur quelques autres semblables, la délicatesse que je montrois pour tous ceux qu'on vouloit me faire avec quelque motif d'intérêt. Je dirai pourtant, que j'eus encore le scrupule de ne vouloir rien toucher de cette manière, sans que la chose donnée fût exprimée dans un Brevet que je priois Sa Majesté de me faire expédier pour chacun de ces dons; lesquels, pour être en pierreries & en bijoux, n'en ont pas moins composé une somme de cent mille écus. Je revendis la Terre de Dourdan cent cinquante mille livres, avant la fixation de mes gratifications à vingt mille écus, dont j'ai parlé, & qui n'arriva que depuis 1601. Le feu Roi n'écoutant que son grand cœur & l'amitié dont il m'honoroit, me fit accepter plusieurs autres dons, qui n'ont point encore trouvé leur place jusqu'ici; & que je ne crois pourtant pas moindres de deux cens mille livres. Enfin, depuis que mon revenu annuel fut devenu aussi considérable qu'on vient de le voir, il n'est pas étonnant que la maxime que j'ai toujours suivie, qu'il ne faut jamais dépenser son revenu en entier, m'ait encore jetté au bout de quelques années, une somme assez considérable. Si on la suppose de trois cens cinquante mille livres, toutes mes dépenses domestiques remplies; cette somme ajoûtée aux qua-

Digitized by Google

1611. tre précédentes, fera à-peu-près celle que nous cherchions, de douze cens & tant de mille livres : ce qui mettra une égalité parfaite entre la Recette & la Dépenſe. Je crois inutile de répéter ce que j'ai pu dire ailleurs, de la dépenſe courante de ma Maiſon.

Ce que je vais dire des arrangemens de biens & des Tranſactions, que je fis avec M. le Prince, pourra n'être regardé que comme de ſimple curioſité : je n'ai pas voulu l'omettre ; parce que ce n'eſt point m'éloigner du ſujet que je viens de traiter. Lorſque la Guerre contre la Religion vint à ſe rallumer ſous le nouveau Régne, M. le Prince cherchant à m'éloigner de ſes Gouvernemens, où j'avois d'aſſez belles Terres, & même quelques maiſons aſſez fortes, me fit propoſer de les lui vendre toutes. Je craignis que ſi je le refuſois, le temps & la Guerre ne lui fourniſſent deux prétextes de m'en chaſſer, que la force auroit fait trouver bons. Je ſçavois que ſes conſeils n'avoient pas peu contribué au parti qu'on venoit de prendre contre nous : & l'on m'avertit qu'il ſongeoit encore à faire pis à mon égard. Je l'accommodai des Terres de Villebon, Montrond, Orval, Culand & Le-Châtelet, d'autant plus volontiers, qu'avec cela il m'en faiſoit offrir plus qu'elles ne m'avoient coûté, & plus qu'elles ne valoient en effet. Le Contrat fut donc paſſé entre nous, moyennant douze cens mille livres, pour ces cinq Terres : ce qui à la vérité n'étoit pas de l'argent comptant ; mais il ne m'en coûtoit pas beaucoup d'attendre quelque temps la commodité de M. le Prince.

Ce que je n'attendois pas, c'eſt qu'au bout d'un certain temps, ce Prince imagina, comme un moyen facile d'acquitter tout d'un coup & principal & arrerages, de demander au Roi la confiſcation de mes biens : procédé, que la Guerre rendoit aſſez commun alors. Sa Majeſté me fit encore la grace de ſe ſouvenir de moi en cette occaſion, & de rejetter avec une eſpèce d'horreur, une ſi lâche priere. La Paix vint à ſe faire avec cela ; & M. le Prince ſe vit bien obligé d'entrer en compte avec moi. Son appétit s'étoit accru de la Terre de Baugy, qu'il falloit encore lui céder, comme toutes les autres ; afin que par aucun côté je ne fuſſe plus ſon voiſin. Il s'étoit dégoûté de la Terre de Villebon ;

lebon : il me rendit cette derniere, & y joignit celle de Muret, autrefois poſſedée par une Jeanne de Béthune, pour faire un équivalent à la Terre qu'il convoitoit avec paſſion. On trouva que l'échange ne m'étoit pas déſavantageuſe : Et cette maniére de s'acquiter par des échanges, ayant plu à ce Prince, il me céda les unes après les autres, pour le prix de ſes Contrats avec moi, les Terres de Nogent, Montigny, Chanrond, Vitrai, le Marquiſat de Conty, Breteuil, Francatel, & La-Falaiſe, ſubrogées, aux mêmes droits que mes Terres échangées ; le principal deſquels étoit à mes yeux, celui que me donnoient les Lettres-Patentes du Roi, de les appeller un bien que je tenois des libéralités & par une diſpoſition formelle du Roi mon Maître (19). Voilà comment je ſortis de procès avec M. le Prince. 1611.

(19) Parmi les Papiers qui renferment les preuves de ce que M. de Sully rapporte de ſes démêlés avec M. le Prince de Condé, que M. le Duc de Sully d'aujourd'hui m'a fait l'honneur de me communiquer, je trouve deux Lettres, qu'on ne ſera pas fâché de voir inſerées ici : L'une eſt de M. le Prince de Condé, au premier Duc de Sully : l'autre, de M. le Prince de Conty, à M. le Marquis de Béthune, (Maximillien Alpin) Grand-pere de M. de Sully vivant.

Lettre de M. le Prince de Condé, à M. le Duc de Sully.

Monſieur, J'eſpere d'avoir l'honneur de vous voir bientôt. Par ce porteur ſeulement vous ſçaurez le pays & les conditions d'icelle. Vous connoîtrez auſſi par mes procédures, combien ſe deſire le ſervice du Roi & le bien public, & votre particuliére amitié, que je chéris paſſionnément : je vous ſupplie, d'en faire état aſſûré. Je me diſpoſe, ſuivant ma promeſſe & la vôtre, d'achever notre marché pour Villebon ; & vous ferai ſçavoir (avec ſupplication de vous y trouver à cet effet) le lieu où je pourrai avoir l'honneur de vous entretenir. Je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble Couſin & Serv. HENRY DE BOURBON.

Lettre de M. le Prince de Conty, à M. le Marquis de Béthune.

Monſieur, Je ſuis extraordinairement preſſé par M. le Comte d'Orval, de conſentir à l'accommodement qu'il veut faire avec M. le Vicomte de Meaux, pour la Terre de Chantond ; & il moffre même les ſûretés, pour me décharger de la garantie à laquelle feu Monſieur mon Pere s'étoit obligé Néanmoins, je ne lui ai voulu donner aucune parole, aprés celle que j'ai donnée à Madame votre Belle-mere, de ne

Digitized by Google

1611. Au-reſte, c'étoit une double injuſtice à ce Prince, de chercher à m'enlever mon bien, par la voie de la confiſcation. J'ai vû paſſer des temps bien malheureux, depuis la mort du Roi. Mon cœur a été ſenſiblement pénétré de la Guerre que j'ai vû s'allumer contre ceux de ma Religion Mille motifs d'y prendre part ſe préſentoient à moi, pour peu que j'euſſe eu de diſpoſition à m'étourdir moi-même. J'ai réſiſté courageuſement à cet appas : je n'ai donné aucun ſujet au Roi de me regarder comme rebelle, ou partiſan des Rebelles. J'ai obéï ponctuellement à tous les commandemens de Sa Majeſté : je me ſuis rendu près d'elle toutes les fois qu'elle a paru le ſouhaiter. Enfin j'ai eu le bonheur d'être demeuré toute ma vie, auſſi fidelle aux promeſſes que j'avois faites au Roi mon bienfaicteur, qu'aux devoirs d'un bon Citoyen.

rien faire dans cette affaire, ſans vous en avoir donné avis ; Et comme il eſt juſte toutefois pour les uns & pour les autres, que cette affaire ſoit réglée, & qu'on en ſorte le plûtôt qu'il ſe pourra ; j'ai bien voulu remettre mes interêts entre les mains de M. le Comte de Béthune votre Parent : comme je vous ſupplie d'en vouloir uſer de-même, & de vous ſoûmettre à ce qu'il en ordonnera. M. le Comte d'Orval & le Vicomte de Meaux ſont contens de lui remettre leurs interêts, & d'en paſſer par ſon ſentiment. Je ne fais pas de doute que vous ne preniez ce parti-là : car autrement, je ne pourrois me défendre de prendre le biais qu'on me propoſeroit, en y prenant mes ſûretés. Je vous exhorte de tout mon cœur à ne faire aucune difficulté d'entrer dans cet accommodement : Cependant je ſuis avec beaucoup de paſſion,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné à vous faire ſervice, ARMAND DE BOURBON.

De Toloſe, ce 19 Octobre. 1656.

Fin du vingt-neuviéme Livre.

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE TRENTIEME,

Où l'on expoſe le Projet Politique, appellé communément le Grand Deſſein de Henry IV.

NE devant être queſtion dans tout ce Livre, que de Plans & de Projets politiques, pour le Gouvernement de la France & de toute l'Europe; il me ſemble que je puis le commencer par des réflexions plus générales ſur cette Monarchie, & même ſur l'Empire Romain, des débris duquel on ſait qu'elle a été formée, auſſi-bien que toutes les autres Puiſſances qui compoſent aujourd'hui le Monde Chrétien.

Lorſqu'on ſe repréſente tous les Etats par leſquels Rome a paſſé, depuis l'an du Monde 3064. qui eſt celui de ſa fondation (1); ſon enfance, ſon adoleſcence, ſa virilité, ſa ca-

(1) Le ſentiment le plus reçu aujourd'hui, eſt celui de Varron, qui place le temps de la fondation de Rome, près de deux cens ans plus tard.

Digitized by Google

ducité, ſa décadence, & enfin ſa ruine; ces viciſſitudes, qui lui ſont communes avec les Grandes Monarchies qui l'ont précédées, feroient preſque croire que le temps diſpoſe & ſe jouë des Empires, comme il fait de toutes les autres parties de la Nature. Peut être même que portant cette idée plus loin, on découvriroit que le cours des uns, ainſi que celui des autres, eſt ſujet à être troublé par certains mouvemens extraordinaires, que rien n'empêche d'appeller des maladies épidémiques, qui fort ſouvent prématurent leur deſtruction; & dont la guériſon, devenuë plus facile par cette découverte, pourroit les ſauver du moins de quelques-unes de ces criſes, qui leur ſont ſi funeſtes.

Mais ſi nous voulons nous attacher à des cauſes plus naturelles & plus ſenſibles de la chute de cet Empire ſi vaſte & ſi formidable, nous les aurons bientôt trouvées dans le changement des loix & des mœurs, auxquels il devoit ſon aggrandiſſement; dans le luxe, l'avarice & l'ambition; enfin dans un autre motif, dont l'effet ne pouvoit guère être prévenu par aucune prudence humaine: je veux dire, dans l'irruption de ces flots de Peuples barbares, Goths, Vandales, Huns, Hérules, Rugiens, Lombards, &c. qui lui donnerent les uns après les autres, & ſouvent tous enſemble de ſi furieuſes ſecouſſes, qu'il en fut enfin renverſé. Rome fut ſaccagée trois fois par ces Barbares (2): en 414. ſous Honorius, par Alaric, Chef des Goths: en 455. par Genſeric, Roi des Vandales, ſous Martien; & en 546. ſous Juſtinien, par Totila & les Goths. Mais s'il eſt vrai que dès-lors cette Ville n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été; s'il faut la regarder comme déchuë de l'Empire du Monde, lorſque ſa foibleſſe & les abus de ſon Gouvernement, faiſoient regarder cet événement, non plus ſimplement comme inévitable, mais comme très-proche, & déja arrivé en partie; l'Epoque de ſa chute pourroit être marquée long-temps avant le Régne de Valentinien III. auquel c'eſt faire grace, que de le nommer le dernier Empereur d'Occident (3): pluſieurs des Empereurs auxquels il ſuccéda,

(2) Ces trois Epoques ne ſont pas tout-à-fait juſtes. La premiére eſt en 410. au-lieu de 414: La ſeconde, en 455 ou 456: & la troiſiéme, en 524, ſous Téjas, ſucceſſeur de Totila, & dernier Roi des Goths. Le pillage dura pendant quarante jours.

(3) Il ſeroit injuſte de refuſer le

n'ayant été, à parler juſte, que des Tyrans, qui déchiroient cet empire entr'eux, & en laiſſoient aller les lambeaux aux Barbares, à qui leurs conquêtes y donnoient le même droit.

Rome vit pourtant encore briller par intervalles, quelques lueurs de rétabliſſement. La plus ſenſible fut le Régne du Grand Conſtantin, dont les victoires redonnerent un ſeul Chef à tout ce Corps : Mais il fit lui-même, ſans y penſer, pour la deſtruction d'un ouvrage qui lui avoit tant coûté, beaucoup plus que n'avoit pu faire toute la mauvaiſe conduite de ſes Prédéceſſeurs ; lorſqu'il imagina de tranſporter tous les droits de Rome, à ſa nouvelle Conſtantinople : & il acheva de rendre cette erreur ſans reméde, en partageant également ſon Empire entre ſes trois Enfans. Théodoſe, qui heureuſement, ou par un effet de ſa grande valeur, ſe trouva dans la même circonſtance que Conſtantin, n'auroit peut-être pas fait la même faute : mais l'exemple avoit pris force. D'un ſeul Empire, la néceſſité l'obligea à en faire deux. Arcadius eut l'Orient, Honorius, l'Occident : Et depuis ce temps-là, il n'y eut plus ni eſpérance, ni occaſion, de les réünir.

Dans l'ordre des choſes naturelles, la deſtruction de l'une ſervant à la production d'une ou de pluſieurs autres ; à meſure que les parties de l'Empire d'Occident les plus éloignées s'en détachoient, il s'y élevoit des Royaumes, qui pourtant ne porterent pas tout d'abord ce nom. Le plus ancien de tous ſans contredit, puiſqu'on peut faire concourir ſa naiſſance avec la huitiéme année de l'Empire d'Honorius, eſt celui qui fut fondé dans les Gaules par les François, ainſi nommés de la Franconie, d'où les Gaulois des environs de la Moſelle les appellerent, pour leur aider à ſe délivrer de l'oppreſſion des Armées Romaines. La coûtume de ces Francs, ou François, étant de donner le nom de Roi à celui qu'ils choiſiſſoient pour leur commander ; ſi le premier & le ſecond de ces Chefs ne l'ont pas porté, il eſt certain du-moins que le troiſiéme, qui eſt Mérouée, & encore plus Clovis,

nom d'Empereurs d'Occident à Valentinien III. à Honorius, &c. Il ne faut pas prendre à la rigueur les expreſſions dont ſe ſert ici notre Auteur ; mais ſeulement, dans le ſens d'un Empire affoibli, & qui touche au moment de ſa chute.

qui fut le cinquiéme, en furent revêtus (4) : Et quelques-uns d'eux le soûtinrent avec tant de gloire, entr'autres Pepin & Charles Martel, auxquels on ne peut le refuser sans injustice, que Charlemagne, leur digne Héritier, parvint jusqu'à faire revivre dans la Gaule, une image, imparfaite à la vérité, de cet Empire d'Occident, alors éteint : avantage, auquel contribuoient naturellement une multitude infinie d'habitans très-propres à la Guerre, & une grande fertilité pour tout ce qui sert aux différens besoins des hommes, jointe à une extrême commodité pour le Commerce ; la situation de la France la rendant le centre des quatre principales Dominations de la Chrétienté, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, & la Grande-Bretagne avec les Pays Bas.

Disons un mot sur chacune des trois Races, qui composent la suite de nos Rois. Je ne vois dans la premiere, que Mérouée, Clovis I. & Clotaire II. Charles Martel, Pepin le Bref & Charlemagne dans la seconde, qui se soient tirés du pair des Rois. Ces six ôtés des trente-cinq, que l'on compte dans ces deux Races ; tous les autres furent par leurs vices ou par leur incapacité, de méchans Rois ou des ombres de Rois ; parmi lesquels on peut encore distinguer Sigibert & Dagobert par quelques bonnes qualités, & Louis le Débonnaire par une grande dévotion, qui n'aboutit pourtant qu'à lui faire regretter dans un Cloître, la perte de sa liberté, de son Royaume & de l'Empire.

Cette Race Carlovingienne ayant regné obscurément, & fini de même ; la Couronne passa dans une troisiéme, dont les quatre premiers Rois sont, à mon sens, ces modèles parfaits d'un bon & sage Gouvernement. Le Royaume qu'ils eurent à conduire, avoit beaucoup perdu de sa premiere splendeur ; puisque de l'immense étenduë qu'il avoit euë du temps

(4) Toute cette Critique est assez juste. Long-temps avant l'année 445. où, selon les PP. Petau & Sirmond, Clodion s'établit le premier en-deçà du Rhin, par la prise de Cambrai, &c. & dès le regne de Valentinien II. les Chefs des Francs ont porté le nom de Rois. L'habitation de ce Peuple au-delà du Rhin, a commencé vers le milieu du troisiéme siécle, & s'étendoit environ depuis le Texel jusqu'à Francfort. Ce soûlèvement d'une partie des Gaules contre les Romains, arriva en 434. la douziéme année du regne de Valentinien III : Et l'opinion de l'Auteur sur l'établissement des Francs dans les Gaules, est confirmée par un sçavant Académicien, qui a répandu toutes les lumiéres possibles sur ce point de Critique (feu M. l'Abbé Du Bos). *Hist. Crit. de l'Etab. de la Monarchie Françoise dans les Gaules, tom. 1. liv. 1. ch. 17. liv. 2. chap. 7. & 8.*

de Charlemagne, il étoit réduit à peu-près aux mêmes bornes, dans lesquelles il est renfermé aujourd'hui : avec cette différence, que quand ils auroient eu la pensée de le rétablir, la forme de son Gouvernement, qui les mettoit à la merci des Grands & du Peuple, en possession de choisir & de maîtriser ses Souverains, ne leur laissoit aucun moyen d'y parvenir. Le parti qu'ils prirent, fut de condamner au silence le pouvoir arbitraire, & de faire régner en sa place l'équité elle-même : espèce de domination, qui n'a jamais excité l'envie. Rien ne se fit plus, sans y appeller les Grands & les principales Villes ; & presque toujours, par la décision des Etats assemblés. Une conduite si modérée coupa pied à toutes les brigues, & étouffa toutes sortes de complots, toujours fâcheux pour l'Etat ou pour le Souverain. L'ordre, l'œconomie, la distinction du mérite, une justice éxacte, toutes les vertus qu'on cherche dans un Chef de famille, caractériserent ce nouveau Gouvernement, & produisirent ce qu'on n'a jamais vû, & ce qu'on ne verra peut-être jamais ; je veux dire, une Paix de 122 ans consécutifs. Ce que ces Princes y gagnerent pour eux-mêmes en particulier, & que toute l'autorité de la Loix Salique ne leur auroit jamais valu, ce fut l'avantage d'introduire dans leur Maison l'hérédité de la Couronne. Ils eurent encore besoin pour cela de recourir à la précaution de ne déclarer leurs Fils aînés pour leurs Successeurs, qu'après avoir modestement demandé le suffrage des Peuples, avoir fait précéder une espèce d'Election, & ordinairement les avoir fait sacrer de leur vivant, & asseoir à côté d'eux sur le Trône.

Philippe II. que Louis VII. son Pere fit de même sacrer & regner avec lui, fut le premier qui s'écarta de cette façon de procéder entre le Souverain & son Peuple. Plusieurs victoires remportées sur les Etrangers & sur ses propres Sujets, qui lui firent donner le surnom d'Auguste, lui servirent à s'ouvrir un chemin à l'autorité absoluë : & cette idée s'imprima ensuite si fortement dans l'esprit de ses Successeurs, à l'aide des Favoris, des Ministres & des principaux Officiers de Guerre, qu'ils crurent faire un coup de la plus profonde Politique, en s'attachant à détruire des Maximes, dont l'utilité pour le bien général & particulier, venoit d'ê-

Digitized by Google

tre encore ſi bien confirmée par l'expérience ; ſans craindre, ou peut-être ſans prévoir, toutes les ſuites malheureuſes qu'une entrepriſe de cette nature, contre une Nation idolâtre de ſa liberté, pouvoit & même devoit néceſſairement avoir. (5) Il leur fut facile d'en juger, par les remédes auxquels le Peuple eut auſſi-tôt recours, pour ſe ſouſtraire au joug dont il ſe voyoit menacé. Jamais on n'obtint de lui que cette ſorte d'obéïſſance forcée, qui fait embraſſer avec plus d'avidité tous les moyens de déſobéïr. De-là mille Guerres cruelles. Celle qui livra la France en proye aux Anglois, celles qu'on eut avec l'Italie, la Bourgogne, l'Eſpagne, ne peuvent être imputées qu'aux diſſenſions Civiles, qui les précéderent ;

(5) Voici l'un des endroits qui ont donné lieu à la remarque que j'ai faite dans la Préface de cet Ouvrage, Que les Compilateurs des anciens Mémoires de Sully ſe ſont donné la liberté de mêler leur ſentiment propre au ſujet du Gouvernement, avec celui de l'Auteur ; & de maniere que ne pouvant pas facilement les ſéparer, ni même les bien diſtinguer aujourd'hui, le Traducteur ſe voit obligé de dire malgré lui le Pour & le Contre ſur la même matiere. Après tout ce qu'on a vû avancer au Duc de Sully contre l'autorité populaire & l'Anarchie, & en particulier contre les abus des Aſſemblées des Etats Généraux ; la contradiction ſeroit trop groſſiere, que tous ces endroits puſſent être de la même main que celui-cy. Il y en a deux ou trois autres ſemblables dans tout l'Ouvrage, que j'ai eu ſoin de marquer par des Notes.

M. l'Abbé Du Bos, partant du même Principe que l'Auteur, en a tiré des conſéquences toutes contraires & auſſi juſtes que celles-cy le ſont peu. *Ibid.* On ne ſçauroit mieux faire que de renvoyer à cet excellent Ouvrage, dont l'objet eſt de réfuter l'erreur, dans laquelle eſt tombé l'Auteur de ce morceau de nos Mémoires » Cette erreur, dit-il, *Droſc. Prolim. pag.* 51. » conduit à penſer » que tout ce qu'ont fait les ſucceſ» ſeurs de Hugues Capet en faveur » de l'autorité Royale, ſoit en af» franchiſſant les Sujets des Sei» gneurs, ſoit en mettant des Offi» ciers Royaux dans tous les Fiefs » de quelque dignité, ſoit en ôtant » aux Seigneurs le droit de convo» quer les Vaſſaux pour faire la » guerre contre d'autres Seigneurs, » ſoit en prenant d'autres voies per» miſes aux Souverains, ait été un » attentat contre la premiere conſti» tution de la Monarchie. On re» garde donc après cela comme des » Tyrans, Louis le Gros, Philippe » Auguſte & les plus grands Rois » de la troiſiéme Race ; bien qu'ils » n'ayent fait autre choſe que de » revendiquer les droits impreſcri» ptibles de la Couronne & les » droits du Peuple, ſur les Uſurpa» teurs qui s'étoient emparés des » uns & des autres, dans le neuviéme » ſiécle & dans le dixiéme. En effet, » ces Princes, loin de donner atteinte à l'ancienne conſtitution du » Royaume, en recouvrant une par» tie de leurs droits, n'ont fait que » rétablir, autant qu'ils le pouvoient, » l'ancien ordre : « Ce qu'il prouve enſuite démonſtrativement dans tout le Livre ſixiéme de ſon Ouvrage. Voyez auſſi les Mémoires de M. de Foncemagne, tant ſur la Loi Salique, que ſur la ſucceſſion à la Couronne ; que nous avons cités cy-devant.

Digitized by Google

précéderent ; & dans leſquelles les plus foibles étouffant la voix de l'honneur & de l'intérêt de la Nation, appellerent l'Etranger au ſecours de leur liberté : triſte & honteux remède, employé conſtamment depuis ce temps-là, & de nos jours même, par la Maiſon de Lorraine, dans une Ligue, dont la Religion ne fut que le prétexte. Un ſecond mal, qui pour paroître d'abord d'un genre différent, n'en part pas moins, ſelon moi, de la même ſource ; c'eſt le déreglement des mœurs, la ſoif des richeſſes, la manie d'un luxe monſtrueux : cauſes & effets tour-à-tour, ou tout à la-fois, de nos miſères.

Voilà quelles ont été les variations de notre malheureuſe Politique ; ſoit quant à la forme de gouverner, ſucceſſivement aſſujettie à la volonté du Peuple, du Soldat, des Grands, des Etats, des Rois ; ſoit quant à la perſonne même de ces derniers, dépendante, élective, héréditaire, abſoluë.

On a vû d'avance dans ce tableau, quel jugement on doit porter ſur la troiſiéme Race de nos Rois. Nous trouvons mille choſes à admirer dans Philippe Auguſte, Saint-Loüis, Philippe le Bel, Charles le Sage, Charles VII. Loüis XII. Quel dommage, que tant de vertus, ou de grandes qualités, n'ayent pas porté ſur d'autres fondemens ! Qu'avec plaiſir on leur donneroit le nom de grands Rois, ſi l'on pouvoit ſe cacher que leurs Peuples ont été malheureux ! Que n'y auroit-il pas à dire en particulier, de Louis IX ? Des quarante-quatre années qu'il régna, les vingt premieres offrent un ſpectacle, qui n'eſt pas indigne d'être comparé avec les onze dernieres de Henry le Grand. Mais je crains bien que toute leur gloire ne ſoit détruite par les vingt-quatre ſuivantes ; lorſqu'on y verra que des Impôts exceſſifs, pour ſatisfaire une dévotion mal-entenduë & ruineuſe, des ſommes immenſes tranſportées dans les Pays les plus éloignés pour le rachat des Priſonniers, tant de milliers de Citoyens ſacrifiés, tant d'Illuſtres Maiſons éteintes, remplirent la France d'un deuil général, & tout-enſemble d'une calamité univerſelle.

Convenons une bonne fois de principes, s'il eſt poſſible : & après que, ſur une expérience mille fois réïterée nous aurons regardé comme décidé, ce qui devroit l'être il y a long-temps, que le bonheur des hommes ne ſçauroit jamais naître de la Guerre ; parcourons ſur cette idée l'Hiſtoi-

re de notre Monarchie. Nous passerons à Clovis & à ses Prédécesseurs, leurs Guerres, en quelque sorte nécessaires pour le fondement d'une Domination, qui ne faisoit qu'éclorre : Mais que dirons-nous de celles qui pendant un espace de 160 ans entiers, agiterent les quatre Enfans de Clovis, les quatre Enfans de Clotaire I. & leurs descendans ? de celles qui pendant 172 autres années, à commencer à Louis le Débonnaire, déchirèrent le Royaume ? Le reste est pis encore. La plus légère teinture de notre Histoire suffit pour se convaincre, qu'il n'y a point eû de véritable Paix depuis Henry VIII. jusqu'à celle de Vervins ; & qu'en tranchant le mot, tout ce long intervalle peut être appellé une Guerre de près de 400 ans. Après, dis-je, qu'il sera demeuré constant par cet examen, que nos Rois n'ont guére jamais sçu que faire la guerre ; nous leur rendrons d'ailleurs toute la justice qui leur est duë : mais nous nous montrerons un peu plus difficiles sur le titre de Grands, de véritablement & en toute manière grands Rois.

J'avouë cependant, (car il seroit injuste de ne faire qu'à eux seuls un crime, de ce qui est proprement le crime de toute l'Europe), que plusieurs de ces Princes se sont souvent trouvés dans des circonstances, où leurs Guerres étant justes & même nécessaires, elles deviennent pour eux le sujet d'une solide & véritable gloire ; où même, il ne leur en restoit point d'autre à acquérir. C'est alors que la manière dont plusieurs de ces Guerres ont été prévuës, préparées & conduites, nous fera découvrir dans leur Cabinet des coups de Politique, & dans leur personne, des chef-d'œuvres de valeur, dignes de tous nos éloges. D'où peut donc provenir l'erreur de tant d'exploits, en apparence si glorieux, & dont pourtant tout le fruit n'a presque jamais été, que de désoler la France & l'Europe ? De l'Europe entiere, je le répete, qui ne fait à-peine que s'appercevoir aujourd'hui, que dans l'état où elle se trouve, où elle est même depuis plusieurs siécles, toute entreprise par laquelle on prétendra ou l'assujettir, ou seulement augmenter trop considérablement quelqu'une de ses principales Monarchies, aux dépens des autres, ne peut jamais être qu'une entreprise chimérique & impossible. Aucune de ces grandes Monarchies ne sçauroit être renversée, que par le con-

Digitized by Google

cours de causes supérieures à toute force humaine. Il ne doit donc être question que de les faire subsister toutes, avec quelque égalité. Tout Prince qui pensera autrement, fera ruisseler le sang par toute l'Europe; sans pouvoir jamais en changer la face.

Lorsque j'ai remarqué que la France n'avoit plus aujourd'hui toute l'étenduë, qu'elle avoit au temps de Charlemagne, mon intention n'a pas été assûrément de faire regarder cette diminution comme un mal. Dans le malheur inévitable d'avoir de-temps-en-temps pour Rois des Princes ambitieux, c'en seroit un bien plus grand encore, que tout concourût à flater cette ambition: Aussi a-t'on toujours remarqué que plus les Royaumes sont grands, plus ils sont sujets à de grands malheurs. Le fondement de la tranquillité du nôtre en particulier, dépend de le tenir renfermé dans les bornes qu'il a aujourd'hui. Un climat, des Loix, des mœurs, des Langues, qui n'ont rien de semblable aux nôtres; des Mers, des chaînes de Montagnes presqu'inabordables: voilà autant de barrieres, qu'on peut regarder comme posées par la Nature même. Que manque-t'il d'ailleurs à la France? Ne sera-t'elle pas toujours le plus riche & le plus puissant Royaume de l'Europe? Non, les François n'ont plus rien à désirer, sinon que le Ciel leur donne des Rois pieux, bons & sages; & ces Rois, rien à faire que d'employer leur puissance à tenir l'Europe en paix. Aucune entreprise ne peut plus ni leur réüssir, ni leur être profitable que celle là.

Et voilà de quelle nature étoit celle que Henry IV. étoit à la veille de commencer, lorsqu'il plut à Dieu de l'appeller à lui, trop-tôt de quelques années pour le bonheur du Monde. Voilà ce qui la rendoit si différente de tout ce qu'on a vû jusqu'ici entreprendre aux Têtes Couronnées. Voilà par où il aspiroit au nom de Grand. Ses vûës ne lui étoient point inspirées par une petite & misérable ambition, ni bornées à un leger & bas intérêt. Il vouloit rendre la France éternellement heureuse: Et comme elle ne peut goûter cette parfaite felicité, qu'en un sens toute l'Europe ne la partage avec elle; c'étoit le bien de toute la Chrétienté qu'il vouloit faire, & d'une manière si solide, que rien à l'avenir ne fût capable d'en ébranler les fondemens.

Digitized by Google

Je me doute bien que ce Projet (6) sera regardé tout-d'abord comme une de ces magnifiques chimères, de ces oisives spéculations politiques, auxquelles se livre un esprit ami des idées singulières. Ceux qui en jugeront ainsi, ne

(6) Les Mémoires de Sully sont le seul monument qui ait conservé à la Postérité le détail du Grand Dessein de Henry IV. On ne le voit dans aucun des Historiens, Auteurs de Mémoires & Ecrivains contemporains de ce Prince. La plupart d'eux n'ont pas même effleuré cette matière ; parce que sans doute ils n'en sçavoient pas assez, pour pouvoir en parler. On n'a commencé à en discourir, que depuis que les Mémoires de Sully, où il est si bien développé, ont vu le jour : Et de tous ceux qui l'ont fait depuis environ la seconde moitié du dix-septieme siécle, je n'en trouve presqu'aucun, qui ait mis en question la possibilité de ce grand Projet : parce qu'apparemment on étoit encore assez proche du temps où il avoit été formé, pour se convaincre, & par la propre bouche de ceux mêmes qui avoient pû être témoins des préparatifs & des arrangemens qui s'étoient faits, que toutes les mesures avoient été prises précisément de la manière dont le Duc de Sully le rapporte ; & par-conséquent, qu'il ne souffroit pas à-beaucoup-près toute la difficulté qu'on a crû y appercevoir depuis.

L'Auteur du Discours manuscrit de la Bibliotheque du Roi, que j'ai cité dans la Préface, & qui me paroit être le plus ancien Mémoire que nous ayons de ce temps-là, ne doute point que ce Dessein n'eût eû toute son exécution. Après lui, M. de Pérefixe, qui nous en a donné un abregé fort-juste, dans la troisiéme Partie de son Hist. de Henry le Grand, dit positivement qu'il auroit réüssi, & en fournit les preuves, *pag.* 384. *& suiv.* Le Continuateur de M. De-Thou ne s'éloigne pas de ce sentiment, dans le peu qu'il en touche, *Ann.* 1609. & 1610. Le Maréchal de Bassompierre en dit aussi quelque chose, *Tome* 1. *de son Journal*, sans l'improuver. On peut joindre à ces autorités, celle de l'Auteur de la Vie du Duc d'Epernon & de quelques autres, qui tous semblent être de même avis. Enfin jusqu'au commencement du présent siécle, il paroit que sur ce point il n'y a eû qu'une voix, à laquelle plusieurs de nos Historiens modernes ont aussi joint la leur.

Vittorio Siri (*Mém. Recond. tom.* 1. *pag.* 29. 514. *tom.* 2. *pag.* 45. *&c.*) est le premier que je sçache, qui ait traité cette grande entreprise d'absurde & d'impossible : Mais l'ignorance qu'il montre sur toute cette Affaire, même dans les points les moins contestés ; son attachement à la Politique Espagnole ; l'éloignement de la personne de Henry IV. & de celle de son Ministre, qui se fait sentir par-tout dans cet Ecrivain ; le rendent très justement récusable sur ce chapitre. Ce sentiment a été adopté après lui, par l'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils, *Tom.* 1. *pag.* 44. & par la même raison d'attachement à la Reine, Mere de Louis XIII. D'ailleurs cet Ecrivain, quel qu'il soit, qui n'apporte guére d'autre preuve de son opinion, que l'âge de près de soixante ans qu'avoit alors Henry IV. paroît si peu au fait, qu'on diroit qu'il a ignoré les précautions qu'on avoit apportées, pour que cet ouvrage se trouvât consommé en trois ans ; & qu'il combat l'opinion du Duc de Sully, sans la connoître.

Je déférerois beaucoup davantage à l'autorité de quelques Politiques modernes, qui regardent comme impossible que la face de toute l'Europe eût pû être changée, au point que se le proposoit Henry IV ; & qui trouvent d'ailleurs, qu'on a imaginé de nos jours un moyen beaucoup plus heureux, de maintenir

Digitized by Google

peuvent être que cette ſorte de gens, à qui la premiere impreſſion d'une imagination prévenuë tient lieu de règle; ou ceux, à qui l'éloignement des temps & l'ignorance des circonſtances, feront confondre la plus ſage & la plus noble des entrepriſes qui jamais ayent été formées, avec ces capricieux projets, dont on a vû de tout temps ſe repaître les Princes entêtés de leur pouvoir. Je conviens que ſi l'on examinoit avec attention ce que font entreprendre la vanité, la confiance en ſa bonne fortune, l'ignorance, la peur même & la pareſſe; on ſeroit ſurpris de voir les Souverains ſe jetter tête baiſſée dans des deſſeins, ſpécieux à la vérité, mais qui n'ont quelquefois pas le moindre dégré de poſſibilité. L'eſprit humain s'attache avec tant de complaiſance,

l'équilibre dans l'Europe, que celui par lequel on faiſoit renaître l'ancien Conſeil des Amphyctions; je veux dire, la précaution de faire accéder toutes les principales Puiſſances aux Traités, même particuliers, & de les en rendre garantes. Tous les malheurs que nous a apportés la Guerre, montrent aſſez que cette précaution n'eſt rien moins que ſuffiſante. Et pour ce qui eſt du fond de la Queſtion; je conviendrai avec eux, que l'Europe ne peut que très-difficilement être conſtituée aujourd'hui dans l'état, où a voulu la mettre Henry le Grand: Mais je ne laiſſe pas de croire, ſans prétendre aſſujettir perſonne à mon ſentiment, que ceux qui traitent de chimere le Projet de ce Prince, ne font pas toute l'attention néceſſaire aux circonſtances d'un temps, où l'Europe, tant de fois à la veille de ſe voir la proie de la Maiſon d'Autriche, déſolée par les Guerres ſanglantes, que la différence des Religions y avoit excitées & y excitoit tous les jours, étoit comme forcée de recourir à un moyen extrême, pour finir toutes ſes miſeres.

Je ne puis mieux finir cette Remarque, que par ces paroles de M. l'Abbé de Saint-Pierre, dans ſon Diſcours ſur le Grand Homme: » » De-là on voit que ſi Henry IV. » Roi de France, eût éxécuté ſon » Projet, ſi fameux & ſi ſenſé, pour » rendre la Paix perpétuelle & uni- » verſelle entre les Souverains; il » auroit procuré le plus grand bien- » fait qu'il ſoit poſſible, non-ſeule- » ment à ſes Sujets, mais encore à » toutes les Nations Chrétiennes, & » même, par une ſuite néceſſaire, au » reſte de la Terre: bienfait, auquel » toutes les familles, vivantes & fu- » tures, euſſent participé durant » tous les ſiécles à venir: bienfait, » qui emporte l'exemption des maux » immenſes & innombrables, que » cauſent les Guerres Civiles & » Etrangeres: bienfait, qui eût pro- » duit tous les biens, qui réſultent » néceſſairement d'une Paix univer- » ſelle & inaltérable: S'il eût éxécu- » té, dis-je, ce merveilleux Projet, » il eût été ſans comparaiſon le plus » Grand Homme qui ait été & qui » ſera jamais. » Après quelques autres réflexions ſur les moyens de rendre ce projet encore plus facile, ce judicieux Ecrivain ajoûte: » Au- » reſte, ce Prince a toujours eu l'hon- » neur de la plus importante inven- » tion, de la plus utile découverte, » qui ait paru ſur la Terre, pour le » bonheur du Genre humain. L'éxé- » cution de cette grande entrepriſe » peut bien être réſervée par la Pro- » vidence, au plus grand homme » de ſa poſtérité. «

disons plus, avec tant de fureur, à tout ce qui lui semble beau & brillant, qu'il seroit très fâché qu'on lui fît sentir que ces objets n'ont souvent rien de réel, ni de solide. Mais en cela, comme en toute autre chose, il y a aussi l'excès contraire à éviter : c'est que comme on manque à exécuter les grandes choses, parce qu'on s'y porte trop foiblement; on manque aussi à les connoître & à les apprécier au-juste, parce qu'on les mesure avec des règles trop raccourcies. J'ai été moi-même sur cet article, plus difficile à persuader peut-être, qu'aucun de ceux qui liront ces Mémoires; par un effet de ce caractere froid, précautionné & peu entreprenant, par lequel je me suis donné à connoître.

Je me souviens que la premiere fois que j'entendis le Roi me parler d'un Système Politique, par lequel on pouvoit partager & conduire toute l'Europe comme une Famille, j'écoutai à-peine ce Prince. M'imaginant qu'il ne parloit ainsi que pour s'égayer, ou peut-être pour se faire honneur de penser sur la Politique, avec plus d'étenduë & de pénétration que le commun des hommes; ma réponse fut moitié sur le ton de plaisanterie, moitié sur celui de compliment. Henry n'alla pas plus loin pour cette fois. Il m'a souvent avoué depuis, qu'il m'avoit long-temps caché tout ce qui lui rouloit dans l'esprit, sur cette matière; par la honte qu'on a de proposer des choses, qui peuvent paroître ridicules, ou impossibles. Je fus étonné que quelque-temps après, il remit entre nous deux la conversation sur ce même sujet; & que dans la suite, il revenoit d'année en année à m'en entretenir, avec des arrangemens & des éclaircissemens nouveaux.

J'avois été fort-éloigné de m'en occuper sérieusement. Si mon esprit s'y étoit arrêté quelques instans, le premier aspect d'un dessein, qui supposoit la réünion de tous les Etats de l'Europe; des dépenses immenses, dans un temps où la France ne pouvoit subvenir à ses propres besoins; un enchaînement d'incidens, qui me parut aller à l'infini : tout cela m'avoit fait aussi-tôt rejetter cette pensée, comme inutile. Je me défiai même qu'il n'y eût ici quelque illusion. Je me rappellois quelqu'une de ces entreprises, dans lesquelles on avoit crû pouvoir intéresser l'Europe. Je m'arrêtois principalement à celles qu'avoient formées quelques-uns de nos

Digitized by Google

Rois, sur de beaucoup moindres objets : & je me sentois dégoûté de celle-cy, par le mauvais succès de toutes les autres. La disposition des Princes de l'Europe à prendre ombrage de la France, dès que celle-cy leur auroit aidé à dissiper leurs craintes sur la trop grande puissance de l'Espagne, me paroissoit seule un obstacle insurmontable.

Fortement prévenu de cette idée, je ne cherchai plus qu'à détromper Henry ; qui surpris de son côté, de ne me voir d'accord avec lui sur aucun point, entreprit d'abord & vint aisément à bout de me persuader que ce ne pouvoit être que par préjugé, que je blâmois ainsi indistinctement toutes les parties d'un projet, où il étoit sûr du-moins que tout n'étoit pas blâmable. Je ne pus refuser à ses prières, de m'appliquer à le bien comprendre. Je m'en formai une idée plus juste : j'en rassemblai toutes les branches, que je liai entr'elles : j'en étudiai toutes les proportions, & pour-ainsi-dire toutes les dimensions : j'y trouvai une suite & une dépendance mutuelles, qui ne m'avoient point paru sensibles, tant que je n'avois envisagé la chose que confusément. L'utilité qui en résultoit pour toute l'Europe, fut ce qui me frappa davantage, comme ce qui est en effet le plus clair : Mais les moyens furent, par la même raison, ce qui m'arrêta le plus long temps ; la situation générale des Affaires de l'Europe, & des nôtres en particulier, paroissant de-tout-point contraire à l'éxécution : Je ne faisois point assez d'attention que cette éxécution pouvant être remise autant qu'on le jugeroit à propos, nous avions pour nous y préparer, toutes les ressources, que le temps offre à ceux qui sçavent en tirer parti. Je me convainquis à la fin, que quelle que parût être cette disproportion des moyens à l'effet, une suite d'années, pendant lesquelles on dirigeroit constamment vers son objet toutes ses démarches, tant dans les Négociations, que dans la Finance & le reste des choses nécessaires, applaniroit bien des difficultés. C'est en effet quelque chose de bien singulier, que ce point, qui paroissoit & étoit réellement le plus difficile de tous, est devenu enfin le plus facile.

Lorsque je me fus mis ainsi dans le véritable point de vûë des choses, que j'eûs tout pesé, tout calculé, & ensuite tout prévu & tout préparé ; je me sentis persuadé que le

Digitized by Google

Deſſein de Henry le Grand étoit tout-enſemble juſte dans ſon principe, poſſible & même facile dans toutes ſes parties, & infiniment glorieux dans tous ſes effets : enſorte que, comme on l'a vû dans mille endroits de cet Ouvrage, je fus le premier à rappeller le Roi à ſes engagemens, & à faire valoir ſouvent contre lui-même ſes propres raiſons.

L'habitude où étoit ce Prince, de porter continuellement ſes vûës ſur tout ce qui étoit autour de lui : effet des conjonctures ſinguliérement triſtes & embarraſſantes, où il s'étoit trouvé dans preſque tous les inſtans de ſa vie ; lui avoit fait former ce deſſein, dès le temps où appellé à la Couronne, par la mort du Roi Henry III. il regarda l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche, comme quelque choſe d'abſolument néceſſaire pour pouvoir s'y ſoûtenir. Si la premiere idée ne lui en vint pas d'Eliſabeth (7), il eſt certain dumoins que cette grande Reine l'avoit imaginé de ſon côté long temps auparavant, comme un moyen de venger toute l'Europe des attentats de ſon ennemi commun. Les troubles qui remplirent toutes les années ſuivantes, la Guerre qui leur ſuccéda en 1595. celle qui ſurvint contre la Savoie après la Paix de Vervins, jetterent Henri dans des embarras, qui l'obligerent à renoncer à toute autre ſorte d'affaires. Ce ne fut qu'après ſon Mariage, & la Paix étant bien affermie, qu'il put reprendre la penſée de ſon premier deſſein, qui paroiſſoit plus impoſſible, ou du-moins plus éloigné que jamais.

Il le communiqua néanmoins par Lettres à Eliſabeth : & ce fut ce qui leur inſpira une ſi forte envie de s'abou-

cher

(7) M. le Duc de Sully d'aujourd'hui poſſede l'Original d'une fort belle Lettre de Henry le Grand, qu'on préſume avoir été écrite à la Reine Eliſabeth ; quoique cette Reine ne ſoit nommée, ni dans le corps de la Lettre, ni dans la ſuſcription, qui porte ces mots : *A celle qui merite un los immortel.* Les termes dans leſquels Henry y parle de certain Projet Politique, qu'il appelle *la plus excellente & rare entreprise, que Créature ſçût avoir préméditée en ſa penſée . . . choſe plus celeſte qu'humaine* ; les louanges qu'il donne à *ce diſcours ſi bien lié, ſi rempli de démonſtrations de ce qui ſeroit néceſſaire pour le Gouvernement des Empires & Monarchies . . .* ; à ces *conceptions & reſolutions*, dont on ne doit attendre que des *iſſues très remarquables & d'honneur & de gloire* : Tout cela ne peut ſe rapporter qu'à la perſonne d'Eliſabeth, ni tomber que ſur le Grand Deſſein dont il eſt queſtion ici ; & ſur lequel la Reine d'Angleterre venoit apparemment de commencer à s'ouvrir à Henry, par Lettres. Celle-cy eſt datée de Paris, du quinziéme jour de Juillet, mais ſans date d'année. *Lettres de Henry le Grand.*

Digitized by Google

cher en 1601. lorſque cette Princeſſe vint à Douvres, & qu'il s'avança juſqu'à Calais. Ce que le Cérémonial d'une ſemblable entrevuë ne leur permit pas de faire, je l'ébauchai du moins dans le voyage qu'on a vû que je fis vers cette Princeſſe. Je la trouvai fort occupée des moyens de faire réüſſir ce grand Projet : & malgré les difficultés qu'elle imaginoit dans ſes deux points principaux, la conciliation des Religions, & l'égalité des Puiſſances ; elle me parut ne point douter qu'on ne pût le faire réüſſir. Elle ſe raſſûroit ſur un motif, dont j'ai bien connu depuis toute la juſteſſe : c'eſt que ce Plan n'ayant après tout rien de contraire qu'aux vûës de quelques Princes ambitieux, & connus pour tels dans l'Europe ; cette difficulté, qui en faiſoit mieux ſentir la néceſſité, en acheminеroit auſſi, plutôt qu'elle n'en retarderoit le ſuccès. Elle diſoit encore, Qu'il auroit été à ſouhaiter qu'il eût pu s'éxécuter par toute autre voye que par celle des Armes, qui a toujours quelque choſe d'odieux : mais qu'elle convenoit que du moins on ne pouvoit guère le commencer autrement. Une très-grande partie des Articles, des conditions & des différens arrangemens, eſt dûë à cette Reine, & montre bien que du côté de la pénétration, de la ſageſſe & de toutes les autres qualités de l'eſprit, elle ne cédoit à aucun des Rois, les plus dignes de porter ce nom.

On ne peut regarder que comme un très-grand malheur, que Henry ne pût point dès ce moment-là ſeconder les intentions de la Reine d'Angleterre, qui vouloit que ſans perdre un moment, on mît la main à l'œuvre : Mais à peine oſoit-il eſpérer, lorſqu'il jettoit ainſi les fondemens de cet édifice, de voir le temps d'y mettre la derniere main. Le rétabliſſement de ſon Royaume, dans toutes les parties par où il étoit affligé, étoit un ouvrage de pluſieurs années : & malheureuſement il en avoit déja quarante-huit, avant qu'il eût pû y travailler. Il ne laiſſa pas de le preſſer avec toute l'ardeur poſſible. L'Edit de Nantes avoit déja été fait dans cette vûë. Tous les autres moyens de s'attirer le reſpect & la confiance des Princes de l'Europe, commencerent auſſi à être mis en œuvre ; en même temps que nous nous appliquions lui & moi, avec une patience infatigable, à l'arrangement intérieur du Royaume. La mort du Roi d'Eſpagne nous parut l'événement le plus heureux pour notre deſſein : Mais celle

d'Elisabeth y porta un coup si sensible, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne nous le fît abandonner tout-à-fait. Henry n'attendoit point des Rois du Nord, ni du Roi Jacques, Successeur de cette Princesse, lorsqu'il eut connu le caractère de son esprit, qu'aucun d'eux consentît d'aussi bonne grace que faisoit la Reine d'Angleterre, à partager ce fardeau avec lui: Cependant les nouveaux Alliés qu'il gagnoit chaque jour en Allemagne, & dans l'Italie même, le consolerent un peu de cette perte. La Tréve des Pays-Bas avec l'Espagne, peut aussi être mise au nombre des incidens peu favorables.

Mais si nous voulions compter ensuite tout ce qui survint d'obstacles dans l'intérieur du Royaume, de la part des Protestans, des Catholiques, du Clergé, du Conseil même de Sa Majesté; il pourroit sembler que tout conspirât à le faire échouer. Croiroit-on que Henry n'eût pas pu trouver un seul homme avec moi dans tout son Conseil, auquel il ne risquât rien à dévoiler le fond de ses Projets? & que tout le respect qu'on lui devoit, empêchoit à peine de traiter d'extravagance le peu qu'il se hazarda, avec toute la circonspection possible, d'en découvrir à ceux qui paroissoient le plus dévoués à toutes ses volontés? Rien ne le rebuta. Plus habile Politique & meilleur Juge que tout son Conseil & que tout son Royaume, dès qu'il vit que malgré tous ces obstacles, les Affaires se mettoient d'elles-mêmes au-dedans comme au-dehors, dans une situation favorable, il tint le succès pour infaillible.

Etoit-ce au fond une grande témérité, que d'en juger ainsi? Qu'est ce que ce Prince éxigeoit de l'Europe, en cette occasion? rien autre chose, sinon qu'elle se prête aux moyens qu'il a imaginés, pour la placer dans la position, où elle tend depuis long-temps par tous ses efforts, à se voir établie. On le lui facilite; & sans qu'il lui en coûte à-beaucoup-près ce qu'une grande partie de ces Princes auroit volontiers sacrifié, & même a souvent sacrifié, pour un avantage beaucoup moins réel, moins certain & moins durable. Le profit qu'on leur assûre, outre le bien inestimable de la Paix, surpasse de beaucoup la dépense, à laquelle on les engage. Quelle raison encore un coup voit-on qu'ils puissent avoir, de s'y opposer? Et s'ils ne s'y opposent pas, que fera la Maison d'Autriche contre des Puissances, à qui l'envie & le plaisir

Digitized by Google

de la dépouiller d'un bien, dont elle ne s'eſt ſervie juſqu'ici que pour les opprimer, ſuſcite autant d'ennemis déclarés, qu'elle en a de ſecrets, c'eſt-à-dire, l'Europe entiere? On ne laiſſe à ces Princes aucun ſujet de jalouſie contre celui qui leur rend leur liberté; puiſque ce libérateur, bien-loin de chercher un dédommagement de toutes les dépenſes que ſa généroſité lui fait faire, ſe met encore volontairement & pour toujours, dans l'impuiſſance de rien ajoûter à ſon Royaume, par voye de conquête, & même par les moyens les plus légitimes. Il a trouvé le ſecret de perſuader à tous ſes Voiſins, que ſon unique objet eſt de s'épargner, ainſi qu'à eux, ces ſommes immenſes, que leur coûtent à entretenir tant de milliers de Gens de Guerre, tant de Places fortifiées, & tant d'autres dépenſes militaires; de les délivrer pour jamais de la crainte de ces cataſtrophes ſanglantes, ſi communes en Europe; de leur procurer un repos inaltérable; enfin, de les unir tous par un lien indiſſoluble: enſorte que tous ces Princes euſſent pu après cela vivre entr'eux comme des freres, & ſe viſiter les uns les autres comme de bons voiſins, ſans l'embarras du Cérémonial, ſans la dépenſe d'un train, qu'on n'expoſe que pour éblouir, ſouvent pour cacher ſa miſére. N'eſt-ce pas en effet une honte & une tache pour des Peuples ſi policés, que toute leur prétenduë ſageſſe n'ait pu juſqu'à-préſent, je ne dis pas leur procurer la tranquillité, mais les ſauver des fureurs, qu'ils déteſtent dans les Nations les plus ſauvages & les plus barbares? Pour prévenir ces cruels événemens, pour étouffer dans leur germe ces ſemences pernicieuſes de confuſion & de bouleverſement, pouvoit-on rien imaginer de plus heureux que le Projet de Henry le Grand, & pouvoit-on y apporter plus de précaution?

Voilà tout ce qu'on peut raiſonnablement éxiger. Il n'eſt au pouvoir de l'humanité, que de préparer & d'agir: le ſuccès eſt l'ouvrage d'une main plus puiſſante. Un préjugé ſi avantageux pour le Projet dont il eſt queſtion, que les perſonnes ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux Têtes Couronnées, que la Poſtérité régardera comme les plus excellens modéles dans l'Art de régner. J'ajoûte ſur la perſonne de Henry en particulier, que c'eſt aux Princes inſtruits com-

me lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin ; que c'eſt, dis-je, à ces Princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles ; & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoûtenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand Prince, ſe ſoit vûë enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon Régne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce Deſſein, & comment il devoit s'éxécuter. Commençons par ce qui regarde la Religion.

Deux Religions ont cours dans l'Europe Chrétienne ; la Religion Romaine, & la Religion Réformée : Mais comme celle-cy a admis pluſieurs modifications dans ſon Culte, qui la rendent, ſinon auſſi différente de la Religion Romaine, du moins auſſi éloignée de ſe réünir ; il faut néceſſairement la partager en deux Religions, à la premiere deſquelles on conſervera ſon nom de Réformée, & l'autre pourra s'appeller Religion Proteſtante. Ces trois Religions régnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Eſpagne ſont demeurées en poſſeſſion de la Religion Romaine, ſans mêlange d'aucune autre. La Religion Réformée ne ſubſiſte en France avec la Romaine, qu'à la faveur des Edits, & y eſt la plus foible. L'Angleterre, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, la Suiſſe, ſont auſſi mêlangés : avec la différence, que c'eſt la Religion Proteſtante qui y domine ; les autres n'y ſont que tolerées. L'Allemagne les réünit toutes trois, & même dans pluſieurs de ſes Cercles, les regarde de même œil ; ainſi que la Pologne. Je ne parle point de la Moſcovie, ou Grande-Ruſſie. Ces vaſtes Pays, qui n'ont pas moins de ſix cens lieuës de long, ſur quatre cens de large, étant en grande partie encore Idolâtres, & en partie Schiſmatiques, comme les Grecs & les Armeniens, mais avec mille pratiques ſuperſtitieuſes qui ne leur laiſſent preſqu'aucune

(8) On juge aiſément ſur tout ce qui a été expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, lorſqu'il donne à entendre, Qu'Henry le Grand n'étoit poſſédé [illegible] ment que de la paſſion des tréſors : Qu'il fallut [illegible] Miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le Projet : & que le Duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul Auteur n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être, pour ſon propre interêt.

Digitized by Google

conformité avec nous ; outre qu'ils appartiennent à l'Asie, pour le moins autant qu'à l'Europe ; on doit presque les regarder comme un Pays barbare, & les mettre dans la même classe que la Turquie ; quoique depuis cinq cens ans on lui donne rang parmi les Puissances Chrétiennes.

Chacune de ces trois Religions se trouvant aujourd'hui établie en Europe, de maniere qu'il n'y a aucune apparence qu'on pût venir à bout d'y en détruire aucune des trois, & que l'expérience a suffisamment montré l'inutilité & les dangers de cette entreprise ; il n'y a rien de mieux à faire, que de les y laisser subsister toutes trois, & même de les fortifier : de maniere cependant que cette indulgence ne puisse dans la suite ouvrir la porte à tout ce que le caprice pourroit faire imaginer de faux Dogmes, qu'on doit avoir un soin particulier d'étouffer dans leur naissance. Dieu, en paroissant visiblement soûtenir ce qu'il plaît aux Catholiques d'appeller la nouvelle Religion, nous enseigne cette conduite, qui n'est pas moins conforme aux Préceptes de la Sainte-Ecriture, que confirmée par ses éxemples : Et d'ailleurs, la difficulté insurmontable de faire recevoir l'autorité du Pape, dans les lieux où elle n'est plus reconnuë, rend ce point de toute nécessité. Plusieurs Cardinaux, également éclairés, zèlés, & même quelques Papes, tels que Clement VIII. & Paul V. en sont convenus.

Il ne s'agit donc plus que de bien affermir ceux de ces Peuples qui ont fait choix d'une Religion, dans le Principe où ils sont, qu'il n'y a rien de si pernicieux en toute maniere, que le libertinage dans la Croyance ; & pour ceux qui en ont embrassé plusieurs, ou qui les pratiquent toutes, d'y maintenir l'ordre qu'ils ont jugé suffisant contre les abus ordinaires d'une tolérance, qui apparemment leur est utile par d'autres endroits. Ainsi l'Italie s'étant tenuë attachée à la Religion Romaine, & étant d'ailleurs le séjour des Papes, je conviens que cette Religion doit y être conservée dans toute sa pureté : & ce n'est point une tyrannie, que d'obliger les Naturels du Pays à s'accommoder à cette Loi ; ou à en sortir, s'ils croient ne devoir pas la suivre. On peut dire la même chose à peu près de l'Espagne. Dans les Etats tels que la France, où l'on veut du moins qu'il y ait une Religion dominante ; le tempérament à apporter, est de per-

mettre d'en sortir, si l'on trouve trop sévères les Réglemens, par lesquels la Religion Calviniste seroit toujours dans la subordination de la Religion du Prince. Tous les autres n'ont point besoin de nouvelles régles : Nulle violence sur ce point : liberté entiere ; puisque cette liberté y a passé en Principe même du Gouvernement.

Tout se réduit, comme on voit, sur cet article, à un très-petit nombre de Maximes, d'autant plus sûres, qu'elles ne combattent le goût de personne. Les Protestans sont fort-éloignés de prétendre faire embrasser de force leur Religion, à ceux de leurs Voisins qui ne s'en accommodent pas. Les Catholiques pensent sans doute de même : & l'on ne fait aucun tort au Pape, en l'excluant de ce qu'il convient qu'il ne posséde plus depuis long-temps. Ce sacrifice de droits chimériques, seroit plus que suffisamment payé par la Dignité Royale, dont il doit être revêtu, & par l'honneur de servir après cela de Médiateur à tous les Princes Chrétiens : qualité, dont il jouiroit alors sans jalousie ; & à laquelle on ne peut nier que cette Cour ne soit par sa sagesse, la plus propre de toutes.

Un autre point du Plan Politique, qui concerne encore la Religion, regarde les Princes infidèles de l'Europe, & consiste à en chasser entierement ceux qu'on ne voit nulle apparence de pouvoir amener à aucune des Religions Chrétiennes. Si le Grand-Duc de Moscovie, ou Czar de Russie, qu'on croit être l'ancien Knès de Scythie, refuse d'entrer dans l'Association, après qu'on la lui aura proposée ; on le doit traiter comme le Sultan de Turquie, le dépouiller de ce qu'il possede en Europe, & le reléguer en Asie ; où il pourra, sans que nous nous en mêlions, continuer tant qu'il voudra la Guerre, qu'il a presque continuellement avec les Persans & les Turcs.

Pour venir à bout de cette entreprise, qui ne paroît avoir rien de difficile, d'abord qu'on suppose que tous les Princes Chrétiens y concourent unanimement ; il n'est question que d'engager chacun d'eux à se taxer lui-même, pour l'entretien des Gens de guerre, & pour toutes les autres choses nécessaires à la faire réüssir. En attendant que le Conseil Général, dont il sera parlé plus bas, eût spécifié toutes ces valeurs, voici quelles étoient à cet égard les idées de Henry

Digitized by Google

le Grand. Le Pape fourniroit pour cette expédition huit mille hommes d'Infanterie, douze cens hommes de Cavalerie, dix Canons, & autant de Galères. L'Empereur & les Cercles d'Allemagne, ſoixante mille hommes d'Infanterie, vingt mille de Cavalerie, cinq gros Canons, dix Galères ou Vaiſſeaux. Le Roi de France, vingt mille hommes d'Infanterie, quatre mille de Cavalerie, vingt Canons, dix Vaiſſeaux ou Galères. L'Eſpagne, la Grande-Bretagne, le Danemark, la Suede, la Pologne, pareil nombre que la France: avec le ſeul égard, de compenſer différemment entre ces Couronnes, ſuivant leurs commodités, le fourniſſement de ce qui appartient au ſervice de Mer. Le Roi de Bohême, cinq mille hommes d'Infanterie, quinze cens de Cavalerie, cinq Canons. Le Roi de Hongrie, douze mille hommes d'Infanterie, cinq mille de Cavalerie, vingt Canons, ſix Vaiſſeaux. Le Duc de Savoie, c'eſt-à-dire, le Roi de Lombardie, huit mille hommes d'infanterie, quinze cens de Cavalerie, huit Canons, ſix Galéres. La Réplique de Veniſe, dix mille hommes d'Infanterie, douze cens de Cavalerie, dix Canons, vingt-cinq Galéres. La République Helvètique, quinze mille hommes d'Infanterie, cinq mille de Cavalerie, douze Canons. La République Belgique, douze mille hommes d'Infanterie, douze cens de Cavalerie, douze Canons, autant de Vaiſſeaux. La République Italique, dix mille hommes d'Infanterie, douze cens de Cavalerie, dix Canons, huit Galéres. Le tout enſemble compoſeroit environ deux cens ſoixante dix mille hommes d'Infanterie, cinquante mille hommes de Cavalerie, deux cens Canons, & cent vingt Vaiſſeaux ou Galères, ſoudoyés, équipés & entretenus aux frais de tous ces Etats, chacun ſuivant leur portion.

Cet Armement des Princes & Etats de l'Europe, paroît ſi peu conſidérable & ſi peu gênant, comparé aux forces qu'ils ſont dans l'uſage de tenir ſur pied contre leurs Voiſins ou contre leurs Sujets, que quand il auroit dû ſubſiſter perpétuellement, il n'y auroit eu à cela aucun inconvénient: ç'auroit même été une excellente Ecole pour la Guerre. Mais outre que les entrepriſes auxquelles on le deſtinoit, n'auroient pas toujours duré; on auroit pu diminuer le nombre & les frais, à proportion des beſoins, qui n'auroient pas

toujours été les mêmes. Je ſuis perſuadé cependant, que cette idée auroit été ſi fort du goût de tous ces Princes, qu'après qu'ils auroient conquis par ce moyen, tout ce qu'ils ne doivent pas ſouffrir qu'acun Etranger partage avec eux en Europe; ils auroient cherché à y joindre les parties de l'Aſie, le plus à leur commodité, & ſur-tout la Côte entiere d'Afrique, trop voiſine de nos Etats, pour n'en être pas incommodés. Une précaution unique à prendre, par rapport à tous les Pays conquis, eût été d'y fonder de nouveaux Royaumes, qu'on déclareroit unis à la Republique Chrétienne, & qu'on diſtribueroit à différens Princes; en excluant ſoigneuſement ceux qui tiendroient déja rang parmi les Souverains de l'Europe.

La Partie du Deſſein, purement Politique, rouloit preſque toute entiere ſur un premier Préliminaire, qui n'auroit ce me ſemble ſouffert guère plus de difficulté que l'article précédent : C'étoit de dépouiller la Maiſon d'Autriche de l'Empire, de tout ce qu'elle poſſede en Allemagne, en Italie & dans les Pays-Bas : en un mot, de la réduire au ſeul Royaume d'Eſpagne, renfermé entre l'Océan, la Méditerranée & les Pyrénées; auquel on auroit laiſſé ſeulement, pour le rendre égal aux autres grandes Dominations Monarchiques de l'Europe, la Sardaigne, Maïorque, Minorque & autres Iſles ſur ſes côtes; les Canaries, les Açores & le Cap-Vert, avec ce qu'il poſſede en Afrique; le Mexique, avec les Iſles de l'Amérique qui lui appartiennent : Pays, qui ſuffiroient ſeuls à fonder de grands Royaumes; enfin, les Philippines, Goa, les Moluques, & ſes autres poſſeſſions en Aſie.

Sur quoi il ſe préſente à l'eſprit l'idée d'un moyen, propre à dédommager la Maiſon d'Autriche de tout ce qu'on lui ôtoit en Europe : c'étoit de le lui faire gagner dans les trois autres Parties du Monde; en lui aidant à s'emparer, & en la déclarant l'unique propriétaire, de tout ce que nous y connoiſſons d'habitable, & qu'on y pourroit découvrir dans la ſuite. On ſuppoſe pour cela, qu'elle n'auroit pas obligé par ſa réſiſtance, à employer la force contr'elle : & même dans cette ſuppoſition, ce n'étoit point au Prince de cette Maiſon, régnant en Eſpagne, qu'il eût fallu aſſujettir ainſi les trois Parties du Monde, mais à différens Princes, de la même ou de pluſieurs branches; leſquelles après cela, n'euſſent

Digitized by Google

ſent été tenus qu'à l'hommage envers la Couronne d'Eſpagne, ou tout-au-plus à un tribut, tel que l'exigeoient les anciens Conquérans. Par-là, cette Maiſon, qui veut être la plus puiſſante du Monde, auroit pu continuer à ſe flater de cet avantage, ſans que les autres lui euſſent envié cette prétenduë grandeur.

Les vuës de la Maiſon d'Autriche pour la Monarchie Univerſelle, miſes en évidence par toutes les démarches qu'elle a fait faire à Charles-Quint & à ſon Fils, ont rendu la ſévérité de ce traitement, auſſi juſte que néceſſaire: & je dis de-plus, qu'elle même n'auroit eû aucun ſujet raiſonnable de s'en plaindre. Il eſt vrai qu'on lui enleve l'Empire; mais auquel, à parler juſte, elle n'a pas plus de droit, que tous les P.nces d'Allemagne, & même de l'Europe. Si la choſe avoit beſoin d'être prouvée, il ne faudroit que lui rappeller, à quelles conditions Charles-Quint lui-même, le plus puiſſant d'eux tous, fut reconnu Empereur: conditions, qu'il jura ſolemnellement d'obſerver, à Smalcalde, en préſence de ſept Electeurs ou Princes, & des Députés de vingt-quatre Villes Proteſtantes, le Landgrave de Heſſe & le Prince d'Enhalt portant la parole pour tous. Il jura, dis-je, de ne jamais déroger en rien aux Loix reçuës dans l'Empire, & nommément à la fameuſe Bulle d'Or, portée ſous Charles IV: ſauf à les amplifier, mais par le conſeil & du conſentement exprès des Princes Souverains d'Allemagne: De ne toucher à aucun de leurs Priviléges: De n'introduire aucun Etranger dans leur Conſeil: De ne faire ni Guerre ni Paix, ſans leur aveu: De ne donner les Charges & Dignités, qu'à des Allemands Naturels: De ne ſe ſervir pour les Dépêches, que de la ſeule Langue Allemande: De ne point établir d'Impôts, de ſon ſeul mouvement: De n'appliquer aucune des Conquêtes à ſon profit particulier. Il renonça formellement ſur-tout, à l'hérédité de la Dignité Impériale dans ſa Maiſon: & conformément au ſecond Article de la Bulle d'Or, il jura qu'il ne feroit point reconnoître de Roi des Romains, de ſon vivant. Lorſque les Proteſtans d'Allemagne, après en avoir preſque chaſſé Ferdinand, conſentirent à lui déférer la Couronne Impériale, ils renouvellerent ſoigneuſement avec lui

tous ces Articles & les lui firent jurer, avec de nouveaux Réglemens pour le libre exercice de leur Religion.

Quant aux poſſeſſions de la Maiſon d'Autriche dans l'Allemagne, l'Italie & les Pays-Bas, qu'on lui ôte auſſi : pour ne rien dire ici, de ce qu'elle n'y doit qu'à une uſurpation tyrannique ; on ne la prive après tout, que de Pays, qui ſont pour elle le ſujet de ſi grandes dépenſes (je parle ſurtout de l'Italie & des Pays-Bas) que tous ſes tréſors des Indes n'y ont pas ſuffi : Et d'ailleurs, on l'indemnise par des établiſſemens auſſi conſidérables pour le moins, & certainement beaucoup plus riches ; en lui cédant le privilege excluſif, dont je viens de parler, de s'etendre dans les trois autres Parties du Monde, d'y fonder de nouvelles Dominations, de s'en approprier les mines & les tréſors : Ce qui ne doit pas pourtant s'entendre, comme ſi l'on y interdiſoit tout Commerce aux autres Nations de l'Europe : au-contraire, il devoit être libre & ouvert à tout le monde ; & cette ſtipulation, qui eſt des plus importantes, eſt pluſtôt un nouvel avantage pour elle, qu'une reſtriction faite à ſes droits.

Je n'ai aucune peine à croire, en éxaminant cet arrangement, que la Maiſon d'Autriche auroit accepté ces conditions, ſans obliger à tirer l'épée contre elle. Mais le contraire ſuppoſé ; à quoi lui eût ſervi ſa réſiſtance ? la promeſſe faite à tous les Princes de l'Europe, de les enrichir de ce qu'on lui enlevoit, ne lui laiſſant d'eſpérance de ſecours, de la part d'aucun d'eux.

Il y avoit donc ici à gagner pour tout le monde ; & c'eſt ce qui aſſuroit la réüſſite du Deſſein de Henry le Grand. L'Empire redevenoit une Dignité, à laquelle tous les Princes, & nommément ceux d'Allemagne, pouvoient prétendre ; & une Dignité d'autant plus flateuſe, quoique ſuivant ſa premiere inſtitution, on n'y attachât aucun fonds, que l'Empereur étoit déclaré Chef & premier Magiſtrat de la République Chrétienne : qu'on étendoit à cet égard tous ſes priviléges, bien-loin de les diminuer ; parce qu'on ſuppoſoit que cet honneur ne ſeroit plus deféré dans la ſuite, qu'au plus digne, & qu'on lui donnoit une autorité plus marquée, ſur les Républiques Belgique & Helvétique, obligées de le

reconnoître à chaque mutation, par l'hommage reſpectueux. L'Election de l'Empereur demeuroit entre les mains des Electeurs, ainſi que la nomination du Roi des Romains: avec la reſtriction, qu'ils ne pourroient le prendre deux fois de ſuite dans la même famille. Pour cette fois-cy, on étoit convenu d'en gratifier l'Electeur de Baviere, qui gagnoit outre cela dans le partage; les apanages de la Maiſon d'Autriche, qui l'avoiſinent du côté de l'Italie.

Le reſte de ces apanages auroit été ſéparé avec équité; par les Rois de France, d'Angleterre, de Danemark & de Suède, entre les Vénitiens, les Griſons, le Duc de Wirtemberg, & les Marquis de Bade, d'Anſpack & de Dourlach. On auroit fait de la Bohême, un Royaume Electif; en y joignant la Moravie, la Sileſie & la Luzace. La Hongrie ſeroit auſſi devenuë un Royaume Electif, à la nomination du Pape, de l'Empereur, des Rois de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, de Danemark, de Suède & de Lombardie: Et parce que ce Royaume devoit être regardé comme le boulevart de la Chrétienté, on ſe ſeroit attaché à le rendre le plus puiſſant & le plus en état de réſiſter aux Infideles; en y ajoûtant dès à-préſent l'Archiduché d'Autriche, la Stirie, Carinthie & Carniole, & en y incorporant dans la ſuite, tout ce qu'on conquéreroit en Tranſylvanie, Boſnie, Eſclavonie & Croatie. Les mêmes Electeurs ſe ſeroient obligés par ſerment, de l'aſſiſter particulierement; & ils auroient eu grand ſoin de ne jamais l'accorder à la brigue, mais d'en revêtir un Prince, connu par ſes grandes qualités, ſur-tout pour la Guerre. La Pologne étant dans le même cas à peu près que la Hongrie, à cauſe du voiſinage du Turc, du Moſcovite & du Tartare, elle ſeroit pareillement devenuë un Royaume Electif par les mêmes huit Potentats; & l'on auroit augmenté ſes forces, en lui appliquant toutes les conquêtes ſur les Infidèles, qui confinent ſes Frontieres, & en terminant à ſon avantage, les diſputes qu'elle a avec ſes Voiſins. La Suiſſe, accruë de la Franche-Comté, de l'Alſace, du Tirol & autres dépendances, auroit été érigée en République Souveraine, gouvernée par un Conſeil ou Sénat, dont l'Empereur, les Princes d'Allemagne & les Vénitiens, auroient été nommés Surarbitres.

Digitized by Google

Les Changemens à faire en Italie, consistoient en ce que le Pape seroit déclaré tenir rang parmi les Monarques de l'Europe ; & qu'il posséderoit à ce titre Naples, la Pouille, la Calabre & toutes leurs dépendances, unies au Patrimoine de Saint Pierre, sans pouvoir jamais en être alienées. Le seul cas d'opposition de la part du Saint-Pere, qu'on ne doit pourtant pas présumer, auroit obligé à changer cet ordre, & à partager le Royaume de Naples en deux portions, dont les mêmes Rois Electeurs auroient disposé d'un commun accord. La Sicile seroit cédée à la République de Venise, par Lettres émanées des huit mêmes principaux Potentats ; à la charge d'en rendre l'hommage à chaque Pape, qui acquéroit le titre de Chef immédiat de toute la République Italique, appellée autrement par cette raison, la République de l'Eglise. Les autres Membres de cette République, seroient les Seigneuries de Gènes, Florence, Mantouë, Modéne, Parme, Lucques, gouvernées comme elles le sont actuellement, Boulogne & Ferrare, érigées en Villes libres : & toutes ces Seigneuries auroient rendu tous les vingt ans hommage au Pape, leur Chef, par le don solidaire d'un Crucifix de dix mille écus.

Des trois grandes Républiques de l'Europe, celle-cy paroît du premier coup d'œil devoir être la plus brillante & la plus riche : ce qui n'est pas cependant ; parce qu'on n'y comprend point ce qui appartiendroit au Duc de Savoie. Cet Etat seroit rendu l'une des Grandes Monarchies de l'Europe, héréditaire aux filles comme aux mâles, portant le nom de Royaume de Lombardie ; dans lequel, outre le Pays ainsi appellé, seroient encore compris le Milanois & le Montferrat, pour lequel on donneroit au Duc de Mantouë le Duché de Crémone. Il y auroit Acte authentique de cette érection, de la part du Pape, de l'Empereur, & des Puissances Monarchiques de la République Chrétienne.

La France, comme on voit, ne se réservoit rien pour elle-même dans ces differens démembremens, que la seule gloire de les distribuer avec équité. Henry en avoit fait la déclaration dès long-temps auparavant. Il disoit même quelquefois, avec autant de modération que de bon sens, Que cet ordre une fois établi, il auroit volontiers remis la question de l'étenduë que devoit avoir la France, à la pluralité

Digitized by Google

des ſuffrages (9) Cependant comme les Pays d'Artois, de Hainaut, Cambrai, le Cambreſis, le Tourneſis, Namur & Luxembourg, ne convenoient bien qu'à elle; ils lui étoient cédés, mais pour en gratifier, en dix portions; dix Princes ou Seigneurs François, ayant titre de Souverains.

L'Angleterre étoit préciſément dans le même cas; c'étoit un point arrêté entre les deux Princes, auteurs du Projet, Eliſabeth & Henry; ſur la remarque qu'avoit apparemment fait cette Reine, que les Iſles Britanniques, dans les différens états par où elles ont paſſé, d'une ou de pluſieurs Monarchies, électives, héréditaires, maſculines ou féminines, parmi la variation de leurs Loix & de leur Police, n'avoient jamais éprouvé de revers, ni de véritables malheurs, que lorſque leurs Souverains avoient voulu ſortir de leur petit Continent. Il ſemble en-effet qu'ils y ſont comme concentrés par la Nature même: enſorte qu'il ne tient qu'à eux d'être heureux, ſans avoir rien à démêler avec perſonne; pourvû qu'ils ſe bornent à maintenir en paix les trois Peuples qui leur ſont ſoûmis, en les gouvernant chacun ſelon leurs Priviléges & leurs Coûtumes. Pour faire tout égal entre la France & l'Angleterre, on prenoit dans le Duché de Limbourg, le Brabant, la Juriſdiction de Malines & autres dépendances de la Flandre Flamande, Gallicane ou Impériale, dequoi compoſer huit Fiefs ſouverains, pour huit Princes ou Milords, de cette Nation.

Ces deux portions exceptées, tout le reſte des dix-ſept Provinces-Unies, appartenant ou non appartenant à l'Eſpagne, étoit érigé en corps d'Etat libre & indépendant, ſous le nom de République Belgique. Il faut pourtant encore en retrancher un Fief, portant titre de Principauté, accordé au Prince d'Orange, & quelques autres ſemblables indemnités, de peu de valeur, pour trois ou quatre autres perſonnes. La ſucceſſion de Clèves étoit partagée entre les Princes, que l'Empereur en vouloit dépouiller: c'étoit le

(9) Que veut donc dire Siri? lorſqu'il nous entretient des deſſeins qu'il avance fauſſement qu'avoit Henry le Grand, tantôt, de joindre la Lorraine à la France, *tom.* 1. *pag.* 555. tantôt, de ſe faire céder la Savoie, *t m.* 2. *p.* 61. Ce qu'il dit des diſpoſitions du Pape, des Vénitiens, &c. n'eſt pas plus vrai, *to m.* 2. *pag.* 180. Il ſemble que cet Ecrivain ſoit aux gages de la Maiſon d'Autriche.

moyen qu'on avoit de les gratifier, aux dépens de la Maison d'Autriche ; ainsi que quelques autres Princes dans ce Canton, auxquels on abandonnoit les Villes Impériales qui y sont situées. La Suède même & le Danemark, quoique la loi que s'étoient imposée la France & l'Angleterre, dût leur être commune avec ces deux Couronnes, trouvoient encore dans cette distribution, dequoi se procurer plus d'étenduë & de commodité. Les troubles perpétuels qui agitent ces deux Etats, auroient pris fin ; & c'étoit comme semble leur rendre un assez grand service. Toutes ces cessions, échanges & transports, au Nord de l'Allemagne, devoient être faits à l'arbitrage des Rois de France, d'Angleterre & de Lombardie, & de la République de Venise.

On comprend présentement quel étoit l'objet du nouveau Plan : C'étoit de partager avec proportion toute l'Europe, entre un certain nombre de Puissances qui n'eussent ou rien à envier les unes aux autres du côté de l'égalité, ni rien à craindre du côté de l'équilibre. Le nombre en étoit réduit à quinze ; & elles étoient de trois espèces : sçavoir, six grandes Dominations Monarchiques héréditaires ; cinq Monarchiques électives ; & quatre Républiques Souveraines. Les six Monarchies héréditaires, étoient la France, l'Espagne, l'Angleterre ou Grande-Bretagne, le Dannemark, la Suède & la Lombardie : Les cinq Monarchies électives, l'Empire, la Papauté ou le Pontificat, la Pologne, la Hongrie & la Bohême : Les quatre Républiques, la République, de Venise, ou Seigneuriale ; la République d'Italie, qu'on peut de-même nommer Ducale, à-cause de ses Ducs ; la République Suisse, Helvétique, ou Confederée ; & la République Belgique, autrement, Provinciale.

Les Loix & les Statuts, propres à cimenter l'union de tous ces Membres entr'eux, & à y maintenir l'ordre une fois établi ; les sermens & engagemens réciproques, tant sur la Religion, que sur la Politique ; les assûrances mutuelles pour la liberté du Commerce ; les mesures pour faire tous ces partages avec équité, & au contentement général des parties : tout cela se sous-entend de soi-même, sans qu'il soit besoin que je m'étende beaucoup sur les précautions qu'a-

voit prises Henry, à tous ces égards. Il ne pouvoit survenir au-plus que quelques petites difficultés de détail, qui auroient été aisément levées dans le Conseil-Général, representant comme les Etats de toute l'Europe; dont l'établissement étoit sans doute l'idée la plus heureuse qu'on pût former, pour prévenir les changemens, que le temps apporte souvent aux Réglemens les plus sages & les plus utiles.

Le modèle de ce Conseil-Général de l'Europe, avoit été pris sur celui des anciens Amphyctions de la Grece; avec les modifications convenables à nos usages, à notre climat, & au but de notre Politique. Il consistoit en un certain nombre de Commissaires, Ministres ou Plénipotentiaires, de toutes les Dominations de la République Chrétienne, continuellement assemblés en Corps de Sénat, pour déliberer sur les affaires survenantes, s'occuper à discuter les différens intérêts, pacifier les querelles, éclaircir & vuider toutes les affaires Civiles, Politiques & Religieuses de l'Europe, soit avec elle-même, soit avec l'Etranger. La forme & les procédures de ce Sénat, auroient été plus particuliérement déterminées par les suffrages de ce Senat lui-même. L'avis de Henry étoit qu'il fût composé, par exemple, de quatre Commissaires, pour chacun des Potentats suivans, l'Empereur, le Pape, les Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Danemark, de Suede, de Lombardie, de Pologne, la République Vénitienne; & de deux seulement, pour les autres Republiques & moindres Puissances: Ce qui auroit fait un Sénat d'environ soixante-six personnes, dont le choix auroit pû se renouveller de trois en trois ans.

A l'égard du lieu; on décideroit s'il étoit plus à-propos que ce Conseil fût permanent, qu'ambulatoire, divisé en trois, que réüni. Si on le partageoit par portions de vingt-deux Magistrats chacune; leur séjour devoit être dans trois endroits, qui fussent comme autant de centres commodes: tels que Paris ou Bourges, pour l'une, Trente & Cracovie ou leurs environs, pour les deux autres. Si l'on jugeoit plus expédient de ne point le diviser; le lieu d'assemblée, soit qu'il fût fixe, ou ambulatoire, devoit être à-peu-près le cœur de l'Europe, & être par-conséquent fixé dans quel,

Digitized by Google

qu'une des quinze Villes ſuivantes, Metz, Luxembourg, Nancy, Cologne, Maïence, Trèves, Francfort, Wirtzbourg, Heidelberg, Spire, Wormes, Straſbourg, Bâle, Bezançon.

Je crois qu'outre ce Conſeil-Général, il eût encore convenu d'en former un certain nombre de moindres, pour la commodité particuliere de différens Cantons. En en créant ſix, on les auroit placés, par éxemple, à Dantzik, à Nuremberg, à Vienne en Allemagne, à Bologne en Italie, à Conſtance, & le dernier, dans l'endroit jugé le plus commode pour les Royaumes de France, d'Eſpagne & d'Angleterre, & la République Belgique, qu'il regardoit plus particulierement. Mais quels que fuſſent le nombre & la forme de ces Conſeils particuliers, il étoit de toute utilité qu'ils reſſortiſſent par Appel au Grand-Conſeil-Général; dont les Arrêts auroient été autant de Décrets irrévocables & irréformables, comme étant cenſés émaner de l'autorité réünie de tous les Souverains, prononçans auſſi librement qu'abſolument.

Mais laiſſons tout ce qui ſe borne à des ſpéculations, auxquelles l'expérience & la pratique auroient pû apporter bien des changemens; & venons aux moyens employés par Henry, pour faciliter l'éxécution de ſon Grand Deſſein. J'éviterai, autant qu'il ſe pourra, de répeter ce qu'on a lû en differens endroits de ces Mémoires.

Il avoit toujours paru à Henry de la derniere conſéquence, de pouvoir s'aſſûrer de quelqu'un des plus puiſſans Princes de l'Europe, pour concerter avec lui tous ſes Projets: C'eſt ce qui fit qu'après la mort d'Eliſabeth, qui avoit uni d'un nœud indiſſoluble l'intérêt des deux Couronnes de France & d'Angleterre, on mit tout en œuvre pour faire paſſer tous ſes ſentimens au Roi Jacques, ſon ſucceſſeur. Si j'avois pû y réüſſir dans l'Ambaſſade ſolemnelle, dont j'ai rapporté les particularités, juſqu'à faire conſentir ce Prince, que ſon nom parût tout-ouvertement à côté de celui de Henry; cette fraternité d'Armes, ſur-tout ſi elle avoit été groſſie de la même maniere, des noms des Rois de Danemarx & de Suède, auroit épargné la peine & les difficultés de bien des Négociations. Il fallut ſe contenter, comme on

l'a

l'a vu, auprès du Roi d'Angleterre, des mêmes promeſſes, qu'on éxigeoit dans les autres Cours; c'eſt-à-dire, que non-ſeulement il ne s'oppoſeroit point à la Confédération, mais encore, qu'après que Henry auroit rendu ſes deſſeins publics, il ſe déclareroit pour nous, & contribueroit de la même manière que les autres Intéreſſés : ce qu'on gagna à la fin d'autant plus aiſément, qu'on trouva un tempérament, qui ne coûtoit rien à la pareſſe naturelle de ce Prince; qui fut, de faire éxécuter par le Prince de Galles, ſon Fils, ce qu'il balançoit à entreprendre ſous ſon nom. Si-tôt que celui cy eut obtenu de ſon Pere, que du moins il fermeroit les yeux ſur ſes démarches, il prévint tous les deſirs de Henry; animé du deſir d'acquérir de la gloire, & de ſe rendre en même temps digne de l'eſtime de Henry & de ſon Alliance : car il devoit épouſer l'aînée des Filles de France. Il m'en écrivit pluſieurs fois, & m'en fit écrire par Saint-Antoine, en ces termes : Il y ajoûta, que le Roi de France pouvoit compter ſur ſix mille hommes d'Infanterie & quinze cens Chevaux, qu'il s'obligeoit de lui mener; & dans la ſuite, ce nombre fut augmenté de deux mille Fantaſſins & de huit Canons, ſoudoyés & entretenus aux frais de l'Angleterre, pendant trois ans au moins. Le Roi de Suede ne ſe montra pas moins zèlé pour la cauſe commune; & le Roi de Danemark parut auſſi être dans les mêmes diſpoſitions.

On négocioit pendant ce temps-là ſans relâche, dans les différentes Cours de l'Europe, particulièrement dans les Cercles d'Allemagne & les Provinces-Unies, où le Roi tenoit pour ce ſujet Boiſſiſe, Freſne-Canaye, Baugy, Ancel & Bongars. Le Conſeil des Etats fut bientôt d'accord : le Prince d'Orange envoya les Sieurs Malderet & Brederode, offrir de leur part au Roi, quinze mille hommes d'Infanterie & trois mille de Cavalerie. Ils furent ſuivis de près par le Landgrave de Heſſe & le Prince d'Enhalt, auxquels on eût l'obligation, ainſi qu'au Prince d'Orange, de voir en aſſez peu de temps groſſir la liſte de Confédération, du Duc de Savoie; de tout ce qui tenoit dans la Hongrie, la Bohême & la Baſſe-Autriche, pour la Religion Réformée; de quantité de Villes & de Princes Proteſtans d'Allemagne; enfin, de tous les Cantons Suiſſes, de la Religion : Et lorſque la ſuc-

ceſſion de Clèves, qu'on voyoit l'Empereur ſe diſpoſer à uſurper, fut devenuë un autre motif d'engagement ; il n'y eut preſque plus rien en Allemagne, qui ne fût pour nous comme le prouve aſſez le réſultat de l'Aſſemblée Générale à Hall. On auroit ſuſcité à l'Electeur de Saxe, qui étoit peut-être demeuré le ſeul du Parti contraire, un embarras, dont il eût eu de la peine à ſe démêler : c'étoit de lui mettre en tête la branche de Jean-Fréderic, dépouillé de cet Electorat par Charles-Quint.

Il y avoit pluſieurs de ces Puiſſances, auxquelles je ſuis perſuadé qu'on n'eût rien riſqué à s'ouvrir ſur le fond même de l'entrepriſe ; qui l'auroient même ſecondée avec d'autant plus de chaleur, qu'elles auroient vû qu'on ſe ſeroit porté plus ouvertement à la deſtruction de la grandeur Autrichienne : Tels étoient aſſûrément les Vénitiens, les Provinces-Unies, & preſque tous les Proteſtans, ſur-tout les Evangeliques d'Allemagne. Mais comme on ne pouvoit apporter trop de précaution, pour ne pas indiſpoſer contre la nouvelle Alliance, les Puiſſances Catholiques, qu'on cherchoit à y engager ; on ſe donna bien de garde de rendre d'abord publics les vrais motifs, ni toute l'étenduë du Projet concerté. Le ſecret de l'intrigue fut dans le commencement caché à tous, ſans exception ; enſuite révelé à un très-petit nombre de perſonnes, dont on crut avoir abſolument beſoin pour gagner & attacher les autres, & qu'on ne put ſoupçonner d'indiſcrétion. L'Aſſociation ne fut fort-long-temps préſentée à tout le reſte, que ſous l'idée d'une eſpèce de Traité de Paix général, dans lequel on renfermeroit ce que l'utilité publique & le bien général de l'Europe pourroient inſpirer de moyens, pour arrêter les progrès du pouvoir exceſſif de la Maiſon d'Autriche. Nos Ambaſſadeurs & nos Agens n'eurent ordre que de demander à ces Princes un renouvellement ou un commencement d'Alliance, pour travailler plus efficacement à la Paix ; de les conſulter eux-mêmes, ſur les moyens d'y parvenir ; de paroître n'être envoyés que pour les chercher avec eux ; de les ſonder cependant, & ſuivant les diſpoſitions où on les trouveroit, de jetter comme au hazard & par conjecture, quelque idée d'un nouvel ordre, plus propre à maintenir l'équilibre en Europe, & à aſſûrer à

Digitized by Google

chaque Religion le repos, dont elles n'avoient pu jouir juſqu'à-préſent. Les propoſitions d'Alliances par mariage furent très-utilement miſes en uſage auprès des Rois d'Angleterre & de Suède, & des Ducs de Savoye & de Lorraine. C'étoit un point décidé, de faire épouſer au Dauphin l'Héritiére de Lorraine; ce Duché continuant à relever de l'Empire, comme auparavant.

Mais aucune précaution ne parut ſi néceſſaire, & ne fut ſi fortement recommandée à nos Négociateurs, que de bien perſuader tous les Souverains de l'Europe, du déſintéreſſement avec lequel Henry étoit réſolu d'agir en cette occaſion. On trouvoit moyen de l'inſinuer, & d'en convaincre ces Princes, lorſque dans la ſuppoſition qu'il fût beſoin de recourir aux armes, nous proteſtions hautement qu'on pouvoit compter ſur les forces, ſur les tréſors, ſur la perſonne même de Henry; & ſi gratuitement de ſa part, que ſans attendre d'en être requis, il ſe porteroit de ſon propre mouvement à donner toutes les aſſûrances les plus poſitives, qu'il ne retiendroit à ſon profit ni une ſeule Ville, ni un ſeul pouce de terre, même comme dédommagement. Cette modération, dont à la fin perſonne ne douta, fit toute l'impreſſion qu'elle devoit faire, lorſqu'on put entrevoir qu'elle étoit d'autant plus généreuſe, qu'il y avoit dequoi flater & contenter la cupidité de tout le monde: Et en attendant que cette renonciation abſoluë fût devenuë publique & ſolennelle, comme elle devoit l'être dans les Manifeſtes qu'on alloit faire paroître, Henry en donna une preuve, qui acheva de gagner le Pape.

Perſonne n'ignorant que puiſqu'il s'agiſſoit au moins de chaſſer l'Eſpagne de celles de ſes uſurpations qui étoient le plus manifeſtement injuſtes, la Navarre & le Comté de Rouſſillon ne pouvoient manquer de revenir à la France; le Roi offrit volontairement de les échanger pour les deux Royaumes de Naples & de Sicile, & en même temps de faire préſent de l'un & de l'autre au Pape & à la République de Veniſe: ce qui étoit renoncer au droit le plus inconſtable qu'il pût avoir ſur les dépouilles de cette Couronne. En remettant même cette affaire, comme il fit, à l'arbitrage du Pape & des Vénitiens, il les obligea d'autant plus ſenſiblement, qu'il

réuniſſoit en leur faveur tout le profit des parties, & tout l'honneur du jugement : Auſſi le Pape, à la premiere propoſition qui lui en fut faite, vint-il de lui-même au devant de Henry. Il fit demander d'abord, ſi dans la circonſtance préſente, on trouvoit bon qu'il fît office de Médiateur commun, pour établir la Paix en Europe, & pour convertir la Guerre que ſe faiſoient continuellement ſes Princes, en une Guerre perpetuelle contre les Infidelles : partie du Projet, qu'on avoit eu grand ſoin de lui développer : C'étoit déclarer ſuffiſamment qu'il n'avoit pas envie qu'il ſe fît rien ſans lui, & qu'il étoit encore moins d'humeur à renoncer à l'avantage qu'on lui préſentoit.

Paul V. s'expliqua encore plus clairement, lorſqu'il crut qu'il étoit temps de parler. Ubaldini, ſon Nonce, dit au Roi, Que Sa Sainteté s'engageoit à lever, ſur différens prétextes, pour l'union contre la Maiſon d'Autriche, dix mille hommes d'Infanterie, quinze cens de Cavalerie & huit Canons ; pourvû que Sa Majeſté ſe chargeât de fournir l'argent néceſſaire à les entretenir pendant trois ans ; qu'on lui donnât toutes ſortes de ſûretés pour la ceſſion de Naples, & pour ſes autres droits d'hommage qu'on lui avoit promis ; & qu'on ſatisfit loyalement aux conditions, que de ſon côté il croyoit devoir apposer au Traité. Ces conditions, du moins les principales, étoient, Qu'on ne pourroit élire d'Empereur, qui ne fût Catholique : Que la Religion Romaine ſeroit maintenuë dans tous ſes droits, ainſi que les Eccléſiaſtiques dans tous leurs privilèges & libertés : Que les Proteſtans ne pourroient s'établir dans les Païs, où ils n'étoient point établis lors du Traité. Le Roi promit à Ubaldini d'obſerver religieuſement toutes ces conditions, & il déféra de plus au Pape, l'honneur d'être l'arbitre de toutes celles qui reſteroient à régler, dans l'établiſſement des nouvelles Républiques.

Ce n'étoit pas peu de choſe, que d'avoir fait franchir ce pas au Pape ; ſon exemple ne pouvant manquer d'être d'une grande efficace, pour déterminer le reſte des Etats Catholiques, ſur-tout d'Italie. On n'avoit rien négligé pour ſeconder les diſpoſitions favorables, où ils paroiſſoient être ; en payant éxactement aux Cardinaux & aux petits Princes

Digitized by Google

d'Italie, leurs pensions, & y ajoûtant même plusieurs nouvelles gratifications. L'établissement d'une nouvelle Monarchie en Italie, étoit le seul prétexte dont on eût pu se servir dans ces petites Cours, pour se dispenser d'embrasser l'Union : mais cette vaine appréhension étoit facile à dissiper, & leurs propres avantages devoient assez les rassûrer. Si cela ne suffisoit pas, on auroit eu recours à la menace de déclarer tous les contrevenans, déchus après un certain terme, du droit de prétendre à ces avantages ; de les priver de même de toute prétention à l'Empire & aux Royaumes électifs ; & de convertir ces petites Républiques en Souverainetés, & les Souverainetés en Républiques. Il n'y a guére d'apparence qu'aucun d'eux eût seulement balancé sur cette option. La punition du premier Rebelle auroit achevé de contenir dans le devoir tous ces petits Etats, qui sentent d'ailleurs toute leur impuissance : Mais c'étoit un moyen à employer, au défaut de tous les autres ; & jusque dans le châtiment, il falloit toujours laisser une porte ouverte à la grace.

Voilà à quel point avoient été amenées toutes choses, au moment fatal de la mort de Henry le Grand : Et voici en particulier le détail des forces pour la Guerre, dont toutes les Parties intéressées étoient convenuës avec lui. Les Rois d'Angleterre, de Suède & de Danemark, fournissoient pour leur contingent, huit mille hommes d'Infanterie chacun, quinze cens de Cavalerie & huit Canons : le tout soudoyé & entretenu à leurs frais, du moins pendant trois ans. Cette dépense, sur le pied de dix livres par mois pour chaque Fantassin, & de trente livres pour chaque Cavalier, la paye des Officiers compriſe, & l'année composée de dix mois, revenoit pour chacun de ces Etats, à trois millions trois cens soixante-dix mille livres, pour les trois ans : en y comprenant aussi la dépense de l'Artillerie, sur le pied de quinze cens livres par mois, pour chaque Piéce. Les Princes d'Allemagne, nommés cy-dessus, fournissoient vingt-cinq mille hommes d'Infanterie, dix mille de Cavalerie & quarante Canons. Ils en avoient fait eux-mêmes l'estimation, à neuf ou dix millions, pour les trois ans. Les Provinces-Unies, douze mille hommes d'Infanterie, deux mille de Cavalerie

& dix Canons : dépenſe, douze millions. La Hongrie, Bohême & autres Evangeliques d'Allemagne, pareil nombre, & environ pareille dépenſe. Le Pape, dix mille hommes d'Infanterie, quinze cens de Cavalerie & huit Canons. Les Vénitiens, douze mille hommes d'Infanterie, deux mille de Cavalerie & dix Canons. Le Duc de Savoie, dix-huit mille hommes d'Infanterie, deux mille de Cavalerie & douze Canons : le Roi s'étoit obligé de faire les frais de l'armement de ces trois derniers articles. Le Total de toutes ces forces Etrangeres, quelque manque qu'on y eût ſuppoſé, auroit toujours été de cent mille hommes d'Infanterie au moins, de vingt à vingt-cinq mille hommes de Cavalerie, & d'environ cent vingt Canons.

Le Roi de ſon côté, avoit actuellement ſur pied deux Armées, bien équipées : La premiere, qu'il devoit commander en perſonne, de vingt mille hommes d'Infanterie, François naturels, huit mille Suiſſes, quatre mille Lanſquenets ou Wallons, cinq mille hommes de Cavalerie & vingt Canons : La ſeconde, donnée à conduire à Leſdiguieres du côté des Monts, de dix mille hommes d'Infanterie, mille de Cavalerie & dix Canons : outre un Camp-volant de quatre mille hommes d'Infanterie, ſix cens de Cavalerie & dix Canons ; & un renfort de deux mille hommes de pied, pour mettre en garniſon aux endroits où il ſeroit beſoin (10). Faiſons le Calcul de cet entretien de tous ces Gens & proviſions de Guerre.

Les vingt mille hommes d'Infanterie, à vingt-une livres par mois chaque Soldat, en y confondant les appointemens des Chefs & Officiers, font par mois, quatre cens vingt mille livres, & par an, cinq millions quarante mille livres. Les huit mille Suiſſes & quatre mille Lanſquenets, trois millions. Les cinq mille Chevaux, à ſoixante livres par mois

(10) Il y a quelques variations dans nos Mémoires, tant ſur ce nombre de Gens-de-guerre de la grande Armée Royale, qui tantôt eſt de trente, tantôt de trente-deux & de trente-ſix mille hommes d'Infanterie, de quatre, cinq, ſix & huit mille de Cavalerie, trente & cinquante Canons ; & ſur celle des Princes Alliés d'Allemagne, portée quelquefois juſqu'à quarante mille hommes d'Infanterie & douze mille de Cavalerie ; que ſur celle d'Italie & des autres Puiſſances Confédérées. Les Calculs d'argent ne ſont pas non-plus toujours les mêmes, ni tout-à-fait juſtes.

Digitized by Google

chaque Cavalier, parce qu'on renferme dans cette ſomme la paye des Officiers, plus conſidérable, ſur tout celle de la Cornette blanche du Roi, compoſée de mille hommes de la premiere Nobleſſe du Royaume, qui y ſervoient ſimples Volontaires; font par mois, deux cens quarante mille livres, & par an, deux millions huit cens quarante mille livres. Les vingt gros Canons, ſix Coulevrines & quatre Piéces bâtardes, coûtent d'entretien, lorſqu'il n'y a plus nul achat à faire, trois mille ſix cens livres par mois, chaque Piéce: les trente par conſéquent, cent huit mille livres, & par an, douze cens quarante tant de mille livres. Achats extraordinaires, & déchets ſur les fournitures & munitions de cette Armée, cent cinquante mille livres par mois, & un million huit cens mille livres par an.

Enſuite: Pour dépenſes, ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires, en eſpions; pour les beſoins des malades & bleſſés, & autres néceſſités imprévûës, mettant tout au plus haut: pareille ſomme d'un million huit cens mille livres. Pour ſuppléer à ce qui peut manquer dans l'Armée des Princes Alliés; pour payement de Penſions; & pour ſatisfaire aux beſoins particuliers du dedans du Royaume: trois cens mille livres, par mois; par an, trois millions ſix cens mille livres. L'entretien de l'Armée de Leſdiguiéres, trois millions par an: autant, celui de l'Armée du Pape, de celle de Veniſe & du Duc Savoie. Ces quatre derniers Articles ſont douze millions par an. Joignez cette ſomme avec les précédentes; elles montent enſemble environ à trente millions cent ſoixante mille livres, par an.

Il ne faut plus que tripler ce Total, à-raiſon de trois ans, qu'on ſuppoſe que peut durer la Guerre; on trouvera entre quatre-vingt-dix & quatre-vingt-onze millions, à quoi peuvent monter à-peu-prés tous les frais de la préſente Guerre; je dis à-peu-prés; parce que je n'ai point compris dans le préſent Calcul, le Camp-volant, ni les deux mille hommes de garniſon. Le premier de ces deux Articles, à raiſon de dix-huit livres par mois, chaque Fantaſſin, & de cinquante livres, chaque Cavalier, fait encore un Total d'environ cent trente mille livres, par mois; un million cinq cens mille livres, par an; & quatre millions cinq cens mille

Digitized by Google

livres, pour les trois ans : Et le ſecond fait auſſi un produit de près de douze cens mille livres, pour trois ans.

Dans cette ſuppoſition, que la dépenſe de la Guerre ne pouvoit rouler pour la France, qu'entre quatre-vingt-dix & quatre-vingt-quinze millions : ſuppoſition, qui n'eſt pas hazardée, puiſque nous avons tout mis au plus fort ; il eſt aiſé de faire voir qu'au bout de ces trois ans, Henry devoit ſe trouver dans ſes coffres, trente millions de plus qu'il n'en devoit dépenſer : le fonds de toute ſa Recette, faite & à faire pendant ces trois années, étant de cent vingt-un millions cinq cens quarante mille livres : C'eſt ce qui réſulte des trois Etats, que je remis aux mains de Sa Majeſté.

Le premier de ces Etats, qui n'étoit qu'un ſimple Bordereau des ſommes actuellement dépoſées dans les chambres-baſſes voûtées de la Baſtille, montoit à vingt-deux millions quatre cens ſoixante mille livres, en pluſieurs coffres étiquetés Phelipeaux, Puget & Bouhier. Le ſecond, étoit un autre Bordereau des ſommes actuellement dûës par les Fermiers, Partiſans & Receveurs-Généraux, qu'on pouvoit regarder comme déja touchées : elles formoient un Total de dix-huit millions ſix cens treize mille livres. Ces deux Totaux en font un de quarante-un millions ſoixante-treize mille livres, dont le Roi pouvoit diſpoſer dès ce moment. Pour compoſer le reſte de ces cent vingt-un millions, je n'avois recours, dans le troiſiéme Etat, à aucunes nouvelles éxactions (11). Cette ſomme devoit revenir au Roi, des ſeules offres d'augmentation ſur les différens revenus Royaux, que les Fermiers & partiſans avoient faites pour un Bail de trois ans ; & de celles que les Officiers de Juſtice & de Finance s'étoient volontairement ſoûmis de fournir, pourvû qu'on les laiſſât jouir de certains priviléges & attributions : de maniere que dans ces vingt-un millions, je n'avois pas même compris la Recette qui devoit ſe faire pendant trois ans, des deniers Royaux ordinaires. Si la néceſſité avoit enſuite obligé de recourir à des moyens plus onéreux, je donnai au Roi un autre Etat, par lequel il comprit qu'au-lieu de ces cent vingt-un millions, il auroit pu

(11) Voyez ces trois Etats dans les anciens Mémoires. *Tom. 4. pag. 94.*

Digitized by Google

pu compter sur cent soixante-quinze (12). J'ai d'ailleurs montré dans plusieurs endroits de ces Mémoires, que dans un besoin pressant, ce Royaume peut s'ouvrir des sources de trésors presqu'infinis.

Il auroit été à souhaiter qu'on eût pu s'assûrer par de pareils Etats, des sommes d'argent & du nombre de Gens-de-guerre, que les autres Confédérés devoient employer. Mais quelque mécompte qui eût pu s'y trouver; ayant quarante-un millions à répandre, quels obstacles Henry auroit-il pu trouver de la part d'une Puissance, qu'on sçavoit être épuisée d'argent, & l'on peut ajoûter, de soldats? personne n'ignorant que les meilleurs & plus nombreux soldats, dont l'Espagne ait coûtume de se servir, se tirent de la Sicile, de Naples & de la Lombardie; ou bien, sont Allemands, Suisses & Wallons.

Tout concourant donc à un heureux succès, & avec la précaution d'avoir placé de bons magasins dans les endroits de passage, le Roi étoit à la veille de se mettre en marche, en Corps d'armée, droit à Mézières: d'où, prenant sa route par Clinchamp, Orchimont, Beauraing, Offais, Longpré, &c. après avoir fait élever cinq Forts dans tous ces Quartiers, & y avoir placé ses deux mille hommes de garnison, avec les munitions nécessaires; il auroit joint du côté de Duren & de Stavelo, les deux Armées que faisoient avancer de leur côté les Princes d'Allemagne & les Provinces-Unies: Et commençant par fermer aux Ennemis toute entrée dans les Pays de Clèves & de Julliers; ces Principautés, qui étoient le prétexte de l'Armement, seroient d'abord tombées entre ses mains, & auroient été mises en sequestre, en attendant que l'Empereur & le Roi d'Espagne eussent montré quel parti ils prenoient sur les desseins des Princes Alliés.

C'étoit ce moment qu'on avoit choisi pour publier & répandre par toute l'Europe, les Déclarations en forme de Manifestes, qui devoient lui ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts, & sur le vrai motif qui avoit mis les armes aux mains de Henry & des Princes Confédérés. Ces

(12) Ce second Etat, de cent soixante-quinze millions, se voit aussi détaillé dans les Memoires de Sully. *Tom. 3. pag. 469.*

Manifeſtes étoient compoſés avec un fort-grand ſoin. L'eſprit de juſtice, de droiture, de bonne foi, de déſintéreſſement & de bonne Politique, s'y faiſoit ſentir par-tout. Sans y découvrir encore en entier le fond de tous les changemens qu'on vouloit faire en Europe, on y faiſoit entendre, Que l'intérêt commun avoit armé tous ſes Princes, non-ſeulement pour empêcher la Maiſon d'Autriche de ſe mettre en poſſeſſion des Etats de Clèves, mais encore pour la chaſſer des Provinces-Unies, & de tout ce qu'elle poſſedoit injuſtement : Que leur but étoit de partager toutes ces dépouilles entre les Etats & les Princes les plus foibles : Qu'il ne falloit point regarder cette entrepriſe, comme un ſujet qui doit rallumer la guerre par toute l'Europe : Que quoiqu'armés, les Rois de France & du Nord ne demandoient que le titre de Médiateurs dans les ſujets de plainte que l'Europe faiſoit par leur bouche contre la Maiſon d'Autriche, & ne cherchoient qu'à terminer à l'amiable tous les différends de ces Princes les uns avec les autres : Qu'ils ne prétendoient rien faire en cette occaſion, non-ſeulement que du conſentement unanime de toutes ces Puiſſances, mais encore de tous les Peuples, qu'on invitoit à faire les repréſentations aux Rois Alliés. Telle auroit été auſſi la ſubſtance des Lettres circulaires, que Henry & les Princes ſes Aſſociés euſſent envoyées en même temps dans tous les endroits ſoûmis à leur puiſſance ; afin que les Peuples inſtruits, joignant leurs ſuffrages, il ſe fût fait un cri général contre la Maiſon d'Autriche, de toutes les parties de la Chrétienté.

Comme on étoit réſolu d'éviter avec la derniere précaution, de donner de l'ombrage à qui que ce fût, & que Henry vouloit convaincre de plus en plus ſes Confédérés, qu'il n'étoit occupé que de leurs véritables intérêts ; il auroit joint à tous ces Ecrits d'autres Lettres, écrites dans les différentes Cours, & en particulier aux Electeurs de Cologne & de Trèves, aux Evêques de Munſter, de Liége & de Paderborn, au Duc & à la Ducheſſe de Lorraine. On auroit obſervé cette conduite avec les Ennemis mêmes, dans les Lettres qu'on écriroit à l'Archiduc & à l'Infante ſa

Digitized by Google

Femme, à l'Empereur lui-même & à tous les Princes Autrichiens ; en cherchant à les engager par les motifs les plus forts & les plus preſſans, à prendre le ſeul parti raiſonnable. Par tout où l'on auroit porté ſes pas, on n'auroit rien négligé pour inſtruire, convaincre & faire naître la confiance. On auroit porté juſqu'au ſcrupule l'attention à remplir les conventions, à diſtribuer les Pays dont on eût pu diſpoſer, ou à les ſéqueſtrer juſqu'à déciſion. La force n'auroit jamais été employée, qu'après qu'on auroit vû que les prières, les raiſons, les Ambaſſades & les Négociations, auroient été inutiles. Enfin, juſques dans l'exercice même de la Guerre, on ſe ſeroit moins comporté en ennemis, qu'en pacificateurs. La Reine ſe ſeroit avancée juſqu'à Metz : toute la Cour l'y auroit ſuivie, avec l'appareil & la pompe qui annoncent la Paix.

Henry avoit imaginé un nouveau Réglement de diſcipline dans ſon Camp, bien propre à produire cet effet ; ſurtout, ſi ſon exemple avoit été imité par les Princes ſes Alliés. Il établiſſoit quatre Maréchaux de France, ou à tout le moins quatre Maréchaux de Camp, pour veiller uniquement à maintenir tout dans l'ordre, dans la plus éxacte diſcipline, dans la plus étroite ſubordination. Le département du premier, eût été la Cavalerie ; l'Infanterie Françoiſe, celui du ſecond : le troiſiéme auroit eu l'inſpection des Troupes Etrangères ; & le quatriéme, celle de tout ce qui a rapport à l'Artillerie & aux munitions de guerre & de bouche : & le Roi lui-même ſe ſeroit fait rendre un compte éxact de ces quatre parties. Il ſe fût appliqué avec une égale ardeur, à mettre en honneur toutes les vertus militaires dans ſes Armées ; en n'accordant les grades & les emplois, qu'au ſeul mérite ; en diſtinguant les bons Officiers ; en récompenſant le ſoldat ; en puniſſant les blaſphêmes ; en ménageant ſes Troupes & celles de ſes Confédérés ; en étouffant l'eſprit de diviſion, que cauſe la diverſité des Religions : enfin, en joignant à l'émulation, ce concert de ſentimens, qui contribuë plus que tout le reſte à la victoire,

La ſuite de cette entrepriſe, en ce qui regarde la Guerre, auroit dépendu de la maniére dont l'Empereur & le Roi d'Eſpagne auroient reçu les propoſitions, & répondu aux

Manifeſtes des Princes ligués. Il y a apparence que l'Empereur, cédant à la force, auroit conſenti à tout : je ſuis même perſuadé qu'il eût été le premier à demander à s'aboucher avec le Roi de France, pour chercher les moyens de ſe tirer du moins avec honneur de ce mauvais pas ; & qu'il ſe ſeroit contenté de l'aſſûrance qu'on lui conſerveroit, ſa vie durant, la Dignité Impériale avec tous ſes droits. Les Archiducs avoient fait plus : ils avoient permis à Henry, pour toutes ſes Troupes, d'entrer dans leurs Pays & dans toutes leurs Villes ; pourvû qu'on n'y commît aucune hoſtilité, & qu'on payât éxactement dans tous les endroits de paſſage. Si ces apparences n'étoient point trompeuſes, l'Eſpagne abandonnée de tout le monde, auroit ſubi malgré elle la loi de ſes Vainqueurs.

Mais il faut ſuppoſer que toutes les branches de la Maiſon d'Autriche ſe ſeroient réünies en cette occaſion, & qu'elles auroient fait pour leur intérêt commun, tous les efforts dont elles étoient capables. En ce cas, Henry & les Princes Confédérés, déclarant en forme la Guerre à leurs Ennemis, & défendant tout commerce aux Eſpagnols, nommément dans les Pays Bas ; après avoir, comme nous l'avons dit, uni toutes leurs forces ; donné audience aux Princes d'Allemagne ; promis d'aſſiſter les Peuples de Bohême & de Hongrie, qui ſeroient venus implorer leur aſſiſtance ; enfin, s'être aſſûrés du Pays de Clèves : ces Princes, dis-je, auroient fait avancer leurs trois Armées du côté de Bâle & de Straſbourg, pour appuyer les Suiſſes, qui ſe ſeroient déclarés pour l'Union, après en avoir, pour la forme ; demandé la permiſſion à l'Empereur. Les Provinces-Unies, dont on s'éloignoit, étoient cenſées ſuffiſamment défenduës par le Camp-volant, que Henry en auroit fait approcher ; par les Armées d'Angleterre & du Nord, auxquelles on en laiſſoit la garde ; par l'attention qu'on auroit euë de s'emparer tout d'abord de Charlemont, Maëſtrich, Namur & autres paſſages du côté de la Meuſe ; par les forces Navales de ces Provinces, qui, avec le ſecours de celles d'Angleterre, auroient bouché la Mer.

Après cela, le ſort de la Guerre ne pouvoit plus tomber qu'en Italie, ou en Allemagne. Dans la premiére ſuppoſition,

Digitized by Google

les trois Armées de Henry, du Prince d'Orange & des Princes d'Allemagne, laiſſant la Franche-Comté, qu'on auroit ſeulement fortifiée, de même que les Frontiéres des Pays-Bas, d'un petit Corps de Troupes, auroient pris leur route du côté des Monts, où elles devoient rencontrer celles de Leſdiguiéres, du Pape, des Vénitiens & du Duc de Savoie, qui tous auroient levé le maſque; les premiers, en demandant l'éxécution de l'arrangement projetté pour la Navarre, Naples & Sicile; & le Duc de Savoie, un partage pour ſa Femme, égal à celui qu'on avoit fait à l'Infante Iſabelle. C'eſt alors que la Guerre ſe trouveroit déclarée à l'Eſpagne, de tous les endroits de l'Europe. Si au contraire les Ennemis paroiſſoient vouloir attirer la Guerre en Allemagne; les Confédérés, ayant laiſſé en Italie ce qu'il ſuffiſoit qu'il y eût de Troupes, ſeroient entrés juſque dans le cœur de l'Allemagne, où ils auroient trouvé du côté de la Hongrie & de la Bohême, les puiſſans ſecours que ces Peuples y tenoient préparés.

On ne ſçauroit juger que par conjecture, du reſte des événemens, qui auroient ſuivi ces commencemens; parce qu'ils dépendent du plus ou moins de lenteur des Ennemis à s'oppoſer à la rapidité de nos Conquêtes, & du plus ou moins de promptitude de la part des Confédérés, ſur tout des extrémités de l'Allemagne, à remplir leurs conventions. Cependant je ſuis perſuadé que ſur l'expoſé que je viens de faire, il n'y a perſonne qui ne regarde la Maiſon d'Autriche comme frappée du coup, qui devoit pour jamais anéantir ſa puiſſance, & ouvrir un chemin ſûr au reſte des projets, dont cette attaque ne devoit être que le préliminaire. J'ajoûte, & la voix de toute l'Europe me juſtifie à cet égard du reproche de prévention, que ſi une pareille entrepriſe tire preſque toujours de la perſonne du Chef qui la conduit, cette force qui la rend infaillible; celle-cy ne pouvoit être miſe en de meilleures mains, que celles de Henry le Grand. Avec une valeur, capable ſeule de renverſer les plus grands obſtacles; avec une préſence d'eſprit, qui ne négligeoit & ne perdoit aucun de ſes avantages; avec une prudence, qui ſans rien précipiter, ſans trop embraſſer d'objets à la fois, ſçavoit les enchaîner l'un à l'autre, & connoiſſoit tout ce qu'on peut ou ce qu'on ne doit pas attendre du

Digitized by Google

temps ; avec une expérience conſommée ; enfin, avec toutes les grandes qualités Guerriéres & Politiques, qui ont brillé dans le Prince, dont je viens de tracer l'Hiſtoire, de quoi ne vient on pas à bout ? C'eſt ce qu'avoit voulu exprimer ce grand Roi, par cette deviſe modeſte, qu'il avoit fait mettre ſur les derniers Jettons qui furent frappés ſous ſon Régne. *Nil ſine conſilio.*

Fin du trentiéme Livre.

Digitized by Google

MEMOIRES
DE
SULLY.

SUPPLEMENT

A la Vie du Duc de Sully, depuis ſa retraite.

LA premiére occaſion où les Hiſtoriens font mention de M. le Duc de Sully, depuis qu'il ſe fut retiré dans ſes Terres, eſt l'Aſſemblée des Proteſtans tenuë à Châtelleraud, en 1611. Comme il avoit l'eſprit encore tout rempli des chagrins qu'on venoit de lui faire eſſuyer à la Cour, & qu'il ſçavoit que le Duc de Bouillon, qui contre ſon intérêt auſſi bien que contre ſon caractère, parut en cette Aſſemblée chargé de ſoûtenir les intérêts de la Régente contre les Calviniſtes, s'étoit mis à la tête de ſes ennemis, & avoit entrepris de lui faire ôter la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie & le Gouvernement de Poitou, que la Régente avoit promis au Duc de Bouillon pour récompenſe des ſervices qu'il lui

Digitized by Google

rendroit en cette occaſion ; on ne doit pas être ſurpris que le Duc de Sully ait agi à Châtelleraud avec fermeté, & même avec quelque ſorte d'éclat. Les partiſans du Duc de Bouillon, par reſſentiment de ce qu'il échoua dans ſon entrepriſe, ont accuſé les Ducs de Sully & de Rohan, d'avoir cherché à rallumer la Guerre entre les Catholiques & les Calviniſtes : Mais ils ſont les ſeuls qui en ayent parlé de la ſorte : tous les autres Ecrivains n'ont rien trouvé d'abſolument répréhenſible dans la conduite de M. de Sully : Et dans la vérité, l'on agiſſoit contre lui avec tant de paſſion & de malignité, que le Mercure François, qui nous fournira des Mémoires ſur ce morceau de ſon Hiſtoire, ne le blâme point d'avoir pris le ſeul parti qui pouvoit aſſûrer ſon repos. Voici donc en abregé ce qui ſe paſſa, par rapport au Duc de Sully, dans l'Aſſemblée de Châtelleraud, ou de Saumur : car ſes Ennemis craignant qu'il ne fût trop puiſſant à Châtelleraud, la firent transférer dans cette Ville.

An. 1611. *fol.* 75. & *ſuiv.*

Le Duc de Bouillon n'ayant fait aucun Myſtère de la diſpoſition où il étoit de pouſſer à bout tous les Calviniſtes ſes Confreres, & en particulier le Duc de Sully, l'intérêt de la cauſe commune réünit celui-cy avec Du-Pleſſis-Mornay & les principaux Miniſtres Proteſtans, qui juſques-là, comme on l'a vû dans toute la ſuite de ces Mémoires, avoient vêcu avec lui dans une grande défiance de ſes ſentimens, & dans un grand éloignement de ſa perſonne. Ils commencerent par refuſer au Duc de Bouillon la Préſidence, qui fut déférée à Du-Pleſſis-Mornay ; & ils lui firent ſentir enſuite combien ils étoient indignés du perſonnage qu'il jouoit, en le contrariant ſur tout : de maniére qu'il n'obtint rien de ce que peut-être on auroit accordé à un Agent, qui eût été de la Religion de la Cour : Ce qui montre que la Régente ne pouvoit guére faire de plus grande faute, que de ſe ſervir du Duc de Bouillon dans une ſemblable circonſtance. Il ſe fit pourtant à la fin une eſpèce de raccommodement entre lui & le Duc de Sully, par les ſoins que ſe donna Du-Pleſſis : & ce fut pour lors que M. de Sully ne trouva plus d'obſtacle à intéreſſer tout le Corps Proteſtant dans ſa cauſe particuliére, qui devint par-là un des principaux ſujets des délibérations.

L'Aſſemblée lui adreſſant la parole, *le prie & enjoint* (c'eſt

en

en ces termes qu'en parle le Mercure François) *de ne point ſe défaire de ſes Charges, lui promit de l'aſſiſter, &c.* A quoi le Duc de Sully répondit par un diſcours, dans lequel il demanda conſeil à l'Aſſemblée, ſur quatre choſes : 1°. S'il devoit fermer les yeux ſur les démarches de ſes ennemis : 2°. S'il devoit au-contraire demander lui-même d'être rétabli en ſa place, purement & ſimplement : 3°. S'il étoit plus à-propos qu'il acceptât une récompenſe : Enfin, ſi cette récompenſe devoit être *d'honneur & de ſureté, pluſtôt que de profit & utilité* : C'eſt que pour cacher le deſſein qu'on avoit de le perdre, la Cour lui faiſoit quelquefois propoſer de recevoir en échange de la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie & du Gouvernement de Poitou, le Bâton de Maréchal-de-France, ou une ſomme d'argent conſidérable. M. de Sully conclut ce diſcours, dans lequel il ne put s'empêcher de mêler quelques plaintes ſur la rigueur dont le Conſeil de la Régente uſoit envers lui, en s'excuſant de n'avoir pas expoſé pluſtôt au Corps de la Religion les malheurs de ſa ſituation, ſur la difficulté qu'il avoit euë à croire les complots formés contre lui, auſſi bien que ſur ſa crainte de déplaire à des perſonnes, auxquelles il devoit du reſpect.

Ce diſcours plut autant aux Calviniſtes, qu'il fut mal reçu de Bullion & des autres Agens de la Régente. Ils y répondirent, en donnant à la vérité toutes ſortes de louanges à l'adminiſtration du Duc de Sully, mais en le taxant d'être peu généreux, & même de vouloir forcer la Régente à lui reſtituer ſa place dans le Miniſtère. M. de Sully repliqua par une ſeconde remontrance, par laquelle il remit purement & abſolument ſes intérêts à diſcuter à l'Aſſemblée. Le Duc de Bouillon, qui vit tout ce qui en alloit arriver, leva le maſque pour la ſeconde fois, & commença à intriguer fortement auprès de tous ceux des Calviniſtes qu'il crut pouvoir gagner. Il en attira en effet quelques-uns, mais non pas le Duc de Rohan, malgré tous les mouvemens qu'il ſe donna auprès de lui : & toute ſon habileté n'ayant pû ni détacher le plus grand nombre du parti de ſon adverſaire, ni ſuſpendre la concluſion ; on paſſa à la Délibération, dont le reſultat fut, Qu'on aſſiſteroit M. le Duc de Sully, ſi ſon adminiſtration étoit recherchée *par des voies illégitimes.*

Bullion & les partisans de la Régente mirent tout en œuvre, mais inutilement, pour obtenir une retractation, ou une modification. Pour le Duc de Bouillon, il éclata : il donna les conseils les plus violens à la Régente, qui se contenta pourtant d'envoyer à l'Assemblée, de la part du Roi, des Lettres, que Du-Plessis-Mornay jugea qu'il étoit plus prudent de supprimer, de peur d'un plus grand mal. On revint aux temperamens. Tous les autres articles en contestation, furent terminés à l'amiable ; & celui qui regardoit M. de Sully, demeura assoupi ; parce qu'apparemment tout le monde convint que c'étoit sans aucune ombre de justice, qu'on prétendoit le faire regarder comme un Ministre infidèle, encore moins comme un ennemi de l'Etat ; & que le Duc de Bouillon, piqué lui-même de se voir frustré par la Régente des récompenses qu'il en avoit espérées, cessa tout-d'un-coup d'agir avec la même chaleur. Le Duc de Sully resta donc après cela dans le même état, que lorsqu'il s'étoit retiré de la Cour.

L'année suivante, la Guerre entre les Religions pensa être rallumée par un incident, auquel nos Mémoires semblent préparer : qui est, que Brassac, nommé par Sa Majesté Lieutenant-de-Roi de Saint-Jean d'Angely après la mort de Des-Ageaux, fut chassé de cette Place par le Duc de Rohan, qui par toute sa conduite depuis ce temps-là, montra assez qu'il avoit des sentimens bien differens de ceux du Duc son Beau-pere. Quoique la Régente fût alors en état de donner la loi, & que tous les Calvinistes l'eussent fort appréhendé ; cette affaire se termina entièrement à l'avantage du Duc de Rohan, qui obtint tout ce qu'il demandoit. M. de Sully signa l'Accommodement qui fut fait dans le Synode de Privas, avec le Duc de Rohan, d'un côté, & les Agens du Roi, de l'autre : Ce fut toute la part qu'il prit dans ce grand démêlé.

Les deux Lettres suivantes, que je transcris sur l'Original, gardé dans le Cabinet de M. le Duc de Sully, montrent que la Reine-Mere eut recours à Maximilien, & qu'il s'employa utilement, pour prévenir ou appaiser les troubles, qui survinrent immédiatement après, de la part des Princes & des Grands du Royaume.

Digitized by Google

Lettre de la Reine-Mere, à M. le Duc de Sully.

» Mon Couſin, Envoyant vers vous le Sieur de Béthune » votre Frere, ſur les occurrences qui ſe préſentent, je lui » ai donné charge de vous aſſûrer parfaitement de mon af- » fection en votre endroit, & vous dire l'état que je fais de » la continuation de la vôtre au bien & ſervice du Roi » Monſieur mon Fils: Vous le croirez en ce qu'il vous dira » de ma part ſur l'un & l'autre ſujet, comme vous pourriez » faire à la perſonne de

» Votre bonne Couſine,
MARIE.»

A Paris le xiij. *de Fevrier* 1614.

L'Adreſſe porte: » A mon Couſin le Duc de Sully, Pair » & Grand-Maître de l'Artillerie de France. «

Autre Lettre de la même.

» Mon Couſin, Ayant reçû votre Lettre écrite le pre- » mier de ce mois, le ix. d'icelui, j'ai différé d'y répondre, » juſqu'à mon arrivée en cette Province; afin qu'étant mieux » éclaircie des choſes particulieres qui ſe ſont paſſées, & » de l'état préſent d'icelles, je puſſe avec plus de lumiere » vous faire ſçavoir mon avis ſur les générales: Mais j'y ai » trouvé tant de déſordre & de confuſion, de plaintes & » de contraventions faites à l'Accord de Sainte-Menoult, » qu'il faut que je vous die, que je ne ſçais par-où je dois » commencer à vous faire ſçavoir ce qu'il faut faire pour » bien faire. Je vois de toutes parts des déclarations & » aſſûrances d'une bonne volonté pour le ſervice du Roi » Monſieur mon Fils & le bien public, qui nous ſont très- » agréables; mais après je rencontre des effets ſi contraires » à cela, que je n'ai pas ſi-tôt conçu l'eſpérance d'un bien » & d'un contentement & avantage pour les Affaires publi- » ques, qu'elle s'évanouit à l'inſtant: Ce que je ne vous écris, » pour votre particulier: car je fais telle eſtime de votre » affection au bien du Royaume & à notre contentement,

Digitized by Google

» que méritent les preuves que j'en ai faites, & les assûrances » que vous m'en avez données ; mais pour me douloir avec » vous de l'inconstance & variété de semblables procédures. » J'ai depuis deux jours reçu en ce lieu votre derniere Let- » tre, & oüi le porteur dicelle, ainsi qu'il vous dira. «

» Je ne doute point que vous n'ayez librement & en hom- » me-de-bien, fait à mon Neveu le Prince de Condé, les » remontrances que vous m'avez écrit ; & me réjouis de » sçavoir qu'il les a prises en bonne part : mais à quoi tient- » il qu'il ne les suit & éxécute, comme il les approuve ? Il se » développeroit en ce faisant, des affaires où vous dites » qu'il se trouve : il recevroit de moi toute occasion raison- » nable de se louer de ma bienveillance ; & lui seroit fait » l'honneur & le traitement, dûs à sa Qualité. Si, pour lui » donner cette créance & assûrance, il reste à dire ou à faire » chose qui dépende de moi ; j'aurai toujours à plaisir de » l'entendre, & prendrai en bonne part ce que vous m'en » manderez : Mais je n'ai encore reçu les Lettres, qu'il vous » a dit m'avoir écrites sur ce sujet ; & serai bien-aise qu'il » me donne par icelles, tant pour lui que pour ses amis, le con- » tentement que j'ai toujours desiré & même recherché, & » qu'il m'a souvent fait espérer, pour le service du Roi » mondit Sieur & Fils : ce faisant, j'y correspondrai de façon » qu'il aura juste sujet de s'en louer, & tous ceux qui à son » exemple en useront de-même. «

» Au-demeurant, je n'ai point encore vû le Duc de Ven- » dôme : de sorte que je ne sçais encore ce que je dois espé- » rer de son obéïssance : Car j'ai avis qu'il continuë de faire » fortifier Lamballe, & à tenir errhés bon nombre de Gens- » de-guerre, qui l'ont servi, ou pour mieux dire desservi, du- » rant ces mouvemens derniers, & principalement depuis le- » dit Accord de Sainte-Menoult : à quoi le Roi mondit Sieur » & Fils & moi, mettons peine d'appliquer les remèdes né- » cessaires, par l'avis des Etats du Pays, desquels nous devons » faire l'ouverture demain : Et comme véritablement je me » promets que vous favoriserez toujours volontiers & fidel- » lement, le bien & avancement des Affaires du Roi mon- » dit Sieur & Fils, par-tout où vous aurez moyen de le » faire ; vous userez de la présente à cette fin, comme vous

Digitized by Google

» jugerez être pour le mieux : & je prierai Dieu, Mon Cou-
» sin, qu'il vous ait en sa sainte garde. « Ecrit à Nantes, ce xviij. Août 1614.

» Votre bonne Cousine,
» MARIE,

En 1616. éclata la révolte des Protestans. On vit en cette occasion, combien le Duc de Sully préferoit le bien de l'Etat à l'intérêt de son Parti & au sien particulier. Ayant été proposé de réünir le Parti du Prince de Condé avec celui des Calvinistes : résolution, qui selon toutes les apparences auroit entraîné la ruine du Royaume ; le Duc de Sully, dont il paroît que le suffrage auroit été d'un très-grand poids, le refusa absolument, & se tint constamment attaché à la personne du Roi. Voici comme en parle le Maréchal de Bassompierre, dans ses Mémoires : » M. de Sully,
» qui désiroit le bien & la conservation de l'Etat, se main-
» tenoit avec les uns & avec les autres, tâchant de les met-
» tre bien, autant qu'ils pouvoient subsister, en l'état où
» elles étoient ; en avertissant quelquefois la Reine-Mere,
» quelquefois, M. le Prince : Et un jour, 26. Août, M. de
» Sully demanda le soir audience à la Reine, en laquelle il
» fit voir, Que les choses ne pouvoient encore subsister huit
» jours en l'état où elles étoient réduites ; & qu'au balance-
» ment où elles étoient, il étoit infallible que toute l'auto-
» rité tomberoit entre les mains de M. le Prince : Qu'elle
» demeureroit aux siennes, si elle sçavoit la retenir : finale-
» ment, Qu'il ne la tenoit pas assûrée dans Paris ; & qu'elle
» seroit mieux avec mille Chevaux à la campagne, avec ses
» Enfans, que dans le Louvre, en l'état où étoient les es-
» prits des Grands & du Peuple : Qu'il avoit crû être de son
» devoir, & des obligations qu'il avoit au feu Roi, de lui
» montrer ce que dessus ; ne pouvant y apporter, avec sa vie,
» un autre remède : Qu'il l'emploieroit volontiers, si par sa
» perte il pouvoit sauver le Roi, Elle & l'Etat. Et ensuite
» il prit congé d'elle, la suppliant de penser à ce qu'il lui
» venoit de dire : & qu'au cas qu'elle n'y apportât le remède
» convenable, il protestoit de tout le mal qui lui en revien-
» droit ; & qu'elle seule en seroit la cause, puisqu'elle en
» avoit été avertie, & que ce mal étoit prévu. «

Digitized by Google

Tom. 2. pag. 61. & 62. L'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, rend malgré lui cette juſtice au Duc de Sully. » M. de Sully, dit-il, » demande audience à la Reine, pour lui parler ſeul d'affai» res, qu'il diſoit importer à la vie de leurs Majeſtés. Elle » avoit pris médecine ; mais ſur un ſujet ſi important, elle » ne jugea pas devoir différer à le voir. Le Roi s'y trouva » par hazard ; les Sieurs Mangot & Barbin y furent auſſi. » Alors il fit un long diſcours, des mauvais deſſeins que ces » Princes avoient, & du mal inévitable qu'il en prévoyoit » pour le Roi. Les Sieurs Mangot & Barbin lui dirent que » ce n'étoit pas aſſez ; mais qu'il étoit beſoin qu'il dît les re» mèdes les plus propres à y apporter. A quoi il ne fit autre » réponſe, ſinon, que le hazard étoit grand, & qu'infailli» blement on en verroit bientôt de funeſtes effets. S'étant » retiré du Cabinet, il y mit une jambe avec la moitié de » ſon corps, diſant ces mêmes paroles : Sire, & vous Ma» dame, je ſupplie vos Majeſtés de penſer à ce que je viens » de vous dire : j'en décharge ma conſcience. Plût-à-dieu » que vous fuſſiez au milieu de douze cens Chevaux ! je n'y » vois autre remède : puis s'en alla. «

Ibid. p'g. 94. Il eſt vrai que la haine de cet Ecrivain pour M. de Sully, lui a fait ajoûter à ce récit, les paroles ſuivantes : » M. le » Prince ayant été arrêté, & les Miniſtres diſant à la Reine » que tout étoit perdu, ſi elle ne le relâchoit ; M. de Sully, » violent & peu conſideré, le feu de l'eſprit duquel, ne s'ap» pliquant qu'au préſent, ſans rappeller le paſſé, ni conſi» derer de bien loin l'avenir, ajoûta à ce que les autres » avoient dit, Que quiconque avoit donné ce mauvais con» ſeil à la Reine, avoit perdu l'Etat. La Reine lui répon» dit, Qu'elle s'étonnoit qu'il lui oſât parler ainſi ; & qu'il » falloit bien qu'il eût perdu l'eſprit, puiſqu'il ne ſe ſouve» noit plus de ce qu'il avoit dit au Roi & à elle, il n'y avoit » que trois jours : dont il reſta ſi confus, qu'il ſe retira in» continent, au grand étonnement de tous les Seigneurs » qui étoient là préſens. Sa Femme puis-après eſſaya de l'ex» cuſer, diſant que le tranſport de crainte dans lequel il » étoit, lui avoit fait parler ainſi ; d'autant qu'on lui venoit » de dire préſentement, que les Princes & Seigneurs du » Parti de M. le Prince, étoient réſolus de le faire tuer, le » croyant auteur de l'arrêt dudit Sieur Prince, par les avis » qu'il avoit donnés de leurs deſſeins. »

Digitized by Google

Mais ſans éxaminer ici ſi les deux conſeils de M. de Sully ſont réellement contradictoires ; & en convenant que le parti d'arrêter le Prince de Condé étoit ſage & néceſſaire ; tout ce que j'ai voulu que l'on conclût de ces témoignages, c'eſt que ce Miniſtre ne ſe départit point de ſon attachement au bien public & au Roi, dans une occaſion ſi favorable au Parti Calviniſte, & dans laquelle il couroit lui-même de très-grands riſques.

Il ſe conduiſit dans cet eſprit, tout le reſte de ſa vie. Il fut revêtu de l'autorité du Roi, dans les Aſſemblées de Rouen & de Loudun. Il ſoûtint en bon Citoyen le Parti de Sa Majeſté contre les Calviniſtes, lorſque la Guerre leur fut déclarée ſous le Miniſtère du Cardinal de Richelieu. Il eut part au Siége de Montauban, & à d'autres rencontres : il fit même les fonctions de Grand-Maître de l'Artillerie, au Siége de Saint-Jean-d'Angely ; & l'Artillerie y fut parfaitement bien ſervie. Il conſerva & éxerça cette Charge juſqu'à ſa mort ; quoique l'Hiſtorien du Duc de Bouillon diſe qu'il en avoit été dépouillé. Louis XIII. lui donna le Bâton de Maréchal-de France, le 18 Septembre 1634. L'année précédente, le Pape Urbain VIII. qui l'avoit connu pendant ſa Légation en France, lui écrivit une Lettre Latine ; à laquelle M. de Sully fit une Réponſe, qu'il envoya à Sa Sainteté par le Prince d'Henrichemont ſon Petit-fils, & qui lui attira un ſecond Bref de ce Pape, auſſi en Latin, daté du 16. Juillet 1633.

En cette même année 1634. il perdit le Marquis de Roſny, ſon Fils aîné. La conduite de ce Fils fut pour lui un ſujet d'embarras & de chagrins preſque continuels ; non-ſeulement parce que le Marquis de Roſny ne ſuivoit aucun des ſages conſeils qu'il ne ceſſoit de lui donner, qu'il prit même le parti des ennemis de l'Etat ; mais encore parce que le Duc de Sully ſe reſſentit en plus d'une manière, du dérangement des affaires de ſon Fils. Ceci demande que nous entrions dans un détail des affaires domeſtiques de M. de Sully, qui ſervira d'éclairciſſement à pluſieurs endroits de ces Mémoires, où il eſt parlé du Marquis de Roſny, & en particulier, à ce qui en eſt dit dans le Livre vingt-neuviéme.

Outre deux Filles, dont l'aînée avoit épouſé le Duc de Rohan, & la cadette fut mariée au Marquis de Mirepoix ;

Digitized by Google

M. de Sully ſe voyoit en 1609. trois Enfans mâles ; Maximilien II. de Béthune, Marquis de Roſny, l'ainé de tous, qu'il avoit eû de ſon premier mariage avec Anne de Courtenay ; & de ſon ſecond avec Rachel de Cochefilet, Céſar & François de Béthune. Comme tous les grands biens dont il jouiſſoit alors, ne lui étoient venus que depuis ce ſecond mariage ; il paroît que la principale part de ces biens devoit naturellement regarder les Enfans du ſecond lit : Cependant le Duc de Sully ſe croyant obligé d'aſſûrer au Marquis de Roſny un état, avec lequel il pût ſoûtenir la grandeur de ſa Maiſon, dont il étoit l'aîné ; aux Charges de Grand Maître de l'Artillerie & de Surintendant des Fortifications, & aux Gouvernemens de Mante & de Gergeau, dont il lui fit obtenir la ſurvivance, & qu'il évaluoit à ſoixante mille livres de revenu, il joignit une donation entre vifs & ſubſtitution, de cinquante mille livres de rente en fonds de terre, conſiſtant dans la Duché-Pairie de Sully, le Marquiſat de Roſny la Principauté d'Henrichemont & Boiſbelle, avec toutes leurs dépendances, dont il ſe reſerva néanmoins l'uſufruit ſa vie durant. L'Acte de ſubſtitution, dont la date eſt du 27. Mars 1609. porte cette clauſe ſinguliere : *Qu'au cas que nul de ceux, ſoit mâle, ſoit femelle, qui ſeront lors deſcendus de la Maiſon de Béthune, ne voulût accomplir les ſuſdites clauſes & conditions ; ledit Seigneur donateur a fait & fait don par ces préſentes, des ſuſdites Terres ſubſtituées, au Roi, ou à ſes deſcendans, l'aîné préferé aux autres : à la charge que leſdites Terres ne pourront jamais être déſunies de la Couronne ; avec condition que celui qui les poſſedera, outre le Roi ou ſon Fils aîné, ſoit tenu de porter ſon Nom & Armes, le Surnom & Armes de Béthune, & ſes deſcendans après lui.*

Cherchant enſuite à prévenir tout ſujet de déſunion dans ſa Famille, & à donner auſſi un état à ſes autres Enfans, M. de Sully fit l'année ſuivante, dans la même forme & par un même Acte, deux autres donations & ſubſtitutions du reſte de ſes biens, en faveur de Céſar & de François de Béthune, ſes cadets : ſçavoir, de la Terre & Seigneurie de Villebon, à Céſar ; & à François, nommé le Comte d'Orval, des Terres de Montrond, Orval, Bruyeres ; Epineuil, Beauchefal, La-Roche-Guillebaut & Le-Châtelet, en Berry. La valeur de chacune de ces ſubſtitutions, eſt eſtimée dix mille

mille livres de revenu : Il y eſt ſtipulé, que les fortifications, armes, vivres, munitions de guerre & de bouche, & meubles, tant ceux qui étoient dans tous ces Châteaux lors de la ſubſtitution, que ceux qui s'y trouveroient à la mort du Duc de Sully, ſeroient compris dans la donation : & que ſi l'un des Donataires venoit à mourir ſans poſtérité, ſon partage paſſeroit tout entier au ſurvivant. Cela arriva quatre ans après : Céſar de Béthune étant mort en 1614. ſans avoir été marié, le Comte d'Orval réünit ſur ſa tête les deux Articles de ſubſtitution. En 1620. ſon Pere le voyant dans ſa vingtiéme année, lui fit épouſer Jacqueline de Caumont, Fille du grand Maréchal de La-force, & Petite-Fille par ſa Mere, du premier Maréchal de Biron ; & il confirma par le Contrat de mariage, l'Acte de ſubſtitution de 1610.

Avant & après ces diſpoſitions, le Marquis de Roſny demeura en communauté de biens avec le Duc ſon Pere. Cette communauté étoit toute à l'avantage du premier, auquel le ſeul bien de ſa Mere ne ſuffiſoit pas pour les dépenſes qu'il faiſoit : mais elle expoſa le Duc de Sully aux pourſuites des Créanciers de ſon Fils. Il acquita à pluſieurs repriſes ſes dettes, qui devinrent à la fin ſi conſidérables par les profuſions & le mauvais ménage du Marquis de Roſny, que le Duc prit enfin le parti de l'abandonner à lui même : Voilà les premiers chagrins qu'il eût à eſſuyer.

Ils furent ſuivis d'autres, plus grands & plus ſenſibles encore, après la mort du Marquis de Roſny. Ces Créanciers s'autoriſant toujours de la communauté de biens, voulurent retomber ſur ceux du Duc de Sully. Le Prince d'Henrichemont (1) ſon Petit-fils, ſe ſoignit à eux, pour faire annuler ſes ſubſtitutions : à quoi contribuoient encore les circonſtances où s'étoit trouvé le Duc de Sully, qui pour ſe tirer des mains du Prince de Condé, avoit été obligé de faire & défaire pluſieurs marchés avec lui ; avoit acquis, rendu & réacquis à differentes fois, une grande partie des Terres compriſes dans ces ſubſtitutions ; telles que Villebon, Montrond, &c. Cela tint le Duc de Sully dans un embarras continuel de diſcuſſions & de procès ; dont cependant une partie s'ar-

(1) Maximilien-François de Bethune, troiſiéme du nom, Duc de Sully, Prince d'Henrichemont & de Boiſbelle, Marquis de Roſny, Lieutenant-Général au Gouvernement de Dauphiné & du Pays Vexin, Gouverneur de Mante & de Meulan : Il mourut en 1661.

rangea, par le mariage du Prince d'Henrichemont avec la Fille du Chancelier Seguier (2), en 1639. Alors le Duc de Sully, qui étoit entiérement hors d'affaire avec M. le Prince, voyant que Villebon lui avoit été rendu; & que toutes ſes autres acquiſitions étoient aſſûrées, refit en 1640. une nouvelle ſubſtitution, confirmative de la premiere; en donnant des remplacemens pour celles de ſes Terres, qui pouvoient avoir été aliénées.

Le mécontentement & les plaintes du Prince d'Henrichemont éclaterent de nouveau, à cette ſubſtitution: elle cauſa un procès, dont Louis XIII. & ſon Premier Miniſtre s'attribuerent la connoiſſance, & qui dura pendant les années 1640 & 1641. Les Requêtes & principales Piéces de ce procès, ont été imprimées: Le Duc de Sully s'y plaint amérement, de ce que ſon Petit fils & le Chancelier Seguier, qui le ſoûtenoit, cherchent à ſe prévaloir de quelques manques de formalités, peut-être inévitables dans des affaires ſi longues & ſi compliquées. Ce n'eſt point à nous à entrer dans la diſcuſſion de ce point de Juriſprudence. En ſuppoſant tout le bon droit poſſible, du côté des Parties de M. le Duc de Suly, il paroît ſeulement que la voix de la Nature & le ſentiment de la reconnoiſſance, dépoſent en faveur d'un homme, qui avoit élevé ſa Maiſon à un ſi haut dégré de ſplendeur. Quoiqu'il en ſoit, le Duc de Sully eut le chagrin de voir que par l'Arrêt du Conſeil, rendu au mois de Décembre 1641. on l'obligea à révoquer ſa ſubſtitution, pour quatre des Terres qui ſervoient de remplacement aux premieres. Il étoit alors âgé de quatre-vingt-deux ans: Il eſt aſſez vraiſemblable que jaloux comme il étoit de l'autorité paternelle, & perſuadé que dans tout ce qu'il avoit fait, il avoit ſuivi éxactement les loix de l'équité, ce coup lui fut ſi ſenſible, qu'il contribua à abreger ſes jours: il mourut huit jours après, le 22 Décembre 1641. à Villebon.

Ses entrailles furent miſes dans un ſeau ou eſpéce d'urne de plomb, garni d'anſes de fer, & portées dans le Caveau de la Collégiale de Sainte Anne de Villebon, ſur la muraille duquel on voit écrits ces mots: *Ici repoſent les entrailles de Très-Haut, Très-Puiſſant & Très-Illuſtre Seigneur, Monſeigneur Maximilien de Béthune, Duc de Sully, Pair & Maréchal de France:* Pour ſon corps, il fut porté à l'Aumône

(2) Charlotte Seguier, Fille de Pierre Seguier, Chancelier.

Digitized by Google

ou Hôtel-Dieu de Nogent : mais comme le Mauſolée qu'on commença à lui conſtruire en cet endroit, ne put être achevé ſi-tôt ; ce corps demeura un temps aſſez conſidérable, en dépôt dans la chambre qu'habitoit le Duc de Sully à Villebon, & où il étoit mort ; qui eſt l'appartement au bout de la galerie de ce Château, dont on fit noircir les murailles, le plancher, & l'intérieur en entier. On l'y laiſſa expoſé ſous un Poîle de velours noir, avec des bandes de moire d'argent, & les Armes de la Maiſon de Béthune aux quatre coins.

Pendant ce temps-là, la Ducheſſe de Sully faiſoit conſtruire dans la galerie baſſe de ce Château, un Cabinet, pour y placer une Statuë, qu'elle avoit deſſein d'ériger à la mémoire de ſon Mari. Elle fit pour cet effet la dépenſe d'un bloc de marbre blanc, le plus beau & le plus rare ; & elle fit venir d'Italie un des plus excellens Sculpteurs de ce temps-là. Sur la façade de ce Cabinet, en dedans, ſont écrits en gros caracteres, les dix Commandemens de Dieu, tels qu'ils ſont dans l'Exode. Sur un des côtés, eſt l'Epitaphe du Mort, la même que nous allons bientôt tranſcrire : ſur l'autre ſes Armoiries en grand, avec tous les attributs de ſes Charges : Le haut & tout le reſte du Cabinet, eſt entierement rempli de peintures, d'emblêmes & de deviſes, que nous ne croyons pas devoir rapporter : il eſt éclairé par une grande croiſée, qui en occupe le fond. La Statuë eſt au milieu, ſur un piédeſtal, auſſi de marbre blanc : Elle eſt un peu plus grande que nature, & repréſente le Duc de Sully, armé du cou en bas ; portant une Couronne de Laurier ſur ſa tête, & le Manteau Ducal ſur ſes épaules ; le bras droit allongé, & tenant le Bâton de Maréchal de France ; la main gauche appuyée ſur l'Ecuſſon de ſes Armes. Ce Bâton, auſſi bien que le Caſque, qui eſt à côté de la Statuë, à gauche, garni de ſes panaches, ſont taillés dans le même bloc : Tout ce morceau eſt ſi fini & ſi beau, qu'il peut aller de pair avec les Monumens de la Gréce & de Rome. Au-deſſus de la porte du Cabinet, eſt écrit dans un Cartouche : *Rachel de Cochefilet Ducheſſe Douairiere de Sully, après la mort de Maximilien de Béthune, Duc de Sully, ſon Epoux, avec lequel elle a vécu quarante-neuf ans en mariage, pour honorer ſa mémoire & témoigner ſes regrets, a fait élever cette Figure en l'année* 1642.

Comme le corps de cette Dame fut après ſa mort, rejoint

à celui de son Mari, le Mausolée dont nous allons donner la description, est commun à l'un & à l'autre : C'est une Chapelle en dôme, construite à côté de celle de Saint-Jacques de l'Aumône ou Hôpital de Nogent, appellé de leur nom Nogent-le-Béthune. Elle ne communique point avec l'Eglise ; parce que le Duc & la Ducheſſe de Sully eurent le malheur de mourir tous deux dans la Religion Prétenduë-Réformée. Sous cette Chapelle est un Caveau, qui sert de sépulture à leurs corps. L'intérieur de la Chapelle est orné tout-autour, des Armoiries & des Alliances de la Maison de Béthune ; & le dôme n'est qu'une simple Peinture en azur, semé de Fleurs-de-lis. Ils y sont tous les deux representés en marbre blanc, à genoux, de hauteur humaine, sur un piédestal élevé de trois pieds. Une Inscription marque que cet ouvrage, qui est très-bien éxecuté, fut fait en 1642. par B. Boudin. Les deux Statuës sont tournées vers l'Orient : Derriere celle du Duc de Sully, est cette Epitaphe :

Cy gît le Corps de Très Haut, Très-Puissant & Très-Illustre Seigneur, Monseigneur Maximilien de Béthune, Marquis de Rosny ; lequel, depuis l'âge de quatorze ans, courut toutes les fortunes du Roi Henry le Grand : entre lesquelles est cette mémorable Bataille, qui adjugeoit la Couronne au Victorieux ; où il gagna par sa valeur la Cornette-blanche, & prit en icelle plusieurs Prisonniers de marque. Il fut par lui honoré, en reconnoissance de ses vertus & mérite, des Dignités de Duc & Pair & Maréchal-de-France, de Gouverneur du Haut & Bas-Poitou, des Charges de Grand-Maître d'Artillerie, en laquelle, comme portant les foudres de son Jupiter, il prit & emporta la Forteresse de Montmélian, que l'on estimoit imprenable, & plusieurs Places de Savoie, & de Superintendant des Finances, qu'il administra seul, avec une prudente œconomie : & continua ses fideles services jusqu'au malheureux jour, que ce Césat des François perdit la vie, par la main parricide d'un de ses Sujets : après la mort duquel, il se retira chez soi, où il passa le reste de sa vie dans une douce & paisible tranquillité ; & mourut au Château de Villebon, le 22. Décembre 1641. âgé de quatre-vingt-deux ans : son corps est ici à Nogent-le Rotrou, dit le-Béthune : Et Très-Haute, Très-Puissante & Très-Illustre Dame, Madame Rachel de Cochefilet, son Epouse, qui mourut à Paris, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, l'an 1659.

Digitized by Google

On eſt conduit à cette Chapelle par une longue cour, plantée d'une avenuë d'Ormes, & dans laquelle on entre par un portail d'une très-belle architecture, chargé des Armoiries de la Maiſon de Béthune, en-fort-grand relief, avec toutes les Pieces-d'honneur ſervant d'accompagnement à l'Ecu des Armes du Duc de Sully. La Maiſon de Béthune porte, d'argent, facé de gueules; pour ſoûtiens, deux Sauvages, armés d'une maſſuë.

Avant que Villebon fût rendu au Duc de Sully, il partageoit ſon ſéjour entre Sully, La-Chapelle-d'Angillon, qui eſt une fort-belle maiſon & une Baronnie dépendante du Duché de Sully, & Roſny, celle de ſes maiſons où il paroît qu'il avoit fait le plus travailler, comme ne comptant pas qu'elle dût jamais ſortir de ſa Famille. Il en bâtiſſoit encore les ailes, lorſqu'il eut le malheur de perdre le Roi ſon bienfaicteur; & il voulut donner une preuve ſenſible de ſa douleur, en laiſſant ces ailes imparfaites, & dans l'état où elles étoient au moment de ce triſte évenement. Mais lorſqu'il ſe revit poſſeſſeur de Villebon, la beauté de cette maiſon, ſa ſituation dans un pays très-agréable, la proximité de Paris, dont Villebon n'eſt éloigné que de vingt lieuës, & l'avantage de ſe trouver comme dans le centre de pluſieurs grandes Terres, qu'il avoit reçuës en remplacement de celles qu'il avoit venduës à Monſieur le Prince; tout cela le détermina à y fixer ſa demeure, pendant ſix mois entiers de l'année, qui étoient l'Eté & l'Hiver. Il faiſoit ſeulement dans la belle ſaiſon, quelques voyages à Sully: ſéjour, qui d'ailleurs lui étoit devenu déſagréable, par la conduite de ſon Fils aîné. Le reſte de l'année, il le paſſoit à La-Chapelle-d'Angillon, à Roſny & ailleurs.

La vie qu'il y menoit, étoit accompagnée de décence, de grandeur, & même de Majeſté; telle qu'on peut l'attendre d'un caractere auſſi grave & auſſi ſérieux que le ſien. Outre un grand nombre d'Ecuyers, de Gentilshommes & de Pages, qui le ſervoient, de Dames & de Filles d'honneur, attachées à la perſonne de la Ducheſſe de Sully; il avoit une Compagnie de Gardes, avec leurs Officiers, & une autre de Suiſſes, & une ſi grande quantité de Domeſtiques, qu'il y a peu d'exemples de Particuliers, qui ayent entretenu une Maiſon ſi grande & ſi nombreuſe. Monſieur le Duc de Sully d'au-

jourd'hui a vû le fils d'un ancien Chirurgien du feu Duc de Sully, le dernier de cette branche, mort à quatre-vingt-huit ans, & qui en avoit quatorze, lorſque le Duc de Sully dont nous parlons, mourut. Cet homme lui a dit qu'accompagnant ſon Pere auprès des malades qui étoient dans le Château de Villebon, il en avoit compté juſqu'à quatre-vingt; ſans pour cela qu'on s'apperçût que le ſervice de cette Maiſon en fût dérangé, ou retardé.

M. de Sully conſerva l'habitude de ſe lever de grand matin. Après ſes prières & ſa lecture, il ſe mettoit au travail, avec ſes quatre Sécretaires. Ce travail conſiſtoit à mettre ſes Papiers en ordre; à rédiger ſes Mémoires; à répondre aux differentes Lettres qu'il recevoit; à prendre connoiſſance de ſes affaires domeſtiques; enfin, à conduire celles, ſoit de ſes Gouvernemens, ſoit de ſes Charges: car il demeura juſqu'à ſa mort, Gouverneur du Haut & Bas-Poitou & de La-Rochelle, Grand-Maître de l'Artillerie, Grand-Voyer-de-France, & Surintendant des Fortifications du Royaume. Il y employoit la matinée entiere; excepté que quelquefois il ſortoit pour prendre l'air, une demi-heure ou une heure avant le dîner. Alors on ſonnoit une groſſe cloche, qui étoit ſur le pont, pour avertir de ſa ſortie. La plus grande partie de ſa Maiſon ſe rendoit à ſon appartement, & ſe mettoit en haie, depuis le bas de l'eſcalier. Ses Ecuyers, Gentilshommes & Officiers, marchoient devant lui, précédés de deux Suiſſes, avec leur hallebarde. Il avoit à ſes côtés quelques-uns de ſa Famille, ou de ſes Amis, avec leſquels il s'entretenoit: Suivoient ſes Officiers aux Gardes, & ſa Garde Suiſſe: la marche étoit toujours fermée par quatre Suiſſes.

Rentré dans la Salle à manger, qui étoit un vaſte appartement, où il avoit fait peindre les plus mémorables Actions de ſa Vie, jointes à celles de Henry le Grand, il ſe mettoit à table. Cette table étoit comme une longue table de Refectoire, au bout de laquelle il n'y avoit de fauteuils, que pour lui & la Ducheſſe de Sully; tous ſes Enfans, mariés ou non mariés, quelque rang ou naiſſance qu'ils euſſent, & juſqu'à la Princeſſe de Rohan ſa Fille, n'avoient que des tabourets, ou des ſieges plians: car dans ce temps-là, la ſubordination des Enfans aux Peres étoit encore ſi grande, qu'ils ne s'aſſeyoient & ne ſe couvroient jamais en leur préſence,

Digitized by Google

qu'après en avoir reçu l'ordre. Sa table étoit ſervie avec goût & magnificence. Il n'y admettoit que les Seigneurs & Dames de ſon voiſinage, quelques-uns de ſes principaux Gentilshommes, & des Dames & Filles-d'honneur de la Ducheſſe de Sully : excepté la Compagnie extraordinaire, tous ſe levoient & ſortoient, au fruit. Le repas fini, on ſe rendoit dans un Cabinet, joignant la Salle à manger, qu'on nommoit le Cabinet des Illuſtres ; parce qu'il étoit orné des Portraits de Papes, Rois, Princes & autres Perſonnages diſtingués ou célèbres, qu'il tenoit d'eux-mêmes : On en voit encore aujourd'hui la plus grande partie à Villebon.

Dans une autre Salle à manger, belle & richement meublée, le Capitaine-des-Gardes tenoit une ſeconde table, ſervie à-peu-près comme la premiere, où toute la Jeuneſſe alloit manger, & où ne mangeoient effectivement que ceux que la ſeule diſproportion d'âge empêchoit le Duc de Sully de recevoir à la ſienne. M. le Duc de Sully d'aujourd'hui a connu pluſieurs perſonnes de Qualité, qui lui ont dit que dans les viſites qu'ils ſe ſouvenoient d'avoir faites, étant encore fort-jeunes, chez le Duc de Sully, avec leurs Peres, il ne retenoit que ceux cy pour manger à ſa table ; & qu'il diſoit ordinairement aux Jeunes-gens : *Vous êtes trop jeunes, pour que nous mangions enſemble, & nous nous ennuierions les uns les autres.*

Lorſqu'il avoit paſſé quelque temps avec la Compagnie, il remontoit chez lui, pour s'occuper encore quelques heures du même travail que le matin. Si la ſaiſon & le beau temps le permettoient, il prenoit l'après-dînée le plaiſir de la promenade. La ſortie ſe faiſoit avec le même cortége, que le matin. Il entroit dans ſes Jardins, où après avoir fait quelques tours, il paſſoit ordinairement par une petite allée couverte, qui ſéparoit les Parterres du Potager, & ſe rendoit par un eſcalier de pierre, que M. le Duc de Sully d'aujourd'hui a fait détruire à-cauſe de ſa vétuſté, dans une grande allée de tilleuls, en terraſſe, de l'autre côté du Jardin : le goût d'alors étoit d'avoir grand nombre d'allées, extrêmement couvertes, avec quatre ou cinq rangs d'arbres, ou de paliſſades. Là, il s'aſſeyoit ſur un petit banc ou fauteuil de bois verni, à deux places ; & appuyant ſes deux coudes ſur une grande fenêtre grillée, qui vient auſſi d'en être ôtée,

Digitized by Google

il s'amuſoit à conſidérer d'un côté, une campagne agréable; de l'autre, une ſeconde allée en terraſſe, très-belle, qui fait le tour d'une grande Pièce d'eau, appellée l'Etang-neuf, & eſt terminée par un Bois de haute-futaie, nommé le grand Pare. Quelquefois auſſi c'étoit dans ſon Parc qu'il prenoit le divertiſſement de la promenade & aſſez ſouvent dans ſon chariot, ou coche avec la Ducheſſe ſon Epouſe L'intervalle de la promenade au ſouper, étoit encore rempli par les occupations du matin. Le ſouper ſe paſſoit comme le dîner, juſqu'au moment où chacun ſe retiroit chez ſoi.

Le Duc de Sully ne pouvant à cauſe de ſa Religion, avoir aucun Ordre, il s'en étoit fait un pour lui-même: L'inventaire de ſes effets porte pluſieurs Chaines de diamans, ſervant à cet uſage. Il portoit donc à ſon cou, ſur-tout depuis la mort de Henry IV. une Chaîne d'or ou de diamans, où pendoit une grande Médaille d'or, ſur laquelle étoit empreinte en relief la figure de ce grand Prince. De temps en temps il la prenoit, s'arrêtoit à la contempler, & la baiſoit: il ne la quittoit pas même lorſqu'il venoit à la Cour, non-plus que l'ancien habillement, qu'il conſerva toujours, ſans vouloir s'aſſujettir à la mode. On ſçait ce qui lui arriva un jour à la Cour, où Louis XIII. l'avoit mandé. » Je vous » ai fait venir, Monſieur de Sully, lui dit ce jeune Prince, » comme étant l'homme de confiance du feu Roi mon Pere, » & un de ſes principaux Miniſtres, pour vous demander » avis & m'entretenir avec vous, ſur les importantes affaires » que j'ai à préſent. « Le Duc de Sully, qui ne voyoit autour du Roi que de jeunes Courtiſans, qui rioient entr'eux, & qui, pour faire leur cour au Connétable de Luynes, tournoient en ridicule ſon habillement, ſon maintien grave & toutes ſes maniéres, fit cette réponſe: » Sire, je ſuis trop » vieux, pour changer d'habitude ſur rien: Quand le feu Roi » votre Pere, de glorieuſe mémoire, me faiſoit l'honneur de » m'appeller auprès de ſa perſonne, pour s'entretenir avec » moi ſur ſes grandes & importantes affaires; au préalable, » il faiſoit ſortir les bouffons. « Le jeune Roi parut approuver cette liberté: il fit retirer tout le monde, & demeura ſeul avec M. de Sully.

La ſubordination, l'ordre & la paix, régnoient parmi ce nombreux Domeſtique, dont nous venons de parler. Perſonne

Digitized by Google

ſonne n'a jamais ſçu ſe faire mieux reſpecter, ſervir & obéir, que le Duc de Sully. Les Catholiques qu'il avoit à ſon ſervice, ne s'appercevoient qu'il mît aucune différence entr'eux & les Calviniſtes, qu'à l'attention qu'il avoit de les obliger à remplir avec la derniére éxactitude, leurs devoirs de bons Catholiques Romains : C'étoit une ſuite des égards, & même d'une ſorte de penchant, qu'on a vû dans tout le cours de ces Mémoires, qu'il eut toujours pour la véritable Religion; & qui vraiſemblablement l'auroit conduit lui-même à l'embraſſer, ſans les conſidérations qu'il y expoſe. Malheureuſement perſuadé qu'on peut également faire ſon ſalut dans l'une & l'autre de ces Religions, il ſe montra trop ſenſible à la délicateſſe de paroître rien accorder à l'ambition & à l'intérêt, dans une démarche, qui ne lui auroit effectivement laiſſé rien à déſirer, ni pour l'un ni pour l'autre. Excepté la ſeule Ducheſſe de Rohan, tous ſes Enfans ſont morts dans le ſein de l'Egliſe Romaine.

Pour la Ducheſſe ſon Epouſe ; quoiqu'élevée dans la Religion Catholique, qu'elle ne quitta qu'après la mort de M. de Châteaupers, ſon premier Mari, pour épouſer le Duc de Sully, je ne ſçais s'il y a lieu de la ſoupçonner de quelque retour vers ſes premiers ſentimens. Les Seigneurs de Villebon avoient dans l'Egliſe de cette Paroiſſe, qui eſt une Collégiale, une Chapelle, du côté du Château, qu'on fit ôter. On conſtruiſit à la place, deux Tribunes; l'une, en bas, fermée de volets, de manière qu'on ne pouvoit y rien voir ; & l'autre, au deſſus de celle-cy, dans laquelle on montoit par un petit dégré de bois : elle étoit auſſi fermée par une Jalouſie. Il eſt de notoriété publique, que les deux Ducheſſes de Sully & de Rohan, venoient très-ſouvent dans la Tribune baſſe, entendre les Pſeaumes, pendant les Heures Canoniales. Elles prenoient ſoin de blanchir de leurs mains, tous les linges ſervant à l'Autel : M. le Duc de Sully d'aujourd'hui tient cette particularité de ſon Aïeule, Catherine de La-Porte. Cette Dame, qui avoit beaucoup vécu avec la Ducheſſe de Rohan, ſa Tante, lui avoit encore entendu dire une choſe, que perſonne n'ignoroit alors : qui eſt, que le Duc de Sully faiſoit un accueil très-gracieux aux Capucins qui venoient chez lui, & même qu'il les aimoit ; juſque-là, que pendant ſa derniére maladie, & peu de jours

avant qu'il mourût, il demanda qu'on lui fît parler quelques-uns de ces Religieux : mais que s'étant présentés sur le pont du Château, la Ducheſſe de Sully défendit qu'on les laiſſât entrer, en les menaçant de les faire jetter dans les foſſés.

Les occupations de cette Dame étoient de régler l'intérieur & pourvoir à l'entretien de ſa Maiſon, de faire dreſſer les Baux, & rendre les comptes des Fermiers & des Receveurs : C'eſt elle qui faiſoit dans les différentes Terres de ſon Mari, preſque tous les voyages néceſſaires. Elle ſe délaſſoit dans ſes heures perduës, à travailler en tapiſſerie & en broderie, avec ſes Filles & ſes Dames-d'honneur. On admire encore aujourd'hui la beauté, & ſur tout la délicateſſe du travail, de quelques piéces de tapiſſeries & autres morceaux de cette nature, qui ſont reſtés à M. le Duc de Sully, d'un beaucoup plus grand nombre : car la pluſpart de ces ouvrages, ont été ou perdus, ou détournés.

Ceux du Duc de Sully ſont plus durables. Outre tous les Monumens publics, dont nous avons eu occaſion de parler, il a éterniſé ſa mémoire par quantité d'Edifices, dont on lui eſt redevable en différens endroits du Royaume, principalement dans ſon Gouvernement du haut & bas Poitou : il auroit fait accommoder tous les chemins de cette Province, ſi ſon crédit s'étoit ſoûtenu juſqu'à ſa mort. C'eſt lui qui a fait conſtruire à Châtelleraut, ce Pont & cette magnifique Chauſſée, qu'on y voit encore aujourd'hui.

Il n'y a preſque pas une de ſes Terres, ſur-tout celles qui ont des Châteaux, où il n'ait laiſſé des marques d'une magnificence, dont la charité & le bien public furent très-ſouvent le principe. Il a fondé en grande partie l'Hôtel-Dieu de Nogent. Cette Ville & Seigneurie, qu'on diſtinguoit par le ſurnom de Nogent-le-Rotrou, avoit pris le nom d'Enguien, par l'érection que M. le Prince de Condé en avoit fait en Duché : elle quitta l'un & l'autre, entre les mains de M. de Sully, pour celui de Comté de Nogent-le-Béthune. Son premier deſſein fut de faire des travaux conſidérables au Château de la Ville même : mais les difficultés que lui firent les Religieux de Saint-Denys, le déterminerent à tourner toutes ſes vûës du côté de Villebon. Meſſieurs d'Eſtouteville, auxquels cette maiſon avoit appartenu avant lui, l'avoient laiſſée bâtie ſeulement juſqu'au premier étage : Il la fit rele-

Digitized by Google

ver & construire en entier, sur le modèle de la Bastille, dont il étoit Gouverneur ; mais beaucoup plus belle. La façade présente entre les Tours, trois Corps de logis couverts d'ardoises ; ces Tours couvertes en plateforme, de plomb, avec des creneaux ronds & pointus alternativement. Les gouttiéres sont du même métal que les Canons de fonte ; & les gouttiéres intérieures, dans lesquelles se rendent celles des coins de la maison, sont à huit pieds de haut, finissant en têtes de dauphin, & pareillement de fonte. Le grand escalier est extrémement large & clair. Au premier étage, est une fort grande Salle, dont les poutres & soliveaux étoient dorés, ainsi que la cheminée, de grande menuiserie. Les appartemens, qui sont en fort-grand nombre, ont aussi tous des cheminées de menuiserie d'orées, de même que la plupart des planchers. Le Parc, enceint de murs de pierre, renferme quantité de réservoirs & de Piéces d'eau. Ces Jardins, qui accompagnent la maison par trois côtés, les cours & basse-cours, tout cela est dû au Duc de Sully.

Pour donner à tous les pauvres qui se présenterent pendant une disette, les moyens de subsister, en les occupant à travailler : car il auroit cru perdre tout le mérite d'un bonne œuvre, si elle avoit pû servir à entretenir l'esprit de fainéantise ; il leur fit faire une Piéce d'eau, de trois cens soixante toises de long, sur environ soixante de large : on la nomme l'Etang de la Chapelle, ou l'Etang-canal. Les terres qu'on en tira, servirent à élever des deux côtés, quatre Terrasses, parallèles à ce Canal, lesquelles s'étendent jusqu'à l'Etang-neuf, qui est une autre Piéce d'eau, au-dessus de celle-cy. Entre ces Terrasses & le Canal, étoient deux fonds de gazon, que M. le Duc de Sully d'aujourd'hui a fait accommoder en Parterres de découpures & en Boulingrins. On recevoit indifféremment tous ceux qui s'offroient pour ce travail, & jusqu'aux plus petits enfans, auxquels on ne donnoit quelquefois pas plus d'une demi-livre de terre à porter : on avoit eu la précaution de faire faire pour cet effet un nombre infini de hottes, de toutes grandeurs. On distribuoit à tous ces pauvres, le matin, un morceau de pain ; à dîner, une écuellée de soupe ; & le soir, outre un morceau de pain, un salaire en argent, proportionné à l'âge & au travail. Cet Ouvrage, que le Duc de Sully n'auroit jamais entrepris pour

Digitized by Google

le ſeul embelliſſement de ſa maiſon, lui coûta quatre-vingt mille livres.

Perſonne n'ignore que c'eſt lui qui a fait bâtir en entier le Château de Roſny, à foſſés ſecs, extrémement larges, & dont le feu, lorſqu'on y plaçoit une Batterie, ſe croiſoit d'une maniére ſurprenante : choſe très-rare en ce temps-là. Il fit cette belle Terraſſe, qui régnoit le long de la Seine, dans une longueur prodigieuſe, & ces grands Jardins, remplis de boſquets & de grottes, qui jettoient de l'eau.

Il embellit les dehors de Sully par des Jardins, dont les plants ſont les plus beaux du monde, & par un Canal fort-long & fort-large, qui s'entretient d'eau vive, par le moyen de la petite Riviere de Sangle, qu'il y fit paſſer, & qui de-là va ſe perdre dans la Loire. Il y ajoûta une machine, pour porter de l'eau à tous les baſſins & jets-d'eau, dont ces Jardins étoient remplis : la machine ſubſiſte encore ; mais on a laiſſé périr toutes ces Piéces d'eau. A l'égard du Château, il le fit couvrir d'ardoiſes : il en fit boiſer, peindre & dorer, preſque tous les appartemens, & pratiquer dans l'épaiſſeur des murs, les galeries qui prennent depuis le petit Corps-de-logis de l'entrée, juſqu'au gros Château. La baſſe-cour & une ſeconde baſſe-cour, qu'on appelle autrement le petit Parc, ſont encore ſon ouvrage. Il y a dans cette ſeconde cour pluſieurs éminences, ou monceaux énormes de terre, qu'on voit bien avoir été faits de main d'homme. Cette dépenſe, qui n'eſt d'aucune utilité, qui produit même un effet déſagréable, a dequoi ſurprendre ceux qui ne ſçavent pas que le Duc de Sully ne trouva point d'autre moyen de faire ſubſiſter une infinité de pauvres, qui demandoient du travail dans un temps de cherté. La Collégiale de Saint-Ithier étoit anciennement une petite Egliſe, qui touchoit preſque au Château : il la fit tranſporter au milieu de la Ville ; ou pluſtôt, il en fit, à ſes frais, une très belle Egliſe, couverte d'ardoiſes : Sans parler de pluſieurs autres Ouvrages, dont cette Ville lui a l'obligation ; entr'autres, d'un Hôtel-Dieu, qu'il y fonda.

L'appartement principal de ce Château, eſt celui qu'il y fit accommoder, en mémoire de Henry le Grand, & qu'on appelle pour cela, l'appartement du Roi. Il voulut laiſſer un autre monument de ſa reconnoiſſance envers ce Prince dans

Digitized by Google

la Salle de Sully. Cette Salle, qui, après celle de Montargis eſt la plus grande qui ſoit en France, a vûë ſur la Loire. Henry IV. y eſt peint dans un Tableau de la premiére grandeur, ſur un parfaitement beau cheval alezan : C'eſt de toutes les figures de ce Monarque, la plus parfaite & la plus reſſemblante. Ce Tableau ſert à décorer la cheminée qui eſt extraordinairement grande, toute incruſtée de menuiſerie, & couverte, tant en face que ſur les côtés, de cartouches en peinture, chacun avec un emblème & une deviſe, ayant rapport, ſoit au Roi, ſoit au Duc Sully. Un de ces cartouches a quelque choſe de ſingulier : Il eſt en face, & repréſente le Soleil, jettant une lumiére foible & pâle : au deſſous paroît la Lune, auſſi brillante que le Soleil l'eſt peu ; & plus bas, la Terre, qui ſemble obſcurcie par ce grand éclat de la Lune : C'eſt le ſeul de ces emblèmes, qui n'ait point de deviſe ; & cette affectation acheve de prouver qu'il renferme quelque choſe de myſtérieux.

Le Duc de Sully répara & augmenta auſſi le Château de La-Chapelle-d'Angillon, bâti par Mademoiſelle d'Albret : Il l'embellit de Jardins en terraſſes, & d'un Parc de près de deux cens trente arpens, entouré de murailles de pierres, qui quoique très-ſolides, ſont aujourd'hui preſque ruinées, par la négligence de ſes ſucceſſeurs. En face de la prairie, eſt une Terraſſe ſuperbe par ſa longueur & ſon élevation, toute revêtuë de pierre de taille, & ayant de diſtance en diſtance des pilaſtres plus élevés, de pierres & de briques, qui ſervent tout à la fois à la ſolidité & à la décoration de cet Ouvrage. Il ſe trouvoit au bas de cette Terraſſe, une Egliſe fort-mal bâtie, que le Duc de Sully fit démolir & reconſtruire avec beaucoup de dépenſe & même de magnificence, à la porte de la Ville de la Chapelle, dont il doit être regardé non-ſeulement comme Seigneur, mais encore comme Fondateur.

Le Château de Montigny lui doit entr'autres embelliſſemens, une parfaitement belle avenuë d'arbres ; & derriere la maiſon, une promenade ou eſpéce de Cours très-agréable, à quatre rangs d'Ormeaux.

C'eſt lui enfin qui a fait bâtir & couper dans le Roc, le fameux Château de Montrond, long-temps regardé comme une Citadelle imprenable. On y montoit par un che-

min tournoyant, fort-large, auſſi pratiqué dans le Roc, ainſi que les dehors de la Place; dans l'intérieur de laquelle il y avoit un puits intarriſſable, & à couvert de tous les accidens du dehors. M. le Prince de Condé obligea le Duc de Sully, comme on l'a vû, de lui céder Montrond; & pendant les Troubles, il en fit ſa principale Forteresſe, contre le Parti du Roi. L'Armée Royale s'y vit arrêtée pendant dix-huit mois entiers, & ne la prit que par adreſſe: la Place fut raſée, après qu'on en eut fait ſauter les Fortifications.

Fin des Mémoires de Sully.

TABLE GENERALE
DES
MATIERES.

Les chiffres Romains I. II. III. marquent les premier ſecond & troiſiéme Volumes ; La Lettre N. & le chiffre dont elle eſt ſuivie, indiquent les notes & les pages où ſe trouvent ces notes. S. déſigne le Supplément.

ABBAYES. Retirées des mains des Proteſtans : Sully ſe défait des ſiennes. III. 349. *Voyez Bénéfices.*

ABBEVILLE. Henry IV. y fait ſon entrée. I. 370.

ABEINS. (l'Abbé d') Sully lui fait donner l'Evêché de Poitiers. III. 95. N. 31.

ABJURATION de Henry IV. I. 288. *ſuiv.* Particularités ſur cette Cérémonie. N. 49.

ABSIE. (Abbaye de l') Sully s'en défait. III. 349.

ABSOLUTION de Henry IV. Difficulté du Pape de l'accorder. I. N. 1. *p.* 291. Il l'accorde enfin; à quelles conditions. 413. Remarques ſur cette Cérémonie. N. 60.

ACADEMIE Royale, que Henry IV. ſe propoſe d'inſtituer. III. 141.

ACHARIE (la Dame) Dévote du P. Cotton. II. 590. N. 21.

ACHMET, Empereur des Turs, ſuccede à Mahomet III. Troubles à Conſtantinople ſous ſon Regne. II. 416. Obtient de Henry IV. d'avoir un Réſident à Marſeille. III. 192. 193.

AERSENS. (François) Ambaſſadeur des Provinces-Unies en France; les ſert bien auprès de Henry IV. II. 166. N. 8. Parole du Cardinal de Richelieu ſur lui. N. *ibid.* Anecdote ſur le commerce de Henry IV. avec ſa Femme. *ibid.* Il donne avis de l'Union prétenduë de l'Eſpagne avec l'Angleterre pour envahir la France. 218. *ſuiv.* — 481. Eſt député par Henry IV. au Duc de Bouillon. 576. Préſens qu'il fait au Roi & à la Reine, & qu'il en reçoit, 611. Il revient à Paris, & y pourſuit ſa Négociation. III. 23. *ſuiv.* — 109.

AFRIQUE. Deſſeins de Charles-Quint, de Philippe II. & de la Maiſon d'Autriche ſur cette Partie du Monde : Obſtacles qu'ils y rencontrent. II. 558. 559. Partie du Grand Deſſein de Henry IV. qui concerne cette Partie du Monde. *Voyez. Deſſein Politique.*

AGEAUX (Des) Lieutenant-de-Roi de Saint-Jean-d'Angely, ſert Henry IV. à la Bataille de Coutras. I. 122. N. 57. Henry refuſe ſa place au Duc de Rohan. II. 460. & la donne à La-Rochebeaucourt. 593. III. 402. *Voyez Rohan. Rochebeaucourt.*

AGELLE (Mademoiſelle d') aimée par Henry IV. I. 53. N. 95.

Digitized by Google

jette la deſtruction des Calviniſtes. I. 24.

ALGER. L'Eſpagne cherche à s'en emparer. II. 271.

ALIBOUR, Premier Médecin de Henry IV. I. 180. N. 4. Entretien plaiſant entre Henry & lui ſur la belle Gabrielle 386. Sa mort: Anecdotes ſur cette mort. 387. N. 27. *Voyez Henry, Eſtrées, Sancy.*

ALINCOURT (Charles de Neufville, Marquis d') Gouverneur de Pontoiſe; tente de ſurprendre Mante. I. 192. N. 21. Fait ſon Traité avec Henry IV. 329. 330. N. 41. Obtient le Gouvernement de Lyon. *ibid.* Henry lui refuſe la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie. 495. Somme d'argent qu'il reçut par ſon Traité. 559. Il eſt envoyé à Rome pour le mariage de Henry avec Marie de Médicis. II. 29. Gratifications & graces qu'il ſe fait accorder par la Régente III. 326. Grand démêlé entre lui & Sully dans le Conſeil, ſur l'affaire de Lyon. 328. *ſuiv.*

ALLEGRE. (André d') *Voyez Fervaques (Comteſſe de)*

ALLEGRE (Chriſtophe Marquis d') prend Rouen pour la Ligue. I. 165. Aſſaſſine Hallot. III. N. 21. *pag.* 46.

ALLEMAGNE. Ses anciens Ducs de la Maiſon d'Hafbourg. *Voyez Haſbourg. Autriche.* Avantages pour les Electeurs & Princes d'Allemagne dans le Grand deſſein de Henry IV. II. 244. Véritable Politique des Cercles par rapport à la Maiſon d'Autriche & à l'Eſpagne. 247. Ils prennent le parti de s'unir avec Henry 406. Uſage du Duel en Allemagne, différent de celui de France. 548. Henry s'y fait de nouveaux Alliés. 560. Dettes de la France à ſes Princes & Villes, acquittées. III. 32. Affaires d'Allemagne, & Troubles qui y arrivent. 116. Henry s'en attache de plus en plus les Princes. 132. Députation qu'ils lui font dans l'Aſſemblée de Hall, au ſujet de la ſucceſſion de Clèves. 207. *Voyez Clèves.* Ils s'uniſſent plus étroitement avec la France. 216. Ambaſſadeurs nommés pour y réſider pendant l'éxécution du Grand Deſſein. 223. *Voyez Henry, Deſſein Politique. Rodolphe. Saxe, &c.* Partie du Grand Deſſein qui concerne ſes Princes & Cercles. 375. *ſuiv.* Forces & dépenſes, dont ils contribuënt. 385. *ſuiv.* 389. *ſuiv.*

ALLYMES (René de Lucinge-Des.) Commiſſaire du Duc de Savoie dans l'Affaire de Saluces. II. 17. N. 16. Cherche à corrompre Sully par des préſens. 18. *Voyez Savoie. Saluces. Sully.*

ALPIN (Saint) de Béthune. Son éxemple propoſé à Sully par Paul V. II. 480. *Voyez Béthune.*

ALTERNATIFS (Officiers) établis dans les Charges. I. 485. N. 4.

AMBASSADES ET AMBASSADEURS. De la part d'Elizabeth & des Provinces-Unies à Henry IV. Diſcours politique de ce Prince dans cette occaſion. I. 515. *ſuiv.* N. 34. *Voyez Henry. Cécil. Naſſau. Elizabeth, &c.* Du Duc de Luxembourg à Rome. *Voyez Luxembourg.* De Sillery à Rome. *Voyez Sillery.* De la part du Grand-Seigneur à Henry IV. *Voyez Muſtapha.* De la part des Vénitiens, au même. *Voyez Veniſe.* De la part des Archiducs, au même. *Voyez Archiducs.* Ambaſſade de Canaye à Veniſe. De Béthune, à Rome. Du Maréchal de Biron, à Londres & en Suiſſe. *Voyez ces noms.* Ambaſſade ſolemnelle des Cantons Suiſſes en France. *Voyez Suiſſes.* Ambaſſade Extraordinaire

du Marquis de Roſny, vers le Roi Jacques. *Voyez Sully. Jacques.* Ambaſſadeurs nommés par Henry IV. pendant la Guerre de Cléves. III. 223.

AMBLISE (Africain d'Anglure d') eſt défait par le Duc de Bouillon. I. 232. N. 2.

AMBOISE, l'une des cinq Villes reſtées fidelles à Henry III. I. 139.

AMBOISE (George de Clermont d') ſuit Henry IV. en Franche-Comté. I. 410 N. 56.

AMBOISE. (Buſſy d') *Voyez Buſſy.*

AMERIQUE. Deſſeins de Charles-Quint & de Philippe II. ſur cette Partie du Monde; & obſtacles qu'ils y rencontrent. II. 558. 559. *Voyez Charles-Quint Philippe II.* Partie du Grand Deſſein qui concerne cette Partie du Monde. *Voyez Deſſein Politique.*

AMERVAL. *Voyez Liancourt.*

AMIENS. Henry IV. y fait ſon Entrée I. 370. Y ſéjourne. 432. 433. Réponſe qu'il fait à ſes Députés. 433. N. 11. les Eſpagnols s'en emparent par ſurpriſe. 482. 483. N. 2. 3. Chagrin qu'en reſſent Henry 483. Préparatifs pour reprendre cette Ville. 484. *ſuiv.* Henry en fait le Siége. 491. *ſuiv.* Soins de Sully pour faire réüſſir ce Siége. 492. N. 7. Les Eſpagnols ne peuvent en empêcher la priſe. 498. *ſuiv.* N. 15. 16. Henry IV. y va pour la concluſion du Traité de Vervins. 529.

AMIRAUX de France. Coligny. Epernon. La-Valette. Biron. Villars. Danville. *Voyez ces noms.*

AMOUR. Combien cette paſſion eſt dangereuſe pour les Princes. II. 271. Amours de Henry IV. *Voyez Maîtreſſes.*

AMOURS (N. d') Commiſſaires pour la levée du Sou pour livre II. 105.

ANCEL (Guillaume) Maître-d'hôtel du Roi, Réſident à Vienne. II. 442. En Pologne. III. 223. — 385.

ANCHIN (Jean de Béthune Abbé d') révéré comme Saint. I. 5. *Voyez Béthune.*

ANCRAGE (Droit d') établi malgré les Remontrances de Sully. II. 281.

ANDELOT (Charles de Châtillon-Coligny, Marquis d') diſpute à Sully ſes Priſonniers. I. 172. N. 51. Querelle entr'eux à ce ſujet. 174. Henry IV. décide contre lui. 179.

ANDELOT (François de Châtillon-Coligny, Marquis d') ſes trois Enfans ſont tués, ou meurent en même temps. I. 188. N. 14.

ANDELOT (Guy de Laval d') ſe ſauve à Genève, au Maſſacre de la Saint-Barthelemy. I. 30. N. 61.

ANDRE' (Saint-) Village où ſe donne la Bataille d'Ivry. I. 171. N. 50. *Voyez Ivry.*

ANDRE' (N. de Saint-) Officier d'Artillerie. III. 154.

ANDRESY. Conférences ſur la Religion, tenuës en cet endroit. I. 299. Noms de ceux qui y aſſiſterent: matiéres qui y furent traitées. *ibid.* N. 9.

ANFREVILLE. Les Catholiques en ſont chaſſés I. 163.

ANFREVILLE (N. d') fait priſonnier par Sully à Ivry. I. 171.

ANGE. (Pere) *Voyez Joyeuſe (Henry de)*

ANGEL (N. de Saint-) ſert le Parti du Roi en Limoſin. I. 447. N. 16. Contribuë à la priſe de la Ville de Bourg. II. 30. Sollicite la grace du Maréchal de Biron. II. N. 18 p. 126.

Digitized by Google

ANGELY (Saint-Jean d')Sully va viſiter cette Place II. 354. La Lieutenance-de-Roi en eſt refuſée au Gouverneur. 460. & donnée à La-Roche-beaucourt. 593. Rohan oblige la Régente à la lui accorder. III. S. 350. *Voyez Rohan. Roche-beaucourt.* Sully ſert à ce Siege, 355.

ANGENNES (François d') *Voyez Mont-luet.*

ANGENNES (Jean d') *Voiez Poigny.*

ANGENNES (Louis d') *Voiez Maintenon.*

ANGENNES (Nicolas d') *Voiez Rambouillet.*

ANGERS. Manqué par le Prince de Condé. I. 93. 94. Séjour qu'y fait Henry IV. en allant en Bretagne : & affaires qui s'y traiterent. 507. *Voyez Henry. Mircœur, &c.*

ANGILLON (La-Chapelle d') Maiſon acquiſe par Sully III. 348. 403. Embelliſſement qu'il y fit. 421.

ANGLETERRE (Rois d') Eliſabeth Reine. Jacques. Edouard. III. *Voyez ces noms.*

ANGLETERRE. (le Prince d') *Voyez Galles.*

ANGLETERRE. (Anne de Danemark , Reine d') *Voyez Danemark.*

ANGLETERRE & ANGLOIS. Les Calviniſtes livrent le Havre aux Anglois. I. 18. Armée Angloiſe vient au ſecours de Henry IV. 460. Sert bien au Siége de Rouen. 201. *Voyez Rouen.* Les Anglois donnent du ſecours au Maréchal d'Aumont en Bretagne. 370. *Voyez Aumont.* Se joignent à la France contre l'Eſpagne dans la Guerre de 1595. 391. Et la ſervent mal. 396. Entretien de Henry IV. avec les Ambaſſadeurs Anglois & Hollandois. 515. *ſuiv.* N. 34. *Voyez Cécil.* Henry retire de l'Angleterre nos Fermes, qu'elle faiſoit valoir. 64. 65. N. 21. Pirateries des Anglois ſur les Vaiſſeaux François. II. 180. Inſulte que leur Vice-Amiral fait à Sully. 184. 185. N. 16. Leur caractère. 184. Haine qu'ils portent aux François. Suite du caractère de la Nation. 192. 193. N. 18. Politique que la France doit ſuivre avec elle. 194. N. 19. Jalouſie des Anglois contre les Ecoſſois. 215. 216. Droits prétendus de l'Angleterre ſur la Normandie, la Guyenne, le Poitou. 218. Eliſabeth ſoutient les Prêtres Anglois contre la faction Eſpagnole. 226. 227. N. 4. 5. 6. Maniére dont on ſert le Roi d'Angleterre à table. 232. Oppoſition des Miniſtres Anglois aux Négociations de Sully & aux intérêts des Provinces-Unies. 235. *ſuiv.* Sully s'en plaint au Roi Jacques. 240. 241. Préſent faits par Sully aux principaux Seigneurs & Dames de Londres. 261. 262. Conjuration de quelques Anglois contre le Roi Jacques. 269. N. 5. 6. Henry fait des préſens & des penſions aux Miniſtres & Seigneurs de cette Cour. 271. Les Anglois profitent de l'interdiction du Commerce entre la France & l'Eſpagne. 390. *ſuiv.* Traité entre l'Angleterre & l'Eſpagne, 400. 401. N. 9. Etat des dettes de la France à l'Angleterre pendant la Ligue. 468. Autre Conſpiration contre le Roi d'Angleterre. 611. 612. N. 34. Paul V. défend aux Anglois de prêter le ſerment de fidelité à Jacques. III. 30. Dettes de la France à l'Angleterre. 32. Bullion eſt nommé Ambaſſadeur à Londres pendant la Guerre de Clèves. 223. Partie du Grand Deſſein qui regarde ce Royaume. 323. *ſuiv.*

329. 330. Forces & dépenſes dont il y devoit contribuer. 337. *ſuiv. Voyez auſſi les Noms indiqués dans cet Article.*

ANGLICANS. Conférences entr'eux & les Puritains. II. 399. *Voyez Jacques.*

ANGOULEME (Charles de Valois Comte d') & Duc d'Auvergne. *Voyez d'Auvergne.*

ANGOULEME (Charlote de Montmorency, Ducheſſe d') ſert de Marreine pour l'Archiduc à Madame Eliſabeth de France. II. 597. *Voyez France.* Melée dans les Intrigues galantes de Henry IV. III. 7. N. 6. 58. — 63. — 165.

ANGOULEME (Henry de Bourbon, Comte d') Grand-Prieur, & Gouverneur de Provence. 235. N. 7.

ANJOU (Villes dans l') priſes par Henry IV. I. 163. N. 42.

ANJOU. (Charle d') La Maiſon de Béthune ſert utilement ce Prince dans ſes Guerres contre Mainfroy. I. 5. *Voyez Béthune.*

ANJOU (François de Valois, Duc d'Alençon, puis Duc d') autrement Monſieur. Veut engager le Roi de Navarre à étrangler Catherine de Médicis. I. 12. N. 31. On travaille à le marier avec la Reine Eliſabeth. 15. N. 38. Il ſe joint aux Mécontens. 37. Eſt arrêté. 38. Se ſauve de ſa priſon. 41. Haine que Henry III. & lui ſe portoient. 40. N. 79. Il unit ſes forces avec celles du Roi de Navarre & du Prince de Condé. 41. Catherine les déſunit d'avec les Huguenots par la Paix de Monſieur. 42. N. 83. 84. Deſſein de cette Princeſſe de le faire Roi d'Alger : Négociations à cet effet. 67. N. 1. Traits ſur ce Prince & ſon caractère : ſes rivalités avec le Roi de Navarre. 70. N. 6. *Voyez Sauves.* Il paſſe en Flandre. 71. Eſt reçu dans Cambrai, & emporte d'aſſaut Château-Cambreſis. 72. Traiſon dont il uſe envers D'Inchy. 73. Paſſe en Angleterre. 74. Revient en Flandre, où il eſt reconnu Duc de Brabant. 74. *ſuiv.* Contracte une ſorte d'engagement avec la Reine Eliſabeth. *ibid.* N. 11. Reſſentiment qu'il conſerve contre la Ville d'Anvers. 75. Mécontentement qu'il donne à Sully & aux Proteſtans. *ibid.* Traiſon d'Anvers. 76. Il perd ſon Armée, & revient en France. 77. Il ſe retire diſgracié à Château-Thierry : Sully va l'y voir : Sa Mort. 81. N. 20. Titres qu'il prenoit. *ibid.* N. 19. On voulut lui faire épouſer la Sœur de Henry IV. 583. Motifs de Philippe II. lorſqu'il l'engagea dans l'entrepriſe d'Anvers. III. 137. *Voyez auſſi les noms indiqués dans cet Article.*

ANJOU (Gaſton-Jean-Baptiſte de France, Duc d') troiſiéme Fils de Henry IV. enſuite Duc d'Orleans. Sa Naiſſance. III. 72. N. 10. Henry a deſſein de le marier avec la Princeſſe de Mantouë. 132. Careſſes qu'en reçoit Sully. 322. 323.

ANJOU (Henry de Valois Duc d') Roi de France. *Voyez Henry III.*

ANSPACH. (Le Duc d') Sully calomnié d'intelligences criminelles avec ce prince. II. 451.

ANTECHRIST. Les Proteſtans donnoient ce nom aux Médicis. I. 18. Dogme du Pape Antechriſt, propoſé au Synode de Gap. Sully le fait ſupprimer. II. 283. 284. N. 12. Le même Dogme agité au Synode de la Rochelle. III. 10. 11.

ANTIBES. Henry IV. ſonge à en faire l'acquiſition. III. 95.

ANTOINE (D. Simon) Député de l'Eſpagne traverſe le Traité de Sully avec l'Amiral de Villars

Digitized by Google

I. 315. *ſuiv.* 331. Récit de ce qui ſe paſſa entre Sully & lui, chez le Gouverneur. *ibid.* Villars l'oblige à ſortir de Rouen. 332.

ANTOINE (Porte Saint-) réparée. III. 48.

ANTOINE (N. de Saint-) Henry IV. le donne au Roi d'Angleterre. II. 261. — 605.

ANTON (Claude Batarnay d') Premier Mari de l'Amirale de Coligny. I. N. 37. *p.* 15.

ANTONIN. *Voyez Guiche (Comteſſe de)*

ANVERS. Le Duc d'Anjou y eſt couronné Duc de Brabant. I. 74. Soulevement qui y arrive à l'occaſion de la bleſſure du Prince d'Orage. 75. Monſieur cherche à s'en emparer par ſurpriſe, & manque ſon coup. 76. 77. Cauſe de la haine des Flamands contre lui. 75. *Voyez Anjou. Orange.* Le Prince d'Orange manque cette Ville. III. 21. Motif du conſeil que Philippe II. donna à Monſieur ſur la Trahiſon d'Anvers. 137.

ARAMBURE (N. d') ſe trouve au Combat d'Aumale. I. 207. *Voyez Aumale.* A l'attaque du grand Convoi devant Laon 354. Suit Henry IV. à la Campagne de Franche-Comté. 410. N. 56. — 486. — II. 603. Des parties de chaſſe du Roi. III. 265.

ARCADIUS, Empereur d'Orient. III. 357.

ARCENAL de Paris. Le Duc de Sully vient y demeurer. I. 557. En rétablit les travaux. II. 14. Y reçoit le Roi & la Reine. 59. Ballets & Spectacles qui s'y font. 103. Ouvrages qu'y fait faire Sully. 385. Et dans les autres Arcenaux du Royaume. 470. Il y établit une Ecole des Exercices militaires. 544. Des Courſes de bague. 557. Fréquens voyages qu'y fait Henry IV. III. 7. *ſuiv. Voyez Henry IV. Sully.* Sully y fait conſtruire une Salle pour les Spectacles. 53. *ſuiv.* Il y traite & y loge Henry. 120. *ſuiv.* qui va ſouvent y viſiter Sully. 139.

ARCHANT (N. de L') ſe trouve à la Bataille d'Ivry. I. 172.

ARCHIDUC d'Autriche (Albert, Cardinal &) manque l'occaſion de battre les François devant Amiens. I. 497. *ſuiv.* N. 15. 16. Bon-mot de Henry IV. à cette occaſion. N. 16. Signe à Bruxelles le Traité de Vervins pour le Roi d'Eſpagne. 531. N. ſur ce Traité 44. 45. 46. 47. & 48. Va chercher l'Archiducheſſe de Grats pour Philippe III. & paſſe avec elle par Marſeille. 570. 571. Il épouſe l'Infante Iſabelle, & eſt fait Gouverneur des Pays-Bas, où il va. 571. Il perd la Bataille de Nieuport contre le Prince d'Orange. II. 59. N. 35. Aſſiége Oſtende. 72. Envoye le Comte de Solre Ambaſſadeur à Henry IV. à Calais. 75. Eſt malade à Bruxelles. 151. Diſpoſitions & véritable Politique des Archiducs en Flandre, par rapport à l'Eſpagne & à la Maiſon d'Autriche. 247. Albert favoriſe la conjuration des Seigneurs Anglois contre le Roi Jacques. 269. N. 6. Réüſſit mal dans la Guerre contre les Flamands. 273. 274. Suite de ces Expéditions en Flandre. 294. *ſuiv.* N. 7. 8. Ses inquiétudes ſur l'Expédition de Sedan. 574. Il conclut le Traité de ſuſpenſion d'armes entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies. III. 25. *ſuiv.* N. 11. Travaille ſincèrement à la Paix. 107. Comment il reçoit le Prince de Condé après ſa ſortie de France. 173. *ſuiv.* N. 29. 30. Traité de la Trève de douze ans entre lui & les Etats-Généraux,

Digitized by Google

avec le Traité d'Intervention des Rois de France & d'Angleterre. 181. *suiv.* N. 1. Il fait rendre justice au P. d'Epinoy, par considération pour Sully. 183. *suiv.* N. 2. 3. 4. Lettre que lui écrit Henry IV. sur son passage en Clèves; & Réponse qu'il fait à cette Lettre. 217. — 223. Raison du peu de précautions qu'il prend contre les Grands-desseins de Henry. 225. N. 13. Albert envoie des Ambassadeurs en France sur la mort de Henry IV. 318. Il permet le passage aux Troupes des Princes confédérés pour le Grand Dessein. 396. *Voyez Clèves. Dessein Politique. Voyez aussi les noms indiqués dans cet Article.*

ARCHIDUCS & ARCHIDUCHESSES. Princes & Princesses qui ont porté ce nom. *Voyez Autriche.*

ARCHI-PRETRE établi en Angleterre par le Pape, cause de troubles. II. 226. 227. N. 4. 5. *Voyez Clement VIII. Jacques. Jésuites.*

ARDEMBOURG. L'Archiduc Albert manque cette Place. II. 395.

ARDRES. pris par les Espagnols. I. 412. N. 58.

AREMBERG. (Jean de Ligne, Comte d') Ambassadeur des Archiducs au Roi Jacques. II. 184. Cabale dans Londres. 187. N. 17. Le Roi d'Angleterre lui refuse Audience avant que de l'avoir donnée à Sully. 200. Visites & présens que Sully & lui se font mutuellement. 205. Plaintes du Roi Jacques sur sa conduite. 211. Fautes qu'il fait dans sa Négociation. 230. 231. Il vient à Windsor. 264. Délais que Jacques lui fait essuyer. Il continue à cabaler dans Londres. 268. 269.

ARGENTIER. (L') Traitant. I. 479. Sully lui fait faire son procès. III. 38. Bon-mot de Henry IV. à ce sujet. N. 17.

ARGENTAN. Le Duc de Montpensier prend cette Ville pour le Roi, & y défait les Gautiers. I. N. 42. *pag.* 163. *Voyez Montpensier. Ligue.*

ARGENTON. Henry IV. en chasse la Ligue. I. 142.

ARGOUGES. (Florent d') Tréforier de la Maison de la Reine. 337. 338. N. 1. — III. Apporte à Sully un Comptant, que ce Ministre refuse de signer. 312. *suiv.* — 323..

ARGOULETS. Pourquoi ainsi appellés. I. 96. N. 42.

ARIAT. (N. d') Secourt Villemur contre les Troupes de la Ligue. I. 237. *Voyez Joyeuse. Villemur.*

ARLEUX. Monsieur attaque ce passge. Sully y fait des Prisonniers. I. 73. *Voyez Anjou. Sully.*

ARMAGNAC. (Comté d') érigé en Préfidial. I. 503. Procès perdu par Henry IV. contre Fontrailles, pour ce Comté. *ibid.*

ARMAGNAC. Valet-de-chambre de Henry IV. I. 362. II. 112. 551. III. 265.

ARMAND. (Le P.) Jésuite, travaille utilement au rétablissement de sa Societé en France. II. 299. N. 4.

ARMES. (Port d') défendu. I. 534. N. 2.

ARNAUD. (Antoine) Avocat pour l'Université de Paris contre les Jésuites. I. 347. N. 59. *suiv. Voyez Jésuites. Université.*

ARNAUD. (l'aîné des quatre) Commis du Conseil des Finances. I. 464. III. 337.

ARNAUD. (le second (Sécré-

Digitized by Google

taire du Duc de Sully. Diſcours que lui tient le Maréchal de Biron ſur l'échaffaud. II. 125. Avis qui lui eſt donné par un Chanoine de Cantorbery ſur les brigues de l'Eſpagne à Londres. 187. — 394. — 553. Marie de Médicis le met de ſon Conſeil ſecret. III. 277. Colére de Sully contre lui. 280. Sully l'envoie faire politeſſe de ſa part à Conchine : ce qui ſe paſſa à cette occaſion. 292. *ſuiv.* Graces que lui accorde la Régente. 326. qui le fait Intendant des Finances : conſeil que lui donne Sully. 337. 338.

ARNAUD. (le troiſiéme) Meſtre-de-Camp. Conſeil que lui donne Sully. III. 337. 338.

ARNAUD. (le quatriéme) Tréſorier de France & de la Grande-Voyerie. Fait ſa cour à Conchine. III. 294. Conſeil que lui donne Sully 337. 338.

ARNAY-LE-DUC. (Choc d') où les Proteſtans ont l'avantage. I. 3. N. 4. Diſcours de Henry IV. ſur ce combat. N. *ibid.*

ARNES. (N. d') Gentilhomme Calviniſte, évite le maſſacre de la Saint-Barthelemi. 26.

ARO. Le Parti Proteſtant des Griſons y tient une Aſſemblée. II. 409.

ARONDEL. (Palais d') Sully y eſt logé pendant ſon Ambaſſade à Londres. II. 20.

ARPENTIS. (Louis Du-Bois-Des-) Gouverneur de Touraine. I. 93. N. 36. Service qu'il rend à Sully, 98.

ARQUES. (Journée d') I. 155. N. 34. *ſuiv.*

ARQUIEN. *Voyez Montigny.*

ARQUIEN. (Antoine d') eſt fait Lieutenant-de-Roi dans Metz. II. 158. N. 3.

ARRAGON. (L'Amirante d') Aſſiſte pour le Roi d'Eſpagne à la Cérémonie de la Publication de la Paix de Vervins, à Paris. I. 531. N. 47. Commande l'Armée Eſpagnole en Flandre. 582. Ne peut ſecourir Grave. II. 151.

ARRAS. Ancêtres du Duc de Sully qui ont porté le titre d'Avoué d'Arras. I. 5. N. 9. Le Maréchal de Biron manque cette Place. 427. N. 5. Henry IV. a deſſein d'en faire le Siége 426. La priſe d'Amiens par les Eſpagnols fait échouer ce deſſein. 480.

ARRETS, Edits & Réglemens, ſur la Finance, la Guerre, la Police, le Commerce, &c. *Voyez chacun de ce noms.*

ARSCOT. (Duc d') aſſiſte à la Publication de la Paix de Vervins, à Paris. I. 531. N. 47.

ARSON. Député au Duc de Bouillon dans l'Affaire de Sédan. II. 572. *ſuiv.*

ARTILLERIE. (Grands-Maîtres de l') Biron, La-Guiche, Saint-Luc, D'Eſtrées, Sully, Roſny. *Voyez ces noms.*

ARTILLERIE. (Grande-Maîtriſe de l') Henry IV. la promet à Sully ; puis la donne à d'Eſtrées ; & la refuſe à D'Alincourt, L'Aubépine & Montigny. I. 495. 496. N. 2. Elle eſt accordée à Sully. II. 12. 13. & déclarée Grande-Charge de la Couronne. N. 12. Sully en fait les fonctions pendant la Campagne de Savoie. Liv. XI. *paſſim. Voyez Sully.* Droits de cette Charge pour le logement en Campagne. 537. 538. Henry IV. en donne la ſurvivance au Marquis de Roſny. *Voyez Roſny.* Sully en ſoûtient les droits en plein Conſeil, contre le Duc de Bouillon. III. 315. 316.

ARTILLERIE. (Lieutenance-

Digitized by Google

Générale de l') offerte par Henry IV. avec de nouvelles attributions ; & refusée. II. 12. 13.

ARTILLERIE. Sully travaille à la rétablir en France. II. 13. Etats & formules pour cette Partie. 63. Travaux de Sully pour ſon rétabliſſement. 385. Utiles dépenſes de Henry IV. & de Sully pour cet effet 470. Etats généraux dreſſés par Sully ſur cette matiere. 602. & preſentés à Henry. 607. 608. Sommes employées pour les achats qui concernent l'Artillerie. III. 33. Recherche contre les Officiers de l'Artillerie propoſée par Sully ; & autres détails à cet égard. 44. Projets pour l'Artillerie, faiſant partie du Cabinet d'Etat. 142. 143.

ARTOIS. (Comtes d') La Suſeraineté du Comté de Saint-Paul diſputée entr'eux & les Comtes de Boulogne. II. 414. *Voyez Saint-Paul.*

ARTS. Projet pour les perfectionner. III. 141. *Voyez Cabinet d'Etat.*

ASCOLY. (Prince d') commande les Troupes Eſpagnoles en Champagne. I. 191. Ne peut empêcher la priſe de Noyon. *ibid.*

ASIE. Deſſeins de Charles-Quint, de Philippe II. & de la Maiſon d'Autriche, ſur cette Partie du Monde ; & obſtacles qu'ils y rencontrent. II. 558, 559. Partie du Grand Deſſein qui la concerne. *Voyez Deſſein Politique.*

ASQUINS. (Chevalier) De la faction Ecoſſoiſe à la Cour de Londres. II. 195.—206.—212.—216.—240.

ASSEMBLE'ES Générales des Proteſtans à Châtelleraut, à La-Rochelle, à Gergeau. *Voyez ces Noms.* Juſtes raiſons qu'a Henry IV. de ſupprimer ces Aſſemblées. II. 493. 494.

ASTROLOGIE & ASTROLOGUES. Aventure du Duc de Sully avec un Aſtrologue. I. 429. 430. Paſſion pour l'Aſtrologie dans le ſiécle de Henry IV. 597. Ce Prince fait tirer à La-Riviere l'horoſcope de M. le Dauphin. II. 85. *Voyez Henry, Sully, La-Broſſe, La-Riviere, &c.*

ATICHY. Du conſeil des Finances. I. 397.

AVANTIGNY, Officier Calviniſte. Monſieur lui ôte ſa confiance I. 76. — 107. Se trouve au Combat de Saveuſe. 146. A la journée d'Arques. 157.

AUBAGNAC. Agent du Duc de Bouillon. II. 531.

AUBEPINE. (Charles de l') Marquis de Châteauneuf. Henry IV. lui refuſe la Grande Maîtriſe de l'Artillerie. I. 495. N. 11. Appellé au Conſeil ſur le rappel des Jéſuites. II. 299. *ſuiv.* Du Conſeil pour la vérification des Rentes. 382. Du Conſeil ſur les Affaires des Provinces-Unies. III. 22. Nommé par Henry IV. du Conſeil de Régence. 223. Marie de Médicis le met de ſon Conſeil public. 278.

AUBETERRE. Paſſage occupé par Henry IV. *Voyez Couras.*

AUBETERRE. (N. d') Amitié du Duc de Sully pour lui, calomniée. II. 450.

AUBIGNE' ou AUBIGNY. (Théodore Agrippa d') Mal-intentionné pour le Parti de Henry IV. I. 89.—492. *ſuiv.* Particularités ſur ſa Vie. N. 13. Moyens qu'il emploie pour ſoulever les Calviniſtes. 513. N. 31. II. 111. Il épie la conduite de Sully dans ſon voyage en Poitou. 353. *ſuiv.* Jette les fondemens d'une République Calviniſte

Digitized by Google

viniſte en France. 517. 518. — 552. *Voyez Proteſtans. Séditieux.*

AUBIGNY. (Pere d') Jéſuite. *Voyez Jéſuite. Parricide. Henry.*

AUBIN. (Saint-) Agent du Duc de Bouillon. II. 137.

AUGUSTE. Conformité du Régne de Henry IV. avec le ſien. III. 63.

AUGUSTINS inſtitués. II. 284.

AVIAS. (Pere) Jéſuite, nommé dans une Lettre du P. Cotton. III. 125. 126.

AVIGNON. Conteſtation ſur le Pont de cette Ville, entre le Pape & le Roi de France, terminée à l'avantage du Roi. II. 411. *ſuiv.* N. 16.

AVILA. (D. Joan Alvarés-) Amiral Eſpagnol, perd une ſanglante Bataille Navale contre les Flamands, où il eſt tué. III. 23. *ſuiv.* N. 10.

AUMALE. (Journée d') I. 209. *ſuiv.* Parole du P. de Parme ſur ce Combat. N. 40. *pag.* 213.

AUMALE. (Charles de Lorraine, Duc d') Sert la Ligue. I. 154. Eſt preſque fait Priſonnier par Sully. 163. Battu devant Noyon. 190. 191. N. 17. Sa femme traite de ſa reddition avec Sully. 313. 314. N. 22. *Voyez Aumale. (Ducheſſe d')* Il va ſervir les Eſpagnols en Flandre. II. 274.

AUMALE. (Claude de Lorraine, Duc d') I. *p.* 11. N. 26.

AUMALE. (Claude de Lorraine, Chevalier d') Combat pour la Ligue à Ivry. I. 171. Eſt tué à l'attaque de Saint-Denys. 231. N. 1.

AUMALE. (Marie de Lorraine, Ducheſſe d') traite avec Sully pour la reddition de ſon Mari. I. 313. 314. N. 22.

AUMONERIE. (Grande) donnée au Cardinal Du-Perron; à la recommandation de Sully. II. 587.

AUMONT. (Jean d') Maréchal-de-France. I. 92. Prête ſerment à Henry IV, aprés la mort de Henry III. 152. N. 29. 30. Surprend Meulan. *ibid.* Amene des Troupes à Henry IV. 160. Emporte d'emblée le Fauxbourg Saint-Germain. 161. A beaucoup de part au gain de la Bataille d'Ivry. 168. Careſſes que lui fait Henry. N. 53. *pag.* 173. Il s'entremet pour la Converſion de ce Prince. 279. Ses exploits en Bretagne. 370. Sa mort. N. 4. *pag.* 440.

AUNEAU. (Défaite des Troupes étrangéres à) Pourquoi arrivée. 125. 130. N. 4.

AVOCATS. (Affaire des) terminée à l'amiable : réflexions ſur ce ſujet. II. 141. *ſuiv.* N. 26. 27.

AURILLY. Gentilhomme attaché au Duc d'Anjou. I. 81.

AUSSONVILLE. *Voyez George.* (*Saint-*)

AUTRICHE. (Maiſon d') Sentiment de l'Auteur ſur l'origine de cette Maiſon. I. 4. 5. D'où elle deſcend : Diſtinction de la premiére & ſeconde Maiſon d'Autriche : Noms de différens Princes de cette Maiſon : Erreurs à tous ces égards, rectifiées. N. 8. *Voyez Habsbourg.* Biens portés dans la Maiſon d'Autriche par celle de Béthune. 441. N. 13. Haine des Proteſtans du Nord contr'elle. II. 197. Plaintes du Roi Jacques contr'elle; & projet entre lui & Sully de l'abaiſſer. 222. *ſuiv.* Pays ſubjugués par Elle. 223. *Voyez Charles-Quint. Philippe II.* Néceſſité & moyens de l'abattre. 244. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique. Henry IV.* Foibleſſe de cette

Maiſon. 246. *ſuiv.* Sully premier auteur du Projet de l'abaiſſer. 315. N. 8. Aggrandie par ſes Alliances. 403. N. 11. 12. Ses vuës pour la Monarchie Univerſelle. 557. *ſuiv.* Ses premiers accroiſſemens, ſon origine & ſes grands ſuccès. 558. 559. N. 4. Henry IV. & Sully ſongent à les arreter. 560. Alliance de la Maiſon de Béthune avec cette Maiſon. III. 189. N. 9. *Voyez Betune. Coucy.* Prééminence de la Maiſon de Bourbon ſur la Maiſon d'Autriche. 189. 190. *Voyez Bourbon.* Comment elle s'eſt miſe en poſſeſſion du Comté de Gueldres. 194. La mort & la ſucceſſion du Duc de Clèves, occaſion de travailler à la détruire. 199. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique. Cleves. Eliſabeth, &c.* Etats & Princes de l'Europe qui prennent parti contr'elle en cette occaſion. 215. *ſuiv.* Conſpiration contre la Vie de Henry IV. à laquelle elle a part. 225. 226. N. 13. 14. *Voyez Eſpagne. Henry. Parricide, &c.* Elle laiſſe prendre Julliers & partager la Succeſſion de Clèves. 306. *ſuiv.* Objet du Grand Deſſein de Henry IV. par rapport à elle. 376. *ſuiv.* Juſtes ſujets de plainte de l'Europe contr'elle. 394. Conjectures ſur le parti qu'elle auroit pris au ſujet du Grand Deſſein, & ſur ce qui en ſeroit arrivé. 396. 397. *Voyez Deſſein Politique. Eſpagne.. Rodolphe, &c.*

AUTRICHE. (Duché d') *Voyez Habsbourg. Autriche (Albert & Raoul d')*

AUTRICHE. (Albert d') *Voyez Habsbourg & Autriche (Maiſon d')*

AUTRICHE. (Albert Cardinal & Archiduc d') *Voyez Archiduc. Pays-Bas.*

AUTRICHE. (André, Cardinal d') gouverne en Flandre, en attendant l'arrivée de l'Archiduc Albert. I. 582.

AUTRICHE. (Anne-Marie-Mauricette d') *Voyez Eſpagne (Infans d').*

AUTRICHE. (Catherine d') Alliance par elle de la Maiſon de Béthune avec la Maiſon d'Autriche. III. 189. 190. N. 9. *Voyez Coucy Guines.*

AUTRICHE. (D. Carlos d') *Voyez Carlos. Eſpagne. Philippe II.*

AUTRICHE. (Charles IV. d') *Voyez Empereurs.*

AUTRICHE. (Charles d') Marquis de Burgaw. *Voyez Burgaw. Cleves.*

AUTRICHE. (Claire-Ugenie d') *Voyez Eſpagne (Infants d').*

AUTRICHE. (Erneſt, Archiduc d') *Voyez Erneſt.*

AUTRICHE. (Ferdinand d') *Voyez Ferdinand. Empereurs.*

AUTRICHE. (Ferdinand Archiduc d') échouë devant Caniſe. II. 102.

AUTRICHE. (Fréderic III. d') *Voyez Empereurs. Frederic.*

AUTRICHE. (D. Juan. d') *Voyez Juan (Dom.).*

AUTRICHE. (Iſabelle d') *Voyez Eſpagne. (Infants d')*

AUTRICHE. (Léopold Archiduc d') *Voyez Léopold.*

AUTRICHE. (Marguerite d') Archiducheſſe de Gratz, Epouſe Philippe III. I. 581. N. 38. Paſſe par Marſeille. *ibid.* N. 39. *Voyez Philippe II. Philippe III.*

AUTRICHE. (Marie d') épouſe de Guillaume Duc de Julliers. III. 197. *Voyez Cleves.*

AUTRICHE. (Matthias Archiduc d') *Voyez Matthias.*

AUTRICHE. (Maximilien I. & II. d') *Voyez Maximilien.*

Digitized by Google

Empereurs.

AUTRICHE. (Rodolphe ou Raoul d') *Voyez Habsbourg. Autriche.* (*Maiſon d'*)

AUTRICHE. (Rodolphe d') Empereur. *Voyez Rodolphe.*

AUTUN. pris par le Maréchal de Biron. I. 395.

AUVERGNE. Sujet du Voyage que Henry IV. fait en cette Province. II. 529. *ſuiv. Voyez Henry IV. Bouillon. Séditieux, &c.*

AUVERGNE. (Charles de Valois, Comte d') ſe trouve à la journée d'Arques. I. 158. N. 36. L'un des Séditieux, dont Sully obſerve & déconcerte les deſſeins. 341. N. 52. — 147. 148. — 487. Il traverſe les amours de Henry IV. & de ſa Sœur. II. N. 6. *pag.* 7. *Voyez Verneuil* (*Marouiſe de*) Ses intelligences avec l'Eſpagne. 73. Billet d'aſſociation entre lui, Bouillon & Biron. 96. Il ſoûleve le Peuple contre Henry IV. 96. 97. Cherche à ſe ſaiſir de Saint-Flour. 97. Conſeil pris à Blois de l'arrêter. 106. Il eſt arrêté. 119. *ſuiv.* N. 11. 12. Henry lui fait grace de la vie, & le fait enfermer. 129. *ſuiv.* puis le fait élargir : motifs de cette conduite. 130. *ſuiv.* N. 22. 23. D'Auvergne trahit de nouveau le Roi : ſon caractére. 132. 133. Continuë ſes brigues. 282. Procès qu'il perd contre la Reine Marguerite pour la ſucceſſion de Catherine de Médicis. 346. N. 5. Entre avec l'Eſpagne dans un complot pernicieux contre l'Etat & la Perſonne de Henry IV. 348. N. 9. Il demande pardon au Roi ; & reprend encore ſes menées avec l'Eſpagne. 359. *ſuiv.* Meſures qu'on prend pour l'arrêter. 361. *ſuiv.* Ses irréſolutions & ſes terreurs. 362. *ſuiv.* Lettres qu'il écrit à Sully & qu'il en reçoit. 365. Comment il eſt arrêté. 366. N. 15. 16. Henry lui pardonne encore : motifs vrais ou faux de cette clémence. 417. *ſuiv.* N. 1. Il cherche à s'échapper de la Baſtille. 420. 421. *Voyez Entragues.* — 488. — 532. Graces qu'on lui accorde dans ſa priſon. III. 180. Il eſt impliqué dans le parricide de Ravaillac. *pag.* 255. dans la N. 23.

B.

BABOU de La-Bourdaiſiere. *Voyez Eſtrées, Sourdis.*

BACQUEVILLE. nommé dans l'affaire d'Adrienne de Freſnes. II. 591.

BADE. Les Catholiques des Ligues-griſes tiennent leur Aſſemblée dans cette Ville. II. 409. *Voyez Griſons.*

BADE. (Duc de) & de Dourlak. Sully eſt calomnié d'intelligences criminelles avec ces Princes. II. 451. Partage de ces Princes dans le Grand Deſſein. III. 379.

BADEFOU. *Voyez Saint-Geniés.*

BADET. (Compagnie de) ſert d'enfans perdus à la Bataille d'Ivry. I. 167.

BAGUES & Joyaux de la Couronne. Sommes qu'y emploie Sully. III. 33.

BAILLEUL. Rois d'Ecoſſe de cette Maiſon. II. N. 2. *pag.* 259.

BAILLIAGES. Charges à y créer dans le beſoin. III. 147.

BAIONNE. Les Séditieux cherchent à s'en emparer. II. 97. 487.

BAL & Fêtes à Paris pendant l'hiver de l'année 1597. I. 482.

BALAGNY. (Damien de Montluc de) Intrigues de galanterie en-

tre lui & le Duc d'Eguillon, qui le fait aſſaſſiner : Indignation de Henry IV. & du Duc de Sully ſur cet aſſaſſinat. III. 81. *ſuiv.* N. 18. 19.

BALAGNY. (Jean de Montluc de) Monſieur lui donne le Gouvernement du Château de Cambray. 74. N. 10. Conduit des Troupes de la Ligue au Siége de Rouen. 206. N. 36. Eſt fait Gouverneur Souverain dans Cambray : amene des Troupes à Henry IV. au Siége de Laon. 340. *ſuiv.* N. 48. Les Eſpagnols les chaſſent de Cambrai. 412. 415. N. 62. Bon-mot d'un Eſpagnol ſur ſon ſujet. N. *ibid.* Valeur de ſon Traité avec Henry IV. 560.

BALBANY. Henry IV. s'acquite d'une ſomme d'argent qu'il lui devoit. II. 602.

BALEINE priſe ſur la Côte de Hollande. I. 573. N. 27.

BALTAZAR. Attaché au Duc de Sully. Mémoire qu'il donne ſur la Journée de Fontaine-françoiſe. I. 405. *ſuiv.* — 488.

BALZAC. *Voyez Entragues, Verneuil.*

BANCHI. (Pere Seraphin) découvre à Brancaleon le deſſein de Barriere de poignarder Henry IV. I. 298. N. 8.

BANQUEROUTE & Banqueroutiers. Sévérité de Sully à l'égard de Jouſſeaume. *Voyez Jouſſeaume.* Edit contre les Banqueroutiers frauduleux. III. 161.

BAPTEME des Enfans de France. Préparatifs & détail de cette Cérémonie. II. 595. *ſuiv.* N. 26. 28. 29. *Voyez Dauphin. France (Enfans de)*

BAR. (Henry de Lorraine, Duc de) Son mariage avec Madame : Et oppoſition qu'y font le Pape & le Clergé. I. 582. *ſuiv.* N. 40. 41. *Voyez Madame, Oſſat, Clergé,* Irrégularité de ſa conduite au ſujet de ſa Diſpenſe. II. N. 2. *pag.* 296 297. Il s'arrange avec Henry IV. après la mort de ſa Femme pour ſes meubles & effets. 297. 298. Henry propoſe de le remarier avec la Princeſſe de Mantouë. 474.

BARBARIE. L'Eſpagne cherche à l'envahir. II. 271.

BARBERIN. Nonce du Pape en France. II. 478. Eſt employé par Henry IV. dans le Différend de Paul V. avec les Vénitiens, & récompenſé du ſervice qu'il rend. 586. 587. Louange qu'il donne à Sully. III. 31.

BARBIN. L'un des Conſeillers de la Régente. S. 406.

BARENTON. Ingénieur envoyé par Sully pour démolir le Château d'Uſſon. II. 543. *Voyez Marguerite de Valois.*

BARGES. Arrivée du Duc de Sully à Londres, dans cette ſorte de Bateaux. II. 188. *Voyez Ambaſſade, Sully.*

BARLAYMONT. (Comte de) donne un paſſeport à Sully. I. 78.

BARLAYMONT. (Comteſſe de) refuſe à Henry IV. de marier Mademoiſelle de Melun avec le Marquis de Cœuvres. II. 461. 462. N. 18. 19.

BARNEVELD. (Jean Olden de) Principal Député des Provinces-Unies au Roi Jacques. Premier entretien qu'il a avec Sully Ambaſſadeur de France à Londres : confidence qu'il lui fait ; & meſures qu'ils prennent enſemble. II. 201. *ſuiv.* Il donne avis de la prétenduë Union de l'Eſpagne & de l'Angleterre contre la France. 218. Mécontentement que lui donnent les Miniſtres du Roi d'Angleterre. 233. Conférence qu'il a à ce ſujet avec Sully, auquel il confie les ſecrettes

Digitized by Google

réſolutions des Etats Généraux. 233. 234. Conférence entre lui, Sully & les Miniſtres Anglois, qui ne veulent rien accorder. 235. *ſuiv. Voyez Cécil.* Brouillerie entre lui & le Prince d'Orange, cauſe de la Trêve. 609.

BARONIUS. (Cardinal) Sa mort. III. 91.

BARAULT. (Emeric Gobier de) Ambaſſadeur de France en Eſpagne, veille à faire obſerver les Traités. II. 272. Travaille à découvrir la trahiſon de L'Hôte. 316. Trait de fermeté de cet Ambaſſadeur. N. 19. *p.* 316. Rafis l'inſtruit de la trahiſon de L'Hôte. 317. 318. Il en donne avis à Henry IV. 319. 320. Ne croit point Villeroi coupable. 324. Inſtruction que lui donne Sully. III. 20.

BARRE. (Madame de la) donne de méchans conſeils à Madame contre Sully. I. 438. — 446.

BARREAU. Suppreſſion de ſes Officiers. II. 70. Plainte de Sully contre le luxe des Gens-de-robe. 291. Réglement ſur le Droit annuel. III. 145. Raiſons pour & contre cet établiſſement. 145. N. 19. Abus à corriger dans le Barreau, pour les Juges, Avocats, Procureurs, &c. 148. *ſuiv.* N. 20. *Voyez Droit-Annuel. Paulette. Cabinet d'Etat.*

BARREAUX. (Des) Membre du nouveau Conſeil des Finances. I. 397. Soûtient les Financiers malverſateurs. 456.

BARRICADES (Journée des) I. 131. Fautes de Henry III. Objet du Duc de Guiſe dans cette Action: Circonſtances ſur la maniere dont elle ſe paſſa. *ibid.* N. 7.

BARRIERE ou LA-BARRE. (Pierre) Son complot de poignarder Henry IV. Comment découvert & puni. I. 297. 298. Particularités ſur ce Complot. Jeſuites juſtifiées. N. 7. 8. *pag. ibid.*

BARTHELEMI. (Maſſacre de la Saint-) Projet de ce Maſſacre. I. 21. 22. Remarques ſur ce Projet. N. 51. Maniére dont il s'éxécute: Comment Henry IV. le Prince de Condé & Sully ſauverent leur vie. 30. *ſuiv.* Jugement ſur cette action. Noms de ceux qui y périrent: & autres détails. 27. N. 60. *ſuiv. Voyez Médicis. Charles IX. Coligny. Henry IV. Condé. Proteſtans, &c.*

BASSIGNAC ou VASSIGNAC (Gedeon de) Gentilhomme Calviniſte, cabale pendant le Siége d'Amiens. I. 493. Lieutenant & Agent du Duc de Bouillon. II. 531. *ſuiv.* N. 3.

BASTE (George) Général des Troupes Impériales en Tranſylvanie, y défait les Vaivodes Battory & Michel. II. 102. Beau trait de ce Général. 154.

BASTELICA. *Voyez Ornano.*

BASTILLE. Sully en eſt fait Gouverneur. II. 100. Henry IV. y dépoſe ſes tréſors: Conſeil & Réglement à cette occaſion. 375. *ſuiv.* Sully en remet le Gouvernement. III. 349.

BATAILLES & Combats. De Jarnac. De Moncontour. D'Arnay le-duc. De Luçon. De Loudun. De Lépanthe. De Saint-Quentin. De Meaux. Devant Beaumont. De Coutras. De Saveuſe. D'Arques. De Dieppe & du Pollet. d'Ivry. D'Iſſoire. Au paſſage de l'Aîne. Contre les Gautiers. *Voyez Montpenſier.* D'Aumale. *Voyez tous ces noms.* Les Hiſtoriens s'accordent peu dans les récits qu'ils font des Combats. I. 213. N. 40. Combats & Eſcarmouches devant Rouen, 218. *ſuiv.* N. 47. *Voyez Parme.*

Digitized by Google

De Villemur. De Villers-Coterets. Devant Dourlens. De Fontaine-Françoiſe. De Nieuport. Bataille Navale gagnée par les Flamands contre les Eſpagnols. *Voyez Eſpagne. Pais-Bas. Voyez auſſi Eſcarmouches. Siéges, & le reſte des noms mentionnés dans cet Article.*

BATARNAI. (Claude de) *Voyez Coligny.*

BATIMENS (Surintendance des) & Fortifications donnée à Sully. *Voyez Fortifications.* Sully en vend la Surintendance à Fourcy. III. 349.

BATIMENS conſtruits ou réparés par Henry IV. *Voyez Edifices. Egliſes. Hôpitaux.*

BATTORI, Vaivode de Tranſylvanie. Eſt défait par George Baſte. II. 102. Continuë la Guerre contre l'Empereur. 153. 154.

BAUDELONIS (Yvon) prend un Vaiſſeau Eſpagnol que Henry IV. fait rendre. II. 483.

BAUDOUIN, Comte de Flandre. *Voyez Flandre.*

BEAUGENCY. L'une des cinq Villes reſtées fidelles à Henry III. I. 139. Place de ſûreté & de paſſage accordée à Henry IV. 141.

BAUGY. Agent de Henry IV. pour la réüſſite du Grand Deſſein. III. 385.

BAUGY. Sully acquiert cette Terre, & la viſite. II. 70. 71. III. 348. S. 408.

BAVIERE. (Electeur de) Projet de le faire Empereur. II. 560. Il entre dans la Confédération à cette condition. 164. — 171. III. 379. *Voyez Deſſein Politique.*

BAUMEVIELLE. Avis qu'il donne à Henry IV. ſur le Duc de Bouillon. II. 551. III. 45.

BAZEILLE. (Sainte-) Priſe par le Duc de Maienne. I. 102.

BEARN. La Meſſe y eſt abolie. *Voyez Navarre.* Voyages de Henry IV. en cette Province. *Voyez Henry IV.* La Meſſe y eſt rétablie; enſuite les Jéſuites. III. 91. N. 25. Affaires avec l'Eſpagne ſur les limites de la Frontiére, terminée à la ſatisfaction de Henry IV. 111. 112.

BEAUCAIRE. *Voyez Martigues.*

BEAUDINER. (Galiot de Cruſſol de) Gentilhomme Calviniſte. I. 21. N. 49. Tué à la Saint-Barthelemi. N. 60. *pag.* 28.

BEAUFORT. (Ducheſſe de) *Voyez Eſtrées (Gabrielle d')*

BEAUFORT. L'un des ennemis de Sully à la Cour. II. 447.

BEAUGRARD, Gentilhomme attaché à Sully. Utile à la priſe de Louviers. I. 195.

BEAULIEU (Couvent de) où eſt donné l'Edit de 63. Articles. I. N. 83. *pag.* 42. *Voyez Paix. Anjou.*

BEAULIEU-RUSE'. *Voyez Ruſe.*

BEAULIEU. Henry IV. lui refuſe la Lieutenance-de-Roi de Saint-Jean-d'Angely. II. 593.

BEAUMANOIR. *Voyez Lavardin. Fonoelles.*

BEAUMONT. Combat devant cette Ville. I. 49. 50. Pris par les deux Rois. 143. N. 24.

BEAUMONT (Chriſtophe de Harlay, Comte de) Ambaſſadeur de France à Londres, donne avis de la mort d'Eliſabeth. II. 169. N. 10. Fait part au Roi Jacques de la convaleſcence de Henry IV. 177. On prévient le Roi d'Angleterre contre lui. 181. Services qu'il rend dans l'Ambaſſade de Sully. 187. 188. Sully loge chez lui. 189. Lui refuſe la grace de Combaut. 191.

Digitized by Google

192. Il diſſuade Sully de ſe preſenter en habit de deuil à l'Audience du Roi d'Angleterre. 206. Eſt admis à manger à la table du Roi Jacques. 232. 233. Eloge qu'il fait de l'Ambaſſade de Sully. 254. Il continuë à donner avis de l'état des Affaires en Angleterre, aprés le retour de Sully. 264. *juiv.* Louanges qu'il donne à Sully. 265. Autres avis utiles qu'il donne de Londres. 267. *ſuiv.* Il ſert utilement dans l'affaire de la défenſe du Commerce avec l'Eſpagne 391. Dans celle du Traité de l'Eſpagne avec l'Angleterre. 400. *ſuiv.* N. 9. Il rapporte en France des Lettres du Roi Jacques pour Henry IV. & pour Sully, & rend compte de ſa Négociation. 484. *ſuiv.* Louanges que lui donne le Roi d'Angleterre. 486.

BEAUNE Se ſouleve contre le Duc de Maïenne, & le chaſſe. I. 372.

BEAUNE (Renaud ou Bernard de) de Samblançai, Archeveque de Bourges, reçoit entre ſes mains l'Abjuration de Henry IV. I. N. 54. *pag.* 290.

BEAUPRE' (Saint Germain de) l'un des Chefs Calviniſtes mal intentionnés. I. 89. Gouverneur dans Argenton pour Henry IV. 142 Ses brigues pendant le Siége d'Amiens. 492. Il agit dans le Synode de Gap, pour faire ſupprimer le Dogme du Pape Antechriſt. II. 284. N. 12. Il s'oppoſe à l'entrepriſe de Henry IV. ſur Sedan. 563.

BEAUVAIS (N. de) Gouverneur de Henry IV. perſuade à la Reine de Navarre & aux Chefs du Parti Calviniſte de venir à Paris. I. 16. N. 40. Eſt ruë à la Saint-Barthelemi. 28 N. 60. Duel de ſon fils avec Uſſeau. 65.

BEAUVAIS-LA NOCLE (Jean de La-Fin de) eſt député par les Calviniſtes à Charles IX. I. 14. N. 35. Il échappe au Maſſacre de la Saint-Barthelemi. N. 60. *pag.* 27. Eſt en partie cauſe de la défaite d'Aureau. N. 4. *pag.* 130.

BEAUVAU. *Voyez Tremblecourt.*

BEAUVILLE. Premier Préſident de la Chambre-des-Comptes d'Aix. III. 84.

BEAUVOIR. Le Comte de La-Garnache y eſt fait priſonnier par ſa Mere. I. 110. N. 48.

BEC (N. du) Archevêque de Rheims I. 378.

BEHOLENS ou BEGOLE. Officier Calviniſte, attaché à Henry IV. I. 45.

BEL (Jean Le) Jéſuite impliqué dans le Procès de Châtel. I. 394.

BELGIQUE. (République) Etabliſſement de cet République dans le Grand Deſſein. III. 381. *ſuiv. Voyez Flandre. Républiques. Deſſein Politique.*

BELIN (François Faudoas d'Averton de Sérillac, Comte de) Gouverneur de Paris pour la Ligue, eſt fait priſonnier par Henry IV. à Arques. I. 157. N. 35. S'emploie utilement pour ce Prince dans l'affaire de ſa Converſion. 278. Lui eſt député par les Catholiques. 287. Autre députation pour demander une Trêve 303. Il travaille à la reddition de Paris, dont le Duc de Maïenne lui ôte le Gouvernement. 324. Arret du Parlement, très-honorable pour lui. N. 27. *pag.* 324. 326. — Il perd ſes Charges, pour avoir rendu Ardres. 412. N. 58.

BELIN. Geoffroi de Saint-) Eveque de Poitiers. Ses Lettres juſtifient le Duc de Sully dans l'affaire du College de Poitiers. II. 425. *ſuiv.*

BELLANGLISE. Officier de

l'Armée du Duc d'Aumale. I. 190.

BELLEBRANCHE. Nommé dans une Lettre du P. Cotton. III. 124.

BELLEFOND. Défait à la tête de la Garniſon de Soiſſons. I. 394. Henry IV. lui donne le Gouvernement de Caën. II. 286.

BELLEGARDE. (Roger de Saint-Larry, Duc de) Grand-Ecuyer de France. Reconnoît Henry IV. pour Roi après la mort de Henry III. I. 152. Se trouve à la Journée d'Arques. 159. Il fut l'un des favoris de Henry III. 375. N. 12. — 487. On lui refuſe l'honneur d'épouſer Marie de Médicis pour le Roi. II. 29. Il ſe trouve au Siége du Château de Montmélian. 45. Sa familiarité avec Henry IV. 70. — 112. Il eſt fait Lieutenant pour Monſieur le Dauphin en Bourgogne. 126. Obtient la Surintendance des Mines. 148. Veille à la ſûreté de la Bourgogne contre l'Eſpagne. 272. Ses liaiſons avec Sully. 359. Il eſt mêlé dans les Intrigues de la Cour. 444. Il eſt appellé au Conſeil ſur l'Expédition de Sedan. 569. Protection qu'il donne aux Jéſuites. III. 125. — 159. Jalouſie de Conchine contre lui. 311. N. 1. Ses brouilleries avec les Grands & les Miniſtres. 317. *ſuiv.*

BELLEMANIERE. Sa Compagnie eſt défaite par Henry IV. 117.

BELLES-LETTRES (Etabliſſement pour les) par Henry IV. I. 535. N. 2.

BELLEZUNS, Combat pour le Parti de Henry IV. à Coutras. I. N. 57. *pag.* 122.

BELLIEVRE (Pomponne de) Travaille pour la Converſion de Henry IV. I. 278. S'oppoſe aux Factieux. 347. N. 57. Entre dans le Conſeil des Finances. 387. Veille à la ſûreté de la Picardie. 505. 509. Il ſigne le Traité de Vervins, & aſſiſte à ſa publication à Bruxelles. 530. 531. N. 44. 46. Conduit avec Sillery les affaires du dedans du Royaume. *pag.* 554. N. 14. Henry IV. lui donne les Sceaux & le fait Chancelier. 596. L'un des Commiſſaires pour l'Affaire du mariage du Roi. II. 10. Et dans celle du Marquiſat de Saluces. 16. Il combat les raiſons de Sully pour la Guerre de Savoie. Reçoit les dépoſitions de La-Fin, contre le Maréchal de Biron. 99. 100. Conſeille à Henry IV. d'arrêter les Chefs du Parti des Séditieux. 109. — 137. Aſſiſte au Conſeil où Sully reçoit ſes Inſtructions pour ſon Ambaſſade à Londres. 178. Son ſentiment ſur le rappel des Jéſuites 299. *ſuiv.* N. 4. *ſuiv.* Sully cherche à lui faire goûter la Tolérance des Religions. 325. Il ſollicite le Chapeau de Cardinal pour MM. de Villars & de Marquemont. 327. N. 25. — 360. Conſeil qu'il donne à Henry au ſujet de la Marquiſe de Verneuil. N. 19. *pag.* 370. L'un des Commiſſaires dans l'Affaire de l'interdiction du Commerce avec l'Eſpagne. 391. 392. Dans celle de l'acquiſition du Comté de Saint-Paul. 414. — 478. Henry IV. lui ôte les Sceaux : Ses infirmités III. 2. 3. Particularités à ce ſujet. Son Eloge. N. 1. *pag.* 2. Appellé au Conſeil ſur les Affaires de Flandre. 2. Sa Mort. 91.

BELLISLE (Antoinette d'Orleans de Longueville, Marquiſe de) ſe fait Feuillantine. I. 607. Cauſe de cette retraite : Son éloge. N. 69.

BELLISLE (Charles de Gondy. Marquis de) *Voyez l'Article précédent.*

BELLOZANE.) Jean Touchard,

chard, Abbé de (L'un des Auteurs du Tiers-Parti. I. 249. N. 18. Sully traite avec lui 262. 263. — 344.

BELLUJON. Proposé pour Député Général des Protestans dans l'Assemblée de Châtelleraut. I I. 510. 511. & exclus 520. Employé par Henry IV. dans l'Affaire d'Orange & de Blaccons. 524. *suiv.*

BELLY, Chancelier de Savoie. Commissaire dans l'affaire du Marquisat de Saluces. II. 17.

BENON (Forêt de) Sully défait en cet endroit un Escadron du Duc de Joyeuse. I. 115. 116.

BENEFICES Henry IV. se propose d'en reformer les abus. III. 141. 142. *Voyez Clergé. Cabinet d'Etat. Abbayes.*

BENEHART (Jacques de Mailly de) Gouverneur de Vendôme. I. 95. N. 41.

BERAULT, Ministre Protestant. Ses brigues à Châtelleraut, renduës inutiles par Sully. II. 520.

BERENGUEVILLE (Joachim de (ou Bellengreville, Gouverneur de Meulan. I. 154. N. 31. Aide à défendre Mante. 194. — 197.

BERGERAC. Traité fait en cet endroit. *Voyez Paix de* 1577. Services rendus par cette Ville à Henry IV. II. 286.

BERGH. Comté & Comtes de ce nom. Affaire pour sa succession. III. 193. *suiv. Voyez Cleves.*

BERGOPSON. Pris & reperdu par Du-Terrail. II. 483.

BERINGHEN (Pierre de) Henry IV. lui fait part des projets de la Ligue & du Tiers-Parti, sur les Papiers interceptés par Sully. I. 249. Dessein qu'il a pour prendre La-Fère. 424. N. 2. Il rend service à Sully au sujet de son entrée dans le Conseil des Finances. 451. 452. — 486. Est fait Contrôleur-Général des Mines. II. 148. — 231. — 442. — 444. — 551. 552. — 603. III. 119. Confiance de Henry IV. en lui. 124. — 156. — 160. — 166. — 218. — 265. — 312.

BERNET (Du-) Avocat-du-Roi, au Parlement de Bordeaux. III. 47.

BERNIERES, Conseiller au Parlement de Rouen, du Parti de Henry IV. I. 433.

BERRY. Réglement pour les Maréchaussées de cette Province. III. 37. 38.

BERNY (Matthieu Brulart de) Ses Négociations en Flandre. II. 609. III 108. — N. 22. *p.* 157. Il sert les intérêts du Prince d'Epinoy auprès de l'Archiduc. 186. N. 5.

BERSOT. L'un des ennemis de Sully à la Cour. II. 447.

BERTAUVILLE. Proposé pour Député de Pons. III. 11.

BERTHIER, Agent du Clergé. Sa fermeté pour faire réformer l'Edit de Nantes. I. 591. *suiv.* N. 48.

BERTICHERE. (La-) Secourt le Duc de Sully à l'attaque de Cahors. I. 59. Cabale pour les Calvinistes pendant le Siége d'Amiens. 493.

BERTON. *Voyez Grillon.*

BESSAIS. Ses brigues dans le Parti Protestant. I. 493.

BESSES. Calviniste mal intentionné. II. 355.

BETHUNE. Ville & premiere Baronnie du Comté d'Artois. I. 5. N. 9.

BETHUNE. (Maison de) son Origine: ses Alliances avec les Maisons de Bourbon, d'Autriche, & les principales Maisons de l'Europe: Grands Hommes qui en sont sortis. I. 5. N. 9. & *suiv.* Erreurs à ce sujet, rectifiées. 4. N. 8. *suiv.*

Biens de cette Maiſon portés dans celles de Bourbon & d'Autriche. 440. 441. N. 30. Ses Alliances avec la Maiſon de Bourbon & de Luxembourg. 510. N. 29. Louanges que lui donne Henry IV. II. 89. Elle deſcend des Comtes de Flandre. 480. Ses Alliances avec les Maiſons d'Autriche & de Coucy. 137. 138.

BETHUNE. Differens Perſonnages de ce nom, Ancêtres du Duc de Sully. I. 5. N. 8. *ſuiv.* N. 25. *p.* 87.

BETHUNE. (Alpin de) *Voyez Alpin (Saint)*

BETHUNE. (Antoine de) Ses actions. I. *p.* 6. N. 10.

BETHUNE. (Céſar de) ſecond fils du Duc de Sully. III. 348. Partage que lui fait Sully dans ſa ſucceſſion : ſa mort. S. 408. *ſuiv. Voyez Orval.*

BETHUNE. (Charles de) *Voyez Roſny (François de Bethune de).*

BETHUNE. (Coëne ou Conon de) Ses belles actions : Eſt fait Régent de l'Empire de Conſtantinople. I. *p.* 6. N. 10.

BETHUNE. (François de) *Voyez Roſny & Orval.*

BETHUNE. (Floreſtan de) Gouverneur de Montflanquin. I. 102.

BETHUNE. (Jacqueline de) *Voyez Saint-Geniés.*

BETHUNE. Jacques de) Evêque de Cambrai. I. 5.

BETHUNE. (Jacques de) Archevêque de Glaſco. *Voyez Glaſco.*

BETHUNE. (Jean de) Abbé d'Anchin. I. 5.

BETHUNE. (Jean de) Chef de la branche d'où ſort le Duc de Sully. I. *p.* 7. N. 14. 15. S'allie avec la Maiſon d'Autriche par celle de Coucy. III. 189. 190. N. 9

BETHUNE. (Jean de) Grandpere du Duc de Sully. Ses Alliances. I. 7. N. 15.

BETHUNE. (Jean de) frère du Duc de Sully. *Voyez Roſny.*

BETHUNE. (Louiſe de) *Voyez Mirepoix (Marquiſe de).*

BETHUNE. (Marguerite de) *Voyez Rohan (Ducheſſe de).*

BETHUNE. (Maximilien de) *Voyez Sully (Duc de).*

BETHUNE. (Maximilien II. de) Marquis de Roſny. *Voyez Roſny.*

BETHUNE. (Maximilien III. François de) Prince d'Henrichemont. *Voyez Henrichemont.*

BETHUNE. (Philippe de) Le Comte de Béthune, frere du Duc de Sully. I. *p.* 7. N. 16. L'un des Mignons de Henry III. diſgracié 82. N. 21. Fait échouer l'entrepriſe du Duc de Maienne ſur Loudun. 192. Envoyé Ambaſſadeur à Rome. II. 88. *ſuiv.* Henry IV. lui refuſe la Charge du Baron de Lux. 459. Il donne avis de la mort de Clement VIII. 475. Louanges données à ſa conduite en Italie, & honneurs que lui rend le Pape. 476. *ſuiv.*—582. Henry IV. lui donne part dans les Affaires du Conſeil. III. 10. Il retourne en Ambaſſade en Italie. 223. Eſt député par la Régente vers Sully. 271. Conſeils que lui donne Sully après la mort de Henry IV. 287. 288. Il veut perſuader à Sully de ne point ſe défaire de ſes Charges. 291. *ſuiv.* Sully lui céde l'Abbaye du Jard. 349.

BETHUNE. (Robert de) Ancêtres de Sully qui ont porté ce nom, & leurs actions. I. *p.* 5. N. 9.

BETHUNE. (Salomon de) frere du Duc de Sully. I. à la *p.* 7. N.

Digitized by Google

16. L'un des Mignons de Henry III. diſgracié. 82. N. 21. Il ſe fait Catholique. N. *ibid.* Sully l'oblige de lui ouvrir les portes du Château de Roſny. 147. N. 24. Eſt fait Gouverneur de Mante. 179. N. 3. Il empêche la ſurpriſe de cette Place par le Duc de Maïenne. 191. *ſuiv.* Sa mort. 496. N. 14.

BETHUNE. (N. de) Couſin du Duc de Sully. III. 154.

BEUIL. (Jacqueline de) *Voyez Moret (Comteſſe de).*

BEUILLAQUE. (le Marquis de) Envoyé du Grand-Duc de Toſcane, gratifié par Henry IV. III. 30.

BEYNE, ou BAYS. Défait un Corps de Troupes de la Ligue. I. 395. N. 39.

BEZE. (Théodore de) Accuſé d'avoir eû part à l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe. I. à la *p.* 11. N. 26. Il harangue Henry IV. à la tête des Députés de Genève: accueil qu'il en reçoit. II. 52. Sa mort: marques d'amitié qu'il donne à Sully. 536.

BEZIERS. Deſſein des Séditieux ſur cette Ville. II. 499.

BEZIERS (Evêque de) Du Conſeil ſecret de Marie de Medicis. III. 277.

BIGOT, Agent pour le Traité du Duc de Guiſe. I. 376.

BIRAGUE (René de) Chancelier, donne le conſeil du maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. 24. N. 54.

BIRON (Armand de Gontault, Maréchal de) I. *p.* 3. N. 5. Député par Charles IX. vers les Calviniſtes. 15. 16. Se fortifie dans l'Arcenal, à la Saint-Barthelemi. N. 61. *p.* 31. Conclut une Treve avec Henry IV. en Guyenne. 46. Commande l'Armée Royale. 61. Inſulte Nerac 63. Diſſuade le Duc d'Anjou de la traiſon d'Anvers. *p.* 76. N. 15. Se ſoûmet à Henry IV. après la mort de Henry III. 152. N. 28. Service important qu'il lui rend en cette occaſion. *p.* 153. N. 30. Bon conſeil qu'il lui donne à Arques. *p.* 155. N. 34. Il lui amene des Troupes. 160. Prend Evreux. 163. Contribuë au gain de la Bataille d'Ivry. 174. N. 53. Bon mot de lui à Henry IV. *ibid.* Il fait attaquer mal à propos le Fort de Sainte-Catherine au Siége de Rouen. 200. N. 31. Eſt accuſé d'avoir cherché à faire échouer cette entrepriſe. *ibid.* Fomente la mutinerie des Catholiques. 202. *ſuiv.* Attaque où il combat vaillamment 205. Il eſt la cauſe de la levée du Siége de Rouen. 214. Egards que Henry IV. avoit pour lui. *ibid.* N. 42. Son humeur mutine & contrediſante 229. Parole de lui à ſon fils. N. 51. Mauvais conſeil qu'il donne à Henry. 229. 230. Aſſiege Epernai, & y eſt tué. 240. Son Caractere: ſon Eloge. *ibid.* N. 13.

BIRON (Charles de Gontault, Maréchal de) Henry IV. lui ſauve la vie. I. 185. N. 9. Il défait un détachement du Duc d'Aumale. 191. Attaque le Bois retranché du P. de Parme & l'emporte. 220. S'entremet pour la Converſion de Henry. 278. Injurié par Grillon 306. N. 18. Intéreſſé dans le Traité de l'Amiral de Villars. 317. Eſt fait Maréchal-de-France. 329. — 348. Défait le grand Convoi devant Laon. 354. Son air fanfaron & préſomptueux. 355. Henry mécontent de lui, lui refuſe le Gouvernement de Laon. 356. Il le fait obſerver & le ménage par Sully. 356. Biron aide aux Bourguignons à chaſſer le Duc de Maïenne. 372. Prend Beaune, Nuys, Autun, Di-

jon. 395. Attaque les Châteaux de Dijon & de Talan; Motifs qui lui font appeller Henry IV. en Bourgogne 395. *ſuiv.* Chaſſe la Ligue de Dijon & de Talan. 405. N. 48. Part qu'il a à la Journée de Fontaine-Françoiſe 408. *ſuiv.* Il manque Arras. 425. N. 5.—487. Belle parole de Henry à ſa louange. 504. N. 20. Biron eſt fait Duc & Pair, & aſſiſte à la ratification du Traité de Vervins à Bruxelles. 531. Ses brigues en Guyenne. II. 4. L'un des Commiſſaires dans l'Affaire du Marquiſat de Saluces. 16. Il prend la Ville de Bourg, malgré lui. 30. Il cherche à faire périr Sully dans des embuſcades. 32. Donne de méchans conſeils à Henry. 47. Inſtruit le Duc de Savoie de tout ce qui ſe paſſe au Conſeil & à l'Armée. 49. Tâche de faire tuer Sully devant le Fort de Sainte-Catherine. 50. 51. Avouë au Roi ſes brigues en Eſpagne & en Savoie. 73. En demande pardon à Sa M. Conditions de ſon Traité avec le Duc de Savoie. 91. N. 25. Et les reprend de nouveau. 92. N. 26. Henry cherche à le ramener par les bons traitemens: Sully de même; mais ſans fruit 93. *ſuiv.* Il eſt envoyé Ambaſſadeur en Angleterre & en Suiſſe: Diſcours imprudent qu'il tient à la Reine Eliſabeth. Son Caractere. 94. 95. Il ſe lie par une Aſſociation criminelle avec Bouillon & d'Entragues: reprend plus fortement ſes brigues avec l'Eſpagne & la Savoie: ſoulève le Peuple: entreprend ſur les principales Villes de France: Se ſert pour cela de La-Fin qui le trompe. 96. 97. *ſuiv.* Le nom de Sully ſe trouve mêlé dans cette Cabale. 98. 99. Conſeil pris à Blois d'arrêter Biron. 106. *ſuiv.* Il vient à Fontainebleau. 114. Réſiſte à tous les conſeils de Sully. 117. 118. Il eſt arrêté, & comment. 120. *ſuiv.* Particularités ſur ſon arrivée à Fontainebleau, ſur ſon entretien avec le Roi, & ſur ſa détention. N. 67. *p.* 115. On lui fait ſon procès; & il a la tête coupée. 122. *ſuiv.* Particularités à ce ſujet, & ſur ſes terreurs, ſon caractere & ſa famille. N. 15. 16 *ſuiv.* De quelle manière il parla de Sully. 125. 126. Sollicitations de ſes Parens en ſa faveur. N. 18. *p.* 126. La licence qu'il avoit permiſe aux Gens de ſa ſuite à Londres, cauſe de la haine qu'on y porte aux François, & des mauvais traitemens faits aux François de la ſuite de Sully. 189 190. Pertes énormes qu'il faiſoit au jeu. III. N. 29. *p.* 93. 94.

BISCRITH. Beau trait de George Baſte à la priſe de cette Place. II. 154.

BIZOUZE, ou VIÇOSE. Député par Henry IV. dans les Généralités. I. 455.—572. Lieutenant de la Grande-Voyerie en Guyenne. II. 334.

BLACCONS, Gouverneur d'Orange pour les Proteſtans & le Prince d'Orange. II. 496. Eſt ſacrifié par les brigues de Cour à Leſdiguieres ſon ennemi, malgré les repréſentations de Sully. 523. *ſuiv. Voyez Orange, Chatelleraut &c.*

BLANC (François Le-) Agent du Duc de Bouillon à Londres. II. 204.

BLANCARD. (Jean de Gontault de Saint-) Conſeil que le Maréchal de Biron lui donne ſur l'échaffaud. II. 125. N. 17. 18. On veut le démarier. III. 154.

BLANCHARD (Jean de) Intendant du Duc de Bouillon, découvre à Henry IV. ſes démarches & tous ſes ſecrets. II. 533. 534.

Digitized by Google

BLANCHEFORT. Parole de Henry IV. sur cette Maison. III. 56.

BLANCMENIL (Nicolas Potier de) Président au Parlement de Paris, instruit le Procès du Maréchal de Biron. II. 123. N. 13.

BLAVET, ou PORT-LOUIS. Les Espagnols en sont chassés. I. 509. N. 28.

BLAYE. Assiegé & manqué par le Maréchal de Matignon. I. 447. N. 17. Le Maréchal de Biron & les Séditieux cherchent à s'en emparer. II. 97. — 487. *Voyez Séditieux.*

BLED. Défense de le transporter hors du Royaume. I. 534. Réflexions sur cette partie de la Police. N. 1. III. 45.

BLERANCOURT. Gentilhomme de la suite du Duc de Sully à Londres. II. 190.

BLOIS. Premiers Etats tenus en cette Ville, font une Députation à Henry IV. I. 51. N. 90 Seconds Etats, où le Duc de Guise est tué : Objet de ces Etats 136. N. 10. *Voyez Henry III. Guise, Ligue, &c.* Cette Ville demeure fidelle au Roi. 139. Sully y négocie le Traité d'Union entre les deux Rois 140. *Voyez Mornai.* Motifs du voyage qu'y fait Henry IV. II 4. Second voyage qu'y fait ce Prince, & pourquoi. 104. *suiv.* Le Conseil y délibere d'arreter les Chefs du Parti Séditieux. 106. *suiv. Voyez Séditieux. Bouillon, Epernon, Auvergne, &c.* Henry IV. y prend une résolution violente contre la Reine & les Italiens de sa Maison, dont Sully le dissuade. N. 3. *p.* 113. Henry y passe en allant en Auvergne. 534.

BODERIE. (La-) L'un des Agens de France auprès des Provinces-Unies. III. 23.

BODILLON. Assassine Chilperic : pourquoi. III. 103.

BOESSE. Maître-d'hôtel de Madame, I. 442.

BOESSE. Officier de l'Armée du Roi. Sa fermeté fait prendre la Ville de Bourg. II. 30. Il se déclare pour l'avis de Sully, dans le Conseil sur l'Expédition de Sedan. 569. 570. Henry IV. l'accorde à Genève, pour conduire les Affaires de cette République. III. 29. — 154.

BOHEME. Partie du Grand Dessein qui concerne ce Royaume. III. 375. *suiv.* 382. Accede à l'Union. 385. Forces & dépenses dont il devoit y contribuer. 390. *suiv. Voyez Dessein Politique.*

BOIS. (Louis Du-) *Voyez Arpentis.*

BOIS (N. de) envoyé par Sully dans les Provinces. II. 357.

BOIS-BREUIL. Gentilhomme attaché au Duc de Sully. I. 95.

BOIS-DAUPHIN, (Urbain de Laval de) L'un des quatre Maréchaux-de-France faits par la Ligue. I. 268. N. 29. Somme qu'il reçoit de Henry IV. par son Traité 560. Ambassadeur à Vienne. II. 104. N. 1.

BOIS-DU-LIS. Officier Huguenot. I. 105.

BOIS-ROSE' (N. de Goustinil de) Maniere surprenante dont il se rend maître de Fescamp. I. 301. *suiv.* N. 12. Il remet ce Fort au Roi. 303. Intérêt qu'il a dans le Traité fait avec l'Amiral de Villars. 318. Aventure comique qui lui arrive avec Sully à Louviers. 335. 336.

BOISSEC, Gentilhomme Calviniste. Echappe au Massacre de la Saint-Barthelemi. I. 26.

BOISSIERE (Christophe de Lanoy de La-) amene au Duc de

Maïenne un ſecours, qui n'arrive qu'après la Bataille d'Ivry. I. 173. N. 52. Il a part à la défaite du Duc d'Aumale. 191.

BOISSISE. Agent de France près des Princes héritiers de Cleves. III. 198. Sert utilement dans cette Affaire. 207. N. 10. *Voyez Cleves.* Eſt nommé Ambaſſadeur en Danemarck & en Suéde. 223. — 385.

BOLDUC. Le Prince d'Orange l'aſſiége, contre l'avis de Sully, & en leve le Siége. II. 72. — 165.

BONACOLSI. Seigneur de Mantouë, tué par les Gonzagues. II. 596.

BONGARS. (Jacques de) Agent de France en Allemagne. I. 574. Avis qu'il donne. II. 603. Henry IV. ceſſe de ſe ſervir de lui. 611. Memoire qu'il envoye à Sully ſur la Succeſſion & les Affaires de Cleves III. 93. *ſuiv.* — 198. Bon mot de lui 204. *Voyez Cleves.* Eſt nommé Ambaſſadeur en Allemagne. 223. — 385.

BONIFACE. (Le Capitaine) reçoit le Duc de Sully dans le Fort de Sainte-Catherine, pour y traiter avec l'Amiral de Villars. I. 304.

BONNE. Sentiment de Henry IV. ſur cette Maiſon III. 56. *Voyez Leſdiguieres, Crequy.*

BONNEFONT, Ingénieur du Roi. III. 45.

BONNET. (N. de Saint-) Reçoit chez lui Sully, allant traiter avec l'Amiral de Villars. I. 304.

BONNEVAL. (Combat de) *Voyez Savenſe.*

BONNEVAL. Courtiſan familier avec Henry IV. II. 603.

BONNEUIL. L'un des Courtiſans familiers avec Henry IV. II. 70.

BONTEMPS. Dépoſe ſur les Meubles de la Ducheſſe de Bar. II. 298.

BONTIN. Sully y va viſiter ſes biens. I. 187.

BONTIN. (Anne, François, Françoiſe de Courtenay-) *Voyez Courtenay.*

BOQUEMARE. Préſident au Parlement de Rouen. Affectionné au Parti du Roi. I. 331. 332. — 433.

BORDE. (La-) Employé par Henry IV. à découvrir l'Intrigue du Comte de Sommerive avec Madame de Moret; & maltraité par Sommerive. III. 77. — 347.

BORDES. (Des-) Propoſé à Châtellerault pour Député Général du Parti Proteſtant, & exclus. II. 520. Employé par Sully dans l'Affaire de Metz contre les Jeſuites. 587.

BORDEAUX. Lettres de cette Ville, ſur la perſonne de Henry IV. I. *p.* 9. N. 21. Elle ferme ſes portes à ce Prince. 17.

BORGHESE. (Cardinal) *Voyez Paul V.*

BORGIA. (D. Inigo de) Conduit des Troupes Eſpagnoles en Flandre. II. 273.

BORIES. (Des-) Ne peut empêcher la priſe de La-Mothe-Saint-Eloy. I. 115.

BORN. (Jean de Durefort de) Commande l'Artillerie au Siége de Rouen. I. 199. N. 30. au Siége de Laon. 342. Lieutenant-Général de l'Artillerie. II. 12.

BOSTKAY. Oblige l'Empereur à le reconnoître Souverain en Tranſylvanie. III. 29. *Voyez Rodolphe.*

BOTHEON. (Guillaume de Gadaigne de) Aſſiſte à la ratification de la Paix de Vervins par le Duc de Savoie. I. 531. N. 48.

BOUC. (La Tour de) Fort acheté du Duc de Mercœur par

Digitized by Google

Henry IV. II. 472.

BOUCAULT, Préſident de la Cour-des-Aides de Montpellier. II. 349.

BOUCHAGE. (Comte du) *Voyez Joyeuſe* (*Henry de*)

BOUCHAVANE. (N. de Bayancourt de) Seigneur Calviniſte. I. 21. N. 49. Charles IX. lui pardonne. *p.* 27. N. 60.

BOUHIER. Tréſorier de la Baſtille. III. 392.

BOUILLON (Principauté de) donnée au Duc de Bouillon par ſa Femme. I. 362. *Voyez Bouillon* (*Duc de*) *Bouillon* (*Ducheſſe de*) *Sedan.* Droit que prétend le Duc de Bouillon en cette qualité ſur les Ducs & Pairs, pour le pas : il n'eſt point écouté. II. 596.

BOUILLON (Charlotte de La-Marck, Ducheſſe de) Epouſe le Vicomte de Turenne : Raiſons politiques de ce mariage. I. 196. N. 26. Sa mort : Le Duc de Bouillon en fait part à Henry IV. 362. Jugement ſur ſon Codicille. 368. *ſuiv.* —369. N. 3. — II. 571.

BOUILLON. (Guillaume-Robert de La-Marck, Duc de) *Voyez Mark* (*La-*)

BOUILLON (Henry de La-Tour-d'Auvergne, Vicomte de Turenne, Duc de) S'attache au Roi de Navarre. I. 45. Sa haine pour Sully. *ibid.* Eſt appellé en Duel par le Prince de Condé. 52. Se bat avec lui. 56. Avec les Duras. *ibid.* Sentimens ſur ce Duel. *p. ibid.* N. 97. Il déconcerte les deſſeins du Prince de Condé 63. Eſt fait priſonnier devant Cambrai. 72. N. 7. Forme le projet d'établir une République Calviniſte en France : Son caractère. 89. 90. N. 32. Commande un Corps de Troupes en Guyenne. 101. Ses Troupes ſe comportent mal à la Bataille de Coutras. 123. Ses deſſeins après cette Bataille. 127. N. 2. Il manque Sarlat. 127. Prend Caſtillon 130. Songe à démembrer la Monarchie. 139. Leve des Reîtres. 196. Epouſe Mademoiſelle de Bouillon. *ibid.* N. 26. Raiſons Politiques de ce Mariage. N. *ibid. Voyez Mark* (*La-*) *Henry IV.* Il amene des Troupes Etrangeres au Siége de Rouen. 198. Les jette dans la mutinerie 200. Empêche de pourſuivre le Duc de Parme, après ſon paſſage de la Seine. 226. Prend Dun & Stenay, & défait les Lorrains à Beaumont. 232. N. 2. —278. Son ingratitude envers Henry IV. 361. 362. Il donne avis au Roi de la mort de ſa femme. 363. Motifs qui déterminent Henry à lui députer Sully. *ibid.* Entretien où Bouillon cherche à ſurprendre ce Miniſtre. 364. *ſuiv.* Ses brigues & ſes Projets politiques. 365. Son Caractere & ſes maximes. N. 2. Il refuſe de montrer la Donation de la Ducheſſe de Bouillon. 368. 369. Jugement ſur cette Donation. N. 3. Ses deſſeins en faiſant déclarer la Guerre à l'Eſpagne par la France 390. N. 30. Conduit les Troupes Françoiſes en Picardie. 397. Sa mefintelligence avec le Duc de Nevers, cauſe des malheurs de cette Campagne. 401. *ſuiv.* Sa juſtification. N. 44. Il eſt défait devant Dourlens. 403. *ſuiv.* Jugement ſur ſa conduite. N. 46. Il ſe juſtifie mal à Henry IV. 418. 419. Eſt envoyé Ambaſſadeur à Londres. 419. Objet de ſes brigues pendant le Siége d'Amiens, 492. *ſuiv.* N. 9. Il cherche à ſoûlever les Proteſtans en Bretagne. 514. Henry le lui reproche 519. Article captieux qu'il fait inſérer dans l'Edit de Nan-

Digitized by Google

tes; pour quel objet. 590. *ſuiv.* N. 47. Il veut du mal à Sully d'avoir fait ſupprimer cet Article. 593. Il cabale avec les Seigneurs du Royaume. II. 55. 70. Et avec l'Eſpagne. 73. Aſſociation entre lui, le Maréchal de Biron, & le Comte d'Auvergne. 96. 97. Deſſein de l'arrêter : il élude adroitement la propoſition que lui fait Henry de demeurer à la Cour. 106. Lettres du Roi, de Sully & de lui, à ce ſujet. 135. *ſuiv.* N. 25. Il engage inutilement l'Electeur Palatin à ſolliciter Henry en ſa faveur. 167. 168. Sully eſt chargé de le faire connoître au Roi d'Angleterre. 181. qu'il cherche à gagner 204. mais inutilement. 225, 226. Suite de ſes brigues à la Cour du Palatin, à Londres, & dans les Aſſemblées des Calviniſtes François. 283. N. 11. — 328. — 347. *ſuiv.* Et avec Leſdiguieres. 351. Il ſe fixe à la Cour de l'Electeur Palatin. 356. 357. Promet du ſecours aux Flamands, & les trompe. 396. — 487. Ses Députés ſont exclus de l'Aſſemblée Générale de Châtellerault. 496. Artifices dont il ſe ſert pour ſoulever cette Aſſemblée contre Sully. 500. *ſuiv.* Lettre fanfaronne & captieuſe qu'il écrit à Henry IV. & Réponſe de ce Prince. 509. Autre Lettre ſéditieuſe qu'il fait tenir à l'Aſſemblée de Châtellerault. 510. *ſuiv.* Sully rend inutiles ſes ſoins pour l'établiſſement d'une République Calviniſte en France. 516. *ſuiv.* Henry IV. les déconcerte en s'emparant de ſes Villes. 529. *ſuiv.* Et ſonge auſſi à prendre Sedan. 560. Artifices qu'il emploie par les Courtiſans pour parer ce coup. 562. *ſuiv.* Lettres réciproques de lui & de Sully à ce ſujet. 566. *ſuiv.* Tous les Courtiſans travaillent pour lui 569. 570. Sully rend publics ſes procédés envers le Roi. 571. Haine qu'il en conçoit contre ce Miniſtre. 572. Autres manèges pour détourner Henry IV. de s'approcher de Sedan. 573. *ſuiv.* Il ſe ſoumet enfin, & traite avec Villeroi. 576. *ſuiv.* Articles de la reddition de Sedan. 578. Accueil gracieux qu'il reçoit de Henry, en venant lui faire hommage. 580. N. 13. 14. Il ſuit ce Prince à Paris. 583. N. 15. On lui refuſe le pas ſur les Ducs & Pairs. 596. Henry lui rend Sedan, & en retire la Garniſon. III. 51. 52. Il reprend ſes brigues. 84. *ſuiv.* Henry IV. s'oppoſe à la qualité qu'il prend de Seigneur Souverain de Sedan. 186. 187. Il revient en France après la mort de Henry IV. & eſt admis aux Conſeils de Marie de Médicis. 278. Il détache le Prince de Condé du Duc de Sully, qu'il cherche à perdre 303. *ſuiv.* N. 27. S'oppoſe à l'avis de Sully ſur l'Armement de Cleves. 287. Services qu'il rend à Conchine & qu'il en reçoit. 301. Démêlé qu'il a en plein Conſeil avec Sully 315. *ſuiv.* Gratifications qu'il ſe fait accorder par la Régente. 326. Animoſité qu'il témoigne contre Sully dans l'Aſſemblée de Châtellerault, S. 399. *ſuiv.*

BOUILLON. (Robert de La-Marck, Duc de) *Voyez Marck (La-)*

BOUILLON (Ducheſſe de) ſe trouve à Sedan, lorſque Henry IV. s'approche pour l'aſſiéger. II. 573. 577.

BOUILLON. (Mademoiſelle de) On offre au Duc de Sully de la faire épouſer au Marquis de Roſny. III. 55. Henry IV. empêche Sully d'y conſentir. 56.

Digitized by Google

BOULAYE (Charles Echalard de La-) Gouverneur de Fontenai pour le Parti du Roi I. 110. Suit Henry IV. à la Campagne de Franche-Comté. 410. 411. N. 56. Son fils épouſe Mademoiſelle du Marais, Belle-fille du Duc de Sully: Préſent que lui fait Henry IV. II. 458. Grace qu'il lui refuſe. 459.

BOULOGNE. Conférence en cette Ville entre l'Eſpagne & l'Angleterre, ſans fruit. I. 536. N. 5.

BOULOGNE. (Comtes de) Seigneurs Suzerains du Comté de Saint-Paul, avec les Comtes d'Artois. II. 414.

BOURBON. (Maiſon de) Ses riches appanages. I. 8. N. 18. Biens portés en cette Maiſon par celle de Béthune. 440. Alliances de la Maiſon de Rohan avec elle. 446. N. 15. Néceſſité & moyens de s'unir avec la Maiſon de Stuart, pour abbaiſſer la Maiſon d'Autriche. II. 244. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.* Réunion de tous ſes biens avec la Maiſon de France. III. 32. N. 15. Henry IV. défend à Sully de marier ſon Fils dans la Maiſon de Bourbon. III. 56. *Voyez Roſny.*

BOURBON-CONDE'. *Voyez Condé.*

BOURBON-CONTY. *Voyez Conty.*

BOURBON-FRANCE. *Voyez France.*

BOURBON-MONTPENSIER. *Voyez Montpenſier.*

BOURBON-RUBENPRE'. *V. Rubempré.*

BOURBON-SOISSONS. *Voyez Soiſſons.*

BOURBON-VENDOSME. *V. Vendôme.*

BOURBON. (Alexandre de) Second Fils de Henry IV. & de la Ducheſſe de Beaufort, Légitimé. I. 537. Eſt baptiſé comme Enfant de France, & nommé Monſieur. 538. N. 8. Eſt reçu dans l'Ordre de Malthe. II. 415. N. 17. *Voyez Eſtrées. Henry IV. Sully.*

BOURBON (Antoine de) Roi de Navarre. *Voyez Navarre.*

BOURBON (Catherine-Henriette de) Fille de Henry IV. & de la Ducheſſe de Beaufort, légitimée. I. 599. *Voyez Eſtrées.* Henry veut la faire épouſer au Marquis de Roſny. III. 55. *ſuiv.* N. 2. Puis au Fils du Connétable. 62. Préſens qu'il lui fait, 160.

BOURBON (Charles, premier Cardinal de) S'oppoſe au mariage du Prince de Navarre avec Marguerite de Valois. I. 24. *Voyez Henry IV. Marguerite.* Ses Conférences avec Catherine de Médicis, après la Journée des Barricades. *pag.* 136. N. 9. Eſt mis en priſon lors du meurtre des Guiſes: Reproches qu'il fait à Catherine de Médicis. N. 10. *pag.* 136. *ſuiv. Voyez Guiſe. Médicis. Henry III.* Nommé Roi par la Ligue Sa mort: ſon caractère. *pag.* 193. N. 22. *Voyez Ligue, &c.*

BOURBON (Charles, ſecond Cardinal de) Deſſein du Tiers-Parti de le déclarer Roi. I. 250. N. 20. Il traite avec le Duc de Sully en faveur de Henry IV. 266. Son Mariage avec l'Infante d'Eſpagne propoſé aux Etats de Paris, & rejetté. 272. N. 34. Il travaille à la Converſion de Henry IV. Services qu'il lui rend. 290. N. 52. — 313. *V. Abjuration.* Sully lui eſt député à Paris: Converſation entr'eux. 343. *ſuiv.* N. 53. Il s'intéreſſe pour les Jéſuites, dans leur Procès avec l'Univerſité & les Curés de Paris. N. 58. *pag.* 347. Lettres réciproques de lui & de Sully. 351. 352. Sa mort: Regret qu'en a Henry.

372. Ses Abbayes : Son caractère. *ibid.* N. 9. Henry IV. dispose de ses Bénéfices. 373.

BOURBON (Charles de) Fils naturel d'Antoine Roi de Navarre, Archevêque de Rouen. Refuse de marier Madame Catherine. 586. 587. N. 44. Plaisante Conversation entre lui & Roquelaure à ce sujet. 587. *Suiv. Voyez Bar. Madame. Roquelaure, &c.*

BOURBON (Henry de) Duc de Verneuil. *Voyez Verneuil.*

BOURBON (Madame Catherine de) *Voyez Madame.*

BOURBON (Mademoiselle de) fille de Henry I. P. de Condé. Sa mort. 597. N. 54.

BOURG-EN-BRESSE. Pris par le Maréchal de Biron, malgré lui. II. 29. *Suiv.* Force de son Château. 54. 55.

BOURG. Manufacturier appellé à Paris par Henry IV. II. 287.

BOURG (Antoine-Du-Maine-Du-) Défend Laon contre Henry IV. I. 342. refuse de lui remettre la Bastille. *ibid.* N. 49. Rend Laon. 369. 370.

BOURG (N. Du-) Avis qu'il donne contre Lesdiguiéres. II. 351. III. 45.

BOURGES. Pris par les Calvinistes. I. 18. Rendu par La-Châtre à Henry IV. 304. Somme payée pour sa réduction. 559.

BOURGOGNE (Royaume de) Les Princes du Nord souhaitent de le rétablir. II. 197.

BOURGOGNE. Le Duc de Maïenne en demande la Souveraineté à l'Espagne. I. 246. Elle y consent 371. 372. Cette Province se soûleve contre Maïenne. 372. Succès qu'y ont les Troupes Lorraines, celles de Henry IV. & du Maréchal de Biron. 394. *Suiv.* Henry la prend presqu'entiere. Desobéissance de son parlement, au sujet de la Bresse. III. 34.

BOURGOGNE (Charles de) Sa fille porte le Comté de Gueldres dans la Maison d'Autriche. III. 194.

BOURGOGNE (Marie de) porte les Pays-Bas à Maximilien : Doute sur cette possession. *ibid. Voyez Clèves.*

BOURROUGE (Michel.) *V. Halliot (Du-)*

BOURSAULT (N. de) Gentilhomme Calviniste. Conseille à Jeanne d'Albret d'aller à Paris. I. 16.

BOUVENS, Gouverneur de Bourg-en-Bresse. Ne peut en empêcher la surprise, quoiqu'averti. II. 30. 31.

BRABANT. Monsieur en est déclaré Duc. I. 74.

BRACONNIER. Député par la Ville de Metz au Duc de Sully, contre les Jésuites. II. 587.

BRANCALEON, découvre le dessein de Barriere, d'assassiner Henry IV. I. 298. *Suiv.* N. 8.

BRANCAS. *Voyez Villars. Oise.*

BRANDEBOURG. (Albert Frederic, Electeur de) Son droit à la succession de Clèves. III. 195. 196. Partage qu'il fait de cette succession avec le Palatin de Neubourg. N. 30. *pag.* 308. *Voyez Clèves.*

BRANDEBOURG (Jean-George de) Guerre & procès entre lui & le Cardinal de Lorraine, pour l'Evêché de Strasbourg ; terminés par Henry IV. II. 159. N. 5.

BRANDEBOURG (Marquis de) Reception que lui fait Henry IV. à Paris. II. 104. Il vient voir Henry à Metz. 159. — 171.

BRANDIS, Gouverneur de Montmelian, En rend le Château à

Henry IV. par capitulation. II. 46. *ſuiv.* Son Epouſe y a beaucoup de part. 46. 47.

BRASSAC. *Voyez Rochebeaucourt.*

BRASSEUSE, Officier Calviniſte. I. 107. Se trouve à la Journée d'Arques. 157. A celle d'Ivry. 172.

BREAUTÉ (Charles de) Se bat en Duel de vingt François contre vingt Flamands. II. 60. N. 37.

BREDERODE. Député des Flamands à Henry IV. III. 385. *Voyez Flandre. Deſſein Politique.*

BREMONT. Nommé dans une Lettre du P. Cotton. III. 125.

BRESSE. Priſe par Henry IV. II. 29. *ſuiv.* Cedée en entier au Roi, par le Duc de Savoie. 57. *Voyez Traité de Lyon.* Réünie à la Bourgogne. 58. Oppoſition du Parlement de Dijon, à ce ſujet, III. 34.

BREST. Aſſiégé par le Duc de Mercœur. I. 370. 371.

BRETAGNE. Villes priſes & rencontres militaires dans cette Province. I. 370. 371. N. 4. Autres faits d'armes des différens Partis. 447. Henry IV. ſe détermine à y aller en perſonne, 504. Objet & fruit de ce Voyage. 507. *ſuiv.* Prétendus droits du Duc de Mercœur ſur cette Province. 505. N. 21. Sully fait lever des Plans de ſes Places & Côtes. III. 45.

BRETAUVILLE. Officier de la Maiſon de Henry IV. regrété de ce Prince. III. 47.

BRETOLINE, Italienne. Préſent que lui fait Henry IV. II. 605.

BRETON. Fort, ravitaillé par le P. d'Orange. II. 482.

BRETON (Hector Le-) Reçoit une gratification du Roi. II. 472.

BRETONS (Chevalier de) Agent & Commiſſaire du Duc de Savoie dans l'Affaire du Marquiſat de Saluces. II. 2. 17. 19.

BREUIL (Du-) Gentilhomme Calviniſte, échappe au maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. 26.

BREZOLLES (N. de) Proteſtant mal intentionné pour Henry IV. I. 89.

BRIARE (Canal de) commencé par Sully. II. 388. 389. N. 5.

BRI-COMTE-ROBERT. Henry IV. y court riſque de la vie. I. 297.

BRIENNE. *Voyez Lomenie.*

BRIGANTIN, Gentilhomme ſéditieux, demande pardon à Henry IV. II. 532.

BRIGNEUX, Gouverneur de Baugency, remet cette Place à Henry IV. I. 141.

BRILLAN, Domeſtique du P. de Condé, tiré à quatre chevaux. I. 131. N. 6.

BRIQUEMAUT (François de) Député par les Proteſtans à Charles IX. I. 14. N. 35.

BRISSAC (Charles de Coſſé, Comte de) Gouverneur d'Angers. I. 93. A deſſein de changer la forme du Gouvernement en France. Le Duc de Maïenne le fait Gouverneur de Paris. 324. N. 28. Il trahit ſon Parti. 325. N. 30. Maréchal-de-France. 513. Somme qu'il reçoit pour ſon Traité. 559. — II. 286. Eſt appellé au Conſeil ſur l'Expédition de Sedan. 569. — III. 164. 165. Eſt nommé par Henry IV. du Conſeil de Régence. 223. Marie de Médicis l'admet au Conſeil. 278. — 283.

BRISSON (Barnabé) Préſident au Parlement de Paris. Eſt pendu par les Seize. I. 205. Son Eloge. N. 34. *pag.* 205.

BRIX (Saint-) Catherine de

Médicis s'y abouche avec Henry IV. I. N. *pag.* 53. N. 95. Autres Conférences en cet endroit. 113. N. 50. *Suiv.* Péril que Henry y court. N. *ibid.*

BROC (Du-) Lieutenant du Prévôt, laisse échapper L'Hôte. II. 321.

BROOKE (George) conspire contre le Roi d'Angleterre. II. 269. N. 6. *Voyez Jacques.*

BROSSARD (Le Pere) Jésuite. Accueil que lui fait Henry IV. à Metz. II. N. 6. *pag.* 159.

BROSSE (La-) Ses prédictions sur Henry IV. & Sully. I. 89. 91. II. 84.

BROSSE-SAVEUSE. *Voyez Saveuse.*

BROSSIER (Marthe) Prétendue Démoniaque. Desseins de ceux qui la faisoient agir. Sagesse de Henry IV. dans cette affaire. I. 595. 596. Particularités sur cette Intrigue. N. 52.

BROUAGE pris par les Calvinistes. I. à la *pag.* 3. N. 4. Repris par le Duc de Maienne. 52. N. 92. Manqué par le P. de Condé. 94. Sully visite cette Place dans son voyage en Poitou. II. 354.

BRULART. *Voyez Sillery & Berny.*

BRUNSWICK (Duc de Lunebourg-) Traité entamé par lui entre l'Espagne & l'Angleterre. II. 203. Ambassadeur à Londres. 264. Accueil fait par Henry IV. à son Député. III. 187. — 223.

BUDE. Les Impériaux en levent le Siége. II. 153. 154. *Voyez Nevers (Duc de)*

BUDOS (Louise de) femme du Connétable de Montmorency : Sa mort. I. 597. N. 56.

BUFALO. Cardinal, Nonce du Pape, Il conclut avec Sully le Traité de Commerce entre la France & l'Espagne. II. 391. *Suiv.* En est récompensé par Henry IV. 394. — 401. Sully lui fait part des Desseins de Henry, 406. Estime qu'il a pour Sully, & louanges qu'il lui donne. 475. 478.

BUHY (Pierre de Mornay de-) Complot qu'il fait pour enlever les Princes à Saint-Germain-en-Laye. I. 37. N. 68. Il dessert Sully auprés de Henry IV. 243. N. 16.

BUISSE (La-) III. 154.

BULLION (N. de) employé dans l'Affaire d'Orange & de Blaccons. II. N. 20. *pag.* 506. Envoyé par Sully en Dauphiné. 593. & à La-Rochelle. III. 12. Nommé Ambassadeur à Venise & en Savoie. 223. Agent de la Régente dans l'Assemblée de Châtelleraut. S. 400. *Suiv.*

BULLY. Le Duc de Nevers y seconde mal Henry IV. I. 208. *Suiv.* N. 39.

BUQUOY (Comte de) Refuse l'Alliance du Marquis de Cœuvres pour Mademoiselle de Melun. II. 461. Conduit des Troupes Espagnoles en Flandre. 482.

BURE. Henry IV. y défait l'Escadron du Duc de Guise. I. 208.

BURGAW (Charles d'Autriche, Marquis de) Son droit à la Succession de Clèves. III. 196.

BUSSY D'AMBOISE (Louis de Clermont) perd la faveur de Monsieur. I. 45. Sa mort. N. 86.

BUSSY D'AMBOISE (Renée de Clermont de) femme de Balagny : meurt de douleur de la perte de Cambrai. I. 415. N. 61.

BUTRICK. Envoyé de l'Electeur Palatin aux Assemblées des Calvinistes en France. I. 89.

BUZENVAL (Paul Choart de) Ambassadeur de France en Hollan-

de. I. 531. Il communique à Henry IV. les deſſeins du P. d'Orange. II. 71. 72. — 165. Amitié qu'a pour lui le Conſeil des Provinces-Unies. 396. 400. Nouvelles qu'il mande de ces Provinces au Roi. 605. Il vient rendre compte de ſa Négociation à Henry. 609. 610. Continuë à ſervir utilement dans les Affaires de Flandre. III. 22. *ſuiv.* Sa mort & ſon éloge. N. 12. *pag.* 27.

C.

CABINET D'ETAT. Henry IV. & le Duc de Sully s'occupent à le compoſer. Idée & objet de grand & utile travail. III. 140. 141. N. 14.

CABRIERES, Gouverneur de Cahors. I. 61.

CADSANT (Iſle de) priſe par le P. d'Orange. II. 395.

CAEN. Henry IV. y va, en chaſſe Crevecœur, & y met Bellefond. II. 282.

CAHORS, pris d'aſſaut par Henry IV. 57. *ſuiv.* N. 100. 101.

CAILLAUDIERE (La-) Envoyé pour licencier la Cavalerie. II. 334.

CALAIS. Acquis à la France par le Duc de Guiſe. I. 11. Aſſiégé par les Eſpagnols. 412. & pris malgré tous les ſoins de Henry IV. 415. 416. Particularités ſur ce Siege. N. 61. 62. Voyage qu'y fait Henry : motifs de ce voyage. II. 72. *ſuiv.* Autre voyage. 150. & ſejour du Roi. 183. 184. Réparations faites au Riſban. III. 161.

CALATAGIRONE. (Bonaventure de) Patriarche de Conſtantinople. Travaille avec fruit à la Paix de Vervins. I. 505. 506. N. 22. Il ne peut faire ôter à Sully la Commiſſion dans l'Affaire de Saluces. 19. N. 17.

CALDERON. Offre qu'il fait à Henry IV. de la part de l'Eſpagne. I. 80.

CALIGNON. (N. de) I. N. 485. Employé à la compoſition de l'Edit de Nantes. *pag.* 493. N. 9. Henry IV. lui reproche un Article de cet Edit qu'on eſt obligé de réformer. 591. *ſuiv.* N. 48. 49. — II. 55. Admis au Conſeil ſur le rétabliſſement des Jéſuites. 299. *ſuiv.* N. 4. A celui pour la vérification des Rentes. 382.

CALOMNIATEURS du Duc de Sully. *Voyez Courtiſans. Seigneurs. Jéſuites.* Calomniateur Anonyme. *Voyez Cœuvres. Vendôme.*

CALVEYRAC (Jean de Sudrie de) Avertit Henry IV. des complots de la Cabale ſéditieuſe. II. 97. N. 28.

CALVINISTES. *Voyez Proteſtans.*

CAMBRAI. Le P. de Parme en leve le Blocus. I. 71. 72. Pris par les Eſpagnols, qui en chaſſent Balagny. 412. 415. N. 61. Somme payée par Henry IV. pour ſa réduction I. 560.

CAMORD. Gentilhomme attaché au Duc de Sully. I. 399. 400.

CAMPAGNAC (Madame de) Sejour que fait Sully chez elle pendant la peſte à Roſny. I. 110.

CAMPO (Alonſo Del-) Défait par les Troupes d'Elizabeth en Irlande. II. 101.

CANADA. Colonie établie contre l'opinion de Sully. II. 293. N. 17.

CANARD (Saint-) III. 102.

CANAUX, pour la jonction des Rivieres. Combien utiles. II. 381. N. 1. De Briare. *Voyez Briare. Seine. Loire. Saone.* Sully vend la Capitainerie héréditaire des Canaux, &c. III. 349.

Digitized by Google

CANAYE (Philippe) De-Freſne. Ambaſſadeur à Rome. II. 88. N. 22. A Veniſe, dans l'affaire de la Valteline. 409. *ſuiv. Voyez Griſons.* Il donne avis du Différend de Paul V. avec les Vénitiens. 583. Inſtruction que lui donne Sully à ce ſujet. 586. Ambaſſadeur en Allemagne. III. 385.

CANISE. Pris par les Chevaliers de Malthe. II. 102.

CANISY (N. de) Gratification que lui accorde Henry IV. II. 472. Regreté de Henry IV, III. 47.

CANTONS SUISSES. *Voyez Suiſſes.* Des Ligues-Griſes. *Voyez Griſons.*

CANTORBERY. Réception que fait la Nobleſſe de cette Ville à Sully. II. 187. Avis que lui donne un Chanoine. *ibid.* Opinion de Henry IV. ſur cet avis. 218. *ſuiv.*

CAPELLE. (La-) aſſiégée & priſe par les Eſpagnols. I. 341. Repriſe par eux. 401. — 412.

CAPETIENS (Rois) Jugement de Sully ſur cette Race. III. 306. *ſuiv. Voyez Races. France. (Rois de)*

CAPUCINS députés par les Pariſiens vers Henry III. à Chartres. I. N. 8. *p.* 135. Accuſés d'avoir voulu faire aſſaſſiner Henry IV. 297. Ils brouillent les Proteſtans avec les Catholiques chez les Griſons. II. 409.

CAPUCINES Inſtituées. II. 284.

CARCASSONNE (Evêque de) Argent à lui dû par Henry IV. III. 27.

CARCES (Gaſpard de Pontevez, Comte de) Son Parti en Provence. I. 236. N. 10. Il donne avis des deſſeins du Duc de Savoie. II. 15.

CARDINAUX. Promotion de Cardinaux François. I. 537. Envoyés au Conclave après la mort de Clement VIII. y ſervent bien la France. II. 475. *ſuiv.* Promotion en 1606. 586. Prérogatives des Cardinaux en Italie. III. 138.

CARL-PAUL Envoyé par l'Electeur Palatin au Duc de Sully. III. 54.

CARLAT. Séjour de la Reine Marguerite dans ce Château, que Henry IV. fait démolir. II. 541. N. 9.

CARLOS (Dom) Prince d'Eſpagne. Philippe II. le fait mourir. I. 39. *pag.* 15. Motif de cette action. 579. N. 35.

CARLOVINGIENS (Rois) Jugement de Sully ſur cette Race. III. 306. *ſuiv. Voyez Races. France (Rois de)*

CARMES-DECHAUSSE'S établis en France. II. 284.

CARMELITES Inſtituées. II. 284.

CARNAVALET (Madame de) donne un bon conſeil à Henry IV. I. 41.

CARON (Le-) Agent des Provinces-Unies à Londres, pour la Paix. II. 400.

CARROUGE. *Voyez Le-Veneur.*

CASAUBON. Henry IV. l'appelle & le fixe à Paris. I. 535.

CASAUX. (Charles) Son Parti en Provence. I. 236. Eſt tué en cherchant à livrer Marſeille aux Eſpagnols. N. 23. *pag.* 383.

CASE (La-) Gentilhomme Caviniſte. Ses brigues pendant le Siége d'Amiens. I. 493.

CASIMIR (le Prince) Entre en France avec une Armée. I. 41. On l'en fait ſortir à force d'argent. *Voyez Médicis. Paix de Monſieur.* Villes que lui engage le P. de Condé. 62.

Digitized by Google

CASTEL-JALOUX, Ville Calviniſte. I. 51.

CASTENET. Sa fermeté fait prendre Bourg-en-Breſſe, malgré le Maréchal de Biron. 30. 31.

CASTETS manqué par le Maréchal de Matignon. I. 100.

CASTILLE (Rois de) *Voyez Ferdinand. Iſabelle.*

CASTILLE (Connétable de) *Voyez Velaſque.*

CASTILLE, Receveur-Général du Clergé. Eſt accuſé de malverſation. II. 379. Eſt fait contrôleur-Général après la mort de Henry IV. Plaintes de Sully contre lui III. 279. N. 26.

CASTILLON, pris par le Duc de Maïenne, & repris par le Duc de Bouillon I. 130.

CATEAU-CAMBRESIS, forcé par le Duc d'Anjou. I. 72.

CATELET (Le-) pris par les Eſpagnols. I. 401.—412.

CATHERINE de Medicis. *Voyez Medicis.*

CATHERINE (Madame) *Voyez Madame.*

CATHERINE (Fort de Sainte-) attaqué mal-à-propos au Siége de Rouen. I. 200. N. 31. *Voyez Biron.* Sully y eſt reçu, allant traiter avec l'Amiral de Villars. 304.

CATHERINE (Fort de Sainte-) en Savoie. Attaqué & pris par le Duc de Sully. II. 50. *ſuiv.* Démoli à la priére de la République de Genève. 52. *ſuiv.*

CATHOLIQUE. (Religion) *Voyez Religion.*

CATHOLIQUES du Parti de Henry IV. ſe rendent les plus forts dans ſon Conſeil. I. 186. Prêts à ſe révolter pendant le Siége de Rouen : leurs deſſeins. 202. 203. Leur méſintelligence avec les Calviniſtes, cauſe de la levée de ce Siége. 226. 227. *Voyez Biron. Bouillon. Proteſtans.* Ils refuſent de pourſuivre le P. de Parme. *ibid.* Obligent Henry IV. à refuſer les offres de la Ligue. 267. *ſuiv.* Sage conduite de Henry à leur égard. N. 2. *p.* 293. Leur jalouſie contre Sully. 299. Ils murmurent de ſon Ambaſſade à Londres. II. 171. Catholiques ou FactionChatholique en Europe, oppoſée à la Faction Proteſtante : force de ces deux Factions. 245. *Voyez Deſſein Politique. Jacques.* Brigues des Catholiques contre Henry IV. en faveur de l'Eſpagne. *Voyez Ligue. Pape. Eſpagne. Jéſuites. Politique, &c.*

CAVAGNE (Arnaud de) Député par les Huguenots à Charles IX. I. 14. N. 35.

CAUDEBEC rendu au P. de Parme, & repris par Henry IV. I. 219.

CAUMARTIN (Louis Le-Fèvre de) Garde des Sceaux. Services qu'il rend à Henry IV. dans les Généralités, où il eſt envoyé. I. 455. *ſuiv.* N. 19. Eſt nommé pour aſſiſter à la Conférence de Boulogne. 536. Pour traiter avec les Ambaſſadeurs Suiſſes. II. 149. 150. N. 32. eſt appellé au Conſeil ſur le rappel des Jéſuites 299. *ſuiv.* N. 4. Commiſſaire dans l'affaire de l'acquiſition du Comté de Saint-Paul. 413. *ſuiv.*—481. Il prévient le Landgrave de Heſſe contre le Duc de Bouillon. 525. —III. 38. Son bon ménage dans la diſtribution de la Solde aux Cantons Suiſſes. 43. 44. Il ſert le P. d'Epinoi auprès des Etats-Généraux. 184. Eloge de ſes Négociations en Suiſſe & chez les Griſons. 192. — 214. Nommé Ambaſſadeur en Suiſſe. 222. 223. Marie de Médicis l'admet au Con-

Digitized by Google

seil de Régence. 278.

CAUMONT, Ville Calviniſte. III. 87.

CAUMONT (François Nompar de) Tué à la Saint-Barthelemi. N. 60. *pag.* 27.

CAUMONT, (Jacques Nompar de) *Voyez Force.* (*La-*)

CAUMONT. *Voyez Epernon* (*Duc d'*)

CAUSSADE. Terre acquiſe par Sully. III. 150. S. 408.

CAUSSADE. *Voyez Megrin* (*Saint*)

CAUSSE. Getilhomme du Parti Séditieux, demande pardon à Henry IV. II. 532.

CAYLUS (Jacques de Lévis de) L'un des Mignons de Henry III. I. 374. N. 12.

CAZAL (Alphonſe) Député par l'Eſpagne à l'Aſſemblée des Ligues Griſes à Coire; y échouë. II. 410. *Voyez Griſons.*

CECIL (Robert) Ambaſſadeur d'Eliſabeth à Henry IV. Entretien de ce Prince avec lui. I. 515. *ſuiv.* N. 34.

CECIL (Guillaume) Sécrétaire d'Etat d'Eliſabeth. I. 515. N. 34. Son caractère: ſon ambition; ſes artifices. II. 196. Il rend viſite au Duc de Sully: jugement que celui-cy en porte. 199. 200. Ses manèges pour obtenir la faveur du nouveau Roi d'Angleterre. 215. *Voyez Jacques.* Conférence entre lui, les Conſeillers Anglois & Sully, où il cherche à le ſurprendre & à le tromper. 228. *ſuiv.* Il eſt député au Comte d'Aremberg. 231. Son penchant en faveur de l'Eſpagne. 231. 232. Il ſe montre en tout contraire aux Flamands. 234. Conférence entre lui, Sully & les Députés des Provinces-Unies, où il tend toutes ſortes de piéges à ce Miniſtre. 235. *ſuiv.* & s'oppoſe qu'on donne du ſecours aux Etats-Généraux. 255. *ſuiv.* Le Roi d'Angleterre mécontent de cette conduite. 251. — 254. Il continuë à appuyer le Parti Eſpagnol. 268. 269. & ſe déclare enfin malgré lui pour le Traité d'Alliance entre la France & l'Angleterre. 270. *ſuiv.*

CENSURE. Projet de l'établir en France contre les diſſipateurs. III. 148. *ſuiv. Voyez Cabinet d'Etat.*

CERCOTTE. Sully s'abouche en cet endroit avec la Reine Marguerite. Sujet de leur entretien. II. 498. *ſuiv. Voyez Séditieux. Uſſon.*

CHAALONS. Aſſemblée de la Ligue, & Conférences en cette Ville. *Voyez Henry III. Ligue. Médicis. Guiſe.*

CHALAIS. Poſte & paſſage occupé par Henry IV. I. 120. N. 55. *Voyez Coutras.*

CHALANDEAU, Officier Huguenot. I. 107.

CHALANGE. L'un des ennemis & des calomniateurs de Sully. II. 447.

CHALIGNY (Henry de Lorraine, Comte de) tué Chicot qui l'avoit fait priſonnier. I. N. 30. *pag.* 87. — 304. N. 16.

CHALON-SUR-MARNE. Henry IV. faillit à y être aſſaſſiné. I. 297.

CHAMANT (Jean & Antoine de Saint-) Pour la Ligue en Languedoc & Limoſin; & depuis, pour Henry IV. I. 447. N. 16.

CHAMBAUT Secourt Villemur. I. 238. *ſuiv. Voyez Joyeuſe. Epernon &c.* Eſt député par l'Aſſemblé de Gergeau à Sully. III. 35.

CHAMBERT ou CHAMBARET (N. de) l'un des Chefs Royaliſtes en Languedoc. I. 447. N. 17.

Il

Il contribuë à la priſe de Bourg. II. 30.

CHAMBERY. Henry IV. prend cette Ville & y donne des Fêtes. II. 31.

CHAMBRAI (N. de) Se trouve à la Bataille d'Ivry. I. 172.

CHAMBRE-DE-JUSTICE. Etablie par Henry IV. I. 485. Autre en 1601. appellée Chambre Royale. II. 66. N. 5. Sans fruit. 69. 70. Autre en 1604. 383. Autre en 1607. contre le ſentiment du Duc de Sully. III. 42. Réflexions & Principes de ce Miniſtre ſur ces Opérations. II. 66. *ſuiv.* N. 5. III. 42.

CHAMBRES-DES-COMPTES. Manquent de reſpect à Henry IV. I. 500. Abus qu'y corrige le Duc de Sully. 570. S'oppoſent à la vérification des Rentes. II. 382. Plaintes de Sully contr'elles; & Réglemens auxquels il les aſſujettit. III. 35. 36. Autres Réglemens à leur ſujet. III. 96. *ſuiv.*

CHAMBRES MIPARTIES. *Voyez Paix de Monſieur. Paix de* 1577.

CHAMIER, Miniſtre Proteſtant, manque de reſpect pour le Connétable. III. 12.

CHAMNITE (Comte de) Gouverneur de Franche-Comté. Donne appui au P. de Joinville & autres Séditieux. II. 133.

CHAMPAGNE. Se révolte contre le Duc de Guiſe. I. 379. *Voyez Rheims.* Uſurpations ſur cette Frontiére par l'Eſpagne, prouvées par Sully, & renduës. III. 96.

CHAMPIGNY, Commiſſaire dans l'Orleannois & la Touraine. I. 572.

CHAMPIGNY. Adjudicataire de la Ferme de Sel. II. 464.

CHAMPS. (Des-) De la Maiſon de Henry IV. I. 63.

CHANCELIERS-DE-FRANCE. L'Hôpital. Birague. Chiverny. Belliévre. Sillery. *Voyez chacun de ces Noms.*

CHANGER (Le P. (Jéſuite. III. 125.

CHANLIVAUT. (René Viau de) Suit Henry IV. à Aumale. I. 207. N. 37.

CHANLIVAUT. (Madame de) L'une des intriguantes dans les galanteries de Henry IV. III. 12.

CHANTELERIE. (La-) Eſt défait, en voulant ſecourir Noyon. I. 190.

CHANTELOUP. (N. de) L'un des Priſonniers de Sully à Ivry. I. 171.

CHANTILLY. Séjour ordinaire de Henry IV. dans le Printemps. II. 311. — 327. — 441. — III. 3. 119. 120.

CHAPELLE-BIRON. (Charles de Charbonnier de La-) L'un des Officiers de la Ligue. I. 447. N. 16. Se joint aux Séditieux. II. 499. — 531. N. 1.

CHARBONNIERE. (Gabriel Prévôt de) Se retire devant le Maréchal de Joyeuſe. I. 115.

CHARBONNIERES. Sully en fait le Siége, malgré les oppoſitions des Courtiſans; le prend avec beaucoup de fatigue, & en défend le pillage. II. 33. *ſuiv.* 40. *ſuiv.*

CHARGES. Principes de Sully ſur les Charges. II. 67. *ſuiv.* N. 7. *ſuiv. Voyez Barreau. Finances.* Charges à créer dans le beſoin. III. 144. *ſuiv.*

CHARITE'. (La-) Ville Calviniſte. I. 2. N. 5. *pag.* 3.

CHARITE'-CHRETIENNE. (Hôpital, ou Maiſon Royale de la) Donné par Henry IV. aux Soldats Invalides. II. 386. N. 3.

Digitized by Google

CHARLEMAGNE. Empêcha que les Ordres Religieux ne ſe multipliaſſent trop en France. II. 414. 416. N. 18. Jugement de Sully ſur ſon Régne. III. 121. — 310.

CHARLES-MARTEL. Jugement de Sully ſur ce Roi. III. 306.

CHARLES V. Roi de France. Son Régne propoſé pour modèle d'un bon Gouvernement. II. 388. N. 4. Il ſe ſoûmit à l'autorité des Etats du Royaume. III. 104. Jugement ſur ce Régne. 122. — 361.

CHARLES VI. Roi de France. Son Régne appellé par Sully, le tombeau des Loix & des Mœurs. III. 104. 105.

CHARLES VII. Roi de France. La Taille eſt renduë ſous ſon Régne un Impôt permanent. III. 105. Jugement ſur ce Régne. 122. — 361.

CHARLES VIII. Son Régne eſt la ſource de la mauvaiſe adminiſtration des Finances. I. 373. Valeur de la Taille ſous ſon Régne. III. 105.

CHARLES IX. Roi de France. Affectionne Henry IV. I. 10. Partage la faveur entre les Princes du Sang, les Guiſes & le Connétable. 12. Profonde diſſimulation dont il uſe pour perdre les Huguenots. 14. *ſuiv.* Trait ſur ſa haine pour le Duc de Guiſe. *pag.* 14. N. 34. *ſuiv.* Il attire les Calviniſtes à Paris. 16. Manque à être pris par eux à Meaux. 18. N. 45. Careſſes qu'il fait aux Chefs du Parti. 21. *Voyez Coligny Proteſtans & c.* Sécurité qu'il leur inſpire. 21. *ſuiv.* Réflexions ſur ſa conduite avec Coligny. *ibid.* N. 5. Maſſacre de la Saint-Barthelemi. Violences de ce Prince à l'égard du Roi de Navarre & du Prince de Condé. 31. Il en ſent des remords, & déſavoüe le Maſſacre. 32. *ſuiv.* Traits de ſa cruauté. *pag.* 34. 63. Il favoriſe les Calviniſtes en haine de ſa Mere, qu'il ſoupçonne de l'avoir empoiſonné. 36. 37. Regret qu'il témoigne du Maſſacre, à ſa mort. 39. Sa mort, ſes bonnes & mauvaiſes qualités N. 74. *pag.* 39. Traité de Commerce qu'il fait avec les Anglois, déſavantageux pour la France. II. 180. Valeur de la Taille ſous ſon Régne. III. 105.

CHARLES IV. Empereur. Aide la Maiſon de La-Mark à ſe mettre en poſſeſſion du Duché de Clèves. III. 192. *Voyez Clèves.* Bulle d'Or, établie par cet Empereur. 377.

CHARLES-QUINT. Bon-mot de lui ſur la France. I. 268. 269. Son ambition; ſes projets; ſa retraite. 575. N. 30. Il ordonna qu'on reſtituât la Navarre à la Maiſon d'Albret. N. 33. *p.* 576. *Voyez Philippe II.* Abrégé de ſa Vie. Ses deſſeins pour la Monarchie Univerſelle. II. 558. 159. Jugement de Sully ſur ce Prince. III. 122. Ses diſſipations par rapport aux Etats de Clèves. 197. Violences qu'il éxerça contre l'Electeur de Saxe & les Princes d'Allemagne. 202. Engagemens qu'il contracta avec les Electeurs 377. 378.

CHARNY (Eléonor de Chabot, Comte de) Sauve les Huguenots du Maſſacre dans ſon Gouvernement. 34. N. 64.

CHAROST. *Voyez Béthune.*

CHARRON. (Le-) Commis du Conſeil des Finances. I. 460. 461.

CHARTRES. Henry IV. s'y retire après la Journée des Barricades: ce qui s'y paſſa. I. N. 7. *pag.* 131. Pris par les deux Rois. N. 8. *pag.* 135. Pris par Châtillon. 148. N. 25. 188. N. 14. Henry IV. y eſt ſacré. 306. 307. Voyage qu'y fait la Reine. III. 124.

CHARTRES (Jean de Ferriere, Vicomte de) échappe au Maſſa-

cre de la Saint-Barthelemi. I. 25. N. 57. Se trouve à la Journée d'Arques. 157.

CHARTRES. (Prégent de La-Fin, Vidame de) On ſe ſert de lui, pour faire parler La-Fin ſon Oncle. II. 98.

CHASSE. Paſſion de Henry IV. & de Jacques pour cet éxercice. *Voyez Henry IV. Jacques.* Dépenſes qu'y fait Henry. II. 293. Sully cherche à l'en dégoûter. Détails de chaſſe. 602. *ſuiv.* III. 4. 89.

CHASTES (Aymar de) Gouverneur de Dieppe. Promet à Henry IV. de l'y recevoir. I. 155. N. 33. — II. 166. Employé dans l'Affaire de l'interdiction du Commerce avec l'Eſpagne. 391. Gratifications accordées par Henry IV. à ſes Enfans. 471.

CHATAIGNERAYE. (Jean de Vivonne de La-) L'un des Priſonniers de Sully à Ivry. I. 170. 171. N. 49. Comment il fut tué. 172.

CHATEAU-GAY. (Madame de) Maîtreſſe du Comte d'Auvergne. II. 364.

CHATEAUNEUF, ou PASSAVA. Pris & détruit par les Chevaliers de Malthe. II. 102.

CHATEAUNEUF. (René de Sainte-Marthe de) L'un des Chefs Royaliſtes en Languedoc. I. 447. N. 16. Demande la grace du Maréchal de Biron. II. N. 18. *pag.* 126.

CHATEAUNEUF-L'AUBEPINE. *Voyez Aubépine.*

CHATEAUPERS. (François Hurault de) Premier Mari de la Ducheſſe de Sully. I. 241. — S. 416.

CHATEAUPERS. (Madame de) *Voyez Sully (Ducheſſe de)*

CHATEAU-THIERRY. Donné à D'Inchy par Monſieur. I. 74. Ce Prince y meurt. 81. N. 20.

CHATEAUVIEUX. (Joachim de) Capitaine-des-Gardes. Fait ſerment à Henry IV. après la mort de Henry III. I. 152. N. 28. L'un des Catholiques mal-intentionnés pendant le Siége de Rouen. 203. Envoyé par Marie de Médicis à la Reine Marguerite. II. 542. — III. 22. Eſt nommé du Conſeil de Régence. 223. — 326. Eſt fait Gouverneur de la Baſtille. 336. N. 11.

CHATELLIER (le Pere) Jéſuite. Accueil que lui fait Henry IV. à Metz. II. 159. N. 6.

CHATEL (Jean) bleſſe Henry IV. d'un coup de couteau. I. 391. *ſuiv.* Particularités ſur cet attentat, ſur ſon procès, ſon ſupplice. N. 31. *ſuiv.*

CHATELET. (Le-) Terre acquiſe par Sully. III. 348. S. 408.

CHATELLERAUD. Pris par Henry IV. I. 141. Aſſemblée générale des Proteſtans en cette Ville: Deſſeins réciproques de Henry IV. & des Calviniſtes: Artifices de ceux-cy: Matiéres qui doivent y être traitées. II. 488. *ſuiv.* Motifs d'y envoyer le Duc de Sully: Inſtruction publique qu'il reçoit à cet effet. 491. *ſuiv.* Inſtruction ſecrette. 496. 497. Avis donnés contre cette Aſſemblée. *Voyez Marguerite. Rodelle.* Lettres & artifices du Duc de Bouillon pour y ſoûlever le Parti Proteſtant. 500. *ſuiv.* Fermeté & ſageſſe avec laquelle Sully y expoſe les intentions du Roi. 504. *ſuiv.* Il n'en eſt point nommé Préſident. 508. N. 21. Lettre arrogante & ſéditieuſe qu'y fait tenir Bouillon. 510. *ſuiv.* Sully y rend ſans effet les cabales des Séditieux. 515. *ſuiv.* Y fait rejetter le Mémoire pour l'établiſſement d'une Republique Calviniſte. 517. 518. Queſtion des Députés-Généraux agi-

tée & terminée par Sully à la satisfaction du Roi 519. *suiv.* De même ; celles des Villes de ſûreté. 521. 522. — 526. 527. Diſcours ferme & ſage, par lequel il ferme l'Aſſemblée. 527. Autre Aſſemblée, où les Proteſtans ſoûtiennent Sully contre la Cour & le Conſeil de la Régente. S. 399. *ſuiv.* Ouvrages publics de Sully dans cette Ville. 418.

CHATILLON. (N. de) Sully empêche qu'on ne reçoive ſes Députés à Châtelleraud & dans les Synodes des Calviniſtes. II. 507.

CHATILLON, Ingénieur. Appuye l'avis de Sully ſur l'entrepriſe de Sedan. II. 569. Il fait des Plans des Frontiéres de Champagne. III. 148.

CHATRE. (Claude de La-) I. 2. N. 3. Conduit des Troupes de la Ligue du Siége de Rouen. 206. 207. N. 36. L'un des quatre Maréchaux-de-France de la Ligue. N. 29. *pag.* 268. Rend Orleans & Bourges à Henry IV. 304. Somme d'argent qu'il reçoit pour ſon Traité. 559. Sully le conſulte ſur les Réglemens pour le Berry. III. 37. Lettre de Henry à lui ſur les Affaires de l'Orleannois. 124. Il commande l'Armée envoyée au Siége de Julliers. 307. 308.

CHAUMONT. *Voyez Guitry.*

CHAUMONT. (N. de) L'un des Courtiſans familiers avec Henry IV. II. 605.

CHAUMONT, (Saint-) Lieutenant-de-Roi en Lyonnois. Y tient tête à d'Alincourt. III. 329. *ſuiv.*

CHAUFAILLE & ſa femme, Bourgeois de Paris, Parreins du Marquis de Roſny pendant la perſécution. I. 552.

CHAUVELIN (Sebaſtien) Conſeiller au Parlement. I. 552.

CHAUX. (Vicomte de) Offres que l'Eſpagne le charge de faire à Henry IV. N. 17. *pag.* 80.

CHEF-BOUTONNE, Officier François, va ſervir l'Archiduc. II. 483.

CHELLES. Fautes de Henry IV. d'avoir pris ce poſte. I. 183. N. 8.

CHENE. (Le-) Officier de l'Armée de Henry IV. I. 107.

CHESY. (L'Abbé de) L'un des entremetteurs Pour la Converſion de Henry IV. I. 278.

CHEVALERIE (Ordre de) que Henry IV. a deſſein d'inſtituer. III. 141.

CHEVALERIE. (La-) Prête ſon nom à Sully pour le Gouvernement de la Baſtille. II. 100.

CHEVALIER. Donne avis à Sully des brigues du Duc de Savoie. II. 441.

CHICOT. Tour qu'il joüe au Maréchal de Lavardin. I. 87. *ſuiv.* Son Caractère & ſes Bons-mots. N. 30.

CHILDERIC. Pourquoi déthrôné. III. 103.

CHILPERIC. Pourquoi aſſaſſiné par Bodillon. III. *ibid.*

CHISAY. Pris par Henry IV. I. 106. Deux accidens ſinguliers arrivés à ce Siége. *ibid.*

CHIVERNY. (Henry Hurault de) Suit Henry IV. à la Campagne de Bourgogne. 410. N. 56.

CHIVERNY ou CHEVERNY (Philippe Hurault de) Chancelier. 347. N. 56. Henry IV. lui ôte la connoiſſance du Traité du Duc de Guiſe. 278. *ſuiv.* Il entre dans le nouveau Conſeil des Finances. 387. Favoriſe les deſſeins de la Ducheſſe de Beaufort. 396. — 504. Travaille aux Articles de Pacification avec

Digitized by Google

les Proteſtans, 505. Seconde la Ducheſſe de Beaufort dans ſes brigues pour devenir Reine. 529. *ſuiv.* Somme d'argent qu'il reçut pour ſon Traité. 559. Sa mort. 595.

CHOART. *Voyez Buzenval.*

CHOIRIN. Appellé par Henry IV. pour déchiffrer les ſecrets de la Ligue. I. 249.

CHOISEUL. *Voyez Praſlin.*

CHOUPPES. (Pierre de) Se ſauve du Maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. 26. N. 57. Vient au ſecours de Henry IV. dans Cahors. 60.

CLAIRVANT. (Claude-Antoine de Vienne de) Sollicite en Allemagne l'envoi des Troupes Etrangeres. I. 105. 106. Eſt en partie la cauſe de la défaite d'Auneau. N. 4. *pag.* 130. *Voyez Reitres, Suiſſes, &c.*

CLAN. (Saint-Germain de) L'un des Chefs du Parti Proteſtant oppoſé à Henry IV. I. 89. Ses menées pendant le Siége d'Amiens. 422. — II. 168. Prend les intérêts de Bouillon contre Henry & le Duc de Sully 355. *ſuiv.* Ses artifices pour ſoulever l'Aſſemblée de Châtelleraut. 500. *ſuiv.* — 510. *ſuiv.* Il appuie le Projet d'une République Calviniſte en France. 517. 518. Sully l'exclut de la Députation générale. 520. Il cherche à détourner le Roi de l'entrepriſe de Sedan. 563. Eſt employé par Sully dans l'Affaire de Metz, contre les Jéſuites. 587. Querelle entre cette Famille & celle de La-Force. III. 81.

CLARENÇAL (Madame de) Nommée dans l'Affaire d'Adrienne de Freſne. II. 590. 591. *Voyez Cotton.*

CLAVELLE. (La-) Attaché à la Reine. II. 607. Obligations qu'il a à Sully, & conſeil qu'il en reçoit, à ſa retraite. III. 337. 338.

CLAUSSEMBOURG. Pris par les Imperiaux. II. 102. *Voyez Baſte.*

CLAYE. Eſcarmouche en cet endroit. I. 182.

CLERGE' DE FRANCE. S'unit avec l'Eſpagne dans les Etats de Paris en faveur du Duc de Guiſe contre Henry IV. I. N. 34. *pag.* 272. Sa haine contre ce Prince. 275. N. 36. *Voyez Ligue, &c.* Don gratuit. 484. Aſſemblée du Clergé de 1598. 536. Il s'oppoſe au mariage de Madame avec le Duc de Bar. 583. *ſuiv.* A l'enregiſtrement de l'Edit de Nantes, & le fait réformer. 589. *ſuiv.* N. 47. Se déclare contre les Jéſuites. II. 311. Demande la publication du Concile de Trente, que lui refuſe Henry IV. 592. N. 23. — III. 91. Projets pour ſa réformation par Henry. 141. *ſuiv. Voyez Cabinet d'Etat.*

CLEMENT (Jacques) Jacobin. Poignarde Henry III. I. 148. *ſuiv.* Particularités ſur cet attentat. N. 27. *ſuiv.*

CLEMENT VII. Sa conduite blâmée par Sully. II. 584.

CLEMENT VIII. Difficultés qu'il fait de recevoir l'Abjuration de Henry IV. & de lui donner l'Abſolution. I. 291. N. 1. Eloge de ce Pape. 344. Il s'intéreſſe pour les Jéſuites dans leur Procès contre l'Univerſité. 347. Il accorde l'Abſolution à Henry : à quelles conditions. 413. N. 60. Travaille à la Paix générale. 505. 506. N. 22. Se montre favorable à la Diſſolution du mariage de Henry IV. & de la Reine Marguerite. 521. Refuſe la diſpenſe pour le mariage de Madame avec le Duc de Bar. 538.

ſuiv. N. 42. Se demet du Compromis pour le Marquiſat de Saluces. II. 1. 2. Il accorde la Diſſolution du mariage de ce Prince avec Marie de Médicis. 29. Déférences de Henry pour lui dans le Traité de Savoie. 58. Préſens faits à ſon Camerier. 150. Henry le raſſure ſur l'objet de ſes Armemens. 164. 165. Clement cauſe du trouble en Angleterre, en y établiſſant un Archiprêtre : Politeſſes réciproques de lui & du Roi d'Angleterre. 226. *ſuiv.* N. 4. *ſuiv.* Il s'intéreſſe pour le rappel des Jéſuites en France : ſe plaint du Synode de Gap, & établit pluſieurs Ordres Religieux. 284. Promotion de Cardinaux, dans laquelle il a égard aux recommandations du Duc de Sully. 326. 327. *Voyez Du-Perron. Olivary.* Sully loüe ſa modération envers les Proteſtans. 356. Clement s'emploie pour la concluſion du Traité de Commerce avec l'Eſpagne. 391. Il favoriſe les deſſeins de Henry IV. contre l'Eſpagne. 406. Sa mort. 474. Particularités ſur ſa mort, & ſur ſon caractère. N. 11. Eſtime qu'il avoit pour Sully. 475.

CLERMONT, Pris par Henry IV. I. 184. Danger que court Madame de Liancourt ſur cette route. 430. *ſuiv.*

CLERMONT-D'AMBOISE. *Voyez Amboiſe.*

CLERMONT-GALERANDE. *Voyez Galerande.*

CLERMONT-PILES. *Voyez Piles.*

CLERMONT-RESNEL. *Voyez Reſnel.*

CLERMONT-TONNERRE. *Voyez Tonnerre.*

CLERMONT. (N. de) Conduit l'Artillerie à la Journée de Coutras. I. 121. Conſeille de réformer l'Edit de Nantes. 593. Député au Duc de Sully par le Prince de Condé. III. 349.

CLEVES. (Duché de) Motif d'entreprendre la Guerre contre la Maiſon d'Autriche. II. 248. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.* Mort de ſon dernier Duc. *Voyez Clèves (Guillaume Duc de)* Mémoire & détails ſur cette Principauté : Noms de Princes & Princeſſes de ce nom. III. 193. *ſuiv.* Les Princes d'Allemagne qui y prétendent, s'aſſemblent à Hall, & députent à Henry IV. 207. N. 10. — 212. Henry commence à y faire marcher des Troupes. 217. *ſuiv.* 222. *ſuiv.* Conſeil extraordinaire tenu ſur cette Affaire par Marie de Médicis. 284. *ſuiv. Voyez Sully.* On envoye une Armée au Siége de Julliers. 306. 307. Fin de cette Affaire. 308. N. 30. Et partage de cette Succeſſion. N. *ibid. Voyez Henry IV. Sully. Médicis. (Marie de) Rodolphe. Brandebourg. Neubourg. Leopold, &c.*

CLEVES. (Anne de) Droit de Philippe-Louis, Comte Palatin de Neubourg, par elle, à cette Succeſſion. III. 195. *ſuiv.*

CLEVES. (Catherine de) *Voyez Guiſe (Ducheſſe de)*

CLEVES. (Catherine, Duc de) Sa mort : ſes Enfans : ſes Alliances : Princes prétendans à ſa ſucceſſion. III. 193. *ſuiv. Voyez Clèves (Duché de)*

CLEVES (Jean-Guillaume de) Fils du précédent. Sa mort laiſſe ſes Sœurs héritiéres. III. 196.

CLEVES. (Madeleine de) Droit de Jean, Comte Palatin de Deux-Ponts, par elle, à la ſucceſſion de Clvèves. III. 144.

CLEVES. (Marie de) Epouſe Henry I. Prince de Condé. I. 15.

Digitized by Google

N. 36.

CLEVES. (Marie-Eleonor de) Droit d'Albert-Frederic de Brandebourg, par elle, à la ſucceſſion de Clèves. III. 195. *ſuiv.*

CLEVES. (Sybile de) Droit de Charles d'Autriche, Marquis de Burgaw, par elle, à la ſucceſſion de Cleves. III. 144.

CLIELLE. (La-) Officier de la bouche de Henry IV. II. 603.

CLOTAIRE I. & II. Jugement de Sully ſur ces Rois. *Voyez Merovingiens (Race des)*

CLOUD. (Saint-) Henry III. y eſt tué. I. 148. N. 27. *Henry III.*

CLOVIS. Jugement de Sully ſur ce Roi. III. 121. — 358. — 362.

CLUSEAU. (Nicolas Blanchard de) Tué à la priſe de Ham. I. 412.

COBHAM (Milord) Sully le voit à Douvres. II. 77. de la faction des Mécontens à Londres. 196. Avis qu'il donne à Sully. 218. Il conſpire contre le Roi d'Angleterre. 269. N. 6.

COCHEFILET (Maiſon de) diſtinguée. II. N. 2. *pag.* 259.

COCHEFILET. (André de) *Voyez Vaucelas.*

COCHEFILET. (Rachel de) *Voyez Sully (Ducheſſe de)*

COCONNAS. Annibal de) Catherine de Médicis lui fait couper la tête. I. 38. N. 69.

COEME. (Jeanne de) Epouſe M. le Prince de Conty. II. 88. N. 21. *Voyez Montaſſié.*

COESNARD. Commiſſaire envoyé dans le Poitou. I. 572.

CŒUR. (Barthelemi) Ambaſſadeur de la Porte en France. II. 74. N. 10.

CŒUVRES. (François-Annibal d'Eſtrées, Marquis de) Motif de ſa haine pour le Duc de Sully. II. 446. Les Parens de Mademoiſelle de Melun la lui refuſent en mariage. 461. 462. N. 18. 19. Il calomnie Sully auprès de Henry IV. II. 110. *ſuiv.* Eſt envoyé à Bruxelles pour enlever la Princeſſe de Condé. N. 121. *ſuiv.*

COGNAC. L'une des Villes de ſûreté accordées aux Calviniſtes. I. N. 5. *p.* 3. Conférences en cette Ville entre Catherine de Médicis & Henry IV. 114. N. 51.

COIRE. Où s'aſſemblent les Ligues-Griſes. II. 410. 411. *Voyez Griſons, Valteline (La-)* Son Evêque favoriſe le Parti Eſpagnol. III. 28.

COLANGE. Commiſſaire en Languedoc. III. 98.

COLAS, Sénéchal de Montelimar. Défend La-Fére contre Henry IV. I. 424. N. 1.

COLIGNY - CHATILLON. Maiſon illuſtre, originaire de Savoie, & autrefois Souveraine. II. 82. N. 13. Henry IV. mal prévenu contre toute cette Maiſon. 83. Morts & malheurs arrivés dans cette Famille. I. 144.

COLIGNY - CHATILLON. (Charles de) *Voyez Andelot. (d')*

COLIGNY - CHATILLON. (François de) Fils de l'Amiral. Se ſauve à Genève, au Maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. N. 61. *pag.* 30. Son Conſeil ſur l'entrée des Troupes Etrangeres en France n'eſt point ſuivi. 107. Eſt employé à la défenſe de Tours. 145. Gagne le Combat de Saveuſe. 145. 146. N. 23. Emporte le Fauxbourg Saint-Germain. 161. 162. N. 41. Fait prendre Chartres. 188. Sa mort. N. 14. Son éloge. N. *ibid.*

COLIGNY. (Gaſpard de Châtillon, Amiral de) Commande les

Toupes Proteſtantes à Arnai-le-Duc. I. N. 3. Il eſt déclaré innocent de l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe. 11. *Voyez Guiſe. Poltrot.* Vient demeurer à La-Rochelle à la Paix de 1570. N. 13. Epouſe la Comteſſe d'Entremont : Offres magnifiques que lui fait la Cour. 14. *ſuiv.* N. 14. *Voyez Charles IX. Médicis. Proteſtans.* Eſt nommé Viceroi dans les Pays-Bas : Autres graces & préſens qu'il reçoit de Charles IX. 15. N. 15. Conduit les Huguenots à l'entrepriſe de Meaux. N. 18. Il eſt bleſſé par Maurevert. 21. Diſcuſſion ſur le procédé de Charles IX. à ſon égard. N. 21. 36. Il réſiſte aux avis qu'on lui donne de ſortir de Paris. 26. Ses talens & grandes qualités. 26. Tué au Maſſacre de la Saint-Barthelemi : Outrage fait à ſon Cadavre & ſa mémoire. N. 26. 27. Sa mémoire rétablie à la Paix de Monſieur. N. 42.

COLIGNY - CHATILLON, (Henry de) Petit-fils de l'Amiral. Tué au Siége d'Oſtende. Ses grandes qualités : Regretté de Sully & non de Henry IV. II. 82. 83. N. 13.

COLIGNY - CHATILLON, (Odet de) Cardinal de Châtillon. I. 15. N. 14. Particularités ſur ſa vie & ſur ſa mort. N. 38. *pag.* 15.

COLLEGE ROYAL, que Henry IV. a deſſein de fonder. III. 141. 142. *Voyez Cabinet d'Etat.* Réflexions ſur les Colléges & ſur l'éducation qu'on y donne à la Jeuneſſe. N. 15.

COLOMBE. (N. de Sainte-) Officier Catholique du Parti de Henry IV. I. 45.

COLOMBIERES. (François de Bricqueville de) Gentilhomme Calviniſte. I. 21. N. 49. Tué à la Saint Barthelemi. N. 60. *pag.* 27.

COLONIE, envoyé dans les Indes Occidentales. II. 293. N. 17. *Voyez Canada.*

COLVILLE, Miniſtre Proteſtant. Ecrit contre le Roi Jacques ; & eſt déſapprouvé par le Pape. II. 227. 228.

COMAN (Jacqueline Le-Voyer de) ou Deſcoman. Avis qu'elle fait donner à Henry IV. d'une Conſpiration contre ſa Perſonne. III. 229. 230. *ſuiv.* Particularités ſur ſon Procès ; & différentes opinions ſur toute cette affaire. N. 16. *ſuiv. Idem.* N. 22. *pag.* 254.

COMBAUT. Sévérité de Sully à ſon égard. II. 190. *ſuiv. Voyez Sully. Ambaſſade de Londres.*

COMBRAILLES. Sully y va viſiter ſes biens. I. 187.

COME. Fort bâti ſur ce Lac par les Eſpagnols, cauſe de troubles. II. 407. *ſuiv.* N. 15. *Voyez Fuentes. Griſons.*

COMEDIENS ITALIENS, appellés en France par Henry IV. III. 53.

COMETE en 1607. Superſtition au ſujet des Enfans de France. III. 50. N. 24.

COMMERCE détruit dans le Royaume par les Guerres I. 558. Abus corrigés par Henry IV. & le Duc de Sully, dans cette Partie. II. 63. 64. N. 2. 3. 4. Traité de Commerce entre Charles IX. & Eliſabeth, déſavantageux à la France. 180. Edits ruineux pour le Commerce accordés par Henry IV. contre l'avis de Sully. 275. *ſuiv.* Maximes ſur le Commerce. N. 17. *pag.* 293. 294. Combien lui eſt utile la jonction des Rivieres. 381. & la conſtruction des Chemins Royaux. 381. *Voyez Rivieres.) Chemins Royaux.* Interdiction du Commerce avec l'Eſpagne. 384. Suite de cette Affaire. 389. *ſuiv.*

Rétablie

Digitized by Google

Rétablie par un Traité de Commerce. 391. *ſuiv. Voyez Eſpagne. Sully. Bufalo.* Projets pour faire fleurir le Commerce. III. 144. *ſuiv.* N. 16. *Voyez Cabinet d'Etat.*

COMMERCY. (Seigneurie de) Uſurpée par les Eſpagnols & le Duc de Lorraine; & reſtituée. III. 96. N. 32.

COMMISSAIRES, départis dans les Généralités. Réglemens que Sully les oblige de ſuivre. III. 36. 37.

COMPROMIS, entre les mains du Pape, pour le Marquiſat de Saluces. II. 1. N. 1.

COMMINGES. *Voyez Soboltz.*

COMNENE. (Alexis) Empereur de Conſtantinople. I. 6.

COMPTANS. Marie de Médicis en continuë l'uſage malgré Sully: Diſpute à ce ſujet entre lui & Pujet. III. 312. *ſuiv.* N. 2.

CONAN, CONAS, ou CONAC. (Baron de) Défait avec la Garniſon de Soiſſons. I. 394. N. 39.

CONCHINE, ou CONCINI. Vient en France à la ſuite de Marie de Médicis. II. 59. — 70. — 112. Mauvais conſeil qu'il lui donne. 336. Averſion de Henry IV. pour lui. La Reine lui fait épouſer Léonor Galligai; & s'oppoſe au deſſein de le renvoyer en Italie. Il abuſe de ſa confiance. Son ambition. III. 69. 70. — 73. Motifs ſecrets de la jalouſie qu'il inſpire à la Reine contre Henry. Ses menées avec le Conſeil d'Eſpagne contre ce Prince. 127. *ſuiv.* Henry refuſe de l'envoyer Ambaſſadeur à Florence. 190. 191. Il travaille à perdre le Duc de Sully après la mort de Henry IV. 274. *ſuiv.* Il eſt l'ame des Conſeils de la Régente. 277. *ſuiv.* Il ſe joint au Comte de Soiſſons. 282. Ses brouilleries & ſon raccommodement avec le Comte de Soiſſons. 284. Conſeille l'Alliance avec l'Eſpagne. 291. Reçoit mal les politeſſes de Sully. 292. *ſuiv. Voyez Armand.* Traits ſur ſa vie, & ſur ſa mort N. 23. Sa faveur eſt déclarée auprès de la Régente. 305. Il s'oppoſe à l'avis de Sully ſur l'Expédition de Clèves. 307. 308. N. 30. Il traite avec le Duc de Bouillon de la Charge de Premier Gentilhomme de la Chambre. 311. N. 1. Il appuie les demandes du Comte de Soiſſons. 311. 312. Conſeille à la Regente de continuer les Comptans. 312. *ſuiv.* Sully lui reproche de ſe ſervir d'un faux Sceau. 315. Il ſe brouille avec une partie des Grands. 317. N. 3. Il n'oſe encore bannir Sully. 319. Viſite qu'il lui fait; & leur entretien. 323. 324. Charges & dignités qu'il ſe fait donner par Marie de Médicis. 326. 327. Il prend le parti de Villeroi & de d'Alincourt contre Sully dans l'Affaire de Lyon. 328. *ſuiv.* N. 9. *par.* 332.

CONDE'. Maiſon appartenant à l'Evêque d'Evreux, où Sully traite avec Medavy. I. 313. 314.

CONDE'. Charlotte-Marguerite de Montmorency, Princeſſe de) *Voyez Montmorency.*

CONDE'. (Charlotte-Catherine de La-Trémouille, Princeſſe de) *Voyez Trémouille. (Charlotte-Catherine de La-)*

CONDE'. (Henry I. de Bourbon, Prince de) ſe trouve au choc d'Arnai-le-Duc. I. N. 4. *pag.* 3. Epouſe Marie de Clèves. 15. N. 36. Charles IX. le maltraite de paroles à la Saint-Barthelemi; l'oblige à aller à la Meſſe, le retient priſonnier. 31. *ſuiv.* Il s'enfuit, & eſt déclaré Chef des Calviniſtes. 38.

Il amene une Armée Etrangere en France, & la joint à celle de Monsieur & du Roi de Navarre. 41. Se sépare d'avec celui-cy. 52. Il appelle en Duel le Vicomte de Turenne. *Voyez Bouillon.* Cherche à se composer une Souveraineté : Henry IV. fait échouer ce dessein. 62. Il manque Angers. 93. Et Brouage. 94. Péril qu'il court dans sa retraite. 97. 98. Il amene des Troupes à Henry IV. 107. Sa valeur & sa bonne conduite à la Bataille de Coutras. 121. 123. Ses projets après cette Bataille. 126. N. 2. Sa mort. 130. 131. Particularités sur cette mort. N. 5. 6. On proposa de le marier avec Madame. 383.

CONDE'. (Henry II. de Bourbon, Prince de) Sa Naissance. I. N. 5. 6. *pag.* 130. 131. Le Pape éxige de Henry IV. qu'il le fasse élever dans la Religion Catholique. 414. Henry fait valoir ses droits. 436. Il se joint aux Séditieux. II. 328. Gratifications qui lui sont accordées. III. 48. Henry lui témoigne son mécontentement, & songe à marier ce Prince avec Mademoiselle de Montmorency. 82. 83. — 124. Ce mariage s'accomplit : Motifs qui y déterminerent Henry IV. contre les conseils de Sully. 128. 129. N. 6. Brouilleries qui s'ensuivirent entre Henry IV. & ce Prince. 165. *suiv.* Traits sur les effets de cette jalousie. 167. N. 27. Discours ferme que lui tient Sully. 167. *suiv.* Il emmene la Princesse de Condé en Flandre. 170. *suiv.* Particularités sur cette évasion. N. 28. Lettre que lui écrit Sully. 175. *suiv.* Détails sur toute cette affaire. N. 29. 30. Il revient en France après la mort de Henry IV. & entre dans Paris, accompagné de Sully. 296. *suiv.* N. 25. Il est mal reçu par la Régente. 299. N. 26. Il prend conseil de Sully. 300. *suiv.* dont il devient ensuite l'ennemi. 303. *suiv.* Moyens qu'on emploie pour cela. N. 27. 28. Dons & gratifications qu'il se fait accorder par la Régente. 325. Terres vendues, échangées, &c. entre lui & Sully, dont ce Prince demande la confiscation. 352. *suiv.* N. 19. Sa Révolte. 402. *suiv.*

CONDE'. (Louis I. de Bourbon, Prince de) Tué à la Bataille de Jarnac. I. 1. N. 1. Il conduisit les Calvinistes à l'Escarmouche de Maux. N. 45. *pag.* 18.

CONDE'. (Marie de Clèves, Princesse de) *Voyez Clèves.* (*Marie de*)

CONFERENCES. De Baïonne. *Voyez Médicis.* (*Catherine de*) *Albe* (*Duc d'*) *Baïonne.* Entre Henry IV. & le Maréchal de Biron, pour la Paix. I. 53. N. 94. Entre Catherine & Henry IV. en différens endroits. *ibid. suiv.* N. 95. Autres à Cognac, entre les mêmes, à Saint-Brix, Saint-Maixent. 113. 114. N. 50. Entre Catherine, le Cardinal de Bourbon & le Duc de Guise. *Voyez Barricades, Châlons, Sarry Nemours, &c.* A Surenne, à La-Villette, Mante, Pontoise, Andresy, Milly. *Voyez ces Noms.* A Boulogne. *Voyez Boulogne.* Conférence de Religion pour convertir Madame, inutile. 585. 586. N. 43. Conférence ou Dispute publique entre Du-Perron & Du-Plessis-Mornay. II. 21. N. 20. A Ratisbonne. *Voyez Ratisbonne.* Conférences de Sully avec les Ministres du Roi d'Angleterre, & autres. *Voyez Sully. Ambassade. Jacques. Cécil, &c.* A Londes, pour la Paix entre l'Espagne & les Pro-

Digitized by Google

vinces-Unies. 397. *ſuiv.* Entre les Anglicans & les Puritains. 399. A La-Haye pour le Traité de Trêve. *Voyez Eſpagne, Pays-Bas, &c.* Sur l'Affaire de Clèves. *Voyez Clèves. Hall, &c.*

CONFESSION. Propoſitions des Jéſuites, ſur la Confeſſion par Lettres. II. 311.

CONFLANS. Pris par Henry IV. II. 32. 33.

CONJURATIONS & CONSPIRATIONS. Contre Henry IV. *Voyez Henry IV. Biron. Eſpagne. Savoie. Séditieux. Ligue. Ravaillac. Coman. Entragues, Verneuil, &c.* Contre le Roi d'Angleterre. *Voyez Jacques. Anglois, &c.*

CONNETABLES-DE-FRANCE. Montmorency. Leſdiguieres. *Voyez ces Noms.* Sully refuſe l'Epée de Connétable qui lui eſt offerte par Henry IV. III. 58. *ſuiv.*

CONSEIL D'ETAT ET DES FINANCES. Henry IV. en change la forme. Opérations de ce nouveau Conſeil. Brouilleries entre ceux qui le compoſent. I. 387. *ſuiv.* N. 28. 29. Nouveau Conſeil établi par Henry IV. pendant la Guerre de 1595. d'où Sully ſort mécontent. 397. 398. Ses brigues contre Sully. 420. *ſuiv.* Abus & malverſations qui s'y commettent. Irréſolutions de Henry à y faire entrer Sully. 448. *ſuiv.* qui y eſt enfin reçu. 453. Calomnies & artifices qu'on y emploie pour le tromper & le perdre. 455. 463. Sully s'en rend le maître. 489. *ſuiv.* Colere de Henry IV. contre le Conſeil. 497. Sully y met la reforme. 546. *ſuiv.* Liſte & ordre des différens Conſeils ſous le Régne de Henry IV. 552. *ſuiv.* Grand Démêlé de Sully avec d'Epernon, en plein Conſeil 562. 563. N. 20. Jalouſie des Conſeillers contre Sully. 568. Nouveau changement par le rétabliſſement de la Surintendance en faveur de Sully. 596. Haine des Conſeillers contre Sully. II. 446. Ils font valoir les Fermes ſous de noms empruntés : abus ôtés par Sully. 464. Ils s'oppoſent au deſſein de Henry IV. de ſe faire Empereur, & à ſa Politique. 485. N. 17. Leurs vuës en recevant la propoſition faite par les Provinces-Unies de ſe ſoûmettre à la France : ce qui ſe paſſa dans le Conſeil à cette occaſion. III. 21. *ſuiv.* N. 9. Idées de Sully pour la formation d'un nouveau Conſeil, peu goûtées de Henry IV. 42. *ſuiv.* N. 18. Projets de Réglemens pour en abolir les abus. *Voyez Cabinet d'Etat. Voyez encore ſur tout cet Article, Finances & Financiers. Miniſtres. Villeroi. Jeannin. Sillery, &c.*

CONSEIL DE REGENCE compoſé par Henry IV. pendant l'éxecution de ſes Grands Deſſeins. III. 223. 224. *Voyez Clèves. Deſſein Politique.*

CONSEIL DE LA REGENCE. Public, différent du Conſeil ſecret ; ce qu'on y agite. III. 277. *ſuiv.* Diſputes & querelles qui y naiſſent entre les Grands & les Miniſtres. 317. *ſuiv.* Matieres qu'on y traite. 324. *ſuiv.* On y change la forme d'adminiſtration de Henry IV. & de Sully : haine de ceux qui le compoſent contre celui-cy. 328. N. 9. *pag.* 332. *Voyez Médicis (Marie de) Conchine. Seigneurs. Princes du Sang. Villeroi. Sillery, &c.*

CONSEILS EXTRAORDINAIRES. Réflexions de Sully ſur ces Conſeils. II. 377. 378. Sur les moyens de reprendre Amiens.

Digitized by Google

I. 487. Sur le Brevet de la Taille. *Voyez Taille.* Sur la propoſition faite par les Provinces-Unies de ſe ſoûmettre à la France. III. 21. *ſuiv.* N. 9.

CONSEIL-GENERAL de la République Chrétienne. III. 382. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.*

CONSIGNATIONS (Receveurs des) Ces Offices ſont réunis au Domaine. III. 38. 39.

CONSTANT, Gentilhomme mal-intentionné. I. 259. Cabale pendant le Siége d'Amiens. 493. — II. 111. — 137. Pendant le voyage de Sully en Poitou. 353. *ſuiv.* L'un des fauteurs du Projet d'une République Calviniſte en France. 517. 518. — 522. — 572. *Voyez Proteſtans, Séditieux.*

CONSTANT. Courrier du Cabinet. II. 428.

CONSTANTIN. Mauvaiſe Politique de cet Empereur. III. 357.

CONSTANTINOPLE. Se révolte. II. 102. Troûble en cette Ville. 416. *Voyez Turquie. Mahomet. III. Achmet.*

CONTENANT (N. de) Officier de la Ligue. I. 155.

CONTROLEURS-GENERAUX. Incarville. De-Vienne. Caſtille. *Voyez ces Noms.*

CONTY. (François de Bourbon, Prince de) amene des Troupes à Henry IV. I. 129. N. 3. Eſt battu au Combat de Craon. N. 3. *pag.* 232. Eſt fait Chef du Conſeil pendant la Guerre de 1595. 397. Amitié qu'il porte à Sully; calomniée. II. 450. Ses brouilleries avec le Comte de Soiſſons. 503. Querelles entre lui & le P. de Joinville. III. 81. La Régente l'admet à ſon Conſeil. 278. Démêlé entre lui & le Comte de Soiſſons. 282. 283. N. 19. Conſeil de Sully à ſon égard. 300. *ſuiv.*

CONTY (Jeanne de Coëme, Princeſſe de) employée à faire réüſſir le mariage du Duc de Vendôme avec Mademoiſelle de Mercœur. III. 83. *Voyez Coëme. Montaſſé.*

CONVERSATIONS. De Henry IV. avec Sully, ſur ſon voyage de Flandre, & ſur le Duc d'Anjou. I. 69. Sur les deſſeins de la Ligue & des Proteſtans. 90. Entre le Préſident De-Thou & Montagne, ſur les vuës de Henry IV. & du Duc de Guiſe. N. 35. *pag.* 91. Entre Henry & Sully, ſur le Siége de Rouen & ſur la mutinerie des Troupes. 203. *ſuiv.* Sur le changement de Religion de ce Prince. 254. *ſuiv.* Entre Sully & Villars, ſur ſon Traité. 316. 319. Entre Sully & le Cardinal de Bourbon, ſur différens ſujets. 343. *ſuiv.* Entre Sully & Bouillon, ſur les deſſeins de celui-cy. 364. *ſuiv.* Entre Sully & Madame, ſur ſes amours avec le Comte de Soiſſons. 435. *ſuiv.* Entre Henry & Sully, après ſon retour des Généralités. 458. 459. Sur la faute de ce Prince en pardonnant au Duc de Mercœur. 507. 508. N. 27. Entre Henry & les Ambaſſadeurs Anglois & Hollandois. 515. *ſuiv.* N. 34. Singuliére, entre Henry & Sully ſur le deſſein de ce Prince de ſe remarier. 520. *ſuiv.* Entre Henry, Sully & la Ducheſſe de Beaufort, ſur leurs brouilleries. 542. *ſuiv.* Entre l'Archevêque de Rouen & Roquelaure, ſur le mariage de Madame; fort-plaiſante. 587. *ſuiv.* Entre Eliſabeth & Sully, ſur les moyens d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche. II. 78. *ſuiv.* Entre Henry & Sully, & ſur les graces que ce Prince veut lui faire. 138. *ſuiv.* Sur

la mort d'Eliſabeth, & l'Ambaſſade de ce Miniſtre à Londres. 170. *ſuiv.* Entre le Roi d'Angleterre & Sully, à ſa premiére Audience, ſur différents ſujets. 208. *ſuiv.* Autre, ſecrette à ſa ſeconde Audience, ſur le Deſſein contre la Maiſon d'Autriche. 222. *ſuiv.* Entre Henry & Sully, à ſon retour de Londres. 263. *ſuiv.* Sur la Soie & les Manufactures. 287. *ſuiv.* Contre le rappel des Jéſuites. 302. *ſuiv.* Sur les dépenſes de ce Prince, & ſur ſes chagrins domeſtiques. 328. *ſuiv.* Entre Sully & la Marquiſe de Verneuil, ſur ſa mauvaiſe conduite. 367. *ſuiv.* Grande & importante converſation entre Henry & Sully, dans laquelle ils ſe raccommodent. 444. *ſuiv.* Entre Leurs Majeſtés & Sully, ſur leurs noiſes. 551. *ſuiv.* Entre Henry & Sully, ſur la puiſſance de la Maiſon d'Autriche. 557. *ſuiv.* Entre Henry, Sully & les Courtiſans, ſur les Nouvelles publiques, &c. 605. *ſuiv.* Entre Henry & Sully, ſur les galanteries de ce Prince. III. 7. *ſuiv.* Sur les brigues de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour contre Henry. 16. *ſuiv.* Grandes offres que fait Henry à Sully. 58. *ſuiv.* Sur les ſujets de plaintes de Henry contre la Reine, la Marquiſe de Verneuil, &c. 66. *ſuiv.* Entre Henry, la Reine, Sully & les Miniſtres, ſur les Factions Civiles. 85. 86. Entre Henry, Sully & les Courtiſans, ſur les Grands Hommes de l'Antiquité. 121. 122. Entre Henry & Sully, ſur les complots domeſtiques & étrangers contre la vie de ce Prince. 128. *ſuiv.* ſur des Mémoires de Finances. 144. *ſuiv.* Sur la compoſition du Cabinet d'Etat. 153. *ſuiv.* Entre Sully & le P. de Condé, ſur les prétendus ſujets de mécontentement de celui-cy, 167. *ſuiv.* Entre Henry & Sully, ſur le même ſujet. 169. 170. Sur l'évaſion du P. de Condé. 172. 173. Sur la maniére d'éxécuter le Grand Deſſein. 207. *ſuiv.* — 212. *ſuiv.* Sur les preſſentimens qu'a Henry de ſa mort, & ſur la Conjuration cóntre ſa vie. 228. *ſuiv.* Entre Sully & le P. de Condé, où il donne des conſeils à ce Prince. 300. *ſuiv.*

COQUELUCHE. Signes & remédes de cette maladie I. 64. N. 104.

COQUET, Maître d'Hôtel de Henry IV. II. 71.

CORBEIL. Pris par le Duc de Parme. I. 184.

CORBIE. Pris par Henry IV. I. 189.

CORBIGNIERE (La-) Partiſan. I. 427. — 503.

CORDIER (I.e-) dépoſe contre d'Entragues. II. 421.

CORNETTE-BLANCHE du Duc de Maïenne. Sully la prend. I. 171. D'Andelot la lui diſpute. 174.

COSSE' (Artus de) Maréchal de France. Réüſſit mal contre l'Armée Calviniſte. I. 2. 3. N. 4. Catherine de Médicis ſe ſert de lui pour tromper les Huguenots. 13. 14.

COSSE', (Charles de) *Voyez Briſſac.*

COTES DE FRANCE. Sully en fait lever des Plans. III. 96.

COTTON (Jean & Antoine) Freres du P. Cotton. II. 591.

COTTON (Pierre) Jéſuite. Accueil que lui fait Henry IV. à Metz. II. N. 6. *pag.* 159. Il s'emploie utilement pour le rétabliſſement de ſa Société en France. 298. 299. N. 3. Il rend viſite à Sully. 309. Traits de ſa Vie, & de l'amitié de Henry pour lui. N. 12.

— 325. Il s'unit aux Courtiſans contre Sully. 422. Grand Démêlé entre Sully & lui, au ſujet du Colége de Poitiers ; où il eſt convaincu de calomnie. 423. *ſuiv.* N. 5. Henry les raccommode. 430. Il deſſert Sully dans l'Affaire de Grillon. 437. *ſuiv.* Queſtions indiſcrettes qu'il fait dans l'Affaire d'Adrienne de Freſne. 588. *ſuiv.* N. 18. 19. — 605. Il ſoûtient le Pere Séguiran contre les Rochellois. III. 12. *ſuiv.* Travaille utilement au mariage du Duc de Vendôme avec Mademoiſelle de Mercœur. 83. Lettre indiſcrette qu'il écrit ſur les Nouvelles de la Cour. 123. *ſuiv.* Mécontentement de Henry & de Sully contre lui à cette occaſion. 126. 127. N. 5. Il eſt impliqué dans le Parricide de Ravaillac : Sa juſtification. 245. N. 23. *ſuiv.* *Voyez Jéſuites.* Admis au Conſeil ſecret de la Régente. 277. *ſuiv.*

COUCY (Maiſon de) Alliée à l'ancienne Maiſon d'Autriche. I. N. 8. *pag.* 4. Alliance de la Maiſon de Béthune avec elle : & Perſonnages de cette Maiſon. N. 12. *pag.* 6. III. 189. N. 9.

COUDRAI (Du-) Propoſé pour Député Général du Parti Proteſtant ; & rejetté. II. 520. 521. *Voyez Châtelleraut.*

COULON (Abbaye de) Donnée à Sully. II. 164. — 587. Il s'en défait. III. 349.

COVOERDEN. Ravitaillé par le P. d'Orange. II. 482.

COURONNEAU, Colonel Proteſtant. I. 154.

COURONNEMENT de la Reine Marie de Médicis : Motifs qui font ſouhaiter cette Cérémonie aux Séditieux. III. 133. 134. Averſion de Henry IV. pour ce deſſein. *ibid.* Il cherche à le rompre. 224. N. 14. La Reine ne veut pas y conſentir. 229. N. 15. Comment ſe paſſe cette Cérémonie. 233. *ſuiv.* N. 18.

COURS SOUVERAINES. S'oppoſent à l'enregiſtrement de l'Edit de Nantes. I. 589. *ſuiv.* N. 47. *ſuiv.* Réglemens auxquels Sully les aſſujettit. Réflexions ſur ce ſujet. III. 97. *ſuiv.* N. 33. On en peut établir de nouvelles dans un beſoin. 144. *ſuiv.* *Voyez Cabinet d'Etat.*

COURSE DE BAGUE, faite à l'Arcenal. II. 557.

COURTAUMER (Baron de) Employé par Henry IV. dans les querelles des Grands. III. 81.

COURTENAY. Princes & Perſonnages de ce nom. I. N. 10. *pag.* 6. — N. 24. 25. *pag.* 83. 84.

COURTENAY (Gaſpard de) attaché à Madame & au Comte de Soiſſons. I. 310.

COURTENAY-BONTIN (Anne de) Sully l'épouſe. I. 83. 84. N. 24. Il va lui donner du ſecours pendant la peſte. 110. Périls auxquels elle eſt expoſée pendant la perſécution contre les Calviniſtes. 119. Sa mort ; extrême douleur qu'en reſſent Sully. 147.

COURTISANS. Flatent Henry IV. ſur ſon amour pour Mademoiſelle d'Entragues. II. 419. Cabalent avec les Jéſuites contre Sully. 422. 423. & le mettent à deux doigts de ſa diſgrace. 438. *ſuiv.* — 446. *ſuiv.* Se déclarent pour la Politique Eſpagnole. 559. 560. Brigues pour empêcher l'Expédition de Sedan. 562. *ſuiv.* En faveur de l'Eſpagne contre Henry IV. III. 15. *ſuiv.* Sageſſe de ce Prince à aſſoupir leurs querelles. 62. 63. Autres querelles entr'eux. 81. 82. Calomnie, que Henry IV. veut les

Digitized by Google

ruiner par le gros Jeu. N. 29. *pag.* 94. Comment ils penſent de Henry IV. & de Sully. 118. N. 1. Ils calomnient Sully au ſujet des enfans naturels de Henry. 162. *ſuiv.* Mal-intentionnés pour les Grands deſſeins de ce Prince. 218. 219. Impliqués dans le Parricide de Ravaillac. *Voyez Henry IV. Conjuration. Ravaillac, &c.* Ils cherchent à perdre Sully après la mort de Henry IV. 271. *ſuiv.* 324. N. 9. *pag.* 332.

COUTRAS. Catherine de Médicis & Henry IV. s'y abouchent. I. 53. — 55. Les Provinces-Unies y députent pour offrir leur Couronne à Monſieur. 68. Bataille de Coutras. 121. *ſuiv.* N. 56. *ſuiv.* Fautes commiſes après cette Bataille : A qui doivent être attribuées. 125. *ſuiv.* N. 1. 2.

COUVENS, HOPITAUX, &c. Conſtruits ou rétablis par Henry IV. II. 469. 470. N. 5. 6.

CRAON (Bataille de) Gagnée par le Duc de Mercœur ſur les Royaliſtes. I. 232.

CREIL Pris par les deux Rois. I. 148. N. 25.

CREQUY (Charles de) Eſt battu & fait priſonnier à Aiguebelle. I. 371. N. 6. Prend la Ville de Montmelian. II. 30. 31. Soûtient l'opinion de Sully dans le Conſeil. 34. Eſt mis Gouverneur dans Montmelian. 49. Eſt fait Meſtre de Camp du Régiment des Gardes. 455. Hauteur avec laquelle le Duc d'Épernon le traite. 455. N. 14. — 516. Henry IV. Marie ſa fille avec le Marquis de Roſny : Démarches pour ce mariage : Ingratitude dont Sully eſt payé. III. 56. 57. — 60. N. 3. *pag.* 57. Pertes énormes qu'il fait au Jeu. N. 29. *pag.* 93. On propoſe de marier ſon fils avec Mademoiſelle de Verneuil. 124.

CREQUY (Françoiſe de) Henry IV. lui fait épouſer le Marquis de Roſny. Démarches pour ce mariage : & mécontentement qu'en eut Sully dans la ſuite. III. 56. *ſuiv.* N. 3. — 124.

CREVECŒUR (N. de Montmorency-) Combat pour le Parti de Henry IV. à Ivry. I. 172. Le Gouvernement de Caën lui fut ôté. II. 282.

CRIQ (Saint-) Officier Catholique, brûlé dans Mirande. I. 48.

CROCANS. Défaits en Limoſin, par le Parti Royaliſte. I. 447. N. 17.

CROISIC. Fort conſtruit par le Duc de Mercœur. I. 370.

CROIX (La-) Officier, tué à la Priſe de Ham. I. 402.

CROS (Du-) Choiſi pour Député Général des Proteſtans à l'Aſſemblée de Châtellerault. II. 521.

CROS (Du-) L'un des conjurés dans la Conſpiration de La-Flèche. III. 178. *ſuiv.*

CRUSSOL. *Voyez Uzès. Beaudiner.*

CRYSTAL (Manufacture de) établie par Henry IV. II. N. 10. *pag.* 473.

CUGNAC. *Voyez Giverſac.*

CULAND. Terre acquiſe par Sully. III. 348. — 408.

CUMAN. Entrepreneur des Manufactures. II. 287. — 473.

CUMBERLAND (Comte de) De la faction des Mécontens à Londres. II. 196.

CURE'E (Gilbert Filhet De-La-) Suit Henry IV. à Aumale. I. 207. Son éloge. N. 37. Se trouve à la défaite du Grand Convoi devant Laon. 354. Son ſentiment ſur cette action. N. 65. *pag.* 355. A la Journée de Fontaine-François-

Digitized by Google

ſe : Louanges que lui donne Henry. N. 55. *pag.* 409. — N. 56. *p.* 410. Belles actions de lui devant Amiens. N. 16. *pag.* 498. — II. 118. Henry lui refuſe la Charge du Baron de Lux. 459.

CURE'S DE PARIS. Leur procès contre les Jéſuites. I. 347. *ſuiv.* N. 58. 59.

CUSCO (Roi de) Intelligences de l'Eſpagne avec lui. II. 271.

CUSSE', Commiſſaire en Bretagne. Réprimandé par Sully. III. 38.

CZAR. *Voyez Moſcovie.*

D.

DADRE' (Jean) Pénitencier de la Cathédrale de Rouen. I. 332. N. 42.

DAGOBERT. Jugement ſur ce Roi. III. 358.

DAMPIERRE. *Voyez Liéramont.*

DANGEAU. Officier Calviniſte. I. 107.

DANGUIN (Le Capitaine) Sert utilement dans l'affaire de la Révolte des Maures. III. 113.

DANEMARK (Rois de) Fréderic III. Chriſtiern IV. *Voyez ces noms à la ſuite de l'Article Danemark.*

DANEMARK. Partie du Grand Deſſein, qui concerne ce Royaume. III. 375. *ſuiv.* 382. — 389. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.*

DANEMARK (Anne de) Reine d'Angleterre. Son caractére & ſa conduite. II. 197. 198. N. 20. Elle vient a Londres malgré la défenſe de ſon mari. 213. 214. *Voyez Jacques.* Vaucelas eſt chargé de lui remettre les Lettres du Roi & de la Reine de France. 259. N. 2. Préſens que lui fait Sully. 261. Son arrivée à Londres. 264. Elle y change tout d'un coup de maniéres & de Politique. 267. 268.

DANEMARK (Chriſtiern IV. Roi de) Ses Ambaſſadeurs à Londres. II. 199. Méchante Politique de cette Cour. 216. *ſuiv.* Chriſtiern embraſſe l'Alliance contre la Maiſon d'Autriche. III. 216. Boiſſiſe eſt nommé Ambaſſadeur vers ce Prince. 223.

DANEMARK (Fréderic II. Roi de) II. 197. N. 20.

DANSA (Simon) Corſaire Flamand. III. 125.

DANVILLE. *Voyez Montmorency. (Henry de)*

DANVILLE (Amiral de) Service important que lui rend Conchine. III. 315.

DARIUS. Trait de ce Prince & de Zopire. II. 295. — 308. N. 11.

DARNETAL. Quartier de Henry IV. au Siége de Rouen. I. 198.

DAVAILLES. Gouverneur de Maillezais. I. 110.

DAUPHIN (Monſieur le) Sa naiſſance: joie qu'elle cauſe en France. II. 83. 84. N. 16. Henry IV. fait tirer ſon horoſcope par La-Riviere. 84. *ſuiv.* N. 17. Eſt conduit à Saint-Germain au travers de Paris. 86. Henry IV. lui donne le Gouvernement de Bourgogne. 126. Il eſt mené à Fontainebleau & montré dans Paris. 415. Jettons que lui donne Sully. 553. Ses Lettres à Madame de Montglat, N. 1. Cérémonie de ſon Baptême. 595. *ſuiv.* N. 26. La Reine Marguerite lui cede les biens de Catherine de Médicis. III. 33. N. 16. Malade à Noiſy. 49. 89. Brigues à la Cour pour lui faire épouſer l'Infante d'Eſpagne. 132. N. 8. Henry IV. lui deſtine l'héritiere de Lorraine. *ibid.* N. 8. — 180. — 387. *Voyez pour le reſte de cet Article Louis III.*

DAUPHINE. (Place) Sa conſtruction.

ſtruction. III. 93.

DAUPHINÉ. Succès des Troupes Royaliſtes en cette Province. I. N. 395. Places cédées à Henry IV. par le Traité de Lyon. II. 57. Procès du Tiers-Etat contre le Clergé & la Nobleſſe du Dauphiné. 144.

DAVY. *Voyez Perron (Du-)*

DEAGENT. Graces qu'il obtient de Marie de Médicis. III. 326.

DEBRIS & NAUFRAGES (Loi des) Queſtion muë ſur cette Loi. III. 20.

DEFUNCTIS. Grand-Prévôt de l'Hôtel. II. 125.

DELE. Place renduë au Prince d'Orange. II. 152.

DELFIN. Ambaſſadeur de Veniſe en France. II. 75. Henry IV. l'envoye ſon Ambaſſadeur à Florence. III. 190 191.

DEMEURAT, Commiſſionnaire de Henry IV. à Riom. I. 503.

DENIER Dix & Douze, aboli: Denier Seize établi. II. 63. 64. N. 2.

DENYS. Saint-) Défaite des Troupes de la Ligue en cet endroit. I. 231. N. 1. Henry IV. y fait ſon Abjuration. *Voyez Abjuration.* Y accorde une ſeconde Trêve aux Pariſiens; & y reçoit un Envoyé d'Eſpagne. 293. 294. *ſuiv.* Manque à y être aſſaſſiné. 297. 298. N. 7. 8. Marie de Médicis y eſt couronnée. *Voyez Couronnement, Médicis.*

DEODATI. Envoye à Sully le Nouveau Teſtament de Theodore de Beze. II. 536.

DEPUTE'S Généraux du Corps Proteſtant à la Cour. II. 492. Uſage de ſimple tolérance: ſon origine; & régles qu'on doit y établir. 495. Cette Queſtion eſt agitée dans l'Aſſemblée générale de Châtelleraut. II. 492. *ſuiv.* & terminée par Sully à l'avantage du Roi. 518. *ſuiv. Voyez Châtelleraut.* Même Queſtion muë dans le Synode de La Rochelle. III. 10. *Voyez La-Rochelle.* Dans l'Aſſemblée Générale de Gergeau. 86. 87. *Voyez Gergeau.*

DERBY, (Comte) Eſcorte Sully dans ſon Ambaſſade à Londres. II. 207. Le conduit à Grenwich. 240.

DESBORDES, Député Général des Proteſtans. II. 284. N. 13.

DESCARTES Vient en France donner avis de la Trahiſon de L'Hôte. II. 318. *ſuiv. Voyez Hôte (L'-). Raſſis.* Sully le renvoye en Eſpagne. III. 20. *Voyez Barrault.*

DESCURES, Traitant. I. 427.

DESPORTES. Traite avec Sully au nom de Médavy. I. 300. Conclut ce Traité. 313. 315.

DESPUEILLES. Rend lâchement Sainte-Bazeille. I. 102. Sa Compagnie eſt défaite devant La-Rochelle. 115.

DESSEIN Politique, ou Grand Deſſein de Henry IV. Ce Prince s'en entretient par Lettres avec Eliſabeth. II. 76. Sully va en conférer avec elle à Douvres. 78. *ſuiv.* Cinq principaux points de ce Deſſein. 81. Sully en fait part au Roi d'Angleterre. Entretien entr'eux ſur ce ſujet. 242. *ſuiv. Voyez Jacques. Sully.* — 329. Sully s'en ouvre au Cardinal Buſalo. 406. — 560. Cabale à la Cour pour le faire échouer. III. 15. *ſuiv.* Henry & Sully en preſſent l'éxécution. 139. La Succeſſion de Clèves en eſt le prétexte. 198. *ſuiv. Voyez Clèves.* Moyens de l'éxécuter. 203. *ſuiv.* On cherche à le détruire: Converſations entre Henry & Sully à ce ſujet. 206. *ſuiv.* Princes & Electeurs qui ſe joignent à Henry pour

le Grand Deſſein. Diſpoſitions prochaines pour l'éxécution. 215. *ſuiv.* — 264. Il eſt rompu par la mort de Henry IV. 215. *ſuiv.* Expoſition de ce Projet Politique. Liv. XXX. Objet général de Henry IV. 363. On prouve ſa poſſibilité : Opinions différentes ſur ce point. 364. *ſuiv.* N. 6. Comment Henry & Sully le formerent. 366. *ſuiv.* & le concerterent avec Eliſabeth. 368. 369. N 7. Objet du Grand Deſſein dans ce qui concerne les Religions. 372. Moyens de chaſſer les Infidèles de l'Europe. 374. Partie purement Politique : dépouiller la Maiſon d'Autriche. 376. Etablir quinze Dominations égales 378. *ſuiv.* Meſures priſes auprès des Princes de l'Europe. 384. Précautions & ſecret. 386. Détail des forces & de la dépenſe néceſſaires. 389. *ſuiv.* N. 10. Diſpoſitions & marche des Armées. 393. Manifeſtes. 394. Réglemens de diſcipline pour les Troupes 395. Ce qui devoit réſulter du Grand Deſſein. 395. *ſuiv.*

DETTES de l'Etat, contractées pendant la Ligue. II. 468. 469. Acquittées par Sully. III. 32. 33.

DEVESE. (La-) Combat ſingulier propoſé entre lui & Lavardin. I. 49.

DEVESE, (La-) Avocat de Caſtres. Ses ſervices & ſes talens. II. 521.

DEUILLY. (Madame de) Maîtreſſe de De-Freſne. I. 491.

DEUX-PONTS (Jean, Comte Palatin de) Son droit à la ſucceſſion de Clèves. III. 196. *Voyez Clèves.*

DEUX PONTS (Jean II. Duc de) Vient voir Henry IV. à Metz ; & y épouſe Catherine de Rohan. II. 158. N. 4. Sully eſt calomnié d'intelligences criminelles avec lui. 450.

DEUX-PONTS. (Ducheſſe de) Préſent que lui fait Henry IV. II. 474.

DIEPPE. Eſcarmouches devant cette Ville. I. 155. *ſuiv.* N. 33.

DIETE de Ratiſbonne. *Voyez Ratiſbonne.*

DIJON Pris par le Maréchal de Biron. I. 395. Son Parlement déſobéit au Roi III. 32. *Voyez Breſſe.*

DINTEVILLE, (Joachim de) Gouverneur de Champagne. Traite avec le Duc de Bouillon de la redition de Sedan II. 577. N. 12. Regretté de Henry IV. III. 47.

DISSIPATEURS. Projet de les réprimer. III. 148. 149. *Voyez Cabinet d'Etat.*

DISSOLUTION du Mariage de Henry IV. & de Marguerite de Valois. II. 5. *ſuiv.* N. 4. *ſuiv. Voyez Henry, Marguerite.*

DIXIEME. Impôt préférable à tous les autres. II. 466.

DIZIMIEUX. Rend Vienne & Monluel au Roi. I. 395.

DOLLE' (Louis) Avocat pour les Curés de Paris contre les Jéſuites. I. 347. N. 59.

DOLLE' Marie de Médicis le met de ſon Conſeil ſecret. III. 177. Graces qu'elle lui accorde 326. — 338.

DOMAINE du Roi. Abus à corriger dans cette partie. II. 379. *ſuiv.* Uſurpations du Domaine, découvertes par Sully. 463. N. 1. Greffes de Languedoc, réünis au Domaine. III. 33. Sully en rachete différentes parties. 38. 39. — 98. La principale richeſſe du Roi ne conſiſte point dans ſon Domaine. 101. N. 35.

DOMINGE, Gentilhomme Calviniſte. I. 63.

DONAVERT. L'Empereur envahit cette Ville. III. 116.

Digitized by Google

DONFRONT. Pris par le Parti Proteſtant. I. N. 42. *pag.* 163.

DON gratuit. Demandé au Clergé. 484.

DONON, Contrôleur des Bâtimens. III 48.

DORIA. (Marquis de) Devient le favori de Philippe III. I. 580.

DORIA. (Charles) Commande les Galéres d'Eſpagne dans la Méditerranée. II. 271. *suiv.*

DOUARNENES. Les Eſpagnols en ſont chaſſés. I. 509. N. 28.

DOURDAN. Terre acquiſe par Sully. III. 348. 349. S. 408.

DOURLACH. (Princ. de Bade-) Calomnié d'intelligences criminelles avec Sully. II. 451.

DOURLENS. Défaite des François devant cette Place. I. 402. *ſuiv.* Henry IV. en leve le Siége. 502. 503.

DOUVRES. Sujet du voyage d'Eliſabeth en cette Ville. II. 76. Comment Sully y eſt reçu. 185. 186. Séjour qu'il y fait à ſon retour de Londres. 262.

DREUILLET. L'un des Conjurés dans la Conſpiration de La-Fléche. III. 179. 180. N. 35.

DREUX. Pris par Henry IV. I. 179. Repris par Sully. 283. *ſuiv.* On lui en refuſe le Gouvernement. 285. Il y intercepte les Papiers de la Ligue. 245. *ſuiv.*

DROIT ANNUEL. Etabli par Henry IV. III. 145. Jugemens différens ſur cet établiſſement. N. 19. *Voyez Paulette, Robe, Barreau.*

DROU. (Madame de) Gouvernante des Filles de la Reine. II. 553. 554.

DROUART. Deſtitué de ſon emploi par Sully. II. 384.

DROUET. Procès ſur ſon mariage. III. 46.

DUCS & PAIRS. Sully eſt fait Duc & Pair. Cérémonie à cette occaſion. II. 560. 561. N 5. Le Duc de Bouillon cherche en vain à obtenir le pas ſur eux. 596. N. 27. Ils obtiennent le droit d'entrer en caroſſe dans la Cour du Louvre. III. 137. N. 13. Diſpute ſur la préſéance entre les Pairs Laïcs & Eccléſiaſtiques, terminée en faveur des premiers. III. 275. N. 14.

DUELS. Du Duc de Bouillon & des Duras. Du Prince de Condé & de Bouillon. De Breauté. *Voyez chacun de ces Noms.* Edit de Henry IV. contre le Duel. Sentiment de Sully ſur cet Edit. II. 149. N. 31. Mémoire de Sully ſur l'origine, la forme & les différens uſages du Duel. 544. *ſuiv.* N. 11. Facilité de Henry à les pardonner, les entretient. III. 81. N. 19. Autre Edit ſur le Duel; & ce qui ſe paſſa à cette occaſion dans le Conſeil. 161. 162. N. 25.

DUN. Pris par le Duc de Bouillon. I. 232. N. 2.

DUNES. Officier François. Va ſervir l'Archiduc. II. 483.

DURAND ou HAUTE-FONTAINE. Agent du Duc de Bouillon à Londres. II. 348.

DURANDIERE. (La-) Précepteur de Sully. I. 19.

DURAS. (Jean de Durefort, Vicomte de) L'un des Chefs Proteſtans. I. 21. Charles IX. lui pardonne. N. 60. *pag.* 27. Il paſſe dans le Parti des Catholiques. 56. Son Duel avec Bouillon : Sentimens ſur ce Duel. *ibid.* N 97. *pag.* 56.

DUREFORT DE BORN. *V. Born.*

DUREFORT-ROSAN. *Voyez Roſan.*

Digitized by Google

DURET. (Claude) Avocat pour les Jéſuites, contre l'Univerſité & les Curés de Paris. I. 347. N. 57. *ſuiv.*

DURET. (Louis & Charles) Auteurs du Tiers-Parti. I. 249. N. 18. Sully traite avec eux. 261. 262. — 346. N. 56.

DURET (N.) L'un des Confidens de Marie de Médicis. II. 607. III. 64. De ſon Conſeil ſecret. 277. Graces qu'il ſe fait accorder. 326. Conſeil que lui donne Sully; Charges qu'il poſſede 337. 338.

E.

EAUSE. Pris par Henry IV. I. 47. 48.

ECLIPSE de Soleil en 1605. II. 536. N. 7.

ECLUSE. (L') Siége & priſe de cette Place. II. 395. *ſuiv.* N. 8. — 407. Epuiſe les forces des Provinces-Unies 609. Du-Terrail la manque pour l'Archiduc. III. 20.

ECOSSE. (Rois, Reines & Princes d') *Voyez Stuart. Jacques.*

ECOSSOIS. La Garde Ecoſſoiſe reconnoît Henry IV. pour Roi. I. 160. Faction Ecoſſoiſe, Amie de la France à la Cour de Jacques. II. 195. Jalouſie des Ecoſſois & des Anglois. 215. 216. *Voyez Angleterre. Jacques. Londres.*

EDIFICES Faits ou réparés par Henry IV. II. 171. N. 1. — 469. N. 5. Sommes y employées. III. 33. Dans la Ville de Paris. 92. 93. Dépenſes de Henry pour ces ouvrages. 160.

EDITS. De 63. Articles. *Voyez Beaulieu. Proteſtans.* De Juillet, en faveur de la Ligue. I. 87. *Voyez Nemours (Traité de) Henry III. Ligue.* Du 21 Juillet, très-favorable à la Ligue. N. 9. *pag.* 136 *Voyez Barricades.* De Nantes. *Voyez Nantes.* Sur la Monnoye. *Voyez Monnoye.* Petits Edits accordés aux Particuliers, dommageables au Commerce. II. 384. Pour la défenſe du Commerce avec l'Eſpagne. *Voyez Eſpagne. Commerce. Trente-pour-cent. Voyez auſſi ſur cet Article, Arrêts, Réglemens, Traités.*

EDMOND, Agent d'Eliſabeth en France. I. 566. Vient à Calais complimenter Henry IV. II. 76. 78. — 221. N. 3.

EDOUARD III. Roi d'Angleterre. Jugement de Sully ſur ce Roi. III. 122.

EDOUVILLE. (N. d') 374. N. 14. Défait des Troupes de la Ligue. 395. N. 39.

ÉGLISE aſſiégée. 50. 51. Egliſes conſtruites & réparées par Henry IV. II. 469. N. 5. — III. 33.

EGMONT, Comté & Comtes de ce nom. Leurs droits ſur le Comté de Guedres. III. 194. *ſuiv. Voyez Cleves.*

EGMONT. (Amoral d') Décapité à Bruxelles. I. N. 48. *pag.* 168.

EGMONT. (Comte d') Sa valeur à Yvry: y eſt tué. I. 168. 169. N. 48. *Voyez Ivry.*

EGUILLON. (Henry de Lorraine Duc d') Satisfait Henry IV. contre ſon Frere. III. 77. *ſuiv.* N. 16. 17. *Voyez Sommerive. Moret (Comteſſe de)* Fait aſſaſſiner Balagny. 79. *ſuiv.* N. 19. *ſuiv. Voyez Balagny (Damien)* Querelle Conchine & les Miniſtres. 319. Graces qu'il ſe fait accorder par Marie de Médicis. 325.

ELBEUF. (Claude de Lorraine Duc d') Commande l'Armée de la

Digitized by Google

Ligue en Normandie. I. 87. Combat pour Henry IV. à Fontaine-Françoiſe. 409. Somme qu'il reçoit en faiſant ſon Traité 559. Suit Henry IV. à la Campagne de Savoie. II. 11.

ELBEUF. (René de Lorraine Duc d') I. N. 30. *pag.* 12.

ELECTEURS. Deſſein de Henry IV. de les rétablir dans leurs droits. III. 379. *V. Deſſein Politique.*

ELISABETH de France, Reine d'Eſpagne. Philippe II. eſt accuſé de l'avoir fait empoiſonner. I. 15. N. 39.

ELISABETH, Reine d'Angleterre. Négociations pour lui faire épouſer Monſieur ; raiſons qui l'empêcherent de ſe marier. I. 16. N. 38. — Elle envoie une Armée à Henry IV. 160. N. 11. Demande de Calais, qui lui eſt refuſé. N. 62. *pag.* 416. Ambaſſade qu'elle envoie à ce Prince, pour le détourner du Traité de Vervins. 509. — 515. N. 34. Vient à Douvres. 75. 76. N. 12. Elle fait couper la tête au Comte d'Eſſex : Ce qu'elle dit au Maréchal de Biron au ſujet du Comte d'Eſſex. II. 95. Motifs ſecrets & particularités de ce voyage : Lettres que Henry & elle s'écrivirent : Entretien d'elle & de Sully, &c. 76. *ſuiv.* N. 12. *Voyez Deſſein Politique.* Elle défait les Rebelles en Irlande. 100. 101. Félicite Henry d'avoir arrêté la conjuration de Biron. 137. Sa mort : Regrets de Henry : Son Eloge. 169. 170. N. 10. Traité de Commerce fait par elle avec Charles IX. 180. Le Roi d'Angleterre cherche à ternir ſa mémoire. 205. 206. — 209. Louanges données à ſa Politique. 214 — 117. Appui qu'elle donna aux Prêtres Anglois contre la cabale Eſpagnole. 226. 227. N. 4. Le Roi d'Angleterre parle indécemment d'elle & de ſon Conſeil. 232. — 242. *Voyez Jacques.* Parole de cette Reine ſur l'Union des Rois de France, d'Angleterre, de Suede & de Dannemark. 248. Dettes à cette Princeſſe, contractées par Henry IV. pendant la Ligue. 468. Part qu'elle eut dans l'arrangement & les diſpoſitions du Grand Deſſein. III. 368. 369.

ELOI. (La-Motte-Saint-) Priſe par Joyeuſe. I. 115.

ELUS & ELECTIONS. Réglemens à cet égard. II. 599. 600.

EMBDEN, L'Eſpagne tâche en vain d'envahir cette Place. II. 153. N. 5. *pag.* 159.

EMILION. (Saint-) Pris par Henry IV. I. 55.

EMPEREURS. Charles IV. Charles-Quint. Frederic III. Ferdinand. Maximilien I. Maximilien II. Rodolphe. *Voyez ces noms.*

EMPIRE & EMPEREUR. Leur véritable Politique par rapport à l'Eſpagne. II. 246. 247. Prétendu deſſein de Henry IV. de ſe faire Empereur. 485. N. 17. Prétentions de différens Empereurs ſur les Etats de Clèves. III. 194. *ſuiv. Voyez Clèves.* Partie du Grand Deſſein qui regarde l'Empire & l'Empereur. 375. *ſuiv.* Leurs véritables droits rétablis. 377. *ſuiv.* 384. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.*

ENHALT. (Prince d') Amene à Henry IV. des Troupes Allemandes au Siége de Rouen. I. 198. On propoſe de lui faire épouſer Madame. 583. Sully eſt calomnié d'intelligences criminelles avec lui. II. 451. Il favoriſe le Grand Deſſein. III. 385.

ENTRAGUES. (Catherine-Henriette de Balzac d') *Voyez Verneuil (Marquiſe de)*

ENTRAGUES. (François de

Balzac (d') Ses brigues parmi les Catholiques contre Henry IV. I. 256. N. 23. Il préſente à Henry & à Sully un Envoyé d'Eſpagne. 294. *ſuiv. Voyez Nugnès.* Il cabale contre Henry. 342. N. 52. — 346. — 348. Traverſe les Amours de Henry & de ſa Fille. *Voyez Verneuil (Marquiſe de).* Il ſe lie avec Biron, Bouillon & d'Auvergne, & cherche à faire ſoûlever le Peuple. II. 91. — 96. Ses intrigues à la Cour du Roi Jacques. 204. Suite de ſes brigues. 328. — 347. *ſuiv.* — 359. 360. Se fait donner le bâton de Maréchal de France. N. 14. Il eſt arrêté 367. Anecdotes ſur les Amours de Henry IV. & de ſes Filles. N. 20. *pag.* 373. Motifs qui porterent Henry IV. à lui faire grace. 417. *ſuiv.* N. 1. Il cherche à tirer le Comte d'Auvergne de ſa priſon. 420. 421. — 532. Il eſt impliqué dans le Complot de Ravaillac. III. N. 17. *pag.* 253.

ENTRAGUES. (Marie Touchet, Comteſſe d') *Voyez Touchet.*

ENTRE'E. *Voyez Couronnement de Marie de Médicis.*

ENTREES. Impôt avec celui du Dixiéme, préférable à tous les autres. II. 466. Réglemens & projets ſur cette partie. III. 144. *ſuiv.*

ENTREMONT. (Jacqueline de Montbel, Comteſſe d') Epouſe l'Amiral de Coligny. I. 15. N. 37.

EPERNAI. Aſſiégé & pris par Henry IV. I. 240.

EPERNON. (Jean-Louis de Nogaret de La-Valette, Duc d') I. 2. Les Rochellois lui refuſent l'entrée dans leur Ville. 43. Il conſeille à Henry III. de faire aſſaſſiner le Duc de Guiſe, le jour des Barricades. N. 6. *pag.* 131. Eſt fait Amiral & Gouverneur de Normandie. 135. Quitte le Parti de Henry IV. après la mort de Henry III. 153. 154. N. 10. Son caractère : ſa haine pour Henry IV. Maniére dont il ſe conduit en Provence. 234. *ſuiv.* Autres particularités ſur ſon Extraction, ſes Charges, & ſa Vie. N. 5. *pag. ibid.* Mauvaiſe manœuvre de ſes Troupes à Villemur. 238. *ſuiv.* N. 12. Il fut l'un des Mignons de Henry III. 374. N. 12. Sully ſe juſtifie contre ſes plaintes. 381. Accuſations faites contre lui. 382. — 384. N. 24. Lefdiguiéres & le Duc de Guiſe les chaſſent de la Provence ; & il ſe ſoumet au Roi, 448. Somme d'argent qu'il en reçoit pour ſon Traité. 559. Ses violences en Provence. 562. Querelle qu'il a avec Sully dans le Conſeil : Henry IV. l'oblige à en faire excuſe à ce Miniſtre. 562. *ſuiv.* N. 20. *ſuiv.* Lettre que lui écrit Henry ſur la diſpute de Du-Perron & de Du-Pleſſis-Mornay. II. 24. Il s'oppoſe à tous les Conſeils de Sully dans la Campagne de Savoie. 34. — 38. — 45. — 51. N. 30. *pag.* 46. Sully le juſtifie, & empêche qu'on ne l'arrête dans l'Affaire du Maréchal de Biron : bons conſeils qu'il lui donne, & que d'Epernon ſuit. 115. *ſuiv.* N. 7. — 137. Il eſt obligé d'ôter le Gouvernement de Metz aux Sobolles. 155, *ſuiv.* N. 1. 2. — 285. Henry IV. le traite favorablement. 357. 358. Amitié de Sully pour lui. Chute malheureuſe qu'il fait. 358. 359. Ses liaiſons avec Sully, principale cauſe de la diſgrace qui penſa arriver à ce Miniſtre. 431. *ſuiv.* Affaire pour la Meſtre de Camp des Gardes entre lui, Sully & Grillon. 450. *ſuiv.* Terminée par Sully à la ſatisfaction de Henry. 455. Hauteur de d'Epernon avec le Mar-

Digitized by Google

quis de Crequy, *ibid.* N. 14. p. 455. Il conduit & commande les Troupes du Roi en Limoſin. 530. *ſuiv.* Rupture entre Sully & lui, au ſujet de la Ville de La Rochelle. 538. *ſuiv.* Il eſt appellé au Conſeil ſur l'entrepriſe de Sedan. 569. Favoriſe les Jeſuites contre la Ville de Metz. 587. — 593. Sa brouillerie avec Montigny. III. 81. Pertes conſiderables qu'il fait au Jeu. N. 29. *p.* 94. Il obtient la permiſſion d'entrer en caroſſe dans la cour du Louvre. 87. N. 13. Il s'oppoſe à Sully ſur l'Armement de Clèves. 211. Il eſt impliqué par la Coman dans le complot de Ravaillac. 230. *ſuiv.* N. 16. Paroles remarquables que lui dit le Preſident de Harlay. N. 17. *p.* 254. *ſuiv.* Il offre ſes ſervices à Sully, après la mort de Henry IV. 272. Marie de Medicis le met de ſon Conſeil ſecret. 277. Il opine pour l'Alliance avec l'Eſpagne, contre les maximes du dernier Regne. 211. Il s'unit avec le Prince de Condé 298. 299. Ses brouilleries avec les Grands & les Miniſtres. 317. Avec Conchine. 319. Graces & gratifications qu'il ſe fait accorder par la Régente. 325. Il prend parti contre Sully. 331. N. 9.

EPINOY (Guillaume de Melun, Prince d') Sully ſe charge de ſa tutelle. II. 11. N. 10, Son Frere eſt tué par Rambures. III. 6. N. 4. Sully lui fait rendre juſtice & reſtituer ſes biens par la Princeſſe de Ligne. 183. *ſuiv.* N. 3. 4. *Voyez Archiduc. Traité de Treve, &c.*

EPINOY. (Henry de Melun d') Tué par Rambures : Henry IV. & Sully aſſoupiſſent cette Affaire. III. 6. N. 4.

EPINOY. (Hyppolithe de Montmorency, Princeſſe d') Amene ſes Enfans à Paris ; & Sully en prend la tutelle. II. 11. N. 10. Refuſe ſon conſentement au mariage du Marquis de Cœuvres avec Mademoiſelle de Melun. 461. — III. N. 4. *pag.* 6.

EPINOY (Pierre de Melun, Prince d') Sully prend la tutelle de ſes Enfans. II. 11. N. 10.

EPINOY (Robert de Melun, Prince d') Monſieur le favoriſe au préjudice de Sully. I. 75. 76. N. 14.

ERARD, Ingenieur du Roi, rend mal-à-propos ſervice à l'Electeur Palatin. II. 283. Cherche à détourner Henry IV. de l'entrepriſe de Sedan. 563. — 569. Sujet de mécontentement qu'il donne à Henry & à Sully. 572. — III. 7. Son Traité des Fortifications. N. 19. *pag.* 45.

ERARD, Fils du précédent. Regretté par Sully. III. 45.

ERKEL. Droits de cette Maiſon ſur le Duché de Clèves. III. 194. *ſuiv. Voyez Clèves.*

ERNEST d'Autriche, Archiduc. Répond pour le Roi d'Eſpagne aux propoſitions de la Ligue & du Duc de Maïenne. I. 247. 248. Les Ambaſſadeurs Eſpagnols & le Légat du Pape propoſent de l'élire Roi de France, dans les Etats de Paris. N. 34. *pag.* 273.

ESCARMOUCHES. A Tonneins, Devant Marmande, A La-Haye, Devant Tours. De Dieppe & du Pollet. A Claye. Au paſſage de l'Aine & de l'Oiſe. Devant Noyon. A Bures. A Aumale. A Yvetot. Devant Rouen. A Saint-Denys, &c. *Voyez tous ces Noms. Voyez auſſi Batailles & Combats.*

ESCOMAN. *Voyez Coman.*

Digitized by Google

ESCOUBLEAU. *Voyez Sourdis.*
ESCURES. (Pierre Fougeu d') Sert utilement dans l'Affaire de la détention du Maréchal de Biron. II. 109. — 115. — 347. Et dans celle du Comte d'Auvergne. 359. *ſuiv.* — 442. — 533. — 537. Il eſt appellé au Conſeil ſur l'expédition de Sedan. III. 124. — 154. Gratification qu'il reçoit de Henry IV. 159.
ESPAGNE & ESPAGNOLS. L'Armée Eſpagnole ſe joint à celle du Duc de Maienne. I. 165. Se bat avec valeur à Ivry. 168. L'Eſpagne fait des propoſitions d'union à Henry IV. 227. Ses Troupes ſont défaites à Craon. 232. N. 3. Echouent en Provence & en Dauphiné. 236. But de ſes démarches en faveur de la Ligue. 245. *ſuiv.* Conduite qu'elle tient dans les Etats de Paris : Brigues, & fautes qu'elle y fait. 270. *ſuiv.* N. 33. Cherche à rendre inutile l'Abjuration de Henry IV. 292. Sa Politique ſur la Religion & le Calviniſme. *ibid.* Différens piéges que le Conſeil de Madrid tend à Henry. 294. *ſuiv.* Il lui fait offrir l'Infante en mariage. 295. N. 5. Cherche à le faire aſſaſſiner, *ibid.* 297. 298. Les Eſpagnols ſortent de Paris. 327. 328. N. 36. Villars les chaſſe de Rouen. 332. Ils donnent du ſecours au Duc de Nemours. 340. Aſſiégent & prennent La-Capelle. 341. Prennent le parti des Jéſuites dans leur Procès contre l'Univerſité. 347. Leur grand Convoi eſt défait devant Laon. 353. *ſuiv.* N. 65. Ils ne peuvent empêcher la priſe de cette Place. 357. *ſuiv.* Expéditions en Bretagne. 370. Le Conſeil de Madrid veut rétablir le Royaume de Bourgogne en faveur du Duc de Maïenne. 371. N. 8. Le Duc de Guiſe chaſſe les Eſpagnols de Marſeille. N. 23. *pag.* 383. Henry IV. déclare la Guerre à l'Eſpagne. 390. 391. N. 30. qui cherche à le faire aſſaſſiner. *ibid.* Les Eſpagnols prennent Le-Catelet & La-Capelle. 401. Battent les François à Dourlens. *ibid. ſuiv. Voyez Nevers. Bouillon. Villars.* Ils entrent en Franche-Comté, & ſont défaits par Henry IV. à Fontaine-Françoiſe. 407. *ſuiv.* N. 51. *ſuiv.* Ils ſurprennent Amiens. 482. N. 3. que Henry reprend malgré leurs efforts. 497. 498. N. 15. 16. Leur Parti tombe en Bretagne. 509. 510. N. 28. *Voyez Mercœur.* Le Conſeil de Madrid mécontent du Duc de Savoie. II. 15. refuſe de lui donner du ſecours contre Henry. 58. Continuë la Guerre contre les Provinces-Unies. 59. N. 35. — 71. 72. N. 8. Sujets de plainte de Henry contre l'Eſpagne. Inſulte qu'elle fait à ſon Ambaſſadeur. 72. 73. *Voyez Rochepot (La).* Ombrage qu'elle prend du voyage de Henry à Calais. 75. Appui qu'elle donne aux ſéditieux de France. 97. & aux révoltés en Irlande. 100. *ſuiv.* Forces Navales qu'elle arme. 101. Suite de la Guerre avec les Flamands. 151. qui battent une Eſcadre Eſpagnole. 152. Expéditions dans les Pays-Bas. 165. *ſuiv.* Brigues des Eſpagnols en Angleterre, après la mort d'Eliſabeth. 170. Ils recherchent le Roi Jacques. 187. Faction Eſpagnole à Londres. 195. Haine & jalouſie de Jacques contre l'Eſpagne. 209. qu'il accuſe de conſpirer contre ſa vie. 213. 214. Grandes offres qu'elle lui fait contre la France. 218. *ſuiv.* 222. *ſuiv.* Elle ſoûtient les Prêtres Anglois contre lui,

lui, & brigue pour le détrôner. 226. 227. N. 4. 5. 6. Idée de la faction Catholique en Europe, à la tête de laquelle eſt l'Eſpagne. 245. *suiv. Voyez Deſſein Politique.* L'Eſpagne entre dans la Conſpiration des Milords contre Jacques; & autres brigues. 264. *suiv.* Sa Flotte eſt battuë par les Hollandois. 271. Suite de la Guerre dans les Pays-Bas 273. 274. Part qu'a le Conſeil de Madrid dans la Trahiſon de Nicolas L'Hôte. 315. *suiv.* Henry IV. interdit mal-à-propos le Commerce avec l'Eſpagne. 384. Suite de cette Affaire. 389. *suiv.* Suite de la Guerre dans les Pays-Bas: Dépenſes qu'elle coûte à l'Eſpagne. 394. *suiv.* Les Eſpagnols entament un Accord avec l'Angleterre. 397. *suiv.* qui eſt enfin conclu. 400. 401. N. 9. Origine de la grandeur de cette Couronne. 403. N. 11. 12. *V. Autriche (Maiſon d')* Commencement de ſes différends avec les Griſons 407. *suiv.* N. 15. *Voyez Fuentes, La-Valteline &c.* Continuation de la Guerre de Flandre. 482. *suiv.* Mécontentemens réciproques que ſe donnent la France & l'Eſpagne. 481. *suiv.* Nouvelles cabales de l'Eſpagne contre le Roi Jacques. 484. Elle fait un Armement de Galeres. 514. Le Conſeil de Madrid met dans ſon parti la Reine & les Courtiſans. 559. 560. Suite de la Guerre avec les Provinces-Unies. 608. *suiv.* Premieres propoſitions d'une Treve. 609. Colere de Henry IV. ſur les complots que l'Eſpagne fait preſqu'ouvertement contre lui dans ſa Cour. III. 15. *suiv.* Il lui fait reſtituer des priſes faites ſur elle. 20. Suite des Expeditions de la Guerre en Flandre *ibid. suiv.* Grande Victoire Navale que les Hollandois remportent ſur les Eſpagnols. 23 *suiv.* N. 10. Suſpenſion d'armes. 25. *suiv.* N. 11. Suite de l'Affaire de La-Valteline & des Griſons. 28. *suiv.* L'Eſpagne n'a aucune part dans l'accommodement de Paul V. avec les Venitiens. 31. N. 13. Sully fait reſtituer les Terres &c. uſurpées par l'Eſpagne ſur la frontiere de Champagne. 96. Négociations pour la Treve avec les Provinces-Unies. 106. *suiv.* Foibleſſe de cette Couronne, dans l'Affaire des limites de la Navarre & du Bearn. 111. 112. Dans celle de la révolte des Maures. 112. *suiv.* qu'elle chaſſe enfin de ſes Etats. 115. N. 43. 44. Déteſtables complots contre la Vie de Henry IV. qu'elle forme dans la Maiſon de la Reine. 129. *suiv.* Traité de Treve conclu entr'elle & les Provinces-Unies. 181. *suiv.* N. 1. Moyens qu'elle emploie pour détourner Henry IV. de ſes grands Deſſeins. 206. Suite des complots qu'elle forme contre la perſonne de ce Prince. 225. 226. N. 13. Marie de Médicis recherche ſon Alliance. 277. *suiv.* & s'unit de Politique avec elle. 289. *suiv.* Ambaſſadeurs de l'Eſpagne, ſur la mort de Henry IV. 318. Objet du Grand Deſſein de Henry IV. par rapport à cette Couronne: pour la Religion. 373. Pour la Politique. 376. *suiv.* Démembremens faits à ſes Etats, & autres arrangemens. 395. *suiv. V. Autriche (Maiſon d' Autriche).*

ESPAGNE (Rois & Reines d') Charles-Quint. Philippe II. Philippe III. Eliſabeth de France. *Voyez ces noms.*

ESPAGNE (Infants & Infantes d') *Voyez Infants.*

ESPECES d'or & d'argent. *Voyez Monnoye.*

ESPERIAN, Commiſſaire en Guyenne. II. 593.

ESPINAC (Pierre d') Archevêque de Lyon. Sa mort I. 597. N. 55.

ESSARDS (Charlotte Des-) Maîtreſſe de Henry IV. III. 63. Enfans qu'il eut d'elle; & particularités ſur ſa vie. N. 7. Sully en débarraſſe Henry. 73. N. 12. Gratification que lui accorde Henry. 160.

ESSEX (Robert d'Evreux, Comte d') amene un puiſſant ſecours à Henry IV. au Siége de Rouen. I. 198. N. 28. Propoſe à l'Amiral de Villars de ſe battre en Duel. N. 44. *p.* 217. Eliſabeth lui fait couper la tête. II. 95.

ESSEX (Comte d') Amitié du Roi Jacques pour lui. II. 216.

ESTAMPES. Pris par les deux Rois. I. 148. N. 25. Repris par Henry IV. 162.

ESTOUTEVILLE (MM. d') Sully achete d'eux Villebon. III. S. 419.

ESTRE'ES. Opinion de Sully ſur cette Maiſon. II. 461. 462. N. 18. 19.

ESTRE'ES (Angelique d') Abbeſſe de Maubuiſſon. I. 429.

ESTRE'ES (François-Annibal d') *Voyez Cœuvres.*

ESTRE'ES (Gabrielle d') appellée ſucceſſivement, la belle Gabrielle, Madame de Liancourt, Marquiſe de Monceaux & Ducheſſe de Beaufort. I. N. 10. *p.* 185. Paſſion de Henry IV. pour elle. 189. N. 15. Il mene ſon Armée en Picardie pour la voir 230. N. 52. Pourquoi elle ſouhaite la Converſion de Henry. 47. *p.* 287. & regrette la mort du Surintendant d'O. N. 16. *p.* 375. Anecdotes ſur ſes amours avec Henry IV. & ſur ſon mariage avec Liancourt. 386 387. N. 25. 26. 27. *ſuiv. Voyez Liancourt. Alibouſt. Sancy.* Deſſein qu'elle a de faire obtenir la Franche-Comté à ſon fils. 396. *Voyez Vendôme* (*César de*) Elle lui fait donner le Gouvernement de La-Fere. 425. Danger qu'elle court, en allant trouver le Roi à Amiens. 430. *ſuiv.* Elle favoriſe l'entrée de Sully dans le Conſeil des Finances. 449. Obtient la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie pour ſon Pere. 496. N. 13. *Voyez Eſtrées* (*Jean-Antoine d'*) Elle prêtoit de l'argent à Henry IV. 500. Motif de la grace qu'elle obtient au Duc de Mercœur. 507. N. 26. Sully détourne Henry de l'épouſer. 524. 516. 525. N. 40. Brigues qu'elle fait auprès du Pape à ce ſujet. 537. Elle fait baptiſer ſon fils, comme Enfant de France. 538. *ſuiv.* N. 8. *Voyez Bourbon* (*Alexandre de*) Brouillerie à cette occaſion entr'elle & Sully: Converſation, dans laquelle Henry IV. les raccommode. 542. *ſuiv.* Elle fait ſervir la maladie de Henry à ſes deſſeins. N. 10. *p.* 545. Sa foibleſſe pour l'Aſtrologie; & prédictions qui lui ſont faites. 587. Détail de ce qui ſe paſſa dans la ſéparation de Henry & d'elle à Fontainebleau. 588. N. 58. 59. Ses diſcours au Duc & à la Ducheſſe de Sully: imprudence avec laquelle elle parle d'elle-même. 589. *ſuiv.* Circonſtances de ſa mort: opinions différentes à ce ſujet. 590. *ſuiv.* N. 61. —593. Extrême douleur qu'en reſſent Henry. 593. *ſuiv.* Sully le conſole. 594. 595. Particularités ſur ſa Vie: ſes bonnes qualités. N. 65. *p.* 593. Sa mort fait travailler à la diſſolution du mariage de Henry & de Marguerite. II. 4-

Digitized by Google

Elle étoit dans les intérêts du Duc de Savoie pour le Marquiſat de Saluces. N. 15. *p.* 17. Enfans que Henry IV. eût d'elle III. N. 7. *p.* 63.

ESTRE'ES (Jean-Antoine d') Pere de la belle Gabrielle. I. N. 189. N. 15. Eſt fait Grand-Maître de l'Artillerie. 496. N. 16. Se démet de cette Charge en faveur du Duc de Sully. II. 13. Le Roi la déclare charge de la Couronne en ſa faveur. N. 12.

ESTRE'ES (Juliette-Hyppolithe d') *Voyez Villars (Ducheſſe de)*

ETAT (Cabinet d') *Voyez Cabinet.*

ETATS-GENERAUX. A Blois, premiers & ſeconds. *Voyez Blois.* A Paris. *Voyez Paris.* A Rouen. *Voyez Notables (Aſſemblée des). Rouen.* Maximes Politiques ſur les Etats. I. 465. *ſuiv. Voyez Notables.* Principes faux ſur cette matiere. III. 99. *ſuiv.* N. 35. 359. *ſuiv.* N. 5.

ETATS-GENERAUX DE FINANCES, compoſés par Sully. II. 602. & préſentés à Henry IV. 607. 608. *Voyez Finance. Artillerie. Voyerie. Surintendance &c.*

ETIENNE (Saint-) Gentilhomme Calviniſte, évite le Maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. 26.

ETOFFES d'or & de ſoie. Cette Manufacture ne réüſſit point à Tours. II. 11. 12. Réflexions ſur ce ſujet. N. 11. *p.* 12. Défenſe d'en porter dans le Royaume. 64. N. 3. 4. Sully s'oppoſe inutilement à l'établiſſement de ces Manufactures. 287. *ſuiv.* Conſidérations ſur cette matiere. N. 14. 15. 16. *Voyez Manufactures. Luxe.*

ETRENNES, données & reçuës à la Cour de France par le Duc de Savoie. II. 17. N. 15. *Voyez Savoie.* Etrennes que Sully donne au Roi, à la Reine &c. & qu'il reçoit. 552. *ſuiv. Voyez Sully. Henry IV. &c.*

EU (Ville d') Priſe par Henry IV. I. 155.

EVENCHER (Comte d') II. 77.

EVORA (D. DIégo d') Sort de Paris, lors de la reddition de cette Ville à Henry IV. I. 327. N. 36. *Voyez Eſpagnols. Ligue.*

EUROPE. Réflexions ſur les abus qui y regnent par rapport à la Guerre, & ſur ſa véritable Politique. II. 194. Idée & force des differentes factions qui la diviſent. 243. *ſuiv.* Deſſeins de la Maiſon d'Autriche ſur cette Partie du Monde. 558. 559. *Voyez Charles-Quint. Philippe II. Monarchie Univerſelle.* Néceſſité d'y changer le Syſtême Politique. III. 362. 363. Objet & utilité du Grand Deſſein de Henry IV. pour toute l'Europe. 367. *ſuiv.* 370. *ſuiv.* Partage de ſes Dominations &c. 382. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.*

EURRE, ou ERRE (N. d') contribuë à la détention du Comte d'Auvergne. II. 366.

F

FACHON (Antoine) Le Conſeil des Finances fait valoir les Fermes ſous ſon nom. II. 464.

FAVAS, Officier Calviniſte. I. 42. 43. Se trouve à la Bataille de Coutras. N. 57. *p.* 122.

FAY (Bac de) ſur la Marne. Nicolas L'Hôte ſe noye en cet endroit. II. 322. N. 22. 23.

FAYE (La-) Miniſtre Proteſtant. Réponſe que lui fait Henry IV. I. N. 48. *p.* 287.

FAYE (La-) Mentionné dans

l'affaire d'Adrienne de Fresne. II. 590.

FAYE (La-) Fausse Lettre, signée de ce nom. III. 177.

FAYET, Commis du Conseil des Finances. I. 491.

FAYOLLE, Gouverneur de Chizay pour la Ligue. I. 106.

FAYOLLE (Bertrand de Melet de) Commande l'Artillerie au Siége de Rouen. I. 199. N. 30.

FEMMES, combattent dans les Armées de Henry IV. I. N. 16. *p.* 498.

FEMMES & FILLES-DE-CHAMBRE de la Reine & des Enfans de France. Etrennes que leur donne Sully. II. 553. 554.

FENOUILLET. Sully lui fait donner l'Evêché de Montpellier. III. 95. N. 31.

FERDINAND D'AUTRICHE, I. Empereur. Philippe II. cherche à lui ôter l'Empire. I. 576.

FERDINAND D'AUTRICHE, II. Roi des Romains & de Hongrie. III. 197.

FERDINAND DE CASTILLE. Proposé par Sully à Henry IV. pour exemple. III. 207.

FERE (La-) Prise par les Calvinistes. I. 57. Reprise par Matignon, N. 62. *p.* 102. Grand convoi des Espagnols défait près de cette Ville. 353. *Suiv. Voyez Laon. Biron.* Henry IV. en commence le Siége 421. *Suiv.* Détails sur ce Siége: Grande Chaussée construite: Maladie de Henry: La Place se rend. 424 425. N. 3.

FERIA (Laurent Suarès de Figueroa, Duc de) Plenipotentiaire d'Espagne aux Etats de Paris: Brigues & fautes qu'il y fait. I. 271. *Suiv.* N. 32. *Voyez Ligue. Etats de Paris &c.* Sort de Paris, à sa reddition 327. Paroles de lui à Henry IV. & de Henry à lui N. 35. 36.

FERMES (Grosses-) Orées par Sully aux Etrangers & Seigneurs François: Ordre qu'il y met. I. 564. *Suiv.* II. 384. Travaux de Sully dans cette Partie. 463. *Suiv.* N. 1. 2. 3. *Voyez aussi Finances, Gabelle, Aides &c.*

FERNANDE'S (Edouard) Banquier Portugais. Prête de l'argent à Henry IV. & aux Courtisans, pour le Jeu. III. 93. N. 28. Dettes de Henry à lui acquitées 160.

FERRAND, Huissier de la Chambre-des-Comptes. Sully fait faire son procès. III. 159.

FERRIER, Ministre Protestant. L'un des Séditieux. II. 283.

FERRIER (Du-) député à Sully par l'Assemblée de Châtelleraut. III. 87.

FERRIERE (La-) Calviniste mal-intentionné. II. 355.

FERTE'-MILON (La-) Assiegée par Henry IV. I. 304.

FERVAQUES (Andrée d'Allegre, Comtesse de) Cherche à marier son fils à Mademoiselle de Sully. I. 481. N. 1. II. 282. Henry IV. fait rompre ce mariage. 457. 458. *Voyez Laval (Guy de) Béthune (Marguerite de)*

FERVAQUES (Guillaume de Hautemer de Grancey de) Maréchal-de-France. Envoyé à la Cour de Henry III. redemander Madame. I. 42. N. 82. — 68. — 72. 481. Demande Mademoiselle de Sully en mariage pour M. de Laval. 481. N. 1. II. 282. *Voyez Laval (Guy de) Béthune Marguerite de)* Amitié de Sully pour lui, calomniée. 450. Il est appellé au Conseil sur l'entreprise de Sedan. 569. Grande maladie dont il guérit. III. 95. 96. Est nommé du Conseil de Régence

Digitized by Google

par Henry IV. 223. — 312.

FESCAMP. Pris par la Ligue, & repris d'une manière extraordinaire par Bois-rosé. Affaire pour ce Fort. I 300. *suiv.* N. 12. *Voyez Villars (Amiral de) Biron.*

FETES à Paris en 1597. I. 481. 482.

FEUGERES. Attaché à Sully. II. 44. — 51.

FEUILLANTINES, instituées. II. 284. La Marquise de Bellisle se fait Feuillantine. I. 607. N. 69. *Voyez Bellisle.*

FEUQUIERES (N. De Pas de) Officier Calviniste. 95. N. 40. 107. Tué à Ivry. 170.

FEYDEAU (Denys) Fermier-Général des Aides. Son procès contre la Ville de Lyon. III. 40. 158.

FIDEJUSSEURS, dans l'Affaire des Isles avec le Grand Duc de Toscane. II. 87. 88. N. 20. *Voyez Medicis (Ferdinand de) Ossat (D')*

FIEFS MASCULINS & FEMININS : distinction très-importante pour le Duché de Cleves & les Provinces-Unies. III. 194. *suiv.* 197. *Voyez Cleves.*

FIERTE (lever la) *Voyez Gargouille. Romain (Saint).*

FIGEAC. Surpris & abandonné par les Royalistes. I. 57.

FIN (Jacques de La-) Son caractere. II. 97. 98. N. 29. 30. 31. Trahit Biron : Ses interrogatoires & dépositions, où il implique Sully. 98. *suiv.* N. 28. 29. Il continuë à tromper Biron. 115. N. 6. Du-Perron sollicite son retour en France. 479.

FIN (Prégent de La-) Vidame de Chartres. *Voyez Chartres.*

FINANCES & FINANCIERS. Désordre dans les Finances, & nouveau Conseil établi. I. 178. —373. Friponneries des Financiers, & causes des abus dans les Finances. 388. —427. 428. Haine des Financiers contre Sully. *Voyez Conseil.* Leurs malversations. 451. Leurs calomnies contre Sully. 455. *suiv.* Ils cherchent inutilement à le tromper. 463. 464. Travaux de Sully dans les Finances. 477. *suiv.* N. 29. Il en entreprend la réformation 546. *suiv.* Beau portrait de l'Homme de Finance. 548. *suiv. Voyez Ministres.* Finances de France excessivement obérées. 558. *suiv.* N. 19. *p.* 561. Les Etrangers, Princes & Officiers, en sont exclus. 564. *suiv.* Recherche des malversations, & changemens qui y sont faits. 568. *suiv.* La Surintendance est rétablie en faveur de Sully. 596. Etats & formules, établis pour cette partie &c. II. 61. *suiv.* Contre le Luxe & les fortunes des Financiers. 62. *suiv.* N. 7. *p.* 67. Offices de Finances supprimés. 70. Sully poursuit les Financiers malversateurs. 144. Luxe & magnificence des Gens-de-Finance. 291. Diverses Opérations de Sully dans les Finances. 379. *suiv.* Peines qu'il s'y donne. 383. *suiv.* 446. — 463. *suiv.* N. 1. Travaux & recherches de Sully. 598. *suiv.* Etats généraux de Finance, présentés par lui à Henry IV. 602. — 607. 608. Autres détails & operations : dettes acquittées aux Traitans &c. III. 32. *suiv.* Nouveaux travaux & Reglemens de Sully pour les Finances. 96. *suiv.* N. 33. Memoires & Projets sur ce sujet. *Voyez Cabinet d'Etat.* 141. *suiv.* N. 16. 17. Moyens de recouvrer de l'argent dans le besoin. 144. *suiv.* Affaires diverses & détails sur la Finance. 148. *suiv.* La forme du Gouvernement, quant à cette partie, absolument changée après la mort de Henry IV. 277. *suiv.*

FLANDRE, Pays-Bas & Pro-

vinces-Unies. Charles IX. en y envoyant une Armée, trompe les Proteſtans. I. 16. Catherine de Medicis travaille à en obtenir la Souveraineté pour le Duc d'Anjou. 67. Origine de la révolte des Provinces-Unies. N. 2. *p.* 68. Elles ſe donnent à l'Archiduc Matthias; enſuite, à Monſieur. 68. Expedition de ce Prince en Flandre. 71. *ſuiv.* La trahiſon d'Anvers l'y rend odieux 76. 77. Les Flamands envoient cinquante Vaiſſeaux à Henry IV. pour le Siége de Rouen 198. Servent utilement à ce Siége. 200. S'uniſſent à la France contre l'Eſpagne, dans la Guerre de 1595. 391. mais la ſervent mal 396. Entretien de Henry IV. avec leur Ambaſſadeur. 515. *ſuiv.* N. 34. *Voyez Naſſau. Nantes &c.* Philippe II. donne ces Provinces en dot à l'Infante Iſabelle: l'Archiduc Albert y recommence la Guerre. 582. Henry IV. les ſecourt ſous main. II. 10. *ſuiv.* Albert y perd la Bataille de Nieuport 59. N. 35. Expéditions pendant cette Guerre. 71. *ſuiv.* Henry IV. y envoie ſecrettement des Troupes. 82. Défaite de l'Eſcadre de Spinola, & ſuite de cette Guerre. 151. *ſuiv.* N. 36. — 165. 166. Députés des Etats-Généraux à Londres, mal reçus par Jacques. 199. 200. Entretien de Sully avec ces Députés. 200. 201. *Voyez Barneveld. La-Fontaine &c.* Prétenduë propoſition faite par l'Eſpagne aux Flamands, de s'unir à elle contre la France. 219. 220. Sully fait voir au Roi d'Angleterre la néceſſité de les ſoûtenir. 223. *ſuiv.* Mais le Conſeil de ce Prince s'y oppoſe. 229. 230. *Voyez Cécil.* Diverſes Conférences à ce ſujet. 233. *ſuiv.* Sully inſiſte de nouveau ſur ce point, dans ſon entretien ſecret avec Jacques. 240. *ſuiv.* Moyens de chaſſer les Eſpagnols des Pays-Bas. 248. 249. Le Roi d'Angleterre s'engage à les aſſiſter, & reçoit bien leurs Ambaſſadeurs. 251. 252. Formule de Traité, où les Rois de France & d'Angleterre prennent leur défenſe. 256. 257. Ils rejettent les propoſitions que leur fait l'Eſpagne. 264. 265. Battent deux fois ſa Flotte. 271. & les Galeres de Portugal. 273. 274. Intérêt qu'ils prennent à l'affaire du Trente-pour-Cent. 392. *ſuiv.* N. 6. Courage avec lequel ils ſe défendent contre l'Eſpagne: Guerre fort coûteuſe: Obligations qu'ils ont à la France 394. *ſuiv.* N. 7. *p.* 397. L'Eſpagne les menage pour ſon accord avec l'Angleterre. 399. 400. — 407. Sully eſt calomnié d'intelligences criminelles avec les Flamands. 451. Dettes contractées par la France envers eux, pendant la Ligue. 468. 469. Suite de la Guerre avec l'Eſpagne. 481. *ſuiv.* Premieres propoſitions de Paix ou de Treve. 608. 609. N. 32. Henry IV. refuſe par le conſeil de Sully les offres de Villes en ôtage & autres que lui font les Etats 610. Les Hollandois font préſenter au Roi par Aërſens la relation d'un voyage qu'ils venoient de faire aux Indes Orientales 611. Les Provinces-Unies renouvellent à Henry IV. l'offre de ſe ſoûmettre à la Domination Françoiſe, & des Villes d'ôtage, que Sully empêche d'accepter. III. 20. *ſuiv.* N. 9. Grande Victoire Navale qu'elles remportent ſur les Eſpagnols. N. 10. Traité de Suſpenſion d'armes conclu. 25. *ſuiv.* N. 11. Négociations pour une Treve à longues années. 106. *ſuiv.* Ingratitude des Flamands envers Henry IV. 110. Secours qu'il leur donne. 181. N. 1. Traité de Treve, & d'Intervention des Rois de France & d'Angleterre.

Digitized by Google

181. *ſuiv.* contenant un article en faveur du Prince d'Epinoy. 183. *ſuiv.* N. 2 3.4 Les Provinces Unies ſe joignent aux Princes Confédérés aſſemblés à Hall, ſur l'affaire de Cleves. 207.—212. Et leur aident à prendre Julliers 306. *ſuiv.* N. 30. *Voyez Cleves.* Partie du Grand Deſſein qui les regarde, conſiſtant à les ériger en République. 375. *ſuiv.* —382. 385. Forces dont elles conviennent d'y contribuer. 389. *ſuiv. Voyez Belgique (République) Deſſein Politique &c.*

FLANDRE (Anciens Comtes de) d'où deſcend la Maiſon de Béthune. I. 5. N. 9. II. 480.

FLECHE (La-) Voyage qu'y fait Henry IV. I. 529. Il donne cette maiſon aux Jéſuites. II. 311. Dépenſes qu'il y fait en leur faveur. 588. Il conſent que ſon Cœur y ſoit dépoſé : Bon-mot à ce ſujet. III. 14. 15. N. 8. Gratification accordée par Henry pour ce College. 124. Autre, refuſée par Sully. *pag.* 127. N. 5. Conjuration formée en cette Ville contre la vie de Henry. 178. *ſuiv.* N. 35.

FLEIX (Le-) Catherine de Medicis & Henry IV. s'y abouchent. I. 53. La Paix y eſt concluë entre ce Prince & Monſieur N. 4. *p.* 69.

FLESSINGUE. Haine de ſes Habitans contre les Anglois II. 400.

FLEURY. Séjour des Enfans de France dans cette maiſon. II. 597.

FLEURY (Etienne) Conſeiller au Parlement. Député aux Etats de Paris, y ſoûtient les droits de Henry IV. à la Couronne. I. N. 35. *p.* 274. Employé dans l'affaire de la Converſion de ce Prince 278. Inſtruit le procès du Maréchal de Biron. II. 123. N. 13.

FLORENCE. *Voyez Toſcane. Médicis.*

FLOUR (Saint-) Deſſein du Comte d'Auvergne de s'en emparer. II. 97.—488.

FOIX. Henry IV. mene en cette Province la Cour de Catherine de Medicis. I. 56.

FOIX (Maiſon de) Procès de Henry IV. avec la Maiſon de Nevers, pour les biens de cette Maiſon. III. 39.

FOLEMBRAY (Forêt de) Sully s'y promenant, découvre l'Armée Eſpagnole, & en donne avis à Henry IV. I. 357.

FONT (La-) Valet-de-Chambre de Sully, lui fait connoître & épouſer Mademoiſelle de Courtenay. I. 83. N. 23. 24. Employé par Sully pour engager l'Amiral de Villars à traiter avec Henry IV. 204.—300.—303.304.—318. —331.—333. Il repaſſe au ſervice de Sully après la mort de Villars. 405. — 431. — II. 603. Charges & Gratifications que lui donne Henry IV. III. 159.—337. Conſeils que lui donne Sully, à ſa retraite. 337. 338.

FONTAINES, faites ou rétablies dans Paris par Henry IV. II. 602. *Voyez Edifices.*

FONTAINE (La-) Député des Provinces-Unies à Londres : Entretien qu'il a avec Sully. II. 200.— 206. *Voyez Barneveld &c.*

FONTAINE-FRANÇOISE (Journée de) I. 406. *ſuiv.* N. 50. *ſuiv.*

FONTAINE-MARTEL (François de) Gouverneur de Neufchâtel pour la Ligue. I. 155. N. 32. Ne peut empêcher la priſe de Louviers. 194

FONTAINEBLEAU. Henry

Digitized by Google

IV. y court risque de la vie. I. 297. N. 7. Phantôme, nommé le Grand-Veneur de Fontainebleau 573. N. 26. Henry IV. y apprend la mort de la Ducheſſe de Beaufort. *Voyez Eſtrées (Gabrielle d')* Y reçoit magnifiquement le Duc de Savoie. II. 15. Diſpute entre Du-Perron & Du-Pleſſis, dans ce Château. 21. *ſuiv.* N. 20. Henry y découvre la trahiſon de L'Hôte. 315. *ſuiv.* Embelliſſemens qu'y fait ce Prince. 469. N. 5. différens ſejours qu'il y fait. 442. *ſuiv.* 540. Il y célébre la cérémonie du Baptême des Enfans de France. 596. 597. N. 28. 29. Autres ſejours dans ce Château. III. 3. 49. — 88. — 180. Nouveaux embelliſſemens qu'Henry IV. y fait. 92.

FONTANGE. Enlevement de ſa fille : il aſſiége le Château de Pierrefort. III. 45.

FONTENAY-LE-COMTE. Pris par le Duc de Montpenſier I. 38. Aſſiegé & repris par Henry IV. Avanture comique pendant ce Siege. 107. *ſuiv.*

FONTENAY (Jean de Rohan de) échape au Maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. 25. N. 57.

FONTENELLES (Guy Eder de Beaumanoir, Baron de) eſt rompu vif. II. 126. N. 19.

FONTRAILLES (Aſtrac de) Procès qu'il gagne contre Henry IV. pour le Comté d'Armagnac. I. 503.

FORCE (Jacques Nompar de Caumont, Duc de La-) Maréchal-de-France, demande au Roi la grace du Maréchal de Biron. II. N. 18. *p.* 126. Favoriſe l'avis de Sully ſur l'entrepriſe de Sedan. 570. Querelle entre ſa Famille & celle de Saint-Germain. III. 81. Services qu'il rend au Roi en Navarre & en Béarn. 60. — 154. 171.

FORCE (Jacqueline de Caumont de La-) Comteſſe d'Orval. S. 589.

FORCE (Madame de La-) Rend ſervice à Sully auprès de Madame. I. 446.

FORGET (Pierre) *Voyez Freſne (De)*

FORGET (Préſident) Fait le Contrat d'acquiſition de Monceaux pour la Reine. II. 86.

FORGET. L'un des ennemis de Sully à la Cour. II. 446.

FORS. (N. de) Gentilhomme Calviniſte. I. 97.

FORTIFICATIONS. Faites ou réparées par Henry IV. après la Paix de Vervins. I. 533. Sommes que Sully y emploie. III 33.

FORTIFICATIONS (Surintendance des) & Bâtimens. Donnée à Sully. I. 555. — 558. — 596. Etats généraux ſur cette partie, preſentés au Roi par Sully. 602 — 607. 608.

FOSSE. (La-) Traitant, pour la réünion du Domaine. III. 33. 34.

FOSSEUSE. Prend Mende. I. 514.

FOSSEUSE. (Mademoiſelle de) Aimée par Henry IV. I. N. 95. *p.* 53.

FOUCRAINVILLE. Village où ſe donne la Bataille d'Ivry. *Voyez Ivry.*

FOUQUEROLLES, Officier Calviniſte. I. 105. Se trouve au Siége de Laon & à la défaite du Grand Convoi. 352. 353.

FOUQUET. (Guillaume) *Voy. Varenne (La-).*

FOURCY, Officier de la Maiſon de Henry IV. II. 603. 604. — 607. Achete de Sully la Surintendance des Bâtimens III. 349.

FOURGES,

Digitized by Google

FOURGES, Gentilhomme attaché à Sully. Fait prendre Gisors. I. 186. Son Pere eſt pris par Sully, conduiſant un bateau richement chargé. 196. 197.

FOUSSAC. (Raymond de Sognac de) Demande pardon à Henry IV. pour pluſieurs Gentilhommes ſéditieux. II. 531. N. 2.

FOY. (Sainte-) Synode Proteſtant tenu en cette Ville. I. 367.

FRANCE. Etat déplorable où les Guerres Civiles l'avoient réduite. I. 504. N. 19. — 516. 517. Véritable Politique qu'elle doit ſuivre. 517. 518. Henry s'applique avec Sully à la rétablir. 546. — 557. 558. — 560. Politique de Philippe II. par rapport à la France. 576. Comment elle doit ſe comporter par rapport à l'Angleterre. II. 194. N. 19. Ses Provinces menacées par le projet d'union de l'Eſpagne avec l'Angleterre. 218. *ſuiv.* Fertilité, & autres avantages de ce Royaume. 288. Arts & profeſſions qui doivent y être cultivés. 293. *ſuiv.* Jugement de Sully ſur le caractère & la Politique de quelques-uns de ſes Rois. 388. N. 4. Abondance & opulence ramenées en France par Henry IV. 467. *ſuiv.* 470. 471. N. 6. 7. Uſages & coûtumes du Duel qui y ont été obſervées. 545. *ſuiv.* Uſurpations ſur ſes Frontiéres par l'Eſpagne & la Lorraine, reſtituées. III. 96. N. 32. Réflexions ſur ſes Rois, ſes différens Gouvernemens &c. 99. *ſuiv.* N. 35. Origine de ſa Monarchie. 357. *ſuiv.* Avantages de ſa ſituation : Jugement ſur ſes Guerres & ſur la variation de ſa Politique & de ſon Gouvernement. 358. *ſuiv. V. France.* (*Rois de*) *Races. Gouvernement Politique, &c.* Politique à laquelle elle doit s'attacher. 361. *ſuiv.* Partie du Grand Deſſein de Henry IV. qui regarde ce Royaume, par rapport à la Religion. 373. 374. par rapport à la Politique. 380. *ſuiv.* 382. *ſuiv.* Forces & dépenſes qu'elle doit y employer. 390. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.*

FRANCE. (Maiſon de) Sentiment de Sully ſur les Alliances de cette Maiſon avec celles des Princes de l'Europe. II. 403. 404. N. 2. *Voyez Bourbon* (*Maiſon de*)

FRANCE. (Rois de) Merouée. Chideric. Clovis. Clotaire I. Clotaire II. Sigebert. Dagobert. Charles-Martel. Pepin-le-Bref. Charlemagne. Louis le Débonnaire. Lothaire. Hugues-Capet. Louis VI. Louis VII. Philippe Auguſte. Saint-Louis. Philippe-le-Bel. Philippe de Valois. Jean I. Charles V. Charles VI. Charles VII. Louis XI. Charles VIII. Louis XII. François I. Henry II. François II. Charles IX. Henry III. Henry IV. *Voyez ces noms. Races.* Louis XIII. *Voyez ce nom & Dauphin.*

FRANCE. (Enfans de) Cérémonie de leur Baptême. II. 595. *ſuiv.* N. 26. 29. Leur ſéjour à Noiſy. III. 49. Tendreſſe de Henry pour eux. *ibid.* N. 23. Leur maladie en 1608. 89. Tendreſſe de Henry IV. pour eux. *ibid.* — 180. Careſſes qu'ils font à Sully. 322. Femmes & Officiers attachés à leurs Perſonnes : leurs regrets ſur la mort de Henry IV. *ibid. Voyez les quatre articles ſuivans.*

FRANCE. (Chriſtine de) Seconde Fille de Henry IV. Cérémonie de ſon baptême. II. 595. *ſuiv.* N. 29. Henry a deſſein de la marier au Prince de Galles. III. 132.

FRANCE. (Eliſabeth de) Fille aînée de Henry IV. Sa naiſſance. II.

150. N. 34. Elle tombe malade & guérit. 177. Deſſein de Henry de lui faire épouſer le Fils du Duc de Savoie. 560. Cérémonie de ſon baptême. 595. *ſuiv.* N. 29. *p.* 597. Autre maladie qu'elle a. III. 89. Projet de Henry pour ſon mariage. 132.

FRANCE. (Gaſton-Jean-Baptiſte de) Troiſiéme Fils de Henry IV. Duc d'Anjou, puis d'Orleans. *Voyez Orleans.* (*Duc d'*)

FRANCE. (N. de) Second Fils de Henry IV. Duc d'Orleans. *Voyez Orleans.* (*Duc d'*)

FRANCHE-COMTE'. Campagne de Henry IV. en cette Province, miſe au-deſſus de toutes les autres. Villes priſes & autres expéditions de cette Campagne. I. 405. *ſuiv.* N. 48. *ſuiv.* 411. *Voyez Fontaine-Françoiſe.* Uſurpations faites par l'Eſpagne & la Lorraine ſur cette frontiére, reſtituées. III. 96. N. 32.

FRANCHESES. (D. Juan-Idiaque) Ses correſpondances avec Nicolas L'Hôte. II. 316.

FRANÇOIS. Leur caractère : licence qu'ils ſe donnent chez les Etrangers. II. 189. 190. Leurs avantages ſur toutes les autres Nations de l'Europe. 288. Leur paſſion pour le Duel. 544. — 548. Leur caractère eu égard au Gouvernement, à la Politique, Police, &c. III. 99. *ſuiv.* N. 35. *Voyez France.*

FRANÇOIS I. Roi de France. Pourquoi il perdit la Bataille de Pavie. I. 424. Valeur de la Taille ſous ſon Régne. III. 105. Il donna du ſecours aux Princes d'Allemagne contre Charles-Quint. 202.

FRANÇOIS II. Roi de France. Donne tout pouvoir à la Maiſon de Guiſe. Sa mort. Parole de François Duc de Guiſe ſur ce Prince. I. 11. 12. N. 24. Valeur de la Taille ſous ſon Régne. III. 105.

FRANCOURT (Gervais Barbier de) Chancelier du Roi de Navarre : l'un des auteurs du Conſeil de venir à la Cour. I. 16. N. 40. Tué à la Saint-Barthelemi. N. 60. *pag.* 27.

FRANCS ou FRANÇOIS. Origine de leur établiſſement & de leur Monarchie dans les Gaules. III. 357. *ſuiv.* N. 4.

FREDERIC III. Empereur. Droit prétendu de la Maiſon d'Autriche, par lui, à la ſucceſſion de Clèves. III. 196. 197.

FRESNE. (Adrienne de) Prétenduë poſſedée du Démon : Démêlé à cette occaſion entre Sully & le P. Cotton. II. 589. *ſuiv.* N. 19.

FRESNE. (Léon de) S'empare d'Angers pour le Parti Calviniſte : reperd cette Place, & y eſt tué. I. 93. 94. N. 38.

FRESNE. (Pierre Forget de) Sécrétaire d'Etat. I. 180. N. 4. Eſt mis du nouveau Conſeil des Finances, & compoſe ſur cette matiére. 387. — 389. 453. Il ſoûtient les Financiers malverſateurs. 456, & ſe brouille avec Sully. 490. 491. Dévoué à la Ducheſſe de Beaufort. 539. *ſuiv.* N. 14. *pag.* 554. Motif de ſa haine contre Sully. II. 446. — 492. — 526. Il favoriſe les Jéſuites dans le démêlé des Rochellois avec le P. Séguiran. III. 13. *ſuiv.* Lettre qu'il écrit après l'évaſion du Prince de Condé. 176. 177.

FRISE. Le Prince d'Orange défend cette Province contre les Eſpagnols. II. 482.

FRONTENAC, Officier Cal-

Digitized by Google

viniſte. Querelle qu'il a avec Sully. I. 45. — 485. — 487. — II. 70. — 267. — 295. — 551. — 603. — III. 265.

FRONTIERES. Sully en fait lever des Plans, & rendre les uſurpations faites par l'Eſpagne & la Lorraine. III. 96. N. 32.

FUENTES. (Comte de) Défait les François devant Dourlens. I. 401. *ſuiv.* S'oppoſe à la concluſion du Traité de Lyon. II. 57. Ses intelligences avec le Maréchal de Biron. 137. Il s'empare du Marquiſat de Final. 152. Continuë à cabaler contre la France. 273. Fort de Fuentes conſtruit. *Voyez ce nom. Griſons. Valteline (La-).* Il échouë à l'Aſſemblée de Coire. 410. 411. Ses brigues parmi les Griſons. III. 28. 29. *Voyez Eſpagne.*

G.

GABELLE. Calomnie contre Henry IV. de vouloir l'établir par tout le Royaume. II. 105. Principes de Sully ſur cette Partie des Finances. 465. 466. N. 3. Réglemens différens 598. *ſuiv.* III. 36. 37. Augmentations à y faire dans le beſoin. 145. *Voyez Sel. Salines.*

GABRIELLE. (La Belle) *Voyez Eſtrées (Gabrielle d').*

GADAGNE. *Voyez Bothéon.*

GADANCOURT. (N. de) Défait les Troupes de la Ligue. I. 395. N. 39. Accompagne Sully à Londres. II. 191.

GAGES de Bataille. *Voyez Duel.*

GAILLON. Henry IV. a deſſein d'acheter cette maiſon. I. 373.

GALATY, Colonel Suiſſe. Parole de Henry IV. à lui, au Combat d'Arques. I. N. 36. *pag.* 156.

GALERANDE. (George de Clermont d'Amboiſe de) I. 97.

GALERES conſtruites & entretenuës par Henry II. 470. Armement de Galéres, fait par Sully. Capitaines des Galéres recherchés par lui III. 44. *Voyez Marine.*

GALIGAI. (Etienne) Obtient l'Archevêché de Tours. III. 284. Traits ſur ſa perſonne, & ſon caractére. N. 21.

GALIGALI. (Léonore) Vient en France à la ſuite de la Reine. II. 59. — 113. *Voyez Italiens.* Haine de Henry IV. contr'elle & ſon mari. 336. — 341. — III. 64. Elle épouſe Conchine: Deſſein de Henry de les renvoyer en Italie, auquel la Reine s'oppoſe. 69. 70. *Voyez Conchine.* Elle entre dans les Complots contre la vie & les deſſeins de Henry. 133. *ſuiv.* Gratifications que la Reine lui fait accorder. 159. 160. Du Conſeil ſecret de la Régente. 277. *Voyez Médicis. (Marie de)* qui en fait ſa Favorite. 306. Elle ſe brouille avec les Grands & les Miniſtres. 337. *ſuiv.* Traits ſur ſa mort. N. 23. *pag.* 292.

GALLES. (Prince de) Son caractére & ſes inclinations. II. 198. Préfens que lui fait Sully. 261. Son reſpect pour Henry IV. 605. qui ſonge à lui faire épouſer une de ſes Filles. III. 132.

GAMACHE (Nicolas Rouhault de) Seigneur Calviniſte. I. 21. N. 49. Charles IX. lui fait grace de la vie. N. 60. *pag.* 28.

GAND. (Vicomtes de) *Voyez Melun.*

GAP. (Synode de) Où les Calviniſtes propoſent le Dogme du Pape Antechriſt. II. 283. Contre ce Synode. 494. Le Dogme de Gap renouvellé dans le Synode de La-Rochelle. III. 10. 11.

GARDE. (Baron de La-) Chef

che à ſurprendre La-Rochelle. I. 17. N. 42. Rend Caudebec au Prince de Parme. 219.

GARDE. (François Du-Jardin, dit, le Capitaine La-) Son Hiſtoire; ſon Procès au ſujet de la Conſpiration de Ravaillac. III. 256. N. 23. *juiv. Voyez Conjuration contre le IV. Evernou, &c.*

GARGOUILLE. (La) Origine de cette fable. *V. Romain (Saint).*

GARMARE (Comte de) Envoyé du Duc de Savoie. Reçoit un préſent de Henry IV. III. 30.

GARNACHE. (La-) Priſe par Henry IV. 110. N. 48. Repriſe par ce Prince. 139.

GARNACHE. (Nemours de La-) I. 84. Prend ſa Mere priſonniere, & eſt pris par elle à ſon tour. 110. N. 48.

GARNACHE. (N. de Rohan, Dame de La-) Fait ſon Fils priſonnier, après avoir été priſe par lui. I. *ibid.*

GARNET (Henry) Jéſuite. Quelle part il prend dans la Conſpiration contre le Roi d'Angleterre. II. 611. 612. N. 34. 35. — III. 30. *Voyez Jacques. Anglois.*

GARNIER. Prédicateur du Roi. Gratification qu'il reçoit. II. 90. Il aſſiſte Biron, à la mort. 125.

GATINE. (Philippe de) Affaire de la Croix Gâtine. I. 18. N. 46.

GAUCHERIE. (La) Précepteur de Henry IV. I. N. 21. *pag.* 9.

GAUDIN. *Voyez Babou. Eſtrées.*

GAULES. Comment les Francs s'y établirent. III. 357. 358. N. 4.

GAUTIERS. *Voyez Ligue. Montperſier.*

GELAIS. (Guy de Saint-) Evite le Maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. 26. N. 57. — 97. *Voyez Lanſac.*

GENDARMES de la Reine. (Compagnie de) Sully s'en défait III. 349.

GENDARMES du Duc d'Orleans (Compagnie de) créée. III 44.

GENDRE. (Le-) L'un des Sécrétaires de Sully. II. 553. Conſeil qu'il lui donne, à ſa retraite. III. 337.

GENERALITE'S du Royaume. Motifs & fruits de la viſite qu'en fait Sully. I. 452. — 455. *ſuiv.*

GENEVE. Sully y va & raſſure cette Ville, pendant la Campagne de Savoie. II. 51. 52. Henry IV. lui permet de démolir le Fort de Sainte-Catherine. 53. 54. Entrepriſe ſur cette Ville, manquée par le Duc de Savoie, & ſuivie d'un Traité de Paix, par la médiation des Suiſſes. 153. N. 40. — 272. 273. Henry IV. la prend ſous ſa protection, & y établit des magaſins. III. 29. 30. Du-Terrail eſt fait priſonnier en cherchant à ſurprendre cette Ville, & a la tête tranchée. 187. 188. N. 6. 7.

GENEVOIS. (Prince de) *Voyez Garnache (La-).*

GENIES. (Elie de Gontault de Badefou de Saint-) Beau-frere de Sully. I. N. 67. *pag.* 356. Sert utilement le Roi dans l'Affaire de la révolte des Maures. III. 113.

GENIES. (Mademoiſelle de Saint-) Recherchée en mariage par le Maréchal de Biron, pour ſon Frere. I. 356. N. 67. *Voyez Blancard (Saint-)* Elle l'épouſe. II. N. 17. *pag.* 125. On veut les démarier. III. 154.

GENIS. (Saint-) Contribuë à la détention de Luquiſſes. II. 514.

GENLIS. (Jean d'Angeſt d'Ivoy de) Défait en Flandre par connivence de la Cour de France. I. 24. N. 53.

GEORGE. (N. d'Auſſonville de

Digitized by Google

Saint-) Conduit avec ſuccès les Troupes Lorraines en Bourgogne. I. 394. N. 38. Part qu'il eut à la Journée de Fontaine-Françoiſe. 408. N. 53.

GEORGE. (Comte de Saint-) Conduit des Troupes Eſpagnoles en Flandre. II. 274.

GERAN (N. de Saint-) Se trouve aux Combats d'Aumale. I. 207. & de Fontaine-françoiſe. 411. Amitié de Sully pour lui, calomniée. II. 450. — III. 93. — 154.

GERGEAU. Pris par les deux Rois. I. 148. N. 25. Sully en obtient le Gouvernement. II. 287. Aſſemblée Générale des Proteſtans en cette Ville : Service que Sully y rend au Roi. III. 86. *ſuiv.*

GERMAIN. (Fauxbourg Saint-) Emporté d'emblée par Henry IV. I. 162. N. 41. Foire de Saint-Germain: Argent que Henry IV. y perd au Jeu. III. 47.

GERMAIN-EN-LAYE. (Saint-) Entrepriſe pour enlever de cette Ville les Princes, manquée. I. 37, N. 68. Henry IV. y fait bâtir le Château neuf. II. 171. N. 11. Autres ouvrages & embelliſſemens qu'il y fait. 469. N. 5. Séjour & maladies de Henry dans ce Château. 491. N. 19. — 528. — Séjours qu'y font les Enfans de France. III. 49. — 89. 90.

GERMAIN (Saint-) de Beaupré. *Voyez Beaupré.*

GERMAIN (Saint-) de Clan. *Voyez Clan.*

GESVRES (Louis Potier de) Sécrétaire d'Etat. Signe le Traité du Duc de Guiſe. I. 380. N. 20. — N. 14. *pag.* 554. — II. 360. — III. 171.

GIBRALTAR. Victoire Navale remportée devant cette Ville par les Flamands ſur les Eſpagnols. III. 23. *ſuiv.* N. 10.

GIEZ. Du complot de D'Entragues pour tirer le Comte d'Auvergne de la Baſtille. II. 421.

GILLOT, (Jacques) Conſeiller au Parlement. Part qu'il a dans l'Affaire d'Adrienne de Frêne. II. 588. *ſuiv.* N. 18. 19.

GILLOT, Sécrétaire de l'Artillerie. Bienfaits de Sully à ſon égard, & conſeil qu'il lui donne, à ſa retraite. III. 337. *ſuiv.*

GISORS. Pris par Sully : on lui en refuſe le gouvernement. I. 186. Bonté de Henry pour la pauvre Receveuſe de Giſors. 503.

GIVERSAC (Marc de Cugnac de) Gentilhomme Calviniſte, du Parti des Sédicieux. II. 531. N. 1.

GIVRY. (Anne d'Anglure de) S'attache à Henry IV. après la mort de Henry III. I. N. 30. *pag.* 153. Se trouve au Combat d'Aumale 207. Son éloge. N. 37. Défend mal Neuf-châtel. 216. N. 43. Défait le ſecours que les Eſpagnols veulent jetter dans Laon. 350. — 352. Aſſiſte à la défaite du Grand Convoi. 353. *ſuiv.* Met l'Armée en danger par un faux avis. 357. 358. Sa mort. N. 63. *pag.* 353.

GIVRY. (Cardinal de) Prête de l'argent à Henry IV. III. 47. Eſt propoſé pour l'Evêché de Metz. 90.

GLACES DE VENISE (Manufactures de) établies par Henry IV. II. 473. N. 10.

GLASCO ou GLASGOW. (Jacques de Béthune, Archevêque de) Recommandé à Sully par le Cardinal de Bourbon. I. 345. Particularités ſur ſon extraction & ſa Vie. N. 54. — *p.* 345. — 350. Henry IV. lui accorde ſa protection. 351. N. 61. Lettre que lui écrit Sully ſur l'avénement de Jacques à la Couron-

ne d'Angleterre. II. N. 13. *pag.* 177.

GOBELIN. Garde du Tréſor-Royal. I. 462. — 503.

GONDY. (Albert de) Duc de Retz. *Voyez Retz.*

GONDY. (Charles de) *Voyez Belliſle.*

GONDY (Pierre, Cardinal de) Evêque de Paris. Le Pape refuſe de l'entendre de la part de Henry IV. I. 276. N. 39. Il retourne à Rome, pour rendre l'obédience au Pape, de la part de ce Prince. 291. Eſt fait Chef du Conſeil de Raiſon. 476. N. 28.

GONDY, Partiſan. I. 451. — 479. — II. 70. — 112. — 185. — 464. Dettes à lui acquittées par Sully. III. 32. — 69.

GONTAULT. *Voyez Biron. Salignac. Blancard.* (*Saint-*) *Geniés* (*Saint-*).

GONTIER ou GONTHERY (Le Pere) Jéſuite. Son caractère. II. 299. Il cabale à la Cour pour perdre Sully. 423. *ſuiv.* — 605. *Voyez Jeſuites. Courtiſans.* Réprimandes que lui fait Henry IV. ſur ſa maniére de prêcher emportée & ſéditieuſe. III. 125. — 164. 165. N. 26. — N. 33. *pag.* 177.

GONZAGUE. Origine de la grandeur de cette Maiſon II. 595. 596. N. 26. *Voyez Nevers. Mantoue.*

GORDES. (Bertrand de Simiane de) Cherche à ſauver les Proteſtans à la Saint-Barthelemi. I. 34. N. 64.

GOURDON. (N. de Terride, Vicomte de) Auteur de l'entrepriſe ſur Cahors. I. 58. Secourt Villemur. 238. *ſuiv.*

GOURNAY. Pris par Henry IV. I. 155. Ce Prince y court riſque de la vie. 297. N. 47.

GOURNAY. (Mademoiſelle de) Donne avis de la conſpiration contre la perſonne de Henry IV. III. 229. *ſuiv.* N. 16. *Voyez Coman. Schomberg.*

GOUVERNEMENT. Henry IV. & Sully s'y appliquent après la Paix de Savoie. II. 61. *ſuiv.* Maximes & Conſidérations ſur le Gouvernement 66. *ſuiv.* N. 7. — 140. — 193. 194. N. 19. — 288. *ſuiv.* N. 14. 15. *pag.* 290. *ſuiv.* 378. 379. N. 1. *pag.* 381. 387. 388. N. 4. Douceur du Gouvernement ſous le Regne de Henry IV. 470. Difficulté à en corriger les abus. III. 41. 42. Principes pour un bon Gouvernement. 99. N. 35. Projets de réformation à différens égards. *Voyez Cabinet d'Etat.* Jugement ſur les différens gouvernemens qui ſe ſont ſuccédés en France. 358. *ſuiv.* N. 5. *pag.* 360. *Voyez France* (*Rois de*). *Races. Voyez auſſi Politique. Police. Finance, &c.*

GOUVERNEURS DE PROVINCES. En titre & héréditaires, propoſés à Henry IV. I. 417. *ſuiv. Voyez Princes du Sang. Seigneurs. Montpenſier.* Leurs droits dans leurs Gouvernemens pour le logement. II. 357. 358.

GRACIENNE, Femme-de-chambre de la Ducheſſe de Beaufort. I. 598.

GRADENIGO. Ambaſſadeur Nénitien en France. II. 75.

GRAMMONT. (Antoine I. de) Seigneur Calviniſte. I. 21. N. 49. Charles IX. lui ſauve la vie à la Saint-Barthelemi. N. 59. *pag.* 28. — 45.

GRAMMONT. (Antoine II. de) Amitié de Sully pour lui, calomniée. II 450. Priſes qu'il fait ſur les Eſpagnols. III. 20.

GRAMMONT. (Philibert de)

Digitized by Google

Quitte le parti de Henry IV. I. 56. N. 96.

GRAND.(Le-) Partiſan. I. 479.

GRANDE-BRETAGNE. Nom donné aux trois Royaumes. II. 399. *Voyez Angleterre, &c. Jacques.*

GRANDRY (Pierre de) Gentilhomme Calviniſte, échappe au Maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. 26. N. 57.

GRANDS-JOURS. Tenus par Sully en Limoſin. II. 535.

GRANGE. (François de La-) *Voyez Montigny. Arquien.*

GRANGE-LE-ROI. Du nouveau Conſeil de Finances. I. 387. Compoſe ſans fruit ſur cette matiére. 389. — 453. L'un des Députés dans les Généralités. 455. Oppoſé à Sully dans le Conſeil. 490.

GRAS. (Le-) Tréſorier du Bureau de la vérification des Rentes. II. 383.

GRATAINS. (Mademoiſelle de) De la Maiſon de Madame. I. 438.

GRATZ. (Archiducs de) *Voyez Auriche (Marguerite, Ferdinand d')*

GRAVE. Pris par le Prince d'Orange. II. 151. 152.

GRAVELINES. (Déroute de) I. 11.

GRAVESEND. Réception qui y eſt faite à Sully. II. 188.

GRAY. Expéditions aux environs de cette Ville. I. 411. *Voyez Franche-Comté. Fontaine-françoiſe.*

GRAY. (Milord) Conſpire contre le Roi Jacques. II. 269. N. 6.

GREC (Le Capitaine) Lieutenant pour la Ligue dans Angers: y eſt tué. I. 93.

GREFFES (Edits des) en faveur du Comte de Soiſſons. II. 472. Rachat des Greffes de Languedoc. III. 33. 34. — 98.

GREFIN. (Milord) Sully le voit à Douvres. II. 77. De la fact ion des Mécontens à Londres. 106.

GREGOIRE XIII. Pape. Joie qu'il témoigne de la Saint-Barthelemi. I. N. 60. *pag.* 27. Bon-mot ſur ce Pape. II. N. 11. *pag.* 474.

GREGOIRE XIV. Envoie des Troupes à la Ligue. I. 205.

GRENWICH. Sully y reçoit ſes Audiences du Roi Jacques, & y eſt traité par ce Prince. II. 207. *ſuiv. Voyez Sully. Jacques, &c.*

GRÉSIN. (Pont de) Article du Traité de Lyon, concernant ce Pont & paſſage. II. 57.

GRILLON. (Louis Berton de) Bon conſeil qu'il donne à Henry III. à la Journée des Barricades. I. N. 7. *p.* 131. Lettre que lui écrit Henry IV. après le Combat d'Arques. N. 36. *pag.* 156. Sa valeur & ſes bleſſures au Siége de Rouen. 205. Il injurie le Maréchal de Biron en préſence du Roi. N. 18. *p.* 306. Bon-mot de lui, ſur le Surintendant d'O. N. 16. *pag.* 375. Aventure à Charbonnieres, qui le rend Ami de Sully. II. 431. 432. Traits ſur ſon caractére. N. 3. Affaire pour la Meſtre-de-Camp des Gardes entre lui & Sully, met ce Miniſtre à deux doigts de ſa perte. 434. *ſuiv.* Traits de ſon humeur fantaſque & arrogante en parlant au Roi. 435. *ſuiv.* L'Affaire de la Meſtre-de-Camp terminée à la ſatisfaction de Henry IV. 455. N. 13.

GRILLON. (Thomas Berton, Commandeur de) Cherche à ôter Feſcamp à Boisroſé. I. 313. N. 13.

GRIMOUVILLE, Conſeiller au Parlement de Rouen, du Parti du Roi. I. 433.

Digitized by Google

GRISONS. Henry IV. les unit avec les Vénitiens. II. 150. Origine de leurs différends avec l'Eſpagne. 407. *ſuiv.* N. 15. *Voyez Valteline. Fuentes.* Suite de cette Affaire : ils ſe déclarent contre l'Eſpagne. 411. Ils rompent ſolemnellement avec cette Couronne, & ſe liguent avec la France & la République de Veniſe. III. 29. 30. Dettes de la France à eux, acquittées par Sully. 32. Mauvaiſe geſtion de Refuge Envoyé de France près d'eux. 191. 192. Caumartin y eſt envoyé Ambaſſadeur. 223. Partie du Grand-Deſſein, qui le concerne. 379.

GUELDRES. Comté & Comtes de ce nom. III. 193. *ſuiv.* Affaire ſur cette ſucceſſion. *Voyez Cleves.*

GUELE. (La-) Diſſuade Henry III. de faire aſſaſſiner le Duc de Guiſe. I. N. 7. *pag.* 132. Tuë Jacques Clement. N. 27. *pag.* 148. L'un des Courtiſans oppoſés à Sully. II. 28. — 40. — 360.

GUERCHE. (George de Villequier de la-) Eſt défait au paſſage de la Vienne. I. 232. N. 3.

GUERCHY. (Antoine de Marafin de) Tué à la Saint-Barthelemi. I. N. 60. *pag.* 38.

GUERET (Jean) Jéſuite. Impliqué dans le complot de Châtel. I. 394. N. 37. *Voyez Jéſuites.*

GUIBERT. Du Conſeil des Finances. I. 397.

GUICHE. (Diane D'Andoins, Comteſſe de la) Aimée de Henry IV. I. 79. Lui envoyoit des Troupes à ſes frais. Réponſe que ſon Fils fait à ce Prince. N. 16. Henry va lui porter les Drapeaux pris à Coutras. 128. Elle favoriſe les amours de Madame & du Comte de Soiſſons. 307. *ſuiv.* Et donne de mauvais conſeils à cette Princeſſe. 438.

GUICHE (Philibert de La-) Grand-Maître de l'Artillerie. Ses mutineries au Siege de Rouen. I. 199. N. 30. 205. — 342. N. 51. — 492. — II. 34. — 38. — 51.

GUIDI, Italien. Cabale avec Conchine contre Henry IV. III. 129.

GUIDI. (Le Chevalier) Agent du Grand Duc de Toſcane en France. III. 188. Henry IV. ſe l'attache. 191.

GUIGNARD (Jean) Jeſuite. Pendu, dans l'Affaire de Châtel. I. 393. Diſcuſſion ſur ce fait. N. 33. *ſuiv. Voyez Jeſuites.*

GUILLOUAIRE, Agent du Comte de Soiſſons. II. 413. — 581.

GUINES. *Voyez Coucy.*

GUINTEROT. Envoyé du Duc d'Holſtein en France. II. 474.

GUISE. (Maiſon de) S'établit en France. I. N. 26. p. 11. Toute puiſſante ſous le Regne de François II. 11. *ſuiv.* Veritables ſentimens de ces Princes ſur la Religion. N. 35. p. 91. Leur ambition & leurs projets. N. 27. p. 85. — à la P. 130. & *ſuiv. Voyez* les N. 4. 5. 6. 7. 8. & 9. Amitié entr'eux & Sully; & ſervices qu'ils ſe rendent mutuellement. II. 442. — 450. — 604. Sully les juſtifie auprès de Henry IV. III. 18. & leur rend ſervice. 77. *ſuiv.* Averſion de Henry contre cette Maiſon. 82. *ſuiv.* N. 21. — 84. *Voyez les Articles ſuivans. Lorraine.*

GUISE. (Catherine de Cleves, Ducheſſe de) Fait rentrer ſon Fils dans l'obéïſſance & les bonnes graces de Henry IV. Son caractere & ſon éloge. I. 375. 376. N. 17. — 377. Henry lui accorde la grace du

Digitized by Google

du Prince de Joinville. II. 134. Agrément de ſa ſociété. 333. Amitié entr'elle & Sully. 602. — 604. Avis qu'elle donne à Sully ſur la nouvelle Cour. III. 318. 319.

GUISE. (Charles de Lorraine, Duc de) Se ſauve du Château de Tours. Parole de Henry IV. ſur cette évaſion. I. 195. N. 25. Son Eſcadron eſt défait à Bure par ce Prince. 208. enſuite à Yvetot. 219. *ſuiv.* Ses deſſeins, brigues, &c. aux Etats de Paris, déconcertés. 272. *ſuiv.* N. 34 Il cherche à rentrer dans l'obéiſſance. 375. N. 17. La Champagne ſe ſoûleve contre ui : & Sully conclut ſon Traité : Article de ce Traité. 377. *ſuiv.* N. 18. Il vient ſe jetter aux pieds de Henry : Accueil qu'il en reçoit. 380. Apologie de Sully ſur ce Traité : Eloge du Duc de Guiſe ſur ſa conduite en Provence. 382. *ſuiv.* Réduction de Marſeille ; & autres belles actions & particularités de la Vie du Duc : parole de Henry à ſa Louange, &c. N. 23. *pag.* 383. *ſuiv.* Il chaſſe le Duc d'Epernon de la Provence. 448. Somme d'argent qu'il reçoit, à ſon Traité. 559. Réception qu'il fait aux Archiducs, à Marſeille. 581. 582. Il ſuit Henry IV. à la Campagne de Savoie. II. 51. Ce Prince lui accorde la grace de Joinville. 134. Avanture entre lui & Grillon. N. 8. *pag.* 431. Sully prend ſon parti contre Henry. III. 18. & le juſtifie ſur les difficultés apportées au mariage du Duc de Vendôme avec Mademoiſelle de Mercœur. 82. — 83. La Régente le met du nouveau Conſeil d'Etat. 278. Il ſe brouille avec le Comte de Soiſſons ; & Sully le ſoûtient. 282. 283. N. 19. Il demeure attaché au Duc de Sully, contre ſes ennemis. 317. Gratifications qu'il ſe fait accorder par la Régente. 325. *Voyez Lorraine.*

GUISE. (François de Lorraine, Duc de) Rallume la Guerre entre la France & l'Eſpagne. I. 11. Parole de lui ſur François II. N. 24. *p.* 10. Il eſt mis à la tête du Conſeil & des Armées. 11. N. 26. & perd la faveur à la mort de François II. *ibid.* Sa mort ; ſes titres N. *p. ibid.* Il forma le plan de la Ligue N. 27. *p.* 85. *ſuiv.* Prétentions de lui & du Cardinal de Lorraine ſur la Provence, l'Anjou, Metz, &c. N. 7. *pag.* 131. *ſuiv. Voyez auſſi Lorraine (Charles Cardinal de)*

GUISE. (Henry de Lorraine, Duc de) Catherine de Médicis s'unit avec lui. I. 12. Charles IX. s'oppoſe à ſon mariage avec Marguerite de Valois ; veut le faire aſſaſſiner, & penſa lui-même le tuer. N. 34. *pag.* 14 Il forme avec la Reine-Mere le projet du Maſſacre de la Saint Barthelemi. 24. Il conduit les aſſaſſins de l'Amiral de Coligny ; pourſuit Montgommery. N. 60. *p.* 27. *ſuiv.* Amitié entre le Roi de Navarre & lui. N. 79. *pag.* 40. Henry III. le hait, & fait malgré lui la Paix de 1577. 51. Foibleſſe de ſon Parti, dans le commencement. N. 31. *p.* 88. *Voyez Ligue* Accuſé d'être indifférent pour toutes les Religions. N. 35. *p.* 91. 92. Il défait les Troupes étrangéres à Auneau. 130. N. 4. Journée des Barricades. 131. N. 7. *ſuiv.* Jugemens différens ſur ſon objet dans cette entrepriſe. N. *ibid.* Parole du Prince de Parme & de Sixte-Quint ſur cette action : Réſiſtance qu'il trouva dans le Préſident de Harlay, Stafford, &c. N. *ibid.* Ses Conférences avec Catherine de Médicis. N. 9. *pag.* 136. Henry III. le fait aſſaſſiner à Blois. 136. 137. Particularités & opinions

différentes ſur cette action. N. 10. *pag.* 136. *ſuiv.* Son caractére, ſes projets, &c. N. *ibid. Voyez Lorraine.*

GUISE (Louis de Lorraine, Cardinal de) Aſſaſſiné à Blois. I. N. 10. *pag.* 136. *Voyez l'article précédent.*

GUISE (Mademoiſelle de) Marguerite de Lorraine. Sollicite Henry IV. en faveur de ſon frere. I. 375. *Voyez Guiſe (Charles de)* Deſſein de la marier au Roi. 522. Ses Galanteries. N. 38. Elle eſt employée au mariage de M. de Vendôme avec Mademoiſelle de Mercœur. III. 83.

GUITRY (Jean de Chaumont, de) Auteur du projet d'enlever les Princes à Saint-Germain. I. 37. N. 68. — 45. Négocie en Allemagne pour le Parti Proteſtant. 105. 106. Eſt en partie cauſe de la Défaite d'Auneau. N. 4. *pag.* 130.

GUITRY. Se trouve au Siége de Laon, & à l'attaque du Grand Convoi. I. 354. N. 64.

GUYRON. L'un des Courtiſans familiers avec Henry IV. II. 605.

GUYENNE. Voyage de Henry IV. en cette Province. II. 113. 114. N. 4.

H.

HABSBOURG (Comtes d') *Voyez Autriche (Maiſon d')*

HABSBOURG. (Raoul ou Rodolphe d') Auteur de la grandeur de la Maiſon d'Autriche. I. 4. 5. N. 8. Etats qu'il conquit. II. 558.

HACQUEVILLE (N. de Vieux pont d') Rend Pontaudemer au Prince de Parme. I. 218. N. 46. — 331.

HAGEMAU. Offres faites par l'Eſpagne à Henry IV. en cet endroit. I. 79.

HALL (Aſſemblée de) & Députation faite à Henry IV. par les Princes d'Allemagne. III. 207. — 212. — 386. *Voyez Clèves. Deſſein Politique.*

HALLOT. (François de Montmorency de) Bleſſé au Siége de Rouen. I. 200. N. 32. Aſſaſſiné par D'Allegre. III. N. 21. *pag.* 46.

HALLOT. (Michel Bourrouge du) Gouverneur d'Angers pour Henry III. Son ſupplice. I. 93. N. 38. 39.

HAM. Pris d'emblée par les François. I. 402.

HAMEAUX (Des-) Conſeiller au Parlement de Rouen, dans le Parti de Henry IV. I. 433.

HAN (Charles Du-) Adjudicataire des cinq Groſſes Fermes. II. 384.

HANAPIER, Traitant. III. 36.

HARAS-DU-ROI. Particularités ſur ſes divers établiſſemens. II. 90. N. 24 *Voyez Meun.*

HARCOURT (N. de) Attaché au Prince de Condé III. 296.

HARLAY (Achille de) Premier Préſident. Réponſe ferme qu'il fait au Duc de Guiſe, après les Barricades. I. N. 7. *pag.* 131. Il inſtruit le Procès de Biron. II. 123. N. 13. 14. S'oppoſe au rétabliſſement des Jéſuites. N. 4 *pag.* 299. Eſt nommé du Conſeil de Régence par Henry IV. III. 223. Paroles de lui au Duc d'Epernon ſur l'aſſaſſinat de ce Prince. 254. 255. N. 23.

HARLAY BEAUMONT. *Voyez Beaumont.*

HARLAY-MONTGLAT. *V. Montglat.*

HARLAY-SANCY. *V. Sancy.*

HAULLE (La-) Membre du Parlement de Rouen; du Parti de Henry IV. I. 433.

HAVRE-DE-GRACE Livré aux

Digitized by Google

Anglois par les Calviniſtes. I. 18. Pris par les Troupes de Henry IV. N. 42. *pag.* 163. Se rend à ce Prince. 334. Somme payée pour ſa reddition. 559.

HAYE (La-) en Touraine. Eſcarmouches en cet endroit. I. 117.

HAYE (La-) en Hollande. Traité de Trèves entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies & d'Intervention des Rois de France & d'Angleterre, conclu en cet endroit. III. 181. *ſuiv.*

HAYES (Des) Gaſque. Gentilhomme Calviniſte. Echape au Maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. N. 57. *pag.* 25.

HEBERT (Charles) Agent du Maréchal de Biron. Obtient ſa grace du Roi. II 127. Continue ſes brigues à Milan. 273.

HEEMSKERK (Jacob) Vice-Amiral Flamand. Remporte une grande Victoire Navale ſur les Eſpagnols, où il eſt tué. III. 23. *ſuiv.* N. 10.

HENRY II. Roi de France. Parole de lui au Prince de Navarre. I. N. 21. *pag.* 9. Rupture entre ce Prince & Philippe II. 10. 11. Il eſt tué dans un Tournois. 11. N. 27. Valeur de la Taille ſous ſon Régne III. 105. Secours qu'il donna aux Princes d'Allemagne contre Charles-Quint. 202.

HENRY III. Roi de France. Accuſé d'avoir fait aſſaſſiner le Prince de Condé. I. N. 1. *p.* 1. Diſcours de ce Prince à Miron ſon Premier Médecin. N. 51. *p.* 22. Il eſt élu Roi de Pologne, & leve le Siége de La-Rochelle. 35. 36. Il déclare la Guerre aux Huguenots, à ſon retour de Pologne: leve le Siége de Livron, &c. 40. Epouſe la Princeſſe de Vaudemont. *ibid.* Traits de l'averſion de ce Prince contre Monſieur. N. 79. *p.* 40. Il fait la Paix de 1577. en haine des Guiſes. Sa conduite mêlée de dévotion & de volupté. 52. — 80. Roſny lui eſt député par Henry IV. Il reçoit mal Monſieur à ſon retour de Flandre. 81. Reproches qu'il fait à Henry IV. au ſujet de Marguerite de Valois. N. 18. *pag.* 80. Il ſe brouille & ſe raccommode avec la Ligue; avec laquelle il s'unit malgré lui. 85. *ſuiv.* N. 27. Il manque l'occaſion de réünir les Pays-Bas à la France. N. 31. *pag.* 88. Il ſoutient la Ligue par foibleſſe. 92. Commencement de la Négociation pour l'union des deux Rois. 103. *ſuiv.* Parole de Henry III. ſur les Proteſtans & ſur la Ligue. N. 46. *pag.* 103. Sa conduite eſt cauſe de la défaite des Troupes étrangéres à Auneau. 105. Mauvaiſe Politique de ſon Conſeil. 111. 112. Il met le Duc de Joyeuſe à la tête de ſon Armée. 114. Journée des Barricades: fautes qu'il commet en cette occaſion. 131. N. 6. Converſation entre lui & Sully, dont il ne ſuit point le conſeil. 135. N. 8. Il fait aſſaſſiner le Duc & le Cardinal de Guiſe: Jugement ſur cette action. 136. *ſuiv.* N. 10. Nouvelles fautes de ce Prince: extrémité où il ſe voit réduit. 138. 139. Sully négocie avec lui pour l'union des deux Rois. 143. *ſuiv.* Ce Traité eſt conclu, & ils s'abouchent enſemble: Expéditions aux environs de Tours. 143. N. 17. 18. Louanges que lui donne Henry IV. N. 20. *p.* 145. Succès de ſes armes: Il aſſiége Paris. 148. Il eſt bleſſé à Saint-Cloud, & meurt. Sentimens d'amitié qu'il témoigne à Henry IV. 148. 149. Circonſtances ſur cet événe-

Digitized by Google

ment. N. 27. *pag.* 148. 149. Faute qu'il fit de donner le Gouvernement de Bretagne au Duc de Mercœur. N. 39. *pag.* 161. Ses Mignons. 374. N. 12. On voulut lui faire épouſer Madame Catherine. 583. Dettes qu'il contracta pendant la Ligue. II. 468. 469. Augmentation de la Taille ſous ſon Régne. III. 105.

HENRY IV. Roi de France. Commande les Troupes Calviniſtes au choc d'Arnay-le-Duc. I. 3. N. 4. Particularités ſur ſa naiſſance, ſon éducation, ſon enfance, ſes heureuſes diſpoſitions. 8. *ſuiv.* N. 18. *ſuiv.* Noms qu'il porta ſucceſſivement : autres détails ſur ſon enfance & ſon adoleſcence. N. 21. *pag.* 9. Ses talens pour la Guerre. 10. Il eſt déclaré Chef des Proteſtans ; Ennemis puiſſans qu'il a à combattre. 13. Complot entre lui & le Duc d'Alençon d'étrangler Catherine de Médicis. N. 31. *pag.* 13. Il vient demeurer à La-Rochelle, à la Paix de 1570. 13. Projet de ſon mariage avec Marguerite de Valois. 14. Il entend quelque choſe du réſultat de la Conférence de Baïonne. N. 41. *pag.* 17. Il épouſe Marguerite. 23. N. 52. On ne peut l'engager à ſortir de Paris. 26. 27. Comment il évite la mort au Maſſacre de la Saint-Barthelemi : Charles IX. l'oblige à changer de Religion, & le retient priſonnier. 30. 31. N 62. Moyens dont la Reine-Mere ſe ſert pour le brouiller avec Monſieur. 40. *ſuiv.* Il a horreur de tuer ce Prince : Trait d'amitié entre lui & le Duc de Guiſe. N. 79. *pag.* 40. Il ſe ſauve de la Cour, & ſe joint à Monſieur & au Prince de Condé. 41. Eſt abandonné par Monſieur. 43. N. 84. Reprend les armes, ſans beaucoup de fruit. 43. Manque Marmande. 46. L'Amour le conduit en Béarn. 46. N. 87. Il emporte Eauſe de vive force. 47. 48. Autres expéditions militaires. 49. *ſuiv.* Coup hardi qu'il fait devant Nerac. 51. Il ſe brouille avec le Prince de Condé, & ne peut empêcher la Priſe de Brouage. 52. Il s'abouche avec la Reine-Mere : Propoſitions qu'il accepte & qu'il refuſe. 53. *ſuiv.* N. 95. Réponſes de lui à Catherine de Médicis : ſes galanteries pour les filles de la Reine. N. *ibid. Voyez Agelle & Foſſeuſe.* Il prend Fleurence & Saint-Emilion. 55. Valeur ſurprenante avec laquelle il emporte d'aſſaut Cahors. 57. *ſuiv.* Il fait échouer le Projet du Prince de Condé. 63. Prend Monſegur, & s'enferme dans Nerac. 64. Amitié qu'il prend pour Sully, auquel il reproche & pardonne ſes fautes. 64. 65. Catherine ſonge à traiter avec lui de ſes droits ſur la Navarre. N. 1. *p.* 67. Converſation entre lui & Sully, où il lui prédit ce qu'il lui arrivera & à Monſieur, en Flandre. 69, 70. Accueil qu'il lui fait à ſon retour de cette expédition. 79. Il l'envoie communiquer à la Cour les offres avantageuſes que lui fait l'Eſpagne à Hagemau. 80. & obſerver les démarches de la Ligue 82. Réponſe qu'il fait aux Lettres piquantes de Henry III. N. 18. *pag.* 80. On lui donne du poiſon, qui ne fait aucun effet : autre danger qu'il court de la part du Capitaine Michau. N. 26. *pag.* 82. Il ſe prépare à réſiſter aux forces de la Ligue : ſon indignation du Traité de Nemours. 87 N. 29. Traits de ſa confiance en Sully. 90. Députés que la Cour lui envoie. 91. N. 34. Son Parti manque Angers. 93. Ses vrais ſentimens ſur la Religion. N. 35. *p.* 91. Il ré-

Digitized by Google

ſiſte aux trois Armées de Maïenne, Joyeuſe & Matignon. 100. Il va à La-Rochelle. 101. Il prend Talmont. 105. Chizay, Sanſay, Saint-Maixent & Fontenai. Accident qui l'empêche d'être inſtruit de la marche des Troupes Etrangeres. I. 106. *ſuiv.* Henry IV. prend Maillezais, Mauleon, La-Garnache; manque Nyort & Parthenai; & ſe retire dans La-Rochelle. 110. *ſuiv.* Il s'abouche avec la Reine-Mere à Cognac, Saint-Brix, Saint-Maixent. 112. *ſuiv.* Réponſes qu'il fait à cette Princeſſe : péril qu'il court à Saint-Brix. N. 50. *pag.* 113. *ſuiv.* Joyeuſe lui enleve Saint-Maixent, Maillezais &c. 115. 116. Avantages qu'il remporte ſur cette Armée. 116. Il gagne la Bataille de Coutras. 120. *ſuiv.* Actions & paroles de lui, & particularités ſur ſa perſonne pendant & après cette Bataille N. 57. 58. *ſuiv. pag.* 122. 123. 124. Fautes qui l'empêchent de profiter de ſa Victoire. *pag.* 125. N. 1. Il va en Béarn, & y découvre les complots du Comte de Soiſſons. 128. Sa douleur de la mort du Prince de Condé : il juſtifie Charlote-Catherine de la Trémouille. N. 5. *pag.* 131. Il s'offre à Henry III. après la Journée des Barricades. 134. Parole de lui ſur l'aſſaſſinat des Guiſes. N. 10. *pag.* 136. Il cherche à déconcerter les deſſeins des Chefs du Parti Proteſtant : tombe malade à la Mothe-Frélon : Députe Sully vers Henry III. & prend La-Garnache & Nyort. 139. N. 13. enſuite Châtelleraut & Argenton. 141. 142. Il s'abouche avec Henry III. après le Traité du Pleſſis-lez-Tours : conſeils qu'il prend, & paroles de lui à ce ſujet. 142. 143. N. 16. Il chaſſe le Duc de Maïenne de devant Tours. 144. 145. N. 20. Succès des armes des deux Rois : grands ſervices que rend Henry IV. & dangers auxquels il s'expoſe. 148. Jalouſie de Henry III. contre lui. N. 26. Il va voir ce Prince bleſſé : marques d'affection qu'il en reçoit. I. 148. *ſuiv.* N. 27. Il prend conſeil de Sully. 150. Henry IV. eſt reconnu Roi par une partie des principaux Officiers Royaliſtes, & abandonné par d'autres : meſures qu'il prend dans cette conjoncture. 151. *ſuiv.* Raiſons qui l'obligent à s'éloigner de Paris. : Il ſurprend Meulan; prend Clermont, & autres Villes de Normandie. 154. 155. Victoire qu'il remporte à Arques : Détail de ce Combat. 156. *ſuiv.* Bon-mot de lui en cette occaſion; & autres traits durant & après l'Action. N. 34. *pag.* 155. *ſuiv.* Il harcele ſes Ennemis : danger qu'il court près de Dieppe. 160. Il manque Vernon & ſe rapproche de Paris, dont il fait attaquer les fauxbourgs, ſans ſuccès. 161. 162. N. 40. Prend Eſtampes & pluſieurs autres Villes. 162. 163. N. 42. Fait lever le Siége de Meulan. 164. 165. N. 44. Ne peut empêcher la Priſe de Rouen. 165. Bataille d'Ivry : Particularités ſur cette Bataille, & ſur la maniére dont ce Prince s'y comporte. 167. *ſuiv.* N. 47. Careſſes qu'il fait à Sully en le faiſant Chevalier. 175. 176. Il prend Dreux & manque Sens : Cauſes qui l'empêchent de profiter de ſa Victoire. 177. 178. Il emporte les fauxbourgs de Paris, & y met le Siége. 180. *ſuiv.* N. 5. que ſa bonté pour les habitans l'oblige à lever. 182. Faute qu'il fait en ſe poſtant à Chelles. 183. N. 8. Il prend Clermont. 184. & pourſuit avec avantage le Prince

de Parme: il ſauve la vie au Baron de Biron. 185. Va voir la belle Gabrielle à Cœuvres. N. 10. *pag.* 185. Son Parti groſſit. 186. Il prend Chartres. 187. N. 13. & Corbie. 189. Sa paſſion pour Mademoiſelle d'Eſtrées. *ibid.* N. 15. Lettre de Henry IV. à Sully. I. N. 16. *pag.* 189. 190. Priſe de Noyon, & autres avantages ſur la Ligue. 189. *ſuiv.* Sa préſence à Mante fait manquer une entrepriſe de Sully ſur le Duc de Maïenne. 193. Il ſurprend Louviers. 194. 195. S'empare d'une partie de la Normandie. 195. N. 24. Il va voir la belle Gabrielle à Compiegne. 196. Raiſons qui le rendent favorable au mariage du Vicomte de Turenne avec Mademoiſelle de Bouillon. N. 26. *pag.* 196. *V. Bouillon. Mark (La.)* Il entreprend le Siége de Rouen. 197. *ſuiv.* Fautes faites dans l'attaque. 199. N. 31. *pag.* 200. Valeur de ce Prince dans les aſſauts. 201. *ſuiv.* Mécontentement que lui donnent les Catholiques de ſon Armée. 203. *ſuiv.* Il va au-devant du Prince de Parme. 205. Parole de lui ſur la mort de Sixte-Quint. N. 33. *pag.* 205. Marches & campemens de ce Prince. 206. *ſuiv.* Il enleve l'Eſcadron du Duc de Guiſe. 208. Combat d'Aumale: Particularités ſur cette action, où il eſt bleſſé. 212. *ſuiv.* N. 40. *pag.* 213. Il oblige le Duc de Parme à repaſſer la Somme. 214. Mutinerie dans ſon Armée. 215. N. 42. Il leve le Siége de Rouen. 216. Il offre inutilement le Combat au Prince de Parme. 217. Sépare ſes Troupes. 218. les raſſemble, & défait l'avantgarde des Ennemis. 219. Autres avantages qu'il remporte. 219. 220. Remarques ſur ces expéditions, & ſur les fautes reprochées à Henry. N. 47. *pag.* 221. Le Prince de Parme lui échappe. 222. Et ſon Armée refuſe de pourſuivre les Ennemis. 223. Son embarras à la tenir unie. 228. Il la licencie, & conduit les Troupes Proteſtantes en Picardie. 229. Motif ſecret de ce voyage. 230. N. 52. Il déconcerte les brigues du Comte de Soiſſons en Béarn. I 233. Henry IV. prend Epernay & congédie ſes Troupes. 240. Sujet de mécontentement qu'il donne à Sully. 241. Il découvre par Sully les ſecrets de la Ligue & du Tiers-Parti 249. *ſuiv.* Grande marque de confiance qu'il donne à Sully, le principal auteur de ſa Converſion. 252. *ſuiv.* N. 21. Entretiens où Sully le diſpoſe à changer de Religion: motifs qui le déterminent. 254. *ſuiv.* N. 24. Henry fait conſentir les Proteſtans à une Négociation avec les Catholiques. 258. *ſuiv.* N. 25. Conditions que lui propoſe la Ligue. 267. & qu'il rejette. 269. Droit non conteſté de ce Prince à la Couronne. 274. 275. N. 35. 37. Il leve le Siége de Selles. 276. N. 38. Ses Ambaſſadeurs ſont refuſés à Rome. *ibid.* Il recherche le Pape, & accorde une Conférence avec les Catholiques, inutile. 277. N. 40. Sully lui aide à prendre un dernier parti. 280. *ſuiv.* Il aſſiſte aux Conférences entre les Catholiques & les Proteſtans. 283. Il aſſiége & prend Dreux. 283. *ſuiv.* Sincérité de ſa Converſion. 286. N. 46. Sa conduite avec les Calviniſtes. 287. 288. Lettre qu'il écrit à ſa Maîtreſſe à ce ſujet. N. 49. *pag.* 288. Particularités ſur ſon Abjuration: paroles de ce Prince. 288. *ſuiv.* N. 50. Députation qu'il fait à Rome. 291. N. 1. Sage conduite qu'il tient avec l'Eſpagne & la Ligue. 292. 293. & avec les Hugue-

Digitized by Google

nots. N. 2. *pag.* 293. Il accorde une Trève aux Députés de la Ville de Paris. *ibid.* N. 2. 3. Reçoit un Député Eſpagnol. 294. *ſuiv. Voyez Nugnes. D'Entragues.* Parole de lui ſur ſon Abjuration. N. 2. *pag.* 293. Il députe mal-à-propos La-Varenrenne à Mandoce. 296. Bon-mot à La-Varenne. N. 6. *pag.* 296. Complots des Moines contre Henry IV. I. 297. 298. N. 7. 8. *Voyez Jéſuites. Capucins.* Il reprend ſes Conférences ſur la Religion : Jalouſie des Catholiques contre ceux qui l'approchent. 299. N. 9. Il commence à traiter avec l'Amiral de Villars. 300. Secourt Feſcamp. 302. Eſt reçu dans Meaux, &c. 303. N. 15. Il ſçavoit modérer ſa colère. 306. Trait ſur ce ſujet. N. 18. Il ſe fait ſacrer à Chartres. 306. N. 19. Raccommode le Duc de Montpenſier & le Comte de Soiſſons, par Sully. 307. *ſuiv.* & retire la Promeſſe de mariage de Madame & du Comte. 308. *ſuiv.* Villars ſe ſoûmet à lui. 322. Il eſt reçu dans Paris, où il pardonne à ſes Ennemis. 325. *ſuiv.* Particularités & Bons-mots de lui à ce ſujet. N. 33. *ſuiv. pag.* 326. *ſuiv.* Il y rétablit le bon ordre ; & récompenſe le Duc de Montpenſier & Biron. 328. 329. Préſent qu'il fait à Sully. 338. N. 44. Accueil qu'en reçoit Villars : pluſieurs Villes ſe ſoûmettent. 439. Il va en Picardie, où les Eſpagnols prennent La-Capelle. 341. Met le Siége devant Laon. *ibid.* Ses travaux & fatigues à ce Siége. 350. Empêche les Eſpagnols de ſecourir Laon. 352. *ſuiv.* Mécontentement que lui donne Biron. 356. Son Armée eſt preſque ſurpriſe par les Eſpagnols, qu'il oblige à ſe retirer. 357. *ſuiv.* Louange des qualités militaires de ce Prince. 359. Il cache les ſujets de plainte qu'il a contre Bouillon, & lui députe Sully. 363. *ſuiv.* Priſe de Laon : Entrée dans différentes Villes de Picardie ; & ſuccès de ſes armes dans les Provinces. 370. *ſuiv.* N. 4. *ſuiv.* Le Duc de Guiſe rentre dans l'obéïſſance. I. 375. *ſuiv.* N. 17. Careſſes que lui fait Henry IV. & louanges qu'il donne aux Princes de cette Maiſon. 380. *ſuiv.* N. 23. *pag.* 383. Familiarité de ce Prince avec les Courtiſans. 381. Ses amours avec la belle Gabrielle : Entretien de lui & d'Alibouſt à ce ſujet. 386. *ſuiv.* N. 25. 26 27. Changement qu'il fait dans le Conſeil des Finances. 387. 388. N. 29. Il déclare la Guerre à l'Eſpagne. 390. 391. N. 30. Eſt bleſſé par Châtel : Particularités ſur cet attentat, & ſur le banniſſement des Jéſuites. 391 392. N. 31. *ſuiv.* Premiers ſuccès de ſes armes. 394. Il va en Bourgogne. 395. Sur ſes amours avec la belle Gabrielle. 396. N. 42. Nouveau Conſeil qu'il établit en ſon abſence. 397. *ſuiv.* Entretien entre lui & Sully, à Moret. 398. Mécontentement que lui donne le Comte de Soiſſons. 399. Campagne de Bourgogne : Journée de Fontaine-Françoiſe. 404. *ſuiv.* N. 46. Henry revient à Paris, & déplore avec Sully les malheurs arrivés en Picardie. 411. Conditions que le Pape met à ſon abſolution. 413. *ſuiv.* N. 59. 60. Il ne peut empêcher la priſe de Calais. 415. 416. qu'il refuſe de céder à Eliſabeth. N. 62. Il pourvoit à la ſûreté de la Picardie. 417. Il reproche au Duc de Montpenſier la part qu'il a aux criminels deſſeins des Grands du Royaume. *ibid.* 418. N. 63. Reproches qu'il fait au Duc de Bouillon, qu'il envoie en Am-

Digitized by Google

baſſade à Londres. 419. Il veut auſſi y envoyer Sully, qui le refuſe. 420. 421. Il met le Siége devant La-Fere. 423. *ſuiv.* N. 1. Il tombe malade : Arras manqué : autres entrepriſes qui réüſſiſſent mieux. 425. Colère de ce Prince contre ſon Conſeil, qui le laiſſe manquer des choſes les plus néceſſaires. I. 427. *ſuiv.* N. 10. Henry IV. donne audience aux Députés de la Provence & du Languedoc. 433. Il charge Sully de rompre le mariage de Madame avec le Comte de Soiſſons. 434. *ſuiv.* Injuſtice qu'il commet en cette occaſion à l'égard de Sully ; & qu'il répare. 442. *ſuiv.* Succès heureux & malheureux de ſes armes dans les différentes Provinces. 447. 448. N. 17. Il fait entrer Sully dans le Conſeil, après bien des irréſolutions & des obſtacles. 448. *ſuiv.* Maïenne fait ſon Traité, & vient trouver Henry. 453. *ſuiv.* N. 18. Viſite des Généralités, qu'il fait faire par Sully. 455. *ſuiv.* N. 19. Il le rappelle, ſur de mauvais conſeils ; lui rend juſtice, le récompenſe & le ſoûtient contre Sancy & le Conſeil. 458. *ſuiv.* Diſcours qu'il tient à l'Aſſemblée des Notables. 468. 469. N. 23. Prudence avec laquelle il s'y conduit, par le conſeil de Sully. 473. *ſuiv.* Projet de faire le Siége d'Arras. 479. Extrême déplaiſir qu'ils reſſent de la ſurpriſe d'Amiens. 474. N. 2. Sully lui donne les moyens de reprendre cette Place. 483. *ſuiv.* Conſeil aſſemblé extraordinairement ſur ce ſujet. 487. 488. Il laiſſe Sully à la tête du Conſeil, & part pour cette expédition. 488. Ses travaux à ce Siége : Il y mene ſa Maîtreſſe : Soin qu'il prend de la perſonne de Sully, qu'il emploie à déconcerter les deſſeins pernicieux des Calviniſtes. 492. *ſuiv.* N. 7. Il donne à D'Eſtrées la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie, après l'avoir promiſe à Sully, qu'il dédommage par le Gouvernement de Mante. 495. 496. N. 13. Particularités ſur le Siége d'Amiens, pris malgré tous les efforts de l'Archiduc. I. 497. *ſuiv.* N. 15. 16. Lettres de Henry IV. où il entre dans un détail prodigieux. 499. *ſuiv.* 501. Entrepriſes éxécutées & manquées. 502. Le Roi revient à Paris, & ſe diſpoſe à paſſer en Bretagne. 503. — 504. Belle parole de lui ſur le Maréchal de Biron. N. 20. *pag. ibid.* Il ſe prête aux Négociations pour la Paix. 506. Se laiſſe fléchir en faveur du Duc de Mercœur : Liberté de Sully, ſur cette faute. 507. 508. N. 23. 24. 25. Il pacifie la Bretagne ; & s'y fait obéir. 509. & travaille à l'Edit de Nantes. 512. Bon-mot de lui ſur Eliſabeth, l'Archiduc & lui-même. N. 33. *pag.* 514. Belle converſation de ce Prince avec les Ambaſſadeurs Anglois & Hollandois, ſur la néceſſité de la Paix. 516. *ſuiv.* Il met la derniére main à l'Edit de Nantes. 519. N. 35. Il parle & agit en maître avec Bouillon & les Proteſtans. 518. 519. N. 36. Son ſéjour à Rennes : Converſation ſinguliére qu'il a avec Sully ſur la diſſolution de ſon mariage. 520. *ſuiv.* Extrême foibleſſe de ce Prince pour ſa Maîtreſſe. 525. *ſuiv.* N. 40. Il va viſiter la Picardie. 529. Plaiſantes réponſes qu'il fait aux Harangueurs. N. 43. *pag.* 529. Il ſigne & jure la Paix de Vervins, à Paris : Louanges de ce Prince, & bon-mot de lui ſur ce Traité : autres particularités ſur la publication de la Paix. 530. 531. N. 47. 48. 49. Henry s'applique aux affaires du Gouvernement :

Digitized by Google

Gouvernement : Reglemens & établiſſemens qu'il fait ſur la Milice, les Fortifications, la Police & les Belles-Lettres. I. 533. *ſuiv.* N. 1. 2. Il s'intéreſſe dans la Queſtion du vrai ou faux D. Sebaſtien. 535. 536. N. 3. Fait tenir une Conférence à Boulogne, entre l'Eſpagne & l'Angleterre, & nommer des Cardinaux François I. 536. N. 5. Madame de Beaufort abuſe de ſa complaiſance, dans la Cérémonie du Baptême de ſon ſecond fils. 538. N. 8. Henry IV. ſoûtient Sully contr'elle, & le racommode : Converſation ſinguliére entr'eux trois. 542. *ſuiv.* Maladie dangereuſe de ce Prince à Monceaux. 544. 545. N. 9. 10. Charges qu'il accorde à Sully. 551. 552. N. 13. Grande confiance qu'il a en lui. 556. N. 15. Sommes payées par lui aux Chefs & Villes de la Ligue, à leur Traité. 559. 560. N. 17. Il prend le parti de Sully contre d'Epernon. 562. *ſuiv.* N. 20. & les Grands. 566. *ſuiv.* Autorité qu'il lui donne. 570. Talens de ce Prince pour les Finances & le Gouvernement. 572. N. 25. Mariage de Madame avec le Prince de Bar, où il eſt mal ſervi par D'Oſſat ; & qu'il fait célébrer par l'Archevêque de Rouen, malgré l'oppoſition du Clergé. 582. *ſuiv.* N. 42. Henry réforme l'Edit de Nantes. 589. *ſuiv.* N. 47. & le fait enregiſtrer. 594. N. 51. Sage conduite qu'il tient dans l'affaire de Marthe Broſſier. 594. 595. N. 52. Il fait Sully Surintendant des Finances & des Batimens & Fortifications, & Grand-Voyer. 596. Mort de la Ducheſſe de Beaufort : Preſſentiment de Henry ſur cette mort. 599. Douleur profonde qu'il en reſſent. 603. *ſuiv.* N. 64. *ſuiv.* Sully le conſole. 605, 606. Bon-mot de ce Prince. au P. Ange. N. 67. *pag.* 607.

HENRY IV. va à Blois : Sujet de ce voyage. II. 4. Il écrit à Marguerite ſur la diſſolution de leur mariage, & y fait travailler. 5. *ſuiv.* N. 3. Il devient amoureux de Mademoiſelle d'Entragues. 6. N. 5. Il a la foibleſſe de lui faire une Promeſſe de mariage. 7. que Sully déchire entre ſes mains. 9 Son chagrin lorſque Sully lui apprend la concluſion de ſon mariage avec la Princeſſe de Toſcane. 9. 10. N. 7. On arrête un Italien qui cherchoit à le poignarder. 10. N. 8. Il donne la Grande Maitriſe de l'Artillerie à Sully. 12. *ſuiv.* Réception qu'il fait au Duc de Savoie. 15. N. 13. 14. Préſent réciproque de ces deux Princes. 17. N. 15. Henry appuie Sully contre les Commiſſaires, & évite les piéges du Duc de Savoie dans l'affaire du Marquiſat de Saluces. 19. *ſuiv.* Il aſſiſte à la Diſpute de l'Evêque d'Evreux & de Mornay. 23. N. 22. Lettre qu'il écrit à ce ſujet au Duc d'Epernon. 24. Son départ pour l'Expédition de Savoie, où il mene la Marquiſe de Verneuil. 24. 25. N. 23. Il eſt arrêté par les ruſes du Duc de Savoie. 28. Prend Chambery, &c. 29. *ſuiv.* Epouſe par procureur la Princeſſe de Toſcane. *ibid.* Se démet ſur Sully du détail de cette Guerre. 33. Vient au Siége de Charbonnieres. 37. *ſuiv.* au Siége de Montmelian, & s'y expoſe imprudemment. 45. 46. Accueil qu'il fait aux Députés de Genève : Cérémonies & particularités de ſon mariage avec Marie de Médicis. 52. 53. N. 31. Les Commiſſaires pour la Paix le ſervent mal. 53. Embarras que lui cauſent les intelligences des Courtiſans avec le Duc

de Savoie. II. 54. *suiv.* Il conclut un Traité avantageux, & revient à Paris, où il amene la Reine. 57. *suiv.* N. 33. Il corrige les abus dans la Monnoye & le Commerce, &c. 61. *suiv.* Défend l'usage des étoffes d'or & d'argent, & l'entrée de ces étoffes en France : Simplicité dans ses habillemens. 64. N. 4. Défend aussi le transport des Espéces d'or & d'argent hors du Royaume. 65. Etablit une Chambre de Justice. 66. N. 5. 6. dont il retire peu d'avantage. 69. Conseils de Henry IV. au Prince d'Orange & voyage qu'il fait à Orleans. 70. *suiv.* Motifs du voyage qu'il fait à Calais. 72. *suiv.* Insulte faite à Madrid à son Ambassadeur ; dont le Pape lui fait donner satisfaction. 73. N. 9. Titres magnifiques que lui donne le Grand-Seigneur par ses Ambassadeurs. 74. N. 11. Autre Ambassade des Vénitiens : Réponse qu'il fait à l'Ambassadeur d'Espagne. 75. Lettres réciproques de lui & d'Elisabeth : raisons qui les empêchent de s'aboucher. 75. 76. Calomnie contr'eux à ce sujet. N. 12. Henry envoie Sully à Douvres conférer avec Elisabeth. 77. Il fait part à Sully de la naissance du Dauphin. 83. 84. N. 14. 15. 16. Fait tirer son horoscope par La-Riviere. 84. *suiv.* N. 17. le fait nourrir à Saint-Germain. 86. Se fait restituer les Isles de Pommégue, &c. par le Grand-Duc. 86. *suiv.* N. 20. Nomme le Comte de Béthune Ambassadeur à Rome, malgré Villeroi & Sillery. 88. 89. N. 21. Lettres de ce Prince à Sully sur d'Ornano, & sur le Haras de Meun. 90. 91. N. 23. 24. Il cherche à ramener l'esprit de Biron. 91. N. 25. 26. lui donne une gratification considérable. 93. l'envoie en Ambassade à Londres & en Suisse. II. 95. Avis qui lui sont donnés sur sa conspiration. 97. Lettres qu'il écrit & entretiens qu'il a avec Sully sur les dépositions de La-Fin. 98. 99. N. 29. 30. 31. Divertissemens de ce Prince à l'Arcenal. 103. Attaque de Goutte qu'il ressent : Il va à Blois, & y déconcerte les desseins de Biron. 104. *suiv.* *V. Séditieux.* Grand-Conseil tenu sur le projet d'arrêter Bouillon, D'Auvergne & Biron. 106. *suiv.* Sully dissuade Henry IV. de faire aussi arrêter D'Epernon. 109. 110. Autre affaire secrette entre lui & Sully, sur la Reine & les Italiens 111. *suiv.* N. 3. Il se montre en Poitou, Limosin & Guyenne. 113. N. 4. Il fait arrêter Biron & D'Auvergne : Particularités sur cette détention. 116. *suiv.* N. 7. 8. 9. Fait faire le procès à Biron. 122. *suiv.* Parole de lui aux Parens de ce Marechal. N. 18. *pag.* 126. Fait éxécuter le Baron de Fontenelles, & fait grace à tous les autres Conjurés. 126. N. 19. A Hebert & au Baron de Lux. 127. 128. Au Comte d'Auvergne : motif de cette clémence. 130. *suiv.* N. 23. Au Prince de Joinville, qu'il fait enfermer. 133. 134. N. 24. Il cherche inutilement à attirer Bouillon à la Cour. 135. 136. Reproches qu'il fait à l'Espagne au sujet de la Conspiration de Biron. 137. Conversation entre lui & Sully sur les bornes qu'il veut mettre à ses bienfaits pour lui. 138. *suiv.* Affaire des Avocats, qu'il termine par la douceur. 141. *suiv.* Avanture où il fait foueter des Procureurs. N. 28. *pag.* 144. Opérations dans la Monnoye : réflexions sur ces opérations. 145. *suiv.* N. 29. Mines d'or & d'argent découver-

Digitized by Google

tes en France. II. 148. N. 30. Edit contre le Duel. 149. N. 31. Voyage à Calais. 150. *ſuiv.* Henry fait légitimer le fils de la Marquiſe de Verneuil : eſt malade à monceaux. 151. N. 35. Va à Metz 156. En chaſſe les Soboles. 157. Y raccommode pluſieurs Princes d'Allemagne qui viennent le voir. 158. 159. N. 4. 5. Y reçoit favorablement les Jeſuites & leur promet de les rétablir. 159. 160. N. 6. Raſſûre le Pape ſur ſes Armemens. 165. Henry IV. continuë à appuyer ſous main les Flamands contre l'Eſpagne. 165. 166. N. 8. Réponſe qu'il fait à l'Electeur Palatin qui lui écrit en faveur de Bouillon. 167. Ce que lui écrit Sully à cet égard. 168. 169. Regret qu'il a de la mort d'Eliſabeth. 169. Entretien à ce ſujet avec Sully, qu'il ſe détermine à envoyer à Londres. 170. *ſuiv.* Bâtimens faits par ce Prince. 170. 171. N. 11. Inſtructions publique & ſecrette qu'il donne à Sully : importance de cette Ambaſſade. 171. *ſuiv.* Grande maladie de Henry à Fontainebleau : extrême confiance qu'il témoigne à Sully : guériſon. 175. *ſuiv.* N. 12. Conſeil aſſemblé où Sully reçoit ſes Inſtructions. 178. *ſuiv.* Lettres de Henry au Roi & à la Reine d'Angleterre. 181. Lettres réciproques du Roi & de Sully pendant ſon ſéjour à Londres. 183. Inſulte faite au Pavillon de France. 184. 185. N. 16. Sully raſſûre Henry ſur la prétenduë union de l'Eſpagne & de l'Angleterre. 221. Raiſons de ce Prince pour prendre le parti des Prêtres Anglois. 226. 227. N. 4. 5. Sully fait part au Roi d'Angleterre du Grand Deſſein. 242. *ſuiv.* *Voyez Deſſein Politique.* *Jacques.* Envie du Roi Jacques de reſſembler à Henry. 250. Faute de n'avoir pas donné carte blanche à Sully. II. 254. Formule de Traité d'Alliance entre les deux Rois. 256. 257. Préſens faits au Roi, à la Reine & à la Cour d'Angleterre. 261. 262. Careſſes de Henry à Sully à ſon retour de Londres : & entretien public où il le louë & le juſtifie contre le Comte de Soiſſons. 263. *ſuiv.* Entretiens ſecrets ſur l'objet de cette Ambaſſade. 267. Meſures priſes contre les brigues de l'Eſpagne à Londres. 272. Remontrances faites par Sully à Henry IV. ſur l'abus des petits Edits. 275. Il retracte celui qu'avoit ſurpris le Comte de Soiſſons, & ſoûtient Sully contre le reſſentiment de ce Prince, de la Marquiſe de Verneuil, &c. 276. *ſuiv.* N. 8. *pag.* 280. Convention ſecrette entre le Roi, le Miniſtre & les Cours Souveraines, ſur ces Edits. 277. Sully reçoit Sa Majeſté à Roſny : accident qui y ſurvint par les eaux. 281, 282. N. 10. Henry viſite la Normandie. 282. *ſuiv.* Eſt malade à Rouen. N. 10. *pag.* 282. Nouveaux mécontentemens que lui donnent Bouillon & les Proteſtans. 283, 284. N. 11. 12. 13. Il donne le Gouvernement de Poitou à Sully. 285. Etablit des manufactures d'étoffes de ſoie : Converſation à ce ſujet entre lui & Sully, qui ne peut l'en diſſuader. 287. *ſuiv.* 292. N. 14. *pag.* 290. Dépenſe beaucoup au Jeu, pour ſes Maîtreſſes, &c. 293. Envoie une Colonie au Canada. 293. N. 17. Jettons que lui préſente Sully. 295. N. 1. Mort de la Ducheſſe de Bar : Diſcuſſion ſur les effets de cette Princeſſe entre Henry & le Duc de Bar. 296. *ſuiv.* & belle réponſe de ce Prince au Nonce à ce ſujet. N. 2. Il

Digitized by Google

rappelle les Jéſuites. II. 298. *ſuiv.* N. 3. 4. malgré les raiſons, & les conſeils de Sully. 306. *ſuiv.* N. 8. 9. 10. auquel il promet toute ſorte de ſatisfaction de leur part. 308. Il leur donne La Flèche : prend le Pere Cotton pour ſon Confeſſeur : autres faveurs dont il les comble. 309. *ſuiv.* N. 12. Séjour de ce Prince à Chantilly. 311. Il découvre & pourſuit la trahiſon de Nicolas L'Hôte. 315. *ſuiv.* N. 19. Maniére dont il traite Villeroi. 319. *ſuiv.* N. 21. Il lui rend ſes bonnes graces & le conſole. N. 22. *pag.* 322. Henry IV. envoie ſes Cardinaux au Conclave. 326. Promotion de Cardinaux François. 327. N. 25. Fréquentes viſites qu'il fait à Sully à l'Arcenal : Converſation ſinguliére ſur ſes chagrins domeſtiques. 328. *ſuiv.* Il ſe fâche de la fermeté de Sully. 329. lui en fait excuſe. 330. lui confie ſes déplaiſirs ſur la Reine & la Marquiſe de Verneuil. 331. *ſuiv.* Lettre de reproche qu'il écrit à la Marquiſe. N. 26. Il lui demande la Promeſſe de mariage, qu'elle lui refuſe. 332. Défauts & caractére qu'il reproche à la Reine. 333. Il ne ſuit point le conſeil que lui donne Sully. 334. 335. & l'engage à employer les voies de la douceur. 336. Il ſe raccommode par Sully & ſe rebrouille de nouveau avec la Reine. 338. Il ne peut ſe réſoudre à agir en maître dans ſa maiſon. 339. Sa foibleſſe pour Madame de Verneuil, dont les artifices mettent Sully en danger de perdre la confiance de Henry. 341. *ſuiv.* Elle entreprend de faire caſſer le mariage de ce Prince. 344. 345. N. 3. Sa ſanté ſouffre de ces chagrins. 345. 346. Il fait rendre juſtice à la Reine Marguerite, ſur les biens de ſa Mere. 346. N. 5. Il travaille à prévenir les complots du Comte d'Auvergne avec l'Eſpagne, & des Calviniſtes contre lui. II. 347. *ſuiv.* N. 6. & projette avec Sully un voyage au Midi de la France, que les Courtiſans font rompre. 349. *ſuiv.* Calomnies qu'on y répand contre lui. 352. 353. N. 9. Il envoie Sully en Poitou : Honneurs que lui rendent les Rochellois dans la perſonne du Gouverneur. 353. 354. Fruits qu'il retire de ce voyage. 355. *ſuiv.* N. 11. Henry IV. ſe fait rendre la fameuſe Promeſſe de mariage. 360. N. 14. Il fait arrêter le Comte d'Auvergne. 361. *ſuiv.* Réponſe qu'il fait à la Comteſſe d'Auvergne. N. 15. *p.* 366. Il fait auſſi arrêter d'Entragues & la Marquiſe de Verneuil. 367. *ſuiv.* Il ne peut ſe réſoudre à éloigner la Marquiſe, & pardonne à cauſe d'elle aux deux coupables : Particularités ſur ce ſujet. 370. *ſuiv.* N. 19. Galanteries de ce Prince ; & périls qu'il court en allant voir ſes Maîtreſſes. N. 20. *p.* 373. Henry dépoſe ſon argent à la Baſtille : Diſcours qu'il tient en plein Conſeil à cette occaſion. 375. 376. Il entreprend la Vérification des Rentes. 382. Etablit une Chambre de Juſtice. 383. Autres Opérations de Finance. 384. & Réglemens ſur la Milice : La Maiſon Royale de la Charité donnée aux Soldats Invalides. 385. 386. N. 3. Talens de ce Prince pour le Gouvernement. 386. 387. Ses Maximes un peu trop favorables à la Guerre. N. 4. Il interdit mal-à-propos le Commerce avec l'Eſpagne. 389. *ſuiv.* Et répare cette faute par un Traité de Commerce ; dont il récompenſe le Cardinal Bufalo. 391. *ſuiv.* Il continuë à appuyer ſecrettement les Provinces-Unies. 396. Diſcours que lui tient le Connétable de Ca-

Digitized by Google

ſtille, ſur l'accord entre l'Eſpagne & l'Angleterre, & qu'il tient à Sully ſur ce ſujet. II. 402. *ſuiv.* Reception faite à cet Ambaſſadeur. 405. N. 14. Diſpoſitions favorables en Allemagne & en Italie pour la réüſſite de ſes Grands Deſſeins. 406. Part qu'il prend dans l'affaire de la Valteline. 409. *ſuiv. Voyez Griſons. Fuentes.* Il ſe remet en poſſeſſion du Pont d'Avignon. 411. *ſuiv.* N. 16. Henry IV. achete du Comte de Soiſſons le Comté de S. Paul 413. *ſuiv.* Il fait reconſtruire pour ſes Manufactures. *ibid.* Ordres Religieux qu'il laiſſe s'établir en France. 415. 416. N. 18. Ce Prince ſe rengage avec la Marquiſe de Verneuil : pardonne aux Comtes d'Auvergne & d'Entragues, &c. malgré les ſoins & les conſeils de Sully 417. *ſuiv.* N. 1. & ſe brouille de nouveau avec la Reine. 420. Il accorde aux Jéſuites la démolition de la Pyramide. 422. Particularités ſur cette Affaire. N. 4. Il rend juſtice à Sully, dans ſon grand démêlé avec le Pere Cotton pour le Collége de Poitiers ; & les raccommode. 423. *ſuiv.* N. 5. Coup d'œil juſte de ce Prince ſur la phyſionomie. 424. N. 6. Il raccommode auſſi Sully avec d'Epernon. 433. Affaire de Grillon pour la Meſtre-de-Camp, où les Courtiſans & les Jéſuites calomnient Sully auprès de lui, & le portent à une réſolution violente. 435. *ſuiv.* Lettre que lui écrit Sully, & réponſe qu'il lui fait à ce ſujet. 439. 440. Il reconnoît ſon tort, & cherche à ſe raccommoder avec Sully. 442. *ſuiv.* Explication & Converſation intéreſſante qu'ils ont enſemble. 444. *ſuiv.* Défaut dans ce Prince, de trop aimer la raillerie & les Bons-mots. II. 447. & d'ajoûter trop aiſément foi aux faux rapports. 448. *ſuiv.* Il rend toute ſon amitié & ſa confiance à Sully. 454. Le juſtifie en préſence des Courtiſans. 455. Lui fait juſtice de ſes Calomniateurs. 456. N. 15. Se rebrouille & ſe réconcilie une ſeconde fois avec lui. 457. 458. Henry IV. conclut le mariage de Mademoiſelle de Sully avec le Duc de Rohan. 457. Autres gratifications & graces qu'il lui accorde. 458. 459. Autres qu'il lui refuſe pour ſon Frere & pour ſon Gendre. 459. 460. N. 17. Il fait demander Mademoiſelle de Melun pour le Marquis de Cœuvres ; & eſt refuſé par les Parens. 461. N. 19. Abondance ramenée en France ſous ſon Régne. 467. 468. Etat des dettes de l'Etat à ſon avenement au Trône. 468. 469. Ouvrages publics faits ou réparés. 469. 470. N. 5. Ordre & ſubordination rétablis dans le Gouvernement 470. 471. Dicton de Henry. N. 7. Ses Lettres à Sully : Dons à différentes perſonnes. 471. 472. N. 8. Il fait cultiver la ſoie, & établit des manufactures. 473. N. 10. Se rend le conciliateur des Princes : préſens qu'il leur fait. 474. Il a la principale part dans l'Election de Leon XI. & de Paul V. Réjouiſſances publiques à ce ſujet. 474. *ſuiv.* N. 11. Audience qu'il donne à Spinola allant en Flandre. 481. 482. Son mécontentement des François qui ſervent dans l'Armée de l'Archiduc. 483. Priſes qu'il fait rendre à l'Eſpagne. *ibid.* Sa Politique déſaprouvée par ſon Conſeil. 485. Deſſein qu'on lui impute de chercher à ſe faire Empereur. N. 17. Avis qu'il reçoit des deſſeins Sédi-

tieux. II. 487. *ſuiv.* Son inquiétude ſur la tenuë de l'Aſſemblée des Proteſtans à Châtelleraut : Il ſe détermine à y envoyer Sully : Inſtructions générales & particuliéres qu'il lui donne. 489. *ſuiv.* Attaque de Goutte qu'il a à Saint-Germain. 490. 491. N. 19. Avis qui lui eſt donné contre l'Aſſemblée de Châtelleraut. 500. Lettres de Henry IV. à Sully. 503. *ſuiv.* Sully y explique ſes volontés. 505. *ſuiv.* Son mécontentement de ce qu'on n'y offre pas la Préſidence à Sully. 508. N. 21. Bouillon cherche inutilement à le tromper. 509. *ſuiv.* Il fait arréter les Luquiſſes. 514. Il donne ſon attention à l'Aſſemblée de Châtelleraut. 515. *ſuiv.* Sully le raſſure contre les brigues des factieux. 518. termine à ſa ſatisfaction la Queſtion des Députés Généraux. 521. *ſuiv.* & celles des Villes de ſûreté. 522. *ſuiv.* 526. 527. Henry agit avec trop de complaiſance pour Leſdiguiéres dans l'Affaire d'Orange & de Blaccons. 523. *ſuiv.* Accueil qu'il fait à Sully à ſon retour. 528. Il ſe prépare à aller dans les Provinces Méridionales de la France. 529. *ſuiv.* Route qu'il prend. 532. Il ſe met en poſſeſſion des Places du Duc de Bouillon. 532. *ſuiv.* Particularités & motifs de ce voyage : Il fait tenir les Grands-Jours en Limoſin par Sully, & s'en revient à Paris. 535. N. 6. Il décide pour Sully contre le Comté de Soiſſons, pour le logement du Grand-Maître de l'Artillerie. 537. 538. Careſſes qu'il fait aux Députés de La-Rochelle. 539. Sully vient lui rendre compte à ſon retour de Limoſin. 540. Du Laurens Premier Médecin. 540. 541. N. 8. Honneurs que Henry rend à la Reine Marguerite. 541. *ſuiv.* Il fait démanteler le Château d'Uſſon. II. 543. Indulgence de ce Prince pour les Duels, blâmable : Opinion qu'il avoit de la fatalité du dernier moment. 549. N. 12. 13. Bonheurs qu'il éprouva. 550. Jean de L'Iſle cherche à le poignarder : il lui pardonne. N. 14. *pag.* 550. Sully préſente en 1606. les Jettons au Roi & la Reine : Converſation entr'eux. 551. *ſuiv.* Maniéres familiéres de Henry IV. avec la Reine. 555. Etrennes qu'il donne à Sully. 557. Converſation, où il s'entretiennent des moyens d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche. 558. *ſuiv.* N. 4. Henry ſonge à prendre Sedan. 560. *ſuiv.* Crée Sully Duc & Pair : & honore le repas de ſa préſence. 560. 561. N. 5. Ses irréſolutions ſur l'Affaire de Sedan. 562. *ſuiv.* Sully l'y détermine. 565. *ſuiv.* Il fait auparavant écrire à Bouillon. 567. *ſuiv.* & prend des meſures par rapport aux Proteſtans. 572. Son départ & ſa route. 573. Diſpoſitions pour le Siege de Sedan. 575. 576. Il conſent aux Conférences que lui fait propoſer Bouillon. 576. *ſuiv.* & conclut le Traité à l'inſçu de Sully. 578. *ſuiv.* N. 13. Bouillon vient lui rendre hommage. 580. N. 14. Il refuſe à Sully d'employer ſon Armée contre les Villes du Comté de Saint-Paul. 581. & ſe fâche de ce qu'il s'oppoſe à ſon Entrée dans Paris. 582. 583. N. 15. Parole de lui ſur la reddition de Sedan. N. *ibid.* Il ſoutient la Ville de Metz contre les Jéſuites. 587. 588. Dons qu'il leur fait à La-Flèche. 588. Il blâme le Pere Cotton dans l'Affaire d'Adrienne De-Freſne. 589. *ſuiv.* N. 19. Il refuſe au Clergé la publication du Concile de Trente. 592. Diſcours

Digitized by Google

qu'il tient à ce ſujet. N. 23. Il retient auſſi les Proteſtans, & termine par Sully les différends entr'eux & les Catholiques à La-Rochelle. II. 593. *ſuiv.* N. 24. Mécontentement que lui donne la Maiſon de Rohan. *ibid.* N. 25. Cérémonie du Baptême des Enfans de France. 595. *ſuiv.* N. 26. 29. Il les fait conduire à Fleury. 597. Faillit à ſe noyer à Neuilly. *ibid.* Gayeté & bons-mots de Henry IV. dans cette occaſion. N. 31. *p.* 597. Gratifications qu'il accorde à Sully & autres perſonnes. 598. Réglemens pour la Finance. 599. *ſuiv.* Depenſes qu'il fait pour ſon Jeu. 601. pour les Ouvrages publics. 602. Converſation entre lui, Sully & les Courtiſans, ſur differens ſujets. 603. *ſuiv.* Il demande conſeil à Sully ſur les Affaires de Flandre. 609. *ſuiv.* Vie douce & tranquille de ce Prince. III. 1. 2. Il ôte les Sceaux à Bellievre, & les donne à Sillery. 2. N. 1. Sa tendreſſe pour ſes Enfans. 3. N. 2. Naiſſance de ſon ſecond Fils. *ibid.* Sa paſſion pour la Chaſſe. 4. Séjour à Fontainebleau. 4. 5. Marques de confiance & d'amitié qu'il donne à Sully. 5. Elle arrête les pourſuites pour la mort du jeune d'Epinoy. 6. Se fâche contre Sully, & le recherche incontinent. 7. 8. L'emploie utilement dans le Synode de La-Rochelle, & dans l'Affaire du P. Séguiran avec les Rochellois. 9. *ſuiv.* Converſation entre lui & Sully ſur les brigues à la Cour en faveur de l'Eſpagne. 16. *ſuiv.* Sa haine pour la Maiſon de Loraine: Sully le raſſûre; & ils travaillent enſemble à étouffer ces complots. 18. *ſuiv.* Il conſent que ſon Cœur ſoit porté à La-Fléche. 14. 15. Il fait rendre des priſes à l'Eſpagne. 20. Il ſuit l'opinion de Sully, de refuſer les offres que lui font les Provinces-Unies de ſe ſoumettre à la Domination Françoiſe, de donner des Villes d'ôtage, &c. III. 21. *ſuiv.* N. 9. Parti qu'il prend ſur le Traité de Trêve entre ces Provinces & l'Eſpagne. 25. *ſuiv.* N. 11. Fait démolir le Fort de Rebuy, & ſoutient les Griſons contre l'Eſpagne. 28. *ſuiv.* Henry protege la République de Genève. 29. & les Princes Italiens. 30. Concilie les Vénitiens avec Paul V. 30. 31. N. 13. 14. Réünit les Finances de Navarre à celles de France, & acquitte les dettes de l'Etat. 32. 33. N. 15. Punit la déſobéiſſance des Parlemens de Toulouſe & de Dijon. 34. Total des ſommes dépenſées en préſens juſqu'en 1607. 33. Bon-mot de lui ſur le Partiſan L'Argentier. N. 17. *pag.* 38. Procès entre lui & la Maiſon de Gonzague, pour les biens des Maiſons de Foix & d'Albret. 39. Il ne goûte point le conſeil de Sully de compoſer le Conſeil de Gens-d'épée. 40. *ſuiv.* & établit malgré ſes avis une Chambre de Juſtice. 42. Il raſſûre Sully contre ſes accuſateurs. 43. Il aſſiſte Fontange dans le Siége de Pierrefort. 45. Attention de ce Prince à bien remplir les Charges. 46. 47. Gratifications à différentes perſonnes; dettes acquittées, & pertes au Jeu. 47. 48. Dépenſes en Bâtimens & Manufactures. *ibid.* Séjour de Henry dans ſes Maiſons Royales: ſes indiſpoſitions: ſa tendreſſe pour ſes Enfans, quelquefois aveugle. 49. N. 23. Brouilleries entre lui, la Reine & la Marquiſe de Verneuil: Lettres de lui à Sully ſur ce ſujet. 50. 51. Il rend Sedan au Duc de Bouillon. 51. 52.

Digitized by Google

Occupations & divertiſſemens de HENRY IV. III. 53. *ſuiv.* Il propoſe à Sully le mariage de ſon Fils avec Mademoiſelle de Créquy. 55. *ſuiv.* N. 3. Grandes offres qu'il lui fait pour lui faire embraſſer la Religion Catholique. 57. *ſuiv.* N. 6. Il le raſſûre contre les artifices de ſes ennemis. 62. Sageſſe de ce Prince à diſſiper les factions. 62. 63. Ses Amours & Maîtreſſes. 63. 64. N. 7. 8. Longue converſation de Henry IV. ſur les complots politiques & domeſtiques contre lui, dans la Maiſon de la Reine, de la Marquiſe de Verneuil, &c. 66. *ſuiv.* Ses égards pour la Reine. 71. Naiſſance de ſon troiſiéme Fils: marques d'amitié qu'il donne à Sully dans cette occaſion. 72. N. 10. Il l'emploie utilement dans les Intrigues de Cour. 72. 73. Il chaſſe le Prince de Joinville pour ſes galanteries avec Madame de Verneuil, avec laquelle il ſe brouille & ſe raccommode. 74. *ſuiv.* N. 13. Autre Intrigue de Joinville avec Madame de Moret. 74. N. 15. Il diſgracie Sommerive pour une intrigue pareille avec la même Dame. 77. *ſuiv.* N. 16. & D'Eguillon, pour avoir fait aſſaſſiner Balagny. 79. *ſuiv.* N. 18. Autres brouilleries dans ſa Cour, par ſa facilité à pardonner les Duels. 81. N. 19. Il oblige la Maiſon de Mercœur à accomplir le mariage de Mademoiſelle de Mercœur & du Duc de Vendôme. 82. *ſuiv.* N. 20. 21. Avis qu'on lui donne contre la Maiſon de Guiſe, & contre les Séditieux. 84. 85. Il envoie Sully à l'Aſſemblée des Proteſtans à Gergeau. 86. *ſuiv.* Séjour de Henry dans ſes Maiſons Royales: Vie privée & maladies de ce Prince: Sa tendreſſe pour ſes Enfans. III. 88. 89. Il donne l'Evêché de Metz au Duc de Verneuil. 90. 91. N. 23. Demandes du Clergé qu'il accorde, & refuſe. 91. N. 25. Ouvrages publics & Edifices dans Paris. 92. 93. N. 27. Ses dépenſes pour ſon Jeu: Calomnie qu'il cherche à ruiner les Seigneurs par le Jeu. 93. N. 28. Il ſoulage le Peuple après le débordement de La-Loire. 94. 95. N. 30. Il diſpoſe des Evêchés ſur la recommandation de Sully. 95. 96. N. 31. Henry IV. ſe fait reſtituer les uſurpations de l'Eſpagne & de la Lorraine ſur ſes Frontiéres. 96. N. 32. Réglemens ſur ſes Finances. 96. *ſuiv.* Brevet de la Taille expédié en plein Conſeil. 99. Œconomie & diminution des Impôts ſous ſon Régne. 105. 106. Réception qu'il fait au Duc de Mantouë. 106. Part qu'il a dans l'accommodement de l'Eſpagne & des Provinces-Unies. 107. Bon-mot de lui à Dom Pedre. N. 40. Il ſuit dans cette Affaire le Conſeil de Sully. 108. *ſuiv.* Il oblige l'Eſpagne à lui rendre juſtice dans l'Affaire pour les limites de la Navarre & du Bearn. 111. 112. Refuſe d'entrer dans la Révolte des Maures. 112. *ſuiv.* Etats & Jettons que lui préſente Sully. 117. *ſuiv.* Il paſſe deux jours à l'Arcenal. 120. *ſuiv.* Il accuſe Sully d'indiſcrétion ſur les ſecrets révelés par le P. Cotton. 123. *ſuiv.* N. 4. *p.* 126. Il vient communiquer à Sully ſes chagrins: Longue converſation entr'eux. 127. *ſuiv.* ſur les Nouvelles publiques. 128. ſur ſon amour pour Mademoiſelle de Montmorency. *ibid.* 129. N. 6. ſur les complots contre ſa vie, découverts en Eſpagne par Vaucelas. 129. 130. ſur les ſujets de plainte que lui donnent à cet égard la Reine, Villeroi, &c. 131.

Digitized by Google

III. 131. 132. ſur ſes vûës pour le mariage de ſes Enfans. 132. N. 8. 9. ſur la réſolution qu'il prend de renoncer à la Princeſſe de Condé. 134. N. 10. Sully le raſſure & le conſeille : juſtifie la Reine, & travaille à lui faire changer de conduite. 135. N. 11. 12. Henry hâte l'éxécution de ſes Grands Deſſeins. 139. Et s'occupe avec Sully à la compoſition d'un Cabinet d'Etat. 140. *ſuiv.* Converſation entr'eux ſur les différens moyens de recouvrer de l'argent. 145. *ſuiv.* Etabliſſement des Chevaux de poſte & Coches. *ibid.* N. 18. Du Droit annuel. *ibid.* Sentimens ſur cette Opération. N. 19. Deſſein de rétablir l'ancienne Cenſure Romaine. 148. 149. N. 20. De détruire la Chicane : & autres Piéces du Cabinet d'Etat. 150. *ſuiv.* N. 20. Autre Converſation ſur ce ſujet. 153. *ſuiv.* Jugement de Henry IV. ſur ces trois Miniſtres. 156. *ſuiv.* N. 21. 23. Dettes acquitées, gratifications, & dépenſes de ce Prince pour le Jeu, les Bâtimens, &c. 159. *ſuiv.* Edit contre les Banqueroutiers frauduleux : & contre le Duel. 161. 162. N. 25. Il punit N... qui avoit calomnié Sully. 163. *ſuiv.* Plaintes réciproques de lui & du Prince de Condé, & paroles très-vives entr'eux, au ſujet de la Princeſſe de Condé. 165. *ſuiv.* N. 27. Complots contre Henry, dont cet amour n'eſt que le prétexte : Sully l'avertit des deſſeins du Prince. 169. 170. Son chagrin de l'évaſion de ce Prince : conſeils, démarches & autres particularités ſur cet Incident. 170. *ſuiv.* N. 28. Faux avis qu'il reçoit contre les Proteſtans. 177. 178. N. 33. Conſpiration contre ſa perſonne, à La-Flèche. 178. *ſuiv.* Peu de fondement de cette Conſpiration. III. N. 35. Voyages dans ſes Maiſons. 180. Traité d'Intervention de lui & du Roi Jacques entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies. 182. 183. Protection qu'il y donne au Prince d'Epinoy. 183. *ſuiv.* N. 2. 3. 4. Il s'oppoſe au Titre de Seigneur Souverain de Sedan, que prend le Duc de Bouillon. 186. 187. Se fait rendre juſtice par le Grand Duc, d'un paſſedroit fait à ſon Ambaſſadeur. 188. 189. N. 8. Henry IV. conſole la Reine ſur la mort du Grand Duc N. 8. *pag.* 188. & s'attache ſon Succeſſeur. 191. Permet au Grand-Seigneur d'avoir un Réſident à Marſeille. 192. 193. Converſation entre Henry & Sully ſur la mort du Duc de Clèves, &c. 193. *ſuiv.* L'Empereur Rodolphe le fait rechercher : & il promet ſon aſſiſtance aux Princes intéreſſés dans cette affaire contre la Maiſon d'Autriche. 198. *ſuiv.* Démarches & brigues des Courtiſans pour le détourner de ſes Grands Deſſeins. 206. Députation que lui font les Princes d'Allemagne ; & entretiens avec Sully, à ce ſujet. 207. *ſuiv.* N. 10. Il ſe prévient contre les conſeils de Sully : autre Converſation entr'eux. 211. *ſuiv.* Sentimens qu'il inſpire au Duc de Vendôme, pour ce Miniſtre. 215. Diſpoſitions prochaines pour l'éxécution du Grand Deſſein : Lettre écrite à ce ſujet à l'Archiduc, &c. 215. *ſuiv.* N. 12. Il en parle indiſcrettement devant les Courtiſans. 218. 219. Converſations & Lettres entre lui & Sully : autres diſpoſitions & préparatifs. 220. *ſuiv.* Conſpiration contre ce Prince : avis répandus, & paroles dites à ce ſujet. 225. 226. N. 13. Prétendus pronoſtics & preſſentimens de Henry ſur ſa

mort prochaine : Converſations tre lui & Sully : & autres détails. III. 227. *ſuiv.* N. 14. Avis donné par Schomberg ; & affaire de la Coman. 229. *ſuiv.* N. 16. Henry aſſiſte au Couronnement de la Reine. 234. N. 18. Calomnies répanduës contre lui. ſur le motif de la Guerre. 235. N. 20. Il envoie La-Varenne à l'Arcenal. 236. N. 21. Lui-même y va, & eſt tué. 237. 238. Détails ſur les derniers jours de ſa vie ; ſur ſes preſſentimens, ſur la maniére dont Ravaillac commet ce parricide, &c. N. 22. 23. Examen de différentes opinions ſur les Auteurs & les cauſes de cet aſſaſſinat. N. 23. *pag.* 244. Plaintes de Sully ſur la Négligence à les pourſuivre. 259. 260. Différens traits ſur le caractère de Henry IV. ſur ſa clémence, ſon enjouëment, ſes Bons-mots, ſes grandes qualités & ſes défauts. 260. N. 3. 4. 5. 6. Les dix Souhaits de ce Prince. 263. 264. Combien il fut regreté. 267. *ſuiv.* N. 11. Sentimens partagés à la Cour ſur cette perte. 272. *ſuiv.* N. 13. 14. Le nouveau Conſeil ſuit des Principes de Politique tout-différens des ſiens. 277. *ſuiv.* Le Grand Deſſein rompu par ſa mort. 285. Ingratitude à ſon égard à la Cour, & parmi les Miniſtres. 290. Expoſition de ſon Deſſein Politique. *Voyez Deſſein Politique.*

HENRICHEMONT. Principauté acquiſe par Sully. III. 348. S. 408.

HENRICHEMONT. (Maximilien III. François de Béthune, Prince de) Petit-fils de Sully : mauvais procédés qu'il a avec lui, cauſe de ſa mort. S. 407. *ſuiv.* N. 1.

HERAN (N. de Saint-) de Montmorin. Refuſe d'obéir aux ordres de Charles IX. au Maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. 34. N. 64.

HE'RE (Noël de) Adjudicataire des Fermes. II. 464.

HERTRAY (René de Saint-Denys de) Se ſaiſit d'Alençon pour le Roi de Navarre. I. 41.

HESSE (Guillaume, Landgrave de) Vient voir Henry IV. à Metz. II. 159. Sully eſt calomnié d'Intelligences criminelles avec lui. 451. Caumartin le prévient contre le Duc de Bouillon. 512. & il lui refuſe ſon ſecours. 574. Il acquiert des Alliés à la France en Allemagne. 605. Ses droits à la Succeſſion de Clèves. III. 14. *V. Clèves.* François I. & Henry II. ſecoururent ſes Ancêtres Philippe & Maurice contre Charles-Quint. 150. Il s'unit avec la France contre la Maiſon d'Autriche. 164. — 333. *Voyez Deſſein Politique.*

HEUDICOURT. Du Conſeil des Finances. I. 397. — 465.

HEURES (N. d') Se trouve à la défaite du Grand Convoi devant Laon. I. 355. Suit Henry IV. en Franche-Comté. 410. N. 56.

HOSTRATE. Rendu au Prince d'Orange. II. 152.

HOLLANDE. *Voyez Flandre.* Toiles de Façon d'Hollande, fabriquées à Paris. III. 48.

HOLSTEIN (Duc de) Satisfaction que lui donne Henry IV. II. 474.

HONFLEUR. Pris ſur la Ligue par les Royaliſtes. I. 163. N. 42.

HONGRIE. Guerre de l'Empereur Rodolphe avec ces Peuples. II. 11. & avec les Turcs. 59. 60. N. 35. — 102. Suite de cette Guerre. 153. 154. N. 41. Partie du Grand Deſſein qui concerne ce Royaume. III. 375. *ſuiv.* 382. — 385. — 390. *V. Deſſein Politique.*

HONORIO (Frere) Capucin. Donne avis à Henry IV. d'un complot contre ſa vie. II. 10. N. 8.

HONORIUS. Empereur d'Occident. III. 357. N. 3.

HOPITAL. (Michel de L') Chancelier. Charles IX. lui ôte les Sceaux. I. 18. N. 43.

HOPITAUX, bâtis ou rétablis par Henry IV. II. 469. N. 5. Projet d'un Hôpital Royal dans le Cabinet d'Etat. III. 141.

HORN. (Prince de) Décapité à Bruxelles. I. N. 48. *pag.* 169.

HORTES. (Vicomte de) Refuſe d'obéïr à l'ordre de Charles IX. de faire maſſacrer les Huguenots. I. 34. N64.

HOSPITALIERS, du Pont d'Avignon, en divertiſſent les fonds. II. 413.

HOSTE. (Nicolas L') Commis de Villeroi. I. 464. Hiſtoire de ſa Trahiſon. II. 315. *ſuiv.* N. 19. Découverte par Rafis. 327. On cherche à l'arrêter. 320. N. 21. Il ſe ſauve. 321. & ſe noye dans la Marne. 322. Particularités ſur cette Affaire. N. 22. 23. *Voyez Villeroi* — III. 113.

HOTTOMAN, Agent de Henry IV. en Allemagne. III. 198.

HOUDAN. Manqué par le Duc de Maïenne. I. 192.

HOWARD (Milord) Amiral d'Angleterre. Reçoit le Comte d'Aremberg. II. 188. Sert la faction Eſpagnole contre Sully. 195. — 212. — 251.

HUBERSON (Jeanne) & ſon Couſin, découvrent la Conſpiration contre Henry IV. à La Flèche. III. 178. *ſuiv.* N. 35.

HUETS. Séjour de Sully dans ce Château. I. 110.

HUGUENOTS. *Voyez Proteſtans.*

HUGUES-CAPET. Jugement de Sully ſur ce Roi. III. 122.

HUMES (Milord) De la faction Eſpagnole à Londres. II. 195. Conduit Sully à Grenvich. 221. — 240.

HUMIERES (Charles d') Arrive avec un ſecours au Duc de Maïenne après la Bataille d'Ivry. I. 173. N. 32. — 348. Il force les Eſpagnols à Ham, & y eſt tué. 401. 402. Son Eloge. N. 45.

HURAULT. *Voyez Chiverny, Maiſſes.*

I.

JACOB (François) Jéſuite. Impliqué dans le Procès de Châtel. I. 394.

JACOME (Saint-) Pris par Henry IV. II. 32.

JACOP. Agent & Commiſſaire du Duc de Savoie, dans l'affaire de Saluces. II. 2. — 17. Vient complimenter Henry & Sully. III. 106. — 187. Mécontent de la Régente. 288. *Juiv. Voyez Saluces. Savoie, &c.*

JACQUES STUARD. Roi d'Ecoſſe, puis d'Angleterre. Importance de ſe l'aſſurer après la mort d'Eliſabeth. II. 172. *ſuiv.* Il fait notifier en France ſon avénement au Trône d'Angleterre. 177. N. 13. Objets de l'Ambaſſade de Sully vers ce Prince. 178. *ſuiv.* On le prévient contre le Comte de Beaumont. 181. Et contre Henry IV. & Sully: Son caractère & ſa conduite. 196. 197. Les Calviniſtes de France veulent en faire leur Protecteur. 204. Il envoie complimenter Sully. 205. L'oblige à retrancher l'habillement de deuil. 205. 206. Lui donne ſa premiere Audience: honneurs qu'il lui rend; & Entretien

public entr'eux. 207. *ſuiv.* Il invective contre le Roi d'Eſpagne & ſon Conſeil. 209. Louë Henry IV. 210. Sa paſſion pour la chaſſe. 210. 211. Crainte & haine que lui inſpire contre les Eſpagnols & les Archiducs une Conſpiration prétenduë des Jéſuites. 213. Le Roi d'Eſpagne cherche à l'engager à s'unir à lui contre la France. 218. *ſuiv.* Seconde Audience qu'il donne à Sully, qui lui fait goûter les deſſeins de Henry ſur l'Eſpagne & les Provinces-Unies. 221. *ſuiv.* Il promet de ne point ſoûtenir Bouillon. 225. Reproche à Henry d'avoir appuyé les Prêtres Anglois. 226. 227. N. 4. 5. Politeſſes réciproques entre le Pape & lui. 227. 228. N. 6. Son mécontentement du Comte d'Aremberg & des Eſpagnols. 230. 231. Il traite Sully à dîner : particularités ſur ce repas. 232. *ſuiv.* Il lui promet ſatisfaction ſur les pirateries des Anglois. 233. Troiſiéme Audience, & longue Converſation ſecrete, où Sully lui fait connoître ſes Miniſtres. 240. 241. & lui dévelope le Grand Deſſein de Henry IV. Précautions priſes pour cela, &c. 242. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.* Jacques prend le parti de Sully contre ſes Miniſtres. 251. 252. & ſigne un formulaire de Traité. 256. 257. Audience de congé : careſſes & promeſſes qu'il fait à Sully. 260. Préſens réciproques. 261. Crainte de ce Prince ſur l'arrivée de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres ; & ſes irréſolutions. 264. 268. Sa clémence dans le châtiment des Conjurés contre lui. 269. N. 6. Nouveaux troubles à ſa Cour : il chaſſe les Jéſuites de ſes Etats. *ibid.* N. 5. Il envoie à Sully le Traité ſigné. 270. Préſens de chevaux que lui fait Henry. 271. Deſſein du Pape, de l'Eſpagne & des Jéſuites, de le détrôner. 312. Jacques profite de l'interdiction du Commerce entre la France & l'Eſpagne. 390. puis cherche à terminer ce différend. 391. Se laiſſe aller à un Accord avec l'Eſpagne, contraire à ſon Traité avec Henry. 397. *ſuiv.* Il fait prendre à ſes Etats le nom de Grande-Bretagne : mauvais effets de ſon eſprit de pacification. 399. Il moyenne un Traité entre l'Eſpagne & la Flandre. 400. 401. N. 9. Calomnie des ennemis de Sully ſur une parole de ce Prince à ſa louange. 451. Il recherche de nouveau Henry & Sully contre l'Eſpagne. 484. *ſuiv.* Son amitié pour Sully. 486. Il découvre & punit une Conjuration contre ſa vie. 611. 612. N. 34. Il protége le Miniſtre Maluin, dont Henry eſt mécontent. III. 12. Mauvaiſe politique qui le fait travailler au Traité de Suſpenſion & de Treve entre les Provinces-Unies & l'Eſpagne. 27. Il fait de nouveau prêter le ſerment de fidélité à ſes Sujets. 30. Traité d'Intervention de lui & de Henry entre les Eſpagnols & les Flamands. 182. 183. Part qu'il eut au Grand-Deſſein. 384. 385. *Voyez Deſſein Politique. Angleterre. Galles (Prince de), &c.*

JACQUINOT, Valet-de chambre de Henry IV. III. 265.

JAMBEVILLE. Commiſſaire pour le Sou-pour-livre. II. 105. Sollicite la Charge de Premier Préſident à Rouen. III. 47.

JAMES. (Compagnie de) Sert d'enfans perdus à Ivry, & s diſtingue. I. 167.

JANISSAIRES. Se révoltent contre Mahomet III. II. 102. L'obli-

Digitized by Google

gent à chaſſer la Sultane-Mere. 274.
JARD. (Abbaye du) Sully s'en défait. III. 349.
JARNAC. (Bataille de) I. 1. N. 1. Fautes du Prince de Condé & de l'Amiral de Coligny, remarquées par Henry IV. N. 20. *pag.* 8.
IBARRA. (D. Diego d') L'un des Plénipotentiaires Eſpagnols aux Etats de Paris : ſes brigues, inutiles ; ſes fautes. I. 271. *ſuiv.* Plénipotentiaire d'Eſpagne en Flandre. III. 25.
JEAN I. Roi de France. Se ſoûmet à l'autorité des Etats du Royaume. III. 104.
JEANNIN (René) Préſident au Parlement de Dijon. Propoſitions qu'il fait à Henry IV. de la part de la Ligue. I. 228. Mémoire des demandes & offres qu'il fait à l'Eſpagne, de la même part. 245. N. 17. & Réponſe du Conſeil d'Eſpagne. 247. 248. Quels furent ſon objet & ſes véritables ſentimens au ſujet de Henry IV. de l'Eſpagne & de la Ligue. 259. 260. N. 26. Autres conditions qu'il propoſe à Henry. 267. 268. rejettées avec indignation. 269. 270. Serment qu'on l'accuſe d'avoir fait faire aux Chefs de la Ligue contre ce Prince. 279. 280. N. 42. Il eſt obligé de lui rendre Laon. 369. *ſuiv.* Conſeil qu'il donne au Duc de Maïenne. 371. juſtifié. N. 7. Il eſt employé à la confection de l'Edit de Nantes. 518. N. 35. Aſſiſte de la part de Henry IV. à la Conférence de Boulogne. 536. Eſt commis avec Villeroi au Département des Affaires Etrangéres. N. 14. *pag.* 554. Souffre dans l'Edit de Nantes un Article qu'on eſt obligé de réformer. 591. *ſuiv.* L'un des Commiſſaires pour le Traité de Lyon ; y favoriſe le Duc de Savoie. II. 52. 53. Sert utilement dans la Conjuration de Biron. 115. *ſuiv.* Suit le Roi à Calais. 151. Sollicite en faveur des Jeſuites 160. Il aſſiſte au Conſeil où Sully reçoit ſes Inſtructions pour ſon Ambaſſade à Londres. 181. Travaille pour le rappel & le rétabliſſement des Jeſuites. 299. *ſuiv.* N. 4. — 360. Eſt commis à la Vérification des Rentes. 382. III. 5. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la Suſpenſion d'armes. 23. *ſuiv.* 107. *ſuiv.* Il conclut le Traité de Trève & celui de l'Intervention des Rois de France & d'Angleterre. 181. *ſuiv.* N. 1. Il rend ſervice à Sully auprès de l'Archiduc, pour le Prince d'Epinoy. 184. *ſuiv.* Il prévient Henry IV. contre Sully, ſur l'Armement de Clèves. 211. — 214. Eſt nommé Ambaſſadeur en Flandre & en Angleterre. 223. Marie de Médicis le met de ſon Conſeil ſecret, où il favoriſe la nouvelle Politique & la diſſipation des Finances. 277. 278. Il eſt mis à la tête des Finances. 279. Il s'unit à Conchine contre Sully. 294. Eſt maltraité par le Duc de Nevers & les Seigneurs. 319.
JEGUN. Henry IV. s'y retire. I. 49.
JE'SUITES. Impliqués dans le complot de Barriere, & juſtifiés. I. 297. N. 7. 8. 9. Leur Procès avec l'Univerſité & les Curés de Paris : particularités ſur cette affaire ; motifs qui portent Sully à les ſoûtenir. 342. Impliqués dans le procès de Châtel, & bannis. 393. Diſcuſſion ſur ce fait, & leur juſtification. N. 35. 36. 37. *pag.* 393. 394. Le Pape éxige de Henry IV. qu'il les rappelle. 414. & le Conſeil les déboute de leur Requête. 536. — II. 24. Careſſes & promeſſes que Henry leur fait à

Digitized by Google

Metz. 159. N. 6. Sollicitations de D'Oſſat, &c. en leur faveur. 160. N. 7. *ſuiv.* — 164. Diſculpés ſur une prétenduë Conſpiration contre le Roi d'Angleterre. 213. N. 1. Troubles qu'ils excitent en Angleterre, dans l'affaire des Prêtres Anglois. 226. 227. N. 4. Haine du Roi Jacques contr'eux. 260. 261. Affaire de leur rétabliſſement : Conſeils aſſemblés ſur ce ſujet : Converſation entre Henry & Sully; raiſons pour & contre ; conditions de ce rétabliſſement, & autres particularités. 298. *ſuiv.* N. 3. 4. Ils recherchent la protection de Sully. 310. Réflexions ſur ce ſujet, & éloge de cette Société. N. 13. 14. *pag.* 310. 311. Sentimens de quelques Jéſuites ſur la Grace, ſur l'Autorité du Pape & ſur la Confeſſion. 311. Henry leur donne la Maiſon de La-Flèche. *ibid.* Mémoire contre leur Politique. 312. *ſuiv.* Ils brouillent les Catholiques avec les Proteſtans parmi les Griſons. 409. Ils obtiennent la démolition de la Pyramide : haine qu'ils portent à Sully, & autres particularités ſur ce ſujet. 421. *ſuiv.* N. 4. Grand Démelé entr'eux & Sully au ſujet du Collége de Poitiers. 423. *ſuiv.* N. 5. Leurs cabales avec les Courtiſans contre Sully, le mettent à deux doigts de ſa diſgrace. 431. *ſuiv.* — 446. Ils cherchent inutilement à ſe faire recevoir dans Metz. 587. 588. Préſens qu'ils reçoivent de Henry IV. pour La-Flèche. 588. L'Affaire d'Adrienne de Freſne l'indiſpoſe contr'eux. 588. *ſuiv.* Part qu'ils eurent à la Conjuration contre le Roi d'Angleterre : leur juſtification. N. 34. *Voyez Garnet, Oldecorne, Jacquer.* Ils veulent faire recevoir le P. Séguiran Prédicateur à La Rochelle. III. 12. *ſuiv.* N. 7. Henry IV. ſoutient leur Collége de Poitiers. 14. Il conſent que ſon Cœur ſoit mis à La-Flèche : Bon-mot à ce ſujet. 14. 15. N. 8. Ils briguent à la Cour & dans le Royaume en faveur de l'Eſpagne. 15. *ſuiv.* — Les Vénitiens refuſent de les rétablir dans leurs Etats. N. 13. *pag.* 30. Il s'établiſſent en Béarn. N. 25. *pag.* 91. Jéſuites nommés dans une Lettre du P. Cotton. 124. Ils ſont impliqués dans la prétenduë Conjuration de La-Flèche. 178. *ſuiv.* & juſtifiés. N. 35. Ils ſervent les cruautés de l'Empereur Rodolphe contre les Proteſtans d'Allemagne. 216. Ils ſont impliqués dans le Parricide de Henry IV. & juſtifiés. 244. *ſuiv.* N. 23. Sully les déſigne comme complices. 260. Ils travaillent à détruire ce Miniſtre. 274. La Régente les met de ſon Conſeil ſecret. *Voyez Cotton.* Et ils l'uniſſent de Politique avec le Pape & l'Eſpagne contre les Calviniſtes. 290. *ſuiv.* Ils cherchent à diſſuader de l'Expédition de Julliers. 307. *Voyez Conſeil, Eſpagne, Ligue, &c.*

JETTONS d'or & d'argent, préſentés à Henry IV. par Sully. II. 295. 296. N. 1. En 1606. 551. *ſuiv.* En 1607. III. 17. 18. En 1708. 63. En 1609. 218.

JEU. Paſſion & dépenſes de Henry IV. pour le Jeu. II. 293. — 601. — III. 47. 48. 93. N. 28. Calomnie contre lui, de chercher à ruiner les Seigneurs par le Jeu. N. 29. *pag.* 93. Il promet à Sully de ſe corriger. 160.

IF (Iſle & Château d') Uſurpés & rendus à Henry IV. par le Grand-Duc de Toſcane. II. 86. *ſuiv.* N. 20. Deſſein de l'Eſpagne ſur cette Iſle. 272.

IGNACE ARMAND, Provin-

cial des Jéſuites. Careſſes & promeſſes que lui fait Henry IV, à Metz. II. 159. N. 6. Il travaille utilement au rétabliſſement de la Société en France. 298. 299 N. 3. Lettre indiſcrete que lui écrit le P. Cotton. III. 123. *ſuiv.* N. 4.

IGNORANS (Freres inſtitués). II. 284.

ILLUSTRES (Hommes) de l'Antiquité. Converſation ſur ce ſujet entre Henry IV. Sully & les Courtiſans. III. 121. 122. N. 3.

IMBERCOURT. Emporté d'aſſaut. I. 425.

IMPOTS. Réfléxions ſur la nature des différens Impôts. II. 464. *ſuiv.* Remiſe faite ſur la Taille & autres Impôts. 561. N. 18. Nouvel ordre établi par Sully dans la levée des Impôts, Fermes, &c. 565. *ſuiv.* N. 21. Différens Impôts en France; comment ſe ſont établis. Réfléxions ſur cette matiére. III. 99. *ſuiv.* N. 35. Etats ſur la Taille, ſur les revenus Royaux, &c. 117. *ſuiv.* Mémoire ſur les différens moyens de recouvrer de l'argent. 244. N. 17. *ſuiv. Voyez Taille. Revenus Royaux. Finances, &c.*

INCARVILLE, Contrôleur Général des Finances. Entre dans le nouveau Conſeil des Finances. I. 397. Soutient les Financiers malverſateurs. 456. — 463. 464. — 476. 544. Il étoit intéreſſé dans les Fermes ſous des noms empruntés. II. 464.

INCHI. (Charles de Gaure d') Reçoit Monſieur dans Cambrai, par lequel il en eſt enſuite chaſſé. I. 72. *ſuiv.*

INDES Tréſors immenſes qu'en tirent les Rois d'Eſpagne: & cruautés qu'y commet Philippe II. 576. N. 31. 32. Deſſein de ce Prince d'en interdire le Commerce au reſte de l'Europe. 578. 582. Elles ont épuiſé l'Eſpagne. II. 246. Deſſein & moyens d'en ôter le Commerce à l'Eſpagne. 248. *Voyez Deſſein Politique.* Sully diſſuade d'y établir une Colonie: Remarques ſur cet établiſſement. 293. N. 17. Les Hollandois font un voyage aux Indes Orientales. 611. Article du Traité de Trêve & d'Intervention, &c. concernant le Commerce aux Indes. III. 182. 183. *Voyez. Amerique. Aſie, &c.*

INFANS D'ESPAGNE. D. Carlos. *Voyez Carlos.* (*D.*) Anne-Marie-Mauricette, Claire-Eugenie, Iſabelle. *Voyez les Articles ſuivans. Voyez auſſi Eſpagne.*

INFANTE D'ESPAGNE. (Anne-Marie-Mauricette d'Autriche.) Sa naiſſance. II. 86. N. 19. Complots dans la Maiſon de la Reine pour la faire épouſer au Dauphin, malgré Henry IV. III. 132. N. 8.

INFANTE D'ESPAGNE. (Claire-Eugenie d'Autriche) Deſſein de la faire épouſer au Cardinal de Bourbon: rendu inutile par les Seigneurs. I. 272. 273. N. 34. *Voyez Ligue. Etats de Paris, &c.* L'Eſpagne fait propoſer à Henry IV. de l'épouſer. 295. N. 5.

INFANTE D'ESPAGNE. (Iſabelle d'Autriche) Epouſe l'Archiduc Albert; & eſt faite Gouvernante des Pays-Bas. I. 582. N. 39.

INFIDELLES. (Princes) *Voyez Moſcovie. Turquie. Perſe.*

INTRIGUES de Cour. *Voyez Courtiſans. Seigneurs François.*

INVALIDES. (Soldats) Etabliſſement pour eux. II. 386. N. 3.

INVINCIBLE. Flotte de Philippe II. ainſi nommée: battuë & diſſipée. I. 576.

JOANNINI. Agent du Grand-

Duc de Toſcane pour le mariage de Marie de Médicis avec Henry IV. II. 10. — 112. — III. 69. Cabale dans la Maiſon de la Reine, avec l'Eſpagne. 129. *ſuiv.* Entretien de Sully avec lui ſur l'inſulte faite à notre Ambaſſadeur à Rome, par celui de Toſcane. 188. 189.

JOIGNY. Manqué par Clermont-Tonnerre, I. 187.

JOINVILLE. (Claude de Lorraine, Prince de) Cabale avec l'Eſpagne. II. 73. Eſt arrêté: & Henry IV. lui fait grace à la priere de Sully: ſon caractère, 133. 134. N. 24. Diſgracié, pour ſes galanteries avec la Marquiſe de Verneuil & la Comteſſe de Moret. III. 74. *ſuiv.* N. 13. 14. Sa querelle avec le Prince de Conty. 81. Graces qu'il ſe fait accorder par la Régente. 325.

JON. (Du-) L'un des Courtiſans familiers avec Henry IV. III. 265. Avis qu'il donne à Sully après la mort de ce Prince. 268.

JOURS. (Grands-) *V. Grands-Jours.*

JOUSSEAUME, Receveur Générale des Finances. Arrêté à Milan par les ſoins de Sully, & pendu. II. 144.

JOYAUX de la Couronne. Sommes employées à les acheter. III. 33.

JOYEUSE (Anne Duc de) Maréchal-de-France. Conduit l'Armée Royaliſte contre la Ligue; & la tourne tout-d'un-coup contre les Huguenots. 87. 88. N. 29. Ce qu'il dit à cette occaſion à Sully. *ibid.* Conduit l'Armée de Henry III. & de la Ligue en Guyenne. 100. Marche contre Henry IV. en Poitou. 111. Deſſein de Henry III. en lui confiant cette Armée. 114. Il prend Saint-Maixent, Maillezais, &c. 115. Sully défait un de ſes Eſcadrons, & manque à le faire priſonnier. *ibid.* Ses Troupes maltraitées pendant ſon abſence. 116. Il revient ſe mettre à leur tête. 120. Trait de généroſité de lui. *ibid.* N. 54. Eſt battu & tué à la journée de Coutras: fautes qu'il fit, & particularités ſur cette Bataille. 121. *ſuiv.* N. 56. N. 65. *p.* 124. Il fut l'un des Mignons de Henry III. 374. N. 12.

JOYEUSE, (Antoine-Scipion, Chevalier de Malthe, puis Duc de) Son Parti en Provence. I. 236. Aſſiége Villemur. 237. *ſuiv.* Y eſt défait, & ſe noye dans le Tarn. 240.

JOYEUSE. (Claude de) *Voyez Saint-Sauveur.*

JOYEUSE. (François de) Cardinal. Veut juſtifier à Rome l'aſſaſſinat des Guiſes. N. 10. *p.* 136. Eſt envoyé par Maïenne en Eſpagne. 303. N. 14. Eſt commis par le Pape à la diſſolution du mariage de Henry IV. & de Marguerite de Valois. II. 6. N. 4. Conſeille à ce Prince de donner le Gouvernement de Poitou à Sully. 285. Eſt envoyé à Rome, pour le Conclave. 326. — 499. Sully l'entretient ſur les moyens de pacifier les Religions. 585. Sert de Parrein au Dauphin, pour Paul V. N. 29. *p.* 597. Il termine de la part de Henry, le Différend du Pape & des Vénitiens. III. 30. 31. N. 13. 14. Il prévient Henry IV. contre Sully, ſur l'Armement de Clèves. 211. — 218. Eſt nommé par ce Prince, du Conſeil de Régence. 223. Marie de Médicis le met de ſon Conſeil public. 278.

JOYEUSE. (Guillaume de) I. N. 28. *pag.* 87.

JOYEUSE (Henry, Comte du Bouchage, Duc de) Capucin & Cardinal.

Digitized by Google

Cardinal. L'un des Mignons de Henry III. I. 374. N. 12. Fait ſon Traité avec Henry IV. 425. N. 7. Somme d'argent qu'il reçut par ce Traité. 559. Il marie ſa Fille avec le Duc de Montpenſier ; & rentre chez les Capucins : Bon-mot de Henry à lui. 607. N. 67. Sa mort. III. 91.

JOYEUSE. (Henriette-Catherine de (Epouſe le Duc de Montpenſier. I. 607. N. 68.

IRLANDE. Eliſabeth y ſoûmet les Rebelles, ſoûtenus par l'Eſpagne. II. 100. 101.

IS. Terre acquiſe par Sully. III. 348. S. 408.

ISABELLE DE CASTILLE. Son exemple propoſé à Henry IV. par Sully. III. 207.

ISLE (N. De L') Officier de l'Artillerie. III. 154.

ISLE-ADAM. (L') Pris par l'Armée Royaliſte. I. 148. N. 25.

ISLES. (Affaire des) *Voyez Iſ. Pomegue &c.*

ISLOT. (Fort de l') Conſtruit ſur l'Eſcaut par les Eſpagnols. II. 400.

ISSOIRE. Victoire qu'y remporte le Parti de Henry IV. I. 177. N. 1.

ITALIE. Partie du Grand Deſſein qui la concerne. II. 249. Henry IV. s'en attache les Princes. 406. — 560. *Voyez Deſſein Politique.* Dettes de la France en Italie, acquitées par Sully. III. 32. Comediens appellés d'Italie par Henry IV. 53. Ses Princes & Etats s'uniſſent à Henry contre la Maiſon d'Autriche. 132. 133. — 216. 217. Ambaſſadeurs nommés pour l'Italie. 223. Partie du Grand Deſſein qui la regarde, par rapport à la Religion. 373. Par rapport à la Politique. 390. *ſuiv. &c. Voyez Deſſein Politique.*

JUAN (Dom) d'Autriche. Gagne la Bataille de Lépanthe. I. 10 N. 23. Concerte la Ligue avec le Duc de Guiſe. N. 27. *p.* 86.

JUBILE' SECULAIRE. Cérémonie magnifique à Rome. II. 60. N. 36. Le Roi & la Reine vont le gagner à Orleans. 70.

JUDICATURE. *Voyez Barreau. Robe. Paulette. Droit Annuel.*

JUIFS. Offres qu'ils font au Grand-Seigneur, pour détruire le Saint-Sépulcre. I. 573.

JULLIERS. Duché & Ducs de ce nom. Affaire pour cette Succeſſion. III. 193. *ſuiv. Voyez Cleves.* Siége & priſe de cette Place par les Princes confédérés. 306. *ſuiv.* N. 30.

JUMEAUX. Gouverneur de Vendôme. III. 315.

JURISDICTIONS. Charges à y créer dans le beſoin. III. 147. *V. Barreau. Bailliages. Cours Souveraines.*

IVRY. (Bataille d') Phénomene qui la précéda. I. N. 46. *p.* 166. Fautes commiſes : détail & particularités de cette Bataille. 167. *ſuiv.* N. 47. 48.

JUSTICE. *Voyez Barreau.*

JUVIGNY ou DIVIGNY. L'un des Calomniateurs de Sully. II. 447. Son Memoire 449. *ſuiv.* N. 11. Henry IV. le punit N. 13. *pag.* 455.

K

KENLOS. De la faction Ecoſſoiſe, à Londres. II. 195. Député vers le Comte d'Aremberg. 231. S'attache au Parti de la France. 268.

L

LAGNY. Pris par le Prince de Parme. I. 183. N. 8.

LAMBERT, Traitant. I. 479.

LAMBERT. Envoyé par le Prince d'Orange en France pour faire rompre les Négociations de Paix entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies : ſes artifices. III. 108. *ſuiv.*

LAMBERT. (Saint-.) Partie de plaiſir qu'y fait Henry IV ; troublée par l'arrivée des Eſpagnols. I. 357.

LANDEREAU. (Charles Rouhaut-Du-) Tente de ſurprendre La-Rochelle. I 17. N. 42.

LANDGRAVE. *Voyez Heſſe.*

LANGLOIS, Echevin de Paris. Contribuë à y faire recevoir Henry IV. I. N. 33. *p.* 326. Agent de Marguerite, pour la Diſſolution de ſon mariage. II. 5.

LANGOIRAN. (N. de Montferrand de) Echappe au Maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. 25. N. 57. Prend le parti de Sully contre Bouillon. 45.

LANGRES. Refuſe de recevoir les Jéſuites. II. 423.

LANGUEDOC. Députés de cette Province à Henry IV. I. 433. Ce qui s'y paſſa entre les deux Partis, 447. N. 17. Henry en transfere les Etats dans le Bas-Languedoc. II. 90. Cette Province eſt un ancien Fief de la Couronne, non aliené. 412. Ses Greffes réünis au Domaine : démélé à ce ſujet entre Sully & le Parlement de Toulouſe. III. 33. 34.

LANQUETOT, Conſeiller au Parlement de Rouen, dans le Parti de Henry IV. I. 433.

LANSAC, le Jeune. Cherche à ſurprendre La-Rochelle. I. 17. N. 42.

LANSQUENETS. Trahiſſent Henry IV. à Arques. I. 157. Sont taillés en pieces à Ivry. 171. N. 50. Se mutinent au Siége de Rouen. 200.

LAON. Aſſiegé par Henry IV. I. 341. *ſuiv.* Les ſecours & convois que Maïenne veut y faire entrer, ſont défaits : Travaux de Henry à ce Siége. 350. *ſuiv.* Ce Prince en refuſe le Gouvernement à Biron. 356. Les Eſpagnols s'en approchent avec toutes leurs forces. 357. & ne peuvent en empêcher la priſe. 368. 370.

LARGE. (Baron de La-) Défait un Détachement du Duc d'Aumale. I. 191.

LARRY. (Saint-) *Voyez Bellegrade. Thermes.*

LAVAL. Pris ſur la Ligue par le Parti de Henry IV. I. 163. N. 42.

LAVAL (Charlote de) Premiere femme de l'Amiral de Coligny. I. N 37. *p.* 15.

LAVAL (Guy de) Fils de D'Andelot. *Voyez Andelot.*

LAVAL. Guy (Comte de) On propoſe de le marier à Mademoiſelle de Sully. I. 481. 482. N. 1. II. 282. Ce Mariage eſt rompu. 457. 458. *Voyez Firvaques.*

LAVAL. (Urbain de) *Voyez Boisdauphin.*

LAVARDIN ou LAVERDIN. (Charles de Beaumanoir de) Tué à la Saint-Barthelemi. I. N. 60. *p.* 27.

LAVARDIN (Jean de Beaumanoir de (Maréchal-de-France I. 45. Prend le parti de Sully contre Frontenac & Bouillon. *ibid.* Combat ſingulier propoſé entre lui & La-Devèſe. 49. Il quitte le Parti

Digitized by Google

de Henry IV. 56. Tour que lui joué Chicot. 87. 88. La-Trémouille le chaſſe du poſte de Coutras. 121. Il commande les Troupes du Roi en Bourgogne. II. 126. Eſt fait Gouverneur du Perche & du Maine : ſe démet du Gouvernement de Poitou en faveur de Sully. 285. 286. Sully achete de lui Montricoux. III. 350.

LAUNOI. (N. de) Contribuë à la défaite du Duc d'Aumale. I. 191.

LAURENS (André Du-) Médecin de Henry IV. II. 35. — 345. Eſt fait Premier Médecin. 540.—605. Henry IV. l'envoie au Marquis de Roſny malade. III. 5. — 265.

LECQUES. (Antoine Du-Pleix de) Secourt Villemur. I. 238. *ſuiv.*

LENONCOURT. (Philippe, Cardinal de) Député de la Cour à Henry IV. I. 91. N. 34.-104. Aſſiſte aux Conférences entre Catherine de Medicis & le Duc de Guiſe. *Voyez Barricades.*

LENOX. (Comte de) De la faction Ecoſſoiſe à Londres. II. 195.—204—213. Sully lui fait des préſens. 261.

LEON X. Pape. Sa conduite blâmée par Sully. II. 584.

LEON XI. Pape. Joie en France de ſon Exaltation : & ſa mort. II. 476. 477. N. 14. 15.

LEONOR GALIGAI, appellée la Leonor. *Voyez Galigai.*

LEOPOLD, Archiduc d'Autriche. L'Empereur Rodolphe lui donne l'inveſtiture de Cleves : Démarches qu'il fait auprès de Henry IV. ſur cette Affaire. III. 198. *Voyez Cleves.*

LE PANTHE. (Bataille de) I. 10. N. 23.

LERME. (Duc de) Favori de Philippe III. tout-puiſſant. II. 210

LESDIGUIERES (François de Bonne de) Connétable. Commande pour Henry IV. en Dauphiné. I. 101. Déconcerte en Provence les deſſeins du Duc de Savoie & de l'Eſpagne. 236. N. 9. Quelles étoient ſes vuës. *ibid.* Ses ſuccès en Savoie, Dauphiné &c. 371. Il chaſſe d'Epernon de la Provence. 384. Autres Exploits contre le Duc de Savoie & d'Epernon. 447. 448. N. 17. Il donne avis à Henry IV. des deſſeins du Duc de Savoie. II. 14. 15. Services qu'il rend pendant la Campagne de Savoie. 34. 40. Eſt fait Maréchal-de-France & Gouverneur de Piémont, par le Conſeil de Sully. 55.—58. Eſt accuſé d'intelligences avec Bouillon. 351. Remercie Sully d'avoir fait obtenir au Marquis de Créquy la Meſtre-de-Camp du Régiment des Gardes : plaintes de Sully contre lui. 456. Ses Députés exclus de l'Aſſemblée de Châtellerault. 496. —506. 507. *ſuiv.* N. 20. Paſſion avec laquelle il agit contre Blaccons dans l'Affaire d'Orange. 503. — 523. *ſuiv.* Jalouſie de Bouillon contre lui. 511. 512. Ses brigues à Châtelleraut pour l'établiſſement d'une République Calviniſte &c. renduës inutiles par Sully. 516. *ſuiv.* Henry IV. le craint. 529.— 591. Ses Conférences avec les Chefs Calviniſtes le rendent ſuſpect. III. 11. Raiſons qui engagent Henry IV. à marier le Marquis de Roſny dans cette Maiſon : Démarches, brigues & ſujets de plainte de Sully, au ſujet de ce mariage. 55. 60. *ſuiv.* Henry IV. lui deſtine le commandement de ſon armée d'Italie. 216. 217. — 391. *Voyez Deſſein Politique.* Villeroi parle mal de lui dans le Conſeil de la Ré-

Digitized by Google

gente, & Sully le défend. 320.

LESIGNAN (Louis de Saint-Gelais de) Officier Calviniſte. I. 43.

LESINE. Attaché à Sully. II. 44.

LETTRES DE HENRY IV. Détail immenſe dans leſquelles il y entroit. I. 499. *ſuiv.* II. 90.--471. *ſuiv.* Affection & amitié qu'il y marquoit à Sully. III. 5. *Voyez ſur le contenu de ces Lettres, les articles Henry IV. Sully &c.*

LETTRES (Belles -) *Voyez Belles-Lettres.*

LEUCATE. Deſſeins des Séditieux ſur cette Place. II. 499.

LEVIS. *Voyez Caylus. Ventadour. Mirepoix.*

LHUILLIER (Jean) Prévôt des Marchands de Paris. Contribuë à y faire recevoir Henry IV. I. 326. N. 33.

LIANCOURT (Nicolas d'Amerval de) Epouſe la belle Gabrielle. *Voyez Eſtrées (Gabrielle d')* Particularités ſur ce mariage 604. *ſuiv.* N. 65.

LIANCOURT (N. Du-Pleſſis (Premier Ecuyer de Henry IV. Reçoit ce Prince à Liancourt, & y ſert mal Sully I. 450. Eſt nommé par Henry, du Conſeil de Régence. III. 223.

LIANCOURT (Madame de) *Voyez Eſtrées (Gabrielle d').*

LIBELLES SATYRIQUES contre le Gouvernement, communs ſous le Regne de Henry IV. II. 447.

LIBERGE, Valet de Chambre de Sully. I. 108.

LICHANI, Entrepreneur du Pavé de Paris. III. 97.

LIERAMONT (François de Dampierre de) Gouverneur du Catelet. I. 374. N. 13.

LIESSE. Henry y fait un voyage. II. 262.

LIGNE (L'Amoral Prince de) Cherche à dépouiller les Princes d'Epinoy de leurs biens. II. 11. N. 10. Refuſe Mademoiſelle de Melun au Marquis de Cœuvres. 461.

LIGNE (Jean de) Comte d'Aremberg. *Voyez Aremberg.*

LIGNE (Marie de Melun, Princeſſe de) Henry IV. & Sully font rendre juſtice aux Princes d'Epinoy, qu'elle veut dépouiller de leurs biens. III. 184. *ſuiv.* N. 2. 3. 4.

LIGNY. Son Partien Provence. I. 236.

LIGUE (La) Rend puiſſans les Guiſes. I. 52. 53. Leve l'étendard de la révolte. 85. Son Origine, ſa foibleſſe, ſes progrès. N. 27. *p.* 85. Aſſemblée à Châalons, où elle oblige Henry III. à ſe joindre à elle. 88. N. 31. & diſpoſe de ſes Troupes. 92. Elle fait marcher trois Armées contre Henri IV. 100. Places qu'elle prend & qu'elle perd. 110. — 115. N. 48. Défait les Troupes Etrangeres à Auneau. 130. N. 4. Journée des Barricades, où elle oblige Henri III. à ſortir de Paris : Son inſolence avant & après cette action. 131. *ſuiv.* N. 7. La foibleſſe & les fautes de ce Prince la raſſûrent : Il eſt obligé de tout lui accorder. 135. N. 8. 9. Il ſe met dans la dépendance de la Ligue, après le meurtre des Guiſes. 138. *ſuiv.* N. 14. Succès des armes des deux Rois contr'elle. 148. N. 25. & de Henri IV. après la mort de Henri III. 160. *ſuiv.* Sa défaite prédite par Sixte-Quint. N. 38. *p.* 160. Elle manque Meulan, & prend Pontoiſe 164. S'empare de Rouen. 165. eſt battuë devant Noyon ; autres pertes

Digitized by Google

qu'elle fait 189. *ſuiv.* Une grande partie de la Normandie lui eſt enlevée par Henry. 195. N. 24. Elle envoie des Troupes au Siége de Rouen. 206. Propoſitions & offres qu'elle fait à Henry. 228. Ses Troupes ſont battuës à l'attaque de Saint-Denys; & au paſſage de La-Vienne: mais elle gagne la Bataille de Craon. 231. 232. N. 1. 3. Leſdiguieres la déconcerte en Provence & en Dauphiné. 236. Défaite de ſes Troupes à Villemur. 239. 240. Conditions propoſées de ſa part à Philippe II. & ce qu'il y répond. 245. *ſuiv.* Leur défiance mutuelle. 248. Sully négocie pour Henry avec quelques uns de ſes Chefs. 260. *ſuiv.* Conditions qu'elle veut lui impoſer; rejettées. 266. *ſuiv.* Ses Chefs ne peuvent s'accorder aux Etats de Paris. 272. *ſuiv.* N. 33. N. 36. *p.* 275. Brigues & ſerment de ſes Chefs contre Henry IV. 279. N. 42. La Ligue fait une députation à ce Prince. 287. Sage conduite qu'il tient avec Elle après ſon Abjuration. 292. 293. Elle ſe ſert des Moines pour attenter contre la vie de Henry 297. 298. N. 7. 8. Ses Chefs ſe retirent à Soiſſons, à la reddition de Paris, 327. N. 35. Lyon & pluſieurs autres Villes s'en détachent hautement. 339. 340. Elle ſoûtient les Jéſuites dans leur Procès contre l'Univerſité &c. 347. Ses Partiſans échoüent en Bourgogne, pour le Duc de Maïenne. 372. S'oppoſent à la Déclaration de Guerre contre l'Eſpagne. 390. Sont chaſſés de Dijon & de Talan. 406. N. 49. & battus avec les Eſpagnols à Fontaine-Françoiſe. 407. *ſuiv.* N. 51. Ses Chefs ſe ſoûmettent à Henry IV. 425. N. 6. Expéditions heureuſes & malheureuſes en differentes Provinces. 447. 448. N. 16. 17. Liſte des Traités faits, & des ſommes payées par Henry, à l'extinction de la Ligue. 559. 560. Ses Partiſans font agir Marthe Broſſier. 595. N. 52. Murmurent de l'Ambaſſade de Sully à Londres. II. 171. Jéſuites &c. juſtifiés ſur leur attachement à la Ligue. N. 8. *p.* 306. Faction puiſſante en Europe, ſe conduiſant par les principes de la Ligue. 312. *ſuiv.* Adoptés auſſi par une grande partie de la Cour & du Conſeil de Henry IV. 423. Motif de la haine qu'elle portoit à Sully. 446. Dettes contractées par la France pendant la Ligue. 468. 469. Les partiſans de la Ligue cabalent avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne contre la puiſſance & les deſſeins de Henry. III. 15. *ſuiv.* Dettes contractées à cauſe de la Ligue acquitées par Sully. 32. Haine de Henry IV. contre la Politique des partiſans de la Ligue, & contre leurs complots. 83. *ſuiv.* Ils travaillent à le détourner de ſes Grand-Deſſeins. 206. *Voyez auſſi ſur tout cet Article, Guiſe. Maïenne. Villeroi. Jeannin. Jéſuites. Pape. Eſpagne, Courtiſans &c.*

LIGUES-GRISES. *V. Griſons.*

LILLE (Jean de) Fou, qui veut aſſaſſiner Henry IV. II. N. 14. *p.* 550.

LIMEUIL. Henry IV. aide au Duc de Bouillon à s'en mettre en poſſeſſion. II. 571.

LIMOSIN. Expéditions militaires en cette Province entre les deux Partis. I. 447. N. 16. Voyage qu'y fait Henry. II. 113. 114. N. 4. 5. Autre voyage de Henry IV. & de Sully, pour s'emparer des Villes du Duc de Bouillon, & y tenir les 4. *p.* 531.

Grands-jours 529. *ſuiv.* N. 1. 2. 3.

LINGHEN. Pris par Spinola. II. 482.
LISCOIS (Comte de) attaché à la Reine d'Angleterre. II. 198.
LIVAROT (Jean d'Arces de) L'un des Mignons de Henry III. I. 374. N. 12.
LIVRE (La-) Apothicaire de Henry IV. Dette à lui acquitée. II. 472.
LIVRON. Manqué par le Duc de Montpenſier. I. 38. & par Henry III. 40.
LIVRY. Séjour qu'y fait Henry IV. III. 127.
LOGNAC, Aſſaſſin du Duc de Guiſe, périt miſérablement. II. 472. N. 9.
LOGNAC, Capitaine Réformé. Gratification qu'il reçoit de Henry IV. II. 472.
LOIRE. Utilité de ſa jonction avec la Seine & la Saone. II. 381. N. 1. Canal de Briare, commencé. 388. 389. N. 5. *Voyez Briare. Canaux.* Grande inondation de cette Riviere en 1608. III. 94. 95. N° 30.
LOMBARDIE (Royaume de) Projet de le rétablir en faveur du Duc de Savoie. II. 560.—III. 375. *ſuiv.*
LOMENIE (Antoine de Brienne de) Secretaire d'Etat. I. 486. —N. 14. *p.* 554.— II. 9.—321. 327. —361. La Régente le met de ſon Conſeil. III. 288.
LOMENIE, le jeune. Envoyé par Henry IV. à Sully. III. 27.
LONCAUNAI, Gentilhomme Calviniſte. Se ſauve à la Saint-Barthelemi. I. 26. N. 57.
LONDE (La-) Maire de Rouen pour la Ligue. I. 154. N. 32.
LONDRES. Magnifique reception qui y eſt faite à Sully. II. 188. Haine des Bourgeois de cette Ville contre les François, éclate dans l'affaire de Combaut. 189. *ſuiv.* Factions qui y regnent. 195. *ſuiv.* Coûtume de ne point y traiter les Ambaſſadeurs. 207. Le peuple ſe ſoûleve contre les Eſpagnols, & loüe la conduite de Sully. 214. Honneurs qu'il y reçoit à ſon départ. 261. Troubles qui y ſurviennent. 269. N. 5. 6. *Voyez Angleterre & Anglois. Jacques &c.*
LONGA (N. de) Gentilhomme Calviniſte. I. 99.
LONGCHAMP. Propoſé pour Député de l'Egliſe de Pons. III. 11.
LONGUET. L'un des Ennemis de Sully à la Cour. II. 447.
LONGUET. Memoire ſur le Rachat du Domaine qu'il donne à Henry IV. III. 39.
LONGUEVILLE. Cette Maiſon amie de Sully III. 317.
LONGUEVILLE (Henry d'Orleans de) Reſte près de Henry IV. après la mort de Henry III. I. N. 30. *p.* 153. Lui amene des Troupes. 160. L'un des Catholiques mutinés pendant le Siége de Rouen. 203. L'un des Chefs du Tiers-parti. 249. Cabale contre Henry IV. aux Etats de Paris. 273. *ſuiv.* — 348. N. 60. Il emporte d'aſſaut Ham. 402.
LOPPES. Gentilhomme Calviniſte. Se trouve à la défaite du Grand Convoi devant Laon. I. 354.
LORGES. Surprend Châteaudun. I. 146.
LORRAINE (La) & Lorrains. Les Lorrains défaits, & Dun, Stenay &c. pris par le Duc de Bouillon. I. 232. N. 2. La Lorraine ſe ſépare de l'Eſpagne & s'unit avec la France. 390. Succès des armes des Lorrains dans la Guerre de 1595. 391. —394. Uſurpations de la Lorrai-

Digitized by Google

ne ſur la Frontiere de Champagne, reſtituées. III. 96. N. 32. Henry IV. a deſſein de la réünir à la France, en en mariant l'héritiere au Dauphin. 132. N. 8.—387. Partie du Grand Deſſein qui la concerne. *Voyez Deſſein Politique. Voyez auſſi Lorraine (Charles II, Duc de).*

LORRAINE (Maiſon de) Haïe par Henry III. I. 52. Droits chimeriques de cette Maiſon à la Couronne. N. 7. *p.* 131. Ses brigues, deſſeins &c. aux Etats de Paris. 272. *ſuiv.*

LORRAINE-GUISE. *Voyez Guiſe & les Articles ſuivans.*

LORRAINE (Charles de) Duc de Guiſe. *Voyez Guiſe.*

LORRAINE. (Charles, Cardinal de) I. N. 26. *p.* 11. Sa mort. 39. N. 75. Il forma le plan de la Ligue, au Concile de Trente. N. 27. *p.* 85. Ses véritables ſentimens ſur la Religion. N. 35. *p.* 92. Ses prétentions ſur Metz &c. N. 7. *p.* 131.

LORRAINE (Charles, Cardinal de) Evêque de Straſbourg. Henry IV. termine la guerre & le procès entre lui & le Prince de Baviere ſur cet Evêché. II. 159. Sa mort. III. 91.

LORRAINE (Charles de) Duc de Maïenne. *Voyez Maïenne.*

LORRAINE (Charles de) Duc d'Aumale. *Voyez Aumale.*

LORRAINE (Charles II. Duc de) Ses brigues aux Etats de Paris, inutiles. I. 272. *ſuiv.* Son Traité avec Henry IV. lors de l'extinction de la Ligue. 559. Madame refuſe de l'épouſer. 583. Il s'accommode avec Henry, ſur les meubles de la Ducheſſe de Bar. II. 298. Vient en France, & y eſt Parrein de Madame Chriſtine de France. 597. *ſuiv.* N. 29. Henry IV. l'oblige à lui reſtituer les uſurpations faites ſur la Frontiere de Champagne. III. 96. N. 32. Deſſein de faire épouſer ſa fille au Dauphin. 132. N. 8. Diſputes avec lui ſur les confins du Pays Meſſin, terminées. 161. Demandes & gratifications qu'il ſe fait accorder par la Régente. 325.

LORRAINE (Charles-Emmanuel de) Comte de Sommerive. *Voyez Sommerive.*

LORRAINE (Claude de) Tige de la Maiſon de Guiſe: Ses Enfans. N. 26. *p.* 11.

LORRAINE (Claude de) Duc d'Aumale. *Voyez Aumale.*

LORRAINE (Claude de Prince de Joinville. *Voyez Joinville.*

LORRAINE (François de) Duc de Guiſe. *Voyez Guiſe.*

LORRAINE (François de) Grand-Prieur de France. I. N. 26. *p.* 11.

LORRAINE (Henry de) Duc de Guiſe. *Voyez Guiſe.*

LORRAINE (Henry de) Duc de Bar. *Voyez Bar.*

LORRAINE (Henry de) Comte de Chaligny. *Voyez Chaligny.*

LORRAINE (Louis de) Cardinal de Guiſe. *Voyez Guiſe.*

LORRAINE (Nicolas de) Comte de Vaudemont. *Voyez Vaudemont.*

LORRAINE (Philippe-Emmanuel de) Duc de Mercœur. *Voyez Mercœur.*

LORRAINE (René de) Duc d'Elbeuf. *Voyez Elbeuf.*

LORRAINE (Catherine-Marie de) Ducheſſe de Montpenſier. *Voyez Montpenſier.*

LORRAINE (Françoiſe de) Mademoiſelle de Mercœur. *Voyez Mercœur.*

LORRAINE (Louiſe de) *Voyez Vaudemont.*

LORRAINE (Louiſe-Margue-

Digitized by Google

rite de) Mademoiſelle de Guiſe. *Voyez Guiſe.*

LORRAINE (Marie de) de Guiſe. Reine d'Ecoſſe. I. N. 28. *p.* 11. 345. N. 55.

LORRAINE (Ducheſſe de) Tombe dangereuſement malade : Complimens que lui font faire le Roi & la Reine. III. 106.

LOTHAIRE. Exemple du Duel autoriſé de ſon temps. II. 545.

LOUDUN. Fautes du Prince de Condé & de l'Amiral de Coligny remarquées par Henry IV. à l'Eſcarmouche de Loudun. I. N. 20. *p.* 8. Aſſemblée des Proteſtans en cette Ville : Services qu'y rend Sully. III. S. 407.

LOUIS LE DEBONNAIRE. Jugement ſur ce Roi. III. 358.

LOUIS LE JEUNE. Jugement ſur ce Roi. III. 359.

LOUIS (Saint) Edit qu'il publie contre le Duel. II. 545. N. 11. Il ordonne à ſon fils d'abolir la Taille. III. 103. Jugement de Sully ſur ce Roi. 122.—361.

LOUIS HUTIN. Jure à ſon Sacre de ſe ſoumettre à l'autorité des Etats du Royaume. III. 104.

LOUIS XI. Valeur de la Taille ſous ſon Regne. III. 105.

LOUIS XII. Valeur de la Taille ſous ſon Regne. III. 105. Jugement de Sully ſur ce Roi. 122.—361. 362.

LOUIS XIII. Careſſes qu'il fait à Sully. III. 273. Il tient ſon Lit de juſtice, & y confirme la Régence à Marie de Medicis. 274. *ſuiv.* N. 13. Préparatifs pour ſon Sacre. 306. Brouilleries qui ſurviennent dans cette Cérémonie. 318. 319. Accueil qu'il fait à Sully : heureuſes diſpoſitions de ce Prince. 322. 323. Il récompenſe les ſervices de Sully par le Bâton de Maréchal de France. S. 407. Il lui fait perdre un procès, qui cauſe ſa mort. 410. Grave Réponſe que lui fit Sully. 416.

LOUSTANGE (Louis-François de) Chef Royaliſte en Limoſin. I. 447. N. 16. Son conſeil fait prendre la Ville de Bourg. II. 30.

LOUVIERS. Manqué par Sully. I. 154. 155. Pris par Henry IV. 194.

LOUVRE. Henry IV. commence à en faire bâtir la grande Galerie. II. 171.

LUAT (Ange Capel du) Livre compoſé par lui ſur les Finances. I. 571. N. 24.

LUC (François d'Epinay de Saint) Grand-Maître de l'Artillerie. Contribue à la reddition de Paris. I. 325. N. 31. Se trouve au Siége de Laon. 352. L'un des Mignons de Henry III. 374. N. 12. Ses actions en Bretagne. 447.—487.—492. Sa mort, & ſon caractere. 495. N. 10.

LUC (Saint-) Accompagne Sully à Londres. II. 183.—190. Le reçoit en Poitou. 354.

LUCNAU, Maître des Cérémonies à Londres. Mécontentement qu'il donne à Sully. II. 185. 186.—206.

LULLINS, Agent & Commiſſaire du Duc de Savoie dans l'affaire de Saluces. II. 2.—17.

LUNE (D. Sanche de) Commande un Corps de Troupes Eſpagnoles en Italie. II. 274.

LUNEBOURG BRUNSWICH. *Voyez Brunſwich.*

LUQUISSES (Les) Gentilshommes Provençaux. Leur détention & leur procès. II. 514. Leur ſupplice. 535. N. 6.

LUSIGNAN. Pris par le Duc de Montpenſier. I. 38.

LUSSAN.

Digitized by Google

LUSSAN. Henry IV. lui pardonne. II. 354.

LUX. Rendez-vous de l'Armée de Henry IV. I. 407. *Voyez Fontaine-Françoiſe.*

LUX (Edme de Malain, Baron de) Négocie pour la Converſion de Henry IV. I. 278. Part qu'il a à la Journée de Fontaine-Françoiſe. 408. N. 54. Il conſeille à Biron de venir à la Cour. II. 114. 115. Obtient ſon pardon, après avoir tout avoué à Henry IV. & à Sully. 127. *ſuiv.* Eſt Député par ce Prince au Parlement de Dijon. III. 34.

LUXE. Principes de Sully ſur le Luxe. II. 66. *ſuiv.* N. 7. 289. *ſuiv.* N. 14. Réglemens & taxes contre le Luxe, projettés. III. 148. *ſuiv. Voyez Cabinet d'Etat.*

LUXEMBOURG. Alliance de cette Maiſon avec les Maiſons de Bourbon & de Béthune. I. 510. N. 29.

LUXEMBOURG (Henry de) Duc de Piney, Ambaſſadeur à Rome. I. 537. N. 7. Procès qu'il a au Parlement. II. 141.

LUXEMBOURG (Sebaſtien de) *Voyez Martigues.*

LUXEMBOURG (Marie de) *Voyez Martigues.*

LYON. Les Princes s'en emparent. I. 18. Se rend à Henry IV. malgré le Duc de Nemours. 339. 340. Ses Chanoines refuſent au Duc de Savoie les droits de Chanoine d'honneur. II. 15. N. 13. Séjour qu'y fait Henry allant en Savoie. 25. *ſuiv.* Henry y fait la Cérémonie de ſon mariage avec Marie de Médicis. 52. *ſuiv.* N. 31. Procès de cette Ville contre Feydeau. III. 40. Elle ſoûtient ſes priviléges contre Villeroi & d'Alincourt, & eſt appuyée par Sully. 328. *ſuiv.*

LYRE (Abbaye de) appartenant au Cardinal Du-Perron. II. 481.

M.

MACARY. (Saint-) Manqué par les Proteſtans. I. 43.

MADAME Catherine de Bourbon, Ducheſſe de Bar. Eſt renvoyée par Charles IX. à ſon Frere. I. 42. N. 82. Son goût pour les Divertiſſemens. 47. Ses Amours avec le Comte de Soiſſons. 127. 128. Elle le fait venir en Béarn. 233. & lui donne une Promeſſe de mariage. 307. qu'elle remet à Sully. 309. *ſuiv.* Sully eſt envoyé vers elle par Henry IV. pour rompre ce mariage: Converſations entr'eux. 434. *ſuiv.* N. 12. Elle entreprend de le perdre auprès du Roi. 441. Elle lui rend ſes bonnes graces. 445. — 503. Henry retire d'elle les Fermes qu'elle faiſoit valoir en ſon nom. 564. *ſuiv.* Partis qu'elle refuſe: Enfin elle épouſe le Duc de Bar: difficultés oppoſées à ce mariage, de la part de Rome & du Clergé. 582. *ſuiv.* N. 40. Conférence pour ſa Converſion, inutile. 586. N. 43. Elle vient voir le Roi à Metz, & le reçoit à Nancy. II. 158. — 169. Sa mort; & diſcuſſion au ſujet de ſa Succeſſion entre Henry IV. & le Duc de Bar. 296. *ſuiv.* Particularités ſur ſa mort, ſur ſon caractère, ſur la Diſpenſe de ſon mariage. N. 2.

MADRID (Château de) ou Bois de Boulogne. Séjour qu'y fait la Reine Marguerite; & honneurs qu'elle y reçoit de la part de Leurs Majeſtés. II. 541. *ſuiv.*

MAHOMET III. Son caractère: Révolte des Janiſſaires & de la Ville de Conſtantinople contre lui. II. 102. On l'oblige de chaſſer la Sultane-Mere: Sa mort. 274. — 416.

MAIENNE. Prise de cette Ville par le Parti de Henry IV. I. 142.

MAIENNE. (Charles de Lorraine, Duc de) Prend Brouage. I. 52. N. 92. Conduit l'Armée de la Ligue en Guyenne: y prend quelques Villes; & ne peut surprendre Henry IV. 100. *suiv.* S'approche de Tours, où il manque à prendre Henry III. & en est chassé par Henry IV. 143. *suiv.* Ses Troupes défaites à Arques. 157. *suiv.* Est obligé d'abandonner les environs de Dieppe, & se rapproche de Paris. 159. 160. Paroles de Sixte-Quint sur Henry IV. & sur lui. N. 38. Il prend Pontoise. 164. & manque Meulan. 164. 165. Perd la Bataille d'Ivry: fautes qu'il y fait; particularités sur cette Bataille. 167. *suiv.* N. 47. Rencontres à Noyon, &c. où ses Troupes sont battues. 189. *suiv.* Il manque Mante & Houdan 191. *suiv.* Il punit l'insolence des Seize. 205. N. 34. Joint ses Troupes à celles du Prince de Parme. 216. & est cause par ses mauvais conseils des échecs arrivés à ce Prince aux environs de Rouen. 219. *suiv.* Mémoire des propositions qu'il fait au Roi d'Espagne, & des conditions auxquelles il lui soûmet la Ligue; & Réponse à ces propositions. 245. *suiv.* Demandes qu'il fait faire à Henry IV. pour lui-même par la Ligue. 267. Ses artifices contre le Parti Espagnol, & contre son propre Neveu; & fautes qu'il fait aux Etats de Paris. 271. *suiv.* N. 34. Le Parlement lui résiste. 274. N. 35. Moyens qu'emploie Maienne pour exclurre Henry IV. du Trône. 276. Il cherche à rendre son Abjuration inutile. 291. S'oppose à la Députation des Parisiens vers ce Prince. 293. N. 3. Demande une nouvelle Trève, qui lui est refusée. 303. Ote le Gouvernement de Paris au Comte de Belin, & le donne à Brissac. 324. par lequel il est trahi. 325. N. 30. Il fait échouer les desseins du Duc de Nemours. *ibid.* Il marche au secours de Laon, & n'en peut empêcher la prise. 350. *suiv.* 357. 359. 360. Cherche à s'assûrer la Bourgogne. 371. N. 8. qui se révolte contre lui. 372. Fautes qu'il commet dans cette occasion. 406. Il fait son Traité avec Henry IV. Caresses qu'il en reçoit à Monceaux. 453. *suiv.* N. 18. Sommes d'argent qu'il reçut pour son Traité. 559. Il donne satisfaction à Henry IV. contre le Comte de Sommerive son Fils: services que lui rend Sully dans cette occasion. III. 25. *suiv.* N. 16. Henry l'accuse de s'opposer au mariage de Mademoiselle de Mercœur avec M. de Vendôme. 82. *suiv.* Il refuse de vendre au Roi son Domaine d'Antibes. 96. Henry IV. le nomme du Conseil de Régence. 223. Marie de Médicis le met de son Conseil public. 278. Graces qu'il se fait accorder par la Régente. 325.

MAIENNE. (Mademoiselle de) Henry IV. empêche qu'on ne la marie au Marquis de Rosny. III. 55. 56. On propose de la faire épouser au Prince de Condé. 166.

MAIGNAN, Valet-de-chambre de Sully. Le secourt à propos au Siége de Paris. I. 148. Lui sauve la vie à Ivry, 169. Le ramene en triomphe à Rosny. 175. 176. Utilité dont il lui est au Siége de Rouen. 201. — II. 44.

MAIGNAN, Docteur de Sorbonne, assiste Biron sur l'échaffaut, II. 125.

MAILLEZAIS. Pris par Henry

Digitized by Google

IV. I. 110. Repris par la Ligue. 115.

MAILLOC. (Saint-Denis) Va ſervir l'Archiduc en Flandre. II. 483.

MAILLY. (Jacques de) *Voyez Benehart.*

MAINE. (Ville du) Priſe par Henry IV. I. 163. N. 42.

MAINE. (Le-) L'un des Calomniateurs de Sully. II. 447.

MAINFROY, Concurrent de Charles d'Anjou. I. 5.

MAINTENON. (Louis d'Angennes de) Manque Chartres pour la Ligue. I. 145. 146. Accord avec les Maintenons pour l'Abbaye de Coulon. II. 164.

MAIRE de Londres. Comment Sully agit avec lui dans l'Affaire de Combaut. II. 191. 192.

MAISONS Royales, faites ou réparées par Henry IV. II. 469. N. 5. Sommes employées à les meubler. III. 33. Dépenſes qu'y fait Henry IV. 160.

MAISSES. (André Hurault de) Services qu'il rend contre les Séditieux. I. 347. N. 57. Il entre dans le Conſeil des Finances. 387. où il s'unit avec Sully. 478. L'un des Commiſſaires dans l'Affaire du Marquiſat de Saluces. II. 16. Il ſe trouve au Conſeil où Sully reçoit ſes Inſtructions pour ſon Ambaſſade à Londres. 178. au Conſeil ſur le Rétabliſſement des Jéſuites. 299. *ſuiv.* N. 4. L'un des Commiſſaires dans l'Affaire du Comté de Saint-Paul. 414. — III. 38.

MAITRE. (Jean Le-) *V. Parlement, Etats de Paris, Maienne.*

MAITRESSES de Henry IV. Leurs noms : Enfans qu'il eut d'elles, &c. 63. N. 7. *ſuiv.*

MAIUS. (Alexandre) Jéſuite. Impliqué dans le procès de Châtel. I. 394. N. 37.

MAIUS ou MAIO (Laurent) Jéſuite. S'emploie utilement pour leur rétabliſſement en France. II. 299. N. 3. Promeſſe qu'il fait à Henry IV. au nom de la Société. 306.

MAIXENT. (Saint-) Repris par la Ligue. I. 115. Conférence entre Henry IV. & Catherine de Médicis en cet endroit. 113. 114. N. 50. 51. Synode. 367. Ce Gouvernement eſt refuſé à Sully. II. N. 17. *pag.* 460. — III. 177.

MAIXENCE (Pont de Sainte-) mal gardé, oblige Henry IV. à ſe retirer de devant Paris. 161. 162. N. 40.

MALLASSISE. N. de Meſmes de) I. N. 5. *pag.* 3. Député par Catherine de Médicis à La-Rochelle. 13.

MALDERET, Député par les Provinces-Unies à Henry IV. III. 385.

MALICORNE. (Jean de Chourſes de) Ne peut ſecourir Talmont. I. 106. Se démet du Gouvernement de Poitou en faveur de Sully. II. 285. 286.

MALTHE. (Chevaliers de) Prennent Canife & détruiſent Paſſava. II. 102. Henry IV. fait recevoir ſon Fils Alexandre dans cet Ordre. 415. N. 17.

MALUIN, Miniſtre Proteſtant, protegé par le Roi Jacques. III. 12.

MAMERT. (Saint-) Inſulte faite en cet endroit à Sully par les Officiers du Comte de Soiſſons. I. 399. *ſuiv.*

MANDELOT. (François de) Son humanité envers les Calviniſtes à la Saint-Barthelemi. I. 34. N. 64.

MANDERSCHEIDT. (Jean) *Voyez Straſbourg.*

MANDOCE. (Bernardin de) Propoſitions & offres qu'il fait de la part de l'Eſpagne à Henry IV. I. 80. N. 17. Autres, par le moyen de D'Entragues. 294. *ſuiv.* Henry IV. lui députe La-Varenne. 296. N. 6.

MANDOCE. (Inigo de) L'un des Plénipotentiaires Eſpagnols aux Etats de Paris. 271. *ſuiv.*

MANGOT. Démêlé de Sully avec lui. III. 42. Marie de Médicis le met de ſon Conſeil. III. S. 406.

MANICAMP. (Philippe de Longueval de) Lieutenant pour le Duc de Vendôme au Gouvernement de La-Fére. I. 425. N. 4. Envoyé en Flandre après l'évaſion du Prince de Condé. III. N. 32. *pag.* 177.

MANOU. (Jean D'O de) L'un des Chefs Catholiques du Parti de Henry IV. I. 256. N. 23.

MANSFELD. (Charles) Amene une Armée Eſpagnole en France pendant les Etats de Paris. I. 270. *ſuiv.* Prend Noyon. 276. & La-Capelle. 341. Ne peut empêcher la priſe de Laon. 350. 355. 357. Eſt défait par le Duc de Bouillon. 395. Manque l'occaſion de battre l'Armée de Henry IV. devant Amiens. 497. *ſuiv.* N. 15. 16.

MANTE. Le Gouvernement en eſt refuſé à Sully, & donné à ſon Frere. I. 179. N. 3. *Voyez Béthune (Salomon de)* Entrepriſes de Maïenne ſur cette Ville, manquées. 191. *ſuiv.* Henry IV. en fait ſon principal ſéjour avant la reddition de Paris. 195. Conférences ſur la Religion, qui y ſont tenuës. 283. N. 43. Et Aſſemblée des Calviniſtes. N. 2. *pag.* 293. Valeur de ce Gouvernement, donnée à Sully. II. 287. Pont qu'il y fait faire. III. 93.

MANTOUE. Comment cette Principauté a paſſé à la Maiſon de Gonzague. II. 596. Deſſein de Henry IV. ſur l'Etat de Mantouë. III. 132.

MANTOUE (Vincent de Gonzague, Duc de) Beau-frere de la Reine. II. 595. N. 26. Reception que Henry IV. lui fait à Paris. III. 106.

MANTOUE (Eléonor de Médicis, Ducheſſe de) Marreine du Dauphin : vient en France pour cette Cérémonie ; on lui donne le pas ſur les Princes du Sang. II. 595. *ſuiv.* N. 26. *ſuiv.*

MANTOUE. (Eléonor de Gonzague, Princeſſe de) Deſſein de Henry IV. de la faire épouſer à ſon troiſiéme Fils. III. 132.

MANTOUE. (Marguerite de Gonzague, Princeſſe de) Henry IV. propoſe ſon mariage avec le Duc de Bar. II. 474. Elle tombe malade. III. 106.

MANUFACTURES d'Etoffes précieuſes. Ne réüſſiſſent point d'abord à Tours. II. 11. 12. Réflexions ſur ce ſujet. N. 11. Henry IV. les établit contre l'avis de Sully. 287. *ſuiv.* N. 14. *pag.* 290. Sully s'oppoſe à la conſtruction des Bâtimens qui y ſont deſtinés. 415. — 473. — III. 48.

MARABAT. Exclus de la Députation générale à l'Aſſemblée de Châtelleraut. II. 520. 521.

MARAIS. (Mademoiſelle Du-) Belle-fille du Duc de Sully : mariée par Henry IV. à La-Boulaye. II. 458. 459.

MARAIS SALANS. *Voyez Salines.*

MARC. (Saint-) Chaſſé de Meulan par D'Aumont. I. 152. 153.

MARC-D'OR. Subſide deſtiné

par Henry IV. à ſon entretien. I. 501.

MARCADE', Jouaillier. III. 160.

MARCEL. (Emerigot) Rebelle. I. 5.

MARCHAND. (Charles Le-) Donne ſon nom au Pont-Marchand. III. 92. N. 27.

MARDI-GRAS. (Priſe d'armes du) I. 37.

MARE. (Comte de) De la faction Ecoſſoiſe à Londres. II. 195. — 216. Député vers Sully. 228. — 240. — 251.

MARECHAUSSE'ES. Réglemens généraux & particuliers pour le Berry, dans cette Partie. III. 37. 38.

MARESCOT, Medecin. Appellé à Monceaux pour la maladie de Henry IV. I. 345.

MARGUERIT, Avocat Général à Rouen. Gratification accordée par Henry IV. à ſes héritiers. III. 160.

MARGUERITE DE VALOIS, Reine de France. Célebration de ſon Mariage avec Henry IV. I. 22. *ſuiv.* N. 25. Elle le quitte & retourne à la Cour, où elle ſe brouille avec ſa Mere & ſon Frere. 80. N. 18. Négociations entamées pour la Diſſolution de ſon Mariage. 520. 521. Sully l'y diſpoſe par Lettres, & elle y répond favorablement. 528. Particularitées ſur ſa Vie. N. 41. Haine qu'elle porte à la Ducheſſe de Beaufort. 539. Affaire de la Diſſolution de ſon Mariage, repriſe & conſommée : louange ſur ſon procédé, &c. II. 4. *ſuiv.* N. 3. 4. Henry IV. lui fait rendre juſtice contre le Comte d'Auvergne, ſur la ſucceſſion de Catherine de Médicis. 346. Eloge de ſa modération & de ſon déſintéreſſement. 346. 347. Sully va conférer avec elle ſur la Cabale des Séditieux. 497. *ſuiv.* Elle quitte Uſſon, dont elle conſent le démoliſſement, & vient au Château de Madrid : honneurs qu'elle y reçoit de Leurs Majeſtés : Sa confiance en Sully. 541. *ſuiv.* Particularités ſur ſa Vie : ſa mort : ſes bonnes & mauvaiſes qualités. N. 9. 10. Préſens qu'elle fait au Duc & à la Ducheſſe de Sully. 557. Elle aſſiſte au Baptême des Enfans de France. 596. Donne au Dauphin les biens de ſa Mere ; & Sully les augmente. III. 33. 47. — 90. 159.

MARIE. (Sainte-) Regreté de Henry IV. III. 47.

MARIGNE', Commiſſaire en Bretagne. III. 38.

MARILLAC. Se mêle des Galanteries de Henry IV. III. 64.

MARINE. Situation déplorable où elle ſe trouvoit à la Paix de Vervins. I. 558. 559. N. 16. Réglemens pour ſon rétabliſſement. III. 44. Projets pour cet effet. 142. 143. *Voyez Cabinet d'Etat.*

MARION. Lettre de Sully à lui. III. 98.

MARIVAULT. (Claude de l'Iſle de) Se trouve à la journée d'Aumale. I. 207. N. 37. au Siége de Laon. 352. A la défaite du Grand Convoi. 353. N. 63.

MARK. (La-) Comté & Comtes de ce nom : Comment cette Principauté fut unie au Duché de Clèves. III. 193. *ſuiv.* *Voyez Clèves.*

MARK (Guillaume-Robert de La-) Frere de la Ducheſſe de Bouillon : ſa mort & ſon Teſtament. I. N. 26. *p.* 196.

MARK (Robert de La-) Pere de la Ducheſſe de Bouillon. I. N. 26. *p.* 196. Il tint Sedan de Fran-

çois II. à titre de Protection. II. 571.

MARK. (Charlotte de La-) *Voyez Bouillon (Ducheſſe de)*

MARKHAM (Milord) conſpire contre le Roi d'Angleterre. II. 269. N. 6.

MARLE. (Château de) Séjour de Henry IV. dans ſa jeuneſſe. I. 357.

MARMANDE. Manquée par Henry IV. I. 46. Eſcarmouches devant cette Ville. 61. 62.

MARMOUTIER. Henry II. faillit à y être pris par Maienne. I. 144.

MARONIERE, Gouverneur de Talmont. I. 105. 106.

MARQUEMONT (Denys de) Archevêque de Lyon. Travaille à la Diſſolution du Mariage de Henry IV. & de Marguerite de Valois. I. 521. Eſt refuſé du Chapeau de Cardinal. II. 327. N. 25.

MARQUETTE, Officier Flamand. Conduit un ſecours à Oſtende. II. 395. 396.

MARQUETS. (Des) Signe dans l'Acte des Meubles de la Ducheſſe de Bar. II. 298.

MARSEILLE. Sa réduction par le Duc de Guiſe. I. 383. 384. N. 23. Députe à Henry IV. 433. 434. Somme payée pour ſa reddition. 559. Le Parti de Biron cherche à s'en emparer. II. 97. Deſſeins de l'Eſpagne ſur ſes Iſles. 272. Soûlevement qui y arrive ſur la défenſe du Commerce avec l'Eſpagne. 390. Les Séditieux projettent de s'en ſaiſir. 487. Troubles en cette Ville, appaiſés. 605.

MARSILLIERE. (N. de) Officier Calviniſte. Député en Allemagne. I. 105.

MARTEAU (Michel) de La-Chapelle. Traverſe le Traité de Villars avec Henry IV. I. 326. — 331. Ce qui ſe paſſa entre Sully & lui chez ce Gouverneur. 332. Il ſort de Rouen. 333.

MARTHE. (Meſſieurs de Sainte-) Amis de Sully: Leurs Lettres le juſtifient contre le Pere Cotton, dans l'Affaire du Collége de Poitiers. II. 428. *ſuiv.*

MARTIGUES. (Sébaſtien de Luxembourg de) I. N. 23. *p.* 507.

MARTIGUES. (Marie de Beaucaire, Ducheſſe de) Moyens qu'elle emploie auprès de Henry IV. pour le Duc de Mercœur. I. 507. 108. N. 23. *ſuiv.* Viſite que lui rend Sully. 510. Difficultés qu'elle apporte au mariage du Duc de Vendôme avec Mademoiſelle de Mercœur. III. 82. *ſuiv.*

MARTIN, Médecin. Appellé à Monceaux pour la maladie de Henry IV. I. 545.

MARTIN. (Charles Le-Clerc de Saint-) Tué à la priſe de Cahors. I. 58.

MARTIN. (N. de Saint-) Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi de Navarre. I. 446.

MARTIN. (Madame de Saint) Femme du précédent. Parente de Madame. I. *ibid.*

MARTINBAULT. Sully loge chez lui à Rouen. I. 331. — 433. — 459.

MARTINENGUE. Son Parti en Provence. I. 236.

MASTIN. (Madame de) Comment reçoit Sully ſon Neveu. I. 78.

MATELET, Gouverneur de Foix. Se jette dans Calais, & le rend aux Eſpagnols. I. 416. N. 62.

MATIGNON (Jacques de) Maréchal de France. Fait Montgomery priſonnier. I. 38. Jugement ſur ſon procédé. N. 70. Conduit

Digitized by Google

une Armée en Guyenne : manque Caſtets. 100. Henry IV. lui échappe. 101. Joyeuſe donne ſans lui la Bataille de Coutras. 121. *ſuiv.* Il refuſe de ſecourir Villemur. 238. Henry le met du Conſeil des Finances. 387. Il détruit les Crocans, & leve le Siége de Blaye. N. 17. *pag.* 447.

MATIGNON. (Odet de) *V. Thorigny.*

MATTHIAS, Archiduc d'Autriche. Les Provinces-Unies lui offrent leur Souveraineté ; puis s'en dégoûtent. I. 68.

MAUBUISSON. (Abbaye de) *Voyez Eſtrées (Angelique d')*

MAUGIRON. (François de) L'un des Mignons de Henry III. I. 374. N. 12.

MAULEON. Pris par Henry IV. I. 110.

MAULEVILLE. Traitant. I. 479.

MAUPEOU. S'oppoſe au retabliſſement des Jéſuites. II. N. 5. *pag.* 302. — 561. — III. 38. Nommé par Henry IV. du Conſeil de Regence. 223.

MAUR. (Saint-) Sully y traite de l'union des deux Rois. I. 103. Séjour de Henry IV. dans ce Château. III. 49.

MAURES & MORISQUES en Eſpagne. I. 10. Ils ſe révoltent, & demandent du ſecours à la France : qui le leur refuſe. III. 112. *ſuiv.* Ils ſont chaſſés d'Eſpagne. 115. N. 43. 44.

MAUREVERT. (Nicolas de Louviers de) Bleſſe l'Amiral de Coligny. I. 21. N. 51.

MAURIER (Benjamin Aubery. Du-) Lettre que lui écrit Bouillon. II. 137. — 168. Services qu'il rend dans l'Affaire de Sedan. 567. *ſuiv.* N. 8. — 569. *ſuiv.* Bien-faits qu'il tenoit de Sully, & conſeil qu'il ne reçut après la mort de Henry IV. III. 337. 338.

MAUSSAC, Commiſſaire en Languedoc. III. 98.

MAUVESIN. (Synode de) Députe au Duc de Bouillon. II. 520.

MAXIMILIEN I. Empereur. Philippe II. cherche à lui enlever l'Empire. I. 576. Doute par rapport à ſes Droits ſur les Pays-Bas. III. 194.

MAXIMILIEN II. Empereur. Ses diſpoſitions par rapport aux Etats des Clèves, de Julliers, &c. III. 197. *Voyez Clèves.*

MEAUX. (Entrepriſe de) I. 18. N. 41. 45. Vitry rend cette Ville à Henry IV. 303. N. 15.

MÉDAVY. (Charles-François Rouxel de) L'un des Officiers Généraux de la Ligue. I. 155. N. 32. Commence à traiter avec Sully. 300. N. 11. Conclut ſon Traité. 314. 315. — 323. Difficultés qui ſurviennent pour ce Traité. 361. Sommes qu'il reçut. 560.

MEDECINS (Premiers) de Henry IV. II. 540. 541. Bon-mot de Sully à ce ſujet. N. 8. *Voyez Orthoman. Aliboufl. Du-Laurens. La-Riviere.*

MEDICIS (Maiſon de) peu ancienne. III. 189.

MEDICIS (Alexandre de) Cardinal de Florence. Travaille utilement à la Paix de Vervins. I. 505. 506. Sully le reçoit à Paris & à Saint-Germain. 545. 546. Eſt élu Pape. *Voyez pour la ſuite, Leon XI.*

MEDICIS (Catherine de) Reine de France & Régente. Réüſſit mal dans la Guerre contre les Calviniſtes. I. 2. Les trompe par la Paix de 1570. 3. N. 5. Favoriſe les Princes de Lorraine, par haine pour la Maiſon de Bourbon. 12, 13. N.

Digitized by Google

31. Sujet de l'entrevuë qu'elle eut à Baïonne avec le Duc d'Albe. 17. N. 41. Ses artifices pour attirer les Huguenots à Paris. 17. *ſuiv.* Moyens qu'elle met en uſage pour perdre les Calviniſtes : Maſſacre de la Saint-Barthelemi. 19 *ſuiv.* Particularités & refléxions ſur ce ſujet. N. 51. *pag.* 21. Les Grands ſe joignent aux Huguenots contr'elle. 36. Ses deſſeins pour l'établiſſement de ſes Enfans. *ibid.* Haine de Charles IX. contr'elle. 37. Ses artifices pour déſunir Monſieur & Henry IV. 40. *ſuiv.* Elle les trompe par la Paix de Monſieur. 42. Conférences en différens endroits entr'elle & Henry IV. ſans fruit. 53. *ſuiv.* Moyens dont elle ſe ſert pour enlever à ce Prince une partie de ſes Officiers. *ibid.* Lettre où elle remercie le Prince de Condé d'avoir pris les Armes contre le Roi. N. 102. *pag.* 62. Elle brigue la Souveraineté des Pays-Bas & le Royaume d'Alger pour le Duc d'Anjou. 67. N. 1. Mauvaiſe foi en traitant avec Sully. 80. 81. Elle manque l'occaſion d'abattre la Ligue & de réünir les Pays-Bas à la France. N. 31. *pag.* 88. Réfléxions ſur ſa mauvaiſe Politique. 111. Elle va en Poitou, où elle s'abouche en différens endroits avec Henry IV. Sully pénetre ſes deſſeins ſecrets. 112. 113. N. 50. 51. Parole d'elle, qui montre qu'elle ſe ſoucioit peu de la Religion. N. 49. *pag. ibid.* Différentes négociations entr'elle, le Duc de Guiſe, &c. après les Barricades. N. 7. *pag.* 131. *ſuiv.* Elle raccommode les Guiſes avec Henry III. 136. Sa mort. 138. Jugement peu favorable à cette Princeſſe. N. 11. *pag.* 138. Elle s'oppoſa au Mariage de Madame Catherine avec Henry III. 583. Ses diſpoſitions Teſtamentaires en faveur de ſes Filles. II. 346. Valeur de ſa ſucceſſion. N. 5. Marguerite diſpoſe de ſa ſucceſſion en faveur du Dauphin. III. 33. Le Roi de Navarre (Antoine) lui diſputa la Régence. 297.

MEDICIS (Côme II. de) Grand-Duc de Toſcane. Succéde à Ferdinand. Inſulte que ſon Ambaſſadeur fait à celui de France à Rome; dont Henry IV. ſe fait tendre raiſon. III. 188. *ſuiv.* N. 7. Henry le met dans ſes intérêts. 190. 191.

MEDICIS. (Eléonor de) *Voyez Mantouë (Ducheſſe de)*

MEDICIS (Ferdinand de) Grand-Duc de Toſcane. Epouſe Marie de Médicis au nom de Henry IV. II. 29. Il rend à ce Prince les Iſles d'If, &c. 86. *ſuiv.* N. 20. Complots de ſon Ambaſſadeur à Madrid contre les deſſeins & la perſonne de Henry. III. 130. Sa mort. 188. N. 8. Henry IV. en conſole la Reine : Parole de Ferdinand à notre Ambaſſadeur. 190.

MEDICIS (François-Marie de) Grand-Duc de Toſcane. Mariage de ſa Fille avec Henry IV. propoſé & arrêté. II 9. 10. N. 7.

MEDICIS (D. Joan, Bâtard de) Oncle de la Reine; la ſuit à Paris. II. 58. — 112 — 569. 570. — 572. Parrein de Madame Chriſtine de France, au nom de la Grande-Ducheſſe de Toſcane. N. 29. *pag.* 597. — III. 47. Il conſeille à Henry IV. de renvoyer Conchini en Italie; & la Reine l'oblige à s'y retirer lui-même. 69. — 71. — 191.

MEDICIS (Marie de) Reine de France. On propoſe de la marier à Henry IV. II. N. 7. *pag.* 9. Le Grand-Duc de Toſcane l'épouſe au

au nom du Roi. 29. Elle arrive à Lyon où s'accomplit ſon mariage. 52. 53. N. 31. Elle vient à Fontainebleau, enſuite à Paris, où Sully la traite à l'Arcenal : Italiens de ſa Suite. 58. 59. N. 34. Elle va gagner le Jubilé à Orleans. 70. Devient groſſe 75. & accouche du Dauphin : Parole de Henry IV. à elle, & particularités ſur cette naiſſance. 83. N. 14. 15. 16 Soins de Henry pour elle pendant ſa Couche : il lui donne Monceaux. 86. Elle ſuit le Roi à Blois 104. *ſuiv.* Deſſein violent de ce Prince contr'elle & les Italiens. 111. *ſuiv.* N. 3. Il lui fait part de la réſolution d'arréter Biron. 119. Naiſſance de Madame Eliſabeth de France : Attentions de Henry IV. pour la Reine pendant cette Couche. 150. 151. N. 34. Il la mene à Metz. 157. Conſeils qu'il lui donne, ſe croyant prêt à mourir. 175. 176. Sully lui preſente les Jettons d'or & d'argent, & en reçoit des preſens. 295. 296. N. 1. Chagrins qu'elle cauſe au Roi par ſa mauvaiſe humeur, ſa jalouſie, &c. 331. *ſuiv.* Sully lui donne des conſeils à cet égard, qu'elle ne ſuit point; & travaille à les raccommoder. 334. *ſuiv.* Graces qu'elle ſe fait accorder. 337. Elle écrit par les ſoins de Sully une Lettre de ſoûmiſſion à Henry. 338. Ils ſe réconcilient & ſe brouillent de nouveau par les artifices de la Marquiſe de Verneuil. 339. *ſuiv.* Plaintes mutuelles d'elle & de Sully, qui ceſſe de ſe mêler de ces brouilleries. 340. *ſuiv.* N. 3. *p.* 345. Autres Démêlés entr'elle, le Roi & la Marquiſe de Verneuil, que Sully cherche à appaiſer. 240. Preſens que lui fait Henry IV. & aux Officiers & Femmes de ſa Maiſon. 471. Elle ſuit le Roi dans ſon voyage en Auvergne, &c. 534. Viſites & honneurs qu'elle rend à la Reine Marguerite. 542. 543. Converſation ſinguliere entr'elle, le Roi & Sully, ſur leurs noiſes. 551. *ſuiv.* Plaintes qu'elle fait à Henry. 555. Bon-mot que lui dit ce Prince ſur la naiſſance de ſa ſeconde Fille. N. 2. Elle refuſe de ſe prêter aux moyens propoſés par Sully pour finir leurs querelles : preſens qu'elle lui fait. 556. 557. Elle favoriſe la Politique Eſpagnole contre celle du Roi. 559. 560. Suit ce Prince à l'expédition de Sedan; & ſe montre favorable à Bouillon. 573. N 9 Obtient que la Ducheſſe de Mantouë ait le pas ſur les Princes du Sang. 595. 596. Faillit à ſe noyer à Nemi'ly. 597. N. 21. Converſation familiere entr'elle & le Roi. 606. 607. Naiſſance de ſon ſecond Fils. III. 3. N. 2. 3. Nouvelles brouilleries entr'elle, le Roi & la Marquiſe de Verneuil : Elle engage ſes pierreries, &c. 48. Sully travaille encore à terminer ces débats : Particularités & Anecdotes à ce ſujet. 64. *ſuiv.* N. 9. Complaiſance de Henry IV. pour elle. 71. 72. Naiſſance de ſon troiſiéme fils 72. N. 10. Conſeil violent qu'elle donne au Roi contre les Calviniſtes. 85. 86. Elle va à Chartres. 124. Amitié qu'elle témoigne au P. Cotton. 125. Deſſeins & complots contre la perſonne de Henry IV. formés dans ſa Maiſon. 129. *ſuiv.* Tort & juſtification de cette Princeſſe à cet égard. 135. *ſuiv.* N. 11. Elle accorde aux Ducs d'entrer en carroſſe au Louvre. 139. 140. N. 13. Gratifications qu'elle fait donner par Sully à la Léonor. 159 160. Effets de ſa jalouſie contre la Princeſſe de Condé. 165. *ſuiv.* N. 29. *p.* 173.

Henry IV. la conſole de la mort du Grand-Duc. N. 8. *p.* 188.—190. Henry IV. la nomme Régente pendant l'éxécution de ſon Grand Deſſein. 223. Elle ſe fait couronner, malgré la répugnance & la volonté de ce Prince. 224. *ſuiv.* Juſtification de cette Princeſſe & autres particularités qui la concernent dans le détail de l'aſſaſſinat de Henry IV. *p.* 239. N. 17. Elle députe vers Sully pour l'engager à venir au Louvre : accueil qu'elle lui fait. 271. *ſuiv.* Le Parlement la déclare Régente. 274. 275. N. 13. 14. Son Conſeil ſecret compoſé de perſonnes oppoſées à la Politique de Henry. 277. *ſuiv.* Le Comte de Soiſſons cherche à faire caſſer ſa Régence, & n'y réüſſit point. 280, 281. Difficulté à appaiſer les querelles entre les Princes du Sang. 282. *ſuiv.* Conſeil extraordinaire ſur l'affaire de Cleves, où elle ne ſuit point l'avis de Sully. 284. *ſuiv.* Autre Conſeil particulier où malgré Sully elle prend des arrangemens contre le Duc de Savoie. 288. *ſuiv.* Elle ſe conduit par des maximes de Politique toutes contraires à celles de Henry IV. 290. Sçait mauvais gré à Sully de ſes liaiſons avec le Prince de Condé. 296. *ſuiv.* Elle reçoit froidement ce Prince ; puis le gagne par des gratifications. 299. *ſuiv.* N. 26. —304. Sa diſſimulation avec Sully. 306. Elle envoie une armée au Siége de Julliers. 307. 308. N. 30. Elle ſe détermine intérieurement à renvoyer Sully. 309. *ſuiv.* Elle lui envoie un Comptant, qu'il refuſe de ſigner. 312. *ſuiv.* N. 2. Raiſons qui l'obligent à faire revenir Sully de Montrond. 319. *ſuiv.* Accueil gracieux qu'elle lui fait. 321. 322. Conchine la refroidit encore à ſon égard. 324 Profuſion de gratifications, graces, &c. qu'elle accorde aux Grands. 325. *ſuiv.* Déboires qu'elle donne à Sully 327. Elle ſoûtient contre lui Villeroi & d'Alincourt dans l'affaire de Lyon. 328. *ſuiv.* Sully lui remet les Charges de Surintendant & de Gouverneur de la Baſtille : Brevets & récompenſes qu'il en reçoit. 333. *ſuiv.* Opinions differentes ſur ſon procede à cet égard. N. 11. *p.* 334. N. 13. *p.* 339. Lettres réciproques d'Elle & de Sully, où elle lui promet la protection. 340. *ſuiv.* Elle lui accorde une augmentation conſidérable de Penſion. 344. Elle eſt obligée de céder aux Proteſtans dans l'Aſſemblée de Châtelleraut. S. 399. *ſuiv.* & au Duc de Rohan, dans l'affaire de Saint-Jean-d'Angely. 402. Elle demande conſeil à Sully pendant la révolte des Princes : Lettres qu'elle lui écrit. *ibid. ſuiv.*

MEDOR. L'un des Conjurés dans la Conſpiration de La Fléche. III. 178. *ſuiv.* N. 35.

MEGRIN (Paul Stuart de Cauſſade de Saint-) L'un des Mignons de Henry III. I. 374. N. 12.

MEILLANT. Sécrétaire du Conſeil des Finances. I. 397.

MEILLES (Comte de) Officier Calviniſte. I. 49.

MELUN. Henry IV. faillit à y être aſſaſſiné. I. 297. N. 7. *ſuiv.*

MELUN (Maiſon de) & Perſonnages de ce nom. I 6. N. 11. *Voyez les articles ſuivans.*

MELUN-D'EPINOY. *Voyez Epinoy.*

MELUN-DE-LIGNE. *Voyez Ligne.*

MELUN-DE-ROUBAIS. *Voyez Roubais.*

MELUN (Hugues de) Vicomte

Digitized by Google

de Gand. I. N. 13. *pag.* 6. Sully perd cette Succeſſion. 69. II. 11.

MELUN (Anne de) Dame de Roſny. I. N. 13. *pag.* 6. — 69. N. 5.

MELUN (N. de) Henry IV. lui donne l'Abbaye de Moreilles. II. 459.

MELUN (Mademoiſelle de) refuſée par ſes Parens au Marquis de Cœuvres. II. 461. 462. N. 18. 19.

MENAGER. Député des Etats de Blois à Henry IV. I. 51. N. 90.

MENDE. Priſe par Foſſeuſe. I. 514.

MENEHOULT. (Accord de Sainte-) III. S. 403. 404.

MENELAY. (La Marquiſe de) Se fait Capucine. III. 125.

MENENCOURT, Conſeiller au Parlement de Rouen. Du Parti de Henry IV. I. 433.

MERCŒUR. (Philippe-Emanuel de Lorraine, Duc de) Eſt fait fort-imprudemment Gouverneur de Bretagne par Henry III. I. N. 39. *pag.* 161. Défait les Troupes Royaliſtes à Craon. 232. N. 3. Ses projets interceptés par Sully. 244. 245. Ses brigues aux Etats de Paris, inutiles. 272. *ſuiv.* Ses ſuccès en Bretagne. 370. — 447. Henry IV. ſe diſpoſe à aller le chaſſer de cette Province. 505. Bon-mot de lui, par rapport à ſes prétendus droits ſur la Bretagne. N. 21, *pag.* 505. Moyens qu'il emploie pour obtenir ſon pardon. 507. 508. N. 23. 24. Son Parti s'éteint en Bretagne. 508. *ſuiv.* Somme qu'il reçoit pour ſon Traité. 559. Il va ſervir l'Empereur en Hongrie. II. 11. & y eſt déclaré Lieutenant-Général. 60. Il prend Albe-Royale ſur les Turcs, 102. Particularités ſur ſa mort, & ſon éloge. 153. N. 41. Henry IV. acheta de lui la Tour de Bouc. 472. 473. Son fils ſert dans l'Expédition de Sedan. 575.

MERCŒUR. (Françoiſe de Lorraine de) Fiancée avec le Duc de Vendôme. I. 507. N. 26. Grandes difficultés à accomplir ce mariage. III. 82. *ſuiv.* N. 21. 22.

MERCŒUR. (Marie de Luxembourg, Ducheſſe de) Moyens qu'elle emploie pour fléchir Henry IV. en faveur de ſon Mari. I. 507. N. 23. 24. 25. 26. Sully ſe réconcilie avec elle. 510. Difficultés qu'elle oppoſe au mariage de ſa fille avec le Duc de Vendôme. III. 82. *ſuiv.* N. 21. 22.

MERENS. Obtient une gratification du Roi. II. 471.

MEROVE'E. Jugement ſur ce Roi. III. 358.

MEROVINGIENS. (Race des) Jugement ſur cette Race. III. *ibid.*

MESMES. (N. de) I. N. 5. *p.* 3. Député par Catherine de Médicis à La-Rochelle. 13.

MESMES. (Jean-Jacques de) *Voyez Roiſſy.*

MESMIN. (Mademoiſelle de Saint-) Sully l'aime, & enſuite s'en détache. I. 83. 84.

MESNIL (Du-) Capitaine du vieux Palais de Rouen: dans le Parti du Roi. I. 433.

MESNIL-BASIR, Conſeiller au Parlement de Rouen. Du Parti du Roi. I. *ibid.*

MESSAGERIES. Réglemens pour cette Partie. III. 145.

MESSIER, Orfèvre. III. 165.

MESSILLAC (Raymond de Raſtignac de) Secourt Villemeur. I. 238. *ſuiv.*

METIERS. Projets ſur cette Partie. III. 141. *Voyez Cabinet d'Etat.*

METZ. Henry IV. y va & en chaſſe les Sobolles: autres cauſes &

effets de ce voyage. II. 155. *suiv.* N. 1. 2. *Juiv.* Sully soutient cette Ville contre les Jésuites. 587. 588. Le Duc de Verneuil en est fait Evêque : droits de ce Chapitre. III. 90. N. 23. Affaire sur les confins du Pays Messin & de la Lorraine, terminée. 161.

MEULAN. Pris par d'Aumont & Sully. I. 152. 153. Manqué par la Ligue : Dangers que court Henry IV. en le secourant. 164. 165. N. 44. Autres dangers que ce Prince y évite. 297.

MEUN. (Haras de) *Voyez Haras du Roi.*

MEURIERS. Edit qui ordonne d'en planter dans le Royaume. II. 148. Henry IV. les y fait cultiver, contre le sentiment de Sully. 287. *suiv.* Etoffes faite de l'écorce de ces arbres. N. 10. *pag.* 473.

MEUSE. Utilité de sa jonction avec la Saone. II. 381. N. 1.

MEYRAGUES. (Louis d'Alagon ou Lagonia, Baron de) Son crime & sa punition. II. 535. N. 6.

MIATTE. (Saint-Paul de La-) Assemblée des Protestans en cet endroit ; & desseins qu'ils y trament contre Henry IV. I. 89.

MICHAU. (Le Capitaine) Avanture de Henry IV. avec lui. I. N. 26. *pag.* 84.

MICHEL, Vaivode de Transylvanie. Défait par George Baste. II. 102.

MICHEL. (Saint-) Ville prise par Henry IV. II. 32.

MICHEL (Saint-) Député par Henry IV. à Sully. III. 85. Apprend à Sully l'assassinat de Henry IV. 237. N. 22.

MIGNON (Nicole) Cherche à empoisonner Henry IV. Sa punition. II. 21. N. 19.

MIGNONVILLE, Officier Calviniste. I. 105. Conduit l'Artillerie à Coutras 121. N. 57.

MILICE. (Affaires & Réglemens de) Réforme dans les Troupes. I. 533. Triste état où les Guerres Civiles l'avoient réduite. 557. 558. Etablissement pour les Soldats invalides, & autres Réglemens. II. 385. 386. N. 3. Ordre rétabli dans la Discipline militaire. 470. 471. Projets à ce sujet. III. 142. *Voyez Cabinet d'Etat.* Utile Réglement pour la Discipline, projetté par Henry IV. 395.

MILLY. (Conférences de) Ce qu'on y traitoit. I. 299. N. 9.

MILON, Officier Calviniste. Fait prendre Monségur. I. 64.

MINES d'or, d'argent, &c. découvertes en France. II. 148. N. 30.

MINISTRES-D'ETAT. Portrait du parfait Ministre. I. 548. *suiv.* Quels étoient ceux qu'on appelloit alors Ministres & Sécrétaires d'Etat : Nom de Premier-Ministre peu en usage. 554. N. 14. Principes de Sully sur le Ministere. II. 437. Comment les Rois doivent se comporter avec eux. III. 8. 9. Fautes qu'ils font : qualités qui leur sont nécessaires. N. 16. 17. *pag.* 92.

MIOLENS. Ville prise par Henry IV. II. 32.

MIOSSENS. (Henry d'Albret Baron de) L'un des Seigneurs Calvinistes I. 45. — 445. N. 14.

MI-PARTIES. (Chambres) *V. Chambres.*

MIRANDE. Piége que ses habitans tendent à Henry IV. I. 48. 49.

MIRANDE, Député-Général des Protestans. III. 87.

MIREBEAU (Jacques Chabot de) Part qu'il eut à la Journée de

Digitized by Google

Fontaine-Françoiſe. 407. T. 52.

MIREPOIX. (Alexandre de Lévi, Marquis de) Epouſe la ſeconde fille de Sully : Son ingratitude. III. 350. N. 18. — S. 407.

MIREPOIX. (Louiſe de Béthune, Marquiſe de) Ingratitude qu'elle montre envers Sully. III. 349. 350. N. 18. — S. 407.

MIRON, Premier Médecin de Henry III. Diſcours que lui tient ce Prince. *Voyez Henry III.* Aſſiſte aux Conférences après les Barricades. I. N. 9. *pag.* 136.

MIRON (François) Lieutenant-Civil & Intendant de Paris. Ce que lui dit Biron ſur l'échafaud. II. 123. Sa mort. III. 91. N. 26. Réſiſtance qu'il fait à la Vérification des Rentes : particularités ſur ſa Vie : Généroſité de Sully à l'égard de ſa famille. N. *ibid.*

MOINES. *Voyez Religieux.*

MOISSET, Partiſan. III. 326.

MOLE. (Joſeph-Boniface de La-) Décapité. I. 38. N. 69.

MOLE'. (Edouard) Sa réſiſtance au Duc de Maïenne. *Voyez Paris (Etats de)*

MOLINA, Jéſuite. Son ſentiment ſur la Grace. II. 311.

MOMIER, Concierge de Saint-Germain-en-Laye. I. 546.

MONACO. L'Eſpagne uſurpe cette Principauté. II. 406.

MONARCHIE-UNIVERSELLE. Charles-Quint, Philippe II. Philippe III. en forment le projet : preuves. II. 557. *ſuiv.*

MONARCHIQUE (Gouvernement) préférable à tous les autres. III. N. 35. *pag.* 100. *ſuiv.*

MONCEAU (Du-) Commiſſaire en Berry. III. 37.

MONCEAUX. Séjours qu'y fait Henry IV. I. 450. 451. — 455. — 503. 504. — 544. Il donne cette maiſon à la Reine. II. 86. — 151. — 528. — III. 49. Y fait bâtir. 71. — 88. — 92. — 180.

MONCEAUX. (Marquiſe de) *Voyez Eſtrées (Gabrielle d')*

MONCENIS, Ville Proteſtante. III. 87.

MONCONTOUR. (Bataille de) I. N. 29. *pag.* 8.

MONDOUCET (Claude) Réſident dans les Pays-Bas. I. N. 53. *p.* 24.

MONNOYE. Celle d'Eſpagne fort-commune en France. I. 300. Abus corrigés & Réglemens. II. 63. N. 2. Monnoyes étrangeres défenduës. 64. N. 3. Défenſe d'en tranſporter hors du Royaume. 65. 66. Monnoye hauſſée, & Compte par livres rétabli. 145. *ſuiv.* Principes & réfléxions ſur ces Opérations. N. 29. *ſuiv.* Edits ſur la Monnoye, & troubles qu'ils cauſerent. N. *ibid.*

MONS. Pris par le Prince d'Orange. I. 16.

MONSEGUR. Pris par les Proteſtans. I. 64.

MONSIRE. (Gamaliel de) Envoyé par Henry IV. pour retirer la Garniſon de Sedan. III. 51. 52.

MONT (Du-) ou Des-Monts. Envoyé en Canada. II. 293. N. 17.

MONT (Sainte-Marie-Du-) Gentilhomme Calviniſte, bien intentionné. I. 593.

MONTAFFIE' (Maiſon de) en Piémont. Sully détourne Henry IV. d'en acheter les biens. II. 88. N. 21. Démêlé à ce ſujet entre le Comte de Soiſſons & Sully. III. 281. 282. La Régente favoriſe le Comte de Soiſſons. 312.

MONTAFFIE'. (Louis Comte de) Marie ſa fille au Comte de Soiſſons. II. 88. N. 21.

Digitized by Google

MONTAFFIE'. (Anne de) Epouſe le Comte de Soiſſons. II. 88. N. 21.

MONTAGNE. Converſation entre lui & De-Thou. *Voyez Thou (De-)*

MONTAGU. Pris par les Calviniſtes. I. 57.

MONTATAIRE. Député vers Sully par le Prince de Condé. III. 297.

MONTAUBAN. Ville de ſûreté, donnée aux Calviniſtes. I. N. 5. *pag.* 3. Elle maintient ſes Priviléges. 36. Aſſemblée des Proteſtans en cette Ville, tumultueuſe. 89. Eloge qu'en fait Henry IV. II. 286. Priſe par Louis XIII. Services de Sully à ce Siége. III. S. 407.

MONTAUBAN, Receveur-Général. II. 384.

MONTAUSIER, Officier Calviniſte. Se trouve à la Bataille de Coutras. I. 122. N. 57.

MONTBAZON. (Hercule de Rohan, Duc de) Amitié de Sully pour lui, calomniée. II. 450.—III. 75. Séjour de Henry IV. chez lui à Livry. 127. Eſt nommé du Conſeil de Régence par ce Prince. 223. Impliqué dans la Conjuration de Ravaillac. N. 23. *pag.* 256. Député par la Régente vers Sully. 271.

MONTBAZON. (Louis de Rohan, Duc de) I. 91. N. 36. Accueil qu'il fait à Sully. 98. Se trouve au Combat de Saveuſe. 146. Eſt tué à Arques. 157. N. 37.

MONTE. (Horace Del-) Commis par le Pape à la Diſſolution du mariage de Henry IV. & de Marguerite de Valois. II. 6. N. 4.

MONTENDRE, Ville Proteſtante. III. 87.

MONTESPAN. Suit Henry IV. à la Campagne de Savoie. II. 51.

MONTFERRAT. Deſſein de Henry IV. ſur cette Principauté. III. 132.

MONTGLAT (Louis de Harlay de) Premier Maître-d'Hôtel de Henry IV. Envoyé par ce Prince au-devant de l'Armée Etrangere. I. 129.—N. 9. *pag.* 493.—501. Entrevuë de Henry & de Sully dans ſa maiſon. II. 170. *ſuiv.* Réſident de France en Allemagne. 574.—611. Nommé Ambaſſadeur à la Porte. III. 223.

MONTGLAT (Madame de) Gouvernante des Enfans de France. Montre le Dauphin dans Paris. II. 415. Préſens qu'elle reçoit de Henry IV. 471. De Sully. 553. Conduit les Enfans de France à Noiſy. III. 49.—90.

MONTGOMMERY. (Gabriel Comte de) Tuë Henry II. dans un Tournois. I. N. 27. *pag.* 11. Echape à la Saint-Bartelemi. N. 60. *pag.* 27. Repaſſe en France. 37. Eſt pris & éxécuté: Jugement ſur la prétenduë parole qui lui fut donnée par Matignon. 38. N. 71. Son fils. 45.—N. 57. *pag.* 122.

MONTGUYON. Poſte occupé par Henry IV. *Voyez Coutras.*

MONTIGNAC-LE-COMTE. Pris par Maïenne. I. 102.

MONTIGNY. (François de La-Grange de) Aſſiſte à la défaite du grand Convoi devant Laon. I. 353. N. 63. Henry IV. eſt bleſſé par Châtel, en lui donnant audience. 391. N. 31. Ce Prince lui refuſe la Grande Maîtriſe de l'Artillerie. 495. N. 11. Le fait Gouverneur de Metz & Pays Meſſin. II. 158. N. 3. Amitié de Sully pour lui, calomniée. 450. Brouillerie entre lui & D'Epernon. III. 81.—159. La Régente ſe déclare pour D'Epernon contre lui. 326.

MONTIGNY, Château appar-

Digitized by Google

tenant à Sully. III. S. 369.

MONTLIEU. *Voyez Contras.*

MONTLUC (Blaiſe de) Maréchal de France Commande en Languedoc. I. 35. Son ſentiment ſur le Siége de La-Rochelle. N. 66. *p.* 35.

MONTLUC (Jean de) Evêque de Valence. Révele le ſecret de la Cour ſur la Saint-Barthelemi. I. 26.

MONTLUC-BALAGNY. *V. Balagny.*

MONTLUEL. Pris ſur la Ligue. I. 395.

MONTLUET. (François d'Angennes de) Employé par Henry IV. auprès de Bouillon. II. 511. D'avis contraire à Sully ſur l'entrepriſe de Sedan: cherche à en diſſuader Henry. 164. *ſuiv.* N. 6.

MONTMAGNY, Riche Bourgeois de Paris. II. 473.

MONTMARTIN. Traité du Gouvernement de Poitou pour Sully. II. 286. Employé utilement auprès des Griſons dans l'affaire de La-Valteline. 410. III. 3. Député du Roi pour aſſiſter au Synode de La-Rochelle. III. 10. 11.

MONTMELIAN. Entretien du Duc de Savoie & de Sully ſur cette Place. II. 16. Créquy prend la Ville. 30. 31. & Sully ſe prépare à en aſſiéger le Château. 33. 34. Y met le Siége, & l'oblige à capituler. Travaux qu'il eſſuye & danger qu'il court à ce Siége. 42. *ſuiv.* 46. *ſuiv.*

MONTMORENCY (Anne de) Connétable. Rallume la guerre. I. 10. 11. N. 25. Tout-puiſſant ſous le Régne de Henry II. Idée de ſon Miniſtére. *ibid.*

MONTMORENCY (Charles de) de Danville, Amiral. Service important que lui rend Conchine. III. 315.

MONTMORENCY. (Le Chevalier de) Arrête les Luquiſſes & autres Séditieux. II. 514.

MONTMORENCY (François de) nommé le Maréchal de Montmorency. Envoyé à Rouen pour punir les violences contre les Calviniſtes. I. 14. N. 33. Traite à Londres du mariage d'Eliſabeth avec le Duc d'Alençon. 16. Refuſe de venir à la Cour. 27. Charles IX. épargne ſes freres à la Saint-Barthelemi, pour ne pas l'irriter. N. 60. *pag.* 27.

MONTMORENCY. (Guillaume de) *Voyez Thoré.*

MONTMORENCY (Henry de) nommé ſucceſſivement Maréchal de Danville, Maréchal & Connétable de Montmorency. Se joint aux Calviniſtes. I. 40. N. 77. Jugement qu'il porte ſur le Duel de Turenne & de Duras. N. 97. *pag.* 55. Bon conſeil qu'il donne aux Proteſtans. 90. N. 33. Commande les Troupes de Henry IV. en Languedoc. 101.—107. Soûtient ſon Parti en Dauphiné. 236. Secourt Villemur. 238. Eſt fait Connétable: ſes ſuccès en Dauphiné. 395. N. 40. Motifs qui lui font appeller Henry IV. en Bourgogne. 395. Il s'oppoſe à l'entrée de Sully dans le Conſeil des Finances. 449.— Bal qu'il donne à la Cour. 482. Sully lui fait approuver ſa maniere de conduire les Finances. 566. *ſuiv.* Mort de ſa ſeconde femme. 597. 598. N. 56. Il eſt nommé Commiſſaire dans l'affaire de Saluces. II. 16. & pour la Paix de Savoie: y ſert mal le Roi. 52. 53. Commande les Troupes laiſſées en Piémont, 58. — 70. Il eſt ſoupçonné de complicité avec Biron. N. 20. *pag.* 127. & Henry IV. lui rend ſes bonnes graces à la priere de Sully. 129. Lui & ſa famille intercedent pour le Comte d'Auvergne. 131. Service qu'il rend à Sully. 150. — 282. Il favoriſe le rap-

Digitized by Google

pel des Jéſuites. 299. *ſuiv.* Eſt employé à lever la défenſe du Commerce entre la France & l'Eſpagne. 391. Henry fait partager la Forêt de l'Aigle entre lui & le Connétable. 472. Inſtruit le procès des Luquiſſes. 514. — III. 12. — 49. Deſſein de Henry IV. de faire épouſer Mademoiſelle de Vendôme à ſon fils. 62. Eſt nommé du Conſeil de Régence par ce Prince. 223. Il offre ſes ſervices à Sully après la mort de Henry IV. 272. La Régente le met de ſon Conſeil. 278. Il y aſſiſte. 288. *ſuiv.* & y prend le parti de Sully contre Bouillon. 315. 316. Ses brouilleries avec les Grands & les Miniſtres. 317. *ſuiv.*

MONTMORENCY. (Charlote de) *Voyez Angoulême (Ducheſſe d')*

MONTMORENCY. (Charlote-Marguerite de) Henry IV. ne veut pas qu'elle épouſe le Marquis de Roſny. III. 55. 56. & la deſtine au Prince de Condé. 82. Elle l'épouſe, malgré les conſeils de Sully : Motif de ce mariage, & amour de Henry IV. pour la Princeſſe. 128. *ſuiv.* N. 6. Henry promet à Sully de renoncer à cet amour. 134. 135. Particularités ſur ce mariage. N. 10. Sage conſeil de Sully à cet égard. 139. Intrigues & mécontentement du Prince de Condé. 165. *ſuiv.* N. 27. Son mari l'emmene en Flandre : particularités ſur cette évaſion. 170. *ſuiv.* N. 28. Bruits injurieux contre cette Princeſſe. N. 29. 30.

MONTMORENCY. (Hippolithe de) *Voyez Epinoy.*

MONTMORENCY. (Louiſe de Budos, Connétable de) Sa mort. I. 597. 598. N. 56.

MONTMORENCY-CREVECŒUR. *Voyez Crevecœur.*

MONTMORENCY-DU-HALLOT. *Voyez Hallot.*

MONTMORIN. *Voyez Saint-Héran.*

MONTPAZIER & VILLEFRANCHE ſe ſurprennent mutuellement. I. 44.

MONTPENSIER. (François de Bourbon, Duc de) Prend Fontenai & Luſignan. I. 38. N. 72.

MONTPENSIER (François de Bourbon, Dauphin de) Leve le Siége de Livron. I. 38. N. 72 Suit Monſieur en Flandre. 75. & cherche à le détourner de la trahiſon d'Anvers. N. 15. *pag.* 76.

MONTPENSIER (Henry de Bourbon, Duc de) Commande les Troupes Royaliſtes en Normandie. I. 161. Détail de cette expédition. 195. N. 24. Faute commiſe par Henry III. en lui ôtant le Gouvernement de Bretagne. N. 136. Il perd la Bataille de Craon. 232. N. 3. Eſt bleſſé au Siége de Dreux. 284. Sully le raccommode avec le Comte de Soiſſons. 307. 308. Part qu'il a dans le Traité de l'Amiral de Villars. 317. En eſt récompenſé par Henry IV. 329. Il propoſe à ce Prince de rendre les Gouvernemens héréditaires & ſouverains. 417. Il reconnoît & répare cette faute. 418. Henry IV. députe Sully vers lui, ſur de fauſſes accuſations. 432. 433. & à deſſein de lui faire épouſer Madame. 434. Il épouſe l'héritiere de la Maiſon de Joyeuſe. 607. N. 68. Il eſt ſoupçonné de complicité avec Biron. II N. 20. *pag.* 127. Aide à Sully à obtenir le Gouvernement de Poitou. 285. — 360. Son amitié pour lui eſt taxée de liaiſon criminelle. 450. — 499. Sa mort. III. 58. N. 5. Henry IV. deſtine ſa fille unique à ſon ſecond fils. 132. N. 9. — 212. — 348.

MONT-

Digitized by Google

MONTPENSIER. (Catherine-Marie de Lorraine, Ducheſſe de) Traits de clémence & de généroſité de Henry IV. à ſon égard. I. 328. N. 38. 39.

MONTPENSIER (Marie de Bourbon-) Fille unique de Henry Duc de Montpenſier, eſt fiancée au ſecond fils de France. III. 132. N. 9.

MONTPEZAT. (Henry Des-Prés de) Envoyé par Maïenne en Eſpagne. I. 303. N. 14. Sert la Ligue. 447. N. 16.

MONTREUIL. Henry IV. y fait ſon entrée. I. 370.

MONTRICHARD. Où s'abouchent Henry III. & Henry IV. I. 141.

MONTRICOUX. Terre achetée par Sully. III. 350. — S. 408.

MONTROND. Terres y retire pendant le Sacre de Louis XIII. Motifs qui obligent la Régente à l'en rappeller. III. 318. *ſuiv.* — 348. — 408. Ouvrages faits par Sully à ce Château. 422.

MORA (Chriſtophe de) Favori de Philippe III. I. 574. — 580.

MORAND. Traitant. II. 13.

MOREAU ou MOR'EE. (Le Commandeur) Offres qu'il fait à Henry IV. de la part de l'Eſpagne. I. 80. N. 17.

MOREILLES. (Abbaye de) Donnée au Neveu de Sully. II. 459.

MOREL, Prévôt de la Maréchauſſée. III. 86.

MORET. Sully y reçoit le Roi. I. 398. — 411. — 427. Henry IV. achete cette maiſon. II. 598.

MORET. (Jacqueline de Beuil, Comteſſe de) Préſens qu'elle reçoit de Henry IV. II. 471. Son caractère; anecdotes ſur ſa Vie. N. 8. *p.* 471. autres préſens que lui fait Henry. 601. Il va la voir. III. 4. — 63. Enfans qu'il eut d'elle. N. 7. — *p.* 63. Intrigue galante entr'elle & Joinville. 76. N. 15. Elle cherche à perdre Sully. 163.

MORETTE. (Comte de) L'un des Commiſſaires de Savoie dans l'affaire de Saluces. II. 17.

MORFONTAINE. Garde du Tréſor-Royal. I. 462.

MORGAN, Agent du Comte d'Auvergne. Sa détention & ſon procès. II. 359. 360. N. 13.

MORGES. Avis qu'il donne contre Leſdiguieres. II. 351.

MORIENNE. (Saint-Jean de) Pris par Henry IV. II. 32.

MORINVILLE. Gentilhomme attaché à Sully. I. 95.

MORISQUES. *Voyez Maures.*

MORLAIS. Pris par D'Aumont. I. 370.

MORLAS. L'un des Chefs Calviniſtes. Se convertit: fort eſtimé de Henry IV. I. 259. N. 25. II. 213. *Voyez Saleſte.*

MORNAY (Philippe) Du-Pleſſis. I. 97. Guérit Henry IV. à la Mothe-Frelon. N. 13. *p.* 139. Eſt fait Gouverneur de Saumur. 142. Lettre que lui écrit Henry IV. ſur ſon Traité d'Union avec Henri III. N. 17. *pag.* 143. — 180. N. 4. Lettre de lui à Henry IV. après le Combat d'Aumale. N. 41. *pag.* 213. Il s'entremet pour la Converſion de ce Prince. 278. Sert Villeroi dans ſon Traité avec le Roi. 329. 330. Cabale dans le Parti Calviniſte pendant le Siége d'Amiens. 492. *ſuiv.* N. 9. Fait inſérer dans l'Edit de Nantes un Article qu'on eſt obligé de réformer. 593. Sa diſpute publique avec Du-Perron. II. 21. *ſuiv.* N. 20. Ses brigues à Londres. 204. Le Roi d'Angleterre parle à Sully en ſa faveur. 212. Il intrigue en faveur de Bouillon, & contre le Pape. 283.

Digitized by Google

284. N. 12. Excite les Proteſtans à la révolte. 347. *ſuiv.* Sully exclut ſes Députés à Châtelleraut, & y rend ſes brigues inutiles. 506. *uiv.* 516. *ſuiv.* 522. — 528. Il cherche à rompre l'entrepriſe de Sedan. 563. Suite de ſes brigues parmi les Calviniſtes. III 84. *juiv.* Sully le juſtifie auprès du Roi, contre une calomnie. 178. Il ſoutient hautement le parti de Sully contre la Cour & le Conſeil de la Régente. S. 400. *ſuiv. Voyez Chatelleraut.*

MORNAY. (Pierre de) *Voyez Buhy.*

MOROSINI (Jean François) Nonce du Pape. Henry III. n'oſe Lui reſiſter. I. 140 N. 14.

MORSAN. (Bernard Prévôt de) Fait rendre juſtice aux Huguenots à Rouen. I. 14.

MORTIER-CHOISY, Partiſan. III. 159.

MOSCOVIE. Partie du Grand-Deſſein qui concerne cet Etat. III. 372 *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.*

MOTHE. (Valentin de Pardieu de La-) Amene des Troupes pour la Ligue au Siege de Rouen. I. 207. Sa mort. N. 36.

MOTHE-FRELON. (La-) Maladie de Henry IV. en cet endroit. I. 139. N. 13.

MOTTE. (Pont de La-) Où ſe fait l'entrevuë des deux Rois. I. 143. N. 18.

MOTTEVILLE, Préſident au Parlement de Rouen. Dans le Parti de Henry IV. I. 433.—III. 73.

MOUSSY. (N. Bouthillier de) I. 374. N. 14. Défait un Corps de Troupes de la Ligue. 394. N. 39

MOUSSY (le Pere) Jéſuite. Sa Lettre dans l'Affaire du Collége de Poitiers. II. 429.

MONTIERS. Pris par Henry IV. II. 32.

MOUY. (Iſaac Vaudré de) Officier Calviniſte. I. 95. N. 40. Se trouve au Combat de Saveuſe. 146. N. 23. Arrive après la Bataille d'Ivry. 173. N. 52. — 510 Conſeille de réformer l'Edit de Nantes. 593.

MURAT, Tréſorier de France. Contribuë à la détention du Comte d'Auvergne. II. 361. *ſuiv.* Donne des avis ſur la cabale des Séditieux. 487. 488. Ses liaiſons avec Leſdiguiéres le rendent ſuſpect. III. 11.

MURAT, Tréſorier de l'Extraordinaire des Guerres. Attaché à Sully : conſeils & marques de confiance qu'il en reçoit. III. 337. 338.

MUSTAPHA (Agi-Ibrahim) Aga du Caire. Sa Lettre à Sully, au ſujet d'un Réſident de la Porte à Marſeille. III. 192. 193.

N.

NANCY. Fête que la Ducheſſe de Bar y donne à Henry IV. II. 169.

NANGIS. Va ſervir l'Archiduc en Flandre. II 483.

NANGIS. (Beauvais-) Diſcours que lui tient le Duc de Guiſe. *Voyez Guiſe (Henry de)*

NANTES. (Edit de) Extorqué par les Calviniſtes. I. N. 9. *pag.* 493. Henry commence à y travailler 504. Son ſéjour à Nantes pour ce ſujet. 512. Teneur de ce Edit : & particularités ſur cette Affaire. 518. 519. Oppoſition à ſon Enregiſtrement : modifications qu'on eſt obligé d'y apporter ; Mauvaiſe foi de ceux qui y avoient travaillé. 589. *ſuiv.* N. 47. L'Edit eſt enregiſtré. 594. N. 51. & propoſé par Henry IV. pour Piéce fonda-

Digitized by Google

mentale dans l'Aſſemblée de Châtellerault. II. 492. 493.

NAPLES. Deſſein de Henry IV. de donner ce Royaume au Pape. II. 406. — III. 387. *Voyez Deſſein Politique.*

NARBONNE. Les Séditieux cherchent à s'en emparer. II. 97. — 487. — 499.

NARBONNE. (Vicomté de) Acquis par la Maiſon de Bourbon. I. N. 18. *pag.* 8.

NARGONNE, Commiſſaire dans l'Affaire de la Tour de Bouc. II. 472.

NASSAU (Guillaume de) Prince d'Orange. *Voyez Orange.*

NASSAU (Henry de) Ambaſſadeur des Provinces-Unies à Londres. Jacques refuſe de le reconnoître; enſuite le traite mieux. II. 199. 200. — 209.

NASSAU (Juſtin de) Ambaſſadeur des Etats-Généraux en France: Entretien de Henry IV. avec lui. I. 515. N. 34.

NASSAU (Louis de) ou le Comte Ludovic. L'un des Chefs du Parti Calviniſte en France. I. 20.

NASSAU (Maurice de) Prince d'Orange. *Voyez Orange.*

NASSAU. (Philippe de) Amene des Troupes à Henry IV. pour le Siége de Rouen. I. 198. Défait le Comte de Mansfeld. 395.

NAVARRE. (Royaume de) Uſurpé par les Eſpagnols. I. 10. Deſſein de Catherine de Médecis de l'acheter de la Maiſon d'Albret, & d'en faire un échange avec l'Eſpagne. N. 1. *pag.* 67. Droits de la Maiſon de Rohan ſur les biens qu'y poſſede la Maiſon d'Albret. II. 458. Les Finances de Navarre ſont réünies à celles de France. III. 32. N. 15. Queſtion ſur les limites de ce Royaume, terminée à l'avantage de Henry IV. 111. 112. Partie du Grand Deſſein qui concerne cet Etat. 387. *Voyez Deſſein Politique.*

NAVARRE. (Rois de) *Voyez les Articles ſuivans.*

NAVARRE. (Antoine de Bourbon, Roi de) I. N. 1. *pag.* 1. Sa mort. 10. Traits ſur ſa Vie. N. 24.

NAVARRE. (Henry d'Albret, Roi de) Traits ſur ce Prince, lors de la naiſſance de ſon Petit-fils. I. N. 19. 20. *pag.* 8. *ſuiv.*

NAVARRE (Henry de Bourbon, Prince, puis Roi de) enſuite Roi de France. *Voyez. Henry IV.*

NAVARRE. (Jeanne d'Albret, Reine de) I. 9. N. 21. Se retire à La-Rochelle, à la Paix de 1570. 13. Motifs par leſquels elle ſe détermine à venir à Paris. 14. *ſuiv.* Sa mort: Jugemens ſur cette mort. 24. *ſuiv.* N. 55. Haine qu'elle portoit aux Papes. 546.

NEMOURS. Traité extorqué par la Ligue en cette Ville. I. N. 29. *pag.* 87. Conférences entre Catherine de Médicis & le Duc de Guiſe, après les Barricades. N. 9. *pag.* 136.

NEMOURS. (Charles-Emanuel de Savoie, Duc de) Combat pour la Ligue à Ivry. I. 171. Défend Paris contre Henry IV. N. 5. *p.* 181. Son Parti ne réuſſit pas en Provence. 236. non plus que ſes brigues & ſes deſſeins aux Etats de Paris. 272. *ſuiv.* La Ville de Lyon ſe rend à Henry IV. malgré lui: traitement qu'il y reçoit. 338. *ſuiv.* N. 45. 46. Le Connétable de Montmorency défait ſes Troupes & prend ſes Villes. 395. Sa mort. 426. N. 8. Somme qu'il reçut lors de ſon Traité. 559.

NEMOURS. (Henry de Savoie-) *Voyez Saint-Sorlin.*

Digitized by Google

NEMOURS-LA-GARNACHE. *Voyez Garnache (La-)*

NE'RAC. Coup hardi de Henry IV. devant cette Ville. I. 51. 52. Conférences de ce Prince avec Catherine de Médicis. 53. N. 95.

NE'RESTAN (Philibert de) Capitaine des Gardes. Fait arrêter le Comte d'Auvergne. II. 366. Appuie l'opinion de Sully ſur l'entrepriſe de Sedan. 569. 570. — III. 45. N. 20. Premier Grand-Maître de l'Ordre du Mont-Carmel. N. *ibid. n.* 154.

NERY. (Madame de) Engage D'Eſtrées à traiter avec Sully de la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie. II. 13.

NESLE. (Le Marquis de) Eſt tué à Ivry. *Voyez Ivry.*

NETANCOURT (Jean de) Comte de Vaubecourt. Député par Bouillon au Roi. II. 576 Henry IV. l'établit Gouverneur dans Sedan. 580. III. 51.

NEUBOURG. (Philippe-Louis, Comte Palatin de) Son Droit à la Succeſſion de Clèves. III. 196. Partage qu'il en fait avec l'Electeur de Brandebourg. N. 30. *pag.* 308. *V. Clèves.*

NEVERS (Charles de Gonzague, Duc de) Eſt bleſſé au Siége de Bude : ſon Eloge. II. 153. 154. N. 41. Sert utilement dans l'Expédition de Sedan. 574. 575. Procès & diſcuſſions entre Henry IV. & lui, ſur les biens de la Maiſon d'Albret. III. 39. Eſt envoyé Ambaſſadeur à Rome. 90. N. 24. Maltraite de paroles les Miniſtres. 319. Graces qu'il ſe fait accorder par la Régente. 325. Terres que Sully acquiert de lui. 348.

NEVERS. (Louis de Gonzague, Duc de) Se fait craindre de Henry III. I. 140. N. 14. S'attache à Henry IV. après la mort de ce Prince. N. 30. *pag.* 153. Amene des Troupes au Roi ; & cherche à dominer dans ſon Conſeil. 186. N. 11. Mutine les Catholiques pendant le Siége de Rouen. Seconde mal Henry IV. à Bully, &c. 208. *ſuiv.* N. 39. Il ſe fait l'un des Chefs du Tiers-Parti. 249. Ses brigues aux Etats de Paris. 273. Henry IV. l'envoie à Rome prêter l'Obedience au Pape. 291. N. 1. — 348. Il eſt fait Gouverneur de Champagne. 378. & Chef du nouveau Conſeil des Finances. 388. Ses démêlés avec Sully. 389. Il commande les Troupes du Roi en Picardie. 397. Se brouille avec les autres Chefs : malheurs qui en arrivent. 401. Sa mort. 426. Jugement ſur ſa conduite. N. 9.

NEVERS. (Ducheſſe de) Eſt mêlée dans les Intrigues de galanterie de Henry IV. III. 134.

NEUFCHATEL. Pris par Henry IV. I. 155. Mal défendu par Givry. 216. N. 43.

NEUVILLE. *Voyez Villeroi & Alincourt.*

NEUFVY. (Bertrand de Melet de Fayolles de) Reçoit chez lui Sully. I. 99. N. 41.

NEUFVY. (Magdelene de Melet de Fayolles de) Officier du Parti de la Ligue. I. N. *ibid.*

NEUFVY. (Madame de) Donne de mauvais conſeils à Madame. I. 438. — 442.

NEUILLY. Le Roi & la Reine y courent riſque de ſe noyer. II. 597. N. 31.

NICOLAI. Envoyé par Henry IV. dans les Provinces. II. 357. Nommé par ce Prince du Conſeil de Régence. III. 223.

NICOLAS. (Simon) Traits de ſon humeur plaiſante, & libertine.

Digitized by Google

II. 110. 111. N. 2.

NIEUPORT. Manqué à la traiſon d'Anvers. I. N. 15. *pag.* 76. Le Prince d'Orange y gagne une Bataille contre l'Archiduc Albert; & eſt obligé d'en lever le Siége. II. 59. N. 35.

NIMES. Fait un Traité avantageux. I. 36.

NOAILLES. Brouilleries entre cette Maiſon & celle de Roquelaure, appaiſées par Sully. II. 598.

NOAILLES. (François de) Sujet de ſon Ambaſſade à la Porte. I. N. 1. *p.* 67. Il conduit des Troupes au Siége de Pierrefort. III. 45.

NOBLESSE. Conſidérations de Sully ſur le peu d'égards qu'on a pour elle; ſur ſes méſalliances; ſur ſes mœurs corrompuës, &c. II. 67. *ſuiv.* N. 7. *ſuiv.* Projets de Henry IV. à cet égard. III. 141. 142. *V. Cabinet d'Etat.*

NOCLE. (Beauvais La-) *Voyez Beauvais.*

NOGENT-LE-BETHUNE. Fondations & Ouvrages qu'y fait Sully. III. S. 418.

NOIRMOUTIER. (Marquiſe de) *Voyez Sauves.*

NOISY. Séjour des Enfans de France dans ce Château. III. 49. — 89.

NOMPAR. *Voyez Force (La-)*

NORD. (Cours du) Leur mauvaiſe Politique, blâmée par Sully. II. 217. N. 2.

NORMANDIE. Places priſes en cette Province par le Parti Royaliſte. I. 163. N. 42. Expéditions militaires, Combats, &c. du Duc de Montpenſier 195. N. 24. *Voyez Gautiers.* La Normandie donne des ſecours à Henry IV. pour le Siége de Rouen. 198. Ses Villes & Gouverneurs ſe rendent à ce Prince. 323. — 334. Motifs du Voyage de Henry dans la Haute & Baſſe-Normandie. II. 282. *ſuiv.* N. 10. Sully appuie les intérêts de cette Province. 600.

NORTFOLK. (Duc de) Du Conſeil privé du Roi Jacques. II. 188.

NORTUMBERLAND. (Comte de) De la faction des Mécontens à Londres. II. 196. Conduit Sully à ſa premiere Audience. 207. Sa capacité: Sully ſe l'attache. 212. Avis important qu'il en reçoit 218. *ſuiv.* Il conduit cet Ambaſſadeur à ſa ſeconde Audience. 222. & eſt nommé l'un des Députés pour conférer avec lui. 228. *ſuiv.* — 251. 252. Prétens que lui fait Sully. 261. Inſulte qu'il fait au Colonel Vere. 269.

NOTABLES (Aſſemblée des) à Rouen. Motifs, délibérations & réſultat de cette Aſſemblée: Conduite qu'y tient Henry IV. & Réflexions à ce ſujet. I. 465. *ſuiv.* N. 21. — *pag.* 468 N 22. — 487. *ſuiv. Voyez auſſi Etats Généraux.*

NOTAIRES. Etablis Juges de leurs Contrats: autres Projets à cet égard. III. 151. 152. *Voyez Cabinet d'Etat.*

NOUE. (François de La-) Catherine de Médicis donne ſecrettement les mains à ſa défaite en Flandre. I. 24. Eloge de cet Officier. N. 53. *pag.* 24. — 46. Il emporte d'emblée le Fauxbourg Saint-Germain. N. 41. *p.* 162. Généroſité de Henry à ſon égard. N. 34. *pag.* 326. — II. 111.

NOUE. (Oder de La-) Propoſé pour Député Général des Calviniſtes. II. 510. & accepté. 520. 521. Se montre contraire à l'Expédition de Sedan. 569. *ſuiv.* Eſt employé par Sully dans l'Affaire de Metz contre les Jéſuites. 587.

Sert utilement au Synode de La-Rochelle. III. 10.

NOYER. (Du-) L'un des Conjurés dans la Conſpiration de La-Flèche. III. 126. *ſuiv.* N. 35.

NOYON. Les Troupes de la Ligue y ſont battuës : Priſe de cette Ville. I. 189. 190. 191. Repriſe par Mansfeld. 276.

NUGNES ou ORDOGNES. Envoyé de la part de Mandoce à Henry IV. I. 295. *ſuiv.*

NUYS. Pris par le Maréchal de Biron. I. 395.

NYORT. Manqué par Henry IV. I. 111. enſuite pris par ce Prince. 139.

NYSSA, en Tranſylvanie. Pris & repris par les Impériaux. III. 154.

O.

O (François D') De Freſne, &c. Surintendant des Finances. S'attache à Henry IV. après la mort de Henry III. I. N. 30. *pag.* 153. Mais gouverne mal ſes Finances, & le laiſſe manquer de tout. 178. N. 2. Veut dominer dans ſon Conſeil. 186. Empêche les Catholiques de lui obéir au Siége de Rouen. 203. & les jette dans la mutinerie. 227. 228. Il devient un des Chefs du Tiers-parti. 249. S'entremet dans l'Affaire de la Converſion de Henry. 278. Se fait donner le Gouvernement de Paris. 326. N. 32. S'oppoſe au Cardinal de Bourbon & à Sully. 345. *ſuiv.* Il ſollicite pour les Jéſuites dans leur procès avec l'Univerſité. N. 58. *pag.* 347. Ses profuſions. Ses vices. 373. N. 11. 12. Particularités ſur ſa mort. 375. N. 15. 16. Il faiſoit valoir les Fermes ſous des noms empruntés. II. 464.

O (Jean D') de Manou. *V. Manou.*

OCCIDENT. (Empire d') Jugement de Sully ſur cet Empire. III. 357.

ODOU. (N. d') Sert utilement dans l'Affaire de la révolte des Maures contre l'Eſpagne. III. 113.

OFFICES nouveaux créés. I. 485. N. 4. Offices de Finance & de Barreau ſupprimés. II. 70. Création d'Offices à faire dans le beſoin. III. 144. *ſuiv.*

OFFICIERS de la Couronne, & autres. Sully change la forme de leurs payemens & penſions. I. 565. *ſuiv.* En ſupprime une partie dans la Finance & le Barreau. II. 70.

OISE. (George de Brancas-Villars, Chevalier d') Rend le Havre à Henry IV. I. 334. N. 43. En obtient une Penſion. 373. N. 10. Le ſuit à la Campagne de Franche-Comté. 410. N. 56. Somme qu'il reçut pour ſon Traité. 559.

OLDECORNE (Edouard) Jéſuite. Part qu'il eut dans la Conjuration des Seigneurs Anglois contre le Roi Jacques. II. 611. 612. N. 34. III. 30.

OLERON. (Iſle d') Priſe par les Proteſtans. I. N. 4. *p.* 3.

OLIVARI (Seraphin) Cazaille. Ce qu'il repond à Clément VIII. qui refuſoit d'abſoudre Henry IV. I. N. 1. *p.* 291. 292. Sully lui fait donner le Chapeau de Cardinal. II. 327. N. 25. Dette que lui paye Henry. III. 47.

OLLIUS. (Le Docteur) Confeſſeur de Philippe III. 580.

ONAU (Biron d') ou de Dona. Battu à Auneau. I. 130. N. 4.

ONDEVOUS. Agent du Duc de Bouillon. II. 55.

OOST-FRISE. (Prince d') Soûtient Embden avec les Provinces-Unies contre l'Eſpagne. II. 153. N. 38.

Digitized by Google

ORADOUR. (N. d') Gentilhomme Calviniſte. I. 97.

ORAISON. (Marquis d') De la ſuite de Sully à Londres. II. 190. Employé dans l'Affaire du Mariage de Mademoiſelle de Mercœur avec le Duc de Vendôme. III. 82.

ORANGE. Affaire ſur cette Place & ſur Blaccons. II. 495. 496. — 503. Henry IV. s'y comporte avec trop de complaiſance pour Leſdiguiéres. 523. *ſuiv. Voyez Chatelleraut. Blaccons.*

ORANGE. (Guillaume de Naſſau, Prince d') Prend Mons ſur les Eſpagnols. I. 16. Lieutenant-Général de l'Archiduc Matthias. I. 68. Il faillit à être tué à Anvers : révolte des Flamands contre les François à cette occaſion ; qu'il appaiſe. 74. 75. Il prévient & rend ſans effet la Trahiſon d'Anvers. 76. 77. Cherche en vain à réconcilier Monſieur avec les Flamands. 77.

ORANGE. (Maurice de Naſſau, Prince d') Il fait la Cène à Roſny. I. 600. Gagne la Bataille de Nieuport contre l'Archiduc Albert ; & en leve le Siege. II. 59. N. 35. Veut porter la Guerre aux environs de Dunkerque. 71. Prend Rhimberg & manque Bolduc. 72. Henry IV. lui accorde ſous-main des ſecours. 82. Prend Grave : autres Expeditions. 151. 152. Il chaſſe les Eſpagnols de Vaetendonk. 165. Prend Cadſan : aſſiége L'Ecluſe ; qu'il prend enfin. 395. *ſuiv.* N. 8. — 481. Autres opérations militaires. 482. 483. Intérêt qu'il a dans l'Affaire d'Orange & de Blaccons. 495. 496. Il ſe ſoutient mal pendant la Campagne de 1606. Sa méſintelligence avec Barneveld, l'une des principales cauſes de la Trêve. 609. Il manque Anvers. III. 21. Il s'oppoſe à la ſuſpenſion d'Armes. 27. & brigue en France pour la faire échouer. 107. Mais Henry IV. & Sully réſiſtent à ſes brigues. 108. *ſuiv.* Il donne les mains au Traité de Trêve. 182. Il ſe joint aux Princes d'Allemagne aſſemblés à Hall. 207. *Voyez Clèves.* Prend Julliers à la tête des Confédérés. 306. *ſuiv.* N. 30. Son partage dans le Grand Deſſein. 381. & en quoi il y contribuë. 385. *Voyez Deſſein Politique.*

ORANGE. (Princeſſe d') Fait la Cène à Roſny. I. 600. Les Provinces-Unies lui font un préſent. II. 396. Lettres qu'elle écrit à Bouillon de la part de Henry IV. dans l'affaire de l'Expédition de Sedan. 566. *ſuiv.* N. 7. Autre Lettre qu'elle reçoit du Roi ſur la reddition de cette Place. N. 15. *pag.* 583. — III. 69. Autres Lettres qu'elle écrit à Sully dans l'Affaire de la Trêve entre l'Eſpagne & les Etats-Généraux. 108. 110.

ORBITELLO. L'Eſpagne s'empare ſans aucun droit. II. 406.

ORDRE nouveau de Chevalerie, que Henry IV. ſe propoſe d'inſtituer. III. 141. Sully ſe fait un Ordre pour lui-même. III. S. 416.

ORDRES RELIGIEUX. *Voyez Religieux.*

ORELADOUX (Milord) Ecoſſois. II. 260.

ORIENT. (Empire d') Jugement de Sully ſur cet Empire. III. 357.

ORLEANS. Pris par les Huguenots. I. 18. Rendu par La-Châtre à Henry IV. 304. Somme payée pour cette reddition. 559. Le Roi & la Reine y vont gagner le Jubilé. II. 70. Séjour qu'y fait Henry IV. allant en Auvergne. 532. Troubles en cette Ville. III. 124.

Digitized by Google

ORLEANS. (Gaſton-Jean-Baptiſte de France, Duc d'Anjou, puis d') *Voyez Anjou.*

ORLEANS, (N. de France, Duc d') Sa naiſſance. II. 3. N. 3. Il tombe malade. III. 89. Eſt fiancé à Mademoiſelle de Montpenſier. 132. N. 9. Conchine lui ôte le Gouvernement de Normandie. 312. Sully prédit ſa mort. 323. Cauſe de cette mort. N. 7.

ORNANO (Alphonſe d') Maréchal de France. Bon conſeil qu'il donne à Henry III. le jour des Barricades. I. N. 7. *pag.* 31. 32. Il ſoûtient le Parti de Henry IV. en Dauphiné. 236. Secourt les Lionnois contre la Ligue. 340. Aide à défaire les Troupes du Duc de Savoie & de D'Epernon. 448. — 487. Services qu'il rend à Henry IV. lors de la mort de la Ducheſſe de Beaufort. 599. *ſuiv.* Mécontentement qu'il donne au Roi. II. 90. N. 23. Il eſt intéreſſé dans l'Edit du Droit d'Ancrage. 281. — 286. Amitié de Sully pour lui, calomniée. 450. Sully prend ſon parti contre D'Epernon. 540. — III. 47. — 154. Il blâme les Sermons emportés du Pere Gonthier. 164. 165. N. 26.

ORTES ou HORTES. *Voyez Hortes.*

ORTOMAN, Premier Médecin de Henry IV. Envoyé par ce Prince pour ſecourir Madame de Roſny. I. 147.

ORVAL (François de Béthune, Comte d') Préſent que lui fait Henry IV. III. 347. Services qu'il a rendus : Charges qu'il a poſſédées. Le Comté d'Orval érigé en Duché en ſa faveur : Le Duché de Sully a paſſé dans ſa branche. N. 17. *pag.* 347. 348. Partage qu'il eut dans les biens de Sully : & autres particularités ſur ſa vie. S. 408. 409.

OSERAY, (L') Valet de Chambre de Henry IV. I. 362. — 486. — II. 300. — 444. — 551. — III. 212. — 215. — 265.

OSORIO, Officier Eſpagnol. Défend La-Fére. I. 424.

OSSAT (Arnaud d') Cardinal. Accuſé d'attachement à la Ligue. I. 414. 415. Examen de ſa conduite & de ſes ſentimens. N. 60. *pag.* 413. 414. Employé à la Diſſolution du mariage de Henry IV. & de Marguerite de Valois. 521. & à obtenir la Diſpenſe du mariage de Madame avec le Duc de Bar ; qu'on l'accuſe de traverſer. 584. *ſuiv.* Examen de ſa conduite à cet égard, &c. N. 42. *pag.* 584. 585. Service qu'il rend à Henry IV. à Rome dans l'affaire de Marthe Broſſier. N. 52. *pag.* 595. Suite de ſa Négociation pour la Diſſolution du mariage de ce Prince. II. 5. Traité qu'il fait avec le Grand-Duc de Toſcane pour la reſtitution des Iſles, &c. blâmé par Sully. 87. 88. & juſtifié. N. 20. Accuſations de ce Miniſtre contre lui. 160. *ſuiv.* Examen de ces Accuſations. N. 7. *ſuiv.* Mortifications que lui donne Sully. 163. *ſuiv.* Il eſt fait Coadjuteur de Baïeux. 164. Son opinion ſur l'Affaire des Prêtres Anglois. N. 4. 5. *pag.* 226. 227. Mémoire préſenté contre lui au Roi par Sully. 306. Chefs d'accuſation de ce Mémoire. 312. *ſuiv.* Sa juſtification : particularités ſur ſa naiſſance, ſa vie & ſa mort. 313. *ſuiv.* N. 16.

OSTENDE. Manqué à la Traiſon d'Anvers. I. N. 15. *pag.* 76. L'Archiduc Albert y met le Siége. II. 72. N. 8. Châtillon & quelques autres François y ſont tués. 82. N. 13. Suite de ce Siége. 151.

très-coûteux. 165. & avec peu de ſuccès des Eſpagnols. 273. 274. Priſe de cette Place. 395. *ſuiv.* N. 8. où la réſiſtance des Flamands a épuiſé l'Eſpagne. 407. — 609.

OTAGE (Villes d') propoſées à la France par les Provinces-Unies: Motifs des Etats Généraux, du Conſeil de Henry IV. qui veut qu'on les accepte, & de Sully qui en diſſuade. III. 21. *ſuiv.* N. 9.

OTHON, Empereur. Duel autoriſé de ſon temps. II. 545.

OTOPLOTE. Friponneries des Financiers ſous ſon nom. I. 417. *ſuiv.*

OTTOCAR, Roi de Bohême. I. 4.

OVAL, ou AUVAL, Courrier de France à Londres. II. 271.—395.

OUEN. (Saint-) Henry IV. diſpoſe de cette Abbaye après la mort du Cardinal de Bourbon. I. 373.

OURS. Chaſſe de ces Animaux dangereuſe. I. 56.

OUVRAGES publics. *Voyez Edifices, Paris, &c.*

P.

PAJOT, Tréſorier. Requête préſentée contre lui. III. 159.

PAIR DE FRANCE. Sully obtient cette dignité. II. 560. 561. N. 5. Diſpute au Sacre de Louis XIII. entre les Pairs Eccléſiaſtiques & les Ducs, ſur la préſéance. III. 275. *Voyez Ducs.*

PAIX de 1570. favorable aux Calviniſtes. I. 3. N. 5. De Monſieur. 42. N. 83. De 1577. malobſervée de part & d'autre: Articles de cette Paix. 51. 53. N. 94. De Fleix. *Voyez Fleix.* De Vervins. *Voyez Vervins.* Paix de Lyon. *Voyez Savoie. Lyon, &c.*

PALATIN. (Electeur) Deſſein des Chefs Proteſtans de le rendre Protecteur de la France Calviniſtes I. 89. Henry IV. retire de ſes mains les Fermes de France qu'il faiſoit valoir. 564. *ſuiv.* & lui refuſe de recevoir en grace Bouillon. II. 167. 168. Il continuë à ſoutenir Bouillon, & cherche en vain à le faire appuyer par le Roi Jacques. 204. — 225. 226. — 283. — 406. — 533. Craintes que lui inſpire l'Expédition de Sedan. 574. Lettres polies qu'il écrit à Sully. III. 106.

PALATINS. (Princes) *Voyez Neubourg. Deux-Ponts.*

PALCHEUX, Officier Calviniſte. Se trouve à la Journée d'Arques. I. 157. à Ivry. 172. Eſt mis injuſtement aux arrêts pour la reddition de Neufchâtel. 216. N. 43.

PALLIERS. Vend la Terre de Cauſſade à Sully. III. 350.

PALOT, Receveur Général. Deſtitué par Sully. II. 275.

PALOT, Agent du Prince de Condé à Paris. III. 296.

PANFOU, maiſon appartenante à Sillery. II. 481.

PANGEAC ou PANGEAS. (N. de Pardaillan de) Oblige le Comte de Soiſſons à ſortir de Béarn, & en eſt maltraité. I. 733.

PANGEAC. (Madame de) Donne de bons conſeils à Madame. I. 438. Cherche à faire rentrer Sully dans ſes bonnes graces. 445. 446. Donne un Mémoire éxact des meubles & effets de cette Princeſſe. II. 297.

PANNY. (Du-) Agent de D'Entragues à Londres. II. 204.

PAPES. Leon X. Pie IV. Pie V. Gregoire XIII. Sixte-Quint, Grégoire XIV. Clement VIII. Leon XI. Paul V. Urbain VIII. *Voyez chacun de ces Noms.* Brigues des Légats & Partiſans du Pape aux Etats de

Digitized by Google

Paris. I 272. *ſuiv. Voyez Ligue.* Sully donne au Pape le titre de Sainteté, & en eſt blâmé par le Roi d'Angleterre. II. 212. Véritable Politique des Papes par rapport au Roi d'Eſpagne & à la Maiſon d'Autriche. 246. — 406. En quoi le Grand Deſſein de Henry IV. leur étoit avantageux. 244. 249. Dogme Calviniſte ſur le Pape Antechriſt, propoſé au Synode de Gap: & ſupprimé par les ſoins de Sully. 283. 284. N. 12. Politique du Pape uni avec l'Eſpagne & les Jéſuites. 305. 306. N. 8. Le Pape exclus de la poſſeſſion du Pont d'Avignon. 411. *ſuiv.* Véritable Politique de la Cour de Rome par rapport aux Venitiens. 585. Le Nonce du Pape eſt admis au Conſeil ſecret de Marie de Médicis, qui embraſſe la Politique Ultramontaine. III. 277. *ſ. iv.* 290. *ſuiv.* Partie du Grand Deſſein qui concerne le Pape: On le déclare Roi: on lui donne le Royaume de Naples, &c. 374. *ſuiv.* 382. 387. Forces & dépenſes dont il devoit y contribuer. 390. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.*

PARABERE, Officier Calviniſte. Prend Corbie. I. 189. — 343. Se trouve au Siége de Laon. 352. Sert utilement le Roi II. 353. 355. — 511. à l'Aſſemblée de Châtelleraut: ſon caractère. 515. Lettre que lui écrit Sully au ſujet de Bouillon. 571. 572. — 593.

PARAN (le Pere) Jéſuite. III. 125.

PARASIS. L'un des Calomniateurs de Sully. II. 447.

PARDAILLAN. *Voyez Pangeac. Ségur.*

PARDIEU. *Voyez Mothe (La-)*

PARE' (Ambroiſe) Chirurgien de Charles IX. Ce qu'il dit à ce Prince au ſujet de la Saint-Barthelemi. I. 33.

PARENT, Traitant. I. 479.

PARFAIT, Officier de la bouche de Henry IV. II. 267. Familier avec ce Prince. II. 603.

PARIS. Huguenots maſſacrés dans cette Ville. *Voyez Barthelemi (Saint-)* L'exercice de la Religion Proteſtante y eſt défendu à dix lieuës, &c. *Voyez Paix de.* 1577. Ce qui s'y paſſa à la Journée des Barricades. 131. *ſuiv.* N. 7. *p. ibid. ſuiv.* Conſternation qui y eſt répanduë après la ſortie de Henry III. Députation qu'elle fait à ce Prince, &c. N. 8. *pag.* 135. Les deux Rois en ſont le Siége. 148. Henry IV. en fait attaquer les Fauxbourgs. 161. 162. Il les emporte d'emblée & y met le Siége, que ſa bonté l'oblige à lever: Horreurs de ce Siége; autres particularités à ce ſujet. 180. *ſuiv.* N. 5. *ſuiv.* Etats tenus en cette Ville: leur convocation; tumulte & confuſion qui y regnent. 270. *ſuiv.* N. 30. *Voyez Ligue. Guiſe. Eſpagne, &c.* Ses Curés déchaînés contre Henry IV. N. 36. *pag.* 275. Joie qu'on y reſſent de l'Abjuration de ce Prince: & députation qu'elle lui fait malgré Maïenne. 293. 294. N. 2. 3. Reddition de cette Ville; & particularités ſur l'entrée qu'y fait Henry IV. 325. 326. N. 30. Procès de l'Univerſité & des Curés de Paris contre les Jéſuites. 342. 347. *ſuiv.* N. 57. *ſuiv.* La tranquillité & les divertiſemens y ſont rétablis. 481. 482. Somme que Henry IV. paya pour ſa reddition. Ses Cours Souveraines s'oppoſent à l'enregiſtrement de l'Edit de Nantes. 589. *ſuiv.* N. 47. *ſuiv.* qui eſt réformé, & enfin enregiſtré. 594. N. 51. Réception faite à la Reine en cette Ville. II. 58. 59 N. 34. Monſieur le Dauphin eſt porté à découvert au tra-

Digitized by Google

vers de Paris. 66. Préſens que la Ville fait à la Reine au ſujet de cette naiſſance. *ibid.* Ouvrages publics qu'y fait conſtruire Henry IV. 171. —469. N. 5. Maladie contagieuſe qui y régne, empêche d'y faire le Baptême des Enfans de France. 596. 597. N. 28. Autres édifices publics. III. 92. 93. Séjours différens de Henry IV. en cette Ville, &c. *Voyez Henry IV.* Conſternation qu'y répand la mort de ce Prince, &c. *Voyez Parricide. Ravaillac. Parlement, &c.*

PARISIERE, (N. de La-) Député à Henry IV. par la Ville de Poitiers, dans le démêlé de Sully avec le P. Cotton. II. 428. *ſuiv.*

PARLEMENT DE PARIS. Il ne trempe point dans les Complots de la Ligue, à la Journée des Barricades, &c. I. N. 8. *pag.* 35. Il s'oppoſe aux deſſeins de Maïenne & de la Ligue aux Etats de Paris : Arrêt qu'il rend ſur la ſucceſſion à la Couronne : Ceux qui y eurent le plus de part ; & autres particularités ſur cet Arrêt. 274. N. 35. Il eſt rappellé de Tours N. 40. *pag.* 329. Brigues dans le Parlement en faveur des Jéſuites contre l'Univerſité & les Curés. 347. N. 58. 59. Sully y eſt fait Conſeiller d'Honneur. 552. N. 13. Le Parlement oblige à réformer l'Edit de Nantes, & l'enregiſtre après bien des oppoſitions. 589. *ſuiv.* 594. N. 51. Il ſoutient ſes Avocats contre le Roi. II. 141. *ſuiv.* N. 26. 27. S'oppoſe aux Edits ſur la Monnoye. N. 29. *pag.* 145. & au rétabliſſement des Jéſuites. 299. *ſuiv.* N. 4. — 311. Arrêt qu'il rend contre le Prince de Condé. III. N. 32. *pag.* 177. Conduite & démarches du Parlement le jour de la mort de Henry IV. & les jours ſuivans : particularités ſur le Procès de Ravaillac & autres à l'occaſion de ce Parricide. 242 N. 23. Il défere la Régence à Marie de Médicis. 274. 275. N. 13. 14.

PARLEMENS du Royaume. Déſobéiſſance des Parlemens de Languedoc & de Bourgogne. *Voyez ces noms.* Plaintes de Sully contre les Parlemens. III. 34. 35. Démêlés qu'il a avec différens Parlemens. 97. *ſuiv.* Droit Annuel, Créations d'Offices, & autres Réglemens projetés par rapport aux Parlemens. *Voyez Cabinet d'Etat. Barreau. Paulette, &c.*

PARME (Alexandre Farneſe, Duc de) Leve le Blocus de Cambrai, & fait une belle retraite. I. 71. 72. Oblige Monſieur à ſortir de Flandre. 77. Parole de lui ſur les Barricades. N. 7. *pag.* 133. Il oblige Henry IV. à lever le Siége de Paris. 181. *ſuiv.* N. 5. 6. 7. Se poſte avantageuſement, & ſe conduit en habile Général dans cette occaſion : Bon-mot de lui au Duc de Maïenne. N. 8. *p.* 183. Il prend Corbeil avec peine. 184. Souffre pluſieurs échecs en ſe retirant. 185. Il repaſſe la Somme & vient au ſecours de Rouen : Henry IV. va à ſa rencontre. 204. Il manque à prendre ce Prince à Aumale. 209. *ſuiv.* Parole de lui, ſur cette action. N. 41. *pag.* 213. Il repaſſe la Somme. 214. reprend le chemin de Rouen. 216. évite le Combat. 217. & arrive à Rouen. *ibid.* Henry IV. le trompe & remporte différens avantages ſur lui, où il eſt bleſſé. 219. *ſuiv.* N. 47 *p.* 221. Il échappe à Henry IV. par ſa belle manœuvre au paſſage de la Seine. 222. La mutinerie des Troupes de Henry IV. empêche qu'on ne le pourſuive. 223. *ſuiv.* Il repaſſe en

Flandre. 231. médite de revenir en France : mais il meurt. 241. 242. Jugement ſur cette mort N. 14. Ses projets ne ſont point ſuivis aux Etats de Paris, heureuſement pour Henry IV. 270. 271. N. 30. *Voyez Eſpagne, Ligue, Maience, &c.*

PARQUET. Préſident au Parlement de Grenoble. II. 593.

PARREINS. Donnés dans le Duel. II 547.

PARRICIDE. Commis dans la perſonne de Henry IV. Comment cet attentat s'éxécuta. III. 237. 238. N. 22. 23. *ſuiv.* Examen des différentes opinions ſur les Auteurs & les cauſes de ce Parricide. N. 23. *p.* 244. *ſuiv.* Noms de différentes perſonnes qui y furent impliquées. N. *ibid. pag.* 253. *ſuiv.*

PARTHENAY. Manqué par Henry IV. I. 111.

PARTENAY. (Catherine de) *Voyez Quelenec.*

PARTIES-CASUELLES. (Réglement ſur les) III. 145.

PARTISANS. *Voyez Financiers.*

PASCAL Ambaſſadeur de France chez les Griſons. II. 409.

PASITHE'E. Religieuſe prétenduë inſpirée. II. 590. N. 22. Les Factieux de la maiſon de la Reine la font ſervir à leurs deſſeins pernicieux. III. 133.

PASQUIER. Apporte à Henry IV. des Lettres de Villeroi. II. 71.

PASSAGE. (Du-) Donne avis au Roi des deſſeins du Duc de Savoie. II. 15.

PASSAVA. *Voyez Châteauneuf.*

PASSY. Défendu par Sully contre les Troupes de la Ligue. I. 166. N. 46.

PAVE' DE PARIS. Réglemens à ce ſujet. II. 469. Sommes qui y ſont employées. III. 33. — 97.

PAUL V. Joie en France de ſon exaltation. II. 477. Son attachement à la France : honneurs qu'il rend à notre Ambaſſadeur. 478. *Voyez Béthune.* Eſtime qu'il a pour Sully : Bref qu'il lui écrit ; & réponſe à ce Bref. 479. *ſuiv.* Il félicite Henry IV. ſur l'expedition de Sedan. 581. Origine & ſuite du Differend entre lui & les Venitiens. 583. *ſuiv.* N. 16. Il eſt Parein du Dauphin. N. 29. *pag.* 597. Sa modération à l'égard des Proteſtans. III. 10. Il défend aux Anglois de prêter le ſerment de fidelité au Roi Jacques. 30. Henry IV. termine le Differend avec la République de Veniſe. 30. 31. N. 13. 14. Bref de Paul V. à Sully : & Réponſe de ce Miniſtre. 31. 32. Il accorde avec peine l'Evêché de Metz au Duc de Verneuil. 90. N. 23. Il preſſe inutilement Henry de faire publier le Concile de Trente. 91. Il donne les mains à l'Union contre la Maiſon d'Autriche, au moyen du Royaume de Naples qui lui eſt promis. 216. — 387. 388. La Régente s'unit avec lui & avec l'Eſpagne contre la Politique du dernier Régne. 290. Sa modération envers les Calviniſtes. 373. Part qu'il a au Grand-Deſſein de Henry IV. 382. *ſuiv.* Forces & dépenſes dont il devoit y contribuer. 390. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.*

PAUL. (Comté de Saint-) Acquis par Henry IV. avec trop peu de précaution : Particularités ſur l'hommage de ce Comté. II. 413. *ſuiv. Voyez Soiſons.* (*Comte de*) Sully ne peut engager Henry IV. à en attaquer les Villes. 581. *ſuiv.*

PAUL (François d'Orleans, Comte de Saint-) Gouverneur de Picardie. L'un des Chefs des Troupes du Roi dans cette Province. I 397. Eſt défait devant Dourlens

Digitized by Google

404. *suiv.* Il se justifie à Henry IV. sur l'assassinat du jeune d'Epinoy. III. 6. N. 5. Il a dessein de passer au service des Archiducs. 79.

PAULETTE. Henry IV. lui substituë le Droit Annuel. III. 145. N. 19.

PAYS-BAS. *Voyez Flandre.*

PECAIS. Engagé au Prince Casimir par le Prince de Condé. I. 62.

PECHE. (Du-) Traite avec D'Estrées de la Grande-Maîtrise de l'Artillerie pour Sully. II. 13.

PEDRE (Dom) de Tolede, Ambassadeur de l'Espagne en France. Travaille à la Paix. III. 107. Ses brigues à la Cour : Bon-mot de Henry IV. à cet Ambassadeur, N. 40.

PEGUILLON. *Voyez Martigues.*

PEHU (Guillaume de La-Mothe de) Complice de l'assassinat de Du-Hallot. *Voyez Allegre. Romain (Saint-) Ronen.*

PELLEVE' (Nicolas de) Cardinal. Révele le Complot de la Saint-Barthelemi. I. 26. N. 58. Propose aux Etats de Paris le mariage de l'Infante d'Espagne avec l'Archiduc Ernest : Ses brigues inutiles. N. 34. *pag.* 272. *Voyez Ligues. Guise. Etats de Paris, &c.* Se retire à Soissons lors de la reddition de Paris. 327.

PEMBROK. (Comte de) Sully le voit à Douvres. II. 77.

PENSIONS DE L'ETAT. Sully en change la forme : ses travaux à cet égard. I. 564. *suiv.*

PENTIEVRE. Droits prétendus de cette Maison sur la Bretagne. I. 504. *Suiv.* N. 21. 23. *Voyez Mercœur. Martigues.*

PEPIN LE BREF. Jugement de Sully sur ce Roi. III. 358.

PERES (Antonio) Ministre de Philippe II. Disgracié. Conseil de ce Prince à Philippe III. à son sujet. I. 580. Maximes de Gouvernement de ce Ministre. N. 36.

PERICARD. Agent du Duc de Guise pour son Traité. I. 376. 379.

PERLES FAUSSES. (Manufacture de) Etablie par Henry IV. II. N. 10. *pag.* 473.

PERONNE. (Assemblée de) Où la Ligue se forme. I. N. 27. *pag.* 85. Henry IV. fait son entrée dans cette Ville. 370.

PERRON. (Jacques Davy, Cardinal Du-) L'un des Auteurs & des Promoteurs du Tiers-Parti. I. 249. Conférences dans lesquelles Sully le rend favorable à Henry IV. 263. N. 27. 28. Il instruit ce Prince dans la Religion Catholique. 286. A la principale part à sa Conversion, & cherche aussi à convertir Sully. 289. *Voyez Abjuration.* Il est envoyé à Rome prêter l'Obédience au Pape : & est fait Evêque d'Evreux. N. 50. *pag.* 289. N. 1. *pag.* 291. Travaille avec Sully à la réconciliation du Comte de Soissons avec le Duc de Montpensier. 307. Sa conduite à Rome blâmée. 414. & justifiée. N. 60. *pag.* 413. Il travaille à la dissolution du mariage de Henry IV. & de Marguerite de Valois. 521. Sa dispute publique avec Du-Plessis-Mornay : Lettres réciproques de lui & de Sully ; & autres particularités à ce sujet. II. 21. *suiv.* N. 20. Il sert mal le Roi au Traité de Lyon. 52. 53. Il s'emploie en faveur des Jésuites : reproches que lui fait Sully à cet égard. 311. *Suiv.* Sully veut lui persuader la tolerance des Religions. 325. & lui fait obtenir le Chapeau de Cardinal. 327. Ami-

tié & Lettres réciproques entr'eux. 475. *ſuiv.* Son ſéjour à Rome. Services que lui rend Sully. 481. Il félicite ce Miniſtre ſur l'Expédition de Sedan. 581. Entretiens entr'eux ſur le moyen de pacifier les Religions. 585. Il eſt fait Archevêque de Sens & Grand-Aumônier. 587. Découvre à Sully les Complots de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne avec les Courtiſans. III. 16. *ſuiv.* Perſuade à Paul V. de ne pas éxiger des Vénitiens le rétabliſſement des Jéſuites. N. 13. *pag.* 30. Ne peut amener Sully à changer de Religion. 61. Il eſt nommé du Conſeil de Régence par Henry IV. 223.

PERRON (Du-) Frere du Cardinal. Sully l'emploie à retirer la Promeſſe de Mariage de Madame au Comte de Soiſſons. I. 310. Diſcours entre Sully & lui en preſence de Henry IV. II. 605. 606. Il découvre à Sully les complots de l'Ambaſſadeur Eſpagnol à la Cour. III. 16.— 218.

PERROTON. L'un des Officiers de la Chambre du Roi. III. 265.

PERSE, (Sophie de) Envoie un Ambaſſadeur à l'Empereur Rodolphe. II. 74. Ses Guerres avec la Turquie & la Moſcovie. 416.

PERSONIO (Robert) Jéſuite. Cauſe du trouble en Angleterre, par les conſeils qu'il donne au Pape. II. 226. N. 4. Trempe dans la Conſpiration contre le Roi Jacques. N. 34. *pag.* 612.

PERSY. (Milord) Défait les Rebelles d'Irlande. II. 101.

PERSY LE RICHE, Capitaine du Régiment de Nereſtan. Sert au Siége d'Oſtende. II. 395.

PERWEIS. Droits de cette Maiſon ſur le Duché de Clèves. III. 194. *ſuiv.* *Voyez Clèves.*

PEST. Pris par les Chrétiens ſur les Turcs. II. 153.

PESTE ou maladie contagieuſe à Paris. Empêche qu'on n'y célébre le Baptême des Enfans de France. II. 596. 597. N. 28.

PEUPLE. Peu propre à conduire un Etat. II. 378. 379. *Voyez Gouvernement. Etats Généraux. Politique.*

PHELIPEAUX, Tréſorier de l'Epargne. Ami de Sully. III. 85. — 392.

PHENOMENE, Vu la veille de la Bataille d'Ivry. I. 166. N. 46.

PHILIPPE AUGUSTE, Roi de France. Souleve ſon Royaume par les Impôts exceſſifs. III. 103. Jugement de Sully ſur ce Roi. 122. — 359. *ſuiv.*

PHILIPPE LE BEL, Roi de France. Motifs de l'Edit qu'il porte ſur le Duel. II. 545. N. 11. Jugement de Sully ſur ce Roi. III. 361.

PHILIPPE DE VALOIS, Roi de France. Souleve le Royaume par les Impôts exceſſifs. III. 103. 104.

PHILIPPE II. Roi d'Eſpagne. Cauſe de la Guerre rallumée entre Henry II. & lui. I. 10. 11. Offres qu'il fait à Henry IV. 79. Son deſſein de faire le Duc de Savoie Comte de Provence, déconcerté par Leſdiguieres. 236. Conditions offertes à ce Prince par la Ligue & par le Duc de Maïenne : ce qu'il y répond : Son objet en ſoutenant la Ligue. 245. *ſuiv.* Ses brigues aux Etats de Paris, inutiles. 270. *ſuiv.* Propoſitions qu'il fait à Henry IV. après ſon Abjuration, rejettées. 292. 393. Raiſons qui lui font ſouhaiter & rechercher la Paix avec la France. 506. Il tombe malade & meurt. 573. N. 28. Son Teſtament. 574. *ſuiv.* N. 29. Maxi-

Digitized by Google

mes de Gouvernement, & conſeils qu'il donne à ſon fils. 574. *ſuiv.* Particularités ſur ſa perſonne, ſon caractère & ſa Politique. N. 31. Il ordonne d'examiner la Queſtion de l'uſurpation de la Navarre. 576. N. 33. On propoſa de le marier avec Madame Catherine. 583. Preuves de ſes vuës pour la Monarchie Univerſelle. II. 557. *ſuiv.* Ce qui les fit échouer. 559. N. 4. Motifs du conſeil qu'il donna au Duc d'Anjou ſur la trahiſon d'Anvers. III. 137. *Voyez Philippe III. Eſpagne, Ligue, &c.*

PHILIPPE III. Roi d'Eſpagne. Inſtructions, conſeils, &c. que lui donne en mourant Philippe. II. I. 574. *ſuiv.* Il diſgracie Mora & donne ſa place à Doria. 580. Epouſe l'Archiducheſſe de Gratz. 581. Soutient les Rebelles en Irlande. II. 100. 101. Condamne aux galeres le prétendu D. Sebaſtien. *ibid.* N. 32. Félicite Henry IV. ſur la découverte de la conſpiration de Biron: Réponſe de Henry. 137. S'empare ſans aucun droit de Final, de Piombino, &c. 152. *ſuiv.* N. 37. & tâche en vain de ſe ſaiſir d'Embden. 153. N. 38. Favoriſe le Duc de Savoie dans ſon entrepriſe ſur Geneve. *ibid.* Plaintes & invectives du Roi d'Angleterre contre lui. 209. *ſuiv.* Propoſition prétenduës d'union entre ces deux Princes contre la France. 218. *ſuiv.* Entretiens & projets du Roi Jacques & de Sully ſur les moyens d'abaiſer ſa puiſſance. 222. *suiv.* Ses deſſeins ſur la Barbarie. 271. & ſur les Côtes de la Méditerranée. 272. Il fait venir à Madrid les Enfans de Savoie, & leur donne les Dignités d'Eſpagne. 272. 273 N. 7. Reprend les deſſeins de ſon Pere pour la Monarchie Univerſelle. 557. Complots qu'il entretient à la Cour de France contre la vie de Henry IV. III. 15. *ſuiv.* Il ratifie le Traité de ſuſpenſion d'armes avec les Provinces-Unies; enſuite conclut une Trêve de douze ans. 26. *ſuiv.* Marie de Médicis ſuit ſa Politique & recherche ſon Alliance. 232. *ſuiv.* Il envoie des Ambaſſadeurs en France, ſur la mort de Henry IV. 266. *Voyez ſur cet article Autriche (Maiſon d') Eſpagne. Flandre. Jacques. Séditieux. Parricide, &c.*

PICARDIE. Villes de cette Province où Henry IV. fait ſon entrée. I. 370. Campagne de 1595. en Picardie, malheureuſe pour la France. 401. *ſuiv.* Autres Expéditions de Henry après la priſe d'Amiens. 501. *ſuiv.*

PIE IV. Pape. Dégrade le Cardinal de Châtillon. I. N. 38. *p.* 15.

PIE V. Pape. Refuſe la Diſpenſe pour le mariage de Henry IV. & de Marguerite de Valois. I. 22. Déplore le Maſſacre de la Saint-Barthelemi. N. 60. *p.* 26. Son caractère. II. N. 11. *p.* 474.

PIENNE (Compagnie de) Défaite par Henry IV. I. 117.

PIERREFORT (Château de) Aſſiégé. III. 45.

PILE (La-) Procureur-Général à Rouen. Ami de Sully; le ſert dans le Traité avec l'Amiral de Villars. I. 319. — 433.

PILES (Armand de Clermont de) Seigneur Calviniſte. I. 21. N. 49. Tué à la Saint-Barthelemi. N. 61. *p.* 30

PILES (N. de) Gratification que lui accorde Henry IV. I. 503. — II. 333. — 436. — III. 154.

PIMENTEL, Italien. Admis au jeu & aux parties de plaiſir de Henry IV. Aventure comique entre Sully & lui. III. 54. 55. N. 1. Arti-

Digitized by Google

fices qu'il emploie pour gagner au jeu. N. 29. *pag.* 94.

PIOLANT (Mademoiſelle de) Femme-de-Chambre des Enfans de France. II. 553.

PIOMBINO. Uſurpé ſur l'Empereur par l'Eſpagne II. 153. — 406.

PISANY. (Jean de Vivonne de) Député par Henry IV. au Pape, qui refuſe de l'entendre. I. 276. N. 39. Envoyé à Rome prêter l'Obédience au Pape. 291.

PLACE-D'AUPHINE. Conſtruite par Henry IV. II. N. 5. *p.* 469.

PLACE-DE-FRANCE. Projet & deſſein de cette Place. II. N. 16. *p.* 292.

PLACE-ROYALE. Conſtruction de cette Place. III. 48.

PLACIN, Commis de l'Epargne. III. 159.

PLAISANCE. (Cardinal de) Légat. Ses brigues aux Etats de Paris en faveur de l'Eſpagne, inutiles. I. 272. N. 34. Se retire à Soiſſons lors de la reddition de Paris. 327. *Voyez Ligue.*

PLANCHE. (La-) Manufacturier étranger, appellé par Henry IV. en France. II. 473.

PLESSIS. (François Du-) *Voyez Richelieu.*

PLESSIS-BELLAY (Du-) Agent du Duc de Bouillon. II. 167.

PLESSIS-MORNAY. *Voyez Mornay.*

PLESSON. (Du-) II. 575.

PLUME. (La-) Envoyé par Henry IV. vers le Baron de Lux. II. 128.

PLUVIAUT-CLAVEAU, Gentilhomme Calviniſte. Tué à la Saint-Barthelemi. I. 21. N. 49. — N. 60. *p.* 28.

PLUVIERS ou PETIVIERS. Pris par les deux Rois. I. 148. N. 25. Affaire du Prévôt de Pluviers. III. N. 23. *pag.* 249. *Voyez Conſpiration. Parricide. Ravaillac.*

PODINS, Officier Catholique, du Parti Royaliſte. I. 45.

POIGNY. (Jean d'Angennes de) Député de la Cour à Henry IV. I. 91. N. 35. — 104.

POISSY. Pris par les deux Rois. I. 148. N. 25.

POITIERS. Blocus de cette Ville. I. 232. N. 3. Elle ſe rend à Henry IV. 339. Somme payée pour ſa reddition. 559. Grand Démêlé entre Sully & le P. Cotton au ſujet d'un Collége dans cette Ville. II. 423. *ſuiv.* N. 5. 427. *ſuiv.* Plaintes qu'elle fait contre les Jéſuites. III. 14.

POITOU. Voyage de Henry IV. en cette Province. II. 113. *ſuiv.* N. 4. 5. Il en donne le Gouvernement à Sully. 285. 286. Valeur de ce Gouvernement. 287. Voyage qu'y fait Sully : objet de ce voyage. 349. *ſuiv.* N. 7. Honneurs qu'il y reçoit. 353. *ſuiv.* Il vend ce Gouvernement au Duc de Rohan. III. 349. Chemins & ouvrages publics qu'il y fait faire. S. 418.

POL. (Antoine de Saint) Amene les Troupes de la Ligue au Siége de Rouen. I. 207. N. 36. L'un des quatre Maréchaux de France faits par la Ligue. N. 29. *p.* 168. Tué par le Duc de Guiſe. N. 22. *p.* 385.

POLICE. Henry IV. s'applique à la rétablir après la Paix de Vervins. I. 534. Maximes de Sully ſur la Police. II. 66. *ſuiv.* N. 6. *ſuiv.* — 289. *ſuiv.* N. 14. Henry IV. la rétablit dans le Royaume. 470. 471. Réglemens à cet égard. III. 41. *ſuiv.* — 97. *ſuiv.* Autres Réglemens

Digitized by Google

mens & établiſſemens projettés le Cabinet d'Etat. 143. *ſuiv.* 148. *ſuiv.* N. 20.

POLITIQUE. (Maximes & Principes ſur la) I. 517. 518. — 572. Celles de Philippe II. par rapport à la France & aux autres Etats de l'Europe 576. *ſuiv.* Autres par rapport à la Guerre. II. 27. Conſiderations politiques de Sully ſur la Guerre, la Nobleſſe, les Financiers, le Luxe &c. 66. *ſuiv.* N. 7. — 140. A l'égard de l'Angleterre & de l'Europe. 194. N. 19. Syſtême politique du Cardinal de Richelieu pour l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche, formé d'après les vuës de Sully. 315. N. 18. Belles réflexions politiques ſur le Gouvernement. 378. 379. N. 1. *pag.* 381. Autres ſur la ruine & l'affoibliſſement des Etats. 387. 388. N. 4. La Politique examinée par rapport à la Religion. 504 — 585. Maximes Politiques des Rois par rapport à leurs Miniſtres. III. 8. 9. Le Conſeil de la Régente en embraſſe de toutes contraires à celles de Henry le Grand. 277. *ſuiv.* — 288. *ſuiv.* Jugement ſur les différentes conduites politiques des Rois de France. 359. *ſuiv. Voyez auſſi Gouvernement. Rois. Princes. Miniſtres. Guerre, &c.*

POLITIQUES. (Parti des) *V. Tiers-Parti.*

POLLET. (Eſcarmouches du) I. 158. N. 36.

POLOGNE. Henry III. en eſt élû Roi. I. 36. & revient en France après la mort de Charles IX. 39 Sigiſmond Roi de Pologne eſt chaſſé de Suéde par ſon Oncle. II. 11. N. 9. Ancel y réſide de la part de Henry IV. III. 223. Partie du Grand Deſſein qui concerne ce Royaume. 375. *ſuiv.* 382. Forces & dépenſes dont il devoit y contribuer. 389. *ſuiv. V. Deſſein Politique.*

POLTROT, (Jean) de Méré, Aſſaſſin du Duc de Guiſe. I. N. 26. *pag.* 11.

POMMEGUE. (Iſle & Château de) Uſurpé par le Grand-Duc de Toſcane, & rendu à la France. II. 86. *ſuiv.* N. 20.

POMPADOUR. (Louis, Vicomte de) L'un des Chefs du Parti de la Ligue en Limoſin. I. 447. N. 16.

PONS. Henry IV. & le Prince de Condé y conférent enſemble, & ſe brouillent. I. 52. Hardieſſe des Calviniſtes de cette Ville. III. 11.

PONTAUDEMER. Pris ſur la Ligue par le Parti de Henry IV. I. N. 12. *pag.* 139. Rendu au Prince de Parme. 218. N. 46. Repris par Henry IV. 219. — 334.

PONTCARRE'. (N. de) Sert Henry IV. à Paris contre les factieux. I. 347. N. 57. Eſt appellé au Conſeil ſur le retabliſſement des Jéſuites. II. 299. — III. 38. Eſt nommé par Henry IV. du Conſeil de Régence. 223. & admis dans le Conſeil public de la Régente. 278.

PONT-COURLAY, Gentilhomme Calviniſte Ses brigues contre Sully en Poitou. II. 352. Henry IV. l'emploie à la réconciliation de Sully avec le P. Cotton, dans l'Affaire du Collége de Poitiers. 430. Avis qu'il donne à Sully contre les Séditieux. III. 32.

PONT-L'EVESQUE. Pris ſur la Ligue par les Troupes Royaliſtes. I. N. 12. *pag.* 139.

PONT-NEUF, (Le) Achevé par Henry IV. II. N. 5. *pag.* 469.

PONTOISE. Pris par les deux Rois. I. 148. N. 25. Repris par la Ligue. 164. qui y établit ſon Conſeil. 192. Conférence en cette Vil-

le. N. 43. *pag.* 283. Somme payée par Henry IV. pour ſa reddition. 559.

PONTS & CHAUSSE'ES. Conſtructions ou réparations faites par Henry IV. dans cette Partie. II. 469. 470. N. 5. Sommes y employées. III. 33.

PORTE. (La-) *Voyez Conſtantinople. Turquie.*

PORTE. (La-) Traverſe le mariage de Mademoiſelle de Mercœur avec le Duc de Vendôme. III. 84.

PORTES. (Des-) *Voyez Tiron.*

PORTOCARRERO. (Hernand Teillo-) Surprend Amiens : y eſt tué : Parole de lui ſur les Grands-Capitaines de ſon Temps. 483. N. 3.

PORTO-HERCOLE. L'Eſpagne s'en empare ſans aucun droit. II. 406.

PORTUGAL. Henry IV. y envoye La-Trimouille pour éclaircir la Queſtion du vrai ou faux D. Sebaſtien. I. 536. N. 4. Droits de Catherine de Médicis ſur ce Royaume. *ibid.*

PORTUGAL. (Rois de) Dom Sébaſtien. Philippe II. Philippe III. *Voyez ces noms.*

POSTES. Réglemens pour cette partie : Chevaux de poſte établis. III. 144. 145. N. 18.

POTERIE. (La-) Gentilhomme attaché à Sully. Se trouve avec lui à la rencontre de Chartres. I. 188. 189.

POTIER. *Voyez Gèvres & Blancménil.*

POUGUES. (Eaux de) Priſes avec ſuccès par Henry IV. II. 177. — 346.

POUSOU, Maire de Saint-Jean d'Angely. II. 461.

PRADA, Sécrétaire d'Etat du Roi d'Eſpagne. Intelligences de L'Hôte avec lui. II. 316. — 325.

PRASLIN (Charles de Choiſeul, Marquis de) Capitaine des-Gardes. II. 116. N. 8. Arrête le Comte d'Auvergne. N. 12. *p.* 121. Amitié de Sully pour lui, calomniée. 450. Gratification que lui accorde Henry IV. 471. — 582. Ses Lettres à Sully ſur les parties de chaſſe de ce Prince. III. 4. Diſcours entr'eux ſur l'évaſion du Prince de Condé. 170. 171. Henry IV. l'envoie en Flandre redemander la Princeſſe de Condé. 173. N. 29. La Régente le députe à Sully. 271.

PRE'. (Du-) Dû-Rollet l'emploie à traverſer le Traité de Sully avec Villars. I. 318. & Villars le fait pendre. 322.

PREAUX, (Hector de) Officier Calviniſte, Gouverneur de Châtellerault. Cabale pendant le Siége d'Amiens. I. 493. II. 111. — 355. L'un des Agens de France auprès des Etats-Généraux. III. 23. Eſt député par Jeannin à Henry IV. 160. — 181. Sollicite l'Archiduc en faveur du Prince d'Epinoy. 186. — 223. Prédit la perſécution des Calviniſtes ſous le nouveau Régne. 319.

PRECHES. Leur nombre augmenté à la Paix de 1570. I. N. 5. *p.* 3. Diminué à la Paix de 1577. N. 94. *pag.* 53. *Voyez auſſi Nantes (Edit de)*

PREPONDIE'. L'un de Agens de Bouillon. II. 574.

PRESSAIGNY, Gentilhomme Calviniſte. Se trouve au Combat de Saveuſe. I. 146.

PREST VOLONTAIRE. Subſide établi pour le Siége d'Amiens. I. 487.

PRIMEROSE, Miniſtre Prote-

Digitized by Google

ſtant à Bordeaux. III. 12.

PRINCES. Devoir des Princes par rapport à l'adminiſtration de leurs Etats. II. 378. 379. *Voyez Rois. Gouvernement. Politique, &c.*

PRIVAS. (Synode de) L'Affaire de Saint-Jean d'Angely y eſt accommodée. III. S. 402. *Voyez Rohan.*

PROCEDURES. Projets dans le Cabinet d'Etat pour en ôter les abus. *Voyez Cabinet d'Etat. Barreau, &c.*

PROFESSION de Foi de Henry IV. Difficultés ſur cette Piéce, levées par Sully. I. 289. 290. Envoyée à Rome. N. 52.

PROFESSIONS & METIERS. Réglemens à cet égard projettés dans le Cabinet d'Etat. III. 141. *Voyez Cabinet d'Etat.* Artiſans, Marchands, Paſteurs & Laboureurs; combien ces quatre Profeſſions ſont utiles au Royaume. 143.

PROMESSE de mariage entre Madame Catherine & le Comte de Soiſſons. Autre faite par Henry IV. à Madame de Verneuil. *Voyez ces noms. Sully. Entraques.*

PRONOSTICS de la mort de Henry IV. & preſſentimens qu'en a ce Prince. III. 226. *ſuiv.* N. 14. *ſuiv. Voyez Henry IV.*

PROTECTION de Sedan & Raucourt. Traité portant ce nom fait par Henry IV. & enſuite annulé. *Voyez Bouillon, Sedan, &c.*

PROTESTANS. Etat des Affaires de ce Parti à la Paix de 1570. Leurs ſuccès dans la Guerre. I. 1. *ſuiv.* N. 4. Ils ſe laiſſent tromper par Catherine de Médicis, malgré mille motifs de défiance: Artifices employés pour cet effet. 15. *ſuiv.* Careſſes faites à leurs Chefs, à la Cour, 21. *ſuiv.* Pluſieurs quittent Paris. 25. Maſſacre de la Saint-Barthelemi: Extrémité où ils ſe voient réduits: ils rétabliſſent leurs Affaires. 35. Prennent pluſieurs Villes. 37. N. 67. Deviennent puiſſans par leur jonction avec Monſieur & le Prince Caſimir. 42. Traité de Paix avantageux pour eux. *ibid.* Ils reprennent les Armes. 43. Perdent une partie de leurs avantages à la Paix de Monſieur. N. 94. *p.* 53. Recommencent la Guerre. 57. Entrepriſes éxécutées & manquées. *ibid. ſuiv.* Ce qu'ils gagnent par le Traité de 1580. N. 4. *p.* 69. Aſſemblée de Montauban, & Conférences à Saint-Paul de La-Miatte, où leurs Chefs jettent les fondemens d'une République Calviniſte en France: Sully s'y oppoſe. 89. *ſuiv.* Henry III. fait marcher contr'eux trois Armées. 100. Conſeils ſur l'entrée des Troupes Etrangeres en France, où ils prennent le mauvais parti. 106. 107. Violences & perſécution contr'eux. 118. *ſuiv.* La défaite d'Auneau conſterne ce Parti. 130. Le meurtre des Guiſes fait avorter les grands deſſeins de la Ligue contr'eux. 136. *ſuiv.* Conſeils de leurs Chefs, pernicieux à Henry IV. 139. Leur meſintelligence avec les Catholiques de ſon Armée, cauſe de la levée du Siege de Rouen. 214. 215. Ils refuſent de pourſuivre le Prince de Parme après ſon paſſage de la Seine: leurs vûës. 225. *ſuiv.* Ils perdent la Bataille de Craon. 232. N. 3. & battent les Troupes de la Ligue devant Villemur. 239. 240. Sully leur fait voir la néceſſité de traiter avec les Catholiques. 260. Ils rejettent les conditions offertes par la Ligue à Henry IV. 267. *ſuiv.* Ce Prince les fait conſentir aux Conférences avec les Catholiques. 276. Leurs

Miniſtres trahiſſent leur Religion par flaterie. 286. Les Chefs ſe montrent plus difficiles ſur l'article de l'Abjuration de Henry IV. 287. 288. N. 47. 48. Ils y conſentent enfin. 288. Sage conduite de ce Prince avec eux. 293. N. 2. Ils s'oppoſent à la Treve. 294. Meſures qu'ils prennent contre l'autorité Royale. 366. Mauvaiſes plaiſanteries qu'ils font ſur la Ceremonie de l'Abſolution de Henry IV. N. 60. *pag.* 413. 414. Expeditions militaires entr'eux & le Parti de la Ligue dans les Provinces. 447. 448. N. 17. Leurs mutineries & leurs projets pendant le Siege d'Amiens: Aſſemblées qu'ils tiennent à ce ſujet. 492. *ſuiv.* N. 9. Réflexions ſur l'Edit de Nantes. N. *ibid.* Henry IV. travaille à la confection de cet Edit. 504. Déſobéiſſance & brigues dans ce Corps. 513. N. 30. Avantages que les Calviniſtes retirent de l'Edit de Nantes. 518. N. 35. Article qui y eſt inſéré par ſurpriſe. 589. *ſuiv.* N. 47. & dont ils ſouffrent la ſuppreſſion. 593. 594. N. 51. Leurs Chefs travaillent à faire déclarer le Roi d'Angleterre protecteur du Parti Calviniſte en France, & l'Electeur Palatin ſon Lieutenant. II. 204. Faction Proteſtante en Europe, oppoſée à la Faction Catholique: Idée de ces deux Factions; leur force, &c. 245. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.* Brouilleries entre les Proteſtans Anglois & les Puritains. 269. Cabales des Proteſtans de France au Synode de Gap. 283. *ſuiv.* Leur déchaînement contre Villeroi à l'occaſion de la Trahiſon de L'Hôte. 322. Suite des brigues de leurs Chefs. 347. *ſuiv.* Leur oppoſition à Sully dans ſon voyage de Poitou. 352. *ſuiv.* 355. Ce Miniſtre eſt calomnié d'intelligences criminelles avec eux. 451. Aſſemblée Générale des Calviniſtes à Châtelleraut: Objet & conduite des deux Partis dans cette Aſſemblée. 488. 489. *ſuiv. Voyez Châtelleraut.* Avis donnés par la Reine Marguerite contre les Calviniſtes. 498. 499. Part qu'ils prennent à l'Affaire d'Orange & de Blaccons. 523. *ſuiv.* Haine des Chefs du Parti contre Sully. 533. Ils cherchent à faire échouer l'entrepriſe de Sedan. 562. *ſuiv.* Précautions priſes à cet égard avec eux par Henry IV. 565. & par Sully dans ſa Lettre à Parabere. 571. 572. Henry veille ſur toutes leurs démarches, & leur refuſe la tenuë d'un Synode National. 592. 593. Sujets de mécontentement qu'ils lui donnent dans le Synode de La-Rochelle, appaiſés par Sully. III. 9. Mépris qu'ils affectent pour ce Miniſtre, & autres ſujets de mécontentement. 11. 12. Murmures & cabales à la Cour ſur la conduite de Henry IV. à leur égard. 15. *ſuiv. Voyez Eſpagne. Jéſuites Courtiſans.* Moyens qu'ils emploient pour rompre le projet de marier le Marquis de Roſny avec Mademoiſelle de Mercœur, & pour retenir Sully dans leur croyance. 60. 61. Suite de leurs cabales: & ſages conſeils que Sully donne à Henry IV. dans cette occaſion. 84. *ſuiv.* Aſſemblée Générale de Gergeau. 34. *ſuiv. Voyez Gergeau.* Les Maures offrent d'embraſſer la Religion Proteſtante & de paſſer en France. 113. Faux avis & calomnies contre les Calviniſtes. 177. 178. & ſoupçons qu'on inſpire à Henry IV. contr'eux, pour le détourner de ſon Grand-Deſſein. 206. — 211 221. Marie de Médicis ſe déclare contre le Parti Calviniſte. 277

Digitized by Google

& le sacrifie à ses nouvelles liaisons avec l'Espagne. 290. 291. Bouillon conseille au Prince de Condé de se faire Chef des Protestans en France. 303. 304. Ils sont menacés de la persécution sous le nouveau Régne. 320. Sully les soûtient en plein Conseil contre les calomnies de Villeroi. 330. Partie du Grand Dessein qui regarde la Religion Protestante. 372. *suiv.* Les Protestans d'Allemagne se joignent à la Confédération. 385. Les Calvinistes soutiennent hautement Sully contre la Cour, dans l'Assemblée de Châtelleraut. S. 399. *suiv.* Guerre déclarée contr'eux sous le Ministère du Cardinal de Richelieu. 407.

PROVENCE. Le Roi d'Espagne cherche à mettre le Duc de Savoie en possession de cette Province. I. 236. Les Séditieux veulent s'emparer de ses Places. II. 487.

PROVINCES DE FRANCE. Dettes à ces Provinces acquittées par Sully. III. 32. 33.

PROVINCES-UNIES, *Voyez Flandre.*

PROUTIERE. (Philippe Goureau de La-) Député par Catherine de Médicis à la Reine de Navarre. I. 13.

PRUSSE. *Voyez Brandebourg.*

PUCHARNAUT, Agent de Henry IV. en Auvergne. II. 374. — III. 154.

PUGET, Tréforier de l'Epargne. II. 446. — III. 159. Apporte à Sully de la part de la Régente un Comptant qu'il refuse de signer. 312. *suiv.* N. 2. — 392.

PUISEAUX. Sully y est mandé par Henry IV. II. 70.

PURITAINS. Brouilleries entr'eux & les Protestans Anglois. II. 269. Conférences à Londres entr'eux & les Anglicans. 399.

Q.

QUASY, Gentilhomme Calviniste. Ce qui lui arrive devant Marmand. I. 62.

QUELUS ou CAYLUS. *Voyez Caylus.*

QUENTIN. (Saint-) Bataille de ce nom, perduë par le Connétable de Montmorency: ce qui s'ensuivit. I. 11. Henry IV. y va voir Mademoiselle d'Estrées. 189. N. 15. Etrange proposition que les Princes du Sang & les Seigneurs François font en cette Ville à Henry IV. 417.

QUESTIONS faites par le Pere Cotton à une Démoniaque. II. 589. *suiv.* N. 19.

QUIMPER. Pris par le Maréchal d'Aumont. I. 370.

QUINZAL. Pris par Elizabeth sur les Rebelles d'Irlande & les Espagnols. II. 101.

R.

RABODANGE, Gentilhomme Calviniste. Evite le massacre de la Saint-Barthelemi. I. 26. Lettre que lui écrit Charles IX. N. 57.

RACES Mérovingienne, Carlovingienne & Capetienne. Jugement de Sully sur les Rois de ces trois Races. III. 388. *suiv. Voyez France.* (*Rois de*)

RAFIS. (Jean de Leyré, dit) Découvre la trahison de L'Hôte. II. 317. N. 20. En donne avis à Barrault, & se sauve d'Espagne. 318. Vient en apporter les preuves à Henry IV. Récompenses qu'il en obtient. 319. *suiv.*

RAGNY. Henry IV. est blessé

Digitized by Google

par Châtel, en lui donnant audience. I. 391. N. 31. Ce Prince lui donne la Charge du Baron de Lux. II. 459.

RAGNY. (Madame de) Se mêle des intrigues de galanterie de Henry IV. III. 63.

RAISON. (Conseil de) Etabli dans l'Assemblée des Notables à Rouen. I. 471. N. 25. Formation de ce Conseil. 476. qui demande lui-même à Henry IV. d'être supprimé *ibid.* 477.

RALEICH. (Milord) Sully le voit à Douvres. II. 77 De la Faction des Mécontens à Londres. 196. Avis qu'il donne à Sully. 218. Il conspire contre le Roi d'Angleterre. 269. N. 5. 6.

RAMBERGES, Vaisseaux Anglois. Sully y fait le trajet de la Manche. II. 184.

RAMBOUILLET. (Nicolas d'Angennes, Marquis de) I. 92. N. 36. A beaucoup de part à l'Union des deux Rois. 140. *Suiv.* & au Traité du Plessis-lez-Tours. 142.

RAMBOUILLET. (N. de) Nommé dans les intrigues de galanterie de Henry IV. III. 64.

RAMBURES. (N. de) Tuë le jeune d'Epinoy: Henry IV. & Sully assoupissent cette affaire. III. 6. 7. N. 4.

RANCHIN, Medecin du Connétable de Montmorency. Contribuë à la détention de Luquisses. II. 514.

RANDAN. (Jean-Louis de La Rochefoucault, Comte de) Perd la Bataille d'Issoire contre les Calvinistes. I. 177. N. 1.

RAPIN. (Nicolas) Prévôt de la Connétablie. II. 168.

RASTIGNAC. (N. de) L'un des Chefs de la Ligue en Languedoc. I. 447. N. 17.

RATISBONNE. (Diette de) ou Conférence entre les Catholiques & les Protestans sur les moyens de concilier les deux Religions. II. 101. 102. N. 33. 34.

RAVAILLAC. (François) Piéces de son procès supprimées. III. 233. Autres reproches faits à ses Juges; & jugement sur cette conduite. N. 17. Détail & particularités sur le Parricide de Henry IV. 237. 238. N. 22. 23. Examen des différentes opinions sur les causes & les Auteurs qui porterent Ravaillac à commettre ce crime. N. 23. *p.* 244. *suiv.* Son supplice: Particularités à ce sujet. 259. 260. N. 1. 2.

RAUCOURT. *Voyez Bouillon, Sedan.*

RAVENSPERG. Affaire sur cette succession. *Voyez Cleves.*

RAVESTEIN. Affaire sur cette succession. *Voyez Cleves.*

RAIMOND (le Pere) Jésuite. III. 125.

REBOURS, Officier Calviniste. I. 141.

REBOURS. Commis à la vérification des Rentes. II. 383.

REBUY. Henry IV. en fait démolir les Fortifications. III. 28.

RECEVEURS Généraux & particuliers. Sully leur donne des regles & punit les prévaricateurs. III. 35. *suiv.* Réglemens auxquels il les assujettit. 37. — 97. *suiv.* N. 33. Receveurs à créer dans le besoin. 144. *suiv.*

RECOLETS institués. II. 284.

RECRAINVILLE (Louis d'Aloinville de) ou L'Arclainville. Commande dans Chartres pour la Ligue. I. 145. N. 22.

REFORMÉS. *Voyez Protestans.*

REFUGE. (N. Du) Envoyé

Digitized by Google

en Suiſſe. III. 44. Sully lui reproche ſa mauvaiſe geſtion. 191. 192.

REGALE (Droit de) inaliénable : en quoi il conſiſte. 412.

REGENCE DU ROYAUME. Déférée à Marie de Médicis. III. 274. 275. N. 13. 14. Le Comte de Soiſſons veut la faire caſſer, & n'y réüſſit point. 280. 281. ainſi que le Prince de Condé. 297.

REGIMENS, portant le nom des Provinces, établis par Sully. I. 485.

REGLEMENS de Finance, Police, Milice, Marine, Commerce, &c. *Voyez ces noms. Arrêts. Edits.*

REGNARDIERE. (La-) Bouffon de la Cour. Diſgracié. I. 386. N. 26. Bon-mot de lui ſur Bérinſhen. II. 148.

REGNAULT, Premier Chirurgien de Henry IV. I. 545.

REGNOUARD, Correcteur-des-Comptes. Employé à la vérification des Rentes. II. 383. Marques de confiance & conſeil que lui donne Sully lors de ſa retraite. III. 337. 339.

REISTRES. Lanſquenets & autres Troupes étrangéres. Mal-conduits en France. I. 106. 107. & défaits à Auneau. 129. 130. N. 4. Les Réitres & les Lanſquenets trahiſſent Henry IV. à Arques. 157. Tirent en l'air à Ivry. 169. & y ſont mis à la Boucherie. N. 50. *pag.* 171. Nouvelle levée de ces Troupes faites par Bouillon. 196. & amenée au Siége de Rouen. 198. où ils ſe mutinent. 200. & refuſent de pourſuivre le Prince de Parme, après le paſſage de la Seine. 217.

RELIGIEUX & MOINES. Forment un Régiment au Siége de Paris. I. N. 5. *pag.* 181. 182. Cherchent à faire périr Henry IV. 297. 298. N. 8. *Voyez Jéſuites. Capucins.* Ordres Religieux établis en trop grand nombre par Clement VIII. II. 284. Autres qui s'établiſſent en France. 415. N. 18.

RELIGION. Principes erronés de Sully ſur la Religion, peu dangereux & réfutés. I. 118. 119. N. 53. — 285. N. 45. — 513. — 588. N. 49. *p.* 592. — II. 102. N 17. *pag.* 314. Mémoire de Sully ſur la tolérance des Religions. 325. 326. N. 24. Réflexions de ce Miniſtre ſur la Politique rapportée à la Religion. 504. — 585. N. 17. Partie du Grand Deſſein de Henry IV. qui regarde la Religion : Partage des différentes Religions ; & moyens de les maintenir en paix. III. 372. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique. Voyez auſſi Sully. Pape. Catholiques, &c.*

RENAUD. (Rachel) Découvre la Conſpiration de La-Fléche. III. 178. 179. N. 35.

RENIERS. Sauvé à la Saint-Barthelemi par Veuins, ſon ennemi. I. 35. N. 65. Raſſûre Montauban, & défait un gros de Troupes Ligueuſes. 36. Laiſſe à Thémines le ſoin de défendre Villemur. 238.

RENNES. Séjour qu'y fait Sully, pendant lequel il met ordre aux affaires de cette Province. I. 509. *ſuiv.* Séjour de Henry IV. Fermeté dont il uſe avec ſes Cours Souveraines. 511. *ſuiv.* — 528. 529.

RENOUILLIERE. (La-) Femme-de-chambre de la Reine. II. 551. *ſuiv.*

RENTES. Sully en entreprend la vérification. II. 382. 383. N. 2. Réglemens à cet égard. 563. 464. N. 1. 2.

REOLE. (La-) Priſe par les Calviniſtes. I. 43. Catherine de Médicis s'y abouche avec le Roi de

Digitized by Google

Navarre. 53. Uſſac livre cette Place à la Ligue. 54. 55.

REPUBLIQUE CALVINISTE. Deſſein de l'établir en France, formé par l'Amiral de Coligny. *Voyez Coligny.* Les Chefs du Parti travaillent à l'exécuter. II. 517. 518. Bouillon cherche à y engager le Prince de Condé. III. N. 27. *pag.* 303. *Voyez Proteſtans.*

REPUBLIQUES Belgique, Helvetique, Italique & Vénitienne, projettées dans le Grand Deſſein. *Voyez ces noms. Deſſein Politique.*

REQUESTES. (Chambres des) Supprimées au Parlement de Toulouſe: Deſſein de Henry IV. de les ſupprimer toutes. II. 281.

RESNEL. (Antoine de Clermont, Marquis de) L'un des Chefs du Parti Calviniſte. I. 21. N. 49. Tué à la Saint-Barthelemi. N. 60. *pag.* 28.

RESNEL. (Compagnie de) Défaite par Henry IV. I. 117.

RETZ. (Albert de Gondy, Duc de) L'un des Conſeillers de Catherine de Médicis. I. 24. Henry IV. lui ôte la connoiſſance du Traité du Duc de Guiſe. 376. *ſuiv.* & le met du nouveau Conſeil des Finances. 387. — 566. Eſt employé dans l'affaire des Iſles avec le Grand-Duc. II. 87.

RETZ. (Charles de Gondy de) *Voyez Belliſle.*

RETZ. (Pierre de Gondy de) *Voyez Gondy (Cardinal de)*

REVENUS ROYAUX, Eſtimation qu'en fait l'Aſſemblée des Notables, & partage entre l'Etat & le Roi. I. 471. N. 25. *Voyez Notables. Raiſon. (Conſeil de)* Mémoire ſur les moyens de les augmenter. III. 144. *ſuiv. Voyez Finances. Fermes. Taille. Impôts, &c.*

REVOL, (Louis) Sécrétaire d'Etat. Conſulté par Henry IV. ſur ſa Converſion. I. N. 21. *p.* 252.

RHEIMS. Se révolte contre le Duc de Guiſe, & ſe rend à Henry IV. I. 378. *ſuiv.* Accueil que ce Prince fait à ſes Députés. 380. Cette Ville refuſe de recevoir les Jéſuites. II. 423. Louis XIII. y eſt ſacré. III. 318. *ſuiv.*

RHIMBERG Aſſiégé & pris par le Prince d'Orange. II. 72. — 165. Repris par les Eſpagnols. 608. N. 33.

RHOSNE. Les bords de cette Riviere juſqu'à Lyon cédés au Roi par le Traité de Lyon. II. 57. Henry IV. ſe fait confirmer cette poſſeſſion. 411. *ſuiv. Voyez Avignon.*

RICHARDOT (Jean, Préſident de) Employé dans l'Affaire du Traité de Commerce entre la France & l'Eſpagne. II. 391. dans les Négociations pour la Paix entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies. III. 108. *ſuiv.* On ſurprend ſon Inſtruction. 110. Sa mort. N. 42. — 128.

RICHELIEU. (François Du-Pleſſis, de) Cherche à déſſervir Sully pendant ſon voyage en Poitou. II. 352. N. 8. Henry IV. l'emploie à la réconciliation de ce Miniſtre avec le Pere Cotton. 430.

RICHELIEU. (Cardinal de) A ſuivi le ſyſtême Politique de Sully pour l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche. II. N. 18. *p.* 315. Il fait perdre à Sully un procès qui lui cauſe la mort. III. S. 410.

RICHEOME (le Pere) Jéſuite. Dédie un Livre à Sully. II. 431. N. 7.

RIEUX (René de) de Sourdeac. L'un des Chefs de la Ligue. I. 256. N. 23.

RIEUX, Gouverneur de Noyon. S'y défend avec valeur. I. 191.

Digitized by Google

RIEUX. (N. de) Député par le Prince de Condé à Sully. III. 297.
RIGAULT. Défend bravement Corbeil contre le Prince de Parme. I. 184.
RIGNAC, (Pierre de) Lieutenant du Duc de Bouillon. Ses brigues dans le Parti Huguenot pendant le Siége d'Amiens. I. 493. Bouillon l'envoie à Henry IV. II. 136. Il paroît vouloir défendre ſes Places contre ce Prince, & les abandonne. 531. N. 3. — 533. — 574.
RISSEY. (N. de Créquy de) Suit Henry IV. à la Campagne de Franche-Comté. I. 410. N. 56.
RIVET, Miniſtre Proteſtant, factieux. III. 10.
ROANNAIS. (Duc de) Cabale avec les Séditieux. III. 84.
ROBE. *Voyez Bureau. Parlement. Judicature.*
ROBIN DE TOURS, Partiſan. Cherche à corrompre Sully & ſa Femme par préſens. I. 489. 490.
ROCHE. (Comte de La.) Prend Agen. *Voyez Agen. Matignon.*
ROCHEBEAUCOURT. (La-) Obtient la Lieutenance de Roi de Saint-Jean d'Angely. II. 593. & en eſt chaſſé par Rohan. III. S. 402. *Voyez Ageaux (Des-)*
ROCHE-CHALAIS. Poſte occupé par Henry IV. *Voyez Coutras.*
ROCHEFORET. (La-) Sully achete de lui un cheval à la Bataille d'Ivry. I. 170.
ROCHEFOUCAULT. (François, Duc de La-) Soupçonné du meurtre du Duc de Guiſe. I. N. 26. *p.* 11. — N. 48. *p.* 20. Tué à la Saint-Barthelemi. N. 60. *p.* 28.
ROCHEFOUCAULT, (François, Duc de La-) Fils du précédent, Colonel-Général de l'Infanterie. Se trouve au Siége de Fontenay. I. 107. N. 47. A Coutras. 120. L'un des Chefs Royaliſtes en Limoſin. 447. Eſt tué au Combat de Saint-Yrier. N. 17. *p. ibid.*
ROCHEFOUCAULT, (Jean-Louis de La-) Comte de Randan. *Voyez Randan.*
ROCHEFOUCAULT. (L'Abbé de La-) Nommé Cardinal. III. 190.
ROCHE-GUYON. (N. de Silly, Comte de La-) I. 92. N. 36.
ROCHELLE. (La-) Accordée aux Calviniſtes comme Ville de ſûreté. I. N. 5. *p.* 3. Catherine de Médicis cherche à s'en emparer par ſurpriſe. 17. Le Duc d'Anjou eſt obligé d'en lever le Siége. 35. 36. N. 66. Elle fait ſon Traité. 36. Honneurs qu'elle rend à Henry IV. 43. Deſſeins pernicieux des Calviniſtes aſſemblés en cette Ville contre ce Prince. 139. Henry parle de La-Rochelle avec éloge. II. 286. Reſpects & honneurs qu'elle rend au Roi dans la perſonne de Sully. 353. *ſuiv.* Accueil careſſant que Henry IV. fait à ſes Députés. 539. Démêlé de Sully avec D'Epernon au ſujet de ce Gouvernement. 539. 540. Sully y empêche la tenuë d'un Synode. 592. 593. N. 24. Y termine les différends entre les Catholiques & les Proteſtans. 594. 595. Y fait faire ſatisfaction au Roi ſur les ſujets de plainte de Sa Majeſté à l'égard d'un Synode tenu en cette Ville. III. 9. 10. Sully ſoutient les Rochellois contre les Jéſuites, dans l'affaire du P. Séguiran. 12. *ſuiv.* Perd de grandes ſommes qu'il leur prête. III. 350.
ROCHEMORTE. (Louis Bouchereau de) Surprend Angers pour le Parti de Henry IV. le reperd, & y eſt tué. I. 93. 94. N. 38.
ROCHEPOT. (Antoine de Sil-

ly de La-) Conſeille à Sully d'accompagner Monſieur en Flandre. I. 68. Ambaſſadeur en Eſpagne : Inſulte qu'il lui eſt faite à Madrid. II. 73. N. 9. Revient en France. 316.

ROCHESTER. Haine des Bourgeois de cette Ville contre les François. II. 188.

ROCHETTE, Agent du Duc de Savoie dans l'Affaire de Saluces. II. 2.

ROCHETTE. (La-) Agent du Duc de Guiſe pour ſon Traité. I. 376. 379.

ROCHE-VANDAIS. (La-) Ancienne Forteresſe en Auvergne. I. 5.

RODELLE, Ecuyer de la Reine Marguerite. Avis qu'il donne à Henry IV. & à Sully ſur les complots des Séditieux. II. 499. *ſuiv.*

RODOLPHE, Empereur. Ses Guerres avec les Hongrois & les Turcs. II. 11. — 59. *ſuiv.* N. 35. — 102. Le Roi d'Eſpagne lui enleve Final. 152. Suite de la Guerre contre les Turcs & les Hongrois. 153. 154. Il ſe ſaiſit injuſtement de Donavert. III. 116. — 128. Examen de ſes droits prétendus ſur la Principauté de Clèves, de Julliers, &c. 193. *ſuiv.* Il en donne l'inveſtiture à l'Archiduc Léopold, & recherche Henry IV. en ſa faveur. 198. Il ſouleve les Proteſtans d'Allemagne par les cruautés qu'il exerce à leur égard. 216. Il laiſſe prendre Julliers aux Confédérés. 307. & partager la ſucceſſion de Clèves entre l'Electeur de Brandebourg & le Palatin de Neubourg. N. 30. *pag.* 308. *Voyez Cleves.* Seul parti qui lui reſtoit à prendre lors du Grand Deſſein de Henry IV. 395. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique. Voyez auſſi Empire. Allemagne. Autriche (Maiſon d')*

ROHAN. (Maiſon de) Alliances & illuſtration de cette Maiſon : ſes droits à la ſucceſſion de la Maiſon d'Albret pour les appanages de Navarre, Foix & Armagnac. I. 446. N. 15. Prétendu héritier de cette Maiſon. *Voyez Tancrede.*

ROHAN. (Benjamin de) *Voyez Soubiſe.*

ROHAN. (Henry II. Duc de) Madame propoſe de le marier avec Mademoiſelle de Sully. I. 446. N. 15. & Henry IV. donne ſon conſentement à ce mariage. II. 282. Ses cabales dans le Parti Calviniſte, & auprès du Roi d'Angleterre. 347. *ſuiv.* Réception qu'il fait à Sully en Poitou. 354. 355. Ses droits à la ſucceſſion de la Maiſon d'Albret. *Voyez Rohan. (Maiſon de)* Il épouſe Mademoiſelle de Sully : avantages de Henry IV. en faveur de ce mariage. 458. Anecdotes ſur l'Enfant prétendu né de ce mariage. *Voyez Tancrede. Rohan (Marguerite de Béthune, Ducheſſe de)* Henry IV. refuſe au Duc de Rohan la nomination du Lieutenant-de-Roi de Saint-Jean d'Angely. 460. *Voyez Ageaux (Dep.)* Sully défend de la part du Roi à l'Aſſemblée de Châtelleraut de recevoir ſes Députés. 507. Sully lui obtient ſon pardon de Henry IV. 593. 594. Il rend d'utiles ſervices dans les brigues des Courtiſans. III. 19. — 44. — 72. Conduit les Suiſſes en Clèves. 224. S'oppoſe au deſſein de Sully de ſe défaire de ſes Charges. 291. *ſuiv.* Eſt fait Maréchal de Camp Général de l'Armée pour le Siége de Julliers. 307. Marie de Médicis ſe ſert de lui pour faire revenir Sully de Montrond. 321. Il achete de Sully le Gouvernement de Poitou. 349. Et le ſoutient hautement

Digitized by Google

dans l'Assemblée de Châtelleraut. S. 400. *suiv.* Démêlé qu'il a avec la Régente pour la Lieutenance-de-Roi de Saint-Jean d'Angely. 402. — 407.

ROHAN. (Louis de) *Voyez Montbazon.*

ROHAN. (René, Vicomte de) Défend Lusignan. I. 38.

ROHAN. (Catherine de) Epouse le Duc des Deux-ponts. II. 158. N. 4.

ROHAN. (Catherine de Parthenay, Duchesse de) Mauvais conseils qu'elle donne à Madame contre Henry IV. & Sully. I. 438. Elle change en faveur de ce Ministre. 446. Ses brigues dans le Parti Calviniste. 513.

ROHAN. (Marguerite de Béthune, Duchesse de) On propose de la marier au Comte de Laval : ensuite au Duc de Rohan. I. 446. N. 15. Henry IV. approuve ce mariage. II. 282. qu'il fait célébrer : avantages qu'il fait aux Epoux. 457. 458. Anecdote sur le fils prétendu né de ce mariage. *Voyez Tancrede.* Confiance qu'avoit Henry IV. en la Duchesse de Rohan III. 67. 68. — S. 407. — 417. Traits sur sa vie. *ibid.*

ROIS. Comment ils agissent & doivent agir à l'égard de leurs Ministres. III. 8. 9. Réflexions sur la Politique & le Gouvernement de nos Rois. 99. *suiv. Voyez France (Rois de) Races.* Ce qui fait les Grands Rois. 362. *Voyez aussi Princes. Ministres. Gouvernement. Politique, &c.*

ROISSY. (Jean-Jacques de Mesmes de) Conduit les Troupes du Roi en Auvergne. II. 531. N. 4.

ROLLET, (Du-) Officier Royaliste. Se trouve à la Bataille d'Ivry. I. 172. Fait prendre Louviers. 194. Traverse le Traité de Sully avec Villars. 319. N. 26.

ROMAIN. (Saint-) Miracle de ce Saint Archevêque. Origine du Privilége des Chanoines de Rouen. III. 46. N. 21. *V. Rouen. Gargouille.*

ROME & EMPIRE ROMAIN. L'établissement des Manufactures de luxe y fut sagement défendu. II. 416. Ses révolutions : Causes de sa chute. III. 355. *suiv.* N. 1. 2.

RONCAS, Agent du Duc de Savoie dans l'affaire de Saluces. Ses artifices & sa mauvaise foi. II. 19. — 29. — 127.

RONSOY, (Compagnie de) Défaite par Henry IV. I. 117.

ROQUELAURE, (Antoine de) Maréchal de France. L'un des Chefs du Parti Calviniste. I. 45. — 487. Son caractère : plaisante Conversation entre Henry IV. & lui : autre entre lui & l'Archevêque de Rouen, au sujet du mariage de Madame. 587. *suiv.* Il aide à Henry IV. à se séparer de la Duchesse de Beaufort. 599. L'un des Courtisans favorisés de ce Prince. II. 70. Et ami de Sully. 286. — 295. — 521. Henry l'envoie visiter de sa part la Reine Marguerite. 542. — 551. Il est appellé au Conseil sur l'entreprise de Sedan. 569. Brouilleries entre cette Maison & celle de Noailles, appaisées par Sully. 598. — III. 7. — 193. — 265.

ROSAN. (N. de Durefort de) Se bat en Duel avec Turenne. I. 56. N. 97. *Voyez Duras. Bouillon.*

ROSIERES. (Madame Des-) Amie du Cardinal de Bourbon. I. 260. — 344.

ROSIERS. (Les-) Défaite du Bagage du Duc de Mercœur en cet endroit. 117.

ROSNE. (Christian de Savigny, Baron de) L'un des Officiers Gé-

Digitized by Google

néraux de la Ligue. Amene des Troupes au secours de Noyon. I. 191. N. 19. Et au Siége de Rouen. 206. N. 36. L'un des quatre Marechaux de France faits par la Ligue. N. 29. *p.* 268. Prend Le-Catelet & La-Capelle. 401. Défait les François à Dourlens 402. *suiv.*

ROSNY, Château & Terre appartenant à Sully. I. 3. Où il reçoit le Duc de Joyeuse. 87. Peſte qui y régne. 110. Sully force ſon frere à lui en ouvrir les portes. 147. N. 24. faillit à y faire le Duc d'Aumale priſonnier. 163. Y revient en triomphe après la Bataille d'Ivry. 175. 176. Y apprend la mort de la Ducheſſe de Beaufort. 602. *ſuiv.* Y reçoit & y traite le Roi : accident qui trouble la fête. II. 282. N. 9. Comment cette Terre fut acquiſe. III. 348. Séjour qu'y fit Sully après la mort de Henry IV. S. 413. Bâtimens & embelliſſemens qu'il y fit. 420.

ROSNY, (François de Béthune, Baron de) Pere du Duc de Sully. Se retire chez lui à la Paix de 1570. I. 3. Ses Alliances. N. 6. Etat de ſa famille & de ſes affaires domeſtiques. 7. N. 14. *ſuiv.* — 19. *ſuiv.* Il ſuit la Reine de Navarre à Paris. *ibid.* Ses conſeils ne ſont point écoutés. 20. Il échappe au Maſſacre de la Saint-Barthelemi. 26. Lettre qu'il écrit à ſon fils à ce ſujet. 30.

ROSNY, (Maximilien de Béthune, Baron, enſuite Marquis de) Duc de Sully. *Voyez Sully.*

ROSNY, (Maximillien II. de Béthune, Marquis de) fils aîné du Duc de Sully. Commence à prendre part aux affaires de l'Etat. II. 592. Henry IV. lui envoye Du-Laurens pendant ſa maladie. III. 5. Grands partis qu'on lui offre en mariage. 55. N. 2. Le Roi lui fait épouſer Mademoiſelle de Créquy : Sujets de chagrin que cette Alliance cauſe au Pere & au Fils. 56. 57. Particularités ſur ce mariage, & ſur la Vie de Roſny. N. 3. Le Roi propoſa de lui donner Mademoiſelle de Vendôme 58. Il refuſe à ce Prince de changer de Religion. 59. — 62. — 71. — 124. Henry IV. le raccommode avec le Duc de Vendôme. 215. Il eſt fait Grand-Maître de l'Artillerie en ſurvivance : & conduit l'Artillerie en Clèves. 224. Il empêche ſon Pere de ſe démettre de ſes Charges. 291. *ſuiv.* Marie de Médicis ſe ſert de lui pour faire revenir Sully de Montrond. 321. — 339. Valeur de ſon mariage. 347. Argent que Sully lui prête, ou qu'il paye pour lui. 350. Chagrins que cauſe à Sully ſa mauvaiſe conduite. S. 407. *ſuiv.*

ROSNY, (Baron de) *Voyez Béthune.* (*Salomon de*)

ROSNY, (N. de) Sully défend Paſſy contre lui. I. 166. N. 45.

ROSSET, Médecin appellé à Monceaux pour la maladie de Henry IV. I. 545.

ROTONNEAU, (Iſle & Château de) Uſurpés par le Grand-Duc de Toſcane, & reſtitués à Henry IV. II. 86. *ſuiv.* N. 20. *V. Iſles.*

ROUBAIS ou ROBECK, (Robert de Melun, Marquis de) Fait Bouillon priſonnier. I. 72. N. 7. Cauſe de ſa haine pour Sully. 73.

ROUBAIS, (Marie de Melun, Dame de) II. 11. N. 10. Refuſe l'Alliance du Marquis de Cœuvres pour Mademoiſelle de Melun. 461. 462. N. 18. 19.

ROUEN. Les Calviniſtes s'en emparent. I. 18. & D'Allegre le reprend pour la Ligue. 165. Henry

Digitized by Google

IV. ſe diſpoſe à en faire le Siége. 195. le commence, & attaque mal la Place. 198. *ſuiv.* N. 31. Tranchée emportée à différentes fois par ce Prince & par l'Amiral de Villars. 201. *ſuiv.* Vigoureuſe défenſe de ce Gouverneur. 205. *ſuiv.*—214. Henry eſt obligé de lever le Siége. 216. 217. N. 44. Villars traite avec Sully pour la reddition de Rouen. 316. *ſuiv.* & en chaſſe les Eſpagnols & la Ligue. 333. Cérémonie de cette reddition. *ibid.* 334. Autre voyage de Sully en cette Ville. 432. 433. Etats ou Aſſemblée des Notables qui s'y tient. *V. Notables.* Somme que coûta à Henry IV. la reddition de Rouen. 559. Ce Prince y va, & y tombe malade : motif de ce voyage. II. 282. N. 10. Sully y fait conſtruire un Pont. III. 93. Arrêts rendus par le Parlement de Rouen : Privilége des Chanoines de la Cathédrale. 46. N. 21. *Voyez Romain.* (*Saint-*) *Gargouille. Pêne. Fierte.*

ROVIDIUS. (Alexandre) Sénateur Milanois. Employé dans l'affaire du Commerce entre la France & l'Eſpagne. II. 392. N. 6. *p.* 393.

ROUSSE. (La-) Femme-de-Chambre de la Ducheſſe de Beaufort. Sully la fait enfermer à la Baſtille. I. 601.

ROUSSIERE. (La-) Gouverneur de Fontenay pour la Ligue. I. 107.

ROUSSILLON. Projet de Henry IV. d'ôter cette Province à l'Eſpagne. III. 387. *Voyez Deſſein Politique.*

ROUSSY. (Comte de) Sollicite la grace du Maréchal de Biron. *Voyez Biron.* Autre, tué à Arques. *Voyez Arques.*

ROUXEL. *Voyez Médavy.*

RUBENPRE'. (André de Bourbon de) Député à Henry IV. par les Etats de Blois. I. N. 90. *pag.* 51.

RUCELAY. La Reine lui engage ſes bagues. III. 48.

RUE. (La-) Gentilhomme attaché à Sully. Bleſſé avec lui à la rencontre de Chartres. 188. 189.

RUERES. Parrein du Marquis de Roſny. I. 119.

RUMIGNY. Parole que lui dit le Maréchal de Biron ſur l'échafaud. II. 123.

RUMILLY (Traité de) entre le Duc de Savoie & la République de Genève. II. 153. N. 40.

RUSE' (Martin) de Beaulieu, Sécrétaire d'Etat. I. 180. N. 4. Henry IV. lui ôte la connoiſſance du Traité du Duc de Guiſe. 376. *ſuiv.* Il favoriſe les Jéſuites dans le démêlé du P. Séguiran avec les Rochellois. III. 12. *ſuiv.*

RUSSIE. *Voyez Moſcovie.*

RUSSY. (Elie de La-Place de) Agent de Bouillon auprès de Henry IV. II. 509. 510. Ce Prince l'envoie en Flandre. III. 23. où il conclut avec Jeannin le Traité d'intervention, &c. 182. 183.

S.

SACRE DE HENRY IV. *Voyez Henry IV.* De Marie de Médicis *Voyez Couronnement.* De Louis XIII. *Voyez Louis XIII.*

SAGONNE. (Jean Babou de) Tué à Arques. I. 158. N. 37.

SALCÉDE. Sa réſiſtance aux deſſeins des Guiſes, cauſe de ſa mort. I. N. 7. *pag.* 132.

SALETTES. (N. de) Préſident au Parlement de Pau. L'un des Chefs du Parti Calviniſte. I. 259. N. 25. *Voyez Morlas.*

SALIGNAC. (Jean de Gontault de) Son Duel avec Roſan. I. N. 97.

Digitized by Google

pag. 56. L'un des Chefs Proteſtans. 259. — 510. Sollicite la grace de Biron. II. N. 18. *p.* 126. Ambaſſadeur à la Porte Ottomane. 416. Demande de la part du Grand-Seigneur un Réſident à Marſeille III. 192. 193.

SALINES, ou MARAIS SALANS. Calomnie contre Henry IV. de vouloir s'en emparer. II. 105. — 352. N. 9. Sully détrompe le peuple de cette opinion. 354. — 466. N. 3.

SALIQUE. (Loi) Sentiment erronné de Sully ſur cette Loi. II. 404. 405. — N. 13. — III. 359.

SALLIAN (Le Pere) Jéſuite. III. 125.

SALUCES. (Marquiſat de) Affaire pour ce Marquiſat. Cet Article n'eſt point décidé dans le Traité de Vervins. I. 530. N. 45. Manéges du Duc de Savoie pour en éluder la reſtitution. II. 1. *ſuiv.* N. 1. Commiſſaires nommés à ce ſujet. 16. 17. Raiſons de Sully pour ne pas céder ce Fief 18. *ſuiv.* Subterfuges du Duc de Savoie dans toute cette affaire. 20. *ſuiv.* N. 18. — 24. A quelles conditions Saluces eſt cédé à ce Prince. 57. *Voyez Traité de Lyon. Savoie, &c.*

SAMBLANÇAY. *Voyez Beaune.*

SANCERRE. Siége de cette Ville : extremité où elle ſe voit réduite : elle fait un Traité honorable. I. 35.

SANCY. (Nicolas de Harlay de) L'un des Chefs du Parti Calviniſte. I. 258. Sert Villeroi dans ſon Traité. 329. Son caractère ; ſes ſervices. 385. Ses railleries & Bons-mots ſur la belle Gabrielle, l'empêchent d'être fait Surintendant. 386. 387. N. 26. 27. 28. Services qu'il rend au Roi, en Lorraine. 390. & en Suiſſe. 391. Motifs qui lui font appeller Henry IV. en Bourgogne. 395. Il refuſe à Eliſabeth de lui remettre Calais. N. 62. *pag.* 416. — 453. Ses démêlés avec Sully en préſence du Roi. 460. 461. Il ſe retire du Conſeil des Finances. 489. — 596. N. 53. Le Roi d'Angleterre blâme ſa conduite. II. 211. Sa haine pour Sully : ſes diſſipations : Henry IV. achete ſes bagues. 447. Sa juſtification ſur une partie des reproches que lui fait Sully. N. 10. Sully acquiert de lui la Terre de Dourdan. III. 348.

SANCY. (Jacqueline de Harlay-) Epouſe le Marquis d'Alincourt. I. 329.

SANG. (Princes du) Leurs brigues & leurs vuës aux Etats de Paris. 272. *ſuiv. Voyez Ligue. Etats de Paris, &c.* Etrange propoſition qu'ils font à Henry IV. contre l'autorité Royale. 417. 418. *Voyez Montpenſier.* Sully leur ôte les Fermes de l'Etat qu'ils faiſoient valoir ſous leur nom : motif de la haine qu'ils lui portent. 566. *ſuiv.* Leur mécontentement de ce que le Roi donne le pas ſur eux à la Ducheſſe de Mantouë. II. 595. 596. Leurs diviſions & querelles après la mort de Henry IV. III. 81. 82. Ils ne ſuivent point les conſeils de Sully. 300. *ſuiv.* Leurs brouilleries entr'eux & avec les Miniſtres. 317. *ſuiv.* Graces & gratifications qu'ils obligent la Régente de leur accorder. 324. *ſuiv.* Ils conſpirent tous à perdre Sully. 328. *ſuiv.* N. 9. *p.* 332. Révolte des Princes. S. 402. *ſuiv. Voyez ſur tout cet Article Bourbon. Condé. Conty. Soiſſons. Montpenſier. Voyez auſſi Seigneurs François. Séditieux, &c.*

SANTENY. Entre dans le nou-

Digitized by Google

veau Conſeil des Finances. I. 397. — 479. L'un des ennemis de Sully. II. 447. Il prête de l'argent à Henry IV. III. 47.

SANTI, Jardinier de la Reine. II. 341.

SAONE. Belles actions de Henry IV. contre les Eſpagnols & la Ligue, au paſſage de cette Riviere. I. 411. N. 57. Utilité de ſa jonction avec la Loire. II. 381. N. 1. — 388. 389. N. 5. *Voyez Briare. Canaux.*

SARAOT. (Vicomte de) Avis qu'il donne à Sully. II. 206.

SARDAIGNE. Projet d'en obtenir la Souveraineté pour le Duc d'Anjou. I. N. 1. *p.* 67.

SARROQUES, Capitaine Flamand. II. 396.

SARRY. (Conférence de) *Voyez Barricades.*

SAVARD. (Vicomte de) Eſcorte Sully dans Londres. II. 240.

SAVARY. Nommé dans une Lettre du P. Cotton. III. 125.

SAUBION. Gratification que lui accorde Henry IV. III. 160.

SAVEUSE (Combat de) ou Bonneval. Part qu'y eut Sully. I. 145. 146.

SAVEUSE. (Anne de Broſſe-) Se trouve au Combat de ce nom. I. *ibid.* N. 21.

SAVEUSE. (Charles de Broſſe-) Perd le Combat de Bonneval; y eſt bleſſé, & meurt de déſeſpoir. I. 145. *ſuiv.*

SAULT. (Chrétienne d'Aguirre, Comteſſe de) Son Parti en Provence. I. 236. N. 10. Y favoriſe celui du Roi. 384. & aide à en chaſſer le Duc de Savoie & d'Epernon. 448. Elle travaille fortement pour faire réüſſir le mariage du Marquis de Roſny avec Mademoiſelle de Créquy, & pour empêcher la Converſion de Sully. III. 60. *ſuiv.* Se mêle des intrigues galantes de Henry IV. 63. Grace que lui refuſe ce Prince. 84.

SAULT. (De-) Avocat du Roi à Bordeaux. III. 47.

SAULX. *Voyez Tavannes.*

SAUMUR. L'une des cinq Villes reſtées fidelles à Henry III. I. 139. Accordée à Henry IV. pour Place de ſûreté par le Traité entre les deux Rois. 142. Mornay en obtient le Gouvernement au préjudice de Sully. *ibid.* Les Proteſtans y tiennent une Aſſemblée ſéditieuſe. II. 283. Dépenſes ridicules que Du-Pleſſis-Mornay fait pour fortifier Saumur. 507. Reprimande de Sully au Juge de cette Ville. III. 45. 46. Autre Aſſemblée qui s'y tient. *Voyez Châtelleraut.*

SAVOIE. Henry IV. y porte la Guerre: Villes priſes, & autres détails ſur cette Guerre. Traité par lequel elle finit. II. 57. Deſſein de Philippe II. de s'emparer de cet Etat. N. 4. *pag.* 559. Partie du Grand Deſſein qui regarde cet Etat. *Voyez ci-deſſous Charles-Emmanuel. Voyez auſſi Lombardie. Deſſein Politique, &c.*

SAVOIE. (Princes & Enfans de) Droit de Chanoine d'honneur dans la Cathédrale de Lyon, refuſé aux Ducs de Savoie. II. 15. N. 13. Philippe III. fait venir à Madrid les Enfans de Savoie, & leur deſtine des Dignités en Eſpagne. 272. 273. N. 7.

SAVOIE. (Charles-Emmanuel, Duc de) Se joint à l'Eſpagne & à la Ligue; & réüſſit mal en Provence. I. 232. N. 8. Ses brigues aux Etats de Paris, inutiles. 272. *ſuiv.* Il ſoutient le Parti du Duc de Nemours à Lyon; & ne peut l'empêcher d'en être chaſſé. 339. 340.

Digitized by Google

Victoires & avantages de Leſdiguiéres contre lui. 371. & du Connétable de Montmorency dans le Dauphiné & le Lyonnois. 395. Autres rencontres où ſes Troupes ſont défaites par Leſdiguiéres. 447. N. 17. Il ſigne le Traité de Vervins à Chambery. 520. N. 45. *ſuiv. pag.* 530. 531. Il recherche en mariage Madame Catherine. 583. Ses artifices pour ſe diſpenſer de reſtituer le Marquiſat de Saluces. II. 1. *ſuiv.* Il ſonge à venir à Paris pour cet effet. 3. Parole de lui ſur ce voyage. N. 2. Son arrivée à Paris. 14. Reception que Henry IV. lui fait à Fontainebleau : avis donnés contre lui : ce qu'il dit ſur l'inutilité de ſon voyage. 14. 15. N. 14. Son mécontentement de la reception que lui font les Comtes de Lyon : Plaintes réciproques entre lui & le Conſeil de Madrid. *ibid.* Il vient voir Sully à l'Arcenal, & cherche à le mettre dans ſes intérêts, 16. & à le corrompre par des préſens. 18. Il gagne par ſes largeſſes les Commiſſaires nommés par le Roi, & les Courtiſans : Etrennes magnifiques qu'il donne à toute la Cour, & qu'il reçoit de Henry IV. 17. N. 15. Il obtient trois mois de délai, contre l'avis de Sully. 20. N. 18 S'en retourne mécontent. 21. Manque à ſes engagemens. 24. Suſpend par de nouveaux ſubterfuges la marche de Henry. 28. Prédiction ſur laquelle il ſe raſſûre. N. 24. Places qu'il perd, & détail ſur toute cette Campagne. 29. *ſuiv.* Ses intelligences avec Biron, les Courtiſans & les Commiſſaires du Conſeil, retardent la Paix. 49.— 53. 55. Pays & Places qu'il céde en échange de Saluces ; & teneur du Traité de Paix fait avec lui. 57. *ſuiv. Voyez Traité de Lyon.* Conditions du Traité entre le Duc de Savoie & le Maréchal de Biron. 91. N. 25. Comment Henry IV. reçoit ſon compliment de félicitation ſur la découverte de cette Conſpiration. 137. Entrepriſe ſur Genève, manquée, & ſuivie d'un Traité de Paix avec cette République. 153. N. 40. Véritable Politique du Conſeil de Savoie par rapport à l'Eſpagne & à la Maiſon d'Autriche : Utilité du Grand Deſſein de Henry IV. pour le Duc de Savoie. 244 *ſuiv. Voyez Deſſein Politique.* Charles-Emmanuel anime l'Eſpagne contre la France. 272. Il envoie ſes Enfans à Madrid. : Dignités qu'ils y obtiennent. 273. N. 7. Il termine ſes guerres avec la République de Genève. 272. *ſuiv.* Part qu'il a dans l'affaire du Pont d'Avignon. 413. Il continuë ſes brigues contre la France. 481. Deſſein de Henry IV. de le faire Roi de Lombardie ; & de marier Madame Eliſabeth à ſon fils. 560. Préſens que lui fait Sa Majeſté. III. 30. Il félicite Henry ſur la naiſſance du Duc d'Anjou. 106. Alliance. projettée entre les deux Cours. 132. N. 8. Liaiſons de Sully avec le Duc de Savoie, calomniées. 187. Il ſe joint à la Députation faite au Roi par les Princes aſſemblés à Hall. 207.— 212. *Voyez Clèves.* Il fait un Traité d'Alliance avec la France. 215. 216. N. 12. Bullion Ambaſſadeur auprès de lui. 223. Marie de Médicis rompt tous ces engagemens & trahit ce Prince, malgré les repréſentations de Sully. 288. *ſuiv.* Humiliation à laquelle ce procedé l'expoſe auprès du Roi d'Eſpagne. 22. *pag.* 289. Partie du Grand Deſſein qui le concerne : On le déclare Roi de Lombardie. 375. *ſuiv.*—382.— 385.

Forces

Digitized by Google

Forces & dépenſes dont il étoit convenu d'y contribuer. 390. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique, Lombardie, &c. Voyez auſſi Eſpagne, Philippe & les autres noms mentionnés dans cet Article.*

SAVOIE-NEMOURS. *Voyez Nemours & Sorlin (Saint-)*

SAUSSAYE. (La-) Gentilhomme Calviniſte. Ses brigues pendant le Siége d'Amiens. I. 493. Il rend ſervice au Roi dans le Parti Proteſtant. II. 357.

SAUVES. (Simon de Fixes de) *Voyez l'Article ſuivant.*

SAUVES. (Madame de) N. de Beaune de Samblançay. Rivalités à ſon ſujet entre Henry IV. & le Duc d'Alençon. I. 70. N. 6. Elle introduit Sully auprès de Catherine de Médicis. 80. & l'inſtruit de ſes deſſeins. 113. Avis qu'elle donne au Duc de Guiſe aux Etats de Blois. N. 10. *pag.* 136.

SAUVEUR. (Claude de Joyeuſe de Saint-) Tué à la Bataille de Coutras. I. 124. N. 64.

SCALIGER. Sa mort. III. 91.

SCEAUX, Donnés & ôtés. *V. Hôpital (L') Bellievre, Sillery.*

SCHOMBERG (Gaſpard de) Comte de Nanteuil. Henry IV, le conſulte ſur ſa Converſion. I. N. 21. *pag.* 252. Le met du Conſeil des Finances. 387. — 453. dont il ſe retire. 488. Sa mort cauſée par une maladie extraordinaire : ſon éloge. N. 5. *p.* 488. — N. 9. *pag.* 493. Il eſt employé à la confection de l'Edit de Nantes 518. — 545. Y met un Article qu'on eſt obligé de réformer. 591. *ſuiv.* Sa mort. 595.

SCHOMBERG. (Henry de) Maréchal de France. Amitié de Sully pour lui, calomnié. II. 450. Il eſt nommé Ambaſſadeur en Allemagne. III. 223. Donne des bons avis à Henry IV. & à Sully, ſur la Conjuration de Ravaillac. 229. 230. N. 16. *ſuiv.* Eſt député par la Régente à Sully. 271 — 347.

SCHOMBERG. (Théodoric) Colonel Suiſſe. Tué à la Bataille d'Ivry : Belle parole de Henry IV. à lui. I. N. 53. *pag.* 173 174.

SCHOMBOURG. (Comte de) Grand-Maréchal de l'Empire. Honneurs qu'on lui rend à Paris. II. 104.

SEBASTIEN. (Dom) Roi de Portugal, vrai où faux. Part que Henry IV. prend dans cette Queſtion. I. 535. 536. N. 3. Circonſtances ſinguliéres ſur ſa reſſemblance avec le vrai Dom Sebaſtien. N. 32. *pag.* 101. 102.

SECRÉTAIRES D'ETAT. En quoi différens des Miniſtres d'Etat. I. N. 14. *pag.* 554.

SEDAN. (Ville & Principauté de) Donné par la Ducheſſe de Bouillon à ſon Mari : Motifs du voyage qu'y fait Sully. I. 361. *ſuiv.* Sentiment de Sully ſur cette Forteresſe. 364. Henry IV. ſonge à s'en emparer : Oppoſition des Courtiſans à cette réſolution. II. 560. *ſuiv.* Sully l'y détermine. 565. *ſuiv.* & lui fait remarquer les défauts de la Place. 569. 570. Le feu Duc de Bouillon la tenoit de François II. à titre de Protection. 571. Préparatifs pour en faire le Siége ; & ſuite de toute cette Affaire. 573. *ſuiv.* terminée par la reddition qu'en fait Bouillon au Roi, & par le Traité de Protection, &c. 577. *ſuiv.* Motifs qui porterent Henry à en ôter la connoiſſance à Sully. 579. 580. N. 23. Paroles de Henry IV. ſur cette Expédition. N. 15. *p.* 583. Bouillon prétend le pas ſur les Ducs, en qualité de Prince de Se-

dan; & n'eſt point écouté. 596. N. 27. Henry lui rend cette Ville, & en retire ſa Garniſon. III. 51. 52. Il s'oppoſe à la qualité de Seigneur Souverain de Sedan que prend Bouillon. 186. 187. Gratification que Bouillon reçoit de Marie de Médicis pour cette Principauté. 311. *Voyez ſur tout cet Article Bouillon (Duc & Ducheſſe de) Mark (La-) Raucourt, &c.*

SEDITIEUX (Partides) ayant à leur tête Bouillon, Biron, D'Auvergnes, D'Entragues, La-Trémouille, Du-Pleſſis-Mornay, la Marquiſe de Verneuil, &c. *Voyez ces noms.* II. 92. *ſuiv.* Billet d'aſſociation entr'eux. 96. Moyens qu'ils emploient pour ſoulever le Peuple. 96. 97. Villes dont il cherchent à s'emparer. 97. Conſeil tenu à Blois pour en arrêter les Chefs. 109. *ſuiv.* Henry IV. pardonne à tous après la mort de Biron. 129. *ſuiv.* Leurs brigues auprès du Roi d'Angleterre. 204. Leurs cabales en France. 328. — 347. *ſuiv.* Motif de leur haine pour Sully. 446. Leurs menées en Eſpagne. 483. Avis différens donnés à Henry contr'eux: Opinions de Sully ſur ces avis. 486. *ſuiv.* Autres avis donnés par la Reine Marguerite & par Rodelle. 498. *ſuiv.* Artifices de Bouillon pour les émouvoir contre Sully. 501. *ſuiv.* Sageſſe de Henry & de Sully à prévenir & à éteindre leurs complots. III. 62. 63. Suite de leurs cabales. 84. *ſuiv.* Sage conſeil que Sully donne au Roi à ce ſujet. 85. 86. Leurs intelligences avec l'Eſpagne & dans la Maiſon de la Reine. 129. *ſuiv.* Autres conſeils que Sully donne à Henry IV. à cet égard. 136. *ſuiv.* N. 12. Ils font ſervir à leurs deſſeins l'amour de Henry pour la princeſſe de Condé. 169. 170. *ſuiv. V. auſſi ſur cet article Epernon. Concini. Conjuration. Parricide. Seigneurs François. Jéſuites, &c.*

SEGUIER. (Antoine) Avocat Général. Favoriſe les Jéſuites dans leur procès contre l'Univerſité, &c. I. 58. *pag.* 347.

SEGUIER. (Jean) Préſident au Parlement. Bon conſeil qu'il donne à Sully mécontent. I. 243. 244.

SEGUIER. (Pierre) Chancelier. Soutient le Prince d'Henrichemont dans le Procès qu'il intente à Sully. III. S. 409. 410. N. 1.

SEGUIER. (Charlotte) Epouſe le Prince d'Henrichemont. S. 409.

SEGUIRAN. (Gaſpard) Jéſuite. Son démêlé avec les Rochelois. III. 13. *ſuiv.* N. 7.

SEGUR. (Jacques de) Baron de Pardaillan. Tué à la Saint-Barthelemi. I. N. 61. *pag.* 30.

SEGUR (N. de) de Pardaillan. Echappe au Maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. 25. N. 57. — 45.

SEIGNEURS, ou Grands du Royaume. Leurs brigues & leurs deſſeins aux Etats de Paris. I. 271. *ſuiv. Voyez Ligue.* Etrange propoſition qu'ils font faire à Henry. IV. 416. 417. *Voyez Sang (Princes du)* Liſte de ceux qui firent leur Traité avec Henry IV. & des ſommes qu'ils reçurent. 559. 560. N. 17. Sully change la forme de leurs Penſions. 564. *ſuiv.* & s'oppoſe aux Edits qu'ils ſurprennent au Roi. 590. 591. Motif de leur haine contre lui. II. 446. Ils briguent ouvertement en faveur de l'Eſpagne contre la Politique de Henry IV. & de Sully. III. 15. *ſuiv. Voyez Séditieux. Courtiſans.* Querelles & brouilleries entr'eux. 81. Suite de leurs cabales 84. *ſuiv.* Calomnie contre Henry IV. de chercher à

Digitized by Google

les ruiner par le Jeu. N. 29. *p.* 93. 94. Ils travaillent à rompre le Grand-Deſſein de ce Prince. 218. 219. Accuſés d'entrer dans le complot de Ravaillac. 253. *ſuiv.* Cherchent à perdre Sully. 273. 274. Embraſſent dans le Conſeil une Politique toute contraire à celle de Henry IV. 278. Detachent le Prince de Condé de Sully. 303. *ſuiv.* N. 27. *ſuiv.* Se brouillent entr'eux & avec les Miniſtres. 317. *ſuiv.* Graces & gratifications qu'ils ſe font accorder par Marie de Medicis. 324. *ſuiv.* Leur haine pour Sully. 328. *ſuiv.* N 66. Révolte des Princes & des Grands. S. 405. N. 9.

SEINE. Paſſage de cette Riviere par le Prince de Parme; action remarquable. I. 222. Utilité de ſa jonction avec la Loire. II. 381. N. 1. Canal de Briare entrepris pour cet effet. 388. 389. N. 4. 5. *Voyez Canaux.*

SEINE. (Saint-) Exploits de Henry IV. en cet endroit. *Voyez Fontaine-Françoiſe.*

SEIZE. (Les-) Maienne en fait pendre quatre, pour avoir pendu le Préſident Briſſon, &c. Leur inſolence. I. 205. N. 34.

SEL. Augmenté de quinze ſols par Minot. I. 485. Les Courtiſans font valoir cette Ferme ſous des noms empruntés. II. 464. Edit ſur le Sel en faveur du Duc de Maienne. 472. Réglemens pour cette partie. 598. 599. *V. Gabelle.*

SELIM. Catherine de Médicis lui fait demander le Royaume d'Alger pour le Duc d'Alençon. I. N. 1. *pag.* 67.

SELLES. Henry IV. en leve le Siége. I. 276. N. 38.

SELLES. *Voyez Béthune.*

SELLIER. (Jean) Commiſſionnaire de Henry IV. à Troyes. II. 472.

SELVAGE. (Catherine) Femme-de-Chambre de la Reine. II. 112. — 551. *ſuiv.*

SENAMY. Dettes de Henry IV. à lui acquittées. III. 32.

SENS, Aſſiégé & manqué par Henry IV. I. 179.

SEPULCRE. (Saint-) Les Juifs ſollicitent le Grand-Seigneur de le détruire. I. 573.

SERMENT, fait par les Chefs de la Ligue contre Henry IV. I. 279.

SERRAN, Manufacturier Provençal. Fait de l'étoffe de l'écorce des Meuriers. II. N. 10. *pag.* 373.

SERVIAN. Député du Dauphiné pour les Proteſtans. II. 593.

SERVIN. Caractère monſtrueux de ce jeune homme. II. 182. 183. — 266. N. 4.

SEURE, ou BELLEGARDE. Ville de la Ligue. I. 411. N. 57.

SEY. N. de) Gentilhomme Calviniſte. Echappe au Maſſacre de la Saint-Barthelemi. 26.

SFONDRATE. Conduit les Troupes de Grégoire XIV. au Siége de Rouen. 205. — 216.

SICILE. Deſſein de donner ce Royaume à la République de Veniſe. III. 387. 388. *Voyez Deſſein Politique.*

SIEGES & priſes de Places. *V. chacun des noms ſuivans.* De La-Rochelle. De Sancerre. Places priſes par les Calviniſtes le Mardi-Gras. I. 36. Repriſes. 38. De Villefranche. De Marmande. D'Eauſe. De Fleurence. De Saint-Emilion. Villes priſes & manquées par la Ligue & les Calviniſtes. 57. *ſuiv.* De Cahors. De Monſegur. De Caſtets. De Montignac. De Saint-Bazeille.

De Fontenay. De Maillezais, Mauleon & La-Garnache. De la Motte Saint-Eloy, de Saint-Maixant. De Sarlat. De Caſtillon. De Châtelleraut. D'Argenton. De Gergeau, Pluviers, Eſtampes, Chartres, Poiſſy, Pontoiſe, Liſle-Adam, Beaumont, Creil, &c. De Paris, par les deux Rois. De Meulan. De quelques-uns des Fauxbourgs de Paris. De Vernon. D'Evreux, d'Auſteville, d'Alençon, le Mans, Château-briand, Château-gontier. Sablé, Maïenne, Laval, Argentan, Falaiſe, Liſieux, Bayeux, Pontaudemer, Pont-l'évêque, Honfleur, le Havre-de-Grace, Donfront, &c. De Dreux. De Sens. De Paris, par Henry IV. De Lagny. De Clermont. De Corbeil. De Giſors. De Joigny. De Chartres. De Corbie. De Noyon. De Mante. De Houdan. De Louviers, & autres Villes de Normandie. De Dun, Stenay, &c. De Poitiers. De Villemur. D'Epernay. De Selles. De Noyon. De La-Ferté-milon. De Laon. De Vienne & de Montluel. D'Autun, Nuys & Dijon. Du Catelet, de La-Capelle & de Dourlens. De Ham De Talan. De Veſou. De Cambrai. De Calais. De La-Fere. D'Imbercourt. De Blaye, d'Agen, &c. Villes aſſiégées, &c. par Leſdiguiéres. *Voyez Leſdiguiéres.* D'Amiens, par les Eſpagnols; enſuite par les François. De Mende. De Chamberry, Bourg, Montmelian, Carbonnieres, Sainte-Catherine, & autres places en Savoie & en Breſſe. De Nieuport. De Rhimberg. D'Oſtende. De Bolduc. D'Albe-Royale, Caniſe, &c. De Quinzal. De Grave, Hochſtrate & Dele. De Bude, Biſtrith, & Peſt. De Vaſtendonk. De L'Ecluſe. De Cadſant. De Linghen & Bergopſon, D'Anvers. De Donavert. De Pierrefort. De Sedan. De Julliers. De Saint-Jean-d'Angely, de Montauban, Montrond, &c. *Voyez auſſi Eſcarmouches & combats.*

SIGEBERT. Jugement ſur ce Roi. III. 358.

SIGISMOND, Roi de Suede. Détrôné par Charles ſon Oncle. II. 11. N. 9.

SIGOGNE. (Charles de Beauſoncle de) Fait priſonnier à Ivry par Sully. I. 171. D'Andelot le lui diſpute. 172. Plaiſant diſcours qu'il tient au ſujet de l'Affaire des Avocats. II. 142. 143. Il eſt envoyé par Henry IV. à la Marquiſe de Verneuil arrêtée. 367. N. 16. 17. 18. & travaille à la raccommoder avec ce Prince. 419.

SILLERY. (Nicolas Brulart de) Chancelier. Député de la Cour à Henry IV. I. 91. N. 34. — 104. S'oppoſe à l'entrée de Sully dans le Conſeil des Finances. 450. *ſuiv.* & le complimente ſur cette entrée. 453. Se brouille avec lui dans le Conſeil. 490. *ſuiv.* Travaille à pacifier la Picardie. 505. & à faire la Paix de Vervins. 509. Conſeille à Henry IV. d'épouſer la belle Gabrielle. N. 40. *pag.* 526. Signe le Traité de Vervins & le fait ſigner à l'Archiduc. 530. 531. N. 45. Eſt envoyé Ambaſſadeur à Rome, où Madame de Beaufort l'emploie à faire réüſſir ſon mariage. 537. 538. Eſt fait Miniſtre d'Etat. 554. N. 14. Sa Politique ſur l'Eſpagne contraire à celle de Sully. II. 73. Il cherche à exclurre le Comte de Béthune de l'Ambaſſade à Rome. 88. *ſuiv.* — 178. Travaille dans le Conſeil & à la Cour au rappel des Jéſuites. 299. *ſuiv.* N. 4. D'avis contraire à Sully ſur la tolérance des Religions. 325. Il brigue le

Digitized by Google

Chapeau de Cardinal pour Villars & Marquemont contre Du-Perron & Olivary. 327. N. 25. Henry IV. ſe ſert utilement de lui dans ſes brouilleries domeſtiques. 342. Sully l'oblige à ſigner le Traité de Commerce avec l'Eſpagne. 394. Il eſt nommé Commiſſaire dans l'Affaire de l'acquiſition du Comté de Saint-Paul. 414. — 429. Se joint aux Courtiſans & aux Jéſuites dans l'Affaire de Grillon, pour perdre Sully. 438. 439. à qui il tend toutes ſortes de piéges. 442. 443. Motif de cette haine. 446. Henry IV. lui fait part de l'Exaltation de Paul V. 478. & évite de l'employer dans les Affaires de la Religion. 490. Services qu'il rend d'ailleurs au Roi. 503. Lettres qu'il écrit à Sully à l'Aſſemblée de Châtelleraut. 519. — 527. & que lui écrit Villeroi pendant l'expédition de Sedan. 576. Il eſt fait Garde-des-Sceaux, & va travailler chez Sully. III. 2. N. 1. — 9. Il ſe montre au Conſeil d'avis contraire à ce Miniſtre ſur les propoſitions de Villes d'ôtage, &c. faites par les Flamands. 22. 25. — 45. — 51. ainſi que ſur les cabales des Proteſtans. 85. 86. & conteſte avec lui en préſence du Roi. 119. 120. Henry IV. lui fait part des complots formés contre ſa vie. 136. Autre conteſtation qu'il a avec Sully. 155. Jugement de Henry ſur ſes bonnes & mauvaiſes qualités. 156. 157. N. 22. — 160. — 171. Il prévient ce Prince contre Sully ſur l'Armement de Clèves. 211. Grave Réponſe de lui à la Reine, lors de la mort de Henry IV. N. 242. Il entre dans le Conſeil ſecret de Marie de Médicis. 277. *ſuiv.* & lui inſpire des principes politiques tout contraires à ceux de Henry le Grand. 288. *ſuiv.* 291. Il travaille à perdre Sully. 310. qui lui reproche de ſe ſervir d'un faux Sceau. 314. 315. Il eſt maltraité de paroles par le Duc de Nevers, &c. & conſeille à la Régente de rappeller Sully de Montrond. 319. Graces qu'il obtient de la Régente. 326. Il ſoûtient Villeroi & D'Alincourt contre Sully dans l'Affaire de Lyon. 328. *ſuiv. Voyez Miniſtres. Sang (Princes du) Seigneurs, &c.*

SILLERY. (Noël Brulart, Commandeur de) Se mêle des intrigues de galanterie de Henry IV. III. 64. Eſt admis au Conſeil ſecret de Marie de Médicis. 277. Graces qu'il en obtient. 326. — 338.

SILLY. *Voyez Rochepot & Rochegujon (La-)*

SILVESTRE. (Le Père) Cordelier, Directeur de Madame de Maſtin. I. 78.

SIMIANE. *Voyez Gordes.*

SIMIERS. (Jacques de) Grand-Maître de la Garderobe de Monſieur. I. N. 10. *p.* 300.

SIMIERS. (Madame de) Louiſe de L'Hôpital-Vitry. Contribuë au Traité de Villars avec le Roi. I. N. 10. *p.* 300. 315. *ſuiv.* 322. *ſuiv.* 332.

SINAN-BACHA. Les Janiſſaires obligent le Grand-Seigneur à le chaſſer. II. 416.

SINCERAY. Henry IV. ôte cette Ville au Duc de Bouillon. II. 533.

SIXTE-QUINT. Bon-mot de lui au Cardinal de Joyeuſe ſur Henry III. I. N. 93. *p.* 52. Il excommunie également les Calviniſtes & les ennemis de l'autorité Royale. N. 29. *p.* 87. *Voyez Traité de Nemours.* Parole de lui ſur les Barricades. N. 7. *p.* 133. Il excommunie Henry III. après le meurtre des

Guiſes : ſes véritables ſentimens ſur cette action, & ſur la conduite des Chefs de la Ligue. N. 14. *p.* 140. Paroles & prédictions de lui ſur Henry IV. le Duc de Maïenne, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie. N. 38. *p.* 160. Parole de Henry IV. ſur ſa mort. N. 33. *p.* 205. Son caractère : Bon-mot ſur lui. II. N. 11. *p.* 474.

SOBOLLE. (Raimond de Comminges de) & ſon Frere, chaſſés de Metz par Henry IV. Particularités ſur cette Affaire. II. 155. *ſuiv.* N. 1. 2.

SOIE. Henry IV. la fait cultiver en France. II. 148. Raiſons de Sully contre cet établiſſement. 287. *ſuiv.* N. 14. 15. Manufactures de Soie établies. 473. N. 10. *Voyez Manufactures, Etoffes précieuſes.*

SOISSONS. La Ligue en fait une Ville de ſûreté pour elle, dans ſon Traité avec l'Eſpagne. I. 248. Les Chefs de la Ligue s'y retirent. *Voyez Ligue.* Sa Garniſon eſt défaite par les Royaliſtes. 394. N. 39.

SOISSONS. (Charles de Bourbon, Comte de) Se joint à Henry IV. & défait le Bagage du Duc de Mercœur. I. 117. N. 52. Il ſe comporte vaillamment à la Journée de Coutras. 123. mais il empêche Henry de profiter de ſa Victoire. 127. N. 2. Ses deſſeins en cherchant à épouſer Madame, malgré ce Prince. 128. Il quitte Henry IV. après les Barricades, & va s'offrir à Henry III. 134. dont il eſt mal reçu. 135. Il cherche à enlever Sully au Parti de Henry IV. 142. Il s'avance lentement au ſecours de ce Prince à Dieppe. 160. Paſſe en Béarn, dans le deſſein d'épouſer Madame, & n'y réüſſit pas. 232. 233. Son caractère. 233. 234. Il devient l'un des Chefs du Tiers-Parti. 249. Ses vuës & ſes brigues aux Etats de Paris. 273. *ſuiv.* Sully le raccommode avec le Duc de Montpenſier. 307. 308. & retire de lui la promeſſe de Mariage de Madame Catherine. 308. *ſuiv.* Il défait le ſecours que les Eſpagnols cherchent à jetter dans Laon. 350. Eſt fait Grand-Maître de la Maiſon du Roi, après la mort du Duc de Guiſe. 378. Il demande la Préſidence au Conſeil des Finances, qui lui eſt refuſée; & ſuit malgré lui en Bourgogne Henry IV. 397. qu'il quitte enſuite. 399. Inſulte que ſes Officiers font à Sully. 399. *ſuiv.* Sully travaille à rompre ſon mariage avec Madame. 434. *ſuiv.* Il découvre le deſſein de Nicole Mignon d'empoiſonner le Roi. II. 22. N. 19. S'oppoſe au ſentiment de Sully ſur la Guerre de Savoie. 34. 38. 40. 45. & lui veut du mal d'avoir détourné Henry IV. d'acheter ſes biens en Piémont. 88. N. 21. Eſt appellé au Conſeil ſecret tenu à Blois pour arrêter les Chefs des Séditieux. 109. 110. Se reconcilie avec Sully. 178. & blâme indirectement ſes Négociations à Londres. 263. *ſuiv.* Il ſe brouille de nouveau avec ce Miniſtre, que Henry ſoutient contre lui, ſur un Edit obtenu par ſurpriſe. 276. *ſuiv.* N. 8.—360. Henry fait l'acquiſition de ſon Comté de Saint-Paul. 413. *ſuiv.* Don fait à ce Prince par Sa Majeſté. 472. Ses démêlés avec le Prince de Conty. 503. Autre qu'il a avec Sully ſur le logement du Grand-Maître de l'Artillerie; & mauvais procédé à ſon égard. 536. *ſuiv.* Il refuſe de ſe trouver à la Réception de Sully au Parlement pour ſes Lettres de Duc & Pair. 561. & ſe déclare contre ſon avis ſur l'Expédi-

Digitized by Google

tion de Sédan. 569. — 581. — III. 22. Il fait éclater ſon mécontentement. 81. 82. 84. Se lie avec les Jéſuites & les Courtiſans. 125. 126. & prévient Henry IV. contre Sully ſur l'Armement de Clèves. 211. — 218. 219. Il quitte la Cour mécontent, au Couronnement de la Reine. 234. 235. N. 19. — 280. N. 17. Revient & eſt admis au Conſeil public de Marie de Médicis. 278. dont il tâche en vain de faire caſſer la Régence. 280. 281. Il recherche Sully, avec lequel il ſe brouille enſuite, & met tout en œuvre pour le perdre. 281. *ſuiv.* N. 18. Ses querelles avec le Prince de Conty & le Duc de Guiſe. 282. *ſuiv.* N. 19. Il rompt avec Conchine, & ſe raccommode enſuite avec lui. 284. Conſeil que Sully lui donne & aux Princes du Sang. 300. *ſuiv.* Il combat ſon avis ſur le Siége de Julliers. 307. Conchine le gagne par le Gouvernement de Normandie & autres graces. N. 30. *p.* 308. — 312. Autres gratifications qu'il ſe fait accorder par la Régente. 325.

SOISSONS. (Hôtel de) II. 297.

SOLEIL. (Eclipſe de) II. 536. N. 7.

SOLME. (Comte de) Grand-Maître de l'Electeur Palatin. II. 375.

SOLRE. (Comte de) Ambaſſadeur de l'Archiduc à Henry IV. Réponſe que lui fait ce Prince. II. 75.

SOMMERIVE. (Charles-Emmanuel de Lorraine, Comte de) Défend Laon contre Henry IV. I. 342. N. 50. Rend cette Place. 369. 370. Eſt exilé par le Roi, pour ſes galanteries avec la Comteſſe de Moret. III. 77. *ſuiv.* N. 16.

SOPHI DE PERSE. Envoie un Ambaſſadeur à l'Empereur Rodolphe. II. 74.

SORBONNE. Haine qu'elle porte à Henry IV. I. N. 36. *p.* 275. Elle s'oppoſe à l'enregiſtrement de l'Edit de Nantes. 589. N. 49. *ſuiv.* Son averſion pour les Jéſuites. II. 311. *Voyez Univerſité.*

SORLIN. (Henry de Savoie-Nemours, Marquis de Saint-) Vient à Lyon au ſecours du Duc de Nemours. I. 340. N. 47. Fait ſon Traité avec le Roi. 426. Article du Traité de Lyon en ſa faveur. II. 57. Gratifications que lui accorde Henry IV. 598. — III. 71.

SOU-POUR-LIVRE, Impôt imprudemment établi dans l'Aſſemblée des Notables. I. 472. N. 27. Révoqué par le Roi. II. 113. 114. N. 4. & converti en augmention ſur la Taille. 384.

SOUBISE. (Benjamin de Rohan, Duc de) Sujets de mécontentement qu'il donne à Henry IV. II. 593. 594. N. 25. Il commande une Compagnie à l'expédition de Clèves. III. 221.

SOUHAITS. (Les Dix) de Henry IV. III. 263. 264.

SOURDIS. (François d'Eſcourbleau, Marquis de) L'un des Chefs Catholiques oppoſés à Henry IV. I. 256. N. 23. — *p.* 348.

SOURDIS. (François d'Eſcoubleau de) Eſt fait Cardinal. I. 537. N. 6. Va à Rome pour le Conclaves. II. 326.

SOURDIS. (Iſabelle Babou de La-Bourdaiſiére, Marquiſe de) Maîtreſſe du Chancelier de Chiverny. I. 491. N. 6. Fait donner le Chapeau de Cardinal à ſon Fils 537. N. 6. Seconde la Ducheſſe de Beaufort dans ſes brigues pour épouſer Henry IV. 539. *ſuiv.* Madame de Beaufort malade ſe fait porter chez elle. 603.

Digitized by Google

SOUTHAMPTON. (Comte de) Reçoit & escorte Sully dans Londres. II. 188. 189. — 196. Amitié qu'a pour lui le Roi d'Angleterre. 216. — 251. Querelle qu'il a avec Gray. 270.

SOUVRE'. (Gilles de) L'un des Favoris de Henry III. I. 374. Trait de lui: Son éloge. N. 12. — II. 70.

SPA. (Eaux de) Henry IV. en fait usage. II. 346. — III. 89.

SPINOLA. (Le Marquis) Assiége Ostende. II. 152. Audience que lui donne Henry IV. à Paris. 481. 482. Ses Expéditions militaires en Flandre contre le Prince d'Orange. 482. 483. Il assiége & prend Rhimberg. 608. N. 33. Conclut le Traité de suspension d'Armes avec les Flamands. III. 108. Favorise l'évasion du Prince de Condé. 166. & dissuade l'Archiduc de le rendre. N. 29. *p.* 173.

SPINOLA. (Fréderic) Son Escadre est battuë par les Hollandois. II. 152. Autre Combat naval où il est tué. 271.

STAFFORD. *Voyez Sydney.*

STENAY. Pris par le Duc de Bouillon. I. 232. N. 2.

STRASBOURG. Cesse de faire valoir les Fermes de l'Etat. I. 565. *suiv.* Guerre entre le Cardinal de Lorraine & le Prince de Brandebourg, pour cet Evêché. II. 159. N. 5. — 179.

STROZZY. (Philippe) L'un des principaux Officiers de Charles IX. I. 2. Cherche à surprendre La-Rochelle. 17. N. 42.

STUARD. (Maison de) Comment la Couronne d'Angleterre passe dans cette Maison. II. 405.

STUARD. (Henry) Baron de Darnley, devient Roi d'Ecosse par son mariage avec Marie Stuard. *V. Stuard (Marie)*

STUARD. (Jacques V.) Roi d'Ecosse. I. N. 28. *p.* 12. Madame Catherine refuse de l'épouser. 437. — 583. Il félicite Henry IV. sur la découverte de la Conspiration du Maréchal de Biron. II. 137. *Voyez pour la suite de cet Article Jacques Roi d'Angleterre.*

STUARD. (Marie) Reine d'Ecosse, Niéce du Duc de Guise. I. N. 28. *p.* 12. Epouse le Baron de Darnley. I. N. 13. *p.* 177.

STUARD. (Rebelle, Arbelle ou Arabelle) On propose de la marier à Henry IV. I. 521. N. 37.

STUNIGA ou CUNIGA. (D. Baltazar de) Offres qu'il fait de la part de l'Espagne à Henry IV. après son Abjuration, rejettées. I. 292. Il est envoyé Ambassadeur en France, & est employé dans l'Affaire du Trente pour cent. II. 392. N. 6.

SUEDE. Révolution dans ce Royaume. II. 11. Mauvaise politique qu'on suit dans cette Cour. 217. — Partie du Grand Dessein qui concerne la Suede. III. 375. *suiv.* 382. Forces & dépenses dont elle devoit y contribuer. 389. *suiv. Voyez Dessein Politique.*

SUEDE. (Charles, Roi de) Détrône Sigismond son Neveu. II. 11. N. 9. S'affermit sur le Trône. 605. Lui & son Fils entrent dans la Confédération contre la Maison d'Autriche: Boissise est nommé Ambassadeur en cette Cour. III. 223. *Voyez Suede. Dessein Politique.*

SUISSES. Empêchent Charles IX. d'être pris à Meaux. I. N. 45. *p.* 18. Accordent des Troupes à Henry III. 103. Sully traite avec eux pour cet effet. 104. Ils sont mal conduits en France. 107. & s'engagent avec la Ligue, pour n'être pas taillés en piéces à Auneau. 130. On les désarme à la Journée des Barricades.

Barricades. N. 7. *p.* 131. Ils combattent vaillamment pour Henry IV. à Arques. 158. *ſuiv.* N. 36. & refuſent de ſe battre à Ivry. 171. Leur mutinerie dans l'Armée de Henry IV. après cette Bataille. 178. Ils lui amenent du ſecours au Siége de Rouen. 198. & refuſent de pourſuivre le Prince de Parme après ſon paſſage de la Seine. 227. Leur valeur à l'attaque du Grand Convoi devant Laon. 354. Ils s'uniſſent avec la France contre l'Eſpagne dans la Guerre de 1595. 391. — 396. Troupes Suiſſes réformées à la Paix de Vervins. 533. Sully ôte aux Suiſſes nos Fermes qu'ils faiſoient valoir. 564. *ſuiv.* Ambaſſade ſolemnelle des Treize Cantons pour le renouvellement d'Alliance, & réception qu'on leur fait à Paris. II. 149. 150. N. 32. La France leve des ſoldats chez eux. 150. Leurs diſpoſitions & leur véritable Politique par rapport à la Maiſon d'Autriche. 247. En quoi le Grand Deſſein de Henry IV. leur étoit avantageux. 249. *Voyez Deſſein Politique.* Ils ſe rendent médiateurs entre le Duc de Savoie & la République de Genève. 272. Abus dans la maniére d'acquitter les dettes de la France aux Suiſſes. 380. Part qu'ils ont dans l'Affaire de la Valteline & des Griſons. 407 Sully eſt calomnié d'intelligences criminelles avec eux. 451. Dettes contractées par Henry IV. envers eux pendant la Ligue. 468. Levées faites en Suiſſe. 574. Les Suiſſes ſe joignent aux Griſons contre l'Eſpagne. III. 29. Sully acquite les dettes de l'Etat aux Cantons. 32. — 43. 44. De-Refuge s'y conduit mal. 191. 192. Les Suiſſes entrent dans la Confédération contre la Maiſon d'Autriche. 216. Caumartin leur eſt envoyé en qualité d'Ambaſſadeur. 223. Partie du Grand Deſſein qui concerne cette République : Avantages qu'elle y trouvoit. 382. 385. Forces & dépenſes dont elle devoit y contribuer. 389. *ſuiv. Voyez Helvétique (République) Deſſein Politique.*

SULLY. (Terre & Château de) Sully acquiert cette maiſon & la viſite. II. 71. Y fait bâtir. 133. Henry IV. l'érige en Duché-Pairie. 560, 561. — III. 61. Sully s'y retire après la mort de Henry. 340. N. 11. *p.* 334. — 348. Séjour & embelliſſemens qu'il y fait. S. 413. — 420. 421.

SULLY. (Maximilien de Béthune, Marquis de Roſny, puis Duc de) Particularités ſur ſes Ancêtres, ſa Famille & ſa Naiſſance. I. 4. *ſuiv.* Eclairciſſemens & erreurs corrigées ſur ce ſujet. N. 7. *ſuiv.* Il eſt élevé dans la Religion Calviniſte. 7. Suit la Cour de Navarre à Paris. 19. Eſt préſenté au Roi de Navarre : Ses études. I. 20. 21. Sully échappe au Maſſacre de la Saint-Barthelemi. 29. *ſuiv.* Son éducation. 32. *ſuiv.* Ses premiers faits d'armes. 42. Il défend Périgueux & Villeneuve : danger qu'il court au Siége de Ville-Franche, &c. 44. *ſuiv.* Il ſe brouille avec Frontenac & Turenne. 45. Suit Henry IV. en Béarn : ſes œconomies. 46. 47. Eſt bien reçu de Madame Catherine. 47. Se trouve à la priſe d'Eauſe, à un Combat devant Mirande, devant Nerac, & autres rencontres : dangers qu'il y court. 47. *ſuiv.* Sa conduite dans les Cours aſſemblées de Catherine de Médicis & du Roi de Navarre. 54. *ſuiv.* Dangers qu'il court à la priſe de Cahors. 58. *ſuiv.* & devant Marmande, &c. 62. 63. Il défend Monſegur. 64 Eſt fait Con-

de Navarre & Chambellan ordinaire de Henry : Fautes qu'il commet. I. 65. Motifs qui lui font ſuivre Monſieur en Flandre : Prédictions que lui fait Henry, & converſation entr'eux ſur ce voyage. 68. *ſuiv.* Il prend pluſieurs Gentilshommes à ſa ſuite. 71. Ce qui lui arrive devant Cambrai. 73. Robeck paye mal ſes politeſſes. *ibid.* Monſieur lui refuſe ſon entremiſe pour la ſucceſſion du Vicomte de Gand : ce qui lui donne de l'éloignement pour ce Prince. 75. 76. Conſeil que lui donne le Prince d'Orange à la Trahiſon d'Anvers. 77. Il retourne trouver Monſieur : Réflexions ſur les devoirs d'un Prince. 77. 78. Comment Madame de Maſtin le reçoit. 78. Honneurs que lui rendent les bourgeois de Béthune. 79. Il revient en France : accueil que lui fait Henry. *ibid.* Il va faire part à la Cour de Henry III. des propoſitions faites au Roi de Navarre par l'Eſpagne. 80. La curioſité le porte à aller voir Monſieur à Château-Thierry. 81. Sully obſerve à la Cour les démarches de la Ligue : il y trouve ſes freres diſgraciés. 82. Devient amoureux de Mademoiſelle de Saint-Meſmin. 83. & épouſe Mademoiſelle de Courtenay. 84. Ses occupations domeſtiques pendant la premiere année de ſon mariage. 84. Il va retrouver le Roi de Navarre, & lui porte des ſecours en argent. 85. Reçoit le Duc de Joyeuſe à Roſny. 87. Bon conſeil qu'il donne dans les Aſſemblées des Proteſtans : confiance de Henry IV. en lui. 90. Il retourne à Paris entamer une Négociation. 92. Il repaſſe en Guienne : perils auxquels il eſt expoſé dans ce voyage. 95. *ſuiv.* Le Roi de Navarre par ſon conſeil tient tête à trois Armées aux environs de La-Rochelle. 100. *ſuiv.* Il ſe jette dans Sainte-Bazeille. 102. Eſt député à Saint-Maur vers Henry III. pour négocier l'union des deux Rois. 103. *ſuiv.* Il traite auſſi avec les Suiſſes, & pour l'emploi des Troupes Etrangeres en France. 104. 105. Se trouve au Siége de Talmont. 106. & à celui de Fontenay : avanture comique qui lui arrive à ce Siége. 107. *ſuiv.* Il va ſecourir ſon Epouſe pendant la peſte à Roſny. 110. Réflexions ſur la foibleſſe de Henry III. 111. 112. Il pénétre le ſujet des démarches de Catherine de Médicis. 112. Il défait un Eſcadron de Joyeuſe. 115. & profite de l'abſence de ce Général pour harceler ſes Troupes : ſervices qu'il rend à ſes freres. 117. 118. Il va ſecourir Madame de Roſny à Paris : périls auxquels il s'y expoſe. 119. Il retourne vers le Roi de Navarre, & le ſert utilement à la Bataille de Coutras. 121. *ſuiv.* Anecdote à ce ſujet. N. 65. Sage avis qu'il ouvre après cette Bataille. 128. 129. Sully eſt député vers le Prince de Conty. 129. Retourne à Bergerac. 130. Réflexions ſur la Journée des Barricades & ſur la conduite de Henry III. 131. *ſuiv.* Il accompagne le Comte de Soiſſons à la Cour. 134. Entretien qu'il a avec Henry III. 135. Réflexions ſur la foibleſſe de ce Prince. 138. Il vient faire ſon rapport au Roi de Navarre, & repart pour conſommer le Traité entre les deux Rois. 139. 140. Maladie pendant laquelle Du-Pleſſis-Mornay lui ôte l'honneur de ce Traité : mécontentement qu'il en reſſent. 142. Conſeil qu'il donne à Henry IV. ſur ſon entrevuë avec Henry III. 143. Il aide à défendre Tours

Digitized by Google

I. 144. Part qu'il a au Combat du Saveuſe. 145. 146. Il va aſſiſter ſon Epouſe : chagrin extrême qu'il reſſent de ſa mort. 147. Il retourne à l'Armée des deux Rois; où il s'expoſe aux plus grands dangers. 148. Henry IV. lui apprend la bleſſure de Henry III. le mene avec lui à Saint-Cloud. 149. & prend conſeil de lui ſur la mort de ce Prince. 150. *ſuiv.* Services qu'il rend à Henry IV. pour contenir les Chefs de l'Armée Royaliſte. 152. Il s'empare de Meulan. 153. dont il refuſe le Gouvernement. *ibid.* Manque Louviers faute de ſecours. 154. 155. Va reconnoître l'Armée de Maïenne. 155. Aſſiſte au Combat d'Arques : dangers qu'il y court. 156. *ſuiv.* Manque Vernon. 161. Force le fauxbourg de Saint-Germain. 161. 162. Conſerve le Pays de Mante contre les Troupes de la Ligue. 163. Motifs qui le déterminent à écrire ſes Mémoires. 163. 164. Il contribuë à la levée du Siége de Meulan. 164. 165. Défend Paſſy. 166. N. 45. Se trouve à la Bataille d'Ivry : bleſſures qu'il y reçoit; priſonniers qu'il y fait. 167. *ſuiv.* N. 49. *pag.* 170. D'Andelot lui diſpute mal-à-propos ſes priſonniers. 174. Sully eſt porté en triomphe à Roſny : Henry IV. l'y careſſe & le fait Chevalier. 175. 176. Mécontentement qu'il a des Gouvernemens qu'on lui refuſe. 179. Il ſe trouve au Siége de Paris. 180. *ſuiv.* & aux expéditions qui ſuivent la levée de ce Siége 184. *ſuiv.* Il ſe retire mécontent. 186. 187. Il ſauve la vie à Clermont-Tonnerre à Joigny. 187. Avanture de Chartres, où il manque à être tué. 188. 189. Lettre que lui écrit Henry IV. de Saint-Quentin. N. 16. *pag.* 189. Quand ce Prince a commencé à lui confier ſes ſecrets. N. *ibid.* Henry lui fait manquer l'entrepriſe qu'il projette à Mante contre Maïenne. I. 191. *ſuiv.* Il va voir Madame de Châteaupers. 196. Se ſaiſit d'un bateau richement chargé. 196. 197. Suit Henry IV. au Siége de Rouen. 197. *ſuiv.* S'y oppoſe à l'avis de Biron ſur la maniére d'attaquer la Place. 199. Se trouve à l'attaque de la Tranchée. 201. Remontre au Roi les perils auxquels il expoſe ſa vie. 202. Entretien entr'eux ſur les mutineries des Catholiques de l'Armée. 203. Il cherche à faire rendre Rouen par intelligence. 203. 204. Il ſuit Henry IV. à la rencontre du Prince de Parme. 205. Remontrances qu'il lui fait ſur la témérité avec laquelle il s'expoſe. 207. Il ſe plaint de la conduite du Duc de Nevers à Bully. 208. Se trouve au Combat d'Aumale. 209. *ſuiv.* & à toutes les expéditions aux environs de Rouen. 218. *ſuiv.* Il appuie le ſentiment de pourſuivre le Prince de Parme, après ſon paſſage de la Seine. 223. *ſuiv.* Il épouſe Madame de Châteaupers. 241. N. 15. Sully ſe retire chez lui par mécontentement *ibid. ſuiv.* Le Préſident Seguier le détrompe. 243. 244. Il intercepte les Papiers de la Ligue & du Tiers-Parti : teneur de ces Piéces. 244. *ſuiv.* qu'il porte à Henry IV. 249. Confiance que ce Prince lui témoigne en cette occaſion. 250. *ſuiv.* Motifs qui les obligent à cacher cette confiance. N. 21. *pag.* 252. Entretien entr'eux, & raiſons par leſquelles Sully perſuade à Henry qu'il doit changer de Religion. 254. *ſuiv.* Véritables ſentimens de ce Miniſtre ſur la Religion. N. 24. *p.* 257. Il fait embraſſer aux Proteſtans le parti de traiter ſur ce ſujet

avec les Chefs Catholiques. 258. Ses entretiens & négociations avec Bellozane. I. 260. avec les Durets. 262. & avec Du-Perron 263. *ſuiv.* Autre entretien & conſeil qu'il donne à Henry IV. ſur ſa Converſion. 281. *ſuiv.* Part qu'il a à la priſe de Dreux. 283. 284. Aveu qu'il fait en faveur de la Religion Catholique. 285. Il opine contre l'avis des Proteſtans dans leurs Aſſemblées. 288. Sa réponſe à Du-Perron qui l'exhortoit à changer de Religion. 289. Dernier ſervice qu'il rend dans l'affaire de l'Abjuration de Henry IV. 290. Il fait accorder une ſeconde Tréve aux Députés de Paris, & préſente au Roi un Envoyé Eſpagnol. 294. *ſuiv.* Il s'oppoſe à la Députation de La-Varenne en Eſpagne. 296. Jalouſie des Catholiques contre lui. 299. Il commence à négocier avec Villars, Medavy, &c. 300. Premier voyage qu'il fait à Rouen à ce ſujet. 304. *ſuiv.* Il reconcilie le Duc de Montpenſier avec le Comte de Soiſſons. 307. 308. & retire la Promeſſe de mariage de Madame & du Comte de Soiſſons. 309. *ſuiv.* Il traite avec la Ducheſſe d'Aumale pour la reddition de ſon mari. 314. N. 22. avec Medavy. 315. avec l'Amiral de Villars. 316. *ſuiv.* N. 25. Difficulté à conclurre ce Traité. 317. 318. conclu enfin. 321. 322. ainſi que pluſieurs autres. 323. 324. Entretien entre Henry & lui à ce ſujet. 328. Sully retourne à Rouen, & y reçoit l'hommage de cette Ville & de Villars. 330. *ſuiv.* Avanture plaiſante qui lui arrive avec Boiſroſé. 335. 336. Sa délicateſſe dans les gratifications & les préſens qu'il reçoit de Sa Majeſté. 336. *ſuiv.* N. 44. Il va ſervir au Siége de Laon. 342. Les affaires du Gouvernement le rappellent à Paris: Converſation qu'il y a avec le Cardinal de Bourbon. I. 343. *ſuiv.* N. 53. Il éclaire les démarches des Séditieux. 346. & aſſoupit le Procès des Jeſuites contre l'Univerſité, &c. 347. *ſuiv.* Il retourne à Laon rendre compte au Roi. 350. 351. Aſſiſte à la défaite du Grand Convoi. 352. *ſuiv.* Eſt employé à pénétrer les Deſſeins de Biron. 356. Donne avis de l'approche de l'Armée Eſpagnole. 358. Autres ſervices qu'il rend dans cette occaſion. 360. Henry IV. l'envoie à Rouen. 361. puis à Sedan: motifs de ce voyage. 363. Entretiens qu'il a avec Bouillon. 364. *ſuiv.* où il pénétre le but de ſa Politique & ſon caractère. 367. & en rend compte au Roi. 369. Les affaires de l'Etat le rappellent encore à Paris. 372. Il eſt chargé du Traité du Duc de Guiſe. 377. qu'il conclut: Apologie ſur ce Traité, & accuſations contre le Duc d'Epernon. 379. *ſuiv.* N. 24. *pag.* 384. Son ſentiment ſur les abus dans les Finances. 388. Ses démêlés avec le Duc de Nevers l'obligent de à ſortir du Conſeil des Finances: il eſt fait Sécrétaire d'Etat. 389. Sully s'oppoſe à la déclaration de Guerre contre l'Eſpagne. 390. 391. N. 30. Se trouve près de Henry IV. au moment qu'il eſt bleſſé par Châtel. 391. Rentre dans le Conſeil, d'où la mauvaiſe conduite des Conſeillers l'oblige encore à ſe retirer. 398. Querelle qu'il a avec les Officiers du Comte de Soiſſons. 399 *ſuiv.* Henry IV. au retour de Franche-Comté vient conférer avec lui à Moret. 411. 412. Examen de la conduite de D'Oſſat, par rapport aux accuſations faites par Sully contre lui. 414. 415. N. 60. Autre entretien entre Henry & lui ſur les déſaſtres arrivés en Picardie. 419. Il refuſe d'accompagner Bouil-

Digitized by Google

lon à Londres ; & découvre les piéges que lui tendent ſes ennemis dans le Conſeil. I. 420. 421. Il vient à Paris pourvoir à la ſubſiſtance des Troupes pendant le Siége de La-Fère. 423. Il combat l'opinion de chercher à ſubmerger cette Place. 424. N. 3. Il va trouver le Roi à Amiens : Avanture comique avec un Aſtrologue : danger que court la belle Gabrielle ſur cette route. 429. *ſuiv.* Il eſt député à Rouen vers le Duc de Montpenſier. 432. 433. puis vers Madame pour rompre ſon mariage avec le Comte de Soiſſons : Converſations qu'il a avec cette Princeſſe, dont le reſſentiment le met à deux doigts de ſa diſgrace. 435. *ſuiv.* Henry IV. lui rend juſtice. 444. & il rentre auſſi dans les bonnes graces de Madame. 445. 446. qui lui donne toute ſa confiance. *ibid.* Oppoſitions des Financiers & irréſolutions du Roi, ſur ſon entrée dans le Conſeil des Finances. 448. *ſuiv.* où il eſt enfin reçu. 453. Il fait un voyage dans les Généralités : objet & fruit de ce voyage. 453. *ſuiv.* N. 19. Calomnies contre Sully, qui obligent Henry à le rappeller. 457. 458. Careſſes que lui fait ce Prince à ſon retour. 459. Ses démêlés avec Sancy. 460. 461. Comment il découvre les friponneries du Conſeil des Finances. 463. *ſuiv.* Réfléxions de Sully ſur les Etats-Généraux du Royaume. 465. *ſuiv.* Autres ſur les Impôts & le Gouvernement. 470. 471. N. 24. Sage conſeil qu'il donne au Roi dans l'Aſſemblée des Notables : & ce qui en réſulte. 473. *ſuiv.* Ses travaux dans les Finances. 477. *ſuiv.* N. 29. Il conſole Henry IV. de la priſe d'Amiens. 483. Imagine des moyens pour le reprendre. 484. qu'il communique au Roi. 485. & le Roi au Conſeil. 486. Il eſt établi pendant cette Expédition le Chef du Conſeil, dont il ſe fait obéir. 488. *ſuiv.* Son application à faire réuſſir le Siége d'Amiens. 491. & à déconcerter les cabales des Calviniſtes pendant ce Siége. 492. *ſuiv.* N. 7. 9. Soin que Henry prend de la perſonne de ce Miniſtre dans les dangers où il s'expoſe à Amiens. 492. Il lui promet la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie, qu'il donne enſuite à D'Eſtrées. 495. 496. N. 13. Il l'en récompenſe par le Gouvernement de Mante. 496. Détail ſur les Lettres de Henry IV. à Sully. 499. *ſuiv.* Il combat l'opinion d'aſſiéger Dourlens. 502. Liberté avec laquelle il reproche à Henry IV. ſon indulgence pour le Duc de Mercœur. 507. 508. N. 25. Son ſéjour à Rennes : préſent que lui fait cette Ville : bon ordre qu'il établit pour pacifier la Bretagne. 510. 511. Il porte Henry IV. à faire la Paix. 515. *ſuiv.* Converſation ſinguliére entr'eux, où Sully fait voir à Henry la néceſſité de ſe remarier, & le détourne du deſſein d'épouſer ſa Maîtreſſe. 520. *ſuiv.* 525. *ſuiv.* N. 40. Sully prépare Marguerite de Valois à la diſſolution de ſon mariage. 528. & revient à Paris. 529. Part qu'il a dans les differens Reglemens ſur les Parties du Gouvernement. 533. *ſuiv.* N. 1. Il cherche en vain à rompre la Conférence de Boulogne. 536. Il traverſe les Brigues de la Ducheſſe de Beaufort pour devenir Reine. 538. *ſuiv.* Henry l'écoute, le ſoûtient contre ſa Maîtreſſe, & le raccommode avec elle. 541. *ſuiv.* Il va voir le Roi malade à Monceaux. 544. Reçoit le Cardinal de Florence à Paris & à Saint-Germain. 545. Entreprend la réformation

des Finances. 546. *ſuiv.* Son caractère, ſon tempérament, ſon éloge. 547. N. 11. Portrait du vrai Miniſtre. 548. *ſuiv.* Compte qu'il rend de ſon bien & de ſes facultés. 551. de ſes Charges, Emplois, &c. *ibid.* de la diſtribution de ſon temps & de ſes occupations journalières. 552. *ſuiv.* Henry IV. l'établit ſon principal Miniſtre. 554. N. 14. Extrême confiance qu'il a en lui. 556. N. 15. Louanges données à ſes talens & à ſes bones qualités. N. *ibid.* Il embraſſe toutes les parties du Gouvernement. 557. *ſuiv.* Il pourſuit les Concuſſionnaires & les Malverſateurs. 562. N. 19. Démêlé qu'il a en plein Conſeil avec d'Epernon, contre lequel Henry le ſoûtient. 562. 563. 564. N. 20. Il ôte aux Etrangers & aux Seigneurs le maniment des Fermes de l'Etat, & tient bon contre leurs plaintes : Converſation à ce ſujet entre lui & le Connétable. 564. *ſuiv.* N. 21. Autres travaux dans les Finances. 567. *ſuiv.* Calomnies répanduës contre lui. 571. Il accuſe D'Oſſat de s'oppoſer au Mariage de Madame avec le Duc de Bar. 583. N. 42. Sully aſſiſte à la Conférence pour convertir cette Princeſſe. 585. 586. N. 43. Il fait conſentir les Calviniſtes à réformer un article de l'Edit de Nantes. 591. *ſuiv.* N. 48. 49. La Surintendance des Finances eſt rétablie en ſa faveur. 596. Il eſt auſſi fait Surintendant des Fortifications & Bâtimens, & Grand-Voyer, avec une gratification conſidérable. *ibid.* Madame de Beaufort cherche inutilement à le mettre dans ſes intérêts. 600. Comment il apprend la mort de cette femme. 602. *ſuiv.* & conſole Henry IV. dans la douleur qu'il en reſſent. 605. 606.

SULLY réſiſte avec fermeté au Duc de Savoie qui cherche à le corrompre. II. 2. 3. Il ſuit le Roi à Blois : motifs de ce voyage. 4. fait conſentir Henry à ſe remarier, & y travaille auprès de Marguerite de Valois. 4. 5. N. 3. Hardieſſe avec laquelle il déchire entre les mains de ce Prince la Promeſſe de mariage faite à Mademoiſelle d'Entragues. 8. *ſuiv.* Il arrête le mariage avec la Princeſſe de Toſcane, & détermine Henry à ce mariage. 9. 10. N. 7. Il prend la tutelle des Enfans du Prince d'Epinoy. 11. N. 10. Eſt fait Grand-Maître de l'Artillerie, & en retablit les affaires. 12. *ſuiv.* N. 12. Eſt nommé Commiſſaire pour l'affaire du Marquiſat de Saluces : Entretien qu'il a avec le Duc de Savoie qui vient le voir à l'Arcenal. 16. Autre entretien ſur ce ſujet avec Des-Alymes qui cherche à le corrompre par des préſens. 17. 18. N. 16. Sa fermeté à réſiſter aux autres Commiſſaires. 19. 20. Son conſeil n'eſt point ſuivi. 20. 21. Il aſſiſte à la Diſpute de Du-Perron & de Mornay : Lettres réciproques entre lui & Du-Perron, Bon-mot de lui à ce ſujet. 21. *ſuiv.* N. 20. *ſuiv.* Sully engage Henry IV. à paſſer en Savoie ; & il l'y ſuit. 24. *ſuiv.* Converſation entre lui & Belliévre ſur cette Guerre. 27. Soins qu'il prend pour la faire réüſſir. 28. N. 24. Embuches que lui tend Biron, & obſtacles qu'y apportent les Courtiſans. 33. *ſuiv.* Il aſſiége Charbonniéres. 34. *ſuiv.* & le prend malgré les obſtacles des Grands, &c. 39. *ſuiv.* Il prend auſſi le Château de Montmélian : ſes travaux & dangers qu'il court à ce Siége. 42 *ſuiv.* Réception qu'il fait au Car-

Digitized by Google

dinal Aldobrandin, & ſage avis qu'il lui donne. II. 49. 50. Il prend le Fort de Sainte-Catherine. 50. 51. Va à Genève, & raſſûre cette Ville. 51. 52. Suit le Roi à Lyon pour la Cérémonie de ſon mariage. 53. Embarras pour continuer la Guerre. 54. 55. Il reprend le Traité de Paix avec Aldobrandin, & le conclut : teneur de ce Traité. 56. 57. N. 32. Il reçoit le Roi & la Reine à l'Arcenal. 59. N. 34. Il reprend les affaires de Finance & de Gouvernement. 61. *ſuiv.* Etablit le Denier Seize au lieu du Denier Douze. 64. Défend le cours des Monnoys étrangéres en France : Interdit l'uſage des étoffes d'or & d'argent. *ibid.* N. 3. Défend l'exportation des Eſpeces d'or & d'argent. 65. 66. Etablit une Chambre de Juſtice, ſans beaucoup de fruit. 66. *ſuiv.* N. 5. Maximes de ce Miniſtre ſur la Nobleſſe, les Gens-de-Finance, les Charges, & contre le Luxe, les méſalliances, &c. 67. *ſuiv.* N. 7. Conſeil qu'il donne à à Henry IV. pour le Prince d'Orange. 71. 72. Les autres Miniſtres oppoſés à ſa Politique au ſujet de la Maiſon d'Autriche. 73. 74. Préſens que Sully reçoit du Grand-Seigneur. 74. Il va voir Eliſabeth à Douvres : Entretien qu'ils ont enſemble ſur le Grand-Deſſein : louanges qu'il donne à cette Reine. 77. *ſuiv.* Il regrette la mort du jeune Châtillon : & n'oſe s'intereſſer pour ſa famille. 82. 83. N. 13. Henry lui fait part de la naiſſance du Dauphin. 83. N. 14. 15. 16. & lui écrit ſur la ſanté de ce Prince & de la Reine. 84. N. 17. Il refuſe de ſervir de Fidejuſſeur dans l'affaire des Iſles. 87. Diſſuade le Roi d'acheter les biens du Comte de Soiſſons. 88. N. 21. Obtient l'Ambaſſade de Rome pour le Comte de Béthune malgré Villeroi & Sillery. II. 88. 89. Lettres que lui écrit Henry ſur differens ſujets. 90. Autre qu'il écrit à Biron, & entretien dans lequel il s'efforce de faire rentrer ce Maréchal dans ſon devoir. 92. *ſuiv.* Il eſt chargé d'interroger La-Fin : Lettres & entretiens entre Henry & lui à ce ſujet : Son nom ſe trouve mêlé parmi celui des Conjurés. 98. *ſuiv.* Il prend des meſures pour arrêter Biron, & eſt fait Gouverneur de la Baſtille. 100. Ballet & divertiſſemens qu'il donne à l'Arcenal. 103. Sa plaie de la bouche ſe rouvre. *ibid.* Réception qu'il fait aux Princes Etrangers. 104. Il accompagne le Roi à Blois. 104. *ſuiv.* Juſtifie le Duc d'Epernon, & s'oppoſe au deſſein de l'arrêter : Grand conſeil ſur ce ſujet ; & bon conſeil qu'il donne à d'Epernon. 106. *ſuiv.* Henry lui confie une réſolution violente contre la Reine & les Italiens, dont il le détourne. 111. *ſuiv.* N. 3. Précautions qu'il prend pour la Bourgogne, & reſſentiment de Biron contre lui. 114. 115. Conſeil qu'il donne au Roi ſur la maniére d'arrêter Biron : Entretien où Sully cherche encore à le ramener. 116. *ſuiv.* Part qu'il a à la détention de Biron & d'Auvergne. 119. *ſuiv.* N. 11. *ſuiv.* Il les fait conduire à l'Arcenal. 121. Prend des meſures contre l'évaſion de Biron. 122. Fait inſtruire ſon procès. 123. Pourquoi il refuſe de lui parler : comment Biron parle de lui. 124. *ſuiv.* N. 16. Grace qu'il obtient de changer le lieu de l'éxécution. 126. N. 18. Sully engage une partie des Conjurés à demander pardon au Roi. 127. N. 20. De Lux-vient le trouver, & confeſſe ſa faute. 127. *ſuiv.* N. 21.

Il porte Henry IV. à la douceur, & juſtifie le Connétable. II. 129. N. 22. Converſation entre ce Prince & lui ſur le motif du pardon accordé au Comte d'Auvergne. 130. *ſuiv.* Il intercede pour le Prince de Joinville. 133. 134. N. 24. & tâche inutilement de faire venir Bouillon à la Cour. 134. *ſuiv.* Converſation ſinguliére ſur les bornes que Henry veut mettre aux bienfaits qu'il lui accorde. 138. *ſuiv.* Son mécontentement de l'oppoſition que ce Prince mettoit quelquefois à ſes deſſeins ; & précautions qu'il prend contre ſes calomniateurs. 140. Diſcours qu'il fait tenir à Sigogne dans l'affaire des Avocats. 141. *ſuiv.* N. 26. 27. Sévérité dont il uſe à l'égard des Financiers malverſateurs. 144. Il hauſſe les eſpéces d'or & d'argent, & rétablit le compte par livres. 145. *ſuiv.* Réflexions ſur ces opérations, & principes ſur la Monnoye. N. 29. Sentiment de Sully ſur l'Edit porté contre le Duel. 149. N. 31. Il traite avec les Ambaſſadeurs Suiſſes. 149. 150. N. 32. Il ſuit Henry IV. à Calais. 150. *ſuiv.* non, à Metz. 157. Ses plaintes contre D'Oſſat. 159. *ſuiv.* auquel il refuſe le payement de ſa Penſion. 163. Le Roi lui donne l'Abbaye de Coulon : Lettres qu'il écrit à ce Prince à Metz ſur différens ſujets. 164. *ſuiv.* Sully le raſſure contre les cabales des Séditieux. 168. 169. Entretiens ſecrets entr'eux ſur la mort d'Eliſabeth, dans leſquels l'Ambaſſade de Sully à Londres eſt réſoluë malgré l'oppoſition des Courtiſans. 170. *ſuiv.* Importance de cette Ambaſſade, pour laquelle ce Miniſtre ſe fait autoriſer par un Ecrit ſecret de ſa Majeſté. 172. *ſuiv.* Il va voir Henry IV. malade à Fontainebleau : marques de confiance & d'amitié qu'il reçoit de ce Prince. 175. 176. Teneur des Inſtructions qu'il reçoit en plein Conſeil pour ſon Ambaſſade. 178. *ſuiv.* Il s'embarque avec ſa Suite. 182. Eſt inſulté par le Vice-Amiral Anglois. 184. 185. N. 16. & mal reçu à Douvres, &c. 185. *ſuiv.* Impoliteſſe des Anglois à ſon égard. 186. Sa réception à Cantorbery. 187. à Rocheſter. 188. à Londres. *ibid.* Haine du peuple de Londres contre les François de ſa ſuite. 189. Ordre qu'il met dans ſa Maiſon ; & ſévérité qu'il montre dans l'affaire de Combaut. 190. *ſuiv.* Réfléxions de ce Miniſtre ſur le caractére des Anglois, & ſur la maniére dont la France doit traiter & ſe comporter avec eux 192. *ſuiv.* N. 18. Autres ſur la France, ſur les Puiſſances de l'Europe & ſur la Guerre. 194. N. 19. Etat de la Cour & du Gouvernemunt d'Angleterre. 195. *ſuiv.* Difficultés & obſtacles dans cette Négociation. 196. Caractére du Roi & de la Reine d'Angleterre. 197. 198. Premier entretien de Sully avec Cécil. Caractére & deſſeins cachés de ce Sécrétaire. 199. 200. Autre entretien avec les Députés des Provinces-Unies ; & meſures qu'ils concertent enſemble. 200. *ſuiv.* Autre avec l'Envoyé de Veniſe qui l'inſtruit des démarches de Bouillon auprès du Roi d'Angleterre. 203. 204. Politeſſes entre lui & le Comte d'Aremberg. 205. Préſent qu'il reçoit de Jacques, *ibid.* Peine qu'il reſſent de ne pouvoir ſe préſenter devant ce Prince en habit de Deuil. 205. 206. Détail de ce qui ſe paſſa à ſa premiére Audience. 207. *ſuiv.* Louanges qu'on lui donne dans Londres. 214. Obſtacles qu'il a à vaincre. 215. Sully pénétre les diſpoſitions

Digitized by Google

poſitions des Cours du Nord. II. 216. *ſuiv.* Son ſentiment ſur les propoſitions prétenduës faites au Roi d'Angleterre par l'Eſpagne contre la France. 217. *ſuiv.* Il conſeille à Henry IV. de veiller à la ſûreté de ſes Provinces. 221. Seconde Audience, & Entretien ſecret où il fait goûter à Jacques ſon plan & ſes raiſons en faveur des Provinces-Unies. 221. *ſuiv.* Conférence avec les Conſeillers Anglois : mauvaiſe foi de Cécil. 228. *ſuiv.* Sully eſt traité par le Roi d'Angleterre : Diſcours tenus pendant ce repas. 232. *ſuiv.* Conférence avec Barneveld. 233. 234. Autre avec les Miniſtres Anglois & les Députés Flamands : Opiniâtreté des Anglois : fermeté avec laquelle Sully leur parle. 234. *ſuiv.* Troiſiéme Audience & Converſation ſecrete où Sully fait connoître au Roi d'Angleterre ſes Miniſtres. 240. 241. Lui expoſe le Grand Deſſein. 242. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique*, & le lui fait goûter. 250. 251. Bons traitemens qu'il reçoit de ce Prince. 254. Teneur de la formule de Traité qu'il conclut avec lui : faute de n'avoir point apporté un Blanc-ſigné : Succès & éloge de cette Négociation. 255. *ſuiv.* N. 1. Dépêches interceptées. 258. 259. Audience de Congé : careſſes & honneurs que le Roi fait à ce Miniſtre : Préſens au Roi, à la Reine & aux Seigneurs & Dames de Londres. 260. *ſuiv.* Sully ſe rembarque : Danger qu'il court dans le Trajet. 262. Il vient trouver Henry IV. à Villers-Coterets : Accueil qu'il en reçoit : Entretien public ſur ſon Ambaſſade. 263. *ſuiv.* Louanges que lui donne Henry, qui prend ſon parti contre le Comte de Soiſſons. 265. 266. Entretiens ſecrets entre ce Prince & lui ſur le même ſujet. II. 267. Le Roi d'Angleterre lui envoie le Traité ſigné, avec de grandes louanges ſur ſa conduite. 270. Il reprend ſes travaux dans les Finances. 275. Il fait des repréſentations au Roi ſur quantité de petits Edits accordés trop facilement. 275. 276. Henry le ſoûtient contre le reſſentiment du Comte de Soiſſons, de la Marquiſe de Verneuil, &c. à ce ſujet : Eloge de ſa fermeté. 277. *ſuiv.* N. 8. *p.* 280. Il reçoit & traite le Roi à Roſny : accident qui trouble cette fête. 281. 282. N. 9. Il s'emploie à appaiſer les mutineries des Calviniſtes, & fait ſupprimer le Dogme du Pape Antechriſt. 284 Il eſt fait Gouverneur de Poitou. 285. *ſuiv.* S'oppoſe à l'établiſſement des Manufactures de Soie. 287. *ſuiv.* Réfléxions à cet égard, & Principes ſur le luxe, ſur les Arts qu'on doit cultiver en France, &c. 289. *ſuiv.* N. 14. 15. Il blâme les dépenſes exceſſives de Henry pour ſon Jeu, ſes Maîtreſſes, &c. 293. & s'oppoſe aux Colonies envoyées en Canada. *ibid.* N. 17. Il préſente à Leurs Majeſtés les Jettons d'or & d'argent. 295. N. 1. Sully eſt employé à la diſcuſſion de la ſucceſſion de la Ducheſſe de Bar. 297. 298. Opine dans le Conſeil & en parlant à Henry, contre le rétabliſſement des Jéſuites. 298. *ſuiv.* N. 3. qu'il favoriſe enſuite pour plaire au Roi. 308. 309. N. 12. 13. 14. Il préſente un Mémoire contre D'Oſſat, & invective contre la Politique des Miniſtres & des Courtiſans dévoués à l'Eſpagne, &c. 311. *ſuiv.* N. 15. 16. Il eſt l'auteur du Syſtême Politique du Cardinal de Richelieu, pour l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche. 315. N. 18. Il aide à décou-

vrir la trahiſon de L'Hôte. II. 315. *ſuiv.* N. 19. Maniére dont il ſe conduit en cette occaſion avec Villemur. 319. *ſuiv.* Mémoire qu'il compoſe pour la tolérance des Religions. 325. 326. Du-Perron & Olivary obtiennent le Chapeau de Cardinal par ſon moyen. 327. N. 25. Converſation ſinguliére où Henry lui confie ſes chagrins domeſtiques, cauſés par la Reine & la Marquiſe de Verneuil ; fermeté de ce Miniſtre en parlant au Roi, qui lui fait des excuſes de ſon emportement, &c. 327. *ſuiv.* Sully donne à ce Prince un conſeil qu'il ne ſuit point. 334. & s'emploie à appaiſer ces démelés : ſon reſpect pour la Reine, & déférence de cette Princeſſe pour lui. 336. Il raccommode le Roi & la Reine, qui enſuite ſe rebrouillent. 338. Il ne peut inſpirer à Henry la fermeté néceſſaire en cette occaſion, & encourt lui-même la haine de la Reine. 339. *ſuiv.* Sujets de plaintes que lui donne cette Princeſſe. 341. Il ceſſe de ſe mêler de ces tracaſſeries, qui l'expoſent à perdre les bonnes graces du Roi. 342. *ſuiv.* & tâche inutilement à engager la Marquiſe de Verneuil à ſe ſéparer d'elle-même de ce Prince. 343. Louanges réciproques de la Reine Marguerite & de Sully. 346. 347. Il veille à prévenir les cabales des Séditieux. 347. *ſuiv.* & cherche à engager Henry à ſe montrer dans les Provinces. 349. *ſuiv.* Il va viſiter le Poitou. 351. *ſuiv.* N. 7. *p.* 350. Honneurs & reſpects qu'on lui rend : utilité de ce voyage. 353. *ſuiv.* N. 11. Services qu'il rend à D'Epernon. 357. 358. Meſures qu'il prend pour faire arrêter D'Auvergne. 361. *ſuiv.* Lettres qu'il reçoit de lui, & qu'il lui écrit. 365. Reproches qu'il fait à la Marquiſe de Verneuil, qu'il eſt chargé d'interroger. 367. *ſuiv.* Il ne peut engager Henry IV. à la renvoyer. 371. Anecdote à ce ſujet. N. 19. *p.* 370. Il fait dépoſer le Tréſor du Roi à la Baſtille : Conſeil & Réglement à cet effet. 375. *ſuiv.* Belles réfléxions ſur le Gouvernement & ſur le devoir des Rois. 377. *ſuiv.* Moyens de recouvrer de l'argent. 379. *ſuiv.* Sully entreprend la vérification des Rentes. 382. 383. Etablit une Chambre-de-Juſtice : Autres Réglemens ſur la Finance. 383. *ſuiv.* Sur la Milice : Etabliſſement pour les Soldats Invalides. 385. 386. N. 3. Cauſes de la ruine & de l'affoibliſſement des Etats. 387. 388. Ses maximes de Gouvernement, trop auſtéres. N. 4. *pag.* 388. Il commence le Canal de Briare. 388. 289. N. 5. S'oppoſe à l'Edit du Trente pour-Cent ; & enſuite répare cette erreur par un Traité de Commerce avec l'Eſpagne. 389. *ſuiv.* Il oblige Villeroi & Sillery à ſigner le Traité de Commerce. 394. & favoriſe ſous-main les Flamands. 396. Le Roi d'Angleterre agit contre le Traité paſſé avec lui. 397. *ſuiv.* Conſeils de Sully à Henry contre la Politique Eſpagnole. 402. Son ſentiment ſur la Loi Salique, & ſur les Alliances de la Maiſon de France. 403. *ſuiv.* N. 11. 12. Il fait part au Cardinal Bufalo des grands projets de Henry IV. 406. Soûtient les Griſons contre l'Eſpagne dans l'Affaire de la Valteline. 409. *ſuiv.* Remet le Roi en poſſeſſion de ſes droits ſur le Pont d'Avignon. 411. *ſuiv.* N. 16. Le détourne de l'acquiſition du Comté de Saint-Paul. 413. *ſuiv.* Cherche à le diſſuader ſur les bâtimens pour ſes Manufactures, & ſur

Digitized by Google

la trop grande multiplication des Moines. II. 415. 416. N. 18. Voit avec peine la grace que ce Prince accorde à d'Auvergne & à D'Entragues. 417. *suiv.* N. 1. Refuſe de ſe mêler de cette Affaire auprès de la Marquiſe de Verneuil. 418. & cherche à appaiſer la Reine. 420. Il s'oppoſe à la démolition de la Pyramyde : haine des Jeſuites & brigues des Courtiſans contre lui. 421. 422. Grand démelé entre lui & le Pere Cotton au ſujet du Collége de Poitiers. 423. *suiv.* N. 5. Il ſe juſtifie. 428. *suiv.* & ſe raccommode avec le Pere Cotton. 430. Affaire de la Meſtre-de-Camp entre lui, D'Epernon & Grillon, dans laquelle il court riſque d'être diſgracié : Détail ſur cet incident. 432. *suiv.* Les Courtiſans & les Jeſuites s'uniſſent pour le perdre. 436. *suiv.* Lettres réciproques de Henry & de lui, & ſervices que lui rend dans cette occaſion la Maiſon de Lorraine. 439. *suiv.* Henry IV. ſe repent de ſon procédé à l'égard de ce Miniſtre. 442. *suiv.* Longue & intéreſſante converſation, dans laquelle ils ſe raccommodent. 444. *suiv.* Artifices & Libelles mis en uſage par ſes ennemis. 446. *suiv.* Sully les convainc de calomnie. 452. *suiv.* Henry punit ſes Calomniateurs, & le comble de careſſes en préſence des Courtiſans. 454. 455. N. 13. Il termine l'Affaire de la Meſtre-de-Camp à la ſatisfaction du Roi. 455. N. 14. Se rebrouille & ſe raccommode une ſeconde fois avec ce Prince. 456. Jugemens différens ſur cette conduite. N. 15. *p.* 456. Il marie ſa fille au Duc de Rohan. 457. 458. N. 16. & ſa belle-fille à La-Boulaye : préſens que Henry fait aux nouveaux mariés : Autres graces qu'il accorde & qu'il refuſe à Sully. II. 438. *suiv.* N. 17. Il travaille inutilement à faire réuſſir le mariage du Marquis de Cœuvre avec Mademoiſelle de Melun. 461. 462. N. 18. 19. Suite de ſes travaux dans les Finances, 463. *suiv.* N. 1. Réfléxions ſur la Taille & la Gabelle. 464. 465. N. 2. 3. Dettes de l'Etat acquittées : ordre & abondance ramenés dans le Royaume : & Ouvrages publics faits ou réparés par ſes ſoins : Son éloge à tous ces égards. 467. *suiv.* N. 5. Lettres réciproques de lui & du Cardinal Du-Perron : Amitié du Cardinal Buſalo pour lui ; & eſtime qu'on a pour lui à la Cour de Rome. 475. *suiv.* Lettre flateuſe que lui écrit Paul V. & Réponſe à ce Bref. 478. *suiv.* Services qu'il rend à Du-Perron. 481. Opinion qu'il a de l'arrivée de Spinola à Paris. 482. Lettres réciproques du Roi d'Angleterre & de lui. 484. *suiv.* Secret important que Henry lui confie. 485. Ce qu'il répond à ce Prince ſur la propoſition s'il doit travailler à ſe faire Empereur. N. 17. Sully raſſure Henry ſur les deſſeins des Calviniſtes à l'Aſſemblée de Châtellerault, & eſt nommé pour y aſſiſter de la part du Roi. 487. *suiv.* Teneur des Inſtructions publiques qu'il reçoit à cet effet. 491. *suiv.* & de l'Inſtruction ſecrette & particuliére. 496. Il va conférer avec la Reine Marguerite : Avis qu'elle lui donne : ſon ſentiment ſur ces avis, différent de celui de Henry. 497. *suiv.* Moyens employés par Bouillon contre lui dans l'Aſſemblée de Châtellerault. 501. 502. Diſcours d'ouverture qu'il y fait ſur les principaux points de cette Aſſemblée. 505. *suiv.* Il en refuſe la Préſidence. 508. N. 21. Il pé-

netre les vuës des Chefs Calviniſtes; les déconcerte, & raſſûre Henry. II. 513. *ſuiv.* Il termine à la ſatisfaction de ce Prince la Queſtion des Députés Généraux. 518. *ſuiv.* & celle de Places de ſûreté. 522. *ſuiv.* Ses Conſeils ſur l'Affaire d'Orange & de Blaccons ne ſont point ſuivis. 523. *ſuiv.* Il congédie l'Aſſemblée, & vient en rendre compte au Roi. 527. 528. auquel il conſeille un voyage dans le Limoſin, l'Auvergne, &c. 529. *ſuiv.* Il l'y accompagne, y tient les Grands-jours, & fait punir les Séditieux. 532. *ſuiv.* N. 6. *o.* 535. Théodore de Beze lui dédie ſon Livre. 536. Démêlé qu'il a avec le Comte de Soiſſons ſur le logement du Grand-Maître de l'Artillerie. 537. 538. Autre avec D'Epernon au ſujet de La-Rochelle 539. 540. Bon-mot de lui ſur le Premier Médecin du Roi. N. 8. La Reine Marguerite lui demande conſeil ſur ſon voyage à Paris. 541. Mémoire ſur les uſages & les différentes formes du Duel: Avanture qui y donne lieu; & conſeil qu'il donne à Henry à ce ſujet. 544. *ſuiv.* N. 12. Converſation entre le Roi, la Reine & Sully, en leur préſentant les Jettons d'or: Moyens qu'il leur propoſe pour terminer leur débats. 550. *ſuiv.* Etrennes que lui rendent Leurs Majeſtés. 557. Autre Converſation entre le Roi & lui ſur les moyens d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche. 557. *ſuiv.* N. 4. Il eſt fait Duc & Pair: Cérémonie de ſa réception. 560. *ſuiv.* N. 5. Il détermine Henry à l'Expédition de Sedan malgré l'oppoſition des Courtiſans. 562. *ſuiv.* Circonſtance ſinguliére ſur ſa plaie de la bouche & du cou. 565. Lettres qu'il écrit à Bouillon, & qu'il reçoit de lui. 567. *ſuiv.* Autre Lettre qu'il écrit à Parabere, ſur l'entrepriſe de Sedan, pour être rendue publique. II. 571. 572. Haine du Duc de Bouillon contre lui. 572. 573. Lettres qu'il reçoit de Henry IV. pendant cette Expédition. 575. 576. Ses plaintes contre Villeroi, de ce qu'il lui fait un myſtère du Traité avec Bouillon: Motifs de Henry dans cette conduite. 577. *ſuiv.* N. 13. Accueil que lui fait ce Prince. 579. 580. Il viſite Sedan. 580. 581. Il ne peut engager Henry à porter ſes armes dans le Comté de Saint-Paul. 581. 582. & cherche à le diſſuader de faire une Entrée dans Paris. 582. 583. N. 15. Bons conſeils qu'il fait donner aux Vénitiens dans leur Différend avec Paul V. Réfléxions ſur la véritable Politique de ces deux Puiſſances. 583. *ſuiv.* N. 16. Services qu'il rend aux Cardinaux Barberin & Du-Perron. 586. 587. Il appuie la Ville de Metz contre les Jéſuites. 587. 588. Démêlé qu'il a avec le Pere Cotton dans l'Affaire d'Adrienne De-Freſne. 588. *ſuiv.* N. 19. Sully pacifie les querelles de Religion entre les Catholiques & les Proteſtans. 592. *ſuiv.* & fait rentrer la Maiſon de Rohan dans les bonnes graces du Roi. 593. 594. N. 25. Il eſt fait Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Reine: Autres graces & gratifications qu'il reçoit de Sa Majeſté. 598. Réglemens pour la Finance, &c. 598. *ſuiv.* Amitié entre la Ducheſſe de Guiſe & lui. 602. 603. Converſation ſur différens ſujets, entre Henry IV. & lui, en préſence des Courtiſans. 603. *ſuiv.* Il fait voir à ce Prince des ſommaires d'Etats Généraux. 607. 608. Réfléxions & conſeils qu'il lui donne ſur la Guerre de Flandre.

Digitized by Google

II. 609. *ſuiv.* Sa plaie de la bouche ſe rouvre, & le Miniſtres vont travailler chez lui III. 2. Lettres que lui écrit Henry ſur la naiſſance du ſecond Fils de France, ſur ſes Enfans, ſur ſa chaſſe, &c. 3. 4. Marques ſinguliéres de confiance qu'il reçoit de ce Prince. 5. Il arrête les pourſuites ſur la mort de ſon Neveu d'Epinoy. 5. 6. Henry IV. ſe fâche contre lui, & vient le rechercher. 7. Maximes ſur la maniére dont un Prince doit ſe conduire avec ſes Miniſtres. 8. Sully termine les ſujets de plainte de Sa Majeſté contre les Proteſtans aſſemblés à La-Rochelle. 9. *ſuiv.* Il ſoutient cette Ville dans l'Affaire du Pere Séguiran. 12. *ſuiv.* & refuſe de ſe méler des diſcuſſions de la Ville de Poitiers avec les Jéſuites. 14. Converſation entre Henry & lui ſur les brigues de l'Eſpagne à la Cour. 15. *ſuiv.* Il raſſûre ce Prince à cet égard, & juſtifie la Maiſon de Lorraine. 18. 19. Il éxamine la queſtion des priſes faites ſur l'Eſpagne. 20. Sully porte Henry à refuſer les offres que lui font les Provinces-Unies de ſe ſoumettre à la domination de la France, &c. 21. *ſuiv.* N. 9. Son ſentiment ſur le Traité conclu entre l'Eſpagne & les Etats Généraux. 25. 26. Préſens qu'il fait en Italie pour le Roi. 30. 31. Bref que lui écrit Paul V. & Réponſe qu'il fait à ce Pape. 31. 32. Opérations de Finance : Dettes acquittées. 32. Augmentation faite aux biens cédés par la Reine Marguerite au Dauphin. 33. Reprimandes faites aux Parlemens de Toulouſe & de Dijon. 33. 34. Ordre établi dans les Chambres des-Comptes. 35. dans la Gabelle & les Maréchauſſées. 36. 37. dans les Affaires du Domaine. 38. *ſuiv.* Projet de Sully de compoſer le Conſeil de Gens-d'épée, rejetté par Henry IV. III. 40. *ſuiv.* N. 18. Il s'oppoſe à l'établiſſement d'une Chambre de Juſtice. 42. Prévient Henry contre ſes calomniateurs. 43. Réglemens pour l'Artillerie, la Police, &c. Sa ſévérité, & ſon attention à ne mettre en place que de bons Sujets. 44. *ſuiv.* Il condamne les dépenſes exceſſives de Sa Majeſté en Manufactures, Bâtimens, meubles, &c. 48. Lettres que lui écrit ce Prince ſur ſes brouilleries domeſtiques. 51. 52.

SULLY donne des fêtes & des ſpectacles à l'Arcenal. 53. *ſuiv.* Avanture comique entre lui & Pimentel. 54. 55. N. 1. Artifices & ſalomnies de ſes ennemis. 55. *ſuiv.* Henry IV. marie ſon Fils avec Mademoiſelle de Créquy : Sujets de chagrin que lui cauſe dans la ſuite ce mariage. 55. *ſuiv.* N. 2. 3. Offres de la Dignité de Connétable, & autres qu'il refuſe. 57. *ſuiv.* Moyens employés par les Proteſtans pour l'en détourner. 60. 61. Henry raſſûre Sully contre ſes ennemis. 62. Sa circonſpection en parlant des foibleſſes de ce Prince. 63. 64. Converſation entr'eux ſur la Reine, la Marquiſe de Verneuil, &c. Ce Miniſtre travaille encore à appaiſer ces querelles. 64. *ſuiv.* N. 9. Lettre obligeante que lui écrit Henry ſur la naiſſance de ſon Fils. 72. N. 10. Il eſt pris pour Juge par le Roi & la Marquiſe de Verneuil dans l'Intrigue de Joinville. 73. *ſuiv.* S'emploie dans celle de Sommerive avec la Comteſſe de Moret. 77. *ſuiv.* N. 16. Dans l'affaire de Balagny aſſaſſiné par D'Eguillon, & dans pluſieurs autres querelles entre les Courtiſans. 81 82. N. 19. Dans celle du mariage de M. de

Vendôme avec Mademoiſelle de Mercœur. III. 82. *ſuiv.* N. 21. 22. Il s'oppoſe aux conſeils violens du Roi & des Courtiſans contre les Huguenots. 84. *ſuiv.* & termine l'Aſſemblée de Gergeau à la ſatisfaction de Sa Majeſté. 86. *ſuiv.* Lettre que lui écrit Henry ſur ſa ſanté & celle de ſes Enfans. 88. *ſuiv.* Sa généroſité à l'égard de la famille de Miron. N. 26. *p.* 91. Il fait conſtruire la Place Dauphine, le Pont de Rouen, &c. 93. Se plaint des dépenſes de Henry IV. au Jeu. 93. 94. N. 29. Soulage les Riverains de la Loire dans une inondation : péril que lui-meme y court. 94. 95. N. 30. Reçoit pluſieurs graces du Roi. 95. 96. N. 31. Fait tracer des plans des Côtes & Villes de France, & reſtituer les uſurpations faites par l'Eſpagne & la Lorraine. 96. N. 32. Opérations & Réglemens des Finances, &c. 96, *ſuiv.* N. 33. 34. Il exhorte Henry IV. à travailler avec ſes Miniſtres. 98. 99. Mémoire & réflexions ſur la Taille, ſur les Impôts, & ſur les différentes formes de notre Gouvernement : Jugement ſur quelques-uns de nos Rois. 99. *ſuiv.* Erreurs ſur ce ſujet rectifiées. N. 35. *p.* 100. *ſuiv.* Sully reçoit des complimens de la part des Princes Etrangers. 106. Henry IV. ſuit ſes conſeils par rapport à l'accommodement de l'Eſpagne avec les Flamands. 107. *ſuiv.* Jettons d'or, Etats & Mémoires qu'il préſente au Roi. 117. *ſuiv.* Opinions différentes ſur ſa faveur. 118. N. 1. Conteſtation entre lui & Sillery. 119. 120. Il reçoit & loge Sa Majeſté à l'Arcenal. 120. *ſuiv.* N. 3. Brouillerie entre lui & le Pere Cotton, ſur une Lettre imprudente écrite par ce Pere : Haine qu'ils ſe portent l'un à l'autre. III. 123. *ſuiv.* N. 5. Henry IV. vient lui confier ſes chagrins : Longue converſation entr'eux, ſur les Nouvelles publiques. 128. ſur l'amour de ce Prince pour la Princeſſe de Condé. 128. 129. N. 6. ſur les complots formés contre ſa vie dans la Maiſon de la Reine. 129. *ſuiv.* Opinion de Sully ſur ces complots : Sages conſeils qu'il donne à Henry à tous ces égards. 129. *ſuiv.* 136. *ſuiv.* Il hâte l'éxécution du Grand-Deſſein. 139. Obtient la permiſſion d'entrer en carroſſe au Louvre. 139. 140. N. 13. S'occupe avec Henry à la compoſition du Cabinet d'Etat. 140. *ſuiv.* Converſation entre le Roi & lui ſur les différens moyens de recouvrer de l'argent. 144. *ſuiv.* Edit qui établit le Droit annuel & opinions différentes ſur cet établiſſement. 145. N. 19. Idées de ce Miniſtre ſur la maniére de réprimer le luxe, de corriger les diſſipateurs, de détruire la chicane, &c. 148. *ſuiv.* N. 20. *ſuiv.* Entretiens entre ſa Majeſté & Sully, & conteſtation entre lui & les Miniſtres à ce ſujet. 153. *ſuiv.* Jugement de Henry IV. ſur le caractere de Sully. 156. 157. Opérations & détails de Finance. 158. *ſuiv.* Lettre que lui écrit la Reine. 159. 160. Il reproche à Henry ſes grandes dépenſes. 160. Edit contre les Banqueroutes frauduleuſes & contre le Duel. 161. 162. N. 25. Intrigues de Cour où on le calomnie au ſujet de Enfans de France. 162. *ſuiv.* Evaſion du Prince de Condé : Lettres, démarches, conſeils de Sully en cette occaſion, tant avec le Prince de Condé qu'avec Henry IV. 165. *ſuiv.* N. 28. Il diſculpe Du-Pleſſis-Mornay & autres Proteſtans contre de faux avis. 178. 179. N. 34. Informations & pourſuites qu'il fait inutilement au ſujet d'une Conſpiration

Digitized by Google

à La-Flèche 178. *ſuiv.* N. 35. Obligation qu'il a au Roi pour ſes Neveux d'Epinoy. III. 183. *ſuiv.* N. 2. Eſtime qu'ont pour lui les Princes étrangers. 187. Alliance de ſa Maiſon avec la Maiſon d'Autriche: Diſcours ferme qu'il tient à l'Envoyé de Florence. 188. *ſuiv.* N. 9. Reproche qu'il fait à De-Refuge. 191. 192. Mémoire & autres détails ſur la ſucceſſion de Clève. 193. *ſuiv.* Converſations entre Henry & lui, & détails ſur le deſſein d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche. 202. *ſuiv.* Soupçons qu'on inſpire à ce Prince contre lui à ce ſujet. 211. Négociations auprès des Princes de l'Europe, démarches, entretiens & préparatifs au ſujet du Grand-Deſſein. 215. *ſuiv.* N. 12. *Voyez Clèves, Deſſein Politique.* Liberté avec laquelle il arrête Henry IV. qui parloit inconſidérément ſur cette matiére. 218. 219. Converſation de Henry avec lui ſur les prédictions & preſſentimens de ſa mort prochaine 228. 229. Sully travaille inutilement auprès de la Reine à faire ſuſpendre la Cérémonie de ſon Couronnement. 229. N. 15. Avis que Schomberg lui donne d'une Conſpiration: réticence de ce Miniſtre ſur quelques particularités à ce ſujet. 229. *ſuiv.* N. 16. *Voyez Coman. Conjuration, &c.* Indiſpoſition qui le retient à l'Arcenal, où Henry IV. lui envoie La-Varenne. 236. & où il reçoit les premiéres Nouvelles de l'Aſſaſſinat de ce Prince: ſes ſentimens & ſes paroles en apprenant ce funeſte accident. 237. 238. Plaintes qu'il fait ſur les Auteurs du Parricide, & ſur la négligence à les pourſuivre. 259. 260. Particularités ſur le caractère, les bonnes & mauvaiſes qualités de Henry IV. 260. *ſuiv.* N. 7. *p.* 265. Raiſons qu'a Sully de ne point aller au Louvre: Examen de ſa conduite en cette occaſion. III. 267. *ſuiv.* N. 11. 12. Il y va enfin: réception que lui font le Roi & la Régente. 272. 273. Haine & complots des Courtiſans contre lui. 273. 274. Il aſſiſte à la Cérémonie du Lit-de-Juſtice. 274. 275. N. 13. Il ſe plaint de la Cour & du Conſeil de Marie de Médicis. 275. *ſuiv.* Il n'y eſt plus écouté, & prédit ſon éloignement. 278. 279. Sa Famille & ſes Amis l'empêchent de ſe démettre de ſes Charges. 279. 280. Le Comte de Soiſſons le recherche, & devient enſuite ſon ennemi. 281. 282 N. 18. Autres ſujets de brouilleries entre ce Prince & lui. 282. *ſuiv.* N. 20. Son ſentiment ſur l'Armement de Clèves n'eſt point ſuivi. 285. *ſuiv.* Conſeils qu'il donne au Comte de Béthune Ambaſſadeur à Rome. 287. 288. Sully opine inutilement dans le Conſeil en faveur du Duc de Savoie & des Alliés de la Couronne. 288. *ſuiv.* N. 22. Il revient au deſſein de remettre ſes Charges, dont ſa Famille le détourne encore. 291. *ſuiv.* Impoliteſſe de Conchine à ſon égard. 292. *ſuiv.* Il ſe raccommode avec le Prince de Condé, va au-devant de lui, & l'accompagne au Louvre. 296. *ſuiv.* N. 25. 26. Conſeils qu'il lui donne; malgré leſquels ce Prince ſe joint à ſes ennemis. 300. *ſuiv.* N. 27. 28. Sully s'oppoſe aux délibérations du Conſeil ſur l'Expédition de Clèves, & n'eſt point écouté. 306. *ſuiv.* Il s'oppoſe aux gratifications promiſes au Duc de Bouillon. 311. à Conchine & au Comte de Soiſſons. 311. 312. N. 1. Refuſe de ſigner un Comptant que lui envoie la Régente. 312. *ſuiv.* N. 2. Fauſſetés qu'il reproche à Sillery & à Cou-

Digitized by Google

chine. 314. 315. Démêlé qu'il a en plein Conſeil avec Bouillon. III. 315. *ſuiv.* Seigneurs qui prennent ſon parti. 317. Il ſe retire à Montrond pendant le Sacre de Louis XIII. & y tombe malade. 318. Motifs qui obligent la Régente à le rappeller, & accueil qu'il reçoit d'elle. 320. *ſuiv.* N. 6. Il va voir les Enfans de France : jugement qu'il en porte. 322. 323. N. 7. Conchine le viſite, & prévient la Régente contre lui. 323. 324. Son indignation des propoſitions faites au Conſeil. 324. *ſuiv.* Déboires que lui donne Marie de Médicis. 327. Il tient tête à Villeroi & à D'Alincourt en plein Conſeil, ſur l'Affaire de Lyon. 328. *ſuiv.* N. 8. Eloge de ſa fermeté & de ſon intégrité. N. 9. *p.* 332. Il remet les Charges de Surintendant & de Capitaine de la Baſtille. 333. *ſuiv.* Titres que prenoit Sully : opinions différentes ſur cette démiſſion. N. 10. Brevets & récompenſes qu'il en reçoit. 335. 336. Conſeils qu'il donne à ſes Sécrétaires. 336. *ſuiv.* Honneurs qu'on lui rend à ſa ſortie de Paris. 339. 340. Il prévient les cabales de ſes ennemis à la Cour : Lettres réciproques de la Régente & de lui à ce ſujet. 340. *ſuiv.* N. 14. Le Roi lui donne un Brevet d'augmentation de Penſion. 344. Compte détaillé qu'il rend de l'état & de l'acquiſition de ſes biens, de ſes revenus, Charges, profits, dépenſes de ſes arrangemens pour ſes Enfans, &c. 345. *ſuiv.* Calomnie contre lui à cet égard. N. 16. Ses diſcuſſions avec le Prince de Condé, qui cherche à ſe faire donner la confiſcation de ſes biens. 352. *ſuiv.* N. 19. *ſuiv.* Fidélité avec laquelle il obſerve ſes engagemens envers Henry le Grand. 354. Part que Sully eut au Grand-Deſſein. Liv. XXX. *Voyez Deſſein Politique.* L'Aſſemblée de Châtelleraut prend ſes intérets contre Bouillon & ſes ennemis. S. 399. *ſuiv.* Part qu'il prend dans l'Affaire de Saint-Jean d'Angely au ſujet du Duc de Rohan. 402. Et dans la Révolte des Princes : Confiance que le Roi lui témoigne en cette occaſion : Conſeils qu'il donne à la Régente. 402. *ſuiv.* Autres ſervices qu'il rend dans la Guerre contre les Calviniſtes, récompenſés par le Bâton de Maréchal de France. 407. Etat de ſa Famille : Chagrins que lui cauſent le Marquis de Roſny & le Prince d'Henrichemont. 407. *ſuiv.* N. 1. Sa mort. 410. Honneurs rendus à ſa mémoire par la Ducheſſe de Sully : Son Mauſolée ; ſon Epitaphe. 410. *ſuiv.* Son ſéjour à Villebon, à Sully, &c. Etat & ſervices de ſa maiſon : Ses occupations journaliéres. 413. Grave réponſe de lui à Louis XIII. 416. Ouvrages qu'il a fait conſtruire. 418. *ſuiv. V. les noms mentionnés dans tout cet Article.*

SULLY, (Ducheſſe de) Rachel de Cochefilet. Sully la recherche en mariage. I. 196. Elle l'épouſe. 241. N. 15. — 400. Elle le fait rentrer dans les bonnes graces de Madame. 445. *ſuiv.* Les Financiers cherchent à la gagner par des préſens. 489. Accueil que lui fait & diſcours que lui tient la Ducheſſe de Beaufort. 600. *ſuiv.* Sully l'inſtruit des deſſeins de la Ducheſſe. 601. 602. Elle donne un Bal à Chambery. II. 31. Travaille avec Madame de Brandis, à faire rendre le Château de Montmelian. 46. 47. S'en retourne à Paris. 55. Va à Baugy. 71. Accouche d'une Fille au moment de l'arrivée de Biron à la Baſtille. 122. Préſens & Etrennes qu'elles reçoit de Leurs Majeſtés. 296. — 557. Bon conſeil

Digitized by Google

ſeil qu'elle donne à la Reine ſur Conchine III. 70. Henry IV. la complimente ſur la naiſſance de ſon Fils. 72. N. 11. Sully l'inſtruit des diſpoſitions de la Régente & du Conſeil à ſon égard, après la mort de Henry. 290. Elle s'oppoſe à la réſolution de Sully de remettre ſes Charges. 291. *ſuiv.* Marie de Médicis ſe ſert d'elle pour faire revenir Sully de Montrond. 321. Valeur de ſon mariage. 347. Elle excuſe ſon Mari auprès de la Régente. S. 406. Honneurs qu'elle rend à ſa mémoire; Mauſolée qu'elle lui fait élever, &c. 410. *ſuiv.* Vie & occupations domeſtiques de la Ducheſſe de Sully. 417. *ſuiv.*

SULSBACK. (Comtes de) Droit de ces Princes au Duché de Julliers. III. N. 30. *p.* 308.

SULTANE, Mere de Mahomet III. Chaſſée de Conſtantinople par les Janniſſaires. II. 274.

SUPERMANIE. (Duc de) *V. Sigiſmond. Suede. Pologne.*

SURENNE. Conférence en cet endroit entre Henry IV. & les Catholiques. I. 276. N. 40. Trève de Surenne. 293. N. 3.

SURINTENDANCE des Finances ſupprimée par Henry IV. I. 387. N. 28. Rétablie en faveur de Sully. 596. Etats généraux ſur cette Partie, préſentés au Roi. II. 602. — 607. *Voyez Sully.*

SURINTENDANCE des Fortifications & Bâtimens. Donnée à Sully. I. 555.–596. Etats généraux ſur cette Partie, préſentée au Roi par Sully. I. 602.—607. 608. Sully remet cette Charge. 333. *ſuiv. Voyez Sully. Fourcy. Fortifications, &c.*

SURINTENDANCE des Mines. Donnée au Duc de Bellegarde. II. 148. *Voyez Mines.*

SURINTENDANS des Finances. D O. Sully. *Voyez ces noms.*

SYDNEY. (Milord) ou Stafford.) Vient à Calais apporter à Henry IV, des Lettres d'Eliſabeth. II. 76. 78. Eſt nommé pour recevoir Sully dans Londres. 188. 189. — 206. — 252. — 261.

SYNODES des Proteſtans. Ils s'y excitent à la révolte. I. 493. — 513. N. 30. — II. 488. Sully leur défend de la part du Roi d'y recevoir les Députés des Séditieux. 507. *Voyez Chatellerault (Aſſemblée de)* & empêche la tenuë d'un Synode à La-Rochelle. 592. 593. N. 24. *Voyez Gap. Rochelle (La-) Aſſemblées. Proteſtans, &c.*

T.

TACTIQUE. Ouvrages & Réglemens ſur cette Partie, projettés par Henry IV. III. 141. *Voyez Cabinet d'Etat.*

TAILLE. Travaux de Sully dans cette Partie. I. 568. *ſuiv.* N. 22. Remiſe faite au Peuple : Abus & véxations. II. 464. Réfléxions ſur ces abus, & ſur les moyens employés pour y remédier. N. 2. Réglemens ſur la Taille. III. 97. Brevet de la Taille expédié en plein Conſeil. 99. Mémoire & réfléxions de Sully ſur la Taille. 99. *ſuiv.* Erreurs à cet égard, rectifiées. N. 36. *ſuiv.* Origine & variations de la Taille dans ce Royaume. 103. *ſuiv.* N. 39. *p.* 104. *ſuiv.* Etats ſur la Taille. 117. *ſuiv. Voyez auſſi Impôts, Finances, &c.*

TALAMONE. Uſurpé par l'Eſpagne. II. 406.

TALAN. Les Troupes de la Ligue ſont chaſſées de ce Château par Henry IV. I. 406. N. 49.

TALMONT. Pris par La-Tri-

mouille. I. 105. 106. Défendu contre la Ligue. 111.

TAMBONNEAU. (Le Préſident) Commis à la vérification des Rentes. II. 382. — III. 159.

TANCRÉDE. Prétendu héritier de la Maiſon de Rohan. II. N. 16. *p.* 457.

TAPISSIERS Flamands, appellés à Paris. III. 48. *Voyez Manufactures.*

TARDIEU, Commiſſaire. Réprimande que lui fait Sully. III. 36.

TARN. Le Duc de Joyeuſe s'y noye. I 240. *V. Villemur. Joyeuſe.*

TARTAS, Ville Proteſtante. III. 87.

TASSONE, (Octavio) Agent du Duc de Savoie dans le Traité de Lyon. II. 58.

TAVANNES. (Gaſpard de Saulx de) L'un des Conſeillers de Catherine de Médicis: Son caractère. I. 2. N. 3.

TAVANNES. (Jean de Saulx, Vicomte de) Eſt battu & fait priſonnier devant Noyon. I. 189. *ſuiv.* N. 18. Chaſſé de Dijon par les Troupes du Roi. 406. N. 49.

TAXIS, (Jean) Comte de Villaméndiana. Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres. II. 211.

TAXIS. (Jean-Baptiſte, Comte de) L'un des Plénipotentiaires Eſpagnols aux Etats de Paris: Ses brigues, inutiles; & fautes qu'il y fait. I. 271. *ſuiv.* Offres qu'il fait à Henry IV. après ſon Abjuration, rejettées. 292. *Voyez Eſpagne. Ligue, &c.*

TEILLO. (Hernand) *Voyez Portocarrero.*

TELIGNY, (Charles de) Gendre de l'Amiral de Coligny. Eſt député à Charles IX. par les Huguenots. I. 14. N. 35. Tué à la Saint-Barthelemi. N. 60. *p.* 27.

TENDE. (Claude de Savoie, Comte de) Refuſe d'obéir aux ordres de Charles IX. pour la Saint-Barthelemi. I. 34 N. 64.

TERRAIL. (Du-) Commande la Cavalerie-legére de la Ligue à Ivry. I. N. 48. *p.* 164. Suit Sully à Londres. II. 191. Va ſervir l'Archiduc: prend & reperd Bergopſon. 482. 483. Manque L'Ecluſe. III. 20. 21. — 79. Veut ſurprendre Genève: y eſt pris, & décapité. 187. 188. N. 6.

TERRA-NUOVA. (Duc de) Donne du ſecours à la Ligue contre les Lyonnois. I. 340.

TERSE. Compagnie Eſpagnole. II. 608. N. 33.

TESIN. Deſſein de détourner ce Fleuve, funeſte à François I. I. 424.

THEMINES. (Pons de Lauſieres de Cardaillac de) Défend Villemur, & y défait les Troupes de la Ligue. I. 237. *ſuiv.* N. 11. Sollicite la grace de Biron. II. N. 18. *p.* 116. Sert utilement le Roi contre les Séditieux. 513.

THEODOSE. Jugement ſur cet Empereur. III. 357.

THERMES. (Jean de Saint-Larry de) L'un des Mignons de Henry III. I. 374. N. 12. — II. 35. — 603.

THERMES. (Paul de La-Barthe de) Battu à Gravelines. I. 11.

THORE'. (Guillaume de Montmorency de) Manque à ſe ſaiſir du Pont de Sainte-Maixence pour Henry IV. I. 162. N. 40.

THORES, Colonel Eſpagnol. Tué au Siége de Rhimberg. II. 608.

THOU. (Jacques-Auguſte, Préſident de) Converſation entre lui & Montagne ſur le caractére de Henry IV. & du Duc de Guiſe. I. N. 35 *p.* 91. Conſulté par Henry IV. ſur

Digitized by Google

ſa Converſion. N. 21. *p.* 252.— N. 9. *p.* 493. Employé à la conſection de l'Edit de Nantes. 518. Y fait mettre un Article qu'on eſt obligé de ſupprimer : Ses ſentimens ſur la Religion ſoupçonnés. 591. N. 48. Il opine dans le Conſeil contre le rétabliſſement des Jéſuites. II. 299. *ſuiv.* N. 4. Eſt commis à la vérification des Rentes. 382. Lettre que lui écrit le Prince de Condé après ſon évaſion. III. 174. N. 30.

THOU. (Nicolas de) Sacre Henry IV. à Chartres. I. N. 19. *p.* 306.

THOUARS. Sully y va voir La-Trémouille. II. 355. *ſuiv.*

THURIN. (Philibert de) Inſtruit le Procès de Biron. II. 123. N. 13.

TIERS-PARTI. Ceux qui le compoſent : On les accuſe de vouloir ſe défaire également de Henry IV. & du Duc de Maïenne. 249. 250. N. 19.

TIGNONVILLE. (Mademoiſelle de) Aimée de Henry IV. I. 46. N. 87.

TILENUS. Miniſtre Calviniſte. Sa diſpute avec le Docteur Du-Val. I. 585. 586. N. 43. Ses brigues contre l'Expédition de Sedan. II. 563.

TILLY, Gentilhomme attaché à Sully. Bleſſé avec lui à la rencontre de Chartres. I. 188. 189.

TIRON. (Philippe Des-Portes, Abbé de) S'emploie pour le Traité de Villars avec Henry IV. I. 315. *ſuiv.* 321. 323.— 331. 332. N. 23. *p.* 315. Récompenſe qu'il reçoit de ce Prince. 373.— 433.

TIRON, (Le Comte de) Chef des Rebelles d'Irlande : eſt défait par Milord Perſi. II. 101.

TOILES fabriquées en France. *Voyez Manufactures.*

TOLERANCE ſur la Religion, conſeillée par Sully. II. 325. 326. N. 24. *Voyez Religion.*

TONNEINS. Eſcarmouche devant cette Ville. I. 61.

TONNERRE. (François-Henry, Comte de Clermont) Sully lui ſauve la vie à Joigny. I. 187 N. 12.

TORIGNY. (Odet de Matignon, Comte de) Se trouve à la Bataille d'Ivry. I. 172. Y eſt cauſe de la mort de La-Châtaigneraye en voulant le ſauver. *ibid.* Combat à Fontaine-Françoiſe. 406. *ſuiv.* N. 50.

TOSCANE. *Voyez Medicis. Florence.*

TOUCHARD. *Voyez Bellozane.*

TOUCHET, (N. Du-) Gentilhomme Calviniſte. Evite le Maſſacre de la Saint-Barthelemi. I. 26. N. 57.

TOUCHET, (Marie) Maîtreſſe de Charles IX. I. N. 52. *pag.* 342.— II. N. 5. *p.* 6. Favoriſe les amours de Henry IV. & de ſes filles : & cabale avec ſon mari. *Voyez Entragues. Verneuil. Séditieux.*

TOULON. Les Séditieux cherchent à s'en emparer. II. 97.

TOULOUSE. Sa réduction. I. 425. N. 6. Somme payée pour ſon Traité. 559. Chambre-des-Requêtes ſupprimées dans ſon Parlement. II. 281. Mécontentement de Henry IV. contre ce Parlement. 384. Ses anciens Comtes, Vaſſaux des Rois de France. 412.

TOUR. (Baron du-) Envoyé en France par le Roi Jacques, pour y notifier ſon avenement au Trône d'Angleterre. II. 177. 178.— 181.

TOUR, (Jean de La-) Prêtre. Trahit la Ligue, & fait prendre Louviers à Henry IV. I. 194. N. 23.

TOUR, (Le Pere de La-) Jé-

uite. III. 125.

TOURAINE. Villes de cette Province prises par Henry IV. I. 163. N. 42.

TOURNELLES. Henry IV. établit ſes Manufactures dans l'enceinte de ce Château, contre le conſeil de Sully. II. 292. N. 16.

TOURS. L'une des cinq Villes reſtées fideles à Henry III. I. 139. Traité du Pleſſis-lez-Tours négocié par Sully. 140. Achevé par Du-Pleſſis-Mornay. 142. Les deux Rois s'abouchent près de cette Ville. 143. N. 18. Maïenne l'inveſtit, & les deux Rois l'en chaſſent. 145. Le Duc de Guiſe ſe ſauve du Château de cette Ville. 195. N. 25. Les premiéres Manufactures d'étoffes précieuſes n'y réüſſiſſent point. II. 11. 12. N. 11. Henry IV. y paſſe en allant en Auvergne. 534. 535.

TOUVERY. Bleſſures dangereuſes que Sully reçoit en cet endroit. I. 188. 189.

TRAINEL, Officier de la Maiſon de la Reine. II. 112.

TRITANS. Sommes à eux dûës, acquittées par Sully. III. 32. *Voyez Financiers.*

TRAITE'S. *Voyez chacun des noms indiqués dans cet Article.* De Nemours. De Saint-Maur. D'Union entre Henry III. & Henry IV. Traité offenſif & défenſif entre la France & la Lorraine. De Vervins. Traités avec les Chefs de la Ligue. De Lyon ou de Savoie. *Voyez auſſi Aldobrandin.* De Rumilly. Traités de Commerce. *Voyez auſſi Eſpagne. Bufalo. Sully.* De Brunſwich, & Vandrelep. Entre le Roi Jacques & Sully. Du Comte d'Auvergne avec l'Eſpagne. Entre l'Eſpagne & l'Angleterre. Traité de Protection de Sedan & Raucourt. *Voyez auſſi Bouillon.* De ſuſpenſion d'armes & de Trève, entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies. D'Intervention des Rois de France & d'Angleterre. *Voyez auſſi Henry IV. Conférences, &c.*

TRANSILVANIE. Guerre de l'Empereur Rodolphe contre ces Peuples. II. 102. — 153. — III. 29. *V. Baſte. Boſtkay. Battory, &c.*

TRAPE (La-) Valet-de-Chambre de Sully. Lui eſt d'un grand ſecours aux attaques de Villefranche. I. 44. de Mirande. 49. & de Cahors. 59.

TREMBLECOURT, (Louis de Beauveau de) Défait en voulant ſecourir Noyon. I. 190. Ses ſuccès en Bourgogne, à la tête des Troupes Lorraines. 394. N. 38.

TREMONT. L'un des Officiers Généraux de la Ligue à Ivry. I. 171.

TREMOUILLE. (Claude Duc de La-) I. 97. Prend Talmont. 105. Combat à Coutras. 117. où ſes Troupes ſont fort-mal. 123. Donne de mauvais conſeils au Prince de Condé. 126. A beaucoup de part à la Victoire de Fontaine-Françoiſe. 409. N. 55. Cabale dans le Parti Calviniſte pendant le Siége d'Amiens, malgré les remontrances de Sully. 492. *ſuiv.* N. 9. Eſt envoyé par Henry IV. en Portugal pour éclaircir la Queſtion du vrai ou faux D. Sébaſtien. 536. N. 4. Il fait inſérer dans l'Edit de Nantes un Article qu'on eſt obligé de ſupprimer. 591. *ſuiv.* Et en veut du mal à Sully. 593. Il eſt violemment ſoupçonné d'être du Parti des Séditieux. II. 106. Il quitte la Cour. 111. Ses liaiſons avec Bouillon. 167. 168. Ses brigues auprès du Roi d'Angleterre. 204. & ſes cabales parmi les Calviniſtes contre l'Etat. 282. *ſuiv.* 328. — 347. *ſuiv.* Sully va le voir à Thouars, & dé-

Digitized by Google

concerte ſes projets. 355. *ſuiv.* Sa mort. 357. N. 10. Sully acheta de lui la Terre de Sully. III. 348.

TREMOUILLE, (Charlotte-Catherine de La-) Princeſſe de Condé. Eſt impliquée dans le procès ſur la mort du Prince de Condé: Henry IV. la juſtifie. I. N. 5. *pag.* 130. 131. Eſt accuſée de favoriſer l'amour de ce Prince pour la Princeſſe de Condé. III. N. 27. *pag.* 167.

TRENTE. (Concile de) Juſtifié ſur le ſauf-conduit accordé aux Proteſtans. I. N. 44. *pag.* 18 Le Pape exige de Henry IV. qu'il faſſe recevoir ce Concile en France. 414. N. 60. Réponſe de Henry au Clergé à ce ſujet. II. 592. N. 23. & refus qu'il en fait. III. 91.

TRENTE-POUR-CENT. (Edit du) Publié, enſuite révoqué. II. N. 6. *p.* 389. *ſuiv. V. Commerce.*

TREPORT. (Le-) Pris par Henry IV. I. 155.

TRESOR-ROYAL. Réglemens & Etats pour cette Partie. II. 63. Eſt établi à la Baſtille; Conſeil & diſcours de Henry IV. à cette occaſion. 375. *ſuiv.* Réglemens pour le Tréſorier. *Ibid.* Etat de l'argent pris au Tréſor-Royal par Sully juſqu'à l'année 1607. pour différentes dépenſes. III. 32. 33. Autres Réglemens à cet égard. 35. 36.

TRESORIERS-DE-FRANCE. Sully les oblige à mettre de l'ordre dans leurs Comptes. II. 384. Réglemens auxquels il les aſſujettit. III. 97. *ſuiv.* N. 33.

TREVES. En 1576. I. 46. De Surenne. 277. De Saint-Denys. 294. *Voyez ces noms.* Autre Tréve refuſée. 303. Tréve de douze ans entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, négociée. II. 609. *ſuiv.* — III. 25. *ſuiv.* N. 11. *p.* 27. & enfin concluë. 181. 182. N. 1. *Voyez Flandre. Eſpagne. Jeannin, &c.*

TRIENNAUX, (Officiers) établis. I. 485. *ſuiv.* N. 4. Diſcuſſion de Sully avec le Conſeil à ce ſujet. 489. *ſuiv.*

TRIGNI, Officier Royaliſte. I. 343. Se trouve à la défaite du Grand Convoi devant Laon. 354. — II. 533.

TROYES. Les Jéſuites refuſés dans cette Ville. II. 473.

TURCS & TURQUIE. Guerre des Turcs en Hongrie. II. 59. 60. N. 35. Ambaſſade du Grand-Seigneur à Henry IV. Titres magnifiques qu'il lui donne. 74. N. 11. Suite de la Guerre en Hongrie. 102. — 153. 154. *Voyez Rodolphe. Mercœur. Vaivodes, &c.* Les Turcs donnent du ſecours aux Maures révoltés en Eſpagne. III. 114. 115. N. 43. 44. Montglat eſt nommé Ambaſſadeur en cette Cour. 223. Partie du Grand Deſſein qui concerne la Turquie. 374. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique. Voyez auſſi Mahomet III. Achmet. Conſtantinople.*

TURCS. (Empereurs) Mahomet III. & Achmet. *Voyez ces noms.*

TURENNE. (Vicomté de) Henry IV. s'en empare. II. 531. *ſuiv.* Bouillon prétend que ce Vicomté eſt l'un des grands Fiefs de la Couronne. 566.

TURENNE. (Vicomte de) *Voyez Bouillon.*

TYBRE. Grand débordement de ce Fleuve. I. 573. N. 27.

V.

VACTENDONK. Le Prince d'Orange chaſſe les Eſpagnols de cette Place. II. 165.

VAIR, (Guillaume Du-) Conſeiller au Parlement. Opine en fa-

Digitized by Google

veur de l'hérédité de la Couronne, aux Etats de Paris. I. N, 35. *pag.* 274.

VAIVODES de Tranſylvanie. (Battori & Michel) Défaits par George Baſte. II. 102.

VAL. (Du-) Sa diſpute ou Conférence avec Tilenus. I. 585. 586. N. 43.

VALENCE. (Concile de) décide contre le Duel. II. 545.

VALENCE en Eſpagne. Soulevement qui y arrive au ſujet de l'expulſion des Maures. III. 114.

VALENCE. (Madame de) L'une des Dévotes du P. Cotton. II. 590. N. 20.

VALENTINIEN II. Empereur d'Occident. Jugement de Sully ſur cet Empereur. III. 356. N. 2.

VALENTINIEN III. Empereur d'Occident. Jugement ſur cet Empereur. 356. N. 3.

VALERIO, Courrier du Pape. Bien traité en France. III. 90. 91.

VALETTE, (Bernard de Nogaret de La-) Amiral de France. Particularités ſur ſa Vie & ſon Gouvernement en Dauphiné. Eſt tué au Siége de Roquebrune. I. 235. 236. L'un des Mignons de Henry III. 374. N. 12.

VALETTE. (Jean-Louis de Nogaret de La-) *Voyez Epernon.*

VALLE'E, (Michel Piquemouche de La-) Lieutenant-Général de l'Artillerie. Reproches que lui fait Sully, au Siége de Charbonniéres. II. 36. 37. N. 29. Il conduit le Duc de Vendôme en Bretagne. III. 83.

VALLON. L'un des ennemis de Sully à la Cour. II. 446.

VALOIS. Rois & Princes de cette Branche. *Voyez les noms ſuivans. Voyez auſſi France (Rois de)*

VALOIS, (Charles de) Comte d'Auvergne. *Voyez Auvergne.*

VALOIS, (François de) Duc d'Anjou. *Voyez Anjou.*

VALOIS, (Claude de) Fille de Henry II. Epouſe le Duc de Lorraine. I. N. 30. 12.

VALOIS, (Marguerite de) Reine de France. *Voyez Marguerite.*

VALTELINE. (La-) Situation & affaires de ce Canton: Différend à ce ſujet entre l'Eſpagne & les Griſons. II. 407. *ſuiv.* N. 15. Suite de ce différend. III. 29.

VENDRELEP (Traité de) entre l'Angleterre & les Provinces-Unies. II. 203.

VANIEROI. III. 45.

VARADE, (Pierre) Jéſuite. Impliqué dans l'affaire de Châtel. I. 394. N. 37.

VARENNE. (Guillaume Fouquet de La-) Député imprudemment vers Mandoce par Henry IV. I. 296. Particularités ſur ſa fortune: Bons-mots à ce ſujet. N. 6. Services qu'il rend à Madame Catherine. 444. Henry IV. lui recommande la Ducheſſe de Beaufort. 600. Lettres qu'il écrit à ce Prince & à Sully ſur la mort tragique de cette Dame. 603. *ſuiv.* Bienveillance de Henry pour lui. II. 79. Il eſt employé dans l'affaire de la détention de Biron & d'Auvergne. 121. Il préſente au Roi à Metz les Jéſuites de Verdun. 159. N. 6. Ce Prince ſe ſert de lui dans les brouilleries de Sully avec le Comte de Soiſſons. 280. Bons offices qu'il rend aux Jéſuites dans l'affaire de leur Rappel. 299. *ſuiv.* 308. — 339. Il eſt député par Henry IV. à la Marquiſe de Verneuil arrêtée. 367. Il ſe joint aux Courtiſans & aux Jéſuites pour perdre Sully, dans l'affaire de la Meſtre-de-Camp. 438. 439. — 442. — 498. Hen-

ry l'envoie de ſa part viſiter la Reine Marguerite. 541. Ses Lettres à Sully pendant l'expédition de Sedan. 573. *ſuiv.* Il lui donne avis de la concluſion du Traité de Bouillon. 577. — 582. Services qu'il rend aux Jéſuites à La-Flèche. 588. Préſent que lui fait Henry. 602. — III. 7. Il ſoutient le Pere Seguiran & les Jéſuites contre les Rochellois. 12. *ſuiv.* — 16. — 73. Part qu'il a dans les querelles des Courtiſans. 77. — 119. Son dévouëment aux Jéſuites. 125. Il donne avis à Henry IV. des complots faits en Eſpagne contre ſa perſonne 129. *ſuiv.* 154. 156. — 171 — 218. Ce Prince l'envoie viſiter Sully le jour de ſa mort 236. 237. Diſcours qu'il tient aux Jeſuites ſur l'aſſaſſinat de ce Prince. N. 23. *pag.* 249. — 265. Marie de Medicis le députe vers Sully. 271.

VASSIGNAC. *Voyez Baſſignac.*

VAUBROT, Officier Calviniſte de l'Armée de Henry IV. I. 107.

VAUCELAS. (André de Cochefilet, Comte de) Député par Sully à la Reine d'Angleterre. II. 259. Découvre en Eſpagne les complots dans la Maiſon de la Reine contre la vie de Henry IV. & lui en donne avis. III. 130. 131. N. 7.

VAUCEMAIN. Sully s'accommode avec lui de l'Abbaye de l'Abſie. III. 349.

VAUDEMONT (Nicolas de Lorraine, Comte de) Henry III. épouſe ſa fille. I. 40. N. 78.

VAUDEMONT. (Louiſe de Lorraine de) Reine de France. I. *ibid.*

VAUDORE', Officier Calviniſte. Se trouve à la Bataille de Coutras. I. 57. *pag.* 122.

URBALDINI, Nonce du Pape. Conſeil ſecret tenu chez lui après la mort de Henry IV. contre la mémoire de ce Prince & contre Sully. III. 291. — 318. — 330. Il négocie pour le Pape dans le Grand Deſſein. 448. *Voyez Deſſein Politique.*

VELASQUE, (Jean-Ferdinand de) Connétable de Caſtille. Eſt envoyé Ambaſſadeur Extraordinaire d'Eſpagne à Londres. II. 211. & y cabale contre Henry IV. 268. 269. Eſt employé à terminer l'affaire du Trente-pour-cent. 392. Conclut à Londres l'accord entre l'Eſpagne & l'Angleterre. 399. *ſuiv.* Réception que Henry IV. lui fait à Paris, & diſcours qu'il lui tient. 401. *ſuiv.* N. 9.

VENDOSME. Prince de ce nom. *Voyez les Articles ſuivans. V. auſſi Bourbon.*

VENDOSME. (Alexandre de Bourbon, Chevalier de) *Voyez Bourbon. (Alexandre de)*

VENDOSME. (Charles de Bourbon, Duc de) I. N. *p.* 1.

VENDOSME, (César de Bourbon, Duc de) Fils de Henry IV. & de la Belle Gabrielle, légitimé. I. 387. Deſſein de lui faire obtenir la Franche Comté. 396. Il eſt fait Gouverneur de La-Fère. 425. Fiancé avec Mademoiſelle de Mercœur. 507. N. 26. Sollicitations de la Ducheſſe de Beaufort à Rome en ſa faveur. 537. Il demande Mademoiſelle de Melun pour le Marquis de Cœuvres, & eſt refuſé. II. 461. N. 18. 19. Il va viſiter la Reine Marguerite de la part du Roi. 542. Difficultés à accomplir ſon mariage avec Mademoiſelle de Mercœur. III. 82. *ſuiv.* N. 21. 22. — 124. Il accuſe Sully de s'oppoſer à ſa légitimation. 162. *ſuiv.* Henry IV. le réconcilie avec Sully & Roſny. 215. — 218. Ses craintes ſur les

Digitized by Google

complots contre ce Prince. N. 23. *p.* 238.

VENDOSME. (Catherine-Henriette de Bourbon-) *Voyez Bourbon.* (*Catherine-Henriette de*)

VENEUR (Tanneguy Le-) de Carrouge. Cherche à ſauver les Huguenots à Rouen, à la Saint-Barthelemi I. 34. N. 64.

VENISE. Sully ôte à cette République les Fermes de l'Etat qu'elle faiſoit valoir. I. 565. *ſuiv.* Réception & préſens faits à ſes Ambaſſadeurs. II. 75. Elle s'unit avec les Griſons contre l'Eſpagne. 150. *V. Valteline.* Sully conſere à Londres avec le Réſident Vénitien ſur leurs intérêts communs. 203. *ſuiv.* Avantage pour cette République dans le Grand Deſſein. 249. *Voyez Deſſein Politique.* Honneur qu'elle rend à une paire des Armes de Henry IV. 275. Intérêt qu'elle a dans l'affaire de la Valteline. 409. *ſuiv. Voyez Fuentes.* Préſens que ſon Ambaſſadeur reçoit de Henry IV. 474. Fameux différend entre les Vénitiens & Paul V. Cauſes de ce différend: Sages conſeils que leur fait donner Sully en cette occaſion; & véritable Politique de cet Etat. 583. *ſuiv.* N. 16. *Voyez Canaye.* Union des Vénitiens & des Griſons contre l'Eſpagne. III. 28. 29. Leur différend avec le Pape terminé par la médiation de Henry IV. 30. 31. N. 13. 14. Confédération entre la France & cette République. 132. Elle ſe joint à la Députation faite au Roi par les Princes d'Allemagne aſſemblés à Hall. 207.—217. *Voyez Clèves.* Buillon nommé pour cette Ambaſſade. 223. Partie du Grand Deſſein qui concerne la République de Véniſe. 375. *ſuiv.* Avantages qu'elle y trouvoit. 382. 387. Forces & dépenſes dont elle devoit y contribuer. 390. *ſuiv. Voyez Deſſein Politique. République, &c.*

VENTADOUR. (Anne de Lévis, Duc de) Eſt fait priſonnier devant Cambrai. I. 72. N. 8. Ses ſuccès contre la Ligue en Languedoc, &c. 447. N. 16. Il intercede auprès de Henry IV. pour le Comte d'Auvergne. II. 131. Amitié de Sully pour lui, calomniée. 450. Dettes du Roi à lui, acquittées. 472. Il ſe plaint de Sully. III. 73.

VERAC, Gentilhomme Calviniſte. I. 97.

VERAC. Propoſé pour Député de l'Egliſe de Pons. III. 11.

VERDUN. Accueil & promeſſes que fait Henry IV. aux Jéſuites de cette Ville. II. 159. N. 6.

VERDUN, Premier Préſident au Parlement de Toulouſe. II. 591. Sully lui écrit dans l'affaire du Rachat des Greffes. III. 34. & ſur divers Réglemens. 98.

VERE. (Le Colonel) Le Comte de Northumbelland lui crache au viſage. II. 269.

VERGIUS, (Le Docteur) Confeſſeur de Philippe II. I. 580.

VERNEUIL. Médavy traite de la reddition de cette Ville avec Sully. I. 313. *ſuiv.*—323. Elle ſe rend au Roi. 334.

VERNEUIL près Senlis. Henry IV. donne cette maiſon à Mademoiſelle d'Entragues. II. 150. N. 33. *Voyez Jerneuil.* (*Marquiſe de*) Voyage qu'y fait ce Prince. *ibid.*

VERNEUIL. (Henry de Bourbon, Duc de) Légitimé. II. 151. N. 35. Le Roi lui donne l'Evêché de Metz; difficultés que le Pape fait dans cette affaire. III. 90. 91. Particularités ſur ſa Vie. N. 23. *pag.* 90.

VERNEUIL, (Catherine-Henriette

Digitized by Google

riette de Balzac d'Entragues, Marquiſe de) Maîtreſſe de Henry IV. I. N. 52. *p.* 342. Commencement de ſes amours avec ce Prince. II. 6. Son caractère. N. 5. Artifices dont elle ſe ſert pour obtenir de lui une Promeſſe de mariage. 7. 8. N. 6. Elle le ſuit à la Campagne de Savoie. 24. 25. Elle accouche d'un enfant mort. 25. — 112. Elle fait accorder au Comte d'Auvergne grace de la vie & la liberté. 129. *ſuiv.* N. 23. Henry lui donne le Château de Verneuil. N. 33. *pag.* 150. & fait légitimer le fils qu'il a d'elle. 151. *Voyez Verneuil (Henry de Bourbon, Duc de)* Sa haine pour Sully, que Henry ſoutient contr'elle. 277. *ſuiv.* Préſens qu'elle reçoit de ce Prince. 293. Ses cabales dans le Parti des Séditieux. 328. Ses inégalités, ſa mauvaiſe humeur. 331. Henry les lui reproche dans ſes Lettres. N. 26. Elle refuſe avec hauteur de lui rendre la Promeſſe de mariage. 332. Agrémens qu'il trouvoit dans ſon commerce. 333. Averſion de la Reine pour elle. 338. Ses artifices pour brouiller le Roi & la Reine, & pour perdre Sully, qui s'efforce inutilement d'inſpirer plus de fermeté à Henry IV. 339. *ſ.* La Marquiſe ſe met en tête de faire caſſer le mariage de la Reine : foibleſſe de Henry pour elle. 344. *ſuiv.* N. 3. — 347. Ce Prince ſe fait rendre la Promeſſe de mariage. 360. N. 14. & fait arrêter ſa Maîtreſſe : Sully eſt chargé de l'interroger : reproches que lui fait ce Miniſtre ; & autres particularités ſur cet Incident. 367. *ſuiv.* N. 16. Henry ne peut conſentir à la laiſſer ſortir de France. 370. *ſuiv.* Anecdote à ce ſujet. N. 19. Elle fait accorder la grace à D'Auvergne & à D'Entragues, & en dicte les conditions pour elle-meme. 417. *ſuiv.* N. 1. 2. 3. Motifs de ſa haine contre Sully. 446. Autres brouilleries entre le Roi, la Reine & elle. III. 50. *ſuiv.* Enfans que Henry IV. eut d'elle. N. 7. *pag.* 63. Ce Prince confie à Sully les chagrins qu'elle lui donne. 68. & le prend pour Juge dans l'Intrigue de Joinville avec elle. 73. *ſuiv.* N. 14. *pag.* 76. Son fils obtient l'Evêché de Metz. 90. 91. Bon-mot d'elle ſur le mariage du Prince de Condé. N. 27. *pag.* 67. Elle eſt impliquée dans la Conſpiration de Ravaillac, par la Coman. 230. *ſuiv.* N. 16. Autres particularités à cet égard. N. 23. *ſuiv. pag.* 244. N. *Ibid. pag.* 251. *Voyez Parricide. Epernon, &c.*

VERNON Manqué par le Duc de Montpenſier. I. 161.

VERRIERE, (N. de) S'entremet pour la Converſion de Henry IV. I. 278.

VERS-A-SOIE élevés & cultivés en France par Henry IV. contre le ſentiment de Sully. II. 287. *ſuiv.* 473.

VERSENAY, l'un des Calomniateurs de Sully. II. 447. Gratification qu'il reçoit de Henry IV. 598.

VERSORIS, Avocat pour les Jéſuites contre l'Univerſité & les Curés de Paris. I. 347.

VERVINS. Négociations pour la Paix en cette Ville. I. 509. 510. Elle y eſt concluë. 529. Signée & publiée. 530. 531. Particularités ſur cette Cérémonie, & Bon-mot ſur cette Paix. N. 43. *ſuiv. pag.* 529. *ſuiv.*

VESOU, pris par le Connétable de Caſtille. I. 406.

VEZELAY, Ville Calviniſte. I. 2.

VEZINS, Sauve la vie à Reniers ſon ennemi, à la Saint-Barthelemi. I. 35. N. 65. Défend Cahors.

57. & y eſt tué. N. 99.

VIANE. (Prince de) Henry IV. ainſi appellé. *Voyez Henry IV.*

VIC, (Dominique de) Défait le Chevalier d'Aumale à l'attaque de Saint-Denys. I. N. 1. *p.* 231. Vice-Amiral de France. N. 9. *p.* 493. Nommé pour traiter avec les Ambaſſadeurs Suiſſes. II. 149. 150. N. 32. — 166. Son reſſentiment de l'inſulte faite au Pavillon de France par le Vice-Amiral d'Angleterre. 183. *ſuiv.* N. 15. 16. Il eſt appellé au Conſeil ſur le rappel des Jéſuites. 299. *ſuiv.* — 333. Employé dans l'Affaire du Trente-pour-cent. 391. — 395. Ambaſſadeur chez les Griſons. 409. *ſuiv.* Se déclare pour l'avis de Sully ſur l'expédition de Sedan. 569. 570. — III. 7. Démolit le Fort de Rebuy. 28. — 154. Ses projets pour la ſûreté de Calais. 161. Eſt admis au Conſeil public par Marie de Médicis. 278. Sa mort cauſée par la douleur de celle de Henry IV. N. 15. *p.* 278.

VIC, (Compagnie de) Défaite par Henry IV. I. 117.

VIC. Séjour du Comte d'Auvergne dans cette Maiſon. II. 363.

VIENNE. Priſe ſur la Ligue par le Connétable de Montmorency. I. 395.

VIENNE. (N. de) Entre dans le Conſeil des Finances. I. 387. Gratification qu'il reçoit du Roi. 500. Il eſt fait Contrôleur-Général. 596. — II. 13. Réglemens que Sully lui preſcrit. 376. *ſuiv.* Il n'approuve pas les grandes dépenſes de Henry IV. pour ſes Manufactures, &c. III. 48.

VIENNE. (De-) Son conſeil fait prendre la Ville de Bourg. II. 29. *ſuiv.*

VIEVILLE. (La-) Député au Duc de Bouillon dans l'Affaire de Sedan. II. 572. — III. 154.

VIGENNE. Expéditions de Henry IV. aux environs de cette Riviére. I. 407. *ſuiv.* *Voyez Fontaine-Françoiſe.*

VIGNOLES, ſe diſtingue à la tête de ſon Régiment à Ivry. I. 173. — 343. & au Siége de Laon. 352.

VIGUIER, Miniſtre Proteſtant à Blois. Son *Theatre de l'Antechriſt.* III. 177. N. 33.

VILLA-MEDIANA. (Le Comte de) Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres. II. 391.

VILLANDRY. Offenſe Charles IX. & l'Amiral de Coligny obtient ſa grace. I. 21. N. 50.

VILLARNOU, Député Général des Calviniſtes. III. 87.

VILLARS. (Comté de) Droit que ce Comté donnoit aux Ducs de Savoie dans la Cathedrale de Lyon; réfuſé à Charles-Emmanuel. II. 15. N. 13. *Voyez Savoie (Charles-Emmanuel, Duc de)*

VILLARS, (André de Brancas-) Amiral de France. Se prépare à défendre Rouen contre Henry IV. I. 198. N. 29. Vigoureuſe défenſe qu'il fait à ce Siége. 202. *ſuiv.* 205. Sully cherche à entamer avec lui une Négociation, qui ne réüſſit point. 203. 204. *Voyez Font (La-)* Autres belles actions de ce Gouverneur, qui obligent Henry à lever le Siége. 214. Il refuſe au Comte d'Eſſex de ſe battre en Duel. N. 44. *p.* 217. Commencement de la Négociation de Sully avec lui. 300. rompuë. 303. repriſe. 304. Caractère de ce Gouverneur. 305. Conditions de ſon Traité avec le Roi. 316. *ſuiv.* N. 25. Ses emportemens contre Sully. 317. Son éloge. 323. Cérémonie de ſa reddition, & de celle de

Digitized by Google

Rouen. 333. *ſuiv.* Il vient à la Cour : louanges qu'y méritent ſon déſintéreſſement & ſa conduite 393. Il conduit les Troupes du Roi en Picardie. 397. Sa valeur devant Dourlens. 402. *ſuiv.* Il y eſt tué. 404. Examen de ſa conduite en cette occaſion. N. 46. *pag.* 404. *Voyez Bouillon.* Regrets de Henry IV. de ſa mort. 412. Somme d'argent qu'il reçut pour ſon Traité. 559. Henry IV. acquitte une dette à ſa famille. II. 472.

VILLARS, (George de Brancas-) Chevailler d'Oiſe. *Voyez Oiſe.*

VILLARS, (Honorat de Savoie, Marquis de) Commande l'Armée Royaliſte en Guyenne. I. 17. — 49. 51. N. 91.

VILLARS, (Jerôme de) Archevêque de Vienne. Du-Perron & Olivary lui ſont préférés pour le Chapeau de Cardinal. II. 327. N. 25.

VILLARS, (Pierre de) Archevêque de Vienne. Député à Henry IV. par les Etats de Blois. I. 51. N. 90.

VILLARS. (Juliette-Hyppolithe d'Eſtrées, Marquiſe de) Son Intrigue avec Joinville. III. 74. *ſuiv.* N. 13.

VILLEBON, (Terre & Château de) Acquis par Sully. III. 348. Il cede cette Terre au Prince de Condé, enſuite la retire, &c. *ibid. ſuiv.* Sully y meurt : Son mauſolée. S. 410. *ſuiv.* Particularités ſur le ſéjour qu'il y faiſoit 413. & ſur les embelliſſemens qu'il a ajoûtées à cette Maiſon. 420. 421.

VILLEFRANCHE, en Périgord. Emportée d'aſſaut par le Parti Calviniſte. I. 44. Cette Ville & celle de Montpazier ſe ſurprennent mutuellement, *ibid.*

VILLEMONTE'E, Partiſan. Prête de l'argent à Sully pour la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie. II. 13. Nommé par Henry IV. du Conſeil de Régence. III. 223.

VILLEMUR. Siége de cette Ville, & Combat où le Duc de Joyeuſe périt. I. 237. *ſuiv.*

VILLEMUR. (Pierre Pitte de) Bleſſe l'Amiral de Coligny. I. 25.

VILLENEUVE, priſe par les Catholiques. I. 53.

VILLEPION S'empare de Turenne pour Henry IV. II. 534.

VILLEQUIER, (René de) Diſſuade Henry II. de faire aſſaſſiner le Duc de Guiſe, le jour des Barricadés. I. N. 7. *p.* 132. L'un des Mignons de ce Prince. 374. N. 12.

VILLEQUIER, (Charlotte-Catherine de) Femme du Surintendant D'O. I. N. 15. *p.* 375.

VILLEROI, (Nicolas de Neufville de) Miniſtre d'Etat. Il fait des propoſitions à Henry IV. de la part de la Ligue. I. 228. L'un des Chefs du Tiers-Parti. 249. Ses véritables ſentimens ſur la Ligue, ſur l'Eſpagne, & ſur Henry IV. 259. N. 20. Autres conditions qu'il offre à Henry de la part de la Ligue. 267. 278. rejettées. 269. Il eſt accuſé d'avoir fait faire un ſerment aux Chefs de la Ligue contre ce Prince. 279. & juſtifié à cet égard. N. 42. *pag.* 279. Il fait ſon Traité avec le Roi. 329. 330. Juſtification des reproches que Sully lui fait à ce ſujet. N. 41. *pag.* 330. Bon-mot de Henry ſur lui. N. *ibid.* Il s'oppoſe à l'entrée de Sully dans le Conſeil des Finances. 450. *ſuiv.* Ne peut obtenir la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie. 495. Travaille à un Traité de Pacification avec les Calviniſtes. 504. Veille à la ſûreté de la Picardie. 505 Conſeille à Hen-

Digitized by Google

ry IV. de ne point ſe remarier. N. 40. *pag.* 526. Conduit les Affaires étrangéres. 554. N. 14. Somme qu'il reçut pour ſon Traité. 459. L'un des Commiſſaires pour le mariage de Henry IV. avec Marie de Médicis. II. 10. & pour l'Affaire de Saluces. 16. L'un des Courtiſans oppoſés à Sully pendant la Campagne de Savoie. 38. 40. Commiſſaire pour le Traité de Lyon; y ſert mal le Roi. 52. 53. & demeure à Lyon pour le faire éxécuter. 58. Sa Politique ſur la Maiſon d'Autriche, contraire à celle de Henry IV. & de Sully. 73. 74. Il ſoûtient contre ce Miniſtre le Traité fait par D'Oſſat avec le Grand-Duc de Toſcane pour les Iſles d'If, &c. 87. N. 20. S'oppoſe à l'Ambaſſade du Comte de Béthune à Rome. 88. *ſuiv.* Reçoit les dépoſitions & éxamine les Papiers de La-Fin. 99. 100. Eſt appellé au Conſeil ſecret tenu à Blois, pour arrêter les Chefs des Séditieux. 109. Suit le Roi à Metz. 157. Ses ſollicitations pour les Jeſuites, & ſes liaiſons avec d'Oſſat, blâmées par Sully. 160. *ſuiv.* Diſcuſſion à ce ſujet. N. 7. *pag.* 160. Il eſt appellé au Conſeil où Sully reçoit ſes Inſtructions pour ſon Ambaſſade à Londres. 178. Soupçon de Sully contre ſes Commis, dans l'Affaire de la Dépêche perduë. 258. 259. Il opine & travaille pour les Jéſuites dans l'Affaire de leur Rappel. 299. *ſuiv.* Trahiſon de Nicolas L'Hôte, ſon Commis. 315. *ſuiv.* Examen & juſtification de la conduite de Villeroi en cette occaſion. 319. *ſuiv.* N. 21. Henry IV. le reçoit en grace & le conſole. 323. N. 22. 23. Lettres réciproques de lui & de Sully ſur ce ſujet. 324. Il demande le Chapeau de Cardinal pour MM. de Villars & de Marquemont, & eſt refuſé. 327. Il ſigne le Traité de Commerce entre la France & l'Eſpagne. 394. Conſeille à Henry IV. l'acquiſition du Comté de Saint-Paul. 414. Se joint aux Courtiſans pour perdre Sully, dans l'Affaire de la Meſtre-de-Camp. 438. 439. Piéges qu'il tend à ce Miniſtre. 442. 445. Motif de cette haine. 446. Il compoſe l'Inſtruction publique donnée à Sully pour l'Aſſemblée de Châtelleraut. 492. Lettres réciproques de lui & de Sully pendant la tenuë de cette Aſſemblée. 519. 521. — Autres Lettres entr'eux pendant l'Expédition de Sedan. 573. *ſuiv.* Il conclut le Traité avec Bouillon; ſujets de plainte de Sully contre lui dans cette occaſion. 576. *ſuiv.* N. 12. 13. — 592. Henry IV. l'envoie travailler chez Sully. III. 2. — 9. — 12. Son ſentiment ſur la Loi des Débris & Naufrages. 20. Il s'oppoſe à Sully dans le Conſeil ſur les offres & propoſitions faites par les Provinces-Unies. 22. — 25. — 28. Henry IV. ſe ſert de lui pour porter Sully à changer de Religion. 61. & pour appaiſer les querelles des Grands. 78. Son oppoſition à Sully ſur les brigues des Proteſtans. 85. 86. Lettres réciproques de lui & de Sully à l'Aſſemblée des Calviniſtes à Gergeau. 87. 88. Maladie qu'il a à Fontainebleau. 89. Part qu'il a dans l'Affaire de la Trêve contre l'Eſpagne & les Provinces-Unies. 108. *ſuiv.* 119. Il favoriſe la Politique Eſpagnole contre les deſſeins de Henry IV. 131. *ſuiv.* Ce Prince ſe défie de lui, & lui cache les avis qu'il reçoit ſur les complots formés contre ſa Perſonne. 136. Conteſtations entre Villeroi & Sully. 155. Juge-

Digitized by Google

ment de Henry ſur les bonnes & mauvaiſes qualités de ce Miniſtre. 156. *ſuiv.* Réprimande que lui fait le Roi, pour avoir ſoutenu le Calomniateur anonyme de Sully. 163. 164. — 171. Lettres circulaires qu'il écrit après l'évaſion du Prince de Condé. 176. 177. Services qu'il rend aux Princes d'Epinoy auprès des Etats-Généraux. 186. Sully ſe plaint à lui de la mauvaiſe geſtion de Refuge dans les Cantons Suiſſes. 191. 192. Il prévient Sa Majeſté contre Sully ſur l'Armement de Clèves. 211. — 221. Il inſpire à Marie de Médicis une Politique toute contraire à celle de Henry le Grand, ſur la Maiſon d'Autriche, ſur le Duc de Savoie & les autres Alliés de la Couronne. 288. *ſuiv.* 291. Il travaille à perdre Sully. 316. Eſt maltraité par le Duc de Nevers & les Seigneurs; & conſeille à la Régente de rappeller Sully de Montrond. 319. Graces & gratifications qu'il ſe fait accorder par la Régente. 326. Grand Différend entre lui & Sully en plein Conſeil, ſur D'Alincourt & la Ville de Lyon. 328. *ſuiv.* Remarques ſur la Maiſon de Neufville. N. 8.

VILLERS-COTERETS. La Garniſon de Soiſſons eſt défaite en cet endroit. I. 394. N. 39. Sully y rend compte à Henry IV. de ſon Ambaſſade à Londres. II. 262. *ſuiv.*

VILLES, qui firent leur Traité avec Henry IV. Liſte de ces Villes, & des ſommes qu'elles reçurent. I. 559. *ſuiv.* N. 18. *Voyez Ligue.*

VILLES de ſûreté, accordées aux Calviniſtes. II. 497. Foibleſſe de ces Villes. 505. 506. Sully termine cette Queſtion à la ſatisfaction du Roi, dans l'Aſſemblée de Châtelleraut. 522. *ſuiv.* Et dans celle de Gergeau. III. 87.

VILLETTE. (La-) Conférences ſur la Religion en cet endroit. I. 283. N. 43.

VILLIERS, Miniſtre Proteſtant. Le Prince d'Orange l'avertit du deſſein de la trahiſon d'Anvers. I. 76.

VINCENCE, Valet-de-chambre de Conchine. Sages diſcours qu'il tient ſur ſon Maître. III. 295.

VINS (Hubert de La-Garde) Il prédit l'aſſaſſinat des Guiſes. I. N. 10. *pag.* 138. Son Parti en Provence. 236. N. 10.

VINS. (De) *Voyez Fourbin (Madame de)*

VINTA, (Le Chevalier) Chancelier de Savoie. Eſt employé dans l'Affaire des Iſles entre le Roi & le Duc de Florence. II. 87. 88.

VINTI, Italien de la ſuite de la Reine. II. 112. Ses complots avec Conchini contre la Perſonne de Henry IV. III. 129. *ſuiv.*

VISIR. (Grand) Conſidération qu'il a pour Sully. III. 192.

VITRE'E, Sully y paſſe en allant à Rennes. I. 510. Henry IV. prend ſa route par cet endroit. 529.

VITRY. (Louis de L'Hôpital de) Amene des Troupes de la Ligue au Siége de Rouen. I. 206. N. 36. S'entremet dans l'Affaire de la Converſion de Henry IV. 278. Rend Meaux au Roi 303. Parole de lui au Duc de Maïenne. N. 15. *pag. ibid.* Il contribue au Traité de l'Amiral de Villars. 316. — 331. Il ſuit Henry IV. à la Campagne de Franche-Comté. 410. N. 56. Somme d'argent qu'il reçoit lors de ſon Traité. 560. Il arrête le Maréchal de Biron. II. N. 12. *pag.* 121. — 363. — III. 38. 154. — 239. Services qu'il rend à l'Etat, lors de la mort de Henry le Grand. N. 196.

ſuiv. Douleur qu'il reſſent de la mort de ce Prince : Avis qu'il donne à Sully. 268. *ſuiv.*

VIVANT, Député du Corps Proteſtant. Avis qu'il donne au Roi ſur la Cabale ſéditieuſe. II. 500. — 513.

UNIVERSITE' DE PARIS. Son Procès contre les Jéſuites. I. 347. *ſuiv.* N. 59. 61. Elle s'oppoſe inutilement au Rappel de cette Société II. 311.

VOYER. (Jacqueline Le-) *Voyez Coman.*

VOYER. (Grand-) *Voyez l'Article ſuivant.*

VOYERIE. (Grande-) Henry IV. donne cette Charge à Sully. I. 555. — 596. Etats & Réglemens pour cette Partie. II. 63. Sully ſe démet de cette Charge. III. 349.

URBAIN VIII. Bref de ce Pape à Sully ; & Réponſe. III. S. 407.

URBIN. (L'Archevêque d') Eſt commis à la Diſſolution du mariage de Henry IV. avec Marguerite de Valois. I. 521.

VROREYLZEN. (Travaille au Traité de Commerce entre la France & l'Eſpagne. II. 392.

URSIN, (Virgile) Couſin de Marie de Médicis. Vient avec elle en France. II. 58.

USSAC. Livre La-Réole aux Catholiques. I. 55.

USSEAU. Sully favoriſe ſon Duel avec Beauvais. I. 65.

USSON. Séjour de la Reine Marguerite dans ce Château. II. 498. Elle le quitte ; & Henry IV. le fait démolir. 541. *ſuiv.* N. 9.

UZE'S. *Voyez Cruſſol.*

UZE'S, (Madame d') Inſtruit Sully des deſſeins de Catherine de Médicis. I. 113.

W.

WATSON, Prêtre Anglois. Conſpire contre le Roi Jacques. II. 169. N. 6.

WESTMINSTER. (Palais de) Sully y reçoit ſon Audience de Congé du Roi d'Angleterre. II. 260. 261.

WILEM. *Voyez Blanc (Le-*

WIMES. (Thomas) Gouverneur de Douvres. Impoliteſſe qu'il commet à l'égard de Sully. II. 186.

WIRTEMBERG. (Duc de) Sully lui ôte les Fermes de l'Etat qu'il faiſoit valoir. I. 565. *ſuiv.* Bon traitement que Henry IV. fait à ſon Ambaſſadeur. II. 406. Sully eſt accuſé d'intelligences criminelles avec lui. 450. 451. Protection que lui accorde Henry IV. 611.

WIRTEMBERG. (Ulric, Duc de) François I. le ſoûtient contre Charles-Quint. III. 202.

Y.

YVERNE', Envoyé en Eſpagne par le Comte d'Auvergne. II. 360.

YVETOT. Henry IV. défait une partie de l'Armée du Prince de Parme en cet endroit. I. 220. 221. N. 47.

YVETOT (N. d') Secourt Sully à l'attaque de Mirande. I. 49.

YVETEAUX. (Des-) II. 605. — III. 124. Henry IV. lui donne la Charge d'Avocat-Général à Rouen. 160.

Z.

ZAMET (Sebaſtien) fait à Henry IV. des propoſitions de la part de la Ligue. I. 228. S'em-

Digitized by Google

ploie utilement pour la Converſion de ce Prince. 278. — 451. — 479. Henry lui recommande la Ducheſſe de Beaufort, 600. qui tombe malade chez lui, & meurt. 602. Particularités ſur la fortune de Zamet, & ſur ſa famille. *Ibid. pag.* N. 61. Henry IV. l'aime. II. 70. L'emploie dans les brouilleries du Comte de Soiſſons avec Sully. 280. Va ſouvent dîner chez lui. 292. L'envoie à Sully dans l'Affaire de la Meſtre-de-Camp. 436. Gratifications que ce Prince lui accorde. 472. — 601. — III. 7. & dettes qu'il lui paye. 32. — 73. Il avertit ce Prince des Complots faits contre ſa Perſonne dans la Maiſon de la Reine. 129. *ſuiv.* Différentes dettes acquittées. 159. 160. Particularités ſur ce riche Partiſan & ſur ſes Enfans. N. 24. — 193. — 207. Sully va voir la Régente chez lui. 321. *ſuiv.*

ZAMET, le jeune. Avis qu'il donne à Henry IV. des complots en Eſpagne contre ſa Perſonne. III. 129. *ſuiv.*

ZAPATA. (Le Cardinal) Envoyé par l'Eſpagne féliciter le Grand-Duc de Toſcane. III. 190.

ZELANDE. Cette Province s'oppoſe au Traité de Suſpenſion d'armes entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, III. 27.

ZOPIRE. Trait de Darius & de Zopire. II. 295. 318. N. 11.

Fin de la Table des Matières.

ERRATA DES TROIS VOLUMES.

Du premier Volume.

PAG. 11. dans la marge, de la Barth. *lif.* de la Barthe.
15. *Note* 36. Ch. Catherine de la Trimouille. *lif.* Trémouille.
18. *l.* 10. Maux *lif.* Meaux.
31. *l.* 4. diſoient-ils. *lif.* diſoit-il.
84. *l.* 3. je mex. *lif.* je m'exc.
149. *l.* 11. qui tué. *lif.* qui fut tué.
172. *l.* 27. a *lif.* as.
186. *l.* 8. de quelques. *lif.* de quelque.
189. *l.* 28. (13) *lif.* (15).
190. *l.* 7. épargner. *lif.* épargner.
191. *l.* 2. hargerie. *lif.* large.
209. *l.* 2. une *lif.* un.

Pag.
212. *l.* ſaſis *lif.* ſaiſis.
250. *l.* 1. de la *Note.* 19. ne *lif.* ne.
254. *l.* 4. metrre. *lif.* mettre.
255. *l.* 22. en la *lif.* en ſa.
257. *l.* 4. malheur. *lif.* malheurs.
275. *l.* 11. devient *lif.* devint.
282. *l.* 30. rettardement. *lif.* retardement.
356. *N.* 67. ſain Genies. *lif.* ſainz Géniés.
374. à mettre au lieu de 318.
Ibid. l. 17. Gouverneur du Catelet.
386. *l.* 25. plus particulierement. *lif.* particul. éraeneur.

Digitized by Google

Pag. 414. *l.* 10. au autres *lif.* aux autres.
481. *l.* 23. des difficultés *lif.* les difficultés.
507. *l.* 2. en tems. *lif.* un tems.
525. *l.* 16. tout celle *lif.* toute celle.

Pag. 554. N. (14) *l.* 8. de la 2e. colomne ; porté. *lif.* porté.
592. *l.* 19. ou ne peut. *lif.* on ne peut.

Du ſecond Volume.

PAG. 11. *Note* (9) *lig.* 5. de Thoan *lifez* de Thou.
49. *l.* 2. ſi heures *lif.* ſix heures.
Ibid. l. 22. de nos piéces *lif.* deux de nos piéces.
57. *l.* 13. Getx *lif.* Gex.
Ibid. l. 10. de la Note (33), après Senlis) *lif.* près.
59. *l.* 22. Caſtile *lif.* Caſtille,
Ibid. l. 18. de la Note 34. aux fauxbourgs *lif.* au fauxbourg.
77. premier mot eette *lif.* cette.
Ibid. l. 31. Piebrock *lif.* Pembrock.
90. *l.* 18. de la 2 colomne de la Note 24. ſi transferer *lif.* ſit.
102. N. 32. *l.* 6. *lif.* 33.
Ibid. à ladite note *l.* 9 Pajatin *lif.* Palatin.
145. *l.* 9. N. 26. *lif.* 29. & au lieu de la note 26. *lif.* 29.
151. *l.* 22. explois *lif.* exploits.
199. *l.* 26. d'Ani-*lif.* d'An
216. *l.* 8. en les avoit *lif.* on les avoit.
223. *l.* derniere Traité generale *lif.* Traité général.
224. *l.* 10. ſe défaire de moi *lif.* à ſe défaire de moi.
226. *l.* 14. ſes flateurs le lui faiſoit *lif.* le lui faiſoient.

Pag. 229. *l.* 20. il convient *lif.* il convint.
266. *l.* dernière portrait. *lif.* portrait.
282. *l.* 21. Gouvenement *lif.* Gouvernement.
289. *l.* 13. pour un autre *lif.* pour une autre.
291. N. (15) *l.* 10. de la Moraie, *lif.* de la Morale.
297. *l.* 21. les euſſent liquidées, *lif.* euſſent été liquidées.
331. *l.* 4. tout ſout mal, *lif.* tout ſon mal.
336. *l.* 31. reuſſiſe, *lif.* réuſſiſſe.
352. *l.* 29. N. (8.) *lif.* (9.)
355. *l.* 38. entrainoit, *lif.* entraînoient.
362. *l.* 1. à tout le le, *lif.* à tout le
363. *l.* dern. quand on n'a uroi- *lif.* n'auroit.
378. *l.* dern. commme, *lif.* comme.
388. *l.* 25. N. (3) *lif.* (5)
417. *l.* 7. Cloitre, *lif.* cloitrée.
423. *l.* 22. Gauthier, *lif.* Gonthier
546. *l.* 12. pliſſé, *lif.* gliſſé.
576. *l.* 35. deſavouit, *lif.* déſavouoit.
ibid. l. 37. ait eut, *lif.* ait eu.
611. *l.* dern. (13) *lif.* (34)

Du troiſiéme Volume.

PAG. 38. *lig.* 12. propoſes: *lifez* propoſés.
40. *l.* 24. métitoient *lif.* méritoient.
42. *l.* 31. Mongot *lif.* Mangot.
La feuille M. eſt mal chiffrée depuis la premiére, *page* qui eſt 87. juſqu'à 94. il faut lire 89. & ſuivre juſques & compris 96.
91. *l.* 1. de qu'on, *lif.* de ce qu'on.
111. *l.* 12. on ne vouloit. *lif.* ou ne vouloit.
141. *l.* 13. machine *lif.* machines.
142. *l.* 44. *Note* 15. averſion. il ne faut qu'une.

Pag. 162. *l.* 33. affi- *lif.* affir-
166. *l.* 25. Bérinhen *lif.* Beringhen.
207. *l.* 39. ſt- *l.* fri-
216. *l.* 37. » attendant. *lif.* j'avois.
293. *l.* 10. de la N. cette article. *lif.* cet
305. au-lieu de la *Note* (19) *lif.* (29).
307. *l.* 19. plus ſatisfaire *lif.* le ſatisfaire.
310. au-lieu de la *Noté* (2) *lif.* (1)
376. *l.* 4. qu'acun. *lif.* qu'aucun.
386. *l.* 28. paix général, *lif.* générale.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google